

B 390234

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG

PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BY
Mr. Philo Parsons

OF DETROIT

1871

DB
3
.F68

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

FONTES RERUM AUSTRIACARUM.

www.libtool.com.cn

ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTS-QUELLEN.

HERAUSGEGEBEN

VON DER

HISTORISCHEN COMMISSION

DER

KAISERLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN IN WIEN.

ZWEITE ABTHEILUNG.

DIPLOMATARIA ET ACTA.

XVII. BAND.

ACTENSTÜCKE ZUR GESCHICHTE FRANZ RÁKÓCZY'S UND SEINER
VERBINDUNGEN MIT DEM AUSLANDE 1708—1715.

II. BAND.



WIEN.

AUS DER KAISERLICH-KÖNIGLICHEN HOF- UND STAATSDRUCKEREI.

1858.

10207



ACTENSTÜCKE ZUR GESCHICHTE

FRANZ RÁKÓCZY'S

UND SEINER VERBINDUNGEN MIT DEM AUSLANDE.

AUS DEN PAPIEREN

JOHANN MICHAEL KLEMENT'S,

SEINES AGENTEN IN PREUSSEN, ENGLAND, HOLLAND UND BEI DEM UTRECHTER CONGRESSE.

1708—1715.

NEBST EINEM NACHTRAGE ZUM ERSTEN BANDE (1703—1726).

HERAUSGEGEBEN

VON

JOSEPH FIEDLER.

II. BAND.



WIEN.

AUS DER KAISERLICH-KÖNIGLICHEN HOF- UND STAATSDRUCKEREI.

1858.

V o r w o r t.

Der vorliegende Band enthält den Rest der Rákóczy'schen Actenstücke. Es sind die fast vollständigen Papiere des Johann Michael Klement, Kämmerers und Agenten Rákóczy's, der unter dem Pseudonym Gnaden von Rosenau von 1708 bis 1713 die Angelegenheiten seines Gewaltgebers in Preussen, Holland, England und am Utrechter Congresse mit grosser Energie und Geschicklichkeit geleitet hat.

Über seine persönlichen Verhältnisse und die Art und Weise wie er 1708 zuerst mit seinem Herrn in nähere Berührung gekommen ist und sich dessen Vertrauen in so hohem Grade zu erwerben gewusst hat, dass er ihn in noch so jungen Jahren zu den wichtigsten Sendungen verwendete, gibt er selbst in dem Memoire vom 22. Sept. 1713, Nr. 1 die nöthigen Aufklärungen. Dieses so wie die nachfolgenden Papiere bieten ein Gesamtbild seiner vielbewegten diplomatischen Thätigkeit während einer nicht ganz fünfjährigen Dienstzeit, so wie der Intriguen, die bis zu seiner im Jahre 1715 mit allem Eifer betriebenen und erfolgten Amnestirung statthatten.

Über sein ferneres sehr abenteuerliches Leben, seinen Process und sein unglückliches Ende findet man sehr umständ-

liche Nachrichten in Förster's: Friedrich Wilhelm, Bd. II, p. 272; Pöllnitz's: Memoiren zur Lebens- und Regierungsgeschichte der vier letzten Regenten des preussischen Staates, Bd. II, p. 120—160; Varnhagen's von Ense: Biographische Denkmale, Bd. II, p. 236—272 und in dem jüngst erschienenen Werke Weber's: Aus vier Jahrhunderten, Bd. I, p. 167—241.

Die hier mitgetheilten Papiere bestehen aus dem schon angeführten Memoire, aus den Instructionen und Weisungen Rákóczy's an Klement, aus den Berichten dieses an seinen Dienstherrn, aus Memoiren an die Souveraine, bei denen er beglaubigt war, und mehreren Correspondenzstücken mit den Ministern und Gesandten derselben und seinen Amtsgenossen, den übrigen Agenten Rákóczy's.

Das Memoire an den Kaiser (Nr. 1) ist ganz eigenhändig von Klement geschrieben und enthält eine gedrängte Darstellung aller Umtriebe, welche Rákóczy an den meisten europäischen Höfen angesponnen hatte, um dem mit der Führung eines schweren Krieges beschäftigten Hause Österreich neue Verwicklungen und Verlegenheiten zu bereiten und dadurch seinen eigenen, besonders in der letzteren Zeit hoffnungslos gewordenen Angelegenheiten eine günstigere Wendung zu geben. Es enthält manchen nicht gekannten Umstand und stellt die natürliche Verbindung zwischen bisher aus einander gestandenen und darum auch nicht genügend gewürdigten Begebenheiten her. Es vertritt sehr gut die Stelle einer resumirenden Einleitung. Die sachgetreue Wahrheit der darin enthaltenen auf Klement's persönlichen Thätigkeit beruhenden Angaben wird durch die nachfolgenden Actenstücke erhärtet und dient dazu sie auch dort anzunehmen, wo der

Verfasser nicht selbstthätig mitgewirkt hat, sondern nur von den unmittelbar handelnden Personen Überkommenes mittheilt.

Die Instructionen und Weisungen Rákóczy's sind im Original und in Abschrift vorhanden.

Die Originale — bis auf wenige Ausnahmen in französischer Sprache — sind zum Theil ganz oder doch stellenweise von des Ausstellers eigener Hand geschrieben und sehr oft wenn nicht vollständig, doch in den wichtigeren Stellen chiffirt. Im Drucke sind diese durch gesperrte Lettern hervorgehoben. Die Abschriften sind ganz von Klement's Hand gemacht und stimmen mit den Originalen bis auf wenige die finanziellen Verhältnisse berührenden Abschnitte, die der Abschreiber absichtlich ausgelassen zu haben scheint, vollkommen überein.

Sie gewähren die klarste und zuverlässigste Einsicht in die Denkweise, Absichten und Pläne des ehrgeizigen Prätendenten!

Den grössten Raum nehmen die Berichte Klement's an Rákóczy ein. Sie sind theils in französischer, theils in lateinischer Sprache abgefasst und füllen vier von Klement's Hand eng beschriebene ziemlich umfangreiche Hefte, mit der wahrscheinlichen Bestimmung, als vollständiges Copiar die jedenfalls wegen des grösseren Umfanges bei seinen vielen Ortsveränderungen unbequemen Conceptione in einer hand-sameren Form zu ersetzen. Die Flüchtigkeit, womit sich der Abschreiber des unangenehmen Geschäftes entledigt haben mag, macht sie schwer leserlich und manches Wort musste mehr errathen werden, als es gelesen werden konnte. Sie enthalten in der Rechnungslegung über die Vollziehung der erhaltenen Aufträge die deutlichsten Belege für die Begabung und den Fleiss des rührigen Agenten, der durch das Vertrauen

seines Senders an die verschiedensten Orte, die Höfe von Preussen und England, nach Holland und zum Utrechter Congress, die Mittelpunkte der europäischen Politik jener Zeit, theils in ausserordentlicher Mission theils als ständiger Vertreter gestellt, mit gleicher Klugheit und Thatkraft die Interessen seines Herrn verfocht und eine seltene Fülle von Nachrichten über massgebende oder doch einflussreiche Persönlichkeiten, wichtige Begebenheiten und besonders deren inneren Entstehungsgründe zur Kenntniss seines Herrn bringt und dadurch nicht allein ein sicheres Substrat für die praktischen Zwecke desselben, sondern auch ein reiches Materiale zur Geschichte der Bewegung seines speciellen Vaterlandes und deren Urheber und Leiters, so wie auch der europäischen Diplomatie und der Weltzustände überhaupt liefert, welche vorzugsweise durch den Utrechter Congress, über den er so vieles schätzbare Detail berichtet, neue Gestaltung und Richtung erhalten haben.

Die Negotiationen Klement's betrafen im Wesentlichen folgende Punkte:

1. Die Erhaltung und Befestigung der wohlwollenden Gesinnungen des preussischen Hofes gegen Rákóczy, an welchem besonders der Graf von Wartenberg, der eines grossen Einflusses sich erfreuende englische Gesandte Lord Raby und der Hofprediger Jablonski für ihn thätig waren.

2. Die Vermittlung eines vortheilhaften Friedens mit dem Kaiser durch die Interposition der Seemächte mit Hinweisung auf die grossen Vorthelle, die daraus für den protestantischen Glauben in Ungern erwachsen würden und der Perspective einer türkischen Allianz für den Fall der Ablehnung derselben.

3. Die Zustandebringung eines Accommodements mit dem Kaiser durch die vereinten Bemühungen der Höfe von Berlin und London.

4. Die Erwirkung der Neutralität der Seemächte gegen Russland für den Fall, dass es Rákóczy Waffenbeistand leisten sollte.

5. Die Einschliessung Rákóczy's in den allgemeinen Frieden auf Grundlage der von dem Agenten Abbé Brenner am 14. April 1712 dem Könige Ludwig XIV. überreichten Propositionen, worunter die Wiedereinsetzung in die Fürstenthümer von Siebenbürgen und die Herausgabe der confiscirten Güter des Grafen Peter Zriny, Rákóczy's Grossvaters mütterlicher Seite, die vornehmsten waren.

6. Die Durchführung der Intrigue, um den österreichfreundlichen holländischen Friedenscommissär Grafen von Rechteren von seinem Amte zu entfernen.

7. Die Bildung einer italienischen Liga zum Sturze der Herrschaft Österreichs in Italien.

Von der ausgedehnten Correspondenz, die Klement mit den Gönnern und Agenten Rákóczy's geführt haben mag, sind nur einige Stücke von Lord Raby, englischen Gesandten in Berlin und nachmals als Graf Strafford ersten Commissär beim Utrechter Congresse, Ayerst, Tilson, erstem Commis St. John's (Bolingbroke), Agenten Brenner, Jablonski (unter dem Pseudonym Peterson) und Bonet, k. preussischen Residenten in London, in meine Hände gekommen.

Sie bewegen sich bei den englischen Staatsmännern um blosse Formsachen. Abbé Brenner, Probst in der Zips, der fanatischste Parteigänger und rührigste Agent Rákóczy's, verhandelt Geldangelegenheiten, namentlich die Mittel zu seinen

Missionen, und erschöpft sich in grobkörnigen Declamationen gegen das Haus Österreich; Jablonski, von seinem königlichen Herrn mit der Führung der Rákóczy'schen Angelegenheiten beauftragt, greift bald als bevollmächtigter Sachwalter, bald als treuer Rathgeber, am oftsten aber als Besorger der nöthigen Geldmittel wesentlich in die Geschicke Rákóczy's ein, während Bonet, dem an alle preussischen Diplomaten im Auslande ergangenen königlichen Befehle gehorchend, genaue Nachrichten über die Sendung des Prinzen Eugen von Savoyen nach England und dortige politische Vorgänge gibt.

Sämmtliche Actenstücke — das Memoire Nr. 1, welches ich aus denselben Gründen, die mich im ersten Bande zu dem gleichen Verfahren bestimmt haben, an die Spitze der ganzen Publication gestellt habe und einige Verstösse in der Anordnung (so soll Nr. 9 vor 8; 53 vor 52 und 68 nach 73 stehen) ausgenommen — sind, da es sich hier ohne irgend welchen Nachtheil thun liess, der bequemerer Handhabung und grösseren Übersichtlichkeit willen chronologisch geordnet und mit der sorgfältigsten Wahrung ihrer ursprünglichen Form abgedruckt. Die sinnstörenden Druckfehler sind in einer besondern Zusammenstellung am Ende des Bandes angefügt.

Nach dem Erscheinen des ersten Bandes erfuhr ich, dass Herr Friedrich Petrowics, weiland Mitglied der königl. ungr. Akademie, umfassende Forschungen nach Actenstücken der Rákóczy'schen Bewegungsperiode in dem Archive des kaiserl. französischen Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten angestellt und die Resultate seiner Arbeit in diesem wissenschaftlichen Institute niedergelegt hat, wo sie bis jetzt aufbewahrt werden. Ich erbat mir wegen Erlangung dieser meine Publication wesentlich ergänzenden Materialien die Hilfe der

historischen Commission der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, welche mit der grössten Bereitwilligkeit die dahin zielenden Schritte einleitete und mir nach nicht langer Zeit in drei Heften die Abschriften der gewünschten französischen Archivalien zur freien Benützung übergab, welche ihr in Folge ihres Ansuchens von dem Vorstande der königl. ungr. Akademie mit der dankenswerthesten Liberalität zugemittelt worden sind.

Den Inhalt des ersten und zweiten dieser Hefte bilden Schreiben Rákóczy's an den König Ludwig XIV. von Frankreich, den Regenten Herzog von Orleans, mehrere andere Mitglieder des königlichen Hauses, die Minister u. s. w. aus den Jahren 1703—1726. Ich habe sie chronologisch geordnet, als einen Nachtrag zu dem ersten, die Verhältnisse Rákóczy's zu Frankreich behandelnden Bande dieser Publication in dem Anhang I. angefügt; jenen des dritten, eines von Petrowics über sämtliche Rákóczy betreffenden in demselben Archive aufbewahrten Schriftstücke verfassten Verzeichnisses, welches ich der leichteren Benützung willen mit der deutschen Übersetzung des ungrischen Textes versah, als einen vielleicht willkommenen Leitfaden für alle nach mir auf demselben Wege wandernden Forscher in dem Anhang II. mitgetheilt.

Der Anhang III. enthält acht Chiffrenschlüssel, wie ich sie am Ende des Copiars der Rákóczy'schen Originalbriefe ebenfalls von Klement's eigener Hand eingetragen gefunden habe. Sie dürften bei neu auftauchenden Correspondenzstücken Rákóczy's, seiner Agenten und Anhänger erspriessliche Dienste leisten.

Zum Schlusse erübrigt mir nur dem grossmüthigsten Förderer dieses Werkes, der kaiserlichen Akademie der

Wissenschaften, für die bereitwillige Drucklegung, und den Herrn Eugen Freiherrn von Friedenfels, k. k. Statthaltercira the, und Friedrich Firnhaber, k. k. Rathe und erstem geheimen Haus-, Hof- und Staatsarchivar, für die gütige Unterstützung, womit ersterer die Übersetzung, letzterer die mühsame Correctur der ungrischen Stücke besorgte, meinen verbindlichsten Dank zu sagen.

Am Ostermontage 1858.

Chronologische Übersicht

über die in beiden Bänden enthaltenen Actenstücke.

-
1703. 22. September, Feldlager von S a k m á r (Szathmar?).
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 437
1704. 16. Februar, Miskolcz.
 Detto an denselben II. p. 438
- 24. Februar, Jász-Berény.
 Detto an denselben II. p. 439
- 15. Juni, Feldlager von Solth.
 Detto an denselben II. p. 439
- 15. Juni, Feldlager von Solth.
 Schreiben Rákóczy's an den Marquis von Torey II. p. 446
- 9. August, Feldlager vor Szegedin.
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 448
- 9. August (nicht 6.), Feldlager vor Szegedin.
 Instruction Rákóczy's für Herrn Michel, k. französischen
 Botschaftssecretär in Konstantinopel, bei dessen Reise
 an den k. französischen Hof II. p. 449
1705. 17. März, Erlau.
 Bericht desselben an König Ludwig XIV. II. p. 451
- 19. Mai, Marly.
 Schreiben des Herrn von Chamillard, k. französischen
 Staatssecretärs, an Vetus I. p. 281
- 8. Juli, Veresegyház.
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 452
- 29. Juli, Moesonok.
 Schreiben Rákóczy's an Vetus (in ungrischer Sprache;
 die Übersetzung I. p. 369) I. p. 282
- o. T. u. O. (29. Juli, Moesonok.)
 Detto an denselben (in ungrischer Sprache; die Über-
 setzung I. p. 371) I. p. 284
- 29. Juli, Moesonok.
 Dasselbe im Auszuge, franz. I. p. 15 u. 38

1705. 1. August, Moesonok.
 Detto an denselben (in ungr. Spr.; die Übersetz. I. p. 373) I. p. 286
- 27. August, Marly.
 Schreiben König Ludwig's XIV. an Rákóczy II. p. 453
- 29. August, o. O.
 Siehe 29. Juli d. J.
- Anfang September o. O.
 Artikel einer ewigen Offensiv- und Defensiv-Allianz zwischen Frankreich und Baiern einer — Franz Rákóczy von Felső-Vadatz und der ungrischen Conföderation andererseits I. p. 35
- Anfang September o. O.
 Dieselben Artikel im Auszuge (Beil. I) I. p. 14
- Anfang September o. O.
 Memoire von Vetes dem Präsidenten Rouillé zur Überreichung an den König von Frankreich übergeben . . . I. p. 37
- 8. September, Versailles.
 Schreiben des Präsidenten Rouillé an Vetes I. p. 286
- 8. September o. O.
 Dasselbe im Auszuge (Beil. XI) I. p. 39
- 20. September, im Felde bei Löwen.
 Schreiben Vetes' an Marquis von Torey, k. französischen Staatssecretär I. p. 39
- 21. September, Paris.
 Schreiben des Präsidenten Rouillé an Vetes I. p. 287
- 27. September, Brüssel.
 Schreiben Vetes' an Marquis Torey I. p. 40
- 30. September, Fontainebleau.
 Schreiben des Marquis von Torey an Vetes I. p. 287
- 30. September.
 Dasselbe im Auszuge (Beil. IV) I. p. 16
- 6. October, Brüssel.
 Bericht Vetes' an Rákóczy (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 373) I. p. 40
- 6. October, Fontainebleau.
 Schreiben des Marquis v. Torey an Vetes I. p. 288
- 9. November, in Siebenbürgen.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 375) I. p. 289
- 25. November, Szada-Erdő.
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 453
- 30. December, Munkács.
 Detto an denselben II. p. 454
- O. D.
 Stand der Angelegenheiten der aufständischen Ungern 1705 II. p. 457

1706. 16. Februar, Brüssel.
 Bericht Vetes' an Rákóczy (in ung. Sprache; die Übersetzung I. p. 377) I. p. 42
- 10. März, Erlau.
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 468
- 20. März, Erlau.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 377) I. p. 289
- 20. März, Erlau.
 Dasselbe im Auszuge, franz. (Beil. III) I. p. 15
- 20. März, Erlau.
 Dasselbe in weiterem Auszuge I. p. 44
- 15. April, Marly.
 Schreiben Königs Ludwig XIV. an Rákóczy I. p. 291
- 20. April, Brüssel.
 Schreiben Vetes' an den Marquis von Torey I. p. 43
- 28. April, Versailles.
 Schreiben des Marquis von Torey an Vetes I. p. 291
- 28. April, Versailles.
 Dasselbe im Auszuge (Beil. V) I. p. 16
- 10. Mai, Brüssel.
 Schreiben Vetes' an den Marquis von Torey I. p. 44
- 10. Mai, Brüssel.
 Bericht Vetes' an Rákóczy (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 378) I. p. 45
- 5. August, Feldlager vor Gran.
 Bericht Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 468
- 19. October, Kaschau.
 Ein von Vetes fingirtes Schreiben Rákóczy's an ihn I. p. 48
- 8. November, Feldlager von Gyöngyös.
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 472
- 24. November, Versailles.
 Auszug aus einem Schreiben Königs Ludwig XIV. an den Präsidenten Rouillé I. p. 49
- 29. November, Mons.
 Bericht Vetes' an Rákóczy (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 380) I. p. 46
- 18. December, Rosenau.
 Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 474
1707. 19. März, Mons.
 Bericht Vetes' an Rákóczy (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 382) I. p. 49
- 19. April, Mons.
 Detto an denselben (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 385) I. p. 51

1707. 26. April, Mons.	Detto an denselben (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 386)	I. p. 53
— 6. Mai, Mons.	Detto an denselben (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 387)	I. p. 53
— 7. Mai, Debreczin.	Schreiben Rákóczy's an den Marquis von Torcy	II. p. 475
— 15. Mai, Mons.	Bericht Vetes' an denselben (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 387)	I. p. 53
— Mai, o. O.	Memoire von Vetes zur Überreichung an die ungrische Conföderation vorbereitet, jedoch nicht übergeben (in ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 388) . .	I. p. 54
— Mai und Juni, o. O.	Vetes' geheime Nachrichten über die Versammlung in Onod .	I. p. 292
— 19. Juli, Munkács.	Schreiben Vetes' an den Kurfürsten von Baiern	I. p. 63
— 29. Juli, Munkács.	Memoire Vetes' dem Fürsten Rákóczy überreicht	I. p. 58
— 26. August, Homonna.	Creditiv Vetes' an den König von Preussen	I. p. 64
— 26. August, Homonna.	Instruction Rákóczy's für Vetes zur Mission an den König von Preussen	I. p. 64
— 3. September, Terebes.	Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV.	II. p. 475
— 4. September, Warschau.	Warschauer Vertrag, geschlossen zwischen den russischen Bevollmächtigten und den Abgeordneten Rákóczy's und der ungrischen Conföderation (inserirt dem russischen Ratifications-Instrument, ddo. 10. Decemb. 1707) . .	I. p. 308
— 4. September, Warschau.	Wesentlicher Inhalt desselben (irrh. mit 21. Sept. datirt) .	I. p. 67
— 5. September, Warschau.	Bericht des Grafen Bercsenyi an Rákóczy	I. p. 66
— 17. September, Warschau.	Schreiben desselben an den Marquis von Torcy	I. p. 68
— 17. September, Warschau.	Translat desselben in französischer Sprache	I. p. 70
— 21. September, o. O.	(Siehe 4 Sept. d. J.)	I. p. 80
— 13. October, Ungvár.	Creditiv für Vetes an den Kurfürsten von Baiern	I. p. 80

1707. 13. October, Ungvár.
Original — Instruction Rákóczy's für Vetes I. p. 295
- 10. December, Kaschau.
Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 476
- 19. December, Moskau.
K. russisches Ratifications-Instrument des zwischen den
russischen Bevollmächtigten und Abgeordneten Rákó-
czy's und der ungrischen Conföderation geschlosse-
nen Vertrags, ddo. Warschau 4. Sept. 1707. I. p. 308
- 29. December, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 72
- o. T. u. O.
K. russische Propositionen zur Vermittlung des Friedens
mit Schweden durch Frankreich I. p. 312
- o. T. u. O.
Präliminar-Propositionen Russlands an Schweden (wie das
Vorgehende nur in kürzerer Fassung) I. p. 80
- o. T. u. O.
Instruction Rákóczy's für den Grafen Tournon, Agenten
am k. franz. Hofe I. p. 304
1708. 3. Jänner, Mons.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 73
- 3. Jänner, Mons.
Memoire von Vetes dem Kurfürsten von Baiern überreicht I. p. 73
- 15. Jänner, Kaschau.
Creditiv Vetes' an den König von Frankreich I. p. 96
- 15. Jänner, Kaschau.
Detto an den Marquis von Torey I. p. 96
- 15. Jänner, Kaschau.
Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV. II. p. 477
- 19. Jänner, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 81
- 1. Februar, Paris.
Detto an denselben I. p. 83
- 15. Februar, Károly.
Schreiben Rákóczy's an den Grafen von Tournon II. p. 477
- 16. Februar, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 86
- 6. März, o. O.
Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 314
- 8. März, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 87
- 18. März, Paris.
Detto an denselben I. p. 87

1708. 21. März, Kaschau.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 316
- 26. März, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 88
- 31. März, Kaschau.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 317
- 16. April, o. O.
 Detto an denselben I. p. 320
- 16. April.
 Dasselbe im Auszuge (Beil. X) I. p. 21
- 19. April, Mons.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 90
- 23. April, Mons.
 Schreiben Vetes' an den Marquis von Torey I. p. 91
- 27. April, Mons.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 91
- 29. April, Marly.
 Schreiben des Marquis von Torey an Vetes I. p. 323
- 29. April, Szerenes.
 Schreiben Rákóczy's an Marquis Desalleurs II. p. 482
- 29. April, Szerenes.
 Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV. II. p. 485
- 4. Mai, Mons.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 92
- 31. Mai, Marly.
 Schreiben des Marquis von Torey an Vetes I. p. 323
- 6. Juni, Saarlouis.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 93
- 16. Juni, Mons.
 Detto an denselben I. p. 94
- 23. Juni, Paris.
 Detto an denselben I. p. 95
- 26. Juni — 24. Juli.
 Einzelheiten der letzten Verhandlung Vetes' wegen der
 Subsidien in die Form eines Tagebuches gebracht . . I. p. 103
- 3. Juli, Fontainebleau.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 96
- 3. Juli, Fontainebleau.
 Memoire von Vetes dem Könige von Frankreich überreicht I. p. 99
- 11. Juli, Fontainebleau.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 99
- 18. Juli, Fontainebleau.
 Detto an denselben I. p. 100
- 28. Juli, Fontainebleau
 Detto an denselben I. p. 102

1708. 6. August, Paris.
 Detto an denselben I. p. 111
- 6. August, Paris.
 Schreiben Vetes' an den Grafen (Solar) von Monasterol,
 Gesandten des Kurfürsten von Baiern an k. französi-
 schen Hofe I. p. 114
- 8. August, Fontainebleau.
 Schreiben des Marquis von Torcy an Vetes I. p. 324
- 12. August, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 112
- 30. August, Paris.
 Detto an denselben I. p. 115
- 11. October, Paris.
 Detto an denselben I. p. 115
- 18. October, Feldlager von Károly.
 Schreiben Rákóczy's an den Herzog von Marlborough . . II. p. 17
- 22. October, Szathmar.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 325
- 24. December, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 119
1709. 3. Jänner, Danzig.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 18
- 10. Jänner, Munkács.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 327
- 19. Jänner, Berlin.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 18
- 19. Jänner, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 120
- 22. Jänner, Paris.
 Detto an denselben I. p. 121
- 29. Jänner, Berlin.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 20
- 2. Februar, Berlin.
 Detto an denselben II. p. 21
- 16. Februar, Paris.
 Bericht Vetes' an denselben I. p. 122
- 23. Februar, Berlin.
 Bericht Klement's an denselben II. p. 21
- 28. Februar, Paris.
 Bericht Vetes' an denselben I. p. 123
- 4. März, Paris.
 Detto an denselben I. p. 124

1709. 21. Mai, Talya.
Schreiben Rákóczy's an Vetus I. p. 332
- 21. Mai, o. O.
Dasselbe im Auszuge (Beil. VIII) I. p. 20
- 31. Mai, Paris.
Bericht Vetus' an Rákóczy I. p. 132
- Mai.
Finalbericht Klement's über die an den Höfen von Preussen,
England und Holland dann mit dem Herzoge von Marl-
borough geführten Unterhandlungen II. p. 36
- 4. Juni, Paris.
Bericht Vetus' an Rákóczy I. p. 133
- 12. Juni, Paris.
Detto an denselben I. p. 133
- 12. Juni, Danzig.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 49
- 16. Juni, Szerencs.
Schreiben Rákóczy's an den König von Frankreich I. p. 143
- 16. Juni, Szerencs.
Schreiben desselben an den Marquis von Torcy I. p. 144
- 16. Juni, o. O.
Detto an den Präsidenten von Rouillé I. p. 144
- 16. Juni, Paris.
Detto an Vetus I. p. 334
- 18. Juni, Königsberg.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 51
- 21. Juni, Paris.
Bericht Vetus' an Rákóczy I. p. 135
- 4. Juli, Paris.
Detto an denselben I. p. 135
- 8. Juli, Szerencs.
Memoire Rákóczy's als Instruction für die Deputirten der
protestantischen Kirchen, dem Herrn v. Ancillon (unter
dem Pseudonym St. Julien) übergeben II. p. 52
- 18. Juli, Paris.
Bericht Vetus' an Rákóczy I. p. 136
- 19. Juli, Patak.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 62
- 29. Juli, Patak.
Schreiben Rákóczy's an Hamel-Bruininx, Gesandten der
Generalstaaten am k. Hofe II. p. 66
- 29. Juli, Patak.
Schreiben Rákóczy's an den Fürsten von Lamberg, Land-
grafen von Leuchtenberg II. p. 66

1709. 15. August, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 141
- 18. August, Wisocko.
 Antwort des Königs von Schweden an die Abgesandten der
 evangelischen Stände in Ungern II. p. 67
- 23. August, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 145
- 8. September, Paris.
 Detto an denselben I. p. 145
- 11. September, Wien.
 Antwort Hamel-Bruininx an Rákóczy. II. p. 68
- 13. September, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 147
- 16. September, Paris.
 Detto an denselben I. p. 147
- 4. October, Paris.
 Detto an denselben I. p. 148
- 8. October, Munkács.
 Instruction Rákóczy's für Klement II. p. 70
- 18. October, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 148
- 18. October, o. O.
 Schreiben Rákóczy's an Jablonski, Hofprediger des Königs
 von Preussen (Beil. VI) I. p. 16
- 2. November, Munkács.
 Schreiben Rákóczy's an Hamel-Bruininx II. p. 73
- 2. November, Munkács.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 74
- 15. November, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 150
- 18. November, Thorn.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 75
- 8. December, Rabov.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 336
- 28. December, Homonna.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 75
- December.
 Fortsetzung des Berichtes Vetes' an Rákóczy vom 15. Nov. I. p. 153
- December.
 Schreiben Hamel-Bruininx's an Rákóczy II. p. 77
1710. 6. Jänner, Halmat.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 78
- 20. Jänner, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 154

1710. o. T. u. O.

- Schreiben Beresenyi's an Klement II. p. 80
- 1. Februar, Paris.
Detto an denselben I. p. 156
- 25. Februar. www.libtool.com.cn
Memoire, von Vetes dem Könige von Frankreich überreicht I. p. 156
- 25. Februar.
Propositionen von Rákóczy und der ungrischen Confoederation dem Könige von Frankreich durch Vetes übergeb. I. p. 157
- 26. Februar.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 158
- 28. Februar, Berlin.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 82
- Februar.
Memoire Klement's an den König von Preussen und dessen Minister Bar. Ilgen II. p. 88
- 2. März, Berlin.
Schreiben Klement's an Abbé Brenner II. p. 91
- 2. März.
Schreiben Klement's an Beresenyi II. p. 92
- 4. März, Kaschau.
Schreiben Beresenyi's an Klement II. p. 93
- 6. März, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 162
- 20. März, Paris.
Detto an denselben I. p. 162
- 26. März, Paris.
Detto an denselben I. p. 163
- 28. März, Haag.
Memoire Klement's an den Herzog von Marlborough . . II. p. 95
- 6. April, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 163
- 12. April, Kaschau.
Schreiben des Grafen Beresenyi an Vetes I. p. 340
- 12. April, Haag.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 100
- 12. April, Kaschau.
Schreiben Beresenyi's an Klement II. p. 101
- 12. April.
Schreiben Klement's an Beresenyi II. p. 102
- 13. April, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 163
- 18. April.
Schreiben Klement's an Cardonel II. p. 102

1710. 19. April, Haag.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 103
- 19. April.
 Schreiben Klement's an Bercsenyi II. p. 104
- 23. April, Kaschau.
 Schreiben des Grafen Bercsenyi an Vetes I. p. 344
- 1. Mai, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 164
- 4. Mai, Paris.
 Antwortschreiben Vetes' an den Grafen von Bercsenyi . . I. p. 165
- 5. Mai, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 165
- 19. Mai, Kaschau.
 Schreiben Bercsenyi's an Klement II. p. 104
- 26. Mai, Berlin.
 Schreiben Klement's an Bercsenyi II. p. 105
- 30. Mai, Munkács.
 Instruction Rákóczy's für Herbaix und später für Vetes zur
 Mission an Czar Peter I. von Russland I. p. 175
- 15. Juni, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 166
- 30. Juni, Paris.
 Detto an denselben I. p. 166
- 4. Juli, Paris.
 Detto an denselben I. p. 167
- 4. Juli, Paris.
 Memoire Vetes' an den König von Frankreich I. p. 168
- 8. Juli, Munkács.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 106
- 14. Juli, o. O.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 172
- 25. Juli, Marly.
 Schreiben K. Ludwig XIV. von Frankreich an Rákóczy . . I. p. 173
- 25. Juli.
 Resolution des Königs von Frankreich auf die wiederholten
 von Vetes im Namen Rákóczy's gemachten Vorstellungen I. p. 195
- 31. Juli, Hommona.
 Schreiben Bercsenyi's an General Janus II. p. 108
- 31. Juli.
 Schreiben Bercsenyi's an die Kron-Gross-Generalin von
 Polen II. p. 108
- Juli.
 Bericht Klement's über die von ihm von October 1709 bis
 Juli 1710 gepflogenen Unterhandlungen II. p. 109

1710. 9. August 1710 — 11. Februar 1711.
 Auszüge aus den Briefen Palmes, englischen Gesandten
 in Wien, an Rahy, engl. Gesandten in Berlin II. p. 122
- 30. August, Szerenes.
 Schreiben Rákóczy's an den König von Preussen II. p. 121
- 30. August, Szerenes.
 Schreiben Rákóczy's an die Königin von England II. p. 126
- 30. August, Szerenes.
 Schreiben Rákóczy's an die Generalstaaten der vereinigten
 Niederlande II. p. 128
- 30. August, Szerenes.
 Schreiben Rákóczy's an Baron von Schmettau II. p. 131
- 23. September, Szerenes.
 Schreiben Vetes' an Marquis von Torey I. p. 174
- 23. September, Szerenes.
 Creditiv für Vetes an den Car von Russland I. p. 175
- 23. September, Villanow.
 Siehe 13. Oct. d. J.
- 27. September, Szerenes.
 Original-Instruction Rákóczy's für Vetes I. p. 339
- 21. October, Villanow bei Warschau.
 Vetes' Bericht an Rákóczy I. p. 183
- 23. October? (im Original September) Villanow.
 Detto an denselben I. p. 183
- 23. October, Ungvár.
 Instruction Rákóczy's für Klement an die Höfe der Allirten II. p. 131
- 7. November, Villanow.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 184
- 10. November, Riga.
 Schreiben Vetes an den Grafen (Solar) von Monasterol . . I. p. 187
- 4. December, Riga.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 184
- 4. December, Riga.
 Schreiben Vetes' an den Grafen von Golovkin I. p. 185
- 10. December, Riga.
 Schreiben Vetes' an den Marquis von Torey I. p. 186
- 15. December, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 134
1711. 1. Jänner, Riga.
 Schreiben Vetes' an den Grafen von Beresenyi (in ungr.
 Sprache die Übersetzung I. p. 392) I. p. 187
- 2. Jänner, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 134

1711. 2. Jänner, Königsberg.
Schreiben desselben an Jablonski II. p. 135
- 5. Jänner, Königsberg.
Schreiben desselben an Jablonski II. p. 136
- 7. Jänner, Königsberg.
Schreiben des Abbé Brenner, Probstes von der Zips und
Agenten Rákóczy's, an Vetes (die Übersetzung des
ungrischen Theiles I. p. 393) I. p. 349
- 10. Jänner, Riga.
Schreiben Vetes' an Marquis von Torey I. p. 187
- 10. Jänner, Riga.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 189
- 10. Jänner, Riga.
Schreiben Vetes' an den Grafen (Solar) von Monasterol . I. p. 189
- 10. Jänner, Jaroslaw.
Schreiben Bercesenyi's an Klement II. p. 139
- 15. Jänner, Riga.
Schreiben Vetes' an Abbé Brenner I. p. 190
- 19. Jänner, Königsberg.
Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 140
- 27. Jänner.
Schreiben Ayerst's an Klement II. p. 141
- 29. Jänner, Königsberg.
Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 142
- Jänner.
Detto an denselben II. p. 143
- 6. Februar, Moskau.
Memoire von Vetes dem Car Peter I. von Russland über-
reicht I. p. 191
- 6. Februar.
In Form eines Memoires gekleidete Lösung der Schwierig-
keiten, die sich der werththätigen Hilfeleistung Russ-
lands an Rákóczy entgegenstellen oder dieselbe ver-
zögern könnten I. p. 197
- 8. Februar, Königsberg.
Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 143
- 13. Februar.
Rescript der Königin von England an Lord Peterborough,
engl. Gesandten in Wien II. p. 146
- 16. Februar.
Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 147
- 18. Februar, Dresden.
Auszug aus einem Schreiben des Grafen von Schlitten,
Marschal des Cardinal von Sachsen-Zeitz, an Lord Raby II. p. 147

1711. 19. Februar, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 147
- 19.—25. Februar.
 Auszug aus dem Schreiben Palmes, englischen Gesandten
 in Wien, an Lord Raby II. p. 148
- 21. Februar, Berlin.
 Protections-Urkunde des Königs von Preussen für Rákóczy
 und die flüchtigen Ungern II. p. 145
- 21. Februar.
 Schreiben des k. preussischen Legationssecretärs in Wien II. p. 149
- 26. Februar, Moskau.
 Bericht Vetes' an Rákóczy über die Unterhandlungen mit
 dem russischen Hofe I. p. 201
- 26. Februar, Moskau.
 Schreiben Vetes' an den Grafen Golowkin I. p. 213
- 26. Februar, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 150
- 28. Februar, Wien.
 Schreiben des Lord Peterborough an Lord Raby II. p. 151
- 16. März, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Jablonski II. p. 152
- 16. März, Königsberg.
 Detto an Klement II. p. 156
- 18. März, Lemberg.
 Schreiben Beresenyi's an Klement II. p. 157
- 26. März, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 161
- 30. März, Königsberg.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 213
- März.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 162
- 10. April, Danzig.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 215
- 15. April.
 Schreiben des Baron Ilgen, k. preussischen Ministers, an
 Jablonski II. p. 171
- 16. April, Berlin.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 171
- 25. April, Berlin.
 Detto an denselben II. p. 162
- 28. April, Danzig.
 Detto an denselben I. p. 218
- 28. April, Danzig.
 Schreiben Vetes' an Marquis von Torey I. p. 219

1711. 28. April, Danzig.
 Detto an den Kurfürsten von Baiern I. p. 219
- 30. April, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 176
- o. T. (*April*).
 Von der Garnison in Munkács dem k. k. Feldmarschall
 Grafen Johann Palfy vorgeschlagenen Punkte (in
 ungrischer Sprache; die Übersetzung I. p. 393) . . I. p. 350
- 6. Mai, Jaroslaw.
 Auszug aus einem Schreiben Brenner's an Klement . . . I. p. 352
- 9. Mai, Stettin.
 Auszug aus einem Schreiben des Königs Stanislaus von
 Polen an den Grafen Solar, Gesandten des Kurfürsten
 von Baiern in Danzig I. p. 354
- 11. Mai, Danzig.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 220
- 12. Mai, Jaworow.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 177
- 13. Mai, Zalus a.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 180
- 18. Mai, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 181
- 18. Mai.
 Kurze Darstellung der Friedens-Unterhandlungen mit dem
 Grafen Palfy II. p. 181
- 23. Mai, Hamburg.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 222
- 23. Mai, Berlin.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 183
- 24. Mai, Haag.
 Schreiben Lord's Ruby an Klement II. p. 184
- 25. Mai, Königsberg.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 184
- 28. Mai, Zahrsan (*Zalus a*).
 Schreiben Rákóczy's an den k. k. Feldmarschall Grafen
 Johann Palfy (in ungrischer Sprache; die Übersetzung
 I. p. 397) I. p. 354
- 30. Mai, Amsterdam.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 226
- 18. Juni, Visocko.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 356
- 18. Juni, Visocko.
 Schreiben Rákóczy's an Fierville, Gesandten des Königs
 von Frankreich bei ihm I. p. 356

1711. 18. Juni (fälschlich 18. Juli), Visocko.
Dasselbe im Auszuge (Beil. IX) I. p. 20
- 20. Juni, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 226
- 20. Juni.
Memoire von Vetes dem Könige von Frankreich überreicht I. p. 228
- 21. Juni, Paris.
Schreiben Vetes' an Abbé Brenner I. p. 228
- 22. Juni, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 233
- 27. Juni, Lemberg.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 185
- 12. Juli, Paris.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 234
- 13. Juli, Berlin.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 189
- 14. Juli, Paris.
Schreiben Vetes' an Abbé Brenner I. p. 235
- 16. Juli, Berlin.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 190
- 18. Juli, o. O.
Siehe 18. Juni d. J.
- 29. Juli, o. O.
Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 359
- 29. Juli, Fontainebleau.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 236
- 4. August, Fontainebleau.
Memoire von Vetes dem Könige von Frankreich überreicht I. p. 238
- 4. August.
Anrede Vetes' bei der Übergabe des Memoires von demselben Tage an den König von Frankreich I. p. 240
- 4. August, Berlin.
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 191
- 5. August.
Memoire Klement's an die Königin von England II. p. 193
- 6. August, Fontainebleau.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 241
- 8. August, Berlin.
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 203
- 15. August, Fontainebleau.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 244
- 22. August, Berlin.
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 204
- 27. August, London.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 206

1711. 30. August, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 245
- 1. September.
 Schreiben Tilson's, ersten Comis St. John's, an Klement . II. p. 208
- 4. September, Warschau.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes I. p. 363
- 8. September.
 Schreiben Lord's Strafford an Klement II. p. 208
- 10. September, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 246
- 12. September, Whitehall.
 Schreiben Tilson's an Klement II. p. 214
- 18. September, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 208
- 22. September, Berlin.
 Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 212
- 22. September, Haag.
 Schreiben Ayerst's an Klement II. p. 214
- 25. September, Paris.
 Memoire Klement's an die Königin von England II. p. 215
- 28. September, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 248
- 29. September, Whitehall.
 Schreiben Tilson's an Klement II. p. 218
- 6. October, Paris.
 Bericht Vetes' an denselben I. p. 249
- 15. October, Paris.
 Detto an denselben I. p. 250
- 16. October, Haag.
 Schreiben Ayerst's an Klement II. p. 219
- 16. October, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 220
- 20. October, London.
 Detto an denselben II. p. 222
- 23. October, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 251
- 27. October, o. O.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 223
- 28. October, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 251
- 30. October, Paris.
 Detto an denselben I. p. 253
- 30. October, o. O.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 225

1711. 31. October, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an den König von Frankreich . . . I. p. 256
- 31. October, Danzig.
 Detto an denselben . . . I. p. 256
- 31. October, Danzig.
 Detto an den König von Spanien . . . I. p. 257
- 31. October, Danzig.
 Detto an den Dauphin . . . I. p. 257
- 31. October, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Marquis Torcy . . . II. p. 485
- 31. October, Berlin.
 Schreiben Jablonski's an Klement . . . II. p. 229
- 6. November, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy . . . I. p. 253
- 10. November, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy . . . II. p. 231
- 12. November, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy . . . I. p. 255
- 13. November.
 Schreiben Bonet's, k. preussischen Residenten in London,
 an Klement . . . II. p. 233
- 17. November, Berlin.
 Schreiben Jablonski's an Klement . . . II. p. 233
- 17. November, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy . . . II. p. 235
- 18. November, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy . . . I. p. 255
- 24. November, Paris.
 Detto an denselben . . . I. p. 258
- 24. November, Whitehall.
 Schreiben Tilson's an Klement . . . II. p. 238
- 24. November.
 Bericht Klement's an Rákóczy . . . II. p. 238
- 24. November, o. O.
 Schreiben Rákóczy's an Baron Besenval . . . II. p. 486
- 25. November, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Vetes . . . I. p. 364
- 26. November.
 Schreiben Bonet's an Klement . . . II. p. 241
- 27. November, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy . . . II. p. 241
- 28. November, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement . . . II. p. 244
- 1. December.
 Memoire von Vetes dem Könige von Frankreich überreicht I. p. 260

1711. 1. December.
 Punkte von Vetes dem Könige von Frankreich zur Vorlage
 bei den allgemeinen Friedensconferenzen (in Utrecht)
 überreicht I. p. 262
- 1. December.
 Memoire von Vetes dem Dauphin übergeben I. p. 263
- 1. December, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 245
- 6. December, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 259
- 9. December.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 247
- 10. December, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 264
- 12. December, London
 Schreiben Bonnac's an Klement II. p. 248
- 13. December.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 249
- 17. December, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 265
- 19. December.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 249
- 22. December, London.
 Schreiben Bonet's an Klement II. p. 250
- 24. December, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 271
- 27. December? (im Originale steht, wie ich glaube, irr-
 thümlich November).
 Detto an denselben I. p. 271
- 29. December, Haag.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 251
- 30. December, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 272
1712. 2. Jänner, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 258
- 6. Jänner, London.
 Schreiben Bonet's an Klement II. p. 261
- 7. Jänner, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 276
- 8. Jänner, Haag.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 259
- 15. Jänner, Paris.
 Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 276
- 15. Jänner.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 262

1712. 16. Jänner, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 264
- 16. Jänner, Madrid.
Schreiben K. Philipp V. von Spanien an Rákóczy II. p. 265
- 22. Jänner, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 266
- 23. Jänner, Paris.
Bericht Vetus' an Rákóczy I. p. 277
- 26. Jänner Haag.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 260
- 27. Jänner, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 267
- 29. Jänner, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 269
- 29. Jänner, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 271
- 30. Jänner, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 272
- Jänner.
Memoire Klement's an die Generalstaaten II. p. 255
- 2. Februar, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 275
- 5. Februar, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 276
- 6. Februar, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 277
- 9. Februar, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 277
- 11. Februar, Haag.
Detto an denselben II. p. 279
- 13. Februar.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 282
- 14. Februar, Haag.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 283
- 15. Februar, Haag.
Detto an denselben II. p. 288
- 16. Februar, Berlin.
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 291
- 16. Februar, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 293
- 20. Februar, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 294
- 23. Februar, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 295

1712. 26. Februar, Utrecht.

- Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 296
- 27. Februar, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 298
- 1. März (Berlin).
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 299
- 4. März, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 300
- 5. März, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 300
- 5. März, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 302
- 8. März, Utrecht.
Detto an denselben II. p. 306
- 8. März, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 307
- 12. März, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 308
- 15. März, Berlin.
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 312
- 15. März, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 312
- 19. März, Haag.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 313
- 19. März, Paris.
Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 314
- 19. März, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 315
- 20. März, Danzig.
Bericht Vetes' an Rákóczy I. p. 277
- 22. März, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 315
- 26. März, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 316
- 26. März, Berlin.
Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 318
- 27. März, Haag.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 319
- 29. März, Utrecht.
Detto an denselben II. p. 320
- 29. März, London.
Schreiben Bonet's an Klement II. p. 324

1712. 2. April, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 324
- 2. April, Utrecht.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 326
- 5. April, Utrecht.
 Detto an denselben II. p. 330
- 9. April, Berlin.
 Schreiben Jablonski's an Klement II. p. 332
- 9. April, Utrecht.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 333
- 10. April, Paris.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 335
- (14. April.)
 Propositionen Rákóczy's die durch die französischen Ge-
 sandten am Utrechter Congresse vorgebracht werden
 sollten; am 14. April dem k. franz. Hofe vom Abbé
 Brenner übergeben II. p. 336
- 16. April, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 340
- 16. April, Utrecht.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 341
- 19. April, Utrecht.
 Detto an denselben II. p. 343
- 20. April, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV. II. p. 491
- 23. April, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 345
- 30. April, Danzig.
 Detto an denselben II. p. 346
- 4. Mai, Paris.
 Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 347
- 11. Mai, Paris.
 Detto an denselben II. p. 347
- 24. Mai, Utrecht.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 348
- 25. Mai, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 351
- 27. Mai, Utrecht.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 352
- 31. Mai, Utrecht.
 Detto an denselben II. p. 353
- 1. Juni, Danzig.
 Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 354
- 4. Juni, Utrecht.
 Detto an denselben II. p. 356

1712. 8. Juni.

- Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 356
- 11. Juni, Danzig.
Vollmacht Rákóczy's für den Abbé Brenner und Klement
als seine Abgeordneten zum Utrechter Congresse . . II. p. 357
- 11. Juni, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an den Marschall von Uxelles, k. fran-
zösischen Gesandten bei dem Utrechter Congresse . . II. p. 359
- 11. Juni, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Herrn von Polignac, k. französi-
schen Gesandten bei dem Utrechter Congresse . . . II. p. 359
- 11. Juni, Danzig.
Schreiben Rákóczy's an Menager, k. franz. Gesandten bei
dem Utrechter Congresse II. p. 361
- 11. Juni.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 361
- 11. Juni, Paris.
Schreiben des Abbé Brenner an Klement II. p. 364
- 12. Juni, Paris.
Schreiben desselben an denselben II. p. 364
- 17. Juni, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 365
- 18. Juni.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 366
- 21. Juni, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 367
- 22. Juni.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 368
- 22. (irrh. 2.) Juni, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 368
- 24. Juni, Utrecht.
Detto an denselben II. p. 369
- 29. Juni.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 371
- Anfang Juli, Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 372
- 5. Juli, Utrecht.
Detto an denselben II. p. 373
- 5. Juli, Utrecht.
Antwort des Abbé Polignac an Rákóczy II. p. 373
- 8. Juli Utrecht.
Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 374
- 9. Juli.
Schreiben Rákóczy's an Klement II. p. 375

1712.	12. Juli, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 375
—	16. Juli.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 377
—	16. Juli, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 379
—	18. Juli, Paris.	
	Schreiben des Abbé Brenner an Klement	II. p. 381
—	19. Juli, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 381
—	20. Juli.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 382
—	22. Juli, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 383
—	23. Juli.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 384
—	26. Juli, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 385
—	2. August.	
	Schreiben Menager's an Rákóczy	II. p. 387
—	2. August, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 387
—	6. August.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 389
—	6. August, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 389
—	9. August, Utrecht.	
	Detto an denselben	II. p. 391
—	12. August, Utrecht.	
	Detto an denselben	II. p. 393
—	13. August.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 395
—	16. August, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 396
—	17. August.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 397
—	24. August.	
	Detto an denselben	II. p. 398
—	27. August, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 398
—	27. August.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 399
—	31. August.	
	Detto an denselben	II. p. 400

1712.	3. September, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 400
—	4. September.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 402
—	6. September, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 403
—	10. September.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 404
—	14. September, Paris.	
	Schreiben des Abbé Brenner an Klement	II. p. 404
—	17. September, Haag.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 405
—	20. September, Utrecht.	
	Detto an denselben	II. p. 406
—	21. September.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 407
—	23. September, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 408
—	27. September, Utrecht.	
	Detto an denselben	II. p. 409
—	September.	
	Detto an denselben	II. p. 410
—	4. October, Haag.	
	Detto an denselben	II. p. 412
—	4. October, Utrecht.	
	Detto an denselben	II. p. 413
—	4. October, Berlin.	
	Schreiben Jablonski's an Klement	II. p. 415
—	7. October, Utrecht.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 416
—	21. October, Rotterdam.	
	Detto an denselben	II. p. 417
—	23. October, Danzig.	
	Schreiben Rákóczy's an Klement	II. p. 419
—	28. October.	
	Detto an denselben	II. p. 420
—	28. October, London.	
	Bericht Klement's an Rákóczy	II. p. 420
—	1. November, London.	
	Detto an denselben	II. p. 420
—	4. November, London.	
	Detto an denselben	II. p. 421
—	8. November, London.	
	Detto an denselben	II. p. 422

1712. 10. November, am Bord des St. Georg.
 Schreiben Rákóczy's an Baron Besenval II. p. 492
- 11. November, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 423
- 15. November, London.
 Detto an denselben II. p. 424
- 18. November, London.
 Detto an denselben II. p. 425
- 21. November, im Sund.
 Schreiben Rákóczy's an Baron Besenval II. p. 492
- 22. November, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 426
- 25. November.
 Detto an denselben II. p. 427
- November.
 Memoire Klement's an die Königin von England II. p. 427
- 4. December, London.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 428
- 9. December, am Bord bei Hull in England.
 Schreiben Rákóczy an Baron Besenval II. p. 493
- 16. December, Paris.
 Bericht Klement's an Rákóczy II. p. 429
- 30. December, Paris.
 Detto an denselben II. p. 431
1713. 7. Jänner, Paris.
 Detto an denselben II. p. 432
- 17. Jänner, Dünkirchen.
 Detto an denselben II. p. 433
- 23. Jänner, London.
 Detto an denselben II. p. 433
- 9. März, Passy.
 Schreiben Rákóczy's an Baron Besenval II. p. 494
- 27. April, Passy.
 Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV. II. p. 495
1714. o. T. u. O.
 Schreiben Rákóczy's an Marquis v. Torey II. p. 498
1715. 22. September, Wien.
 Memoire Klement's an K. Karl VI. II. p. 1
- o. T. u. O.
 Memoire Vetes' an K. Karl VI. I. p. 1
- o. T. u. O.
 Detto an denselben I. p. 22
1721. 20. März, Kamieniec.
 Schreiben Rákóczy's an Baron Besenval II. p. 499

1721. 31. August, Rodosto.
 Schreiben Rákóczy's an den Herzog von Orleans II. p. 500
1722. 24. Februar, Rodosto.
 Schreiben Rákóczy's an den Cardinal Dubois II. p. 510
- 24. Mai, Rodosto.
 Schreiben Rákóczy's an den Herzog von Orleans II. p. 513
1723. 22. Jänner, Rodosto.
 Schreiben Rákóczy's an eine k. franz. Princessinn II. p. 522
- Anfang Octobers, Rodosto.
 Detto an dieselbe II. p. 525
1724. 3. März, Rodosto.
 Schreiben Rákóczy's an den Grafen Morville II. p. 532
- 10. September, Rodosto.
 Schreiben desselben an denselben II. p. 542
1726. 29. November, Rodosto.
 Schreiben Rákóczy's an den Marquis D'O II. p. 543
-

1.

Memoire Klement's an Kaiser Karl VI.

Wien, 22. September 1715.

Le soussigné aiant étudié a Franckfort sur l'Oder eut ordre de son Pere au commencement de l'année 1708 de retourner en Hongrie par Dantzig, il y trouva la Princesse Rokoczy qu'il a eu occasion de voir par les moiens des ses Parents qui estoient aupres d'Elle et comme Elle avoit pour lors besoin d'un homme de confiance pour faire tenir au Prince Rakoczi des lettres de consequence concernantes des Propositions que luy faisoit au nom du Roy de Svede et en celuy du Roy Stanislas le General Crassau qui se trouvoit dans le Dantziger verder, la ditte Dame et le dit General me confierent non seulement des lettres mais aussi les Propositions svivantes de bouche: Que le Roy de Svede aiant heureusement affermie le Roy Stanislas sur le Throne de Pologne du coté du Roy Auguste travailloit avec le meme bonheur du coté du Czar, que l'Alliance et les Promesses de ce dernier seront inutiles a luy Prince Rakoczi et qu'il estoit des ses Interets d'entrer dans les mesures que la Svede luy propose d'empêcher en Hongrie et en Transsylvanie le Passage des Couriers Moscovites, de disposer les Polonois attachées a son Parti et surtout Monsieur et Madame la grande Generale Sziniarszki de reconnoitre le Roy Stanislas et que tout ceci contribuant a la fin de la Guerre Moscovite mettra les Roys de Svede et Stanislas en Etat de faire avoir au Prince Rakoczi et aux Hongrois des satisfactions raisonnables a quoy ces deux Princes s'offroient de s'engager formellement. J'ay trouvé Rakoczi a la fin du mois de may la meme Année 1708 a quelques Lieux d'Agria ou son Armée qui fut ensuite battu au mois d'Aout a Trentschin s'assembloit. Comme le Comte

obtenir par la Guerre, meme le reconnoitre pour Mediateur s'il vouloit faire sa Paix avec France, accepter Entre Elle et les Allies la Neutralité, rapeller toutes ses troupes a son Contingent pres; Que la France luy fera paier cinquante a soixante milles Ecus par mois et qu' Elle disposera les Hongrois d' elire le Prince Royal de Prusse pour Roy d' Hongrie et qu' Elle soutiendra cette Election par son Argent, et que le Prince pouvoit accepter la Couronne sans causer une Rupture avec la maison d' Autriche, puisque le Roy de Prusse pouvoit dire de n' avoir pas été le Maitre d' empecher son fils d' aller en Hongrie et qu' on y pouvoit envoyer des troupes Brandenbourgeoises le longue des Lizieres de Silesie comme si Elles desertoient pour suivre leur Prince.

Et pour faire voir que la France accusoit juste Elle disposa le Prince Rakoczi d' en ecrire luy meme au Roy de Prusse et a Monsieur Jablonszki et ces lettres leurs furent tenues par le Sieur Kráý Commissaire Hongrois a Dantzic, qui a eu la tete tranchée deux Ans apres a Kásmarek par les ordres du General Heister. Le Prince Rakoczi luy meme et Monsieur Jablonszki m' assurerent que la Cour de Berlin commença d' ecouter ces Propositions et une Preuve de cela sont les chicanes qu' Elle fit cette Année la pour ses troupes qui estoient en Italie et au Paix Bas, et les sollicitations qu' Elle fit sur les Instances du Prince Rakoczi a la Cour de Dänemarek pour le Rappel des ses troupes qui estoient en Hongrie.

Comme le Prince Rakoczi avoit assuré le Roy de Prusse qu'il avoit des grandes Intelligences dans la Moravie et dans la Silesie et meme dans la Boheme et qu'il entrera dans ce Pais la pendant la campagne de 1708, la Cour de Berlin différa de prendre sa Resolution jusques a l' Issue des operations promises par le Prince Rakoczi, qui auroient approché les Rebelles par la Silesie aux Etats de Brandenbourg. Effectivement Rakoczi marcha en 1708 avec son armée tous jours du cote des Frontieres de la moravie et de la Silesie et les Patentes pour faire revolter ces deux Provinces furent tenues toutes pretes dans les Langues Allemande, Boheme et en Latin. Mais ces Projets s' evanouirent par la Perte de l' Action de Trentschin qui fut cause que les affaires d' Hongrie allerent du depuis tous jours en empirant. J' estoit a Berlin a executer mes ordres du temps de l' arrivée de la nouvelle de cette Defaite qui y causa une grande Consternation qu' on ne me cacha pas, on me fit meme concevoir que dans une

Conjuncture pareille le Prince Rakoczi devoit songer de s'accommoder de son mieux avec la Cour de Vienne et se reserver a un melieur temps, et pour cela on luy conseilla de s'adresser par le moien de la Cour de Berlin aux Etats Genereaux et par Milord Duc de Marleborough a la Reine d'Angleterre, comme a deux Puissances dont la mediation pour la Paix d'Hongrie subsistoit encore. Le Roy de Prusse me renvoya ainsi en Hongrie avec ce Conseil et ces Propositions au mois de Septembre l'année 1708 et j'ay trouvé a mon arrivée le Prince Rakoczi passant le Tibisc a Tokai qui me mena jusques a Karoly. Pendant que tout cela se passait les Etats Protestants attachées au Prince Rakoczi avoient envoyé quelque temps auparavant un ministre Lutherien appelée Krmann avec un Gentilhomme nommée Podhorszki implorer l'Assistance du Roy de Suede que ces Messieurs svivirent jusques a Bender et dont ils ne revinrent qu' a la fin de l'année svivante avec des Resolutions conformes a la situation des Affaires du Roy de Suede.

Le Comte de Tournon qui s'etoit brouillé a Paris avec le Sieur de Vetes fut envoyé a Venise ou le Baron de Voinovitsch etoit deja pour menager un soulèvement en Croatie et pour y faire entrer sous main la Republique de Venise. Ces Negotiations ne sont jamais venues clairement a ma Connoissance; mais il est constant que l'abée Brenner que le Prince Rakoczi tenait a Rome apres l'avoir rapellé d'aupres le General Sziniavszki chez lequel il residoit a eu la Direction de toutes ses Intrigues, et etoit bien venu aupres du Pape d'autant plus que celuici etoit au plus fort des sés Differents avec feu la Majesté Imperiale Joseph et qu'on travailloit alors au Projets de la Ligue de Italie contre S. M. J. dans laquelle le Prince Rakoczi s'offroit d'entrer eroiant pouvoir faire revolter les Croates avec l'argent du Pape et avec celuy des Venetiens et promettoit des merveilles au Pape pour l'Extirpation des Protestants en Hongrie et en Transsylvanie, dans le meme temps qu'il me renvoya a la fin du mois d'Octobre de l'an 1708 a Berlin avec des Expeditions telles que la Cour de Prusse les avoit souhaitté.

Les Armes de sa Majesté Imperiale etant tout jours victorieux en Hongrie le Prince Rakoczi depecha des nouveaux Envoyes a Constantinople pour tacher d'y obtenir le secours des Tures, et renoua aussi precisement alors avec la Cour de Vienne par le moyen du Sieur Tolvay des Conferences pour un Traitte de Paix et pour une suspension

d'Armes, laquelle n'ayant pas été ratifié a Vienne n'a eu aucune suite. Messieurs Radai et Dobozi cependant n'ayant put faire le voyage de Berlin comme j'étoit trop jeune pour entreprendre une Negotiation de la nature de celle, dont il étoit question, le Prince Rakoczi demanda au Roy de Prusse de permettre a Mr. Jablonszki de faire avec moy le voyage d'Hollande et de l'Angleterre. Le Baron d'Ilgen s'y opposa, mais le Comte et la Comtesse de Vartenberg qui étoient dans les Intérêts de Rakoczi aussi bien que Milord Rabi aujourd'hui Comte Strafford me conseillèrent d'en parler immédiatement au Roy et de luy faire entrevoir autant des Raisons d'Intérêt que de la Gloire et de la Générosité. Je le fit et j'obtint sans peine ma demande d'une manière que le Roy ayant fait appeler Monsieur d'Ilgen luy ordonna dans ma Présence l'Expedition des Passeports nécessaires a Monsieur Jablonszki pour le susditt voyage. C'étoit a celui-ci que le Prince Rakoczi écrivit de Karoly tout de sa main la lettre où il marquoit ses sentiments sur la Religion et où il faisoit le Projet d'établir la Balance de l'Europe par les Puissances Protestantes en demembrant de la maison d'Autriche la Couronne d'Hongrie. La Cour de Berlin s'engagea d'entrer dans ce Projet lorsqu'il en sera le temps et Mr. Jablonszki étant chargé d'en parler aussi en Angleterre et en Hollande, Nous Nous mimes luy déguisé en séculier en chemin au mois de Février 1709 et n'ayant pas put joindre le Duc de Marleborough aux Paysbas il nous envoya par le Sieur Cardonnel un Passport pour le suivre a Londres. Nous l'y trouvâmes et après luy avoir exposé nos ordres il nous fit venir deux fois devant le Conseil du Cabinet de la Reine composé alors du Ministère Wigh. Leur Resolution étoit que le Prince Rakoczi ayt a proposer des Conditions de la Paix a Vienne, que la Reine les y feroit soutenir de concert avec les Etats Generaux que Milord Duc y disposera, que Rakoczi devoit faire la Paix a quelque Prix que ce soit pour être un Jour en Etat d'exécuter le Projet du Protestantisme et de la Demembrement de la Couronne d'Hongrie de la maison d'Autriche, que les Allies contribueront tout pour luy faire avoir des conditions tolérables, surtout si la France, qui demandoit une Paix generale, y concourra.

La même chose fut repondue a la Haye où Milord Duc nous fit mener par Milord Townsend et Mr. Cardonnel chez le Grand Pensionnaire qui nous fit avoir Messieurs de Velderen et Fagel pour Commissaires.

Monsieur le Marquis de Torci arrivant alors a la Haye j'ay pressé mon retour pour la Hongrie avec une lettre pour le Prince Rakoczi de Milord Duc qui estoit une Recreance au nom de la Reine et des Etats et dans le sien, Le Roy de Prusse m'en donna de sa Part une pareille et je n'avoit pas encore passé Königsberg que j'ay receu avis de Berlin de la Rupture du Traitté de la Haye d'ou Milord Townsend avoit marqué a Milord Rabi de me dire ou de m'ecrire que Rakoczi ne devoit pas tarder a faire ses Propositions a Vienne. Etant arrivée aupres du Prince Rakoczi a Patak au mois de Juillet 1709 il ecrit tout sur le champ a Vienne a Msr. de Bruinix et mit dans sa Lettre une autre pour le Prince de Lamberg demandant un Passeport pour une Personne de confiance qu'il vouloit envoyer en droiture a Vienne.

Dans ces Entrefaits et un peu auparavant les Etats Protestants d'Hongrie et de Transsylvanie avoient envoyés leurs Deputés a Berlin en Hollande et en Angleterre nommement les Sieur Dobozi et Körtvélyessi, et le Roy de Prusse aiant envoyé son Ministre de la Parole de Dieu nommé d'Ancillon sous le nom de St. Julien en qualité de Secrétaire pretendue a la Princesse Rakoczi pour l'instruire dans la Religion.

Cette meme Personne alla voir le Prince Rakoczi en Hongrie sur le meme sujet et s'en separa fort satisfait et sa Cour le fut encore plus.

Le Roy de Suede avoit été battue et obligé de se retirer a Bender et le Roy Stanislas avec le General Crassau en Pomeranie, ce qui fit songer le Prince Rakoczi a solliciter le Czar pour la Couronne de Pologne quoyque le Roy Auguste y estoit entré, mais comme les Polonois n'en estoient pas tous contents, et comme il croioit que le Czar ne l'en seroit non plus, il fit des Pas pour cela et fit offrir en meme temps aux Allies des troupes contre la France si on luy faisoit avoir une bonne Paix de S. M. J. et si on vouloit l'aider a la Couronne de Pologne. La France scut l'un et l'autre par Msr. Desalleurs son Ministre aupres du Prince Rakoczi, cela causa quelque Rafroidissement, le Rappel du Marquis Desalleurs et le Retardement du Paiement des subsides.

La Cour de Prusse qui ne trouvoit pas son compte au Retour du Roy Auguste en Pologne auroit voulu aider le Prince Rakoczi si bien que le Roy de Prusse y parla luy meme a Marienverder au Czar aupres de qui Rakoczi avoit envoyé l'abée Brenner deja de retour de Rome, mais il etait trop tard le Roy Auguste aiant deja fait son Traitté avec le Czar.

Celui-ci apprehendoit la Guerre de Turcs et se servit ainsi du Prince Rakoezi pour faire connoître a la France qu'il vouloit faire une Paix raisonnable avec la Svede par son moien et comme Elle estoit trop éloignée par celui de Rakoezi a qui le Czar promettoit d'obtenir une bonne Paix de sa Majesté Imperiale; Le dessein des Moscovites estoit d'empêcher que la France ne travaillât pas en faveur de la Svede a Constantinople, et le Prince Rakoezi s'en chargea d'autant plus volontiers qu'il croioit trouver des avantages de quelque façon que les affaires puissent tourner, en se conservant également l'Amitié du Czar et du Roy de Svede, Il fit beaucoup des honnettetes a ce dernier, luy envoya le Sieur Radai a Bender et receut bien le General Meyerfeld qui venant de Bender passa par Munkatsch et que j'ay eu ordre de conduire jusques a Kâsmarck d'ou il alla joindre dans le Comté de Lyptau le General Imperiale Tolet qui y estoit posté. Le Prince Rakoezi s'entretint avec Msr. de Meyerfeld sur les offres du Czar, sur la mediation de France et la sienne, meme on luy donna des chiffres pour la Correspondance, mais la France s'étant bientôt emparé de cette Negotiation je n'en ay plus rien seue avec Certitude.

La France cependant incertaine de la sincerité des offres du Czar estoit irresolue si Elle devoit appuier plutot le Roy de Svede que le Prince Rakoezi a Constantinople ou les Deputés de celui-ci avoient demandées du secours et la Porte étant encore aussi en suspens offrit son secours si on luy vouloit livrer Neuheusel, Agria et Zolnock, les Esprits des Hongrois estoient divisées la dessus et le Prince Rakoezi n'en osoit pas meme trop parler a plusieurs d'Entre Eux. Les Reponses sur ses Lettres écrites au Prince de Lamberg et a Monsieur de Bruinix ne venoient pas de Vienne les armées de S. M. J. avancoient en Hongrie continuellement desorte que Rakoezi me renvoya au mois d'octobre 1709 de Hust en Marmaros, ou il tenoit les Etats de Transylvanie, a Berlin et en Hollande pour scavoir la dernière Resolution des Puissances Alliées.

La Cour de Berlin tous jours officieuse accorda toutes mes Demandes et me recommanda fortement a ses ministres en Angleterre et en Hollande, ou je suis arrivée au mois de mars 1710 et y aiant exposé aux Etats Genereaux et a Milord Duc de Marleborough aussi bien qu'a Milord Townsend la Necessité ou le Prince Rakoezi estoit de prendre son Parti avec les Turcs si les Allies ne luy pourroient pas obtenir une bonne Paix.

Les Etats Genereaux commencerent par desavouer Msr. Bruininx qui avoit repondu a la fin au Prince Rakoczi qui m'envoya sa Lettre contenant un Refus de la Part de S. M. J. pour le Passeport et une ordre des ses maitres a luy de ne se plus meler des affaires des Hongrois. Le Grand Pensionnaire Hainsius m'assura dans la Presence du Duc de Marleborough et dans celle de l'Ambassadeur d'Angleterre, que cela estoit faux, et Milord Duc luy parla fortement contre Monsieur Bruininx l'assurant qu'il scavoit depuis asses longue temps que la Cour de Vienne l'avoit gagné par une somme d'Argent et qu'il en falloit avoir un Ressentiment; que le Prince Rakoczi devoit songer a mettre dans ses Interets et a gagner Monsieur le Comte de Wratislaw; que je devoit retourner incessamment porter une Lettre de sa Part au Prince Rakoczi, qui l'assurera au nom de deux Puissances maritimes que s'il n'accepte point les offres de Tures, on luy fera avoir une Paix honorable, arrivera ce qui pourra avec luy en Hongrie. Outre cette Lettre l'assurance ci mentionnée me fut donnée au nom des Etats Genereaux par le Grand Pensionnaire et Milord Duc jugea a propos, que le Deputé des Etats Protestants d'Hongrie le Sieur Körtuélyessi allat a Londres attendre ces Assurances de la Bouche de la Reine et du Ministere d'Angleterre, Sa Majesté le Roy de Prusse en ecrit de meme au Prince Rakoczi et bientot apres mon Retour en Hongrie au mois d'Aout l'an 1710 le Sieur Körtuélyessi ecrit de Londres au nom de S. M. Britannique les memes Assurances et des offres de sa Part que le Prince Rakoczi n'avoit qu'a proposer quelque et tout un autre Expedient que le secours des Tures pour obtenir une bonne Paix, que les Puissance maritimes y donneront leurs mains volontiers.

Le Prince Rakoczi avoit fait scavoir au Roy de France les offres du Czar et sur cela cette Cour envoya en Hongrie le Sieur de Vetes pour faire scavoir ses sentiments a cet egard au Prince Rakoczi et pour le prier d'envoyer le dit Sieur de Vetes aupres du Czar, on l'y depecha actuellement pendant que j'etais dangereusement malade.

Monsieur d'Urbig allant a Vienne avoit passé quelque mois auparavant par la Hongrie chez le Prince Rakoczi et luy avoit notifié au nom de son maitre qu'il l'aidera des troupes si les Allies ne le prendroient pas d'une façon a se lier contre luy avec le Roy de Suede et meme le Czar fit faire des Declarations avantageuses en faveur du Prince Rakoczi a Londres a la Haye et a Berlin. Le Prince Rakoczi rappella ces Gens de Constantinople, les Imperiaux prirent cependant

Neuheusel et sur cela je fut renvoyé a Berlin pour y représenter aussi bien qu'aux deux Puissances maritimes les Extrémités de Rakoczi pour les sommer de leurs Parole et pour leur dire que supposé qu'ils voulussent déclarer au Czar qu'ils ne prendront pas mauvais le secours qu'il donnera au Prince Rakoczi et aux Hongrois le Czar le luy donnera, l'ayant assuré de le faire moyennant une pareille Declaration :

La Cour de Berlin ne me fit tenir Quarantaine que quinze jours sur ses frontieres, desorte que je suis arrivée a Berlin l'an 1711 au commencement du mois de Janvier, ou j'ay trouvé le changement dans le Ministère par le depart du Comte de Vartenberg et par la Prison du Comte de Witgenstein mais cela ne changea rien aux Inclinations du Roy de Prusse pour les Interets du Prince Rakoczi, ni au zele avec lequel le Baron d'Ilgen les embrassoit, desorte que je n'ay pas eu aucune peine d'obtenir tout ce que j'ay eu a demander je parle de la Declaration que Sa Majesté Czarienne demandoit du Roy de Prusse, qui la luy fit faire solennellement par son ministre Msr. Marschal de Biberstein qui residoit aupres de luy ; Il fit plus il fit faire des Instances pour ce meme Sujet a la Cour d'Angleterre et aupres les Etats Generaux et cum summum in mora periculum esset on me fit rester apres en avoir deliberé a Berlin d'ou l'Ambassadeur d'Angleterre Milord Rabi ecrivit a sa Cour sur cette ma Negotiation. On s'en expliqua au souhait du Prince Rakoczi avec les Ministres de sa Majesté Czarienne en Angleterre et en Hollande pendant qu'on ordonnoit a Monsieur de Palmes Envoyé d'Angleterre a Vienne d'y travailler pour le Prince Rakoczi et pendant que Milord Rabi me communiquoit l'Extrait des toutes ses Lettres contenant tout ce qui s'estoit passé ou ce qui se passoit sur les affaires d'Hongrie a Vienne, a Londres et a la Haye.

Le Czar assuroit que son dessein estoit de mettre a l'Exemple du Roy de Suede ses troupes en Quartiers d'hiver dans la Silesie et ses Guarnisons dans Cassovie, Munkats et Ungvar, pour faire valoir a Vienne sa Mediation et c'estoit dans cette Intention que ses troupes estoient si pres des Frontieres d'Hongrie et que le Comte Beresenyi allat en Pologne pour en venir a une Conclusion avec Sa Majesté Czarienne, qui y vouloit venir Elle meme.

Et comme j'avoit ordre de faire des nouvelles Proposition pour une Paix avec sa Majesté Imperiale Milord Rabi a qui Monsieur de

Palmes devoit obeir luy envoia a Vienne le Projet que le Prince Rakoczi m'avoit ordonné de delivrer pour un Accommodement; Et le nouveau Ministere Torys en Angleterre craignant que les Engagements du Czar avec le Prince Rakoczi n'allassent pas plus loin ordonna a Milord Peterborough envoyé pour lors a Vienne d'y declarer que le Refus de l'Accommodement avec le Duc de Savoye et avec le Prince Rakoczi estoit une marque d'une Renonciation a la Couronne d'Espagne et que Sa Majesté Britannique se faisoit fort de disposer le Prince Rakoczi a une Paix tres raisonnable.

Il faut qu'on ayt été averti a Vienne des Resolutions du Czar et de la Reine d'Angleterre, puisqu'on fit des ouvertures de la Paix au Prince Rakoczi sans Intervention Etrangere; Luy qui se croioit assuré de parvenir a une Paix soit par le Czar soit par l'Angleterre ne refusa pas l'Entrevue avec Monsieur le Comte de Palfi esperant de trainer les choses en longueur en attendant des mes Nouvelles; Mais il ne receut pas a temps mes Lettres ni celles que Milord Peterborough luy ecrivait de Vienne par les adresses que je luy avoit envoyé et s'en étant allé en Pologne pour y traiter avec le Czar personnellement, la diligence de General Comte Palfi le prevint car Cassovie aiant été rendue et les troupes des Mecontentes aiant mis les Armes Bas il ne luy resta que Munkats et presque point des troupes si bien que la Porte ayant déclaré la Guerre au Czar de Moscovie le Prince Rakoczi se trouva frustré des ses Esperances du cote du Czar et les Anglois croiant la Guerre d'Hongrie terminée ne furent plus si empressées pour le Prince Rakoczi.

Mes Instructions portoient qu'en Cas que luy et ceux de son Partie fussent obligées de sortir du Pais je devoit demander pour luy et pour tous ceux qui suivroient son sort la Protection de sa Majesté Prussienne, on me l'accorda sans repliquer et Elle me fut expédié mot pour mot comme je l'avoit couché par escrit; on la remit entre les mains de Monsieur Jablonszki pour être envoyé aux Intéressées en son temps et lieu. J'ay stipulé pour le Prince Rakoczi en secret trente milles Ecus de Pension, car la Cour de Berlin pretendoit tirer des avantages considerables de la demeure de ce chef et des ses Partisans dans ses Etats;

Mais cela n'a pas eu aucune suite puisque le Prince Rakoczi croyoit trouver mieux son compte aupres du Czar et le Roy de Pologne qui le receurent tous deux avec beaucoup des Honneurs, la mort

de S. M. J. Joseph etant arrivée dans ce temps la, le Prince Rakoezi inspira au Roy Auguste le Conseil de faire elire son fils Roy des Romains, et comme j'etoit resté selon ce qui est marqué cidessus depuis mon dernier arrivé tous jours a Berlin j'y ay receu ordre de Rakoezi d'aller solliciter la Reine d'Angleterre de ne le pas abandonner. Luy pour plaire au Roy de Pologne fit le Projet de detacher l'Hongrie de dessus la Domination d'Autriche, d'en faire un Electorat et de le laisser tous jours posseder par celui qui sera elue Roy des Romains pour pouvoir par cette Couronne soutenir sa Dignité s'il n'avoit pas d'ailleurs des Etats asses suffisants pour le faire. La Conjuncture du temps qui pressoit l'Election d'un Empereur ne permit pas d'y faire toutes les Reflexions, mais on a dit a Berlin et en Angleterre qu'il pourra venir un temps ou ce Projet pourra avoir lieu et qu'on l'appuyera.

La Paix de Sathmar etant conclue le Prince Rakoezi la fit inprimer avec ses Remarques et comme il croioit pouvoir obtenir son Accommodement avec S. M. J. aujourd'hui regnant par l'Entremise du Roy de Prusse, ce Prince fit parler a S. M. J. par ses Ministres qu'il avoit a Franckfort les Comtes de Dobna et Metternich, mais ils furent rebutés.

Je fut temoin pendant mon sejour en Angleterre l'an 1711 comme quoy le nouveau Ministere Torys traittoit avec Msr. Menager, aussi toute la Reponse que j'ay receu fut que Sa Majesté Britannique entrera a Brünsuic dans toutes les mesures du Czar pour le Retablissement du Prince Rakoezi, et le Garde de Sceaux l'Eveque de Bristol me promit au nom de la Reine qu'il sera instruit au Traitté de la Paix Generale sur le chapitre et les Interets du Prince Rakoezi, on nomma la ville d'Utrecht pour le lieu de Congres et je me suis rendue a la fin de l'année 1711 en Hollande pour y obtenir la Concurrence des Etats Genereaux en faveur du Prince Rakoezi au Traitté de la Paix suivant leurs Promesses. Je fut heureux dans ma Negotiation et le Roy de Prusse donna des ordres avantageuses pour Rakoezi a ses Ministres sans parler que les Plenipotentiaires de France furent positivement instruits a cet egard, de sorte que je me suis trouvé a Utrecht a Portée de scavoir le temps qu'il pourra etre question des Interets du Prince Rakoezi. Touts ces Plenipotentiaires presserent l'Impression des Droits de la Principauté de Transsylvanie qui parût bientôt apres, les Ministres Prussiens la divulgèrent et le Comte Passionei en fit faire la seconde Impression a ses Depens.

Au Commencement de l'Année 1712 S. A. S. Monseigneur le Prince Eugene fit le voiage d'Angleterre, auquel le Ministere Torys avoit apporté bien des oppositions, et comme il me sembloit que le Prince Rakoezi estoit intéressé de scavoir l'Issue de ce voiage j'ay disposé Msr. Bonnet Resident de Prusse a Londres d'entretenir avec moy un Commerce des Lettres sur ce sujet qu'il a fait exactement suivant en cela les ordres Generales du Roy son maitre qui avoit ordonné par tout a ses Ministres de me communiquer fidelement tout ce qui pouvoit regarder les Interets du Prince Rakoezi.

L'Ambassadeur de Venise Monsieur le Procureur Ruzini étant arrivée a Utrecht je l'ay prié au nom de Rakoezi de m'aider de son Conseil et des ses avis, il en ecrivit chez luy et receut pour cela des ordres qu'il executa par les avis sinceres qu'il me donnoit. Le Prince Rakoezi luy ecrivit il y repondit aussi bien que tous les ministres sousmentionnées; Leurs maitres estoient en cela d'accord, qu'il faudra insister sur le Retablissement du Prince Rakoezi si Sa Majesté Imperiale venoit de traiter a Utrecht et comme cela ne s'y fit on n'a pas eu occasion d'en parler.

La Dispute du Comte de Rechteren survint alors avec Monsieur Menager et comme on croyoit le premier extremement dans les Interets de la maison d'Autriche la Cabale son Ennemie en Hollande se servit de mon moyen pour outrer contre luy la France et pour faire concevoir a cette Couronne des Avantages si Elle pouvoit perdre le Comte de Rechteren, effectivement Elle insista beaucoup sur son Eloignement, mais son Partie adverse n'en profita pas.

Les Etats Genereaux qui ne vouloient pas alors la Paix me promirent de ne pas conclure une nouvelle alliance dont il estoit question avec Sa Majesté Imperiale sans stipuler le Retablissement du Prince Rakoezi, qui ne se croiant pas en sureté a Dantzic et voulant se rapprocher pour ses Interets de l'Angleterre et de la France s'embarqua apres avoir receu l'approbation de la Reine au mois de Novembre 1712 pour l'Angleterre ou je fit le voiage avec Milord Strafford.

Tout le monde crue le Prince Rakoezi peri vue les grandes tempetes qui regnerent alors, et le Ministre Torys qui ne souhaitoit pas trop son arrivée a Londres m'envoya a Paris pour y concerter avec la Cour de France comment il faudra se prendre pour son Retablissement. Il arriva a Hull en Angleterre, on le pria de ne pas débarquer et on luy donna un Vaisseau qui le mena a Dieppe dont il fit le voiage

par terre a Rouan et de la a Paris et partout dans un parfait incognito sous le nom du Comte de Sáros.

C'etoit au Commencement du mois de Fevrier de l'année 1713 et la Cour de France aiant delors preue qu'il n'y aura point de Paix conclue avec Sa Majesté Imperiale le Prince Rakoczi ne me renvoya pas en Hollande.

Cependant l'arrivée de Monsieur le Baron d'Hohendorff a Paris au Mois de Juillet de la meme année 1713 aiant fait apprehender au Prince Rakoczi qu'il y avoit quelque Negotiation secrette sur le tapis avec Sa Majesté Imperiale, comme il connoissoit tres particulièrement la Cour de France ou il etoit extremement assidue et vue de bon oeil du Roy, il s'avisa de songer a ses propres Interets et d'ecrire a la Comtesse de Dähnhoff Maitresse du Roy de Pologne, que la France avoit besoin d'une Paix, que le Ministere n'avoit pas aucune vigueur, que la seule Faction de l'Electeur de Baviere s'opposoit a la Paix, qu'Elle etoit animé contre l'Empereur, que luy Prince Rakoczi pretendoit donner des ouvertures si essentielles a sa Majesté Imperiale qu'Elle pourra parvenir a une Paix honorable si Elle vouloit luy accorder son Retablissement pour les avis qu'il luy donnera, et que Sa Majesté Polonoise pourroit negocier un mariage entre le Prince son Fils et une Archiduchesse et en exclure la Baviere qui estoit si irritée contre la maison d'Autriche et que luy Rakoczi ne souhaitoit pas mieux que d'ouvrir une Correspondance secrette qui pourroit estre si utile a Leurs Majestés Imperiale et Polonoise et qui pourroit le Retablir dans les bonnes Graces de l'Empereur. C'etoit moy qui avoit chifré cette Lettre qui fut interceptée je ne scait pas comment et dechifré de meme, ce fit un bonheur particulier pour moy que le Prince Rakoczi n'en put pas rejeter la faute sur moy la Cour de France etoit persuadé du contraire et ne luy fit pas bonne mine que par Raison d'Etat et sur ce qu'il se joignit avec ses Amis a la Faction Bava- roise contre le Traitté de la Paix qui fut conclue a Rastadt l'année suivante. Comme il voyoit qu'on n'en pouvoit pas empêcher les Cours et la Conclusion, et comme il etoit assuré qu'il en sera exclue il songea a faire des Projets qui le pouvoient remettre en Hongrie et pour cela il fit le Projet d'une Ligue en Italie pour en chasser l'Empereur. Elle devoit estre composé du Duc de Savoye, du Pape, de la Republique de Venise et de la Reine d'Angleterre, Il en parla luy meme a Msr. Pas- sionei lorsqu'il passa en France et entretenit Correspondance avec luy,

il en raisonna avec le Baron de Perron a Paris et avec Msr. Prior qui eurent des Reponses favorables de leurs maitres. J'ay eu l'ordre d'en ecrire a Monsieur Vincenti Secetaire de la Republique de Venise en Hollande; qui repondit que la Republique verra ce qu'il y a à faire quand la Ligue sera formée quoyqu'Elle apprehendat beaucoup la maison d'Autriche a cause du Mantouan et qu'en attendant elle verra si on peut former sous mains quelques Intelligences du coté de la Croatie et Dalmatie. Le Duc d'Anjou devoit y entrer aussi et la France secretement par des Remises. Le Prince Rakoczi esperoit de disposer la Porte d'entrer dans ses mesures, Il n'avoit pas negligé les Correspondances avec le Czar et la Pologne et il entretenoit une quoyque je ne schache pas avec qui en Hongrie surtout par un nommée Viszki qui doit etre a Szkolya et un autre en Marmaros.

La continuation de cette Correspondance me fut oté sur quelque soubecon qu'on avoit concue de moy que je recherchoit mon Amnistie et comme je vint demander au Prince Rakoczi le Payement de ce qu'il me devoit et que je devoit pour luy, il me le refusa et voiant que je demandoit mon Conge, il demanda au Roy de France mon Arret, qui luy fut refusé, desorte que je suis arrivée en Hollande il y a plus d'un An ou j'ay commencé a solliciter mon Amnistie, aiant donné pour cela mes memoires au Baron de Hohendorff. L'affaire traina en longueur mais Msr. de Hohendorff etant parti il y a quelques mois pour Vienne et le Prince Rakoczi voiant tout de bon que je pourroit obtenir mon Amnistie et luy nuire en decouvrant tout son secret et me schachant d'ailleurs dans des grandes besoins me fit offrir le Paiement des mes Dettes et ce qu'il me devoit si je vouloit rentrer chez luy et il me promit la Garantie de Monsieur le Marquis de Torci. Je l'ay refusé constamment et j'ay communique ces offres a Messieurs de Heems et d'Hohendorff et lorsque ce dernier fut de retour a la Haye avec mon Passe Port et que j'étoit obligé de demander un mois des temps pour recevoir quelque Argent, qui me manqua, le Prince Rakoczi redoubla ses Instances aupres de moy et Messieurs de Beveren furent chargées de la part des Ministres de m'en parler. Ils me montrerent un Ecrit du Prince Rakoczi ou il me conjuroit par tous les beaux Pretexes des raisons dont on se serve dans les Revoltes, de ne pas me fier ni aller a la Cour de Vienne qu'on m'y fera couper tot ou tard la tete au lieu que je pouvoit sauver ma Patrie et me faire Grand Seigneur si

je vouloit l'ecouter, qu'il s'agissoit d'un Projet immanquable, que les Tures luy faisoient des offres si grands qu'il estoit sur le Point d'aller a Constantinople ou on avoit resolu de prevenir l'Empereur, que je pourroit faire semblant d'aller a Vienne que j'auroit la le moien et en Hongrie de parler aux Seigneurs Hongrois et Transsylvains de son Intelligence et que je pouvoit sortir en Pologne ou je devoit faire concoivoir au Roy Auguste, qu'il avoit tort de s'acharner contre la Svede qu'il agrandissoit ses voisins par ses Depouilles, qu'il valoit mieux faire la Paix avec Elle et s'assurer la Pologne par une Paix sure avec les Tures qu'on luy promettoit de l'obtenir et qu'il luy sera beaucoup plus utile d'aider le Prince Rakoczi au Recouvrement de la Transsylvanie et d'Hongrie, qu'on luy promettoit que cela pourra le mener un jour d'obtenir pour soy ou pour son Prince la Couronne Imperiale, l'Empereur venant a mourir sans Enfants, que le Duc de Savoye y travaillera de son coté en Italie et qu'il avoit besoin de moy pour l'Execution des toutes ses Negotiations qui seroient soutenues par l'Argent de France, que je devoit considerer que j'estoit celuy qui savoit une bonne Partie de son secret et que j'auroit sur mon Ame la Perte d'un grand Royaume si je deconcertoit ses Desseins par un aveu de tout a la Cour de Vienne qui ne m'avanceroit pas au lieu que je pouvoit stipuler avec luy sous la Garantie de la France un Etablissement sur; Endetté comme j'estoit Messieurs de Beveren assurerent que je me laisseres eblouir par des pareills Propositions, mais ils se tromperent si fort, qu'on les rappella par la colere ou on estoit que je les avoit refusé, mais on me suscita si bien mes Creanciers dont il y avoit plusieurs qui m'avoient fait credit lorsque le Prince Rakoczi m'employoit que j'ay été obligé de peur d'estre arrêté d'abandonner mes hardes et de partir secretement pour venir rendre compte a S. M. J. de tout ceci suivant la Grace qu'Elle m'a fait de m'accorder le Passeport.

Tout ce que je viens de dire peut estre en Partie justifié par mes Instructions signées par le Prince Rakoczi et par des Lettres ecrites de sa main et par mes propres Relations, Et comme quantité des affaires se sont traittées de bouche sur des simples Lettres de Creance a cause de Dangers que la Correspondence et les Lettres couroient on ne peut pas produire sur cela aucune Preuve que la combinaison des autres Negotiations, les Circonstances du temps et le vray zele pour un aveu sincere de ce qui s'est fait par mes mains.

Comme le Sieur Ladislas Kőkényesdi de Vetes a generalement les originaux des mes Instructions et des Lettres ecrites par le Prince Rakoczi aussi bien que par d'autres Correspondants et comme il avoit de meme sollicité par un memoire son Amnistie par moy, Elle ne luy fut refusé que sur ce qu'on l'accusoit d'avoir 2 femmes, mais on luy fit marquer que sa Grace ne souffrira aucune Difficulté du moment qu'il se sera justifié sur sa pretendue Polygamie. Il m'a envoyé l'Enoncé ci joint pour sa Defense s'offrant de venir luy meme prouver son Innocence. Il est cependant constant que le Service de S. M. J. est tres intéressé pour qu'on puisse retirer des mains du dit Sieur de Vetes mes Papiers a quoy il s'est engagé formellement et qu'on puisse l'ecouter et avoir aussi ses Papiers, ses Declarations et ses Ecritures pouvant etre d'une tres grande Utilité et pouvant donner des grandes Lumieres a S. M. J.

Le Prince Rakoczi s'etoit acquis beaucoup de credit sur l'Esprit du feu Roy et c'est attaché tous jours beaucoup par le moi en Madame la douairriere d'Orleans au Duc de son Nom avec lequel il sympathise pour le Genie et pour les Principes, desorte que le Duc d'Orleans tout Ennemi qu'il etoit du Duc de Maine et du Comte de Thoulouse tous deux Amis particuliers du Prince Rakoczi, a tous jours partout soutenue qu'il falloit conserver le Prince Rakoczi et que la France en retirera tot au tard des Grandes Utilites; Rakoczi qui possedoit beaucoup l'oreille des Dames n'a pas ignoré cela et comme il meurt d'Envie d'entreprendre quelque chose l'Ambition le gouvernant extrêmement, il ne manquera pas de représenter au Duc d'Orleans la necessité ou la France est de le soutenir secretement dans son nouveau Projet auquel il m'a voulu employer en luy faisant envisager l'Accroissement de la Puissance Imperiale si on la laissoit agir librement contre les Turcs et en faisant concevoir la facilité avec laquelle il s'y pourra opposer en mettant dans ses Interets les Turcs et en profitant des ses Intelligences en Hongrie et en Transsylvanie si bien que je eroit que S. M. J. se trouve intéressé a pouvoir decouvrir precisement les Intrigues et les Intelligences du Prince Rakoczi et s'assurer meme des ses Correspondances pour faire fin a tout ce qui pourroit servir de moi en aux Revolutions en Hongrie. L'un et l'autre ne sera pas difficile car le Sieur de Vetes pourra trouver sous main des moiens pour en deterrer quelque chose et trouver peutetre le secret de gagner les 2 Gentilshommes favoris du Prince Rakoczi

surtout le nommée Illosvai qui ne sera pas a l'Epreuve de quelques offres avantageux et le Sieur de Vetes ne negligera aucune occasion pour meriter par des nouvelles Preuves de sa fidelité l'Amnistie qui luy est accordé par Sa Majesté Imperiale, qui est encore supplié de la faire expedier pour cela meme plutot qu'il y a peu de temps a perdre pour ecouter le dit Sieur de Vetes qui ne balancera pas de venir sur les simples ordres de la Majesté Imperiale.

Vienne ce le 22. Septembre 1715.

(Original.)

Klement.

2.

Schreiben Rákóczy's an den Herzog von Marlborough.
Ad Ducem de Marleboroug, du Camp de Karoly 18. Oct. 1708.

Monsieur!

Quoyque la rupture de la Treve que nous avons faite il y a deux ans m'avoit empeché de recevoir la reponse de V. A. a celle que je luy avois escrite de Neheusel, cependant les assurances, que vous donné a la Princesse mon Epouse pendent son sejour a Berlin des sentiments que vous avez monsieur pour les interets de ce Royaume conjointement avec ma personne m'avoit toujours fait chercher des moyens de vous communiquer mes pensées avec autant de confiance, que je fais presentement par Mr. Jablonski et pendent la Negotiation mesme feu Mr. Stepney m'ayant donné un si grande idée de vostre amour pour la liberté et penchant procurer a cette Nation une paix iuste et equitable par le credit que vous avez aupres de Sa Majesté Brittanique et leurs hautes Puissences les États Generaux. Comme ie me flatte que iusque a present rien n'a pu ebranler vos intentions si bonnes, je prie V. A. de ne les pas oublier dans le temps que la continuation de vos victoires paroît vouloir ettendre leur svite iusque dans ce pays si éloigné et puisque iusqu'a present mesmes rien n'a empeché la Paix de ce Royaume que la maniere peu sincere avec la quelle S. M. Imper: vouloit esquiver la mediation de S. M. Britt. et de Leurs Hautes Puiss. par des voyes si obliques et si peu convenables a nos seuretez, le refus que nous en avons fait ne provenoit que de la confiance que nous avons dans des mediateurs si justes et equitables; et comme je ne demande rien plus ardemement, que la continuation des mesme graces et faveur à S. M. Britt. A. L. H. P. J'espere monsieur, que V. A. voudra bien appuyer les Prieres que je fais

aupres de l'une et de l'autre Puissance par son credit et merite heroique et par la engager une Nation a une reconnoissance eternelle aussy bien qu'en moy, qui suis

Monsieur de Votre Altesse

tres obligé lui rendre service
Francois Prince.

3.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Gedano, 3. Jan. 1709.

P. P.

Evidentissime S. V. causam divina majestas amplectitur siquidem divino auxilio duce Domino Rutkorszki post exantlata plurima pericula superato gravi et vix non pestifero morbo hodie tandem huc advenire licuit, obligaminis mei esset protinus hinc Berolinum movere sed spero S. V. clementiam excusaturam quod propter catharrum difficilem in futuram usque postam sive diem Mercurii iter differre necessitor; ne tamen officio meo desim, a. S. V. mihi benignissime concreditos fasciculos literarum hodie ad Jablonski expedio addendo quae S. V. oretenus mandaverat. Caeterum existimo S. V. traditas esse epistolas quas Siveczy moratus aliquoties humillimo cum obsequio exaraveram; scripsi ea quae mihi dicebantur et quae ad promovendum et augendum statum Ser. Vrae facere existimabam, et licet hucusque se illa non exeruerant, tamen et in hoc itinere per Poloniam apud nobilitatem, licet eis ignotus fuerim, ex discursibus colligebam, Lubomirskios cum Caesare in perniciem Hungarie, imo et ipsius Polonie colludere. Scribitur modo Gandavium per ducem de Marl(borough) operose oppugnari. Mercatores, qui commercium literarum in Italiam habent, assecurant, tractatum secretum inter Caesarem et Papam conclusum esse, id quod et caetera melius Berolini rescire allaborabo.

Serenitatis vestre humillimus etc. etc.

4.

Bericht desselben an denselben.

Berolino, 19. Januarii 1709.

P. P.

Ad Serenitatem Vram. quas humillime Gedano 3. hujus exaraveram perlatas esse nullus dubito; inde secundum obligamen meum obsequevntissimum literas quas S. V. mihi clementissime commiserat ad

D. Jablonski expediveram quibus acceptis ille negotium hoc apud Regem, anglicum et Hollandicum legatos promoveri coepit, et, licet antefatus D. Jablonski peculiari epistola S. V., quid actum sit, informet, tamen et mei officii esse duxi, praesertim dum et ego negotio huic praeter opinionem ex voluntate aulae his adhibeor praesentibus, id quod in passu hoc accidit, S. V. fidelissime exponere. Tradiderat equidem R. Mtti. S. V. epistolam D. Jablonski, quam benignissime perlegit et propositiones S. V. sibi uberius exponi fecit, quibus intellectis approbatisque omnibus S. V. intentionibus in eo se futurum resolvit, ut, dum ob certas quae intervenire causas publice per ministros suos apud Caesarem agere non liceat rem, ita apud Anglos et Hollandos directurum, ut mediatio et tractatus pacis reassumantur ita ut ne quidem suspicari possit aula Wienensis, ex S. V. voluntate ista fieri. Secundum post adventum meum die ad consilium regis intimum advocatus varia ad quaestiones consiliariorum respondere debui de statu S. V.; percontabant anxii utrum nesciam habeatne intentionem S. V. cum Turcis tractatum ineundi. Reposui, siquidem id S. V. causam magis promoturum existimabam, factas quidem esse a Turcis propositiones ad quas tamen S. V. non citius resolutura est priusquam eadem resolutio Potentiarum foederatarum innotescat id quod anglico Legato inquirenti itidem aperui. Res haec eorum acceleravit resolutiones; sequenti enim die me assecurarunt Comes de Wartemberg et Milord Rabi necessarium imo e re Potentiarum evangelicarum esse, ut Transsilvania S. V. vendicetur. Rex mihi locutus addidit, se res magni momenti S. V. nunciaturum et siquidem existimatur negotiationem hanc per commercium literarum citius finem suum assequi posse. Milord Rabi qui ingenti apud Marleburgium pollet autoritate S. V. ad eundem Hagam expedit literas interrogando utinam ad perficiendum opus hoc Domini Jablonski vel mea requiratur praesentia; praestolamur responsum intra 14 dies, quod ubi iter in Hollandiam non requisiverit per Prussiam ad S. V. cum resolutionibus properare allaborabo. Putant hic ministri fere omnes tractatibus subsecuturis Pacem indubie fiendam, siquidem Britannii et Batavi ad eam stabilem cum Gallia obtinendam exercitum suum ideo augent quod Gallicae armadae tales futurae sunt quales rex in campum nondum eduxit, Imperatorem cogent ut sopita Hungaria exercitu suo inde educendo in imperio valide agat; agnoscunt enim, si hoc actum non fuerit, generalem Pacem eo tardius sperandam; dicitur bellum Papam et Caesarem inter exortum tractatibus vel jam

compositum vel adhuc componi debere. Serenissima Regiomontum rediit Rastenburgo partim ob ingens gelu partim ob defectum pecuniarum. Illuc ad ejusdem mandatum Gedano abiveram; habet in aula praeter dominos Fierville et Falek neminem: Labarre enim ad Principissam Radeivil abiit, D. Jablonski uti suppono, Serenissimam ad promovendum iter sumptibus juvabit. Scripsisset Serenissima, sed tamen morbo impedita futura posta se literas ad S. V. expedituram dicit. Expensae quotidie ad 100 flor. Rhenens. excurrunt. Statum Serenissimae Dominus Fierville aperit, quem ego per omnia in illis circumstantiis esse expertus sum; forsán habeo gratiam cum Serenissima iter in Hungariam conficere. Kortholt suam Serenitatem eo quod medico careat in Poloniam comitabitur, interea D. Jablonski frater in mittendis novis suae correspondentiae futura septimana faciet initium Caeterum etc.

5.

Bericht desselben an denselben.

Berolino, 29. Jan. 1709.

Praestolamur adhuc avidi responsum ducis de Marleborurg quod ex voto futurum sperare jubeor, ex quo etiam patebit, utrum ad S. V. redire aut vero Hagam properare dux magis necessarium esse existimet; sed de his 19. hujus exaratae S. V. prolixius informant. Hodie Dominus Baro de Illgen, status primarius secretarius et consiliarius regis intimus communicavit mecum domini de Bartholdi legati regis Viennae existentis, quas ad regem scripsit literas, quarum tenor hic est: Dominum Gabrielem Tolvai Uivarinum profectum ubi cum S. V. deputatis de armistitio agere in mandatis habet; Caesareos non obstante hoc ulteriores in montanis progressus facere; sperari tamen indubie subsecuturam pacem, nam et principem de Salm ad magnates Hungaros Viennae existentes dixisse refert, videre aulam non alias sopiri posse civile hoc bellum, nisi restituta Regno libertate. Addidit Bartholdi, se dubitare de vera et sincera intentione Caesaris vel maxime, ideo scribit originale, „dass man sieht wie die militair und civilbedienten im Königreich haushalten,“ uti in nuperis dixi. Magna spe a ministris lactamur de pace optima subsecutura, et aperuit mihi heri milord Rabi novum medium ad Caesarem cogendum ad pacem cum S. V. acquis ineundam conditionibus, nimirum regem Svecie tutis in Ukraina Moscis tractatum cum iis conclusisse et per Palatinatum Kioviensem versus Leopolim redire, quod si verum sit et rex Sveciae in limitibus

Hungariae et Transsilvaniae castra sua erexerit, Caesarem perinde, ut in Saxonia contigit, eo citius ad omnia flecti posse. Jam abeunte posta adveniunt literae ad D. Jablonski pro rege Danie; ille nunc Venetiis est; sed de his uberius proxima posta.

6.

Bericht desselben an denselben.

Berolino, 2. Febr. 1709.

A Ser. V^{ra} ad regem Danie exmissas literas hodie legatus Hollandicus B. de Lintelo Hamburgum transmisit ad Residentem Hollandicum pro citissima expeditione ad regem nunc in Italia moras trahentem. Quia vero merito metuendum est regem Daniae protinus huic petito non assurrecturum, consilium catenus antelatus de Lintelo subministrat, per quod medium adinveniri queat ad inducendum regem Daniae in evocationem militiae suae, ita ut haec eductio pro merito S. V. erga alios reputari possit, de quo D. Jablonski in aclusis ad Dom. de Reda se uberius explicat. Dicitur Caesarem sponte tractatum cum Papa protrahere ob Hibernia quae exercitus suus optima in Patrimonio Petri habet. Princeps Eugenius Viennae est, proximo vere exercitui in Belgio Hispanico praefuturus. Dux de Vendome necdum revocatus est propter infelicem Campagniae praeteritae exitum. Rex Augustus ex Belgio rediit, illic moscoviticus apud aulam istam Legatus de Lith se contulerat ad persuadendum Regem ut Poloniae intret, sed Svecicus itidem hic nuntius Eundem secutus Regem ab hac propositione alienum in intentionibus suis confirmavit. Electoratus Bohemiae ut et Hannoveranus ad vocem Ratisbonae solemniter introducti sunt et quod priorem attinet, Comes de Kinski hoc in respectu possessionem sumsit, superior Palatinatus Electori Palatino protestante Legato Svecico concessus. Lambergium Principem pronuntiavit Caesar et licet megapolitanus dux sua jura in Landgraviatum Leuchtenberg deduxerit eidem Lambergio cum voto et sessione contulit. Regem Daniae ex Italia redeuntem Dresdam venturum fertur, armistitium in Hungaria conclusum et publicatum Viennenses scribunt.

7.

Bericht desselben an denselben.

Berolino, 23. Febr. 1709.

Quas haecenus ad S. V. secundum humillimum obligamen exaraveram literas eas partim per dom. Rutkovszki, partim per Palatinum

Posnaniensem ad S. V. direxi, et propterea eo magis credo eas certo perlatas esse. Expectabamus hactenus avidi ducis de Marlborough responsum quod ob mutatam aeris tempestatem quae celeritatem Tabellariorum impedivit 20. solum mensis hujus advenit. Declarat se antelatus dux in responsoriis ad milord Rabi sat bene intentionatum pro causa S. V. id quod felicem eventum negotiationi sperare jubet vel maxime ideo quod et status Belgii assecurant, se pro omni posse res nostras promoturos; et siquidem dux de Marlborough Domini de Jablonski et meam requirit praesentiam, Bruxellas perendie movebimus; ego vero inde Hagam ac tandem cum Resolutionibus ad S. V. regressum meditabor. Quae per Dominum de Rada ad Dom. Jablonski directae fuerant literae duplicatae ad regem Daniae bene redditae sunt, et quod quoad priores actum sit, praecedentes meae uberius declararunt. Serenissima adhuc Regiomonti est, et siquidem vigore mearum et Domini Fierville ad S. V. datarum ex multis causis Serenissimae pecunia defecit, Dominus Jablonski partim ad petitum Serenissimae partim ad persvasiones meas, ut eo magis sinceram quam S. V. serviendi habet intentionem demonstraret, Serenissimae hodierna Posta transmittit 5345 tall. ex his 1345 pro agio et aliis Serenissimae expensis hic consumptis cum caeteris Serenissima iter aggreditur. Super hanc summam praedictus Dominus Jablonski fidem suam cambialem interposuit pro 4 mensibus. Igitur apud S. V. humillime supplico quatenus elementissime hunc affectum Domini Jablonski respicere ac dispositiones benignissime fieri curet S. V., ut haec summa ad terminum Domino Jablonski persolvatur, ne periculo cambiali in defectum solutionis exponatur. Milord Rabi S. V. quaevis officia praestare paratus hanc assecurationem S. V. facere jussit, unum vel alterum vas vini Hungarici ipsum multum stabiliet. Comes de Rechteren, jam Wiennae est cui a statibus S. V. causa serio commissa; nunc hic nihil agitur nisi maturi apparatus Bellici; regius enim princeps castra in Brabantiam sequetur etc.

8.

Bericht desselben an denselben.

Cliviae Montium 7. Martij 1709.

Ad S. V. ultimario datarum tenor fuit quid ad 23. usque Febr. in promovenda S. V. causa sit actum, et imprimis iter ad ducem de Marlborough susceptum indigitabant. Nunc igitur deo duce hucusque cum dom. Jablonski feliciter appulimus; existimabam equidem nos

Bruxellis ducem de Marlborough inventuros, sed fefellit me spes; accepit enim hodie dominus Jablonski domini Cardonnell intimioris admissionis apud ducem viri epistolam Bruxellis significantem Ducem 5. Martii in Angliam solvisse quæ ut facilius sequi liceret saluum conductum eatenus nobis transmisit, quo muniti propediem bono cum deo iter ingrediemur. Non possum ego non, quin dom. Jablonski hoc in negotio utilem et magnum zelum S. V. aperiam dum praesertim neglectis quas ob defectum mandati aulae Berolinensis habere posset difficultatibus solo fervore S. V. serviendi ductus vasto et periculoso mari se committere nequaquam detrectat et profecto Persona ejus maximum momentum et pondus negotiationi addit. Serenissimam credo vel movisse vel brevi moturam Regiomonto. Sumptus itineris 5600 tall. dom. Jablonski vel maxime ideo subministravit, quod redditum Principissae in Hungariam ex multis rationibus in hac expeditione multum profuturum existimaverit, et siquidem eatenus fidem suam cambialem ad initium usque Julii interposuit, S. V. clementissime curabit, ut summa haec ad illum terminum exolvatur. Imperatorem inter et Papam pax ea lege conclusa ut regem Carolum Hispaniarum regem agnoscat etc.

9.

Schreiben des Herrn v. Cardonel an Jablonski.

Brüssel, 4. März 1709.

Copie de la lettre écrit par Mr. Cardonel a Mr. de Jablonski sous le nom de Peterson daté de Bruxelles le 4. mars 1709.

Monsieur !

Milord Duc n'a reçu qu'hier la lettre de milord Rabi du 23. du mois passée par laquelle S. E. marque que vous allies vous mettre en chemin avec Mr. Rosenau, pour venir ici, mais comme S. A. fait état de partir demain pour s'embarquer, il est impossible et même inutile de vous envoie le passeport, que vous souhaitez; vous pouvez mieux juger qu'un autre, s'il vous conviend de suivre S. A. en Angleterre. En ce cas vous pouvez vous embarquer dans le premier paquetboot qui partira de la Brille. J'ay fait part de ceci a milord Rabi, et suis très sincèrement Mr. . . .

etoit signe: A. Cardonel 1).

Je joins un passeport de Milord duc pour passer en Angleterre.

1) Siehe den vorhergehenden Bericht.

10.

Schreiben Klement's an Lord Rabi, k. engl. Gesandten
in Berlin.

Ad Milord Rabi Oliviae montium 7. Martij 1709.

Illustrissime ac Excellentissime Domine mihi gratiosissime !

Exc. V^{rae} gratiam et favorem in promovendo Serenissimi principis mei negotio abunde declaratum et benevolentiam mihi praestitam humillima cum veneratione praesentibus agnoscere obligaminis mei esse non immerito existimo. Caeterum possum non quin Exc. V. debita cum submissione aperiā R. D. Jablonski postquam hesternā die huc appullissemus domini Cardonel litteras invenisse indigitantes ducem de Marlborough 5. Martii angliam petisse, quem ut facilius sequi liceat saluum conductum utrique nostrum pro libero transitu addidit. Impossibile ergo nobis fuit quamvis omni celeritate proficiscentibus ducem de Marlborough Bruxellis reperire, ut adeo necessitemur modo intrare Britanniam. Licet vero D. Jablonski difficilem ad iter hoc Anglicum, ne fors aulae suae displiciturum, resolvendum se praeberet, tamen partim ne res tanti momenti et consequentiae quidpiam pateretur vel tota in cassum iret, partim persvasionibus meis assiduus motus petito meo assurexit. Igitur apud Exc. V^{ram} supplico quatenus iter hoc a Domino Jablonski in tam incertis circumstantiis susceptum apud aulam Borussicā gratiose defendere dignetur, ne propterea quidpiam pati deberet obligatura per id Exc. V. singulariter S. Principem meum ad reciproca quaevis officia. Ejusdem Gratiae dūmisse me commendans maneo etc.

11.

Schreiben des Lord Rabi an Jablonski.

Berlin, 16. März 1709.

Copia Literarum Milord Rabi ad D. Jablonski datarum Berolino
16. Martij 1709, redditae Londini 27. Martij.

Monsieur !

Je suis bien fâché de voir par votre lettre de 8 l'embarras ou le depart de milord duc de Marlborough pour la Gr. Bretagne vous devoit mettre. Je suis bien aise de voir que vous avies pris la meilleure partie en le sivant autrement vous auries été frustré de toutes vos Esperances jusques au retour du dit duc. J'ay tant approuvé votre

resolution que des que j'ay receu votre lettre j'ay parlé au Grand chambellan et je luy montres les raisons qui vous empechoient de pouvoir demander precisement son approbation. Il a été tres malade, mais grace a dieu il se porte mieux a heure qu'il est, mais il garde encore sa chambre, c'est pourquoy nous convimmes ensemble que je devois parler au roy et l'instruire des vos raisons et sviz bien aise de pouvoir vous marquer que S. M. est entierement satisfaite et qu'El me dit qu'il approuvoit ce que vous avies fait ainsi vous n'aves qu'a continuer votre Negotiation avec toute la liberté imaginable sans craindre la moindre chose d'ici et meme qvand vous aures quelqve chose a faire a la cour, je seres bien aise de vous en servir. Je ne voudrais pas perdre du temps de vous donner cette satisfaction, quoyque vous aies oublié de me marquer ou mes lettres vous pourroient trouver, mais comme je scais qu'a votre arrivée a Londres vous vous adresseres a Mr. Cardonnel, je le prieres de vous rendre ceci d'abord. Je vous prie de dire a Monsieur Klement que je le remercie de sa lettre que j'ay receu avec la votre et assures luy de ma part qu'il pourra compter que je suis pret a servir son maitre avec beaucoup de plaisir qvand les occasions se presenteront, et que je suis aussi bien aise de luy rendre quelqve plaisir. Je vous prie d'etre assuré de ma ferme amitié et que me trouveres toutjour etc.

^ Etoit signé: Rabi.

12.

Memoire von Jablonski und Klement dem Herzoge von Marlborough und den Generalstaaten der vereinigten Niederlande übergeben.

Paria scripti Principi ac duci de Marleborough Londini 23. Martij 1709 in Palatio St. Jaimes, et Generalibus foederati Belgii Statibus Hagae Comitum 10. aprilis 1709 in negotiatione serenissimi Transsilvaniae Principis et Confoederatorum Hungariae statuum exhibiti.

Nr. 1.

Qvamis Serenissimus Transsilvaniae Princeps Franciscus Rakoezi et Confoederati Hungariae et Transsylvaniae status mediis belli hujus ad annos complures continuandi non desint, tamen cum et desiderio ulteriorem christiani sanguinis effusionem sistendi teneantur et ab Extremis illis remediis ad quae continuatio hujus belli tandem illos obligare posset omnino sint alieni;

Cum insuper justitiae et aequitati S. et Potentissimae Reginae M. Britanniae, ut et d. d. oo. foederati Belgii plenarie sint confisi ad ostendendum veram suam et sinceram inclinationem pro pace ejus has sequentes proponunt conditiones:

1. Ut imperatoris consensu reassumatur mediatio reginae M. Britanniae et d. o. f. Belgii atque ut eadem potentiae ad pacis, ubi coa-luerit, qvarantiam admittantur.

2. Ut fundamentales Leges, Jura et Constitutiones Regni Dignitatum et officiorum vigor pro omni posse et quantum justitia ac aequitas postulat, restabulantur, in specie ut dignitates, functiones publicae et officia regni omnia et singula tam ecclesiastica quam secularia non peregrinis hominibus verum nationalibus conferantur.

Ut justitia intra regnum administretur non vero Wiennam vel ad alia loca extra regnum evocetur.

Ut ratione extranei militis, si ullus in aliquo praesidio admittetur, talis dispositio fiat et restrictio ne regnicolae eorum rapinae et oppres-sioni exponantur.

3. Ut libertas conscientiarum et securitas religionis Evangelicae utriusque confessionis in Regno receptae confirmetur] juxta leges Regni, in specie vero juxta amicabilem transactionem utriusque Partis Catho-licae et Evangelicae in generali conventu Szetsényi anno 1705 habito.

4. Ut status Transsilvaniae manuteneantur in antiqvo jure liberae electionis principis sui cumque Serenissimus princeps Rakoczi ab ipsis legitime electus sit, ut a Sua C. Majestate ceu talis agnoscat. Post ejus vero decessum, ut status in hoc jure suo continuent. Atque hunc principatum praesens princeps et successores ejus obtinebunt vel jure suprematus vel tanquam feudum coronae Hungariae jure territoriali atque iis cum finibus et praerogativis quibuscum electores et princi-pes Imperii feuda sua obtinent ab Imperio.

Hae sunt praecipuae conditiones pacis ab ista parte requisitae; aliae minoris momenti proponuntur inclitae mediationi et ab ea haud difficulter accommodabuntur.

Serenissimus vero Princeps et confoederati status plene confisi aequitati modo dictae mediationis lubenter iis subscribent quae inclyta haec mediatio justa et rationabilia esse judicaverit. Ipsi interea professi se a personali adversus C. Majestatem odio tantum abesse, ut potius postquam pax conclusa fuerit, ipsi prompti futuri sint ad assistendum Imperatori contra hostes suos.

Nr. 2.

Ad conditionem primam.

Mediatio rationabiliter recusari non potest praesenti tempore, quandoquidem acceptata fuit jam tribus ab hinc annis. Qvarantia vero ipsius est consequens naturale. Qvi enim admittuntur ad condendum pacem, iidem quoque admitti possunt ad eandem conservandam postquam est condita; neque praeterita tempora ejus rei exemplis destituntur. Ita in pacificatione Wiennensi anni 1606, cum inter Imperatorem et Partes Principis Botskaii pax conciliaretur, Imperator hos sequentes pacis custodes et tutores constituit, nempe: regnum Bohemiae, archiducatum Austriae, marchionatum Moraviae, ducatum Silesiae et Serenissimum ducem Ferdinandum cum ducatu Styriae, postea tempore motuum Bethlenianorum Imperator Ferdinandus II. Principi Bethlenio ac confederatis Hungariae statibus in potentiis Pontificia Gallica et Hispanica Guarantiam obtulit et novissime in ipso tractatu Tyrnaviensi imperator desideratam qvarantiam extraneam non simpliciter recusavit sed solummodo punctum istud tantisper dilatum voluit, dum de reliquis prius conventum esset.

Ad conditionem 2.

Secundus hic articulus nihil continet, nisi ad quod Imperator naturali aequitate et proprio suo juramento obligatur. Fatendum equidem est, invasiones legum Regni et jurium populi perantiqvas esse, at quaerelae et protestationes nationis non minus sunt antiquae uti et legum frequenter infractarum plurimae renovationes, quod testantur acta comitalia regni. Praesenti a tempore dummodo primaria jura vendicare ipsis liceat, dubium non est nonnullis minoris momenti cessuros esse. Praesidia extranea quod attinet, quamvis legum tenor aperte iisdem contrarietur, sperandum tamen est Regnum certo quodammodo praesentibus in conjuncturis pro bono pacis aliqua admissurum esse, dummodo id ea lege fiat ut extraneus miles definitis quibusdam locis circumscribatur ejusque licentia certis legibus froenetur, ne libidini ejus obnoxium sit Regnum ab ipsis protegendum.

Ad conditionem tertiam.

Ann o1705 Generalis confoederatorum Hungariae statuum conventus habitus fuit Szetsényi praeside Serenissimo Principe et praesentibus episcopis agriensi, nitriensi, Transsilvaniensi (?) aliisque praelatis et

statibus catholicis aequae ac evangelicis. Ibi tam gravamina religionum plene discussa et amicabili compositione terminata fuerunt, quam etiam compositio in locis foederatis executioni data fuit in nondum confederatis suo tempore eadem formalitate continuanda; vigore ergo hujus compositionis pars catholica evangelicae aliquot centena templa una cum redditibus eo pertinentibus restituit, ut et collegia quaedam et scholas in Regno ipsis quondam ablatas. In id quoque consenserunt ut ubique in regno, ubi sufficiens numerus incolarum utriusque religionis reperiretur, libertate aedificandi templa deumque juxta ritus suos colendi fruerentur. Omnia ista inclita mediatio sibi praeparata haberet, neque tota in re aliud desiderabitur, quam ut caesari persvadeatur quo acta ista rata habeat. Eodem conventu generali Jesuitae ipsa Catholicorum parte suffragante seu transgressores legum regno pulsi fuere atque minimum Princeps et regnum desiderant, ne perpetui isti publicae pacis perturbatores jam in tractatu 1647 cum serenissimo Transsilvaniae Principe et statibus Hungariae concluso regno excedere jussi et nonnisi 1687 in vi extorta dicta Posoniensi restituti in Regnum redeant, nisi iis se submittant legibus quae ipsis Regnum praescripsit. Sperandum tamen, Imperatorem ipsum apud conscientiam convictum iri, istud hominum genus regno plus damni quam utilitatis adferre.

Ad conditionem quartam.

Transsilvania inde a temporibus Ferdinandi I. duobus abhinc fere seculis liberi principatus formam et nomen obtinuit, seu talis postmodum constanter habita fuit in publico iisque frequentibus tractatibus cum Regno Hungariae seu talis declarata et comprehensa fuit in instrumento Pacis Osnabrugensis. Solenniore tamen modo seu talis declarata fuit in foedere inter Leopoldum Imperatorem et Michaellem Abaffi Principem Transsilvaniae initio anni 1686, quo foedere universa jura liberi principatus Transsilvaniae asseruntur. In tantum inter alia plura hic omittenda, ut, cum illo tempore duo Transsilvaniae fortalitia securitatis gratia Imperatori cederentur, ea tamen Imperator nonnisi pendente illo bello retineret; quamprimum vero bellum cessaret, ambo loca iterum evacuaret et Principi restitueret, et vero hoc ipso tempore durante ut fortalitia illa caesareo praesidio pro duabus tertiis Transsilvanica vero pro una tertia munientur eique praesidio stipendia Imperator persolveret. Verum equidem est post decessum Principis Abaffi, cum filius a statibus electus ei successisset, aulam Viennensem

juveni huic Principi persvasisse, ut jus suum Imperatori venderet. Hocce tamen meridiana elarius patet, quod, quemadmodum Princeps non potuit disponere nisi de suo, nempe individuali sua dignitate, ita hoc ejus factum nulla ratione juri statuum praecjudicare potuerit, maxime cum in allegato foedere Art. 7 expressis verbis pactum et constitutum fuerit, ut post Principis Abaffi et ejus filii jam tum electi fata libera maneat penes Transsilvaniae status iuxta eorum jura electio. Vigore antiqui hujus atque tunc renovati juris status Transsilvaniae Serenissimum Principem Franciscum Rakoezi elegerunt 1704 et solenniter inaugurarunt 1707. Hic vero cum primis observandum est securitatem non solum constitutionis civilis et tranquillitatis Hungariae, verum etiam religionis evangelicae in Hungaria quam Transsylvania consistere et absolute dependere a conservatione huiusce statuum juris et praeservatione Transsilvaniae ab arbitrario domus Austriacae dominio. Jam non obstante indisputabili isto statuum Transsilvaniae jure hic tamen articulus maximum desideratae paci obstaculum allaturus videtur. Quia vero aula Wiennensis durante bello hoc privatas potius lites suas in Hungaria et Italia quam causam communem alliatorum curavit, rationabile est, ut principatu cedat, quem nullo omnino jure usurpat, ut eo majoribus viribus monarchiam Hispanicam jure sibi debitam vindicare queat, idque tanto magis, quod jam tum anno 1706 tempore tractatus Tyrnaviensis principatus Transsilvaniae Serenissimo Principi ab Imperatore fuerit oblatus hisce duabus conditionibus, ut confoederatos Hungariae status desereret atque ut unum ex Transsilvaniae fortalitiis praesidio Caesareo muniri pateretur. Tractatus futurae pacis exordium capere posset ab armistitio, ejus favore Imperator copias suas Hungaria educere posset ut aliis in locis convenientius militare queant.

Nr. 3.

Media ad facilitandam Negotiationem.

1. Ut Reginam M. Britanniae parlamentum petat, quo Sua Majestas favore praesentium conjuncturarum imperatorem urgeat ad mediationem reassumendam.
2. Ut Regina regem quoque Hispaniae Carolum III. moveat, ut is hanc causam Wienae itidem promoveat.
3. Ut elector Hannoveranus idem Wienae urgeat utque alii extranei ministri eidem succenturientur.

4. Ut in quantum possibile fuerit media adinveniantur, copias danicas ex Hungaria educendi easque alium in locum destinandi.

5. Ut ministri mediationis omni ope nitantur, personam Caesaris hac in re coram compellare, cum activi aulae ejus ministri a Jesuitis in partes vel tracti sint vel trahi facile queant.

In specie ut comes de Wratislaw a commissione mediatoria excludatur.

13.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Londino, 28. Martii 1709.

Posteaquam cum domino Jablonski Cliviis movissemus assiduis itineribus tandem Londinum 23. huius appullimus. 3. post adventum die apud ducem de Marlborough commissa a S. V. executi sumus, qui eandem assecurare jussit, se imo et Reginam paratam esse ad praestanda omnimoda possibilia servitia et Hungariae genti, et curaturum se, ut iisdem per pacem omnino satisfiat. Dictum nobis est, deputationem ex consilio Reginae intimo instituendam, que nobiscum conferre debeat, ut adeo necessitemur hic aliquantum commorari. Obtenta vero expeditione quam citissime hinc solvere ac finito etiam Hagae negotio Berolinum, ego vero in Hungariam properare non intermitteremus. Vienna iterato scribitur et ibidem residens aulae hujus minister significat Lubomirskium Hungariae periculosas facere propositiones, ut Caesar militiam, quam ille in Scepusio habet, in stipendia sua sumat, et videtur aulam huic oblationi aurem praebere, nam in dimissionem copiarum danicarum jam fere consensit, quae ad 3 solum mille a 6 reductae hoc anno nihil operari poterunt, si iis supplementa, quae tum Imperator vigore contractus subministrare teneretur, licet nunc recuset, data non fuerint. Ab alliatis simul ut et a Gallis majores quam unquam bellici apparatus instituuntur, et rumor, qui de vicina pace percrebuerat, nunc diminui videtur. Gazetta Wiennensis indigitat, Caesarem sive sine, sive per mediationem Hungariae res accommodare velle et iis omnes libertates reddere, ita tamen ut Transsilvania ab Hungaria non avellatur. Additur comiti Bethlenio processum suum institui, quod ante aliquot annos fieri debuisset. Quod montanae civitates ammissae sint, magna hic fama est et dicitur, recuperationem earum magnum momentum ad feliciter inchoandos et finiendos pacis tractatus additum.

14.

Schreiben Rákóczy's an Jablonski.

(31. März 1709.)

www.libtool.com.cn

Clarissime ac amplissime vir. siquidem a discessu Klementis nonnisi binas tuas quarum una 26. Januarij, altera vero 23. subsecuti mensium datae erant accepimus literas, ut ad uberius exprimenda animi nostri sensa praesentem prolongemus Epistolam necessum esse judicamus. Qua propter antequam ad intervenientes rerum circumstantias regressum faciamus, placuit breviter attingere quaedam, quae literis Tuis inserta esse reperimus ac praeprimis dum bauaricarum ditionum mentionem factam in ea legimus, rationem invenire haud possumus, quomodo earum Nomen in nullis literis aut instructione nostra appositum negotiationem hanc ingressum sit. Hinc ut ad Primum propositionis membrum redeamus mirari Nos oportet dominorum alliatorum ministros ita praeventos esse, ut separatione regni Ungariae a domo austriaca rem agi credant europae summe praejudiciosam. Unde sane non abs re cogitemus eis per discursus saepius recapitulare ea, quae in Literis Nostris secretis T. V. C. exaratis fusius deduxeramus, et opus hoc in Europae quietem tendere forte ipse agnosces, si ea recapitulata discuties; quod si enim praeteritis annis hispanicam domus austriacae uti ipsimet postliminio agnoverunt haereditariam monarchiam dividendam censuerunt alliati ad conseruandam perpetuam pacem et tranquillitatem, quae ratio potest vetare regnum haereditati suae violentis mediis appropriatum suae reddere potestati. Et siquidem supponimus nihil alliatis magis desiderare, quam populorum suorum quietem post tot exantlatos Bellorum labores, ut et futura respiciant, et hunc Thesaurum ad posteros quoque transmittere satagant, e re eorum esse credimus. vertite ideo oculos ad Regni hujus situm quod Christianitatis antemurale a saeculis fuisse noscitis et creditis, quo secundum opinionem vestram in manibus Imperatoris permanente facile aparebit naturalem Christianitatis hostem Turcam solam superesse potentiam, quae amissas in quiete reparat vires; quae quid consequentiae post se trahant inspicere oportet, nec facile credemus Turcam in pace remansurum, dum vicini Imperatoris

vires torvis respicit oculis aut Imperatorem non cogitaturum de augmentatione Regnorum suorum superatis pacis carlovicensis terminis dum in imperio haereditariarum provinciarum dilatationem sperare nequit, Et quod si hec non evenirent etiam, certissimum est aulae vienensis insuperabile Principium domandi Hungariam ad quod et demembrata Transsylvania facta pace violentis profecto tendet medijs, siquidem id Libertatum suarum tenax natio ei lubens nunquam admittit; haec in defensionem suam acheronta movebit. Etsi a Guarantibus pacis futurae optinere nequivit amplius profecto non respondebimus successores nostros turcas non evocatuos taliterque sive pro effectuatione guarantee sive ad defensionem contra Turcam europae ad arma recurrendum erit et nonnisi miser a Hungaria turbulentiae redarguetur quarum causa et hactenus sola domus austriaca fuit, et vix Bellum hoc inchoabitur, Gallicum succedet vel enim Principes imperii pro defensione per se insufficientem Imperatorem juvabunt vel spectatores belli devenient. Si primum turcarum, si secundum galli imminebit periculum, prouti hac occasione eum uti scire docent historiae a temporibus caroli quinti et solimanni. Etiam si Bellum hoc immediate praecedens non consideremus, quod ab eo ob id solum inchoatum est, ne acquisitione plagae propemodum immensae ejecto ex Europa turca suas Imperator augeat vires (?), quibus acquisitis profecto et imperio et Protestantibus nimis gravis evaderet, quid ergo medij superest Hungariae suis libertatibus restitutio seu dixerim ejus a domo austriaca avulsio et cum ea ac imperio perpetua colligatio, qua mediante Turcia vicinitatis domus austriacae amittet timorem neque praesumet aggredi regnum toti Christianitati colligatum quod etsi intentarent secure ad juvandum eam concurrere poterit imperium nec Gallia opus hoc interturbabit, quo non domus sibi perpetuo inimicae sed regis Hungariae summi christianitatis Nimirum atletae accrescent vires nec ratio libertati suae restituta eum provocabit sed prout Polonia neminem timet et a nemine timetur ita et Hungaria inter duas potentias orientales et occidentales constituta Imperiorum moderabitur halcionia (?) quorum documento sunt omnes austriacum in nos dominium

praecedentes historiae. Fatebimur quidem libertates hanc gemmam Coronae suae potenter defensurum Imperatorem sed siquidem de Propositione annualium induciarum in praecedentibus literis nostris mentionatarum nec dum nobis satisfactum est Hanc Methodum adhuc locum suum habere posse et practicabilem esse credimus, nec quid facilius esset quam factis hic ad usque Pacem universalem inducijs et coactato galliae rege Negotium hoc ad Normam divisionis proiectatae monarchiae hispanicae in effectum deducere. Parum, ut credimus, intererit Hungariae cujus Principis de Republica Christiana bene meriti sit futura praemium, dummodo a jugo austriaco se emancipet, a nullo enim ei timendum intrinsece superest, nisi ab ea quae ei vicinatur, nec semel libertate ejus asserta Galliae quaeret foedus sine cujus directa vel indirecta Protectione sub dominio austriaco gemens libertatem suam sperare poterat. Nolite credere quaeso rem nos intendere per hoc galliae optabilem, cui per haec spes demeretur requirendi amissa aut amittenda, et se per indirectum viribus adjuvandi salva specie christianitatis, prout a longis temporibus practicaverat scitque nihil per hoc domum austriacam amissuram, quod viribus colligatarum Potentiarum contra ipsam non jungetur.

Sed ut ad secundum membrum literarum Tuarum redeamus, breviter condignis et tibi et unicuique per te repositis gratijs, vir amplissime, intellige a tempore quoque expeditionis Klementii nihil nos neglexisse, quae spectant ad sinceritatis nostrae dandum documentum, quamvis enim in instructione dobozii mentionata Czari mediatio fine suo per Imperatorem frustrata sit. Quam iusta et consona armistitii domui austriacae transmissa sunt puncta adjungimus ob id vel maxime a nobis tam facilia reddita, ut nostra paciscendi sinceritas pateat, quae tamen effectu suo caruere, utpote ab ea rejecta, multum tamen Nobis profuerunt ad domus austriacae detegendam fraudem, quae postquam aliquo tempore falsis rumoribus ratificationis ejus nostrum animum in suspensio et arma trans danubium non interrupta foelicitate continuatas in torpore et inactione tenuerat subita totis Viribus suis interruptione facta se subjugationi et debellationi nostrae intendere luculenter manifestavit. Quapropter sinceritatis nostrae est, ut fateamur

extremitatibus his circumventos et morantibus a tanto tempore responsorijs tuis rerum a te gestarum incertos adactos fuisse ad portae ottomanicae oblationem de novo per expresse emissam solennius reiteratam plus reflexionis quam hactenus facere et ad experimentum oblatoium faciendum publicae quoque ablegatos nostros exmittere, quod si quidem contra omnia Nostra hactenus practicata principia nos invitos fecisse vel ipsemet facile agnosces et assecurabis V. A. Regem tuum et reliquos alliatorum ministros, nos lubentes hanc quoque negotiationem adhuc in herba suppressuros, dummodo quantotius formalem habeamus assecurationem assequendorum mediorum securitatis nostrae et quidem tam appropriatam qua confisi certum hoc belli continuandi medium rejicere operae pretium sit. Certum enim est nationem in communi omnia tentaturam quae ad debellationem suam evitandam apta fore judicaverit nec nobis imputanda evenient subsequencia europae mala, quae hinc exoriri poterunt, qui ea praevertere habita certitudine parati sumus et ea in tempore notificamus.

(Chiffrite Copie.)

15.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

4. April 1709.

Egregie fidelis Nobis dilecte. Quatenus domino Jablonski dederimus super binas simul cum tuis, neque enim plures vidimus, responsum eo fine in annexis copialiter transmittimus, ut pro uberiori directione Sensu Animi Nostri cognoscendo pro rerum et temporum occurrentiis sese accommodare sciat fidelitas tua. Cum vero quid cum literis ad Regem daniae scriptis actum sit jam Dni Jablonski certiorationem percepisse intelligamus, eam vero necdum perceperimus, ideo iteratam quoque praestolabimur; quantum ad summam dilectissimae conjugii nostrae creditam actis Domino Jablonski gratiis quantocius refundendam disponemus, ac nunc quoque literas cambiales transmissemus dummodo de voluntate quonam dirigi debeant fuissimus informati, nihilominus cum ex particularibus hisce debitis confusionem enasci animadvertamus jamque sufficientem pro parte Principissae nostrae de necessarijs expensis instituerimus fundum simili in posterum

faciendo creditui viam praecludi volumus. Coeterum quod apud ducem marleborough et ordines Hollandiae actum et conclusum sit personali relatione edoceri volumus, ideoque nisi nova quaedam occurrerint, quae iteratam responsoriam Informationem Nostram requirant, iter suum accelerare noverit fidelitas tua, quam felicem advenire cupimus.

4. mensis Apr. 1709.

Franciscus Princeps.

P. S. Quaestorem Dantiscanum Paix in Regno casus obtulit per quem resolutionem de Jablonski fieri disponemus tuto ibi quaerendam.
(Original.)

16.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Berolino, 18. Mai 1709.

P. P.

Ex anglicano tandem et hollandico itinere post superatas maximas easque plurimas difficultates 15. hujus huc feliciter rediimus. Redditae nobis mox sunt duplicatae Ser^{ae} V^{rae} de dato 4. Aprilis benignissimae epistolae, quarum seriem et momenta in locis debitis notificavimus, et quandoquidem ad mandatum S. V. imo etiam alliarum potentiarum in Hungariam propediem redire constituerim ex multis et gravibus de causis ea quae apud alliatos acta sunt punctatim hic edisserere minime opportunum esse judico. Interea tamen omnes hae potentiae assecurarunt, se omnia ad conservationem S. V. et statuum regni Hungariae, quantum ab ipsis jure desiderari poterit et quantum per modernas conjuncturas licuerit, lubentissime collaturas: Nunc haec aula nihil aliud a Ser^{ae} V^{rae} fieri optat, quam hoc, ne Serenitas V^{ra} periculosum tractatum cum Turcis praecipitari faciat, sed benignissime redditum meum quantocius admaturandum expectet, interea vero considerando praesentem statum Hungariae imo et Europaeum, ubi pax generalis nimium vicina et vel propter famem in Gallia, Brabantia et Hollandia exortam brevi concludenda dicitur, exacte omnia puncta apud se resolvere, imo si Ser^{ae} V^{rae} libuerit, domui Austriae proponi facere dignetur, sine quibus S. V. et status cum Cesare ob progressus suos magis quam unquam tumido pacisci minime velint, et vel maxime ideo ut in reditu meo facta humillime relatione eo citius cum Ser^{ae} V^{rae} responso ad alliatos, qui facta per S. V. Caesari propositione negotium hoc promovendum ministris suis Viennae existentibus commiserunt, secundum eorum desiderium properare possim.

Finalbericht Klement's über die an den Höfen von Preussen, England und Holland, dann mit dem Herzoge von Marlborough geführten Unterhandlungen.

(Mai 1709.)

Conceptus Relationis susceptae et finitae Negotiationis in aula Prussiae, Anglica (apud), Hollandos et Ducem de Marleborough.

Serenissime Princeps. Dux ac Domine Domine Clementissime.

Venio in conspectum Serenitatis Vrae Rationem redditurus a Serenitate Vra mihi Clementissime impositi diuturni itineris, et per id in Aula Regis Borussiae, Reginae Magnae Britanniae, apud Ducem de Marleborough, ut et Status et Ordines Generales Foederati Belgii cum Reverendissimo Domino Jablonski intra novem fere Menses, superatis occurrentibus plerumque summis difficultatibus, inchoatae, continuatae ac finitae Negotiationis.

Supervacaneum esse iudico Serenitatem Vram enarratione impedimentorum et Periculorum eorum, quae in itinere Gedanum usque obvenerunt, distinere, quae summarie Epistola mea de dato Gedano 5. Jan. 1709 hic in paribus Lit. A. annexa describit; Debeo tamen hic Illrmae Dominae Palatinae Posnaniensis Affectum nec minus Rutkovszkiorum pro Serenitate Vra Sincerum Zelum commendare. Vix enim, si illa hunc non persuasisset et Passu munivisset, hic vero Dux meus non fuisset, Pesti et vagantium militum Latrociniis obnoxiam Poloniam transire licuisset. Interea nullus dubito, meas, quas humillima cum fidelitate Serenitati Vrae serviendi conjuncto fervore ductus, Zivecio ad Serenitatem Vram aliquoties dederam, perlatas esse.

Significavi, quae a Rutkovszki mihi communicabantur, et quae ad conservandam rem Serenitatis Vrae facere expediebat; Sed nec inania fuisse ex postfacto intellexi, ipsa jam publica Fama propalante Lubomirszkiorum pessimas contra Serenitatem Vram et Confoederatos Status Machinationes, et unius Eorundem (Podstoli koroni) cujus praesentiam Zivecii indicaveram, in Aula Viennensi splendidam Receptionem.

Gedanum igitur 5. Jan. ingressus, ac ob valetudinem minus firmam a suscepta itineris continuatione desistere coactus, per publicum Tabellarium a Serenitate Vra benignissime mihi conceditis Berolinum expedivi Epistolas, ipse quantocius secuturus. Sed impediit me

aliquantum Serenissimae, Reditum meum ex Hungaria expectantis, Dantisci acceptum Mandatum, vigore cujus Regiomonti comparere jubebar. Morem hoc in passu gessi et illuc (id e Re Serenitatis Vrae futurum opinatus) me protinus contuli, ac Serenissimae Rastenburgo, unde partim ob intolerabile frigus, partim ob defectum sumptuum progressum inchoatae itinerationis impredientium, redibat, obviare Gratiam habui, brevibusque enarravi nihil mihi Serenitatem Vram commisisse eo quod Principissa omni momento in Hungariam ventura crederetur. Conquerabatur Serenissima se multo minus Pecuniarum acceperisse, quam quidem hucusque ferebatur, super quo Serenitatem Vram Dnus de Fierville in suis de dato 15. Jan. luculentius Serenissimae Statum notificando humillime informavit: Me quod attinet, secundo postquam Regiomontum advenissem, die 15. Januarii viae Berolinum versus me commisi, quod 20. Ejusdem Mensis tandem Divina Gratia feliciter attigi.

Cogitanti hic de mediis Reditum Principissae in Hungariam, quem sua Serenitas sollicite volebat, admaturandi, illud vel maxime me angebat, cunctando et tempus protrahendo! multa millia adhuc consumptum iri, quae tamen minori summa redimi quirent; Accedebat et hoc majori reflexione dignum, quod Aulae, quas expeditio praesens concerneret, imprimis vero Berolinensis (prout id sequentes elucidabunt Paginae) Regressum hunc maximopere cuperent, et de causis Cur non, interdum sciscitarentur. Ne igitur momentum hoc arduum operi obicem poneret, aut Existimatio Serenitatum Vrarum quidpiam pateretur, Secundum Instructionem Serenissimae Dnum Jablonski in id proclivem (qui itidem Serenissimam, quam citissime discessuram ex ipsiusmet ad se datis Literis Aulam assecuraverat) eo tandem disposui, ut fidem suam Cambialem apud Mercatorem ad 22. usque Augusti anni praesentis super 5600 Talleros interponeret. 4000 Talleri Regiomontum ad Serenissimae Secretarium eâ lege missi, ne in ullum quid aliud sed solas impendantur Expensas itinerarias; 1600 vero Talleri pro minoribus Serenissimae Berolini habitis debitis, pro gravibus l'aggio et Interessis consumpti sunt.

Priusquam vero ad Caput Rei redeam, non possum non, quin Serenitati Vrae aperiâ; Quod licet ego a Serenitate Vra nullam specialem ad tractandum Negotium (praeterquam Licentiam elementissime mihi concessam, ut Dnum Jablonski ad Ducem de Marleborough comitarer), habuerim Commissionem; Tamen salvo et illaeso quo

Serenitati Vrae devinctus sum obligamine, Aulæ Borussiae id desiderantis (quippe adhuc tum nihil certi super ineundo a Dno Jablonski itinere resolverat, ac me solum expedire intendebat) aut Legati Britannici, Mylord Raby non potuerim declinare voluntatem aut Ducis de Marleborough me non submittere mandato, qui in suis ad Mylord Raby exaratis expresse dicit: Qu'il est impatient de voir l'aide de Camp, hunc enim characterem mihi Mylord Raby dederat. Movit me insuper toties fati Dni Jablonski Autoritas, qui me comitem et Testem omnium non sine ratione habere voluit. Gratulor exinde mihi, quod talem nactus sim occasionem qua sinceram et humillimam fidelitatem in tam Illustri Negotio Serenitati Vrae demonstrare ac me simul magis magisque capacem reddere potuerim ad ulteriora cum fructu Serenitati Vrae apud Exteras etiam Aulas praestanda Servitia.

Tradiderat ergo Reverendissimus Dominus Jablonski Regiae Majestati Borussicae, Serenitatis Vrae Epistolam et transmissae Instructionis ac Desiderii Serenitatis Vrae tenorem Suae Majestati exposuit, quae stante pede assecuravit, Se in omnibus, quantum fieri potuerit, Rem Serenitatis Vrae et Confoederatorum Statuum promoturam et ad vendicandam Serenitati Vrae Transsilvaniam cum Alliatis suis omnem operam collaturam.

Exspectabar Ego Berolini vel maxime ideo quod Eglicorum Statuum Memorialia nec dum advenissent, cum tamen ea vigore traditi mihi a Dno Jablonski in Septembri Anno 1708 Memorialis requirerentur, et illorum in Instructionis Puneto quarto mentio fieret: Ac proinde optime factum videtur, quod Sigillo Eglicorum Consistorii munitas chartas a Dno Barone Hellenbach acceperim, Secus enim Negotium hoc retardari et Dnus Jablonski iter non facile ingredi potuisset, eo quod is, qua Theologus, cui Religionis causa imprimis curanda incumberet, commissionem Serenitatis Vrae ex Capite Religionis, quod nimirum in asserenda Serenitati Vrae Transsylvania et conservandis Regni Hungariae Libertatibus hujus salus dependeat, tali modalitate pondus additur, promovere constituerat. Ut autem Serenitati Vrae constet, quis Tenor Epistolarum Evangelicarum fuerit, Paria Conceptus mei per Dnum Jablonski approbati, qui ad Potentias, cum quibus nunc ad agendum erat, mutatis mutandis, directus est, huic Relationi Lit. B. annexa reperiuntur. His peractis vigesima secunda Januarii in Arce Regia cum Reverendissimo Jablonski comparere jussus,

a Praesentibus Suae Regiae Majestatis Borussicae Primario Status Ministro S. R. J. Comite de Wartenberg, ut et Consiliario Intimo. Domino Barone ab Ilgen interrogatus, Quidnam nomine Serenitatis Vrae ad proponendum habeam, reposui. Me a Serenitate Vra nullum speciale habere mandatum, praeterquam id, ut traditis Domino Jablonski, quae mihi commissae fuerant, Epistolis, Ejusdem manuductioni me accommodem, ac si ita visum fuerit, Eundem in Hollandiam comiter. Credere me tamen Dnum Jablonski Desideria Serenitatis Vrae secundum Instructionem suam jam declarasse. Quia vero altititulati Ministri varia signanter de modernis Serenitatis Vrae in Hungaria et Transsylvania viribus nec minus de statu Religionum Evangelicarum percontabantur; Alacri arripui animo occasionem hanc, qua sincere omnia, quae hucusque in Hungaria acta sunt, in quantum mihi constabant, indicavi; Imprimis vero Eos a praejudicio illo liberare intendi Montanarum amissionem. non ita res Confoederatorum Statuum enervare, prouti eas Caesareus aut publica Fama per id prostratas esse volunt. De Evangelicis reposui, per Szetsenyensem amicabilem Transactionem, cujus oculatus Testis fueram, inter Catholicos et Evangelicos, quod maxime Serenitati Vrae adscribi debeat, ad horum satisfactionem conventum esse.

Facta etiam est de Serenissimae sero Reditu mentio, quam Ego jam jam discessuram spopondi. De Turca dixi: Serenitatem quidem Vram ab iis aliquoties sollicitatam esse et adhuc num ad ineundum Foedus invitari, nihilominus non praebuisse his speciosis licet oblationibus aurem, ac ideo etiam num Serenitatem Vram, priusquam ad novas progrediatur Colligationes, nec hunc velle intentatum sinere passum, sed ad Potentias Protestantes recurrere utrum mediantibus iis Hungariae et Transsylvaniae Pacatioribus Mediis accommodari queant: Uno ergo ore concludere, Serenitatem Vram justa et aequa petere, Evangelicarum Potentiarum Interesse requirere, ut Transsylvania Serenitati Vrae ac Confoederatis Statibus sua Libertas asseratur; Et quandoquidem Aula Borussica, cui nunc ob Ducatum Megapolitanum et alias rationes cum Imperatore non adeo bene conveniat, opus hoc aperte urgere nequeat, tamen Regem occulte undiquaque officiis suis non defuturum. De ineundo per Dnum Jablonski itinere, non obstante eo, quod id ego summe urgerem ac oretenus multo plura, quam per literas obtineri posse, representarem, Resolutum fuit: Non videri hoc consuetum, sed ut compendit causa ad lucrandum tempus, literae ad

Reginam Magnae Britanniae et Foederatos Belgos sonantes una cum brevi Schemate conditionum futurae Pacis ex Instructione excerpto, ad Ducem de Marleborough exmittantur, quibus Quaestio anneetenda esset, utrum ad tractandum Negotium hoc Suae Celsitudini sufficiant, an vero necessarium arbitretur, ut vel Dnus Jablonski vel Ego ad se in Belgium excurramus? Ex conferentia hac accessimus Mylord Raby, Reginae Magnae Britanniae in Aula Borussica Legatum Extraordinarium, cui haec, prouti ea acta sunt, retulimus, qui protinus ad Ducem de Marleborough Epistolas et Schema misit, ac facti Speciem uberius notificavit.

Magnus sane est Viri hujus unius e Primis Magnae Britanniae Paribus ad Serviendum Serenitati Vrae infucatus affectus, quem abunde experti sumus, non enim solum in Aula Borussica, sed et in Anglica nobis quam maxime profuit, ac profecto firma spe teneor, hunc Comitem Reginae Favorem promeritum, qui Sinceritatem suam Serenitati Vrae aperiendam petiit, futuris quoque Temporibus in Anglia perquam utilem futurum.

Sequentibus mox Diebus e Cancellaria Suae Majestatis Borussicae Rescripta emanarunt, ad Ministros Regis in Aulis exteris existentes, vigore quorum iis committebatur, ut quantum ab iisdem fieri possit, omnibus viribus in eo sint, quo Hungaria et Transsylvania mediante Pace in pristinum restituatur statum. Missa sunt haec mandata ad Ambassadorem in Anglia, Dnum Baronem de Spanheim, ad Plenipotentiarium Hagae Comitum, Baronem de Schmettau, ad Ministrum Viennae residentem Dnum de Bartholdi, qui in ultima sua Relatione notificaverat: Principem de Salm ad Magnates Hungaros Caesari fideles dixisse, Bellum Hungaricum non aliter, quam restitutione Libertatum per Caesarem fiendam, finiri posse. Addidit tamen Bartholdi: Se credere, talibus Promissis a parte Caesaris nihil sinceritatis inesse.

Eodem fere tempore accepit Dnus Jablonski Dni Pauli de Rada fasciculum literarum, cui inclausae erant Epistolae Serenitatis Vrae et Statuum Eglicorum ad Regem Daniae ratione fiendae per suam Majestatem Revocationis Copiarum suarum contra Hungaros militantium et siquidem nullus pro tunc Berolini a Rege Daniae inveniretur Minister, Eadem Dno Baroni de Lintelo traditae sunt, eo fini, ut per illum non solum Suae Majestati, tum Venetiis commoranti, certo reddendae (quod et factum) curarentur, sed et quod is putaret, Educationem hanc commode fieri posse, si militia illa, a. D. D. Ordinibus Hollandiae, melioribus pro Rege Daniae conditionibus susceperetur. Omnia vero

haec ut et ea, quae Berolini usque ad iter Belgicum occurrerant, Dnus Jablonski, ut et Ego Serenitati Vrae et Dno de Rada in meis pro Illustratione hic sub Lris actis uberius significavimus.

Excellentissimum Dnum a Lintelo D. D. Ordinum Berolini Legatum Extraordinarium, cui Summa Negotiationis communicata fuerat, quod attinet, is Ejus contenta Dominis Suis perscripserat, a quorum Secretiori Consilio Responsum accepit, quo se itidem causae favere testantur ac de eadem efficaciter stabilienda cum Duce de Marleborough deliberaturos esse pollicentur. Denique se Dno Bruninx, suo Viennae subsistenti Legato in mandatis dedisse, ut porrecta commoditate Res Hungaras suffulciat exponunt. Prudens hic ac Moderatus vir Serenitati Vrae faventissimus est, et optandum foret, ut is unus eorum esset, qui suscepta Mediatione a D. D. Ordinibus et Statibus Hollandiae quorum aliqui in hunc easum in eum inclinant ad tractandam cum Serenitate Vra Pacem deputaretur, utpote qui non spernenda praestare posset Servitia. Advenit tandem 20. mensis Februarii, quod jam pridem anxii expectaveramus Ducis Marlebourgii inundationibus fluviorum viis impensis ac etiam Ducis Marlebourgii Haga Bruxellas reditu impeditum, tenoris sequentis Responsum: Se, quamvis Res per Mylord Raby notificata, delicata sit, et apud Aulam Caesaream summa cum circumspectione tractari debeat, tamen factum esse quicquid in se fuerit, desiderare vero Dni Jablonski et meam praesentiam, interea se, ubi Hagam redierit, cum D. D. Ordinibus Generalibus de Re tota Consilia habiturum.

Consensit igitur Rex et ut Dnus Jablonski iter hoc mecum (qui interea per decem propemodum Dies lecto affixus fueram) ingrediatur, clementissime annuit; Quam ob rem 23. Jan. viae nos commisimus, posteaquam Serenitatem Vram de abitu meo Berolino humillime informassem, paria hujus Epistolae sub Lit. — hic continentur.

Diuturnis sane ac nocturnis, quantum per vias et Tempestatem pessimas, continue institutis itineribus ad Ducem de Marleborough properabamus. Quamprimum autem Clivias pervenissemus, redditae quidem nobis sunt Excellentissimi Mylord Raby sub Lit. — quibus Celeritatem commendat, eo quod Dux de Marleborough Bruxellis non adeo diu moraturus sit. At vero eo momento etiam ex Illrmi Dni de Cardonnel, Equitis Aurati S. R. Majestatis Britannicae penes Exercitum Flandricum Generalis Commissarii et apud Ducem de

Marleborough intimioris Viri Notificatoriis (vid. Lit. — Intelleximus Ducem de Marleborough maturius quam ut ipsum Bruxellis compellare possemus, in Angliam soluturum, quem ut Londinum sequamur additus etiam fuerat passus) non obscure invitabamur. Immutata sic Rerum facie, Dnus Jablonski, cui Bruxellas et non Londinum abire Aula permiserat, dubius haerebat, non sine causa metuens, Resolutionem affirmativam Aulam non approbaturam. Praeponderarunt tamen Resolutiones meae et Consideratio potissimum haec, omissa Anglicano itinere totum Negotium incassum redactum iri (quod et *Isic* evenisset), Dux enim praestolando praesentiam nostram, nec Reginae, nec D. D. Ordinibus Generalibus Epistolam tradiderat, multo minus hac de re cum is quidpiam consultaverat; Totius facti speciem Mylord Raby, quem et ego compellavi, per Eundem Aulae Borussicae meliori modo insinuandum (ut Lit —) perscripsit, ego autem id etiam Serenitati Vrae, secundum obligamen humillimum in Lit. — — retuli. Igitur per Hollandiam sumptuose satis sed et misere, Canales enim congelaverant, in Rotterdamensem usque Portum Hellesfontschluis profecti inde solvimus ac Divina Gratia superato molesto morbo maritimo Angliam, ac Ejus Caput Londinum intempesta nocte vigesima Mensis Martii appulimus.

Primum ibi fuit opus nostrum apud Illrmm de Cardonnel, eidem enim per Mylord Raby commendatum, nos insinuare, per quem 23. Martii cum curru suo in Pallatium, St. James dictum, Reginae simul et Ducis de Marleborough Residentiam, et unum altenominati Ducis Cubiculorum deducti fuimus, qui comitatus Eodem Cardonnel protinus intravit, ac simul preveniendo sermoni nostro, humanissime declaravit: se paratum esse ad praestanda quaevis officia Serenitati Vrae et Statibus, modo de vera intentione informetur. Rem quidem propemodum sero agi, cum Rex Galliarum et Allii in eo sint, ut Pax Generalis ne fors brevi coalescat. Ante unum vel duos Annos, si Tractatus Pacis vere assumpti fuissent, feliciorum fieri potuisse Hungariam, quae Pace Universali conclusa, nihil opis ab Anglis et Hollandis, Caesari tum non necessariis, expectare debeat, si vero Hungariae Res prius non accommodabuntur, les pauvres gens seront crucifiez, quod aliquoties repetiit. Respondimus: Celsitudinem suam procul Dubio Serenitatis Vrae desiderium tam ex Serenitatis Vrae, quam Mylord Raby Epistolis intellexisse, habere nos adhuc Evangelicorum Statuum reddendas, qui omnes in Serenissimae Reginae nec non Celsitudinis suae Generositate et Equitate

Fiduciam suam plenarie collocent. Accepit Dux Literas ad Reginam et se pertinentes, ad D. D. Ordines Generales directas, unacum Serenitatis Vrae nobis tradidit, unum esse inquires, ut illas perferamus. Dictum quidem fuit Celsitudinem Suam Rei maximum pondus addituram, si officium hoc in se sumere benignissime dignata fuerit: Subrisit Dux et haec in Belgia non ita agi posse asseruit (subintellexit credo, D. D. Ordines hoc male interpretaturos ac si Angli aliquam speciem Dominii vel Mandati sibi arrogarent). Interea se omni officiorum suorum Genere non defuturum.

Concludendae Pacis Conditiones, quarum ut et totius exhibiti Scripti Paria sub Lit. — exstant, protinus legit, quas tamen ita difficiles esse dixit, ut vix sperari queat, Aulam Viennensem iis assurrectionem, sed acceptata mediatione Pacis, Tractatum per biennium protracturam et exspectando Generalem Pacem ac sic cunctando Hungaros debellaturam, Transsylvaniae Principatus vindicationem imprimis difficilem. Serenitatem Vram in eo infelicem esse, quod cum Caesar non adeo alienus foret, nec unicum sibi bene intentionatum Ministrum Viennae habeat, Factiones quidem inveniri, in eo tamen omnes convenire, ne Pax in Hungaria sit et ne Transsylvania Serenitati Vrae assignetur, haec enim esse unde Thesauros depromere ipsis liceat.

Media ad assequendum finem porrecta perlustrans, Parlamentum Negotiis Caesareis se minime immiscere posse, opinatus est, quod nos Favore modernarum Coniuncturarum fieri posse reposuimus, ut nimirum Parlamentum Regiam Majestatem supplicet, quo elementissime considerando suum in concedenda tanta Pecuniarum Summa et aucto tot milibus Exercitu pro Communi Causa Zelum foederatos suos urgeat, ut idem faciant, ubi Pax Hungarica qua medium maxime naturale et proximum proponi deberet; Quoad 2^{dam}. illud inutile esse iudicavit, Reginam quidem Carolum III. requisituram, et hunc procul dubio officia sua collaturum, sed per id tempus Pacem Generalem facile coalituram. De Comite Wratislau, siquidem is arceri nequeat, subsidendo dixit: Il faut le gagner. Auditis ergo omnibus, quae secundum Instructionem edisseranda erant, conclusit: Licet Conditiones difficiles proponantur, Clausulam tamen bonam esse, quae iudicat Serenitatem Vram et Confoederatos Status causae suae confisos, ea acceptaturos, quae mediatio aequa et justa reputaverit, apparere quidem Confoederatos se in minoribus solum submittere velle, sperare tamen, se, si modo sincera a Parte Hungarorum intentio sit, ab Alliatis inveniri posse media, quae

Serenitati Vrae et Nationi Hungarae satisfacere queant. Sermonem etiam fecit de Serenissima Ejusdem pro Religione Evangelica et in Hungariam redita, quem jam factum retuli. Finivit denique Dux, posteaquam nobis aperuisset, a Secretario Status nos Expeditionem habituros, se et Reginam Serenitati Vrae et Statibus paratos esse, de rendre tous les possibles Services, de quibus Serenitatem Vram informandam mihi imposuit.

Caeterum 27^{ma}. Martii iterum per Dnum de Cardonnel apud suae Majestatis Consiliarium Intimum et Status Secretarium Dnum Boyle introducti sumus, qui nobis brevibus mentem Serenissimae Reginae propalavit, ac a Majestate sua Consiliarios Intimos deputatos esse, cum quibus prope diem conferre debeamus, indicavit. Praestolantibus ergo notificationem Termini, Excellentissimi Mylord Raby perquam gratae ad nos perferuntur (vid. Lit. —), quibus Serenissimum Borussiae Regem Resolutionem Dni Jablonski approbasse, et ad tractandam rem omnem libertatem permisisse, prolixius enumerat. Significavit etiam nobis Suae Majestatis Britannicae Dnus Tilson, cui itidem commendati fueramus, Bellicus Secretarius, Lubomirskii Wiennensi Aulae Ratione militiae suae factas oblationes, quibus Caesar aurem porrigere videbatur, jam enim fere in Dimissionem Copiarum Danicarum consenserat, quibus supplementa quaedam (quæ) vigore contractus dare teneretur, subministrare recusabat. Addebat Novella Bethlenio Comiti processum institui; Caesarem sive sine sive cum Mediatore Hungaris, ita ut ne Transsylvania avellatur, suas restituere velle Libertates.

Tandem prima mensis Aprilis in Palatium Consiliariorum per saepe nominatum Dnum de Cardonnel deducti, donec Senatus congregaretur in Anti-Camera exspectabamus, unde Dux de Marleborough ad hos exeundo perquam benigne et sane Paternae nos admonuit, ut in tam Illustri Consessu libere et sincere loquamur, se et Serenissimam Reginam Quietem Gentis summe vovere, et ad eandem stabiliendam cooperare velle, timendum tamen, ni seria Pax Generalis fiat, se primo favorabili vento in Hollandiam soluturum, ac nos Hagae de modalitate reddendarum Dno Pensionario Literarum informatum similemque tradituram Resolutionem. Mox post undecimam horam intromissi sumus, ubi praesentibus ut vocantur Cabinet-Consiliariis (Tit.) Praeside Mylord Sommers, Duce de Marleborough, Magno Regni Cancellario, Comite Cuper, Magno Admirali, Comite Pembroch, Magno Thesaurario, Mylord Godolfin, Status Principalibus Secretariis, Duce Queensburg,

Comite Sunderland, ac Dno Boyle, Dominus Jablonski sequentem fecit Sermonem :

Mylords.

Specialem eum Favorem divinae Providentiae erga Serenissimum Transsylvaniae Principem Franciscum Ragoczy et afflictum Hungariae Regnum esse reputo, quod Causam Eorundem in Illustrissimo hocce Coetu mihi perorare liceat. Illustritatibus Vris et toti praeterea orbi notum est, Inclytum Hungariae Regnum per multa Secula floruisse, in tantum ut etiam propriis viribus Turcas retuderit, seque Antemurale Christianitatis exhibuerit, donec ducentis circiter abhinc Annis Reges suos e Domo Austriaca legere incepisset, a quo tempore Antiqua ipsorum Jura et Privilegia jurejurando quidem confirmata, sed et violata fuere, Tum vero Constitutionibus Commissionum renovata, rursusque violata, tum saepius etiam Armis vendicata, sed iterum iterumque violata, ut adeo tota illa Periodus Dominii Austriaci nihil aliud fuerit, nisi quidam Circulus in quo Promissa et Promissorum violentatio usque in orbem redirent. Atque hic ipse praesens etiam est casus afflictæ hujus Nationis, ubi tamen duplex oppressio distinguenda est, secularis et spiritualis. Secularem exercent Ministri Imperatoris Dni sui et proprio suo commodo, qui modo vix exprimendo saltem non paucis verbis pessumderunt Jura et Privilegia Imperio Despotico: Personas ipsorum Lanienis et cruore manibus Carnificis frequenter fuso. Opes violentissimis Extorsionibus, Nationem denique ipsam Dignitates et officia Regni pleraque Peregrinis conferendo. Quæ cuncta, quamvis prorsus intollerabilia videantur, spiritualis tamen oppressio Jesuitis Architectis exercita, immensum extitit intollerabilior. Hi Scholas, Tempa, ipsosque infantes Evangelicorum rapuere, Pastores ipsorum in Exilium egere, aliosque ad Triremes damnavere, aliis oculos eruere, Populi partem ad Sacra sua pellexere spoliis fratrum alios ad eadem saevis Tormentis coegere. Hæc talia sunt, quæ Commiserationem merentur probi cujusque Christiani, nominatim vero nobilis hujus et Generosæ Nationis, quæ quidem Gubernio Regis paret, nequit pati arbitrariam Postestatem Legibus Contrariam, neque Tyrannicam oppressionem Religionis Evangelicæ, cujus ipsa Principale est in Christiano orbe Fulcrum. Verum edisserendo mihi est vera Ratio, qua Princeps et Regni Status permoti Magnam Britanniam et Foederatum Belgium in praesens compellant, quæ ipsa Illustritates quoque Vras ad maturandum ipsis auxilium permovere poterit. Sparsit Aula Wiennensis

pridem Rumores Hungaros Turcarum auxilia sollicitasse; Istud vero est quam falsissimum et Princeps a Foedere cum Turcis pangendo tantum abfuit, ut ne quidem Foedus commodum cum Rege Galliae ini-
 verit, quamvis enim ipsius aliquo subsidio Princeps fruatur, plenariam tamen sibi reservavit Libertatem concludendae cum Caesare Pacis, quandocunque id e Re ipsius fuerit, cujus veritas perspicitur e propriis Serenissimi verbis, e nupera quadam ad Regem Prussiae data Instructione (vid. art.). Dicam vero quod res est, Imperator Turcarum ferre minime potest supremo Jure Transsylvaniam in Caesarem transferri, ideoque Principem urget, ut is vel cum Romanorum Imperatore aequa pace conclusa Transsylvaniam sibi vendicet, vel Secum Foedus ineat, quo praedictus Principatus Turcarum armis sibi asseratur. Ex altera parte Status Foederati pari modo Principem adurgent, hocque, quod dixi, in causa est, quare Princeps ad Reginam Magnae Britanniae et Status Foederati Belgii Grates recurrat, ut ipsorum interventu atque Mediatione Pax ejusmodi obtineatur. Quo ipso Favorem et Beneficium exhibituri estis, non Hungaris solum, sed ipso etiam maxime Imperatori, cui hoc pacto conciliabitur bonam Conscientiam et Tranquillum Regnum, duo preciosissima Regiae Coronae cymelia.

Finita Oratione Dux de Marleborough loquendi initium fecit, et licet plurima, quae jam dicta fuerant, sic reiterentur, nihilominus tamen ut Serenitati Vrae exacte constet series et Ordo, quo omnia aeta sunt, omniaque prolata fuere, hic annectenda censui. Inquietabat igitur Dux de Marleborough Regni Hungariae nec non Religionum Oppressiones ex aliis etiam innotuisse Relationibus, nunc solum quaeri, quomodo ab iisdem liberari queat. Generalem Pacem magis vicinam esse, quam quidem credatur, aut per nos voveatur. Hanc (si ad eam ineundam Rex Galliae necessitatus fuerit) nulla alia consideratione impediri posse, Serenissimi et Confoederatorum Statuum Interesse id requirere, ut priusquam illa coalescat, haec in Hungaria concludatur. Media ad eam obtinendam proposita plane contraria esse, et Punctum Solum de Quarantia ut et Transsylvania Tractatum abrupturum. Consilium suum esse, ut Serenitas Vra adhuc clarius exponat, quibus Conditionibus acquiescere velit, et hunc in casum aliatos officiis suis non defuturos. Responsum: Non Pacem solam, sed nec Pacem bonam, si exterarum Potentiarum Guarantia suffulcita non sit, Hungariae satisfacere posse. Assumpsit haec Dux, ac intelligo ajebat objectionem Vram, nimirum Hungaros toties cum Caesare pepigisse, has Conventiones tamen a Parte Caesaris semper infractas

esse, verum quidem hoc est, sed respondeo, talem securitatem, qualem Hungaria praetendit, nunquam Aulam Wiennensem concessuram, posse tamen haberi Quarantiam, quam acceptandam suasit sequentem :

Quod, quamvis fieri non posset, ut Regina Nomen et Formalitatem Guarantricis gerat, nihilominus quamprimum Princeps et Status acceptabiles proposuerint Conditiones, Regiam se Negotio immiscere, Pacem concludere, eandem imposterum manutenere, et omnia ea in Effectu, quae a Quarante exiguntur, facere velle. Scio equidem, Hungaros nihil remissuros, Princeps vero solus in seipsis Statibus id facere nequit, idcirco summe necessarium est, ut siquidem per Dnum Jablonski non licet, ego illuc properem, et quam citissime Resolutiones adferam, animam tamen fore, ut alto singula premantur silentio. Vix desierat Dux de Marleborough cum Mylord Godolfin, Magnus Regni The-saurarius, in haec verba prorupit: ut Serenitas Vra assecurata sit: 1. Regiam pro Serenitate Vra ac Hungariae Regno optime intentio-natam. 2. Suam Majestatem Sincero corde, quae ad stabiliendam Serenitatem Vram visa fuerint, et fieri potuerint, omnino praestituram. Proposita media ejus esse Conditiones, quod Caesar acceptata licet hanc enim recusare erubesceret mediatione Tractatum ad Generalem Pacem pertraheret, ac Eodem abrupto, nos debellaret. Cuncta haec ex Suae Regiae Majestatis voluntate dici, quae quando quidem scriptotenus, ut eo Secretius omnia agantur, modo non respondeat, Consilio suo intimo commiserit, ut loco Replicaе suo nomine nobis aperiat, dolere Suam Majestatem, quod ob praesentes Conjunctionas plura praestare nequeat. Mox Mylord Sunderland impetuosius dicebat, Alliato tali, qualis Caesar, ab Anglis Conditiones praescribi non posse; In Tractatu ultimo Hungaros talia proposuisse, Caesarem autem respon-disse, quae si iterum proponerentur, Tractatum 20 et 30 annos dura-turum, nihil tamen conclusum iri. Dux continuaturus Discursum, me gallice allocutus est, ideo se Anglicano, quod is facilius sit, uti sermone, Dnum Jablonski mihi omnia relaturum. Dein vero pathetice demon-stravit, Religionem perinde sub Turca ac sub Imperatore passuram, mentem suam esse, ut hoc foedus ab Hungaris evitetur. Pax prout per modernas Conjunctionas lieuerit, concludatur et reliqua Deo et Tempori committantur. Volebat respondere Dnus Jablonski, sed interruptit Comes de Sunderland, asserendo, nequaquam nos existimare debere, quod, dum talia pronunciantur, nobis non faveant, se plura quam nos ipsos Hungaris vovete, se ipsum, si Caesaris Minister foret, Caesari non

suasurum, ut Transsylvania cedat, et sic Turcis Portam in Hungariam ingredi aperiatur. Quaesivit unus Assessorum, Cujus Serenitas Vra Religionis sit, respondit Sunderland, Catholicae, sed moderate addidit plurima Serenitati Vrae Elogia, Serenitatem Vram hoc Principatu dignam, Familiam Serenitatis Vrae summe meritam, et quamdiu Serenitas Vra in possessione Transsylvaniae victura foret, nihil metuendum, apud Successores vero Hungariam et Christianitatem nunquam Securitatem habituros. Dominus Boyle etiam et ea, quae de Guarantia dicta fuerant, repetiit, Dux autem rursus omnia, quae haecenus nobis relata fuere, repetendo, et utrum intellecta sint, percontando conclusit et dixit, se primo favorabili vento Hagam soluturum, cum Dno Pensionario, Rei faventissimo, ultimariam nobis daturum Resolutionem, imposuit etiam ut eum illuc sequamur, ac absoluto ibi per triduum Negotio Berolinum, ego vero inde ad Serenitatem Vram properem, quo quam celerrime finalis Serenitatis Vrae Declaratio Dno Pensionario innotescat. Duo imprimis in hac Conferentia notanda obvenere :

1. Quod non reflecterint super auxilium quod contra Gallos ex Hungaria haberetur sed quod solum ex Capite Compassionis egerint, ideo mirum non est, quod amissis argumentis, a necessario et utili, illud ab honesto talem Effectum non habuerit. 2. Nos non ideo accersitos fuisse, ut cum iis conferamus, sed ut Resolutionem nobis imperitiendam et jam conclusam audiamus, quamvis non existimandum sit, Factiones hoc in Collegio esse, ob quas Dux de Marleborough secundum voluntatem suam omnia agere non potuerat. Accepto ad Ducem sequendum mandato, compositis rebus nostris Londino movimus, ac Undecima Aprilis Harvicio solventes, secundis ventis 12. ejusdem Portum Hollandicum, 13. vero Hagas Comitum attigimus, ubi posteaquam adventum nostrum Duci de Marleborough insinuassemus, per saepe mentionatum de Cardonnel apud D. D. ordinum Generalium Pensionarium Dnum Heinsium 16. Ejusdem introducti sumus.

Porrectam ille Serenitatis Vrae ad D. D. Ordines Epistolam, nec minus scriptum illud, quod Londini exhibueramus, protinus legit. Puncta ejus rationabilia esse asseruit, Transsylvaniae vero imprimis difficillimum existimavit, de Serenitatis Vrae intentionibus circa Religionem se uberius informavit, Caesarem et Ministros ejus insolentes esse et nuperos etiam Tractatus Tyrnavienses sponte elusisse, dixit, ac denique de Sua et D. D. ordinum in hoc negotio promptitudine assecuravit, eorumque responsum intra triduum nobis traditum iri promisit.

Elapso postea triduo per Eundem Dnum Pensionarium Dno Baroni de Welderen D. D. Ordinum Secretario deductus sum, cui, ut eo magis Res et Negotium totum innotescerent, non solum Veracium Constantium tradidi, sed et secundum manuductionem instructionis omnia, et illa etiam quae in Anglia uti in praecedentibus exstant, data fuere, luculenter proposui, ac tandem 23. Aprilis sequentem accepi Resolutionem:

Foederatos Belgos Serenitati Vrae et Statibus debitas grates reponere pro confidentia in se posita, ruminasse se Rem et Negotium propositum, se velle imo omnibus modis in eo esse, ut bellum hocce intestinum bona pace componatur, sed et dolere, quod alia media adinveniri non potuerint ad perficiendum opus hoc, praeter ea, quae jam in Anglia suppeditata sunt, suadere se itaque Serenitati Vrae, ut puncta haec, si fieri potuerit, mitiora Caesari proponantur, quod ubi factum fuerit, Ministros suos in commissis habere, ut Negotium et Tractatus omnino promoveant; Se super haec Serenitatis Vrae Resolutionem et puncta quanto ocyus per me expedienda exspectaturos, ac modis omnibus adfuturos, et rationibus validis imo fortibus Caesarem ad concludendam Pacem inducturos, et quando quidem Gubernium Hollandicum Literas responsorias dare non permittat, eo quod eae cum cujusvis Provinciae Deputatis, quod tamen in hoc Negotio utpote secrete agendo, fieri non possit, communicari debeant, Ducem de Marleborough haec omnia Serenitati Vrae perscripturum, properandum tamen esse, quia Pax cum Gallo. Retuli haec omnia Duci de Marleborough, qui 27. Ejusdem nos advocari fecit, ac repetitis omnibus iis, quae in Anglia et Hollandia secundum suprascriptum Ordinem resoluta sunt, assecuravit de sua et Reginae ut et D. D. Ordinum sincera Serenitatem Vram juvandi intentione, quae nullam neglectura sit occasionem ad vota sua infucata effectuada.

Haec sunt quae Serenitati vestrae communicari debuerunt et quorum caetera post reditum nostrum Berolinum in Epistolis meis uberius referuntur, me Serenitatis vestrae Gratiae commendans.

18.

Bericht desselben an denselben.

Gedano, 12. Juny 1709.

Qvas ad S. V. 18. May duplicatas exaravi litteras eas S. V. accepisse firma spe teneor. Scripseram in iisdem aulam Borussicam intellectis ex Ser. V. de dato 4. apr. intentionibus de ineundo cum Turcis foedere a S. V. petere, ut declinata aliquantum foederis cum

Tureis ratificatione oretenus per me totius expeditionis nec minus novarum per alias potencias S. V. factarum propositionum rendam relationem, benignissime expectare; interea vero ut nihil temporis, quod modo satis pretiosum est, perdatur, propositiones pacis novas Caesari facere dignetur eo, quod hisdem factis aliorum ministri Viennae existentes in commissis habent, negotio huic se immiscendi et illud pro omni posse promovendi. Certum sane est, aulam Caesaream non adeo a pace Hungarica alienam eo, quod in praesens spargitur Card. de Sachsen Zeitz C. de Schlieben ad S. V. expedire velle ad permovendam S. V. novos ordiri pacis tractatus. Qualia Londini et Hagae Comitum pacis fiendae et concludendae proposuerimus puncta quibus uberius deductio et clara iusti ac aequi demonstratio adiecta fuerat, hic annexa reperiuntur. Ea Caesareae aulae proponenda censuerunt inprimis Hollandi 1. illi et 3. obtineri Transsylvaniae vero dum praesertim S. V. ibidem fere nihil possideat praesentibus in conjuncturis vix effectuari posse opinati sunt, facturos tamen se omnia quae practica fuerint assecurarunt. Quia vero dominis aliatis Caesaris et ministrorum de Transsylvania non avellenda mens optime constat prouti eatenus etiam S. V. domina soror comitissa d'Apremont Coloniae, quorum me ex mandato S. V. contuleram, informavit, Caesarem videlicet anno 1706, postquam a S. V. rediisset, aliquoties declarasse, se sincere cupere cum S. V. convenire, impossibile tamen esse, Transsylvaniam cedere, facturum se interea omnia quae S. V. desideraverit, et si quas propositiones facere velit S. V. eas per tunc comitem nunc principem de Lamberg fieri posse. Idcirco iidem domini alii inprimis vero rex Borussiae pro candido suo quo S. V. felicem videre cupit affectu sincere svadet, ut in casum non obtinendae Transsylvaniae S. V. pro bono seren^{***} suae familiae, regni Hungariae quiete, pro rei evangelicae emolumento benignissime consideret modernas conjuncturas Europaeas, statum regis Galliae qui non solum totam necessatur reddere Hispaniam, sed et omnia illa quae durante suo regno Gallico adjecit imperio, ut adeo, dum incapax est regem conservare Philippum, eo magis incapax, S. V. asserere Transsylvaniam. S. V. penitus haec omnia consideret ac in aequivalens quoddam condescendere se resolvat per mediatores ac si illi hoc expediens invenissent et in id S. V. inducere vellent, quam primum de S. V. benigna mente informati fuerint Caesari proponendum. Existimatur quidem hic, si Scepusium cum aliquot comitatibus S. V. cum summo et absoluto imperio traderetur.

id non solum S. V. satisfacturum utpote quae per id cum bonis suis Hungaricis et Polonicis communicationem habere et Caesari ipsi formidabilis esse posset ac arctiorem cum alliatis intertenendo correspondentiam e specula quadam Hungaras conservare libertates, Transsylvaniam electionis solum et feudi jure S. V. tradi posse quae a familia per varios casus iterum avelli quiret, sed haec haereditario et cum supremo imperio, videtur ergo non solum S. V. illi paterno desiderio, satisfacturam, ut videlicet Patria Hungara pristino statui restituatur, sed et S. V. pro principatu feudo obnoxio liberum licet minorem obtenturam. Interea tamen S. V. relinquitur, quid et quae a Caesare praetendere voluerit. Cedendum certe tempori putat rex Borussiae et considerata etiam futura quae, si bellum Hungaricum infelice finiretur, in S. V. aut familiam suam vix redundare possent, quae tum, si honorabiliter pacem concluserit, certo evenire poterunt. Corona Polonica, si Sveci ulterius infelices fuerint, S. V. avide excipiet et aula Borussiae in eum casum auxiliis suis non defutura. Domus austriaca in occasum quotidie vergit, dum duo fratres haeredibus hucusque carent, qui neque ulterius praesumuntur. Impressionem fecerunt facta in nuperis literis de Hungariae demembratione argumenta quae in illum casum effectuada allaborabit aula Borussiae; necessarium tamen est, ut S. V. examinando haec omnia honorifice pacem concludat et ad haec vasta projecta se praeparare incipiat. Omnia autem haec quam citissime fieri debent. Pax nimirum maxime vicina, videri quidem posset Turcarum auxilium ad continuandum bellum medium, sed vero imperator facta pace undiquaquam copias congregare et ne fors Turcis exitium adferre potest. Haec sunt, seren^{iss} princeps, quae inprimis S. V. referenda habui; quia vero pacis negotium tanta cum celeritate agitur et ego partim ob nondum acceptas regis Borussiae literas, partim ob defectum mediorum iter citius finire nequeo, ea sub triplica ad S. V. expedienda censui, ut quam primum S. V. pedes osculari licuerit cum ejus super hanc meam epistolam impertiendis resolutionibus ad alliatis redire liceat. Danicae copiae et principis Eugenii regimen ex Hungaria educuntur.

19.

Bericht desselben an denselben.

Regiomonto, 18. Junii 1709.

S. V. per triplicam in ultimis meis de dato 18. May et 12. Junii notificavi hummillime ea quae S. V. quantocius scire oportebat et nullus

dubito eandem ex iis alliatorum mentem uberius intellexisse, quam S. V. adhuc prolixius enarrare brevi existimo. Tandem enim post varias difficultates Gedano movens huc Regiomontum appuli firmiter sperans, me, si deo libuerit, intra 16 dies S. V. inserviturum. Significavi in antefatis literis meis pacem cum Gallis quasi conclusam et profecto de omnibus jam conventum fuerat Hagae Comitum, sed rex Galliarum ministrorum suorum promissa quorum series S. V. e nuperis innotuit, ratificare recusavit, ea enormia et impossibilia asserens. Habemus igitur adhuc hoc anno belli continuationem utinam felicem. Rex Phillippus contra Portugallos insignem reportavit victoriam, qua tamen nescio quo fato uti non potest aut nescit.

Scribitur mihi Berolino, hanc tractatus pacis abruptionem S. V. et Hungariae proficuum futuram quippe quae pacem aequiorem Hungariae efficere, alios vero ad eam eo fortius promovendam inducere poterit.

20.

Memoire Rákóczy's als Instruction für die Deputirten der protestantischen Kirchen, dem Herrn Ancillon (unter dem Pseudonym St. Julien) übergeben¹⁾.

Szerencs, 8. Juli 1709.

Memoire servant d'Instruction aux Deputez des Eglises Protestantes en cas que le Sr. ne puisse pas l'executer lui meme, (donné à Mr. St. Julien à Szerencz ce le 8. de Juillet 1709).

Quoique j'espere que Sa Majesté Prussienne soit pleinement informé des affaires de ce Roiaume et c'est aussi à ses inclinations bienfaisantes jointes à la connaissance de la justice de ma cause, que je dois attribuer les sentimens, dont il me donne des marques continues, et pour lesquels je me sens si sensiblement obligé, qu'en verité je dois avouer que les sentimens du respect et de Veneration que j'ay pour sa Personne Roiale se sont changez en ceux d'une Tendresse et d'une parfaite amitié, Je ne me sers de ces Termes sans m'ecarter de ce que je lui dois qu'afin que vous ayez une Idée de combien je luy suis devoué, et afin que vòtre Prudence puisse trouver des termes plus propres, qui puissent faire connaitre à S. M. que je la respecte comme un Roi, dont la sagesse luit dans les Païs les plus eloignez même, et que je l'aime comme un amy, entre les mains de

¹⁾ Siehe das Memoire v. 22. Sept. 1713, Nr. 1, pag. 6.

qui je depose mon sort et celui des Etats que je gouverne, dont je n'ay rien de plus precieux. J'ai tres parfaitement connu les effets des ses bontes genereuses, par la permission que le Roi a donné à M. (Jablonski) de se charger des Commission à la reussite desquelles je devois attribuer un jour mon felicité et puis que je vois que le Roi vôtre maitre agrée le sacrifice de ma reconnoissance eternelle avec tous mes descendans, je ne veux laisser la conduite des mes Interets qu'à sa seule Generosité et puisque je ne puis pas encore sitot depecher les Plenipotentiaires que j'ai destiné pour la negotiation de la paix, il priera Sa Majesté qu'elle veuille bien permettre au Sieur d'aller faire un tour à la Haye pour avoir soin de mes Interets, à fin que la justice de ma cause opprimée ne puisse être entierement offusquée par les fausse Informations, que mes Ennemis repanderont sans doute, mais si sa Personne est trop connue ou que le Roi ait des raisons de ne pas vouloir paroître embrasser si fort mes Interets, que de permettre que des personnes de sa Cour les negotiasent, je prie Sa Majesté de permettre au moins qu'il puisse donner des Informations aux Deputez des Eglises Protestantes qui se trouveront à la Haye, et lesquels en ce cás la seront obligez d'agir selon les presentes memoires comme des Instructions, que je leur donne premierement apres avoir pris des Audiances auprès des Personnes dont cette Negotiation peut dependre par des memoires abregez, ils deduiront que le Royaume d'Hongrie etant etabli par Estienne premier Roy Chretien, il avoit joui de tous les Privileges qu'un Roiaume libre peut posseder, et outre l'Election libre, qui est son bijoux le plus precieux, ce bon et saint Prince avoit établi par ses Loix un Regle selon lesquels les Rois ses Successeurs auroient à se comporter envers les Grands, et même il les a mis en droit de le detroner, s'il contrevenoit à ces pieux Sentimens, selon quelle a été practiqué dans la Personne d'Otton et Pierre l'allemand.

Les Privileges des Habitans du Roiaume d'Hongrie ou plustot de sa Noblesse consistoient en quatre principaux points.

1. Que pas un de ce nombre ne pourroit être arrêté pour quelque cause que ce puisse être, avant d'être oui et condamné.
2. Qu'il ne reconnoitroit aucun autre maitre que le Roi seul, et qu'il possederait ses Terres sans aucune dependance de qui que ce soit; Maitre de faire des dispositions telles, qu'il lui plairoit à l'égard des ses Sujets.

3. Ils étoient effranchi des tous les Impôts, douanes et Tributs, et ils n'étoient chargez que de prendre les armes pour la defence du Royaume et de ses Privileges. Ensuite de quoi le Roy André II a donné le pouvoir de resister au Roy meme qui viendrait enfreindre les Loix établi sans encourir le crime de lesae Majesté, au reste l'état du Gouvernement étoit presque celui de l'Empire, puisque les 4 Etats, savoir le Clergé, les Barons, la Noblesse et les Villes Royales composoient le Roiaume, lesquels assemblez en diette elisoient le Roy et composoient les Loix, ils capituloient avec le Roy élu, et ils l'obli- goient à prêter le Serment, à tenir la Capitulation, et à conserver les Privileges.

Le Roy avoit établi de surplus la Dignité de Palatin avec un Autorité très ample, il étoit Roy en absence du Roi, et il jugeoit si souverainement, que les Rois eux memes étoient obligez de plaider leur cause devant son Tribunal par leurs Procureurs Fiscaux.

Le Royaume d'Hongrie jouissoit paisiblement de ces prerogatives jusqu'au tems de Louis II. qui perit dans la fameuse bataille de Mohats en deffendant son País, comme le Rempart de la Chretiente contre la Puissance des Turcs, mais Charles V. ayant par des longues veues donné en mariage à ce Prince sa Soeur Marie, et pris Anne Soeur de Louis pour Ferdinand I. son frere, il fit avec Wladislau son frere un Traitté de mutuelle succession sans la Participation du Royaume d'Hongrie, mais à peine ce Contract fut il venu à la Connoissance du Public, que le Palatin Prince quoyque gouteux se faisoit porter à Presbourg par les rues et tous le carrefours, il y pronoucoit des protestations solennelles et publiques contre ce Contract prejudiciable à la liberté du Roiaume.

Cela non obstant, après la mort du Roy Louis II. la scission s'étant mis parmi les Grands, ils firent la double Election de Ferdinand I. et de Jean Zapolia et le dernier chassé par les armes du premier fut contraint de se retirer en Pologne et par la suite de se mettre sous la protection du Soltan Solyman pour tacher de conserver les libertes du Roiaume contre l'usurpateur, vu que la pluralité étoit pour lui, mais enfin de delivrer la Chretienté de la Guerre, il se contentât de la Principauté de Transsilvanie avec quelque Comitats d'Hongrie et le Titre du Roy.

Depuis ce tems la, la maison d'Autriche faisant toujours quasi elire son successeur durant la vie du Roy regnant la Couronne

d'Hongrie a demeuré sur sa Tete, et la maison de l'autre, c'est à dire de Jean Zapolia fût eteinte dans la personne de Jean Sigismond son fils, et les Etats de Transsilvanie elurent Estienne Bathori, par la suite Roy de Pologne, pour leur Wayvode, ils estoient dependans du Roy d'Hongrie, et ce n'est que son neveu Sigismond fils de Christofie Bathori, qui fut reconnu Prince souverain de Transsilvanie par les Etats du Royaume d'Hongrie et de l'Empereur Rudolphe par des Constitutions publiques, après que ce Prince fût entré en société du Guerre avec lui contre le Ture, il fut cause de la ruine entiere des ses Etats et même de la sujettion que les Princes ses successeurs ont été obligé d'avoir pour le Ture plus ou moins selon que le Prince se faisait considerer de cette Puissance Barbare, jusqu' après la mort de mon Grand Pere George II.

Malgre les veues que la maison d'Autriche avoit de se rendre absolue dans la possession de la Hongrie, elle gardoit des mesures, jusqu' à ce tem la, puisque aussitot qu'elle contrevenoit à ses Capitulations les Princes de Transsilvanie Botskai, Gabriel Bethlehem, George I. et II. mes ayeux comme Guarants de la liberté s'opposoit à ses violences, mais après la mort de celui-ci, je veux dire de George II. dans la bataille de Gyula contre les Tures, les Principaux Seigneurs s'étant retirez dans l'Hongrie malgré l'election de mon Pere, qu'ils firent du vivant de George II, Jean Kemeny fut proclamé Prince par les dits Seigneurs, mais celui cy fut aussi surpris et tué par les Tures. Et cette puissance voiant la scission des maisons de Transsilvanie fit proclamer Michel Apaffi sans aucun forme d'Election, et ce ne fut que par la suite du tems, qu'il fût reconnu par les Etats, aussi ce Prince assez foible de Genie paroissoit au commencement etre sensible au violences, que l'Empereur defunt faisoit en Hongrie par la mort des Comtes Zrini, Nadasdi et Frangepani, qui furent pris et saisis contre tous les droits et condannéz à la mort par des Juges et par des Jugemens Etrangers et à la Sollicitation de ceux, qui s'estoient retirez d'Hongrie il avoit pris les armes, qu'il deposa bientôt, après que son Premier Ministre Michel Teleki fût gagné par la Cour de Vienne, et n'ayant pas appuié sincerement les Intentions du defunt Prince Tököly, celui-cy fut obligé d'avoir recours aux Tures, incapable de soutenir les fardeaux du Guerre par ses propres forces.

Voila le grand chemin qui conduisoit la maison d'Autriche à son but, puisqu' après avoir forcé la nation par ces cruautez et persecutions

des Religions inouïes à prendre les armes, il detacha le Prince de Transsylvanie de leur party; Elle voioit pour ainsi dire avec plaisir qu'elle les engageoit dans une Guerre qui ne leur pouroit etre que fatale puisqu'ils estoient appuiez de la protection des Tures contre lesquelles elle se promettoit des puissants secours de la part des tous les Princes Chretiens, les quelles ils auroient peutêtre refusé de donner contre le Prince Tököly, et en effet ses veues ne furent pas trompes, parceque la Puissance Ottomanne ayant été defaite au Siege de Vienne par l'appui de presque tous les Princes Chretiens par la continuation des victoires on a appesanti le joug des Hongrois et on a detruit le Parti du Prince Tököli, et par la suite le Duc de Lorraine suivi de l'armée Imperiale ayant pris la route de Transsylvanie il conclut un Traitté d'Alliance avec le Prince Michel Apaffi à condition qu'il lui fourniroit des Quartiers d'Hyver et que tous les Conquetes appartenantes aux Etats des Princes Traittans seroient mutuellement rendues, et que le Prince son fils soit reconnu pour son successeur dans tous les places sous le beau praetexte d'alliance et assura l'Empereur de la possession de cette Principauté, en forçant les Etats de lui rendre Homage. La Cruaute du Ministere de Vienne ne se contenta pas de depouiller un Prince Souverain de ses Etats sous le Pretexte d'anitié et d'alliance, mais se voyant dans la Possession d'Hongrie, pour approcher à son but de faire declarer l'Empereur d'aujourd'huy Roy Hereditaire, mot jusqu' à ce tems la inconnu, il erigea pour cette fin la massacre du Theatre d'Eperies, pour elever son Throne hereditaire sur les cadavres et sur le sang des principales familles d'Hongrie, le General Caraffa fut le Ministre de cette cruauté inouïe et contre tous les droits divins et humains, la deposition d'une femme suffisoit à la Condamnation d'une infinité des Personnes Illustres.

Pendant ce spectacle dont le seul souvenir fait horreur, et au quel Rome même n'a rien vû de semblable dans le tems de ses plus grands Tyrannes, on a convoqué la diette de Presburg, non pas pour elire, mais pour faire couronner l'Empereur d'aujourd'huy Roy hereditaire d'Hongrie et pour rendre ce coup fatal immanquable, on a posté des troupes au tour de la ville de Presburg et on a fait menacer les Deputez des Comitats en cas de Contradiction, ce qui est à remarquer cependant, c'est que l'Empereur d'aujourd'huy par un Serment a confirmé tous les Privileges excepté celui d'André II. dont on a parlé. Cependant tout alloit de pis en pis et les Contributions demesurez achevoient la

Pauvreté des Etats conuenez par une Guerre et par des si Etranges Revolutions, la guerre contre les Turcs subsistant toujours avoit encore empêché de jouir les derniers ressorts de la Tyrannie, jusqu'à la paix de Carlovitz, après laquelle l'Empereur defunt avoit convoqué tous les Seigneurs possédants des charges à Vienne, contre la teneur des Loix, qui défendent cette sorte de Convocations hors de Roiaume, et il leur proposa d'accepter un Tribut perpetuelle, d'aneantir la petite Noblesse, de limiter les privileges de la grande et de donner des nouvelles Loix avec des autres propositions de cette nature, on avoit aussi établi les droits d'armes, selon lesquels chaque Seigneur étoit obligé de racheter ses propres terres qui étoient auparavant Tributaires aux Turcs, mais les Seigneurs ayant déclaré qu'ils ne pouvoient consentir à rien sans une diette Grâle convoqué dans le Royaume et dans les formes, la Cour se contenta de remarquer et de mettre sur son Registre fatal les plus zélées et les plus affectionnez pour leur Patrie.

Tous vivoient dans la cruauté et dans le desespoir jusqu'au tems que la Cour de Vienne prevoyant par la mort du Roy d'Espagne la guerre infallible et qu'elle seroit obligé de retirer ses troupes de la Hongrie, pour employer à la defense de cette Monarchie, elle resolut de continuer à prendre ses suretez contre une Nation reduite au plus terribles extremitez, il a fait entrainer le Prince Rakozgi dans la prison de Neustadt, avec d'autres qu'il croioit les plus zeles et les plus puissants, et il est sur, que ce n'est que la fuite de Mons. le Comte Bereseny qui l'empêcha de proceder aussi contre 80 autres compris dans l'accusation d'un seul malheureux Delateur et temoin. La Sentence injuste prononcée contre Son Altesse par des Juges et par un jugement étranger, elle peut faire connoître au public les resolutions qu'on avoit prises contre le Prince si la Providence ne l'avoit retiré de cette affreuse Prison.

Ce detail racourci autant que la grandeur de la matière la permet, peut justifier les armes de la nation, parcequ'il est incontestable que le Royaume d'Hongrie a été libre et Electif.

Que cette Election avoit été abolie par la maison d'Autriche injustement par le titre d'heredité.

Que non obstant qu'il soit vray que les Hongrois cherchoient aussi anciennement le sang Royal dans la ligne feminine même, il n'ont pas fait cela par devoir ou par un droit établi, mais par la tendresse, qu'ils vouloient temoigner par la pour la memoire de leurs bons Roys.

Que la maison d'Autriche ne peut rien pretendre par le Contract fait au Sujet du mariage de Marie et Anne, touchant la succession mutuelle de Ferdinand et Louis, puisqu'il avoit été legitiment protesté contre, et le Roy Wladislas, Pere de Louis n'avoit aucun pouvoir de disposer d'un Roiaume, qui ne lui apartenoit que par le droit de l'Election et dont Ferdinand I. même n'a été usurpateur qu'en vertu de l'Election par une partie inferieure à celle de Jean Zapolia, laquelle a été continuée jusqu' à l'Empereur d'aujourd'huy.

Que la Principauté de Transsylvanie avoit été erigée et reconnue pour une Souveraineté par le Royaume et par l'Empereur Rudolphe Roy d'Hongrie, et que les Rois d'Hongrie n'avoient aucun pouvoir sur Elle.

Qu'elle avoit été en droit de l'Election.

Qu'elle n'avoit été soumise à l'Empereur que par une alliance frauduleuse.

Que les Tures, qui n'avoient jamais prétendu dans celle que le droit de la protection, ne pouvoit donner par la Paix de Carlovitz à l'Empereur plus de droit qu'il n'avoit eu par consequent, que l'on n'enfreindra pas la paix en declarant cette Principauté libre et electif, comme elle avoit été sous les Tures.

Que Michel Apaffi, fils du I. de ce nom ne pouvoit renoncer à sa Principauté en faveur de l'Empereur et de qui que ce soit, et que sa renonciation ne pouvoit apporter aucun prejudice aux Etats libres Electifs, qui m'ont élu librement.

Il soit de plus que la Diette de Presburg ayant été violentée ne pouvoit etre prejudiciable aux Etats, d'autant plus que pendant que l'on la tenoit, meme le Prince Tököli avoit protesté avec une grande partie de la Noblesse, qui suivoit encore son Parti.

Que les droits des armes etabli par l'Empereur defunt avoient été Tyranniques, puisque les Conditions de la Capitulation l'oblignoient à la requisition et l'elargissement meme des Limites, à quoy les Etats ont contribué en entretenant et payant son Armée et en rependant leur propre sang.

Que les Procedures de la maison d'Autriche et sur tout de l'Empereur defunt etoient arbitraires, violents, contraire à sa Capitulation, dont il n'a observé un seul point.

Qu'en suite d'elle et un vertu du Privilege d'André II. lequel il avoit jurée, la nation etoit en droit de prendre les armes, et forcées, même par des procedures absolument Tyranniques, nous ne les avons

portes jusqu' à present que par force , puisqu' autant de fois que l' on vouloit on a été pret de les deposer moiennant des conditions legitimes et suffisantes à nos suretez, lesquelles l' Empereur d' aujourd' hui ne nous ayant pas voulu accorder dans le tems de la negotiation de Tirnau et a meme meprisée la mediation de S. M. Britannique et celle de L. H. P. il nous a fait voir clairement par la qu' il soutenoit le Droit et le Procedé de son Pere, et par la il nous a forcé a en venir à l' abrenunciation de son paetendû droit sur la Couronne.

Il conjurera donc les Puissances Alliées de jetter les yeux sur un Roiaume reduit à des miseres si grandes, et comme le pouvoir a été donné de Dieu aux Princes pour empecher l' oppression des Innocens, il les priera qu' ils ne nous abandonnent pas à la Discretion et à l' avarice du Ministère de la maison d' Autriche, dont tous les Etats demeurentz anciennement de sa Domination connoissent les effets, Qu' ils ne permettent pas que nous soyons exposéz à leur vengeance et à leur pouvoir demesuré; Qu' ils ayent de l' horreur et de la Compassion pour les torrens de sang innocent, que l' on va verser, si l' on nous sacrifie à leur fureur, et que si les motifs de la charité Chretienne même appuié de la Justice de notre cause n' estoient pas suffisants, que leur Interets propres nous engagent à nous faire secouer le joug d' une puissance et d' une ambition sans bornes, lesquelles ne tendroit pas moins qu' au renversement de la liberté de l' Empire.

Il representera aussi que l' on doit considerer la haine implacable de la maison d' Autriche contre la nation Hongroise et l' antipatie et l' aversion de celle-cy contre celle la, et l' on conclura aisement, que jamais la Chretiennté ne sera exempte de la Guerre du Turc, tandis que l' Hongrie sera assujette à la Domination de la maison d' Autriche, dont elle cherchera de secouer le Joug, si son Authorité ne demeure pas dans ses juste Limites.

Que la Chretiennté doit considerer ces Pais, comme son Rempart, dont les Peuples ne devoient pas être tyrannisez, mais plutot engagé à defendre ses Libertez contre les Turcs, par un Gouvernement plus doux que celui des ces Barbares.

Qu' en demembrant la Couronne d' Hongrie de la maison d' Autriche on ne doit pas croire qu' on l' affoiblisse par la à l' egard des forces requises à la conservation de la liberté de l' Europe, puisque ce Roiaume pourra toujours secourir les Hauts alliez contre qui que ce soit, plus puissamment même que sous le Gouvernement d' un Ministère qui ne

se serviroit de ses richesses, que pour rassasier l'avarice de ses Ministres.

Que le triste Etat du Roy T. C. peut faire voir ce que c'est de soutenir un Allié comme l'Espagne dont le Gouvernement laisse les Princes dans une Indigeance continuelle, au lieu que l'Hongrie etabli une fois dans ses libertez, pourroit encore etre mis dans un Etat capable de secourir ses Alliez à l'Exemple des Etats Generaux, lesquels n'auroient jamais tant servi a la cause commun s'ils avoient été soumis à la Domination Autrichienne, qu'ils ont fait depuis qu'ils ont été mis en Liberté.

Ensuite il declarera que la nation Hongroise espere que les Hauts Alliez voyant les extremités auxquelles elle a été reduite, bien loin d'exiger d'elle, qu'elle fasse sa Paix sans des suretez convenables, ils auront plustot la bonté de leur faire obtenir les Condition justes et conformes à leurs Loix.

Premierement que le Roiaume puisse jouir des Privileges d'une libre election en faveur d'un Prince qui convienne aux Alliez et dont on conviendra mutuellement, l'Election n'ayant été différée jusqu'à present que pour faire voir la promptitude de la nation à seconder l'interest commun de l'Europe, et que par la elle soit detaché du Domaine de son Ennemi.

Si cependant Sa Majesté Prussienne et les autres alliez voioient que cela ne se pourroit pas faire, il demandera l'établissement des Articles suivantes :

1. Que l'Empereur rentre en possession de ce Roiaume par une nouvelle Election et que la succession de ses Descendants soit limitée et entenduë, comme en Angleterre, c'est à dire que sous le specieux titre d'heredité l'on n'entende pas un Gouvernement despotique et arbitraire.

2. Que les libertez dont on a parlé au commencement de ces memoires soient retablies, et que l'Empereur jure solennellement leur observation selon le formulaire etabli par les loix et selon lequel son Pere avoit aussi juré.

3. Que les charges du Roiaume seront possedez par les Nationaux et les Gouvernemens de Places aussi, dans lesquelles on tiendra des troupes nationales, et si dans les forteresses frontieres du Turc on etoit obligé de tenir des troupes etrangeres, ces troupes deposeront leurs serments pour la fidelité du Royaume, et qu'elles seront recroutées dans les pais hereditaires par les Officiers Hongrois, Gouverneurs des Places, et que l'on n'y introduira pas des autres sans le consentement des Etats assemblez en Diette dans les formes.

Que le Palatin jouira de la Authorité que les Loix lui donnent, et que le Roi gouvernera tant dans son absence par lui comme par son vice-Roy à l'exemple de tous les Roiaumes, ou les Rois sont absens, et qu'il ne sera jamais obligé à sortir du Roiaume afin qu'il ne puisse etre violenté.

Que le droit de Conquete dont on a parlé soit annullé à jamais et que l'Empereur rende a chaque Proprietaire ce que lui appartient par un droit juste et legitime.

Que l'on ne puisse jamais etablir des Imposts sans un consentement General des Etats assemblez en diette.

Que la Principaute de Transsylvanie me soit remise, comme à son Prince legitimement elü en pleine Souverainité.

Que l'Empereur tiendra une diette libre, aussitot que la Paix sera concluë à laquelle les hauts alliez deputeront des Commissaires en presence des quelles les presens Articles seront executez et tous les Griefs ajoutez selon le sens des Loix.

Que l'on donnera des Suretez convenables aux Seigneurs et Generaux contre lesquels l'Empereur pourroit avoir des rancunes personnelles.

Que la liberté de la Religion protestante sera maintenue selon l'accord de Szetseny et que les Jesuites seront proscrire à jamais du Royaume comme la source de tous nos maux.

Que le present Traité sera compris dans la paix Generale et garantie par les memes Guarans.

Il n'y a rien dans ces Articles qui ne soit conforme aux Loix, et que les Plenipotentiaires que je depecherai se chargeront de faire voir et que nous avons trouvé absolument necessaire pour nous soutenir des maux que le souvenir du passé et la prevoyance de l'avenir nous represente.

En cas de refus les Etats sont absolument resolu de se soumettre au Turc, plutot que demeurer sous la Domination d'un Prince lequel par son refus feroit voir qu'il n'est pas necessaire de ses Cruautes et du Sang innocent rependü jusqu' a present, et ils aimeront mieux perir les armes à la main, que de se remettre la corde au cou à la merci d'un Ministère cruel et avare.

Après avoir representé tout cela au Roi, puisque je ne doute pas que ce Prince ne trouve mes demandes justes et equitables comme un Prince d'une sagesse et d'une justice consommée, et lequel je considere comme le Pere des ses Peuples, il lui demandera avec tout le respect son opinion en cas que ces points fussent refusez, et ce que

S. M. seroit d'avis que je fisse dans des extremités pareilles pour mettre ma miserable et infortune vie à l'abri des Persecutions d'une Prince irritée contre ma maison, et sur tout contre ma personne, et il demandera la permission, que je me puisse retirer dans ses Etats, en cas que par la continuation de la guerre je ne puisse pas rester dans ma Patrie avec ceux qui voudront suivre mon sort, et j'espere que le Roi ne me refusera pas cette grace.

Puisque dans un cas pareil rien ne me pourroit arriver de plus heureux que de finir ma languissante vie sous un Prince pour le Service duquel je sacrifierois avec plaisir tout ce que j'ai au monde.

Il pria aussi Sa Majesté de plus de me faire savoir comment elle souhaite que je me comporte au sujet des affaires de Pologne puisque la Superiorité des Moscovites me pourroit fournir des conjonctures favorables, si l'on venoit à une nouvelle Election.

Cependant dans tous ses affaires, je ne me veux conduire que selon les lumières que j'attends de Sa Majesté comme d'un Pere, que j'ai fait pour ainsi dire Maître de ma destinée, et en qui j'ay toute la Confiance respectueuse comme dans un Pere et dans un Amy, si j'ose ainsi parler.

(Copie.)

21.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Patak, 19. Juli 1709.

Paria literarum Serenissimi Principis ad J. M. Klement de dato
Patak 19. July 1709.

A Reditu vestro ex anglia nonnisi binas vestras accepimus literas unas Berolino in quibus ad adventum vestrum negotiatorum a vobis peractorum Relationem remittitis Secundas vero Gedano in quibus laudabiliter providendo periculosam esse posse moram plenarie de peractis rebus nosmet informati et primo quidem nomine alliatarum declinationem foederis cum Turca svadeti 2. ad Propositiones Pacis de novo aulae Wiennensi fiendas adurgetis; 3. de difficultatibus obtinendae Transsylvaniae alliatarum sensum exprimitis, unde 4. aequivalens acceptandum summe svadeti argumentis ponderosissimis. Quod igitur primum attinet hoc et hactenus effectuatam est verum si decisiva alliatarum non subsequetur declaratio et positiva spei datae assecuratio vix videtur esse rationi consentaneum certum pro incerto amittere, Turcarum enim auxilium non diffiteor me ipsummet semper

pro extremo tenuisse ne Christiani Principes credant me maluisse ad Christiani nominis hostem potius recurrere, quam eorum oblata ope uti sed ad illum statum pervenerunt res nostrae ut nostrum morbum extremis medicinis opus habere celare nec possumus nec volumus, is vero verbis solum sanari non potest, sed ut nec hinc nec illinc negligamus quidpiam ad continuandam Negotiationem Turcicam de novo expedimus finalem tamen alliatorum de infrascriptis quam citissime expectamus mentem et vel maxime Imperatore cum securitate Hungariae paciscere nolente de quibus mediis cum ad justa adigendi Nos assecurant alliati. De missione Comitis Schlieben needum nobis quidpiam innotuit, si Propositiones factae fuerint non rejicientur, quia vero et praeterita hieme de reassumptione tractatus ministris mediatoribus scripseramus, nullo accepto responso facile aduertimus Imperatorem declinare velle mediationis Continuationem, qua propter ut semel inchoatum Negotium in filo et Tramite continuetur vel optimum judicarem, ut mediatores partes ad Tractatum invitent, aula enim Wiennensis progressibus suis elata Propositiones nostras debellatorum supplicationis loco habebit, et nos ad extrema adaectos sibi persuadens victoris leges perscribere intendet, interea tamen ad secundandam in hoc quoque Puncto alliatorum intentionem nihil omittemus. Ad 3. mirari nos oportet de Transsylvania mutata quodammodo esse mentem Dominorum alliatorum, qui ad primas Propositiones vestras Ejus demembrationem justam et aequam pro re quoque Ipsorum esse judicantes per literas Domini Jablonski jure quoque Souverenitatis possidendam me ita volente adjudicaverant seu rationabile esse crediderant, nunc vero supponere videntur casum intervenire posse absolutae Denegationis, unde manifestum mihi videtur Rem alliatis tantum instantijs aggredi velle quas praevie scio infructuosas futuras seu de Transsylvania seu de aequivalente agatur, aula enim Wiennensis interessatque Ejus ministri nunquam benevole adiguntur ad ea quae ipsorum avaritiam eludere possent, quod eveniret si Pax Hungariae tali securitate stabiliretur quae libero ipsorum Dominio resistere posset, Quapropter necessum est ut domini alliati in hac materia rationem status Europaei considerantes ad ea se praeparent media quibus adhibitis infallibilis eventus subsequi possit, quae ipsis volentibus profecto non deerunt et exemplum in Patre moderni Regis Borussiae quoque habemus, quo invito Sveco dederunt Pomeraniam quia de re communi aequam esse judicaverant. Ad 4. tanti coram nobis est ponderis alliatorum et

singulariter Regis Borussiae interpositio ut vel ob hanc solam rationem consentiamus in aequivalens acceptandum in Hungaria, et siquidem ab initio quoque per Transsylvaniae cessionem nonnisi securitatem paciscendorum quaesivimus, perinde mihi est taliter aut alio modo Eandem acquirere, subsunt tamen difficultates solvendae, et inprimis quidem noscent procul dubio alliati jura liberorum statuum qui principes suos ad manutenendas libertates suas cum conditionibus juramento obligare solent, quibus nos quidem respectu horum Regnorum adstricti sumus non ergo nobis optio libera est, nisi status Regnorum consenserint quod tamen in Tractatu agendum est et in hoc lubens cooperabor salvis permanentibus libertatis Regnorum juribus. Id etiam fatendum est vix me mihi persuadere posse domum austriacam facilius in hoc propositum aequivalens quam in Transsylvaniae cessionem consensuram hoc enim jam in formam separati dominij redactum est et alterum redigendum, in illud quoque consenserunt status Regni in hoc ut consentiant omnem Lapidem movebit Caesar quia imo si consenserint etiam profecto fraudis non sinceritatis dabit argumentum sperans nimirum se liberum Transsylvaniae Principem in vicinitate Turcae tam facile non debellaturum quam eum qui ab hac Potentia dissitus est, quem alliati semel facta Pace nonnisi instantiis juvare poterunt; Coronae enim Polonicae obtentio incerta est, ita et domus austriacae quamvis rationabiliter sperandus defectus, oppressio tamen et vis ejus nimis vicina; Haec tamen alliatis volentibus fateor accommodari poterunt dummodo se arbitros potius quam mediatores agendos resolverint sine quo nihil sperari potest et ad quod effectuum rupta Pacis universalis Negotiatio spaciosum aperit campum, ad quam reducendam siquidem Pax Hungarica summe contribuere potest, alliati quoque jure ab Imperatore praetendere possunt omnia, ut Colligationi suae satisfacere possit, Indubium etiam est jure haereditario possessum Principatum domui meae futurum utiliorem quod et de Patria facile mihi persuaseram sed puncta Conditionis meae et praestiti superinde Juramenti me a petitione haereditatis in Transsylvania vetaverant et nunc quoque obligatio mea Principalis me non permittit eligere sine consensu ipsorum qui nec sperandus est, si jura libertatesque suas non adipiscantur, ut nimirum in casu dandi aequivalentis contentationis, nisi liberum sit eis Gubernatorem aut ut vocant Woywodam eligere qui a Commendante Generali Germano independens sit, alioquin pro certo turcis se subdent potius quam Germanis sed super hoc reflectendi dabitur et in posterum occasio dummodo Negotiationis

fiat exordium, quod unice in suspenso tenere potest Tractatus turciei conclusionem vel maxime si praevis armistitium iniretur ut tamen opus hoc effectum nanciscatur ab alliatis tanquam mediatoribus proponi debet, certum enim compertumque habeo nunquam ad huc aulam Wiennensem me proponente condescensuram. Quod si igitur etiam videtur ruptam Hagensem Negotiationem plus temporis ad haec perficienda suppeditare periculum tamen in mora est ut quantocius rescire possim quid medii adhibere velint alliati ad justa et aequa adigendum Imperatorem neque enim sine certitudine Turcarum contemnere possum opem Quod Puncta Londini proposita attinet unum est quod ex Essentialibus omisistis haereditatis nempe Interpretationem quam domus austriaca semper quasi jus herulatus sibi debere praetenderat in quo arbitrariam suam Potestatem collocaverat qua propter jure merito Ejus interpretatio praetendi potest ita nimirum, ut jus haereditarium ita intelligatur prout, successio in Coronam in anglia qua mediante nihil plus juris reges sibi appropriare possunt quam quod habent per leges datum. Ad exoperationem igitur horum iter assumite quam citissime ad alliatis et me reddite quanto saepius fieri poterit de progressu suarum Negotiationum certiore ut interea et hic exoperari valeam ea, quae ad hocce negotium appertinere videbuntur. Dum praeterea mentionem literarum nostrarum 4. aprilis facitis nobis peroportune occurrit rescire a vobis num vobiscum Dnus Jablonski communicavit, quas illi scripseramus, vellemus equidem et a vobis punctatim informari quae nam sit de his alliatorum intentio, quae si proposita non fuissent de iis alliatorum mentem exposcite. Cum praeterea ex praecedentibus vestris nobis innotuerat vester Haga discessus ne in absentia vestri nostrum Interesse detrimentum patiatur D. de Ancillon instructionem dederamus pro informandis Dobozi et Körtvelyessi a statibus Protestantibus missis de Punctis Pacis ex quibus dum ille Berolinum venerit amplam Informationem haurire potestis de petitis nostris. Quod tandem super est cum summam Pecuniae a Domino Jablonski Principissae praestitam per cambium haud potimus transmittere haecenus, eam in specie transmittere coacti sumus per D' Ancillon seu St. Julien qua accepta spero D. Jablonski vobis denuo anticipaturum sumptus necessarios quos profecto ob defectum cambialis comereij aliter subministrare nequimus, quem si nobis subministraverit experietur profecto nunquam tam longam solutionis moram interventuram.

(Aus Klement's eigenhändiger Copie.)

22.

Schreiben Rákóczy's an Hamel-Bruininx, Gesandten
der Generalstaaten am kaiserlichen Hofe.

Patak, 29. Juli 1709.

A Mr. Hamel Bruininx Ministre des Etats Generaux à Patax ce
le 29. de Juillet 1709 datée de 20.

J'ay esté informé des ordres que vous avez de L. H. P. vos maitres sur les affaires de la mediation de la paix de Hongrie et voulant me conformer aux avis qui me l'on donné j'ay voulu vous donner part Mr. de la lettre que j'ai escrit a Mr. le Prince de Leuchtenberg, pour voir les sentiments de la cour Imperiale avants de venir aux Propositions, et comme j'ay des raisons de soubconner les Generaux de l'Empereur qu'il seront contraires aux Negotiations de la Paix, j'ay fait passer mes Lettres par la Pologne, si l'occasion le present donc de parler au Prince nommé des affaires de ces Paix, je trouverois necessaire que l'on me donast des Passeports pour une Personne que je voudroit envoyer soit par la Silesie ou directement par la Hongrie afin que l'on puisse abbreger la Negotiation et de lui donner un Cours plus simple et plus sincere que les precedentes. Je m'engagerais dans celle ci plus directement que dans les autres, si l'on n'agit pas avec moy come Mr. de Wratistlaw avoit fait, lorsque il se vouloit prevaloir des lettres que j'avois escrit a la Princesse mon Epouse et que les lettres Particuliers que j'escrivais soient tenues secretes. Au rest je me promet par avance que vous executerez Mr. les ordres que vous avez avec la sincerité, dont vous m'avez donné des marques et que vous seconderez les sinceres intentions des L. H. P. vos maitres d'autant plus, que vous aviez une si belle occasion d'engager tout la nation a une reconnoissance tres particuliere conjointement avec moy qui je suis

Monsieur

Votre tres affectionné a vous

(Copie von Klement's Hand.)

rendre service.

23.

Schreiben Rákóczy's an den Fürsten von Lamberg,
Landgrafen von Leuchtenberg.

Patak, 29. Juli 1709.

Au Prince de Leuchtenberg de Patak ce le 29. de Juillet 1709.

De que j'ay appris que Sa Majesté Imperiale a rendu justice a vos merites en elevant V. A. au degré de son Premier Ministre et

honoré de la qualité du Prince de St. Empire, l'ancienne amitié et l'estime, que j'ay toujours conservé pour la personne de votre altesse malgré le changement de mon estat ne m'auroit pas faire tarder un seul moment a vous faire mes felicitations, mais comme le traitté de la Paix Generale auroit pu faire a croire que cette demarche pouvoit venir d'un autre motife que de celuy qui me conduis, j'aime mieux attendre le temps de sa rupture pour vous mieux marquer ma sincerité. Je vous felicite donc de tout mon coeur sur le Rang et qualité dont vos merites ont esté recompense avec tant de justice, et je vous assure, que si Sa Majesté auroit fait cet choix pendent les Negotiations passée elle auroit peuteestre plus de contentement de leurs success puisque que j'aurois eu lieu avec la nation esperer tout de la justice et generosité de S. M. J. et de la sinserité et desinteressements de son Ministre, et lorsque il plaira a Sa Majesté Imperiale de donner la Paix a cette nation je vous assure Monsieur, que en tout ce que je pourrois faire sans prejudice des Etats que je gouverne, je contribuerois tousjours à faire signaler le commencement de votre Minister par la conclusion d'un affaire de si grand Importance, sur tout si V. A. me donna lieu d'estre assuré que vous voulez agir par un commeree de lettres sincere et secret avec autant de sincerité et estime que je suis le tres obligé et tres affectioné amy etc.

(Copie von Klement's Hand.)

24.

Antwort des Königs von Schweden an die Abgesandten
der evangelischen Stände in Ungern.

Wisocko, 18. August 1709.

Sacrae Regiae Maiestatis Sveciae Responsio ad desideria statuum Evangelicorum in Hungaria per ablegatos Eorundem Reverendum admodum et nobiles viros dominum Danielem Krmann Ecclesiarum augustanae Confessionis Superintendentem et Samuelem Pohorseium data in Castris ad Pagum Wisockium in Russia alba die 18. Augusti anni 1709.

Quemadmodum S. R. M. gratum est intelligere status Evangelicos in Hungaria tantam in intercessione sua collocare fiduciam, ita ipsi nihil optatius esset quam eam esse temporum faciem, quae votis eorum

satisfacere posset, praeterquam enim quod Belli, quod inter Imperium ejus foederatos et Galliam geritur incertus adhuc eventus est, non modicae obstant difficultates quominus S. R. M. quae ipsa gravi ac longinquo detinetur bello ad futuram pacificationem advertere possit animum non tamen propterea curam abiciat afflictæ Religionis quin haud aliter ac majores sui Serenissimi Sveciae Reges ad eam in vigore conseruandam omnem conferre operam semper erit paratissima, quod sicut S. R. M. arbitratur ex anteactis constare ita porro cum occasio se obtulerit propensum in consortes augustanae confessionis studium declarare et exercere non intermittet. Quemadmodum nec dubitat Imperatorem tum foederatos ipsos illa fore aequanimitate ut compositis tandem turbis, quae Hungariam excitant, justam Evangelicorum rationem habere velint. Ad Collegium Eperiense quod attinet jam antea declaratio S. R. M. super hoc facta exstat, et beneficium quod Hungaricae nationis studiosis in collegio Grifiswaldensi concessum est eisdem posthac confirmare haud grauabitur. Porro cum ea injuria quam in Comitatu Seepusiensi a Principe Lubomirscio Evangelicis inferri queruntur foederi novissimo, quod Warsaviae conclusum est, aduersetur curae sibi esse sinet S. R. M. ut cum tempora in Polonia pacatiora fuerint, remedium afferatur. Si denique praeter spem contingat, ut Religionis causa quidam Hungarorum solum vertere cogantur relictæque Patria exteras quaerere sedes afflictis ejusmodi sicuti S. R. M. inhumanum censet solatium denegare ita in Regno suo ac provinciis liberam habitationem pari cum indigenis jure non illibenter concedet. De caetero dominis ablegatis felicem reditum optat eisque juxta coetum Evangelicorum versaturos de sua Gratia ac Benevolentia regia securos esse cupit. Datum ut supra. Ad mandatum S. R. Majestatis Sveciae.

(L. S.)

(Copie von Klement's Hand.)

C. Piper.

25.

Antwort Hamel-Bruininx an Rákóczy.

Wien, 11. September 1709.

Monseigneur!

J'ay eu l'honneur de recevoir le 23. d'Aoust dernier vne lettre de Votre Altesse sans lieu ny datte et signée Francois Prince avec vne

enclose pour Mr. le Prince de Lamberg Landgrave de Leuchtenberg et vne coppie de cette dernière dattée a Patak le 19. juillet 1709 laquelle j'ay remis un jour ou deux apres en original comme je l'avois receue entre les mains propres du dit Prince pour entretenir Sa Majesté Imperiale sur le contenu des deux susdittes lettres comme il a eu l'honneur de faire avant que peu de jours fussent escoulez.

A la premiere ocasion que j'ay eu apres cela de m'entretenir avec le dit Prince il m'a repondu :

Que Sa Majesté Imperiale n'avoit point de premier Ministre. et que par consequent il n'estoit pas tel comme V. Altesse le supposoit qu'il estoit entierement contre la coutume et contre le decorum des Roys et de tout Gouvernement regulier de traiter des affaires si importantes et delicates ou il s'agit du salut et du bien de leurs peuples sans la concurrence de leur conseil.

Qu'il sembloit que V. Altesse avoit tardé bien longtemps a parler de nouvelles propositions qui pourroient estre jugées acceptables apres tant de tentations inutiles que Sa Majesté Imperiale avoit fait et par la Mediation et par les propres Ministres pour rendre la paix a l'hongrie, ce qui avoit presque fait perdre toute esperence de pouvoir reussir. Et enfin que l'affaire en Elle mesme aussy bien que la correspondance sur ce sujet luy sembloit d'une nature trop delicate pour oser escrire a V. A. et s'en charger seul quoyqu'il luy estoit obligé de sa felicitation de son aimable souvenir et de la confiance que V. Altesse sembloit mettre en Elle.

Vous jugerez bien apres cela vous mesme Monseigneur que la Majesté Imperiale n'a pas trouvé bon de donné une reponse positive, mais qu'elle est restée dans des termes generaux, Disons que personne ne pouvoit plus souhaiter la paix et la prosperité du Royaume d'Hongrie, qu'elle mesme pourvu qu'elle pu la procurer d'une maniere convenable a sa dignité et au bien de la nation.

Il sera difficile de faire avoir un passeport a V. A. pour envoyer une personne expres icy, mais si elle veut bien de servir se la mesme voye par laquelle ces lettres sont parvenues a moy pour m'envoyer les propositions afin que Sa Majesté Imperiale les fasse examiner par son conseil et que les choses se fassent dans les formes, je m'engage de les remettre fidellement entre les mains propres de sa dite Majesté et de donner dans toutes les occasions des marques de la sincerité

avec laquelle je cherche a servir la nation et de la promptitude avec laquelle je suis

Monseigneur

de Votre Altesse

a Vienne ce 11 Sept. 1709.

(Aus einer beiliegenden Copie.)

26.

Instruction Rákóczy's für Klement.

Munkats, 8. October 1709.

Instructio pro Egregio Johanne Michaelo Klement in Aulis Borussiae, angliae et Status Generales negotianda. Munkats octava Octobris, 1709.

Siquidem Negotiationis hujus Basis et Fundamentum per priorem jactum est, cujus exoperatio Domino Jablonszkio commissa per utrumque exoperata fuit, unde nota nobis jam Fidelitate et Dexteritate sua denuo aggredienda est, ut vero securior pateat via iter suum Lublinium versus directe ad aulam Czaream dirigat ut occasione colloqui huius Principis cum Rege Borussiae Regem hunc convenire possit, ubi Curialibus rite perfectis negotiationem aggrediatur.

Et primo quidem referet nos dubitare nos Dominum Jablonszky suae Majestati retulisse tenorem literarum nostrarum per quas Eidem significavimus Resolutionem nostram de Propositionibus in Aula Wiennensi faciendis secundum Intentionem Alliatorum et Regis, cui etiam Eadem occasione adjunxeramus copias nostrarum ad Ministros Principem a Leichtenberg, Angliae et Hollandiae legatos scriptarum, verum minime nos Praevisio fefellit de qua de exigua Aulae Wiennensis sinceritate fuimus, siquidem nec haecenus ullum responsum obtinere valimus, sed taliter frustratis sinceris nostris paciscendi Intentionibus credimus Aulam Wiennensem Exitum hujus Campagniae aliorum expectasse, et siquidem ii praeter spem feliciores fuere procul dubio nobis Legem praescribere intendit, et dum videmus Dominos allios quoque Negotia nostra tandummodo Instantijs aggredi velle in hac crisi existentibus Negotiis nostris vix Salutem nostram in Christianis Principibus sperare valentes ad christiani nominis hostes nobis pro Auxilio refugere debere clare circumspicimus, nisi ultimae hae gementium lacrymae favorabilis exaudita fuerint, et tandem ad Pacis honestae et securae Negotiationem alienis victorijs elatus Imperator adigatur, ad quam adhuc felicius quam antea sperare licuit cooperandum, Fata viam novam aperuisse videntur.

Quamvis enim:

2. Haetenus Arma et robur Czari Moscoviae a plurimis spreta et contempta fuere, et exinde etiam Aula Wiennensis nullum oblatae mediationis ejus respectum habere visa sit praeter totius Europae spem triumphantibus Armis Ejus Principem hunc dietim considerabiliorem deventurum putamus, et exinde

3. Noscentes Principis hujus summam erga Regem Borussiae Amicitiam nulli dubitamus nos favente sua Majestate per eum Negotia Nostra incaminare posse. Recordari igitur velit Sua Majestas petimus Projecti nostri per literas Nostras Domino Jablonszki facti, quod dum Sua Majestas Rebus Europaeis conveniens esse judicavit, nihil facilius posse fieri judicamus quam ad ejus Effectuationem Czarum Moscoviae inducere, cum quo et aliunde nobis stricta intercedit colligatio in pacificandam officiis suis Hungariam, et manutentionem nostram in Principatu Transsylvaniae tendens, vigore cujus quidem et nunc quoque sua ad Aulam Wiennensem (sed irritò conatu) interposuit officia. Quod vero

Quarto, Ejus per apertorum Auxiliorum administrandorum declarationem attinet, nec hic defuturum speramus, vel maxime ubi id ipsum a Principe amico svasum fuerit, quod et sine declaratione Belli fieri posse judicaremus, si Exercitus suos pro Hybernais ad usque Pacificationem Hungariae et Restitutionem Coronae in Silesiam dislocaret, taliter enim adurgentibus Rem alliatis facillimo (sic) methodo Imperator ad Renuntiationem Coronae Hungaricae adigeretur, sine omni dispendio Alliatorum; Esset hoc

Quinto, Cunctis Europae Principibus conveniens, in quantum Religionum fiendam unionem, aut inde emergens Bellum respicit, Czaro utile si Turcarum ei Bellum ne fors in Favorem Regis Sveciae intentantium consideremus, et profecto et Regi Borussiae ad conscendendum Imperialem Thronum gradum strueret, si quidem ad nutus suos haberet devinctam tot titulis nationem in secundandis intentionibus suis, facile enim est praevidere quod etiamsi Domus Austriaca in sexu masculino deficeret, Is tamen qui Filiam Imperatoris Matrimonio duxerit viribus haereditariarum Provinciarum solus considerabilis evadet, quis ei Thronum hunc disputare poterit, et haec secreta ratione quae Aulam Wiennensem Principatum Transsylvaniae tanta obstinatione manutenere facit, novit enim, quod quamvis Hungaricae Coronae praetensa Haereditas solummodo ad sexum masculinum restricta sit non tamen Regnum et nationem Jurium suorum dominam futuram quoadusque

Principatum Transsylvaniae (quem Froenum Hungariae vocitant) Successores ejus possederint, vel maxime,

Sexto, si prouti dicitur Regis Augusti filius eam desponsaverit, qui siquidem denuo Thronum Poloniae conscendit, quis ignorat quantum per id sperare potest in obtinenda Corona Imperiali, si vero

Septimo Haec quoque sincera nostra in res Regis Borussiae et Europae Intentio ob quasdam nobis incognitas Rationes effectui mancipari nequiret, declarabit nos semper in declaratione per Dominum Jablonszki facta perseveraturos, dummodo Pax Legibus nostris conformis ab Aula Wiennensi obtineri possit, declarasse autem Status confoederatos se alijs Conditionibus pacem inire non posse, nisi iis quae per Dominum St. Julien declaratae sunt, excepta Transsylvaniae possessione, quae fors per aequivalens accommodari poterit, et ideo.

Octavo, Obtenta nova Regis Borussiae ad Alliatos Recommendatione Iter suum ad Status Hollandiae et si opus fuerit et in Angliam suscipiat ad continuandam Pacis Negotiationem sumens pro Basi Instructionem Domini St. Julien et Resolutionem nostram in Literis Domino Jablonszki transcriptam, si vero,

Nono, Rex Borussiae in inducendum Czarum ad auxilium nostrum consenserit in Aula Borussiae ad usque Exitum Negotiationis hujus perseveret, et de omnibus (quae ad Promotionem Negotii huius apta esse judicaverit), Praepositum Scepusiensem informabit; siquidem autem,

Decimo, Novercans Fortuna et Belli alea negotia nostra in tantas Extremitates deduxit, omnibus viribus adlaborabit ut energiae deducta Austriae austeritatis Crudelitate Regem Borussiae et caeteros alliatos ad Compassionem sortis nostrae permoveat, et demum coram Orbe christiano protestetur nos nonnisi invitos cogi ad refugiendum ad christianitatis juratum hostem, et ad suscitanda bella, quorum fors finem nec ipsi attingere poterimus, et nos diligenter atque circumstantialiter de cunctis informabit, ut tempestive nobis providere possimus. Proponet praeterea,

Undecimo Regi Borussiae cuncta quae in saepe nominata instructione Saint Julien reperiuntur, praeter rem Coronae Polonicae quae ab Augusto Rege jam praerepta est, quod si tamen adverteret,

Duodecimo, Id praeter Intentionem et mentem Regis Borussiae evenisse et Principem hunc in Elevatione nostra adhuc bene intentionatum esse, proponet pro Expediente Regis Augusti in Coronam

Hungariae Introductionem, quod quamvis Puncto sexto Instructionis hujus contrarium esse videretur, Nobis tamen totis malis circumdatis foret facilius, si per id nostra in Coronam Poloniae successio sperari posset; Demonstrabit enim,

Decimo tertio, Nihil in negotiis nostris moram pati posse, facta enim Pace universali, si extraneo auxilio usi non fuerimus aucto Caesareo Exercitu aliquot Legionibus, quid Aula Wiennensis de Nobis statuerit, ex Proscriptione nostra tam solenniter promulgata Rex videre poterit, nec igitur Nobis nisi haec hiems superesse videtur, et propterea omnem Sedulitatem requirit, quod dum singulariter consideratum esse volumus, Sedulae dexteritati et Fidelitati vestrae haec agenda benigne committimus.

Franciscus Princeps m. p.

(Original.)

(L. S.)

27.

Schreiben Rákóczy's an Hamel-Bruininx.

Copia responsoriarum principis Rakocci ad dominum de Bruininx
Munkatsino, 2. Nov. 1709.

Illustrissime!

Post longam tandem moram advenere Ill^{iss} V^{rae} responsoriae literae die 30. Mensis praeteriti, ex quarum contentis resolutionem quoque Suae Maj^{est} Imperialis intellexi, et prouti hactenus nullam justae pacis moram me causasse in veritate asserere possum, ad ejus exoperationem eo lubentius contribuere intendo, quanto irremissibilior est mea de patriae salute cura. Qvodsi enim praeteriti tantummodo anni per Gabrielem Tolvai inchoatam negotiationem quis considerat, facile perspiciet, nec me nec confoederatos status contrarias pacificationi intentiones habuisse, quae si tunc ob ignotas mihi rationes effectum sortitae non sunt, ut nunc sortiantur, pacis amantem Deum ardentem precor. Qvod proinde ejus concludendae propositiones attinet, per secretioris Correspondentiae desiderium non intentionis fuit meae, decore Imperialis Maj^{est} praejudicare. Prouti enim suam Maj^{est} ad consilium suum rem relegaturam sciveram, nec ipse invitis statibus quorum res agitur me pacem concludere posse credidi, siquidem vero acceptatam ab utrinque reginae M. Britanniae et PP. SS. OO. FF. Belgii mediationem necdum cessasse credidi, speraveram inclytam mediationem media quaesituram ad facilitationem punctorum jam semel per

ipsam exhibitorum. Confoederati enim status pacificationis passum in haec fundamentalia puncta restringi desiderant:

1. Ut diplomaticae conditiones piae reminiscentiae Imperatoris Leopoldi effectui mandentur, et ad eas S. S. Maj^{as} formula juramenti a praefata Maj^{te} sua praestiti se adstringat.

2. Ut religionum transactio Szetsenyi inita firma stabiliatur.

3. Ut de paciscendorum et primariorum confoederationis membrorum securitate sufficienter provideatur et generalis suo modo concinnata amnistia regnicolis detur.

4. Regia in Coronam successio ad despoticum herulatus dominium non extendatur.

5. Ut jus armorum abrogatum et inperpetuum mortificatum existat et unicuique legitimum bonorum suorum dominium restituatur, et haec cuncta

6. in libera et suis formalitatibus convocata ac celebrata dieta executioni mandentur.

Horum postremam suis modis fiendam conclusionem ac praevidelaborationem per atefatae ac conjunctim Czarae Majestatis officia exoperandam expetunt confoederati status et ego quoque ab Illust^{is} V^{ris} certior fieri cupio, num suo modo ordiendae negotiationis armistitium aut praecise ad haec exoperanda necessaria armorum suspensio praemitti non possit et quoniam locum congressui destinatura sit Majestas Sua et postremum Illust^{is} Vestram divinae protectioni recommendatam esse cupio.

Franciscus Princeps.

28.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Munkacsini, die 2. Novembris 1709.

Ex annexis Copiis literarum nostrarum percipietis quam tarde advenerunt responsoriae Domini Brunix quas vobis ob id transmittendas duxi, ut 1. Despoticum Aulae Viennensis procedendi modum et invitum ejus tractandi animum videant Domini allii; 2. ut justiciam restrictarum pacis Conditionum et per Consequens facilitatem nostram uberius explicare possitis. Quamvis velimus ut declaretis nos per haec petita in Instructione St. Juliani datis resolutionibus nostris inherere velle nec minus petere, sed per punctum Securitatis vel Transsylvaniae cessionem intelligere, vel expediens propositum, ad quod proponendum

hoc generali puncto ansam volumus dare, contineri praeterea in hoc puncto Conclusionem quoque pacis nostrae in instrumentum pacis Generalis, sine qua nec politica nec spiritualis salus Regni subsistere potest.

www.libtool.com.cn

Praevenietis praeterea Dominos aliados ne illis videatur novitas in petitione mediationis Czareae quae siquidem nobis per hunc Principem adhuc anno praeterito oblata fuit, eum negligere nec nunc potuimus sine offensa ejus.

Quod postremo quaestionem in ultimis vestris de Generale Mayerfeld attinet, de ea nihil novi dicere possumus, nisi quod simus semper parati mediationem nostram partibus offerre, si resolutionem Senatus Svecici per ipsum expectatam habere poterimus.

Franciscus Princeps m. p.

(Ganz eigenhändiges Original.)

29.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Thorunio, 18. Nov. 1709.

Moveram ex Marmarosch et praecipue ex Hust ad finem Octobris, veni 18. Nov. Thorunium, inde per Borussiam Berolinum abeo; timeo tamen, ne quarantainam facere coger.

30.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Homonna, 28. December 1709.

Fidelis Nobis grate. Speramus fors rite accepisse Literas Nostras, brevi post abitum Vestrum expeditas Munkaczino, quibus notificamus, propositiones Nostras aulae viennensi factas, ad quas necdum accipere potuimus responsum Domini Legati Hollandici ex omni tamen Aulae viennensis procedendi modo et Generalium suorum continuatis crudelitatibus Nobis videre licet infructuosas futuras omnes interpositiones alliatorum si durioribus mediis negotia nostra curanda (?) non assumerint. Unde non dubitamus Vos omnem adhibituros curam et diligentiam in exoperatione eorum, quae Instructioni suae commissa sunt, Summa tamen nos angit curiositas ea rescendi quae in elapsa conferentia proxima marienverdinensi conclusa sunt in qua quamvis nostri duo interfuere ministri Nos tamen contrarie informant de circumstantiis

rerum ibi peractarum; unus enim res cum contentu Principum peractas esse asserit alter vero Czarum cum rege Borussiae male contentum discessisse scribit, quapropter percipere nondum potuimus num ibi conclusa in detrimentum regis Sveciae vergant an in emolumentum regis Augusti sed decisivam a Vobis expectamus informationem, et pro ulteriori directione vestra praesentibus tantummodo Vobis intimandum duximus nobis Constanti-nopoli ablegatis nostris innotuisse decisum esse bellum Moscoviticum et totum Imperium Ottomanicum summales facere preparationes pro imminente campagnia, qua occasione uti nobis quoque aperta via est. Si quidem porta Othomannica ad nostrum quoque auxilium se promptam esse declaravit si eidem Budam Agriam et reliqua fortalitia ab iis occupata cedere volumus, quibus taliter constitutis ad ultimam Dominorum alliatorum expectamus resolutionem, qui si tardaverint, aut petitis nostris adequales non extiterint coram omnibus Principibus protestemini nomine nostro consensu nostro super hoc praestando et Christianitatis futuro detrimento vel maxime dum clare videmus nihil nobis a domo austriaca praeter cruenta theatra persecutiones et sclavitatem perpetuam sperandum superexistere, jam enim sub Armis quoque capti officiales nostri laqueo suspenduntur et ne captivi ducantur sed ut omnes occidantur publico Haysteri mandato promulgatum est.

Exercitus Germanorum elapsis Septimanis celeri cursu in Seepusium venit et Leutshoviam duabus septimanis obsidione cinctam tenuit, quam praeteritis diebus solvere coactus est, Princeps Lubomirski cum toto exercitu suo illorum partes accessit et se hostilitatibus civitati obsessae declaratis inimicum declaravit, his tamen non obstantibus personalem paramus expeditionem, qua feliciter perfecta speramus res nostras restitutas iri vel ad minimum tantum temporis hac hieme lucraturus, quod auxilio Turcarum fructuose uti poterimus, agite propterea cum omni sedulitate, et diligentia et Nos de cunctis circumstantiis negotiationis vestrae informate. Agite praeterea gratias Nomine Nostro Domino Jablonskio et Saint Juliano pro synceritate in literis nobis expressa quod Literas per Kizsel transmissas accepimus, nec dum tamen transmissas merces

desuper extantibus et necdum transmissis Dominum Jablonszki secundum adjunctam schedam informate. Homonnae die 28. Decembris.

Franciscus Princeps m. p.
(Original.) Stephanus Kruczay m. p.

31.

Schreiben Bruininx's an Rákóczy.

December 1709.

Copia responsoriarum domini Bruininx ad eas quas Serenissimus Princeps ad eum 2. Nov. 1709 dederat.

Celsissime Princeps!

Die 7. hujus accepi literas, quas secunda proximi elapsi mensis ad me dederat celsitudo vestra, et attente, quae continebant, legi; sed si praeteritorum memor maturo secum perpendere velit iudicio sequentia:

Negatam nempe a commissione Hungarica responsionem ad porrectas ultimo ex parte Caesaris condiciones, vacuis sic manibus Tyrnavia discedente et ad ulterius circa, prima fronte oblatoꝝ punctoꝝ vestroꝝ elaboratoꝝ, vel minimo fructu progredi non valente mediatione.

In succedente conventu Onodiensi plurium anteactorum everisionem, labefactamque imo abdicatam contra leges et nullo praedecessoꝝ exemplo à confoederatis regiam potestatem, eo ipso quasi omni pacis spe ac intentione.

Aulae hujus inde exortam nec planè mirandam exasperationem.

Caesarei militis memorabiles, nec sperandos, ab illo tempore in Hungaria progressus.

Plurimoꝝ et quidem notabilium in partibus vestris defectionem.

Vestram interim, tantò temporis intervallo, mediationis neglectionem imo praeteritionem.

Hungaroꝝ, qui regiis adhaeserunt partibus in vulgo vocatam dietam, Posonii subsequutam congregationem, negotioꝝque ibidem peractoꝝ seriem.

Confoederatoꝝ qui comparere noluerant, praecipuè autem primarioꝝ ducum proscriptionem cum bonoꝝ addictione fisco. Minus jam quam olim praemens bellum gallicum, imo gloriosam pacis affulgentem spem.

Nondum à Caesare acceptatam nec forte acceptandam Czaris Moscoviae mediationem, cujus praeterea minister fuisse (sic) absens.

Ablegati Britannici ante aliquot menses ex hac aula discessum, cui nondum alius surrogatus.

Si itaque dico, haec saltem omnia, ut de pluribus sileam, Celsitudo Vestra aequò secum revolvat animò, planè arbitrari non ambigo, quin ipsa superflue agnoscat, negotium pacis Hungariae, praesertim super tales, quas adhuc licet tantopere mutata rerum facie desiderare videmini conditiones, nunc gravissimis, si non inextricabilibus obnoxium fore difficultatibus, nec solus oculos (sic) meos tanto ponderi ferendo sufficere humeros, mihi quae ignoscat, si haec pauca privato tantum meo nomine praemonenda censuerim, donec ad transmissas 7. hujus praepotentibus foederati Belgii ordinibus Celsitudinis Vestrae praefatas literas

Clementissimorum dominorum meorum mandatis instructus et munitus, quid in re tam ardua ac scabrosa ulterius sit agendum mihi videre licuerit. Qui interim Celsitudinis Vestrae continuo favori me commendo, sincero officiorum studio permansurus

Celsissime Princeps

Celsitudinis Vestrae ad serviendum peratissimus

J. R. Hamel-Bruyninx.

32.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Halmat ad fluvium hernad 6. Januarii 1710.

Recte appulere vestrae 29. Novembris datae literae ex quibus tam aduentum vestrum in varsaviam tam relationem eorum quae iam incaminata reperistis percepimus. Ut proinde ad subortam questionem vestram quae ex puncto instructionis vestrae enata est resolutionem nostram eo citius habere possitis praedictam instructionem breviter explicatam esse volumus ita nimirum quod si auxilia a Czaro moscoviae interventionem quoque regis Borussiae in instanti impetrari et effectuari potuissent ad mentem praedictae instructionis iter vestrum Hollandicum et anglicum minus necessarium esse crederemus. Quia vero et a Czaro et a rege

nonnisi bene sperare jubemur ex ipsismet rationibus a vobis illatis iter vestrum necessarium esse decernimus vel maxime si quidem ex annexis literarum domini Bruninx copiis videre poteritis aulae viennensis finalem et tyrannicam Resolutionem de qua quidem profecto non ita miramur quam de secundo puncto praefatarum literarum in quo praedictus minister negotiationis tirnaniensis rupturam nobis imputat de qua tunc aulam viennensem sine omni tergiuersione accusauerat. Unde patet vel continuationem mediationis denegare velle vel Instructionem Principalium suorum segnius sequi et quamvis se omnia privato nomine scribere significat repraesentationem tamen eorum per vos Generalibus ordinibus fiendam summe necessariam esse credimus speramus enim illos persvasos iri omnes interpositiones quoquo modo fiendas irritas futuras si potentiora non fuerint adhibita media de quibus siquidem necdum positivas Instructiones legatis datas esse advertimus animum nostrum ut ad ultima remedia convertamus ab adurgente necessitate cogimur.

Agite proinde sedulo quod fidelitatis et diligentiae vestrae officii est, nos profecto propterea personalem hancce expeditionem assumpsimus ut negotiationes vobis commissas armis quoque secundare valeamus. Quia vero durante hocce expeditionis tempore exteris negotiis intantum quantum haecenus vacare minime poterimus ad continuationem eorum hic circa cassoviam dominum Generalem Beresenyi locumtenentem nostrum reliquimus cuius mandata et ordines in omnibus obseruetis vobis serio injungimus.

Franciscus Princeps m. p.

Stephanus Krucsay m. p.

A tergo.

Monsieur

Monsieur Klement

a

Berlin.

praesentatae 4. Aprilis 1710.

(Original.)

Schreiben Bercesenyi's an Klement.

Generose Domine!

Proxime advenerunt Dominationis Vrae Literae ex quibus ea, quae per Naufragium pati debuit condolenter legi, gratulor tamen, felicem inter infelices casus evasionem, et quia Serenissimus Princeps ad expeditionem Bellicam longius profectus, negotiationum curam mihi committere dignatus sit, hisce Dominationi Vestrae responsi loco notificare volui Suam Serenitatem die 22. praesentis non procul a Danubio ad Vadkert; ubi excubiarum locum cinctum sibi paravit hostis, experimentum aliquid habuisse favente Dei auxilio satis feliciter, ex insperato enim quasi contrahens se inimicus objecit se numerosus, quem omni celeritate aggrediendo, praeter Labanczonum, et Rascianorum duo: Germanorum tria Regimina Eugenii nempe, Althan et Latur fere deleta sunt, Generalis eorum commendans Comes Zikkingen occubuit, cum multis aliis officialibus, captivis et signis militaribus acceptis, unde gloria, Lausque Deo, pro justa causa agentis. Interfuere huic actioni cohortes illae, quas nuper Serenissimus Princeps a latere Domini Palatini Kyoviensis, sibi stipendarias fecit, actuque hoc probarunt se vere servitia et realiter sumpsisse; quamvis in exitu ejusdem militiae talia per malevolos et Gentis nostrae Inimicos spargi ceperant, quibus amicitiam Careae Mattis moskoviticae in inimicitiam vertere sperabant. Unde necessum esse duxi D. Vam uberius hoc de re certiorare, quae realiter sic se habet.

Posteaquam Palatinus Kyoviensis cum remansis a Crassav copiis in Polonia persecutus fuisset, statuit per confinia Ungariae, in Valachiam penetrare, cumque ad Confinia Munkacziensia pervenit, ubi nullus amplius per nos impediendi supererat modus, aliunde in apto fervore turbulentiarum, ubi Scepusium usque pervenerat Haiszter, Leucsoviaque oppugnaretur. Proinde Sua Serenitas placidioribus mediis rem adortus repositisque difficultatibus quae adhuc ei venere ipse ultro tendentibus posset evenire militiam illam totam ad Sua et Regni nostri Servitia, realiter persolutis et levatis stipendiis dominumque Palatinum Securitate asyli seu refugii de jure gentium observandi contentari persvasit. Id ipsum ex tempore tam Suae Careae Matti quam Dno Szi-nyartzkio, magno Duci Reipublicae Polonae notificando, nihilque ab

eo tempore contrarij auditum est. Contigit interim medio tempore quendam hominem Regis Sveciarum ex Bender per limites Hungariae quodammodo transiisse, qui Lublyoviae captus et ad Dnum Generalem Goltz translatus, fama fert, quasi eundem dixisse: praetextum solum esse conservandae militiae hujus et acceptatorum servitiorum nonnisi titulus esset; et quae similia.

Etsi tamen actio jam superius memorata veritatem ostenderet non praetextum, sed realem eorundem obligationem militarem et pro stipendiis servientem, nihilominus praecautiois loco D. Vrae insinuare volui ut siquidem, quantum colimare possum Dnem Vram jam ad aulam Borussicam praesentem esse credam tamen eam, quam alibi, eos, quos e re esse judicaverit informare studeat, ut hanc copiarum ejusdem Dni Palatini conductionem, in aequam et de omni jure licitam ac convenientem Partem interpretari velint, quae nec amicitiam Mattis Czarae Moskoviticae laedere potest neque Rempublicam: quin imo hostes eorundem abstrahit ab ulterioribus turbulentis intestinis Reipublicae, Dominumque Palatinum privatum milite ad pacationem inducere mentem neque Rex Sveciae aut potius Stanislaus quid opponere potest de militia quasi extremo exposita Periculo alienaque acceptare servitia volenti, quae opportunissime nobis eorum affulgens occasio dum omnium exterorum Principum tot instantiis sollicitate auxilio destituti, extremam et Tyrannicam plane Generalis Caesaris ab Haister pateremur persecutionem, nulla ratione praetermittenda erat, hinc vix cogitandum est, posse aliquem male de hoc judicare. Quia tamen contingit subinde aulam Borussicam difficiliorem esse in praeoccupatis casibus optimum judicarem, si D. Vra in aula Borussica et apud alias suae Serenitati et nobis faventes efficere posset, ut quodammodo aulae Czarae insinuaretur, quod negotium hocce, conductionis militiae Palatini Kyoviensis, nullam Amicitiae prae se ferat contrarietatem neque convenire Suae Mti. Careae hoc auxilium stipendio nostro conductum difficultare ubi vi tractatus et propria sperare deberemus Suae Mattis Careae auxilia Receptionemque Domini Palatini et locum refugii, de jure Gentium inter amicissimosque et Colligatissimos suum habere locum, neque potest aut debet Protectio haec pro offensiva quadam Protectione sumi, seposita enim hostilitate exilem praesentat reconciliationem sui anhelantem. Crediderim equidem, si ex aula Borussica sensus hic Aulae Czarae Mattis exponeretur, per suum ibidem existentem

legatum non modo non dubitaret Sua Matts Czarea sed et recognosceret amicitiam et in hoc casu Suae Serenitatis sinceram quod itaque dum Eximiae qua polet dexteritati D. Vrae notificandum duxi, eandem Divinae commendo tutelae et maneo

www.ehtool.com.cn

Ejusdem

Amice benevolus

C. N. Beresenyi m. p.

Stephanus Krucsaj m. p.

Clementio.

(Original.)

34.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Berlin, 28. Februar 1710.

Berolino 1. Febr. 1710 et 15. Februarij brevibus enumeravi difficultates itineris et quod per mensem Sandecii et quidem unice (?) quarantainam tenere debuerim promittens simul et semel me integram expediturum relationem quae sequitur de dato Berolino 28. Febr. 1710.

P. P.

Thorunio profectus in Prussiam Brandenburgicam feliciter ob notitiam quam cum Commendante passuum habeo; intronissus sum ubi non solum passu viri ejusdem munitus, sed etiam qua via per Poloniam versus Pomeraniam abire debeam instructus 26. Decembris anni praeteriti limites Pomeraniae attigi. Hic vero praeter omnem opinionem ob reiteratos regios quam strictissimos ordines subsistere coactus sum non quod literae meae commeatus non fuerint sufficientes, sed quod regis voluntas exstiterit, neminem quoque tandem instructum passu etiamsi ut vocant quarantainam fecerit in territorium Brandenburgicum immittendi, ob novos qui de vehementer grassante in Prussia et Polonia peste percubuerunt rumores. Fateor, Seren^{me} princeps, multum me afflixisse hunc improvisum casum eo quod plus quam 5 septimanarum temporis spatium elapsum iri videbam, priusquam quidpiam in servitia S. V. et Patriae cooperari liceret. Ad facilitandum igitur transitum meum ad C. de Wartenberg et D. Jablonski scripsi, ac ut mihi liberum passum transmittere dignentur rogavi, ob aulae tamem quae Lipsiam discesserat absentiam 26. solum Januarij responsorias obtinui. Hic acclusae reperiebantur literae ad Capitaneum, quibus eidem mandabatur, quo sine mora me proficisci sinat et ad facilitandum discessum meum

omnimode cooperetur. Igitur inde movens 31. Jan. Berolinum attigi. Statim hic d. Jablonsky conveni brevibusque momentum et intentionem expeditionis meae significavi ac sequenti die literas pro dom^o Urbig et Bruininx per dominum legatum Hollandicum baronem de Lintelo Wiennam expedivi. Hic legatus mihi retulit, dominum de Bruininx jam prinnam hujus tenoris accepisse epistolam et Caesari tenorem ejus sine mora exposuisse, ad quae aliquot ex post diebus C. de Wratislaw domino Bruininx respondit: Se Caesari ea quae dominus Bruininx eidem proposuerat reiterasse, suam Majestatem autem nihil aliud reposuisse, quam emissarios S. V. ad dietam Poseniensem iterum inchoandam remittendos hoc enim legale medium esse in paciscendam Hungariam, quod sua Majestas arripuit. Siquidem in tractatu Tyrnaviensi et aliis etiam occasionibus Hungari arrogantes fuerint et per mediationem motus hos accommodare noluerint, rogare interea Majestatem suam dominum legatum ut apud principales suos deprecetur, ne eidem talia committant, quae iisdem Caesar denegare necessitabitur. Non obstante hoc dominus de Lintelo bene me sperare jubet de eventu hujus negotiationis praesertim ideo quod ultimas has propositiones aula Wiennensis inaequas esse non dixerit, ad quas ineundas Caesarem, si Angli qui jam per aliquot menses Wiennae nullum ministrum habent, ferventer cum Hollandis cooperaverint, adigi posse omnino sperandum est. Videtur sane divina providentia novam ad id efficiendum sternere viam. Societas de propaganda fide Evangelica ex Primariis Angliae secularibus ac ecclesiasticis paribus et personis illustribus, inter quos m. dom. Jablonsky est, constans Londini reperitur. Haec magnum Zelum ad conservandos utique religionis socios testatur. Horum secretarius dom. Jablonsky scripsit, sibi ejusdem iter, quod anno praeterito Londinum fecerat una cum rationibus quare se incognito tenuerit, innotuisse, laudandas has tam pias intentiones ad quas promovendas, si opera sua uti velit, se omnimodè in eo futurum, ut spei et petitis satisfaciat. Reposuit d. Jablonsky ac secundum notitiam quam de negotiis Hungaricis habet causae nostrae justitiam et Caesaris iterate exercitas crudelitates et frangens illud in quo modo sumus exaggeravit, ac ut societas reginam ad reiteranda officia mediatoria ac paciscendam Hungariam inducat, rogavit id quod societatem eo diligentius facturam spero quanto ferventius deputati Evangelicorum necessitatem officiorum horum demonstraverint, et his cunctis magnum pondus addent propositiones meae quae jam per ministros hic existentes illuc communicatae sunt

vel maxime ubi dux de Marlborough, uti praeterito fecit anno, opus hoc in effectum deducere sollicitè allaboraverit. Quarto dein postquam appulemur die redditae mihi sunt S. V. benignissimae de dato Hommona 28. Dec. 1709 difficile sane mihi est veram marienverdensis colloqvii causam et ejus eventum S. V. perscribere; interea quam diligentissime rem investigans id indagavi, ministros regios omnes colloquio huic contrarios fuisse ac omnem movisse lapidem, ut regem ab hoc proposito avellere possent. Nihilominus tamen S. Majestatem immotam perstitisse, adeo vt sine participatione ullius propemodum ministri quod ipsos vehementissime angit cum Czaro sua negotia finierit, hoc vero a hominibus talibus scio qui ministris hujatibus intini sunt. Certum tamen est, regem plurima pro se, quaedam in favorem Augusti et vel nihil vel pauca contra Svecos conclusisse, quamvis quam certissime expertus sum, aulam hanc nihil minus quam Svecis ameam esse, quod exinde videri potest, quod campum in Pomerania delineare curat, ubi copiae convenire possint ad impediendos Svecos, ne ex Pomerania in Poloniam abeant, et haec omnia sub specie conservandae quietis imperii. Haec sunt, Seren^{mo} Princeps, quae summa cum difficultate fateor rescire potui. Aula sane Wiennensis, ut de aliis taceam, varias et diffidentes eatenus facere videtur speculationes vel maxime ideo, quod res ut putatur maximi momenti etiam exclusis ministris inter Czarum et regem conclusae sint, ad quas ut et alias dispergendas ministrum aliquem illuc hinc expeditum iri communis sermo fert. Quod vero inchoatam hac in aula a Seren^{to} V^{ra} mihi commissam negotiationem attinet, instructionis meae seriem prius cum dom. Jablonsky, dein cum milord Raby eo quod is hic inter primum mobile in promovenda negotia S. V. reputari debet, communicavi et siquidem iisdem aulae hujus moderna dispositio constat ex eadem ut et ex literis Seren^{to} V^{rae} Munkatsino benignissime datis, quas etiam pro informatione addideram, sequens hoc annexum idiomate germanico formavi memoriale, et quamvis in hoc propemodum omnia contineantur quae S. V. exprimenda clementissime mihi commisit, nihilominus tamen instructionis punctum 3^{tiom} eidem non esse inserendum svaserunt, ne dominus de Illgen per reiterationem epistolae 1708 per S. V. scriptae et quae eidem impracticabilis esse videtur, nobis contrarius redderetur. Accedit et hoc quod vigore ultimarum Ser. V. de dato Hommona 28. Dec. 1709, quibus resolutum a Turcis moscoviticum bellum elementissime informor, punctum de Czareis auxiliis cessare videri posset. Ego tamen ea

practicabilia esse asserui ac clare demonstravi haec omnia hac hyeme intra aliquot menses effectuari et Czarum copiis sat cito futuro vere uti posse; occasione mentionis quam de alliance quae S. V. cum Czaro intercedit, feceram, aliqui me assecurarunt ablegatum S. V. apud Czarum hominem majoris resolutionis et ut Gallico exprimebatur termino de plus d'hardiesse et d'adresse et moins d'avarice esse debuisse; talis enim illo tempore omnia apud Czarum tum pro S. V. et Hungaria optime intentionatum obtinere potuisset quae nunc ob novas interventas conjuncturas difficillima devenere. Sed ut ad supranominatum hic annexum redeam memoriale, per milord Raby apud C. de Wartemberg introductus et omni cum honore exceptus sum, reddidi eidem S. V. epistolam exponens omnia oretenus quae in mandatis habeo. Ad haec brevibus sequentibus formalibus reposuit, se vel maxime S. V. pro gratia et honore ad se scriptarum literarum esse devinetissimum, sese ad obligamen suum cum effectu demonstrandum omnimode allaboraturum, quo media adinveniantur quibus S. V. et nationi satisfiat et sincera regis in S. V. propensio sicut vero verus serviendi amor innotescant. Addidit ut ea quae oretenus proposui domino de Ilgen scriptotenus tradam; hic, postquam eidem puncta saepenominata tradidissem, operam suam ad obtinendas promptas et optatas resolutiones me perquam humanissime assecuravit. Sequentibus diebus per comitem de Wartemberg qui S. V. ad regem datas S. Maj^{ti} jam tradiderat ad regem introductus Maj^{ti} suae haec formalia sermone Germanico dixi.

S. V. per tot reiterata Regiae benignitatis testata argumenta S. Maj^{ti} ita devinetam esse, ut negotia sua et confoederatorum statuum in manus paternas tam generosi vindicis causae justae reddere nulla dubitet, quod per reiteratas epistolas et ultimo etiam per dominum Sr. Julien declaraverit hanc etiam rationem esse quod in praesens me expedierit S. V. ad assecurandum Maj^{tem} suam de plena quam S. V. in Sua Maj^{te} habeat eum debita veneratione conjuncta confidentia, vigore ejus etiam Maj^{tem} suam rogavi ut ad puncta Ministris suis tradita benignam resolutionem impertiatur ac sua regia benevolentia erga S. V. et confoederatos status continuare velit. Respondit rex humanissime, gratias pro confidentia quam S. V. et status in se habent egit, ac dein hesternae die per dominum de Ilgen ad annexa puncta sequentem dedit resolutionem.

Ad primum, suam Maj^{tem} summo cum gaudio intelligere S. V. et statuum ad facilitandum pacis negotium sinceram promptitudinem,

vel maxime ideo quod, S. Maj^{tie} et aliorum persvasionibus sine mora assurexerit et veram suam confidentiam in Maj^{tem} suam testata sit.

Ad 2^{am}. Quamvis punctum hoc perquam delicatum sit, nihilominus tamen Maj^{tem} suam non solum cum ministro Moscovitico hic existente catenus locuturam, sed et protinus ad ministrum suum apud Czarum existentem rescripturam ut Czaream Maj^{tem} pro S. V. ferventer animet.

Ad 3^{am}. et 4^{am}. Aequa et justa S. V. petere et puncta ultima, ut eorum verbo utar, raisonnabilia esse, ita ut jure sperari debeat Caesarem in ea consensurum et accedentibus Maj^{tie} suae apud alios et Caesarem ad reassumendam mediationem efficacibus officiis pacem conclusuram, ad quod exoperandum secundum puncti quarti petitum Majestas sua per ministros suos omnimode conabitur.

Quintum punctum quod attinet sua Maj^{tas} S. V. svadet, illud evitandum esse quamdiu spes adhuc aliqua ad paciscendam per alios Hungariam supersit. Interea scire Maj^{tem} suam duras necessitatis leges quae ad Turcarum auxilium recurrendi, ubi Caesar arrogans esse continuaverit, S. V. ansam dare poterunt.

Ad 6^{am}. Nullum habeo responsum. Praesumo igitur, aulam hujatem Augusto vel maxime Caesari addicto diffidere et in favorem S. V. ibi nihil agere velle, adinveniri tamen possunt media per dominum Cruse qui Warsaviae est et Augusto non ingratus haec eidem proponendi.

Non fefellit ergo me spes, Seren^{us} princeps, quam de propensa regis voluntate his resolutionibus satis declarata pro Ser^{ie} vestra semper habui. Optandum foret, ut aulae huic talis occasio porrigeretur qualem Hollandi et Angli habere possunt ad permovendum Caesarem in paciscendam Hungariam certe plurima expectanda forent. Quia vero haec moderna rerum aulae hujus facies non permittit, expectandum est quid interpositio regis apud alios et inprimis Czarum effectura sit. Persvasus sane sum, regem ob multas rationes cum Czaro colligationes strictas quaerere immo et forsitan conclusisse, ut nimirum confoederatum habeat cum quo formidabilis esse possit, postquam regis Borussiae opera nemini necessaria futura est, si Caesar vel alii principes finita pace generali regem hunc aggredi vellent ob multas causas quae cum apud plures potentias inprimis austriacam, cui in omnibus intrepide semper contradixit, invisum reddiderunt: accedente igitur regis Borussiae apud Czarum interpositione credendum est, eum, si pro S. V.

sinceras habet intentiones, omnibus modis in eo futurum, ut S. V. satisfiat. Allianceiae quae cum Czaro S. V. intercedit copiam videre vellent aulae hujus ministri, forsitan ut eo fortius Czarum adurgere possent ad praestanda officia, et boni allii officia. S. V. voluntati humillime relinquo, utrum paria ejusdem colligationis hujatibus ministris communicanda mihi transmittere necessarium esse duxerit. Caeterum non possum non quin S. V. humillime significarem me ab eadem praeter eas a 28. Dec. 1709 nullas vidisse. Magnum certe pro negotiationibus hujatibus detrimentum; non erubescunt enim Wiennenses novellae propemodum innumeras referre victorias quas a parte caesaris talibus cum circumstantiis stetisse affirmant ut clare satis indigitare videantur res nostras desperatas esse, quod etiam plurimi inter magnos credunt, et ad cooperationem restituendarum rerum Hungaricarum languidi reddi possunt, praesertim ideo, quod $\frac{2}{3}$ hominum ex Hungaria ad Rhenum expedire constituerit imperator, quod ego quidem eum facile praestare posse asserui, quod princeps Lubomirski tot copias cum imperatoris conjunxerit quot caesar ad Rhenum mittere decrevit. Praeconceptae tum opiniones difficulter tolluntur quod exinde videri potest vel maxime licet enim omnes hic assecrent dominum Desalleurs actualiter in Hungaria penes S. V. existere, firmiter tamen credunt, eundem Constantinopolim abiisse. Accedit et hoc quod maxime arduum, generalis Moscoviticus Hungariam ingressus a S. V. ut Kiovszkianos eidem reddat petere dicitur, attentum hoc vel inprimis ideo in admirationem trahit omnes quod S. V. cum Czaro colligatam dixerim, qui quamvis hostes ejus S. V. suscepit eosdem S. V. relinquere deberet, quod eorundem operam S. V. proficuum, illos vero Czaro nihil nocere posse certo sciat ac per id certo quodam modo se auxilium S. V. dedisse Czarus dicere posset quod aperte facere cum copiis suis de tempore non existimaverit. Haec omnia, ut alia praeceam, magnum obicem negotiationi ponere possunt et siquidem Correspondentia per Silesiam impracticabilis esse incipit eo quod ob occupatum Scepusium huc ad S. V. penetrare non possunt, igitur eidem humillime svaderem, ut Munkatsino per Jarislaviam Warsaviam usque Cosacos locari curet, qui literas hinc et illie assidue portare possent Warsaviam, nam hinc intra 10 dies securissime abeunt, et hic S. V. ea quae hinc scire oportet cellerrime innotescere, alii vero et ego itidem de omnibus promptas accipere possemus informationes etc.

Memoire Klement's an den König von Preussen und
dessen Minister Baron Ilgen.

www.librol.com.cn
Februar 1710.

Memorialis regi Borussiae et ejusdem status ministro baroni
d' Ilgen 1710 mense Februario exhibiti copia.

Nachdem von Ihro K. M. in Preüssen I. F. D. dem Fürsten von Siebenbürgen meinem Herrn wehrenden dieses Krieges sonderbare Kennzeichen Königlicher Gnade gegeben worden sind, und I. D. sich bemühet die gegen Ihro K. M. tragende mit schuldigem respect verbundene Zuversicht durch unterschiedliche mögliche marquen an den Tag zu legen, so haben sich Ihro Hf. Dl. absonderlich glücklich geschätzt, 1. denjenigen von I. K. M. und denen hohen Allürten in denen monaten Februario, Martio, Aprili und Majo verstrichenen Jahres gethanen vorschlag, nehmlich am Kayserl. Hoff wegen des Ungerischen Friedens Avances zu thun, genau zu erfüllen. Wie dann J. D., sobald ich dahin zurückgekommen war, nicht manqviret an den Fürsten von Lamberg und Mr. Bruininx laut Nr. 1 und 2¹⁾ derwegen zu schreiben. Man hat aber mit Verwunderung erfahren müssen, welchergestalt des Fürsten Hf. Dl. Schreiben zu Wien angenommen worden sein, wovon umb dessen reiteration zu evitiren die anthurt Mr. Bruininx an den Fürsten und das Schreiben von I. D. an mich Nr. 3 und 4²⁾ klar genung zeigen können; dessenungeacht haben sich I. D. von dem angefangenen nicht irren, sonderen ein antwort Schreiben Nr. 5 an Mr. de Bruininx de dato Munkatsch 2. Nov. 1709³⁾ abgehen lassen, welches was es für einen effect thun wird von der Zeit zu erwarten stehet, unterdessen aber da sich

2. die conjuncturen wegen der Königl. Schwedischen Niederlage geändert und Ihro Czarischen Maj. Macht und Waffen in desto mehrers ansehen gekommen, auch I. D. gantz wohl informiret seyn von der sonderbahren Zuneigung und Freundschaft die der Czar gegen Ihro K. M. trägt, so sind I. D. der opinion, dass, wofern I. Maj. dem Czarn, als mit dem der Fürst ohne dem schon in verbündniss stehet, aufrischen thäte, die bereits vorm Jahr übernommene auch zu Wien angetragene

¹⁾ Nr. 23 u. 22.

²⁾ Nr. 25 u. 28.

³⁾ Nr. 27.

aber daselbst abgeschlagene Ungerische Mediation eyfferig zu pousiren, auch wo es nöthig wäre mit verlegung seiner trouppen in Winterquartier in Schlesien zu Stande zu bringen, welches der gemeinen Sache keinen Schaden thun kann, absonderlich da solches schon ehmahls durch den König von Schweden practiciret worden, Ihro K. Maj. sich dadurch ein Land zu immerwährender allerunterthänigster Erkenntlichkeit wurden, welches mit der Zeit Ihro K. M. zur Kayserlichen Cron behülflich seyn könnte, wo es in den Stand gesetzt wird, einen gesätzmässigen Frieden zu erlangen, dahingegen wo es denselben nicht bekommt, sondern unterdrückt werden soll, derjenige der bei abgehender österreichischen männlichen Linie die Kays. Printzesin heurathen wird, mit denen Erbbländern und par force reducireten Ungarn fast einer jeglichen Puissance die Stange wird halten können. Sollte aber

3. aus einigen der Hf. Durchl. unbekannten raisons jetztgedachtes I. K. M. impracticable scheinen, so inhaeriren nichts destoweniger I. Hf. Dl. dero vorm Jahr durch Herrn Jablonski gethanen Friedensvorschlägen welche in dem Schreiben an Hrn. v. Bruininx noch näher declariret, auch umb alle etwa befürchtete Schwierigkeit so viel vollkommener zu heben selbst auf dem Fürstenthum Siebenbürgen nicht zu bestehen, sondern in ein aequivalent zu consentiren sich entschlossen haben.

4. Absonderlich aber sollicitiren von I. K. Maj. I. D. mit gebührender Ehrerbietung und versehen sich auch dass I. K. M. als glorieuser Vertheidiger der gerechten Sache allernädigst belieben werden, in ansehung so vieler 100 tausend unter einem unbeschreiblichen, unerträglichen Joch ächtzenden Ungarn und Evangelischen Protestanten sich dieser bedrängten Nation, deren zukünftiges Unglück die keyserliche jüngst auff dem Landtag zu Pressburg publicirte erschreckliche Proscription Nr. 6 klar genung anzeigen kan, dergestalt allernädigst anzunehmen, dass durch Zuthuung I. K. M. Ministrorum an auswärtigen alliirten Höffen die Sache zur mediation, wovon das Keyserliche Ministerium ein Abscheu zu haben scheint, gebracht werden möge, massen durch selbige der Friede bald gemachet, ohne selbiger aber alles zu einem blutig- und traurigen Krieg hinausgespielt werden kann. Da ich nun nach denen von I. K. M. erhaltenen allernädigsten resolutionen nach Holland oder auch wo es nöthig nach Engelland zu reisen beordert bin, so leben I. D. der festen Hoffnung dass I. K. M. absonderlich auch dem Herzoge von Marleborough diese Sache werde

allergnädigst recommendiren lassen, wie dann auch von I. D. an dem Hertzog gegenwärtiges Schreiben in Nr. 7 abgethet.

5. I. D. meinen auf solche weise und so raisonable sich erklärt zu haben, dass man dero desinteressement und die wahre zum Frieden tragende Neigung daraus erschen kann, haben mir aber dabey gnädig befohlen, dass wo diesfalls von denen hohen alliirten nicht baldige sichere resolution erfolget oder dergleichen mittel werden vorgekehrt werden, wodurch die Keyserlichen die mediation anzunehmen können verbunden werden, ich in aller form protestiren soll, dass I. D. aus keiner andern Ursach als aus Zwang gemüssiget werden, die türkische Protection anzunehmen, nicht dass sie nicht wüssten, dass dieselbe gleichfalls ein sehr schweres Joch seye, sondern dass die sambtliche Nation überzeugt ist, einem grösseren Unheil zu entgehen, welches uns die Jesuiten schon zubereitet haben, absonderlich erweisen sich jetzt favorable die Türkische affaire betreffende Conjunctionen, womit zwar die Confoederirten einen harten Punct, nemlich ettliche Festungen einzuräumen, eingehen müssten, worvon der an mich de dato 28. Dec. 1709 abgelaufene fürstliche brieff weitläufftig meldet, und dörffte man noch dieses eher eingehen als sich der Discretion eines so erbittert- und unversöhnlichen Feindes zu überlassen.

6. Vermög dieses letzten Schreibens melden I. D. den Leutschauer Entsatz und des Starosta Spitzki, Fürsten Lubomirski conjunction mit denen Keyserlichen. Bey dieser Gelegenheit hat der Palatinus Kiovensis Potocki, welcher bisher die Stanislaw'sche Parthey gehalten, sich nach Ungarn retiriret und vom Fürsten in Dienste genommen worden; Diese affaire wird wie man vernimt am Czarischen und K. August's Höffen übel genommen, der Sachen beschaffenheit auch die raisons warumb der Fürst des gedachten Voivoden leute anzunehmen sich obligiret befunden, erhellen aus Nr. 9, welches Schreiben von Mr. Brenner Prelaten von Zyps und der sich in J. D. Angelegenheiten in Pohlen befindet, an einen Königlich Pohlischen Ministrum abgelaassen worden. Da nun insonderheit vom Fürsten die Czarische und Pohlische Höffe zu menagiren sind, als werden I. K. M. gebeten die Gnade zu haben durch dero Ministros an gemeldte Höffe die Sache in ihrer eigentlichen gestalt vorstellen und des Fürsten dabey gehabte Conduite rechtfertigen zu lassen. Und weil S. Hf. Dl. in einer mir mitgegebenen Instruction die Histoire des ungarischen rechts kurtz und deutlich entworfen haben, als lege ich selbige zur Nachricht hier gehorsamst bey. Gezeichnet: Klement.

36.

Schreiben Klement's an Abbé Brenner.

Ad dominum Brenner Berolino. 2. Martij 1710.

P. P.

Optime mihi redduntur R. D. V. literae una cum inclusis Exc. domini Supremi generalis C. Bercenyi ex quibus summo cum gaudio progressus seren^{mi} principis intelligo, quos Gazettae Wienneses obfuscare intendunt, imo antelatae actionis ad Vadkert victoriam a partibus suis stetisse asseverare non erubescunt. Expectabo igitur adhuc particularia actionis hujus, ut et de Goltz per manus domini Jablonski et interea hic Berolini et in Hollandia ea quae mihi communicantur imprimi curabo. Qvalianam puneta aulae Borussicae tradiderim et quae eatenus mihi datae sunt resolutiones, ex annexo scripto videre placebit R. D. V^{re}. Et quandoquidem punctum 6^{um} ratione Palatini Kioviensis aulae Czarae per Borussiam optime interpretandum per Excellentiam suam committitur, officii mei fuisset id in aula hac reiterandi. Quia tamen pacis tractatus accelerantur et praeliminaria a rege Galliarum praeter 37. punctum superscripta sunt et pro tractatibus Breda civitas jam denominata est ex instinctu et svasu dominorum ministrorum exterorum hodie Hagam comitum pergo experturus utrum alliati nos generali paci includere, ceu promiserunt, allaborare velint; certum enim est, dominum Körtvélyessi et dominum Dobozi positivas habere assecurationes. Negotium protectionis regis Borussiae pro R. D. V. quod attinet, eam rex publicae, nisi suam auctoritatem exponere velit, impertiri nequit; id tamen obtinui ut rescribatur domino Marschall de Biberstein quo hoc negotium quasi nomine suo apud regem Augustum finiat et cum domino Cruse eatenus loquendum erit, qui praesentes et reliquas R. Dⁿⁱ V^{re} tradet literas inclusas ad dominam Palatinam Belzensem promovendas peto quas ut et meas ad d. comitem Bercsenyi exaratas ideo apertas mitto, ut ea quae scribo R. D. V. innotescant, et domina Palatina omnem adhibeat curam, quo quam citissime et securissime expediantur, magnae enim sunt consequentiae. R. D. V. ut eas obsigillare dignetur humillime rogo. Caeterum de protectionis et Palatini Kioviensis negotio dom. Jablonski sequentibus postis informabit; ego vero ex meo itinere cuncta accuratissime perscribere non intermittam.

Schreiben Klement's an Beresenyi.

De eodem dato ad comitem Beresenyi.

www.libtool.com.cn

Excellentiae V^{rae} gratiosissimae quamvis sine dato mihi plane redduntur dum inclusas has ad Seren^{issimum} principem finio et itineri ad aliiatos me accingo, et quandoquidem in nunc nominata ad Seren^{issimum} data epistola series omnium eorum quae hucusque acta sunt reperitur. ea his reiterare supervacaneum esse iudico quod ex iisdem omnia E. V. uberius innotescere possint. Quod vero mandatum E. V. benignum attinet, ratione fiendarum in aula hac remonstrationum, dein Czareae M^{ajestatis} insinuandarum, susceptionem nimirum Palatini Kiovensis nullum attentatum esse quo amicitia M^{ajestatis} Czareae frangi posset, E. V. ex meis ad Seren^{issimum} datis uberius intelliget, quid eatenus hic responsum sit. Quia tamen opus hoc reiterari omnino debet, officii mei foret id meliori modo finire; sed impediior rationibus ab aula et dominis ministris extraneis datis, nihil temporis perdendum esse eo quod a rege Galliarum praeliminaria pacis usque ad 37. punctum quod ad tractatus relegatum est subscripta sunt, et ad continuandos tractatus Breda civitas nominata; hanc igitur ob causam mihi etiam vigore instructionis properandum est ut dominos aliiatos adurgem quo vel pace particulari dein generali inserenda vel inclusione in generalem bellum Hungaricum finiant; quod eosdem siquidem nuper dominis Körtvelyesi et Dobozii promiserunt accedentibus regis Borussiae et suorum ministrorum exhortationibus et scripti mei iisdem tradendi ponderosis rationibus ac accedente regis Galliae voluntate omnino facturos credendum est. Interea autem, ut haec exequendo negotium Palatini Kioviensis finiatur, dom. Jablonski omnia faciet quae in se futura sunt, et eventum rei E. V. et domino Brenner notificare non intermittet. Caeterum ex jam hic inclusis ad Seren^{issimum} E. V. videre potest, quam irregularata sit correspondentia, quam necessari, vivaces et activi utique ministri, et ad haec intertenenda annua pecunia ac tandem pericula quibus quotidie evidenter subjectus sum, felicem sane me reputo et mihi vere gratulor. quod tam comoda mihi porrigitur occasio haec E. V. ex sincero pro patria fidelitatis amore repraesentare quaequidem ut effectui mandentur E. V. pro magno suo ad conservandam Hungariam Zelo ceu primum patriae illustre fulcrum curaturam firmiter credo, ac dein in patrocinium suum me suscepturam quod de eodem et gratia sua E. V. adhuc

Savardkae existens me assecuraverit. Correspondentia sane ante omnia interteneri debet per Cosacos Munkatsino per Jarislaviam, Lublinium et Warsaviam euntes illucusque nimirum Literae quam securissime pergunt. Necessarium insuper est ut capaces ad Czarum mittantur homines non solum ad assopiendas has novas lites sed ad adurgendum Majestatem suam quo mediationi ferventer insistere non dedignetur; denique 3^{to} pecunia nobis summe necessaria est et domino Jablonsky intra 2 menses 1900 talleri solvi debent et quandoquidem tanti momenti negotiationes sine pecunia continuari nequeunt, E. V. dignabitur 2000 florenorum remittere, ut ea quae pro principe sunt persolvantur et ego expensas necessarias haecenus expectabo, in super benignissimos ordines quid facto opus sit ubi ex Anglia et Hollandia hinc rediero, utrum hic Berolini subsistere aut vero iter meum in Hungariam continuare debeam, si non princeps obtentis alliatorum resolutionibus me rursus huc expedire ex Hungaria vellet. Tenuis mea opinio esset, melius fore ut facta hinc relatione benignissima expectarem mandata ad evitanda tot viarum propemodum insuperabilia pericula ad declinandas pro tot expeditionibus fiendas expensas imo ad evitandum quod pretiosissimum est tot temporis spatium. Et dum ad haec ut ea quae in epistola ad Seren^{issimam} continentur, E. V. responsum benignum expecto etc.

38.

Schreiben Beresenyi's an Klement.

Cassoviae, 4. Martij 1710.

Ita jussu Serenissimi Principis accludo Copiam responsoriarum Dni Bruninx ad ea quae Serenissimus Princeps aperto magis quam haecenus animo et cum majoribus particularitatibus sincerum pacis desiderium remonstrantibus ad complacentiam et satisfactionem eorum quae Dnao Vra ex Anglia et Hollandia retulerat quanta tamen difformitas et quidem contrarietas appareat ex his domini Bruninx literis cum ea resolutione quam Dominatio Vestra obtinuerat videre poterit. Hinc necessarium judicat Sua Serenitas ut cum Dno jablonszki hoc negotio communicato aliter cognoscere studeat Dnatio Vestra quid hoc et unde haec difformitas et renunciatio quasi absoluta mediationis promanavisset, nihil enim amplius hoc modo spei nobis hac via superesset et ad turcicum negotium

cum omni extremitate amplectendum nos compellit ipsa postpositio justitiae causae nostrae quae a Principibus christianis per totam Europam et quidem autoritate mediationis pro justa agnita fuerat, jam arridentem fortunam Domus Austriacae favor sequitur Principum et potentiarum exterarum quasi approbaturi quae armorum vi in nobis tyrannica agerentur, Privilegiorum jam in occupatis Comitatibus extirpationem, ministrorum Evangelicorum exturbationem, quin et inhumatorum in templis corporum ejectionem passim exercerentur. Cum magna proinde impatientia expectamus à Dnaone Vra informationem utrum haec omnino mens et resolutio dominorum aliorum et ordinum Praepotentum pro firma et ultima haberi debeat quam Dnus Bruninx exprimit Sic enim de universalis pacis tractatu quoque aliter nobis cogitandum erit, dum exclusam hic spem esse experiri cogemur ¹⁾.

Midön ezen irásomat expedialnám megkerkezet az küldöt Curirja cum Aureo vellere Vetésinek Parisbul, de még nem deciffaltattam irását, latom mindazáltal az Békességh negotiatioja most is in opere van azért is kell kglmnek annyival erősebben folytatni dolgaikat. Ezen magyar irasom magában is Clavis azon országon azért irom es maradok

Kgyk

Joakaroja Barattyja

Prentat. 14. May 1710.

G. B. Miklos m. p.

ex Hollandia reduci.

Kruesay Istvan m. p.

Clement.

(Original.)

¹⁾ Uebersetzung des ungrischen Schlussabsatzes:

Eben als ich dies mein Schreiben expedirte, kam Ihr entsendeter Courier aus Paris mit Vetési's goldenem Vliesse an, aber ich habe Ihre Schrift noch nicht deschiffriren lassen können, ich sehe demungeachtet, dass die Friedensvermittlung auch gegenwärtig noch im Werke ist, daher müssen Sie um so nachdrücklicher unsere Angelegenheiten betreiben. Da diese meine ungrische Schrift auch an und für sich ein Chifferschlüssel ist, schreibe ich dies und bleibe

Ihr

wohlwollender Freund

G. Niklas B. m. p.

Stefan Kruesay m. p.

39.

Memoire Klement's an den Herzog von Marleborough.
Haag, 28. März 1710.

Memoire présenté à milord Marleborough à la Haie ce le 28. mars
1710.

Monseigneur !

Etant bien persuadée de l'amitié et de la bienveillance que Votre Altesse a pour S. A. S. Monseigneur le Prince Rakoezi mon maitre, je ne doute point que V. A. ne soit certaine aussi de la sincerité et de la confiance que le Prince mon maitre a en V. A., laquelle il a taché de faire voir dans sa lettre derniere de Houst datée le 20. Octobre 1709. Et comme je suis chargée par la ditte lettre d'entretenir V. A. sur les affaires du royaume d'Hongrie, je remit deja l'escrit dans les mains de V. A. touchant la paix d'Hongrie, laquelle pourroit etre faisable selon les points, qu'ils y sont remarquez.

Ces veritables intentions pour la paix et la facilitation des points pour en venir au bout, ne proviennent point de tout de la mauvaise situation des affaires de la confoederation, comme les relations de Vienne les veulent faire accroire à tout le monde. Non, monseigneur, les affaires se sont changez, l'entreprise que le Prince va faire en passant le Danube, apres avoir battu le general Sikingen et enlevé dans l'importante isle Schiit, réduit à l'obeissance Hongroise, deux regimens des imperiaux et autres exploits heureux font voir que les armes du Prince commencent d'etre plus considerables que ceux de l'Empereur, et que par la le General Heister seroit obligé de quitter les conquetes les quelles il a commencé à faire par l'appuy du Lubomirszki en Haute Hongrie, pour proteger les pais hereditaires du l'Emmercur contre l'invasion que les troupes du Prince y vont faire.

Cependant les six points sur lesquelles la paix pourroit etre retabli doivent etre regardé comme les derniers resolutions prises par le Prince et la nation, pour faire voir ses sinceres intentions et aussi la promptitude, qu'ils ont de suivre les conseils qu'ils leurs ont été donnée l'année passée, et c'est que V. A. est prié par le Prince mon maitre de luy accorder cette faveur et de tacher d'obtenir de la part de Sa Majesté, reine de la Grande Bretagne et leurs Hautes Puissances, les seigneurs Etats Generaux des prompts resolutions lesquelles pourroient assurer le Prince et la nation que la paix seroit infailliblement conelû et durable; car en ce cas, que les dittes puissances voudroient tarder ou ne pourroient pas trouver des moyens suffisantes pour

applanir les difficultez de la paix d'Hongrie, le Prince m'a ordonné de protester solennellement devant tout le monde Chretien de la resolution que S. A. S. seroit contrainte à prendre en se liant avec les Turcs et en leurs rendant les fortresses pour les engager à son secours.

On espere pour tems que les hauts alliez envisageront les dommages, qu'ils pourroient provenir de cette funeste guerre, qui donneroit lieu aux Turcs d'invalir l'Allemagne de la Hongrie reduit à leur Confoederation et obeissance, et pourroit engager la France de continuer la guerre soutenu par une très importante diversion.

On peut bien voir les sentimens d'un veritable Chretien dans le comportement du Prince et des Etats confoederez puisqu'ils cherchent tous les moyens possibles pour finir ces troubles, qui vont faire allumer une guerre d'un fin douteuse.

La prolongation du traité de S. M. Czarienne avec la Porte Ottomane l'engage encore plus de se resoudre à notre Secours, car il se trouve un article dans le traité, par lequel S. M. Czarienne s'oblige de ne se pas meler dans les affaires d'Hongrie, si la Porte s'engagera la secourir; cette aussi la raison qu'on a ôté le commendement au general Goltz puisqu'il avoit commencé quelques hostilités en Hongrie contre les ordres du Czar.

D'ailleurs il y a deja une année, que le Prince est empêché de prendre ses mesures avec les Turcs, en esperance de voir eteinte cette guerre par la mediation des hauts alliez; il est donc juste qu'il obtient leurs derniers resolutions, pour n'être pas exposé à la vengeance du ministre de Vienne en cas que la paix generale seroit conclû et qu'il n'auroit pas pris ses mesures pour se conserver.

Ce cela, Monseigneur, que je suis chargé de représenter à Votre Altesse; elle peut bien croire que le prince et les Etats Confederez auront une reconnaissance eternelle, si V. A. par le pouvoir qu'elle a auprès les Puissances souvent nommées, tachera d'obtenir et même aussi donner de sa part des prompts et justes resolutions.

Sa Majesté la reine de la Grande Bretagne et LL. HH. PP. les seigneurs Etats Generaux ont donné tant de marques de leur bienveillance au Serenissime Prince de Transsylvanie Francois Rakoezi, mon maitre, et ils ont obligé d'une maniere si genereuse, qu'il ne peut que leur en temoigner une vive reconnaissance aussi l'entiere confiance que je sais qu'il a en la bonté de S. M. Britannique et en celle de LL. HH. PP. m'engage a leur représenter.

1. Que le prince, mon maître, contant sur l'affection de S. A., Monseigneur le prince et duc de Marleborough, il le pria l'année passée de lui rendre ses bons offices auprès de S. M. Britannique et de LL. HH. PP. pour les porter à se rendre de nouveau mediateurs dans les affaires de Hongrie, la chose reussit au mois de Mars, d'Avril et de May; les Hauts alliez conseillerent au prince de représenter des propositions de paix à la Cour de Vienne, il y consentit et les ayant donné les Hauts alliez donnerent de leur part commissions à leurs ministres de travailler à cette ouvrage et de tacher de l'amener à une heureuse fin.

Dès que je fus de retour auprès du prince mon maître, le ministre de la Grande Bretagne étant alors party de Vienne, S. A. S. ecrivit au prince de Lamberg et à Mons. de Bruninx, comme il paroît par des lettres ci-joints cotté Nr. 1 et 2 mais l'experience a fait voir quel succez ses lettres ont eû à la cour de Vienne; pour eviter la longueur, j'ai joint les reponses de Mons. Bruninx au prince qui parlent à cet égard mieux que je n'auroit fait. Elles sont sous le Nr. 3. Non obstant ces mauvais succez S. A. S. n'a pas voulu se desister de son dessein; il a de nouveau ecrit à Mons. de Bruinix le 2^{me} Nov. 1709; on peut voir la lettre sous le Nr. 4. Le tems nous apprendra ce que la cour de Vienne aura répondu.

2. Cependant comme on croit que la paix generale avec la France n'est pas éloignée et qu'il ne reste au prince que quelques mois pour tacher d'obtenir des conditions qu'il puisse acceper, il lui est absolument necessaire de savoir la dernier resolution des Hauts alliez avant qu'il se tourne d'un autre coté et qu'il demande un secours étranger, c'est ce qu'il fait qu'il s'adresse encore à eux et qu'il les conjure de jeter les yeux sur un royaume reduit a des très grandes miseres, et comme le pouvoir a été donné au prince pour empêcher l'oppression des innocents, il les prie de ne les pas abandonner à la discretion et à l'avarice des ministres de la maison d'Autriche dont les États demembrez anciennement de la domination connoissent les effets. Il les prie encore qu'ils ne permettent pas que le royaume et la Nation Hongroise soient exposez à leur vengeance et à leur pouvoir demesuré qu'ils aient de l'horreur et de la compassion pour les innocents et sang innocent, que l'on va verser s'ils sont sacrifiez à leur fureur, si les motifs de la charité Chretienne appuiez de la justice de la cause des Hongrois ne suffisoient pas les propres interets des alliez les doivent

engager a leur faire secouer le joug d'une puissance et d'une ambition sans bornes. D'ailleurs la Chretienté doit considerer la Hongrie comme son rempart, dont les peuples ne devoient pas etre tyrannisez, mais plustôt aidez à defendre ses libertez contre les Tures par un gouvernement plus doux que celui de cette nation.

La consideration de tous ces raisons et d'une infinité d'autres et en particulier de la proscription publié contre les peuples dans la diette de Presbourg (elle est ci-jointe sous Nr. 5) qui donne assez à connoître les maux que l'Hongrie a à craindre. Ces raisons, dis-je, engageront sans doute les Hauts Alliez à prendre notre party et les obligeront à porter la cour de Vienne d'accepter leur mediation; c'est la grace que l'Hongrie leur demande.

Le prince et les Etats confederez declarent, qu'ils sont prêts à faire la paix aux conditions suivantes, lesquelles sont contenu aussi dans les six articles de la lettre à Mr. Bruininx cotté Nr. 4.

1) Que les conditions diplomatiques de l'Empereur Leopold seront retabli et effectuez, et que S. M. jure solennellement leurs observation selon le formulaire etabli par les loix et selon lequel le feu l'Empereur avoit aussi juré.

2) Que la liberté de la religion protestante soit retabli et maintenue selon la transaction du Szetseny.

3) Qu'on donne des satisfactions et suretes convenables et suffisantes aux seigneurs et premiers Chefs de la confederation et qu'on donne aussi une Amnestie generale et formelle à la Nation Hongroise.

4) Que par la succession dans la couronne ne doit pas etre entendu un gouvernement despotique et arbitraire.

5) Que le droit des conquetes soit annullé à jamais et que l'Empereur vende à chaque propriétaire ce que lui appartient par un droit juste et legitime.

6) Que les presents articles seront executez dans une diete libre et convoqué dans des formes.

La justice de ces conditions est evidente, et elle le paroitra encore plus à toute l'Europe, quand elle saura qu'elle ne sont fondées que sur les loix et les privileges du royaume d'Hongrie.

3. Le prince voulant faire connoître à tout le monde, qu'il ne fait pas la guerre par un interet particulier, il declare, qu'il n'insistera pas sur la possession de la Transsylvanie, mais qu'il est pret d'accepter un equivalent juste et raisonnable, pourvu qu'il contribue à la sureté

de la Hongrie. Il se remet à cet égard à la prudence et à l'équité des Hauts Alliez qui proposeront eux même cet equivalent.

4. Qu'il est nécessaire que la paix particulière de la Hongrie soit inserée dans le traité de la paix generale sans quoy il n'y auroit aucune sureté à esperer ni du côté du temporel, ne du côté du spirituel pour le royaume d'Hongrie.

5. Comme S. M. Czarienne a bien voulu intervenir dans les affaires de Hongrie et offrir sa mediation à la cour de Vienne par ses ministres, qu'elle y a actuellement, les Hauts Alliez sont priez de recommander leurs ministres de se joindre à Ceux de S. M. Czarienne pour agir ensemble et de concert dans cette negotiation.

6. Le prince et les Etats confederez croient que leurs declarations sont si precises, qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnoître leurs bons intentions et le desir sincere qu'ils ont pour la paix, mais si après cela les Hauts Alliez ne peuvent porter la cour Imperiale à accepter leur mediation, et si le prince ne recoit la dessus une prompte resolution, il proteste devant tout le monde Chretien qu'il n'a recours à la puissance du Ture et qu'il n'implore son secours que par une dure necessité; C'est ce qu'il temoigne par sa lettre du 27. Xbre 1709 en ces mots:

La Porte a assurée qu'elle estoit prêt a nous secourir, si nous voulons luy remettre Agria, Neuheusel et les autres fortresses, qu'elle a ci-devant occupé, nous attendons la derniere resolution des Hauts Alliez, que si elle tarde et qu'il ne puisse applanir les difficultez nous protestons devant tous les Princes Chretiens de la ferme resolution que nous prenons de nous soumettre au Ture, au grand dommage de la Chretienté, voyant que nous n'avons à attendre du ministère de la Maison d'Autriche que des cruels persecutions, des perpetuelles supplices, et qu'une dure esclavage, c'est ce dont ne nous permet pas de douter la conduite du general Haister, qui fait pendre les officiers prisonniers, qu'il fait sur nous, et qui a déclaré par une proclamation qu'il ne les traiteroit nullement en prisonniers de guerre.

D'ailleurs le prince et les etats confederez sont absolument resolu de se soumettre au Ture plustôt que demeurer sous la domination d'un prince qui par son refus feroit voir, qu'il n'est pas rassassiez de ses cruautez et du sang innocent repandù jusqu'à present, et ils aimeront mieux perir les armes à la main que de se remettre la corde au cou à la merci d'un ministère cruel et avare.

C'est la que je suis chargé de proposer aux Hauts Alliez de la part de prince. S. A. S. espere que ses derniers instances seront ecoutées d'autant plus promptement et favorablement, qu'elles sont fondées sur des raisons solides et sur les loix; il soumet sa cause et ses interets à la justice et à la mediation des Hauts Alliez; il ne doute point de tout, qu'ils ne se servent des continuelles victoires et des grandes prosperites, que la divine providence leur a accordée, pour delivrer ceux qui sont dans l'oppression et pour rendre la liberté à tant des peuples qui soupirent après ce precieux bien.

40.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Haga comitum 12. aprilis 1710.

P. P.

Berolino discedens S. V. omnia humillima cum fidelitate perscripsi quae ad initium usque Martii pro S. V. agere licuerat. Inde quantum per vias satis malas licuit in Hollandiam properavi et Hagae Comitum ducem de Marleborough reduce[m] reperi, accessi primum regis Borussiae ministrum dominum de Schmettau, ut is secundum regis sui mandata exoperationem negotii mei facilitaret cum interpositione principalis sui: hic vir jam aliunde S. V. descriptus omnem sinceritatem et diligentiam adhibet ut in re tam ardua S. V. utilis esse posset. Apud ducem de Marleborough civilissime uti anno praeterito introductus S. V. epistolam suae celsitudini et scriptum hic annexum tradidi ac caetera oretenus explicui; mox assecuravit se omnimode in eo futurum ne Serenitatis V^{rae} confidentia quam in eo locat frustretur. Nunc siquidem dux valde occupatus est cum Cardonnel ex anni praeteriti negotiatione S. V. noto res meas perago cui etiam hic junctum memoriale duci exhibendum tradidi. Interea etiam Pensionarium conveneram ac traditis eidem nunc mentionatis scriptis cum S. V. epistola ab eo humanissime exceptus sum. His diebus accepi S. V. benignissimam epistolam de dato 6. Jan. 1710 cum literis Bruininx; super easdem additam feci replicam quam duci et Pensionario tradidi remonstrando ea quae S. V. mihi eatenus commisit. Dux plane non approbavit factum domini Bruininx et dominus Pensionarius illud sine scitu dominorum ordinum Generalium accidisse assecuravit. Certe ego, Seren^{ma} princeps, omni conamine intendo quam diligentissime et accuratissime instructioni meae satisfacere et ex haecenus habitis conferentiis et assecurationibus

quas dant judicandum est de felici eventu negotiationis non dubito. Pax generalis vix ac ne vix quidem concludetur et nunc pauca memorabilia aguntur quae S. V. perscribenda forent praeter ea quae novellae quotidie dicunt. Brevi habebit resolutiones et ubi campus dabitur punctatim ea humillime referre, quae acta sunt ut eo clarius S. V. seriem negotiationis videre possit. Periculis continuis expositus sum et magna circumspectione utendum est quam valde recommendant alliati. Videtur nimirum aulam Viennensem de hoc itinere informatam, necdum adinvenire potui modum literas ad C. d'Apremont expediendi, sed ad Vetusium ante aliquot dies literas S. V. misi et ab eodem nunc quotidie responsorias expecto. Legati adhuc Gertrudenburgi sunt et nemo cum iisdem confert praeter duo Statuum Generalium commissarii. Hanc epistolam in duplicata expedio etc.

41.

Schreiben Bercesenyi's an Klement.

Cassoviae, 12. Aprilis 1710.

Monsieur !

Tandem per Dominum Jablonski certitudinem obtinere potuimus de discessu Dominationis Vestrae quod autem ab Dominatione Vestra nullam Serenissimus Princeps habere potuerit notitiam rerum, id sane displicet Suae Serenitati. Cum vero de pace uniuersali et praeliminarium reassumptione tam priuata quam publica aperte loquerentur scripta, necessum est, ut Dominatio Vestra quam diligentissime rebus nostris invigilet et sine omni consideratione realiter transmittat informationem quid nobis sperandum in uniuersali tractatu superest, adjungo enim hic duplicatas praeteritarum Literarum mearum cum copiis Literarum domini Bruininx ad Suam Serenitatem postreme scriptarum, unde Dominatio Vestra videre poterit, quam longe haec ab eis differant quae Dominatio Vestra nuper ex Anglia et Hollandia retulerat et an haec omnino mens sit principalium domini Bruininx, quam in suis his et primis literis sciendum, nobis est quantotius, nam nouas a porta Ottomanica habemus insinuationes confirmata jam prolongatione Pacis Moscuiticae maximas suas operationes Bellicas et apparatus continuat et auget, hinc extremam resolutionem summere Suae Serenitati et nobis statibus Confoederatis necesse erit ne incerta pacis uniuersalis spe frustrati

et frustra lactati extremo exponamur exitio dum Libertatis nostrae tam Ecclesiasticae quam Politicae causa pro justissima per totam christianitatem semel agnita taliter ut Dominus Bruyninx exprimeret postponitur, oportet perinde ut Dominatio Vestra omni cura et diligentia haec in locis debitis et iis praesertim unde fauorabilia retulerat Dominatio Vestrae representet, ne rerum nostrarum simul et temporis iacturam patiamur possitque Princeps noster serenissimus extremam sumere cum statibus Confoederatis resolutionem excusabilem quae se et coram deo et mundo reddere queat. Dum ergo citissimum Dominationis Vestrae praestolor responsum eandem diu valere cupio et maneo

Ejusdem Dominationis Vestrae

Amicus seruire paratus

C. N. Beresenyi m. p.

D. Klement.

Stephanus Kruesay m. p.

(Original.)

42.

Schreiben Klement's an Beresenyi.

Eodem dato ad Comitem Beresenyi.

Excellentiam V^{ra}m nuperae meae humillime Berolino missae de peractorum ibidem negotiorum serie ulterius informare potuerunt. Ex his inclusis E. V. gratiosissime videre dignabitur ea, quae hic acta sunt, ut adeo reiteratio eorundem supervacanea videri possit. Intra aliquot dies uberiores sequentur ubi resolutiones alliatorum sequentur. Nunc Excellentiam V^{ra}m humillime rogo ut eorundem, quae in nuperis meis pro utilitate patriae humillime et sincere perscripseram, inprimis correspondentiae benignam curam habere velit. Cujus favori me commendans etc.

43.

Schreiben Klement's an Hrn. v. Cardonel.

18. April 1710.

A Mr. de Cardonel a l'armée ce le 12. avril 1710.

J'espere que ma Lettre avec les chiffres vous a esté rendue que j'avois donné à Milord Townsend, a present je ne me peut pas empêcher de vous notifier que je ne put pas avoir des resolutions positives

de Mr. le Gr. Pensionnaire, principalement sur la mediation et sur l'inclusion dans la paix generale. S. E. est restée dans des termes generales, disant que les Etats Generaux fairont toutes leurs efforts possibles, mais aiant demande les moiens par lesquels on voudra obliger la Cour Imperiale a accepter la mediation et nous inclure dans la paix generale en cas que la ditte cour vient a refuser leurs demandes, S. E. ne m'a rien dit positivement et meme elle n'a pas voulu ecrire à S. A. S. Je vous assure, Mr., que cela m'allarme beaucoup et je craigne que le doute dans lequel on laisse S. A. S. ne la porte a quelque resolution extreme. Toute l'esperance est encore en Angleterre et en S. A. Milord duc. Je vous prie donc Mr. d'en parler a Son Altesse, enfin qu'elle communique en Angleterre mes ecrits et que les resolutions de la reine puisse inciter les Etats Generaux d'agir plus fermement. Vous obligerez le prince en portant milord duc pour qu'il ayt la bonte d'ecrire au Pensionnaire au sujet des ordres de cet état a son ministre a la Haye pour nous. J'attenderes vos reponse a Berlin sous le couvert de Milord Rabi, étant etc.

44.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Haga comitum 19. Aprilis 1710.

Serenitatem V^{ra}m 12. aprilis datae humillime informare potuerunt, qvastianam scripta dominis alliatis exhibuerim, nec minus qvomodo cum iis contulerim et qvalemnam spem de eventu ardui hujus negotii habuerim. Heri dein resolutiones obtinui apud ducem de Marleborough praesente magno Pensionario Hainsio Milord Townsend et domino Cardonel. Ejusdem sunt tenoris, qvae anno praeterito fuerunt, utinam meliorem habeant effectum, plane ante aliquot dies accepi S. V. rescriptum cum responsoriis domini Bruininx eidem inclusis. S. V. ex hic annexo scripto clementissime videre dignetur qvalemnam scriptotenus ad eandem dederim responsum ut taceam ea qvae oretenus tam apud ordines Generales qvam apud ducem et alibi repraesentanda cum omni fervore censueram. Dux plane cum Bruininx contentus non est et in praesentia domini Pensionarii dixit que ce n'est pas un coup d'un honnette homme non plus d'un ministre. Addidit insuper dominum Bruininx infallibiliter corruptum esse; dominus enim Pensionarius negat, hanc epistolam ut et alteram illam, de qva Berolino S. V. informaveram,

ex mandato dominorum OO. Generalium exaratum esse. Heri dux de Marleborough et princeps Eugenius in Brabantiam abivere. Ego cum domino Körtvélyessi cum Ministris Angliae, Hollandiae et Borussiae contulimus et secundum ducis et horum resolutionem hic in Angliam, ego vero ad S. V. propero ad referendum S. V. de genuino negotiationum harum statu et de iis quae pro conservatione gentis et S. V. necessaria sunt. Calamo enim nunc multa confidere circumstantiae quaedam me prohibent. Hodie fors adhuc pergo et omnem lapidem movebo, ut conjuncta diligentiae fidelitate et assiduitate semper testari possim, me inviolabiliter esse etc.

45.

Schreiben Klement's an Beresenyi.

Ad Comitem Beresenyi sub eodem dato.

Excellentia Vestra gratiosissime ex Inclusis legere dignabitur quid hic agatur et quarenam redditum meum instituere obliger. Spero me brevi oretenus Exc. V. de omnibus punctualiter informare honorem habiturum. Caeterum etc.

46.

Schreiben Beresenyi's an Klement.

Kaschau, 19. Mai 1710.

Generose Domine!

Etsi omnia denuo ad fervorem belli prolapsa videantur, nihilominus cum uniuscujusque belli eventus pace terminari soleat ac alternato quasi cursu etiamnum identidem tractatus inter alios et Galliam assumatur jamque saepius per preliminarium vix non certam applacitationem res ad consumationem sui approximare videatur nihil rebus et emolumento regni consultius judicavit Serenissimus Princeps, quam ut ad praecoceptionem temporis et non praetermittendam in omnem casum occasionem legatum suum ad locum tractatus eum expediat, qui apud christianissimum regem characterem extraordinarii functurus et cum ministris ejus universa, quae Causam Regni concernunt, non tantum communicaturus sed et prae habito iuxta contenta Instructionis suae mutuo consilio collaturus, quod optimum et rebus convenientissimum iudicaverit.

agat et concludat. Cum vero ad ea commodius et summa cum dexterritate parique fide exoperanda reverendissimum Dominicum Brenner abbatem et Prepositum Scepusiensem destinare et expedire visum fuerit pro directione Dominationis Vestrae notificandum duxi, ut cum totius negotiationis directionem praefato domino abbati concreditam esse voluerit serenissimus Princeps, idem tamen ob munus suum sacerdotale apud alliatis protestantes potentias in secundandis Regni rebus ex fundamento manutenendi religionis nec possit nec condecens videatur, quaecunque ex vi Instructionis suae ad exoperandum commissa habet, cum circumstantijs rerum hucusque peractarum eidem communicare, consilijs ejusdem uti, ac cuncta denuo quae apud praememoratas potentias negotianda supersunt, cum futura eorum resolutione ac alijs particularitatibus ad mutua colloquia et determinationes referre, ac se pro negotiatore eundem vero pro direttore negotiationis agnoscere velit, noveritque Dominatio Vestra quam eciam vt de contentis Instructionis suae pari reciprocatione idem dominus abbas genuine informet et totius intentionis nucleum pro futura ad negotiandum cum alliatis potentijs directione aperiat in commissis habere notifico indubie persuasus Dominationem Vestram intuitu non tantum suae in futurum promovendae condignae promotionis et praemiationis sed praesertim afflictae dulcis patriae cui fidem vitam et omnia debet ad scopum tranquillitatis restituendae concrediditum sibi munus omni potiori dexterritate exoperaturam et secundaturam. Quem in reliquo bene valere et felicia quaevis sortiri desidero. Datum Cassoviae die 19. Mensis Maji Anno 1710.

Generosae Dominationis Vestrae

Amicus addictus

(Original.)

C. N. Bereseny m. p.

47.

Schreiben Klement's an Beresenyi.

Ad C. Beresenyi 26. May 1710, Berolino.

Qvas ad Seren^{issim} et E. V. Haga feceram ultimas 19. aprilis eas hucusque pervenisse firmiter credo. Negotia in eodem statu sunt in quo eadem in Hollandia reliqui. Hic in aula mea finivi et adeo ad communicandum et humillime referendum ea quae pro Patriae salute

svadentur crastino die moveo, impossibile nimirum est quidpiam hoc intricato tempore calamo credere. Seren^{iss} Princeps occasione ultimae meae expeditionis mihi benignissime commiserat, ut effectum quo rex aliquem pro vinis in Hungaria emendis mittat; ibit ergo mecum regius cellarii magister, quod quidem etiam praevie notificare humillimi obligaminis mei esse ratus sum. Caeterum etc.

48.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Munkats, 8. Julii 1710.

Fidelis nobis dilecte!

Nihil est quod reponamus ad vestras Berolino et Haga Comitum exaratas Relatorias quas tribus circiter ab hinc septimanis per Gedanium dominae Palatinae transmissas rite percepimus. Approbamus praeterea Rescripta quoque vestra et Reflexiones super literas Dni Bruininx factas quem summe miramur sine mandatis Dominorum suorum ea scribere ausum fuisse quae Intentionibus eorundem nobis declaratis opposita sunt.

Tempus proinde solummodo et promissorum effectuatio nos edocere poterunt num in sua epistola suam aut dominorum suorum revelaverit mentem, quorum amicitia si solum in fortuna armorum nostrorum fulcita est, et non in vera cognitione Justitiae nostrae et Interessorum suorum pro quorum Emolumento Eos res nostras suscepisse credidimus, vix et in posterum quoque ab iis plus verbis sperare poterimus. Agite nihilominus pro haecenus continuata fidelitate et sedulitate vestra ea quae ad mentem Instructionis vestrae proficua esse judicaveritis et demonstrate alliatis Potentiis suppeditari aperturam per quam sine detrimento colligationis et negotiorum suorum nos fortibus quoque medijs adjuvare poterunt.

Posteaquam enim septimanis praeteritis huc iter facientes Baronem ab Urbig Plenipotentiarium Czareum convenissemus ab eo abunde cognovimus sinceram Czari nos juvandi intentionem nec illum Principem ab auxilio nobis dando in tantum retineri a Bello Svecico quam a consideratione offensionis Potentiarum alliatarum, quam exinde emeruram credit. Quapropter nobis magno Emolumento foret si id quod in aula Prussica apud altefatas quoque Potentias effectuare possetis declarationem nempe eorundem, qua mediante praefatus Czar persvaderi

posset praestitis nobis auxiliis se nec in Bellum Europaeum ingesturum nec rem alliatis contrariam facturum vel maxime si is quoque a parte nostra sufficienter assecurari possent nos quoque praedictis auxiliis nonnisi in Restitutionem libertatis usuros quamvis enim praefatus Plenipotentarius Czareus in commissis habeat, ut nos alliatis esse domini sui declaret et mediationem suam quoquo modo praeter Belli declarationem acceptari faciat ab aula Wiennensi titulum Imperatoris augustissimi et fratris praetendere et in casum repudii aulam relinquere vix tamen apud illud elati animi et bonis nostris inhians ministerium eum quid effectuturum credimus et quamvis de novo modalitates sat proficuas personam nostram protegendi absque declaratione hostilitatis aulae moscoviticae insinuamus, expeditio tamen maritima quam Czarum in persona suscepturum creditur summam remoram negotiorum nostrorum causabit. Tractatus quem cum hoc Principe inivimus extractum in quantum pro re nostra iudicamus transmittimus, quem tamen adhuc usque tempus occultum esse desiderans Czarus ab exteris Principibus sciri non potuit, utamini proinde eo in quantum conveniens esse judicaveritis. Quod demum operationes et statum Belli intrinsecum attinet is vix aliquid ab ultimis literis per locumtenentem nostrum vobis transmissis immutatus est, Exercitus noster Zolnokiensem restaurat arcem, Caesarei Pars fluvios Ipoly et Granum extructis vallis munivit et se Uivarinum arcta obsidione circumdedisse credit, ala Ejus sinistra comitatum Sarosiensem se in Scepusium restringens deseruit, quod et continuis Excursionibus laecessitus et inopia victualium laborans facere coactus est, unde persuasum habemus vix inimicum ante messem quid suscepturum sub quo tempore sperat se quoque Gallicas vires ad Rhenum experturum, quibus si impeditus non fuerit Expeditiones suas tum demum suscipiet. Jam vero in statum posito Praesidio Zolnokiensi denuo post triduum personalem aggrediemur expeditionem pro quo Exercitus quoque nostros Transtibiscanos ad latus nostrum assumpsimus de cuius eventu amplam a Locumtenente nostro suo tempore habebitis Informationem. Pro continuatione porro Negotiationum vobis commissarum pericula itinerum vestrorum uberius considerantes necessarium esse iudicamus, ut in aula Prussica ulterius quoque subsistat ad usque illud Tempus donec tractatus Pacis Europaeae reassumantur, ad quos vero Praepositum Scepusiensem per postremas literas nostras abunde instructum delegavimus, ex ejus igitur Instructione cognoscetis tantam nos in fidelitate et activitate vestra habere

fiduciam ut et personam vestram praedicto Praeposito modalitate tamen Eidem Instructionis datae quodammodo subordinando partem efficere voluerimus. Ne vero interea quoque sumptus vobis necessarii deficiant actu allaboratur in translatione per cambium summae 1900 Imperialium etc. etc. (haec de sumptibus). De caetero assecuratos vos esse volumus continuatam diligentiam fidelitatem et periculorum contemptum in quibus pro servitio nostro et Patriae versamini nos nunquam oblitteratos. Vos in reliquo bene valere desideramus.

Franciscus Princeps.

(Copie von Klement's Hand.)

Steph. Krucsay.

49.

Schreiben Bercesenyi's an General Janus.

Le Comte Bercesenyi au general Janus de Hommona ce le 31. Juillet
à Jarislav 1710.

Monsieur !

J'ay eu l'honneur d'ouvrir la lettre de V. E. escrite à S. A. S. Monseigneur le Prince de Transsylvanie à cause de l'éloignement de S. A. S. Je n'ay pas manqué pourtant d'envoyer l'extrait de la ditte lettre à S. A. S. Elle m'a ordonné de repondre à V. E., que puisque S. A. S. a un actuelle Envoie extraordinaire à la cour de S. M. Czarienne par qui S. A. S. a donné une ample information à Sa ditte Majesté touchant les troupes qui sont restées ici, elle espere, que, si S. M. Czarienne pourroit encore avoir quelqve consideration ladessus, elle feroit scavoir sa volonté au dit Envoye, et ainsi S. A. S. attend la dessous la notification et information de son ministre après quoy elle ne manquera pas de donner ses resolutions. Je suis cependant etc.

50.

Schreiben Bercesenyi's an die Kron-Gross-Generalin
von Polen.

Eodem dato le meme à la Grande Generale de Pologne.

Madame !

Puisque je n'ay pas une personne aupres de moy qui schache ecrire Polonois, je me donne l'honneur de repondre à votre Excellence en françois à la sienne daté de Sziniava. En verité j'ay été si en surpris d'y voir les ressentiments de V. E. contre moy à cause des

avis qu'elle pretend avoir etés données à Mr. le general Janus. V. E. peut bien etre assuré que je n'en scait rien que je ne les ay pas donné et que je n'ay pas envoyé non plus Mr. . . . Ainsi je la prie de ne pas concevoir des opinions semblables contre moy, mais plutot de croire que je suis tousjours comme V. E. m'a connue

Madame

de V. E. . .

Ad finem octobris ex Hungaria movi et que usque ad Martium 1711 scripsi relationem simplicem de difficili itinere et de Quarantaine propemodum duorum mensium mentionem faciunt; reliqua in subsequenibus et essentialia reperiuntur.

51.

Bericht Klement's über die von ihm vom October 1709 bis Juli 1710 gepflogenen Unterhandlungen.

Juli 1710.

Relatio ad Principem peractae Negociationis ab Anno 1709 mense Octobri ad 1710 Julium.

Serenissime Princeps, Dux ac Domine Domine Clementissime.

A Serenitate Vestra mihi Clementissime commissae Negociationis Seriem et ordinem expositurus, continuationem et obstacula simul varia periculosi Itineris Serenitati Vestrae humillime notificare necessarium esse censeo.

Postquam enim Serenitas Vestra me die 22. Octobris Anno 1709 ex Civitate Hust benignissime expediisset cum Comitiva Marmarosiensi bono cum Deo usque Zavadkam progressus limites Poloniae attingi ac usque Leopolim dein vero in Kukisav ad Dominam Castellanam Cracoviensem, magnam Generalem Poloniae profectus sum. Haec ultra duodecim dies me detinuit, ac demum per unum Domesticorum suorum Lublinium ac inde Warsoviam me comitari fecit. Lublini apud Serenissimam Principissam quatuor vel quinque dies moratus, Serenitatis Vrae benignissimas de dato 2. Novembris accepi unacum Inclusis Responsoriis Domini Bruininx, quas ut et Instructionem meam secundum Serenitatis Vestrae benignissimum Mandatum Reverendissimo Dno Abbati Brenner communicavi, qui inde occasionem sumsit mecum varia ad facilitandum arduum Negociationis opus communicare et concludere, quae ut et alia tum occurentia ad Serenitatem vestram humillime

perscripseram, quam Epistolam Serenitati Vestrae redditam esse inde certe scio, quod benignissimas responsorias ad easdem acceperim. In qualinam deinde vitae periculo (Varsovia Thornium in Vistula abiens) fuerim, Serenitas Vestra et Excellentissimus Dominus Supremus Generalis et Locumtenens ex mea obsequentissima Thoruniensi Relatione satis informati sunt. Thorinio Berolinum usque quae fata habuerim et quid deinde in Aula suae Regiae Majestatis vigore Instructionis meae fecerim ex meis Berolino humillime missis Relatoriis et acclusis tum tempore Epistolis exhibito Regiae Majestatis scripto et a Sua Majestate ad Ministros suos dato Rescripto Serenitas Vestra uberius informata fuit, ut adeo ea reiterare supervacaneum sit; Taliter ergo finitis meis Berolini Negotiis, iter in Hollandiam aggressum 20. Martii Hagam Comitum veni, Resolutum fuerat Berolini, ut si adhuc Ducem de Marleborough in Hollendia non invenirem, eundem immediate in Angliam sequerer, sed ille ante tres dies Hagam appulerat, igitur sine omni mora apud Generalem Reginae M. Britanniae Commissarium et Bellicum Intimum Secretarium Dominum de Cardonnel Serenitati Vestrae occasione Negotiationis anno praeterito in Hollandia peractae notum me insinuavi ac eidem plenariam de Intentione Serenitatis Vrae et Negotiationis Informationem dedi unacum Epistola Serenitatis Vestrae ad Suum Ducem, ut is ubi mecum conferre incoeperit meliorem et justam Propositionum et Declarationum mearum posset habere ideam; Hoc ubi executus fueram Dominum Bar. de Schmettau, Plenipotentiarium Regiae Majestatis Borussiae conveni ad Regium Rescriptum me provocando et suam Excellentiam rogando ut protectione et opera sua in hoc difficili negotio me honorare dignaretur, promisit haec humanissime et tenuit fidelissime, mox enim non solum apud Ducem de Marleborough, sed et apud DD. OO. GG. II. Belgii secundum mandatum Regis sui in teminis fortibus locutus est, ut illa pro Vestra Serenitate et Confoederatis Statibus faciant, ad quae non tam per Conscientiam et promissa eorum positiva, quam Interesse proprium obligantur; Rebus ergo stantibus apud Ducem de Marleborough primam et honorificam habui audientiam, excepit me stando aperto capite ac post prima Complimenta consedit, et me in tali loco locavit, ubi nec ille nec ego primum habere locum dicere poteramus, Redeo a Ceremoniis ad Realia: Post primas Civilitates exhibui antelato Duci secundum manductionem Instructionis scriptum (cujus copiam ad Serenitatem Vestram Haga commissum pervenisse, informavi) declarando

me sperare suam Celsitudinem satisfacturam. Confidentiali quam Serenissimus Princeps meus in eodem habet et in eo futuram quo pro Serenissimi Principis et Confoederatorum Directione positivae et promptae quantocytus sequantur et impertiantur Resolutiones; Eo quidem tempore Expeditionis meae Serenissimus meus crediderat me suam Celsitudinem adhuc Londini reperturum, me suam Celsitudinem rogare quo me Litteris suis Recommendatiis muniat ad Conseil de Cabinet Reginae M. Britanniae, quo ipsos excitare possem ad praestanda ea, quae nomine Reginae anno praeterito promissa, non tamen eo cum favore et efficacia in Aula Viennensi executi fuere ob absentem Actualem Britannicum Ministrum. Civiliter ad haec omnia Dux reposuit asserendo se cum Dno Pensionario eatenus locuturum ac interea me rogare, ut in sinceritate sua acquiescam, se enim non solum Serenitatem Vestram et Nationem officiis suis obligare velle, sed et scire se opus Dei in hoc Negotio promoturum: Oportune hic mentionem feci adesse Deputatum Eglicorum Statuum, is fuit Dominus Birndorff Dominus enim Dobozi jam discesserat ex Hungaria, qui ad Regiam Majestatem M. Britaniae profecturus in Commissis haberet, Suae Celsitudini inservire ac ejusdem Protectionem et Recommendationem efflagitare. Et hujus Receptionem resolvit Dux rogando solum ut previe Gallico Sermone ea, quae habere velit, scriptotenus Dno Cardonnel tradat, cui me ubi plura remonstrare voluerim, ut omnia sincere et confidenter significem, mihi declaravit et significando tempus esse ut ad Pensionarium abeam, huic primae audientiae finem imposuit.

Ad eo melius informandum Ducem, saepe nominatum Dominum Cardonnel sequenti die accessi et Memoriale Duci exhibendum tradidi, quod ad Serenitatem Vestram pervenisse certus sum, Communicando Extractum Benignissimae Epistolae 31. Jan. per Excellentissimum Dominum Supremum Regni Generalem et Locumtenentem ad me exaratae, quibus mutata per arma rei faciem demonstrando declaravi, ultimas has nostras instantias esse et solum suum per nos effectum ab alliatis desiderari, ut post tot varias expectationes, positiva sequatur resolutio. Omnia ista Domino Schmettau referendo et urgendo tandem 28. Martii Dominum Pensionarium prima vice inveni. Vir hic Reipublicae Hollandiae, ut ita dicam anima et Gubernator solita me suscepit humanitate ac omni cum respectu Serenitatis Vestrae legit Epistolam nec minus Domini Baronis a Lintelo qui causam meam eidem omni meliori modo commendabat. Ipse ergo Dominus Heinsius sermonis

initium fecit dicendo Ducem de Marleborough copiam Epistolae Serenitatis Vestrae ad se datae secum communicasse, Ministrum Regis Borussiae nomine Principalis sui Negotium hoc ferventissime recommendasse, se vero non tam ex his quam vero Christianis competentibus rationibus et imprimis ob benignam Dominorum suorum erga Hungariam mentem sincere allaboraturum ne spes et confidentia Serenitatis Vrae in alias Potentias frustretur; Ego ad haec debitas agendo grates scripta Duci de Marleborough tradita mutatis mutandis exhibui omnia correiterando et argumentis augendo, quae apud Ducem et ejus Confidentem remonstraveram. Dominus ipse qui tantum Zelum et fervorem pro Serenitate vestra anno praeterito testatus fuerat ex post de rebus nostris sinistre informatus esse visus est, objectiones enim mihi quam plurimas fecit, primaria Confoederatorum Capita nihil aliud nisi privata in rei veritate quaerere non obstantibus omnibus sinceris protestationibus Religionem continue opprimi et tamen eam miseram prae-textui servire debere, nobilitatem magis cruciari, quam antea sub Turca vel Imperatore nunquam, res nostras insuper omnes perditas esse et vix angulum aliquem Confoederationi restare, addebat tamen se haec non ita esse credere, sed siquidem nulla res remediari possit, nisi veritabilis morbus constet, necessarium se esse judicasse haec mihi objicere, ut videam qualinam modo continue Aula Caesarea de rebus nostris Rempublicam et alios informari curet; sed ad haec ope divini numinis tam solide et tam evidenter respondi, quod ipse Pensionarius asseverare obligatus fuit, se videre Austriacam Domum talibus intolerabilibus mendaciis, quibus erga Rempublicam Hollandiae etiam usa fuit, injustitiam suam defendere velle, se ut verum Rempublicanum continue in eo futurum, ut causa Serenitatis Vestrae et Confoederationis commode conservetur. In hac sincericatione mihi confidenter aperuit, Comitem de Zinzendorff jam ante aliquot menses nomine Caesaris declarasse Suam Majestatem informatam esse a parte Hungarorum quendam venturum se interim sperare DD. OO. GG. cum Rebellibus Suae Majestatis nullas Conferentias habituros, addidit Pensionarius se respondisse non credere se Caesarem in Souverenitate Reipublicae aliquid praescribere velle, et Dominum Comitem rogatum esse ne talibus cum rebus Commissionibus se ingerat; seu ut Gallico Idiomate dixit: Monsieur le Comte est prié de ne se pas meler dans des choses comme celle-cy. Interea tamen continuabat Pensionarius, quod licet Respublica contra apertum insultum me vel alio quocunque Serenitati

Vestrae fideles defendere et protegere intentionata sit, se tamen mihi suadere, caveam mihi ne sicario quodam modo, prout id ante aliquod annos Regis Philippi Cubiculario contigit, vel captivus abducar vel occidar: Pro tam benevola informatione debitas reponens grates, suam Excellentiam rogavi, ut cum Mylord Duce de omnibus sic Eidem exhibitis, et de Itinere meo in Angliam conferat. DD. OO. Resultationes positivas urgent, ac ad easdem obtinendas Protectione et Interpositione sua Serenitatem Vestram honorare velit, quod ipsum toties Eundem accedere contingebat satis deligenter inculcare obligamen meum requirebat. Incaminatis taliter apud OO. GG. negotiationis meae momentis Domino Cardonnel retuli Dominum Pensionarium plenarie per me de omnibus informatum esse, et nihil superesse, quam ut Dux cum Pensionario ultimas mihi det resolutiones, quas ipse Dominus de Schmettau apud omnes partes interessatus ferventer adurgebat. Plane tum advenerunt Serenitatis Vestrae benignissimae ad Halmad datae cum Inclusis Responsoriis Bruininx ad Serenitatis Vestrae Epistolam de dato 2. Nov. 1709 Munkatsino scriptae, accessi ego sine mora Dominum Pensionarium et Mandatum Serenitatis Vestrae punctualiter executus sum repraesentando; Non sperasse Serenitatem Vestram hunc fore effectum assecurationum, quas anno praeterito nomine DD. OO. GG. nobis impertitus fuerit, videre me Dominum Bruininx vel segniter agere vel nulla accepiisse mandata; Serenitatem Vestram sinceram esse, et credere me Dominos aliados eadem Sinceritate non abusuros, aut Principem vana spe laetatuos esse, post tot Serenissimi declarationes ad facilitandam Pacem favorabiles; Rogari ergo Dominum Pensionarium ut consideret rem hic agi Conscientiae et Honoris DD. OO. GG. qui si ullam affectionem (sic) pro Hungaria sint, nobis vere et positive respondere debuissent, non vero inanibus promissis suspensos tenere et per id Vindictae Viennensis Ministerii exponere, hanc enim si ipsis non tam multum credidissemus, facile evitare potuisset facta cum Turcis colligatione, quae Caesarem ad nobis dandam satisfactionem satis obligare potuisset, et nunc etiam non parvam faciet armis alliatorum Diversionem, si ad eandem acceptandam se obligatos viderint Confoederati Status, in casum eum si Domini Alliati positivas Suae Serenitati et Confoederatis Statibus non dederint assecurationes et simul sufficientia et potentiora ostenderint media, vigore quorum vel res per mediationem Eorundem accommodari, vel si tempus deficeret, Serenissimus Princeps et Confoederati Status in

Pacem Generalem solenniter includi potuerint, Et quamvis Ego adhuc tam secundas ab Excellentissimo Domino Supremo Generali et Locumtenente acceperam, tamen jam sciam Bruininx Serenitati Vestrae scripsisse Dominos suos Clementissimos nuperam suam Epistolam approbasse idcirco ut alia infinita argumenta et Remonstrationes taceam, Eidem Domino Pensionario replicavi ad Serenitatem Vestram Haga transmissam ad Bruininx impertinentem Epistolam tradidi, declarando suae Excellentiae me eatenus nomine Serenitatis Vrae DD. OO. GG. mentem lubenter scire velle pro Eorundem Resolutionibus demisse instare, quae si justa subsecutione non sint, me protestor Serenitatem Vestram cum Turcis colligationem inituram et exposit ad tales uti nunc proponi curet, conditiones Pacem nunquam inituram, ultimum denique esse affectum quem DD. OO. GG. Principi declarare possunt, eum, ut videlicet promptas et infucatas sincere extradant Resolutiones. Fateor summa cum admiratione et Confusione cupiebat haec Pensionarius et primo quidem negabat Dominum Bruininx eatenus aliquod speciale habuisse a Principalibus suis mandatum, imo scire se rescriptum ipsi semper fuisse ut negotiis Hungaricis serio invigilet, verum quidem hoc esse eum eatenus Plenipotentiam habere, ut siquidem haec negotia dissita sint et DD. OO. eatenus plenariam non habeant Informationem, id agat quod Patriae suae proximum esse crediderit. Hanc Epistolam forsitan ex hac Potestate scriptam fuisse, curaturum tamen se ut et Eidem lectio bona perscribatur, quod tam arduis rebus nomen Dominorum suorum mutuari praesumat. Continuabat Discursum DD. OO. nihil intentatum relicturos ad disponendum Imperatorem quo mediationem Eorundem reassumat, aliquotus id recusatum fuisse et DD. OO. nunc in eo Statu non esse, ut Principem sibi alliatum modo aperte disgustent, ejus amicitia colenda Hollandicum modernum interesse omni modo suadet, nec videre se quidnam per sufficientia et potentia illa media intelligamus. Respondi Serenitatem Vestram eatenus nihil praescribere velle, sed sperare DD. OO. justitiae protectores ceu Potentiam olim casui tali ceu hic obnoxiam denique secundum promissa sua expedientia talia adinventuros, quae difficultates ab utrinque ablaturae et complanaturae sint. Insensibiliter ab hoc discursu fervido devenimus ad foedus Hungariae cum Gallo, ubi Pensionarius argumentabatur se suspectos reddituros Hollandos si alliiati Gallici causam aperte promovere sustinuerint, praesertim dum toti Hollandiae constet Serenitati Vestrae iterum $\frac{m}{100}$ florinorum a

Rege Galliae Parisiis solutos esse, sed et hoc facile refutavi assecurando nullum nos unquam videlicet Confoederatos Status formale foedus cum Gallo conclusisse, posse Suam Serenitatem aliquos Correlationes cum Rege habere, eas ita constitutas esse quod Princeps semper sine participatione Galliae Pacem concludere possit. De Negotio Palatini Kiowensis mihi dicebat Czaream Majestatem irritatam fuisse, ego dixi sed et peccatam jam esse videri posse ex Golzii arresto; Interesse ergo Serenitatis vestrae replicabat requirere Potentiae hujus quam etiam Caesar timet amicitiam sincere colere. Finii ego discursum iterato rogando promptas Resolutiones, conscendit ergo Pensionarius Carpentum et ad Ducem de Marleborough abiit hac de re conferendum.

Dominum Schmettau et Cardonnel iisdem haec communicando requisivi, ut condignas reflectiones et apud hos Dominos Remonstrationes et Relationes eatenus faciant.

Interea tradiderat Dominus Birndorff Memoriale Gallice scriptum Domino Cardonnel ut Ducem de iis, quae desiderat, porro informare quaeat, quod ubi Duci lectum fuisset, eidem Birndorff et mihi iteratam dedit audientiam assecurando Reginam suam et Se non solum Serenitatis Vestrae, sed et Anglicorum Statuum interesse semper promoturum.

Me deinde allocutus asserebat se non satis exprimere posse admirationem quam graviter miretur, quod Bruininx ceu Minister liberae Reipublicae tali Austriaco Stylo scribere non erubescat, se cum DD. OO. eatenus in terminis fortibus locuturum et in eo futurum, ut intra duas dies obtineat Resolutiones, vere equidem hoc Negotium esse valde intricatum, id etiam verum esse si bellum hoc modo per Pacem non finiretur, infaustum subsecuturum Eventum, Dominum Bruininx per Aulam Wiennensem corruptum esse, quae nunc sinceram et facilem Hungarorum per mediationem paciscendi Intentionem videns Eandem sub variis speciebus evitare sollicitate quaerit.

Interea Dominis Alliatis non deesse media ad persuadendum Imperatorem, vel per mediationem Alliatorum vel per inclusionem in pacem Generalem Hungarico bello finem imponere à parte Alliatorum omnem sinceritatem imprimis pro inclusione Pacem Generalem adfuturam, adverti tamen debere Serenitatem Vestr. Caesarem ne fors jam cum Rege Galliae convenisse ne is apud Aliatos inclusionem Nostram urgeat, factis responsoriis pro et contra caetera ad sequentes Dies remissa fuere, ut adeo ad usque ultimum impertitae Resolutionis diem nihil aliud urgere licuerit, quam hinc inde ad sollicitandos et disponendos animos tempus impendere.

Caeterum Princeps Eugenius 11. Aprilis Hagam Comitum attingens Duci de Marleborough occasionem dedit Eundem de mente Imperatoris quoad Hungariam interrogandi prout et confidenti relatione mihi constat, fertur dixisse Principem Eugenium Pacem Hungariae non ita impossibilem seu difficilem esse, uti is quidem fore credatur, si modò rectè incipiatur opus, se nunquam eidem contradicturum, nec unquam aliquid de Commercio Alliatorum prouti id Berolini fecit, conquestus est. Opportunè hoc tempore Venetus Ablegatus Toscani Hollandis significavit armaturam Turcicam pro succursu Hungariae sine dubio fieri.

Decima octava tandem Aprilis hora matutina antequam Dux de Marleborough in Brabantiam abiret, apud Suam Celsitudinem, praesentibus M. Hollandiae Pensionario Heinsio, Reginae M. Britanniae apud Hollandos Ambassadors Extraordinario Mylord Townsend, Domino de Schmettau, Plenipotentiaro Regis Borussiae, Domino Birndorff et me, nomine Reginae Angliae et Statuum OO. GG. FF. Belgii ad memoriale meum sequens data est resolutio: Reginam M. Britanniae et DD. OO. GG. FF. Belgii omnino recordari promissorum eorum, quae anno praeterito Serenitati Vestrae dederint, Ministros altefatarum Potentiarum tam actuales a Principalibus suis accepisse ordines, ut mediatoria officia Caesareae Majestati in terminis efficacibus offerant; Eos id etiam fecisse, sed mutata tam notabiliter rerum Europaearum facie ob felices Alliatorum Expeditiones, Caesaream Aulam insolentiorum devenisse, imprimis etiam ob progressus suos in Hungaria, ut adeo Alliatis imputari non possit, Eisdem in causa esse, quod media et promissa Eorundem speratum effectum non obtinuerint, hoc quidem verum esse multa in ministro consistere, non approbare se factum Domini Bruininx insciis suis Dominis non convenire hoc honesto vel Christiano homini et adhuc minus Ministro Reipublicae liberae sed dum facta infecta fieri nequeunt assecurabat Dominos Alliatos in eo futuros, ut Eventus sinceris ipsorum Intentionibus feliciter respondeat: Et primò quidem quantum Continuationem seu reassumptionem mediationis attinet, actualiter expedita iri mandata ad Ministros Alliatorum Viennae existentium, ut negotium hoc de novo adurgeant: Quod verò Pacis Inclusionem Serenitatis Vestrae et Statuum in Generalem Pacem attinet, negotium esse, quod absolutè permitti nequeat, de hoc verò positivè assecuratam esse posse Serenitatem Vestram, Alliatos, ubi praeliminaria Pacis suae finiverint ostensuros sinceritatem suam in

Serenitatem Vestram et Gentem Hungaram in eo toto extituri, ut Serenitas Vestra cum confoederatione in pacem concludatur, tum enim se libere locuturos, eò quod Caesare tam non indigebunt, Is verò Eorum operam semper effugitabit, quod nunc adhuc fieri non poterit, necessarium id esse, ut eatenus Serenitas Vestra cum Rege Galliae positivè conveniat, quo alliatis his protestantibus Potentiis inclusionem hanc proponat, et per Suos Ministros suffulciendam diligenter curet. Czareae Majestatis Allianciam et Protectionem dum adhuc nunc potens est summè necessariam esse credant Serenitati Vestrae, praesertim dum hic non habens tam strictas cum Caesare colligationes, liberius Eidem loqui poterit et simul ansam dare, ut accedente alliatarum mediatione, firma, stabilis et bona pax concludatur, Turcarum auxilium expetere rem esse adhuc incertam, et si certa foret, periculosam, non enim solum et sub illo amissas iri Libertates, sed et perdituram Vestram Serenitatem affectum totius Christianitatis et Dominorum Alliatarum, qui tamen in his modernis Conjuncturis plura facere non potuerint.

Iter meum Anglicanum necessarium non esse, quin imo interesse Serenitatis Vestrae requirere, ut Eandem de his omnibus punctatim et securè in formam, quae in tempore apud omnes Potentias sibi providere possit, Regem Borussiae, Principem in Imperio Potentem esse, lucrari adhuc debere Electorem Hanovianum, imprimis et si fieri poterit Landgravium Hassiae, his in Imperio nobis faventibus Imperatorem pressum etiam per Exteros tam par Complaisance nobiscum pacem conclusurum, quam hucusque tam dolose evitaverit, necessarium insuper esse ut semper Domini Alliati de Constitutione animorum in Hungaria et de Resolutionibus Serenitatis V^{rae} informetur, Aulam Caesaream aliter omnia referre, reliquendos esse Cardonel Claves (quod et feci) ut nos illi, ille vero nobis necessaria perscribere queat. Dominum Birkendorff eo quod Credentiales habeat in Angliam abiturum et omnia mea exhibita scripta Reginae traditurum, quem recommendationibus ad Comitem Sunderland muniit. Finiit Dux nobis utrique felicem iter et Reditum vovens, assecurando se Deo, Suae Serenitati tum etiam Domui Austriae servire procurando sinceram et stabilem Pacem, super tales quas generosè Serenitati Vestrae placuit resolvere honestas et raisonnabiles Conditiones.

Respondi: Suam Celsitudinem optimè informatam esse, Intentionem realem expeditionis meae nihil aliud esse, quam ut positiva tandem

ab alliatis Principibus et promissa detur Resolutio, obligatam quidem semper fore Serenitatem Vestram pro declaratione tam affectuosa ex parte Suae Celsitudinis et DD. OO. GG. sed rogare me humillimè ne dedignetur haec scriptotenus dare ut eò melius sua Serenitas in his assecurationibus acquiescere possit; Respondit: Secretarium suum jam abiisse, scriptum se ex Castris et Berolinum Epistolam pro Serenitate Vestra ad Mylord Raby exmissurum, his finitis, ille mox cum Principe Eugenio et Comite Zinzendorff Carpentum conscendit, et in instanti Rotterdam inde verò Brabantiam abiit. Ego sine mora ad Dominum Cardonel clavem misi, eundem rogando, ut Literas suae Celsitudinis ad Serenissimum quanto ocyus expedire non dedignetur.

Dominum exposit Pensionarium ipse conveni ad obtinendum adhuc quid positivius, et ad ipsi valedicendum, sed et ex ipso nihil aliud extorquere licuit, quam in Dominorum suorum Resolutionibus inhaerere, et rem ita inchoaturos, ut spei Serenitatis Vestrae satisfiat, scriptotenus haec dare periculosum et imprimis damnosum esse, pro Serenitate Vestra in casum illum, si ob exactas Caesarearum Persecutiones quodam modo in Eorundem manus devenirent, scripturum tamen se ad Baronem Lintelo, et cum eo et imposterum omnia quae nobis inservire potuerint, communicaturum et mandaturum etiam Viennae constitutum Ministrum, ut accuratè de hoc Negotio cum Barone Lintelo correspondeat.

Nihil ergo mihi superat, quam cum Mylord Townsend et Barone Schmettau super Conjunctura illa conferre, unanimiter putant et imprimis Townsend, Ducem de Marleborough optime quidem intentionatum esse pro Serenitate Vestra nec minus Pensionarium, impertitas Resolutiones satis adhuc consolabiles esse, se tamen non posse non ex conscientia Serenitati Vestrae significare Ducis de Marleborough reditum in Anglia diminutum esse, illum ne res opinatè ex manibus suis eripiantur, Iter meum Anglicanum impediisse et Pensionarium sibi devinetissimum, in suam opinionem traxisse, necessarium ergo esse, ut immediate quidam ad Reginam expediatur ad eorum effectuationem et continuationem, quae nunc tam sincerè inchoata sunt, continuè tam in Anglia quam in Hollandia homines servandos, ut Potentias suas adurgeant, quae quia nobis affectionatae sunt, sed siquidem proximiora curare debent, vel nostri obliviscuntur, vel aliud quid per Imperatoris Ministros sibi imaginari sinunt.

Haec et alia ratiotinantibus Eisdem in optima Dispositione pro Servitiis Serenitatis Vestrae reliqui et Haga Comitum movens, Bero-
linum redii, ac Suae Regiae Majestati relationem faciens Eidem pro tam Clementissima assistentia humillimè gratias egi, quae ipsa easdem conformes, quas in Hollandia habuerunt, de Serenitatis Vestrae rebus et interessis habet intentiones, praeter (sic) Turcam dicit enim melius esse ultima Remedia experiri quàm tam brutali Ministerio, uti Viennense est, se concedere sine securitate, debere tamen Serenitatem Vestram quam citissimè agere, quae vult, ne Alliati occasionem habeant haec omnia apud Turcas impediendi. Hic sane Rex omnia pro Serenitate Vestra se facturum promisit, quae modernum tempus facere permiserit.

Haec sunt Serenissime Princeps quae hucusque secundum mandeductionem Instructionis facere licuit, nunc nihil aliud superest, quàm ut Serenitati Vestrae Personarum qui huic Negotio interfuerunt, characterem prouti Eos quidem cognoscere licuit Fidelissimè exponam.

Dux de Marleborough, qui per factiones in Anglia se magnum facere vult, satis Serenitatis Vestrae Conservationem quaerit et optat, ob suas tamen tricas, quas cum Regina et Parlamento occasione Concionis Doctoris Schaverel habuit, incapax reditus a Regina quidpiam obtinendi, ejus tamen auxilium post Dei et Czari imprimis necessarium.

Pensionarius seu potius Hollandia Anglorum partes hoc in passu sequentur, non noceret huic unum vel duo vasa vini mittere.

Mylord Townsend, futurus primus Pacis Plenipotentarius. homo desinteressatus et bonus Christianus omnia et verò Zelò et Principio Honoris faciet.

Dominus Schmettau olim à Caesare in Silesia persecutionem passus, Eidem inimicus est, sed et hic ex Principio Christianismi agit et multum servit, autoritate Regis utens, quam nunc Hollandi reverentur, necessarium erit, huic aliquot vasa boni vini exmittere.

Berolinensem Aulam quod attinet, uti jam supra dixi, Rex, ceu Princeps justitiam amans, pius, et ut rem dicam Caesaream odiens, Serenitatis Vestrae optimus amicus est, et fere tota Aula, cui negotia conceduntur, Ejus intentiones sequitur.

Comes de Wartenberg, supremus Regis Camerarius et Primarius Status Minister, homo sincerus, sed non adeo sagax, omnibus facilè annuit.

Dominus vero Baron de Ilgen, per quem omnes Expeditiones fiunt, videtur mihi Imperatori addictus esse, omnibus enim propositionibus meis, semper contrarius visus est. Optandum quidem foret, ut

is quodammodo in partes Serenitatis Vestrae per praemia pertrahi posset, sed quia Moderna Rerum Hungaricarum constitutio hoc non patitur, idem et maneat qualis vult.

Mylord Raby enim Dominus Jurenis Reginae Suae Favorita et qui benevolentiam Regis Borussiae, Comitis et Comitissae de Wartenberg totaliter possidet, bilancem praeponderantem contra antelatum Ilgen tenet, ac omnia efficit ad quae hunc inclinatam non esse novit, tam per animositatem, quam contra istum Ilgen habet, quàm imprimis ex Principio Respectus et amoris, quo erga Serenitatem Vestram et Hungariam fertur. Iste Mylord, Plenipotentarius Pacis Secundus in Tractatu Generali futurus est et spondet sanctè se pro Autoritate sua, quam eò tempore habiturus, demonstraturum, quanto cum fervore studeat Serenitati Vestrae studere (sic) hunc ut eò magis in bona voluntate conservaremus, cum Domino Jablonski certum quoddam assecutorium scriptum in fine annexum extradidimus. Dominus Jablonski, uti jam in literis meis ultimâ Februarii Berolini datis, humillimè notificaveram, in Servitio Serenitatis Vestrae devotissimus est, ut tamen ad ea sincere continuanda conservetur, necessarium putarem, ut aliquod Praemium acciperet, et pro mutuanda pecunia in posterum non sollicitaretur.

Opportunè dum haec refero, recordor Excellentissimi Domini Domini Comitis Bercsenyi (Tit.) Epistolae ratione $\frac{2}{3}$ Talerorum ad Eundem datae super bona Jaroslaviensia pecuniam acquirere huic planè impossibile est, et adhuc Serenitati Vestrae forsitan nocere posset, si resciretur Serenitatem Vestram in tanta inopia esse, ut etiam Bona haec, quae in Polonia sunt, vendere intendat. Suadet Dominus Jablonski, ut, si Summa haec necessaria sit, Clenodia, illum expédiantur in illum Casum Pecunias apud Mercatores seu Capitalistas comparari posse.

Caeterum quando quidem Serenitas Vestra mihi elementer commiserat, ut per indirectum Aulam Berolinensem disponam huc mecum in Hungariam mittat, ad coemenda vina, hic adest Regis Cellarii Magister, qui quod et quae habere potuerit, omnia emet, ita ut si Serenitati Vestrae vina fuerint, eorum pretium, uti Serenitas Vestra mihi benignissime commiserat, Berolini exolvatur, et adeo Fundus sit ad negotiandum.

Nihil igitur nunc superest, quàm ut Serenitas Vestra examinata hac fideli et humillima Relatione benignissimè resolvat, quid ulterius

facto opus fuerit, Res in frangenti sunt, et dum in Polonia Tricae et bellum novum oritur, cogitandum est de bene ordinanda Correspondentia et ejus securitate et solutione, in Galliam alius quis expedendus, ad Aulas caeteras alii exmittendi ut tandem Dominorum Alliatorum Promissa dum ii quotidie urgebantur; gloriosum pro Serenitate vestra et tota Confoederatione sortiantur effectum, quod dum humillime voveo, apud Serenitatem Vestram obsequentissimè insto, ut pro duorum et quod excurrit annorum fidelibus in summis periculis continuatis servitiis aliquam accipiam Serenitatis Vestrae Gratiam, nihil enim habens confiscatis per Imperatorem vivente adhuc matre in paratis Rebus meis omnibus spero, Serenitatem Vestram vel hoc solum intuitu mihi elementia sua benignissimè astitutam.

Post conclusionem horum omnium ex mandato Excellentissimi Domini Supremi Generalis et Locumtenentis hic humillimè refero ea, quae Dominus Talaba in Hungariam intrare recusans, mihi retulit, videlicet se ex sincero quem pro Serenitatis Vestrae Conservatione semper habuit fideli Zelo ad rescindendum Czareae Majestatis Intentiones erga Serenitatem Vestram, sequens privato suo nomine proposuisse projectum, nimirum: Suam Czaream Majestatem sibi persuadere posse arma ejus victricia plurimis Potentiis occasionem dare ad cogitandum de aequilibrio inter Czarum et Regem Sueciae et conservando praedicto Rege Sueciae, ejus ruinam totalem nec suam Czaream Majestatem nunquam quaerere aut quaesisse. Necessarium ergo esse, ut Sua Czarea Majestas omnino cogitet de mediis ad gloriam suam et magnitudinem conservandam sufficientibus; Scire Majestatem Czaream Aulam etiam Imperatoriam omnem lapidem moturam, ne obligetur ad ea quae Sua Czarea Majestas legitime ab Eadem praetendit, ad omnia ergo, uti dictum, evitanda, et ad se conservandum se putasse non displicituram Suae Majestati Pacem, si ex zelo fideli, quem tam pro suo Serenissimo Principali quam et Czarea Majestate habet, cogitationes suas aperiat, nempe ad Conservationem Principatus Transsylvaniae cum Serenissimo nostro Principe ad Interesse etiam Czari omnino utile futurum, ut Secunda Principissa Czareae Majestatis primo natu Principi filio Vestrae Serenitatis desponsetur, et per id Sua Majestas occasionem habeat etiam armis suis Principatum hunc aliquando etiam pro cognata sua conservare, ad exemplum moderni Ducis Juvenis Curlandiae. In hanc Legem imitari posse Regem Galliae et facta Pace Regem Sueciae qui accedente Transsylvaniae Principe sicuti omnes aggressores defendere

possemus. Assecurat antefatus Talaba Suae Czareae Majestati non displicuisse hanc propositionem, quae nulli praeter Golovkin et Safiroff communicata fuit, imò Suam Czaream Majestatem ubi quis a Serenitate Vestra ad hoc secrete negotiandum emissus fuerit in Tractatum intraturam modo Serenitas V^a Regem Galliae ad Colendam Czari amicitiam disposuerit.

Quia vero hoc negotium arduum male dispositum animis Ministrorum optatum Eventum sortiri minime posset, necessariò putat Talaba ut Serenitas V^a ad eos obligandos, Principi Menzikov Golovkin et Safiroff cuilibet per Gradus vineas Tokaienses Fiscales et modalitatem ad eas excolendas ex proprio motu conferat et exmittat, hoc Serenitati V^{rae} et Regno nihil praejudicare posse, conservata enim taliter Hungaria et Transsylvania Regnum advenire posse media ad contentandos eos, quorum vineae dono datae fuerint, perditis vero, quod Deus avertat, omnibus melius esse ut Czari nostri Alliati et Protectoris Ministri eas vineas conservent, et ob eas sibi collatas et tum Serenitati V^{rae} sinceri maneant; hoc enim certum est, eos facto hoc praemio, omnia quaecumque potuerint, pro Serenitate V^{ra} et Hungaria facturos, exprimi enim non potest amor, quem pro vino Hungarico habent; Necessarium insuper esse Talaba existimat, ut Serenitas Vestra sepositis, quas habere posset erga Principem Menzikov diffidentis, ejus affectum capteret et Titulum Serenissimi, quem omnes potentiae dant, Eidem dari benignissime curet; Haec sunt, quae saepe dictus mihi retulit.

Caeterum secundum mandatum Serenitatis V^{rae} adest Architectus Schrantz, qui benignissime Serenitatis V^{rae} mandata expectat; Quod vero ad humillimam Instantiam in inclusione Relationis attinet, semper in eo, quod Serenitatis V^{rae} benignitati placuerit, obsequentissime acquiescam.

52.

Schreiben Rákóczy's an den König von Preussen.

30. Aug. 1710.

Princeps ad regem Borussiae de dato Szerents, 30. Aug. 1710.

Serenissime ac potentissime rex!

Status patriae meae infelix et omni commiseratione dignus tam notus est Majestati Vestrae quod anni praetereunt a quo magnanimus Majestatis Vestrae animus quo me patriamque meam paterne semper

adeo protectam sentiens ita tractus et excitatus est, ut debitas gratitudinis expressiones vix declarare valeam, satisque video nihil amplius expeti posse in continuationem protectionis suae quod me obtenturum sperare nequeam; ac proinde dum statum praesentem et dietim accumulatas fatorum acerbitates per fidelem meum cubicularium J. Klement denuo ob oculos Majestatis Vestrae eo quo decet respectu exponere cupio, Majestatem Vestram omni confidentissimae spei reverentia exoro, ut iisdem ulterius quoque generositatem suam duci sinens per ministrorum suorum seriam interventionem in congressu quoque pacis generalis instituendo in exoperationem felicitatis quoque nostrae benigne concurrere velit, cui de reliquo omnem divinarum gratiarum et pretiosorum donorum suorum affluentiam cordicitus exopto.

Serenissime ac potentissime rex
Majestatis V^{ma} devinctissimus et
omnis sinceritatis affectu obliga-
tissimus servitor

Franciscus Princeps.

53.

Auszüge aus den Briefen des englischen Gesandten
in Wien, Palmes, an Raby, englischen Gesandten in
Berlin.

9. Aug. 1710 bis 11. Febr. 1711.

Extractus literarum domini Palmes legati anglici Vienna ad
Milord Rabi datarum.

9. Aug. 1710. Voveo ut hanc aulam ad aequitatem ratione
Ungarorum persuadere possim, sed credat E. V., aulam hanc plane
rejecisse mediationem nostram, neque vero ego arbitror Hungaros
super aliis quam ante 5 annos exhibitis conditionibus pacisci velle.

20. Sept. Ex novissimis meis anglicis litteris perspicio, magnam
ibi esse super infelicibus Hungaris compassionem.

4. Oct. Acepi posta ultima praecisos ordines Londino una cum
epistola ad Caesarem ut omni spe nitar, quo aulam hanc ad aliquod
temperamentum in negotio Hungarico adducerem, utinam id efficere
possim. Spero Hollandicum legatum eatenus instructum iri; metuo
autem nos exiguum hac in re successum habituros esse.

11. Oct. Acepi reginae ordines iteratos ad adurgendam aulam
hanc ratione pacis Hungaricae cujus ratione parva spes superest;
modus enim agendi Hungarorum plane extraordinarius est. Mea

humilis opinio foret optimam eorum methodum fore, ut se imperatoris clementiae submitterent, omnes puto exceptis confederatis ducibus quamvis et his ipsis portam adhuc apertam fore sperem. Si tamen pax generalis fiat, principalem spem in ipsis suis fidelibus compatriotis ponere debent, qui easdem fere conditiones a Caesare quas et ipsi postulant. Certum est ipsos nuper $\frac{m}{200}$ coronatos accepisse, quod quidem subsidium non diu duraturum est.

8. Nov. 1710. Miseri Hungari merentur compassionem et ego tam magnus amator sum libertatis, ut iis omnimode servire omnimode coner; sed tenuis mea opinio est, illos inania expectare, si se utilem aliquem ab aula hac tractatum impetraturos credunt, nam quamvis minister moscoviticus principi Rakoczio Transsilvaniam et caeteris ducibus aequivalens secundum proportionem sperare faciat, nihilominus tamen per ministros imperatoris certior factum sum Czarum aulae huic significasse, intentionem suam non esse aliquid agere quod eidem displiceat, se mediationem et officia adinstar solum boni vicini obtulisse. Taliter infelices et male consulti Hungari his confidentes pro reali sua securitate nihil certi resolvere sciunt, dum interea aula haec majores in dies facit progressus. Tradito Zolnock imperator liberam habet cum Transsylvania communicationem et undique continuo Hungaros aggreditur reputans se bello huic intra 6 menses finem impositurum. Asseculo E. V. optimos eorum hic loci existentes amicos sentire optimum ipsis fore, si huic negotio ad conditiones amnistiae et ut in statu ante sumpta arma relinquantur, finem imposuerint, et nec hoc post aliquos menses forte obtinebunt. Ad instantias nunc suae Maj^{tie} factas nullum adhuc in forma accepi responsum, sed oretenus jam id intellexi, nec cogitandum esse, ut negotium hoc per mediationem accommodetur.

10. Dec. 1710. Reductio agriensis confirmat aulam hanc in opinione, bellum hoc hac hyeme finiendi atque id ipsum efficit, ut ego ipse quoque in hac opinione perseverem, nihil Hungaris in praesens consultius esse, quam ut se submittant imperatori obtentis amnistia, honoribus et bonis et ad praetensiones suas ad liberam dietam cui ipsimet assistere possint, rejiciant. Certissime enim tam multi sunt hac in aula quibus utilitati atque emolumento foret, Hungaros vi armorum subjugari, ut plurimum gaudeant quod duces ipsorum persistant obstinati, neque unico quod illis relictum est medio utantur, nempe ut tolerabiles ab aula pro se ipsis paciscantur conditiones.

13. Dec. 1710. Palfius tradita Agria ibidem $\frac{m}{35}$ saccos tritici et $\frac{m}{35}$ farinae nec non ingentem quantitatē variorum apparatusum bellicorum reperit, qui media dant Caesareanis progressus suos continuare contra confederatos quorum conditio in dies magis fiet miseranda, nisi cogitaverint de proponendis aulae huic acceptis sibi quae salutaribus conditionibus.

27. Jan. 1711. Acepi E. V. 20. mensis hujus datas literas legi propositiones principis quas forsā ante occupatum Uivarinum et Agriam mense Augusto aula acceptasset, sed dubito nunc omnia quae proponuntur inituram, rogans nihilominus E. V. dignetur mihi credere, me ceu libertatis amantissimum et olim duabus revolutionibus involutum (fuerat enim a partitu ducis de Monmouth et post regis Jacobi) pro omni posse et zelo justam nationis causam promoturum. Indagabo hoc in passu Eugenii et caeterorum ministrorum mentem et omnia quae agentur E. V. fideliter perscribam, aula sane hinc nimirum successibus suis inflata Hungaros spernit et nulla alia res quam solus metus Turcici belli Confoederatis pacem procurare poterit, quos apud Turcas auxilia promissis amplissimis quaerere aula haec omnino asserit.

31. Jan. Doleo vehementer quod nullum medium hic superesse videam ad terminandum per mediationem bellum Hungaricum; aula enim se jugum nationis hujus in manibus habere credit vel maxime intercoeptis uti fertur arcibus Eötsed et Murrany et quamvis Cassoviam novus intraverit miles, ministri tamen fere omnes et inprimis supremus aulae praefectus et comes de Wratislaw pacificationi contrariantur. Princeps profecto Eugenius generosissimus et aequissimus est et tamen hic nullum medium existere existimat, quam ut se princeps et confederati simpliciter Caesareae tradant clementiae; dubitare tamen se de sinceritate Hungarorum, spargi ab iis libellos imperatorem et ministerium nimium perstringentes, quod si Czarum spem auxiliorum Hungaris dedit talia certe et huic aulae obtulit et dominus Bruininx Hungaris ideo suspectus devenit quod iisdem sinceram non adulando scripserit veritatem Hungaris invisam, utpote qui semper vana se spe lactari patiuntur.

4. Febr. Ministerium aulae hujus propositiones Principis frigidissime accepit, et propemodum omnem spem de obtinenda per potentiam exteram in Hungaria pace praescidit, quamvis hoc declarent Caesarem ad specialem reginae M. Britanniae instantiam principi Rakoczio sed exclusis caeteris ducibus ignoscere paratum esse, dominus comes de

Metternich regis Borussiae legatus mihi significat se regios habere ordines ad cooperandum mecum et cum Hollandico legato in negotio Hungarico.

11. Febr. Princeps Rakoczius cum marschallo Palfy conferentias institui curavit, quamvis hic ultimus nullos ab aula eatenus habuerit ordines; misit huc expressum et secreta per hos dies in aula habita sunt consilia quibus finitis expressus ad Palfum redire jussus est.

54.

Schreiben Rákóczy's an die Königin von England.

Serencz, 30. August 1710¹⁾.

Madame!

Depuis le temps de son glorieux gouvernement Vostre Majeste Royale a si fortement appuyé la cause de Nations et de peuples opprimés, que l'esperence meme que ma Patrie Conjointement avec moy avons conceûes dans sa generosité ne sons pas devenües infructueuses depuis l'acceptation de sa mediation qu'elle nous avoit si benignement offert.

C'est Madame a la magnanimité de Vostre Majeste Royale que nous devons attribuer les assurances qu'elle nous a souvent reiterées de vouloir contribuer au retablissement de la tranquillité de ce Royaume, et de nous gvarantir du joug pesant dont les armes de l'Empereur nous menacent. Le Ministér de ce Prince destine nos personnes a servir de nouvel exemple de ses cruautés, dont il a donné tant de marques la guerre passée; et nos biens et nos patrimoines vont estre sacrifiés a son avarice; le partage en est fait, quoyque nous ayons les armes a la main, et ce qui nous est incomprehensible, on veut que nous les quitions avant d'estre assurés d'une paix juste et ecquitable, on pretend que nous consentions par avance a tout ce que l'Assemblée tenue à Presbourg va conclure de nostre sort, et par une Loy si dure on nous veut forcer a forger nos fers et nos chaines pour abolir entierement nos libertées dont l'establissement nous a couté tant de sang depuis le cours de cette guerre.

Vous l'avez appris Grande Raine par la relation de vos Ministres les Causes, qui nous ont forcé de venir aux extremitées de prendre les

¹⁾ Gedruckt bei Pray: Epistol. Procer. III, p. 525, Nr. 168.

armes, et puisque Votre Majeste a bien voulu se charger de la mediation de notre paix, sans doute vous aurez reconnu vous mesme la justice de notre cause; je ne doute pas Madame que vos intentions n'ayent esté d'espargner le sang de ceux qui par une morale aussi peu Chretienne que relachée vont estre sacrifiés a la politique, sous pretexte de la Religion, et par consequent je me flatte que Votre Majeste continuera par la svelte aussi de nous mettre à l'abris de tant de maux, qui nous vont accabler, et a fin que Votre Majeste puisse mieux connoitre combien ils sont dignes de son attention, je la prie d'exaucer ce que mon Chambellan Clement luy dira de ma part.

Plus je considere Madame les victoires de vos armes que l'Europe admire, plus je conviens que le Ciel ne vous les a données que pour vous mettre en estat d'appuyer les opprimés, et si vous avez fait repandre tant de sang de vos sujets sur des champs semés de lories pour la conservation de la liberté de l'Europe, votre pieté naturelle souffrirat' elle que le meme sang repandu en orgeuillisse l'Empereur votre allié jusques au point de nous refuser la justice meme? cette pieté dis je permettra-t-elle, que cette victime de la liberté de l'Europe efface nos loix et nos privileges, que nous avons herité de nos ancestres; et enfin la mort d'un si grand nombre de guerriers qui ont si genereusement sacrifié leurs vie en combattant pour la mesme cause, ne servira-t-elle qu'a autoriser les preparatifs que l'on fait desja pour exposer aux suplices sur des echafauts, et sur des theatres publiques tant de personnes de la meme Religion? Non Madame l'opinion que nous avons de votre justice nous combatte, et la renommée de vostre Clemence s'estant repandue jusque chez nous, nous sommes bien éloignés de croire, qu'elle nous refuse sa protection, d'autant plus, que nous ne demandonsny armes, ny troupes, ny forces, ny prolongation de la guerre, d'ailieurs si pesante a vos sujets pour soutenir la justice de notre cause; nous ne souhaitons de Hauts alliés qu'une charité chretienne et mutuelle que l'on doit avoir selon les loix divines et humains pour tous ceux qui sont persecutés par l'ambition, la cruauté et l'avarice d'une force superieure.

La personne sus nommée aura l'honneur de vous représenter Madame mes prieres, et celles d'une nation autrefois si renommée et aujourd'hui si abatue par une suite de malheurs de plusieurs siecls; nous paroissions Madame devant le flambeau ardent de la liberté de votre heureux Royaume avec une chandelle esteinte, mais encore

fumante; nous souhaitons de participer a son bonheur et a sa lueur sans luy nuire, ny le corrompre sera-t-il possible qu'une Reine et une nation aujourd'hui aussi élevée, que la notre est abâtue ne veuille allumer cette chandelle au flambeau de sa liberté; et qu'elle ne se réfléchisse sur la vicissitude et les changements de la gloire des mortels? ne trouvera-t-elle pas plus utile de conserver plutôt la liberté même des nations le plus éloignées que de les abandonner a la proie des Souverains dont il y en a si peu qui bornent leurs ambition? La confiance que nous avons Madame dans la personne de Vostre Majeste nous persuade aisement de croire le contraire, et dans le temps qu'elle nous flatte de l'esperance de recevoir des marques bien fortes de votre protection pendant le cours de la negotiation de la Paix Generale; je souhaite que vos peuples soient aussi heureux apres sa conclusion que vos armes ont esté glorieuses et victorieuses pendant cette guerre, et que vos sujets redevables de leurs bonheurs a votre Majeste jouissent pendant plusieurs generations de ce don du Ciel sous le Regne d'une si grand Reine qui scait les defendre et les Gouverner. Je suis avec tout la Veneration et avec tout le respect due

Madame

de Vostre Majeste Royale

Les tres humble tres obeissant

et tres devoué serviteur

Francois Prince m. p.

A. Serencs ce le

30. d'aoust 1710.

(Original.)

55.

Schreiben Rákóczy's an die Generalstaaten der vereinigten Niederlande.

Szerencs, 30. Aug. 1710.

Copie de la lettre du Prince Rakoczi escrit aux Etats des Provinces Unies.

Hauts et Puissents Seigneurs!

Les Etats confederés de ce Royaume ont receu tant des marques de la Generosité de vos Hauts Puissences par leurs Mediations offertes pour moyenner notre paix, que je ne puis commencer ma presente, que par une remerciement reiteré de leurs favorables sentiments, et quoique votre Ministre a la cour de Vienne par sa lettre escrit par vos ordres m'avoit donné sujet de croire, que les bonnes Intentions de

vos Hauts Puissances ayant été chargés a notre égard, la continuation cependant des assurances que l'on me vient de donner du contraire directement de votre part fait renaitre la confiance que la nation avoit toujours eu en votre équanimité d'autant plus que nous esperons que la justice de notre cause vous est souflement connue par la relation des vos Ministres, qui ont été charges de votre part de moyenner notre paix.

On a deduit amplement devant eux combien nos griefs et demandes ont été conformes aux loix et Privileges que nous avons herité de nos ancestre et comme elle sont été enfrintes et violée depuis le Regne de la maison d'Autriche, et depuis le Gouvernement arbitraire de son Ministere, les troubles auxquelles la nation a été sujeté, depuis ce temps la, le Theatres et echaufauts erriges, les massacres des tants de personnes Illustres, les Confiscations de nos biens et heritage, les Persecutions etablies plus par la politique, que par une conscience et morale Chrétienne vous poves faire voir Hauts et Puissants Seigneurs qu'une fatale periode avoit ramené chez nous le gouvernement de Philippe 2^{me} roy d'Espagne et de son Ministere, et par Consequent que nous avons juste sujet d'être persuadé qu'aucune Puissance ne pourroit mieux connoitre notre estat que vous Messieurs par un triste souvenir de l'histoire de vos ancestres, au reste nous avons souvent admire dans votre heureux exemple les impenetrables voyes de la Providence, la quelle vous ayant delivrée d'une aussy triste sort, a destiné vos forces et vos armes a soutenir aujourd'hui les interets d'une maison dont le joug vous a été si insupportable, ce tems passé dis je qui vous assijétoit a l'esclavage que nous soufrons a present vous avoit été plus favorable alors, puisque les Princes de Transilvanie mes ancestres et Predecesseurs, avoient été en état de favoriser vos justes desseins, plusieurs pieces de Correspondence trouvés dans mes Archives pourroient servir de témoignage de leurs sincerité envers votre république; en sort que tout ce que je viens de dire, vous doit persuader, que les fondements de l'esperence, que cette nation et moy en particulier, nous avons etablie ou posé sur la charité Chretienne et mutuelle de vos Hauts Puissances, est d'autant plus forte, que vous poves le mieux vous souvenir de la douceur de l'abris que l'on trouvé lorsque l'on est persecuté de l'avarice de l'ambition et de la cruauté d'une force superieure, nous sommes persuadé Hauts et Puissants Seigneurs que non obstant le glorieuse estat ou vous vous trouves

aujourd'hui vos cœurs qui ont déjà été touchée de nos misères, lorsque vous nous avez promis vos offices, ne vous feront pas oublier d'orenavant non plus les bonnes intentions soumentionnées de mes ancêtres, ni la vicissitude et le changement auquel le monde est sujet, puisque jamais un Monarchie, ni gouvernement n'a été aussi solide que le tems n'aye pui sapper ses fondements, ce que je viens de dire appuie de votre sagesse et prevoyence me promet, que vos Hauts Puissances exauceront favorablement les propositions que mon Chambellan Klement porteur de ma presente, vous fera de ma part, puisque les victoires frequentes de vos armes et les avantages ont tellement fait enfler la cour de Vienne, qu'elle nous refuse la justice même elle a fait le partage de nos biens et de nos patrimoines, non obstant, que nous ayons encore les armes a la main, les quelles elle exigé que nous les deposions, et que nous consentions par avance aux decisions, que l'assemblée, qu'elle fait tenir a Pressbourg a faire de nôtre destine, plusieurs de mes officiers, prisonniers de guerre ont été executés par des supplices publics contre le teneur du cartel etabli sous la foy, et l'autorité de la mediation de sa Majesté Britanniques et de vos Hauts Puissances, enfin toute la nation paroît être destiné a servir des nouveaux exemples de la cruauté du ministre Imperial si l'autorité des Hauts alliés ne nous quarantit pas par le traité de la Paix Generale; souffriés vous Hauts et Puissents seigneurs, que vous contribuassent a rendre ce peuple miserable et que les loriers, que vous avez cevilliés pendent que vous avez combattue dans le dessein de maintenir la liberté de l'Europe servissent ici a ériger des trophées sur des Cadavers de plusieurs de vôtre Religion ou quels l'on destine des supplices aussi cruels, que les passés.

Consentiez vous que nos loix et libertés abbatues soient la base de ces même Trophées pour rendre leurs memoire deplorable a la nation? non Messieurs, l'opinion que nous avons de vôtre justice est fondé sur les assurances qu'il vous a plus de me donner de nous vouloir aider a pouvoir obtenir une Paix juste et equitable et la quelle je souhaite que vous puissies parvenir et d'en jouir, par plusieurs generations, et que vôtre Republique heureuse et florissante soit comblé des benedictions les plus precieuses du ciel.

Hauts et Puissents Seigneurs de vos Hauts Puissances

A Serences ce le le tres obligé et tres acquis serviteur

30. d'Aoust 1710.

Francois Prince m. p.

(Copie.)

56.

Schreiben Rákóczy's an Baron von Schmettau.

Szerencs, 30. Aug. 1710.

Excellentissime !

Quamvis abunde notus mihi sit Serenissimi Regis Domini sui benignus animus, qui calamitatibus Regni hujus commotus Excellentiae quoque Vestrae negotia nostra favorabiliter promovenda benigne commisit, particulari tamen Excellentiae Vestrae affectui quoque quam plurimum attribuo sedula officia sua quibus hactenus res meas secundare placuit. Ac proinde ulterius quoque Eidem confisus fideli Cubiculario meo Joanni Clement ad agenda negotia mea in congressum generalem remisso singulariter iniunxi, ut sibi commissa pro particulari mea remonstranda confidentia Excellentiae Vestrae et exponat et Ejusdem favorem concursus in iis exoperandis nomine meo ulterius quoque expetat.

Excellentissime Domine

Excellentiae Vestrae

Ad officia paratissimus

Franciscus Princeps m. p.

Datum in Castro Szerencs

die 30. Augusti 1710.

(Original.)

57.

Instruction Rákóczy's für Klement an die Höfe der Alliirten.

Ungvar, 23. October 1710.

Instructio fideli nostro Cubiculario Johanni Klement ad Aulas Principum Alliatorum negotianda data, sequentibus.

Siquidem iteratae Negotiationes suae ad Aulam Borussicam Eum ad exactam Ejus Noticiam pervenire fecerunt, et subsequenter cuicque proponi debeant Dexteritati suae commissis, et primis introductionis et Propositionis viis tam ibi quam in Anglia et Hollandia ordinario methodo et cursui relictis praesentis Negotiationis Basin in subsequentibus consistere noverit; Et

Primo quidem, Ut omnia in suo non interrupto filo procedant observabit se Reducem firmas nobis portasse ex Parte Alliatorum Assecurationes de Inclusionem Nostram in Pacem Universalem et obtinenda adaequata Satisfactione Receptioneque Ministri nostri, desiderasse tamen alliatis Potentias ut a movendo bello Turcico Colligationeque nostra cum hacce Potentia abstinere; Quapropter subsequenter quoque confirmata hacce favorabili Intentione alliatorum per Resolutiones a Regina Magnae Britanniae Körtvélyessio datas ex integro confisi Assecurationibus praememoratis, non tantum Propositiones Turcarum de Restitutione Agriae et Zolnok et caeterorum conjunctis viribus acquirendorum fortalitorum seposuimus sed et ministros nostros hac super re instructos revocavimus ac propterea

Secundo, Dum ex parte Nostra haec secundum Desiderium Alliatorum facta sunt, proponet Nos jure merito desiderare posse credere evidentia quoque Favoris Eorum signa, qui tam prompte Desideriis Eorum satisfacere voluimus, Novimus quidem

Tertio, Interruptos Pacis Tractatus speciosam suppeditaturos Occasionem ad evitandam realem et positivam Resolutionem, nec dubitamus praecipue Ordines Generales media quaesituros ut Negotiationem hanc Propositionibus Mediationis ad Aulam Viennensem et varijs modis in Bivio teneant prout de facto quoque Responsa Körtvélyessio in hacce materia data jam in hunc finem tendere satis animadvertimus. Quia tamen fatalis Bellorum Periodus Infortunia nostra reducere velle videtur et nos dietim arctioribus malorum stringit Circulis, pridem noscentes verbis et Promissis nos minime adjutos iri, non dubitamus Alliatis jam tum Difficultates considerasse et media adinvenisse ad effectuada nobis data Promissa dum praememoratas suas nobis dederunt Assecurationes, quibus confisi interrupta Negotiatione Turcica sors nostra a saepifactorum assecurationum Executione dependet, adurgendum itaque est

Quarto, Ut datis tam evidentibus signis Sinceritatis Nostrae et Confidentialitatis, quam in Eorum promissis stabilitam esse voluimus, spes quoque nostra haud frustretur, aliunde et coram supremo Principum Judice Jis de austriaca grassatura Tyranide respondendum erit, Qui nos juvandi avocatos Eidem subjicient; Quod si proinde

Quinto, Politicae Rationes nos juvandi et causae tam amplae deductae sat validae non essent et conscientiae argumentis stringi debent ad eruendam Gentem e faucibus Nos deglutientium et ad Interventionem Nos quaerentium, deduci praeterea hic debent

Sexto, Jam inchoatae Politicae et Spirituales Persecutiones per quam energice et si demum adhibitis omnibus tam politicis quam conscientiae argumentis media ab Alliatis nos juvandi non invenirentur, Tandem proponatur *Recommendatio Causae nostrae* Czaro Moscoviae et Regi Augusto, cui adaequatissimis Terminis inseri debet declaratio Alliatorum illos nihil contra se acturum Czarum reputaturos, quidquid in favorem nostri fecerit, aut si hoc quoque non posset effectuari

Septimo, In forma authentica expeditae petantur Assecurationes Alliatos rebus nostris in subsequenti suo tempore Negotiationis Pacis Universalis realiter provisuros ad mentem Punctorum Pacis a Körtvélyessi in ultimario propositorum in quibuscunque terminis pro tunc versentur negotia nostra et etiam si Nos Regno excedere eousque contingeret, Nec igitur

Octavo, Vel maxime ad Aulam Borussicam Status Regni intrinsicus celandus est, tam ut ad haec effectuanda adurgeantur Alliiati, quam ut tempestive ultimariam eorum mentem rescire possimus. Protectio Personae nostrae et assecurationes securitatis sine ulla consideratione quaerendae sunt, hinc enim vel optime illucescet, a quo quid nobis sperandum futuris quoque Temporibus superest, vel maxime Reflexione facta

Nono, Ad ea quae Aula Borussica jam pridem patefecerat, continuationem hujus Belli non ei ingratam esse, ac proinde ample Aulae huic deduci debet, Eam non ita dependere a subsistentia Armorum in Regno, quam a Conservatione Personae nostrae et Principalium Confoederationis Membrorum, quorum Securitatibus si Rex providerit, nunquam Austriaca Tyranis Nationem ita opprimere poterit ut data futuris temporibus Occasione non utatur, de his proinde

Decimo, Quae per haec exoperanda Dexteritati et Fidelitati Negotiantis committuntur diligenter nos et ad Aulam Moscoviticam iturum Dominum Locumtenentem Nostrum informabit, et vel maxime de Jis quae ad Aulam Borussicam circa Securitatem Personae Nostrae et Nos sequi volentium exoperabitur.

Datum in Arce Ungvar Die 23. Octobris 1710.

Franciscus Princeps m. p.

(L. S.)

(Original.)

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Königsberg, 15. Dec. 1710.

Perillustris ac Generose Domine !

Diu desideratas accepi litteras ad Pomeraniae confinia die 4. labentis exaratas. De convalescentia sincere gratulor et ad illa vires apprecor quorum filium P. D. V. reassumptura est, quod ab illis ad alia vocer, id omnino novis à B. Vetes allatis attribuendum. Haec ut ad Czarum pergam non jubent modo, sed omnibus modis adurgent. Nec aliud quidquam me quam Dominus Vegener moratur, qui, ut 2000 Imperialium mihi numeret à Consilio oeconomico aulico requisitus, haeret adhuc Gedani et an ad Excelsissimum Dominum Aulae Mare-schallum, ut ille Berolini satisfaciat, litteras dederit nondum scio copiam assignationis annecto rogoque ut P. D. V. iterum iterumque instare non gravetur ne adeo periculosam hic ducam moram. Caeterum E. D. Comes Berceseny supponens P. D. V. jam ad initium Novembris me convenisse, significat eandem mihi illa omnia notificaturam esse, quae eidem agenda commissa sunt, id tamen addit P. D. V. quasi rebus non mutatis expeditam esse.

Quamobrem hic litteras P. D. V. prostolaturus eandem ad illa remitto quae Domino Peterson tute ternis quaternisque litteris suggessi, ut hoc pacto P. D. V. ex illis, quae absente tractata sunt, futura disponat, et ego ex illorum, quae P. D. V. prosecutura est, notitia illa quae suscepi moderari possim. Cupio de caetero me affectui comendans permanere

Ejusdem P. D. Vestrae

Regiomonti die 15.

Decembris 1710.

Promptissimus

D. H. B. m. p.

Praesentata à mon ami à Berlin le 17. du mois Janvier 1711.
(Original.)

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Regiomonti, 2. Januarii 1711.

Perillustris ac Generose Domine !

Faustissimum novi anni auspicium apprecando reitero quod in nuperis meis P. D. V. de Cambii urgenda exsolutione instanter

commendavi; nil enim facilitè molestius mihi accidere potest, quam de prosecutione itineris, tam per litteras, quam ex ipsa rerum praesentium dispositione identidem moneri, nec tamen id prosequi posse, nisi Domino aulae Mareschallo placeat omni seposita mora, pecuniam de facto numerari jubere, vel enim omnes procrastinationum subdelegationum aut assignationum, vel etiam solius affidationis ambages omnino evitando vel integris mihi mentibus inani sumptuum cum profusione et temporis jactura haerendum est, quare iterum negotii istius accelerationem modis omnibus commendans P. D. V. circa reliqua ad litteras meas R^{mo} Domino Jablonski antea exaratas remitto et omni cum affectu permaneo

Ejusdem Perillustris Dominationis Vestrae

addictissimus

(Original.)

D. H. B. m. p.

60.

Schreiben des Abbé Brenner an Jablonski.

Cönigsberg ce 2. de Janvier 1711.

10. Jan. 1711 a.

Monsieur !

Celleci est pour vous souhaitter avec toute la sincerité possible une bonne et heureuse année priant Dieu qu'il daigne benir vos travaux et recompenser les soins que vous prenez pour une Cause aussi juste que la notre. Le C. de Zinzendorff ne parle pas, ou ce qu'il dit n'est pas de grande Consolation pour nous. J'en appelle a mes precedentes, et encore une fois les simples offices ne peuvent rien, quoique nous ne manquerons jamais de reconnoitre de tout notre pouvoir la bonne intention des H. alliés. Si dans le Systeme et la combinaison de leurs affaires ils trouvoient des moyens efficaces pour nous garantir des projets sanguinaires de la Cour de Vienne nous aimerions bien mieux leurs devoir notre salut, qu' aux Infidels, entre les bras des quels on ne peut se jetter, sans une crainte extreme. Le bruit qui vient de se rependre de leurs mouvement sera un de mes argumens là ou vous scavez. Il me tarde d'etre mis en etat de pouvoir agir, et certainement Mons. le G. Marechal de la Cour obligeroit le Prince si vouloit bien m'expedier. J'ay l'honneur d'etre avec une sincerité inviolable

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant

(Original.)

L'abbé Brenner.

Schreiben des Abbé Brenner an Jablonski.

Cönigsberg ce 5. de Janvier 1711.

www.10. Jan. 1711. com.cn

Monsieur !

J'ai reçu avec joye celle que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 27 du passé, qui me donne occasion de vous decouvrir un nouvel artifice de la Cour de Vienne.

Mr. de Baluze est un Ministre de France qui a été en Moscovie il y a quelques années et qui y est de nouveaux comme Envoye extraordinaire pour entretenir l'amitié des deux Princes. Je n'ay pas vu son instruction, mais il est fort probable que sa principale negociation est d'offrir au Czar la mediation pour la paix universelle, afin que la France ne soit pas obligée de la recevoir des allies sans mediateur. Je ne sais pas cela positivement parce qu'il s'en faut bien que nous ne soions sur le pied d'intime confiance avec les ministres de cette puissance, mais je le crois et je vous l'ecris avec naïveté et simplicité de coeur, vous assurant en meme temps que je ne me suis pas aperçu que Mr. de Pösenvalt, ou quelqu' autre de ces Messieurs aye eü dessein de porter le Czar à troubler l'Empire, soit qu'ils n'ayent point trouvé des dispositions dans le Roi Auguste, a qui le dit Ministre faisoit sa Cour avec assiduité, soit que quelqu' autre raison les en ayt empêchéz. Pour ce qui est de ma negociation, je ne suis pas surpris de ce qu'on m'impute, parceque c'est l'esprit autrichien qui souffle, dont je connois la malignité. Mais je vous assure, foy de Chretien, et je vous donne parole de Gentil-homme, que je ne suis nullement instruit et que je n'ay jamais pensé à appuyer aucune negociation pour porter le Czar à troubler le repos des quartiers Septentrionales en faveur de la France.

Mon Instruction ne contient rien dans son detail, qui porte prejudice aux H. A. et qui ne puisse etre désiré de toutes les bonnes ames. Je vous en ay donné un idée generale par une des mes precedentes conformement à ce que j'ai eu l'honneur de dire au Roy votre maitre à Marienwerder. Nous cherchons des moiens de nous sauver de l'opression terrible et cruelle, qui depuis cent ans est arretée à la Cour de Vienne, nous avons recours aux H. A. et à S. M. Czarienne. Si les motifs de Justice et de pieté Chretienne peuvent

porter l'un ou l'autre Puissance à employer de moïens efficaces (il faudroit une grace efficace par elle meme, à la Janseniste) à la Cour de Vienne nous luy deverons notre salut : Si nous n'obtenons que des offices inefficaces, nous aurons patience et seront toujours obligéz et reconnoissans de ce qu'on aura fait pour nous. Si l'extreme necessité nous presse, nous nous jetterons à corps perdu sous la Protections des Turcs, moins barbares que les Autrichiens et moins vindicatifs, quoique les Hongrois les aient souvent attaqué en faveur de la Chretienté et qu'ils n'aient fait de la Resistance aux Autrichiens, que forces par les oppressions et la Tyranie Ainsi ce seroit une mauvaise politique que d'offenser les H. A. qui alors pourroient donner du Secours contre nous, et que d'ailleurs les emissaires de l'autriche tachent de prevenir contre nous par des impostures dont ils ont une etude particuliere et moyennant les quelles ils ont reussi à faire passer leurs usurpations contre le P. Tököli pour une guerre sainte des Chretiens contre les Infideles. Voila Monsieur, en peu de mots une idée assez ample et veritable de ma negociation, et si (ce que je ne sais pas) le ministre du Czar a Vienne donne des esperances à S. A. S. pendant que Mr. Bruininx au lieu d'agir, replique et qu'on ne trouve pas moyen de faire parler cet Oracle de C. Zinzendorff, il ne faut pas s'etonner si le Prince prie le Czar de continuer ses offices, lors qu'en meme temps il renvoit aussi Mr. Clement en Hollande sous votre direction. Si le Ministre de la G. B. qui se trouve à la Cour de Vienne à demandé au Prince et aux Etats Confederez de faire la treve, ou d'entrer en Traitté, et qu'ils l'ont simplement refusé il peut les soubçonner de se laisser amuser par des vaines esperances et de negliger les moyens de leur salut; mais on ne peut pas vous accuser de ne pas profiter des bonnes dispositions dans les H. A. puisque la Cour de Vienne ne repond pas et que l'on n'obtient point de treve qui nous puisse mettre en etat de traiter.

Les progrès des armes dependent de la volonté de Dieu, dont les jugemens sont un abyme, qui permet souvant qu' avec la plus juste cause on porte le chatiment de ses peches et que les mechans triomfent impunement, Cependant Mssrs les autrichiens se tromperont dans leurs calculs s'ils s'immaginent que Neuhäusel et Agria (dont je n'ay point des nouvelles) les meteront en etat de finir la guerre. Mr. Bruininx au lieu d'ecrire à ses maitres ce qu'on lui auroit dit à Vienne et de les assurer, qu'on finira cette guerre pour oter aux allies l'occasion

de se plaindre du retardement qu'elle cause dans les affaires contre la France, pouvoit fort bien faire cette reflexion : Que le Prince Tököli a soutenu, avant qu'il recut le secours des Turcs pendant plusieurs années et sans fortresses et sans infanterie (ce que le P. R. est resolu de faire aussi) et que par ce moien il á obligé les autrichiens de mettre garnison partout et de poster de la Cavallerie en beaucoup d'endroit, pour empecher les courses de ceux, qui estoient declaréz pour le Prince Tököli, et brider les autres toujours aigris et prêts à prendre les armes, comme il le feront, tant que la race en subsistera. Ce qui est clair pour la seule consideration de ce qui est arrivé dans la partie de la Hongrie entre le Danube la Draue et la Leita. Ces Hongrois ont été durant cette guerre 6 ou 7 fois contraints à mettre les armes bas et les ont autant de fois reprises des que l'armée ennemie s'en est éloigné. Vous jugez bien, Monsieur, que quand meme Cassau, Eperies, Krasnahurka, Unguar, Murány, Munkacs, Hust, Eczed Szakmar, Sovár et autres fortresses seroient perdues, le Prince avec le Corps de Cavallerie qu'il conservoit meme dans ce cas là, qui est encore bien loin, et quant meme (ce qu'il ny a pas lieu de croire) il seroit obligé de se retirer avec ses seules troupes etrangeres hors du pais, il tiendrait toujours et tant que la France seroit la guerre, les autrichiens en crainte et en allarme et leur fourniroit en meme temps le pretexte qu'ils cherchent pour manquer à leur contingent et pour laisser le poid dela guerre aux H. A. Car l'acquisition des fortresses les oblige a y mettre des Garnisons et les troupes autrichiens, qui sont actuellement en Hongrie, ne souffriront point du tout à tenir les Hongrois en bride malgré eux et sans avoir traité avec eux et avoir contenté le Prince.

Je vous prie, Monsieur, de nous faire la grace de représenter cette verité à ceux qui s'interessent et d'en informer Mrs. Clement et Birndorff, car elle est incontestable et de grande consideration aux H. A. J'ay l'honneur d'être sans reserve et inviolablement

Monsieur

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur

L'abbé B. m. p.

(Original.)

62.

Schreiben Bercsenyi's an Klement.

Jaroslav, 10. Jänner 1711.

*Præsentat. Berolini, 26. Febr. 1711.**Monsieur!*

A tempore discessus sui nullam penitus certiorationem a Dominatione Vestra habere potui. Quia vero nunc de recenti allatae mihi sunt literae Reverendi Domini Brenner quas jam ex itinere ad suam Csaream Majestatem suscepto Regiomonti ad me expedivit in quibus conqueritur, quod pecunia, quae in ratione sumptuum suae Dominationi est ordinata Berolino necdum transmissa sit ex eo quod Dominus Vegner adhuc ad aulam Regiam Berolinum non redierit; quin imo et ipsum Dominum Vegner objecisse homini Domini Brenner tales difficultates, quasi vero vina Suae Dominationi in tempore non fuissent resignata, ob quod certa damna se habuisse asserit, nescio cur negotium id, similibus impediatur, optime enim constat Dominationi Vestrae, quam primum de pretio eorundem vinorum per Eundem Dominum Vegner conventum est eo facto manibus ac dispositioni ejusdem assignata etiam sunt, quae et divehi secum curavit, actuque uti informor hic in Polonia in Duklya existere. Convenit autem illa occasione, de Vinis hujus anni quoque, pro quorum receptione certum suum hominem idem Dominus Vegner ordinare debuisset; sed cum tempore vindemiarum, eadem vina resignare voluissent, nemo fuit qui ea percepisset, jussu itaque serenissimi Principis, eadem quoque huius anni Vina in Pago Vereczke confiniis ultimis Munkacsiensibus deposita sunt, ac ibi conseruantur, velut jam appreciata, modo autem nullus est, qui ea vel recipiat aut curam eorum habeat, significet proinde Dom^o Vestra eidem Domino Vegner ut hominem suum pro acceptandis et deducendis Vinis expediat, ac simul omni studio adlaboret, ut vigore conventionis summa pro primis Dom^o Brenner ordinata quantocius exolvatur, ne ob dilationem ulteriorem, aliquam suae serenitatis dispositiones patiantur confusione, qua de re modo nec scripsi Domino Vegner solum Dominatio Vestra (cui idem negotium optime constat omnemque de eodem habet informationem) accelerationem effectuationis commissam sibi habere velit. Caeterum servet Deus Dom^{nm} Vestram diu feliciter. Jaroslaviae, 10. Januarii 1711.

Ejusdem D. Vestrae

D^o Clement.

(Original.)

Amicus addictus

C. N. Bercsenyi m. p.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Regiomonti die 19. Januarii 1711.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime!

Gratanter accepi quas ex Landek die 4. Januarii ad me dare placuit. Pro felicis anni appreciatione grates rependo quam maximas Cambium 2000 Imperialium pro necessariis S. S. obsequiis omnino praestolor, cum nullius quam Domini Wegner cunctatione res dictae Suae Ser^{tie} suspendantur. Et quoniam in novissimis Dⁿⁱ Comitis Berceseny litteris, Jaroslavia die 21. Dec. ad me datis haec reperio verba: „Clementet mondgya az Fejedelem aszon bizonyossan Dancz-kara ment az vit Kegyelmednek magával alkalmas Cambiumot. S-ugy hiszem, hogy el erkezet régen,“¹⁾ ea propter P. D. V. rogo ne ut gravetur me de Summa eorundem Cambiorum et de modo ac tempore quò numeranda sunt certiolem reddere multae enim res quae pridem haerent, tandem alacrius urgendae sunt, vel pereundum est, aut quasi pereundum sub Turcico jugo; quod ego quidem (salvo aliorum Hungarorum iudicio) nunquam feram, sortem quameunque inter Christianos sequi malens. Spero autem fore ut aula Prussica quae saepé amicitiae dedit specimina praesenti in negotio non sit admissura ut cum jactura et dispendio diutius morer. Res Patriae declinare quidem videntur, sed ex praesenti rerum dispositione facilius quam unquam antea restitui possunt. Comes Berceseny brevi Rigae futurus, cui ego ob Wegneri modum et rationem agendi conjungi differo: Princeps est ad confinia Turcarum expectans quid ad preces nostras Christiani facturi sint. P. D. V. illa colligatis exhibebit non dubito quae meae de 5. Jan. hinc ad D Jabl(onski) datae maxime circa finem annotant, et licet inde facile constabit an colligati curaturi sint, ne Imperatoris vires ulterius in Hungaria distrahantur: quae revera in omni eventu, casu etiam (quod non est expectandum nec timendum) quo Princeps cum paucis duntaxat ad Confinia vageretur, distrahi poterunt, accedente vel maxime Turcarum iam, uti fertur, commotorum metu vel suspicione de eorundem vel Tartarorum fraude, aut praedandi aviditate, quippe quod agmina semel mota etiam illuc diffunduntur, quo minime progredi jussa sunt,

¹⁾ Den Clement erwähnt der Fürst als bereits nach Danzig abgereist, er nahm Ihnen gelegentlich den Wechsel mit und wird, wie ich glaube, schon lange angekommen sein.

ita vicissim facile erit. Principi rebus apud Christianos desperatis per illa media subvenire quae motus isti et antiquissima Turcarum ratio Status certo certius pollicentur, non quidem tanquam salutare quoddam remedium (ipse enim abhorreo) sed tanquam summe necessarium ut vitam servitute redimant, qui permanere voluerint, Turcis servos quacrentibus, austriacis vitam sanguinemque nostrum sitientibus, ut ergo et mala quae imminet evitemus et meliora suavioraque remedia quaeramus, agendum est tum apud Colligatos tum etiam apud Czarum, si rem in Hungaria componant, augebunt Colligatorum vires viribus nostris, quod et Czaro ob Turcas colligatis jam faventi, gratum erit. Si nos contemnunt, forte majora quam praevideantur inde mala prodibunt. Kortholdius hic mira patravit, est homo omnino sui impotens: Pecunias inaniter expendit: per omnes Magnatum Aulas imo per omnes tabernas propalavit quae sciebat et quae nesciebat, Domino Cons. Feer, Domino Barbut et aliis debet spe vini et pecuniae adhuc acquirendae, hic ad adventum meum haesit, fingens se proficisci nequire. Jam vero ante 3 hebdomadas Rigam perrexerat illo consilio, ut Principi in omnibus noceat. Expectandum igitur cum exolutione 200 Talerorum ne ensem furioso tradamus, donec Riga quid ibidem agere coeperit resciam. R. D. Jablontzki mea denunciens obsequia iterum atque iterum rem 2000 Talerorum tanquam panis mei quotidiani quem ut vivam et serviam edo, commendo, à P. D. V. etiam auxilium eodem in Negotio et circa Cambia quorum E. C. Berceseny supra attactae litterae meminerunt informationem expecto, semper permansurus. Ejusdem Perillustris Dominationis Vestrae

Addictissimus servus

D. H. B. Pr. Sc.

P. S. Si P. D. V. novum reperiret libellum Gallicum, cujus exemplar unum omnino correctum, Domino Birndorff misi, in Hollandia reimprimendi, rem gratam Ser^{mo} Principi mihi factura esset. Si vires acquisierimus, eo plus valebunt rationes. Si defecerimus, bona vitae perierit saltem honorem per justae causae demonstrationem salvemus.
(Original.)

64.

Schreiben Ayerst's an Klement.

27. Jänner 1711.

Monsieur!

S. E. ne trouve rien à redire à votre belle lettre, au contraire elle croit qu'elle pourroit avoir un tres bon effet pour empêcher le

Prince d'entrer en aucune negotiation avec les Turcs, et pour tirer des assurances de Mr. L'abbé Brenner pour affermir les esprits des allies qui pourroient estre alarmes sur la nouvelle que le Prince s'est retiré sur les frontieres du Turc. Mylord vous remercie de l'honneur que vous luy faites dans Votre lettre. Faites moy la grace de croire que je suis avec tout le respect et tout la passion imaginable

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Ce 27. Janv. 1711.

W. Ayerst.

(Original.)

65.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Königsberg, ce 29. de Janvier 1711.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime !

Ubinam D. Vegener moretur et cur ejusdem omnino necessaria sit praesentia, prorsus non capio, nunquid res obscura est, an expectanda vina, an non potius stipulatum est, ut anticipando solvat? Comes Bereseny jam Jaroslavia movit Moscis stipatus jam prope Peterburgum futurus: ille me ut discederem, semper urgebat, haesi et haereo pecuniae defectu. Poteram Rigam et inde Peterburgum facili negotio proficisci, jam vero, Czaro inde abiente, itinere arduo et periculoso per Lituaniam et Zmolenscum pergendum est. Tanto mihi temporis, Negotiorum et Sumptuum dispendio 2000 Imperialium veniunt ne in Cambio quoque nimium perdere cogar, rogo non gravetur P. D. V. agere ut aliquis reperiat modus, quo nota Summa minoribus expensis mihi assignari possit. Quod tamen ita tentandum est, ne hac denuo interjicienda instantia ansa praebeatur novae dilationis, quasi pro modalitate inveniendi aliquot rursus hebdomatae requirerentur; malo enim plus perdere et promptius pecuniam percipere, quam singulis diebus hic inaniter multum expendendo modum minus expendendi prostolari. Caeterum ad binas priores appello et me P. D. V. favori et hocce negotium Curae atque benevolentiae commendo permanens P. S. R. D. Jablonski mea paratissima obsequia. Pro cura hujus negotii maximas rependo grates et ut ad finem deducat obsecro quam humillime.

Ejusdem Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

Servus obstrictissimus

(Original.)

D. H. B. m. p.

66.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Praesentat. 3. Febr. 1711. Berolini.

www.libtool.com.cn

Perillustis ac Generose Domine mihi Observandissime!

Postremae meae hinc exaratae P. D. Vestrae significarunt nunc occasionem (ut mihi quidem videtur) affulgere, qua res nostrae, utut pressae resurgere possint, atque adeo allaborandum esse juxta illa enim quae litterae meae ad Rever^m Dominum Jablonski hinc 5. praesentis exaratae deducunt. In iisdem negotium quoque 2000 Imperialium adurgebam, tanquam panem meum quotidianum sine quo deficio.

De alijs quoque cambijs quorum E. D. C. Bercesenyi litterae ad me Jaroslavia datae mentionem faciunt informationem petii.

Pecuniam Kartholdio nondum exsolvendam esse, sed differendum, donec quid Rigae machinetur resciam, monui et rogavi.

Quae omnia iterato commendo me v. favori qui permaneo

Ejusdem P. ac Gen. Dom^{nia} Vestrae

A tergo

Servus addictissimus

Monsieur

D. H. B. m. p.

Monsieur de Clement

à Berlin.

(Original.)

67.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Regiomonti die 8. Febr. 1711.

*Praesent. 18. Febr. 1711.**Perillustis ac Generose Domine mihi Observandissime!*

Ad litteras quas P. ac G. D. V. die 27. Januarii exarare placuit, hisce succincte respondeo: me de Turcarum foedere extremis casibus admittendo scribentem genium totius Gentis, praesertim vero concivium Protestantium, secutum fuisse, quae à Christianis se derelictam advertere non existimat, alio se quam ex oriente venturo auxilio resurgere posse. Dum vero. Ser^m Princeps, adeo semper promissorum tenax, se secus facturum sponderit, velut ex litteris P. ac G. D. V. obstupescens intelligo, nullus dubito eundem id ipsum religiosissime observatum esse dummodo in tempore audiatur, non enim arbitror suam

Serenitatem, ita sui Serenissimaeque Stirpis esse oblitam, ut excessu charitatis (quae quidem non quaerit quae sua sunt) quodammodo in Legem naturae peccet, dubiae sese fortunae committens, antequam solida Colligatorum benevolentiae acceperit argumenta ut noverit ubinam et quo pacto cum honore et securitate suscipiendus sit. Quod me attinet mallem exulem inter Christianos exul sequi, quam Hungariae per Turcarum vires imperantis aulam Episcopali splendore ornare, sed ab amicis justa petenda sunt, quo? quid ibi? quomodo? Turcas vero bellum parantes non modicum Hungarorum et Polonorum affectui et coadunandorum viribus inniti jam non est arcanum non errare solum sed delirare dicendi forent si nunc Hungariae occupandae occasionem dimitterent, Ipsa etiam Austriaco-Polonica colligatio exigit ut vel utramque vel neutram laceessant. Nec alia ratio (prout inter illos degens rescij) quam privata Vesirij Achmet Passa supina mollities et avaritia haecenus bellum impediit, quod serius aut citius non aretis quidem illis Conditionibus, quae nobis arriderent, sed sui emolumenti ergo, id est pro Hungaria non, pro Hungaris longe avidius quam contra Czarum suscipient; nisi resciant ita transactum esse, ut Serenissimus Princeps et eidem cordicitus addicta Hungaria malint in Turcas ipsos quam contra Imperatorem copias vertere, quae germanicis junctae maxime semper damna illis sua velocitate intulerunt. Nec alium invenio modum quo fiat, ut intactam sinentes Hungariam, toto in Moscos impetuant, aut spe recuperandae Hungariae quae magis quam Rex Sueciae invitat, abjecta, penitus quiescant, bellicque retractent consilia; praesertim si Czarus, veluti fama percubuit, Sultanum denuo placarit, Chano Tartarorum absente qui Constantinopoli existens plebem et Janizeros concitabat.

Caeterum de prospere inchoatis gratulor. Deoque optimo maximo humiles rependo grates, quippe cum tanta mei quam ullius alterius interest, ut aequis securisque Pactis tandem tot aerumnis et cladibus ponatur modus.

Me, dum plura praestolor reciproco affectui commendans permaneo

Ejusdem Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

Servus addictissimus

D. H. B. m. p.

(Original.)

Prae. Sce.

68.

Protections - Urkunde des Königs von Preussen für
Rákóczy und die flüchtigen Ungern.

Berlin, 21. Febr. 1711.

Copie de la Protection accordé par le Roy de Prusse au Princee
Rakoczi et aux Hongrois.

Nos Fridericus dei gratia Rex Borussiae etc. Notum facimus omnibus et singulis quibus expedit universis quandoquidem celsissimus S. R. J. Princeps Rakoczi cognatus et amicus noster charissimus per fidelem suum cubicularium Joh. Mich. de Klement apud Majestatem nostram nomine suo et Confoederatorum Regni Hungariae statuum eorum inprimis qui cum atefato Principe cognato nostro ob infelicia Bellorum fata ex Hungaria se recipere resolverunt, debite instari curavit ut nimirum dicto Principi ejusdem Principissae eorumque sortem sequi volentium omnibus in communi et cuique in specie in Regno nostro Borussiae specialem elementissimamque nostram Protectionem concedere dignaremur, Nos facta super dicta Principis instantia elementissima reflexione pro innata nostra erga oppressos et infelices benignitate et inter jura recepta humanitate ac imprimis ex particulari quo erga nominatum Principem Nationemque Hungaram ibique existentes Evangelicos ferimur affectu in haec nomine principis et caeterorum Hungarorum apud nos humillime facta petita benignissime consentimus, ac proinde vigore praesentium praefatum celsissimum S. R. J. Principem Rakoczi ejus principem conjugem et aulam caeterosque comites barones nobiles ex Hungaria exulare volentes cujuscumque tandem status gradus honoris et religionis fuerint omnes in genere et singulos in specie verbo nostro Regio assecuratos esse volumus, Nos successoresque nostros praefatum Principem et ejus familiam cunctosque qui se in Regnum nostrum Borussiae receperint in Personis eorum semper contra quemcunque elementissime protecturos et ut securi in regno nostro permanere possint curaturos, tali cum declaratione ut dicto Principi eundemque secuturis omnibus in genere et singulis in specie cum Religionum libero exercitio in regno nostro Borussiae, bona emere, acquirere, locare, arendare denique omnibus his libertatibus et praerogativis dicti regni nostri quae pro subsistentia sua recepta per incolas dicti regni nostri modo agi et fieri possunt uti

et frui semper et in perpetuum liberum ac licitum sit hoc expresse ex singulari nostra clementia addito eos cunctos continuaturam nostram et successorum nostrorum semper experturos regiam benignitatem. In quorum fidem majusque robur praesentes nostras propria nostra regia subscriptione firmavimus et nostro regio sigillo muniri et extradari jussimus. Quae dabantur Coloniae ad Spream die 21. mensis februarii anni a nato Christo MDCCXI et Regni nostri XI.

Fridericus R.

Ilgen.

(Copie von Klement's Hand.)

69.

Rescript der Königin von England an Lord Peterborough, Gesandten in Wien.

13. Febr. (1711).

Reginae Angliae rescriptum ad Milord Peterburgium per status secretarium S. Jean, 13. Febr.

Deficientibus in dies in Hispania negotiis et capta Gerona (?) Baliager et aliis minoris momenti locis per Staremburg derelicta, necessarium est ut V. E. eo magis Caesarem ad accommodationem cum duce Sabaudiae et Hungaris urgeat, remonstrare ibidem placeat infelicem illius ministerii politicam in causa esse quod felicissimi alliatorum progressus ubique ob privatas Caesareorum causas impediti fuerint. Reginam gaudere de imminente fine belli Hungarici, sed et sperare effectum ejusdem, ut Caesar eductis inde tam numerosis copiis Gallum ad ineundam pacem Generalem urgeat, necessarium esse ut sua Majestas non solum militiam quae in Hispaniam mittitur suppleat, sed etiam ut $\frac{m}{so}$, quae in Italia militare debeant, illuc expediat et cogitare velit, necessarium esse ut semel in onus belli hucusque ab Anglis et Hollandis solis gestum sufferre juvet, et in contrarium expectare debeat, si haec non fecerit, alliatis hoc seu renunciationem ad monarchiam Hispanicam acceptaturos, dum praesertim Ungarica pax et Sabaudica mediatio unica sint media ad restituendas labantes alliatorum res. Incumbere itaque V. E. ut haec quam vivissime repraesentet addendo reginam sane ex horum executione visuram, utrum Caesar sincere communem causam promovere cupiat.

70.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Die 16. Februarii 1711.

Præsentat. 20. Febr.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime!

Non solum illo ordinario sed hucusque nullam Wagnerus solutionem præstitit, quid bone Deus! peccavi, ut ita ab aula mortificer? Quid Princeps ut ita ejusdem negotia turbentur? Sive pergo sive permaneo, patior, careo sumptibus. R°. D°. Jablonski saltem scribam proxime super scrupulis illis circa Czariana, nunc solum eidem hocce negotium iterum commendo et permaneo

Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

Obstrictissimus Servus

(Original.)

D. H. B. m. p.

71.

Auszug aus einem Schreiben des Grafen von Schlitten, Marschall des Cardinals von Sachsen-Zeitz, an Lord Raby.

Dresden, 18. Febr. 1711.

Comes de Schlitten Mareschallus Cardinalis de Sachsen-Zeitz scribit Dresda ad Milord Rabi 18. Febr. 1711.

Non possum non quin E. V. significarem nova commune Europae bonum concernentia. Princeps Rakoezi et Mareschallus Palfi habitis in persona aliquot conferentiis de armistitio convenerunt, et Princeps Caesari submissam scripsit epistolam talibus in terminis ut dubitandum non sit, suam Majestatem has propositiones acceptaturam.

72.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Regiomonti die 19. Februarii 1711.

Præsent. 25. Febr. 1711. Berolini.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime!

A quo postremas meas ad P. ac G. D. V. expedii supervenere E. C. Berceseny litterae iterum me ut discedam urgentes, jubentesque sperare, fore ut quantocyus pecunia Berolini exsolvatur. Sed ex

annexo apparet quae sit Domini Wegneri pudenda tergiversatio. Rogaram in quibusdam meis P. D. V. ut modum reperire conaretur, quo minore cum damno, vel omnino sine Cambij persolutione hic pecunia numerari posset sed cum videam ex omnibus occasionibus ansam retardationum et superfugiorum quaeri et arripi quidquid eo deservire posset, ideo rogo P. D. V. dignetur solummodo adurgere ut Dominus Lafarque correspondenti seu mandatario qui Berolini est, et haec, quae in annexo leguntur significat, Summa 2000 Imperialium numeretur, ne in novas iterum ambages incidamus. Caeterum omnia bona speranda sunt pro Patria, vel enim per Colligatos pacem obtinebimus, vel ipsa rerum Europaeorum dispositio ad mutationem rerum nostrarum brevi occasionem praebebit.

Quod vina E. D. C. Bereseny attinet eorum exsolutionem puto juxta Suae Serenitatis dispositionem futuram quo casu cum D. V^{ra} servire conarer suadendo et adhortando qui in quibuscumque occasionibus semper cum omni gratitudinis debitae affectu permansurus sum Ejusdem Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

Addictissimus Servus

D. H. B. m. p.

P. S. Hoc momento rescii, Comitem ab Herberstein Caesareum ablegatum, qui Gedani degit, optime scire, me pecuniam Berolino mittendam expectare, et asserere eandem non tam cito venturam esse, quid hoc?

(Original.)

73.

Auszüge aus Schreiben des englischen Gesandten in
Wien, Palmes, an Lord Raby.

Palmes Vienna (1711).

19. Febr. Comes de Metternich mihi communicat, regis sui instantias multum in aula prodesse. In Hungaria principis cum Palfio correspondentiae continuantur et missae sunt huic plenipotentiariae ampliores ubi plura si sciero punctualiter perscribere non intermittam.

25. Febr. Milord Peterburgius nudius tertius adveniens heri cum p. Eugenio prandium sumpsit et hodie ad Caesaris colloquium admissus est. Urget pacem Hungaricam fors felicior in instantiis suis quam ego futurus de quo sine dubio ipse E. V. informabit. Ex quo Consiliarius Locher in Hungariam discessit, inde nihil novi habuimus.

74.

Schreiben des k. preuss. Legationssecretärs in Wien.

21. Febr. (1711).

Prussiae Legationis Secretarius Wienna Berolinum 21. Febr.

J'ay a vous donner une nouvelle asses importante en vous disant, qve l'accommodement de cette (cour?) avec les Hongrois sera fait en peu d'ici. Les puissances maritimes avoient concertes un projet d'un traité et le C. de Peterborough estoit chargé d'en pousser l'exécution; mais la cour imperiale en aiant eu avis et ne trouvant pas les conditions y inseres tout a fait a son gout, particulièrement a l'egard de la religion, fait un coup de politique asses fin en prevenant la negotiation du dit comte par un traité qv'elle va conclure de son chef avec les mecontents. Le Conseiller de Gvere Locher de Lindenheim partit la nuit passée avec le plan du traité, et on dit qve le prince Eugene va en Hongrie pour l'achever et pour faire ensvite les dispositions necessaires des troupes imperiales, qvi doivent rester dans ce pais au nombre de quelqve $\frac{m}{w}$ a cause des mouvements de la Porte. Le Cardinal doit avoir contribué le plus à cet accommodement, sur lequel il a conferé au prealable avec le C. Palfi, et on dit meme qv'il a été incognito ici et qv'il a eu audience de S. M. J. La cour Imperiale a été d'autant plus facile a accorder cette grace audit Caroli puisqve elle a reconnue qve cet homme avoit embrassé les parties des mecontents par un juste depot. On dit qv'il sera Feldmareschall de l'Empereur et qv'on l'enverra en Espagne et qve le reste des troupes des confederes qvi monte a 9000 hommes sera employé dans le service de S. M. J. Le Bercesenyi qvi a fomenté le plus la rebellion se retire en Pologne et on dit qve le roy Auguste luy a donné sa protection. Le Prince Rakoezi sera restitué dans ses biens en payant quelqves millions a l'Empereur. Ce Mr. qve l'on debite sur ce sujet, et je vous prie pour temps d'attendre encore la confirmation de Wienne ce le 4 mars 1711. La paix des Hongrois n'est pas encore en des termes dont on puisse inferer quelqve chose de positif. Il est vray qve S. M. J. a déclaré qv'elle pardonnera a tous ceux qvi luy demanderont la grace en particulier; mais elle ne veut pas les ecouter en corps ni entendre parler des mediateurs, de garants ou de quelqve chose de semblable. A l'egard des biens confisquées, elle s'est expliqué tres geneusement, qv'ils seront restitués a ceux qvi se rangeront a l'obeissance due a leur legitime souverain. Ce qve je vous dis est tres

certain; mais il ne s'ensvive pas encore qve l'accommodement est fait. Milord Peterborough espere pourtant de reussir aussi bien a cet egard qv'a celui des differents avec le duc de Savoie. Mr. d'Urbig est parti aujourdhui.

www.libtool.com.cn

75.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Königsberg, ce 26. Fevrier 1711.

Praesent. 3. Martii 1711. Berolini.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime!

Tantum moeroris ex epistola P. ac G. D. V. 17. Febr. exarata et morbi sui teste accepi, quantum ex priore solatii et gratitudinis, utpote quae demonstrabat quam sincere in re mea allaboravit; cum jam omnino per Dominum Hesse probe satisfactum sit. Utinam tamen Czaro adhuc Peterburgi existente solutum fuisset, ne tam dubio tamque periculoso itinere vagari cogerer. Insuper ex hac prima mora rursus alia fluxit, eo, quod Rigam quolibet passu munitus pervenire potuissem jam vero, ab ipso Czaro alius expectandus sit, ut cum Comitiva aliisque necessariis per Lithuaniam proficiscar, dum ergo hunc a Domino d'Erbaix, Secretario Gallico Principis, in Aula Czarea existente vel ab E. D. C. Bereseny expecto potero adhuc P. D. V. uberiores de rebus nostris Informationes excipere, dummodo Deus Optimus Maximus valetudinem concedat, quâ ulterius quoque Patriae et amicis prodesse possit.

Memoratus E. D. Locumtenens in suis de 31. Januarii Jaroslaviae datis asserit se omnino discessurum esse et siquidem non dubito hoc eodem posteriore mense eundem litteras quasdam meas accepisse, quae novo accelerandi itineris erant argumentô; hinc satius esse existimo ut litteras ad eundem dandas mihi P. D. V. transmittat, dabo operam, ut una cum meis Moscuam pergant; post discessum vero meum, de quo monere non praetermittam, sciet Dominus An: Schmid quo eatenus dirigere debeat.

Vigilabo ut cursor à P. D. V. mittendus meas etiam litteras Gedani apud D. Schmid reperiens secum deferat.

Per eundem D. An: Schmid litterarum inter nos commercium institui et juxta instructionem à me jam eidem relictam, intenteri poterunt, Kortholdius genium suum dictim perficit. Rigae haeret,

omnibus sese ingerere vellet. Sed cum jam abunde notus sit, praestat illum penitus relinquere qui suapte vanitate res Principis imprimis neglexit, dein conjuncta ferocitate discessit, omnia minis implens, cum tamen vana sit sine viribus ira. Si ulterius quoque molestus fuerit, poterit P. D. V. eundem ad D. C. Berceseny, utpote a quo commissio-
nem assumpsit, relegare, ut in Aula Czarea requirat.

Quae per D. de Palmes innotescunt, illa ego pridem et semper praedixi. Quae Eugenius Princeps suadet, plena forent dedecoris, et non periculi solum, sed certissimae internecionis. Nimirum nos Gallico-Italicum illud ingenium stolidos existimat. Concessa vero ab Sua Regia Prussiae Majestate Protectio Serenissimo Principi nobisque merito maximae est consolationi; Nec morabor ipse quoque exiguum, quod potuero pondus addere, ut Sua Serenitas prae Turcarum foedere, praeque aliis quae occurrere possunt mediis hoc asyllum eligat, verbo Regio tanti Principis sine haesitatione fidendo.

Hac sub umbra paccate praestolabimur quid Excelsis Colligatis de sorte nostra statuere placuerit, dum Pacis cum Gallia tractatus reassumpturi sunt. De indigentia P. D. V. ad Dominum Comitem Berceseny (si placuerit) litteras dabo; forte de Cambio suo aliquid deputabit a Serenissimo refusionem expectaturus. Miror meas de 8^{ta} hujus nondum ad P. D. V. pervenisse, cum suas die 17. expediret haec tamen ritè traditas supponens ad easdem appello et cum omni qua par est gratitudinis significatione permaneo

Ejusdem Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

Obstrictissimus Servus

(Original.)

D. H. B. m. p.

76.

Schreiben des Lord Peterborough an Lord Raby.

Milord Peterburgius Vienna ad Milord Raby 28. Februar. 1711.

Huc adveniens E. V. epistolam recte accepi, sed ea quae clavibus scripta erant ob defectum eorum legere non potui; vidi quod negotium principis Rakoczii concernant, cujus negotia a praeterito hic ministerio nimis neglecta esse reperio, et uti ex discursibus cum domino Bruininx habitis judicare licet, videtur mihi nimis austriacis deditus esse. Cordi mihi sane negotium Hungaricum est, pro quo omnimode laborabo, et quid actum fuerit fideliter notificabo. Je craigne seulement

pour le prince, qv'il ne soit pas la duppe du traité present. Siqvidem Karolyi magis pro se agit, necessarium ergo est, ut princeps de his informetur, ut sibi caveat, et qvamvis aula nullas literas nec ullum hominem ad principem expedire permittat Je m'opiniatrerais pourtant de luy envoyer un expres. E. sane V. negotium hoc fidelissime et ex fundamento tractavit et eidem vigorem debitum restituit.

77.

Schreiben des Abbé Brenner an Jablonski.

Königsberg, ce 16 de Mars 1711.

Praesent. 22. Martij 1711. Berlin.

Si ma joie est grande d'apprendre par celle, que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 7. de ce mois de Mars ce que les H. A. ont bien voulu faire pour ma Patrie, la satisfaction de vous y avoir vu contribuer est inexprimable, ayant toujours souhaitté de voir accroitre votre reputation par des offices si dignes de votre Caractere et de votre merite outre que la reconnoissance pour les bontes, que vous avez à mon égard m'y doit porter. Mays la droiture de vos Intentions m'étant connuë convainque que non seulement vous souhaitez la fin de la guerre de Hongrie, par rapport au bien qu'elle produit aux H. A. mais encore pour la Surete et le bien de ce Royaume affligé j'espere que vous trouverez bon que je fasse les reflexions suivantes. Comme je suis persuadé que le Prince mon Maitre feroit tout son possible, afin que l'accommodement soit entierement conforme aux intentions des H. A. et que d'un autre côté je scais que la Cour de Vienne y trouvera quelque chose de genant, par raport aus desseins de plusieurs particuliers et d'une communauté devenue puissante aupres de l'Empereur, Je ne doute pas que ces interesséz ne redoubtent leurs efforts pour prevenir Mr. le Comte de Peterboroug en lui disant que les Etats confoederez faisoient deja leur accommodement. Effectivement le P. Eugene se transportant en Hongrie et faisant faire quelque mouvement aux troupes Imperiales pour intimider les Hongrois, en meme tems qu'on leur fera des propositions, pour les deconcerter, et les detacher les uns des autres, la Cour pourra reussir à faire quelque chose d'embrouillé qu'il luy plaira d'appeller accommodement ou Amnistie, mais nullum violentum durable: verité que la triste experience a rendu si incontestable dans ce Royaume d'Hongrie; Ceux qui ont le plus

nui aux desseins de Vienne, c'est à dire, les plus resolués, les plus éclairés, les plus habiles, les plus affectionnés à la Patrie, et les plus accrédités auprès des voisins, voyant un accommodement forcé, sans être appuyé d'interposition des puissances respectables, et qu'on eût à ménager, se défieront avec raison de ce qu'on pourra promettre; ils verront sans peine qu'on travaille sur le plan des feintes négociations avec le Prince Tököly. L'an 1681 la Cour pouvoit très facilement appaiser le partis de ce Prince et réunir tous les Hongrois contre les Turcs: les intéressez l'empêcherent, la Cour laissa expres la semence et l'occasion de vengeance; ladessus Tököli s'attache plus étroitement aux Turcs: la Cour en profite; elle anime contre lui les uns sous prétexte de guerre de Religion, elle le rend odieux aux autres par son attachement aux Infidèles. Le Roi de Pologne après la memorable délivrance de Vienne interpose son crédit pour faire la Paix du P. Tököli et de ses adhaerans: la Cour cherche tous les détours imaginables pour eluder ce Mediateur si respectable, à qui la Serenissime maison d'Autriche devoit beaucoup comme elle doit tout aus H. A. dans la guerre presente: les Ministres reussissent à rendre inutiles les offices de ce grand Prince l'an 1686 ils trouverent moiens de faire entrer dans la ligue sainte: La Transsylvanie moyennant un traité solennelle mais bientôt violé: quasi en même temps ils deconcertèrent le partis mecontent par les intrigues de Caraffa avec le Passa de Temesvar contre la Personne du P. Tököly: un grand nombre de ses partisans l'abandonnent et acceptent l'amnistie: peu de temps après on publie d'avoir decouvert je ne sais quel concert pour un nouveau soulèvement, on arrete (contre les Loix) toute sorte de personnes de ceux meme qui n'avoient jamais été avec le Prince Tököly, on erige ce fameux theatre d'Eperies qui a coûté la vie et les biens à tant de Personnes de distinction, et dont les cruelles executions ont durées jusqu'à ce que les Etas, c'est à dire les Peres, freres, fils, parans, amis et de ceux qu'on tourmentoit, ou qu'on se preparoit à tourmenter, consentissent à la cassation du Principal Article de la Bulle d'or à la succession hereditaire à l'indigenat de quantité d'Autrichiens, et qu'on reçu les P. Jesuites pour incorporer, c'est à dire, gentils-hommes capables de posséder toutes sortes de biens en Hongrie.

La memoir de tout ce-cy est recente, et la Conduite, que la Cour de Vienne a tenu depuis le commencement de cette guerre y ramene naturellement. Vers la fin de l'an 1703 le Prince Eugene vint à

Presbourg et la Cour fit publier en Hongrie, que c'étoit pour reduire les Hongrois, ou de les voir accepter promptement un accommodement : Ceux-cy demanderent quelle Sureté on leur donneroit de ce qu'on prometteroit ? les Hauts Alliés s'en mêlerent quelque tems après : cela porta les Hongrois à consentir aux conférences de Schemnitz l'an 1704.

Les Deputez de S. M. J. perdirent plus d'un mois en formalites inutiles et ils dirent en partant qu'on negotiroit, *fulgore armorum*, les mesures etant prises d'attaquer de tous cotés. Cependant les offices des Haut allies etoient assez efficaces aupres du Prince et les Etats Confederez, qu'on consentit l'an 1706 à la treve de plusieurs mois. Dans la ratification de la treve et dans l'instrument de la deputation des Princes et Seigneurs que l'Empereur choisit pour traitter, Sa Majeste Imperiale nous appelle Etats Confederez de Hongrie. Les solennites admises, le cartelle deja fait auparavant, toutes les marques de Sincerité donées, mais les armées celle du G. Staremborg en Autriche, celle du Palfi en Croatie, celle du Rabutin en Transsylvanie etant pretes à marcher et les milices de l'Esclavonie et de Moravie, etants armées on nous donna pour reponse, qu'il falloit mettre les armes bas, et qu'alors on nous assembleroit dans une diette pour deliberer sur toute chose ; on refusa net la Garantie et autres suretez, quoique nous n'ayons crié autre chose depuis le commencement, que Sureté, Sureté, et on nous insulta encore par des termes injurieux *male-contenti et abalienati Hungari*. Je me souviendray de ce que Messieurs les Ministres des H. A. ont été forcez de dire en plusieurs occasions des artifices autrichiens. Enfein apres tant de travaux les Hauts allies vient encore former un projet le Prince et tous les Confederez donnent à ces Puissances des marques de Confiance. La Cour de Vienne se met en devoir de l'eluder. — Si elle s'est conduit jousqu (sic) à present sur le plan de sa negociation avec le Prince Tököly, dans le dessin de rendre le paralele parfait dans la Suite, il est fort à craindre que les plus capables et les plus sensés entre les confederez ne suivent celui du dit Prince et n'y reussissent dans la situation presente des affaires beaucoup mieux, que luy, assurez toujours que les autres qu'un tel accommodement aura subjugué, seront toujours prêts à seconder leurs entreprises comme le pais entre le Danube et la Croitie en fait voir un exemple, qui 7 ou 8 fois forcé par les troupes de l'Empereur a autant de fois repris les armes à la premiere occasion.

Touttes ces considerations, mon cher maitre, nous conduisent aux reflexions que j'ai deja fait dans mes precedentes, quelle utilite retireront les H. A. d'un accomodement force avec les Hongrois ? on fera servir (dit on) ailleurs les troupes Confederes. Les Hussars de France en seront recrutez et augmentez, ils combatteront (dit on) contre les Turcs en cas de besoin, sous le Commandement des Allemands. L'experience en decide: Ils ont fait autre fois contre Tököly meme et contre les Turcs et avec gloire, mais depuis qu'ils ont été trompés par les demarches dont j'ay parlé, ils ont changé de Sentiment. Les Generaux et Colonels, Forgacz, Eszterhazy, Karoly, Csaki, Andrasy, Babocsay, Bagosi etc. et des troupes entieres, qui ont quitté le service de l'Empereur, des que l'occasion s'en est presenté et tous les Comitats et Palatinats qui ont soutenu la Confederation en font foy. Mais diroit on, on pourroit au moins faire sortir les troupes Imperiales contre la France. Si la Cour de Vienne en a veritablement le dessein pourquoy ne pas suivre un projet d'accomodement, qui puisse ôter toute defiance et toute occasion de nouvelle guerre ? Si elle en agit autrement il y aura toujours quelque chefs hors du pais suspecte de chercher a y entrer les armes à la main, ou à pouvoir obtenir quelque protection qui puisse tirer en consequence: et cela donnera à cette Cour occasion d'y tenir ses troupes sous pretexte de precaution, mais en effet pour executer les desseins des particuliers par rapport aux biens Ecclesiastiques et Seculieres et pour trouver tous les Jours des nouvelles occasions de Confiscations de vengeance et de troubles utiles à ces particuliers.

Plût à Dieu, Monsieur, que des Gens d'honneurs capables d'être aussi attachez au service de l'Empereur apres une Paix raisonnable, qu'ils sont ennemis des injustices et des usurpations de cette Cour, trouvassent l'occasion de donner des Idées claires et distinctes du veritable Interet de S. M. J. et de l'interet apparrant; qui est celui des ses courtisans; on n'auroit point de peine à faire connoitre que suivant les regles de la justice on peut trouver moyens d'affermir par des voies legitimes à l'auguste maison d'Autriche ce qu'on a extorqué l'an 1687 et qui ne se conservera jamais, par la violence, qu'on peut trouver moyen d'augmenter les armées des Allies de plus de 40.000 hommes par la Paix d'Hongrie, et qu'on peut si la Cour le veut sincerement y etablir une Paix solide et stable.

Il est donc necessaire, qu'on prie incessamment Mr. le Conte Peterborough de ne pas se laisser prevenir par les fictions de ce

pretendû accommodement, mais de demander, qu'on permette de faire savoir au Prince les Intentions de la Reine sans s'arreter à Mr. Locher, ni aucun autre intrigue du monde, et sachant ladessus les intentions de S. A. S. ce Prince, dont j'ay l'honneur d'etre Ministre (quoyque destiné ailleurs et étant sans Caractere icy) en attendant que S. A. S. s'explique dans les formes, je proteste devant tous ceux qui s'interessent dans cette affaire contre tout accommodement que la Cour de Vienne voudroit faire de son chef et independement des offices des H. A. qui s'interposent en notre faveur et pour notre Sureté. — Qu'il est difficile mon Venerable Monsieur, de terminer cet affaire, et cependant la regle imuable pour y reussir immanablement se trouve dans peu de paroles de nos S. Evangiles, qu'on pourroit dire à ses Courtisans, qui n'y cherchent que leurs Interets particuliers. Rendez donc à Caesar, ce qui est à Caesar, et à Dieu, ce qui est à Dieu à qui on a prêté tant de Sermens solennels. Faites moy, je vous conjure, la grace de croire que je suis autant que personne au monde avec passion et tres sincerement

Monsieur

Votre tres humble
et dévoué serviteur

(Original.)

L'abbé Brenner m. p.

78.

Schreiben des Abbé Brenner au Klement.

Königsberg, ce 16 de Mars 1711.

Praesent. Berolini 23. Martij 1711.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime!

Responsorias ad Pacis Nuncium hisce accludo sub volanti, ut P. D. V. perlectas R. D. Jablonski tradere non gravetur, quarum ut Copia vel extractus D. C. Peterboroug sine mora mittatur, caeterisque qui in re nostra allaborant, exhibeatur, enixè precor. Adeo hac in re quod splendet, non est aurum, ut nunquam in praesentiore periculo versati simus.

Si sine Excelsis colligatis paciscimur, decipimur, et delusi ad quem confugiemus? Obsecro igitur ut P. D. V. dictam Copiam (potius quam extractum), etiam ante earundem traditionem quocunque modo tuta et expedita, via mittere modis omnibus conetur. Postrema

Litterarum P. D. V. die 7. hujus exaratarum appendix occasionem mihi praebet, eandem rogandi, ut illas quas 18. Febr. ad D. Jablonski dedi attenté perlegat, nequitiam C. Herberstein apprimé ediscendo. Et cum in eadem re Serenissimi Regis Prussiae. autoritas versetur, ne fors per silentium meum et pravorum Consiliorum successum laedenda; omnino necesse est, ut P. D. V. haec Majestati Suae modo congruo detegat. Licet enim D. Jablonski id spe pacis, quam ex parte Viennensium sinceram existimat minus necesse esse censere videatur, tamen talia illorum pacta, promissa et nescio quae pax prorsus non impediunt, ne tum illos, qui domi morati fuerint, successu temporis exagitent, tum nos, qui foris sumus et ipsis per negotia pertractata exosi, quibusbet turpissimis artibus vexare et affligere conentur. Imo dum transactionem illam in Hungaria (sive dolosa juxta Consilia sua, sive minus periculosam ad Serenissimae Reginae et colligatorum mentem) aggrediuntur nihil eos moratur, quin Dominum Adamum Balog, virum tantae Constantiae et virtutis, Budae decolaverint et nos per insidias deprehensos vel occidi curarent, velut D. C. Bereseny ex manibus eorum elabentem, trajicere conati sunt, vel Viennam, si possent, abductos juxta iniquissima Judicia sua Zrinnianae et Nadasdianae sorti adjici curent, quaecunque tandem singularis delicti sub Colore et pretexto.

Quaedum P. D. V. sincere et indefessae Industriae, suoque erga me affectui commendo, reciproco cum grati animi sensu permaneo

Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

addictissimus servus

(Original.)

D. H. B. m. p.

79.

Schreiben Beresenyi's an Klement.

Leopoli, 18. Martij 1711.

Monsieur!

Ab eo tempore quo Dominatio Vestra expedita fuerat nullas recipiens Literas Serenissimo quoque Principi nihil constare potuerit, de iis quae agenda Dominationi Vestrae commissa sunt, nihilominus ut Status rerum nostrarum Dominationi Vestrae constare possit, hisce jussu suae Serenitatis Dominationem Vestram ita informatam esse volo, vt accuratius sibi commissa promovere sciat negotia:

Quod post discessum Dominationis Vestrae Armada Caesarea progressus suos continuando receptisque per deditionem Ujvarino, Agria et Eperjessino, hybernalìa stativa sua a Sztropko per Patakinum, Tokainum Debretzinum usque extenderit Commendaque Generalis Armadae Caesareae Comiti Joanni Palfio concredita est, qui particularibus suis scriptis Dominum Generalem Karoly tentare coepit, tam privatis quam publicis lactationibus Populum quoque persuadere omni studio conatus est. Et quamvis artibus suis parum proficeret, Cassoviaque quasi circumsessà constanti animo se fortem exhiberet, militia quoque et confoederata Nobilitas parem constantiam testaretur Serenissimus Princeps bene memor eorum quae maritimae Potentiae occasione postremi reditus Dominationis vestrae Suae Serenitati svasissent ad ultimum illud optatae reconciliationis et Pacis reductivum medium se resolvit, ac non solum Suae Caesareae Majestati submissas satis perscripsit literas sed et cum praefato Comite Palfi ad Particulare colloquium in loco ab utrinque convento accessit, declarando ea quae scripsit et praefatas ad Suam Majestatem scriptas Literas exhibuit et per Eundem transmitti fecit, ac Dominum quoque Generalem Karoly Viennam exmittendum destinavit, et Generalis Montecuculi ad reditum Domini Karoly (uti Palfius promiserat) in formam Cautionis ad suam Serenitatem missus fuisset, suspensione Armorum ad reditum Domini Karoly ab utrinque permanente; sed quia Principis Eugenij certum ad Palfium decretum rescriptum per expressum remonstrasset, suam Caesaream Majestatem nullam speciem formalis Tractatus in Communi admittere velle, sed in Particulari Serenissimo Principi Amnistialem Gratiam cum Bonorum restitutione, venditionisque eorum facultate, non difficultari, aliorumque Dominorum et Nobilium in Particulari ad Gratiam Suae Majestatis redeuntium instantijs aurem quidem praebendi viam, sed nomine communi, multominus Confoederationis nihil audire velle Suam Caesaream Majestatem; hinc oblata per Palfium Generalis Montecuculi transmissio retardata et consequenter Domini Karoly expeditio impedita, suspensioque Armorum nonnisi ad responsum Suae Caesareae Majestatis ad Literas Serenissimi Principis (quas Palfius expedit) extensa fuit. Interea proclamata de adventu huc in Poloniam Czari fama, divertit huc Serenissimus Princeps et cum Suae Czareae Majestatis adventus prolongatus fuisset, cum Principe Dolhorukio Plenipotentiaro Suae Czareae Majestatis convenit, ac ne a Mediatione Suae Czareae Majestatis

suscepta Serenissimus Princeps et Confoederatio quodam modo recessisse videatur vel maxime dum non obstante repudiatione Mediationis Ejusdem per Aulam Viennensem facta, Sua tamen Czarea Maiestas et actu eidem insistere, tandem suam de vero paciscendi animo declarationem praefato Principi Dolhorukio, non modo declaravit sed et per Eundem D. Urbich Ministro Suae Czareae Maiestatis Viennam perscribi fecit, sperabatque Serenissimus Princeps ad mentem quoque maritimarum Potentiarum per has suas ad Suam Caesaream Majestatem scriptas submissas litteras optatae, tot modis tentatae reducendae Pacis optatissimam viam futuram; sed quantum ex responsis Domini Urbich ad Principem Dolhoruki datis apparet, Aula Viennensis simpliciter inhaeret saepius declaratae resolutioni Suae per Principem Eugenium expressae, et nihil de Tractatu audire aut in Communi vel Confoederationis nomine agere volens; sed ut singuli et privatim se peccasse fateantur et Gratiam implorent, particularique satisfactione Principem et alios conveniat, in eumque finem expeditum esse Referendarium Bellicum Locher dictum ad Generalem Palffium prouti id ipsum Generalis Palffius Domino Generali Karoly insinuavit et Eundem ad Colloquium Debreczinum venire desideravit, ut ea, quae Referendarius Locher attulit, exaudire velit.

Quamvis jam ex rescripto Domini Urbich satis nobis constare potest Commissio Locheriana, ne tamen ut Aula Viennensis semper solet, etiam nunc Serenissimum Principem insimulari posset, non solum Karolyus Debreczinum discessit sed et Serenissimus Princeps non exspectato hic ulterius adventu Czari, ad Confinia Ungariae properat, ut reducem Debreczinio Karolium audire possit.

Quia tamen ex praemissis declaratis facilis rerum apparet consequentia, ubi Aula Viennensis nomine communi et Confoederationis nihil audire velit, privatas vero et Particulares reconciliaiones tam zelus Patriae, quam vinculum Confoederationis, quam et Jurium ac Libertatum securitas (et si privatam non minorem securitatem) omnimode vetant, vix aliud sperandum superest, quam uti extremi in extremis Casus esse solent, et quemadmodum Serenissimus Princeps, ita et reliqui Senatores, Milites ac Ordines denique in Confoederatione constantes coram Palffio declaraverant extrema quaeque sufferendos esse potius, quam confoederationi et Justitiae causae per totum jam terrarum Orbem pro justa agnitae, per privatos recessus praejudicando, Jurium item et Libertatum Regni perpetuam struere velint perniciem.

Incumbet proinde Dominationi Vestrae de his jam taliter informato in locis debitis mature haec representare, et in conformitate Instructionis suae coram Potentiis et Ministris eorum, cum quibus negotiandum in commissis habet declarare, quam sincero Serenissimus Princeps ducatur animo in reconciliatione Pacis Publicae, ad eadem quoque accedendo media quae et eadem Potentiae pro extremis adhibenda esse peraserunt. Si proinde Aula Viennensis felicioribus elata progressibus Armorum, Fortunam belli pro Justitia et Jure habendo, debellatam potius in absoluto Suo Dominio Ungariam habere, quam iustis Regni Legibus et Juribus in Ungaria regnare velit; Considerare velint jam saepius repraesentatas Dominationi Vestrae notas consequentias non Hungariam solum sed easdem quoque Potentias et totam fere Europam respicientes et consequenter res has qua nostras, qua publicas et certe qua suas si non proximas non longe semotas oblato toties prosequantur favore et si his quoque praefatis mediis optatus nobis Pacis denegaretur finis in futuris universalis pacis Europaeae Tractatibus suis Nobis et Justissimae Causae nostrae adesse velint officiis. Quae Dominatio Vestra pro dexteritate sua et nota in Serenissimum Principem et Patriam suam zelo, ac fide quam diligentissime promovere noverit. Haec sunt quae jussu Serenissimi Principis Dominationi Vestrae notificanda habui, ac ut crebrioribus quam haecenus scriptis Suis de iis, quae per Dominationem Vestram aguntur tam Serenissimum Principem quam et me certior, me enim hic in Polonia Sua Czarea Majestas aduentum suum expectare voluit, impatientissime itaque exspecto notificationes Dominationis Vestrae.

Caeterum id quoque Dominationi Vestrae notum esse volo, quod praeter ea vina, quae Cellarij Magister Serenissimi Regis Borussiae in praesentia Dominationis Vestrae tam a Serenissimo Principe, quam a me acceperat, plura quoque Vina post vindemias iuxta Contractum assignanda habere debuit, et prouti Dominationi Vestrae constat, quod certus Numerus vinorum ex parte Suae Serenitatis et certus Numerus ex parte oeconomici Consilii de Vinis Fiscalibus praestari debebat, cujus quidem Pars ea, quae ex parte Serenissimi Principis obvenire debuit praestita est, delegato homini Ejusdem Cellarij Magistri et ex Hungaria educta sunt, de quo extat etiam quietantia Ejusdem hominis, alia vero pars, quae ex parte oeconomici administranda fuisset, propter tam privatam quam publicam confusionem rerum administrari non

poterant, nulla tamen ex inde potest esse confusio exolutionis eorum, quae praestita sunt, si quidem aliunde Eadem Summa ad futuram necessitatem reservari debuisset et assignationes nullae aliae subsecutae sunt, quam quas Dominatio Vestra secum abstulerat, illae vero assignationes, quae factae sunt, si combinentur cum pretio vinorum jam administratorum assignationibus praefatis sufficiet, nescio tamen quae causa sit, quod Dominus Brenner se nihil posse recipere super suam assignationem scribat; incubisset proinde Dominationi Vestrae Berolino statim accuratam mihi transmittere informationem, quomodo se res habeat, circa easdem assignationes et pecunias. De meis quoque 2000 Imperialibus expectabam informationem Dominationis Vestrae et utrum Dominus Jablonski prout rogaveram Eandem Summam pro parte mea ad se receperit ut dispositiones meas desuper dirigere possim.

Hinc nulla alia nova scribenda habeo praeter jam inchoatum Bellum Turcicum, apertas enim jam agunt inimicitias. Palatinus Kioviensis cum filio Tartarorum Chani Budzakiensium aliquot millibus Tartarorum stipatus venit in Ukrainam Poloniae infra Kamenecum et magis ibidem subsistere quam progredi videtur. Bellum hoc Turcicum quasi vero ex factione Gallica motum Serenissimo quoque Principi imputandum persuadere Czaro et Moscovitis intendit Aula Viennensis, et quasi hoc Bellum contra Imperatorem quoque se extendere sollicitaretur, quod pro more solito ad nihil aliud nisi, ut Serenissimum Principem et Nationem Nostram odiosiores reddat, omnibus tam injuste spargitur; jussit itaque Serenissimus Princeps Dominationem Vestram in eo securam esse et omnes alios securos reddere quod Sua Serenitas et Natio nostra nullam penitus in incitatione Belli hujus partem habere vel habuisse unquam constabit, sciet perinde Dominatio Vestra objectis talibus debite respondere, quibus in reliquo maneo

Ejusdem Dominationis Vestrae

D. Clement.

amicus addictus

(Original.)

C. N. Bercseny m. p.

80.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Regiomonti die 26. Martij 1711.

Berolini, 4. Apr. 1711.

Serenissimum in Russia morari, publica cum fama confirmat, rationem vero ex litteris E. D. C. Bercseny didici, illam esse, quod

Austriaci dum pacis desideria mentiuntur et his Comiti Peterboroug Ex. cetrisque (sic) colligatis illudunt, omnem in eo collocarint operam ut Suam Serenitatem ex Polonia exclusum deprehenderent. Apello itaque ad nuperas meas de 16. hujus Negotium quoque Protectionis nunc vel maxime urgendum videtur, ut authenticæ aquiratur: forte enim huc venturus. Eadem rationes urgent, ut Herbersteiniana machinatio (sed secrete: omnia enim profecto scit, quæ ibidem aguntur) Regi detegatur, ne insolentius, et in majores quoque grassetur.

Cæterum cum salvus sit Princeps, poterit negotiationem cum Colligatis prosequi modo interea Comes a Peterboroug non decipiat. Nupera reitro et persevero uti semper fui

Perillustris ac Generosæ Dominationis Vestrae

Obstrictissimus servus

(Original.)

D. H. B. m. p.

81.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Berolino, Martii 1711.

P. P.

Licet ab adventu huc meo Serenitatem V. aliquoties de initio et continuatione benignissimæ mihi commissæ negotiationis cursu humilissime informare non interniserim, tamen ob solidas et prægnantes quas de interceptis vel suppressis per Caesareos emissarios hinc inde litteris meis habeo suspensiones et ob interruptam per morbum fermè 4 septimanarum scribendi facultatem, S. V. præsentibus per specialem hunc expressum uberrime omnia ea quæ hucusque acta sunt punctualiter debita cum fidelitate iterato notificare censui.

18. Januarij Berolinum veniens Milord Rabi reginae M. Britanniae ambassadorem eatenus conveni ac eidem S. V. epistolam reddidi quam ille reverenter perlegens me de continuatura sua in S. V. sinceritate assecuravit ostendendo omnia ea quæ a discessu meo in Hungariam partim in Anglia partim Wiennæ apud anglicum ministerium pro Hungaria quorum maximam partem id est epistolas quæ eidem cum ministerio anglico hoc in passu intercesserunt jam olim S. V. transmissas hic repetere superfluum foret; adduntur tamen extractus literarum domini Palmes a 9. Aug. usque ad 13. Dec. 1710 et literæ domini Bruininx quas ad dominos suos super rebus Hungaricis scripserat et quæ satis ejusdem austriacum declarant animum labantibus in dies

rebus Hungaricis et captis jam post Uivarinum Agria Zolnok Eperies-
sino caeterisque minoris momenti fortaliis accedente Caesareanorum
per omnes aulas alliatorum declaratione, se bello Hungarico hac hyeme
finem imposituros; irrita fore videbatur negotiatio, et vix sperari pote-
rat, alios, qui semper mitigationem seu potius limitationem puncto-
rum a S. V. desideraverant, pacis opus super anni praeteriti pro-
positiones in aula Wiennensi ursuras. Ut ergo novas proponerem
Conditiones vehementer me urgebat milord Raby, licet ego semper
defectu instructionum me excusaverim. Tandem vero nè totalis spes
obtinendi tractatus per alios rescinderetur, hic annexum formavi
(memoriale: durchstrichen) projectum manucentibus ad id Dom.
Jablonski et instructionibus annorum 1708, 9 et 10, inprimis etiam
illa quam S. V. domino St. Julien dederat 1709; quod quidem projectum
generalissimis terminis ideo comprehensum est, ut S. V. et confoede-
rati status pro ratione conjuncturarum id latius vel strictius semper
explicare possint. Stabilito nempe juxta leges regni regimine et habita
super id alliatorum assecuratione Hungaria omnia ratione quorum
ducta S. V. arma sumpsit se obtenturam expectare potest, examinato
dein Transsylvaniae negotio, id per formale punctum projecto inserere
necessarium esse judicaveratur (sic) modo sequenti: Et ut ista pax, quam
altetatae potentiae conciliabunt, Hungaris tanto firmitior et acceptior
esse possit, foedus inter suae Imperatoriae Majestatis Genitorem piae
memoriae et Transsylvaniae principatum 1686 solemniter initum ex
integro vigori restituatur et in effectum restituatur. Quod dein ultimum
paragrafum projecti attinet, ille supradictis instructionibus et exhibitis
a S. V. confirmatis potentiis alliatis memorialibus conformis inprimis
ideo additus est, ut is Caesari pacem non acceptaturo odium, S^u vero
Vestrae apud alios amorem conciliaret, eosque et totum orbem de
sinceritate desinteressataque Ser^{ae} V^{rae} intentione clarissime edoceret
et per consequens ad procurandum jam olim ab ipsis propositum aequi-
valens impelleret. Formato taliter projecto in aula hac inchoanda
negotiatio seposita fuit tantisper siquidem res apud alios primario
proponendae erant. Igitur Milord Raby projectum hoc cum paribus
credentialium mearum et principalium instructionis punctorum ad
Reginam M. Britanniae et status illius secretarium misit ac sumptis ex
conscientia, honore et inprimis necessitate argumentis in vividissimis
terminis reginam rogavit ut suspensis his omnibus aulam Wiennensem
impellicaret ad concludendam cum Hungaris pacem, quem in finem

necessarium esse ac putare, ut milord Peterboroug Wiennam abiturus, ubi ob eximia sua in domum austriacam multum possit, ille nimirum Barcinoniam et Cataloniam occupavit, positive instruat et ut si fieri possit Wiennam iter faciens Berolinum veniat aut mihi locum destinet ubi eundem in itinere convenire valeam, se interea commodi temporis gratia Wiennam ad Dom. Palmes pacis projectum misisse eidemque urgendum pacis negotium recommendasse quod ut magis positivè agere valeat se curaturum ut specialiores Reginae accipiat ordines et nunc vigore solum generalium suorum mandatorum agat. Exposcere itaque rei importantiam ut et domino Palmes a Sua Majestate promotio operis hujus benignè committatur. Interea ego ad dom. Birndorff saepedictum projectum unacum credentialibus meis ad status Generales et Dom. Pensionarium per cursorem regium expedivi et ut Hollandos ad conjungendas suas cum Anglia hoc in passu vires ex argumentis in instructione extantibus et pro rerum conjuncturis semper emergentibus urgeat ennixe recommendari addita ad Bar. de Lintelo qui modo in Hollandia brevi huc redditurus moratur, S. V. epistola cui meam itidem junxi et ut pro consveto sibi zelo hac commoda occasione utens apud dominos suos efficacia S. V. praestare dignaretur officia condecenter rogavi. Communicaveram ego Milord Rabi a S. V. adhuc anno praeterito transmissum extractum tractatus cum Czaro et hoc eodem eum argumento utebar, Czarum omnino nobis auxilia laturum cuius rei magnam speciem praebebat nupera domini Urbig cum Caesarea aula contentio et nunc praesens iter Exc. Domini Comitis Beresenyi ad Czarum, nisi haec ipsa argumenta quae certe magnum pondus ad feliciter concludendam pacem addidissent per inopinatam Turcarum belli contra Moscos et Polonos declarationem vigorem suum ammisissent, et quamvis hoc certum sit, alios nunquam petitis in instructionis meae puncto extantibus de assecurando vel animando Czaro contra Caesarem assensissent eo quod omnia haec per Gallicos ministros etiam in praejudicium causae communis fieri et instigari jam sibi persuaserunt et eatenus mediante domino Jablonski apud dominum Brenner partim quaesti fuerant partim quid in re ipsa sit indagaverant, ad quae tamen ille apposite satis et lucidissime respondit S. V. apud Czarum nihil aliud quam id quod apud alios faciat quaerere nec Gallicas factiones fomentaturam ad offendendos alios qui S. V. bonum tam sincere cupiant; his tamen omnibus nihil effecit, nam hucusque pervicaces hoc in passu sunt et eundem Gallicarum partium studiosissimum

firme putant, quod ille procul dubio S. V. luculentius perscripsit. Sequentibus dein postis resoluta per reginam Angliae Milord Peterburgii Wiennam, Turinium et Barcellonas itinere. Milord Rabi ad lucrandum tempus eidem Hagam Comitum expeditiv literas, in quibus eundem rogavit, ut, si huc iter flectere non possit, mihi locum aliquem ubi eum secure invisere quirem destinet, ad quas ille in Hollandiam veniens respondit, se a regina domina sua positive instructum, ut negotium Hungaricum in vividissimis terminis apud aulam Wiennensem urgeat, in eo futurum, ut demonstret quantum libertatem secularem et ecclesiasticam cordi habeat, se jam hoc in passu cum DD. OO. GG. locutum esse et eosdem ad singularem reginae requisitionem resolvisse ut minister eorum Wiennae existens se Anglis iungat et omnia illa agat quae pro effectuatione tanti operis visum fuerit; se interea dolere quod reginae mandata eum per Dusseldorffium et Ratisbonam iter facere obligent et adeo impediant Milord Rabi grata conversatione frui et a me optatam et necessariam habere informationem, quam tamen se Wiennae expectaturum quod et protinus factum fuit, asserit exprimendo praeter deputatos dominorum statum Generalium de Birndorff secum hac in materia contulisse quod dein ipse dominus de Birndorff in suis ad me datis confirmavit et Bar. de Lintelo itidem repetiit et de dominorum suorum prono affectu, voluntate mandatisque hoc in passu ad suum ministrum Wiennae datis S. V. nomine eorum de suo vero fervido zelo omni cum veneratione assecurare petiit. Ex his omnibus S. V. clementissime et uberrime cognoscere potest qualinam modalitate negotia apud aliiatos coepta et quae ab iis acta et resoluta fuerint, quae ex post ministris suis hoc est Milord Rabi et Peterborough perscripserint et quae dominus Palmes et Prussiae legationis secretarius dein huc Milord Rabi communicaverint ad conservandum nexum terminorum eadem hic humillime addo, nunc ad exponendam hac in aula inchoatam et nunc absolutam negotiationem transgredior. Mutata hic erat rerum facies. Supremus aulae Mareschallus Comes de Witgenstein captivus Spandaviam ubi adhuc detinetur abductus et primarius status minister Comes de Wartenberg regno exire iussus omnes omnium animos in suspenso reliquerant et generalem subsecuturam credebatur mutationem; sed res ulterius non processit, nec hucusque praeter conjecturas quidpiam certi de causa exilii eorum innotuit. Primus ille de male administratis proventibus postulatur et nimis Exactionibus populum pressisse accusatur alter nescio quid peccavit, communis sermo est, eundem ultimum

hunc ad omnia illa instigasse et multas pecunias corrosisse, quicquid sit omnibus fere officiis suis privatus Francofurti ad Moenum vivit; ego eundem per aulicas aliquorum ministrorum factiones cecidisse suppono; insupportabilis enim multis devenerat quod multas familias antiquas oppresserit et summam rerum ad se pertraxerit; metuebam ego mutacionem hanc ministerii negociacionem meam impedituram, sed res praeter spem meam feliciter evenit; devolutis enim ad Dom. Ilgen rebus extraneis, dominum hunc accessi ac peractis nomine S. V. rite curialibus eidem commissionem meam clarissime exposui et simul sequens memoriale cum pacis projecto tradidi eundem rogando, ut quantocius regiam habere possim resolutionem. Sua Excellentia me de regia benignitate et suo prono serviendi studio assecurando ad instantias brevi resolutiones relaturam promisit. Studio tum nullam de protectione mentionem feci eo quod putavi deserta nunc ob Pestis incommoda Prussia regem fors facile in eandem consensurum et dein lentius ob proprium suum interesse causam S. V. sive in aula Wiennensi sive apud alios curaturum. Expectavi ergo regiam ad dietas meas instantias resolutionem quam demum initio mensis Februarii obtinui: Primo quidem Regiam Majestatem suas toties reiteratas assecurationes de sincero in S. V. et gentem Hungarum affectu modo etiam repetere et se quam lubentissime ministris suis injuncturum ut omnia ea quae in dicto meo memoriali inveniuntur, aliis efficaciter repraesentent et ad procurandam pacem una cum iis omnimode cooperentur ac dein si irritus fuerit conatus ut dietam assecurationem de includenda Hungaria in pacem Generalem studeant. Addidit dominus de Ilgen mandata ad id necessaria undeque expedita esse; obiit inter haec Hagae Comitum regis Borussiae in Hollandia plenipotentarius, L. B. de Schmettau, ejus casum vehementer et maxime ideo doleo, quod S. V. addictissimus et studiosissimus fuerit. Advenerunt ex post ministrorum regionum relationes quod commissas sibi res Hungaricas in aulis aliorum curare incoeperint quae omnia in Anglia et Hollandia de urgendo ad pacem Caesare sumptae resolutiones confirmarunt et simili modo tam undique incaminatae pro tractatibus S. V. res occasionem mihi dederunt animum convertere ad quaerendam mihi iniunctam regiam protectionem super quo commodissima mihi adhuc ansa a domino de Ilgen data fuerat. Aula Caesarea jam ubique credebatur, Hungaros Turcarum auxilia quaerere vel jam obtinuisse et his ministerium Wiennense se excusabat, quot (sic) Caesar nullas in Italiam aut

Hispanias aut Rhenum mittere possit copias. Detexit mihi hoc minister regis dominus Ilgen me rogando, ut S. V. perscribam ut vel ad minimum modernas expectare dignetur alliatorum resolutiones, siquidem satis semper temporis futurum sit praescissa omni pacificationis specie cum Turcis se conjungendi. Reposui me credere non posse, quod S. V. aliquid cum Turcis actura sit, cum aliter per me alliatis hoc in passu informari curet, aulam Wiennensem haec ideo fors solum spargere ut alliatorum humeris onus belli portandum relinquat et si nullum aliud superesset argumentum ad persuadendum alliatis S. V. cum Turcis nihil concludere velle, habere me unum in manibus quod clare sinceram declaraturum esset S. V. erga alliatis mentem et propensionem, nimirum eandem mihi benignissime commisisse ut imo suo et suam sortem sequi volentium (nomine) in casum expulsionis ex regno Hungariae apud Majestatem Prussicam pro libera in Prussia permansione et securitate debite instem, me ergo id praesentibus facere et dominum de Ilgen rogare ut solitum erga S. V. affectum etiam in hoc casu ostendere haud gravetur. Respondit se omnia pro posse acturum et regi propositurum post aliquot dies extractum puneti illius, in quo S. V. protectionem quaerendam commisit, petiit et regiam mihi superinde affirmativam retulit resolutionem, grates agendo institi ut eam scriptotenus mihi extradari jubeat; post varias difficultates et meas remonstrationes rogavit me ut ipse projectum faciam et tradam, nec moratus sum et id altera die eidem mox exhibui ubi is regem quidem iterum extradari resolvisse asseruit, ita tamen ut in manus tertii deponatur. Est ergo in manibus domini Jablonski et copia ejus hic reperitur. Tradendo eam nobis exposuit Ilgen suam Majestatem ad contestandum suum affectum ita ut projectatum fuit expediri curasse; scire quidem Caesarem hoc male laturum; regem tamen id non solum ob receptam per gentes humanitatem, sed et ob specialem quia erga S. V. fertur propensionem in id consensisse, licet sincere voveat, ut facta pace S. V. in Hungaria remaneat ac inde etiam amicitiam erga suam Majestatem continuat; sic praeter omnem spem dominus n. Jablonski, ne repulsam pateremur, ut non proponatur suadebat; haec feliciter obtinui. Premebam dominum de Ilgen ad celerem resolutionem, inprimis relatione S. V. alias a Czaro de Liffandia habere propositiones. Rebus sic stantibus desiderabat aula a me listam aliquam eorum qui se recipere voluerint exhibeam; eam recusare non potui, sed praesentem tradidi, addeus, me fere ab his omnibus audivisse, eosdem exulare velle. Nunc regis

animus est, ut S. V. et ejusdem sortem sequi volentes deputatos aliquos expediant aut alicui hic in commissis dent cum quibus conveniri possit qualiter nam in Prussia stabilimentum fieri queat. Paratus est rex, terras et totos districtus distribuere, omnium religionum exercitium permittere et omnibus de quibus institerint elementer annuere, et haec maxima rationum est, quod per expressum hunc hominem S. V. de his informem ut ejus mentem quantocius regi declarare valeam, licet sincere voveam, ut per pacem in Hungaria concludendam hac regis benignitate non indigeat. Nescio quo casu fors a rege coram aulicis gloriante per totam urbem rumor de concessa S. V. a rege protectione percerebuit, et id accedente Milord Rabi ad Milord Peterborough notificatione aula Wiennensis per manum tertiam rescivit consternatosque hoc in passu animos aulae illius faciliores fore futuros spero quod iidem jam, uti informor, in consiliis opinati sint melius fore S. V. et Confoederatis satisfactionem impertiri, quam permittere, ut S. V. ex regno cum alteris statibus in Prussiam se recipiens sub tam potenti protectore existens data aliquando redire, et rex Prussiae per id Caesari magis formidabilior et ad diversiones faciendas capacior evadere possit. Ego Domini Jablonski attestationem, protectionales regis apud se esse, scriptotenus habeo. Ex litteris Milord Peterborough ad Milord Raby Vienna 28. Febr. datis S. V. videre potest, quomodo hic S. V. interesse sincere quaerat, et dubitandum non est, eundem accepto reginae suae rescripto de dato 13. Febr., quod tum needum acceperat, eo diligentius communi Hungariae bono invigilaturum et fors m(odo?) felicem futurum; certe enim inter alliatorum ministros nemo est quem ita timere ipsum ministerium Wiennense fateatur, quam hunc ipsum, et per consequens habens nunc etiam in manibus ex mandato reginae minas persvasusum, eundem iisdem tam pro bono reginae quam S. V. usurum, siquidem in nuceis suis significavit, qu'il s'opiniatrera, d'enuoier un expres a V. A.; tamen ego e re S. V. putavi in illum casum, ut si hoc aula Wiennensis ipsi denegaret eidem securam adressam mittere, ut videlicet S. V. epistolam in serenissimae principissae inclusam ad Jaroslaviensem postarum magistrum includat, quem ego et inprimis Seren^{iam} jam de eo informavi, et suppono, S. V. hac vel alia via infallibiliter ab ipso Peterborough informationem habituram, vel maxime de technis quas ne fors proprii S. V. ministri, S. V. et regni interesse spernendo, et suum querendo, cum Caesareanis habent. Hoc certum, si modo milord Peterborough presertim in modernis conjuncturis nihil

pro regno effectuat, nunquam alius quidpiam efficiet. Nunc praeter alia nova quae in extractu hic posito de tractatibus in Hungaria reperiuntur, nihil aliud ab aliquot postis habemus, et eventus docebit quid aula ad reiteratas Peterburgii instantias resolutura aut quid ille nobis perscripturus aut denique quid S. V. de iis quae hoc in passu acta sint benignissime perscriptura sit; Non possum non quin S. V. sinceritatem illam quam Milord Rabi in omni cursu negociacionum harum testatus est, humillime aperiā. Is vigore ordinum reginae suae aulae huic valedicens ceu ambassador extraordinarius et ad tractatum pacis designatus primus plenipotentarius Hagam comitum noviter in habitu me petiit, ut S. V. nomine suo primo quidem debitas respectusque plenas pro tam humanis et benevolis litteris agam grates et simul eum excusem quod ipse non respondeat, se magis actionibus S. V. quam inanibus verbis servire velle et sibi gaudere quod nunc amplum nanciscatur campum sincere demonstrandi quam vere cupiat dandam S. V. et Regno ab Imperatore satisfactionem. Profecto si dominus hic tam zelose et tam ferventer reginae negotium hoc non recommendasset ultra bona nobis data verba nunquam plus fecissent vel Angli vel Hollandi. Apud nuperum ministerium tanta non poterat, et mutatio in Anglia facta aliam S. V. rebus dedit faciem. Caput ministerii prioris fuerat Marleburgius, cujus opinio et mens erat, ut regina S. V. bonis verbis in suspenso tenendo nihil agat ex metu collisionis cum Caesare, et haec omnia fiebant partim ut sibi imperatoriam conservaret gratiam partim ut protracto per tam importantem diversionem diutius bello se magis ditiozem redderet. Is plane impotenter cum ducissa sua reginam dominabant, vicit ergo dein alia pars et effecit, ut duci de Marleboroug etiam generalatus adimeretur, nisi se resolveret ad derelinqvendas negociationes et restatus ipso hoc omnibus annuit et adeo in publica jam non intrat et solum exercitibus imperat; ducissa ejus primis officiis in aula orbata privatim vivit. Imo ad mortificandum magis ducem Peterburgius Wiennam et aliorum ad negotia facienda missus, et Milord Townsend Marleburgii creatura Haga advocatus in ejus locum Milord Raby succedens est; pars modo regnans ut ostendat quam interessatum fuerit praecedens ministerium, omnibus modis pacificationem nostram quaerit ceu medium securum ad obtinendam pacem generalem, et haec (sic) bonae intentiones continuis remonstrationibus Milord Rabi secundantur. S. V. benignissime recordabitur Dom. Jablonski Milord Raby assecurasse de certa summa pecuniae, si pax procurabitur; nunc summe necessarium

foret, ut S. V. vel ipsa ad Milord scribendo vel mihi benignissime committendo eundem iterato assecurare dignaretur; sive enim pax modo concludetur, ei maximum debemus, sive, uti modo spargitur, Peterburgius nihil effecerit, necessaria erit dicti domini amicitia; multum enim in procuratione assecurationis ex parte alliatorum de inclusione S. V. in pacem generalem prodesse poterit et ego ex opinione ejus finitis jam hic et absolutis omnibus et nulla certe spe de subsecutura pace existente intra 14. dies in Hollandiam et Angliam moveo ad observandum S. V. interesse et ad negotiandam juxta instructionis puncta mihi benignissime commissam alliatorum de inclusione in pacem assecurationem. Haec sunt, Ser^{me} princeps, quae hucusque pro S. V. agere et incaminare licuit; imposterum etiam continua fidelitate ac diligentia laborare ac de omnibus S. V. humillime certiorare non intermittam, modo securior modus transmittendarum litterarum adinveniri possit. Nescio nimirum quid Dom. Missuna cogitet, quod mihi nihil respondeat et eatenus a S. V. benignissima quoad praecedentia omnia expectabo mandata. Rem Europaeam quod attinet, in Hispania rex Philippus ubique triumphat captis Geronna et derelictis a Starembergio Balagver ac aliis locis vel Tarragona et Barcelona a duce de Vendome obsidebuntur; annona, milite et omni munitione caret; Carolus Starembergius revocari petit; succursus 2 millium qui Barcelonam ire debebat naufragium in littoribus Gallicis fecit, et timent ne ante adventum auxiliorum Barcelona capiatur; imo certe est, alios de conservatione totius monarchiae dubitare et de ejus divisione cogitare incipere. Rex Galliarum in Brabantia offensive agere vult et ad Rhenum irruptionem facere. Circuli associati Viennae auxilia urgent, quae si ipsis recusata fuerint, se neutralitatem acceptaturos minantur. Viennae magna conspiratio Bavarica detecta dicitur. Dux Sabaudiae si accomodatio cum Caesare non subsequetur, magnam in Delfinatu non faciet diversionem, et Veneti nimis in Galliae partes inclinare videntur. Rex Sveciae Hagae declarari jussit se neutralitatem in imperio tenere non posse et creditur brevi exercitum Svecicum ex Pomerania moturum et vix eum miles neutralitatis impediet. Rex Borussiae vere hoc iter in Hollandiam meditatur partim ad decidendum cum Hollandis de arausoniensi successionem, partim ut propior esse possit, si tractatus generalis pacis ut dicitur vere successerint.

Caeterum . . .

82.

Schreiben des Baron Ilgen, k. preussischen Ministers,
an Jablonski
(15. April 1711.)

*Hochwürdiger und Hochgelehrter, mein Insonders hoch-
geneigter Herr!*

Euer Hochwürden verhalte Ich hiemit nicht dass die vor die
Herrn Ungern ausgefertigte bekannte assecuration zu Wienn im Haag
zu regensburg und an andern mehr örtern gross bruit macht und
möchte Ich aus gar vielen und wichtigen Ursachen wohl wünschen
dass die Sache noch nicht eclatiret, sondern in mehreren geheim
gehalten wäre, Euer Hochwürden ersuche Ich auch gehorsamst nicht
allein Ihren ausgestellten Revers zu folge das Original gedachter asse-
curation wohl zu asserviren und es vor niemandts augen kumen zu
lassen sondern auch keine abschrift davon zu geben. Ich bin

Euer Hochwürden

gehorsamer treuer Diener

Ilgen.

A Mr. de Jablonski ministre de la parole de dieu pour la Cour de
S. M. a Berlin.

83.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Berolino, 16. Aprilis 1711.

Quamvis inde a discessu expressus (sic) mei nihil singularis ex
Austria aut Hollandia allatum sit, rumores tamen continui qui spar-
gantur de parum sincera ministerii Wiennensis in tractando cum S. V.
intentione deficientibus S. V. aut domini C. Beresenyi informationibus
ea ago et remonstro quae ex generali rerum constitutione conijcere
licet. Praesentibus ansam dant domini Brenner huc Berolinum scriptae
hic inclusae literae, in quibus rogat, ut eadem eeu summe necessariae
domino Peterburgo communicentur, nec defui officio meo, sed quam
securissima via dietam epistolam addita mea ad Milord Peterborough
inviavi eo magis quod religionis negotium ad dietam anni 1687
reductum esse voluerit aula Wiennensis, mens interea dominorum allia-
torum esset, ut in eum casum, si aula Wiennensis sincere et sine furo

super ultimario (?) propositas condiciones S. V. transmissas pacem concludere debitamque regno et nunc aliquam convenientem satisfactionem S. V. dare vellet, tales condiciones eadem acceptare et de caetero ex parte aliarum securum et assecurata esse posset, eosdem ad demonstrandum quantum a S. V. obstricti fuerint pro eadem sine quarantia formali signaverit, pacem hanc particularem generali inclusuros et media pro procurando eidem sufficienti aequivalenti adinventuros, quae ut S. V. notificem mihi communicata sunt. Caeterum . . .

84.

Bericht desselben an denselben.

Berolino, 25. Aprilis 1711.

P. P.

Per expressum meum ultima Martij hinc discedentem S. V. uberime de omnibus in illum diem actis punctualiter informaveram dictasque litteras sub duplicatis in sequentibus diebus transmiseram, currente exposit fama aulam Wiennensem sine concurrentia potentiarum aliarum pacem cum S. V. concludere velle occasione litterarum domini Brenner ad Dom. Jablonski datarum ad Milord Peterborough uberiorem exaravi epistolam includendo dietarum a domino Brenner scriptarum copiam quorum omnium exactam relationem S. V. jam exposui. Toto exposit tempore nec in Anglia nec Hollandia nec Viennae quidpiam singularis actum est. Confirmationem solum adventus S. V. in Poloniam a domino Brenner accepi ubi rationem abitus ex Hungaria illam fuisse dicit, quod austriaci dum pacis desideria mentiuntur et sic aliatis et C. Peterborough illudunt omnem in eo collocarint operam, ut S. V. ex Polonia exclusam deprehenderent. Communicavi haec aulae huic ac simul percontatus sum, qualemnam in omnem casum receptionem ratione respectus personae principalis et securitatem ratione permansionis cum omnibus exulare volentibus in Borussia habitura sit S. V. Quoad primum assecurant futurum more principali et quoad secundum, promissi sunt, mittendi ordines ad gubernatorem Prussiae, ducem Holsatiae, ut omnes in genere et singulos in specie Hungaros in Prussiam se recipientes efficaciter et manu etiam militari protegat, et nunc inprimis etiam dominum Brenner cui sine dubio ab eodem S. V. perscriptae per comitem Herberstein variae struuntur insidiae, quam rem aula valde displicenter tulit ac eum semper benigne manutenere resolvit,

et mihi etiam hic non securo ut cum brachio generalis campi mare-schallus assistat, rex imperavit. Venio nunc ad revolutionem extra-ordinariam, hoc est mortem imperatoris Josephi; octo dies lecto affluxus haeserat ac de die 17. aprilis (hora pomeridiana 10. supremum obiit diem; secutus brevi sibi familiarissimum principem de Lamberg ante aliquot septimanas mortuum, qui illud ipsi praedixisse fertur. 18. solum aprilis permissum fuit ministris extraneis per cursores, principalibus suis obitum hunc notificare, et eadem die tres expressi variis viis ad regem Carolum Barcelonas expediti fuere. Nuncius huc Bero-linum nudius tertius sub vesperam allatus fuit et mortem hanc tam qvoad alliatorum res in generali, tam qvoad S. V. et Hungariae res in particulari allaturam putare coeperam, ac ideo sine mora status mini-strum dominum Baronem de Ilgen accedens eundem rogavi, ut pro suo in S. V. et nationem Hungaram affectu in tam improvisa rerum immu-tatione suam sententiam mihi eo magis sincere aperire dignaretur, qvo securius de Regiae Majestatis pro gente Hungara affectu persvasus sit, annon rebus sic stantibus S. V. et secundum projecta jam ante aliquot annos communicata vel totalem sui a domo austriaca demembrationem, vel asserto principatu Transsylvaniae pristinarum libertatum restitutio-nem sperare qveat; credere me, S. V. legalem suam in principatum Transsylvaniae praetensionem nunc non derelicturam, multo minus Status Regni tot legalium punctorum satisfactionem in modernis con-juncturis remissuros; impelli me ad hoc supponendum inprimis sequen-tibus: Constare qvod Czarus gallicam acceptaverit inter se et regem Sveciae mediationem, et per consequens rem in eo esse, ut pax Czarum, Svecum et Turcas inter coalescat, qvod ubi factum fuerit, rationabiliter concludi posse, Czarum vigore tractatum suorum cum S. V. Turcam et Svecos ob proprium interesse S. V. in Transsylvania contra qvem-cunqve manutenturos et Hungariae vel totalem per ejus a domo austriaca avulsionem libertatum, vel pristinum privilegiorum vigo-rem asserturos, Turcam vel maxime tractatum horum conclusio-nem acceleraturum audita modo morte imperatoris, qvod in turbido in Hungaria absente Carolo se piscari posse speraturus sit, nec Czarum aut Svecum multas facturos difficultates, qvod compositis rebus suis hoc tempore, ne fors jam diu projectata exequi possint molimina puta-turi sunt. Melius ergo fore, ut S. V. et Hungaria vindicationem potius sui alliatis et inprimis regi Borussiae debeant, qvippe qvibus media-tum (?) desint ad procurandam nunc realem S. V. et Hungariae

satisfactionem. Petere me, ut S. E. literarum earum quas S. V. ad Dom. Jablonski mense octobri 1708 dedit, quae de demembratione regni Hungariae agunt, nec non projectorum sequenti anno a me propositorum tum a S. E. non impracticabilium iudicatorum recordari dignaretur, ex quibus visum sit, quam facile Sua Majestas Regia nunc etiam mediante Czaro Hungariam asserere S. V. in Transsylvania manutenere (sibi?) ad imperialem coronam gradum struere religionisque securitatem stabilire queat, imprimis nunc dum vacante throno imperiali Regia Majestas eas quas antea pro domo austriaca non teneatur habere considerationes, et adhuc incertum sit, utrum Carolus imperator futurus sit ad evitandam Imperii et Hispaniarum conjunctionem; Carolum denique aliatis tot nominibus devinctum esse, ut firmiter sperandum sit, eundem accedente eorundem officio legalem Hungariae impertiturum satisfactionem; nec dubitare me, aliatos hanc occasionem lubentissime accepturos, partim ad satisfaciendum promissis suis, partim ad eo citius finiendum grave hoc bellum, partim ad praecavendas quae nunc in Hungaria, in Oriente ac Septentrione exoriri videntur pro Gallia diversiones. Fieri posse, ut tota Hungaria modo vacante throno vel ad minimum aliqui magnates ad denique copiae caesareo Hungariae confederatorum accedant parti, et adeo novam rebus eorum reddant faciem. Addidi his omnibus, me solum haec privato nomine proferre, fundata tamen esse omnia in instructionibus a S. V. mihi datis, expectaturum me interea S. V. mandata, quae per expressum meum comundissime transmitti possint. Respondit dominus de Ilgen, mihi ipsi notum esse regis in Hungariam paternum affectum, et suum S. V. et regno serviendi studium semper se vovere, ut plenariam afflicti regni illius populi obtineant libertatem et quietem; videre se, opinionem meam superstructam esse. Primo quidem concludendae pacis inter Svecos, Moscos et Turcam hanc tantis totque implicatam esse difficultatibus, ut inde effectus nullus expectari queat; Czarum nunquam omnia illa initurum quae a rege Sveciae proponuntur, nec hunc a praetensionibus suis quidpiam remissurum. Turcarum interesse requirere, ut Czarus Asoff et alia in illis partibus existentia fortalitia demoliri curet; hunc vero omnimode in eo esse, ut parta conservet et augeat; utrum Gallica acceptata sit mediatio, in dubium vocari posse; scire se hanc Veterum proposuisse (sed) ignominiose a Czarum (sic) exceptum fuisse. Res denique Moscorum, Turcarum et Svecorum ita constitutas esse, ut magis ad horum conservationem quam ad aliorum assertionem arma

convertere teneantur; nec deesse ubique austriacae domui homines qui ne fors talia contra eam consilia omnimodo impedire conentur. De Regio prono animo S. V. persvasam esse posse, statum aulae ejus ita comparatum, ut ad dictorum projectorum expeditionem pauca contribuere possit, obstrictum eundem adhuc esse domui austriacae ob aliquorum Bohemica feuda et infallibiliter nullum alium quam Carolum imperatorem electum iri. Moguntinum totum quantum austriacum, Trevirenses et Palatinum Electores imperatoris cognatos hic enim Neoburgus, ille Lotharingus, domum Hannoveranam ex pacto austriacae votum dare teneri, Carolum ceu regem Bohemiae se ipsum nominaturum, Saxonem, eo quod filiam imperatoris pro filio suo ambiat, vocem suam non denegaturum nec regem Borussiae solum his omnibus contrariari velle aut posse. In rei veritate quidem esse, Carolum omnia alliatis debere, sed continuas austriacorum ministrorum apud alliatis fuisse exaggerationes, alliatis multum debere Carolo quod is personam suam ad iis complacendum tantis exposuerit periculis, ipsum principem fuisse quia modo sine Hispania unus e maximis futurus erat et alliatarum ejusdem in Hispania manutentionem requirere, et hoc ergo capite pauca sperari posse, alliatis pro S. V. omnia facturos, quae bonis modis et viis fieri poterunt. Eorundem, ut et Regis sui sinceram intentionem esse nec per illos hucusque stetisse quod pax in Hungaria conclusa non fuerit, obtulisse dictas potentias unam vel duas ante mortem imperatoris septimanas in fortibus terminis pro pace Hungarica mediationem, verisimile esse, eosdem omnia apud Carolum quae possibilia fuerint acturos, experientiam tamen hucusque docuisse, quam parum sinceram intentionem austriaci semper habuerint; alliatarum et harum exterarum potentiarum rationem status exposcere, ut pacate cum Austria vivant. Sequi exinde eos ob Hungariam nullum bellum Austriae indicere et solum officiis juvare posse, nec videri illos in tantum diversionem in septentrione vel oriente timere debere, dum mors haec imperatoris certocertius pacem admaturationem sit. In eo nimirum jam conveniunt Gallus et alliati, ne corona Hispanica imperio et terris haereditariis conjungatur, ac ideo pacem proxime conclusam, et uti judicare licet, famosum ita dictum Partage Tractatum reassumptum et executum iri, utramque partem bello fessam et sumptibus exhaustam esse; alliatis quidem habere validissimas hoc anno in Brabantia copias, sed quasi contra muros et aggeres campaguiam inchoare debere, et adeo gratisimum iis futurum, modo honorabili tam cruento bello finem imponere.

Res Caroli Barcelonae ita ad extremum redactas esse, ut nullo unquam plausibiliore sub praetextu ad haereditarias suas reverti potuisset provincias; eum itaque brevi Wiennae futurum et omnes ne fors emersuras suppressurum revolutiones. Addebat dominus de Ilgen, Hungariam non debere fidere multum promissis aliorum de inclusione in pacem generalem; aulam Wiennensem parum eorum minas curaturam, quod sciat, eorum interesse conservationem alicujus partis monarchiae Hispanicae requirere; non debere quidem S. V. de eorum sinceritate diffidere, sed pacem Vestfalicam docuisse, quid pro Bohemia caeterisque statibus imperatoris propriis Svecia et Gallia tum agere potuerint; multum fore, si in pace generali id quod in Monasteriensi pro Silesia stipulatum erat, obtinebitur. Privatam hanc asserebat finiendi esse suam mentem, se regi haec propositurum et Majestatis Suae mentem relaturum. Plura hac in materia agere necdum potui; itura in Hollandiam posta considerationes meas hac de re ad legatum Angliae scribam et illud vel maxime urgebo, alios nunc optimum in manibus habere medium, suam veram pro Hungaris demonstrandi intentionem, si nimirum Carolo in Austriam Barcelona redituro tamdiu classem navalem mittere non saperint, donec S. V. et Hungariae satisfecerit; ac denique omnia quae pro tenui meo posse in his delicatis conjuncturis praestare valebo, donec super nuperas meas per expressum missas S. V. acceperim mandata; nihil sane aliud doleo quam ad quod in tam importantibus rerum circumstantiis et imminenti-bus Hungariae periculis nullam plane benignissimam a S. V. accipiam informationem, multum minus ad meas ullum responsum; fateor, pudet me in conspectum ministrorum sive hujatum sive exterorum prodire; incomprehensibile enim illis est, ministros S. V. tam sterilem habere correspondentiam, quae iis vere et cum fructu principali suo servire aut pro interesse ejus realiter quidpiam efficere, ob defectum notitiae eorum quae aguntur, omnem perscindat occasionem. Caeterum etc.

85.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Königsberg, ce 30. d'avril 1711.

Præsentat. Berolini 1711, 7. Maji.

Nuper fusius respondi ad illa quae priores P. D. V. literae continebant, super materia postremarum quae mortem Imperatoris

significant, multi multa. Optarem omnino aulae Borussicae opiniones desuper intelligere. Res nostras vix juvabit haec mutatio, prima saltem haec aestate: Ministri enim cupidi bonorum nostrorum in omnia grassabuntur, donec copiae illorum alio avocentur. Nunc si C. Colligati favere vellent, possent ita res nostras componere ut obtentis privilegiis et Securitate nostra pro Imperio stare possemus, quod hacce mutatione non nihil turbatum iri certum est, me commendo salvo favori et permaneo

Ejusdem Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae
addictissimus

(Original.)

D. H. B. m. p.

86.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Jaworow, 12. Maji Anno 1711.

Cum a tempore discessus vestri nullas percepimus literas advenit tandem expressus omnem peractarum negotiationum seriem secum portans, et quanquam interea per Brennerum de necessariis magna ex parte informati fuerimus genuinam tamen de particularitatibus certitudinem nunc fusius habentes, quid ulterius, siue verendum sive sperandum, quare ratione amplior nationalis causae progressus instituendus sit, non praetereundam adapertam esse Nobis viam probe circumspicimus. Caeterum quandoquidem Vestra latuerit nos hactenus commoratio uberrimam de omnibus, quae interea contigerunt transmisimus Brennero informationem, quam jussu Nostro vobiscum communicatam esse nulli ambigentes, quid sequioribus post habitum nostrum cum Comite Pálfi colloquium, rerum cursibus actum peractumque sit, paucis pro futura negotiationum directione (annexis instrumentis fusius explicantibus rem) attingere voluimus. Et quidem sub Nr. 1 videre erit versutam, nec minus impracticabilem Aulae Viennensis Declarationem, vigore cujus praecise Nobis et Aulicis Nostris Bonorum restitutionem appromittendo, non solum Ducem a confoederatis suis abstrahere conabatur sed et antequam Tractatus concluderetur exauthorata omni militia, Fortalitia sibi ante omnia tradi praepostere praetendit; Quanquam autem satis nota hinc elucesceret Austriacorum in Pacem insynceritas; nihilominus ne quid in Nobis deesset, Generosum Paulum Ráday ea instructione

munitum censuimus ad Plenipotentiarios Caesareos Pálfiū et Locherum ablegandum, ut synceritate Nostra contestata, tum praefatae Declarationis intricatum contextum, et fucatum agendi modum aperte ostenderet, tum et nullam Nobis sine consensu confoederatorum Statuum de Summa rerum agendi superesse facultatem, adeoque peremptorie praefixi primum Triduani, exposit duodecim dierum termini, necessariam extensionem efficaciter adurgeret, sed ecce dum Praefatus Ablegatus noster, iter suum continuat Generalis Karoly convocatis sub praetextu Lustrae undiquaque Exercitibus, et Palfio per captatam occasionem animos militum spe pacis et futurorum metu corrumpente, hanc, quae sub Numero Secundo annexa est obtrudit, per expressos militiae legatos Finalem Caesareo Regiam Resolutionem, quae licet tum ex eo, quod non ad tractandum sed praeprimis ad deponendum juxta ignominiosam Juramenti formulam homagium invitati fuerimus, tum quod per viduarum et Pupillorum e bonis Parentum sanguine suo Patriae litantium ejectionem Reatum rebellionis agnoscere oportuerit, tum vero denique quod peremptorium terminum vix itineri, tanto minus, communicando et concludendo cum confoederatis Tractatui sufficientem adurserit, nullatenus per nos acceptari potuerit, nihilominus spe futuri favorabilioris Tractatus lactati, synceram in concludendam Pacem propensionem denuo testati, iterum iterumque extensionem Armistitij et termini efflagitavimus: Verum enim vero Ablegato Ráday Instructioni Suae interea incumbente ac considerationes suas sub Nr. 3 Plenipotentiario Caesareo ad facilitandam Pacis negotiationem vigore datae sibi facultatis proponente, simulque ad eas resolutionem responsoriam (prout ad marginem literarum videre est) recipiente, Palfius praecipitantia temporis utendum ratus, Partim generica omnium Regni libertatum promissione, Populum et Militem infascinat, Partim armis vindicibus terret, partim vero jam praevis corruptum Generalem Karolyi ad convocanda sub praetextu adventus nostri confoederationis commembra, facile persuadet, qui etiam (nobis extensionem termini peremptorij avide praestolantibus) dum interea Palfius ad tria milliaria castra locat, non modo se ad Tractatum sine nobis, qua foederatorum statuum Electo Duce et alijs Senatoribus immittit, sed et ad acceptandas obtrusas Pacis condiciones (quae ut plurimum ex considerationibus sub Nr. 3 annexis collectae sunt, et nec dum ad manus nostras devenerunt) tum militem, tum reliqua Confoederationis commembra tanta auctoritate sibi attributa disponit, ut eo facto, et Fortalitium Cassoviense

et Arcem Kővár, per ordines suos et concurrentium Confoederatorum hosti resignanda demandaverit, ac maximam Exercituum Partem per Pacem particulariter conclusam exauthoraverit, ridende interim (prout facile persuaderi potest) in sinu suo Palfio, qui sine dubio ob veritam Peterburgij negotiationem, tum ob occultatam Caesaris mortem haec omnia in tantam confusionem praecipitando effecerat. Quamquam autem omnia in concursu illo Szathmariensi nostro nomine et cum manutentione dignitatis nostrae (remansis pro Parte nostra tribus utpote Munkacs Unguar et Huszt fortalitijs nostris quoque ordinibus ex perspecta suspicione, in constanti fidelitate confirmatis) per Karolum acta sint ac Puneta quoque Pacis (quorum nonnulla vestris conformia esse videntur) ad nos pro confirmatione transmittenda decreverint, adeoque nos etiam ad exoperationem finalem Tractatus cum Prolongatione termini exire alieni haud fuerimus; nihilominus Caesare jam ad aeternitatem evocato, quid amplius agendum restet (prout in literis quoque Palfio perscriptis sub Nr. 4 declaravimus) ipsi ancipites haeremus. Quocirca mutata jam rerum ad renovandas negotiationes facie nunc desiderabile illud advenit tempus, ut et nos pristinam regni libertatem postliminio reducamus et aliae Potentiae contestatum erga hanc gentem favorem sequioribus consiliis et auxiliis continuent adeoque summe necessarium esse videmus praecipue opera vestra elaborandum, ut antea prosectatam propositionem nostram qua mediante exoperandum a dominio Austriaco Hungariae emancipationem toti Europae maxime necessariam fore clare ostendimus iteratis laboribus representet et alliatis potentiis ea moderatione persuadeat, ut simul ostendat gentem Hungaram magnam in alliarum Potentiarum equanimitate ponere fiduciam, quae viam ad restabiliendum regni pristinum vigorem adaperiam esse cernentes juribus libertatibus et legibus regni restituendis omni conamine prospicere non sint intermissurae, unde quoque opinionem eorum facile agnoscentes tanto citius et avidius praestolabimur nobiscum communicandam quanto magis timenda partis adversae conamina in labefactionem ne fors libertatum nostrarum tendentia tempestivis remedijs antevertere desideramus quorum exoperationem dum fideli

dexteritati vestrae commitimuseundem valere desideramus.

Franciscus Princeps m. p.

(Original.) www.libtool.com/en Stephanus Kruczay m. p.

87.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Zaluze, 13. Maij Anno 1711.

Sok Jokkal Isten algya hűsegedet!

Az melly borokat az Oeconomicum Consiliumnak Hegyi által Eölletet volna ez el múltöszel az Felséges Prussiai király ember kezihez alkuképpen administráltatni részszerint Hegyi el pártolásával distraháltattak, reszszerint penigh Pazdicsra hozatattak vólt, a kiket is Vereczkére szalitatván, minthogj nem vóltak arra valók, hogj a király emberének lehetet volna őket assignalni, másova deputaltuk. Füstben mennvén azért hitetlensége által Hegyinek vele való alku, a borok nem administratioja miat, azon két ezer ött száz Talléros Talleros Capitalisra, szamot ne tarscon hűseged, se penigh arra semmi assignatiot ne agjon senkinek is ¹⁾).

F. Rakoczi m. p.

Klementnek.

¹⁾ Gott segne Ew. Getreuen mit vielem Guten.

Diejenigen Weine welche der ökonomische Rath durch Hegyi in diesem verflossenen Herbst zu Handen des Bevollmächtigten Sr. Majestät des Königs von Preussen hätte vertragsmässig abliefern sollen, sind theils durch den Abfall Hegyi's verloren gegangen, theils aber nach Pazdics gebracht worden, welche wir sodann nach Vereczke verführen liessen, und da sie nicht mehr geeignet waren, dass sie den Bevollmächtigten des Königs ausgefolgt würden, anderwärts entsendet haben.

Nachdem so durch Hegyi's Treulosigkeit das mit ihm geschlossene Abkommen (in Rauch aufgegangen) vereitelt wurde, dürfen Sie wegen Nichtlieferung der Weine auf jene Summe von zweitausend fünfhundert Thaler nicht rechnen und darauf auch Niemanden eine Anweisung geben.

F. Rákóczy m. p.

An Klement.

88.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Regiomonti, die 18. Maij 1711.

www.libtool.com.cn

Perillustis ac Generose Domine mihi Observandissime !

Cum per Austriacorum nequitiam fama de Pace Hungarica iterum invaluerit, lubeat P. D. V. ex annexa litterarum, quas ad quemdam Ministrum dedi, copia seriem Palfianae negociationis intelligere, ex qua facilé apparet, non alio consilio haec denuo spargi, quam ut Colligatis persuadeant, rem illam jam confectam, nec opus esse ut ulterius apud Carolum insistant imo sperent brevi Copias ex Hungaria in Imperium communis emolumenti gratia ducendas esse. Ad priores appello meque favori commendo faustum iter appreo et permaneo

Perillustis ac Generosae Dominationis Vestrae

Paratissimus Servus

(Original.)

D. H. B. m. p.

Kurze Darstellung der Friedens-Unterhandlungen mit
dem Grafen Pálffy.

Ad Brenner 18. Mai 1711.

Voici en peu de mots toute cette Negociation du General Palfi: Il y a près de 4 mois, quil s'aboucha avec le Prince à Vay ou aiant promis à S. A. S. de faire savoir à la Cour les sentimens des Confederes, il la pria d'entrer de nouveaux en conference, lorsque la reponse de l'Empereur sera arrivée. Cependant le Prince aiant sû positivement que l'on avoit ordre de le surprendre, il se retira en Pologne lorsque Palfi l'attendoit à Debreczin avec le Conseiller Locher, qui arriva de Vienne avec les Resolutions de la Cour de Vienne qui sont de l'impertinence suivante: que le Prince ne doit agir que pour lui même et ses domestiques, quil pourra dans la suite agir pour ses enfans. Que chaque Seigneur et officier ou gentilhomme doit pareillement agir pour luy meme et demander sans delais la grace de l'Empereur, que l'on accordera sans difficulté aus Simples Soldats, qui quitteront les armées qu'il faudra recourir à la Clemence de S. M. J. pour les biens confisques; mais qu'on donneroit de l'entretien raisonnable par maniere d'usufruit à ceux qui se trouvent hors du Pais, s'ils y retournent. que ceux qui auront obtenu l'amnistie en

pourront demander la confirmation dans la diette prochaine, Que le Prince pour marque de sincerité doit prealablement rendre toutes les fortresses, qu'il a encore et congedier toutes les troupes, et cela en trois jours. Cette derniere Clause toute extravagante qu'elle est, enfermoit un grand Mistere. Car si le Prince s'etoit transporté à Debreczin, et si le terme de trois jours expiré il auroit refusé de consentir on l'auroit attaqué immancablement, en meme tems que les troupes Autrichiennes de Transsylvanie et du Coté d'Unguar auroit marché pour lui couper la Communication avec la Pologne. Ce Prince aiant évité le piege, le C. Palfi lui envoya par ecrit toute cette belle resolution. S. A. S. repondit de Sztrich en Russie le 27. de Mars, que les fortresses et les troupes ne lui appartiennent pas en particulier, mais à toute la Confoederation, elle ne pouvoit rien faire sans leur Consentiment, qu'il falloit qu'elle convocat tous les Confederez et qu'elle traittat conjointement avec eux, qu'il s'agis soit de retablir entierement les Seigneurs et Nobles, et rendre les biens aux Veuves et aux orfelins dont on a fait mourir les maris et Peres contre les Loix, qu'on ne pouvoit pas différer à rendre les Princes ses Enfans, et enfin que l'on etoit obligé d'observer les Loix, que S. M. J. a si saintement jurées. Cette reponse n'a put etre à Debreczin que le 4 ou le 5 d'avril et n'a pû arriver à Vienne que vers le 12. du meme Mois. L'Empereur a été pendant tout ce tems hors d'état de s'appliquer aux affaires, et il mourût le 17. avant peutetre qu'on lui en est parlé, mais ce qui est plus positive, c'est que les reponses sont diametralement opposées aux Resolutions et declarations, que diront donc nos Nouvellistes pour appuyer l'imposture? est ce que l'Empereur agonisant à tout d'un coup changé de sentimens, ou est ce que le Prince aiant appris la mort de l'Empereur a pris des Resolutions contraires à ses interets à ceux de la Patrie? Si la grace toute puissante avoit operé le miracle dans le Cœur de l'Empereur il auroit consenti à la Convocation des Etats Confederez sous le Prince, sans laquelle S. A. S. lui avoit declarée de ne vouloir pas traiter. Mais elle a passé le mois d'avril en Pologne, et les lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'ecrire non seulement ne parlent d'aucune convocation ou d'aucune paix, mais elles font encore connoitre sa resolution finale, qui est que se voiant de nouveaux trahy et trompé par la Cour de Vienne, elle espere que toute l'Europe connoitra enfein sa sincerité et conviendra qu'elle est reduite à chercher tous les moiens possibles pour

secourir sa Patrie, sans les Etats de la quelle S. A. S. ne veut entendre parler d'aucun traité, ni meme renoncer au droit sur la Transsylvanie sans la participation et consentement des Etats qui la composent.

www.libtool.com.cn

89.

Bericht Klement's an Rákóczy.

23. Maij 1711, Berolino.

Per E. dominum C. Bercesenyi sub dato Leopoldi 18. Martij de omnibus iis quae in Debrecsinensi tractatu acta fuere uberius informatus non intermisi vigore hujus epistolae mihi commissi in locis debitis apud aliados repraesentare; interea in gravissima febre prorsus per tres septimanas dubio reconvalescentiae eventu colluctatus nihil agere potui. 25. Aprilis S. V. humillime certiore reddideram de mente hujatum ministrorum quoad mortem Caesaris et quid illa boni pro Hungaris effectuare possit, nec dubito, eandem S. V. cum praece-
dentibus redditam esse. 16. hujus venit Vienna nuncius, comitem Caroli cum confoederata nobilitate et militia traditis residuis fortalitiis pacem Debreczeni signasse ac dein sacramento fidelitatis regi se obstrinxisse; confirmavit haec omnia sequens dies postalis et inprimis certa quaedam epistola ab exule Hungaro Jarislavia scripta, quae exacte mihi ostendebat pacem hanc exclusa S. V., quod nimirum conditiones acceptare noluerit, coaluisse. Quid de his aula et ministerium hocce judicent, ignoro; morbo enim meo gravi impeditus aulam videre non potui, quae 20. hujus in Hollandiam, nescitur quare, abiit. Scripsi ea eatenus ad milord Rabi et baronem d'Ilggen, quorum responsorias, ubi accepero, S. V. humillime transmittere non intermittam. Hic praesentium S. V. addictorum, imo et mea mens est rebus taliter stantibus me in illud usque tempus nihil agere, multo minus in Hollandiam, etiamsi reconvalescerem, abire posse, donec a S. V. de actorum serie uberius informatus novis instructus fuerim mandatis, vel maxime ideo, quod conclusa nunc per status in Hungaria larvata pace alliati non ita cordi sumpturi sint rem, nisi nova pro persona sua proponenda curaverit S. V., quorum rationem Anglos et Hollandos presente modo rege Borussiae (habituos) sperandum est. Igitur nova hic fideliter S. V. expectabo mandata, eandem humillime assecurando, me constanter in fidelitate permansurum et eodem ardore quo antea interesse suum curaturum, confisus tamen S. V. itidem secundum petitum literarum mearum de

ulteriori subsistentia benignissime prospecturum, et etiam acturum, si praesertim in modernis conjuncturis in Angliam, ubi omnia duplo cariora sunt, cum tenui sanitate proficisci deberem. Qvaliter nam status generales Belgii viduae imperatrici condoluerint et quatenus eorundem de domo austriaca mens sit S. V. ex adjunctis clementissime videre dignetur. Cujus benignitati me commendans maneo etc.

90.

Schreiben Lord Raby's an Klement.

La Haye le 24. May (1711).

Monsieur!

Comme j'allai repondre a votre lettre j'entendois que la paix estoit fait pour tout jour en Hongrey ainsi je n'ai pas besoin d'etendre plus sur ce sujet, mais de vous dire que i'aurai toujours le meme estime pour votre personne et j'espere que vous avés votre bien restitué car effectivement je vous souhaite toute sorte de Prosperité estant avec passion

Monsieur

Votre tres humble

et tres affectioné serviteur

A tergo :

Monsieur Rosenau.

Raby m. p.

(Original.)

91.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Praesent. Berol. 31. Mai 1711.

Regiomonti, die 25. Mai 1711.

Perillustis ac Generose Domine mihi Observandissime!

Ad litteras P. ac G. Dom^{na} Vestrae de 16. Mai, tum ob molestam, qua eadem vexatur, febrim, tum ob nova, quae transmittere placuit, vehementer indolui. Haec eodem tempore percrebuerunt, quo ab uno ex nostris litteras accepi technarum Viennensium testes, veluti ex annexo dilucidum est, magni mihi fuerit prodigii loco si haec omnia ab Imperatore promissa aut acceptata sint, sed longe majori si bona fide ab administris executioni mandata fuerint. arbitror enim nec Principi nec Protestantibus satisfactum iri, neque coeterorum securitatem nisi fluxa Viennensium fide inniti, quidquid sit, inde saltem apparet, quibusnam

Hungari promissis allecti sint, et cum aula denuo verbis non steterit, suppeditabunt haec ipsa Serenissimo Principi et conquerendi materiam et ansam quaevis adhibendi media, quibus suam Patriaeque salutem asserere queat. Cujus ego quoque mandata ad hanc rerum mutationem spectantia praestolaturus sum et interim P. ac. Gen^{re} Domⁱⁿⁱ Vestrae pristinam valetudinem apprecando memoratae hic adjacentis scripturae divulgationem commendo.

Perillustris ac Gen^{re} Domⁱⁿⁱ Vestrae

addictissimus servus

D. H. B. m. p.

P. V. Vereor ne quoad hanc Hungariae Pacem infelicis Prophetarum munus obierim dum in literis, die 16. martij ad Dominum Jablonski datis praedixi non Pacem sed dispersionem et animorum divisionem ab Austriacis quaeri, quae aliquando non minus deceptoribus quam deceptis gravissima sit, ad has P. D. Vra. Dom. Jablonski quasi discursus causa remittere non grauetur.

(Original.)

92.

Schreiben Rákócy's an Klement.

Leopoli, 27. Junii 1711.

Fidelis nobis sincere dilecte. Supponimus redditas jam haecenus vobis fuisse Responsorias literas nostras per expressum vestrum transmissas ex quorum contentis et annexis Earundem abunde percipere potuistis in quonam cardine versentur Negotia Hungarica his proinde quod tunc defuerat adjungimus copiam nimirum sic dictae Pacis Karolianae quam aula Wiennensis jam puncta submissionis appellat una cum animadversionibus quae haerens venenum vobis et alliatis manifestare poterunt ob quod illa acceptare obligationi nostrae in patriam consentaneum esse haud duximus, nec nos fefellit opinio; quid enim minister quidam Vienna scribat hic accludimus et ex his omnibus alliatas quoque Potentias agnitas speramus justas et aequas rationes nostras, ob quas ad concludendam illam morte Imperatoris subcicuta fraudulosam negotiationem ultimam manum admoveere renuimus verum prouti vobis in memoratis literis contenta literarumstrarum ante Expirationem armistitii Generali Palfio transmisimus ita nunc quoque postreme scriptarum copiam communicamus quae ipsi quidem in proprias manus traditae fuere sed Tabellarius denegato responso reversus est interea vero certum est

Palatinum in omnibus Hungariae Comitatibus Carolum Archiducem pro Rege promulgasse contra manifesta jura et libertates Regni quae similem promulgationem peccatis primum animis in universali dieta fieri debere praescribunt et ipsemet articulus 2^{4us} dietae Posoniensis anni 1687 hic copialiter annexus quidnam praescribat fieri debere aut promulgationem et agnitionem regis abunde videre poterunt, agnoscent speramus ii, qui sine praejudicio sana conscientia de rebus nostris judicare voluerint nos regem extra dietam promulgatum non deposito praevio modo juramento agnoscere non posse sine totali ruina libertatum nostrarum, quae profecto per haereditariae successionis praetensionem et ne fors etiam futuram agnitionem in tantum non laederentur aut annihilarentur quam per actum hunc per quem Juri suo Regibus conditiones praescribendi et illos super eas adjuvandi cederet natio, ac proinde Czaro Moscoviae et Rege Poloniarum hic existentibus Reipublicae Polonae in Senatus Consultum convocatae suo modo institimus ut opere mediationis reassumpto declarationem nostram pro justa agnoscere velint qua mediante nos ab inimicitiis desistere velle affidavimus ad id usque tempus donec libertates et leges nostras de novo laedi publicis actibus compertum non fuerit appromisimus praeterea nos in promulganda libera dieta habita sufficiente securitate vel personaliter vel per Plenipotentiarios nostros comparere velle et eum pro Rege agnituros qui legaliter agnitus et coronatus fuerit Eique Juramentum praestituros. Petimus proinde ut hac nostra declaratione facta omnes in Confoederatione nostra perseverantes restituantur in integrum et Bona nostra interea quoque pro securitate Personarum nostrarum in Polonia degentes possidere valeamus Institimus prout dictum ut Potentiae supra memoratae haec effectuare velint quae exoperanda suis quoque ministris comiserunt et securitatem nostram Pacisque conciliationem Respublica expresso Senatus consulti statuto sanxit. Ex adjuncta literis vestris copia literarum Generalium ordinum viduae Imperatrici regnanti scriptarum profecto sat dolenter vidimus praecipitatum agnitionem Archiducis pro Rege Hungariae ubi potius sperassemus praetactos ordines per acta mediationis et negotiationum Tyrnaviensium seriem abunde informatos esse debuisse Eos Regem in Hungaria sine observatione praemissorum promulgatum pro aequanimitate mediationis suae agnoscere non potuisse, sperabamus enim eos hac occasione usuros ad restitutionem libertatum nostrarum in quibus nos manutenere velle saepius appromiserunt nec medium fortius adinveniri potuisset ad

adjuvandos nos quam dilatio agnitionis hujus ad usque effectuationem eorum quae pro re communi et exoperanda securitate religionum in Hungaria jvste fieri debere agnoverunt, merito propterea nos suspicari posse credimus non satis sinceras fuisse toties repetitas assecurationes alliatorum de restituendis et solidandis libertatibus nostris sed tantummodo in id intendisse ut pacatis quoquo modo rebus Hungaricis diversionem armorum domus austriacae sedent, necessarium igitur judicamus ut iis abunde demonstratis facile illos in opinione sua falli posse qui nobis media non superexistere credunt ad continuationem belli in casu oppressionis nationalis subsecuturæ et qui imaginantur nationem ita a nobis abalienatam esse ut Carolius exoperari potuisset tot millium hominum fidefragium nisi eos consensu nostro lactasset, qui jam se deceptos esse vident. Et profecto suo tempore reassument animum vindicandæ libertatis nisi ea ita assecurata fuerit et nostros eorumque tranquillos reddat animos: Patefacta sunt magna ex parte Consilia aulae Wiennensis per continuationem inimicitiae Comitis Palffy contra arcem nostram Munkatsiensem factae sprete declaratione nostra et praesidii jussu nostro facta, quam vobis praesentibus adjungimus quibus non obstantibus inimicitias suas sub arce continuavit Tormenta contra eam adduxit et ad deditionem cogens contra omnes leges arcem illam violenter a nobis occupavit. Nec mirentur igitur aliati nos in omnibus ijs, quae ad conservationem libertatumstrarum apta judicaverimus secure procedere velle et nos in statu conservare ut eas ulterius quoque manutenere possimus nisi nobis quantocius media suppeditaverint assecurantia earum firmam et stabilem securitatem qua melior vix suppeditari potest quam per restitutionem libertatis Transilvanicae quam in modernis rerum conjuncturis difficultare haud deberet Archidux ut conciliatis et devinetis ex integro Hungarorum animis Exercitum suum pro necessitate et exigentia rerum suarum applicare posset, Quodsi igitur vosmet ipsi ob statum vestrum valetudinarium iter vestrum in Hollandiam continuare non possetis bene faventibus et ijs quibus necesse fuerit haec pro Exigentia rerum communicate sentimenta eorum ad Regis Poloniae Generalem Comissarium hic in Polonia existentem Spiegel nominatum literis per Saxoniam directis quantocius transcribite ut modernas rerum conjuncturas seu in Pacem si adaequata conciliari potest seu in Bellum tendentes rebus et Interessis Patriae appropriare possimus, quae de reliquo securiores Correspondentiae nostrae de moscoviticorum armorum progressibus

attullerunt annectimus ex quibus firmiter sperari potest Bellum illud facili opere confectum iri Czaro desiderante. Quod sumptus attinet vestros circa illa quae reprobavimus hactenusque abunde vobis constare credimus, accommodatè vos in posterum quoque pro ratione status et temporis cujus angustiae nos quoque circumscribunt, literis particularibus et informationibus minime fidite nisi directe a nobis venerint in modernis enim circumstantiis cui fidendum est vix decerni potest.

Copie de la lettre ecrit par la Prince Rakoczi au General Palffi de Zalusa le 28. May 1711, traduit de l'Hongrois.

N'étant pas sur si vous avez receu avant l'expiration de l'armistice ma lettre ou non, je vous en ay voulu envoyer par l'occasion presente la duplicata afin que vous ne puissies pas douter de ma sincerité, Il faut neantmoins avouer que j'ay entendu avec beaucoup de chagrin la nouvelle que cepandant les troupes de votre commandement ont investie Munkats et commencé agir contre la gvarnison et que vous pretendes contre tous les loix d'occuper mon chateau et ma Seigneurie en meme temps que vous aves put comprendre par la declaration, que ma gvarnison vous a fait par mes ordres mes demandes fondes dans le devoir que je doit a ma Patrie en vertu de quoy j'ay defendu non seulement a ma ditte gvarnison mais aussi a mes autres troupes en Hongrie de ne commettre aucunes hostilités offensives puisque voiant par la mort de S. M. J. l'interet de la nation devenir entierement commun J'ay jugé qu'il faudroit par un veritable amour pour la Patrie, que nous qu' en sommes des membres nous devrions aussi avoir nos coeur et ensvite travailler ensemble avec des espits unies pour la paix et pour la tranquillité de la ditte notre Patrie d'autant plus que la derniere diette de Pressbourg n'étant pas legitimelement conclue la proscription et sa conclusion prononcées illegalement et contre moy et contre ceux qui sont des mes sentiments ne peut pas avoir lieu. Vous aves dernièrement assure Monsieur toute la nation en vertu de vos Pleinpouvoirs encor au nom du feu l'Empereur Leopold de la conservation des nos loix et des nos libertes cepandant je ne peut pas comprendre comment vous persisties sans contravenir a nos dits privilèges demander l'occupation de mon Bien et le serment absque praevia cum suis formalitatibus legitime convocata dieta dans laquelle encor selon les articles de la diete de Presbourg de l'année 1687 il fant que le Roy pret premierement le serment avant que de

le pouvoir exiger legitiment de tout le Royaume : Pour fair donc comprendre a la Cour et au gouvernement loial d'Hongrie mes justes intentions touchant tout cela J'y veut envoyer un homme expres pour declarer mes sentiments je vous prie donc Monsieur d'ordonner praealablement aux officiers dans la passage de Duklya qu'ils ne l'empechent pas et s'il vous plaira Monsieur de luy faire expedier son saufconduit quand il le demandera soies persvadés Monsieur de ma sincere inclination pour la Paix. Je ne feres pas commettre aucune hostilité de ma part, abstines vous de votre coté je vous prie des hostilités et ne donné pas occasion a l'effusion du sang innocent et chretien. Laissez vous y conduire Monsieur par l'amour pour la Patrie par le sang Hongrois et meme par l'obligation que vous deves a celuy que vous reconnoisses pour votre maitre qui a ce que je me puisse imaginer puisse avoir plaisir dans effusion du sang innocent enfin que moy aussi en apprenant l'intention et opinion de ceux a qu'il appartien selon nos loix la maintien de nos libertes dans les conjunctures presentes. Je puisse contribuer tout de ma part avec ceux qui sont des mes sentiments comme je l'ay deja dit pour parvenir a une Paix aqvitable et constante alaquelle le bon dieu nous a ouvert un chemin miraculeux. Pour moy j'ay toutsjours souhaitté de travailler pour l'obtenir. Je sviss.

93.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Berolino, 13. Julij 1711.

Mors improvisa imperatoris et dein tractatus Carolii occasionem mihi dederant ad S. V. sub dato 25. aprilis et 23. Majj uberiores dare ac in fidem mentem hujatum ministrorum qvoad primum casum S. V. perscribere in secundis humillime exponere, qvob ob larvatam pacem Sathmariensem nihil agere potuerim. Addideram tum copiam epistolae per Bruininx Wienna Hagam scriptae, necnon literarum a dominis OO. GG. imperatrici ratione mortis filii sui scriptarum, qvarum copiam, ignorans utrum primae pervenerint, itidem annectendam censeo. Febri exposit iterum vehementiori colluctatus nulla nova habendo languidus expectabam reditum ad S. V. expediti expressi mei, qui tandem ante aliquot dies rediit, ac S. V. benignissimum rescriptum de dato 12. majj exhibuit. Licet ergo adhuc tenui fruar valetudine, tamen ne ullum vel ob minimam moram S. V. res patiantur detrimentum, crastino die

b. c. d. in Hollandiam ad exeqvenda S. V. mandata moveo. Spero ego, quamvis negotiatio delicatissima sit, penitus infelicem me non futurum ob regis Borussiae praesentiam necnon Milord Rabi cujus pro S. V. utili et imo sincerum animum notum habeo, qui omnes sine omni dubio accedentibus ponderosis rationibus S. V. negotia cordi sumere sibi gloriosum et utile reputabunt. Suppono ego, me protinus iter in Angliam continuaturum eo quod aula haec apud Hollandos potens generositati et pietati addicta citius propositiones S. V. vel acceptatura vel talia inventura sit media per quae adsertis sibi Hollandis ad aequam S. V. impertiendam satisfactionem donum austriacam inducere quaeat.

Caeterum . . .

94.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Berolino, 16. Julij 1711.

Quamvis in meis humillimis de dato 13. Julij per dominum Lange missis pro 14. hujus in Hollandiam moturum perscripserim, tamen illa ipsa nocte accepto hic Wienna de tradito Munkatsino et recuperata sic tota Hungaria nuntio, fateor anxius haerebam, quidnam in talibus circumstantiis agendum sit et fors adhuc dubius haerem, nisi duplicatum 27. Junii datum S. V. benignissimum rescriptum heri accepissem, quod, quia abunde quid agendum sit, me instruit, bono cum deo eras summo mane moveo celeritate ea qua possum, uti et, quamprimum resolutiones accepero, easdem per expressum transmittere non intermittam, Caeterum . . .

Scripsi ad abitum usque meum Berolino plures ad Bercsenyi, Brenner, Birndorff, Radai, Krutsai, Ottlik, literas, quae tamen omnia nihil aliud quam recapitulationem horum continebant. Exstant adhuc alia ad principem et Bercsenyi; hucusque tamen cambia simpliciter et computus, et per consequens res privatas respiciunt; omisi itidem ad evitandas repetitiones literas quas ad B. Lintelo, Milord Raby et Peterborough scripsi, quae, nisi recommendationes rei continebant, cum relatione actorum et cum deductione jurium in epistolis principis et memorialibus meis in aulis praesentatis et hic annexis reperiuntur. Nunc sequitur series peractorum a meo discessu Berolino.

95.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, 4. August 1711.

Wohlgeborner www.libtool.com.cn

Mein insonders hochgeehrter Herr Gevatter!

Desselben sehr werthe aus Bielefeld, Wesel vnd Amsterdam, habe richtig erhalten, nicht zweifelnde, dass MeinHerr auch vollends nach dem Haag werde glücklich angelanget sein, vnd daselbst mein paquet vom 25. pass. angetroffen haben, seit welchem aus Hungarn nichts mehr an mich eingelauffen.

Dass sonst MeinHerr schleunigst nacher Engelland zu gehen gedenket, ist gut, ja höchst nötig. Um demselben die Bahn dorthin zu machen, habe ich mit neuerlicher Post an Mons. Chamberlain sehr weitläuffig geschrieben.

Dieser Christliche und unermüdete Freund, an welchen ich sub dato 2. Junii de rebus Hungaricis gemeldet hatte, dankete mir sub dato 7. Juli *st. n.* vor sotane Nachricht, bezeugete dabey, dass er mein Schreiben verschiedenen Grossen, sonderlich dem itzigen Favoriten und premier Minister, dem Gros Schatzmeister etc. etc. (welcher itzo in den Affairen der mächtigste ist) vorgezeigt, welcher ihme auch publice davor gedanket etc. etc. daher er hoffe, Gott werde sein vnd der Königin hertz zu allem guten vor Uns lenken etc. etc. Dieses gab mir Gelegenheit an den Herrn Chamberlain gantz weitläuffig zu schreiben, insonderheit aber die Erhaltung Siebenbürgens vor den Fürsten multis argumentis anzurahten, die gnugsam bekannt sind, als 1. a justitia etc. etc. da ich nicht vergessen zu erzehlen, wie H. Zinzerling auf dem Schiffe raissoniret etc.; 2. ab Utilitate Regni Hungariae etc. welches realem Libertatum suarum Garantiam solchermassen erhalten würde, sonderlich 3. ab Utilitate Religionis in Hungaria et Transsilvania etc. etc. Da ich mich dann oft und viel auf MeinHerrn bezogen, dass Selbter das nötige weitläuffiger vorstellen würde. Zum Beschluss habe ich angerathen, dass weilen Mylord Raby von diesen sachen ziemlich informiret Ihro Majestat geruhen möchten, Ihne vnd dem Mylord Peterborough (welcher doch dem Mylord hierin meistentheils folgen würde) sotannes negotium zu committiren.

Ich habe auch folgende Beilagen hinzugethan, nemlich: 1. des Fürsten Brief an mich vom 12. Maj; 2. Dito, an Euer Wohlgeboren

von selbigem dato; 3. dito an den General Palfi, von selbigem dato; 4. dito an Euer Wohlgeboren vom 27. Junii (in welchem Schreiben ich jedoch die Worte: *non satis sinceram fuisse toties repetitas Assecurationes Alliatorum de restituendis et solidandis Liberratis nostris* etc. ausgelassen und an derenstat nur das einzige Wort: *Alliatis* gesetzt; item am ende, von da an: *quod Sumtus vestros etc.* alles ausgelassen); 5. den Artic. 11. Dietae 1687; 6. des Fürsten Schreiben an Palfi vom 28. Maj. Der übrigen, vom Fürsten selbst allegirten Beilagen wegen, weil sie zu weitläufig, habe mich auf Euer Wohlgeboren bezogen.

Wegen des Herrn Birndorff habe ich in meinen Schreiben an dortige Freunde einiges einfließen lassen, so zur *procuracion* eines Präsents von der Königin anlass geben mögen. Aber das war *respectus causae piae*, gegen eine dürfftige Person, welche von Armen und unterdrückten Glaubensgenossen abgeschickt worden, in *causa merè religiosa*. Ob nun dergleichen in *causa Civili*, et *persona merè politica* werde imitiret werden, weiss ich eben nicht zu sagen; ich will zwar dahin thun, was *bello modo* geschehen kann, und werde mich herzlich erfreuen, wenn MeinHerrn in diesem casu sowohl als einigen andern einiges *plaisir* oder *realen dienst*, erweisen kann.

Wegen des Wechsels hat Herr Wegener die vorige woche fest versichert, dass heute das Geld dazu solte gezahlet werden, ich habe ihn gestern mit einem nachdrücklichen Schreiben erinnert, und heute durch Herrn v. Milau beispreschen lassen, aber ich erhalte nichts. Er will haben ich solle nur den Wechsel durch Herrn Maillette auf meinen *credit* übermachen und Er will hernach das Geld zahlen. Aber Euer Wohlgeboren wissen am besten, dass solches *impracticabel*, vnd qua fronte konnte ich neue Wechsel *solicitiren* bei einem, deme ich noch so viel alte schuldig bin, und deswegen mich schämen muss, ihm auch nur auf der Strasse zu begegnen, wird demnach zu meinem grossen Leidwesen heut aus dem Wechsel nichts, ich will aber alles mögliche anwenden, dass selbiger mit nächster Post erfolge. Wegen der Weine wird Hr. v. Milau berichtet haben, wie er vorgehabt; daher ich solchen Punkt übergehend, schlüsslich *contestire*, wie ich von hertzen sei

Euer Wohlgeboren

Ergebenster treuer Diener

Berlin, den 4. August 1711.

Peterson.

(Original.)

Memoire Klement's an die Königin von England.

Conceptus memorialis Regine Angliæ exhibendi, Hagao
5. Aug. 1711 factus.

Madame!

Depuis le Commencement de la gverre en Hongrie Votre Majesté royale a donné tants des marqves de sa bienveillance et generosité a S. A. S. le Prince Rakoczi mon maitre et a la nation Hongroise, qvi les ont si sensiblement obligé, qv' ayant accepté la mediation offert de la part de V. M. Royale et de LL. HH. PP. les Seigneurs Estats Generaux des Provinces Unies, ils n'ont pas hesité de remettre pour ainsi dire leurs sorts dans les mains de Votre Majesté Royale. En effet ils ont tres parfaitement connue les effets de ses bontez magnanimes par les ordres lesquelles V. M. auoit donné a ses ministres a Wienne de moyenner de leurs parts la paix en Hongrie. Le detail seroit bien longve, si je vouloit m'etendre sur la relation des negociations infructueuses depuis l'anné 1704 jusqve a l'anné 1706. Ils sont tres bien connue a V. M. par la relation de ses ministres et j'espere qv'ils ont fait connoitre a V. M. qve le ministere de Wienne a este uniquement la cause de l'abruption du traitté. On recommença pour lors la gverre en Hongrie et on tacha d'accabler les estats Confedererez par des Armées differentes; mais la providence les ayant tirée de cette mauvais pas, ils passerent a la detronisation sans pour temps elire personne, estant bien instruit qve la Cour de Wienne n'avoit mnvnit des sinceres intentions pour la conclusion de la paix.

Mais comme les armes ont este journalliers, la Cour de Wienne donna de temps en temps quelqves marqves de vouloir traiter et envoya le sieur Tolvay l'anné 1708 pour faire quelqves propositions. Tout cela n'abouti a rien et le prince voyant avec les Estats Confederrez qv'on tachoit de les porter a faire une accommodement sans la concurrence des puissances mediatrices, resolurent de s'y adresser pour les porter de vouloir recommencer la mediation dont elles s'etoient chargez pour moyenner la paix en Hongrie au commencement de l'année 1709. S. A. S. fit faire des instances ladessous aupres de V. M. ici en Angletterre et aupres les Estats Generaux en les suppliant de vouloir reprendre la mediation. Le Conseil de Cabinet declara au nom de V. M., qve le Prince et la nation doivent estre persvade de sa

bienveillance, et que V. M. ordonnera a ses ministres a Wienne de faire tous leurs possible pour porter la Cour imperiale a l'acceptation de la mediation, souhaitant neantmoins, que S. A. S. ne s'engageat en aucune maniere avec la Porte Ottomane et qu'elle proposat d'elle mesme quelques points a la Cour de Wienne avec assurance que les ministres de V. M. les appuieront. La resolution de V. M. fut portée a S. A. S. par moy. S. A. S. non obstant la situation heureuse des ses affaires et l'assurance sur d'estre secourru par les Turcs, aima mieux de consentire a tout ce que V. M. souhaitait, pour faire voir a tout le monde son desinterressement et sa promptitude a seconder l'interest commune de l'Europe. Elle escrivit donc une lettre, le ministre de V. M. estant absent, aux ministres des Etats Generaux aussi bien qu'au feu prince de Lamberg, landgrave de Leichtenberg. Celuy-ci ne repondit point et Mons. Bruininx ministre des LL. HH. PP. donna avis a S. A. S. du peu d'inclination de la cour de Wienne pour le traité. S. A. ne manqua pas d'y repondre et d'ajouter quelques propositions en m'envoyant en mesme temps (1710) en Hollande pour y declarer ses sincereres intentions, l'obstination du ministre de Wienne, faisant prier les Hauts Alliez de luy donner une positive declaration de ce qu'il pouvoit esperer des leurs offices afin de pouvoir prendre ses mesures justes avec les Turcs et pour se pouvoir justifier ensuite qu'elle n'a pas pris cette resolution qu'apres avoir senti inutilement toutes les moyens imaginables pour obtenir la paix. Les Etats Generaux de concert avec les ministres de V. M. a la Haye assurerent par moy S. A. S. qu'ils soient prêts a faire tout pour la paix d'Hongrie en priant S. A. S. de vouloir ¹⁾ seulement attendre les resolutions lesquelles V. M. donnera aux deputez des etats protestants d'Hongrie avant que de s'engager plus avant avec les Turcs. Mr. Birndorff le député des estats protestants alla a Londres, et moy je parti pour l'Hongrie afin, d'informer S. A. S. de ce qui s'estoit passé. Elle attendoit effectivement la relation du dit Sr. Birndorff; elle a aussi receu portant en substance, que V. M. conjointement avec les Estats Generaux feront travailler par ses ministres a la cour Imperiale pour obtenir d'elle une satisfaction entiere pour la religion et pour la nation, et qu'on comprendra S. A. avec la confederation dans le traité de la paix generale.

¹⁾ Im Originale ist ~~v o u l o i r~~ durchstrichen.

S. A. S. ayant entre ses mains ces assurances ne songea plus aux propositions de la Porte Ottomane laquelle s'offroit de luy donner tout le secours en demandant les fortresses de Neuheusel, d'Agria et Zolnok, et ce ne fut que sur le refus du Prince et sur la revocation des ses ministres de Constantinople qui estoient charges de cette negotiation, qu'elle se declara bientost apres pour le roy de Suede. Le Prince voulut plutost devoir un jour sa felicité et celle de sa patrie a la reussite des offices magnanimes de V. M. et des Hauts Alliez, que d'en estre redevable a l'ennemi de la chretiennté.

Cependant la peste ayant ravagé la Hongrie elle se glissa parmi les troupes de S. A. S. dont il a eu plus milles hommes emportes, ce qui a contribué principalement aux progres considerables des armées imperiales, et en mesme temps achevé de persvader le ministere de Vienne de ne pas entrer avec S. A. S. en aucune maniere dans une traité par la mediation des Hauts Alliez, et prevoyant bien qu'il sera obligé de se resoudre a quelque chose de positive a l'arrivée de Milord Peterborough qui estoit chargé de la part de V. M. pour avoir soin des affaires d'Hongrie, aimat mieux de faire quelques ouvertures de soy mesme au Prince et a la nation pour éviter la concurrence des puissances estrangeres. S. A. donc ayant eu une entrevue avec le general de l'empereur, Comte Palfy, escrivit a S. M. J., le Comte Palfy l'assurant, que ce seroit le propre et le plus expedient moyen a persvader S. M. J. pour donner a S. A. S. et aux estats confederez une satisfaction juste et equitable. On donna ensuite la declaration eijointe sous Nr. 1 a S. A. S., par laquelle on promettoit la restitution des biens a S. A. S. et a ceux de sa cour, et on tachoit par là de detacher le Prince de la confoederation en pretendunt prealablement du Prince l'evacuation des fortresses et la cassation des ses troupes. S. A. S. voyoit bien le peu de syncerité de la part du ministere de Vienne, neantmoins voulant tout contribué de sa part a la conclusion de la paix, elle envoya le sieur Raday de trouver les plenipotentiaires de S. M. J. pour leurs temoigner la sincerité de S. A. S. et pour leurs faire voir qu'elle ne pouvoit traiter en aucune maniere sans la participation des estats confoederez, que leurs maniere d'agir n'estoit pas trop sincere, le sens de la declaration trop equivoque et embarrassé, et qu'il seroit absolument necessaire de prolonger le terme peremptoire qui fut limite premierement a 3 et apres a 12 jours. Durant tout cela le general Karolyi assembla sous pretexte de revue les

troupes de S. A. S. et de la confoederation, auxquelles le Comte Palfy, leurs faisant esperer la paix et craindre l'avenir, fit remettre par des envoyez la resolution de S. M. J. ci joint sous Nr. 2. S. A. S. comprenoit bien qu'elle ne pourroit accepter la ditte resolution a cause que par elle on luy demandoit un serment ignominieux, bien loin de vouloir traiter avec S. A. S. on tachoit de la faire reconnoitre le crime d'une rebellion en consentant a la confiscation des biens des voeux et des orphelins de ceux qui sont mort les armes a la main pour leur patrie, et que le terme peremptoire n'estoit pas suffisent pour le voyage et encore moins pour la continuation et conclusion avec les estats confoederez. Esperant pourtemps une traite plus favorable S. A. S. declara la continuation (de) ses sinceres intentions et demanda la prolongation de l'armistice. Le dit sieur Raday agissoit en donnant selon son pouvoir aux plenipotentiaires de l'empereur, pour faciliter le traité, ses considerations ci-jointes Nr. 3. Les plenipotentiaires y repondirent, comme on le voit par leurs reponses sur le mesme papier; cependant le Comte Palfy jugeant, qu'il estoit necessaire de se servir de la precipitation, promettant dans des termes generales la conservation des libertez du royaume et menacant en mesme temps avec ses armes victorieuses, eblouit le peuple et la milice, porta aisement le general Karolyi qu'on avoit deja gagne, a convoquer sous pretexte d'arrivée de S. A. S. quelques membres de la Confoederation et se posta ensuite avec son armée a 3 lieux de cette assemblée. Le general Karolyi traitta alors sans la participation du Prince comme duc des estats confoederez et sans les autres senateurs et obligeant non seulement les troupes, mais quelques membres de la confoederation avec autant d'autorité d'accepter les points de la paix, qu'il fit rendre aux imperiaux par ses ordres et des ses confederez les fortresses de Cassovie et Kővar, et congédia en vertu de cette Paix pretendu et particuliere la plus parts des troupes. Il est vray le general Karolyi a tout fait dans cette assemblée a Szathmar au nom et sous l'autorité de S. A. S. mesme on envoya les points de la paix a S. A. S. pour la confirmation; elle de son côté estoit pret d'aller avec une prolongation du terme en Hongrie pour achever le traite. Neantmoins, la mort de sa Majesté Imperiale estant arrivée le 17. d'avril, et la pretendu paix estant signé le 29. d'avril, le plein-pouvoir du general Palfy estoit expiré; et le traité par ces raisons annullé et mesme frauduleuse, puisqu'on avoit caché la mort de S. M. J. et le serment inutilement exigé qui a este encore presté sur la condition

que S. M. J. ratifiera la paix reellement et effectivement, et enfin qv'on puisse voir que les points de cette pretendue paix, lesquelles la Cour Imperiale nommé déjà les points de la soumission, ne sont pas, comme on le dit peuteestre, bons, justes et equitables, mais plustost contraire a la justice et aux loix du royaume d'Hongrie. Les animadversions sous Nr. 4 fait la dessous le feront connoitre amplement et son A. S. espere que V. M. conjointement avec les Hauts Alliez reconnoitra les justes raisons, qv'ils l'ont empeche de mettre la dernière main sur cette traitte frauduleuse. Non obstant cela S. A. S. n'avoit pas aucune envie de troubler le repos de sa patrie, mais plustost d'y contribuer tout de sa part, car se trouvant en Pologne elle a prie S. M. Czarienne (laquelle en vertu de son alliance avec le Prince luy a promis de la maintenir dans la principaute de Transsilvanie et les estats confederez dans leurs libertez), aussi bien que le roy et la republique de Pologne, de vouloir reprendre leur mediation et de reconnoitre sa declaration juste, par laquelle S. A. S. assuroit de ne faire commettre aucunes hostilitez jusqv'a ce qv'on n'eut einfreint par des actes publiques les loix et libertez d'Hongrie. S. A. promettoit de comparoitre moienant des assurances suffisentes dans une diette librement convoqué et promulgé ou en personne ou par ses plenipotentiaires, de reconnoitre celuy pour roy qvi seroit reconnue et couronné selon les loix, et de luy faire serment. S. A. demandoit aussi, qv'ayant fait cette declaration on devoit remettre entierement ceux de la confoederation, et de permettre a S. A. de jouir des ses biens pendant qv'elle demeure-roit pour sa sureté en Pologne. S. A. priat donc, comme je l'ay dit, les puissances nommés, de vouloir effectuer tout cela, et ils ont aussi ordonné l'execution a leurs ministres pendant d'y travailler, que la republique arretoit par un article expres la sureté du Prince et de ceux qv'ils ont svivi pour conserver l'autorité de la confoederation. Outre cela les deux lettres ci-jointe Nr. 5 et 6 que S. A. a escrit au general Comte Palffy rendent des tesmoignages de la sincerité de S. A. S., elles sont esté rendu dans les mains propres du dit general Palffy; mais l'expres estoit obligé de s'en retourner sans aucune reponse. On n'a point fait des reflexions sur les offres et declarations que partout le Prince faisoit, et on voit plustost le denouement de conseils et resolutions sangvinaires de la cour de Vienne par la continuation des hostilitez commises contre la fortresse hereditaire de S. A. S. par le general Palffy. Il a meprisé la declaration sous Nr. 7, que la gvarnison

de Munkats luy avoit donné par les ordres du Prince; il l'attaqua et l'obligea a se rendre tesmoignage, qv'on ne veut pas ecouter le Prince ou de donner aucune satisfaction loyal au royaume d'Hongrie. Le palatin a proclamé dans tous les comtez le roy Charles d'Espagne pour roy d'Hongrie, contre les evidentes droits et libertez du royaume; lesquelles ordonnent, qv'un telle promulgation doit estre fait dans une diette universelle et avec des esprits unies. Mesme l'article seconde de la diette violente de Presbourg de l'année 1687, ci-joint Nr. 8, ordonne tout une autre chose avant la promulgation et recognition du roy. (Cet article, dis je de la diette illoyale de Presbourg veut aussi fondre le droit d'heredité sur l'article 5 de 1547. année; mais comme il a esté fait secretement et contre la loix sans participation du royaume, a peine fust il venu a la connoissance du public, qve le Palatin Prin . . . quoyqve gouteux se fit portera Presbourg par les rues et dans toutes les carrefours en prononcant des protestations publiques contre ce contract prejudiciable a la liberté du royaume. D'ailleurs l'invalidité de cet article se montre de ca, qve la maison d'Autriche ne s'est pas jamais fonde la dessus, et qv'elle s'est tousjours arrete a l'election, comme on le voit encore dans les conditions diplomatiques de l'empereur Leopold de glorieuse memoire.) Et pour prouver encore d'avantage qve cette proclamation du Palatin, dont je vien de parler, soit nulle et illegale, et qv'il est absolument necessaire qve le roy fasse premierement le serment en plein diete; avant qve d'estre reconnue, je joint ici sous Nr. 9 le points qve le pretendu fideles de l'empereur ont présenté a feu l'empereur dans une diette celebré l'Anné 1707, comme les imperiaux la nommoient, qvoyqv'il n'y ait pas eu la troisieme part des estats d'Hongrie qv'elle fut seulement composé des favoris et partisans de la maison d'Autriche. Cet point explique aussi tres amplement comme le droit d'heredité doit estre entendu.

Le Prince a donc toute la raison de s'attendre de l'aegvanimite et bonté de V. M. et les Hauts Allies jugeant sans prejugué, qv'ils rendront justice a S. A., qv'elle ne peut pas reconnoitre sans la ruine entiere des libertez d'Hongrie le roy promulgué hors de diette, et qui n'a pas encore presté le serment, puisqve les libertez ne souffriront pas tant ou ne seront pas detruites par la pretension ou mesme agnition du droit d'heredité, qv'elles souffriroient par cette acte par laquelle la nation devroit abandonner son droit de prescrire a ses roys des conditions et de les faire preter la dessus le serment.

Mesme S. A. S. conjointement avec la nation a tout lieu d'estre persvadé que V. M. et les estats generaux, estant pleinement informé par les actes de la mediation et negotiation de Tyrnau des affaires du royaume d'Hongrie, ne reconnoitront point selon aequanimité de la mediation un roy en Hongrie promulgué hors de diette; mais plustost, qv'ils se serviront de cette occasion fauorable a la restitution des libertez d'Hongrie dont le maintien a esté si souvent promis a S. A. et a la confoederation etant certain qv'il ne s'est jamais put recontrer un moyen plus forte pour ayder les Hongrois que de differer l'agnition jusqv'a ce que la maison d'Autriche ait donné satisfaction entieré aux libertez ecclesiastiques et seculiers, dont le retablissement V. M. mesme a trouve necessaire, juste et equitable. S. A. est bien éloigné de soupconner, que tous les assurances qv'ils luy ont esté donné n'aient moins eu l'intention de l'establissement des libertez, que le simple assoupissement, de quelle maniere que ce soit, de la gverre d'Hongrie pour y faire cesser leur puissante diversion, mais comme saditte Altesse, ayant des positives assurances de V. M. et des S. Estats Generaux a rejetté les offres des Turcs et presqve remit sa sort et celleci du royaume dans l'effect des assurances. Elle croit avoir bien de demander de V. M. de tesmoignages evidentes de sa bienveillance, puisqve S. A. n'a pas hesité un seul moment de satisfaire aux demandes de V. M. touchant les Turcs, et elle suppose, que V. M. et les Estats Generaux en donant ces assurances ont consideré tous les difficultez qv'ils s'y auront put obvenir, et en mesme trouvé de moyens surs, pour executer ses promesses, puisqv' l'experience a fait deja clairement voir qv'on n'obtenoit rien a la cour imperiale par des simples interpositions et remonstrations.

Les choses donc estant dans cette situation S. A. S. m'a ordonné de remontrer aux hauts alliez qv'ils se trompent effectivement en croyant que par cette pretendu paix le repos soit entierement donné au royaume d'Hongrie et que la puissante diuersion soit fini, non, le Prince a encore des moyens suffisentes pour continuer la gverre principalement si on traittera de la maniere la nation, dont on a commencé deja agir et dont les correspondences surs de Wienne donnent des airs certaines. Seroit il possible qv'une nation entiere si attaché au Prince, puisse oublier sitost son liberateur! Jamais le general Karolyi ne serez (sic) pas venu a bout de persvader aux Hongrois l'acceptation de la paix pretendu, s'il ne leur aura pas imaginé que

tout (ses ?) faisoit par les ordres de leurs duc, et comme ils voyent
 qv'ils sont esté trompez et qv'on ne leur tient parole, ils reprennent
 courage et songent deja aux moyens pour r'avoir leur Prince et com-
 battre pour ses libertez, comme le pais entre le Danube et Croatie en
 fait voir un exemple qv'il 7 ou 8 fois forcé par les troupes de l'em-
 pereur a autant de fois repris les armes; qve ne fera-t-il pas le
 royaume entiere subjugué par un tel accommodement! L'occasion
 en est belle par des conjunctures qv'ils se trouvent dans le Nord,
 puisqve, si le Czar vient a vaincre les Turcs, le Prince en vertu de
 l'alliance sera secouru de S. M. aussi bien qve du roy et republique
 de Pologne, et pourra entrer de tous cotez en Hongrie et en Trans-
 silvanie; si au contraire les deux puissances seroient malheureuses,
 les Turcs se serviront de l'occasion pour eteindre partout leurs armes
 victorieuses et secourir une nation qv'il s'attachera a eux, d'autant
 plus qv'elle a este abandonné par des puissances chretiens. Il n'est
 pas necessaire de conter ici toutes les autres avantages qve S. A. a
 dans ses mains pour recommencer la gverre. S. A. declare seule-
 ment par les presentes, qve les Hauts Alliez ne se doivent pas estonner,
 si S. A. procedera surement en tout qv'elle jugera a propos pour la
 conservation des libertez du royaume, et si elle se mettera dans une
 telle estat, qv'elle puisse tousjours maintenir. La cour de Wienne
 elle mesme est persuadée du peu de solidité de cette paix pretendu,
 puisqv'elle n'ose pas de retirer un seul homme de ses troupes qv'elle
 a en Hongrie et qv'ils montent jusqv' a $\frac{200}{1000}$ hommes. Qvelle utilité retirer
 les Hauts Alliez de cette paix frauduleuse. On fera servir, dit on,
 ailleurs les troupes Hongrois, les Hussars de France en seront recrutée
 et augmentes. Ils combatteront, dit on, contre les Turcs en cas de
 besoin sous le commendement des Allemands. L'experience en decide.
 Ils l'ont fait autrefois contre le Prince Tököly mesme et contre les
 Turcs avec gloire; mais depuis qv'ils sont esté trompez par les
 demarches dont je vient a parler, ils changeront des sentiments. Mais,
 diroit on, on fera au moins sortir les troupes imperiales contre la
 France, si la cour de Wienne en a veritablement dessein, pourqvoy ne
 pas svivre un projet d'accommodement qv'il puisse oter tout defience
 et toute occasion de nouvelle gverre; mais comme elle en agi outre-
 ment, elle scait qv'il y a des chefs hors de paix(s) qv'ils cherchent d'y
 entrer les armes a la main et qv'ils ont obtenu une protection tirant
 en consequence. Tout cela donne a cette cour l'occasion de tenir ses

troupes en Hongrie sous pretexte de precaution, mais en effet, pour executer le dessein des particuliers par rapport aux biens ecclesiastiques et seculiers, et pour trouver tous les jours des nouvelles occasions des confiscations, de vengeance et des troubles utiles a ces particuliers. Plut a Dieu que les gens d'honneur, capable d'estre aussi attaché au service de la maison d'Autriche apres une paix raisonnable qu'ils sont ennemis des injustices et des usurpations de la cour de Vienne, trouvassent occasion de donner des idees claires et distinct de veritable interest de la ditte maison d'Autriche, de l'interest apparent qui est celuy de ses courtisans, on n'aurait point de peine a faire connoitre que suivant les regles de la justice on pourra trouver moyens d'affermir par des voyes legitimes a l'auguste maison d'Autriche ce qu'on a extorqué l'annee 1687, et qui ne se conservera jamais par la violence qu'on peut trouver moyen d'augmenter les troupes des allies de plus de $\frac{m}{50}$ hommes par une veritable paix d'Hongrie et qu'on peut si la cour le veut sincerement y etablir une paix solide et constante.

Tout cela fait amplement connoitre non seulement l'interest veritable de la maison d'Autriche et les avantages des Hauts Allies, qu'ils pourront tirer d'une paix loyale et sincere en Hongrie, mais encore les moyens que le Prince a dans les mains pour continuer la guerre; cependant comme le Prince jusqu'a present a tousjours déclaré ses sentiments aux puissances maritimes avant que de s'engager ailleurs, son Altesse, pour se justifier devant tout le monde, pour montrer ses sincereres intentions, et principalement pour tesmoigner tout le respect imaginable, la confiance qu'il a dans la bonté et aequanimité des puissances mediatrices et celle de V. M. R., s'adresse a elle en la priant de vouloir jeter les yeux sur un royaume reduit a des miseres si grandes, et de ne le pas abandonner a la discretion, a l'avarice, vengeance et pouvoir demesuré du ministere de Vienne. Si les motifs de la Charité chretienne mesme appuyé de la justice du cause n'estoient pas suffisentes, l'interest propre l'engage a faire secouer le royaume le jug d'une puissance sans bornes.

Les animadversions fait sur les points de la pretendu paix montrent amplement les griefs qui doivent estre absolument redressé; tout y est confondue est (et) equivoque, la religion seroit entierement ruiné et exterminé du royaume, si ces points quoyque specieuses devoient avoir lieu. On a d'ailleurs si souvent clairement deduit les droits de

la nation et proposé des points pour parvenir a une bonne paix, que ce seroit, en les ici resserant, de tomber dans une facheuse repetition.

Votre Majesté Royale est donc prié tres humblement, de vouloir considerer tout cela et suivant ses assurances si souvent reiterez conjointement avec LL. H. P. les Seigneurs Estats Generaux le faire travailler aupres sa Majesté Catholique, qv'elle donne une satisfaction loyale au royaume d'Hongrie, ayant la plus propre et la plus expedient occasion dans les mains de le faire dans une diette libre, qv'elle doit, mesme si on conviendra de l'heredité, convoquer, estant obligé d'y prester le serment sur l'observation des libertez avant son couronnement. La sureté et la solidité constante de la paix dependent uniquement de la restitution de la Transsylvanie, dont les droits et libertez sont assez connue par les declarations et par les manifestes qv'ils ont esté donné au publique. Sa Majesté Catholique ne devroit pas difficulter la reddition de cette principauté dans des conjunctures presentes pour pouvoir, en s'unissant les esprits des Hongrois, se servir des ses troupes, qv'elle a en Hongrie; on ne doit pas craindre qv'en rendant la Transsylvanie et etablissant les libertez d'Hongrie on affoiblira la maison d'Autriche a l'egard des forces regles a la conservation de la liberté de l'Europe, puisqve ce royaume gouverné selon les loix et estant sur d'y estre conservé en cas de contravention par le Prince de Transsylvanie, pourra tousjours secourir la maison d'Autriche et ses allies contre qvi que ce soit plus puissement que sous le gouvernement d'une ministere qvi ne se serve des ses richesses que pour rassacier son avarice. D'ailleurs on doit considerer la Hongrie comme le rempart de la chretienté dont les peuples ne devoient pas estre tyrannisez mais plustost engagé a defendre ses libertez contre les Turcs par une gouvernement convenable aux loix; et assurément la maison d'Autriche ne sera pas jamais exempte de la gverre dans cette royaume, si elle luy refusera la satisfaction, et si l'autorité des ses ministres ne demeurera pas dans ses justes limites.

S. M. Catholique a tants des obligations a V. M. et a ses allies, qv'il (elle) ne refusera pas sans dout ce qv'ils demanderont d'elle, d'autant plus, qv'on ne pretend pas rien qvi ne soit pas fondé dans la justice et eqvité, et a l'accomplissement du qvoy l'interest propre la devoit engager. Le Prince et la nation sont si persvadez de la generosité de V. M. et des ses allies, que voyant l'extremitez aux-quelles ils sont reduite, bien loin d'exiger d'eux qv'ils fassent leurs

paix sans des suretez convenables, ils auront plustost la bonté de leur faire obtenir les conditions que le puissances mediatrices ont trouvé d'estre conformes aux loix, d'estre justes et raisonnables. Ils se souviendront sans doute que le Prince et la nation ont refusé les offres tures et pour ainsi dire abandonné les moyens pour sa conservation sur leurs assurances lesquelles, s'y ne seront pas accomplys, ils seront la cause et un jour devant le juge de tous les Princes responsables de tout le sang innocent que l'on va verser, si on recommencera la gverre et si la nation sera sacrifié a la fureur des Jesuites.

Principalement on doit considerer, qu'il y va de la conservation ou de la ruine entiere de la religion en Hongrie, car, si on reddonnera a present les libertez du royaume, la religion y seroit compris, et puisqe la pluspart du royaume est protestante, on pourra mettre un jour sur le trone un Prince protestant en cas que la maison d'Autriche venoit d'expirer sans enfans males, et par la ouvrir le chemin a l'establissement de la balance necessaire pour la conservation des puissances protestantes; mais l'on abandonne a present le royaume: on abandonnera la religion, et elle ne pourra pas jamais en quel cas que ce soit estre retabli, tesmoigne la Boheme et des autres royaumes.

Votre Majesté trouvera sans doute tout cela juste et eqvitable; comme une princesse d'une sagesse et d'une justice consommée, et laquelle est considéré partout comme la mere des ses peuples. Elle accordera donc la grace a S. A. S. le Prince, mon maistre, de luy faire repondre positivement ce que luy et la nation peuvent esperer des offices efficaces de V. M. et des ses alliez, enfin que le Prince, après avoir donné tants des marques de sa confiance, de la deference et de son respect qu'il a pour la personne de V. M., puisse prendre la dessus des mesures justes, qu'ils puissent contribuer a la conservation de ses droits et des ceux du royaume d'Hongrie.

97.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, 8. Aug. 1711.

Wohlgeborner

Mein insonders HochgeEhrter Herr Gevatter!

Dero geehrtes vom 30. Juli, wie auch die 3 vorhergehende habe wohl erhalten, und hoffe dass Euer Wohlgeboren die Meinige vom

25. Juli und 4. Aug. gleichfalls im Haag vor sich finden, und daraus meine Meinung wegen der Engelländischen Reise ersehen werden. Zu derselben Behuef kommet nun der von dem Herrn Wegner ausgepreste richtige Wechsel hiebey, und wünsche ich zu solcher reise Göttlichen Segen und Gnade, im Fall mir nicht Mylords verhoffte wiederkunft dieselbe rückgängig macht. Wofern sie noch, wie ich hoffe, von statten gehet, werde etliche wenige pünktlein pro memoria überschicken.

Übrigens muss es, wie Se. fürstl. Durchlaucht machen, vnd Mein Herrn die menage recommendiren, denn Unser Geld ist alle, und langet noch nicht zu; wovon bey künftiger Gott gebe glücklicher wiederkunft. Herr v. Milau ist betlägerig.

Ich verharre von Hertzen

Dero treuergebenster Diener

Berlin, den 8. August 1711.

Peterson.

Mit heutiger Post schreibe weitläuffig an Mr. Robert Hales, Esquire, Meines Herrn Gevatters sache und Person (wie vorhin an Mr. Chanberlain gethan) bestens recommendirende. Mein Herr Gevatter darff sich bei der Überkunft nur bei ihm angeben, vnd auf mein Schreiben an ihn vom 8. Aug. sich beruffen. Er spricht französisch und hochdeutsch zur noth.

(Original.)

98.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, den 22. Aug. 1711.

Wohlgeborner

Mein insonders hochgeehrter Herr Gevatter!

Dero geehrtes vom 11. August habe wohl erhalten und danke dienstlich vor die Communication des projectirten Memorials, welches sehr wohl gesetzt ist, und in realibus nicht kan verbessert werden. Doch habe nach dero befehl mir die freyheit genommen, damit auch die Orthographie so viel richtiger herauskomen möchte, selbiges durchzugehen, und wo nöthig zu ändern, qvoad sensum, sind nur 2 kleine Veränderungen geschehen, um die expressiones, welche mir un peu trop fortes vorkommen zu miltern: nemlich wo gesagt wird. S. A. pourroit bien soupçonner que etc. und S. A. m'a ordonné de remontrer aux H. A. qu'ils se trompent effectivement etc.

Ich erinnere mich zwar wohl dass Se. Hochf. Durchl. in dero Schreiben an Mein Herrn dergleichen Expressiones gebraucht, ich stehe aber noch bey mir an, ob Mein Herr gleichfalls an die Königin derselben sich gebrauchen könne, weil man doch diejenigen bei welchen man eine Freundschaft sucht, nicht gern irritiret.

Unterdessen bey überschickung des abgeschriebenen Memorials überlasse Euer Wohlgeboren gänzlich, ob sie es solchergestalt wollen ins reine bringen lassen, oder sonst noch einige Veränderung vorzunehmen gut finden. Ich will noch dero Antwort abwarten, ehe dem Herrn v. Ilgen Copiam davon communicire, damit die Exemplaria beiderseits conform seyn mögen.

Der König ist gestern in Potztam angelanget, und dörfte ohne dem daselbst einige tage zubringen vnd ausruhen, ehe er näher kommt. Ich werde sonst nicht ermangeln, des Herrn von Ilgen Excellenz die bewuste Vorstellungen zu thun, und bestens anzupreisen etc.

Unser Herr Wegner hat mich eines grossen Kammers darin befreyet, dass er den Wechsel vor Mein Herrn verschaffet hat. Übrigens aber antiquum obtinet, und würde es mir eine grosse Freude seyn von dem Manne gänzlich loss zu werden.

Wegen des Briefes an Herrn v. Schlippenbach werde die sache weiter überlegen. Ich fürchte mich ein wenig vor der Weitläufigkeit.

Das Schreiben an Herrn Kortholt werde wohl bestellen, und desselben Inhalt von meiner seiten appuyiren.

Übrigens dependiret dero Übergang nach Engelland von Mylords längerem dableiben, oder baldiger Überkunft, wovon die Nachricht zu erst wird abzuwarten sein. Ich wünschete wohl herzlich dass Euer Wohlgeboren besagten Mylord noch in Engelland antreffen vnd also durch ihn, und unter seiner Anführung negotijren, welches dero Negotiation nicht nur erleichtern, sondern auch den allergrösesten Nachdruck derselben geben könnte. Doch sind wir nicht Meister unsers Schicksals, können es auch nicht erzwingen, sondern müssen Uns drein schicken.

P. S. den 25. Aug.

- So weit war ich am verwichenen Sonnabend kommen, da gleichwohl meinen Brief, weil mit Abschreibung des Memorials nicht fertig werden konnte, musste liegen lassen. Inzwischen ist auch dero geehrtes Schreiben vom 18. hujus eingelauffen, daraus erfreulich vernehme,

dass der übermachte Wechsel acceptiret worden. Ersehe auch, dass Euer Wohlgeboren des Mylords Ankunft in Holland erwarten wollen, worinn Sie gar recht thun, wiewol ich es lieber anders gewünscht hätte, wie oben gedacht. Alle publique Zeitungen, auch einige privat Schreiben aus der Moscowitischen Armée versichern die Czaarische Victorie, obwohl nicht alle sie gleich gross machen, darin aber kommen sie alle überein, dass der Friede mit dem Gros-Vezier (der dazu vollmacht gehabt) geschlossen worden, vnd der Czaar mit der Armee nach Pommern zurück eile.

Wegen Herrn Wegner's vnd des Brieffes an Herrn v. Schlippenbach habe mit Monsieur Milau conferiret, und sind wir beide der Meinung, mit Übergebung des Schreibens annoch inne zu halten, und zu versuchen, ob man den Mann mit Güte zur raison bringen könne.

Wie stellen wir es aber mit Herrn v. Lintelo an? Demselben sind im Nahmen Sr. Hochf. Durchl. 2 Antale versprochen worden.

Man hat Ihme gesagt, sie seyen unterwegs etc. etc. und nun können wir Unser Versprechen nicht erfüllen. Gewislich, ich schäme mich rechtschaffen, weis aber der sache nicht zu helfen, vnd bitte darauf zu denken.

NB. In dem Memorial wird gedacht, dass die Kayserlichen nicht einen Mann aus Hungarn haben herausziehen dörfen. Ich habe aber in verschiedenen Zeitungen das contrarium gelesen, vnd ward noch neulich aus Bayern geschrieben, dass von da verschiedene Regimenten nach dem Ober-Rhein gangen wären, welche durch die aus Ungarn kommende sollten remplaciret werden. Aus einem andern wird von 6 Regimentern geschrieben, welche seit dem Frieden aus Hungarn gezogen etc. Es diene wohl dieserwegen sich näher zu erkundigen etc. oder wenigstens die Expression im Memorial zu modificiren.

Ich verharre mit herzlichem Anwunsch alles Ersprieslichen Wohl-Ergehens

Euer Wohlgeboren

treuer Diener

(Original.)

Peterson.

99.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Londino, 27. Aug. 1711.

P. P.

Berolino allatis per Expressum S. V. mandatis et tradito de dato 27. Junii S. V. benignissimo rescripto, S. V. humillime de abitu meo

in Hollandiam informaveram. Hagam igitur 1. Augusti veniens dominum de Ilgen conveni, cui mandata S. V. ad normam literarum domino Jablonski et mihi scriptarum uberius exposui, rogando eum, ut ea regi exponere ac resolutionem bonam ob argumenta allata procurare dignetur. Rege Borussiae tum plane abituriente dominus de Ilgen S. M. se omnia proposuisse reposuit Eam omnino omnibus officiis pro causa S. V. et Hungariae continuare velle et rem apud alios per ministros suos urgeri curare, eo magis quod cum Czarea Majestate in bona harmonia vivat; res tamen suas ita constitutas, ut pro S. V. positive agere penitus sibi impossibile sit. Fateor, reperi hunc ministrum inde a conclusa in Hungaria pace multum de affectu suo diminuisse, et fere nullam reflexionem super remonstrationes meas ratione projectorum ante aliquot annos approbatorum fecisse; unde haec tepiditas veniat, certe nescio, an inde, quod concessa S. V. protectio ipsorum culpa innotescenda suum non sit sortita effectum; anne inde, quod vereatur dominum suum novis negotiis implicare, dum undequaquam apud omnes fere potentias alias continuas habet tricas. Hoc mihi solatio est, regis Prussiae interpositionem non esse tanti momenti apud alios, ut ob ejus ministerii tepiditatem in his aulis quid damni negotio S. V. obvenire queat. Abiverat in Angliam Haga Milord Raby, modo creatus comes Strafford, et in consilium de cabinet admissus. Hujus reditum 3 propemodum septimanas inaniter expectabam, sine eo nihil agere volens. Huc venire censui prius quam apud OO. Generales quidpiam negotiarer, ideo ut incaminatis hic apud reginam negotiis et resolutionibus obtentis ad eas acceptandas et exequendas medio dicti Milord etiam Hollandos obligare possim. 22. huc appuli et ob aulae absentiam hodie solum dicto Milord mandata S. V. exposui; de continuatione affectus ejus et sinceritate dubitandum non est, et S. V. credere potest, illum nunc omnia ea praestitutum quae humaniter possibilia fuerint: agnoscit soliditatem argumentorum; verum esse Carolum regem multis nominibus aliatis obligatum esse, sed non sperari debere, eos ex hoc argumento pro S. V. quidpiam obtenturos. Nunc memoriale formo reginae praesentandum. Tempus docebit qualisnam resolutio subsequenda sit casu quo victoria de Turcis reportata et pax cum iis conclusa confirmata fuerit. Multum proderit hoc, nec minus difficultates quae in electione Imperatoris medio regis Poloniae se exerunt. S. V. benignitati me commendans . . .

100.

Schreiben Tilson's, ersten Commis St. John's, an Klement.

1. Sept. 1711.

Monsieur! www.libtool.com.cn

Je suis fâché que vous vous étiez donné tant de peine sans pouvoir encore rencontrer Mr. le Secrétaire il est déjà allé à Windsor, et je ne suis pas assuré quand je le reverrai, ou lundi ou mardi prochain, ainsi il m'est impossible de vous marquer quelque tems pour le voir

Je suis très parfaitement

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur
G. Tilson.

(Original.)

101.

Schreiben Lord Strafford's an Klement.

8. September (1711).

*Praesent. Londini, 8. Sept. 1711.**Monsieur!*

Etant en grand hâte et ne sachant pas quand je serai de retour de la campagne je vous donne cette lettre pour Mr. Tilson premier Commis de Mr. St. John qui vous introduira auprès de Luy vous ferez bien de luy donner copie de ce dernier papier que vous me donnez dernièrement

je suis votre très
humble serviteur
Strafford m. p.

ce 8. Sept.

(Original.)

102.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Londino, 18. Sept. 1711.

Adventum hunc meum S. V. in meis de dato 27. Aug. humillime communicavi. Credideram negotiationem meam celeriore progressum habituram, sed video, varias emersas difficultates et circumstantias illam nimis protrahere. His diebus primo annexum memoriale et expositum adjunctum scriptum exhibui, ex quibus S. V. benignissime perspicere dignabitur, me pro omni posse mandata et intentiones suas reginae

exposuisse; ob suae Majestatis absentiam et consiliarios hincinde dispersos nullum adhuc consilium de cabinet uti vocant eatenus institui; per consequens supradictum memoriale nulla resolutio sequi potuit; sed quantum ex discursibus cum Milord Rabi, cum Milord Robinson episcopo Bristolensi et regiae signaturae secretioris praefecto ac cum primarii status secretarii secretario ac aliis habitis conjicere licet in rei veritate: non deest animus, pro S. V. omnia agere quae ab ipsis expetuntur, sed media deficiunt ob rerum conjuncturas quae aulam austriacam in causam communem alliatorum concernentibus inflexibilem et intolerabilem reddunt. Agnoscunt omnes justitiam causae, nullitatem tractatus aut potius fraudem ejus et validitatem argumentorum adductorum; sed et asserunt tractatum Sathmariensem per maximam aut fere totam regni jam totaliter per austriacos possessi partem acceptatam existere, eundem allegaturam domum austriacam ad eludenda officia alliatorum, regem Karolum multis sane nominibus alliatis obligatum esse, nihil tamen ex hoc argumento ob ejus ingratitude sperari posse, rationes caeterum de datis ex parte alliatorum assecurationibus de honore et conservatione religionum omnino fortes, verum non ita ponderosas esse, ut regina illis permoveatur ad urgendum Carolum pro danda satisfactione. Hucusque S. M. toties officia sua infructuose reiterasse, et contra decorum fore iterato conatu instantias apud aulam Wiennensem facere, nec posse alliatis minis aut remonstrationibus fortibus apud Carolum uti, quod ei rex Galliarum tam favorabiles proponat pacis conditiones quae eum facile ad concludendam pacem particularem inducere possent, nisi ex parte sua alliati plura eidem promitterent ac omni circumspectione cum ipso uterentur. Conveniunt nihilominus ministri hujates non obstantibus omnibus his rationibus alliatorum interesse absolute requirere ut data S. V. et regno satisfactione regno Hungariae tranquillitas ita reddatur, ut omnis occasio belli et diffidentiae in perpetuum tollatur, nec unquam causae communi praejudicare possit. Persvasum sibi habent nihil utilitatis sibi ex larvata illa redundare quod vix ob aliquot millium ex Hungaria educationem aula Wiennensis sese resolvere potuerit allegans se initio belli hujus contra regulas politicas peccasse educendo inde militem suum et imposterum melius sibi provisurum. Pax cum Turcis quocunque tandem modo per Czarum conclusa ob foedus S. V. cum eo, necnon rex Poloniae ob cognitum principis hujus ad quaevis aggredienda paratissimum animum et obices quas in electione imperatoria ponit,

alliatos nimium augent, nec ego ex parte mea desum omnes consequentias et praejudicialis deducere, quae causa communis pateretur in eum casum, si S. V. desperata pace Czarum et rex Poloniae armis succurrerent, et ipsis hoc verisimile eo magis videtur quod norint causas indignationis, quas Czarea Majestas contra aulam Viennensem habet, et potentiam ejus ad se immiscendum rebus alliatorum; fatentur igitur hanc rationem reginam impulsuram ad nominandas exactius instantias S. V. et ad exquirendum media per quae S. V. et regno satisfactio procurari queat. Quicquid tandem sit effectus, docebit, quatenus responsum obtenturus sim. Mihi videtur, nihil aliud aulam quaerere quam ut quaesitis coloribus negotiationem hanc protrahendo et ne fors bona verba uti semper dando expiscari possit Czarea in praesenti rerum statu intentiones et ne fors a proposito S. V. succursum dandi abducere ministerium sane praecedens non ea qua debuisset sinceritate erga S. V. usum est ipso praesenti id fatente ac agnoscente praecedentium culpa neglecta et perdita fuisse negotia Hungarica ob extremam eorum quam cum duce de Marlborough pro aula Viennensi habuerunt circumspectionem et complacentiam dependente fere in omnibus Marleborgio a comite de Wratislaw ob privata domus suae ad obtinendum principatum imperii et alia commoda. Hiic credo venisse illas assecurationes quae magis nocuerunt quam profuerunt ministro Sueciae. Nuper alicui exprobrare visus est brevi detectos in illos ministros qui aulae Viennensi faventes regem Sueciae religioni Hungaricae et caeteris prospicere impedierint et ejus in Moseviam abitus causa exstiterint: ministerium ergo modo regnans vel ex illa solum ratione quod praecedens non fecerit vehementius S. V. causam cordi sumet, sed quid exinde expectari possit, resolutio eorum docebit, et S. V. ex praecedentibus benignissime judicare potest. Fessae sunt partes omnes bello hoc sumptuoso; in Hollandia pecuniarum nihil, et quamvis Angli particulares sat divites sint, nescitur tamen unde parlamentum novas pro continuatione belli immensas pecuniae summas sumpturum sit. Tractatus pacis generalis iterum proximos esse certum est, et domino comiti Strafford Milord Robinson ad tractatum adjunctum iri. Regina quendam secrete in Galliam ratione pacis miserat qui redux in portu Dabrinensi a commendante ejus loci secuti ignore detentus divulgationis hujus rei occasionem dedit ac simul ansam ministris extraneis se conquerendi. S. V. Angli se non defuturos in his tractatibus assecurant.

Caeterum redditae mihi sunt S. V. de dato Javorov 6. Julii. Communicavi tenorem earum, ac si ipse projectum eum dominis Strafford et Robinson qui rem reflexione dignam et optandam esse dicunt ad praeveniendam, ne fors ~~semel emersura in imperio~~ bellorum civilium incendia, sed ulterius nihil ob eorum absentiam actum est; mihi copiam earum Berolinum ad Dom. Jablonski, ut eas aulae communicare ac, si visum fuerit, ad caeteras electorum aulas transmittere velit. Voluissem quidem ad mentem S. V. haec ipse praestare, sed indispensabiliter resolutionem reginae hic expectare obligor. Apud Hollandos dein, si favorabiliter hic exauditus et dimissus fuero, caetera peracturus; sumptus dein pro tanto opere proponendo et faciendo itinere mihi desunt, adeo ut quomodo ex hoc certe ultra fidem sumptuoso loco eluctabor ignorem, quamvis haec providentiae commendando ad extrema usque reductus fideliter negotiabor. Projectum sane de unienda imperio Hungaria adeo plausibile est, ut credendum foret, imperii principes illud facile amplecturos; sed decisa nunc Frankofurti quaestione de electione etiam regis Romanorum post electum solum Caesarem, si S. M. id probatum fuerit, tractandum sperandum non est, Carolum postquam imperator fuerit tam cito electionem Romanorum regis propositurum, donec viderit an haeredes masculos ipse habiturus non sit. Dom. Jablonski sine dubio S. V. hoc in passu opinionem regis Prussiae perscribet, et existimarem, pro re S. V. fore, si per amicum S. V. principem regem Poloniae fors pro suis haeredibus ad dignitatem romani regis aspirantis haec imperii principibus proponerentur, explorabo tamen adhuc uberius mentem ministerii hujus, annon negotium hoc ad evitanda modo futura bella imperio commendare vellet, et hunc in casum sine haesitatione, ut opinor, principes imperii hanc propositionem amplecterentur, quum in multis aliis rebus consilium potentiae hujus secuti sint. Quae ratione domini Crofci commissionis S. V. benigne commisit, iis me humillime accommodabo; non possum tamen non, quoniam S. V. aperiā, me nimium dubitare, utrum rex Borussiae imposterum S. V. propositiones ita favorabiliter uti quidem antea exauditus sit; nam concessa S. V. solenni protectione crediderat praeter pretium affectionis pro S. V. Prussiae per pestem depopulatam consulere ac imperatori ne fors considerabilior evadere, de adventu in Prussiam Hungarorum S. V. secutorum sua Majestas ipsa publice mentionem faciebat, ita ut negotium hoc ubique Wienae, Ratisbonae et apud alios divulgatum sit et odium regi apud plerosque pepererit

et vel maxime ideo aula indignari videtur quod horum nullus effectus subsecutus aut ullum a S. V. ratione negotii hujus responsum ad aulam venerit, quod mihi quidem dominus de Ilgen non exprobravit, sed Birndorffio et apud alios ministros valde conquestus est. Cum venia S. V. sine adulatione dicere teneor similes res apud aulam Borussicam eidem nimis nocuisse quod saepius talia eidem exposita fuerint quae dein vel effectu suo caruerunt vel in rei veritate ita se non habuerunt, uti quidem Birndorffio contigit, de quo nescio an ob ejus vehementiam aut aliis de causis ministri aliorum conqueruntur et mihi nunc exprobrant de non acceptato a S. V. Turcarum auxilio argumenta afferenti se certas prae manibus habere informationes contrarium statuentes et S. V. continuo Turcarum auxilia quaesivisse, nolo dicere diminutionem zeli quorundam ob iis promissa sed non data vasa vini, nec quidpiam repetere volo de inconvenientiis quae in negotiando defectus sumptuum necessariorum causant. Caeterum . . .

103.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, den 22. Sept. 1711.

Wohlgeborner

Insonders hochgeehrter Herr Gevatter!

Mein jüngstes war vom 8. hujus, seit welchem ich die Ehre gehabt, 3 dero angenehmer Schreiben zu erhalten, vom 28. August, 1. und 8. Sept. Dieselbe halten wegen unserer Haupt affaire mich zwischen Furcht vnd Hoffnung, wiewohl nicht leugnen kann, dass jene beinah grösser als diese. Doch stehet alles bei Gott, der der Menschen Hertzen in seiner Hand hat. Mich wird unaussprechlich verlangen, den effect zu sehen, Gott gebe dass er unsern wünschen gemäs sei. Unterdessen sind Se. Hochf. Durchlaucht mit dem Czaaren bis Thoren kommen, von dannen Sie einen Expressen anher schicken wollen, und wird mit heutiger Post selbigem der Pass um ungehindert anher zu kommen, entgegen geschickt. Ich nehme aus gewissen Umständen ab, dass dieser Expresse etwas wichtiges werde vorzutragen haben.

Dass der Friede zwischen Moscau und der Pforte richtig sey, daran ist numehr so weniger zu zweiffeln, da die Ratification von Constantinopel wirklich zurückgekommen.

Wann der Fürst die Pforte durch sein bisheriges Comportement nicht etwa disgustirt hat, so kan die grosse Macht, welche selbige itzt auf den Beinen hat; Ihme trefflich zu statten kommen, wovon vielleicht aber ankommende Expreſse etwas melden wird.

Dass der liebe Herr Chamberlain Meinherrn so treulich assistirt, das wolle ihm Gott belohnen. Ich werde mit nächster Post ein Dankschreiben an Ihn abgehen lassen, und bitte indessen Selbten meinewegen gantz dienstl. zu grüssen.

Mit Herrn Wegner bleibet es im alten Stande, und ist dem Herrn Maillet zu meiner höchsten Confusion noch kein Heller bezahlt worden. Die sache afficirt mich so viel mehr, da der junge Graf Beresenyi Uns leicht händel machen, die 3800 fl. von ihm (krafft habender Obligation) fordern, vnd den erst der noch bey Ihm stehet, auf abschlag verarrestiren könnte. Doch treibe ich Herrn Wegner so gut ich kann, und schicke Ihm den Herrn v. Milau täglich auf den Hals, um einmahl aus der sache zu kommen.

Wegen der Weine, die hier auf dem Pakhoffe liegen, will lieber nichts melden, weil doch diese affaire (als allzuverwirret seynde) Meines Herrn Wiederkunft nothwendig abwarten muss. Ich werde aber sorgen, dass Herr Ottlick, welcher nun in kurtzen anherkommen wird, ein paar Exemplaria Hungariae Diplomaticae mitbringe.

Schlieslich wünsche von Grund meiner Seelen, dass Mein Herr bei guter Gesundheit das in Händen habende wichtige Werk glücklich führen, vnd ausführen möge und Unser Wiedersehen, mit der Hülffe Gottes, bald, und freudenvoll geschehe, Amen.

Euer Wohlgeboren

ergebenster Diener

D. E. J(ablonski).

Wenn dieses Schreiben noch in London antrifft, so recommendire Beyschluss an Hrn. Wiebeking (der in Engelland verheyrahtet seyn soll, dessen Eltern aber in Berlin wohnen, und meine NB. (gute Freunde sind) um von Ihm eine Antwort zu empfangen, und hochgeneigt mitzubringen. Item recommendire den Horatium von Hrn. D. Bentley.

(Original.)

104.

Schreiben Ayerst's an Klement.

Haag, 22. Sept. 1711.

~~W^{re} presentat London, 30. Sept. 1711.~~*Monsieur !*

J'ay l'honneur de Votre lettre du 18; je vous demande pardon, que je n'ay pas envoyé l'imprimé sur ce qui est passé entre les Turcs et les Moscovites, lequel Mr. Jablonsky m'avoit envoyé de Berlin ou il a été imprimé et que je vous avois promis dans ma dernière; mais je l'avois prêté à un de nos secrétaires qui me ne l'a jamais rendu. Je puis vous dire seulement qu'il ne contenoit rien de nouveau et peu de vrai étant la Relation des Moscovites qui ont été trouvée par des nouvelles plus certaines de n'avoir pas dit tout à fait la vérité. Je vous envoyé l'incluse que quelqu'un (je crois Mr. de Birndorff) a envoyé chez nous. En attendant que Monsieur Tilson revienne à Londres, vous pouvez s'il vous plaît donner vos Lettres à Monsieur Ellison dans le logement de Mylord Strafford dans le Cockpitt en Whitehall C'est l'homme d'affaires de Mylord à Londres, qui prendra soin de mettre les lettres que vous m'adresserez dans le Paquet du Secrétaire pour la Haye.

Je suis avec respect

Monsieur

A la Haye ce
22. Sept. 1711.

vosre tres humble et
tres obeissant serviteur
W^m. Ayerst.

Je suis obligé à Mr. Hales et Mr. Chamberlayn de leur souvenir et je leur supplie mes remerciemens tres humbles.

(Original.)

105.

Schreiben Tilson's an Klement.

De Whitehall, ce 12. Sept. 1711.

Le mesme 12—23. Sept.

Monsieur !

J'ay parlé à Mr. le Secrétaire au sujet de ce que vous avés souhaité ce matin et si vous voulés vous donner la peine de venir

encore demain a mon bureau vers le midi j'espere de trouver une occasion favorable pour vous introduire aupres de Mr. le Secretaire.

Je suis tres parfaitement

Monsieur

www.libtool.com/en Votre tres humble et
tres obeissant serviteur

Mr. de Rosenau.

G. Tilson m. p.

(Original.)

106.

Memoire Klement's an die Königin von England.

London, 25. Sept. 1711.

Memoriale ultimum exhibendum reginae, conceptum Londini
25. Sept. 1711.

Les bontes magnanimes de S. M. Britannique dont S. A. S. le Prince Rakoczi mon maitre a eu des effets et marques reels par le passée luy donnent une entiere confiance de recourir a la generosité et justice dans des conjunctures ou la Hongrie va etre accablé entiere-ment par le traité frauduleuse de Sathmar; c'est ce qve S. A. S. a ordiné a son soussigne Chambellan de représenter tres respectueuse-ment l'etat des ses affaires et celui de l'Hongrie en la priant:

1. D'avoir la bonte de se recharger de sa mediation dans les affaires d'Hongrie, de faire porter les Etats Generaux a prendre la meme resolution, et ensuite faire travailler ladessous aupres le roy Charles.

2. De vouloir ordonner a ses ministres, de se joindre a ceux de S. M. Czarienne dans la mediation.

3. De faire obtenir la restitution de la Transsilvanie comme un fief de la couronne d'Hongrie pour le Prince mon maitre, et enfin d'assurer S. A. S. et ceux qui l'ont sivi hors de pais, pour conserver l'activite de la confoederation, qve le traite qv'on faira en Hongrie et meme, si on n'en feroit rien, qv'on les comprendra dans le traite de la paix generale.

Ad 1. L'intention des hauts allies en se chargeant de la mediation de la paix en Hongrie a été sans doute de retablir également les libertés opprimées du royaume et d'y faire cesser une puissante diversion. Le pretendu traite satisfait aussi peu a une des ses intentions qv' à l'autre. Les reflexions faites sur ladite pacification font connoître l'injustice des points, et la grande armée autrichienne en Hongrie, d'ou on à

peine tire quelques 1000 hommes, montre clairement que la diversion n'y est pas finie, puisque on n'ose pas employer ces troupes, à pousser les affaires de la cause commune. Les memes raisons dont qu'ont fait offrir auparavant la mediation dans les affaires d'Hongrie a S. M. la Reine et aux Etats Generaux, se trouvent encore a present; la gloire de conserver les peuples les plus eloignes joints au danger evident en la religion, est d'y etre entierement abolies et les assurances si souvent données a S. A. S. les doivent engager a offrir les memes offices a S. M. C. et de la porter a suivre un projet sincere d'un accommodement qui puisse oter tout sorte de defiance et occasion d'une nouvelle guerre afin qu'il puisse concourir puissamment de sa part pour les fraix de cette guerre faites pour la monarchie d'Espagne dont les Hauts Allies ont presque seuls soutenu les poids. D'ailleurs l'Hongrie est dans tout un autre etat que par le passé il s'agit de l'affermissement, et la proclamation selon les loix meme, si on reconnoitroit le droit hereditaire du roy Charles dans le throne d'Hongrie, le ministere de Vienne ne pourra pas alleguer le decorum de S. M. Catholique, puisque elle a la plus honorable occasion dans les mains, de conserver egalement le dit decorum et rendre en meme temps entierement les libertes à la Hongrie, car il est evident que S. M. C., a moins qu'elle ne veuille disconvenir de son droit, est obligé par les articles etablissant l'heredite, de convoquer une diette libre en Hongrie, d'y delivrer aux etats la capitulation, d'y preter sur son observation le serment avant le couronnement, et ensuite exiger l'hommage des etats. Les puissances mediatrices ne trouveront point de difficulté d'y porter le roy Charles, puisque elles pretendront l'effectuation des articles dont S. M. ne peut pas disconvenir, et par laquelle on peut redonner une paix solide à la Hongrie en réglant le reste des griefs dans la diette libre, ou S. A. S. est prete de comparoitre moiennant des assurances suffisantes. L'interet des Hauts Allies etant d'éviter une nouvelle guerre en Hongrie, leur donnera occasion de faire presser vivement le roy Charles d'exécuter ce qu'il doit faire par les dites articles. S. M. Czarienne ayant promis de maintenir le Prince dans la Transsilvanie et ayant fait sa paix avec les Turcs, aura les mains plus libres à aider le Prince, et le Turcs ayant une armée considerable et obtenu des conditions avantageuses par la nouvelle paix, ne manqueront pas, de se servir de cette occasion à le secourir. Les conjunctures du Nord sont telles que le Prince voyant qu'il ne pourra s'accommoder,

trouvera sans doute par les liaisons qu'il a avec les puissances du Nord, des moïens de maniere ou d'autre, de rentrer l'épée à la main en Hongrie : ce qui ne manquera pas d'y retenir les troupes imperiales et causer une diversion à la cause commune. Tout cela doit engager S. M. de se recharger de la mediation, voiant qu'on ne trouvera presque point des difficultes pour conclure une affaire si importante. On devroit considerer l'Hongrie comme le rempart de la chretienté, dont les peuples ne devroient pas etre opprimés mais plutot aides a se deffendre contre les Turcs par un gouvernement convenable aux loix, et plut à dieu que les gens d'honneur capable d'etre aussi attachés à la maison d'autriche qui sont ennemis des injustices et des usurpations des ses ministres trouvassent occasion de donner des idées claires et distinctes des veritables interets de la ditte maison et de l'interet apparent qui est des ses courtisans. On pourroit trouver moien de faire affermir par des voies legitimes à la maison d'autriche ce qu'on a extorqué aux Hongrois et qui ne se conservera jamais par la violence qu'on peut trouver moyen d'augmenter les troupes des allies de plus de $\frac{2}{3}$ hommes par une veritable paix en Hongrie.

Pour le Second. S. M. Czarienne aiant tant des influences dans les affaires des allies et aiant comme allié du Prince offert jusqu'à present à la Cour de Vienne sa mediation, S. M. la reine et les Etats Generaux l'obligeront fortement en ordonnant à ses ministres de se joindre à ceux de S. M., et l'affaire reuissira d'autant mieux puisque les Hauts Allies faisant des vives remonstrances, et le Czar se faisant apprehendre on peut esperer que S. M. C. et son ministere envisageront plus murement l'interet veritable et pas l'apparent qui est de ceux qui veulent posseder les confiscations.

Sur le 3^{me}. Comme la maison d'autriche n'a pas voulu ecouter parler des garants pour la paix, l'experience aiant fait voir que depuis le gouvernement de cette maison en Hongrie on n'a rien vu que des infractions et tantot des retablissement des libertes. L'Hongrie a raison de pretendre une garantie interieure, scavoir qu'on remette la Transsilvanie dans l'etat fait avec elle en l'an 1686 en vertu de quoy elle a élu S. A. S. le Prince Rakoezi pour son Prince; mais si ce point devroit etre un obstacle a la paix, S. A. S. souvent declare sur ce sujet ses sentiments; elle n'y insistera pas et se contentera d'un equivalent en Hongrie moïennant la conservation des privileges de la ditte principaute.

Sur le 4^{me} S. M. la Reine et les Etats Generaux s'y sont engagées par leurs assurances données au député des états protestants d'Hongrie, et l'affaire en est faisable puisque dans le traité de la paix de Westphalie on (a) eu soin d'y comprendre quelque pais hereditaires d'autriche, a plus forte raison le pourra-t-on faire avec l'Hongrie d'autant plus que dans la paix de Risvick on a passée du consentement de S. M. J. un article prejudiciable à la religion protestante en Allemagne; Les puissances protestantes en peuvent user de meme dans le traité de la paix generale a faire, et la France concourra tres volontiers pour l'inclusion de S. A. S. et de l'Hongrie en cas que le roy Charles refuseroit tout l'accommodement par une assurance positive donne à S. A. S., qv'on aura soin de la comprendre dans la paix generale. On pourra retenir S. A. S. d'attendre l'effectuation des ces promesses, ce qui feroit cesser la crainte d'une diversion en Hongrie et mettroit le roy Charles en état d'agir par les troupes que S. M. a en Hongrie.

S. A. S. espere qv' apres avoir donné tants des marques de la sincere confiance et de son respect, S. M. luy fera repondre au plutot tres positivement: ce que S. A. et la nation peuvent certainement attendre des ses offices efficaces et des ses allies, enfin de pouvoir prendre ladessus des mesures justes et propres pour sa conservation.

107.

Schreiben Tilson's an Klement¹⁾.

De Whitehall, ce 29. Sept. 1711.

Monsieur!

J'ay parlé à Mr. le Secretaire mais je ne luy ay pas proposé ce que vous me dites touchant un Memoire en abrégé. Cela ne fera point de tort a vos affaires si vous le preparés, mais comme Mr. le Secretaire m'a dit qu'a son retour il tachera de vous voir au plustost, je ne manquerai pas de l'en faire souvenir, et je ne ferai pour le reste ce que vous souhaitieres de moy comme estant tres parfaitement

Monsieur

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur
G. Tilson.

Mr. de Rosenau.
(Original.)

¹⁾ Solcher Billete sind noch 4 in den Monaten October und November Klement zugekommen, bis ihm Tilson am 24. November (Nr. 117) kurz schrieb, dass man ihm nichts mehr zu sagen habe.

108.

Schreiben Ayerst's an Klement.

A la Haye, ce 16. Octobre (1711).

*Præsent. Londini, 28. Oct. (1711).**Monsieur !*

Je viens de recevoir l'Honneur de la votre du 6 octobre et j'ay fait rendre l'incluse à Mr. Birndorff. Je viens de recevoir aussi la lettre que je vous envoie; il y a 10 jours que j'ay mis une autre, que j'avois de meme de Mr. le Docteur Jablonsky, dans la Poste commune, ne seachant pas si quelques autres, dont je n'avois point eu des nouvelles de votre parte estoient venues a vos mains, mais maintenant que vous me mandes la raison de votre silence et que je trouve qu'elles vous viennent en seureté, je continuerai de les mettre dans le Paquet de l'office du Secretaire.

Nous n'avons point dernièrement des nouvelles d'aucune consequence du Nord. Hier au soir il arrivera ici un Courrier avec la nouvelle que le Roy Charles a été élu Empereur le 12 de ce mois, dont Mr. Heems a fait des grandes jouissances. Mr. Buys parte aujourd'hui pour l'angleterre en qualité d'envoyé extraordinaire de leurs Hautes Puissances, ce qui renouvelle les conjectures des Politiques sur le sujet de la Paix, mais dont on ne scait rien encore de certain, on debite meme dans les Gazettes qu'il y a des ambassadeurs de France qui se sont deja mis en chemin vers Calais, pour cet effet, mais le plus grand nombre en attendent la confirmation avant d'y ajouter une foy entiere. Les armées demeurent toujours dans la meme situation et font mine de disputer laquelle decamera la premiere. Mylord Duc n'attende que les fortifications de Bouchain soient mises en etat de defense pour venir ici.

Je rends grace à Mr. Hales de ses complemens, et je vous prie de continuer de lui marquer mes respects aussi bien qu'à Mr. Chamberlayn.

Je suis avec attachement et respect

Monsieur

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur
W. Ayerst.

à la Haye, ce
le 16. Octob.
(Original.)

Bericht Klement's an Rákóczy.

Londono 16. Oct. 1711.

S. V. in duplicatis meis de dato 18. Sept. uberrime et humillime eo usque peractorum seriem enarravi quae in dubio suspensam negotiationem clare demonstrarunt. Nunc ea quae exinde evenerunt obsequentiissime exponere obligor. Urgebam status secretarium, ut acceptato memoriali mecum conferre ac resolutionem positivam suae Majestatis obtinere eo magis dignaretur, quod interesse S. V. absolute exigat, ut cognita alliatorum voluntate secundum eam rebus suis prospicere possit. 27^{ma} Septembris destinata fuit pro conferentia cum status secretario domino St. John; verum posteaquam satis longo expectassem tempore, mihi dicere curavit, austriacum legatum comitem de Gallas conquestum fuisse, quod regina S. V. emissarios audiat, talibus quidem cum circumstantiis ut dubitandum non sit, eum non solum negotiationem sed et nomen meum verum et supposititium scire, sibi perquam gratum fuisse agebat status secretarius, quod c. Gallas assecurare potuerit, me non vidisse, rem exigere ut omnia quam secretissime peragantur, expectare ergo me debere reditum suum ex aula, sed nec tum quid cathgorici obtinere potui, quinimo ex responsoriis judicare coepi, aulam non inclinare ad dandum ullum responsum. Ne tamen in mea opinione fallerrer, cum dominis Strafford et Robinson aliquoties contuli, assecurabant quidem non eam esse consilii aut reginae opinionem, et rem a status secretario dependere, ut is negotium consilio regio exponat; eum obrutum laboribus libenter plures evitare, sed satis clare indigitabant statum S. V. longe alium esse quam durante in Hungaria bello, mediationem difficulter domui austriacae ob Sathmariensem tractatum offerri posse, et videbantur Secretarium nolle agnoscere ministerium inprimis per Körtvelessium S. V. et confoederatis datas assecurationes. Existimo aulam studio ad certam de statu Czareo informationem omnia hucusque procrastinasse, et dum videt se nihil verisimiliter timere debere ministerium ob dictas in praecedentibus meis rationes domum austriacam offendere non vult. Dubitant an Czarus mediationem ulterius continuabit, nec valde ipsis placet, et nescio quid suspicantur de foedere S. V. cum Czaro, de quo minister Caesareus ab aliquo tempore multum declamat. Interea mihi svadebant,

ut omni conatu in eo sim quo status secretarius rem consilio proponat ob teneram valetudinem aliquot diebus domi me continere debui, sed quamprimum vires permisere, praesentes ad Dom. St. John secretarium dedi, ac simul domino Robinson communicari. Hic vir plane politicus christianus rem consilio reginae per modum interrogandi proposuit, et uti ab eodem informor, opiniones divisae fuere; sed ut ad dictas litteras redeam, effectum suum habuere et hodie status secretarium prima vice conveni ac argumentis ab utili, glorioso et conscientia necessitatem et causas deduxi quae reginam Britanniae ad protegendam causam et dandam categoricam resolutionem inducere debent. Promisit se futuro die lunae in consilio reginae haec propositurum. Addidit res Czari et S. V. valde immutatas esse, in hoc cardine versatur negotiatio pluribus quam ulla praecedens involuta difficultatibus et periculis. Advenerunt nuper ex Gallia abbas de Polignac et Dominus le Cose qui 9. hujus per Dominum St. Jean apud reginam introducti cum ministris conferre incoeperunt; non sine fundamento supponitur tractatum pacis hic institutum iri ob aversionem regis Galliae contra Hollandos, et ex parte eorum indies Dominus de Buissen expectatur. Volunt quidam, jacta jam esse fundamenta praeliminariorum, et nunc solum agi de aequivalente pro Hispania quae Philippo manere debeat et de debita anglorum satisfactione ac eorum commercii securitate de quibus ubi conventum fuerit pax facile coalescet, alliati non sine causa eam optare videntur. Res Gallorum in meliori statu existentes quam ante aliquot annos, ex provinciis enim Indiarum occidentalium regi Galliae ab Hispania censis quovis anno 15 milliones imperialium obveniunt qui praeter redditus ordinarios et impositiones regi Galliae ad continuandum ubique efficaciter bellum sufficiunt, et siquidem ubique in limitibus suis bellum gerit, circulat in suis provinciis pecunia quam per impositiones aula ad se rursum pertrahit et Hispanias per continentem facile juvare potest. Alia ratio est alliatorum, eorum commercia non florent, aurum Angliae exit, sed non reddit, unus miles in Hispaniam missus magis constat quam 15 quos rex Galliae illuc expedit. Videri quidem posset, Carolum nunc tantarum provinciarum haeredem Hispanias facile reducturum, sed agnoverunt alliati domum austriacam iis onus belli relinquere velle, et ne fors per id eorum enervationem quaerere accedit et hoc quod persvasi sint Hispanias per nullam revolutionem sed aperto subjugari debere quae omnia maximi ponderis argumenta sunt ad concludendam aequis conditionibus pacem. Milord

Str(afford) hodie in Hollandiam abiit ad conferendum cum Hollandis et legatus moscoviticus ante aliquot annos huc advenit. Crederem in modernis conjuncturis S. V. interesse requirere, ut regis Galliarum et Czaris ministri efficaciter hic inclusionem S. V. in pacem urgeant, et multum mihi prodesset, si dicti ministri in casum tractatus mandata obtinerent ad mecum conferendum et ad me juvandum. Obtenta resolutione in Hollandiam movebo ad exequendam S. V. apud status commissionem, ac ibi S. V. mandata expectabo. Residens regis Poloniae, ex eo quod me Polonum dico et quod solitarie vivendo ministros saepius adii, me a Stanislao missum credidit. Is omnia mea scripta taliter eripi curare voluit, ut nescire potuissem per quem factum sit, et intra 24 horas res exequi debuit, nisi miro plane modo residens prussicus intentionem hanc resciscens id impediisset. Eidem, quis sim, indirecte aperiendo, incidi tamen in Scillam evitando charibdim. Comes Gallas inde, quis sim, rescit, et mihi easdem technas struit; omnibus destitutus aliter ne fors praesens periculum evitare nescio, quam ut bonae causae fideus me divinae protectioni commendem. Interea spero, S. V. mei benignam rationem habituram, cujus etc.

110.

Bericht desselben an denselben.

Londino, 20. Oct. 1711.

Dum 16. datas et has duplicatas ad S. V. expedio, certissime informor, pacem Angliam inter et Gallos quasi conclusam esse, nescitur quibus conditionibus. Dixit heri Milord Oxford viro euidam magno, eam talem futuram quam ullam quam a 200 annis Anglia obtinuit. Eventus docebit, an talis sit. Hoc incomprehensibile mihi est, quod nullus extraneorum ministrorum neque Hollandorum intersit tractatui. Expeditio Anglorum super Canadam effectu suo caruit; 8 enim naves per tempestatem submersae, aliquot millia militum periire. Austriaci ministri S. V. litteras in Hungariam scriptas interceptas referunt quibus se proximo vere cum $\frac{2}{3}$ hominum in Hungariam intraturum promittit; dicunt Czarum eidem 50 milliarium longam et tot latam regionem in Moscovia contulisse; denique Nedeczium S. V. deseruisse et Viennae ab imperatrice optime receptum fuisse.

27. Oct. 1711.

www.libtool.com.cn

Post multas conferentias secretas cum ministris gallicis habitas tradidit ministris extraneis aula praesentes articulos praeliminaries a rege gallico propositos, qui mihi quidem magis introductio ad praeliminaria quam praeliminaria ipsa eo magis videntur quod ea pro forma solum legatis alliatorum, sine quibus negotium actum est, communicata sint. Credunt plurimi de principalibus articulis ministerium hocce jam convenisse, et verisimile est, pacem brevi conclusam iri, quam aula seu ministerium serio desiderare existimatur, ut se in officiis conservare et odium populi variis impositionibus pro continuando bello aggravati evitare queat, et quandoquidem pacis conditiones a natione approbari debent, parlamentum hoc anno convocatum in dispositione, uti ita dicam, ministerii existens sine omni dubio ejus intentionibus sat fragabitur. Ex his rationibus non negliget tam aptam ad scopum suum perveniendi occasionem, quae fors alia vice non daretur. Quis locus pro tractatibus destinatus sit, ignoratur, et Galli et aula, ut hic institueretur, cuperent. Utrum vero Hollandi in id consensuri sint et quid de omnibus his judicent, brevi post adventum eorum legati innotescet. Multi tamen credunt conclusum esse, ut Londini negotiatio continuetur. Ob rationes quas in nuperis meis edisserui, videntur potentiae maritimae non ita vehementer causam domus austriacae, uti quidem antea, cordi sumere ac in omnibus quae sine totali raptura fieri possunt, contrariae esse. Hinc comes Gallas de ministerio male contentus est, quod non solum principalem ejus, sed et eum in particulari mortificare vult, quod occasione mutationis in hac aula ministerii hujus institutioni sese opposuerit. Igitur ideo quamprimum eidem et residenti Caesareo Hoffmann status secretarius praeliminaria communicaverat, eadem statim inprimi curavit. Existimari posset, hanc dissensionem S. V. favorem esse. Fieri potest, me sat bonas obtenturum resolutiones, quibus, quid fidendum sit, S. V. ab experientia novit. Sed modum agendi hujus ministerii plane penetrare non possum. Res Hungariae eis incognitae sunt; labores magni et desiderium voluptatis eos avertunt a majoribus qui multas molestias creare possunt. Accedit et hoc quod auctoritatem reginae suae committere nolint, et quod persvasi sint de obstinatione aulae Viennensis, de ejus contra

pretentias maritimas rancore qui non permissurus sit, ut interpositiones reginae vel statuum Hollandiae pro S. V. locum habeant. Sciunt etiam, se sine dispendio suo aulam Viennensem nec plus irritare nec aggredi posse, nec ignorant omnes negotiationes nullo aperto Marte suffultas irritas esse, quod ipsi experti sunt tempore regis svi Jacobi primi qui pro genere suo electo Bohemiae rege Friderico suis haereditariis provinciis exuto non obstantibus omnibus assecurationibus nihil obtinere potuit. Praesumo insuper non sine fundamento, alios obtenta pace a Gallis honesta et posita in aequilibrium justum austriaca et bourbonica bilance, libentissime semina belli in Hungaria relinqvere velle, per quae S. V. Czari viribus suffulta nunc deventuram magnam potentiam austriacam continue in suspenso tenere queat. Religionis quidem argumento eos adstringi posse judicaretur, et verum est, plures magni nominis viros sat bene intentionatos esse; sed pro dolor, Religio ordinarie praetextus esse solet, qui denique ordinarie negligitur, et haec Gallorum opinio est; quae dum patriae et S. V. in particulari praejudiciosa sunt, existimavero ut nomine S. V. potiores imperii principes informarentur, interesse eorum exigere, ne per exclusionem S. V. ex Hungaria imperator ibidem sine ullo limite potens in praedictum ipsius imperii evadat; ideo persuaderi ipsis deberet, ut, quamvis projectum S. V. de dato 6. Julij hujus anni de unienda Hungaria ad imperium suum effectum habere non potuerit, necessarium tum pro ipsorum conservatione esse, ut S. V. et regnum nunc satisfactionem obtineat, ut in casum mortis Caroli sine masculis dictum projectum pro bono libertatis germanicae exequantur; quod alias si S. V. oppressa fuerit nullum effectum sortiri possit. Ii qui ad imperium aspirant vel ex hoc fundamento propositionem hanc amplectentur; caeteri amore patriae ducti manus dabunt. Hollandi, Angli, imo Gallia infallibiliter eo inducentur. Aula, ut S. V. saepius dixi, Brissia non adeo contenta est, sed non despero, dominum de Ilgen, quamvis nobis difficilem, tam aequis remonstrationibus cessurum, et ut inprimis imperii principibus qui Hungariae coronam aliquando ambire possunt, ejus justitia constet, et ut populus anglicus multam influentiam in res gubernii habens de aequitate causae persuasus sit annexum scriptum ad multorum sollicitationem composui, nunc in Anglicum pro impressione traducitur per me in Hollandia inprimi curandum. Domus austriaca, uti quidem ministri sui declamant, novam in Hungaria timet revolutionem. Czarus et rex Augustus sat potentes sunt, et alii S. V.,

si aperto Marte agerent oblata mediatione si austriacae domui minarentur, se Ser. V. et nationem armis juvare velle faciliorem redderent ad tractandum; Austria novum bellum timente, et plurima de alliatis suspicante perutile foret, si dicto ministerio indirecte significari quiret, marittimas potentias ideo generalem pacem non obtenta pro domo austriaca totali satisfactione quaerere quod agnita ejus ingratitude facta pace S. V. secrete succurrere et per consequens continuo domum austriacam domesticis bellis distentam tenere velint. Persvasus sum, his S. V. honestam pacem a domo austriaca aliorum trias et ne fors Turcas timentem obtenturam, quae in futuram S. V. domus elevationem et Hungariae conservationem necessaria magis est quam bellum anceps, et dubium bellum, ex quo nec S. V. nec regno sed alliatis utile redundaturum est. Caeterum . . .

112.

Bericht desselben an denselben.

Ce le 30. d'octobre 1711.

Comme j'ay eu l'honneur de dire a V. A. dans la mienne du 27. de mais il est selon toutes les apparences sur que la paix se fera cet hyver et que peutetre on ne fera plus de campagne. Voila a peu pres les raisons que l'Angleterre pretend avoir d'en hater la conclusion : Le ministere present se voulant maintenir et jouir du repos qv'il aime fort allegre que l'angleterre aiant religieusement tenue tous les articles de la alliance la maison d'Autriche y a tous leurs manque. Elle aura dut fournir selon la ditte alliance $\frac{2}{3}$ hommes contre la France et envoyer en Portugall $\frac{1}{4}$ et les paier. La gverre survenu en Hongrie luy donna lieu, de ne rien tenir sous ce pretexte, et qvovqve les H. A. se soient employes pour la Paix d'Hongrie, le ministere de Wienne n'y a jamais voulu donner sincerement les mains de tant que les Hongrois sont comme les Irlandois qv'on doit reduire et retenir par force. Qvand il s'agissoit d'envoyer des troupes en Portugal, l'Empereur ne faisoit rien sous ce pretexte, et la Hollande se tenant au Traitte ne voulut plus fournir que $\frac{1}{4}$ hommes, ainsi l'Angleterre ne voulant pas decourager les Portugais se ont obligé de fournir au lieu de 4 $\frac{1}{4}$ hommes si bien qv'au lieu des 3 millions livres sterling les depenses de terre ont estes augmentes jusques au 7 par an. Dernierement on devoit envoyer des Troupes en Catalogne, l'Empereur les donna, mais il fallut que la Reine s'engagent a les faire transporter et les faire

recruter; un recrut couloit 30 Ecus et le Transport par Personne 85: cependant on ne faisoit rien en Espagne puisque malgré les Batailles gagees aucun Castillan ne se declara pas pour le Roy Charles, et on voit, qv'ils aiment mieux consentir a un demembrement de la monarchie d'Espagne qve d'abandonner le Roy Philippe, qui leur a donné un Prince né parmi Eux au lieu qve le Roy Charles qvoyque deja marié 6 ans n'en ait aucun et soit presqve sans esperance d'en avoir. Il y a 4 ans en prenant Toulon on aura ruiné toute la force navale de la France et la reduit a tout ce qv'on vouloit, puisqv'il y avoit plus qve de 100 vaisseaux de gverre dans le dit Havre, mais les generaux de l'Empereur trouverent a propos d'en empecher, je ne scais par qvelle raison, la prise; d'ailleurs la face des affaires a bien changé pendant cette gverre; l'Empire et les Rois hereditaires sont unies dans la personne du Roy Charles apres la mort de son frere qui avoit tous des autres vues, scavoir d'unir l'Italie a ses pais, ainsi il falloit tacher d'obtenir des autres pour le Roy catolique; aujourd'hui il n'est pas de meme, le Daufin etant mort on ne craigne pas le pouvoir paternel, et on scait qve *rara est concordia fratrum*, le daufin d'aujourd'hui n'étant pas bien intentioné pour Philippe son frere dont les Interets apres la Paix seront tous contraires a ceux de la France, La Hollande ayant beaucoup profité de cette gverre et trouvé les moiens de faire couler dans les coffres des ses sujets, les sommes qui viennent d'Angleterre au lieu qve celui s'épuise tous les jours et qv'il ne luy en ce vien rien, la Hollande, dis-je, n'a pas exactement observé le traité touchant l'armement de la flotte qui aura dut couter a l'Angleterre 1 million, et a dut estre augmenté a 3 millions Sterling, si bien qve toutes ces considerations outres quelques, secretes et peutetre aussi les affaires de nord la font penser serieusement a la conclusion de la Paix de la maniere tres secrete, dont on a traite a Paris, et apres, ici il semble qv'Elle pourra faire une Paix particuliere en cas qve les allies ne voulussent pas accepter ce qv'on aura stipulé pour eux; il est asses surprennant qv'on a agi de son chef sans leur rien communiquer, on a bien un peu menagée la Hollande, mais point de tout l'Empereur, qvoyqv'il s'agisse de sa succession, on a traite le C. Gallas qui s'est fait aimer ici pas comme un ministre de l'Empereur, mais comme d'un petit Prince d'Allemagne, le mistere se developpera bientot, car Milord Strafford aiant conferé avec les Etats generaux Mr. Buis leur Envoye Extraordinaire arriva la nuit passée.

J'ay remarqué déjà dans ma duplicata que cette conjuncture et le peu de menagement qu'on a pour la maison d'Autriche ne serviront de rien a V. A. S. la premiere nouvelle que l'Empereur aura receu en arrivant en Italie, sera, qu'on traite sans sa participation de sa succession, comment ecouterait-il Monseigneur favorablement toutes les Intercessions que l'Angleterre peut faire meme s'il avoit Intention malgre les maximes de son ministre d'accorder tout a V. A. S. pour entrer l'olivier a la main prendre possession d'Hongrie il n'en feroit rien puisque l'angleterre l'en sollicite. Je ne sçais pas ce qu'on resoudra pour vous comprendre dans la paix generale car apres Elle on ne fera rien, pendant le regne du Roy Guillaume quand ce Prince prenoit de son chef quelque Resolution il trouva moien de l'executer mais la reine ne fait rien sans son conseil, ou on examine les choses d'un tres grand sangfroid. L'Angleterre prendroit bien plus ses affaires a coeur, s'il s'agissoit du commerce, mais voiant, qu'Elle n'y a aucun Interet immediat, une certaine Indolence qu'on a ici pour les pais eloignes et plusieurs raisons dites dans ma lettre precedente, l'empacheront a faire des grands efforts pour nous; apres la paix on tachera plutot de donner des occupations a l'Empereur, on s'appliquera au commerce et a jouir en repos de la paix. Ce n'est plus le gouvernement de la Reine Elisabeth Russe attentif aux choses les plus etrangeres, il me semble que on doit regarder le regne present comme celuy de Jaques (et du Charles) qui pour leur propre gendre soeur et beaufrere n'ont agi que par negotiations. Encore y avoient-ils interet de leur honneur et l'abaissement de la puissance exorbitante de la maison d'Autriche. Le Roy Charles I. conclut la Paix avec Louis XIII. de France en abandonnant les Reformés de ce Pais la qu'il avoit excité a la gverre et auxquelles en se ligvant avec eux il avoit promis de ne pas faire la Paix sans les y comprendre. V. A. S. eclairé comme Elle est, scaura prendre la dessus ses justes mesures, mais, comme je ay pris la liberte de luy dire dans ma precedente mes sentiments, je crois que dans les conjunctures presentes, si le Csar et le Roy de Pologne ne peuvent rien faire ni par force ouverte, ni par menaces, si les Turcs ne sont pas d'humeur a secourir V. A., et enfin quand on n'est pas assuré certainement de l'Inclusion dans la paix generale qu'on signera peutetre un apres l'autre comme celle de Ninvege, je crois, disje, que l'interet de la Patrie du Bien publique et meme celuy de V. A. est de s'accommoder le mieux avec le nouveau Empereur.

Je ne doute pas, qv'il ne le fasse par plusieurs raisons; V. A. faisant sa Paix pourra tousjour former une grande partie en Hongrie et plutot qv'en n'y etant pas se conserver des amis faire observer ce qv'on promettera, jouir des ses revenus et a la fin etre pret a maintenir l'Hongrie en cas qv'il arrive quelque mort imprevue de l'Empereur au lieu si V. A. S. s'est hors de Pais et sans esperance d'y entrer a force ouverte. L'Empereur et son ministere fortifié par vos revenus et ceux de votre parti, encouragé par son exil, introduira si bien le despotisme qv'il fera declarer le Royaume hereditaire aux femmes de telle maniere qve la Hongrie et meme la maison de V. A. seront perdues sans ressource; cependant si V. A. y sera ou meme en Pologne accommodé avec S. M. J. Elle n'osera pas faire des privations. Mon zele me fait parler Monseigneur puisqve je crois qve c'est l'unique moien de sauver les debris de notre liberté mourante, et l'Empereur en allant prendre possession d'Hongrie n'osera pas refuser l'accommodement aux prieres des Princes de l'Empire et du Czar qve V. A. S. y peut engager en faisant remonter qv'il s'agit de leur Interet. Pour ce qv'est de ma negotiation, elle est encore en equivoque, et il me semble qv'on la veut trainer en longueur. J'ay vu avanthier Milord Robinson; il me declara nettement, qve, les affaires du Czar aiant changé, on doute, qv'il s'interesse pour V. A., doivant retirer ses troupes de la Pologne. Je luy ay repondu, qve je n'en scavois rien, mais qv'il les pourroit a l'Exemple du Roy de Svede mettre en Quartier d'hyver en Silesie, je l'ay prié ensvite de vouloir m'aider a obtenir deux choses, premierement la mediation ou bons offices de la reine aupres S. M. J. avant son couronnement en Hongrie, 2. l'assurance de nous comprendre dans la paix generale. J'ay ajouté, qv'il y'va de la Religion et meme de l'Interet de tenir dans les bornes legitimes la puissance austrichienne, qve les Princes d'Allemagne y concourront pourvu qve l'Angleterre s'en veuille meler. Pour mon premier point il en convint et qv'il falloit se hater, puisqve apres l'affermissemant l'Empereur ne sera pas si traittable, mais qve les ministres ont etes extremement occupees et n'ont pas pus songer a mes affaires, qv'il les appuiera qv'il etoit vray qv'on a compris la Silesie, qve je luy ay allegué dans la paix de Westfalie, mais qv'un ministre s'etant laisse gagner, a alors abandonné et sacrifié la Boheme et l'Autriche, qv'on doit tous jours craindre; il ajouta d'etre persvade, qv'on fera des semblables propositions au Traitte, qv'alors le projet

de V. A. S., pour unir l'Hongrie a l'Empire, y pourroit etre examiné et qv'il y concurrera. Voila Mons. comme le ministère ne veut pas s'expliquer directement et comme il demeure dans l'Equivoque. Je le presse autant qv'il m'est possible pour avoir une Resolution decisive, laquelle ils seront a la fin obligé de me donner, puisqve la Reine retournant ici, je leur serai tous les jours a la porte, et en attendant les ordres de V. A. S. Elle recoivra de moy un compte exact de tout ce qui se passera. Je suis etc.

113.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, den 31. Oktober 1711.

Praesent. Londini, 26. Nov. 1711.

Wohlgeborner

Mein insonders hochgeEhrter Herr Gevatter!

Desselben geehrte vom 2., 6., 13., 16. vnd 20. Octobris sind sämtlich wohleingelauffen, vor welche fleissige Correspondenz ich dienstlich danke, habe auch Einschlüsse jedesmahl richtig bestellet. Dass aber selbst nicht eben so oft geschrieben habe, hat der Mangel an würdiger materie verursacht, vnd die Hoffnung bald etwas notables schreiben zu können; welche aber mir guten theils gefehlet. Denn es hat vor 6 wochen Princeps aus Thoren an mich geschrieben. Er wolle den Graffen von Saaros anherschicken, welcher dem Hoffe wichtige Dinge vortragen sollte; daher Er einen Passeport vor gedachten Graffen verlange. Der Hoff war damahls auf den Jagten abwesende, doch procurirte ich einen Pass von Collegio Sanitatis, welcher den 22. September von hier nacher Dantisc gesendet worden, allwohin der Graff auch bald ankam. Inzwischen bekam ich mehr und mehr soupçon, dass unter der Person des bemeldten Graffen Princeps verborgen sey, und freuete mich so viel mehr; zumahlen da Herr Langental anherokam, und meines Argwohns wahrheit bestätigte. Derselbe nun hielte sich hier keine 24 stunden auf, sondern ging den 16. hujus wieder zurück, in Meinung nebst seinem Principalen bald wieder hier zu seyn, so aber nachmahls verändert worden; deswegen auch Beresenyi iunior von hier dorthin abgangen, um sich mit

Princeps zu besprechen. Was nun Meines Herrn Negotiation überhaupt betrifft, so sehe ich wenig apparence, dass etwas erspriesliches vor desselben principalen von seiten Anglia et Hollandia werde zu erwarten seyn, vnd dass dandher allerdings das beste und sicherste sey, sich zu accommodiren, welches auch des vorgedachten Beresenyi gedanken waren, und die Er auf alle wege dem Princeps beizubringen gemeinet war. Es ist allerdings wahr, dass Nedecki nacher Wiens gangen, nicht allein aber dieser, sondern mit ihm auch Radai und noch einige andere, vnd habe ich von diesem letzteren ein Schreiben aus Wiens gesehen hieher an Mr. Sreter abgelassen. Also dass gleichsam nichts mehr übrig ist, als dass Princeps denen die vorangegangenen folge, wenn es nur bello modo geschehen könnte. Das allergefährlichste in dieser sache wäre, wann Anglia mit Verzögerung ihrer Resolution, oder mit einer dilatorischen Antwort das gegenwärtige momentum temporis Uns verlieren machte; da doch itzt bey der ersten Ankunfft Imperatoris die allerbeste vnd beqvemste Gelegenheit wäre, die Submission zu machen. Mein Herr kann nichts besseres thun, als (ohne jedoch einige diffidence in die gute officia dortiges Hoffes blicken zu lassen) die Resolution zu pressiren; vnd wenn selbige erhalten, sonderlich wenn dazu Padcur käme; so wäre meines wenigen ermessens unumbgänglich nötig, dass Mein Herr bis nacher Dantisc ginge, im Fall nicht inzwischen Princeps hieher würde gekommen seyn.

Dass die Geldmittel so knap worden, wundert mich eben nicht. Ich habe aus den vorigen Schreiben an Princeps ersehen, dass Mein Herr um succurs anhalte. Zweifle nicht es werde im letzteren vom 20. hujus, (welches so eben an gehörigen Ort abschicke und mit meinem Schreiben begleite) dergleichen geschehen sein; daher dann so viel ehender die erwartete Ordre deshalb von Princeps erwarte, und selbige mit grosser Freude ungesäumt ausrichten werde. Meinen bewusten Wechselbrief von 800 Thlr. habe ich noch nicht wieder bekommen, weiss auch nicht, ob er von Herrn Wegner ausgelöset worden, ob wohl der 28. hujus der tag gewesen, da es geschehen sollen. Gott helffe mir von dem verdrüslichen Manne. Ich bin noch immer in der Hoffnung, dass Euer Wohlgeboren bald hier seyn werden, sollte es auch nur auf ein paar tage in transitu seyn, da wir wegen der Gelder alles abreden, und eine richtige Rechnung machen können.

Sollte es sich aber nicht fügen wollen, so werde mich der übersandten Specification gebrauchen, um die Rechnung, die endlich nötig seyn wird, machen zu können. Ich hätte noch einiges melden sollen, werde aber durch eindringende Leute gehindert, und muss schliessen.

Recommendire bloss, eine Resolution zu pressiren. Wünsche göttliche Gnade vnd Guten Fortgang des negotij, vnd empfehle mich zu beständigem gütigen Andenken.

Euer Wohlgeboren

Ergebenster Diener

B., den 31. October 1711.

Peterson.

Beyschluss habe mit letzter Post erhalten, weiss den Inhalt nicht, wünsche aber, dass Er nach wunsch vnd zu Meines Herrn vergnügen seyn möge.

(Original.)

114.

Bericht desselben an denselben.

Le 10. Novembre 1711, de Londres.

Le 30 du mois passé j'ay eu l'honneur d'informer V. A. S. par un duplicata de tout ce qui se passoit yci en y ajoutant mes Reflexions depuis ce temps la. Mons. Buis a eu avec les Ministres de la reine des conferences tres longues et surtout avec le Grand Thresaurier quoyque celuy-ci ayt esté obligé de garder le lit. Je ne scaures pas dire positivement les resolutions prises, mais s'il faut juger des discours des partisans du ministere on doit croire avec beaucoup de raison qu'il vent la paix a tout prix. Les demarches faites pour cela rendent l'affaire asses croiable et quoyque on debite que les Etats Generaux s'y opposent on en juge autrement puisque en ce cas on n'aura pas emploie Mr. Buis qu'on a tousjours cru estre pour une paix et meme particuliere les mouvements du peuple de la Hollande pour et contre la paix ne permettent pas de juger surement de l'intention des Etats. On suppose pourtant et pas sans fondement que le sentiment du ministere est pour la paix et meme particuliere en cas que les alliez n'y voulessent pas consentir s'il est vray que les Plenipotentiaires de France sont arrivées a Calais pour venir ici. A la verité le parlement devoue l'année passée au ministere semble estre divisée sur le chapitre du traitté s'agissent a present du

bonheur du Royaume pour l'avenir il ouvrira ses seances le 26 de ce mois et on dit que la ville de Londres va faire presenter une adresse a la Reine sur la continuation dela guerre mais on craint (?) que ce ne sont que des feintes pour donner de l'ombrage a la France et pour l'obliger d'accorder des meilleures conditions. Ceux qui raffinent davantage croient qu'en semblant de vouloir traiter separement des allies on veut insinuer a ceux du Peuple qui souhaitent la Guerre de contribuer bien d'avantage sans murmurer aux fraix de la Guerre et afin dit on d'exciter et engager les allies et principalement l'Empereur et l'Empire de fournir plus exactement leur Quota a la continuation de la Guerre dont l'Empereur et les autres allies tirent les plus grandes avantages. On dit generalement qu'en cas de la continuation de la Guerre il pourra bien arriver un changement dans le ministere, les autres disent que le Grand Thesaurier en ce cas la pourroit abandonner les ministres subalternes et prendre quelques meilleurs tetes de ceux du passé pour se maintenir etant mieux que jamais personne dans l'Esprit de la reine; neantmoins tout se faisant avec beaucoup de secret il est impossible d'avancer surement si on veut la paix ou non quoyque la commune opinion soit pour l'affirmative, on s'y confirme depuis l'affaire arrivée au Comte Gallas. Celuici ayant receu un expres de son maitre s'etoit apparemment plaint dans des termes bien fortes sur les demarches de la cour sur la paix. La dessus le Comte Damouth secretaire d'Etat luy a fait dire que S. M. luy a deffendu d'entretenir aucun commerce avec luy, le maitre des ceremonies luy dit apres que la Reine souhaite qu'il ne vienn plus a la cour, qu'il peut sortir d'Angleterre et qu'il plaise a S. M. J. d'envoyer un autre ministre qui sera traité avec toute la civilité. C'est une marque qu'on ne prend pas bien au coeur les interets de l'Empereur au traité. Malgre toute cette mesintelligence ma negociation ne s'avance pas et je m'apperceoit avec beaucoup de chagrin des delais affectes sous pretexte des affaires d'importance qu'on pourra tousjours alleguer et encore plus apres l'ouverture du Parlement, cependant je ne me lasse pas de les presser avec tout le menagement possible pour tirer a la fin une reponse categorique et il me semble qu'il est absolument necessaire d'attendre tranquillement leur resolution pour pouvoir un jour mettre tout le tort de leur coté. Ajoutes a cela qu'en negociant tousjours il peut arriver quelqu' incident favorable, je tacherai de profiter de celuici arrivé, il y a deux jours apres le retour des

ministres qui sont avec la Reine a Hamptoneourt. V. A. S. scaura tousjours prendre ses mesures sur mes avis fideles et remontrances respectueuses. Au rest etc.

www.libtool.com.cn

115.

Schreiben Bonnet's, k. preussischen Residenten in
London, an Klement.

Ce 13. Nov. 1711.

Monsieur!

J'ay trouvé dans ce Memoire que vous avez eu la bonté de m'envoyer, l'ordre, la netteté, et la solidité que j'ay trouvés dans tous vos ecrits. Par votre ordre j'y ai corrigé quelque petite chose dans le langage, mais pas beaucoup. Vous faites bien de rapeller les engagements ou la Reine est entrée ci-devant, et de specifier les considerations que S. A. S. et la nation Hongroise ont eues pour S. M. B. Mais ce que j'ay eu l'honneur de vous dire de bouche vous faira comprendre que vous ne pouvez rien attendre à present de cette cour. Je suis bien faché de votre indisposition, j'espère qu'elle n'aura pas de suite, et qu'elle ne vous empechera pas de continuer vos instances jusqu'à ce qu'on l'explique encore mieux. Pour vos lettres, elles partiront seurement quand meme elles me viendroient à XI heures. Je suis avec verité

Monsieur

Votre tres humble et
trés obeissant serviteur

(Original.)

Bonet m. p.

116.

Schreiben Jablonski's an Klement.
Berlin, den 17. Nov. 1711.

Wohlgeborner

Mein insonders hochgeErter Herr Gevatter!

Gleich wie alle vorhergehende, also auch Dero letzteres vom 3. Nov. ist mir wohl worden, doch dieses etwas spät, nemlich den 15. hujus. Ich ersehe aus den sämtlichen Schreiben, Statum Negotiationis, vnd aus dem letzteren, sonderlich den Zustand Dero eigener

Person. Um beides ist mir leid, und beklage ich, dass es so schlecht darum stehet. Und zwar von der Negotiation verliere ich alle Hoffnung, dass etwas erspriesliches vor S. fürstl. Durchlaucht draus entstehen solle, weil die bekannte Umstände gänzlich das widerspiel versprechen, aber was Dero Person betrifft, hoffe ich, dass alles widrige in Kurtzem werde gehoben sein. Vnd wieder auf die Negotiation zu kommen, so habe ich selbst schon etlich mahl die freyheit genommen Seiner fürstl. Durchlaucht dergleichen Repraesentationes (wie in Dero Schreiben enthalten) zu thun, und die Gefahr vorzustellen, darein man sich stürzten würde, so man nicht sich accommodirete.

Vnd da Princeps unlängst geschrieben hatte, rex Borussiae möchte sich erklären wie Er vermeinete dass das Accommodement geschehen könnte, so habe ich (sub dato 10. Nov. h. a.) nomine rex Borussiae geantwortet: es wolle sich nicht wohl schicken, dass man diesseits dergleichen proposition auf die bahn bringen sollte, sondern Princeps sollte von diesen Zweyen eins wehlen, nemlich entweder seine final Sentiments vnd Conditiones anhero überschreiben; oder Ihme gefallen lassen, dass man diesseits an imperator schriebe, vnd dessen Meinung bello modo einhohlete, wozu man sich dem Ihme zu gut, gern wollte gebrauchen lassen. Auf dieses Schreiben habe noch keine Antwort, zumahl auch inzwischen Princeps nach Elbinga gangen, um den dadurchpassirenden Czar su sprechen. Unterdessen muss nun die sache zur sprache kommen, vnd da Mein Herr an einer, vnd ich an der andern seite dergestalt arbeiten, so hoffen wir endlich mit Gottes Hülffe etwas auszurichten.

Was nun Mein Herrn betrifft, so sehe nicht ursach genug warum Selbter also schwermütig seye, respectu des Princeps denn, ob derselbe wohl einmahl, auf des Comes Beresenyi veranlassen etwas unfreundlich geschrieben, so ist Ihme jedoch so fort gründlich geantwortet, und Meines Herrn Unschuld gezeigt worden; wodurch Er dann sonderzweifel zu gnädigern gedanken kommen ist; absonderlich da Beresenyi schon lange Zeit nicht um ihn gewesen, vnd also die vormahls beygebrachte böse Meinungen nicht unterhalten können. Ich schreibe auch mit heutiger Post nochmahls ausführlich und will mir daher vor Meinen Herrn einen guten Effect versprechen. Bitte demnach den Muth nicht fallen zu lassen, sondern der Hülffe des Herren gewärtig zu sein. Finis coronat opus. Mein Herr hat bisher viel ausgestanden ich hoffe ein glücklicher baldiger Ausgang, werde

Selbten sowohl als seinem Principal, bald zur Ruhe bringen, und der bisherigen Mühe vergessen machen. An meinem wenigen theil, werde nichts von dem erwinden lassen, so hiez zu einigermassen contribuire kan, sonderlich aber mich erfreuen, wenn ordre empfangen werde, an Meinen Herrn mit nächstem einen guten Wechsel zu übermachen. Ich wünsche inzwischen Gottes Gnade, ein ruhiges Gemüth, glücklichen Success, vnd gute Gesundheit.

Euer Wohlgeboren

treu ergebenster Diener

Peterson.

Ich bemühe mich auch, mit hülffe Herrn v. Milau etwas von dem hier seynden wenig zu geld zu machen, welches so fort übermachen werde.

A Monsieur Monsieur de Rosenau.

Londres.

Chez Mr. Bonnet. Resident de S. M. Prussienne.

(Original.)

117.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De Londres ce le 17 Novembre 1711.

Ma derniere etoit du 10 de ce mois depuis ce temps la je vienn d'etre informé que la cour en ordonnant au Comte Gallas de partir a déclaré qu'elle informera S. M. J. des raisons qu'elle a eu de traiter ainsi le dit Envoïé et qu'elle recoivra (?) un autre ministre avec toute la civilité et amitié due. On ne scauroit dire positivement la raison de sa disgrace la cour n'ayant pas jugé a propos de s'en expliquer mais on pretend qu'il s'est servi des expressions choquantes, qu'il a semé la mesintelligence entre la Reine et l'Empereur et a fin qu'il s'est beaucoup intrigué et en dernier lieu avec la noblesse Wigh laquelle à l'occasion des courses des cheveaux qu'on tien chaque anné à Newmarket et sous pretexte de jeu a tenu des conferences secretes apres lesquels on dit que Milords Godolffin et Sunderland etant de retour estoient allé descendre chez le C. de Gallas et ont eu des longs entretiens avec luy. Cela ayant decouvert a haté les resolutions prises de faire ce compliment au dit Comte auquel on a refusé un passeport pour le Courier qu'il avoit dessein d'envoier à son maitre. Quoy qu'il

en soit cela paroît une marque certaine de la Resolution prise de faire la paix. Mr. Buis est encore ici, il paroît si reservé sur le chapitre de la paix, qu'on ne peut rien juger de sa contenance aiant depeché plusieurs Expresses en Hollande il n'a pas put recevoir aucune reponse des ses maitres le vent étant contraire ce qu'il semble estre la cause qu'on veut proroger le Parlement pour dix jours pour y pouvoir plus surement proposer les affaires. C'est tousjours un temoignage qu'on est encore incertain de la Resolution que la Hollande prendra. Il y a un expres arrivé de France depuis 2 ou 3 jours; il aura porté les dernieres conditions qui seront sans doute avantageuses à l'Angleterre et à l'Hollande puisque c'est le dessein de les detacher de l'Empereur car en verité tout ce traité ne tend à rien moins qu' à l'exclusion de l'Empereur. On ne scait pas les conditions offertes par la France; il y a plusieurs ici qui semblent etre contraires a la paix; la ville de Londres presque entiere s'y veut opposer et il y a meme parmi les Torris plusieurs qui n'y sont pas disposés. La Reine levera les difficultes si on trouve les articles honorables mais elle rencontrera aussi beaucoup d'opposition si la nation n'y verra pas son compte. Les raffineurs veulent que comme Milord Oxford est un profond politique il aura bien entamer et avancer la negotiation sans avoir pourtant le dessein de la conclure pour montrer que l'Angleterre et le ministère present sont prêts de faire une paix avantageuse et puisque on ne la peut pas encore obtenir d'encourager le peuple d'y contribuer plus volontiers d'autant plus qu'il murmure contre les impots extraordinaires afin pour hausser les prix des fonds et les actions de la Banque et de l'Echiquier ce qu' est arrivé veritablement. Toutes ces incertitudes rendent encore ma negociation plus incertaine et douteuse, il n'y a pas moi en Monseigneur malgre tous mes efforts de tirer aucune parole du ministère si on a dessein de me donner une reponse ou non. Je juge par des contraires demarches et des tous les delais affectes que le ministère voiant qu'il ne peut ou qu'il ne veut rien faire ne veut pas se commettre de me renvoyer avec une reponse negative croiant que V. A. S. perdrera toute la confiance en Eux laquelle pourtant ils croient devoir conserver pour des conjunctures de l'avenir. Par consequent le ministere croit que moy venant a reconnoitre tout cela je partirai moy meme sans qu'il puisse paroître apres qu'ils m'ont données une Resolution negative. Les interets de V. A. S. veulent qu'on met tout le tort de leur coté.

J'espere de reussir de tirer au moins en partie d'eux ce qu'ils ont dessein de faire pour V. A. S. Il est asses vraisemblable qu'ils ne feront rien s'ils auront voulu eecouter mes instances ils auront pris et executé il y a long temps leur resolution mais comme ils ont un dessein premedité tendant à faire une paix particuliere et à l'exclusion de l'Empereur ils n'osent pas le presser de s'accommoder sincerement avec V. A. S. craignant peutetre avec raison que la cour Imperiale s'y pourroit bien resoudre par l'envie qu'elle a d'obtenir l'Espagne et d'oter tout le pretexte à l'Angleterre qui ne manquera pas d'alleguer qu'elle a été obligé de faire sa paix puisque l'Empereur contribuoit si peu aux fraix de la Guerre. Touts ces motifs et encore l'intention de laisser bien des affaires epineuses à demeler à l'Empereur apres la conclusion de la paix me font croire qu'ils feront surmonter les arguments qu'on pourra alleguer en faveur de V. A. S. C'est Monseigneur l'etat de vos affaires ici, il n'y a presque rien a esperer de cette cour à moins que quelque changement considerable ne survienn. Comme les Etats Generaux ne sont pas tout a fait prevenu pour la paix et comme c'est leur coutume d'ecouter toutes les instances de qui ce que soit et d'y repondre de meme comme ils semblent estre encore dans la disposition de comprendre les protestants d'Hongrie dans le traité de la Paix il ne seroit pas peutetre inutile de negocier encore aupres d'Eux si V. A. S. le juge a propos et si Elle a des nouvelles propositions a ordonner; comme vous est asses proche Monseigneur je pourres recevoir assestot vos ordres et des lettres de creance qui me seront necessaires; puisque il est permis a un serviteur fidele de dire ses sentiments j'ai pris la liberté d'ecrire les miennes à V. A. S. sur ce qu' Elle pourra faire par rapport à la situation des affaires dans les cours des Allies dans mes precedentes sur les Expedients asses propres pour parvenir à sa paix, mais si Elle voudra profiter de la paix qu'on pourra faire à l'exclusion de l'Empereur la France, a qui la diversion d'Hongrie vaut bien $\frac{20}{100}$ hommes sera porté de vous accorder de subsides considerables pourvu que cela luy soit insinué habilement et par des personnes agreables. Le bruit court que le Marquis de Torcy est arrivé; si cela est j'espere de trouver moyen de m'eclaircir la dessus avec luy, cepandant j'attenderes les ordres de V. A. S. et principalement des remis dont j'ay besoin etc.

118.

Schreiben Tilson's an Klement.

De Whitehall ce 24 Nov. 1711.

Præsent. 5. Dec. 1711 st. n.

Monsieur !

Il me fait de la peine de vous voir encore si inquiet sur l'affaire que vous sollicités. Les affaires de la dernière importance occupent journellement le Conseil de Sa Majeste, et je ne vois pas, que je serai chargé d'une Reponse ulterieure à vous donner. Je suis asses dans l'Embarras moy meme, et vous attribueres à cela ce qui peut mauquer à l'exactitude de mes lettres. Je suis parfaitement

Monsieur

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur

Mr. de Rosenau.

G. Tilson.

(Original.)

119.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Ce le 24 Novembre 1711.

V. A. S. aura eu la Bonté de voir par la mienne du 17 de ce mois l'état de ses affaires et la situation presente de cette cour et de ce qu'on croit de la negotiation de la paix comme j'ay marqué dans ma ditte lettre. J'avois pris des mesures si justes pour avoir une Reponse qu' aiant ecrit au Secretaire d'Etat et fait parler quelqvns en ma faveur il envoya il y a quelques jours chez moy son premier Secretaire pour m'apprendre la Resolution de la Reine. Comme je ne la trouvoit pas favorable et inpliqué j'envoyé aujourd'hui au meme Secretaire d'Etat le memoire si joint qui contient mon sentiment, la ditte declaration de la Reine et mon entretien avec Mr. Tilson mais aussi mes remontrances et instances reiterés afin pour obtenir une Resolution plus favorable. Ce n'est pas Monseigneur que je vois que mes arguments les pourront faire changer de sentiment mais c'est que je juge que mon devoir et ma fidelité exigent de moy de faire au mon possible et de faire voir a la cour la facilité de pouvoir reussir en ce

que je demande les engagements passés qui la doivent y porter et a fin pour leur faire connoître d'une maniere honnette la cavaliere dont le ministere en use et que ce n'est que son propre interet qui l'empêche de faire presser l'Empereur qui pourroit bien comme j'ai deja dit s'accommoder avec V. A. S. pour leur oter une raison plausible qu'ils allegueront pour faire voir la necessité de la paix fait avec la France ils diront à cause que la maison d'Autriche pour ces querelles domestiques n'y a rien contribué. Je craigne avec beaucoup des raisons qu'on apportera tous les delais possibles pour s'expliquer sur ce memoire derniere il faudra pourtant attendre la reponse ou quel pre-texte on trouvera pour se defaire des mes vives instances. Pour faire voir à V. A. S. qu'il n'y rien a attendre a present de cette cour vous me permettres Monseigneur de luy dire les raisons que j'ay appris des plusieurs personnes connoissantes la cour et la source des changements arrivées. Les ministere passé avoit à la tete Milord de Marleborough, Godolffin et Sunderland qui s'attendoient parfaitement bien avec les premieres tetes de ceux qu'on appelle Wighs qu'avoient a leurs devotion avec le Parlement si bien, que tous ces Messieurs etant convenues d'avoir soin des leurs interets communs demeurent toutsjours parfaitement unis et ont eu le bonheur de pousser heureusement la gverre, mais les ministres aiant manqué des egards pour la Reine ceux de la partie à present regnant et appellées Toris en prirent l'occasion de profiter habilement des mecontentements particulieres de la Reine maltraité par le duc et la duchesse de Marleborough et ne pouvant leur rien reprocher sur le gouvernement ils aigrèrent l'esprit de la Reine d'autant plus, que la duchesse de Marleborough au lieu de dissiper par sa presence toutes les cabales n'alla pas voir la Reine pendant long temps, le Comte Sunderland aiant voulu persuader au Parlement de prier par une adresse la Reine d'eloigner d'Elle sa favorite Madame Masham ce fut un tel coup de foudre pour la Reine qu'Elle concuet une aversion entiere pour son ministere. La marque de l'indignation de la Reine fut la disgrace du Comte de Sunderland et l'affaire de Schacheverel qui croioit avec beaucoup d'autres l'Eglise anglicane en danger etant survenu tout fraichement tout s'achemina a un changement, on avoit soin de faire elire membres de Parlement ceux qu'on appelle Torris leurs prommettant (que) s'ils vouloient maintenir ou aider le nouveau ministere en leur facon obtenir la paix tant souhaitté par les Torris qui sont les plus riches en terres

et qui par consequent sont beaucoup incommodées par les Taxes exorbitantes au lieu que les wigs n'ayant que de l'argent comptant ont une bonne occasion de faire valoir leur argent. On disoit hautement qu' autant que les Generaux seront plenipotentiaires de la paix en faisant pour celleci un pas ils feroient 6 d'autres pour la continuation de l'autre. La dessous le ministere fut changé et sur l'esperance que le nouveau venu appelle Torris conclura la paix, le Parlement et le peuple l'appuia. Quelle fut la surprise l'année passée quand au lieu de parler de la paix on parloit de pousser plus vigoureusement que jamais la Gverre et qu'on imposoit des nouvelles Taxes. Ce ministère courroit alors grande risque d'être cassée car il se forma une partie dans la chambre basse ennuyé d'avoir esté leuré de l'Esperance de la paix de 130 tetes appellé la caballe d'octobre. Malgré tous les efforts de la dissiper elle seroit venu à bout de son entreprise si justement dans ce temps la Quiscard n'aura pas dangereusement blessé Mons. Holay; a present C. Oxford, la haine de cette partie, se tourna en compassion, le Parlement fut prorogé et la Gverre continué. Elle coute par an 7 millions et il y a peine autant d'or et d'argent en Angleterre. Le ministere passé la continuoit sur son credit et sur celuy de la Hollande mais depuis le changement les Hollandois tous Wighs ont retiré l'argent et ne veulent rien avancer, ainsi il faut tout paier argent comptant ce qui ne peut pas durer longtemps. Le plus fâché est que depuis le changement tous les fonds ont baissé considerablement. Tout cela fait comprendre au ministère regnant l'impossibilité de continuer la guerre sachant d'ailleurs qu' étant entré sur la promesse de la finir il n'y se maintiendra pas sans une paix, il a traité depuis le mois mars avec la France qui accorde sans doute des conditions avantageuses, le parlement composé la plupart de ceux qui possèdent des grandes Terres y consentira volontiers puisqu'il se degagera des Taxes et l'emportera certainement par la pluralité contre les Wighs; encore scait on ici le secret comme partout de gagner les plus opposés. Le principal but du ministere estant de faire la paix avantageuse à l'Angleterre et la Hollande et de se maintenir on peut bien croire qu'il se souciera fort peu des interets de la maison d'Autriche, des Princes d'Allemagne et de ceux de V. A. et qu'il sacrifiera vous a ses interets. C'est sur ce fondement Monseigneur que tous les ministres etrangeres concluent qu'on fera fort peu pour leurs maitres et qui me confirme dans mon opinion qu'on ne fera rien pour V. A. S.

Les lettres attendues de la part des Etats Generaux donneront quelque eclaireissement sur le sujet du traité. On ne scauroit pas dire certainement s'il y a des ministres de France ici, on se cache soigneusement en tout, cependant le C. de Gallas a decouvert beaucoup des choses qui se passent aujourd'hui aiant depense pour cela depuis le mois mars de cette anné dit on $\frac{2}{3}$ Ecus. Je suis etc.

120.

Schreiben Bonnet's an Klement.

Ce 26 Nov. 1711.

Monsieur !

J'etoit en compagnie quand j'ay receu l'honneur de vôtre Bille La réponce qu'il contient de Mr. Tilson n'est que trop claire, elle vous justifiera toujours, et fera connoitre qu'il n'a tenu ni à vos soins, ni à vôtre habilité d'avoir quelque chose de plus satisfaisant.

Je ne me rapelle pas l'affaire de Mr. Wiebbekingk, il est malade et loge fort loin d'ici; mais s'il s'agit de lui faire savoir quelque chose j'enverrai chez lui.

Je reçois dans ce moment de la part de Mr. de la Roque cette lettre pour vous, sans qu'il puisse dire par ou elle lui est parvenue.

Je vous donne le bon jour, et suis avec verité

Monsieur

Votre très humble et
trés obeissant serviteur

Bonnet m. p

(Original.)

121.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De Londres ce le 27. Novembre 1711.

Je vien de recevoir l'ordre de mon rappel de V. A. S. daté le 23. Octobre de Dantzig. Conformement a sa volonté je partires au plutot pourvu que ma santé alteré me le permettra que je trouve ici quelquun qui me veuille avancer de l'argent pour faire le voiage et pour paier mes dettes contractées depuis un mois qui a été le temps marqué dans ma lettre du 27 d'aout escrit à Mr. Benyicky que je manqueres alors de l'argent; cependant Monseigneur la mienne du 24 de ce mois est un ample detail des dispositions de cette cour pour la paix, de la resolution donné à mes memoires et de ma reponse et instance reiterée sur la ditte resolution. J'ay conferé aujourd'hui avec Milord Garde des Sceaux privé qui est la meilleur tete du conseil et

meme aussi celui qui a le plus de credit et les meilleurs intentions pour les pais etrangeres et pour la religion de dit. J'ay conféré avec luy sur le dit memoire le priant de me dire franchement quelle reponse j'y doit attendre. Il m'avoua que dans le Conseil ou mon memoire a été examiné on n'a pas songé sur les eclaireissements que je pourrai demander de la reine sur sa promesse donnée de concourir dans la pacification du Nord en faveur de V. A. scavoir jusque ou et de quelle maniere la reine pretend y aider V. A. S. qu'elle puisse prendre ses mesures et que je la puisse informer exactement combien Elle y doit compter. Milord Robinson me dit que la Reine aiant fait des ouvertures par la paix de Nord les ministres des Puissences y interessés l'ont pris ad referendum, que la Reine ne peut pas meme si Elle le vouloit s'expliquer à present jusque ou Elle peut concourir en faveur de V. A. S. puisque il faut premierement que tous les Princes y interessés acceptent la mediation qu' apres on conviendra du lieu de congres qu'on y examinera et traittera des interets de chaque Prince et particulier et comme on croit ici avec raison que V. A. S. aiant des liaisons avec le Czar qu'il l'y appuiera. Il m'assura que V. A. S. y doit compter que on entrera de tout son possible pour procurer l'accommodement de V. A. S. et la sureté de la Religion protestante et qu' ainsi sachant les intentions veritables de la reine par cette information je perdreres inutilement du temps en pressant un eclaireissement qu'on aura de la peine à me donner. Il faut bien que telles sont les intentions de la reine puisque un Seigneur donc la probité et le zele pour la Religion est connu m'assure si positivement en sorte qu'il semble que je n'ai pas été tout a fait malheureux dans ma negotiation, mais comme tout cela traineroit extremement en longueur et comme il est incertain si les Puissences du Nord conviendront si tot de l'acception de la mediation de la Reine les sentiments de ceux qui souhaitent la prosperité de V. A. S. et les moiens en particulier étant les memes que j'ay eu l'honneur d'ecrire à V. A. S. plusieurs fois, c'est á dire pour sauver les restes des libertes d'Hongrie meme pour l'avenir il voudroit mieux de se prevaloir de l'occasion presente ou l'Empereur se doit faire couronner en Hongrie et confirmer les libertes du Pais pour s'accommoder avec S. M. J. J'ay cru d'etre de mon devoir d'essayer encore de porter la reine de s'entre-mettre à cette occasion en faveur de V. A. aupres de l'Empereur. J'en fit l'ouverture à Milord Robinson luy demontrant qu'on peut esperer

avec raison que la cour Imperiale ou les maximes ont changé pressé par celle d'Angleterre et la Holland pourra bien attendre a un accommodement aiant dit qu'on ne trouvera jamais une occasion plus propre pour retablir V. A. et la religion que celleci, et aiant allegué de mon mieux tous les arguments necessaires il me semble de l'avoir persuadé de la necessite de l'interposition de la reine si bien qu'il m'a prie de presenter un nouveau memoire et qu'il l'appuiera. Je crois donc d'avoir ramené le ministere au bout principal de ma negotiation d'obtenir les offices de la Reine. V. A. aura un pretexte honnette si Elle le juge à propos de faire des propositions a la cour Imperiale, puisqu' étant appuyé par les Puissances Etrangères ils pourront trouver la cour plus disposé d'y donner ses mains. Cette nouvelle instance absolument necessaire pour le bien des vos affaires outre les raisons que j'ai deja allegué en haut celle de ne me pas rencontrer en chemin avec le Comte de Gallas qui part en 10 jours m'obligent de sejourner encore ici étant presque assuré qu' avant l'ouverture du Parlement j'aures les Resolutions de la Reine sur mes dernieres remontrances, en partant pour aller rejoindre V. A. S. Je prendreres ici des mesures qu'on expedie ce qu'on m'aura promis pour etre tousjours informé de ce qui se passe dans la negotiation du Traitté de la Paix et pour avoir la permission d'ecrire de temps en temps à Milord Robinson et à ceux du conseil ce que V. A. S. jugera à propos. Si la Reine prend la resolution de presser la cour Imperiale elle prendra aussi celle de porter les Etats Generaux à se joindre la dedans à S. M. et l'ordre en sera donné à Milord Strafford qu'en prendra bien soin et qui facilitera ma negotiation en Hollande qui dependra de la reussite de celle ci. Milord Robinson m'ayant demandé aujourd'hui si je ne seavoit pas en cas de besoin sur quelles conditions V. A. S. se voudra accommoder dans cette conjuncture et qu'il seroit à souhaitter de les savoir. Pour ce qu'est du Traitté de la Paix celle du 24 de ce mois en fait un ample detail. V. A. S. peut etre assuré qu'on a pris ici ladessus son parti et que dans ce Traitté on ne songera pas à V. A. puisque on menage si peu l'Empereur. Encore Mons. Vetes doit plus seavoir que moy et presser la France puisque c'est à Paris qu'on a entamé la negotiation tout étant ici secret et il n'est pas permis de correspondre en France, qui tache de faire une Paix particuliere avec les Puissances maritimes leur offrant des places, des suretés et une satisfaction raisonnable. Milord Marleborough ne veut pas se meler des affaires de la Paix, la Hollande

tienn encore un peu ferme de ne vouloir pas traiter et Milord Strafford n'a pas put encore reussir sur ses deux points proposés: 1. un passeport pour les ambassadeurs de France; 2. une resolution sur le congres pour lequel on a nommé Liege, Aix la Chapelle, Utrecht et Nimvegven. L'Empereur offre beaucoup pour reduire la monarchie d'Espagne et c'est à present le moment favorable de luy faire a un accommodement qu'il fera certainement pour ne donner aucune occasion aux Alliés de luy reprocher que c'est son opiniatreté de ne pas s'accommoder qui les oblige de faire la Paix. Amsterdam, Utrecht et la Frise sont deja pour la Paix les autres resistent courageusement mais ils seront bientot entraines et si on convienn de congres voila la Paix fait, mais seulement pour l'avantage des Puissances maritimes. Les conferences des Ministres avec Mr. Buis ont esté bien vifs mais on s'est adouci en svite, on a appris en Hollande non seulement avec etonnement mais avec indignation l'affront arrivée au Comte Gallas du plainte de quel V. A. S. m'a fait la Grace de m'avertir mais dont j'ai aussi informé V. A. S. et du danger auquel je suis continuellement exposé. J'ay receu avec toute la veneration due le temoignage de l'approbation de V. A. S. touchant les memoires presentes. Je tacheres de faire tousjours en sorte que V. A. S. puisse estre entierement persuadé de ma diligence et combien je suis etc.

122.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 28 Novembre 1711.

J'ay reçu vos lettres du 30 Oct. et du 10 du courant, je reçois comme une preuve de vostre zele et de vostre attention ordinaire pour le bien de mes affaires les reflexions, que vous faites et les avis, que vous me donnez dans la premiere, mais sans examiner si vos conjectures peuvent se verifier ou non, je suis resolu de remettre toutes mes veues et mes pretensions au traité de la Paix generale de maniere que si elle ne se faisoit pas presentement j'attendrois les conjonctures que le tems en pourroit faire renaître pour revenir a la poursvite de mes interets. Ceux qui croient que je me conduis au prejudice de ma patrie en refusant comme je fais d'entendre à aucun accommodement avec la cou,

de Wienne changeroient de sentiment s'ils faisoient reflexion que retournant en Hongrie tout nud pour ainsi dire et approuvant par ma soumission tout ce qui s'y passeroit de contraire aux loix et aux libertes je me rendrois inutile pour l'avenir dans le besoin qu'elles auroient d'un defenseur, outre que je ne vois aucun jour pour ma seureté personnelle supposé que je fusse tenté de me conformer a l'opinion de ses Messieurs. Je ne puis donc ni ne veut songer a aucun retour a moins que pour le soutien de la Patrie et pour ma propre seureté. Je ne suis en possession de ma Principauté ou d'un equivalent raisonnable et comme ie ne puis pas esperer d'obtenir l'un ou l'autre sans l'appui d'une puissance etrangere, ie compte sur celui de la France a cet effet estant assuré par les promesse que j'en ay recues qu'elle chargera ses Ministres de mes interets dans la negotiation. Bien loin d'avoir mauvaise opinion de la situation ou vous me marquez que sont ceux d'Angleterre par rapport a moy, i'en tire une consequence presque certaine qu' aussitost que la partie sera mieux lié entre cette cour et celle de France le Ministere d'Angleterre entrera avec plus de chaleur que vous n'en voyes pas aujourd'hui en tout ce qui lui sera proposé par la France en ma faveur.

J'ai ecrié a Mr. Jablonski pour qu'il me procure les moyens de vous faire passer de l'argent sans change. Je vous en enverrai pour trois mois et aurai soin de fournir toujours fort regulierement a vostre subsistence. Continuez a me donner de vos nouvelles et a remplir l'opinion avantageuse que j'ay de vous

Praes. Hagae 23. Dec. 1711. Francois Prince m. p.
(Original.)

123.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De Londres le 1. Decembre 1711.

Ensuite de mon entretien avec Mylord Garde de Sceaux privé dont j'ay donné le detail dans la mienne du 27 de mois passé j'ay présenté un memoire pour prier la reine de vouloir songer aux moiens de porter la cour Imperiale a suivre un projet d'accommodement avec V. A. S. en y ajoutant dans des termes bien precises que comme il est

important de profiter du moment favorable de l'arrivée de l'Empereur la Grace de S. M. sera aussi plus eclatante s' Elle donnera la dessous une prompte et consolable resolution dont les delais pourroient etre prejudiciables à V. A. S. Je n'ay pas manqué non plus de presser vivement les Seigneurs du ministere pour m'y aider et je continuerai jusqu' à ce qu'on m'ait expedie et donné sur mon derniere memoire une reponse necessaire aux interets de V. A. S. Dans la derniere j'ay eu l'honneur de dire à V. A. S. qu' enfin les Etats Generaux devoient donner leurs consentement pour un congres, le 28 du mois passé Mr. Buis le notifica luy meme dans une audience a la reine mais en des termes restrictives disant que c'est le profond respect des ses maitres pour la personne de la reine qui les fait consentir au congres, mais qu'ils ne croient pas qu'on doit se fier aux ouvertures de la France et qu'il seroit à propos d'y faire concourir S. M. J. et tous les allies. La cour Imperiale a envoyé un memoire (tout) dressé à son Resident Mr. Hoffmann tout contraire à la paix et ou S. M. J. promett de se servir des toutes les moiens que la prudence luy pourra mettre dans ses mains pour arracher à la France l'entiere monarchie d'Espagne. J'espere d'apprendre quelle reponse on y donnera cependant Mr. Buis parlant du dit memoire a dit qu'il est venu mal à propos qu'on continuera tousjours son grand chemin et qu'il souhaiteroit seulement qu'on y repondit civilement. Ce ministre est l'homme le plus reservé par consequent au discours est une marque plus certaine que la paix se concluera non obstant toutes les remontrances pour le contraire et qu'on pourra bien repondre fortement au memoire ci mentionné. Je me souvien que Mr. St. Jean a dit que meme si S. M. J. refuseroit d'envoyer ses ministres au congres on continueroit d'y traiter. Ce sont des conjunctures Monseigneur fondés sur les discours des ministres qui ont le secret des affaires cependant plusieurs des mes lettres ont dit à V. A. S. les raisons que cette ministere ici a d'hater la conclusion de la Paix souhaité par le Parlement qui ne scauroit trouver sans un grand embarras des fonds necessaires pour la campagne prochaine vu les impots mis deja pour 99 ans sur la nation. Les biens (sic) des affaires de V. A. S. souhaiteroit qu'on voulut encore entrer dans les mesures de l'Empereur pour la continuation de la Guerre puisque les H. A. auront selon les offres de S. M. J. l'occasion la plus propre de vous procurer une Paix avantageuse, non obstant cela je crois certainement que comme la cour Imperiale est à present dans la derniere

perplexité et incertitude de cette Traitté car enfin il faut bien du temps pour conclure une paix importante Elle ecouterá les propositions de V. A. S. pour un accommodement sachant bien qu'il faut donner des preuves evidentes pour persuader les Allies qu'Elle se veut actuellement servir de l'armée qu'Elle a en Hongrie c'est pour quoy V. A. S. me permettra de luy dire que c'est le moment favorable dont il est necessaire de profiter au plutot par des tentatives à la cour Imperiale que j'espere que S. M. Prussienne appuiera ne doutant non plus que la Reine svivant mon derniere memoire faira presser sur le meme sujet S. M. J. qui doit avoir une million des raisons pour vous ecouter et de ne pas aigrir d'avantage les Allies. Je presse d'autant plus la resolution de la reine qu'il est important aux services de V. A. S. que je la puisse informer au plutot de bouche des plusieurs particularites qui ne peuvent pas s'ecrire, on est accoutumé ici de celebrer en ressouvenance de la reformation et de l'heureux regne de la Reine Elisabeth le 28 Novembre ou le peuple brule en effigie le Pape; à cette occasion quelques Seigneurs du parti Wigh ont fait faire plusieurs statues representant le Pape, les Cardinaux, le Pretendant et meme Schacheverel pour les faire porter par de gens masqués d'un bout de la ville à l'autre à la clarté de plusieurs centaines de flambeaux et les bruler ensuite ce qui aura donné occasion à la canaille de s'attrouper et aux Partisans des Wighs de la soulever pour raser dit on les maisons du ministère regnant et pour causer un tumulte qui aura put etre sujet à des suites facheuses, mais l'affaire étant decouverte on a arrêté de la part de la reine les dites figures et mis depuis quelques jours les milices sous les armes pour empêcher une émotion. Milord Marleborough étant arrivée avant hier a été parfaitement bien receu de la reine et Milord Gard des Sceaux privé se prepare à son voyage pour le traité de la paix. Je suis etc.

124.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Ce le 9 Decembre 1711.

J'envoye à Monsieur Jablonsky une Lettre de change de 900 Ecus pour votre compte et Je ne doute pas qu'il ne vous en fasse remettre incessamment la valeur comme Je l'en prie, menages cet

argent le plus que v^{ous} pourres considerant que dans l'état ou sont mes affaires vous devez par toutes sortes des raisons reserver votre depense et que Je pourres bien malgre moy me trouver dans l'impossibilite de vous envoyer du secours aussi promptement que vous en avies besoin, comtes pourtant surement sur la pension que Je vous ay promis a raison de 100 Ecus par mois. Quand vous aures receu mes dernieres Lettres vous verres mes sentiments sur les anglois par rapport a mes Interets et vous jugeres facilement que Je ne dois pas esperer qu'ils se declareront en ma faveur avant que la France, en qui J'ay tous jours beaucoup de confiance, les y engage par ses sollicitations en attendant cet conjuncture qui me paroît fort prochaine. Continuez d'agir conformement a mes ordres.

125.

Schreiben Bonnet's au Klement.

De Londres 1—12. Dec. 1711.

J'attribue à un effet de votre honneteté les remerciemens qu'il vous a plu de me faire dans votre lettre du 29. Dec. Il m'auroit été agreable de vous rendre des services effectifs, et il me le sera d'entretenir Correspondance avec vous. Mais vous ne pourrez m'apprendre des nouvelles plus satisfaisantes, que celles qui m'apprendront l'acheminement de vos affaires à une heureuse conclusion. Nous avions crû par deçà la Paix éloignée par la Resolution des Pairs, qui y attachoient une condition difficile nous la croyons à present aprochéé par les demarches que S. M. vient de faire. Elle a fait une Creation de 12 Pairs du Parti Tory pour contrebalancer ceux du Parti Wigh qui traversoient ses vues à la Paix. Et pour Etrennes elle a ecrit une lettre à Milord Marleboroug pour lui faire savoir qu'elle n'a plus besoin des ses services. Il perd à la fois le Commendement de l'armée de Flandres, le premier Regiment aux gardes, qui est de 22 83 hommes avec les officiers et la charge de Grand Maitre de l'artillerie. Le Duc de Sommerset a perdu aussi sa place de grand Ecuyer et il n'a pas apparence qu'on en demeurera en si beau chemin. Je me rapporterai avec votre premission aux gazettes pour ces changemens qui suivront, à moins qu'ils n'aient la meme influence sur les affaires Generales, que les evenement que je viens de marquer et qui sont les plus vigoureux qu'ce y ait jamais eu dans cette Cour, comme un peu de reflexion vous

le fera aisement juger. Si vous trouvez Monsieur des occasions de m'envoyer les livrets qui paroissent en vos Quartiers sur les matiers du tems vous m'obligerez fort de le faire. Je suis sans aucune reserve etc.

www.libtool.com.cn

P. S. Il ne me convient pas de vous ecrire un premier Jour de l'an sans vous faire les voeux utiles et qui sont de ma part sincerés et aussi etendus que vous pouvez les souhaitter; on m'a renvoyé cette lettre de Milord Raby, que je joint ici.

(Original.)

126.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 13 Dec. 1711.

Praesent. Hagae, 25. Dec. 1711.

Voici des Lettres pour les Plenipotentiaires de S. M. Britannique. Vous les leur renderez et vous les accompagnerez des assurances les plus vives des mes sentimens pour leurs Personnes et des representations necessaires sur mes Interets conformement à la connaissance que vous aves des mesures par les ordres que Je vous ay donné en differens temps. (Literas 22. datas actu rite percipio proxima posta daturus responsum suppono vos acceperis praeteritis postis scriptas in quibus vos Hagve manere jusseram ad ulteriorem dispositionem ingruentibus nunc Negotiationibus invigilaturi ¹⁾).

(Original.)

Fs. Princeps m. p.

127.

Schreiben desselben an denselben.

Le 19 Dec. 1711.

J'ay reçu vostre lettre de 27. du mois dernier et celle ou vous me rendiez compte du contenu de votre memoire et de la reponse qu'y avoit été fait par le secretaire d'Etat m'estoit deja venue. J'approuve fort les representations que vous avez faites a ce sujet, et persiste toujours dans l'opinion que je vous ay marqué que j'avois des dispositions de la cour d'Angleterre a mon egard. Si vous avez reçu vne lettre par laquelle je vous mandois d'establir une correspondance entre l'abbé Brenner et

¹⁾ Eigenhändiger Zusatz Rákóczy's.

vous je ne dout pas que vous n'y avez travaillé et reussi et que par cette voye vous n'avez deja esté informé des intentions de la cour de France en ma faveur. Comme vous m'accusez la reception de celle par laquelle je vous ordonnois de quitter l'Angleterre je suis persuadé que vous aurez reçu l'ordinaire suivant vne autre par laquelle je revoquois cette ordre et vous mandois de rester dans le Pais la jusque a ce que le lieu des conferences fut marqué comme il l'est presentement passez y mais tachez auparavant d'obtenir de la Reine des ordres au conte de Strafford qui portent au moins en general qu'il agisse de concert avec les Ministres de France pour mes interets cela facilitera votre passage a utrecht, quelques avis que on vous donne de la cour de Berlin ne les prenez pas pour regle de votre conduite a moins qu' ils ne soient entierement conformes aux ordres que je vous ay donné. J'ay fait remettre 400 ecus pour vous a Mr. Jablonsky qui m'en a deja accusé la reception. Ainsi je crois que vous les aurez reçus a l'arrivée de la presente. Je recois a present la vostre du premier de ce mois a laquelle celle ci sera de reponse en toutes choses.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

128.

Schreiben Bonnet's an Klement.

De Londres ce 11—22. Dec. 1711.

Depuis votre depart de ce pais, il m'est parvenu ce Paquet pour vous j'espere qu'il vous parviendra heureusement et que Votre Santé n'aura pas souffert par vos voiajes. Nous commencons à voir plus clair dans les affaires de la Paix Vous verrez par ce memoire de M. le B. de Bothmar qui a été imprimé en Anglois et en Francois à l'insceu de la Cour, malgré elle et à la veille de l'ouverture du Parlement, quel est le sentiment de S. A. E. de Hanovre sur la Paix, et qu'il porte plus en Successeur qu'en Allié. Autant que ce memoire a été desagreable au Ministere autant a-t-il plut aux Wicks, qui en ont procuré l'impres-sion, afin de s'en servir comme ils ont fait en Parlement pour s'opposer

à la Paix projetée. La reine n'a pas plutôt exposé ses sentimens la dessus par le discours cjoint, qu'un fort parti s'est élevé et a combattu tout ce que les Ministres ont fait, et qu'à la pluralité des quelques voix, les Pairs ont déclaré qu'aucune paix ne peut être sûre et honorable pour la Grande Bretagne et pour l'Europe, tandis que l'Espagne et les Indes seront entre les mains d'une branche de la maison de Bourbon. Et c'est ce qu'ils ont déclaré à S. M. dans une adresse, qu'ils lui ont présenté aujourd'hui. La Chambre basse a omis à la vérité cette clause de l'Espagne et des Indes, mais elle l'a sousentendu, on y a déclaré que quoiqu'on ne l'insérât pas dans l'adresse par respect pour la reine qui n'en parloit pas dans son discours, que cela ne mettroit pas à couvert les Ministres qui feroient une mauvaise Paix. Et la même chambre basse, qui représente le Corps de la Nation, a pris d'ailleurs toutes les Resolutions requises pour fortifier l'alliance pour pourvoir dans la suite aux subsides et pour continuer la guerre en cas que la France n'accorde par les Conditions qu'il faut pour parvenir à une Paix solide. De sorte que je regarde qu'il y a un même esprit dans les deux chambres, quoique l'une se soit plus nettement expliquée que l'autre sur l'article de l'Espagne et des Indes. La consequence que je tire de tout ceci, c'est que les choses étant si avancées que le Congres se tiendra mais que les Conférences en seront infructueuses.

Je vous prie, Monsieur, de vous souvenir de votre promesse et de ne communiquer à Personne ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je suis avec vérité etc. etc.

(Original.)

129.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye ce le 29 Dec. 1711.

Aiant reçu à mon arrivée les ordres reiteres de V. A. S. scauoir celles du 13 du 17 et 18 novembre de demeurer ici je me conformerai d'autant plus aux volontes de V. A. S. que la situation delicate des conjunctures presentes, ma santé affaiblie et le manquement de l'argent m'auront empêché de continuer mon voyage. N'ayant donc point d'Esperance pour le present d'avoir le bonheur d'informer V. A. S. de bouche de tout ce qui s'est passé depuis ma dernière relation du 4 de ce mois Elle m'accordera la Grace de recevoir celleci

avec sa Bonté ordinaire. Les dispositions de la cour de la Grand-Bretagne aiant changé depuis le conseil que Milord Eveque de Bristol m'avoit donné de presenter à la Reine un nouveau memoire dont j'ay eu soin de dire le contenu à V. A. S. dans mes precedentes, j'ay vu selon les discours que j'ay eu avec le ministère que j'aures peine d'obtenir une autre resolution, l'ordre de partir m'etant survenue et les contreordres de demeurer n'etant pas arrivés asses à temps, j'ay pressé le ministère de me donner une resolution positive sur mon derniere memoire, de me dire la dessous ces veritables sentiments ce qui m'attira la reponse ci jointe que le secretaire d'Etat me fit donner prennant congé de moy fort civilement. Sur ces entrefaits j'alloit voir Milord Robinson pour luy compter tout ce qui s'estoit passé et pour luy demander avis si V. A. S. pourra profiter dans le traité de la Paix Generale et s'il voudra s'engager d'avoir soin et au coeur les affaires de V. A. S. Il repondit par des compliments qu'il estoit fâché que la situation presente ne luy a pas permis d'etre utile à V. A. S. qu'il se rendroit tousjours à l'honneur de la servir sur tout au traité de la Paix croiant que c'est un endroit ou chacun peut envoyer quelqu'un pour avoir soin des ses interets quoyqu'il soit persuadé qu'on ne pourra jamais venir a bout avec les Imperiaux pour souffrir ouvertement un ministre de votre part. Ce fut la fin de ma negotiation en Angleterre cependant les Wighs et ceux du ministère passé m'ayant asses clairement temoigné qu'en cas qu'ils puissent avoir le dessous qu'ils auront bien plus soin d'executer les assurances qui vous ont esté donné que le ministère present. Tout etant à present en fermentation et le parti de Wighs asses puissant de pouvoir un jour supplanter les Torris vu l'humeur changeant de la nation j'ay cru devoir laisser entre les mains bien affides et bien intentionnés les copies des mes memoires presentes et des Resolutions donnés enfin qu'on s'en puisse servir à l'avantage de V. A. S. en cas de changement. Aiant bien souffert sur la mer j'arrives ici 8 jours apres mon depart de Londres dans la vue de continuer mon voyage, mais vos ordres contraires m'ayant comme j'ay deja dit averti, j'ay rendu votre lettre a Milord Strafford avec un extrait de celle touchant l'assurance de l'argent qui luy a été promis. Il m'a repondu que ce sont des choses de la derniere consequence qui ne se devoient pas ecrire. Je luy ay repliqué que tout estoit en chiffres et comme il paroissoit ambarassé je luy ay produit l'original ou justement dans le meme Paragrafe qui en faisoit mention V. A. S. m'ordonnoit

d'aller trouver le Prince Kurakin ce que Milord Strafford aiant vu il me temoigna qu'allant chez le dit Prince je serais obligé de luy montrer l'ordre de V. A. S. ce qui m'a fait luy rendre l'original et en meme temps le prier de me vouloir dire franchement ses pensées sur les affaires de V. A. S. J'espere disoit il que S. A. S. aura reconnue qu'il n'y a rien à faire pour Elle par la mediation de la reine vu l'ingratitude de l'Empereur qui a fait courir des lettres ici contre l'Angleterre quoyque le Prince Eugene les ayt desavoué qu'ainsi V. A. S. fait tres bien d'invigiler à ses interets au traité qui se fera que pour luy il continuera de donner les mesmes marques de humanité que par le passé. C'etoit le 28. du mois passé que j'ay eu cet entretien avec luy il m'a esté impossible de le voir depuis à cause des conferences continuelles qu'il doit avoir avec l'etat, le Prince Eugene et le reste des ministres Etrangeres. Cependant je ne suis pas en Etat de negocier aucune chose aupres les Etats Generaux puisque il me manque une lettre de creance pour Eux et pour le Pensionnaire aussi bien qu'une instruction pour cette derniere. Je crois que dans les conjunctures presentes on ne peut pas demander que l'accomplissement de leur parole ou assurances qu'ils ont donné de comprendre V. A. S. dans la Paix Generale 2. des ordres à leurs Plenipotentiaires de travailler de concert avec les ministres des Puissances qui s'interessent pour S. A. S. au dit traité la 3. instance pourroit estre la mediation que les Etats offriront derechef leurs mediation à l'Empereur on l'oblige qu'il leur a de l'appuyer comme ils font si fortement et les raisons qu'il a de les menager et meme vu l'occasion qu'il a de l'accepter à l'occasion de son couronnement en Hongrie. Vous jugerez bien Monseigneur que la regularité et punctualité des ces Mess^{rs} exige les lettres de creance et les instructions signé de votre main, d'ailleurs je ne scait pas de quelle maniere je me doit prendre au traité de la Paix; il me faut avoir des lettres de creance ou plutot un pouvoir de vous pour entrer en matiere, je serais à la verité connue des ministres d'Angleterre, d'Hollande et de Prusse mais point par ceux de la France ou il m'est quasi impossible d'establir une correspondance avec Mons. Brenner quoyque j'ayt deschifres avec luy, il faut ajouter à cela que n'estant pas instruit des dernieres volentes et demandes de V. A. S. je ne scaures pas repondre aux Questions qu'on me fera tout au commencement. Vous m'avez bien fait esperer que Mr. Brenner instruit de V. A. sera aupres les Plenipotentiaires de France mais je ne scaures

pas comprendre comment il puisse venir à Utrecht puisque on a refusé les Passeports au Roy Philippe et aux deux Electeurs. Encore ma fidelité m'oblige-t-elle de dire ingenieusement à V. A. S. que Mr. Brenner s'étant rendu suspect depuis longtemps par les Imperiaux aux Allies comme Partisan de France leur sera moins agreable etant Prelat et traittant une affaire dans laquelle les Puissances Protestantes entrent principalement par l'egard à l'Religion. V. A. S. jugera de tout cela que le bien des affaires veut que j'ayt non seulement des lettres de creance et une instruction pour les Etats Generaux mais aussi un pouvoir pour le traite avec une instruction signé de votre main, car avant de la recevoir je ne scaures faire autre chose que disposer en mon parti la les Esprits et d'informer V. A. S. regulierement de ce qui se passera. J'ay vu sur ce sujet Mr. le marechal de Biberstein allant en Angleterre et qui est nommé pour un des Plenipotentiaires du Roy de Prusse. Il m'a promis toute l'assistance possible pourvu qu'il soit muni des ordres de son maitre sur quoy j'ay ecrit à Mr. Jablonski de l'obtenir pour les ministres qui seront nommés pour la paix, mais je suis persuadé qu'une lettre de V. A. S. ecrite sur ce sujet fera plus d'effet. Je ne scauroit luy donner une meilleure idée de ce qui se passe en Angleterre qu'en luy envoyant cette lettre qui m'a été ecrite de Londres et dont je recoivres bien des semblables avec les Gazettes cijointes. On ne pourra pas raisonner juste sur la matiere de la paix vu le secret qui regne ici, quoyque je soit persuadé par plusieurs raisons du peu d'inclination pour le traité qui dit on pour introduire a ses sentiments le peuple font imprimer sous pretexte de la relation du Comte de Rechteren des choses que l'Empereur n'aura jamais dit à ce ministre. Le temps developera tout, dieu veuille qu'en cas que la paix se fasse V. A. S. y puisse trouver toutes ses avantages. Je la supplie de m'accorder la Grace et de me vouloir croire que je svivres exactement ses ordres et que je travaillerai avec tout la fidelité et diligence possible cependant vous aures la Bonté de me permettre de vous dire avec ma fidelité et respect ordinaire que de la maniere que je connoit le ministère d'Angleterre il tachera de svivre dans cette paix le grand point de se maintenir sans s'ambarasser beaucoup des affaires etrangeres à quoy l'humeur de cette nation la porte. La France est asses capable de donner des assurances positives à V. A. S. mais son interet l'y engage car l'Empereur etant accommodé avec vous parlera plus haut qu'il ne fait et l'Angleterre n'auroit rien à luy

reprocher sur la Guerre d'Hongrie. La suite fera connoître si la France venant à bout des ses desseins appuiera aussi fortement V. A. S. qu'Elle luy promette de le faire. Je ne scauroit finir celleci sans vous souhaiter Monseigneur d'un coeur respectueux et sincere toutes les prosperités et benedictions les plus precieuses du ciel adressant mes voeux au bon dieu qu'il luy plaise de couronner votre constance heroïque par une paix glorieuse et honorable.

130.

Memoire Klement's an die Generalstaaten.

Jänner 1711.

Copie du Memoire présenté aux Etats Generaux dans le mois
Janvier 1712.

Hauts et Puissants Seigneurs!

Une des marques des plus eclatantes de la generosité que V. H. P. ont donné pendant la gverre d'Hongrie à S. A. S. Monseigneur le Prince Rakoczi mon maitre et aux Etats confoederes du dit Royaume ont estes les offres communes conjointement avec S. M. la Reine de la Grande Bretagne de leur mediation pour moiennner la Paix d'Hongrie. V. H. P. ont este suffissamment informées par la relation des ses ministres avec quel Respect on a receu les offres venant de votre part et avec quelle promptitude on a été pret d'apporter tous les moiens pour faciliter les negotiations de la Paix, mais aussi S. A. S. ne doute nullement que les diverses manieres des quelles on s'est servi pour rendre tous ces traittés infructueuses ne soient pas connues à V. H. P. On a deduit amplement et en plusieurs negotiations devant V. H. P. depuis l'an 1708 l'inclination que le Prince mon maitre avoit de s'accommoder avec la cour Imperiale jusqu' à offrir de se remettre à l'arbitrage des Puissances mediatrices et on a eu soin de donner exactement part à V. H. P. qu'il n'y a rien à esperer par un traitté du ministere de Wienne et que par consequence S. A. S. sera obligé d'accepter les offres du secours des Tures pour sauver la nation destitué ce qui joint à la connoissance de la justice de la cause donna l'occasion à V. H. P. d'assurer S. A. S. et la nation et sur tout en dernier lieu de Deputé des Etats Protestants que V. H. P. les fairont comprendre dans le traitté de la Paix Generale. La pretendue Paix de Szathmar signé sans la participation du Prince par le Comte Caroli qui abandonna la Confoederation dans le mois d'avril de l'année passé pourroit sembler

d'avoir fini les troubles de ce Royaume opprimé, mais sans m'arreter à deduire les injustices et irregularites amplement remarqués au coté de chaque point du dit Traitté ci joint S. A. S. se promette que V. H. P. et les H. A. jugeant sans prejuge reconnoîtront les justes raisons qui l'ont empeché de mettre la dernière main sur un traité frauduleuse conclu par le Comte Palfy dont les pleinpouvoirs ont été expirés 13 jours auparavant par la mort de S. M. J. laquelle on a eu soin de cacher pour faire signer les confederes et pour faire preter le serment a un Prince mort. D'ailleurs comment le Prince dont les armes reconnu justes pourroit reconnoitre par le meme traité le crime d'une Rebellion en consentant à la confiscation des Biens des voeux et des orfelines des ceux qui sont mort les armes à la main en défendant la cause commune du Royaume et en approuvant l'oppression et l'injustice fait aux Protestants malgre toutes les belles apparences du contraire et l'article qui assuroit la religion, et enfin le Prince qui s'est obligé par serment aux Etats de conserver et proteger leurs libertés devoit il approuver et autoriser par la soumission toutes les injustices qu'on y fait contre les loi expres du Royaume. Touts ces raisons, dis je, mais principalement sa confiance dans les assurances genereuses des H. A. et la protection puissante accordé à S. A. S. par S. M. Czarienne, le Roy et la Republique de Pologne l'ont fait resoudre d'attendre des meilleures conjunctures pour s'accommoder avec plus d'honneur et consolation au Royaume d'Hongrie. S. A. S. ne pretendoit pas troubler le repos du Royaume mais Elle cherchoit de s'expliquer sur le dit traité de Szathmar par le moien du General Palfi avec la Regence d'Hongrie temoigne deux lettres ecrites et rendues dans les mains propres du dit General sans qu'il y ayt repondu. Le lieu et le terme pour traiter de la Paix Generale étant fixé S. A. S. espere prealablement que meme si le traité ne se concluoit pas V. H. P. concurrent avec S. M. B. et les Puissances qui prennent au coeur le retablissement de S. A. S. dans les occasions convenables et principalement dans la pacification des Princes du nord pour l'accommodement de S. A. S. cependant Elle a ordonné au soussigné de supplier V. H. P. de vouloir en vertu de leurs assurances reiteres ordonner à leurs ministres plenipotentiaires d'agir de concert pour les interets de S. A. S. de la nation et de la Religion avec les ministres des Puissances qui s'interessent pour Elle au traité de la Paix Generale le fondeement de l'esperance et confiance respectueuse que S. A. S. a établi

sur les assurances et la charité chretienne de V. H. P. est d'autant plus fort que vous pouvez le mieux vous souvenir de la douceur de l'abris qu'on trouve lorsque on est persecuté d'une force superieure aider ceux qu'on veut opprimer c'est un oeuvre de justice et il n'y a rien de plus glorieux a des souverains que de proteger des Peuples opprimées, et le secours ou l'assistance données en pareille occasion est assurément la marque la plus eclatante de la grandeur de la puissance qui l'accorde. On admire H. et P. S. avec bien de veneration les effets singuliers de la benediction divine dans l'heureux exemple de Votre Republique florissante, laquelle depuis son miraculeux fondement a constamment et si glorieusement svivi la maxime de prendre particulierement au coeur la cause des Prince et de la Religion opprimées. V. H. P. aiant estés si souvent informés combien les interets de la Religion Protestante et du Prince mon maitre sont inseparables et que la sureté d'un depend de celle d'autre dans le Royaume d'Hongrie et la Transilvanie. S. A. S. est persuadé que V. H. P. se souviendront que dieu n'a beni leurs armes et ne les a mis dans ce puissant Etat que pour exercer la meme charité envers des autres. C'est quasi tout le Royaume d'Hongrie et la Principauté de Transilvanie qui implorent l'assistance des V. H. P. Ils font profession de la meme foy si genereusement protégé, Elles n'ignorent pas qu'il n'y a pas une plus étroite liaison parmi les hommes que celle de ceux qui suivent la meme Religion, c'est pourquoy ils s'appellent freres s'aimant fraternellement. Cette raison meme s'Elle seroit seule est plus qu'efficace d'emouvoir la Pieté et le zele de V. H. P. Il y va autant de l'interet de l'Europe pour pacifier entierement les troubles d'Hongrie que ce Pais souhaite du soulagement. Ce Royaume qui est consideré avec bien de fondement comme le rempart de la Chretiennté, ne devroit pas etre gouverné despotiquement mais plutot engagé a se desfendre contre les Turcs par un gouvernement conforme à ses loix; ajoutes à cela que ce Royaume sincerement pacifié et satisfait sur ses demandes justes fondées dans les capitulations des ses Roys rendra tousjours la maison d'Autriche plus fort à l'egard des forces requises à la conservation de la liberté et de la Balance d'Europe, mais s'il n'obtiendra pas sa satisfaction cela donnera l'occasion à des troubles et des Gverres continuelles capables d'y arreter une armée entiere, capables de causer une puissent diversion. On ne manque pas H. et P. S. des exemples qu'on a compris dans les traittés des Paix Generales de Pais

hereditaires de l'Empereur meme pacifies comme la Silesie dans la Paix de Westfalie. Et si dans la Paix de Riswick les Puissances Catholiques ont entrepris contre toute la forme de justice la religion meme n'etant pas le sujet de la Guerre de renverser par le 9. article du dit traité le bouclier ou la sureté de la Religion Protestante dans l'Empire établie par la Paix de Westfalie, n'est il pas plus juste et convenable à la Grandeur des Protestants souverains cette Guerre aiant été fait pour la conservation de la liberté comme de l'Europe d'assurer et établir par cette paix qu'on va conclure les libertes spirituelles et temporelles fondés et établies selon les loix et capitulations du Royaume d'Hongrie.

Tout ce que je viens de dire appuie de la sagesse et de la prevoiance des V. H. P. me promette que non obstant le glorieux etat ou Elles se trouvent aujourd'hui donneront une Resolution favorable sur la demande juste de S. A. S. et ne permettront pas que la suite continuelle de leurs victoires dusse contribuer à rendre cette nation miserable et que les loiers que les armes de V. H. P. ont cueillis en combattant pour la liberte de l'Europe servissent à rendre leur memoire deplorable à la nation Hongroise.

Je suis avec le plus profond respect et soumission

Rosenau.

131.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 2. Janvier 1712.

Praesentat. 12. Jan. 1712.

Votre lettre de la Haye me fait voir, que vous n'avez pas recû celles par les quelles je revoquois l'ordre que je vous avois donné de me venir joindre, et vous mandois de vous ouvrir les voyes d'une correspondance avec l'abbé Brenner, que j'ay chargé de mes affaires en France, tant par rapport à cette Cour que au Traitté de la paix generale, et de passer ensuite au lieu des conferences. Je renouvelle icy les mesmes ordres et comme vous vous trouvez tout porté en Hollande tenez vous y, et agisses dans ces pays la pour l'avancement des mes interets auprès de ceux, que vous croires n'y etre pas contraires, sans vous rebuter du peu de disposition que vous pourres trouver en ma faveur, y aiant bien d'esperer que l'arrivée et les mouvemens des plenipotentiaires de France fairoient changer les esprits.

Avec cela rendez moi au plutot un compte bien detaill  de ce qui s'est pass  en Angleterre par rapport   mes affaires pendant le sejour que vous y avez fait.

(Original.)

Francois Prince m. p.

www.libtool.com.cn

132.

Bericht Klement's an R k czy.

De la Haye ce le 8. Janvier 1712.

Le dernier du mois pass  j'ay eu l'honneur de donner un detail ample   V. A. S. de tout ce qui s'etoit pass  depuis ma derniere Relation du 4. du mois Decembre. Avant hier etant all  chez Milord Strafford pour scavoir ses sentiments sur la maniere dont je me devoit prendre pour obtenir les ordres de la part de la Reine, que V. A. S. m'ordonnoit dans sa depeche du 19. du mois pass  d'obtenir pour luy, nous sommes convenues d'attendre l'arriv e de l'Eveque de Bristol pour voir s'il n'apportera pas pour Eux deux des ordres Generales sur ce sujet, et en cas qu'il ne les ayt pas, j'aures soin d'envoyer un memoire en Angleterre. Plusieurs discours me donnerent occasion de le presser de me dire ses sentiments sur ce que V. A. S. devoit faire naturellement dans ces conjunctures, scavoir ou de s'accommoder particulierement avec l'Empereur ou d'attendre la dessous le congres de la Paix. Il faisoit bien de difficult  de s'expliquer disant que dans le Poyle (?) ou il estoit il devoit se menager et que V. A. S. etant bien eclair  n'avoit pas besoin de son conseil ajoutant (?), qu'il m'avoit assur  a la verit  luy meme au nom de la Reine que S. M. prendra soin au traitt  de la Paix Generale, mais que la Paix etant fait en Hongrie l'Angleterre n'aura pas autant d'occasion de vous  tre utile, et d'ailleurs qu'il ne scavoit pas ce que V. A. S. pretendra. Luy aiant repondu la dessous que dans le traitt  de la Paix de Westfalie les Pais hereditaires de l'Empereur y ont est  compris quoyque ils aient estes pacifies et que pour l'autre je seres instruit que la France aiant donn    V. A. S. sa parole de vous assister, j'esperoit que Mr. Brenner viendra avec les ambassadeurs de France, que par consequent tants des Puissances s'interesseront et V. A. S. etant appui  de son amiti  on avoit bien de croire que V. A. trouvera son compte au traitt  de la Paix; le voiant tousjours embarrass  de s'expliquer, je luy ay lut celle de V. A. S. ecrite de Dantzig le 28. du mois Novembre. Sa Reponse etoit que

puisque la France veut assister V. A. S. Mr. Brenner aura occasion de menager vos affaires comme Catolique et qu'on aura ici soin de la Religion Protestante dont les interets sont unies à V. A. S. que vous devies compter sur l'appui des plusieurs Personnes de distinction d'ici, que j'étois asses sage pour comprendre ce que cela vouloit dire sans qu'il soit necessaire de le plus presser, qu'il me veroit a Vtrecht mais qu'il me prioit de menager tellement nos entretiens qu'on ne le misse pas hors d'Etat d'être utile à V. A. S. Comme j'ay l'ignoroit (sic) que tout cela s'écrivait en chiffres, il m'a repondu que le meme jour etant tombé avec le Prince Eugene sur le chapitre de chiffres il luy a dit que l'Empereur avoit des Gens qui pouvoient assurement dechiffrer, ajoutes a cela qu'il a dans tous les comptoirs de la poste des gens qui ouvrieroient et recachetent les lettres pour l'interet de l'Empereur sans que cela paroisse. Cela fut son grand argument de me faire comprendre combien il étoit necessaire de n'écrire pas des choses de cette consequence meme en chiffre et combien il m'étoit important d'être sur mes gardes meme dans la maison ou je loge pour mes escrits etant environné des toutes cotes des bien des espions. De tout cela je tire les consequences suiuvantes, que selon toutes les apparences vous seres bien appuié Monseigneur au traitté de la Paix, qu'il est necessaire que V. A. S. m'envoie par un expres des nouvelles chiffres ou bien qu'Elle me preuve l'occasion de luy envoyer par un homme de confiance de ma part des autres que j'aures soin de former, a l'idée que j'ay du congres que l'interet de V. A. S. exige l'expedition des mes instructions et pouvoirs dont j'ay eu l'honneur de parler à V. A. S. dans celle du 1. de ce mois, que les ordres du Roy de Prusse et de l'Electeur d'Hannover à ses ministres de m'appuier seront bien utiles puisque les deux Puissances y auront beaucoup d'influence, une lettre de creance pour les Plenipotentiaires de France et sur tout une instruction comment je me doit conduire et ce que je doit proposer au traitté et une lettre pour le Prince Kurakin. En attendant les creances pour cet Etat je presenteres un memoire sur les conjunctures presentes, mais je dois dire à V. A. S. par avance qu'on y est fort autrichien et tres jaloux d'Angleterre par consequent qu'on aura de la peine à les faire entrer dans les mesures de cette Puissance et de celle de la France cependant ils seront obligées de me repondre sur mon memoire et leur honneur les engage a tenir la parole donné à V. A. S. Il y a quelques jours qu'on a eu avec le Prince Eugene et Strafford une

conference ou le Prince declaroit que son maitre veut bien attendre à une Paix pourvu que la France ou la Reine donnassent conjointement avec les Etats Generaux une assurance qu'on ne la traitera pas sur le Pie des dernieres Preliminaires. Le Pensionnaire s'etant levé l'assura de la part des Messieurs les Etats, qu'ils veulent entrer dans ses mesures, mais Milord Strafford disoit qu'il n'en etoit pas instruit et que la Reine ne voudra pas entrer la dedans, il y a eu quelques Paroles entre ce Milord et Prince qui rompit la conference.

133.

Schreiben Bonnet's an Klement.

De Londres ce 25. Dec. — 6. Jan. 1711½.

Præsentat. 12. Jan. a la Haye 1712.

Depuis ma lettre precedente du 1—12. Dec. il ne s'est rien passé d'essentiel sur les affaires generales que ce que vous trouverez, Monsieur, dans cette lettre. Je commencerai par le depart de Milord Privé Sceau qui se rendit hier à Graenwich pour s'embarquer. La Reine lui donne comme aussi à Milord Strafford les apointemens de Plenipotentiaire, mais la resolution que les Etats Generaux ont prise de n'envoyer au Congres que des Commissaires pour ecouter ou recevoir les propositions des Ministres de France, et non pour traiter, a porté cette Cour de ne munir pas ses Ministres de Pleinpouvoirs pour traiter, ou du moins à ne les produire que quand d'autres produiroient les leurs, et à ne recevoir les propositions de la France que ad referendum. Mais quoiqu'on ait changé de mesures à cet egard, on est resolu de ne pas se laisser amuser par la France, et si Elle ne vient pas aux termes qu'on veut, le Congres se rompera. Tel est le langage des Ministres, mais d'autres pretendent qu'ils n'omettront rien pour parvenir à la Paix et que ce s'ils ne peuvent y atteindre par un chemin droit qu'ils tacheront d'y venir par un detourné. Je ne vois pourtant pas qu'ils soient maitres de cela, et ils ont deja plus d'une fois été trompes dans leurs mesures. Vous savez Monsieur que le P. Eugene se vouloit rendre dans ce Pays, mais on lui a fait savoir que s'il venoit pour voyager, qu'il lui etoit licite de le faire. Que s'il venoit pour des propositions de la Paix, Utrecht etoit le lieu ou il devoit les exposer, et que s'il avoit des propositions de guerre que la Haye etoit l'endroit, ou elles se discuteroient le mieux. La verite est qu'on craignoit qu'il

ne se joignit aux Wighs et que la Populace ne s'attachât à lui et ne criât point de Paix. D'autre part on ne vouloit pas être imposé par ce Prince, les propositions qu'il a fait à la Haie pour la Campagne prochaine ne satisfont du tout point cette Cour, en tant qu'elles ne remplissent pas l'attente ou on étoit des efforts du nouvel Empereur. Vous comprenez assez qu'il ne peut y avoir de bonne intelligence entre cette Cour et celle de Vienne après le traitement fait au Comte de Gallas, et l'obstacle qu'on a mis au voyage que le susmentionné Prince vouloit faire en ce Pays. Monsieur Buys partit aussi hier pour profiter du Convoy pour Hollande. Il emporte l'approbation du Ministère, mais non celle des Whigs qui ont renversé le plan qu'on avoit formé de la Paix auquel plan il a facilement consenti. Ceux de ce parti prirent Samedi de 22. si bien leurs mesures dans la Chambre Haute qu'avant que de se separer pendant ces fêtes de Noël et du nouvel an, ils résolurent une adresse pour supplier Sa Majesté de vouloir donner des Instructions particulières à ses Plenipotentiaires, en cas qu'elle ne l'ait déjà fait, de concerter avec les Ministres des Alliez en Hollande, avant l'ouverture du Congres les methodes les plus propres et les plus efficaces pour conserver l'union la plus étroite entre Eux pendant le traité, afin de parvenir au grand but que S. M. s'est proposée de procurer à chacun d'eux une satisfaction juste et raisonnable, et afin de rendre la paix sure et durable ce qui ne peut avoir lieu que par une garantie generale des Articles et conditions de la paix à tout les Alliez et particulièrement de la Succession protestante à ces Roiaumes. Vous voyez Monsieur par là le soin que le Parlement prend pour que l'alliance se conserve, comme vous avez vu qu'il a pourveu à ce qu'on ne traite la paix qu'à bonnes Enseignes.

Je suis avec verité etc.

(Original.)

134.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Ce le 15. Janvier (1712).

Les ordres de V. A. S. de demeurer ici pour aller en suite au Congres m'ayant été rendues un peu plus tard vu qu'ils m'ont manqué en Angleterre; je n'ay pas voulu informer V. A. S. de tout ce qui s'y étoit passé dans l'esperance de le faire de bouche mais les dites ordres m'étant parvenues j'ay donné à V. A. S. dans les miennes du

1. et du 8. de ce mois un ample detail de ce que j'avoit fait en Angleterre avec l'entretien que je eu avec Milord Strafford deux fois ajoutant au meme detail que peut etre utile à V. A. S. au traité de la Paix generale. J'avoit besoin de pouvoirs et des Creances pour tous ceux avec qui j'aures des affaires et des instructions signées de votre main pour scavoir ce que je dois proposer et de quelle manière je me devoit prendre au dit traité. La situation present me confirme dans les memes sentiments pour croire la necessité de tout ce que je vien de dire et des presents que votre service exige qu'on (a) fasse du vin d'Hongrie c'est pourquoy il seroit superflus de repeter tout cela ici puisque V. A. S. éclairé comme Elle est jugera mieux de la consequence des mes remontrances et avis fideles. Comme les creances pour cet etat me pourront venir un peu tard , j'ay formé le memoire ci-joint pour le presenter aux Etats afin qu'ils instruisent leurs ministres de concourir en faveur de V. A. S. avec ceux des autres Puissences au dit traité. Avant que de le rendre je le communiquerai à Milord Strafford pour concerter en meme temps avec luy ce que je dois ecrire en Angleterre pour obtenir les ordres pour le meme sujet et je crois meme qu'il sera necessaire d'aller voir avant tout l'Eveque de Bristol qui est allé tout droit à Utrecht pour scavoir s'il n'a pas apporté des ordres generales et c'est la premiere ordinaire qui vous en eclaireira. V. A. S. (aura) la bonté de voir de la copie d'une lettre ecrîte à moy de Londres par le Resident de Prusse des mes amis que me prie de cacher son commerce des lettres avec moy ce qu'il croit de la situation presente des affaires d'Angleterre. Je crois que la presence du Prince Eugene dans ce Pais la pourra affermir les Wighs vu qu'il est allé avec beaucoup d'argent et qu'il a l'affection du peuple. La liberté que je prend de dire quelques fois mes fideles sentiments ne provienn que d'un zele sincere et c'est aussi par cet fondement que j'ay etablie ma correspondance angloise. V. A. S. jugera cependant le plus surement que, si les choses sont dans un tel etat comme on les dit, la France sera en etat d'executer ses assurances données à V. A. S. Je le souhaite de tout mon coeur et il n'y a point de diligence et de travail que je ne fasse pour avancer vos interets pourvu que ma santé affaiblie le permette. J'ay trouvé enfin moien de faire venir par le Secretaire de Suede une lettre à Mr. Brenner, ses instructions ne me pourront pas etre utiles vu la grand difficulté ou on y est de correspondre, bien considéré que si le traité se fait il sera conclu apparemment avant le

mois may ce qui prouve la necessité que je soit instruit des vos dernieres demandes. Pour plus grande precaution il ne seroit pas inutile que V. A. S. le fisse concevoir courtement et avec bien de la force les articles qu'on doit inserer dans le traité en votre faveur. Je scait a n'en pouvoir pas douter que plusieurs Puissances en ont envoyé à ses Plenipotentiaires etant persvadés de la promptitude de la conclusion de la Paix. Mr. Radai m'ayant ecrit de Pologne dans le mois may ses sentiments sur ce qu'on devoit faire pour la religion, j'ay cru d'en devoir envoyer la Copie a V. A. S. pour recevoir ses ordres. J'y dois travailler selon de Projet. Je suis etc.

135.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 16. Janvier 1712.

Je suis bien aise de voir par votre lettre du 1. de ce mois, qu'a votre arrivée en Hollande vous avez recû les miennes du 13. 17. et 18. Novembre. J'ay bien consideré tous les Articles de cette lettre mais ie n'y trouve rien qui doive me faire changer les ordres dont ie vous ay chargé. Je ne vois pas, qu'une lettre de creance vous soit necessaire avant que par le commencement du Traitte il paroisce quelles seront les instructions des Plenipotentiaires de France sur mon sujet. Il sera pour lors asses a tems de vous les envoyer, comme d'ailleurs vous estes connu du Pensionnaire cela suffira pour vous procurer les facilites de luy parler fondant vos Representations sur les Promesses que les Etats Generaux m'ont fait et sur l'esperance que j'ay tousjours d'en recevoir les effets et vous me rendres un compte bien exact de tout ce qu'il vous repondra a cet egard; s'il arrive que l'abbé Brenner par l'impossibilité de passer a Utrecht rest a Paris ma volonté est que vous vous communiquies à luy par lettres veu qu'il est amplement instruit des mes intentions. Pour ce qui concerne les affaires de la Religion si les Puissances interessées vouloient en entendre parler je vous enverrois des instructions pour en traiter et les senateurs protestants vous communiqueront aussi par mes ordres leurs veus a cet egard. Quant au vin d'Hongrie que vous me demandez il ne m'est pas possible de vous en envoyer d'aussi bon, qu'il devroit estre, veu qu'on n'en peut absolument pas trouver

icy, si les pieces qui sont encore a Berlin peuvent convenir ie vous les fairay passer par Mr. Jablonski aussi tost qu'il m'aura informe de leurs qualité ce qu'il doit faire par Manuki, que i'attend tous les jours. Vous trouverez cjoint une lettre pour le Prince Kourakin par le moien de qui vous pourrez etablir votre correspondance avec l'abbé Brenner. Ce que j'ay a vous ordonner pour le present de plus important et de plus conforme a mes Interets est de travailler a disposer les Hollandois a recevoir un ministre de ma part en cas que la France les en presse. Mivel az alliatussak azt mondgyak hogy most van időm az alkusa, szükséges nekik is elméjekre adni hogy az ő is az új császár reszerül is, most van az idő hogy velem elvégezzek dolgaikat mert újonnan hadakozásra kelvén az dolog ha velem is az magyarokkal nem componaltatnak az dolgok meglattjak ha leszé elegséges az Császár ígért megtartására¹⁾.

(Original.)

F. Prince m. p.

136.

Schreiben König Philipp V. von Spanien an Rákóczy.

Madrid, 16. Jänner 1712.

Copie de la lettre ecrite par le Roy d'Espagne Philippe au Prince Rakoezi de Madrid le 16. Janvier 1712.

Haut et Puissant Prince!

Les expressions de votre lettre du 31. Octobre dernier touchant votre zele et attachement à mes interets en toute sorte de temps m'ont esté d'une gratitude et singuliere estime et ensuite de ce que vous me repraesentes pour que mes plenipotentiaires appuiant vos Praetensions au Congres de la paix j'y ay consenti et leur ay ordonné qu'ils les avancent et protegent souhaitant qu'il en resulte votre plus grand satisfaction et avantage proportionné à vos merites si connues. Sur ce Haut et Puissant Prince je prie Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde

Votre bon cousin

Philippe.

A Haut et Puissant Prince
Rakoezi, mon cousin.

Manuel de Vadillo
y Velasco.

¹⁾ Weil die Alliirten sagen, dass jetzt Zeit für mich ist zu unterhandeln, ist nothwendig, ihnen begreiflich zu machen, dass sie und der neue Kaiser Zeit haben, mit mir ihre Angelegenheiten zu Ende zu bringen, da die Dinge aufs Neue zum Kriege führen müssten, wenn man mich und die Ungarn nicht befriedigt. Die Sachen scheinen hinreichend den Kaiser zur Aufrechthaltung seines Versprechens zu bewegen.

137.

Schreiben Bonnet's an Klement.

De Londres ce 11—22. Janvier 1712.

Je regarde que le voyage du Prince Eugene en ce pays vous doit tenir l'esprit plus attentif que d'autres affaires, qui ne sont pas encore venues au jour. Ainsi Monsieur j'aurai l'honneur de vous dire que les Ministres de S. M. B. ne sont pas entréz en matiere avec lui, parce qu'on lui a dit, ce qu'on avoit ecrit en Hollande vue que les affaires de Paix se traitent à Utrecht et celles de Guerre à la Haie sur quoi ce Prince a dit que sa Principale Commission étoit de maintenir une bonne Correspondance entre S. M. J. et B. au sujet du different survenü à l'occasion du C. de Gallas. Mais on auroit été bien aise pour deça que S. A. se fut exempté de la peine de venir, et la Cour n'est pas contente de ce qu'il a preferé les invitations secretes des Wighs aux Sentimens de la Reine. Au reste Monsieur vous conviendrez, que la Cour Imperiale n'a ni fiel ni hauteur, puisqu' après le congé donné au susdit Comte elle a envoye par deça un Ministre du Poids du dit Prince, ou si vous ne m'accordez cela, vous tomberez d'accord que cette susdite Cour sait temperiser quand elle veut; Et qu'il seroit de son interet de faire des bonnes Conditions a votre S^m Prince et à votre belliqueuse nation, d'autant plus que cette Cour est resolute de se regler, non sur les declarations sur le paier des troupes que l'Empereur aura, mais sur les Hommes effectifs qu'il aura en Campagne quoique d'ailleurs cette Cour-ci n'ait pris aucun engagement effectif avec la France, et qu'elle ait les mains libres. Vous me permettrez bien de finir avec la liberté que vous m'avez donnée je n'en suis pas moins etc.

138.

Bericht Klement's an Rákóczy.

26. Janvier 1712. De la Haye.

Ma derniere depeche a été du 15 de ce mois. On a scu ensuite la disgrace de Milord Marleborough dont j'ay eu la nouvelle de Londres de la maniere ci-jointe le vent étant contraire pour porter les lettres on ne scait pas ce qu'y est arrivée depuis mon etat tousjours valetudinaire m'en a empêché avec le manquement de l'argent, mais aiant trouvé moien d'engager ma montre j'y parte aujourd'hui pour concerter

les choses nécessaires avec les Plenipotentiaires de la Grande Bretagne et peut être avec ceux de la France vu que le traité de la Paix s'avance à grandes pas d'une telle manière que l'Eveque de Bristol dit qu'il eseroit de retourner au commencement d'avril avec la Paix faite en Angleterre. Il semble qu'on ne tiendra pas les conférences de la manière accoutumée, mais qu'on conviendra et qu'on conclura tout par l'écrit à l'occasion des visites reciproques. Mes entretiens à Utrecht me donneront occasion d'en pouvoir donner un plus grand éclaircissement à V. A. S. Le Comte de Metternich Plenipotentiaire du Roy de Prusse pour la Paix est de retour de Francfort depuis 2 ou 3 jours. J'ay pris l'occasion de le voir sur ce qu'ayant été instruit du Roy son maître en faveur de V. A. S. à Francfort j'eseroit qu'il voudra luy donner des témoignages de son amitié au traité de la paix. Il me repondit fort civilement qu'il se tiendra à l'honneur d'être informé des vos affaires et de servir V. A. S. qu'à la vérité il a été instruit, mais que Francfort n'a pas été le lieu pour les affaires de V. A. S. que malgré les remontrances vives qu'on a fait sur ce sujet aux ministres de l'Empereur ils n'y ont pas fait attention et qu'il luy a paru la même chose comme s'il auroit parlé aux murailles, que la cour de Vienne estoit fort aigrie contre V. A. S. à cause des ses engagements avec le Czar à qui Elle avoit inspiré les sentiments de luy faire la Guerre s'il seroit heureux contre les Turcs. Nous raisonnâmes beaucoup là dessous et il m'a semblé être bien aise d'être instruit. C'est un Seigneur ouvert et zélé et autant que j'en peut juger il me donnera au congrès des lumières sincères et sans déguisement ce qu'est beaucoup dans ces conjunctures où les Puissances les plus Alliées se tachent surprendre l'une et l'autre. Je suis etc. etc.

139.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 27. Janvier 1712.

Je n'ay pas esté aussi surpris du changement de la Cour d'Angleterre à mon égard, que je l'ay esté d'apprendre par vostre lettre du 8 de ce Mois le refroidissement de Milord Strafford sur mes interets, à en juger par les termes dont vous vous êtes servi ci devant pour me peindre ses sentimens sur mon sujet, j'ay crû qu'il

ne se conduisoit pas moins par inclination pour moy et par la consideration de la justice de ma cause, que par conformité aux intentions de ceux qui ne jugent pas que l'agrandissement de la maison d'Autriche soit de leur interet et qui songent aux moyens de procurer à l'Europe une Paix stable et solide. Je ne sçais pas si vous n'avez point gardé la Copie d'une lettre que j'écrivis il y a trois ans à la Cour de Berlin. Vous vous souviendrez néanmoins à ce que je crois des raisons que j'y alleguois pour montrer que toute la chretienté avoit interet à procurer le retablissement des libertes d'Hongrie et la separation de la Principauté de Transilvanie de ce royaume sans laquelle ces libertes ne pourroient pas subsister, si l'on vouloit prevenir la necessité ou les Hongrois oprimes seront toujours de avoir recours aux Turcs après l'expiration du Traité de Carlowitz sans parler des motifs qui doivent toucher les puissances protestantes en faveur de ceux de leur Religion qui sont dans l'oppression. Mais veu que, comme vous le remarquez fort bien, ces considerations ne font point des impressions capables de determiner ces puissances, j'ay ordonné à l'abbé Brenner de soutenir ses raisonnemens des promesses d'argent et en cas que les raisons ne luy permettent pas d'aller à Utrecht avec les Plenipotentiaires de France de vous donner des avis la dessus que vous suivrez exactement si les conferences de la Paix Generale contre tout attente venoient à se rompre, je ne puis pas douter que les Allies ne prennent plus à coeur mes interets, sur tout s'ils veulent que la maison d'Autriche satisfasse aux promesses qu'elle leur fera sans doute et veu meme que si les affaires d'Hongrie estoient ajustées mes droits sur la Principauté de Transilvanie subsisteroient toujours, à la verité la cour de Vienne commence à me faire parler mais par des voyes trop obliques, pour que je puisse me fonder la dessus, de plus l'on ne s'exprime que sur la restitution de mes titres (et) biens sans me donner cependant un refus aussi précis sur le sujet de la Transilvanie que celui qu'on a fait auparavant. Je ne suis nullement éloignée d'applanir les difficultes qu'il pourroit y avoir sur la manière de la cession et de la possession de la Transilvanie, mais lorsque je me souviens du dedain avec lequel la Cour de Vienne receut la lettre que j'écrivis à l'Empereur defunt sur ce sujet je ne sçaurois me resoudre à faire presentement

le même pas, sans estre assuré de mon fait; menagez Monsieur Strafford de la manière qu'il le souhaite et faites entrer dans vos discours le plus souvent que vous pourres des idées conformes aux ordres que je vous ay donnés sur son sujet, veu que j'espere de trouver bientôt des moïens et des marchands pour assurer mes promesses.

Je vous ay marqué dans mes précédentes, que je ne sçauois vous donner des ordres précis au sujet de la paix générale, veu que les Alliés refusent d'entrer directement en ce que me regarde. Et c'est pour cette raison, qu'estant obligé de me régler sur les avis de l'abbé Brenner, par le canal du quel je vous communiqueray mes ordres aussitôt que les Plenipotentiaires de France auront frui le premier chemin.

Je ne puis encore vous dire sur le chapitre du vin d'Hongrie que ce que ie vous ay marqué dans ma précédente, pour ce qui vous regarde personnellement, je vous diray que l'Etat ou je me trouve ne me permet absolument pas d'entrer dans toutes les dépenses que vous m'avez fait exposer par le Dr. Lange, veu surtout que vos liaisons (liaisons im Original) seront appuyées de quelque chose de plus solide que ne peuvent estre les complaisances de quelques amitiés particulières. Comptez que c'est la dernière fois que je vous parle sur cet Article, ne pouvant rien changer à ce que ie vous ay dit là dessus.

(Original.)

François Prince m. p.

140.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 29. Janvier 1712.

Etant arrivée avanthier au soir ici j'ay vu le lendemain Milord C. Strafford pour scavoir ses sentiments sur le memoire que je presenteres aux Etats Generaux et pour prendre les mesures necessaires touchant les instructions pour les Plenipotentiaires d'Angleterre au sujet des affaires de V. A. S. Aiant approuvé mon memoire il m'a dit d'en parler à l'Eveque de Bristol et de l'assurer de sa part qu'il concourra tres volontiers dans tout ce qui pourra concerner le bien de V. A. S. Je fit la dessous demander une heure au dit Eveque qui me renvoya à aujourd'hui matin. Je luy ay rendu la lettre de V. A. S. l'accompagnant d'un compliment ou j'ajoutoit, que je croioit que

S. E. signalera son ministère par un zèle digne de la piété d'un Eveque en s'interessant pour le retablissement de V. A. S. et de la religion en Hongrie. Il n'avoit pas le temps de lire la lettre, qu'il ouvrit, mais il m'assura derechef de sa promptitude à servir V. A. S. J'entrais en matière avec luy en parlant des ordres que j'avois de V. A. S. d'obtenir des instructions pour luy et pour son collegue au sujet de V. A. S. Je luy ay demandé s'il en avoit quelqvns. Il me repondit qu'il ne les a pas tous et que n'ayant pas receu des lettres depuis 15 jours il n'en pourroit rien dire. Il ajouta que pour parler franchement on croioit en Angleterre que les affaires de V. A. S. ne se pourroient pas traiter qu'au traité du Nord. Je repondit que la France s'interessant pour nous on trouveroit plustot les moiens de comprendre V. A. S. dans la Paix generale ou la France proposera votre cause que je vouloit scavoir ses intentions comment je devoit obtenir des instructions pour luy. Sa reponse fut que je devoit envoyer une memoire en Angleterre que si les Francois en parleront à eux sur ce sujet ils en donneront avis à leur cour et que cependant l'affaire ne pourra pas estre traité avant l'arrivée des Imperiaux qui sont notre parti. Comme il estoit pressé d'aller à la premiere conference il ne pouvoit pas lire la copie du memoire que je dois presenter aux Etats. En prennant congé de luy il me dit je crois que les choses se pourront faire comme cela, mais ce n'est pas moy qui vous le dit, marques que c'est un Seigneur timide et circonspect. J'espère d'avoir ce soir ou demain occasion de voir Messieurs de France dont j'aures le honneur de rendre un compte exact à V. A. S. qui pourra mieux juger des ces commencements ce qu'il y a esperer. Je suis etc. etc.

P. S. de meme date.

Je vienn de voir le marschall d'Uxelles. Mr. Menager y estoit. J'ay leur dit que V. A. S. m'ayant fait l'honneur de m'ecrire qu'ils seront instruit de la part du Roy leur maitre de proposer la cause de V. A. S. au traité de la Paix generale et que Mons. Brenner pourra venir avec eux je n'ay pas voulu manquer de leur faire la reverence esperant qu'ils se acquiteront de leurs ordres. Ils me receurent asses froidement Mr. d'Uxelles disant de ne scavoir rien de Mr. Brenner. Mr. Menager ajoutoit d'avoir vu Mr. Vetes avant son depart qui disoit qu'il viendra au congres. J'ay repondu que V. A. S. m'avoit parlé dans ses depeches de Brenner et pas de l'autre. Ils me demanderent

votre état et celui d'Hongrie, des nouvelles du Czar et du Roy de Suede
 aux quelles aiant satisfait selon mes petits lumieres et aiant pris l'oc-
 casion de déduire les justes raisons que on a d'assister V. A. S., je leur
 ay repondu sur les demandes qu'ils me firent sur mes negotiations en
 Angleterre. Ils me prierent aussi de vouloir leur communiquer ce qui
 j'est passé à l'égard de la dernière Paix de Sathmar avec tout ce que
 se pourroit faire avec les ministres des Allies qu'il n'a pas été encore
 le temps de parler pour V. A. S. mais il ne faut pas douter, finissoit
 Mr. d'Uxelles, qu'on aura soin et qu'on parlera du Prince Rakoczy.
 J'infere de tout cela que ces Messieurs n'ont point des ordres pour
 V. A. S. A moins qu'ils n'aient eu quelque defiance de moy, je les
 visiteres tousjours et je ne manqueres d'ecrire par leurs moiens à
 Mr. Brenner et Vetus peutetre seront ils plus familiers quand je leurs
 aures rendu une lettre de la part de V. A. S. etc. etc.

141.

Schreiben Bonnet's au Klement.

De Londres ce 18. — 29. Janvier 1712.

Le Prince Eugene a été journellement regelé depuis son arrivée,
 mais non par aucun officier de la Couronne ou Ministre d'Etat. La
 ville de Londres vouloit le traiter et la Cour à detourné cette invita-
 tion. Il n'a pas eu de conference avec les Ministres, mais il a exposé
 des propositions par écrit sur la Campagne prochaine. Il fait un calcul
 de 91.920 hommes, que l'Empereur aura en Campagne, dans ce nombre
 se rencontrent 7540 hommes qui sont dans le Roiaume de Naples et
 en garnison, dont on ne lui tient pas compte. Les propositions qu'il
 fait pour un Corps de 23.780 hommes, qui doivent venir de Hongrie,
 de Transilvanie, des Etats hereditaires, de Baviere, pour qu'on leur
 fournisse le pain et le fourage, et pour qu'on donne trois mois d'avis
 pour leur marche, ne sont pas goutés, quoy qu'on ne lui ait pas encore
 répondu. De son propre aveu il ne peut y avoir que 20.000 hommes
 en Campagne des 28.600 qu'il a en Lombardie, et ce qui est en gar-
 nison n'en pas mis ici en ligne de Compte. On n'est guerre plus satis-
 fait des troupes qu'il dit avoir sur le Rhin et en Espagne, et comme
 toutes ces propositions ne changent que peu la situation des affaires
 de la Cour Imperiale, et ne tendent pas à diminuer considerablement
 les efforts que cette Cour doit faire pour la continuation de la Guerre,

elles ne changeront pas aussi ses mesures pour la Paix. Cependant S. M. vient de déclarer à son Parlement qu'elle veut traiter conjointement avec tous ses Alliez, leur procurer une raisonnable satisfaction, sur tout par rapport à l'Espagne et aux Indes, et qu'elle communiquera à son Parlement les Conditions de la Paix avant qu'elle soit conclue. Cette condescendance de la Reine pourra d'un côté déterminer la France à faire de plus grandes offres; pacifier d'un autre ceux qui craignent par-deça une mechante paix, mais il faudra venir à ce dilemme ou d'accepter celle qu'on peut avoir, ou de faire une guerre qui devient insupportable et qu'on ne peut presque plus soutenir. Quand on examinera les moyens qu'on a en main pour cela, on sera plus raisonnable sur les Conditions et ce peutetre une des vues qu'on a eu par ce message.

(Original.)

142.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 30. Janvier 1712.

J'ay reçu votre dernière lettre sans date, à la quelle estoit joint la copie du memoire que vous avez présenté aux Etats Generaux. Aiant appris le depart des Plenipotentiaires de France et les ordres qu'ils ont reçus du Roy leur maitre en ma faveur au sujet de mon retablissement en Transilvanie, j'espere qu'à mesure que les autres puissances auront besoin de la France Elles deviendront plus traittables au sujet des mes interets. Je vous ay marqué dans mes precedentes les raisons que j'avoit de ne vous point faire expedier des instructions il est pourtant necessaire que vous sachiez que mes pretensions en generale ne rouleront que sur la Principauté de Transilvanie et que les griefs de la Confoederation ayant pris fin par la mort de Caesar Joseph tout ce que je proposeroit en sa faveur pourroit etre eludé par la promesse generale que aula de Vienne ferait de la satisfaire a la prochaine diette et d'ailleurs ie vois aussi par la resolution des Anglois qu'ils ne sont pas disposes à entrer dans les Interets de la Hongrie aux quels ils supposent avoir été pourvû à Szathmar. En sorte que pour eviter les contentions inutiles qui s'executeroient sur cette matiere, je me contenterai de faire valoir mes pretensions sur Transilvanie

au traité de la paix generale et de presser la restitution des biens et des honneurs de ceux qui sont attaché presentement a ma fortune, esperant que si je puis reussir les libertes des etats confederes seront plus solidement etablies que par d'autres voyes qui ne produiroient que des promesses, dont l'execution seroit renvoïee a vne diete. Vous scavez au reste quelles sont mes justes pretensions sur la Transilvanie et les raisons qu'on peut opposer à celles que aula de Vienne a allegues pour elle au prejudice de mes droits ne vous sont pas inconnues; vous n'ignorez non plus celles qui peuvent servir à faire voir aux Allies que mon retablissement dans cette Principauté convient à leurs interets et non peut les persuader jusqu' au point, qu'il ne s'agisse plus que de la maniere de la possession. Je m'expliqueray par la aula de France sur les difficultes qui pourroient se rencontrer à cet egard, de sorte que tous vos soins doivent s'etendre uniquement a disposer milord Strafford et les autres plenipotentiaires à seconder ce que ceux de France proposeront, et pour concerter cette affaire avec plus d'efficace vous promettres à l'eveque de Bristol 50 mil ecus et autant a milord Strafford compris les 30 mille que luy ont este promis en vne autre temps, les quelles sommes seront paiees aussitot que ie prendray possession de la Transilvanie. Si ces ministres goutent cette proposition je tacheray de trouver au plustost des negotians qui les assureront du paiement de ce que ie leurs offerre pour ce terme la. En cas que vous crussiez que de semblables promesses fussent capables d'avancer mes interets aupres de quelques autres ministres apprenez moy qu'ils sont et ce qui pouroit les contenter.

Je ne scaurois lire sans etonement l'article de vostre lettre ou vous me Marquez que les allies m'accusent encore des liaisons avec la France, surtout depuis le bruit d'un nouveau soulèvement en Hongrie. Chacun d'eux ne voit il pas que je ne puis me detacher des interets de la France à moins que ie n'aie un etablissement stable et convenable. Ils doivent aussi estre fort persuadees que si mes affaires ne sont point ajustées par la paix generale ou que les negotiations viennent à se

rompre, je ne negligeray aucune occasion de faire valoir mes pretensions aussi bien que les griefs de la confoederation au cas que la aula de Vienne n'y satisfait point d'une maniere conforme aux loix et aux libertes de la Nation le Prince de Transilvanie mon aieul ayant été compris avec cette Principauté dans le traite de Westphalie les Allies trouveront par là facilement des motifs de nous comprendre dans ce nouveau Traitté, la domus Austriaca ne pouvant pretendre aucun droit legitime de conquette sur la Transilvanie elle ne peut par consequent point contester aux etats de cette Principauté la liberté des elections elle ne peut pas non plus alleguer qu'elle a aquis des Turcs par le Traité de Carlowitz un droit contraire à cette liberté ou que la Principauté n'a jamais été sous la domination mais uniquement sous la protection des Turcs et comme elle estoit dans le temps même du Traité de Westphalie. Il est inutile de vous en dire d'avantage sur cette matière dont je vous crois suffisamment informé; si vous ne l'estiez pas neanmoins malgré les instructions que ie vous ay données à cet egard, adressez vous à l'abbé Brenner qui est si bien instruit la dessus, qu'il ne vous laissera pas manquer des raisons pour combattre tout ce qu'on pourroit avancer au prejudice de mes droits. J'ay au reste tant de confiance en votre zele et vostre fidelité, que je suis persuadé que vous ne negligerez rien de tout ce qui pourra contribuer a l'avancement de cette importante affaire et que vous me rendrez un compte bien exacte de ce qui se passera sans oublier d'entretenir une correspondance bien suivie avec l'abbé Brenner selon les ordres que ie vous en ay donnez plusieurs fois. Manioki est arrivé et m'a apporté les echantillons que j'attendois, il n'y en a point un seul qui merite la peine d'estre goûté, ainsy vous voyez que vous ne devez faire aucun fond sur ces vins, ni sur d'autres ne m'estant possible d'en trouver de bons icy.

A tergo: A Monsieur

François Prince m. p.

Monsieur Gnaden.

(Original.)

143.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht, 2. Febr. (1712).

La depeche de V. A. S. du . . . du mois passé m'a été rendue ici. Elle me donna occasion de voir un peu plus hardiment l'abbé de Polignac à qui j'ay lu les passages qui concernent les plenipotentiaires de France et l'abbé Brenner le priant de me vouloir dire les instructions qu'il a au sujet de V. A. S. au fin que je puisse avec plus de fondement executer mes instances et les commissions de V. A. S. aupres les Hollandois et envoyer mes memoires en Angleterre. Il me repondit avec beaucoup de civilité que le roy tres chretien prennoit veritablement au coeur le retablissement de V. A. S. et la nation que luy et Mr. d'Uxelles ont été déjà instruit à cet fin dans les conferences de Gertruidenberg que leurs instructions à cet egard ont esté renouvelées que par consequence il se fera un devoir de les executer, qu'il a vu à Versailles Mr. Brenner qu'il a dit il déjà connu à Rome qu'il seroit venu d'abord avec eux mais que Mr. de Torci n'a pas jugé à propos qu'il part si tot de Paris pour eviter les plaintes des Imperiaux qu'il faudra premierement applanir les grandes difficultés et que je devroit croire qu'il arrivera ici bien des jours avant qu'il sera temps de parler des affaires de V. A. S. que je feres cependant fort bien de disposer et preparer les Allies et que je l'obligeres en l'informant de ce qui s'y passera comme il estoit obligé de recevoir des visites et me pria de revenir, mais ses occupations l'ont empeché de me voir. J'ecrit cette semaine à Mr. Brenner sous son couvert et j'aures par la une communication sure et plus vite avec luy. Presentement je travaille au memoire et à la lettre que je dois envoyer en Angleterre et je repartires pour la Haye apres l'avoir communique aux plenipotentiaires d'Angleterre et apres avoir vu le C. de Metternich qui doit arriver demain. On parle qu'on a envoyé de la Haye à Paris les passeports aux Plenipotentiaires du roy Philippe. Dans la premiere conference apres des protestations reciproques d'une bonne foy et d'une inclination sincere pour l'avancement de la paix les Francois declarerent que les points generaux arretées en Angleterre ne doivent servir pour un fondement du traité et quand on aura fait cette meme declaration en Angleterre au prince Eugene on croit que les Imperiaux viendront ici. Les memes plenipotentiaires de France ont déclaré

qu'ils ne veulent pas traiter sur le pié de Gertruidenberg mais avec des ministres qui ont des pleinpouvoirs. Ceux d'Hollande n'en ont point et les leur faudra pourtant expedier etc. etc.

www.libtool.com.cn

144.

Schreiben Bonnet's an Klement.

De Londres ce 25. Janvier — 5. Fevrier 1712.

Praesentatum 10. Febr. Hagae 1712.

Je me suis, monsieur, donné l'honneur de vous ecrire le 6., 12. et 29. Jan. N. S. pour vous informer des principales transactions de ce pays, j'espere que mes lettres vous seront parvenues. Vous aurez appris que la cour se concilia l'esprit du parlement par le message que la reine lui envia le 17 ou elle le rassuroit sur l'article de l'Espagne et des Indes, et par la promesse qu'elle leur fit de leur communiquer les conditions du traité avant qu' ce soit conclû. On pretend que S. M. ne s'est expliqué de sorte que parceque les Ministres de France se sont montrés difficiles à Utrecht et qu'ils se retractoient des avances et promesses qu'ils ont faites. S'ils ont voulu profiter du desir qu'on a ici pour la paix, afin d'en empirer les conditions, il est au pouvoir du ministère de s'en relever et de s'epauler du parlement, qui sera toujours pour la reine et pour une paix solide. La Chambre des communes fut hier occupée, pendant 8 ou 9 heures à examiner et à debattre les griefs, qu'on a contre le duc de Marleborough ; à la pluralite de 110 voix on declara illegale et insoutenable les sommes qu'il a recues des pourvoyeurs de l'armée, mais le dessein etoit de justifier la conduite que la reine a tenue en le depossedant de tous ses emplois et de le mettre dans une dependance de ces ministres contre les quels il s'est autre fois déclaré. Le prince Eugene est journellement regalé par quelques seigneurs mais il n'a pas encore eû de reponse sur les propositions, qu'il a faites par ecrit pour les operations de la campagne prochaine. Si l'empereur veut persuader cette Cour à la continuation de la guerre, ce ne peut etre que par des realités. La marche d'un bon corps de troupes vers le Rhin persuadera plus que tous les memoires. Mais il faut que ce corps soit considerable, et tel qu'il puisse soulager cette nation du poids de la guerre, qui est devenue

insupportable. Le parlement continue cependant à fournir les subsides parcequ'il faut faire la paix l'épée à la main. Je suis avec un parfait attachement etc. etc.

(Original.)

www.libtool.com.cn

145.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 6 Fevrier 1712.

N'ayant point reçu de vos nouvelles l'ordinaire dernière, j'attends avec impatience que vous m'informiez de ce qui se sera passé à Utrecht, depuis que les plenipotentiaires de France et d'Angleterre y sont arrivées. Je n'ajouterai rien aujourd'hui aux ordres et aux lumières que je vous ai données par ma dernière, et pour que les fonds assignés pour votre subsistance se vivent régulièrement, je vous envoie par avance une lettre de change de 300 Ecus, qui avec les 400 que vous avez reçus de Berlin vous tiennent païés pour 7 mois.

(Original.)

François Prince m. p.

146.

Bericht Klement's au Rákóczy.

D'Utrecht ce le 9 Fevrier.

Ma dernière fut le 2 de ce mois. J'ai vu depuis Mr. Menager. Tout c'y passa en civilités reciproques, ce plenipotentiaire n'ayant autre secret que celui de commerces. Mes entretiens avec les ministres de France me fournirent l'occasion de les communiquer à l'évêque de Bristol avec le mémoire et les lettres ci-jointes que j'ai envoyé en Angleterre; il approuve les dernières et il souhaiteroit savoir si la France proposera la cause de V. A. comme de son allié ou d'une autre manière me priant pour des certaines raisons de ne dire à personne mes conversations avec lui et que cela le mettera en état d'être plus utile à V. A. S. J'aurais souhaité de m'expliquer sur cette conversation avec Polignac qui m'appointa à plus de 5 fois sans que je l'ay put trouver après. Cela joint à plusieurs remarques solides me fait craindre que V. A. S. trouvera des obstacles invincibles à ce traité, le plus sensé croiant que comme l'empereur y sera sacrifié on lui abandonnera pour sa consolation l'Hongrie et Transylvanie. Dieu veuille en disposer autrement et il ne tiendra pas à ma diligence et à mes

travaillés pourvu que je soit sutenu par l'argent dont le manquement m'a fait revenir d'Utrecht. J'ay ecrit cependant tout ce qui concerne la France à Mr. Brenner dont la reponse me donnera peutetre des eclaircissements. Je me suis separé de milord Strafford de la maniere la plus obligeante et il repeta ses anciennes protestations et que je n'ay put pas faire de bouche avec Polignae. Je l'executeres par ecrit et je le pousserai de parler aux ministres anglois des affaires de V. A. S. pour leur faire naître l'occasion qu'ils souhaitent d'en ecrire à leur reine. J'ay trouvé le comte de Metternich un seigneur disposé à bien exccuter par une inclination naturelle les ordres qu'il aura de son maitre en votre faveur, comme il est logé à Utrecht dans le voisinage d'un professeur en Theologie nommé Pontanus sur le rapport qu'on me fit qu'il se meloit des affaires des protestantes d'Hongrie il me communiqua ce qu'il a fait pour eux en general et pour les reformes dans la Haute Hongrie en particuliere surtout pour le college de Patak qui par les vives instances a été encore maintenu contre les Jesuites in statu quo la Province d'Utrecht et quelques autres ont fait agir d'une maniere si forte dans les Etats Generaux, qu'on y prit le 2 de ce mois la Resolution d'instruire Mr. Bruininx de soutenir puissamment à la cour de Vienne les protestants d'Hongrie la quelle ordre a été aussi donné ici aux deputés de l'etat d'en presser ici les ministres Imperiaux. Mon dit sieur Pontanus m'a donné des lettres pour le C. de Rechteren et pour plusieurs autres qui ont du credit dans les provinces par consequence dans l'Etat pour me servir des leurs conseils au sujet du memoire que je presenterai cette semaine, les esprits étant ainsi en bonne disposition on a lieu d'esperer qu'on ecoutera favorablement mes representations et V. A. S. sera punctuellement informé de la maniere dont je serai receu par le Pensionnaire et le Prince Kurakin. La copie des nouvelles essentielles d'Angleterre voici jointe. Elles ont déterminé les ministres Imperiaux de partir hier pour Utrecht ou les plenipotentiaires des Alliez declareront à ceux de France qu'on leur fixe un terme pour leur dernière declaration, qu'on traitera par ecrit, qu'on leur donnera des passeports pour un mois qui seront ensuite prorogé comme bon il semblera. Messieurs de France enverront la dessous un courier au Roy leur maitre, de la maniere dont je comprend la chose tout sera fait ou rompu avant la fin du May. Comme on me commence à faire des objections que les affaires de V. A. S. et celles des Hongrois sont domestiques et que par cette et

plusieurs raisons ils ne peuvent pas être examinées au traité je m'en va (sic) travailler sur un brief deduction des affaires d'Hongrie et prouver par des Exemples que depuis le gouvernement autrichien les affaires et guerres d'Hongrie n'ont pas été regardées comme domestiques. J'y fournis des arguments pour les plenipotentiaires qui semblent les souhaiter pour pouvoir répondre aux Imperiaux. Quand cela sera prêt V. A. S. en recevra une copie cependant comme je suis pas assez versé dans ce genre j'attends des informations de sa part étant toujours etc. etc.

147.

Bericht desselben an denselben.

De la Haye ce le 11 Fevrier 1712.

Etant arrivé d'Utrecht le 9 au matin ici à la Haye, j'ay trouvé Mr. de Welderen parti le jour auparavant et comme il ne retourne pas avant dimanche prochaine il me sera impossible de faire la moindre chose vu que luy étant mon commissaire je ne peut pas aller voir le Pensionnaire avant de luy avoir parlé. Mr. le prince Kurakin a eu la bonté de me dire les discours que Mr. Hainsius luy a tenu aussi bien qu'à Mr. Matueoff au sujet de la protection accordé par S. M. Csarienne à V. A. S. que le Csar sembloit écouter les projets ou les conseils que vous luy donniez de s'unir avec la France qu'on scavoit que vous y faissiez travailler ici et que l'état sera obligé de se precautioner la dessous. Mons. Kurakin continua de me dire qu'il a laissé répondre Mr. Matueoff qui disoit qu'il croioit que S. M. Csarienne voudra continuer son amitié aux Etats aux quels il a offert depuis si longtemps son alliance qu'eux memes auroient reçus les troupes que V. A. S. leurs auroit amené et que pour la protection c'étoit un effet de l'amitié que le Csar avoit pour la personne d'un si grand prince comme V. A. S. Il a ce qu'il dit déjà rendu compte à V. A. S. de cette rencontre qui me donne lieu de craindre beaucoup pour ceux qui negocient ici pour V. A. S. aussibien que pour moy en particulier car assurément ce discours du Pensionnaire dans lequel il s'est échauffé contre son ordinaire n'étant pas accoutumé de parler que du plus grand sangfroid ne vien pas directement de luy mais semble être un effet des discours de Mons. le comte de Zinzendorff qui tache d'inspirer aux Etats de la jalousie contre le Csar et de leur rendre

aussi odieuse V. A. S. par consequence ceux qu'elle emploie sous pretexte qu'ils cabalent contre les interets des Etats. Quel moy en apres d'obtenir dans cette conjuncture pour Mr. Brenner un passeport ou un sureté pour luy qui est noirci ici comme le plus grand partisan de la France et le plus fin intrigant en sorte que tous les soins retomberont sur moy, pour scavoir ou j'en suis pour la sureté des mes papiers et de ma personne je ne retourneres pas à Utrecht avant que de m'en avoir expliqué avec le Pensionaire. Je luy feres voir la necessité ou je seres de parler aux Francois aux Moscovites et a bien des autres ministres pour les interets de V. A. S. et je me les feres declarer si je me doit promettre la protection de l'état qui ne me peut pas estre refusé selon les droits des gens. Je trouve que ce sera l'unique moien pour scavoir au net les intentions de l'état à cet egard. Le prince Kurakin croit que dans l'absence de Mr. Safiroff le grand chancelier fait ouvrir et traduire toutes les lettres etrangeres par le premiere secretaire qui est Westfalien et qui a été cidevant au service de l'état et qui est un si intime ami avec le resident d'Hollande qu'ils logent ensemble en sorte que ce peutetre par luy que les etats ont connoissance de ce que V. A. S. fait à la cour de Csar et que cet avertissement peut servir à V. A. S. pour prendre des autres mesures en envoyant ses lettres au Csar. Il semble qu'on cherche toutes les moiens imaginables de nuire par tout à V. A. S. car on inspire à la France que vous avez des liaisons avec le Csar et les allies à son prejudice à Constantinople. On a scut faire accroire à Mr. Safiroff que c'est aussi à l'incitation de la France que les Turcs veulent faire une nouvelle guerre au Csar. Le prince m'a montré la copie d'une lettre ecrite à l'agent du Csar de Paris à Constantinopel par Mr. Safiroff du 16 Janvier de cet an dans laquelle il luy marque qu'il est en grand danger, que les Turcs ne se veulent pas contenter d'Asoff, mais qu'ils pretendent toute l'Ukraine avec des autres pretensions inpertinentes tout a l'incitation des Svedois, Polonois et de la France. Mr. Kurakin est persuadé du contraire que ce n'est qu'un artifice de vos ennemis pour vous rendre odieux à la France et au Csar lequel V. A. S. pourra le mieux prevenir la dessous. Mr. Brenner ne me repond pas quoyque je luy ait envoyé par des voies tres sures plusieurs lettres. Le resident du Csar demande au prince Kourakin s'il se doit fier à Mr. Brenner, qui étant venu voir luy a fait des honnettettes et paroissoit bien instruit et intentionné pour les affaires du Csar, il dit aussi que Mr. Vetes

etoit parti pour Namur. Il y a des liaisons etroites entre les Etats
 generaux et l'Empereur et il y a une nouvelle alliance sur le tapis qui
 est fortement soutenu et appuié par l'Electeur de Hannover meme
 par l'argent, cette amitie sincere ne fait regarder comme une artifice
 autrichienne inventé pour perdre V. A. S. et par elle la Hongrie
 et la Transilvanie. L'intention ou les Etats paroissent etre de n'agir
 que pour la Religion simplement en Hongrie et en Transilvanie
 Il se peut fort bien que la Cour imperiale a sa maniere ordinaire les
 ayt assuré qu'elle accordera à leurs instances tout aux protestants
 pourvu qu'on ne leur parle plus des pretensions de V. A. S. et du
 reste des griefs de la confoederation. Mr. Körtvelyessi qui commence
 a continuer ici à travailler en vertu de son ancienne commission pour
 les etats protestants, quoyqu'il en soit abandonné, convienn que j'ay
 raison d'avoir ses sentiments et soubsons, mais il ne voit pas du jour
 de les en empecher malgré qu'il leur tienn le meme raisonnement que
 moy qu'est que le retablissement de la religion et des libertés depend
 de la restitution de la Transilvanie puisqu'ils semblent praesupposer
 que leur quarantie seule assurera suffisamment le repos des protestants.
 Mr. Körtvelyessi me vienn dire qu'il a dit aujourd'hui à Mr. Pension-
 naire la necessité ou on sera de retablir V. A. S. en Transilvanie et
 en Hongrie pour assurer la sureté de la religion qu'il ne la faudra pas
 separer et qu'il etoit sur ce sujet des mes sentiments, comme Mr. le
 Pensionnaire disputoit qu'on ne pourroit pas se fier à V. A. S. pour la
 sureté de la religion il dit de luy avoir temoigné que c'est à V. A. S.
 que les protestants doivent l'accommodement de Szetseny et qu' ainsi
 cela etant leur fondement et le principe du bonheur des protestants
 c'est à dire à V. A. S. qu' autrement on ne fera rien du stable. Le
 pensionnaire a repondu que les affaires de V. A. S. et celles de la
 religion estant distingves devoient etre aussi traittes separement que
 d'ailleurs il estoit impossible et inutile de songer à la Transilvanie.
 J'espere que V. A. S. me fait la grace de croire que je ne manquerai
 pas de travailler de toute ma force de detruire et d'oter toutes sortes
 d'impressions qu'on peut donner au desavantage des vos affaires aux
 ministres des allies et qu' ainsi il ne tiendra pas à moy que ma nego-
 tiation ne reussisse mais je supplie aussi V. A. S. de recevoir comme
 une marque de mon plus fidele attachement mes sentiments dites dans
 mes precedentes afin que V. A. S. jugeant des toutes mes exactes et
 fideles relations dans quel etat veritablement soient les affaires me

puisse instruire de ce que je doit faire et m'aider par des charges d'exécuter ses ordres et de pouvoir prendre par tout les mesures les plus convenables à ses interets. Un homme que j'ay mis dans les interets de V. A. S. à Utrecht m'informe que les Francois ont fixé le 30 mars pour repondre aux H. A. que je devoit hater mon retour pour les disposer à mettre un article dans leur reponse qui vous concerne. A la verité j'ay compris des ordres de V. A. S. que ce seront les Francois qui proposeront votre cause mais m'ayant faites la declaration dont j'ay donné part à V. A. S. par ma precedente je me vois obligé de leur donner des demandes pour V. A. S. pour les inserer si les ordres leurs en arrivent dans leurs reponses, ils rouleront sur la restitution de la Transilvanie, sur la restitution de ceux qui sivent V. A. dans leurs honneurs et biens, le retablissement des griefs de la confederation et de la religion sur le pie de Szetseny. Les ministres amis de V. A. S. me font encore dire qu'il n'y aura pas beaucoup à obtenir de l'Empereur à moins que la France n'en temoigne pas de la fermeté à cet egard qu'autrement on ne doit rien attendre des allies que des bons offices qui ne donneront pas le branle à une affaire de cette nature qu'il sera absolument necessaire que les interets de V. A. S. soient mis à couvert par cette paix, autrement il ne sera pas beaucoup à esperer dans des autres occasions que quoyque le Csar vous temoigne asses d'amitié il n'y avoit pas beaucoup de fondement à faire sur son assistance vu qu'il trouvera asses à faire avec les Tures et qu'il étoit incertain quel succes ses armes auront, que sans cela son amitié étoit d'une tres grand poid. Que dans la conference du 5. Fevrier les Francois se sont plaints qu'on leur ouvre leurs lettres par les quelles on voit toutes leurs gvalanteries, que milord Strafford s'est aussi plaint qu'on luy a ouverte une lettre d'une maniere grossiere que le roy de Prusse luy avoit ecrit. Les Hollandois repondirent qu'ils inquireront la dessous que je doit prendre bien garde sur mes lettres qui n'aurent pas un meilleur sorte si on les ouvre à des gens qui devoient etre à couvert du traitement de ce sorte. Je suis etc. etc.

148.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 13 Fevrier 1712.

J'ay reçu vostre lettre du 29 Janviers dernier. Je suis tres satisfait d'un coté du compte que vous me rendez de vos conversations

avec les plenipotentiaires d'Angleterre et de l'autre fort surpris de vostre demarche aupres des plenipotentiaires de France. Si vous aviez bien compris les ordres que je vous ay donnez ci devant vous auriez connu qu'ils vous restraignoient aux ministres des allies et qu'ils ne vous autorisoient nullement a vous produire aupres des ministres de France. Je ne m'etonne pas que n'ayant rien de ma part qui pust vous attirer la creance de ceux ci ils vous ayent temoigné de la froideur et beaucoup de reserve, mais que pouvant vous soupconner ils ne vous ayent pas marque quelque chose de plus facheux. Mon intention est donc, que vous tenant a mes premiers ordres vous n'agissiez qu' aupres des ministres d'Angleterre et d'Hollande et que vous informiez exactement l'abbé Brenner de leurs sentiments à mon egard et de ce que vous ferez avec eux vous conduisant selon ses avis et luy laissant a luy seul le soin et la connoissance de mes interets. Par rapport à la France je croy qu'il se rendra bien tost a utrecht mais s'il tardoit à le faire, communiquez vous a luy par lettres. L'etat present de mes affaires ne me permettant pas, comme je vous l'ay souvent marqué, d'ajouter a ce que je vous ay fini pour vostre subsistence, il faut que vous vous en contentiez, et il est inutile que vous m'importuniez davantage la dessus. Si vous ecrivez a l'abbé Brenner faites le par messieurs Cossarts dont l'un demeure a amsterdam et s'appelle Isaac et l'autre a Rotterdam et se nomme Jean. Il n'y aura qu' a leur donner une adresse pour les reponses qui leur seront envoies et comme ils ne connoissent point cet abbe pour ecclesiastique vous luy donnerez le titre du baron.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

149.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haie le 14. Fevrier 1712.

Svivant les sentiments du Grand Pensionnaire j'ay vu Mr. le Baron de Welderen et je luy ay rendu le memoire dont la copie a été envoyée à V. A. S. luy disant qu' aiant eu deja l'honneur de conférer avec luy

sur les affaires d'Hongrie et l'ayant trouvé bien intentionné j'esperoit qu'il voudra bien continuer à être favorable à ma negotiation d'autant plus que luy étant le temoin des assurances reiterés des Etats Generaux donnés à V. A. S. il en pouvoit obtenir l'effet à l'occasion de la demande que je leur faisoit que je le pourois assurer que V. A. S. aura pour luy une reconnaissance bien reele en cas qu'il s'employât (?) de faire reussir mes instances. Je m'attendois qu'il entrera la dessus en matiere avec moy comme il étoit accoutumé de le faire ci-devant mais j'ay vu à mon grand etonnement qu'il se pressoit de finir la conversation ne disant seulement que les affaires de V. A. S. ont bien changé depuis le temps que je l'ay vu la dernière fois qu'Elle pourroit être persuadé de la faveur des Etats mais que cependant il craignoit qu'ils n'aient pas les mains libres dans le traité. Je luy ay répondu qu'à la verité la face de l'Etat de V. A. S. étoit changé mais que cela devoit être un motif nouveau pour les Etats de leur être favorable qu'il ne s'agissoit pas à present d'un Raisonnement mais seulement des instructions qui doivent être données aux ministres Plenipotentiaires de l'Etat à Utrecht comme il le verra dans mon-memoire que je le priois de le représenter aux Commissaires des affaires secretes et que j'aurois l'honneur de me venir informer de la reussite. C'est un Seigneur comme j'ay déjà remarqué dans mes precedentes qu'a beaucoup de credit et qui par son rapport à ses maitres peut tourner l'affaire comme il luy plait. On me vien d'avertir que les ministres Imperiaux les commencent menager et de s'unir etroitement avec luy ce qui peut être la cause de la froideur dont il a usé avec moy : Cela est le plus desagreable qu'on ne peut pas s'adresser ici ailleurs que chez celui que l'Etat donne pour Commissaire. Quelques heures apres avoir parlé à mon dit Sieur de Welderen les lettres de V. A. S. du 27 et du 30 Janvier me firent rendues. Elles ont changé le sisteme et le Principe de ma negotiation. Je ne vois pourtant pas que mon memoire présenté aux Etats y puisse être contraire. V. A. S. aura déjà remarqué par mes lettres que je me gardois bien d'entrer avec le Pensionnaire en matiere sur les Pretensions de V. A. S. et sera toujours un grand coup d'avoir obtenu les instructions de l'Etat pour ses Plenipotentiaires et ce sera mon devoir de disposer leurs Esprits à Utrecht pour leur prouver la necessité de la Restitution de la Transylvanie. Comme c'est une matiere peu connue ici je travaille à deduire les droits de cette Principaute à prouver les praetensions

legitimes de V. A. S. à répondre aux objections du parti contraire et à montrer l'intérêt évident des alliés qu'ils ont dans le rétablissement de V. A. S. J'y prévois des toutes cotes des difficultés insurmontables et je ne vois aucun jour que la France jointe même aux Puissances maritimes pourroit obliger à céder la Transsylvanie à moins que de ne luy déclarer la Guerre ce qui n'est pas à presumer. Ce n'est pas Monseigneur que j'en desespere et de mon côté j'y travailleray autant qu'homme au monde, mais s'est pour faire ressouvenir à V. A. S. la manière dont la cour de Vienne a tousjours agi à l'égard de cette Principauté au plus fort de son malheur, et la persuasion invincible où les alliés sont depuis 3 ans de l'impossibilité de l'obtenir. V. A. S. n'ignore pas que par ses ordres reiteres dans les instructions et ses depeches, j'ay souvent insinué aux alliés que V. A. S. n'insistera pas sur la Transsylvanie et qu'Elle se contentera d'un Equivalent raisonnable qui a esté mis sur le tapis il y a 3 ans par la cour de Berlin, on ne manquera pas de me représenter cela et comme il importe beaucoup à V. A. S. de conserver l'opinion favorable des alliés, qu'ils ont de l'égalité et de la droiture même du desintéressement de V. A. S. et qu'Elle ne cherche la souveraineté que pour servir de Garantie à l'Hongrie je supplie V. A. S. de m'instruire de quelle manière je me doit conduire quand on me parlera de l'Equivalent ce qui arrivera infailliblement. J'ay bien une lettre que V. A. S. m'avoit fait la grâce de m'écrire sur ce sujet de Patak le 19. Juillet 1709 où elle a déclaré ses pensées la dessus et les difficultés, qui pourront naître dans le règlement d'un Equivalent, mais il faudra absolument scavoir les sentiments de V. A. S. de quoy Elle se voudra contenter et quel projet je leur devoit donner pour l'équivalent puisque assurément ce sera la première chose qu'on me proposera et sur laquelle on voudra raisonner encore en faisant les propositions et promesses de l'argent ordonné par V. A. S. ces Messieurs prétendront scavoir le fond de l'affaire pour la réussite de la quelle ils s'engageront, dans la promesse même de l'argent donné à Milord Strafford par Mr. Jablonski on avoit mis ou la restitution de la Transilvanie ou l'obtention d'un équivalent souverain. Je me souviens que la cour de Vienne craignant le Comte Tököli luy a fait offrir 9 ou 10 Comitats dans un temps où Elle n'étoit pas maîtresse de la Transsylvanie ni des Pais reconquis sur les Turcs, par consequence Elle devoit à présent être moins difficile en augmentant sa Puissance des tant des Royaumes. A la Paix de Pyrennées les

Espagnols ne pouvant pas persuader le cardinal Mazarin de retabli-
 enterement le Prince de Condé qui s'etoit jetté dans leur parti decla-
 rerent que puisque le Roy tres chretien ne vouloit absolument donner
 satisfaction au dit Prince il ne pouvoit pas estre fâché si le Roy d'Es-
 pagne luy donneroit en pleine souveraineté quelques villes frontieres à
 la France et ce fut par ce moyen qu'on luy accorda tout. Je regarde
 la cession des Pais bas fait à l'Electeur de Baviere pour le meme fin
 et comme la France doit restituer beaucoup à la maison d'Autriche il
 devroit faire semblant de vouloir ceder quelque souveraineté à V. A. S.
 si on luy refusoit son retablissement moiien assurément infailible et
 dont j'ecrires encore à Mr. Brenner qu'on ne peut pas trouver à Paris
 d'ou mes lettres pour luy sont revenues, cet expedient seroit d'autant
 plus efficace si selon les Esperances données par V. A. S. le ministre
 anglois voudroit entrer avec un peu plus de chaleur dans les interets
 de V. A. S. proposées par la France mais ou ne voit pas quelques
 liaisons etroites des anglois avec les françois et cette Explication
 specifique des offres de la France a fait perdre l'Esperance de la Paix
 prochaine. Je ne scaures assez dire à V. A. S. la rage du peuple et
 meme des Etats contre ce projet malgré le penchant qu'on a put avoir
 pour la Paix depuis ce temps la on a commencé de faire des nouveaux
 fonds outre le 40 millions qu'on a deja et on continue d'armer plus
 puissamment en mer outre les 24 vaisseaux de guerre qu'on equippe
 a Amsterdam. Mon etat languissant m'ayant empeché d'ecire la poste
 passé a été aussi cause que je n'ay pas vu beaucoup du monde pour
 attendre leur raisonnement la dessous, peut estre penetrer je devan-
 tage à Utrecht pour ou je part ce soir ou demain pour y executer les
 ordres de V. A. S. aupres les Plenipotentiaires d'Angleterre et pour
 convenir avec Eux et en particulier avec les Francois des moyens les
 plus propos pour votre service, je luy rendres un compte exact de
 ce qui s'y passera et qui donnera d'abord une Idée à V. A. S. de ce qu'il
 y a à esperer. Milord Strafford meme me pourra eclaireir de la maniere
 dont je me dois prendre avec les deputés hollandois et s'ils seront en
 disposition d'agir plus vigoureusement sur des promesses d'argent
 suivant les apparances on ne devroit pas croire quelques liaisons
 secretes? des Anglois et des Francois, les Imperiaux se plaignent
 neantmoins que l'Angleterre pour forcer l'Empereur d'entrer dans
 les mesures de la Paix fait agir secretement son ministre à Constan-
 tinople d'encourager les Turcs de declarer la Guerre à l'Empereur

et de s'accommoder avec le Czar. La rupture de la negotiation de cette Paix seroit infiniment plus avantageuse à V. A. S. puisque alors les allies se verroient obligés par un interet palpable de forcer pour ainsi dire l'Empereur de donner satisfaction à V. A. S. pour pouvoir tirer les Troupes de l'Hongrie. Les Imperiaux disent etre contents de la Resolution que la Province d'Hollande a prise il y a quelques jours de continuer la Guerre jusque à ce que la France rend les Espagnes. On a remarqué à Utrecht que outre les ministres des Electeurs Ecclesiastiques et Palatin les autres ne s'interessent pas et meme paroissent etre contraires aux interets de la maison d'Autriche. Le Prince Kourakin m'honore de plus en plus de sa confiance, il m'a fait meme l'honneur de me venir voir, comme la lettre de V. A. S. ecrite d'Elbing dans le mois Novembre me faisoit esperer queles ministres Czariennes seront instruits en votre faveur et comme on me l'a demandé ici s'ils le sont. Je le mis sur le chapitre et il a eu la bonté de me dire ce qu'il a fait en Angleterre luy meme la dessous et l'autre ambassadeur ici, mais qu'on avoit repondu qu'on informera sur ce sujet S. M. Czarienne par ses propres ministres que depuis le depart du Czar d'Elbing il n'avoit receu aucune ordre semblable, que cependant pour sa Personne il servira dans toutes les occasions V. A. S. avec autant de fidelité et de zele que son maitre, que depuis l'absence de Mr. Saphiroff qui avoit embrassé des sentiments favorables à la France et à V. A. S. a l'occasion d'un certain Projet présenté par Elle au Czar les interets de V. A. ne sont plus traittés avec la meme chaleur, que Mr. Golowkin n'etoit pas un grand genie et qui craignoit tout avec des autres particularités connues à V. A. S., que cependant luy Prince Kourakin dont l'Angleterre et la Hollande ne sont pas des amis souhaiteroit que son maitre s'alliasse plus etroitement avec la France ce qu'il ne scauroit qu'etre utile à V. A. S. Il m'a meme chargé de le protester à Mr. de Polignac et de le sonder si la nouvelle d'une nouvelle mediation offert par la France aux Czar, Turcs et la Svede etoit veritable quoy qu'Elle doit se passer par les mains de V. A. S. Il m'a dit encore l'humeur changeant du Roy de Pologne meme à l'egard de V. A. S. puisque malgré ses assurances il n'a pas été trop favorable à V. A. S. aux conferences de Torgau et que son ministere etoit trop autrichienne et tousjours pret de traverser V. A. S. ce qui me devoit servir de precaution de m'en garder avant que de recevoir les instructions de V. A. S. qui par ses lettres ecrites de

Javorow m'avoit ordonné de declarer aux allies que le Roy de Pologne etoit entré dans les mesures pour la sureté de V. A. S. Ce n'est pas la soeur de V. A. S. mais la fille du Marquis de Prié qui est ambassadeur de S. M. J. à Rome qui à ce qu'on dit doit etre la premiere dame d'honneur de l'Imperatrice regnante. Elle doit epouser le jeune Comte d'Aspermont contre le consentement de Madame la Comtesse douairieres l'Empereur cependant se doit avoir engager a l'y disposer et à lui faire avoir ses Biens en Hongrie. Je travaille actuellement à trouver des moieus d'etablir la correspondance ordonné par V. A. S. etant toutjours etc.

150.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Le 15 Fevrier 1712 de la Haye.

Le Grand pensionnaire m'ayant appointé pour l'apres-midi d'hier je n'ay pas jugé à propos d'ecire le meme matin à V. A. S. avant que d'avoir eu la conference avec le pensionnaire, luy ayant donné la copie de ma derniere lettre de creance. J'ay expose en peu de mots le sujet de ma commission le priant de continuer de donner à V. A. S. des marques de son affection il repondit avec ses propositions ordinaires et m'ayant demandé ce que j'ay fait en Angleterre nous raisonnames comment je me devoit prendre dans cette negotiation c'est à dire si je devoit delivrer mon memoire au president de semaine ou bien pour tenir l'affaire plus secreete de conferer seulement avec le député des affaires secretes dont le baron de Welderen est le membre. Je luy fit connoitre que votre interet sembloit vouloir qu'on tint l'affaire secrette pour ne pas donner occasion aux imperiaux de la trauerser. Nous sommes convenues que j'exposeres ma commission à Mons. de Welderen que luy en parleroit et que je luy rapporterais ce que j'aures fait avec le baron que je ne pourres pas voir que lundi prochain. Il s'informa de ce que V. A. S. et la nation souhaitteront puisque il y a un nouveau prince qui monte sur le thron d'Hongrie pour eviter plusieurs difficultes que je prevoioit. Je luy ay repondu que V. A. S. ne demande de l'Etat que des instructions pour leurs plenipotentiaires au traité d'y concourir avec des puissances qui s'interessent pour V. A. S. que ses pretensions y seront deduits qu'elles ne peuvent pas luy etre inconnues et qu'on demandoit principalement pour la Hongrie l'accomplissement de la capitulation composé de 17 conditions sur

lesquelles feu l'Empereur Leopold a preté le serment et qui est le fondement et l'extrait des nos libertés. Il continua de demander si la Prusse et les Anglois appuieront V. A. S. J'ay dit que je n'en doutois pas que les ministres du Czar et de Pologne le fairoient peutetre aussi en cas de besoin et il en parut asses content, mais il ne me respondit pas un seul mot parceque je luy ay repeté deux fois que puisque on faisoit difficulté de commencer parler en faveur de V. A. S. la France proposera votre cause, l'Empereur faisant parler à V. A. S. touchant l'accommodement par des voies trop obliques pour s'y pouvoir fier. Il disoit seulement que d'une telle maniere nous serions la parti de l'Empereur et que l'affaire sera fort difficile. Ma reponse fut tres courte representant que je croioit qu'en concluant la paix on la vouloit faire stable et telle qu'on n'eusse pas à craindre à l'occasion d'une nouvelle guerre une si puissante diversion comme celle qu'on a eu en Hongrie pendant cette guerre ce qui sera tousjours à craindre autant que V. A. S. sera hors de paix avec les chefs d'Hongrie sans satisfaction qu'ainsi leur interet les obligeoit d'agir en votre faveur aiant devant eux des exemples que on a compris dans des paix les pais hereditaires de l'Empereur. Il me congedia avec beaucoup de civilité et luy ayant demandé la permission de le voir souvent il m'assura à sa maniere de sa promptitude à concourir d'etre utile à V. A. S. Mr. de Welderen est un homme interessé aiant beaucoup de credit. Je luy feres esperer quelque recompense sous l'approbation de V. A. S. s'il veut agir vigouresement d'autant plus que V. A. S. a le dessein de faire telles offres par Mr. Brenner qui ne me repond pas sur la 4^{me} lettre que je luy ay ecrite. Le bien des vos affaires ne veut pas que je fasse l'instance de sa part aux Etats Generaux à recevoir son ministre au traitté de la paix etant autrichiennes comme ils sont ils n'y consentiront jamais cependant l'ordre general donné à leurs ministres de concourir en faveur de V. A. S. avec ceux des puissances qui s'interesseront au traitté pour V. A. S. aura le meme effet puisque etant obligé d'agir avec les Anglois, Russiens et les Francois de concert la reception d'un ministre publique si on la jugera absolument necessaire et utile sera la premiere et cela evitera plusieurs difficultes que cette demande pourra faire naitre dans un etat si bien porté pour la cour de Wienne, sur la lettre de recommandation de Mr. Pontanus j'ay vu ici Mr. de Ruosenbaum agent des etats comme luy ne doit pas autant prendre garde a soy que les ministres de l'Etat, j'ay reconnu qu'en

general ils souhaitteroient le retablissement de V. A. S. que cependant malgré nos remontrances faites depuis tant des années on est ici prevenu contre les Hongrois que ce sont eux qui n'ont pas voulu faire la paix et cause de la rupture des plusieurs traittées que l'état concourra bien pour votre retablissement par des interpositions aimables, mais qu'il ne voudra pas aigrir la cour de Vienne ou prendre cette affaire comme la sienne. J'ay taché et tacheres en le voiant et en parlant aux plusieurs membres d'état de les en desabuser meme par ecrit sur lequel je travaille. Tout cela cependant peut faire connoître à V. A. S. les dispositions de cette republique jalouse de la France et de l'Angleterre, et qu'Elle ne s'interessera pour V. A. S. que par maniere d'acquit et pour sauver les apparences de la parole donné meme je suis persuadé que V. A. S. approuvera ces raisons qui m'ont empeché de demander ouvertement la concurrence de cet état pour la reception publique de Votre ministre. Le prince Kurakin a receu les deux lettres de V. A. S. et moy en particulier avec beaucoup de civilité et vienn de m'envoyer l'incluse. La premiere chose qu'il me recommanda fut le secret dans la maniere de me voir ce qu'il me fait craindre que je ne pourres pas tirer grande utilité de sa protection en cas qu'il m'arrivat quelque facheux accident. Au reste il commence a causer avec moy avec bien de franchise temoignant d'être des plus zeles serviteurs de V. A. S. Il m'a compté ses entretiens avec le prince Eugene sur Votre sujet et comme il m'a assuré d'en avoir ecrit à V. A. S. il seroit inutile de le repeter. Il parle aussi de la defiance des Imperiaux du Czar son maitre qu'ils ne luy veulent pas du bien et il doute aussi que Mons. Brenner pourra être receu comme ministre publique et il est encore dans l'incertitude si et quand il ira à Utrecht, meme il me paroît de voir des difficultés insurmontables et de ne pouvoir pas croire qu'on restitue la Transilvanie esperant pour le reste une satisfaction raisonnable. Je ne peut pas cacher à V. A. S. que voiant le train que les affaires prennent je craigne fort que vous seres sacrifié par la France et par le reste des puissances, car on scait par des exemples asses tristes que la France et meme les allies étant venu a leurs but principal de leurs interets n'ont pas hésité d'abandonner leurs allies les plus fideles. La France en fournit asses et on n'ignore pas de quelle maniere l'Electeur de Brandebourg et le duc de Lorraine fut abandonnés à la paix de Nimvegue. Ce qui me desole est la nouvelle qu'on m'a donné hier en secret que la cour imperiale voiant de

ne pouvoir pas reussir dans les projets en Angleterre et en Hollande a resolu de s'unir etroitement avec la France de se contenter des etats de l'Italie et d'une bonne barriere en Allemagne pour faire la dupe de cette affaire les puissances maritimes. Si cela reussiroit en quel etat seroient alors vos affaires qui ne peuvent pas d'ailleurs etre asses menagées vu l'indigence ou on est pour pouvoir s'intriguer chez ceux qui ont le pouvoir en main les negociations pourtant les plus importantes etant conduites à un bon fin par cette manège plutot que par des raisons les plus solides ce qui n'est pas extraordinaire dans un etat ou les resolutions dependent souvent des gens guidées par leurs differentes passions. On parle beaucoup de la necessité d'un mediateur sans qu'on puisse croire qui sera employé. Mr. Zinzendorff aiant parlé avec les deputes d'etat la dessous on sembloit convenir d'un prince etranger comme il craignoit qu'on ne songeat à la republique de Venise à la quelle la cour de Vienne ne se fie pas beaucoup il laissa tomber l'affaire sans parler pour ou contre. Je suis etc.

151.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, den 16. Febr. 1712.

Wohlgeborner

Mein insonders hochgeehrter Herr Gevatter!

Nach dem die Göttliche Barmhertzigkeit mich zu ziemlichen Kräfften wiederbracht hat, wird mir nichts erfreulichers zu vernehmen seyn, als dass Euer Wohlgeboren ebenmässige Wohlthat von Gott empfangen, vnd dass durch den Beyschluss meines jüngsten vom 2. hujus. auch Dero Gemütsruhe möge hergestellt seyn. Ich habe sonst was an mich von beiden teilen adressiret worden, bestens bestellein hoffe auch, es werde alles richtig eingelauffen seyn.

Aus denen Schreiben ad Rákóczy, welche von Zeit zu Zeit an mich überschicket worden, habe Dero grosse Mühwaltung, welche Sie in sotaner affaire beständig übernommen, zur gnüge ersehen; wie den auch Rákóczy dieselbe anders nicht als erkennen, vnd zu seiner Zeit auch belohnen kan. Beklage nur, dass bei dem allen so wenig anschein, auf dem eingetretenen Wege zu dem verlangten Zweck zu kommen, und scheint mir der hazard allzugross zu seyn, wenn man durch die Allijrten, vnd noch grösser, wenn man durch Frankreich (rebus sic stantibus) den Vergleich machen will. Rákóczy erkennet nunmehr,

19 *

dass der sicherste weg zu seinem Wohlstand sey ein accommodement mit Austria. Nur wie man dazu kommen möge, ist nicht leicht zu sagen. Unterdessen ist die *via amicabile* dennoch sicherer als die *contentiosa*, und habe ich gerathen, rahte auch noch, dass man der ersteren sich gebrauchen solle; hoffe auch endlich zu reussiren, absonderlich weilen der Augenschein in allen Ihren Schreiben zeigt, wie wenig staat auf die letztere zu machen sey. Da aber Euer Wohlgeboren annoch *viam contentiosam* halten, will ich Dero tiefeinsehenden Prudentz überlassen haben, wie es am beqvemesten also geschehen könne, damit gleichwoln auf allen fall die Gemüter nicht mehrers aigriret, und folglich das verlangte Accommodement schwerer gemacht werde. Ich werde schon in meinem sub dato 2. Febr. gemeldet haben, dass Comes Dona zu Frankfurt am Mayn von aula Caesaris keine positive antwort wegen Principis erhalten können, den dieser sowohl als Comes Metternich hatten Ordre die sache zu proponiren. Da ich nach der Zeit mit Ilgen sprach, wegen zu erneuender Ordres an die ministros in Haga und Utrecht sagte er, man könnte es a wohl thun, Er zweiffele aber, dass es de tempore sey, nachdem Comes Metternich geschrieben, dass als er mit Caesar aus der sache gesprochen, dieser geantwortet, per viscera Christi bitte ich euch und Rex vester von dieser sache nicht zu gedenken etc. Ist demnach meine Meinung, dass Anglia et Hollandia nebst Borussia zwar das Accommodement vortragen, aber nicht, wie vorgedacht, *via contentiosa*, sondern *amicabili*; nicht dass man Caesarem forciren vnd zwingen wolle, denn das ist vergebens, vnd verderben die sache mehr vnd mehr, sondern dass man angenehme Vorschläge thue, ob sie wohl nicht *avantageus* seyn würden, um den Kayserlichen Hoff bei gutem willen zu erhalten, vnd post naufragium die übrige tabulas zu salviren. Ich habe hievon an Principem weitläufig geschrieben, auch unter andern gerathen, dass man die Gräfin d'Apremont mit dazu gebrauchen könnte, erwarte darauf antwort, wie auch auf meine etlichmahlen gethane Anfrage, ob nicht ein Fass Wein an Euer Wohlgeboren übersenden solle. NB. Bitte aber zugleich mit dem ersten mich zu berichten, wohin und an wen solches Fass adressiret werden solle, auf den Fall, so zu der spedirung Ordre aus Dantzig einlieffe.

Zur Zeit, da Euer Wohlgeboren noch in Anglia waren, und man hoffte, dass Sie bald herauskommen sollten, sind einige Brieffe

bey mir eingelauffen, welche deswegen an Sie damahls zu bestellen angestanden. Darauf ist meine Krankheit eingefallen, und die sache etwas in Vergessenheit gekommen, itzo aber übersende sie allezusammen, nebst demjenigen, welches heute von Princeps behändiget. Eins muss noch gedenken, wie dass nemlich auf ordre Princeps an Herrn Milau zur Reise nach Dantzic gezahlet 40 Thlr., bei welcher Gelegenheit zugleich erinnerung gethan habe wegen der 300 Thlr., welche Klement zur Reise nach Hollandia dahier empfangen. And hat Princeps beides mir Gut gethan, also dass gottlob auch dieser Schritt zur völligen Richtigkeit geschehen. Nun wird die Rechnung leicht zu machen seyn, wenn nur wüsste, wie die 400 Thlr., welche an Hrn. Pirndorf übermacht habe, mit einbringen, vnd weme sie anschreiben solle? Eigentlich gehören sie dem status protestantium zu bezahlen. Nisi fallor aber, so haben Selbige schon diese 400 Thlr. in denen 1400, welche vorgedachtem Freunde destiniret worden, bezahlt. Vnd was das schlimmste, so habe ich keine formale obligation darüber, die ich in casu necessitatis vorlegen könnte, denn Er war nicht hie zu der Zeit sondern in Holland vnd ich habe auf treu vnd glauben hierin gehandelt. Unterdessen lauffen die Zinsen vnd Hr. Maillet beginnet ungedultig zu werden. Wäre denn nicht ein Mittel, annoch einen Schein zu erhalten, weil doch der Freund noch in Leiden seyn soll? oder was geben Sie mir sonst vor einen guten Raht?

Empföhle Mein Herrn Gevatter in göttliche gnädige Obhut, wünsche Ihnen alles Vergnügen, und gleich wie verhoffe, dass Ihre Strapaden und Trübsalen bald werden zu ende gehen, so bitt Gott, dass Er inzwischen Ihnen Kraft vnd Gnade verleihen wolle etc.

Euer Wohlgeboren

Ergebenster Diener

Berlin, den 16. Febr. 1712.

Peterson.

Krey maitre des Postes a Wesel.

(Original.)

152.

Schreiben Bonet's an Klement.

De Londres ce 5—16. Fevrier 1712.

Comme il nous manque aujourd'hui quatre postes de Hollande, je ne peux, mon cher Monsieur, me plaindre de votre silence, moins

encore de votre oubli, etant bien persuadé de la solidité de votre affection envers moi. Tout ce que je peux vous dire de ce Pays, c'est que tout ce qui s'y passe tend à la Paix, ou à aplanir les difficultés qui pourroient l'arreter. Vous l'aurez conclu de la deposition du general; de la procedure du Parlement pour justifier cette deposition. Et vous le conclurez encore de ce qu'on n'a pas donné les ordres pour victualier la Flotte, ordres qui se donnoient d'ordinaire en Novembre. De la reponce sèche et vague, qu'on a donné au Prince Eugene, qui n'est point satisfaisante pour lui: Et de XIV resolutions que les Communs passerent hier contre les allies pour degouter cette nation de leur alliance, et pour disposer le peuple a recevoir plus favorablement les propositions de Paix qui viendront d'Utrecht. Il ne me reste rien a ajouter, si ce n'est que je suis très sincerement votre tres h. et ob. serviteur etc.

Bonnet.

(Original.)

153.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 20. Febr. 1712.

Praesent. 1. Martii 1712.

J'ay reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle vous m'informez de la conversation que vous avez eue avec Monsieur l'abbé de Polignac. Je vois par les ouvertures qu'il vous a faites, que je ne m'estois pas trompé dans mon jugement sur la cause de cette reserve que les deux autres plenipotentiaires de France vous auoient temoigné veu donc que la production de mes lettres et de mes ordres vous a faites meriter quelque accès et procuré quelque creance aupres d'eux, je consens que vous leur parliez de mes affaires et que vous les consulties sur se qu'il conviendra que vous fassiez aupres des Ministres des allies pour l'avancement de mes Interets. J'ay ordonné de plus à l'abbé Brenner de vous donner les avis necessaires pour votre conduite conformement aux Instructions qu'il a de moy et de se servir à cet effet des addresses qu'il m'a données pour vous.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

154.

Schreiben Bonet's an Klement.

De Londres ce 12—23. Fev. 1712.

*Praesent. Ultrajecti, 2. Martij 1712.**Monsieur !*

Je reçois dans ce moment la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5. hujus qui en contient une pour Mr. St. John, dont j'aurai soin, et il ne tiendra pas à moy qu'il n'y reponde bien tost et favorablement. Comme on n'a pas encore distribué les lettres des six postes de Hollande, qui sont arrivées aujourd'hui, je n'ai pas encore recéu l'information que vous me promettes sur les conferences d'Utrecht et que j'impatiente de recevoir. J'ay eu l'honneur de vous écrire depuis celle du 12 n. s. Janv. dont vous m'accusez la reception, le 22., 29. Janv. le 5. et le 16. de ce mois, savoir lorsqu'el y a eu quelque matiere qui pouvoit influer sur la Paix, ou faire juger des dispositions de cette Cour à cet egard. En suivant ce but, je vous dirai Mr. que le Prince Eugene, peu content des reponses vagues ambigues, qu'il a receues, a fait une replique, qui roule sur la guerre d'Espagne, mais qu'il n'aura pas plus de contentement sur un sujet, qui demande de si vastes sommes d'argent que sur celui de la guerre en general. On est resolu de la terminer, et ce n'est pas le ministère seul, mais aussi le Parlement. On voit qu'il s'occupe de tout autre chose que de la matiere des subsides et ce contre sa maxime en tems de guerre. Je ne doute pas que ce procedé ne rende les françois plus difficiles dans les negociations, et que je ne remarque cela dans ce que vous avez voulu m'écrire. Je ne vous parle pas du Bil pour conferer une tollerance aux Episcopaux d'Ecosse parceque cette matiere peut bien brouiller les Anglois avec les Ecossois, mais non avec la France. Je suis avec sincerité

Monsieur

Votre très humble et
trés obeissant serviteur

Bonet m. p.

P. S. Je vous prie de me dire si je peux vous écrire en droiture à Utrecht; et de me donner votre adresse.

(Original.)

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 26. Fevrier 1712.

Ma fièvre tierce m'a empêché d'envoyer à V. A. S. la ci-jointe et de luy écrire la poste passé. Je suis si abbatue que pourvu qu'Elle continue elle m'empêchera de sortir malgré mes efforts que j'ay fait de me lever et de servir V. A. S. fidelement dans cette conjuncture qui demande toute la diligence possible. Ce fut chez Comte de Metternich que la fièvre me prit dimanche dernier il me dit que les ministres Protestantes d'Angleterre et de Hollande ayant tenu chez luy une conférence sur les affaires des Protestantes de l'Europe luy ont demandé une information generale la dessous il me montra son Protocole dans le quel il divisa les Pais hereditaires de l'Empereur en deux classes scavoir entre la Silesie et la Hongrie et comme il disoit de n'en estre pas informé il a proposé en general qu'on doit demander le retablissement de la Religion Protestante en Hongrie et la restitution des ses Eglises et Biens confisques selon les veritables constitutions et capitulations du Royaume d'Hongrie qu'on en estoit demeure la et qu'il estoit temps de donner une ample information la dessous il me protesta dans des termes le plus forts qu'il avoit les meilleurs intentions à servir la nation. Je l'ay remercié de sa bonté et je luy ay promis cette information que cependant il devoit avoir une autre idée des affaires des ces Pais la et que la sureté de la Religion dependoit du retablissement de V. A. S. en Transilvanie par lequel on satisfaira et garantira en meme temps toutes les libertés d'Hongrie que comme l'Angleterre et la Hollande ont données leurs assurances de comprendre V. A. S. et la Confoederation dans la Paix generale il falloit traiter cette affaire conjointement et que puisque ils faisoient difficulté de la proposer la France s'estoit chargé de la faire, que Mr. de Polignac m'en avoit assuré et qu'Angleterre surtout n'attendoit que cela pour travailler en votre faveur. Il m'a dit qu'il craignoit que l'Angleterre et la Hollande ne desavouassent leurs promesses comme ils l'ont fait dans une certaine occasion au Roy son maitre, que cela rendra la cause odieuse, que d'ailleurs les Francois avoient declarés qu'ils ne pretendront rien outre leurs explication specifique ce seroit agir de mauvaise foy de faire des nouvelles propositions. Je luy ay repondu qu'on n'a pas voulu effaroucher d'abord l'Empereur avec tantes des demandes

à la fois mais que je supposoit que tantes des Princes se joignant à la France on pourra obtenir la Transilvanie et les libertés d'Hongrie. Il dit que pour luy il y travailleroit mais qu'il me doit dire qu'on n'obtiendra rien sans force ou par des offices que le meme ministre y regnoit que par le passé cet qui ne changera pas des Principes, que les hommes laisses en Hongrie pourront retenir en respect le Pais d'où on pourra pourtant tirer à la fin il me demanda si je croioit que l'affaire de la Religion se pourroit traitter separement. Je dit que je n'en scavoit rien si non que j'étoit certain que sa sureté depend de bonheur de V. A. S. et que je luy en ecirai pour avoir les pretensions des Protestants. C'est un Seigneur qui pour bien servir parle sincerement. J'ay jugé necessaire pour l'eclaircissement des allies et pour le service de V. A. S. d'en parler à Mr. de Polignac mais malheureusement ma fievre m'en a empeché outre que les Plenipotentiaires de France sont accablés de la mort du Dauphin et de la maladie du Roy. Milord Strafford est encore à la Haye, je luy ay envoyé un extrait de la lettre de V. A. S. du 30. Janvier le priant d'y penser afin que nous nous en puissions entretenir quand je serai en etat de sortir, peutetre le pourrai je faire avant l'ordinaire prochaine. Je suis assez informé des affaires de la Transsilvanie et meme j'en auroit deja fait une deduction si ma maladie l'auroit permis cependant il faut que je me prepare à repondre sur les objections suivantes. Que depuis la Renonciation bonne ou forcée d'Abaffi la Transilvanie s'est volontaiement soumise et que supposé que l'Election de V. A. S. fusse bonne les memes Etats de Transsilvanie l'ont annullées depuis la Paix de Sathmar. Je peut repondre solidement sur le reste des difficultes, mais j'avoue que je ne trouve pas des arguments asses forts pour repondre à cette derniere qu'on les y a forcé V. A. S. aura la Grace de m'en fournir et de croire que je travaillerai avec toute la fidelité possible et j'attenderai ses ordres sur ma lettre ou j'ay parlé d'un equivalent que je crois qu'on mettra sur le tapis. Mr. Metternich m'a fait remarquer la malice de la Cour de Vienne dans les Points de la Pacification du Caroly car dans les instructions expedies on a traité V. A. S. comme Prince et dans la copie du traité qui a esté communiqué à Vienne aux ministres etrangeres on disoit Domino Francisco filio Principis Rakoczy. J'ay rendu le meme jour mes devoirs au Comte de Daenhoff premier Plenipotentiaire du Roy de Prusse; il connoit Mr. Brenner dont je n'ay pas eu encore des nouvelles. La resolution

que les Hollandois ont pris de continuer seuls la guerre avec l'Empereur meme si l'Angleterre fait la paix me fait prendre la liberté de représenter à V. A. S. qu'Elle ne pourra tirer aucune utilité des liaisons étroites de la France avec l'Angleterre d'autant plus qu'on l'apprehende ici plus que la France et qu'on prend des mesures comme si on craignoit une guerre de sa part. Tout cela devoit servir à la cour imperiale pour un motif fort de donner à V. A. S. une satisfaction raisonnable. Je suis etc.

156.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzik ce le 27 de Fevrier 1712.

Presentat. Ultrajecti, 7. Martij 1712.

Nem approbalhatom az 9. Febr. írott level melle includedt memorialisnak beadását az mellyet valoba bannam, ha az francia követek meglatnak mivel az kiralnő Europa megszabaditojanak nevezetik s maskint is az Erdelyi fejedelemség felől semmi emlekezett nincs benne, hanem csak magyar ország hogj comprehendaltassék az bekessegbe es az Religio az kéretik holot fundamentuma az Magyar orszagi dolgoknak es az Confederationknak az szabadság meljnek helyreallitasából szarmozik az Religio az Szecsénigjűles vegezese szerint valo accommodatioja az meljjet publice nevem alatt (nem emlekezven primo in generalibus terminis az szabadságról) sollicitalni nem lehet. Ne adatessek azért ok az franciak követeknek hogj ellenem valamit szolhassanak es hogj nevem alatt olj adatot volna be az Angliai udvarnak az mi királyok becsületi ellenvaló volna. Erdelj inclusiojat az monasteriumi bekessegből kel pretendalni az meljjet szabadságából megfosztani contra tenorem dictae pacis nem lehetet stante libertate penig az szabad választást es az austriai ház pretensiojanak nullitasát kel deducalni s kivanni hogj az angliai királytetul annak lenni agnoscaltassam s erre kérni az francia plenipotentariusokat is hogj eztet secundalljak. S erről van instructiojok s ezt nem fogjak domesticumnak mondani ¹⁾).

A tergo:

F. R(ákóczy) m. p.

A monsieur
monsieur Gnaden.

¹⁾ Ich kann die Übergabe des Memoirs welches Ihrem Briefe vom 9. Febr. beigeschlossen ist nicht billigen, bedaure vielmehr ernstlich, dass die

157.

Schreiben Jablonski's an Klement.

B., den 1. Martij 1712.

www.libtool.com.cn

Wohlgeborner

Mein insonders hochgeehrter Herr Gevatter!

Ich bin zwar noch der Meinung, dass man mit dem *imperator*?¹⁾ lieber *via amicabili* als *contentiosa* gehen, und lieber selbigen begüten als mehres reitzen solle, darum weil wir selbst die sache auszuführen nicht Kräfte genug, und von unsern Freunden nicht hülffe genug haben. Unterdessen damit den schein nicht habe, etwas versäumt zu haben in einer sache, für welche selbst mein Blut mir nicht sollte zu lieb sein, so überschicke mit heutiger fahrender Post die *Historiam Diplomaticam*, vnd den verlangten *Tractat*. Gott segne die wohlgemeinte Arbeit. Amen. Aber ich wünschte, dass man *Prince Eugenum* gewinnen könnte etc. etc. und durch ihn *Caesarem*, wenn gleich *Prince Rakoczy* offeriren liess zu des Ersteren Dienst einige Mannschafft stellen zu wollen etc. Man überlege es. —

Gesandten Frankreichs sehen, dass die Königin Europa's Befreierin genannt wird und andererseits des siebenbürgischen Fürsten darin nicht einmal Erwähnung gethan wird, sondern nur Ungerns hinsichtlich der Einbeziehung der Religion in den Frieden; gerade das ist aber nothwendig, da ja die Freiheit die Grundlage der ungrischen Angelegenheiten und unserer Conföderation ist; auf ihre Wiederherstellung zählen die Religionsparteien vermöge der kraft der Szecseny'er Beschlüsse bestehenden Übereinkunft; unter meinem Namen darauf zu dringen (ohne zuerst dieser Freiheit in allgemeinen Ausdrücken zu erwähnen), geht nicht an. Es soll darum den französischen Gesandten keine Ursache gegeben werden, dass sie gegen mich irgend etwas sagen könnten und dass unter meinem Namen bei dem englischen Hofe eine Eingabe gemacht worden wäre, welche der ihrem Könige schuldigen Achtung entgegen sei. Man muss bestehen auf Siebenbürgens Einschluss in dem Münsterer Frieden, es kann daher seiner Freiheit gegen den Wortlaut des genannten Friedens nicht beraubt werden; diese Freiheit als bestehend angenommen, muss man die freie Wahl und die Ungiltigkeit der Ansprüche des Hauses Oestreich deduciren und fordern, dass dies von der Königin von England anerkannt werde, endlich die französischen Bevollmächtigten bitten, dies zu unterstützen. So lautet ihre Instruction, und man wird es dann keine Privatangelegenheit nennen können.

¹⁾ Unrichtig chiffirt.

Herr John Chamberlain klaget, dass Er von Mein Herrn keinen Buchstaben seit dessen Abreise gesehen. Es wird dem ehrlichen Mann lieb seyn zu erfahren, dass man seiner noch eingedenk ist. Adieu.

Euer Wohlgeboren

www.libtool.com.cn

Getreuer Diener

Meines vom 23. Febr. wird
zu recht eingelauffen sein.

Peterson.

(Original.)

158.

Schreiben Bonet's an Klement.

De Londres ce 4. Mars 1712.

Monsieur !

Il m'a été impossible d'avoir l'honneur de vous écrire par l'ordinaire precedent, et de vous remercier de vos nouvelles du 1. et 9. Fevrier. Pour la commodité de quelques amis je vous priois de m'écrire en françois à l'avenir. Separé, comme nous sommes du reste du monde par la mer, nous ne savons ce qui s'y passe, ni ce qui a donné lieu au Parlement, après avoir frondé cidevant l'Etat de guerre des années precedentes, de resoudre aujourd'hui l'ancien nombre de troupes pour les Pays-bas. Il a resolu de continuer pour 1712 les 40.000 hommes arrêtés en 1701 et d'accorder pour leur entretien 886.223 : 18 : 6. Sterling. De continuer de même les 10.000 hommes arretes en 1702 et un subside de 177.511 : 3 : 6 pour leur entretien. Et de continuer aussi les 15.178 hommes que la Couronne à ajouté depuis à son quota, à condition que les Etats entretiendroient $\frac{2}{3}$ de troupes contre $\frac{1}{3}$ que S. M. fourniroit. C'est Monsieur tout ce que cette poste produit et par ou je finirai avec l'assurance de la veritable estime avec la quelle je suis,

Votre tres humble et
trés obeissant serviteur

F. Bonet.

(Original.)

159.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 5 Mars 1712.

Praesent. à la Haye, ce le 16. Mars. 1712.

Vostre lettre du 19 Fevrier dernier m'a appris le resultat de vos conferences avec le Baron de Velderen. Si vous faites

reflexions aux Instructions que ie vous ay donnés ci devant et au contenu de mes lettres, vous ne les trouverez pas contraires à mes dernieres ordres, dont vous m'accusez la reception, veu que je n'ay jamais renoncé aux pretensions sur la Transsilvanie mais seulement déclaré que je serois content d'un equivalent si les etats de cette Principauté consentoient et y trouvoient leur compte. Je persisse dans la même resolution, mais pour entrer en matière il faut commencer par insister sur mes pretensions sur la Principauté. Vous devez estre assez instruit des droits legitimes que j'y ay pour estre en etat de dresser les memoires necessaires a cet egard et pour ce qui est du reste, il faut l'abandonner au tems et en attendre la reussite de la continuation des conferences pour la Paix generale, vue que la cour de Vienne ne me paroît tout à fait intraitable pretendant que ie me content de sa Parole pour la seurete de ma Personne a quoy je ne puis absolument pas acquiescer voiant selon qu'on me le marque que les assurances qu'elle a donnees à Zathmar aux Hongrois ne s'observent pas et que le Conseil tenu à maltraiter la nation comme Elle a fait par le passé et à persecuter les protestans le Pere Heveres ci devant confesseur du Cardinal de Collonits faisant par ses ordres et à sa maniere les fonctions d'apotre en Hongrie. Il m'etonne fort qu'on vous ayt renvoyé les lettres que vous aviez escrites à l'abbé Brenner comme il y a quelque tems que je n'en ay reçu aucune de luy, je suppose qu'il est malade ou parti pour Utrecht. Il ne changeray cependant rien à mes ordres precedens, à moins que je n'y soit déterminé par les eclaireissemens qu'il me donnera. J'ay repondu directement à Monsieur le Prince Curakin sur la question, qu'il vous a faite, mais sans pouvoir luy marquer rien de positif.

Comme j'attens l'arrivée du roi de Pologne dans ce pays-ci pour la diette generale qui doit se tenir au commencement du Mois prochain à Varsovie je tacheray d'obtenir de ce Prince des ordres à ses ministres en ma faveur; la cour de Berlin m'en a refusé aux siens, quoyque d'une maniere indirecte et mon exemple me fait connoître que les allies ont tort de faire une crime à la France de son praetendu manquement de Parole, veu qu'ils m'en manquent generalement tous.

Les ministres de la Aula de Vienne peuvent avoir de justes raisons de craindre l'armement des Turcs et s'il arrive en effet que la Porte vienne a rompre avec la maison d'Autriche les allies veront alors plus clairement le prejudice qu'ils se font de luy sacrifier malgré leurs promesses la nation Hongroise.

(Original.)

Francois Prince m. p.

160.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 5 Mars 1712.

Ma fievre tierce m'ayant empeché de sortir la semaine passée et de voir aucun ministre etranger au sujet des affaires de V. A. S. pour luy en pouvoir rendre compte par ma derniere lettre du 1 de ce mois fut la cause de sa sterilité. Mercredi dernier j'ay parlé à Milord Strafford sur le sujet de la lettre de V. A. S. du 30 Janvier que je luy avoit communiqué par avance je l'ay trouvé justement pret d'entrer en conference avec quelques ministres des allies et meme il y a été occupé toute cette semaine apparemment a concerter la reponse que les allies en general donnent aujourd'hui aux plenipotentiaires de France. Il m'a dit d'avoir lu le contenu de la lettre dont je luy ay envoyé la copie et il me demanda si je ne connoissoit point le Comte de Recheren un des deutes de l'Etat; comme je disoit que non, mais que je trouverai l'occasion de luy parler par Mr. Pontanus dont j'ay deja fait mention dans mes precedentes il me conseilla d'aller le voir et luy dire en des termes generaux que V. A. S. aiant approuvé deja à l'occasion du traité de Tyrnau son inclination pour la justice de la cause de V. A. S. et de la nation Hongroise et de la Religion Protestante dans ce Royaume et qu'encore etant informé avec combien de zele il s'est porté depuis ce temps la pour les interets de V. A. S. Elle m'avoit ordonné de l'assurer de son amitié et de luy dire qu'elle esperoit, que luy etant homme de naissance puissant dans cet Etat et bien intentioné pour la liberté il appuiera par son credit et par ses bonnes conseils les interets et le retablissement de V. A. S. d'autant plus qu'il doit scavoir par l'information qu'il a des affaires de la pais la que la sureté ou la garantie des libertés temporelles et spirituelles de ce Royaume depend du retablissement de V. A. S. que si on reussira dans

une affaire de cette importance outre la Gloire qu'il s'acquerra pour jamais il doit être aussi persuadé de votre reconnaissance réelle et parfaite. Milord Strafford me pria de lui rapporter ce que j'aurai fait avec le Comte et que après nous entrerons plus en matière mais surtout après que j'aurai eu la finale résolution des États. Le Comte de Rechteren étoit parti le même jour pour la Haie avec les autres députés de l'État et ils n'en sont revenues qu'avant-hier en sorte que ayant été hier tout le jour en conférence il m'a été impossible de le voir. Je tâcherai pourtant de l'entretenir avant que de m'en aller à la Haie ; La dernière conversation que j'ai eu avec le Comte Metternich me donna occasion d'aller le même jour 2. de mars voir Mr. Polignac pour l'entretenir sur les demandes que les alliés m'ont fait savoir si on proposera V. A. S. comme l'allié de la France et pourquoi on ne l'a pas fait dans les demandes spécifiques. Pour le convaincre de se fier à moi je lui ay fait voir l'original de la dernière lettre de V. A. S. qui m'autorise de conférer avec eux. Il commença par débiter qu'il étoit intéressé par plusieurs raisons à vous servir fidèlement pour les intérêts de son maître, qu'il a été l'instrument du temps de son ambassade en Pologne des correspondances avec le feu Prince Tökölyi et le Général Petroczy d'une manière que si par la mauvaise conduite de quelque ministre l'Élection du Prince Conti n'auroit pas échoué ce Roy auroit servi de Garantie et d'une aide à la Hongrie qui ne seroit pas à présent dans l'état misérable où Elle se trouve. Il alleguoit la persuasion où il est des bonnes inclinations de la nation Hongroise pour la France joint au respect qu'il avoit pour la personne de V. A. S. dont il avoit entendu parler tant de bien et dont la cause lui a été si vivement tousjours recommandé par Mr. et Madame la Grande Générale ainsi que je devoit compter sur son zèle et sa franchise pour Votre service, que les objections que les alliés faisoient paroissent être assez fondées mais que je devoit représenter aux amis de V. A. S. qu'il n'étoit pas encore le temps de parler en votre faveur avant que de voir quelle train la grande affaire et la cause de cette guerre prendra. J'ay remarqué qu'il tâchoit d'éviter une Explication nette sur la demande que je lui faisoit pour la direction des alliés si on proposera V. A. S. comme allié de la France et par cette raison je suis tombé sur Mr. Brenner disant que son arrivé sera bien nécessaire à cause qu'étant mieux instruit que moi des toutes les intérêts de V. A. S. il étoit important qu'il me puisse fournir sans délai des arguments et en

un mot tout dont j'aurai besoin aupres des allies. Bien loin de me le faire esperer il me dit que Mr. Brenner etant noté chez les Imperiaux le Roy son maitre ne le voudroit pas exposer à leur vengeance, enlevement ou quelque voie de fait de leur part, que cela donneroit occasion à des brouilleries et à des suites facheuses comme on l'a deja vu cidevant par l'experience qu'il faudroit obtenir pour luy un Passeport, mais je luy ay fait clairement connoître que nous n'en obtiendrons jamais des Hollandois sans lequel pourtant il ne pourra pas faire le voiage à cause de leurs liaisons avec les Imperiaux quoyque je le puisse assurer que s'il seroit une fois ici il auroit lieu d'etre sur de la protection de l'etat autant comme moy. Nous nous separames fort civilement et meme il m'a fait des protestations d'amitie au dela de ce que je m'aurai put attendre de luy. Jeudi qui estoit le 3. mars aiant été avertie que les ministres des Puissances Protestantes tiendront des conferences au sujet de la Religion et meme sur la matiere des Hongrois je suis allé parler au Comte Metternich qui me disoit d'etre bien aise de me pouvoir dire qu'on a proposé la cause des Protestants d'Hongrie dans leurs conferences et meme qu'on y a pris la Resolution de faire une intercession en faveur d'Eux aupres l'Empereur et que le Comte de Rech-teren estoit chargé d'en dresser le formulaire que ainsi luy Metternich souhaiteroit d'avoir quelque projet de la satisfaction pour les Protestants d'Hongrie. Je luy ai repondu qu'on prenoit un mauvais chemin de fair obtenir une satisfaction à V. A. S. au Royaume et à la Religion. que ces 3 affaires etant inseparablement unies ce seroit nous vouloir perdre que de les desunir, que la sureté d'Hongrie dependoit du retablisement de V. A. S. en Transilvanie, qu'on donnera justement à l'Empereur en main le moien d'eluder toutes leurs bonnes intentions puisque il pourroit facilement ou renvoyer à la prochaine diete les griefs du Royaume ou bien accorder quelque soulagement aux Protestants pour leur oter toute l'occasion d'agir apres en votre faveur qu'outre cela on n'obtiendra jamais rien comme il le seavoit luy meme par des intercessions, qu'il se falloit resoudre a des propositions plus fermes que je le prioit de faire connoître tout cela aux conferences des Protestantes et que je les représenterai de mon coté à tous les ministres, que d'ailleurs j'attendoit tous les jours les ordres de V. A. S. au sujet de la Religion. Mr. Metternich me temoigna etre fort satisfait des mes difficultes que cela a été aussi sa pensée et que c'est à cause de cela qu'il n'a pas fait des pas qu'il aura fait autrement et qu'il

convenoit qu'il falloit attendre les propositions des Francois en votre faveur pour voir s'ils en feroient une condition sine qua non; cependant comme il me pressoit de luy communiquer quelque projet sur les affaires des Protestants d'Hongrie pour sa direction, je luy ay donné sans que cela doit tirer à consequence la copie de la lettre du Mr. Radai sur ce sujet que j'avois envoyé à V. A. S. dans le mois Janvier passé. Les affaires etant ainsi en crise je suis allé diner chez Mons. Polignac hier pour luy pouvoir parler plus aisement. Je luy ay donc dit qu'il estoit temps qu'au moins ils parlassent en votre faveur aux Anglois que autrement on perdrait par les instances que les Puissances Protestantes feroient à l'Empereur en faveur des Hongrois l'occasion pour vous faire retablir ce qui seroit une perte meme pour leurs interets outre leurs engagements pour votre retablissement et que je croioit que s'ils vouloient declarer que leur maitre prenn cela au coeur comme un point de la paix sine qua non on l'obtiendrait par cette fermeté des Imperiaux. Il m'assura que la premiere demande sera executé mais il m'avoua naturellement qu'il craignoit qu'une telle declaration attireroit au Roy de France une demande d'un equivalent de la part des allies en faveur des Refugies de France; n'estant pas instruit sur une telle objection je n'y ay pas put repondre et il en falloit finir la et dire que nous continuerons de nous en parler de sorte que voila asses de matiere pour ecrire à Mr. Brenner. Il ne sera rien à faire chez les plenipotentiaires de l'Etat avant que d'avoir sa Resolution. Au reste V. A. S. jugera Elle meme combien on doit esperer des allies par leurs demarches qu'ils font et des Francois par leurs discours qu'ils commencent à tenir malgré leurs promesses. Je suis etc.

P. S. au meme du meme date.

Les ministres des Puissances allies aiant tenues cette semaine des conferences ensemble ne se sont communiqes qu'hier au soir ce que chacun demandera a la France. La cause de ce retardement fut que le Comte Zinzendorf n'a reçu que hier a midi son courier de Vienne, les demandes de chaque puissance sont fort amples et je crois qu'elles seront imprimées en 3 jours, autrement V. A. S. en recoivra un Etat, on a remarqué qu'aucune Puissance des allies ne demande pas la restitution de l'Espagne si non l'Empereur et la Portugal en vertu de son traité avec les allies. Les Protestants agissent aupres du Roy de France sur l'abolition du 4. article de Riswick.

S'ils l'obtiennent la Religion aura satisfaction dans toute l'Empire et meme en Silesie suivant la Paix de Westfalie.

www.libtool161.com.cn

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 8. Mars 1712.

Comme je ne crois pas que les demandes specifiques des allies seront imprimés j'en envoie un extrait à V. A. S. selon que je le puisse avoir d'un des mes amis. Demain les Francois fixeront le temps aux allies de leurs reponses et j'espere de pouvoir envoyer l'ordinaire prochaine à V. A. S. les raisonnements, qu'on fait la dessous et les particularites qui se seront passés à cette occasion. Ayant parlé à Mr. le Comte de Rechteren il me receu parfaitement bien et il temoigna d'etre pret à vous servir pourvu que je l'instruisse au long des pretensions de V. A. S. J'alloit le faire quand nous fumes interrompues par Mr. de Zinzendorff ce qui me donna occasion d'ecrire une longue lettre à Mr. de Rechteren et de luy envoyer des Pieces contenant la svite des affaires de la confoederation et des arguments pour etabli V. A. S. en Transilvanie et les Etats dans leurs libertés respectives. Il est parti pour l'Overyssel aujourd'hui et il ne revien qu'en 8 jours de maniere que je ne sçait pas quelle sort ma lettre aura. Ayant rendu compte à Milord Strafford de cela nous sommes convenues qu'il faut que j'aille à la Haie pour avoir la Resolution de l'Etat au sujet des instructions pour ses plenipotentiaires qu' alors nous prendrons ensemble les mesures les plus propres. J'y part à ce fin ce soir esperant si l'argent m'arrive de retourner en 8 jours. Je ne me puis pas pourtant resoudre de partir avant que d'avoir parlé à l'abbé de Polignac qui a le secret de la France. Je luy dit que l'arrivé de Mr. Brenner etoit necessaire à V. A. S. pour plusieurs raisons qu'il le falloit faire venir que je luy obtiendres une sureté d'Etat mais à peine une sureté, mais il me fit connoitre qu'ils avoient de la peine eux memes d'en avoir pour Eux comme bon leur semble. Je luy dit encore qu'il falloit parler de l'affaire aux Anglois de les preparer ainsi et de declarer que la France prenoit vos affaires au coeur comme une condition de la Paix, qu'en concertant tout de cette maniere on se mettra en Etat d'obtenir les demandes de V. A. S. Il me dit qu'on prendra à mon retour des mesures pour cela qu'en attendant ils recoirront des

ordres particulieres de leur cour d'appuier V. A. S. comme Prince de Transsilvanie, comme allié du Roy et comme une condition de la Paix qu'ils n'avoient pas encore, qu'il faudra leur donner un memoire la dessous qu'ils donneront avec une declaration telle que je la souhaite apres l'arrivée de la reponse du Roy aux Anglois quoyqu'ils aient fait connoître aujourd'hui à Milord Strafford en des termes generaux qu'ils prennent au coeur les interets de V. A. S. Je n'y comprend rien à la verité car selon vos lettres ils auroient du proposer sa cause au lieu qu'ils disent à present de n'en etre pas instruit particulierement et qu'ils attendent un memoire de ma part pour le donner aux allies. Apres avoir donc fini ma Commission à la Haye je demanderai la Transilvanie et le reste suivant vos dernieres ordres pour voir quel train cette affaire prendra. J'en ai écrit apres demain amplement à Mr. Brenner. Au reste Mr. Polignac me temoigne beaucoup d'amitié et il m'a chargé des discours pour Mr. le Prince Kurakin qui tendent au projet que V. A. S. a je crois donné au Csar à Thoren ou ailleurs quand il estoit en Pologne. Je suis etc.

162.

Schreiben Bonet's an Klement.

De Londres ce 8. Mars n. s. 1712.

Les diverses resolutions que le Parlement a prises contre l'Etat de guerre des années précédentes, et contre le traité de Barrière, ont eû pour but d'engager les allies à des plus grands efforts dans cette crise d'affaires; et à rompre les liaisons que l'Empereur, les Etats Generaux et autres Puissances formoient contre la Paix, en les menaçant de leur laisser porter le fardeau de la guerre, s'ils se ligoient ensemble pour la prolonger. Le Prince Eugene a travaillé à cette ligue, mais il n'a pas avancé les affaires de son Maître par là. Apres avoir tasté cette cour pour diverses propositions qui n'ont pas encore été acceptées, il en a fait une qui pourra l'être. Il a exposé que l'Empereur juge que la guerre peut se soutenir avec 40.000 hommes, dont toute la depense ne monteroit qu'à quatre Millions d'Ecus par an: et que S. M. J. offre de fournir 30.000 hommes et un Millions d'Ecus. Le Comte de Soissons et Chevalier de Savoye, son neveu, mourut hier de la petite verole.

(Original.)

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 12. Mars 1712.

J'ay reçu votre lettre du 26. Fevr. dernier, par laquelle j'ay appris avec bien de plaisir les esperances que le Comte de Metternich vous a données de ses bons offices pour l'avancements de mes interets, mais j'ay des raisons de douter que le Roy son maitre veuille le mettre en estat de suivre ces bons mouvements par des ordres conformes aux promesses qu'il m'a faites par le passé. Vous pourrez cependant continuer a insister tant aupres de luy que des autres ministres protestants sur la contrariété qui se trouve a vouloir separer l'interet de leur Religion de celui de la Principauté de Transilvanie c'est un abus que d'esperer que la liberté de Conscience puisse subsister sans un etablissement solide des droits et privileges de la Nation et que cet etablissement puisse se maintenir sans une Garantie aussi reelle que (l'est) la cession de la Principauté de Transylvanie estant tres certain que Caesar d'aujourd'huy dependra toujours des volontés de sa mere et cette Princesse des conseilles des Jesuites. L'experience apprendra de plus aux allies qu'il sera impossible Imperatori de laisser 20 mille hommes de ses Troupes en Hongrie s'il veut satisfaire aux promesses qu'il leurs a faites pour les engager a la continuation de la Gverre. Au reste les Instructions que les Etats Protestants ont données au Sr. Birendorf vous apprendront mieux que je ne scaurois faire quelles sont leurs pretensions, mais vous ne les deduirez absolument pas si les Puissances qui doivent les appuier ne veulent pas s'engager en meme tems a la Gvarantie ci dessus mentionée. J'attens avec impatience de vos nouvelles sur vos conferences avec Milord Strafford.

Les objections que l'on pourra vous faire pour combattre mes pretensions sur la Transylvanie et contre lesquelles vous me demandez des raisons ne pourront pas subsister quand on fera reflexion sur la nature des gouvernements des Etats libres et sur les loix fondamentales de cette Principauté qui sont que les conditions de la capitulation entre les Etats et le Prince imposent vne obligation mutuelle, en vertu de laquelle d'un costé le Prince legitimement élu et inauguré ne peut jamais

abandonner le throne sans le consentement des Etats qui l'ont élu ni ceux ci renoncer a son obeissance sans lui prouver des infractions manifestes a la capitulation ou sans un consentement reciproque que les procedures la dessus ne peuvent etre valables que par celles d'une diete libre qui ne scauroit s'asssembler ni se tenir tandis que les usurpateurs ne feront pas sortir leurs troupes des places du pais et ne remettront pas les Etats en pleine liberté en leur accordant celle des suffrages. Il faudroit ensuite que cette Diette me fit voir en quoi j'ay manqué a ma capitulation et procedant a cela selon les loix etablies et praescrites a cette fin au reste Caesar meme ne pourroit pas sans commettre ses droits sur Hispaniam pretendre, que la force et les armes puissent invalider les pretensions justes d'un Prince sur quelque etat c'est pour cela que dans la diete de Maros-Vasarheli dans laquelle j'ay été inaugures les etats commencerent leurs seances par la condamnation du jeune Apafi a cause qu' aiant renonce a la Principauté en faveur de la maison d'Autriche il avoit par la contrevenu a la capitulation qu'il avoit promis de jurer lorsqu'il seroit parvenu a l'age de majorité aussi ne luy avoient ils point fait hommage ce qui affoiblit d'autant plus la pretendue cession de son droit qu'ils ne l'avoient jamais reconnu par aucun acte authentique, souffrant toujours Gubernium violent de la maison d'autriche sans s'oser s'y opposer jusque au commencement de la Guerre d'Hongrie. On ne peut pas dire avec raison que mon Election a été violentée puisque je n'ay jamais eu assez des forces etrangeres pour contraindre les Etats de Transsylvanie ce furent eux memes qui se souleverent pour secouer le joug qui leur avoit été impose et aussitost qu'ils virent les troupes de Caesar resserres dans les villes de Hermanstadt et de Kronstadt et dans le chateau de Fogarass ils se rassemblerent a Albe Royale lieu ordinaire de la residence des Princes et de la tenue des Dietes et dans la vue d'affermir leurs loix et leurs libertés ils procederent a l'election d'un nouveau Prince. L'an 1704 sans que personne se trouvât de ma part a leur assemblée et m'elurent tous unanimement, a la reserve de peu de particuliers que le general Rabutin tenoit

comme prisonniers dans les dites places. Ensuite l'an 1707 je fut inاضرé dans une diette également libre veu qu'aucunes troupes etrangeres ni mes propres forces n'y intervinrent pas ce qui auroit pu donner quelque air de violence et de contrainte a cet procedur de sorte qu'elle a esté aussi libre que legitime et qu'on ne peut donner atteinte a mes droits sur la Principauté qu'en me convainquant par des preuves claires et manifestes que j'ay manqué a ma capitulation. Il est evident de lá que le droit de la maison d'Autriche n'a jamais été reconnu par aucun acte de la part des Etats ayant au contraire tousjours demandé a la cour de Vienne l'exécution du diplome de l'Imperator Leopold par lequel la conservation de leurs libertes et du droit des Elections leurs avoit été promise et assuré. L'on peut raisonnablement conclure de tout cecy que la maison d'Autriche ne doit estre regardé que comme usurpatrice de cette Principauté. On verra aussi comme ie vous l'ay mandé ces années dernieres, au sujet d'équivalent que quand meme je serais porté à l'accepter je ne le pourrais faire sans le consentement des Etats ou sans enfreindre les serments que je leurs ay pretez sur le 7. Article de ma capitulation dont voicy de mot a mot la traduction.

Articulus septimus conditionum Quod sua serenitas liberam electionem tota sua vita nullo modo impediet sed illam pro Regno conservabit et realiter relinquet et quod Principatum in neminem transferet nec de translatione cum ullo quopiam absque scitu regni tractabit.

Le consentement que des Seigneurs de Transsilvanie ont apporté a l'accommodement de Caroli ne peut pas non plus etre alleguée contre mon droit veu qu'ils ne pouvoient rien faire sous le nom des Etats etants hors du Pais et n'étant pas assembles en dieta. Ils n'ont agis que comme des particuliers a qui l'on tenoit le couteau sur la gorge assembles par l'esperance que je me trouverais aupres d'eux et en suite trahis par la perfidie de Caroly et livres pour ainsi dire a l'armée ennemie qui n'étoit éloigné que d'un lieu d'eux. Les liaisons que ie suis resolu d'entretenir avec la France tandis que je n'obtiendray pas une juste satisfaction sur mes pretensions me deviendront plus utiles que jamais

s'il est vray comme vous me le marques, que les Etats Generaux ont resolu de continuer la gverre conjointement avec Caesar malgré la paix particuliere que l'Angleterre pourroit faire parce que si la maison d'Autriche continuera a me mepriser comme elle a fait jusqu'à present j'espere de trouver par cette conjuncture les moiens de faire valoir efficacement la justice de ma cause. La confoederation qu'a esté faite entre les estats de Transsylvanie et les estats confoederes d'Hongrie acquerera par la une nouvelle vigueur les infractions manifestes qu'ont déjà été faites à l'accomodement de Szathmar par lequel une partie de la confoederation s'estoit soumise à la maison d'Autriche dans l'esperance de la conservation de leurs (biens), loix et privileges justifieront la cause de la nation et en un mot il pourra arriver des evenemens aux quels les allies ne songeront pas lorsqu'ils oublieront les promesses qu'ils m'ont donné si positivement de me faire comprendre dans le traite de la Paix generale. La consideration de ces evenemens devoit raisonablement porter la cour de Vienne à convenir avec moi de la maniere dont la Principauté de Transsylvanie pourroit estre possedée sans s'obstiner à me refuser une chose si juste. Ce n'est que par cette voye que les puissances qu'ont resolu la continuation de la gverre pourront etre assurées de l'execution de ses promesses c'est à dire de l'augmentation de ses forces par les fonds qu'elle espere de tirer de la Hongrie et des troupes de la nation qu'elle se flatte pouvoir lever dans ce Royaume. Et enfin ce ne sera peut estre qu'en me procurant un juste satisfaction que ces puissances pourront se promettre la continuation de la paix entre l'empereur et la Porte.

Exposez tout ce que je vous marque dans cette lettre d'une maniere qui puisse convaincre les allies que je ne suis pas pourvu des moyens de recommencer la guerre d'Hongrie avec succes ni asses animé pour vouloir l'entreprendre si l'on me fait trouver compt par un accomodement solide et raisonable avec la maison d'autriche connoissant et honnorant parfaitement la personne et toutes les grandes qualites de l'Empereur aujourd'huy regnant. Mais ce que Mr. de Metternich

a observé luy mesme du procede de la cour de Vienne pourra faire voir à ces puissances combien il est necessaire que je prenne mes precautions et que je cherche mes seuretes avec les ministres de cette cour qui ne changeront jamais des maximes envers moy ni ma maison. Je me remets à ce que Mr. Jablonski vous mandera sur le contenu de la lettre que vous luy avez escrite.

Francois Prince m. p.

(Original.)

164.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, 15. März 1712.

Wohlgeborner

Mein insonders HochgeEhrter Herr Gevatter!

So eben erhalte Inschlüsse aus Dantzig, vnd dabey ein Schreiben von Princeps dieses Inhalts: Ex Clementii ultima posta ad me et ad te scriptis Literis miror nec dum sat maturuisse juvenile ejus ingenium, cujus instinctu denegationem petitorum suorum Accusationibus inimicorum et sinistro meo erga se animo attribuere solet, non necessitati quae me titulo Principis exutum, Comitis Qualitatem affectare suasit, et complura patienti animo sustinere facit, nec tamen animum frangit, cujus divitias unice possideo. Oblivisci porro eum oporteret superfluum quae Catalogos Expensarum ejus implere solent, ne tamen in infirmitate sua necessitatem patiatur quare quaeso 300 Imperiales ei transmittendos, quos me tibi transmissurum ad finem Mensis hujus vel initium sequentis spondeo.

Diese 300 fl. folgen mit der nächsten Post, weil es heute zu spät. Ich wollte das Schreiben in originali schicken, es folgen aber in selbigem einige passus, welche ich bey Hoffe in originali vorweisen muss. Dero Schreiben nach und nach habe alle erhalten. Ich hoffe, dass die meinen, und mit selbigen Historia Diplomatica, auch werden eingelauffen seyn.

Vale, et Fave

Berlin, den 15. Martii 1712.

Petersonio.

(Original.)

165.

Schreiben Bonnet's an Klement.

De Londres ce 4. — 15. Mars 1712.

De toutes les propositions que le Prince Eugene a faites à cette Cour, il n'y a eu que celle qui regarde la guerre en Espagne, son

ultimatum, à la quelle on ait fait attention, Je vous marquai le 8^e n. s. quelles étoient ces propositions, je vous marquerai à present les deux que le Parlement a prises pour y servir de réponse. La 1^{re} est qu'on accorderoit 225.385 L. Sterling pour le Quartier du 25. Dec. 1711 au 25. Mars 1712 auquel on n'avoit pas pourvéu et qui sera deu alors aux troupes qui sont en Espagne à la solde de la Reine. C'est suivant l'ancien pied de 901.540 L. par an que S. M. B. a fourni jusqu'à present pour ce service-là. Et la 2^{de} qu'on accorderoit 250.000 L. pour les trois quartiers du 25. Mars 1712 au 25. Dec. suivant, ce qui est à raison de 333,333 $\frac{1}{2}$ L. Sterling, ou d'un tiers de quatre millions d'Ecus. Sur cette somme de 250.000 L. on dois premierement payer les Garnisons Angloises qui sont à Gibraltar et au Port Mahon et du restant on payera les troupes qui sont en Catalogne. On ne change proprement rien dans l'offre de l'Empereur, puis qu'il ne sera tenu qu'à fournir un million pour son quota de neuf mois, mais on impose aux Etats la necessité d'en fournir autant, ou de voir succomber la guerre d'Espagne. Ces resolutions sont tout ce que le Prince Eugene remportera de consolant de son voyage en ce Pays. Il a voulu y venir malgré cette Cour, y etant il a formé des liaisons au dehors et au dedans pour seconder ses negociations, mais cela ne lui a pas reussi. Il est fort apparent que s'il avoit plus consulté l'esprit et les vues des ministres qu'il auroit plus avancé dans ses affaires. Il a voulu les forcer à changer de mesures, et eux l'ont forcé à s'y conformer.

(Original.)

166.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye ce le 19. Mars 1712.

Je n'ay pas manqué de rendre compte à V. A. S. de la conversation que j'ay eu avec le Baron de Welderen. Je luy ay donné comme il me l'a demandé la copie de la lettre de V. A. S. le lendemain mais il me fut impossible de luy parler beaucoup à cause du monde qui survenoit continuellement, il me pria seulement de revenir aujourd'hui croiant me pouvoir donner alors la Resolution des Etats. M'étant donc rendu chez luy ce matin il me dit d'avoir proposé mon memoire au conseil secret de l'Etat qu'on l'a considéré et qu'on a trouvé que les changements arrivées depuis peu la Paix de Satmar, la soumission

du Royaume entier et les liasons étroites que cet Etat avoit avec l'Empereur ne luy permettoient pas de prendre une Resolution publique et par escrit, mais que l'Etat donnera des ordres de bouche à ses Plenipotentiaires ainsi que je me pouvoit adresser hardiment à Eux à Utrecht. Je luy ay repondu que je le remercioit de sa bonté qu'il estoit vray qu'il y a des changements arrivées en Hongrie, mais que j'esperoit que la parole de L. H. P. n'a pas changé d'autant plus que votre exil n'a rien changé à la justice de votre cause et non plus le but de leur interet qui est de pacifier l'Hongrie et faire satisfaire à la cause qu'on a reconnu juste que j'avoit ordre de l'assurer de la part de V. A. S. que si l'affaire reussit il la trouvera reconnaissante selon l'importance de l'affection qu'il luy temoignera que puisque cela sembloit une resolution qui ne peut pas etre changé je travaillerai à Utrecht selon ce qu'il me dit que je luy ferai scavoir ce qui se passera pour avoir ses conseils sur les mesures qu'on doit prendre. Il me repondit que cela se doit faire à Utrecht et qu'il en parlera aux plenipotentiaires de l'Etat non seulement par son ordre mais aussi en son particulier. V. A. S. jugera Elle meme que ces Messieurs ne veulent pas entrer en negotiation peutetre s'ils n'avoient pas honte et si je n'estoit pas moy meme le temoine des leurs assurances refuseroient ils entierement ce qu'on leur a demandé. Il ne me reste donc rien à faire ici si non de m'entretenir encore avec le Grand Pensionnaire sur ce sujet et sur ce que j'ay escrit à V. A. S. dans une des mes precedentes. La mort du Daufin est confirmé mais pas celle du Duc d'Anjou son frere. Les Francois et les Anglois sont bien consternes de cet ravage que la morte cause à la cour de France. Il faudra qu'ils attendent des nouvelles instructions puisque on parle devoir former un nouvelle Plan et que le passé est rien, ainsi la negotiation pourra encore durer longtemps etc.

167.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Lutetiae Parisiorum die 19. Martij 1712.

Perillustris ac Generose Domine et Amice Observandissime!

Non sine admiratione à Sua Serenitate intellexi litteras quas R. D. V. ad me dare placuit eidem ex itinere remissas fuisse; quin tamen scire quaeam, an Domini Cossart easdem acceptare recusarint, an vero ex ipsa Gallia vel plane hinc Lutetiâ redierint quod fieri vix

posse existimo, siquidem mercator Hellissant, cui à R. D. V. inscriptas fuisse reor, tota hac urbe est notissimus. Itaque lubeat exhibitori praesentium tradere quidquid P. D. V. ad meam notitiam spectare censuerit, clavi, quam non dubito asservatam esse, ea omnia involvendo, quae aliter calamo confidere inconsultum esse arbitrata fuerit. Rem mihi R. D. V. gratissimam fecerit, praesertim quod Serenitatis Suae id exigent emolumenta. Qui de reliquo eâ, quâ semper fui cum affectus propensione permaneo

Perillustris ac Generosae Dominationis Vestrae

Addictissimus servus

(Original.)

Praepositus Scepusiensis.

168.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 19. Mars 1712.

J'ay reçu vos lettres du 5. et 8. de ce Mois avec tout ce qui y estoit joint le tems ne me permet pas d'y faire reponse aujourd'huy. Voicy vne lettre que vous enverrez a son adresse.

(Original.)

Francois Prince m. p.

169.

Schreiben Bonet's an Klement.

De Londres ce 11.—22. Mars 1712.

Vous remarquerez, mon cher Monsieur, par mes lettres, ce que je remarque par les votres, qui est qu'à Londres comme à Utrecht les affaires n'y sont pas si curieuses qu'auparavant; Et comme j'ai taché de ne suprimier pas celles-ci je me tairai quand elles cesseront, ou qu'elles ne viendront pas à ma connoissance. Mais je romprai le silence des qu'il plaira à Monsieur de St. John de répondre à votre memoire. Je n'en perd pas le souvenir et vous éprouvez ce que divers alliez éprouvent eux-mêmes, c'est toute la consolation que je peux vous donner à present. Nos affaires du Parlement se sont terminées par une très prolixie representation des Communes à la Reine, qui tend à soulager ce Roiaume d'une partie du fardeau de la guerre, et à en charger l'Empereur et les Etats pour les punir d'avoir voulu rompre la negociation de la paix, et si vous voulez encore pour vouloir l'arreter par des demandes excessives. Si la France s'approche des alliez par ses reponses, ensorte qu'elle donne lieu à continuer la

negociation, il faudra que ces deux puissances reduisent leur demandes, ou fassent seuls la guerre, tel me paroît etre l'esprit de cette Cour mais je vous prie de ne communiquer à Personne en Hollande ni à Berlin ce que je vous écris, pour diverses raisons.

(Original.)

170.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 26. Mars 1712.

Je repons à vos lettres du 5° du 8°, et du 12° de ce Moys, je regarde le conseil que le comte de Strafford vous a donné comme vn effet de ses bons sentimens pour mes interets. Si le Comte de Rechteren est encore dans les dispositions ou je l'ay veu en Hongrie, je ne scaurois douter de son amitié veu que dans ce temps la il estoit entierement prevenu pour la justice de notre cause. Vous pouvez assurer Monsieur le Comte de Metternich de ce qu'il me paroît souhaiter si je puis obtenir la Transylvanie, les conseils que les Ministres des allies vous ont donnez de praesentir l'abbé de Polignac sur la declaration que vous lui aves demandé prove-noient à ce que ie vois, plustost de leur inquietude sur mes affaires dont ils vouloient etre instruits a fond que de l'envie de s'en procurer par cette connoissance les faci-lites de me rendre service; j'avois bien prévu tout ce qui est arrivé, et c'est pour cette raison que je ne vous ay chargé d'aucune ordre pour les Plenipotentiaires de France. Je suis bien aise que l'abbé de Polignac ne se soit pas explique plus clairement qu'il n'a fait et certainement il n'est pas de mon interest que les Alliez scachent encor de quelle maniere la France fera des propositions en ma faveur et ie tombe d'accord avec ce ministre que le temps de parler de moy n'est pas encore venu. Attachez vous seulement aux moiens d'obtenir des ordres pour les ministres des Allies en ma faveur et mettez vous l'esprit en repos a l'egard de la France. La raison que vous avez alleguée à Monsieur l'abbé de Polignac pour le determiner a se declarer et qui estoit, qu'il falloit profiter de la conjoncture ou les Allies estoient d'employer leurs offices

pour les protestants d'Hongrie n'estoit point du tout convenable au bien de mes affaires. Je vous ay deja marqué par mes precedentes que pour ce qui concerne celles de la Religion il ne falloit pas compter sur la France et je trouve par consequent que la reponse de Monsieur l'abbé Polignac ne pouvoit estre plus juste et ni plus raisonnable. Vous m'apprenez par vostre lettre du 8°. qu'il vous presse de lui donner un memoire sur mes pretensions. Mais vous vous garderez bien de faire cette demarche et vous ne manquerez pas de remettre cela à l'abbé Brenner seul.

Vostre lettre du 12°. me fait voir avec bien du deplaisir les pieges que les ministres de la maison d'Autriche vous tendent. Il me paroît que vous aurez bien de la peine a les eviter et je trouve que vous avez fort bien fait de passer à la Haye pour vous eclaircir la dessous avec le Pensionnaire. S'il vous faisoit les mesmes reproches qu'il a faites aux ministres de Moscovie vous lui representerez que l'on ne doit pas prendre en mauvaise part que me voiant abandonné de tous ceux dont les assurances positives m'avoient donné lieu de compter avec certitude sur leur appui je prenne pour me sauver ailleurs les mesures que je croit les plus convenables. Vous pouvez de plus l'assurer que vous n'avez jamais eu aucune ordre de ma part d'agir dans cette veu et que mes demarches sont toutes differentes des idees que mes ennemis en ont donnees aux etats. Je m'etonne fort que vous n'avez point reçu de reponse de l'abbé Brenner sur les lettres que vous luy avez escrites, et il faut necessairement qu'elles ne luy soient point parvenues, m'ayant mandé en dernier lieu, qu'il n'avoit point encore eu de vos nouvelles. Ecrivez lui donc par duplicata, meme par triplicata et faites passer vos lettres par les ministres de France et de Moscovie, il est de la derniere necessité qu'il soit exactement instruit de tout'ce que vous m'ecrivez à fin qu'il en informe la cour ou il est qu'il puisse agir conformement a les actions.

(Original.)

Francois Prince m. p.

Schreiben Jablonski's an Klement.

www.libtool.com.cn
B.: den 26. Martij 1712.

Wohlgeborner

Mein insonders Hochgeehrter Herr Gevatter!

Dieses ist das siebende Schreiben, welches in diesem Monate (sub datis 1, 1. (mit der Hist. Dipl.) 8, 12, 15, 19) abgehen zu lassen, die Ehre habe. Ich hoffe, sie werden nun sämtlich eingelauffen seyn. Der Wechsel von 300 Thlr. kommet hiebey, vnd ist nicht allein schwer zu erhalten gewesen, sondern hat auch ein grösseres agio geben müssen, als noch nie geschehen, wegen der Ursach. welche in meinem vorigen gemeldet. Übrigens hoffe des Herrn D. v. Langenthal Schreiben, wie auch das Excerptum, welches Ihnen aus Princeps Schreiben communiciret, werde Euer Wohlgeboren den bewussten Scrupel ziemlich benommen, und Selbte beruhiget haben.

In unsern sachen ist Herrn v. Bartholdi keine ordre zugeschickt, weil dieser Hoff in die sache von Siebenbürgen sich zu meliren bedenken trägt, als bey welcher er sich nichts auszurichten getraut, und allein mit dem Wienerischen sich ohne Nutzen brouilliren würde. Und da Princeps noch dabey bestehet, kan nicht zugleich eine anders lautende Proposition geschehen. Ich habe unlängst namens Lintelo an Princeps eine nachdrückliche repraesentation gethan, dahin zielende dass man ohne auf Gallia aut alliancia sich zu verlassen, sein accommodement mit Caesar so gut mache, als man kan, weil wann praesens momentum vorbey, man es künftig nicht mehr werde machen können etc. etc. ich habe darauf noch keine Antwort. Glaube doch, dass wann alle von Mein Herrn nach und nach Einkommende Relationes zu jener sehr weitläuffigen und Gründlichen Vorstellung kommen, ein guter Effect werde zu hoffen seyn.

Wegen des Weins habe etliche mahl erinnert, aber keine resolution erhalten. Will es noch einmahl, wenigstens an Herrn v. Langenthal versuchen. Dahier habe auf verschiedene wege anstalt machen lassen, ob etwas könnte erkauffet werden, aber noch zur Zeit vergebens, so mir leid thut, weil das Capital darinn, nicht nur müssig liegt, sondern noch täglich sich verzehret.

Auf das ehemals mentionirete Schreiben habe von A y erst noch keine Antwort. Empfehle Sie in Göttliche treue Obhut, als Dero
Getreuer und aufrichtiger Diener

Peterson.
www.libtool.com.cn

Was höret man von Mr. Pirndorf? Wo ist er? was macht er?
(Original.)

172.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye 27. Mars (1712).

V. A. S. aura appris par ma dernière du 19. Mars la Resolution que les Etats ont donné par Mr. de Welderen sur mon dernière memoire et le discours que j'ay eu avec le dit Welderen avec celui que je devoit avoir avec Mr. le Pensionaire, je l'ay vu en effet la même jour apres dîné et je luy ay exposé la Resolution des Etats que Mr. de Welderen m'a appris et que V. A. S. aura eu lieu de s'attendre a une meilleure. Je luy ay dit encore que j'esperoit de jouir de la protection d'Etat ici et à Utrecht contre tous les attentats qu'on pouvoit faire contre moy et enfin qu'étant obligé de voir ici et à Utrecht des ministres de France de Moscouie et tous ceux qui s'interessent pour le retablissement de V. A. S., j'ay trouvé apropos de l'en avvertir pour scavoir ses sentiments afin que cela ne me puisse prejudicier en aucune maniere aupres de l'Etat. Sur la resolution donné il ne répondit rien mais pour la Protection de l'Etat il replica qu'Utrecht estoit un lieu sacré pour tout le monde. Sur la 3^{me} demande il me disoit que je dois prendre garde à moy et qu'il m'en parlera autrefois d'avantage étant obligé de parler au monde qui survenoit. Il m'a été impossible de sortir vu la fièvre qui me tourmente, cependant j'ay dressé un memoire sur les droits de V. A. S. sur la Transilvanie que j'ay donné aujourd'hui sous la presse et dont je pourrois peutêtre envoyer la poste prochaine une Exemplaire à V. A. S. Elle n'en demeurera moins secrette vu que je ne la fait imprimer que pour moy m'étant impossible d'en faire autant des copies que j'en aurai besoin. J'espere de sortir aujourd'hui et de parler au Pensionaire et à Milord Strafford qui vienn d'arriver. Les conférences se continuent à la verité à Utrecht mais ce n'est que pro forma on n'y fait rien la plupart des ministres des allies étant revenues ici. On aura cru que la

mort du Daufin et de son frere apportera du changement aux affaires, mais on commence de dire à l'oreille que meme si le duc d'Anjou le jeune ou nouveau Daufin venoit à mourir on ne changera pas de plan dans la negotiation. le duc de Berri etant appellé en tel cas par le testament du Charles II. à la couronne d'Espagne et le Roy Philippe à celle de France. Le traité entre l'Etat et l'Empereur est beaucoup avancé quelques uns croient qu'il doit regler la Barriere des Etats dans les Paisbas; le Prince Eugene doit etre partide Londres, quelquun m'a voulu dire que les Francois out envoie des vaisseaux de guerre pour croiser contre son convoi. Les changements que le Roy de Danemark va faire à sa cour, sa maladie et la crainte qu'il a d'etre abandonné d'un des ses allies font beaucoup de bruit ici mais encore plus celui qui dit le Roy de Pologne dangereusement malade c'est une matiere ample pour les raisonneurs ce qui pouvoit arriver aux interets du Czar et de la Republique par le mort du dit Prince. On n'a rien d'Angleterre si non ce que la copie ci-jointe m'a marque. Je suis etc.

173.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht, ce le 29. Mars 1712.

La dernière lettre a été du 22. de ce mois et il m'a été possible d'écrire à V. A. S. la dernière ordinaire aiant été obligé de partir jour de poste pour revenir ici et aiant eu le dessein de luy envoyer une relation bien suivie et particularité de ce qui s'est passé mes entretiens que j'ay eu à la Haye auront esté imparfaites sans ceux que j'ay eu ici. J'ay vu donc à la Haie le grand Pensionnaire pour l'écouter sur ce que je luy ay dit quelques jours auparavant mais il me semble qu'il a voulu éviter cette matiere puisque luy aiant dit que je n'attendois que sa reponse sur notre entretien dernier pour me rendre ensuite à Utrecht il me commença d'abord questionner ce que j'avois ordre de proposer. Je luy dit que V. A. S. insistera sur la Restitution de la Transilvanie sur le retablissement de ceux qu'ils l'ont suivies et qu'ainsi assurant par avance les libertes d'Hongrie Elle demandera comme Duc et chef des Etats confederez d'Hongrie generalement les retablissemens des libertés spirituelles et temporelles. Il parut étonné comment V. A. S. puisse soutenir la Religion et comment on se puisse fier à cet egard à Elle etant catholique comme Elle est, mais je luy

fit à mon avis si bien comprendre l'inseparabilité de la Religion des vos interets et vos bonnes intentions la dessous qu'au moins il ne veut pas se servir de ce pretexte pour abandonner V. A. S. Il doit etre persuadé de ce que j'ay avancé car je luy ay fait voir l'impossibilité que la Religion Protestante puisse subsister sans votre restablissement vu que vous estant le principe et le fondement de la transaction de Szetseny on peut raisonnablement conclure que la Religion oté de son fondement n'aura point des suretes. Pour le convaincre des bonnes intentions de V. A. S. je luy dit que la Cour de Berlin ne se seroit pas interessé pour V. A. S. et n'aura pas envoyé son premier chapellain pour agir en votre faveur si Elle n'aura pas été persuadé du zeile de V. A. S. qu'outre cela l'interet et le serment de V. A. S. l'oblige s'interessier pour la Religion qu'il aura put remarquer par tous mes discours ou memoires que j'ay fait toujours entrer les affaires de la Religion; comme il m'alleguoit le changement arrivé en Hongrie par la soumission de Karoly je luy ay dit que cela n'a pas changé la justice de la cause et non plus les assurances de l'Etat qui sont en quelque maniere cause de notre malheure et que par consequent ce devoit etre plutot un argument fort pour les resoudre à tenir à V. A. S. leurs promesses. Ce fut ici que je luy ay exposé tout ce que V. A. S. m'a ordonné dans sa lettre du 12. de ce mois pour luy faire voir que l'interet de l'etat veut votre retablissement et que j'ay fait imprimer sur ce sujet une courte deduction. La fin de la conversation fut que j'exposerai cela aux plenipotentiaires de l'Etat à Utrecht et que luy pour sa personne contribuera tout ce qui dependra de luy. Etant allé voir Milord Strafford pour consulter avec luy il me dit de dresser un memoire court qui pourroit etre vu du Comte de Zinzendorff contenant les demandes de V. A. S. et de le donner à Utrecht aux amis des Etats Protestants pour leur faire voir les inconveniens si on voudroit detacher la Religion de V. A. S. qu'il l'appuiera cela et qu'on verra ce qui pourra etre encore fait avant le couronnement de l'Empereur en Hongrie. Meme je luy ay representé que si on ne veut pas en faire une condition de la Paix sine qua non toutes les voies des intercessions ou des semblables seront inutiles et qu'ainsi il faudra revenir à ce que la France proposat la cause de V. A. S. Il remarqua que cela causeroit de la jalousie parmi quelques allies et du pretexte pour devenir tiedes pour V. A. S. mais il croit que si par exemple la France en demandant votre restablissement metterot

dans le Preamble à peu pres les mots suivantes: Que quoyque le Roy de France auroit bien de s'attendre que le Prince Rakoczi aiant eu tant de defference pour les allies ils s'interessent pour luy, neantmoins il demande aussi son retablissement, il croit dis je que cela seroit un expedient et que j'en pourroit parler comme de moy meme à Mr. de Polignac. J'ay formé donc le memoire en question dont la copie va ci-jointe. V. A. S. ne m'ayant pas instruite particulierement sur ce que je dois demander j'espere qu'Elle ne me l'imputera pas en cas que j'ay omis ou pas rencontré ses sentiments. Milord Strafford aiant lu mes dittes demandes il me dit qu'ils estoient d'une nature comme si V. A. S. avoit une armée à les faire valoir. Je luy fit connoitre que je les faisoit suivant vos ordres et je luy fit voir l'interet de l'Angleterre et des toutes les Puissances à faire rendre la Transilvanie, comme il n'est pas pour la continuation de la guerre j'ay insisté principalement sur la Puissance excessive de la maison d'Autriche. Il convenoit de la force des mes raisonnemens disant que l'Hollande aura tout le lieu de se repentir un jour de son attachement à l'Autriche. Je luy alleguoit encore que ce sont les assurances de l'Angleterre et de la Hollande qui sont cause de l'etat present de V. A. S. et qu'ainsi c'est à eux de vous prouver ce qu'ils ont reconnues juste que pour moy j'attendrois son conseil sur ce qu'il y avoit à faire. Il commença par ses anciennes protestations m'avouant fort ingenuement que l'etat ou il se trouvoit ne luy permettoit pas de me donner un conseil crainte de me faire faire un mauvais pas que je scavoit qu'on crioit par tout que l'Angleterre est contraire à l'Empereur que je n'ignoroit pas qu'il y avoit une puissante partie contraire à la cour que la Hollande étant opposé aux sentiments de celleci il estoit impossible à l'Angleterre seul de vous soutenir avec les Prussiens qu'il faudra absolument gagner quelquun des Plenipotentiaires des Etats ce que je tacherai aussi de faire que je devoit tout communiquer à Mr. de Metternich et le prier de vouloir venir conferer chez luy à son retour sur ce sujet pour prendre avec moy des mesures que meme sans le nommant je pourroit tout cela représenter à Polignac pour scavoir ce qu'il dira. Je fut d'abord apres mon arrivée voir le Comte de Metternich à qui je fit un detail exact du precedent. Il m'a dit qu'il sera pret par tout meme à minuit ou l'interet de V. A. S. l'appellera, mais que ne pouvant pas en bonne conscience leurrer d'Esperance un honnette homme il me parlera franchement à condition

que je ne l'alleguerai pas quoyqu'il pourroit aussi demeurer in generalibus qu'on peut expliquer comme on veut. Il me dit donc qu'il n'y avoit point de zele parmi les Protestants qu'on traittoit l'affaire en badinant qu'on n'y vouloit pas entendre parler de V. A. S. et par la vous separer qu'on croioit faire grande chose que de dresser une recommendation en faveur des Protestants d'Hongrie avant le couronnement de l'Empereur qu'on l'auroit deja fait sans mes remontrances qu'ainsi je me devoit attacher de continuer l'empêcher mais qu'il n'y avoit rien à esperer à moins qu'on ne changeat pas par l'inspiration et qu'on ne cherchoit quasi rien par cette recommendation que de se fermer la porte à faire des demarches ulterieures a Wienne que le Roy son maitre seul ne se pouvoit pas commettre qu'il vaudra mieux que la France vous proposat qu'il s'etonnoit qu'Elle ne l'a pas fait quand Elle a fait les demandes pour la Baviere et Cologne qui sont dans le meme cas et qu'Elle ne s'est perservé (sic) la liberté comme les alliés ont fait par une clause de parler pour ses foederes. Qu'il voioit avec douleur son zele presque tourné en ridicule cependant qu'on alloit perdre un royaume puisque il dit avoir des nouvelles qu'on veut faire declarer l'Hongrie successive aux femmes. Comme je luy donnoit les demandes il m'a promis de parler de tout ceci à l'Eveque de Bristol cependant comme les deputes ne reviennent aussi bien que Milord Strafford qu'aujourd'hui, je ne put pas leur parler et non plus aux Francois occupés avec leurs postes et apparemment à dresser leurs reponses qu'ils doivent donner demain. La lettre de V. A. S. du 12. de ce mois m'a fourni des arguments pour les mettre encore dans ma deduction de Transilvanie que j'envoye à V. A. S. et dont on trouve le raisonnement convenient aux conjunctures presentes. Il faut croire que la poste svivant donnera des eclaircissements à V. A. S. sur ses affaires. On me vien rendre une lettre d'Angleterre dont voici l'extrait. Dans le public ici il ne se passe rien de considerable mais il est remarquable qu'on croit que chaque allié peut faire sa Paix particuliere avec la France s'il arrive donc que l'Angleterre et quelques autres venoient s'accommoder separement. Je ne crois pas que l'Empereur puisse aller refuser à Eux à la France votre retablissement. L'Etat traite encore avec les Imperiaux sur la Barriere des Pais bas mais on doute que cette affaire avançasse les deputes des Etats Generaux n'estant pas tous des memes sentiments, les uns voulants etendre la Barriere et les autres soutenant que cela nuiroit ou causeroit la

perte de l'Etat. V. A. S. connoitra les intentions de cet Etat et comment ils veulent agir en votre faueur à Wienne de cet memoire que Mr. Bruininx y a présenté et en meme temps V. A. S. connoitra l'esprit de la cour par la Reponse qu'elle y a donné etc.

174.

Schreiben Bonnet's an Klement.

De Londres ce 18—29. Mars 1712.

Le Prince Eugene mit hier à la voile de Greenwich, il part peu satisfait de cette Cour, comme on l'est de lui. Mais il auroit été en son pouvoir de retablir la bonne intelligence entre S. M. J. et B(ritannique) s'il eut voulu s'ouvrir sur l'ultimatum des demandes de l'Empereur à la Paix. Mais le susdit Prince ayant donné à entendre que la Cour Imperiale ne se departiroit d'aucun des points qu'elle demanda le 5. au Congrez, on ne lui a rien repliqué et on n'a eû aucune ouverture pour lui sur le grand point de la Paix. Il est venu apres cela avec une recapitulation de toutes les choses quil avoit proposées, mais on l'a laissé partir sans y repondre, desorte que si la France sait profiter de l'occasion, elle aura la Paix. On sait qu'elle veut contenter les Anglois, si elle joint a cela une satisfaction pour leurs meilleurs allies, on ne continuera pas la guerre pour les demandes excessives de quelqu'uns. Au raport d'un Anglois qui arriva le 9. à Falmouth Mr. du Casse ne seroit retourné qu'avec deux ou trois vaisseau de 17 qu'il avoit en partant de Porto bello. Je n'entre pas dans les autres nouvelles qui sont du ressort des Gazettes.

(Original.)

175.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 2. Avril 1712.

Comme vostre lettre du 15. me remettoit à celle qui devoit la suivre, j'ay aussi remis à y faire reponse jusqu'à l'arrivée de celle ci qui s'est trouvée du 19. Le desir que le commissaire des estats a temoigné d'avoir copie de la lettre que je leur avoit escrit m'a d'abord fait esperer ce, dont vous m'assurez par vostre derniere d'avoir obtenue. Je ne m'etonne pas qu'ils ne vous ayent rien donné par escrit et je veux croire que les ordres

dont on vous a flatté qu'ils chargeront leurs plenipotentiaires de vive voix ne laisseront pas s'ils sont sinceres d'etre utiles a l'avancement de mes affaires en temps et lieu. Il me suffit praesentement de voir que les etats ne se sont pas laisses prevenir entiere-ment contre moy par les artifices du Comte Sinzendorff et j'augure de la que les discours du Pensionaire au Prince Kurakin n'auront pas des svites aussi facheuses que celles que j'avois lieu de craindre. Je vous ay mandé amplement par vne de mes precedentes au sujet des plenipoten-tiaires de France que vous ayes a les laisser faire sans les presser davantage tenez vous mes ordres la dessus pour repe-tes icy.

Menagez le plus que vous pourrez l'argent que Mr. Jablonszki m'a assuré qu'il vous avoit remis, et tachez d'establr une corre-spondance avec l'abbe Brenner qui m'escrit tousjours qu'il n'a encore recû aucune de vos lettres; servez vous des addresses des Cossarts d'Amsterdam et de Roterdam que je vous ay données et pour Paris de celle de Mr. Jean Baptiste Hellissant ancien echevin de cette capitale. Comme l'abbe Brenner a eu audience du Roy et que son caractere d'envoïé extraordinaire a este reconnu il ne pourra pas aller au moins si tost a Utrecht mais il pourra toujours vous mettre en etat d'agir selon les Instructions qu'il a de ma part.

Continues a entretenir le Comte Strafford et les autres ministres dans leurs sentimens qu'ils temoignent en ma faveur et à parler conformement à ce que vous avez avancé avec Körtvelyessi en faisant voir que la conservation de la Religion Protestante depend du retablissement des libertes et que ce retablissement ne pourra subsister que par le mien en Transilvanie.

Toutes les Gazettes parlent de la convocation d'une Diète en Hongrie mais les lettres particulieres ne m'en disent rien de sorte qu'il y a lieu de croire que la cour de Vienne ne repand ce bruit que pour faire acroire aux allies qu'elle veut satisfaire la nation sur ses Griefs afin de les mieux persuader qu'elle sera en etat de les satisfaire sur les promesses qu'elle leur a faites or ce qui est tres certain, est que la Nation gemit sur le poids excessiv des impots nouveaux dont on l'accable et l'on peut croire la dessus

que le Caesar d'aujourd'hui resolu peut estre de prendre la couronne sans s'engager aux obligations des rois ses predecesseurs s'exemtera de la peine d'assembler les etats pour ne pas jurer la capitulation.

(Original.)

François Prince m. p.

176.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 2. Avril 1712.

Le 30. mars j'ay vu au sortir de la conference generale Mons. l'abbé de Polignac luy disant qv'apparement dans la reponse qve la France vienne donner aux allies on aura fait mention de V. A. S. Il me repondit, qv'ils n'ont donné aucune reponse par ecrit, qv'ils ne la donneront non plus, mais qv'ils souhaitent traiter de bouche a la maniere des anciens traittes qve les allies s'estant interessées dans leurs demandes non seulement pour leurs confoederes mais aussi aiant demandés des conditions pour leurs amis qvi ne sont pas interessés dans cette gverre, comme pour les ducs de Lorraine et de Modene qve par cette raison le Roy de France a autorise eux ses ministres de parler en votre faveur a la premiere occasion, ne doutant pas qve les allies par leurs paroles données mais surtout a cause de leurs interets et principalement ceux de l'empire les appuieront; qv'en attendant luy de Polignac s'en entretiendra avec Milord Strafford. Il m'a chargé en meme temps de dire a V. A. S., qve la raison qv'on n'a pas parlé d'Elle dans l'explication des offres specifiques etoit qu'on n'avoit aucun autre dessein en la donnant qve d'expliquer ce qv'on vouloit donner aux allies qve de la maniere dont il voit qve les choses vont je serais en etat de faire également aupres d'eux qv'aupres les allies les affaires de V. A. S. a cause de l'impossibilité ou on sera de faire venir Mr. Brenner. Nous tombames a examiner ma deduction qv'il trouva le raisonnement a son gre et insensiblement nous vinmes parler sur la maladie du roy Auguste et qv'Elle conduite V. A. S. et la France devoit tenir en cas qve, ce Prince venant a mourir, on devoit venir a une election et il me semble de luy avoir fait asses connoitre, qve dans un pareil cas on devoit appuier l'election qvi pourroit tomber sur V. A. S. Il est vray qve ce discours est hors de saison, surtout dans ma negotiation; ma fidelité cependant veut qve je donne a V. A. S.

exactement part des moindres particularites. J'ay communiqué le meme soir ce discours a Mr. de Metternich par rapport a ce qvi regarde les interets de l'empire par consequent du roy son maitre. Il convenoit qve c'est leur interet, mais qve premierement il n'y avoit rien a attendre des electeurs catholiques tous attachés par des differentes voies à l'Autriche, qve les . . . Protestants sont divisés en eux memes et qv'on ne vouloit pas prévoir l'avenir dans la croiance ou on est, qv'on trouvera des remedes asses a temps qv'ainsi il faudra qve votre affaire fut decide entre la France, l'Angleterre et la Hollande, qve la Prusse y donneroit bien des poids pourvu que l'Hannover s'y voulut joindre et qve la maison de Hesse y voulut dire un oui, les autres etant tous etroitement devoues à la Cour de Vienne. Le C. de Rechteren m'ayant appointé pour hier matin je luy ay exposé la resolution des ses maitres, luy disant qv'étant informé le mieux des nos affaires V. A. S. esperoit qv'il voudra bien appuier ma negotiation et etre persuadé de sa reconnaissance que pour faire les droits de la Transsilvanie et les interets de l'Europe de la faire rendre je luy donnois une courte deduction et je prenois la liberte de luy dire, qv'il devoit scauoir qv'on n'obtenoit rien de la cour de Vienne par la voie de mediation ou recommandation, qu'ainsi ce seroit justement le moiën de nous perdre et de se vouloir fermer la porte a presser d'avantage la cour de Vienne, qve de vouloir separer la religion des vos interets qv'étant leur fondement ce seroit justement la voie de les miner qve de les leur oter, qve ce sont leurs assurances qvi servent de principe a ma negotiation et qv'il faudra trouver un expedient plus ferme et plus efficace qve je luy demandoit la liberte de venir conferer avec luy sur ce sujet, ce qv'il m'accorda avec beaucoup de civilite, n'ayant pas actuellement le temps d'entrer en matiere avec nous. J'allois de chez luy voir Milord Strafford a qvi j'ay rendu compte de tout ce qve je vien de dire le priant de me vouloir donner son conseil. Il dit qve ce seroit dangereux en cette occasion; mais je luy fit comprendre, qve l'affaire n'étoit pas de cette nature, s'agissant egalemt de l'interet de la France qve de celui des allies, qvi est d'affermir le repos de l'Europe par une balance egale, et s'agissant ainsi de l'execution de leurs paroles il convenoit de cela et desapprouvoit la maniere d'agir des etats generaux par le memoire qv'ils ont fait presenter à Vienne sans le concerter avec l'Angleterre ou les autres allies, qvi n'étoit qve pour faire du bruit sans rien faire; mais il me disoit qv'il

sera bien difficile d'obtenir la Transsilvanie étant entre les mains de l'empereur d'autant plus que V. A. S. s'est souvent expliqué pour l'équivalent. J'ay répondu a la première objection que la force ou possession violente ne pouvoit autoriser aucune usurpation ou enfreindre les droits que les allies demandant par droit et par leurs propres interets la restitution des tants des etats du roy de France ils peuvent de meme faire la demande à l'Autriche qui ne doit être plus considéré en ce qui regarde le repos commun de l'Europe, que la France a l'égard de la seconde objection. Je luy ay communiqué l'extrait des deux lettres de V. A. S. écrites a ce sujet, luy faisant entendre vos sentiments au sujet de l'équivalent. Nous raisonnames pour et contre, et apres il m'a promis, qu'il fera toutes ses efforts pour inspirer ses sentiments a l'éveque, et nous sommes convenues que je verrai tous les ministres des etats et que je leur dirai tout ce que je luy ay dit et au C. de Rechteren et Metternich avec la remontrance que s'ils ne trouvent pas a propos ou qu'ils ne veuillent pas rompre la glace, les Francois les fairont que leurs discours me fairont connoître leurs intentions pour prendre mes mesures, qu'en attendant je devoit prier les plenipotentiaires de France de ne rien dire sur votre chapitre avant que de scavoir ce que les allies veulent faire qu'en cela on ne perdra rien puisque ils seront tousjours les maitres de faire leurs demandes pour V. A. S. suivant qu'ils jugeront que la negotiation sera avancée. Milord Strafford ajouta qu'il fera encore son dernier effort sur le Comte de Zinzendorff et qu'il luy dira que souhaitant comme bon serviteur de l'empereur qu'il possedasse ces pais en repos il devoit luy remontrer qu'il ne vous devoit pas si mépriser, mais luy donner une satisfaction raisonnable sans la vouloir regarder comme sujet qu'il eseroit de pouvoir porter V. A. S. de condescendre sur des conditions équitables, qu'il seroit plus honorable à l'empereur de faire une accommodation a la recommandation des ses allies, que de vouloir attendre que la France en fisse une condition de la paix qui seroit peutêtre appuyé par quelques allies, qu'il fera en meme temps connoître au C. de Zinzendorff, qu'il y avoit une deduction incontestable des droits de Transsilvanie qui pourroit ouvrir les yeux a bien du monde et qu'il me dira ce qui se passera dans cette conversation. Mr. de Metternich trouve, que, si on agit dans cette affaire fermement, on ne manquera pas de trouver des moiens a obtenir votre rétablissement qu'aujourd'hui il se tiendra une conférence des protestans chez

luy et qv'il sera asses embarrassé d'empêcher, qv'on n'y parlat de la separation de la religion des interets de V. A. S. a cause des faux freres qvi redisoient tout aux Autrichiennes et a cause de l'objection qv'on luy a deja fait qve c'etoit le langage du Prince Rakoezi, et il me demanda ce qv'il devoit repondre. Je luy ay allegué ce qve j'ay dit au Comte Rechteren ajoutant qve V. A. S. etant le chef de la confoederation s'est obligé par serment de conserver et maintenir leurs libertes dont la religion estoit la principale qve les confoederes etant reduits par la force a ne pouvoir pas parler V. A. S. comme leur chef avoit le pouvoir d'insister sur le maintien de leur liberté et sur la gvarantie interieure qu' est la Transsilvanie, qv'ils ont tousjours demandé. Il me promit de me communiquer ce qvi se passera aujourd'hui chez luy comme il craignoit qve ce sera l' eveque qvi proposera cela a l'assemblée des protestants. Je svais allé chez luy le trouver et je luy ay dit ce matin sur ce sujet tout ce qve j'ay put imaginer de plus fort en luy donnant la courte deduction des droits de Transsilvanie. Il estoit sur le point de sortir pour la conference generale et nous fumes interrompues par l'envoye de franconie. Il me dit qv'il seroit bien aise qve les Hollandois en parlassent de la maniere, qve je le souhaittoit a cause qv'ils ont deja commencé de donner le mouvement a cette affaire par le memoire présenté a Wienne; mais je luy fit comprendre qv'il falloit se resoudre a des moyens plus forts, et ce fut dans ces endroits, qve j'ay fut obligé de sortir. Dans la conference du 30. mars les Francois declarerent, qv'eux ayant donnés aux allies et les allies a eux reciproquement des offres et des demandes specifiques, ils se croient en etat de pouvoir entrer en negotiation; les allies etant allées dans leur chambre en sortirent apres bien des debats pour repondre. Nous vous avons données des demandes specifiques par ecrit, et nous en attendons une reponse par ecrit. Hier les allies ont tenue des conferences ensemble et ils doivent dire aujourd'hui aux Francois qu'ils demeurent dans leurs sentiments de vouloir avoir leurs reponses par ecrit et traiter par ecrit. Ils ne sont pourtant pas d'accord de leurs opinions et il y a eu une vive contestation entre Milord Strafford et Mr. Buis. Celuici insistoit de traiter par ecrit jusques a dire qve cela sembloit qv'on vouloit faire des paix particulieres. L' eveque disoit qv'assurement eux ne seront pas les derniers, mais qv'il supposoit qv'on traittoit de bonne foy ou non; si non, qv'on pourroit tout autant desavouer les ecrits qve les paroles :

si oui, que la maniere de traitter devoit estre fort indifferente et que cela n'empchera ni aidera aucune puissance de faire son traite separement. Les lettres d'Angleterre n'ont apporté rien de nouveau, je ne scait pas, qv'elle influence l'arrivé du Prince Eugene aura dans ce pais ici; mais on mande de Paris, que l'argent y est en abondance et les fonds pour la campagne suffisement trouvées et que le Roy ne paroissoit pas emue ou en peine des Propositions des allies depuis l'arrivé des couriers qv'il a receu d'Angleterre et d'Utrecht. Je suis etc.

177.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht ce le 5. Avril 1712.

Ma relation du 2. de ce mois est restée ici la poste etant partie une demi heure plutot, je ne scait par qv'elle raison, qv'à l'ordinaire. Il ne s'est rien passé depuis de considerable dans le publicque, les francois aiant déclaré sur la nouvelle instance des allies de repondre par escrit, qv'ils n'en feront rien et qv'ils le manderont à la Cour. Mr. Metternich prend comme un bon augure et comme l'effet des mes remonstrances vives qv'on n'a proposé samedi dernier, qv'oyq' on en ayt eu le dessein dans les conferences protestantes les affaires de la Religion en Hongrie, il m'a dit d'avoir sondé expres le congres sans que personne ayt voulu entrer en matiere; marque qv'il y a un changement favorable. Je commence à voir les plenipotentiaires d'Hollande dont il y en a 8 et j'ay vu le premier en ordre Mons. de Randvick de la province de Gveldre, luy disant la resolution qui m'a été donné à la Haye par Mr. de Welderen, et les memes representations que j'ay fait au Comte de Rechteren, y ajoutant ma deduction des droits de Transsylvanie. Il me receut fort civilement, me disant, qv'on en entrera avec les Anglois en conference. J'en fit de meme chez Mr. Buis, un des deputes de la province d'Hollande, et qvi y a beaucoup de credit; mais il me dit de ne scavoir encore rien de l'ordre dont je luy parloit, qv'il lisa cependant mon imprimée, et comme il me demanda, si V. A. S. n'avoit pas accepté l'amnistie je luy dit qv'elle ne l'a pas put faire n'ayant commis aucun crime. Il me dit ne vouloir pas entrer en detail ladessous, et nous nous separames. L'ordre d'etat pas encore donné m'arreta tout court de n'aller pas voir les

autres, et me fit resoudre d'en ecrire aujourd'hui à la Haye a Mons. Welderen. On m'a rendu cependant celle de V. A. S. du 19. et 26. de ce mois, dont j'ay envoyé l'incluse à son adresse. Elle jugera elle meme de mes relations, quel sont au fond les sentiments du C. de Rechteren, qv'à ce qv'on m'a assuré a changé des sentiments en faveur d'Autriche. V. A. S. peut compter sur le zele vraiment digne du merite du C. de Metternich. Toutes mes relations tachent de donner à V. A. S. une idee des intentions des françois et des allies, et je vous avoue, Monseigneur, qv'il sera de mauvaise consequence pour vos affaires, si on cache aux Anglois surtout et meme au rest des allies la maniere dont les françois veulent proposer vos affaires, vu qve cette puissance n'est pas en etat de faire passe seule ce qv'elle souhaittera en votre faveur. Ainsi je suis persuadé qve ce n'est pas pour vous nuire, mais pour prendre des mesures justes, qve les allies ont fait pressentir, les françois etant tres certain qve, si deux ou trois puissances ne sont pas d'accord et s'ils ne se communiquent pas en cela leurs desseins, ni la France, ni les allies seuls ne pourront pas obtenir votre satisfaction. Mr. de Polignac n'a pas assurément deguise ses sentiments, en ne s'expliquant plus clairement la maniere dont il en use avec moy, et la declaration qv'il me fit à mon retour de la Haye fera connoître à V. A. S., qve leurs ordres ne sont arrivées, qve depuis peu, et qv'ils ne veulent insister pour V. A. S. qve comme pour leur ami. D'ailleurs Mr. de Polignac et le ministere de France est trop éclairé, pour ne pas voir les dangers, ou V. A. S. affaires seroient, s'il s'opposoit à la restitution de la religion. Tout au contraire il m'a tenu des discours qvi me font connoître, qv'il est bien aise, qv'on ait un argument si fort (stringens), comme celuy de la religion pour les allies, qvi prendroient occasion de leurs oppositions, de la separer de V. A. S. faire quelqve chose pour elle et laisser les françois seuls pour V. A. S. Je ne donneres aucun memoire a Mr. de Polignac, puisqve V. A. S. le veut touchant ses praetentions, mais j'en donne un aux allies a leur priere, sur lequel j'attend vos ordres. J'ay ecrit a Mr. Brenner par le paquet de Mr. Polignac, cependant je vay luy ecrire par toutes les voies ordonnés par V. A. S. *(Le reste de la lettre regarde les fraix et les depenses, sur lesquelles j'ay fait des representations)* etc.

Schreiben Jablonski's an Klement

Berlin, 9. April 1712.

www.libtool.com.cn

Wohlgeborner

Mein insonders hochgeehrter Herr Gevatter.

Dero geehrtes vom 29. Martij, nebst denen vielen wichtigen Beyschlüssen habe wohl erhalten, diese auch an ihren gehörigen Ort richtig befördert. Ich ergetze mich Ihre Entretiens mit dortigen Ministris zu lesen, und ist das Memorial betreffend die Praetension wegen Tr(anssilvania) sehr wohl gesetzt, so dass Ihme nichts fehlet als eine Armée, selbiges zu unterstützen, und gelten zu machen. Es thut mir leid, wann aus gedachtem Dero geehrtem ersehen muss, dass Sie von mir den argwohn gefasset, ob vernachlässigete ich dero privata, welches doch hoffentlich nicht wird geschehen seyn. Denn 1. haben Euer Wohlgeboren mir recommandiret dero Credit bey Princeps zu unterstützen. Ich habe es gethan, und wird Herr D. Lange vermuthlich berichtet haben, dass meine Bemühung nicht ohne frucht gewesen.

2. haben Sie mir die Geldaffaire anbefohlen. Ich habe gethan alles was gekonnt, und der neuliche Wechsel ist davon eine gedoppelte Probe, weil nicht nur von I. D. die Ordre erhalten, das Geld, (welches S. D. in Cassa nicht hatten) zu übermachen; sondern auch von dem Meinigen es übermacht habe, weil zu solchem Gebrauch keinen credit mehr machen kan oder will, vnd war es ein rechtes Glück, dass mir eben 300 fl. von einem unvermutheten Ort eingingen.

3. Sie haben mir auch die Wein affaire recommandiret, ich habe derselben etlichmahl an S. D. gedacht, aber keine Antwort erhalten, darum dorffte ich nicht weiter importuniren, sondern musste einer Gelegenheit abwarten, welche sich dann neulich ergeben, da Herr v. Langenthal bei dem Einschluss an Euer Wohlgeboren auch an mich geschrieben vnd gemeldet. Er gebe Ihnen ein Consilium Medicum wegen Ihrer Unpäslichkeit. Dieses arripirete ich, vnd gedachte, vielleicht wird ein Schertz mehr ausrichten, als eine serieuse repraesentation. Schrieb derowegen wieder an Herrn v. Langenthal, dass Mein Herr demselben vor seiner Sorgfalt höchlich würde obligiret seyn, doch wüsste ich ein anderes Recept, welches bey Euer

Wohlgeboren hoffentlich besser, als alle holländischen Apotheken anschlagen dürfte:

Rec: Vini Hung. 1 Fass

Mittat. in Belg.

D. ad Vitr.

Q. S.

Probatum est.

Darauf bekomme ich diesen Augenblick die Antwort von Hrn. v. Langenthal mit folgendem:

Das kräftige Recept, welches E. W. gütigste Sorgfalt vor Mons. de Rosenau mir hochgeneigt zu communiciren beliebt hat, habe ich mit der beigelegten gründlichen remonstration I. D. vorgebracht, und auch erhalten, und zweifle nicht es werden I. D. deswegen an E. W. selbst geschrieben haben. Nur vermeinen I. D. dass die bemelten Weine nicht so gut möchten sein, den erwünschten effect zu leisten.

S. D. aber gedenken dieser sachen nicht, wie Sie dann auch diesmahlen nur 3 Zeilen geschrieben. Ich verharre von Hertzen Dero treuergebenster

B(erlin), den 9. April 1712.

Peterson.

(Original.)

179.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D' Utrecht le 9. Avril.

Mes relations du 2. et 5. d'avril auront appris à V. A. S. par un detail exact ce que je fait ici depuis ce temps la. J'ay ecrit sub duplicata à Mr. Brenner à Paris et à Mr. Welderen à la Haye une lettre pour le prier de faire envite que les plenipotentiaires de l'etat soient au plutot instruit svivant sa promesse. J'y suis entré dans un long detail et j'aures l'honneur d'en envoyer à V. A. S. la copie d'abord que j'aures receu la reponse du dit baron avant l'arrivé de laquelle je ne scauroit rien faire avec les Hollandois, par consequent rien avec ceux qui demandent leurs concurrence. J'ay concerté hier ma ditte lettre avec le C. Strafford, qui est tousjours dans les memes sentiments. Plusieurs ministres m'ont fait connoitre sous main qu'à la verité on m'a ecouté et parlé jusques à present d'affaire avec moy sans s'informer des mes creances, mais que je dois me preparer

d'avoir un pleinpouvoir de traiter avec Eux qv'on me le demandera, qv'and il faudra agir serieusement et venir au fait. Ce pleinpouvoir sera bientot a ce que je crois necessaire et comme Mr. Brenner ne pourra pas venir a moins qv'e l'affaire ne soit plus qv'a demi fait je laisse à la bonte de V. A. S., si elle m'en veut envoyer un ou bien si elle trouve plus a propos d'envoyer quelqu'un ici qvi en sera muni. On m'a promis de m'en donner un projet qve je ne manqveres pas d'envoyer la premiere ordinaire. En raisonnant hier avec une personne de consideration des amis de V. A. S. nous supposames pour fondement qve la France, l'Angleterre, la Hollande et qvelques autres puissances sont d'accord de faire rendre a V. A. S. la Transsylvanie ou luy faire obtenir un equivalent raisonnable. Après cette supposition nous cherchames les moiens qv'ils ont en mains a cet effet. J'ay dit qve la France devoit rendre tant à l'Autriche, donner satisfaction à la Lorraine et aux amis de l'Empereur, et qve cela pourroit servir d'un equivalent et qve d'ailleurs les puissances nommées en pourroient faire passer un article dans la paix; on me repondit qve la France ne scauroit donner asses des equivalents pour la restitution de la Baviere et Cologne, qv'elle ne rendra apparemment rien plus à l'Autriche et qv'un article passé en Votre faveur ne servira a rien, qv'and l'Empereur s'y opiniatrerait, puisqve il est certaine qv'aucune puissance ou eux ensemble ne voudront pas en faire une telle condition de la paix, pour le refus de laquelle ils voudroient continuer la gverre, qve les puissances, qve j'allegvoit qvi ont rendus des etats conquis ou usurpes y ont etés contraintes non simplement par des articles de paix, mais aussi par les armes comme l'electeur de Brandebourg a rendu aux Svedois la Pomeranie, la France la Lorraine. C'est un discours particulier, Monseigneur, mais qvi vien d'une personne qvi a l'oreille des grands de sorte qve ne provenant pas peutetre de luy je manqveres a mon devoir a n'en rendant pas compte a V. A. S. L'electeur Palatin élu roy de Boheme ayant été obligé de se retirer des les etats a eu les paroles les plus solemnelles de son beaupere le roy d'Angleterre, de France et d'Hollande et on aura cru a tout moment son retablissement; cepandant ses plus proches luy manqverent et il mourut en exil et ce ne fut qve par les armes victorieuses de Svede qve les enfants entre-rent encore avec bien de la peine dans une partie des etats de leur pere. Dans la conference du 5. de ce mois les allies resolurent d'insister a demander aux Francois leur reponse par ecrit. Ils le leur

dirent le lendemain dans la conference generale. Les françois s'ex-
cuserent de n'en pouvoir rien faire si non d'ecrire a la cour, de sorte
qv'il ne s'y est rien passé de plus considerable si non un expedient
proposé par le Comte Maffei pour faire accepter par l'ambassadeur de
Portugal les passeports du roy tres chretien pour les courriers qv
doivent aller a Lisbonne. L'ambassadeur portugais peut accepter pour
6 semaines lesdits passeports sans entrer en connoissance de ce qv'on
y pourra ajouter en Espagne, et qv'en attendant les Francois pro-
mettent qv'on n'y mettra rien du contraire au desir des allies, qve 6
semaines eclairciront cela et qv'en cas qve la Protugall ne soit pas
content de ce qv'on ajoutera qve les passeports cesseront mutuelle-
ment. On tien ce midi une conference generale sans doute sur le sujet
des reponses a faire par ecrit. L'evêque de Bristol, Milord Strafford,
les plenipotentiaires de Prusse, d'Hollande, de Saxe, de Hesse etc.
presenterent dernièrement au Comte de Zinzendorff en corps la pro-
position touchant l'abolition du 4. article de Riswick. Milord Straf-
ford y a parle avec un zele digne d'un chretien de son caractere.
Mr. de Zinzendorff a promis de repondre après qv'il aura confere avec
les ministres des princes catoliques de l'empire qv font ici. Madame
d'Apremont me vien d'ecrire qv'elle souhaite passionnement de sca-
voir l'etat de vos affaires qve si je la veut satisfaire elle m'enverra
un expres de Cologne, qv'elle ira a la diete d'Hongrie et qv'elle vous
voudroit servir de tout son pouvoir, et qv'elle attendra vos nouvelles.
Je n'y scaures repondre sans des ordres expres de V. A. S. Je suis etc.

180.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Lutetiae 10. Aprilis 1712.

Perillustris ac Generose Domine mihi Observandissime!

Non capio quid in causa esse possit, quod nullas à P. D. V.
accipiam litteras. Placeat hacce quam indicavi occasione medio nempe
Domini Cossart Amsterodamensis uti, cujus litterae sine ullo negotio
ad me recta perveniunt, me commendo affectui et permaneo

Perillustris ac Generose Dominationis Vestrae

addictissimus servus

Praepositus Scepusiensis.

P. S. Secretarius Domini Abbatis de Polignac quasdam meas D. V. P. scriptas accipiens respondit, se nullatenus D. V. uovisse nec posse reperire.

(Original.) www.libtool.com.cn

181.

Propositionen Rákóczy's, die durch die französischen Gesandten am Utrechter Congressse vorgebracht werden sollten; am 14. April dem französischen Hofe vom Abbé Brenner übergeben.

Le Prince mon Maitre fonde sur la bonté que le Roi a eü lui promettre que ses Plenipotentiaires agiront pour ses Interets dans le Present Congres d'Utrecht, espere qu'ils en auront deja parlé directement ou indirectement dans leurs assemblées ou dans leurs conversations avec les Ministres Plenipotentiaires des allies afin de voir et de prevenir les difficultes, que ceux-ci pourroient faire naitre S. A. S. proposera des Expediens et prendra des mesures pour les surmonter des qu'Elle en sera averti par les Informations que Messieurs les Plenipotentiaires en donneront à la Cour et que le Roi voudra bien luy faire communiquer.

Les justes pretensions de ce Prince qu'on pourra expliquer et deduire plus amplement à la Paix se reduisent pour le present aux articles suivants.

I.

S. A. S. comme Duc de la Confoederation choisi par les Etats de Hongrie et déclaré solennellement l'an 1705 protestant en son nom qu'en celui des Exilés et de tous ceux de la Nation, à qui l'oppression ote la liberté de parler contre les violences que la Maison d'Autriche y exerce ou voudroit exercer contre les Loix et les Privileges du Roiaume au Prejudice des Sermens pretes par les Princes de cette maison sous quelque pretexte que ce puisse etre et promettant de demontrer avec la derniere evidence que la maison d'Autriche ne peut former aucune pretension legitime contre les dites Privileges, libertes etc. tant à cause des Circonstances et du genre des guerres malheureuses qu'à cause des Capitulations dont les uns restent dans leur vigueur et les autres ne peuvent avoir aucune force.

Ad Primum.

Vous connoissez assez le fondement de cette Protestation, sans qu'il soit necessaire, que je vous l'explique. L'endroit borné de cet Article paroît un peu obscure, mais l'explication en est que les Capitulations conformes aux Droits et aux Privileges de la Nation doivent rester dans leur vigueur dont la Religion doit etre du Nombre Principal, et que les autres qui y ont été contraires doivent etre considerees, comme violentes et frauduleuses, telle est celle de la Diete de Presbourg que notre Confoederation a annulee, et celle de Karoly aiant été frauduleuse par les raisons, que vous avez vous meme deduites dans vos memoires. On annexera à cet article une Amnistie Generale pour tous ceux qui ont suivi mon sort avec la restitution de leurs biens et Dignitez.

II.

Le Prince dont les Ancetres ont été tres injustement depouilles de la Transsylvanie en demande la Restitution en vertu de son Election fait en l'an 1704 et confirmé par les sermens pretes et receues des Etats.

Ad Secundum.

Il n'y a rien à dire à cet article, puisque mes Droits sur la Transsylvanie sont assez deduits dans l'ecrit publié à ce Sujet.

III.

S. A. S. offre de repondre à tous les pretextes specifeux que la Cour de Vienne a coutume de fonder sur l'interet de toute la Chretiennté, pour colorer l'usurpation de la Transsylvanie contre un Traité conclud l'an 1687 entre l'Empereur Leopold.

S. A. S. offre aussi d'accepter et proposer des moiens qui en pourroient assurer la Tranquillité interieure et en faire une forte barriere contre les Tures.

Ad Tertium.

Le meme Ecrit contient assez des raisons solides contre les argumens de la maison d'autriche mentionnes dans cet article.

IV.

Comme le Prince ne consentira en aucune maniere que la maison d'Autriche puisse avoir des ses troupes dans la Transsylvanie. il demande, que les fortresses, l'artillerie, les Archives et generalement tout ce, qui appartient à la Transsylvanie lui soit remis aussi bien que

les fortresses d'Arad, et Grand Varadin et les Parties annexes à la Transsilvanie dont les Predecesseurs ont etes en possession avec un plein droit sur tout ce qui a été aliéné ou usurpé par la maison d'Autriche.

www.libtool.com.cn

Ad 4.

Vous etes assez informé des Loix et des Constitutions du Roiaume qui concernent Annexionem partium Regni Hungariae à la Transsilvanie pour etre en etat de faire voire clairement que les fortresses de Varad et Arad appartiennent à cet Principauté.

V.

S. A. S. demande la restitution des ses biens, qu'elle a possédé avant cette guerre sous la Couronne d'Hongrie et en Transsilvanie. les Villes Nadi et Felső-Bánia, que la Cour de Vienne a trouvé moien d'oter à la Princesse sa grande Mere, ceux des maison Sini et Frangipani et d'autres sur les quelles il a des Pretension legitimes avec tout ce qui appartient aux dit biens et Domaines.

VI.

Et comme du temps de la guerre du Prince Tököli la Cour de Vienne par un procede inoui s'est saisi des Tresors que la maison Rakoczi avoit dans ses chateaux de Munkatz, Rekitz et Saros-Patak, quoique le Prince Rakoczi fut actuellement sous la Tutele de L'empereur Leopold, comme en differantes occasions Elle a degarni les memes chateaux aussi bien qu'Etsed, Tokai et d'autres en Hongrie et Transsilvanie, et qu'en faisant demolir les Places de Regets, Saros-Patak et Etsed, et en confisquant injustement les Biens et en faisant ruiner d'autres la ditte Cour de Vienne a tres considerablement endommagé les Princes Rakoczi et leurs Successeurs. S. A. S. demande une Satisfaction juste et raisonnable.

Ad 5^{um} et 6^{um}.

Les deux Points suivantes contiennent des Praetensions particuliers de ma maison fondees sur des Droits et Privileges conferes legitiment par les Rois d'Hongrie au Sujet des deux villes specifiées dans le 5^{me}. On pourra produire les Droits et Privileges en tems et lieu et il est indubitable que si la maison d'Autriche vouloit observer Religieusement ceux de la Nation en General, cette demande appartiendroit à la Diete d'Hongrie, mais comme il est difficile pour ne pas

dire impossible d'obtenir Justice dans les Procédures formées contre Elle quelques legitimes qu'elles puissent etre, on les produit devant l'assemblée des Puissances, comme devant un Tribunal neutre.

Le 6^{me} Article est de la meme Nature que le 5^{me} et ne souffre aucune Contestation auprès de ceux qui ont entendu parler des guerres precedentes d'Hongrie. La maison d'autriche ne pourra pas nier, que l'Empereur Leopold a été mon Tuteur en vertu des Loix d'Hongrie, comme par la derniere volonté de feu mon Pere et par consequent que la guerre du Prince Tököli ne me pouvoit rendre en aucune maniere coupable d'autant plus que le Mariage de feu ma Mere avec ce Prince a été fait avec le consentement de la Cour de Vienne, en consequence de tout cela, la pretension sur les munitions et Artillerie, prises dans mes chateaux devien legitime aussi bien que celle qui est fondé sur les meubles et Thresors que la Chambre de l'Empereur s'est emparé sous le Pretexte de me les conserver. La demolition de mes Chateaux, Rekits, Etsed et Saros-Patak a été faite en tems de Paix sans qu'aucune Raison de guerre ait put autoriser ou la justifier. Les Privileges de la Nation jures par l'Empereur Leopold font voir l'injustice de la Procedure contre les Comtes Srini et Frangipani, mes ayeuls maternelles, puisqu'ils ont été cites devant un Tribunal Etrangers et condamné par des Juges des diverses Nations hors du Roiaume. La Cour de Vienne a cherché dans ce tems la à eluder ces Circonstances en disant que ces Seigneurs avoient été des indigens d'Autriche aussi bien que d'Hongrie, et pour consequent sujets aux Loix des tous ces Provinces, outre les obligations particuliers qui les lioient en vertu des leurs caracteres auliques comme des Conseillers et des Chambellans de l'Empereur, mais en vertu des Crimes, qu'ils peuvent avoir commis contre le devoir de leurs charges, leurs Successeurs ne pouvoient pas etre condamnés à perdre leurs Successions en Hongrie sans une procedure dans les formes, et devant le Tribunal Legitime du Roy contre lequel on pretend qu'ils ont comis le Crime d'une felonie; Ma mere et ma grand Mere aiant été les deux derniers de ces deux Illustres Familles, la Succession ne peut m'estre disputé avec Justice et l'Exemple des Princes de l'Empire qui interesseront dans leurs demandes specifiques des Praetensions qui concernent la Diete de l'Empire, m'autorise suffisamment a produire toutes ces raisons au Congres des Puissances de l'Europe et a pretendre le dedommagement des forts que ma maison a souffert de celle d'Autriche. Ceux qui m'ont

été fait depuis la mort de l'Empereur Joseph sont clairs et evidents, parceque n'ayant jamais fait la guerre à l'Empereur aujourd'hui, il ne pouvoit point s'emparer des mes Terres, sans me citer et m'ouir, ni exiger ma forteresse de Munkats. La garnison ayant déclaré par mes ordres qu'elle reconnoitroit le Roi qui seroit reconnue par une Diete legitime, Elle a protesté contre ceux qui voudroient s'approprier mes Terres, au prejudice des Privileges de la nation et moi meme. J'ai déclaré par lettres au Comte Palfi que ie ne vouloit rien entreprendre en Hongrie, ni faire aucune Hostilité et que je reconnoîtrai pour Roy celui qui seroit reconnu par une Diette Legitime et libre promettant d'y comparaitre en Personne ou par Depute, malgré tout cela on s'est emparé des mes terres, Revenues, meubles et fortresses, dont on demande la Restitution.

182.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 16. Avril 1712.

J'ay reçu votre lettre du 29. Mars. Je suis tres satisfait de la deduction que vous auez fait imprimer de mes droits sur la Transilvanie et a la premiere occasion vous pouvez attendre des temoignages de ma gratitude la dessus. Je vous permets de publier cet ouvrage mais vous conformant a mes precedentes, vous n'auriez pas dû vous presser de donner mes demandes par escrit comme vous auez fait par le memoire, dont vous m'avez envoye la copie, ven que celles que vous avez expliques ne me concernent que par rapport au Public. J'en ay encore d'autres à faire par rapport a ma maison sur les quelles j'ay donné des informations bien etendues a l'abbé Brenner, de plus il n'etoit pas encore temp de publier mes pretensions la France n'estant pas en etat de les soutenir comme elle sera apres avoir contenté la Nation Angloise, qui donne de jour en jour des marques plus eclatantes de son penchant favorable pour cette couronne vu de son eloignement pour la guerre selon l'extrait que vous m'avez envoyez d'une lettre de ce pays lá. Milord Strafford a beau dire que si la France se declare pour mes Interets cela donnera de jalousie a quelques vns des Allies la tieudeur

de ceux-ci ne me laisse rien esperer d'eux et vu que l'interet de leur religion ne les touche pas celuy de leurs etats qui regarde un auenir eloigné ne fera vraysemblablement pas plus d'impression sur leurs esprits. Il est certain que si la maison d'Autriche ne s'eteint point la soumission et la defference, que les Princes de l'empire et le reste des Allies hors l'Angleterre ont pour elle, leur seront un jour fatales et conduiront insensiblement la Nation Allemande a l'esclavage, dont ils seroient menaces de la part de la France et qu'ils ont cherche a eviter par la guerre presente. Je suis persuadé que ces considerations engageront la France a employer pour mon retablissement et ma seureté tout ce qui dependra d'elle. Mais il faut que vous evitiez d'appuyer devant ses ministres sur les raisons favorables a la religion que vous avez sans cela detaillées avec trop d'energie dans vos memoires, veu que si la confoederation en vertu de l'union et de l'accord conclu a Szetseny s'est obligée a la maintenir il n'est pas bien seant pour moy de prendre cet article plus a coeur que les autres griefs de cette confoederation ce que vous avez auence de la necessité qu'il y auoit pour la conserver de (detacher) la Transilvanie est un argument asses fort parce que le Prince etant obligé de preter serment sur les articles de l'union inseres dans les loix de la Principauté il est engagé de quelle Religion qu'il soit a maintenir les libertes tant spirituelles que temporelles. Au reste je suis persuadé que les suites des Conferences d'Utrecht pourront seules me faire voir clair dans mes affaires. Continuez donc vostre diligence accoutumée et comptez sur des recompenses proportionnées a vostre activité et a vostre fidelité.

(Original.)

François Prince m. p.

183.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 16. Avril 1712.

Depuis le 9. avril qui fut ma dernière, il ne s'est rien passé dans les affaires, tous les ministres des allies ayant etes allés faire un

tour à la Haye. Monsieur de Welderen ne m'a pas encore répondu sur ma dernière lettre; mais il y a eu une députation des plénipotentiaires de l'état d'ici à la Haye, à laquelle il aura apparemment signifié ses ordres de vive voix, dont je crois être instruit encore aujourd'hui, quelques-uns d'entre eux m'ayant appointés pour me parler après le départ de la poste. On me vient cependant rendre celle de V. A. S. du 2 de ce mois. Je ne lui saurois rien dire de positive sur la sincérité de la promesse de l'état; il faudra en faire l'expérience, mais il me sera impossible de suivre exactement ses ordres au sujet des Français ayant fait déjà connaître à V. A. S., que son rétablissement dépend de la bonne union des puissances maritimes avec la France sur ce sujet. Or elle ne se conservera pas et même on ne pourra pas rien concerter, si la France et les alliés ne se voudront rien communiquer et si je dois être empêché d'entretenir les Français sur ce que les alliés me diront pour leur être redit; cela marqueroit une défiance mutuelle et encore les alliés pourront croire que la France n'agit pas sérieusement, ce qui seroit un grand malheur, puisque ils prétendent que c'est à elle d'être ferme pour V. A. S. et de s'attendre qu'ils y concourront. V. A. S. jugera elle-même combien lui soit nécessaire la commune et bonne intelligence des ministres de France et des alliés sur vos affaires. J'ai reçu à la fin hier une lettre de Mr. Brenner à laquelle je répond après demain. J'ai eu déjà l'honneur de dire dans mes précédentes ce que Mr. de Polignac m'a dit sur son sujet et qu'il sera presque impossible de le faire venir. Je suis prêt, Monseigneur, de correspondre avec lui. Je peux cependant recevoir encore plutôt et plus sûrement vos ordres sur ce qui peut obvenir que de lui de Paris pour ou la correspondance me peut rendre suspect. Ajoutez à cela que les ordres, venant immédiatement de votre part, seront plus authentiques et des plus des poids auprès les ministres auxquels je les dois ordinairement produire, et me feront toujours agir plus hardiment que je ne pourrais faire sur des lettres particulières de Mr. Brenner que V. A. S. pourroit désavouer, de sorte qu'il me semble que je dois encore attendre vos sentiments là-dessous. On ne doute plus ici, qu'on va tenir une diète en Hongrie, et on a en mains des preuves si fortes et si convaincantes, que je n'oserais sans me commettre faire là-dessous des remontrances, quoiqu'il ne manque pas de représenter que cette diète sera violente puisque on y a le dessein de faire déclarer le royaume héréditaire dans les femmes.

Mr. de Polignac me promet hier qu'il m'avertira de temps en temps ce qu'il faudra faire pour l'avancement des vos interets. Il me dit encore, que le bruit d'un traite de commerce conclu entre eux et l'Angleterre n'etoit pas ~~un~~ ^{un} ~~traité~~ ^{traité} ~~mais~~ ^{mais} ~~ce~~ ^{ce} ~~qui~~ ^{qui} ~~on~~ ^{on} en traitoit avec les Anglois. Il ne s'est rien passé dans la derniere conference generale et dans celle des allies en particulier, les Francois attendant le retour de leur convoies. Il n'etoit pas encore arrivé hier au soir. On tien cependant aujourd'hui une conference generale. On dit que la province d'Hollande a resolu de rappeler ses plenipotentiaires et de renvoyer ceux de France, s'ils ne veulent pas repondre par ecrit. Il y a 3 voix pour et 4 contre, mais comme le Comte Strafford s'est brouillé avec Rechteren, et comme celui-ci est tout puissant en Overysel, il est allé y assister a la diete et il se pourroit bien que cette province prisse la resolution conforme a la Hollande, de sorte qu'elle pourra emporter par la pluralité qui seroit le fondement de la division, car il est sur, que les Anglois veulent faire la paix, et les autres continuer la gverre. Je supplie V. A. S. de m'ordonner ce que je devroit faire en un tel cas, ou de rester en Hollande qui seroit interessé a cause de la gverre, de travailler a votre accommodement, ou bien m'en aller, etant certain que les Francois, les Anglois et ceux qui veulent la paix, iroient ailleurs, et etant aussi necessaire pour vos interets de scavoir, comment me conduire entre deux puissances si divisées dans leurs sentiments. Madame d'Apremont me dit derechef dans une des ses lettres, dont j'ay rendu compte a V. A. S. dans ma precedente, a qvoy j'ay repondu, qu'il me faut attendre vos ordres. Je svis etc.

184.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht ce le 19. avril 1712.

Il ne s'est rien passé dans la conference general du Samedi dernier 16. avril, les Francois attendant tousjours le retour de leur courrier, et on ne tiendra non plus le congres demain a cause du jour des prieres generales dans les 7 Provinces. Le prince Eugene etant arrivé ici le 17. du matin descendit chez le C. Passionei qui est ici de la part de la Cour de Rome. Il dina chez le C. Zinzendorff et fut visite par plusieurs personnes de distinction, entre autres par l'evêque de Bristol, a qui il rendit la visite le lendemain deux fois ne l'ayant

pas trouve la premiere. Hier il dina chez le C. Passionei, ou il y a eu plusieurs ministres etrangers de meme que Mr. Polignac. Il reparti le meme jour pour la Haye, et on ne croit pas que ce voiage ayt été fait a aucun autre dessein que pour se delasser un peu des ses occupations. On est fort attentif sur les efforts que le Czar fait d'envoyer ses meilleures troupes en Pomeranie, et on est fort impatient d'apprendre le denouement de la declaration de gverre ou de la continuation de la paix entre la Porte et le Czar. Je me suis entretenu beaucoup hier sur ce sujet avec l'evêque de Bristol qui me disoit que les affaires du Nord prenoient un mauvais train et que tout alloit s'embrouiller. Je me servit de l'occasion de luy repeter ce que V. A. S. m'ordonne dans la sienne du 2. de ce mois, et je luy fit connoitre qu'en cas que la gverre avec les Turcs ne se continue pas, qu'on ne devoit pas s'etonner, si V. A. S. cherchera tous les moiens de se maintenir apres le peu d'attention que les allies sembloient avoir malgre leurs paroles pour vos interets. Il me convenoit du fait, mais il me disoit que le derniere voiage du prince Eugene, aiant encore plus raffroidi les cours de Vienne et de Londres, celle-ci n'y auroit plus d'influence. Je repondit, que ce n'etoit pas tels offices que V. A. S. demandoit de l'Angleterre et d'Hollande, puisqve elles sont estes tousjours inutiles; mais que V. A. S. esperoit, qu'ils se joindront a la France pour vous obtenir par un article de la paix une satisfaction. Il me semble qu'il n'y a pas voulu entrer en matiere avec moy sur ce sujet, et me disant qu'il en faudra parler quand les affaires generales seront plus ajoustes malgre toutes les mouvements qu'on se donne, on ne scauroit rien encore decouvrir du positive, ce qui concerne la paix generale, aiant beaucoup des apparances pour et contre, a moins qu'on ne falle en secret beaucoup on ne fait rien en publique; cette incertitude est aussi cause que je ne peut pas parler avec aucun ministre sur quelque fondement reel de ma negotiation. J'ay vu Mr. van der Buis et encore un autre plenipotentiaire de cet etat, pour leur demander, s'ils sont deja instruits selon la promesse qu'on m'a donné. Ils me repondirent, qu'ils n'en scavoient rien, et qu'apparement Mr. Randvick comme le premier le saura. Je ne scais pas si je luy pourres parler avant le depart de la poste; mais en cas qu'ils n'est pas instruit non plus, je partires sans delai a la Haye, afin d'y executer l'execution de la parole de l'etat. La gazette dit deja pour la deuxieme fois que c'est a cause des avis qu'on a (de) Vienne, que le prince Rakoczi fait

solliciter par ses deputes soutenues de la France, le secours ture a Constantinople, qv'on a contremandé 5 regiments qv'on tiroit d'Hongrie. Mr. Zinzendorff ne le veut pas avouer; cependant cela ne laisse pas qv' d'attirer des reproches a la Cour Imperiale de la part des allies. Je sviss etc.

185.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzig le 23. Avril 1712.

J'ay reçu vos deux lettres du 2. et du 5. de ce Moys. Je sviss tres satisfait de votre activité et des mouvements que vous vous donne pour l'avancement de mes affaires, lorsque je vous ay escrit au sujet des precautions que vous deviez prendre tant a l'egard des Ministres des Allies que des plenipotentiaires de France, mon intention n'estoit pas de vous empecher d'agir aupres des premiers mais de vous faire connoître que vous ne deviez pas presser trop vivement les autres qui devoient seavoir quand il seroit temps de mettre mes interets sur le tapis et la prudence des quels je me remettois la dessus estant assuré que le roy leur maitre ne m'abandonnera pas de sorte que vous ne vous ouvrirez aux Ministres des Allies qu'autant et que de la manière que les plenipotentiaires de France le jugeront à propos que pour les mettre en etat de vous donner à ce sujet des avis convenables. Vous les informerez completement de tout ce que vous scaurez des sentiments et de veues des allies a mon egard. Mais pource qui regarde les affaires de la Religion comme vous avez aussi bien que Körtvelyessi des addresses particulieres qui les regardent vous y emploierez les moiens et les raisons que vous voudrez ayant toujours pour objet de ne les pas separer des miennes comme ie n'ay pas le tems de repondre aujourd'hui aux autres articles de vos lettres, je remets vne autre fois à le faire.

A tergo :

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

Schreiben desselben an denselben.

W. Dantzig le 30 Avril 1712.

J'ay reçu vostre lettre du 7. par laquelle j'apprens que vous ne scaviez pas encore positivement si les etats Generaux ont donné a leurs deputes les ordres qu'ils vous avoient promis. J'attens avec impatience de scavoir ce qui en sera doutant fort par les discours que Monsieur Heinsius vous a tenu et par l'attachement que ses maitres font paroître ouvertement pour mes ennemis que je doive attendre de leur part des demarches bien sincerés en ma faveur.

Je vous ay expliqué par ma dernière les ordres que je vous avois donnez sur la conduite que vous devrez tenir avec les ministres de France et ceux des Alliés. Je n'y ajouteray rien non plus qu'au contenu de mes précédentes sur la correspondance que je vous ordonnoit d'entretenir avec l'abbé Brenner qui me marque toujours qu'il ne recoit absolument point de vos nouvelles si les alliés s'interessent pour moy de la manière que vous me le faites esperer les difficultés que Monsieur l'abbé de Polignac vous a fait envisager comme des obstacles à son voiage d'Utrecht s'applaniront aisement de sorte que le tems seul pourra me déterminer sur le parti que j'auray à prendre là dessus, estant d'autant plus resolu de ne rien precipiter à cet egard, que le roy tres chretien fera agir ses ministres pour moi comme pour son allié.

Je ne me souviens pas de vous avoir rien marqué, qui fût capable de vous porter à croire que vous deviez soutenir que la diete d'Hongrie ne se tiendroit pas, vous ayant simplement mandé qu'elle n'estoit pas encore convoqué dans le tems que les nouvelles publiques assuroient le contraire. J'ay scû depuis par des lettres escrîtes du Paris quelle l'estoit mais ceux du parti Autrichien meme disent que le couronnement a été differé de nouveau. Je ne crois pas m'estre trompé dans l'opinion dont j'ay toujours esté prevenu, que cette assemblee seroit violente et ce qui m'y confirme est que le Prince de Neubourg Charles doit epouser une des Archiduchesses filles de Caesar Leopold par ou je vois que l'Imperatrice leur mere suivant les conseils des jesuites

toujours fort attaches aux interets de la maison, dont elle est sortie
 tachera d'y faire tomber la succession de celle d'Autriche en vertu
 des declarations par lesquelles la cour de Vienne doit avoir nomme
 ces Princes ses heritieres de leur maison en cas que la ligne masculine
 vint à s'eteindre pour rendre l'execution de ce dessein immanquable.
 Il y a apparence que l'on trainera cette diette jusqu' a
 l'issue des conferences d'Utrecht.

Si ces conferences venoient de se rompre comme vous
 le croyez, vous continuerez de demeurer a la (Haye) en atten-
 dant les ordres que je vous donnerai conformes aux
 conjunctures de ce temps la. Je suis assez convaincu du
 besoin que vous avez d'argent par les raisons que vous alle-
 quez pour me le persuader, mais vous devriez aussi estre convaincu
 par celles que j'ay si souvent apportees pour vous faire comprendre
 l'etat ou je me trouve, qu'il ne me permet pas de satis-
 faire comme je le souhaiterois à vos demandes la derniere remise
 que vous a fait Jablonsky (?) et avancée sur mon credit et aussitost
 que j'en auray remboursé le fond vous pouvez en esperer une nou-
 velle. Continuez donc à menager le mieux que vous pourrez les
 sommes que je vous ay envoyé et comptez que j'auray soin de
 vous sans que vous me le demendiez toutes les fois que j'auray les
 moiens de vous le faire connoitre.

(Original.)

Francois Prince m. p.

187.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Paris, le 4. de May 1712.

Desiderio desidero à P. D. V. informari quo nam loco sint nostra,
 quae P. D. V. tractat negotia, nec dubito eandem propediem id prae-
 stitutum esse, cum jam circa scribendi modum nulla supersit difficultas.
 Me dereliquo affectui commendans permaneo.

(Copie.)

188.

Schreiben desselben an denselben.

Lutetiae die 11. May 1712.

Heri ab aula hac monitus sum sex articulos quos ante duas heb-
 domadas exhibueram Dominis Gallis et plenipotentariis transmissos

esse, ut eosdem Colligatorum Ministri proponerent. Non dubito id P. D. V. jam ab Illustrissimo et Excellentissimo Abbate Polignac rescisse et jussa quoque Serenitatis suae eatenus accepisse, aut prope diem accepturum esse. www.libtool.com.cn

Reliquum est ut à P. D. V. edocear, quo res nostrae sint loco et quid de hisce articulis futurum, quod dum ab ejusdem in me affectu et in rem communem zelo praestolor, me semper futurum polliceor etc. (Copie.)

189.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 24. May 1712.

Je vien de sortir d'une maladie dangereuse qvi a été la cause, qve je n'ay pas put satisfaire a mon devoir d'ecrire a V. A. S. apres ma derniere du 24. du passé depuis ce temps la. J'ay eu l'honneur de recevoir les ordres de V. A. S. du 16. 23. et 30. d'avril et du 7. de ce mois. C'est avec une joie extreme qve j'ay appris qve V. A. S. est satisfaite de la deduction qvi fait beaucoup de bruit ici, car étant tombé par des mains tierces entre les mains des ministres italiens qvi aussi bien qve plusieurs princes voisins de l'empereur apprehendent sa grande puissance, ils ont eu soin de le publier par tout d'une maniere qvi a fait beaucoup d'impression sur plusieurs esprits et meme sur quelqvns des Hollandois qui jusqves a present ont ignorés vos droits et les negotiations de V. A. S. dans ce pais ici, et en meme temps cela étant venu a la connoissance des ministres Imperiaux je ne scaures depeindre le dechainement qv'ils ont fait paroître a ce sujet. Comme on me pressoit ici de dresser un memoire des praetensions de V. A. S. ce ne fut qv'un projet dont j'en ay envoyé la copie a V. A. S., sans l'avoir donné a personne qv'a Mr. le Comte de Metternich pour une information et idé generale. Comme j'ay deja eu l'honneur de donner a V. A. S. une idée asses juste de l'intention qve quelqv'uns pourroient avoir ici de luy nuire par la separation de la religion des interets communs de V. A. S. vous m'aves confirmé, Monseigneur, sur tout par les ordres du 23. du mois passé, de travailler a éviter ce piege, ce qve j'ay aussi fait, aiant empeche au commencement de ce congres par mes remontrances cette separation qvi a été mis sur le tapis par quelqv'es Hollandois. J'ay insinué la meme chose a Körtvelyessi et je l'ay prié de faire entrer en vertu

des ses anciennes instructions dans tous ces discours l'inconvenient et le peu de sureté que la religion auroit sans votre retablissement. Il me temoigna beaucoup d'aversion pour cela, et comme je luy remon-
troit qu'il alloit nuire a V. A. S. et manquer a son devoir, qu'en outre il ne pouvoit plus negotier au nom des etats protestants, ceux-ci ne formant plus un corps et ne recevant pas leurs ordres et ainsi qu'il faudroit mieux qu'il s'accommodat aux intentions de V. A. S. Comme il est naturellement emporté cela m'attira des menaces. Il parti de la Haye il y a plus des 3 semaines, pour venir lorsqu' j'y étoit malade. Il a vu presque tous les plenipotentiaires protestants qui, a ce qu'on m'assure, tiendront une conference avec luy. Je ne put pourtant pas encore remarquer aucun changement des sentiments dans ceux que je frequente. Milord Strafford m'a dit de luy avoir représenté qu'il devoit estre uni avec moy et point separer ses affaires de ceux de la religion; mais il doit avoir repondu que les griefs de V. A. S. n'étant pas encore ajoutés, elle m'en a confié le soin, mais que la paix étant fait en Hongrie, il n'avoit a coeur que les interets de la religion. La svite pourra faire voir, si mes allarmes sont bien fondées ou non; cependant je crois estre sur qu'il est presque impossible qu'il agit de son chef, car il a été a la Haie dans la dernière nécessité, et bientôt apres il y a eu quelqun qui luy en a preté considerablement. Etant remis un peu de mon indisposition, jé suis allé voir Mess. le Pensionnaire et de Welde-
ren pour les sommer de faire executer ce que l'état m'a promis. Par ce dernier ils m'ont fait tous deux a leur tour expliquer au long les praetensions de V. A. S., ce qui me donna occasion de leur faire voir le danger, de separer des vos interets ceux de la religion, et les svites facheuses qui pourroient naitre, si V. A. S. seroit obligé, de recourir encore aux armes pour maintien des ses droits. J'y ay ajouté avec toute la fermeté possible, qu'eux deux, aiant été la bouche des etats par laquelle on assure V. A. S. si souvent et si positivement, j'esperoit que l'aiant fait dire par moy, ils ne voudront pas manquer a leur parole, ni estre cause qu'on puisse dire que j'ay été le malheureux instrument d'avoir empêché V. A. S. de penser ailleurs a sa conservation par les assurances que je luy ay porté. Ils m'ont dont (sic) assuré que je devoit protester a V. A. S. que leurs plenipotentiaires executeront les ordres, quand il sera temps de conclure les affaires de V. A. S. que, comme j'en serais instruit, je devoit revenir a la Haye pour leur porter moy meme les ordres; mais que pour le present

l'incertitude des affaires vouloit qv'on gardat le secret qvi ne pouvoit pourtant etre tel, etant entre les main de 7 ou 8 plenipotentiaires de 7 provinces, de sorte qve c'est la cause de l'incertitude des etats qve V. A. S. a eu la bonte de me dire dans sa derniere du 7. de ce mois. Etant de retour de la Haie j'ay vu d'abord Milord Strafford et luy disant naturellement qve les affaires se traittant secretement et peutetre etant aussi sur le point d'etre conclues, je le supplioit de m'en avertir afin qv'on puisse prendre ladessous des mesures. Il m'a dit de mettre sur ce sujet l'esprit en repos qv'on n'oubliera pas a point nommé vos interets qve je devoit en attendant disposer les esprits et chercher des amis pour V. A. S., et entre autres l'ambassadeur de Venise l'interet de la republique comme voisine d'Hongrie etant de voir la maison d'Autriche moins puissante en effet. J'ay trouvé moien de parler au dit ambassadeur nommé Ruzini, qvi avoit deja lu la deduction, et ce fut sur cela qve la plupart de notre discours roula ou je fit entrer continuellement des reflexions politiques sur la situation presente de la maison d'Autriche et des Venitiens qvi sont enclavés par elles de toutes parts, et qv'ainsi leur interet estoit aussi de concourir pour le retablissement de V. A. S. Il m'a receu fort galamment et m'a dit, qv'il servira de meilleur de son coeur V. A. S., d'autant plus qv'il avoit eu l'honneur de la connoitre a Vienne. Il me temoigna, qv'il sera bien aise de me parler quelqvesfois et surtout qvand j'aures des nouvelles du Nord ou du Levant. Si V. A. S. auroit la bonté de me faire ecrire quelqvesfois celles de Pologne, cela me mettroit en etat d'aller voir beaucoup du monde qvi vous pourroit etre utile, puisqve j'auroit occasion de faire tomber insensiblement et sans affectation le discours sur vos interets. Ce fut le meme jour qve j'ay vu Mr. de Polignac qvi approuva ma visite venitien, et comme j'avoit receu les 6 points de Mr. Brenner dans celle de V. A. S. du 7. de ce mois, je luy ay demandé, s'il les avoit receu. Il dit qv'oui, et nous les trouvames conformes. Il m'a assuré, qv'il executera les ordres du roy son maitre en votre faveur, non seulement par devoir, mais aussi par inclination; mais qv'on en estoit encore en attente, et qve je seres averti des demarches qve je dois faire. Ce fut le lendemain ou le 21. le matin, qve Milord Strafford (a) receu un courier pour revenir en Angleterre. On ne l'a pas seut qv'apres midi. Il a eu cepandant des conferences avec les ministres imperiaux, les Hollandois etc. Il pris congé des autres, a été enfermé quelqves heures avec ceux de Savoie;

fut aussi longtemps avec ceux de France, dont il se separa, a ce qv'on dit, fort gayement et obligeamment. Il pretend d'etre de retour dans un mois, et il y a beaucoup d'apparence, qv'il ne se passera rien pendant son absence. On raisonne beaucoup sur son voiage, et ceux qvi sont contraire au ministere present et a la paix, se flattent beaucoup et en tirent des bons augures; mais ce qvi est le plus probable et ce qve les plus sensés s'imaginent, est, qv'ayant rapporté d'Angleterre les praeliminaires, il y va pour ratifier le traité de la paix, et qv'a son retour on verra le denouement de la paix, et (en) effet Mr. St. Jean dans sa lettre qv'il luy a ecrit sur son voiage, luy dit, qv'il scait, qv'elle est penible, mais qv'il espere qv'il aura lieu d'etre content des recompenses et de la gloire qvi luy en reviendront. Comme on croit qve l'affaire de la paix va etre decidé en Angleterre, j'ay trouvé moyen de luy parler a minuit qvelques heures avant son depart, ou je luy dit qve voiant, qv'aparement il va rapporter la paix, je devoit luy communiquer les demandes de V. A. S., pour scavoir, s'ils se croioit etre asses instruit des les appuier qvand la France les proposera, ou si je devoit l'accompagner pour les faire agreer en Angleterre. Il me repondit obligeamment qv'il me vouloit epargner la peine du voiage n'etant pas encore tout a fait retabli, qv'il se charge avec plaisir de cette negotiation, qv'il tachera faire reussir de son mieux. Il me pria de luy en donner copie, et il me recommanda de luy en ecrire la poste svivante, pour l'en faire souvenir, de sorte, qve la supposition qv'il va pour la paix en Angleterre, est veritable. L'affaire de V. A. S. y sera decidé en qvelque maniere. Elle est entre des mains fort zelées, et je scait de bonne part, qv'il a eu ici des grosses paroles avec les imperiaux a votre sujet. La diete d'Hongrie continue tousjours, et l'empereur a été couronné le 22. de ce mois. On a insinué ici, qve V. A. S. et les seigneurs qvi sont hors de pais, y ont été invités per regales, et qve sur le refus d'y venir la diete travaille ad eliminationem Hungarorum exulum. *Le reste a été repraesentations pour de l'argent.*

190.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 25. May 1712.

Je suis tres faché de votre maladie, tant par votre consideration, que par celle de mes affaires qui ne peuvent pas manquer

d'en souffrir. J'espere néanmoins que vous vous retrouverez bientôt en état d'agir et c'est dans cette vue que ie vous apprend que selon la dernière lettre qui m'est venue de l'abbé Brenner les articles qu'il presenta a la Cour de France le 14. d'avril et dont ie vous ay envoyé la copie le 7 du courant ont esté communiqués aux Plenipotentiaires de cette Cour a Utrecht de sorte que lorsque vous pourres sortir, vous feres bien de voir ces ministres et de les entretenir sur ce que ie vous ay mandé a cet egard, n'oubliant pas la restitution de ceux qui m'ont siviés laquelle doit estre ajouté au premier point.

(Original.)

François Prince m. p.

191.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 27. May 1712.

On est tousjours dans l'inaction ici, et il paroît que les François attendront le retour de Milord Strafford avant que de répondre aux demandes des allies. Il sera déjà arrivée a Londres, et je luy ay écrit aujourd'hui comme il l'a souhaitté au sujet des 6 points que les François ont ordre de proposer pour V. A. S. Mr. de Maffei, un des plenipotentiaires de Savoie, est parti hier pour l'Angleterre dans le dessein de revenir bientôt. J'ay entretenu le même jour l'éveque de Bristol in generalibus au sujet des 6 points mentionnés; il paroît estre fort content des mesures qu'on prend, pour appuier leur proposition. Presque tout notre entretien ne roula sur autre chose que sur la cour imperiale et sur les mesures qu'on devoit prendre d'en contrebalancer la puissance en Hongrie par le retablissement de V. A. S. et empêcher par là que cette couronne ne tombât dans la ligne feminine. Comme je scaît que le projet, que V. A. S. m'a envoyé l'année passe dans le mois Juillet, pour faire de l'Hongrie une partie de l'empire, luy tien a coeur, j'ay insinué que votre retablissement seroit un moien infailible pour y parvenir et pour prevenir bien des guerres civiles, en faisant élire en cas d'extinction de l'Autriche un prince peu puissant pour l'empereur qui pourroit soutenir le lustre de la dignité imperiale par la couronne d'Hongrie, ce qui empêcheroit bien des jalousies entre des princes voisins comme entre Brandenbourg et la Saxe qui ne pourroient voir et consentir, qu'un entre eux fut créé empereur. Je suis etc.

192.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 31. May (1712).

Aiant communiqué selon les ordres de V. A. S. a Mr. de Metternich, qve je croit son meilleur ami, les 6 points sans les luy pourtant donner par ecrit, il m'a dit qv'il ne voioit pas, qvelle utilité V. A. S. pouvoit retirer de la protestation qv' elle fait faire par le premier point contre l'infraction et les violences qve la maison d'Autriche exerce ou pourra exercer contre les libertes d'Hongrie; qv' aucune protestation ne pourroit estre utile sans estre fait in loco competenti; qve le traité ne l'etoit pas, mais qve son sentiment estoit qve, puisqve V. A. S. est le duc de la confederation et qve puisqve elle a fait insister depuis toutes les negociations sur la restitution generale des libertes d'Hongrie, il seroit pour le bien du royaume et pour celuy de V. A. S. mieux, de demander par le 1. point le meme retablissement pour ne pas donner occasion aux imperiaux et aux malintentionnes de crier qve V. A. S., aiant soutenu jusques a present les libertes du pais, elle veuille faire sa paix sans en faire une mention reale et seulement par une protestation invalable. Il croit 2. 3. 4. 5. et 6. points ou demandes bien formés; mais sur le 3. il dit qve cela ne pouvoit estre un article ou une demande pour la paix, vu qve ce ne doit estre qv'une reponse sur les objections qve l'empereur pourra faire, qv'il ne faut pas toucher cette corde, mais estre pret en tout cas de pouvoir repandre a tous les pretextes de la Cour de Vienne. Sur le passage du 4. point, ou il est dit qve V. A. S. estoit prete d'accepter ou proposer des moyens pour faire une fort barriere de la Transsylvanie contre les Tures, il me demanda, si j'en estoit instruit; comme je dit qve non, son opinion est qv'il seroit necessaire de le scavoir par avance, afin pour pouvoir prendre des justes mesures sur ce sujet. Je ne manqveres pas de rendre compte de cet entretien a Mr. de Polignac et a Mr. Brenner, et j'attenderes ladessous des ordres de V. A. S. Voiant Mr. de Birndorff obstiné a vouloir travailler separement des affaires de V. A. S. pour ceux de la religion, je fit comprendre a plusieurs Plenipotentiaires qve d'abord qve les puissances protestantes en vertu de leurs promesse donné aux etats protestants d'Hongrie proposeront leur cause au Traité de la paix de L'empereur ne manquera pas de dire qve cela ne regarde point le Traité, la France n'y intervenant

pas, et qu'il faudra negotier de cette affaire a Wienne, de sorte, qu'on nuira incontestablement aux affaires de la religion en la separant de V. A. S. au lieu que les affaires etant proposés par la France on trouvera facilement moyen de satisfaire a la religion. Ils trouverent le raisonnement sans replique et ainsi j'espere que la contrairieté des sentiments de Birndorff ne sera pas nuisible. Je me souvien que V. A. S. m'a mandé autrefois qu'elle procurera les ordres du roy de Pologne dans la conjuncture ou on est l'entrée seule dans leurs maisons me pourroit etre utile, s'ils avoient quelques ordres de leurs maitre pour V. A. S. La paix entre la Porte et le Czar fournit matiere a diverses raisonnements et surtout sur les articles ci-joints qu'on dit etre les veritables de cette paix de Constantinople. Tout est tranquille ici hormis des conferences particulieres que les ministres qui sont au congres tiennent chez eux reciproquement. Hier on a tenu une conference generale des allies a l'hotel de ville. On y a parlé des affaires de Lisse, que quelqvns auront etes bien aises de faire traiter ici; mais on les a renvoyé au congres des allies a la Haie sous pretexte que celui-ci n'etoit que pour terminer la gverre entre la France et les allies. La gazette dit, que V. A. S. a fait protester a Presbourg; il y a plusieurs curieux ici qui souhaitteroient d'etre informés et meme, si elle a été fait. Je crois qu'il seroit bon de la publier imprimé. Je vis etc.

193.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

A Dantzic le 1. Juin 1712.

J'apprend par une lettre de Mr. Jablonski que votre santé est retablie et i'attend la dessus de recevoir des vos nouvelles l'ordre prochaine. J'en aures d'autant plus de plaisir, que ie souhaite avec plus d'impatience de seavoir ce que les Plenipotentiaires de France vous auront dit sur mon sujet. Mr. Caspary a qui vous rendrez la ci-jointe me marque qu'il vous à avancé 200 Ecus. La consideration de votre maladie ne me fait pas trouver mauvois que vous luy avez demandé cette somme, mais ie veux croire que vous la menagerez le mieux qu'il se pourra.

(Original.)

Francois Prince m. p.

194.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 4. Juin 1712.

Le 1. Juin on a tenu chez l'éveque de Bristol une conference des plenipotentiaires des puissances protestantes, ou on n'a proposé autre chose que la religion d'Hongrie. La plupart convenoient de ce que je leur avoit dit tant de fois, comment cette affaire pourroit entrer independamment de la France et des affaires de V. A. S. dans le traite de la paix. Aussi renvoia-t-on par cette raison cette question a un autre fois et convint de dresser par écrit une remontrance sur les affaires des protestants d'Hongrie, qu'on dut presenter au Comte de Zinzendorff, pour être envoyé a l'Empereur, et qu'on demandera leur restitution sur le pié de 1647; pour ne pas aigrir, dit on, la Cour de Vienne en la faisant ressouvenir de la convention de Szetseny. Je crois qu'on dresse a present cette remontrance et cet article auquel, a ce qu'il me semble, le C. de Rechteren travaille le plus fortement, cependant j'en ay raisonné avec plusieurs qui sont convaincues, que toutes ces demarches ne peuvent nuire a V. A. S., et qu'elles seront inutiles sans qu'on y joint votre cause. Mr. de Polignac receut avanthier la nouvelle de sa nomination au Cardinalat, et on dit, qu'il aura été du nombre de ceux qui ont eu la promotion, si la cour, ayant besoin de luy, ne l'aura pas fait differer, pour éviter les inconveniens du ceremoniel que cette dignité causeroit infailliblement. Il en a été complimenté par des ministres étrangers et par beaucoup des personnes distinguées; moy, étant allé luy faire ma reverence a ce sujet, je l'entretint de ce que je vien de dire et de ce que j'ay fait a l'occasion du depart de Milord Strafford. Il approuva me disant, qu'il faudra attendre son retour, et sur la question ce qu'il pensoit des sentiments de Mr. Metternich sur le 1. et 3. points, il dit que cela dependra des vos volontes. Rien ne se fait publiquement, et la plupart des ministres des allies sont a la Haye. Ce fut le 31. du mois passé que le prince Eugene a voulu donner bataille et que le duc d'Ormond tira une ordre de la reine de rester dans une inaction. Cela a fait partir precipitamment Mr. de Zinzendorff, et on voit des grands mouvements parmi tout le monde et surtout au congres de la Haye. L'état a en même temps reçu la reponse suivante de la reine de la Grande Bretagne sur

le memoire que le ministre de L. H. P. a presente a la reine et qui fut rendue publique. On ne doute plus de la paix, et on est persuadé que le retour de Milord Strafford en decidera. Je suis etc.

www.libtool.com.cn

195.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 7. Juin 1712.

Les nouvelles de Wienne disent, que l'Empereur a été couronné roy d'Hongrie le 22. du mois May a Presbourg, et qu'il a juré 3 jours apres la coronation sur l'observation de la capitulation, comme on a deja remarqué dans les gazettes que V. A. S. fait protester contre. Quelquuns croient ici, que peut etre une protestation imprimée contre les procedures de la diete de Presbourg ne seroit pas inutile, d'autant plus, qu'on y dit, que V. A. S. et ceux qui sont hors du pais, y ont etes invites par E'empereur per regales. Il ne se passe absolument rien ici; mais on se donne beaucoup des mouvements a la Haie, ou a ce qu'on dit l'etat a resolu la continuation de la gverre, et l'electeur d'Hannover et le Landgrave de Hessen veulent paier l'autre moitié des subsides pour leurs troupes que l'Angleterre devoit fournir; mais on ne voit point d'apparence comment cela se pourroit faire malgre les Anglois qui ont resolu la paix. La deduction des droits de Transylvanie est imprimé, et se vend publiquement ici; le libraire m'a dit d'avoir eu exemplaire premiere du Comte Passionnei ministre du Pape. Comme tous les ministres de ceux qui doivent obtenir quelque restitution par cette paix, sont allés en Angleterre, apparemment pour y faire agreer leurs articles ultimos je laisse avec tout le respect due au jugement de V. A. S., si son interet n'exige pas, que je fasse ce voyage, qvovqve Milord Strafford m'ait promis, de faire tout son possible. C'est une demarche qui decideroit de tout et en tout cas. J'attenderes les ordres et les remises necessaires de V. A. S. sur ce sujet. Je suis etc.

196.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 8. Juin 1712.

J'ay reçu vos deux lettres du 24. et du 27. may, qui m'ont fait beaucoup de plaisir, tant par le retablissement de votre santé, que par

les assurances que j'y trouve des sentiments favorables des ministres d'Hollande à mon égard. Ce que vous me marquez de Körtvelyessi me fait quelque peine, et je juge comme vous, qu'il faut qu'il ait été gagné, ne négligez aucun des moyens qui pourront dépendre de vous pour luy faire entendre raison. Je suis très satisfait de la connaissance que vous avez fait avec l'ambassadeur de Venise; cultivez la avec soin, et insistant sur les Idées que vous avez déjà insinuées à ce ministre et sur celles des vos instructions, travaillez à luy faire goûter l'intérêt que ses maîtres ont de prendre part à mes affaires, veu que la maison d'Autriche allant être vraisemblablement maîtresse paisible du Royaume de Naples, la mer adriatique sera menacée de sa puissance, si elle parvient à établir son despotisme en Hongrie, à quoy Elle réussira tout au tard si l'on n'oppose la Transilvanie à ses desseins. Vous trouverez ci-joint une lettre de ma part à Mr. l'ambassadeur et en la rendant vous l'accompagnerez des assurances les plus fortes de mon estime et de ma confiance pour luy. J'enverray l'ordre prochain à Mr. l'abbé de Polignac un plein-pouvoir pour vous et pour Brenner conjointement ou séparément et j'en use ainsi par l'opinion où je suis que l'abbé Brenner passera à Utrecht et par la considération des Evénements qui pourroient exiger que vous agissiez avant son arrivée. — Vous ne pouvez pas assez marquer à Milord Strafford et aux autres ministres disposés favorablement pour moy, combien je suis sensible aux marques qu'ils me donnent de leur amitié.

J'entre dans la considération de vos besoins et ne manqueray pas d'y subvenir aussi tost que des fonds, qui me doivent venir, me mettront en état de le faire. Je ne doute pas que vous n'ayez en attendant de quoi subsister des deux cens Ecus que Mr. Caspary vous a avancé.

François Prince m. p.

(Original.)

197.

Vollmacht Rákóczy's für den Abbé Brenner und Klement als seine Abgeordneten zum Utrechter Congresse.

Copie du plein-pouvoir.

Dantzic, 11. Juni 1712.

Nos Franciscus Secundus D. G. S. R. J. et Transilvaniae Princeps Rakoczy Partium Regni Hungariae dominus et Siculorum

Munkatsiensis et Makovicziensis Dux, perpetuus Comes de Saaros dominus haereditarius in Saaros Patak, Tokai, Regets, Eötsed, Somlyo, Lednicze, Szerents, Onod etc. Notum testatumque facimus quod susceptis in Hungaria armis ut Patriam a servitute liberaremus Legesque ac libertates Regni contra omne jus fasque et multiplicia Regum diplomata ac sacrosancta eorum juramenta violata in integrum restitueremus ad solium Transilvaniae per liberam statuum et priscis saepeque juratis legibus adaequatam electionem evecti majorem Christiani nominis quam utilitatis nostrae habentes rationem, Turcarum opera, quae nobis saepius oblata fuit et per quam patriam vindicare, dignitatem tueri, avitaeque tam paternae quam maternae domus bona recuperare potuissemus, constanter recusavimus confisi nempe christianis principibus, quorum oppressos levare, jura deffendere, usurpationes cohibere interest, curae fore, ut quae infidelium auxiliis adipisci nobis facile potuisset suis in Tractatu pacis generalis suffragijs et autoritate nobis procurarent, Tabulis foederis Westphalici fulti, in quibus Transilvaniae Princeps, qui tum avus noster fuit, Principatusque communi paciscentium consensu inclusi fuere, Quapropter perspicientes diu desideratae hujus pacis generalis negotium Ultrajecti ad Rhenum summo agi studio ac ejus concludendae stabiliendaeque spem non exiguam orbi universo affulgere, fideles nostros Reverendum admodum praepositum Szepusiensem Consiliarium ac ad aulam Majestatis christianissimae ablegatum nostrum Patrem Dominicum Brenner et Cubicularium nostrum Michaellem Klement ad Tractatum Ultrajectinum Plenipotentiariorum nostros nominare et instituere decrevimus, Eis plenam dantes potestatem cum omni mandato ad id necessario sive utrique conjunctim sive uni eorum soli altero eorum vel absente vel impedito in Illo Tractatu pro nobis nostroque nomine agendi, loquendi, tractandi, concludendi et signandi promittentes ac declarantes fide et verbo nostro nos acceptum et gratum firmumque et ratum habituros quicquid nostri plenipotentiariorum supradicti vel conjunctim concludent et signabunt vel altero absente et impedito unus tantum eorum conclusurus et signaturus est. In majorem fidem praesentes hasce literas nostras signavimus sigilloque nostro muniri jussimus, dedimus Gedani die 11. mensis Junii 1712.

(L. S.)

Franciscus Princeps.

Groffei.

198.

Schreiben Rákóczy's an den Marschall von Uxelles,
k. französ. Gesandten beim Utrechter Congresse.

A Mr. le Marechall d'Uxelles.

De Dantzig le 11. Juin 1712.

La bonté que le Roy a eu de vous faire recommander mes prae-tensions expliquées par un memoire que l'abbé Brenner mon ministre en France a dressé et qui vous a été envoyé suffit pour me persvader que V. E. voudra bien s'employer a me les faire obtenir au Traitté de la paix generale. Je souhaitteray cependant de pouvoir accompagner cette consideration de quelque motif qui puisse vous interesser par moy meme en ma faveur Elle n'en seroit pas a la verité plus forte ne se pouvant rien ajouter a celle de S. M. mais au moins aures je la satisfaction de me scavoir connu de V. E. par mes sentiments a son egard avant que de l'être par les soins dont Elle est chargé pour moy. Il m'arrivera peutetre de pouvoir satisfaire a l'avenir aux obligations que je luy auray, Je vous prie Mr. de m'en prouver les facilites et d'ajouter foy à ce que le sieur Klement, qui est chargé de ma presente et de mes ordres en attendant l'arrivé de l'abbé Brenner a Utrecht vous exposera de ma part tant au sujet de mes affaires que de la consideration tres parfaite avec laquelle je suis

Monsieur de V. E.

le tres obligé ami a
luy rendre service.

Francois Prince.

199.

Schreiben Rákóczy's an Hrn. v. Polignac, k. französ.
Gesandten beim Utrechter Congresse.

A Monsieur de Polignac.

(De Dantzig le 11. Juin 1712.)

J'envisage comme un effet tout particuliere de la providence en ma faveur que le Roy a fait de V. E. pour les negotiations de la paix vu qu'outre la connoissance parfaite que vostre ambassade dans ce

Pais ici vous a acquise des interets et des droits de ma Patrie et cette habilité à manier les esprits et les affaires dont vous avez donné des preuves si eclatantes, je ne pourroit attendre de personne plus d'inclination pour moy et pour ma nation que vous m'en avez deja marqué par le canal du Sieur Klement. Je vous en remercie de tout mon coeur Mr. et vous prie de m'accorder la continuation de vos bons sentiments au sujet de mes pretensions expliquées dans le memoire qui vous a été envoyé par ordre du Roy vous voiant dans des dispositions en ma faveur si conformes aux intentions de S. M. Je compte avec certitude sur vos offices et par consequent sur les succes des mes affaires. Si V. E. croit avoir besoin de quelques eclairecissements sur ce qui les regarde le Sieur Klement pourra les luy donner en attendant l'arrivé de l'abbé Brenner à qui je suis persuadé qu'il sera permis de se rendre à Utrecht aussitot que les difficultes qui ont put arreter les negociations jusqu'a present seront levées: Cependant comme le contraire pourroit arriver par des raisons que vous pourcez mieux prévoir que moy, je luy associe le Sieur Klement par le plein-pouvoir ci joint vous priant Monsieur de ne pas trouver mauvais que m'abandonnant a la confiance que j'ay dans votre amitié je vous l'adresse et de vouloir bien vous charger de ne se remettre a celui-ci dans l'absence ou avant l'arrivé de l'autre que quand la necessité exigera de le produire, dans ce cas ayez la Bonté de l'aider des vos conseils ou plutost de vos ordres mes interets ne pouvant etre en des meilleurs mains que celles de V. E. qui me rendra la justice s'il luy plait de croire que j'embrasseres avec plaisir toutes les occasions qui se presenteront de luy marquer ma reconnaissance et la consideration tres parfait avec la quelle je suis

Monsieur de V. E.

le plus obligé à
luy rendre service.

P. S. Comme le plein-pouvoir ne peut pas etre scellée aujourd'hui de mon grand sceau j'y fait mettre mon cachet ordinaire et ne laisse pas de vous l'envoyer Monsieur craignant que le retour de Milord Strafford d'Angleterre ne rend cet escrit necessaire avant que je puisse en faire passer un autre Exemplaire expédié avec le sceau ce que je feres l'ordinaire prochaine.

200.

Schreiben Rákóczy's an Menager, k. franz. Gesandten
 beim Utrechter Congresse.
 A Mr. Menager.

De Dantzig le 11. Juin 1712.

Le Roy aiant eu la Bonté de vous recommander mes Interets en vous faisant envoyer un memoire des mes praetensions dressees par l'abbé Brenner mon ministre a la cour, je ne doute pas que V. E. ne se porte par cette consideration à m'accorder pour l'avancement des mes affaires le secours des ses offices et des ses peines. Le Sieur Klement qui est chargé de cette lettre et des mes ordres en attendant l'arrivé de l'abbé Brenner a Utrecht vous exposera s'il vous plait Monsieur sur quelles raisons mes demandes sont fondées. Je souhaiteres de pouvoir m'attirer par moy meme les egards et les soins que je me promette de V. E. J'espere que l'avenir m'en procurera les moiens et les occasions de vous marquer la parfaite consideration avec la quelle je suis

Monsieur de V. E.

le tres obligé a
 luy rendre service
 Francois Princee.

201.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 11. Juin 1712.

J'ay recû vostre lettre du 31. May. Je ne scais pas comme vous vous estes formé l'idée que vous pouviez communiquer simplement et nûment les articles que je vous ay envoieé dressees par l'abbé Brenner puisque dans le tems que je vous les ay fait passer je vous ay ordonné seulement d'en tirer la matiere de vos discours. Je vois que ce que Mr. de Metternich vous a dit sur le premier vient de ses bons intentions pour mes interets, mais personne ne peut voir mieux que moy ce qui m'est convenable, il ne me l'est pas que vous expliquiez a personne les raisons de ces articles, c'est le tems seul qui doit les

developper. Je trouve que le congres de la paix est le veritable lieu pour protester contre les violences de la maison d'Austria afin qu'à l'avenir les Hongrois ne puissent pas etre taches de rebellion si cette maison ne les retablit et ne les conserve pas dans leurs droits et privileges. Je vous ay marqué par vne de mes precedentes que mes affaires avant etre proposées par la France dont ie n'ay été Alie que comme Prince de Transilvanie, il n'est pas convenable qu'elle mette en avant et que je soutienne l'affaire de la Religion et quand bien meme j'agerois comme duc de la confoederation ce point ne pourroit pas etre proposé autrement qu'il a été dans le traité de Tyrnavie vue que ce n'est pas un grief generale de toute la confoederation mais d'une partie seulement quoyque tres considerable qui gagnera ce qu'elle souhaite par la restitution de la Transilvanie en ma faveur comme le peuvent prouver les instructions des Princes mes ancetres, outre ce que Caesar pourra toujours rejeter toutes les affaires d'Hongrie comme domestiques la où celles de la Transilvanie aiant deja été comprises dans des traittés de paix generales seront regardées comme etrangeres et pourront etre debattues avec fondement a Utrecht.

Les demandes qu'on trouve bien fortes sont proportionnées aux torts que ma maison a souffert de la cour de Wienne et j'expedient dont on fait mention dans le troisieme seront expliqués en temp et lieu.

Il y aura assez de loisir apres les premiers chemins frayes pour scavoir quelles seront les difficultes que les Imperiaux fairont naitre. Le raisonnement que vous avez fait touchant mes affaires et la Religion protestante est egallement solide et convenable a mes interets si les puissances de cette Religion vouloient en affermir l'establisement et les n'auroient qu'a me faire rendre la Transilvanie en n'agissant que par voy d'intercession pour ceux des Hongrie qui en font profession ils pourroient etre asseures que je les garantiray suffisamment en vertu des serments que j'ay pretés comme Prince de Transilvanie. Ce n'est que par ce moyen indirect que la France pourra concourir a soutenir cette affaire veu qu'autrement il seroit éloigné de la raison que je demandasse d'elle une chose contraire aux etablisements qu'elle fait chez

elle. Enfin que les puissances protestantes tournent les affaires comme elles voudront elles trouveront apres les plus longues raisonnemens, que sans la restitution de la Transilvanie elles ne fairont pas plus pour les protestants d'Hongrie qu'elles font en faveur de refugies Francois. Je n'ay encore fait aucune protestation a la diete de Pressbourg a la quelle je n'ay pas été apellé quoyque les ministres de Caesar en ayant publié et mon dessein est de ne pas protester avant que de scavoir quelles constitutions auront passé dans cette assemblée. Par le premier des Articles que je vous ay envoyé je me suis reservé la liberté de le faire apres la dieta prevoyant bien que le tems ne me le permettroit pas plus tost.

Quant au Traitté de Constantinople il merite sans doute que les Allies y fassent reflexion et devroit les porter a penser serieusement a mes affaires s'ils avoient envie de pacifier toute l'Europe.

Adressez vous de ma part mais en secret au Comte Verder plenipotentiaire pour Rex Auguste en luy demandant s'il n'a pas eut reçu de son maitre des ordres sur mon sujet. Ce ministre a été informé tres particulierement l'année passé à Jaroslaw de mes interets et il les a trouve si conformes a la justice que je ne scanrois douter de son penchant a les appuier.

Pour ce qui concerne les nouvelles de Polonia et de Turquie que vous me demandez pour vous insinuer aupres des Ministres il ne convient pas a mes interets que ceux qui m'appartiennent en soient les auteurs, c'est une affaire trop delicate et ce qu'on publie est si contraire a la verité que de le soutenir par les avis certains que j'ay ce seroit m'attirer certainement l'inimitie des parties. Je compte au reste sur la fidelité, que vous m'avez marquée jusqu'a present, et vous pouvez estre assuré de recevoir les marques de mon affection, que le tems, ou nous sommes, me permettra de vous donner.

Vous trouverez ci jointes des lettres a Mrs. les Plenipotentiaires de France. Elles vous autorisent, le pleinpouvoir dont je vous ay parlé dans ma precedente est sous l'enveloppe de celle que j'escrit a Mr. l'abbe de Polignac. Vous les rendrez toutes au plutost, et les accompagnerez d'un discours approprié a la confiance que j'ay dans

ces Seigneurs et a l'estime toute particuliere que je fais de chacun d'eux en particulier.

(Original.)

Francois Prince m. p.

www.libtool.com.cn

202.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Paris ce 11. Junii 1712.

Je suis très-affligé d'être dans la nécessité de vous refuser d'accepter aucune lettre de Change et de me déclarer hors d'état de payer quoy que ce soit, quand meme il y auroit une ordre expres de S. A. S. Mr. Hellissant à qui vous adressez vos lettres, pourroit m'en rendre temoignage. Soyez persuadé Monsieur, que ce n'est aucunement manque de bonne volonté, mais que cela m'est absolument impossible. Mr. Vetes a reçu plus de 100.000 L. pendant son séjour quoiqu'il ait négligé tous les affaires, et presentement qu'il y en a plus que je ne puis faire, je suis sur un fort petit pied. En attendant que je reponde à celles que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire je suis tres parfaitement etc.

203.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Paris ce 12. de Juin 1712.

J'ai reçu les deux lettres du 31. de May et du 6. de Juin que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire. Je ferai ici tout mon possible pour que la Cour profite des bonnes dispositions des alliés à notre egard. Je n'ai pas reçu la deduction des D. S. L. T. dont vous parlé, et je vous prie de me l'envoyer auplutot. On m'a plusieurs fois redit ici que les Plenipotentiaires de France avoient des ordres reiteérées de vous ecouter en tout ce que vous direz et de prendre des mesures ladessus. Les protestations, lorsqu'on ne peut faire que cela, sont pro omni loco publico, et on en a veut à la fin du Congres de Gertruydenberg et ailleurs. Pour ce qui est des modifications, changemens, ou explications, vous n'avez qu'à vous tenir à ce que S. A. S. ordonnera, à qui j'ai déjà eu l'honneur d'en ecrire. Je suis tres affligé de vous voir dans l'Etat ou vous êtes, et je contribueroit, si je pourrois, à vous en tirer, mais je me suis forcé de vous avouer mon indigence. La Somme de 50.000 Ecus qui a été separée ici pour les

Serviteurs du Prince a été tres-inutilement dilapidée par Vetes, qui meme a eguarré les bijoux de S. A. S. de la valeur de 42.000 L. et commis d'autres actions pour lesquelles on le poursuit actuellement comme Criminel. Les assignations que je reçois sont ou très-modiques, ou mal payés, et je ne peut obtenir pour y remedier, une Recommendation pour avoir un benefice; le R. P. K. dont vous connoissez le genie, soutenant au Prince qu'il ne convient pas a S. A. S. de m'establiir ici, parce-que, dit il en grand politique, je ne servirais plus comme il faudroit, en quoi il juge sans doute de mes Inclinations par les siennes. Je vous prie Monsieur de m'ecrire en latin, je vous demande cette grace par raport à l'homme dont je me sert pour decifrer vos lettres, ne pouvant pas fournir tout seul aux affaires que j'ai. Je suis très-parfaitement, et avec toute l'Estime possible etc.

204.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 17. Juin (1712).

J'ay receu ce matin celle de V. A. S. du 8. de ce mois avec l'incluse pour l'ambassadeur de Venise, qve je ne luy pourres pas rendre qve demain, etant jour de poste aujourd'hui. Cepandant je me svis entretenu hier avec l'evêque de Bristol sur la situation presente des vos affaires. Il m'a dit ce qv'il a été fait pour les affaires de la religion en Hongrie, et qv'on les vouloit appuyer a Wienne par des intercessions. Je me svis servi de l'occasion de luy repeter ce que j'ay dit a tant des autres sur l'inconvenient qv'on aura par la separation de la religion des vos interets. Je luy fit en meme temps comprendre les 6 points qve la France proposera en votre faveur ajoutant, qv'y etant jointe une demande generale pour la restitution des libertes d'Hongrie, pour le maintien desquelles V. A. S. s'etoit engagé par serment. Les allies en vertu de leurs eugagements avec V. A. S. auront la meilleure occasion de se joindre a la France, de proposer ensuite la religion et par une concurrence generale faire une article de paix de la cause de V. A. S., ce qv'on ne pourroit pas pratiquer si on s'aviserait de traitter ces affaires separement. Je luy fit faire ensuite des reflexions sur la deduction des droits de Transsylvanie et sur la necessite, ou on sera de songer a l'abaissement de l'Empereur a cause de son trop d'application d'une maniere, qv'a la fin l'evêque

m'avoua, qve mon raisonnement etoit si solide qv'il en etoit persvadé, qve cette affaire pourra reussir de cette sorte, et qve cet detail luy servira a l'avenir de regle de sa conduite dans vos affaires et de la religion, ainsi malgré toutes les sentiments du contraire du Körtvelyessi, on n'a rien a craindre des ses remontrances differentes. Mr. de Metternich m'a fait voir des lettres de Wienne du 4 de ce mois. Elles portent que l'Empereur s'attache avec une activite extraordinaire aux affaires d'Hongrie qve les etats ont acheves de dresser leurs gravamina le 4. Juin, qve l'Empereur y fera repondre, qv'il va tousjours habille a l'Hongroise et qv'il tache de distingver cette nation de toute maniere, qv'il s'en est attiré la veneration, qv'il a le dessein de faire une reforme in cameralibus, oeconomicis et militaribus, de mettre le royaume dans son ancien etat florissant et eriger des armées qvi ne manqveront pas a toute monde donner d'ombrage. Qve S. M. J. tachera de faire accommoder les affaires de la religion, qv'il se trouvoit une grande opposition du cote du clergé et des grands Hongrois et surtout sur l'explication de jure dominorum terrestrium. Je fit clairement voir et je le ferai partout qve le reste ne sera rien en Hongrie, si on ne satisfait pas a la religion, mais qve suppose qve l'Empereur pour devenir plus formidable, accordasse tout a cette nation. Il y va alors de l'interet de toute l'Europe et nommement de l'empire de faire rendre la Transsylvanie pour y etabliir une balance contre l'Empereur qvi ne manquera pas, se sentant si puissant, d'attenter aux droits des princes de l'empire, comme il a fait par la captivite du de la Vergue et par le decret qv'il a fait donner a Ratisbonne contre les Svisses protestants qvi luy ont rendu des services tres considerables dans cette gverre. Tout cela dis-je fourni des matieres de faire reflexhir et non pas sans utilite, les plenipotentiaires des plusieurs puissances sur le besoin ou on est deja de songer a borner la puissance imperiale.

205.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 18. Juin 1712.

J'ay recû vostre lettre du 7. de ce mois aussi bien que celle qui l'a precedée d'un ordinaire. Mon dessein a tousjours esté comme il paroît par le premier de mes points de protester contre

les actes de la diete de Presbourg s'ils estoient aussi contraires aux loix qu'elle sont ceux dont les nouvelles parlent, mais il faut pour faire cette demarche que je les apprenne par des voies plus autentiques que celles d'une gazette, autrement je courrois risque, en me reglant sur un fondement si foible, de ne pas toucher a mon but.

Je suis bien aise du succes qu'a la deduction de mes droits sur la Transilvanie mais vu que Milord Strafford qui en est informé vous a promis de s'employer en ma faveur aupres de la Reine sa maitresse votre voiage en Angleterre me paroît inutile d'autant plus que l'avancement de mes interets depend uniquement de la France de maniere que s'elle les negligeroit toute la bonne volonté des autres ne me seroit d'aucun fruit.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

206.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 21. Juin (1712).

J'ay rendu a Mr. l'ambassadeur de Venise la lettre de V. A. S. Il (l')a receu avec un temoignage d'une amitié et d'un respect sincere, promettant d'y repondre bientot. Cependant Mr. de Polignac n'a pas encore receu le pleinpouvoir dont V. A. S. a parlé dans sa derniere du 8. de ce mois. On ne fait rien dans le publiq; mais il y a eu hier ici un bruit comme si l'evêque de Bristol avoit déclaré que les allies ou la plupart entre eux, aiant refusé d'entrer dans les mesures de la reine, il avoit ordre de s'en aller, et que la reine pourra songer a une paix particuliere. On n'a pas trouvé cette nouvelle veritable; mais je sçait de bonne part, que cela pourroit fort bien arriver en cas que la Hollande et l'Empereur continueront a s'opiniâtrer, de sort que V. A. S. jugera elle-meme, que dans un cas de separation l'amitié de l'Angleterre luy sera d'autant plus necessaire que cette puissance sera en etat de faire changer la face des affaires d'une maniere, qv'en tel cas il est bon pour vos interets, que je schache qv'oy faire dans un

pareil cas qvi m'embarasseroit par plusieurs endroits. Cela fait aussi asses connoître, combien il importe a V. A. S. de conserver la bonne volonté de Milord Strafford. Je svís etc.

www.libtool.com.cn

207.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 22. Juin 1712.

Il ne m'est rien venu de vous cette ordinaire mais une lettre que l'abbé Brenner m'a écrit cette semaine m'apprend que depuis si long tems il n'a recû qu'un Duplicata d'une seule de vos lettres. Je ne puis assez m'en etonner veu les ordres precis que je vous ay souvent donné d'entretenir une correspondance exacte et suivie avec luy. Le bien de mes affaires demande que vous l'informiez comme moy meme de ce qui vous faites veu que mes interets dependent entierement de la Cour de France il ne peut y faire aucune demarche seure et positive sans vos lumieres ainsi pour me confirmer dans l'opinion que j'ay eue jusque à present de vostre zele et de vostre fidelité pour mon service, vous ne negligerez rien pour pouvoir lui ecrire regulierement par les voies que je vous ay indiqués ou par d'autres que vous pourrez trouver.

(Original.)

Francois Prince m. p.

208.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 2. Juin 1712.

J'ay receu la lettre de V. A. S. d' 11. de ce mois avec les incluses pour les ambassadeurs de France. Elles ont etés tous sans couvert; car je n'ay pas observé que ma lettre ayt été cacheté par un autre cachet. Je svís dont (c) contraint de faire ladessous mes couvertes. Cependant je svís au desespoir d'etre peutetre cause par ma conduite, qvovqve innocente et tousjours fidele, de la defiance que V. A. S. paroît avoir de moy, en faisant garder son pleinpouvoir par Mr. de Polignac jusques a l'arrivée de l'abbé Brenner ou jusques a ce que la necessité exigera que je le produisse. Je me seres tu,

Monseigneur, avec tout le respect imaginable, si personne n'en aura pas eu la connoissance; mais apres cela j'ay raison de craindre, que cela ne donne occasion au dit Polignac et aux autres, de n'avoir non plus toute la confiance en moy et peut-estre de croire aussi que c'est la cause qu'on me laisse dans l'estat pitoyable ou je suis. Sur les pressantes instances de Mr. de Birndorff les ministres des puissances protestantes l'ont ecouté avanthier a l'hotel de l'evêque de Bristol. On y a tenu des discours sur les differentes sentiments, dont nous sommes, et sur mes repraesentations a ce sujet, dont on convenoit de la solidite. Neantmoins on est tombé d'accord a la fin, de dresser par ecrit une intercession pour les protestants d'Hongrie, et de la former selon les praetensions de ceux de la religion pour estre présentés par le C. Zinzendorff a l'Empereur. Mr. de Metternich et ensuite le C. de Dähnhoff furent les premiers de me dire ces particularites, disant qu'on n'a pas put resister a l'importunité de quelqvns de faire cette demarche, et qu'elle ne servira a la fin qu'a leur faire connoitre clairement, que mon raisonnement a été incontestable. L'evêque de Bristol que j'ay vu hier m'a dit la meme chose, et sur le pié de son discours que j'ay eu l'honneur d'ecrire a V. A. S. le 17. de ce mois. Les lettres d'Angleterre nouvellement arrivées ont a la fin apportées la declaration de la reine touchant le plan de la paix dont on paroît estre asses content ici. Milord Strafford doit estre deja parti de Londres, et l'evêque de Bristol avec plusieurs autres ministres m'ont assuré, qu'ils ne doutent pas que les affaires iront bien et que la paix pourra estre conclue, avant la fin de 3 mois. Il faudra a present songer a l'arrivée de Mr. Brenner et scavoir quand les Francois proposeront le contenu de son memoire, de quoy mon entretien avec eux m'eclaircira avant l'ordinaire prochaine.

209.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 24. Juin 1712.

L'ambassadeur de Venise m'a envoyé ce matin l'incluse pour V. A. S. J'ay rendu la votre avanthier a Mr. de Polignac; mais comme il la lisoit du monde survenu m'empecha de m'entretenir avec luy amplement. Il a eu cependant asses de temps pour me dire, que je

pouvoit ecrire a V. A. S., qv'il recoit avec le plus grand respect sa lettre, et qv'elle peut etre assure, qv'on aura soin des ses affaires, d'une maniere qve l'Empereur sera obligé de vous rendre justice. Je luy remontrai qv'il faudra songer a faire venir par plusieurs raisons l'abbé Brenner; mais il repondit qve cet voiage etant sujet a tant des inconvenients, il vaudra mieux de ne le pas presser; d'autant plus ajouta-t-il obligeamment, qve l'affaire pourroit etre negocié de meme par moy, et qv'il aura l'honneur d'en ecrire a V. A. S. Le mareschall de Uxelles n'entra pas beaucoup en matiere, mais faisant assurer V. A. S. de son grand respect me fit connoitre, qve l'evenement fera voir, combien il a prit les interets de V. A. S. a coeur. J'ay rendu ce matin a Mr. Menager la sienne; il fit milles protestations respectueuses; mais il m'a paru de n'avoir pas lu le memoire envoyé de Versailles et dressé par Mr. Brenner, comme il me semble, qv'il ignoroit les ordres du roy, car il demanda par qvi votre cause sera proposé, ce qvi me donna l'en informer amplement, et il exagéra aussi la dureté du coeur de la cour de Vienne, sur qvoy j'ay raisonné avec luy asses vivement, luy faisant voir la facilite qv'on aura de vous faire donner une juste satisfaction. La declaration de la reine a son parlement touchant la negotiation de la paix donne bien des mouvements aux Imperiaux et aux Hollandois; ceux-ci declarent hautement, qv'il leur est absolument impossible de faire la paix sur les conditions du projet de la reine, et qve, si elles ne changent pas, on sera obligé de continuer la gverre. On prend meme effectivement des mesures ici pour ramasser des sommes considerables par voye d'une collect d'emprvnte dans toute l'estendue des provinces unies. Si cette voye est agréee, il ne faut pas douter, qve cela fera entrer des sommes immenses dans le coffre de l'etat. Quelqve resolution qve les etats puissent prendre avec l'Empereur, il est constant, qve l'Angleterre fera sa paix le plus subitement du monde, et qv'elle trouvera des puissances qvi entreront dans ses mesures, de sorte qv'a present la seule fermeté angloise peut obtenir a V. A. S. une satisfaction dans la paix; et supposé qve par la separation des Anglois l'Empereur vinsse a continuer la gverre avec les Hollandois, V. A. S. aura egalemt occasion, ou de rentrer par la voie des armes en Hongrie, ou bien obtenir une satisfaction par la voie de la negotiation a la cour de Vienne qvi par milles raisons sera obligé d'y avoir egard, comme ces evenements sont differents et qv'ils peuvent arriver bien-

tot, je supplie V. A. S. de m'en donner positivement ce que je doit faire, si un de ceux deux cas viendroit d'arriver. Je suis etc.

www.libtool.com.cn

210.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 29. Juin 1712.

J'ay reçu vos deux lettres du 14. et du 17. de ce Mois. Les raisonnemens de la premiere se detruisent par le contenu de la seconde, et je vois par celle cy que l'Eveque de Bristol estant tombé d'accord de ce que vous luy avez représenté si ses sentimens sont bien sincerés a mon egard les Anglois faciliteront a la France les moyens à avancer mes affaires. Il seroit étonnant que les Alliés envisageassent l'aggrandissement de la maison d'Austria comme vous, qui ne regardez que les états qui doivent luy venir par la Paix sans faire attention à ce qu'elle possède actuellement et par consequent j'espere que telle paix que la France puisse obtenir si les Anglois veulent concourir à l'avancement de mes interets ils auront une bonne issue les Princes d'Italie meme faisant reflexion sur leur état conformément a ce que vous avez fait envisager à l'ambassadeur de Venise devroient souhaiter l'establissement d'une Principauté qui causeroit de jalousie a Caesar vu que queles que puissent estre les engagements des cet Prince en faveur des Protestants d'Hongrie ils ne dureront qu'autant qu'il sera dans la necessité de les observer l'application qu'il donne aux affaires peut faire voir combien il en apportera a son aggrandissement et s'il pretend faire valoir ses praetensions anciennes et abolies par plusieurs siècles sur la Suisse a quoy doit on s'attendre de luy par rapport à celles que son pere et son frere ont regardees comme contestables sur la Hongrie.

Pour ce qu'est du Vin dont vous me parlez j'en attens au premier jour et je vous en ferai passer pour Milord Strafford mais il faudra que vous demandez le secret sur ce present car comme il tireroit a consequence pour d'autres Ministres il me seroit bien desagreable de les refuser n'étant pas en état de les satisfaire.

Je conviens avec vous de l'utilité que j'en tireroit mais m'est absolument impossible d'avancer mes affaires par cette voie les moiens manquent entierement.

Rien n'est si faux ni si mal fondé que l'opinion dont vous dites qu'on est prevenu contre moy au sujet des Negotiations du Comte De la Verne. Vous pouvez l'assurer et même que je ne scais pas encore aujourd'huy quelles elles ont esté, ni sur quoy elles ont roulé, et si vous le scavez, ne manquez point de m'en informer par vostre premiere.

(Original.)

Francois Prince m. p.

211.

Bericht Klement's au Rákóczy.

D'Utrecht, ce le Juillet 1712.

J'ay receu hier celle de V. A. S. du 22. du mois passé avec l'incluse pour Mr. Caspari, qve je luy ay fait tenir. Tout est ici en mouvement depuis la declaration du duc d'Ormond et de l'evêque de Bristol. On attend avec impatience le retour de Milord Strafford, pour voir ce qve l'Empereur et les Etats Generaux resoudront generalement. On croit qv'ils pourront bien continuer la gverre, vu qve l'Empereur offre d'entretenir $\frac{100}{1000}$ hommes. On dit qv'il n'est pas content des Hongrois assemblées en diete et qv'il viendra a Francfort sur le Main, pour estre a porté des affaires. V. A. S. jugera elle meme, qve cette crise me mett hors d'etat de negotier beaucoup; neantmoins m'etant entretenu hier avec Mr. de Polignac, je luy dit, qve je croioit qv'en cas qv'on fisse une paix separé avec l'Angleterre et qvelques autres, on ne pourra rien obtenir pour V. A. S., et je luy ay demandé la dessous des sentiments. Il dit qve j'avoit raison, mais qv'au pareil cas on devoit songer a une nouvelle gverre en Hongrie et aux moiens d'obtenir des subsides non seulement de la France mais aussi d'Angleterre, qvi en fourniroit assurément des considerables, et comme on croit qve le roy de Suede soutenu a present par la France et l'Angleterre va redresser entierement ses affaires et les remettre sur l'ancien pié, nous raisonnames ensemble sur les moiens qv'on deuoit trouver, supposant la continuation de la gverre, pour accommoder V. A. S. avec le dit roy dont l'amitie seroit alors absolument necessaire. Mr. de Polignac me promett d'en ecrire a la cour, disant

que je devoit rendre compte a V. A. S. de ce discours, pour scavoir ses sentiments et d'en informer aussi Mr. Brenner, ce que je fait aujourd'hui, luy ecrivant a mon ordinaire, et je ne scaures pas asses comprendre comment il se peut plaindre de ne pas recevoir de mes lettres, n'ayant pas manqué d'entretenir correspondance avec luy, depuis qu'il m'a une fois repondu. Le C. de Wertheren est a la Haye, et je ne manqueres pas de le voir a son retour, ayant ecrite le 7. Juin a Mr. d'Ilgen. Je fit tant a la fin, que les ministres du roy de Prusse receurent aujourd'hui ordre d'appuier vos interets. *(Le reste des representations sur mes dettes.)*

212.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 5. Juillet (1712).

Une nouvelle indisposition m'a empêché de sortir depuis que j'ay eu l'honneur d'ecrire a V. A. S. la derniere ordinaire, de sorte que la joint a l'inaction causé par l'absence de Milord Strafford est a la raison, que je n'ay rien a mander de sur a V. A. S. par la poste d'aujourd'hui. Aiant parlé le soir de la derniere ordinaire a l'ambassadeur de Venise, il m'a dit sous la foy du secret exact, qu'il a sondé non seulement les ministres de France, mais aussi ceux d'Angleterre a votre sujet, pour vous pouvoir mieux servir et engager la Republique en votre faveur; mais qu'il luy semble par la reponse qu'il en a receu, qu'ils n'agiront pas avec beaucoup de vigueur et que tout au plus ils s'interesseront pour votre retablissement des vos biens hereditaires et la sureté de sa demeure. Milord Strafford devoit partir hier de Londres d'ou il est attendu a la Haye, vers la fin de cette semaine, et je eroit qu'avant son arrivée on n'y prendra pas aucune resolution sur la paix et sur la gverre, les provinces etants des diverses sentiments. Je svais etc.

213.

Antwort des Abbé Polignac an Rákóczy.

Ce le 5. Juillet 1712.

Reponse de Mr. Polignac a la lettre du Prince, d'Utrecht.

Monsieur!

J'ay receu avec beaucoup de reconnaissance la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'ecrire et j'ose la supplier d'etre bien persuadé

qu'il n'y a personne au monde qui ayt un desir plus sincere de contribuer a son repos que j'en ay; Les ordres du Roy mon maitre sont si positives et si pressantes la dessus que je manqueray a mon devoir si je ne fasse tous mes efforts pour le service de V. A. S. dans cette conjuncture, mais je peut dire que je feray contre ma propre inclination. J'ay tousjours pris une part tres sensible a ses Interets quoyque je n'eusse l'honneur de la connoitre que par son illustre nom et par ses belles actions qui meritoient aussibien que la justice de sa cause un sort plus heureux. Mr. l'abbe Brenner sait depuis longtemps quels sont mes sentiments à cet egard et ses autres ministres que j'ay vu a Paris et ici me serviront des temoins fideles. Je la remercie tres humblement de l'honneur qu'Elle me fait de me confier le pouvoir qu'Elle leur destine. J'executeray sur cela punctuellement ses ordres aussibien que tous ceux dont il luy plaira de m'honorer dans cette Negotiation. Elle ne peut compter sur personne qui soit avec plus de respect et d'attachement que moy A. S. A. S. etc.

214.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 8. Juillet 1712.

Mr. de Polignac m'envoya une heure apres le depart de la derniere ordinaire l'incluse pour V. A. S. Je ne scait pas qvand les deux autres plenipotentiaires me donneront leurs reponses. Les nouvelles et les lettres particulieres de Wienne continuent d'assurer positivement l'accommodement de V. A. S. avec l'Empereur, qvi sera bientot conclu, et qve vous alles pour cet effet a Presbourg. N'ayant pas eu des vos lettres depuis 3 ordinaires, je ne laisse pourtant qv'assurer du contraire les ministres qvi s'informent de moy, et l'eveque de Bristol, m'ayant demandé hier ce qve j'en scavoit, je luy dit qv'il n'estoit pas probable, qve V. A. S. y songera, les affaires devant estre terminées ici. Milord Strafford est arrivée a la Haye, et l'eveque de Bristol est parti hier pour l'aller joindre, on s'attend a qvelqve declaration d'eclat de leur part; mais on scait aussi, qve les etats ayant presqve resolu la continuation de la gverre se preparent aussi bien qve Mr. le C. de Zinzendorff de leur repondre fortement etc.

215.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 9^e. Juillet 1712.

www.libtool.com.cn

J'ay recû votre lettre du 28^e. avec celle de l'Ambassadeur de Venetia qui y estoit jointe et la quelle me donne des grandes esperances des bons offices de ce Ministre par les termes infiniment obligeants dont elle est remplie. Vous l'en remercerez de ma part et continuerez à cultiver ses bons sentimens pour moy.

Le discours que Mr. l'Abbé de Polignac vous a tenu sur ce que je devoit attendre de son maitre au sujet de mes affaires, est si positif que je crois y pouvoir compter comme sur les assurances les plus fortes. J'envisage comme vous que la Paix particuliere de l'Angleterre pourra faire naître des conjunctures favorables pour mes interets et si cet evenement vient a causer un separation semblable a celle que vous craignez, vous n'aurez qu'à sivre les Ministres de France, mon dessein estant de vous faire passer d'aupres d'eux en Angleterre et esperant que la Paix avec cette couronne me procurera les facilitez d'estre payé plus regulierement que par le passé de mes subsides et par consequent de fournir a votre subsistence.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden de Rosenau.

(Original.)

216.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye le 12. Juillet 1712.

Les ministres imperiaux et les gazettes ne parlent qve de l'accommodeement de V. A. S. avec S. M. J. N'ayant pas eu des ordres de V. A. S. depuis 4 ordinaires, je ne scait plus qve repondre aux ministres des allies. Ayant voulu parler a Milord Strafford, il m'a fait faire un compliment d'excuse m'assurant qv'il sera de retour dans 10 ou 12 jours et qv'il me pourra parler alors plus commodement. Les Etats Generaux et les etats de la province d'Hollande, ayant etés assemblées a diverses reprises sur les propositions de l'evêque de Bristol et du C. Strafford, les derniers ont pris la resolution qv'on ne

consentira pas a aucun armistice sans un consentement general des allies et sans que la France s'explique plus clairement sur les offres qu'elle a fait aux allies. Les autres resultats sont tenues fort secrets, et on apprend qu'avant le depart de Milord Strafford pour l'armée dont on ignore le sujet, on a envoyé un Currier au prince Eugene, de ne pas agir pendant 2 jours. Il est certain que la resolution des princes d'Allemagne et surtout celle du roy de Prusse de laisser les troupes a l'armée et de leur deffendre de suivre le duc d'Ormond, a beaucoup contribué a la fermete qu'on temoigne de continuer plutot la gverre que d'acquiescer aux conditions proposées par la France. J'ay vu un escrit qui contien les sentiments du Comte de Zinzendorff sur les conjunctures presentes du 28. Juin 1712, ou il dit que, si on accepteroit les conditions de la paix declarés dans la harangve de la reine de la Grand Bretagne et son parlement, on se mettroit dans un danger evident, que pour cela c'étoit une resolution digne da la fermete de l'état que ses deputes a l'armée conjointement avec le Prince Eugene ont refusé de consentir a l'armistice et a la levé du siege des Qvesnoy, et ont persvadé aux generaux d'Allemagne de ne point suivre le duc d'Ormond que pour se soutenir. On devoit temoigner la meme constance et prendre selon son avis pour le maintien de la grande alliance et pour dissiper les desseins de la France les resolutions svivantes.

(1.) Qu'on doit renouveler l'alliance entre S.M. J. et l'état, dont le but doit etre l'entiere restitution de l'Espagne et les satisfactions dues aux autres allies. 2. Que le renouvellement etant fait, on doit inviter toutes les autres puissances interessées dans la gverre a y entrer, et que pour cet fin on leur doit donner les satisfactions que leurs sont dues que S. M. J. y contribuera tout ce qui dependra d'elle humainement et qu'elle tachera meme des les disposer a terminer promptement leurs differents avec l'état, qu'ensvite on doit songer aux fonds de la continuation de la gverre et surtout a la conservation de la communication par mer entre Barcellone et l'Italie. Que comme les puissances qui fournissent les troupes en Flandres sont interessées dans la gverre du Nord, on doit se faire un plan sur lequel on y doit faire la paix, afin que ces princes faut de cela ne puissent prendre ladessous des mesures nuisibles a S. M. J. et a la cause commune, que pour ce fin on doit tacher d'engager la reine de la Grande Bretagne dans ces mesures svivant ses anciens engagements. Que S. M. J. fournira pour ce fin $\frac{m}{100}$ hommes contre la France effectivement, qu'elle paiera le

tierce de 4 millions pour la continuation de la gverre en Espagne , et qve, si humainement se peut qv'elle emploiera encore d'avantage des ses forces contre l'ennemi commun, et qv'il entrera dans tous les mesures, qve les allies luy pourroient proposer etre efficaces a la continuation de la gverre. Comme on a goûté ici ses sentiments et comme cela paroît etre une invitation aux etats de se meler de l'accommodement de V. A. S. en cas qv'il ne soit pas fait comme on le publie, j'en entretiendres aujourd'hui et demain le Pensionnaire dont je pourres ecrire les sentiments la premiere ordinaire. Il court un bruit sourd qv'on a des grands soubcons contre 3 personnes du gouvernement, d'avoir eu quelque intelligence avec des puissances etrangeres.

217.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 16^e. Juillet 1712.

La Poste precedente ne m'ayant rien apporté de vostre part, j'ay recû celle ci vostre lettre du 5^e. de ce Mois ce que vous a dit l'Ambassadeur de Venetia me surprend d'autant plus, qu'il est entierement opposé aux assurances que la France m'a donnés et a la maniere avec laquelle les Ministres d'Angleterre m'ont promis jusque a present de soutenir mes Interets cette affaire merite absolument que vous fassiez expliquer les Ministres de France sans compromettre celui de Venetia qu'enfin vous parliez à l'Abbé de Polignac prenant pour pretexte que voulant engager plusieurs puissances a soutenir mes Interets il seroit necessaire que pour bien prendre vos mesures et executer mes ordres vous pussiez scavoir de quel maniere l'on voudra avancer mes affaires et quels sont les moyens qu'on emploiera pour me faire rendre ma Principauté ajoutant que trouvant entre autres puissances la Republique de Venise interessee a y contribuer, vous avez formé le dessein par mes ordres d'y engager son Ministre mais que comme la premiere question, qu'il vous fera sera si la France agira dans cette vue il vous est necessaire de scavoir ce que vous pouvez lui repondre la dessous. Vous m'informerez incessamment de la reponse que Monsieur de Polignac vous dira, ensuite de quoy je pourais tirer quelques lumieres des contrarietes qui se rencontrent

entre ce que l'ambassadeur de Venetia vous a dit et le langage que ceux de France vous ont tenu selon ce que vous m'avez marqué par vostre precedent. Vous ferez envisager à cet Ambassadeur qu'il est naturel de supposer que la France ne continuera pas la Querre en ma faveur mais que les assurances que Rex m'a donnees de me faire rentrer dans ma Principauté sont trop fortes et ont été trop souvent reitérées pour qu'il se tienne a me procurer la simple restitution de mes biens hereditaires sur tout si sa Majesté peut étre assure du concours de quelques autres a la meme fin, de sorte que si l'ambassadeur de venetia vouloit donner a connoître a ceux de France qu'il souhaite les seconder dans cette vue selon l'interet que la Republic y a je crois que cela contribueroit beaucoup a y fortifier ceux de France et en effect si l'on considere bien les conjonctures presentes comme selon le projet du Traitte de la Paix la maison d'Austria doit retenir le royaume de Neaple l'humeur violente de Caesar d'aujourd'hui et son desir immodéré de s'aggrandir feront sentir que le demembrement de la Transilvanie des autres etats de sa maison seroit d'une plus grande utilité a la Republic de Venetia qu'a la France meme d'autant plus que Caesar ayant engage a ce qu'on dit les etats de Croatie a reconnoître la succession dans la ligne des femmes paroît avoir des desseins de longve vue et que s'il peut retenir la Principauté de Transilvanie par son pretendu droit de conquête elle bridera tellement le royaume d'Hongrie que sans le forcer a consentir a une semblable reconnoissance jamais cette couronne ne sortira de sa maison et ensuite la Republic de Venetia pourra-t-elle l'empêcher de se fortifier sur la mer adriatique avec l'aide du royaume de Neaple et de se metre en etat de troubler le commerce de venetiens dans le Levant de la meme maniere que les Anglois vont faire a l'égard de celui des Hollandois par la possession de Gibraltar et de Port Mahon en lieu que la Transilvanie etant detaché l'on pourroit toujours en vertu d'un traité offensif et defensive avec la Republic s'opposer aux vues de la maison d'Austria et esperer l'association de la Hongrie meme si le royaume se sentoit maintenu et pas

tout a fait entourrée. Vous prierez ensuite Monsieur l'Ambassadeur de ne pas abandonner les desseins qu'il avoit d'engager la Republique dans mes Interets mais au contraire d'y persister et de plus de vouloir bien employer son credit aupres de la France et de l'Angleterre pour les porter a me maintenir. J'espere que le retour de Milord Strafford me fera connoitre qu'il s'est souvenue de moy comme il vous l'a promis a son depart et quoy que les ministres de France persistassent a tenir le meme langage c'est a dire a ne se pas declarer ouvertement sur ce qui me regarde je ne desespere pourtant pas de les voir agir avec empressement lorsque ils verront plusieurs allies detaches de la maison Austriene.

(Original.)

Francois Prince m. p.

218.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye ce le 16. Juillet 1712.

Le Grand Pensionnaire ayant été occupé toute la semaine, je ne put le voir qu'hier au soir ou je luy ay dit les mesures prises a Utrecht pour l'inclusion de V. A. S. dans la paix, si le traite s'en continueroit. Mais venant tout d'un coup raisonner sur la conjuncture presente, je luy ay representé que, supposé la continuation de la gverre, l'Empereur sans une satisfaction donne a V. A. S. ne pourra pas accomplir ses promesses qu'il donne, que pour cet fin l'etat a la meilleure occasion de s'employer efficacement pour votre accommodement aupres S. M. J. il m'a paru de ne vouloir pas trop entrer en matiere crainte apparemment de me decouvrir les sentiments de l'etat pour la continuation de la gverre. Il m'a promis seulement d'en parler a l'etat et au Comte Zinzendorff. Un homme cependant m'a rendu visite aujourd'hui; je le connoit etre employé secretement par l'etat. Je luy ay montré sans hesiter la diversion que V. A. S. pourra causer, si on ne la satisfait pas et par la empecher l'Empereur a executer ses desseins. Il m'avoua que cela fait et fera beaucoup d'impression sur l'etat pour le faire agir a la cour de Vienne, et comme il croit que j'ay peutetre des points d'accommodement en poche il m'en sonda ajoutant qu'il eseroit, que V. A. S. ne s'arretera pas aux formalites

pour sauver l'honneur de l'Empereur. J'ay replequé que pourvu que V. A. S. puisse obtenir rem, je ne doutoit point, qu'elle apportera toutes les facilites pour les formalites. J'ay receu hier celle de V. A. S. du 29. du mois passé. Je dit d'abord au maitre d'hotel de Milord Strafford, qu'il recoivra du vin d'Hongrie. Je luy ay fait promettre le secret. Ce qui concerne les negociations du C. de la Vergne, il a esté longtemps a Hambourg et a negocié a ce qu'on pretend a Berlin, a Gotha et a Mecklenbourg; son projet etait, dit on, de faire sortir les Moscovites et les Saxons de Pomeranie, retablir en Pologne le roy Stanislas, troubler l'empire, faire rendre satisfaction par le roy Auguste a la maison de Gotha. Pour cet fin la Prusse devoit donner 12 bataillions et 12 escadrons; Gotha 8 bataillions et 6 escadrons; Mecklenbourg a proportion; et les Svedois $\frac{2}{3}$ hommes. Les troupes devoient estre païées par la France, selon quelqvns commandées par le duc de Mecklenbourg et sous luy par la Vergne. Quelqvns ajoutoit, que c'estoit V. A. S. qu'avoit inventé et fait agreer ce projet a Berlin, qu'elle devoit commander cette année pour se menager l'occasion de pouvoir rentrer en Hongrie. Le mistere en est, que la Cour d'Hannover, tous jours contraire a celle de Berlin, luy a voulu imputer cette chimere qu'on traite de calomnie, pour la commettre avec les allies et pour donner lieu aux Moscovites de manger le duche de Mecklenbourg, dont la noblesse, etant en Proces avec le duc beau frere du roy de Prusse, est soutenue par la cour d'Hannover. A l'heure qu'il est, on croit les Anglois a Dunkerque, par consequence la continuation de la gverre contre la France resoluë. Peutetre sera-t-on obligé de la faire a l'Angleterre. On dit que Milord Strafford aiant proposé ici l'armistice, on luy en representa les inconvenients; mais sur ses remontrances on luy dit, qu'on a tant de defference pour la reine, qu'on y consentira pourvu qu'il explique de quelle matiere la suspension d'armes doit estre generale ou particuliere, si on pourra envoyer lever des contributions, comment fourager. Enfin on luy fit tant des qvestions qu'il vit bien qu'on tachoit d'eviter sa demande et gagner du temps, pour faire prendre des resolutions au prince Eugene, a qui on a donné un pouvoir d'agir comme bon luy semblera. On attribue le depart de Milord Strafford pour l'armée a l'entrevue qu'il y doit avoir avec Mr. de Torci qui est a celle de France pour le porter que le roy donne Ipres aux Hollandois, pour qu'ils consentent a l'armistice, et c'est le temps seul qui developpera tous ces misteres.

219.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Parisiis, 18. Julii 1712.

Sine Cunctatione certiorē reddo P. D. V. me hodie vel cras 30.000 L. pro Serenissimo Principe percepturum esse, quae mercatori Hellissant assignantur, quid mihi inde venit jam pridem debeo. D. C. Berceseny, qui hisce diebus advenit, una portio cedit, sed et haec exigua reliquum per Cambium hinc in Hollandiam et inde Gedanum transmittitur. Igitur quandoquid scribere non gravetur P. D. V. Serenissimo Principi, ut aliquid pro eadem in Hollandia suae Serenitatis jussu relinquatur.

Hodie ad eundem Serenissimum in eadem P. D. V. causa scribo, ejusdem necessitatem exponens, lubens enim ostenderem quam vere sim etc. P. S. accepi informationes in litteris de 30. Junii et uberiores expecto.

220.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye le 19. Juillet (1712).

J'ay eu l'honneur de recevoir hier celle de V. A. S. du 9. de ce mois. Il n'est que trop vray, que les lettres pour les plenipotentiaires de France me sont venues sans couvert; sans que j'y ayt touché. Elle aura la bonté de se souvenir, que je luy ay marqué cet hyver, que tous les ministres estrangers se plaignent de ce qu'on ouvre leurs lettres et meme quelqvefois bien grossierement comme il est arrivée a Milord Strafford avec une lettre venant du roy de Prusse, de sorte qu'il n'est pas etonnant, qu'on ouvre celles qui me sont adressees. Etant curieux, comme on est, peutetre a-t-on voulu par les adresses otées m'empêcher de les rendre sitot. En un mot, Monseigneur, ce n'est pas ma faute, qu'elles ont manqué des couvertes. Je fit cependant la dessous les adresses necessaires et je les ay rendu aux dits plenipotentiaires, pour ne pas perdre du temps, dont j'ay rendu compte a V. A. S. dans mes precedentes. Mr. de Polignac y aiant meme repondu, ainsi les plenipotentiaires les aiant entre les mains, il m'est impossible de les renvoyer. J'attenderes tres respectueusement vos ordres ulterieures sur ce sujet. Je n'ay pas put encore parler a Mr. de Wertheren, et le Grand Pensionnaire que j'ay vu hier n'avoit

encore rien a me dire. L'evêque de Bristol étant arrivé ici le 16. a midi a vu les ministres de Moscovie, de Suede et de Dänemark, et on croit qv'il y a des negotiations sur le tapis, pour disposer ce dernier a faire sa paix avec la Suede. Il a vu ensuite Mr. le Pensionnaire et Mr. Buis, auxquels il doit avoir insinué qve, si l'état ne se conforme point aux sentiments de la reine, elle fera publier sa paix et songera a d'autres mesures. On ne scait pas encore, qvelle resolution l'état prendra, pour la gverre ou pour la paix. L'affaire n'étant pas encore decide dans les provinces de l'union, les états d'Hollande qui s'assemblent demain, avoient dernièrement resolues la gverre du consentement de villes hormis celle d'Amsterdam et de Dort qui ont opinés pour l'armistice et ensuite pour la paix, a condition neantmoins, qve la France s'explique prealablement plus amplement sur la satisfaction due aux états et aux autres allies. Quelquns disent qve L. H. P. ont deja resolues de paier aux troupes des princes d'Allemagne qui restent aupres le prince Eugene les arrerages qui leurs sont dues par l'Angleterre. Quelques bataillons du duc d'Holstein ont declarés, qv'ils vivront le duc d'Ormond. L'Empereur aiant remis le jugement de son different avec le duc de Savoie aux ministres d'Angleterre et d'Hollande, qui sont a Milan, ceux ci ont jugé pour le duc, dont l'Empereur n'est point du tout content; ce qui surprend ici tout le monde d'autant plus qve S. M. J. devoit plus menager dans cette conjuncture ses allies et surtout S. A. R. de Savoye qui en est chagrine et qui ne temoigne qve trop son inclination pour faire sa paix avec la France qv'il a deja signé, s'il faut croire les nouvelles de Paris. Les Turcs fortifient leurs postes avancées en Hongrie et amassent des grands magazins de ce coté la, et on croit meme avoir des avis certains, qve c'est a dessein de declarer la gverre a l'Empereur. Il est constant, Monseigneur, qve l'Angleterre a fait sa paix separée et il est presque sur, qve la Hollande avec l'Empereur continueront la gverre et qve cela pourra rompre le congres d'Utrecht.

221.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 20. Juillet 1712.

J'ay reçu votre lettre du 8^e. de ce Mois avec celle qui y estoit jointe. Je n'ay rien a ajouter aujourd'hui aux ordres que je vous ay

donné par mes precedentes, et je crois qu'il est inutile de vous exhorter a ne rien negliger pour y satisfaire.

Ce qui se publie de mon accomodement avec la cour de Wienne est absolument faux dans toutes ses circonstances, et vous pouvez assurer que les demarches, qu'elle m'attribue a cet egard, ne sont fondées que sur l'envie qu'elle a d'en persuader le public a mon desavantage.

A tergo :

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

222.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye le 22. Juillet 1712.

Je n'ay rien receu de la part de V. A. S. cette ordinaire et je n'ay pas manqué aucune ordinaire de rendre compte a V. A. S. de ce qui se passe. Ma presence a Utrecht seroit bien necessaire a present, mais la cause de mon absence subsistant tousjours et tout le monde me refusant du credit, je suis obligé de souffrir et de rester ici malgre moy. Selon l'ordre de V. A. S. j'ay vu le Comte de Wertheren et je le fit le compliment dans les termes ordonnées. Il m'a receu fort civilement me priant d'assurer V. A. S., qu'il s'estimera tres heureux de contribuer a sa satisfaction. Qu'il est vray que vous et Mr. Bersenyi luy ont fait voir clairement la justice de leur cause et que le roy son maitre souhaiteroit de voir V. A. S. retablie; mais qu'il n'en estoit pas instruit d'autant plus qu'il ne scavoit pas, de quoy il s'agit ici. Je luy ay repondu de la restitution de Transsylvanie et du retablisement de ceux qui vous ont svivi. Nous raisonnames longtems ensemble sur les affaires d'Hongrie, et prenant congé de luy, ay demande la permission de le pouvoir aller voir de temps en temps, ce qu'il m'accorda aussi bien que sa concurrence, si elle sera necessaire pour vos affaires, dont il ecrira au roy son maitre. Le Pensionnaire s'est entretenu hier avec moy avec un peu plus d'ouverture que dernièrement, et j'ay compris que c'est a cause de la continuation de la gverre resolue. Je luy dit donc que l'etat avoit la meilleure occasion de se rendre mediateur de l'accommodement de V. A. S. avec l'Empereur dans une conjuncture ou il doit eviter toutes les nouvelles

diversions qvi pourroient arriver et faire ses dernieres efforts pour la gverre. Il m'assura, qv'on enverra ordre a Mr. Bruininx d'offrir l'interposition de l'etat a l'Empereur pour votre accommodement et qv'en meme temps on en parlera ici au C. de Zinzendorff et tachera de le disposer a ecrire fortement sur ce sujet a sa cour; qve c'etoit tout qv'on pouvoit faire a present et en attendant le retour de Mr. de Welderen qvi est a l'armée et qvi scait la svite et le secret des nos affaires. On croit qve Milord Strafford est allé faire un tour a Paris, mais on l'attend bientot ici. Je svlis etc.

223.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le (23.)¹⁾ Juillet 1712.

J'ay reçu vostre lettre du (12.) de ce Mois. Je m'etonne que vous ajoutiez si legerement foy a ce qui se dit de moy sur les discours des Ministres de la Cour de Vienne et sur les bruits d'une Gazette. Ne devriez vous pas estre persuadé du contraire et en assurer les autres par la raison seule que je ne vous en mande rien, veu que si en effet je m'accomodoit avec l'Empereur, je revoquerois ou vous ordonnerois au moins de suspendre les ordres que je vous ay donné ci devant. Vous sçavez que quand Caroly a fait sa paix, je ne vous l'ay laissé ignorer et lorsqu'il s'agira a l'avenir des semblables evenemens, attendez pour croire ce qui s'en dira, que je vous en aye informé moy même.

Mons. Caspary me mande que pour vous mettre a couvert des insultes de vos creanciers il vous a preté 200 florins d'Hollande et vous me marquez que la même consideration vous a obligé de passer a la Haye. Je suis pourtant bien aise qu'il vous ayt fait ce plaisir conformement a la permission que je vous ay donnée d'emprunter de l'argent sur mon credit.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden de Rosenau.

(Original.)

¹⁾ Das Datum des Tages ist ausgerissen.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye le 26. Juillet 1712.

Le duc d'Ormond, aiant publié a l'armée l'armistice entre la France et l'Angleterre, a fait premierement mine de marcher vers Ypres; mais changeant de route il prit le chemin de Gand ou il y a gvarnison angloise dans la citadelle. Cela joint a la prise de Dunkerque livré a l'escadre angloise par la France, cause ici beaucoup des inquietudes d'autant plus que l'armée angloise, aiant si proche Dunkerque et Ypres, peut beaucoup incommoder les Hollandois et empêcher que les vaisseaux pour la Flandre et Brabant ne montent point l'escaut. Non obstant cela on croit prendre avant le 5 d'aout Landreci et pousser en France ne trouvant aucun obstacle d'aller a Paris qui en est éloigne de 26 heures. Le Prince Eugene, dont l'armée est encore plus forte de 15^m. hommes que celle de France a écrit de sa propre main a Mr. Heems, envoyé de l'Empereur, qu'il repond sur son honneur, que cet hyver les troupes de l'Empereur subsisteront aux depens de la France, ce sont les desseins et les esperances qu'on a ici; il faut voir a present, si les Anglois resteront, qvov pendant le terme de l'armistice de deux mois, ou bien s'ils fairont quelque demarche favorable aux Francois, toutefois on en est ici beaucoup inquiet et on suppose que l'Angleterre se pourra bien declarer contre les allies, s'ils n'acceptent pas son projet de paix. Touts les ministres sont partis hier pour Utrecht, ou on croit que les Francois demanderont un armistice generale moiennant des offres ulterieures, et que, si les allies le refusent, l'evêque de Bristol pourra declarer la paix que la reine a fait avec la France. On dit que les estats ne prendront aucune resolution au sujet de la continuation de la gverre avant la fin de la campagne, pour voir comment elle finira. Les etats d'Hollande s'assemblent aujourd'hui et la ville d'Amsterdam a été encore samedi dernier du sentiment de tacher de faire une bonne paix. Les bourgvemaitres y estoient allés le meme jour et doivent comparoitre aujourd'hui a l'assemblée, et on scaura qvelles resolutions ils auront apporté. Les Francois en attendant aussi bien que les Anglois menacent de rompre le congres d'Utrecht et s'en aller conférer a Dunkerque. Il est sur que l'etat ne les retiendra pas; mais aussi est il vray, que ce ne sera pas luy qui le fera partir et meme

qv'il evitera de tout son pouvoir toute rupture avec l'Angleterre. On avoit refusé de faire passer par Bouchain Milord Strafford, qv'il en a fait grand bruit; mais on luy fit faire compliment ladessous, qve le gouverneur a surpassé son ordre, et on le fait venir ici pour rendre compte de sa conduite. Comme il m'est impossible de retourner a Utrecht pour y estre utile a V. A. S., je songe tousjours a chercher les moiens les plus propres pour son retablissement. Le Pensionnaire m'ayant promis svivant la mienne du 22. de ce mois de parler au C. de Zinzendorff et d'ordonner la meme chose a Bruininx a Wienne au sujet de V. A. S. j'ay trouvé moiien de faire connoissance avec un homme qvi connoit les ressorts secrets des toutes les cabales de cet estat. Je luy fit voir clairement l'utilité et la necessité ou on est de faire l'accommodement de V. A. S., et j'ajoutoit par maniere d'acquit qve ecluy qvi s'y voudra interesser, sera recompensé reelemment. Il revint hier et me dit, qv'il a parle de mon affaire au Baron d'Ifertum, et qv'il luy a dit qve, s'il effectuoit l'accommodement de V. A. S., il pourra toucher $\frac{m}{21}$ ecus, lorsqve V. A. S. sera retabli, et qv'en attendant on les luy assurera, qve ladessous le dit baron me souhaittoit voir pour scavoir de moy statum rei. C'est un seigneur de grande capacité d'Overysseel qvi par sa naissance et par son habilité a beaucoup de pouvoir dans l'estat, et qvi peut faire agir par tout ses parents et ses creatures. Je l'ay trouvé instruit des nos affaires jusques au traite de Caroli, et je luy dit en peu de mot ce qvi s'est passé depuis ici avec les moiens qve V. A. S. aura de faire une puissante diversion dans cette conjuncture ici. Il me convint de cela et il me demanda sur qvelles conditions V. A. S. se voudroit accommoder. Je luy dit a peu pres celles qve la France doit proposer. Il me dit donc, qve la restitution des vos biens en general l'annistie y ne souffriront aucune difficulté; mais qv'il ne faut point de tout esperer la Transsylvanie, et qve meme l'estat ne s'en melera pas, ayant depuis quelque temps vos assurances, qv'elle consentira a un equivalent qve, si V. A. S. est encore d'humeur de l'accepter, qv'il veut agir non seulement par luy et par ses amis pour porter non seulement l'estat a prendre ladessous une resolution vigoureuse pour y faire donner les mains a l'Empereur, mais aussi qv'il fera ses dernieres efforts sur l'esprit du Prince Eugene et du C. Zinzendorff qvi sont zelées pour la cause commune, et qvi par cette raison pourront entrer dans les sentiments de l'estat, et aussy y persvader l'Empereur qvi a beaucoup de consideration pour

leurs conseils. En le remerciant je luy dit, qv'il estoit vray qve V. A. S. avoit declaré d'accepter un equivalent, pourvu qve les Transsylvains y consentissent, et qv'ils fissent aussi satisfaits sur leurs griefs, et qve V. A. S. sera tousjours prete a tenir sa promesse sous les conditions cependant, qv'il pourroit estre persuadé d'une reconnoissance reele. Il m'a promis d'y aller travailler de meme moment qve je devoit agir de mon cote, sans faire semblant de rien aupres le Pensionnaire, et qve j' aures bientot des ses nouvelles ¹⁾).

225.

Schreiben Menager's an Rákóczy.

Reponse de Mr. Menager le 2. d'aout 1712.

Monsieur!

La lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'ecrire m'a été rendue par le sieur Klement. Je la supplie tres humblement d'etre persuadé que j'emploierais avec plaisir tous mes soins pour luy procurer dans le traité qui est à faire les satisfactions qui luy sont dues, le roy mon maitre le desir, j'y suis encore tres particulierement determiné par les sentiments du respect avec lequel je suis etc.

(Copie.)

226.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye le 2. d'Aoust 1712.

La dernière de V. A. S. ayant été du 9. Juillet j'ay receu hier à la fois trois de sa part du 16. 20. et du 23. du mois passé. L'arrivée de Milord Strafford donne un nouveau mouvement au congres d'Utrecht. Je ferai tout au monde pour y aller pour deux jours pour voir non seulement Milord Strafford, mais aussi pour executer les ordres dont V. A. S. m'a chargé dans la sienne du 16. du mois passé. Je doit cependant vous dire tres humblement que vos affaires iront tres mal si la France ne veut pas faire aucune demarche pour V. A. S. avant qu'elle ne voit pas plusieurs allies se detacher de V. A. S. et de s'interesser pour V. A. S. car non seulement le reste de l'alliance outre les Anglois s'est unie de plus en plus avec l'Autriche et avec l'Hollande mais aussi les puissances bien portées pour V. A. S. ne s'y

¹⁾ Siehe den Nachtrag am Ende.

sont engagées autrement que de se joindre à la France quand elle vous proposera si bien que les allies ayant cette idee ils n'en feroient rien plus et en attendant le temps se passera sans que la France aura proposé pour la meme raison des allies la cause de V. A. S. Ainsi j'ay eu raison de presser Mr. de Brenner de faire expliquer la cour sur la maniere dont elle vous fera proposer, si elle en fera condition de la paix et si elle demandera celle de V. A. S. comme pour son allié ou comme pour son ami mais il n'y a pas repondu. Je scait d'ailleurs de la propre bouche de Mr. de Polignac le peu de cas que luy et son maitre font de la Republique de Venise. Sa conduite et sa irresolution dans la guerre d'Italie sont cause de l'esclavage ou une partie de ce pais est l'autre en etant menacé de sorte que je craigne que Mons. de Polignac etant dans ses sentiments pour la Republique j'aurai de la peine à le faire expliquer suivant vos ordres, je ne crois non plus qu'aucun raison puisse engager la Republique d'agir ouvertement en votre faveur le Mantouan l'interesse le plus vivement car c'est par la que la Cour de Vienne l'enclave entierement cependant on en a tant de peur que c'est avec la plus grande circonspection qu'on s'interesse pour la restitution de ce duché au duc de Quastalla. La situation presente des affaires est cause que je ne peut pas parler asses souvent au Pensionaire pour scavoir de luy les sentiments du Comte de Zinzendorff et de l'Etat à votre egard. Le Comte de Metternich m'a envoyé les particularités ci-jointes de Pressbourg et je scait de fort bon part que Mr. de Birndorff aiant ecrit aux Etats protestants d'Hongrie à Pressbourg leur demander de l'assistance ils ont renvoyer la lettre sans l'ouvrir et Mr. Bruyninx ayant ecrit au Comte Rechteren à exhorter celuy-la qu'il devoit se soumettre au plutot à l'Empereur n'ayant rien à esperer pour V. A. S. et ceux qui sont hors de pais que par le moyen d'une prompte soumission ; on m'assure que Birndorff doit avoir repondu en des termes tres fortes au dit Bruyninx. On n'a point des autres particularités de l'armée dans le Pais-bas si non celles que la gazette marque. On a donné un plein-pouvoir au Prince Eugene de faire ce que bon luy semblera. La ville de Dort s'est declaré pour la guerre et la ville d'Amsterdam n'est plus si pacifique elle a offert de preter 5 millions aux province d'Union qu'on appelle defectueuses. Les Anglois veulent envoyer 20 vaisseaux de guerre dans le Sond pour favoriser les Suedois et pour incommoder peuteestre les Moscouites et les Danois. Je suis etc.

227.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 6^e. Aoust 1712.

J'ay reçu votre lettre du 26, et suis très satisfait des mouvemens que vous vous donnez pour interesser en ma faveur les Etats Generaux. Je vous ay donné par le passé mes ordres touchant la Transilvanie et si au defaut de cette Principauté l'on veut que je me contente d'un equivalent c'est aux Hollandois qui ont interet dans la conjuncture presente de pacifier la Hongrie (a demeure) a me la proposer s'il me convien. Il me servira de regle pour me determiner et fixer les recompenses qu'on me demande. Agissez sur ce pied là et si les conferences d'Utrecht viennent a se rompre restes en Hollande jusqu'a nouvel ordre continuant a pousser l'affaire que vous avez mise en si bon train.

(Original.)

Francois Prince m. p.

228.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 6. Aoust 1712.

J'ay trouvé moien de venir ici en empruntant d'un des mes amis quelques ecus pour executer les ordres dont V. A. S. m'a chargé. Etant donc arrivé hier j'ay vu d'abord l'ambassadeur de Venise et je luy ay représenté tout ce que V. A. S. m'ordonne dans celle du 16. du mois passé. Il trouva le raisonnement si bien fondé qu'il m'a prié de le luy donner par ecrit. Il fait assurer V. A. S. qu'il fera pour son service tout ce qui dependra de luy en ecrivant non seulement à Venise mais en s'interessant aupres les Anglois. Je n'avoit pas encore parlé à ceux-ci; je n'ay pas trouvé à propos de l'en presser d'avantage apres les assurances qu'il me donna. Je l'ay desabusé ensuite des bruits qui couroient de votre accommodement et nous raisonnames long temps sur ce qui s'est passé à la diete dont on m'a envoyé les particularités ci-jointes. Le dit ambassadeur continue à dire que jamais on n'obligera point la maison d'Autriche par une paix à rendre à V. A. S. la Transilvanie. Il dit qu'il connoit cette cour et la conjuncture pour pouvoir en bon serviteur de V. A. S. luy dire sincerement

ses pensées et pour pouvoir assurer qu'elle aura de la peine à obtenir un equivalent. Je luy dit ladessous ce que V. A. S. m'a ordonné, mais il semble persister par des raisons dans les sentiments. Comme les 2 plenipotentiaires sont allé joindre à la Haye le 3^{me}, on croit qu'ils sont allé signer le nouveau traité d'alliance avec l'Etat dont j'ay parlé dans mes precedentes. Je scauroit bientot ce qu'en est car aiant engagé dans vos interets le baron Ifsertum je luy escrit hier que supposé qu'on vouloit signer une nouvelle alliance avec l'Empereur l'etat estoit le maitre d'accommodement de V. A. S. en faisant une condition sine qua tractatus non concluditur, que l'etat en retirera double avantage en faisant cesser une forte diversion et en etablissant un prince qui luy pourroit estre une fois utile contre la grande puissance d'Autriche. Il faut voir ce qu'il repondra tous-jours la conjuncture veut qu'on cherche les moiens les plus promptes dont celuy en est un pour votre accommodement. Le ministere d'Angleterre aiant etés en conference avec ceux d'Hollande et aiant etes ensuite occupes à depecher un courier je n'ay pas vu Milord Strafford que pour luy faire mon compliment mais etant allé chez Mr. de Polignac il m'empechat de luy parler d'affaire en comencent (?) de me faire compliment sur ce qu'il n'a pas été en etat de me preter de l'argent; il me dit ensuite que l'opiniatreté des autres alliés estoit cause qu'on ne pouvoit pas entrer en matiere par consequence parler de V. A. S. que cependant je la devoit assurer qu'il executera punctuellement les ordres du roy et qu'il sera de concert dans cette affaires avec milord Strafford. Il dit que la France ne demande plus l'armistice que les etats la croient intimidés par leurs resolution continuer la guerre, mais qu'elle s'en soucioit pas et que si en 15 jours les allies ne donnent pas la main au traité on ira avec les Anglois et ceux qui voudront ailleurs signer la paix de France d'Angleterre et de l'Espagne, sur quoy je luy ay dit que j'avoit ordre de V. A. S. d'aller avec eux et je l'ay desabusé aussi par la propre lettre de V. A. S. de la fausseté du bruit touchant son accommodement. Les affaires de V. A. S. etant dans cette situation par rapport aux Hollandois et au traité de paix j'attend des ordres precises de V. A. S. d'autant plus qu'il sera besoin de ne pas faire un faux pas lorsque le traité separera ce qui doit estre fait avant la fin des 3 semaines.

Je suis etc. etc.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 9. d'Aoust 1712.

Il est certain que depuis quelques jours les états ont pris des sentiments plus pacifiques en donnant aux François et aux Anglois une explication ou modification sur le plan de la paix proposé par l'Angleterre et il est constant que la paix est a present plus avancee que jamais, neantmoins il m'a été jusqu'à present impossible d'en decouvrir les particularités, mais j'espere de les pouvoir bientôt écrire à V. A. S. non obstant tout cela l'Empereur paroît persister dans la resolution de continuer luy seul la guerre avec les Etats de l'Empire et quoique cela paroisse chimerique à quelques uns le comte de Metternich qui temoigne tousjours un grand zele pour votre service et qui connoit bien l'Empire m'a fait voir clairement de cercle en cercle que supposé que l'Empereur le veuille serieusement il viendra à bout de faire continuer la guerre. Mons. de Metternich paroît extremement irrité de ce qu'on prend si peu à coeur les interets de la religion dans l'Empire, en Hongrie et en Silesie, il dit hautement qu'on n'y obtiendra rien par intercession sans obliger par quelque chose de plus fort l'Empereur et les Catoliques et il craint que de la maniere dont les affaires de l'Empire et de la religion y vont il faudra un fois en venir à une guerre ou succomber et comme par mes soins l'ambassade Prussienne est instruite de m'appuier le dit comte en vertu de sa droiture et de son zele ne hesite pas un moment de me dire qu'il ne voit point jour dans cette conjuncture comment la France et l'Angleterre veulent restituer V. A. S. en faisant meme une condition de la paix à moins qu'ils ne donnent quelque equivalent à l'Empereur étant indubitable que pour obliger l'Empereur personne ne voudra pas continuer la guerre, mais étant aussi incontestable que l'Empereur ne vous donnera pas satisfaction sans y être obligé ou par des forces ou par un equivalent trouvé par la France et ceux qui s'interessent pour V. A. S. Milord Strafford ne fait que conferer jour et nuit avec les François, Hollandois et Prussienns de sorte qu'il est bien difficile de luy parler. Je l'ay pourtant trouvé hier lorsqu'il vouloit sortir et pour finir court je luy ay demandé pour l'information de V. A. S. si luy et l'evêque étoient instruits d'appuier les points que la France doit proposer et que je luy ay donné lorsqu'il partit pour l'Angleterre; il

me dit que non sans que j'ayt peut entrer en matiere comment on pourra obtenir les ordres d'autant plus necessaires que la paix s'approche à grand pas. Je luy en parlerai encore avant la premiere ordinaire aussi bien qu'aux Francois ce qu'il faut faire dans ce cas meme j'ecrirai si ceux-ci le trouvent propos à Mr. Brenner pour qui dispose la France à prier celle d'Angleterre de s'interesser pour vous. Je crois que la delicatesses du ministere Anglois exige que V. A. S. y envoie quelqu'un pour obtenir et concerter avec eux la maniere dont on vous doit appuier. C'est contre l'intention et contre les exhortations continuelles de l'Empereur que le roy de Danemark est entré dans le duché de Bremen l'Empereur a commis le soin de cette affaire ici au roy de Prusse et à l'Electeur d'Hannover ils en ont ecrit au roy de Dannemark dans des termes bien forts et cette invasion pourroit bien avoir des suites facheuses pour les pais de Dannemark situes dans l'Empire. Le Prince d'Anspach Brandebourg aiant eu quelque dispute avec la ville de Nuremberg quoad jus conducendi coronam imperialem Francofurtum et y aiant usé de quelques voies de fait a été cité de comparoître à la cour de Vienne en personne pour rendre compte avec ses ministres de sa conduite, l'Empire soutienn que cette maniere d'agir est contre les droits de l'Empire et que S. M. Imperiale ne peut rien faire si non ce que la capitulation luy permette les Imperiaux soutiennent au contraire qu'il peut tout faire ce que la capitulation ne deffend pas, cela ne laisse qu'aigrir les esprits qui prevoient comment ces explications peuvent estre entendues. On me vien d'avertir que Mr. de Biberstein un plenipotentiaire du roy de Prusse part pour Londres et il a demandé à ce sujet un passeport des ministres de France. Il faut que la cour de Berlin ayt changé derechef des sentiments et qu'elle ait le dessein de se rengager avec l'Angleterre d'autant plus que les lettres arrivées il y a quelques heures de Londres marquent que les ministres des Princes qui ont leurs troupes auxiliaires dans les Pais-bas disent que c'est la faut des generaux qu'ils n'ont pas suivies le duc d'Ormond qui aiant pris la resolution de rester avec le Prince Eugene les cours trop pressées n'avoient pas eu de temps d'y reflechir et on compte meme selon les dites lettres que les troupes des Danois ne resteront pas chez les allies. Mons. Pettecum ministre d'Holstein est rappelé il a retardé de 12 à 15 jours les ordres de son Prince qu'il avoit pour le general des ses troupes dont la moitie est resté avec le Prince Eugene qui vont

joindre les Anglois. On dit aussi que ce ministre n'ose pas retourner chez luy et qu'il va à Vienne la cour imperiale luy aiant accordé sa protection. On compte le duc de Savoye accommodé avec la France le ministres de ce prince luy ont envoyé un comte avec des depeches. Tout cela prouva evidement l'approche de la paix et combien l'Angleterre est recherché de tout le monde si bien que je soumet au jugement de V. A. S. si le cas qui m'est arrivé avec Milord Strafford ne merite point qu'elle envoie promptement quelqu'un à Londres pour mettre cette cour plus etroitement dans ses Interets. Je suis etc.

230.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 12. d'Aoust 1712.

Je n'ay put pas encore m'expliquer avec Milord Strafford, mais comme il parte ce soir pour la Haye j'espere de l'y voir d'autant plus que ceux que j'ay engagé dans les interets de V. A. S. m'ont ecrit qu'on y seroit bien aise de me parler, apparemment ils croient que j'ay deja receu reponse de V. A. S. sur ce sujet quoyque je n'ayt rien receu d'elle depuis trois ordinaires. Pour ce qui regarde la negotiation que j'ay entamé à la Haye en engageant quelques seigneurs par des promesses dans vos interets voici ce qu'ils m'ont fait ecire aujourd'hui en des propres termes. On a parlé à plusieurs reprises de votre affaire et on a appris que la cour de Vienne jusques ici ne veut point entendre parler de mediation quoyque le Comte de Z(inzendorff) et le Prince Eugen ne soient pas contraire à ceux pour qui nous nous interessons, mais on a dit qu'en cas qu'on fit un nouveau traité d'alliance comme cela est fort apparent on espere qu'il y aura moyen de stipuler ce que nous souhaitons comme une chose sans laquelle on ne pourroit pas se promettre un grand succes de cette nouvelle alliance tousjours de quelque maniere que les choses tournent j'espere que nous aurons satisfaction ou le diable s'en melera, ce recit est non seulement une preuve du zele que ces Mssrs. temoignent pour vos interets, mais aussi c'est un argument que le nouveau traité d'alliance proposé à l'etat par la cour de Vienne dont j'ay parlé dans mes precedentes n'est point conclu et signé comme on l'a d'abord soubsonné. J'ay eu hier un grand entretien avec l'abbé de Polignac.

Je luy dit que Milord Strafford estoit revenu sans estre instruit sur les 6 points presentés à la cour de France par Mr. Brenner que la concurrence de cette cour pour votre retablissement etant necessaire je le prioit de m'en dire ses sentiments aussi bien que les mesures que la France prendra pour obtenir votre satisfaction, que etant sur que la cour de France ne continuera pas la guerre pour l'amour de V. A. S. en cas que celle de Wienne s'opiniatrat de la faire comprendre dans le traité de la paix generale il estoit bien juste de seavoir comment la France l'y veut obliger pour seavoir que V. A. S. sachant les mesures puisse aussi engager plus des amis dans ses interets. Mr. de Polignac convenoit de la justesse de mon raisonnement en avouant que la France ne continuera pas la guerre pour vos pretensions et qu'elle n'en fera pas non plus une condition de la paix sine qua non, mais qu'il ne réussiroit pas qu'elle n'ait pas des moiens pour vous retablir qu'il n'estoit pas encore temps d'en parler, mais qu'étant certain que selon toutes les apparences l'Empereur sera le dernier à faire sa paix. Vous verrez dit il en propres termes comme nous le menerons car alors il ne sera pas en etat de rien refuser à la France, qu'il estoit bon que V. A. S. se fasse des amis et qu'elle se conserve tousjours l'affection de l'estat, mais qu'on ne devoit pas compter sur eux puisque assurément ils la tromperoit et qu'on ne les devoit cultiver que pour les empêcher de nuire à vos affaires que l'Angleterre seule luy pourroit estre utile et qu'elle devoit compter sur l'appui des plenipotentiaires que cependant il seroit fort bon d'envoyer quelqu'un à Londres pour concerter avec le ministere anglois les moiens de votre retablissement et que je devoit ecrire à Mr. Brenner d'obtenir de la France pour qu'elle fasse recommander cette affaire en Angleterre etant certain que cette cour ne peut rien refuser à celle de France. Si V. A. S. me destine pour ce voyage outre les lettres de creance et outre le besoin d'argent dont j'ay parlé dans ma precedente je trouve que le meilleur moien de réussir aupres les Anglois est de leur faire des petits presents du vin d'Hongrie. Il y a 2 piece ici à vendre pour 300 ecus. Cela avancera plus aupres Milord Oxford et St. Jean que toute la justice de votre cause et tous les arguments dont je me peut servir et il me semble Monseigneur que puisque cette paix et cette conjuncture doivent decider de votre sort il soit bien juste de faire les derniers efforts et faire des depenses quoyqu'en elle meme petites proportionnés à l'affaire qu'on doit obtenir. Je peut protester en

conscience à V. A. S. que tous les arguments de la justice ne sont pas tant capable de vous aider que si on le peut produire honnettement partout et se servir des occasions qui se presentent plus souvent et plus agreablement dans les assemblees que si elles sont recherchées. L'armée de France s'est posté dans un endroit inattaquable et par consequent on compte Douai perdu ce qui arrivant faira troubler Bouchain et Quesnoy et je crois que tout cela disposera les esprits des Etats à la conclusion de la paix. Je suis etc.

231.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 13. Aoust 1712.

J'ay reçu en meme tems vos lettres du 1. et du 16. de Juillet et avec celle du 2. Aoust. L'absence de Mr. Jablonsky de Berlin ayant causé le retardement de deux premieres je vous ay mandé par la mienne du 30. que je le priois de vous faire remettre six cens ecus en Hollande, je n'ay point encore reçu sa reponse la dessus, mais je ne doute pas qu'il ne me fasse ce plaisir. et je compte meme que vous recevrez cette remise aussi tost que ma presente lettre de sorte que je crois n'avoir presentement qu'a vous exhorter fort serieusement de menager vostre argent et de ne point tant regler vostre depense sur des idees de dignité que sur celle de mes affaires et de l'impossibilité ou je me trouue de vous envoyer de grands secours.

Mes affaires comme celles de l'Europe se trouvant dans une grande crise, je crois qu'il faut voir a quoy elles se finiront avant que de me determiner sur les choses que vous me mandez par rapport a vostre conversation avec Mons. l'Abbé de Polignac. En attendant continues a agir conformement a mes ordres precedens.

Envoyez moy les livres suivans deux exemplaires de chacun :

1°. Lettres et memoires sur la conduite de la presente guerre et sur les negotiations de la paix jusqu'a la fin des conferences de Gertruydenberg a la Haye chez Jonston.

2°. Le Theatre du Monde ou les Travaux de Mars et de Neptune, ou l'on traite exactement de tout ce qui se passe dans les

pays et cours de l'Europe depuis l'année 1707, a Amsterdam chez Daniel de la Feuille proche la Bourse.

A tergo: Francois Prince m. p.

A Monsieur
Monsieur Gnaden.

232.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 16. d'Aoust 1712.

Mr. Menager m'ayant fait l'honneur de me venir voir aujourd'hui m'a remis la ci-jointe pour V. A. S. Nous raisonnames ensemble sur la conjuncture du temps il me dit que le Prince Eugene a taté le retranchement de Mr. de Villars devant Douai et qu'il le trouve inattaquable effectivement l'armée de France est posté d'une maniere tres avantageuse. Comme on m'assure des toutes cotés que la Hollande veut continuer la guerre, je luy dit que je ne pouvoit pas comprendre qu'elle se resoudra à cette extremité d'autant plus que la France pourra parler plus haut apres la prise de Douai. Il me fit asses comprendre qu'il ne croioit point qu'on fairs ici une paix generale et qu'il foudra aller ailleurs. Je luy dit que si cela est V. A. S. scaura bien empecher l'Empereur à tenir ses promesses faites aux Hollandois si elle sera soutenu par des bonnes subsides d'autant plus que la nation hongroise paroissoit plus mecontente et que j'esperoit qu'il temoignera son zeile pour vos interets soit à la conclusion de la paix soit en cas de continuation de la guerre. Il sortit apres la protestation la plus grande de son zeile pour V. A. S. Milord Strafford est à la Haye. Il y demande des passeports pour les plenipotentiaires du roy Philippe faut de quoy il menace de transferer le congres à Dunkerque, L. H. P. n'ont pas encore pris aucune resolution pour ce sujet, il y a quelques uns qui disent qu'il ne les obtiendra pas et c'est peut etre sur cela que le raisonnement de Mr. Menager est fondé car je scait d'une maniere fort sure des allies que la paix s'approche de plus en plus et qu'on recommencera les conferences avec les Francois au retour de Milord Strafford. Il y a eu aujourd'hui conference des allies sans que rien s'y soit passé. Mr. Biberstein a differé son voyage pour Londres et il est de retour de la Haye ou il a resté 2 jours. Je suis etc.

233.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

www.libtool.com.cn

Le 17. Aoust 1712.

J'ay reçu vostre lettre du 6. de ce mois. Je suis bien aise que vous ayez pu vous mettre en état d'exécuter mes ordres, je suis persuadé que j'aurois de la peine, comme on vous l'a dit à obtenir de la maison d'Autriche une satisfaction raisonnable sur mes justes demandes et quand meme je me borneroit a la restitution seule de mes terres haereditaires je suis fondé sur bien des raisons pour croire qu'on me la refuseroit et enfin je vois clairement que l'on veut me pousser à bout et que mon sort depend uniquement du destin comme ma resolution est de m'y remettre entierement en que les negotiations viennent à se rompre. Je trouve a propos que vous svivrez les plenipotentiaires de France et d'Angleterre. Mon dessein étant de vous faire passer dans le dernier de ces deux pays aussitost que j'aurois trouvé les moyen de vous fournir de l'argent. Les resolutions que Caesar donne aux états d'Hongrie et les avis que vous avez de ceux qui ont abandonné mon partie m'eloignent de plus en plus d'un accommodement particulier. Je vous feray toucher l'argent de celuy que je dois recevoir de France, mais vous ne devez pas faire fond sur vne somme aussi considerable que celle dont je vois que vous vous flattez, veu que m'estant endetté icy, je ne puis pas trouver sur ces fonds de quoy vous faire vne recompense, mais simplement subvenir à vos necessitez, d'autant plus que la cour de Vienne ayant refusé des passeports et l'amnistie à ceux de ma maison, que j'avois congédiez, je suis obligé de les entretenir et d'augmenter par la mes depenses deja excessives.

François Prince m. p.

A tergo:

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

234.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 24. Aoust 1712.

www.libtool.com.cn

J'ay reçu votre lettre du 12. de ce mois mes precedentes vous auront convaincu, qu'il n'a pas tenu jusqu'à present à moy que je n'aye fourni a vos necessité d'une maniere à vous oter tout sujet de plaintes et les 300 ecus que Mr. Jablonski vous a fait passer faut de pouvoir vous remettre toute la somme que je luy avois demandée pour vous, suffiront sans doute pour vous soutenir en attendant que la remise que j'attens de France me mette en estat de vous envoyer un secours proportionné a vos besoins.

Je vois avec plaisir les mouvemens que vous vous donnez pour mettre les Hollandois dans mes interets. Il faut esperer que vos peines à cet egard abouteront a quelque chose de bon, et vous n'avez qu'à les continuer selon mes ordres precedens sur cette matière.

J'ordonne à l'abbé Brenner de solliciter en France des recommandations a la cour d'Angleterre en ma faveur. Je vous ferois passer à cette cour si je pouvois fournir aux depenses de cette mission, la meme consideration ne me permet pas de vous envoyer de quoy acheter le vin, dont vous me parlez; celui que j'ay fait venir de Pologne est gâté et ne merite pas d'estre présenté. Je conviens avec vous de l'utilité que produiroient ces sortes de présents et votre passage en Angleterre mais mes facultes ne me laissent aucun moien au moins pour le present de me conformer a cette connoissance,

François Prince m. p.

A tergo:

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

235.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 27. d'Aoust 1712.

J'ay eu l'honneur de recevoir à la fois 2 lettres de V. A. S. du 6. et 13. d'Aout. Je ne manquerai pas d'instruire des vos sentiments

ceux qui ont entrepris d'interessier en votre faveur les Etats Gene-
raux comme on doit bientot voir à quey toutes les affaires aboutiront
ici. V. A. S. sera bientot instruit des mesures que ses amis prendre-
ront pour son retablissement. Le voyage de Milord Bollingbruck en
France mettra apparemment la derniere main à la paix (?) c'est pour
cela que j'ay ecrit de concert avec Mr. de Polignac à Mr. Brenner de
luy parler des 6 point qui doivent estre ici proposés par la France en
(faveur de?) V. A. S. et d'engager cette cour à recommander vos affai-
res à celle d'Angleterre par Mr. St. Jean enfin qu'on puisse obtenir les
ordres dont j'ay parlé dans mes precedentes. Au reste il ne se passe
rien mais comme je scait que presque chaque puissance traite secre-
tement sa paix je suis resolu de m'expliquer bien nettement avec les
Francois et les Anglois à quoy ils pensent sur l'estat de ma negotiation.
Je ne manquerai pas d'envoyer à V. A. S. les livres qu'elle me
demande. Le theatre du monde n'a été continué que jusques à l'an
de 1709 mais comme il sort tous les jours des pieces curieuses sur
les conjunctures je pourrai les envoyer tousjours par les chariots
ordinaires. Je suis etc.

236.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 27. Aoust 1712.

J'ay reçu vostre lettre du 16. de ce mois avec celle de Mr. Me-
nager, qui y estoit jointe, et que je vous renvoye à cause de l'irregu-
larité du dessus, ou le titre de prince de Transylvanie manque, titre
qui m'est dû et que le Roy Tres Chretien me donne luy même;
c'auroit esté à vous de faire faire cette reflexion, seachant que Sa
Majesté ne reçoit mes Ministres que par cette qualité qu'elle recon-
noit en moy, les siens ne l'ignorent pas, et doresnavant vous vous
garderez bien de vous charger de lettres de leur part ou cette qualité
ne sera pas exprimée.

Quand Mr. Jablonski vous a escrit de la maniere qu'il a fait
sur le sujet de la remise dont je l'avois prié, il n'a point entendu que
ma demande fut insuffisante par elle même, mais par le peu de moyen
qu'il avoit de satisfaire entierement; il a fait d'abord ce qu'il a
pû et vous a envoyé la moitié de la somme, comme je vous l'ay déjà
mandé: Il me le confirme cet ordinaire ajoutant qu'il a trouvé des

fonds pour l'autre moitié, et qu'il vous la fera passer incessamment, ainsy je crois que vous pouvez avoir l'esprit en repos à cet egard.

Pour ce qui regarde le bien de mon service, je ne ajouteray rien aux ordres que je vous ay donnez par mes precedentes sur ce sujet, persuadé que vous vous y conformerez entierement, comme je m'y attens. J'ay oublié de vous marquer l'ordinaire dernier que le Sieur d'Espagnon n'avoit pas besoin d'un nouveau certificat, veu que le congé qu'il a de moy en est un qui doit luy suffire, et que la lettre de recommandation qu'il me demande luy est inutile par la même raison, veu que ne pouvant le recommander que par les services qu'il m'a rendus, je temoigne assez par le même congé que j'en suis content.

(Original.)

Francois Prince m. p.

237.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 31. Aoust 1712.

Je n'ay point reçu de vos nouvelles cet ordinaire, et si je vous écris, ce n'est que pour vous dire de faire passer la lettre ci jointe à Birndorff luy venant de la part de mon Grand Mareschal, qui comme vous sçavez, est un des principaux du parti, qui l'a envoyé et autorisé, il ne faut pas douter qu'il ne fasse attention à ce qu'elle contient, et je crois qu'elle vous sera d'un grand secours pour le faire rentrer dans les sentiments qu'il a quittez. Vous ne negligerez rien pour y reussir selon votre zele et votre activité ordinaires.

(Original.)

Francois Prince m. p.

238.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 3. Sept. 1712.

J'ay receu à la fois celles de V. A. S. du 17., 20. et 24. d'au et je n'ay point manqué de luy écrire comme toutes les ordinaires. J'ay insinuée à Mssr. d'Uxelles et Menager ce que j'avoit dit à Mr. de Polignac au sujet du comte de Rechteren dont ils estoient déjà instruits par mon dit sieur de Polignac. J'ay raisonné longtemps surtout avec

Mr. Menager sur cette affaire et sur l'utilité qui en reviendra et pour mieux faire agir ceux du parti contraire à Mr. de Rechteren il me communiqua le memoire du fait dont je leur ay envoyé l'extrait à leur demande à peu pres tel que j'ay eu l'honneur de le marquer à V. A. S. D'abord que cela arrivat de sorte qu'Elle peut compter sur la reussite des ses affaires si on pourra reussir dans le projet d'oter les Emplois au C. de Rechteren. J'ay entretenu sur le meme sujet Milord Strafford qui l'ecouta attentivement et meme je croioit remarquer quelque satisfaction sur son visage cependant comme il n'y repondoit rien je l'ay mis sur l'article de V. A. S. en luy demandant s'il croioit etre necessaire que V. A. S. envôya quelquun en Angleterre pour y obtenir des instructions sur les 6 Points que les Francois doivent proposer pour V. A. S. et dont il n'etoit point chargé, que je luy faisoit cette question d'autant plus qu'il etoit sur que la France ne pourroit rien faire sans la concurrence de l'Angleterre. Je luy ay ensuite rendu compte de ce que j'ay escrit à Mr. Brenner de faire recommander vos interets à la cour d'Angleterre par Milord Bollingbrock à l'occasion de son voyage en France il dit la dessous qu'il falloit attendre la reponse de Mr. Brenner et ce qu'il aura fait le pourra determiner à donner un conseil utile à V. A. S. L'ayant ainsi mis en train je l'ay prié de me dire ses sentiments si V. A. S. doit compter etre retablie par la paix generale ou bien si Elle ne doit plutot faire son accommodement particulier pendant le temps que les affaires de l'Empereur sont embrouilles, et pour luy mieux faire comprendre l'affaire en question, je luy contoit mot pour mot ce que j'ay dit à Mr. de Polignae sur un pareille sujet avec sa reponse. J'y ajoutoit que S. E. sachant le mieux on les affaires en sont il etoit autant plus necessaire à V. A. S. d'etre sur ses gardes qu'il me paroissoit que tout tendoit à des traittes particuliers que je scavoit que les Imperiaux traittoient avec les Francois et les Hollandois de meme et que je craignoit qu'on oubliera votre cause que j'avoit insinué aux Francois qu'ils se doivent souvenir de V. A. S. en cas que ils fassent une Paix avec l'Empereur en stipulant pour Elle un article mais qu'ils n'y ont pas repondu que par des sourris et enfin que luy ayant temoigné depuis si long temps une affection particuliere pour votre cause, j'esperoit qu'il en donnera des marques dans un temps de crise. Il ne repondit pas mot sur mon alternative s'il n'etoit pas mieux pour V. A. S. de s'accommoder particulièrement mais il

me dit qu'il étoit vray, que les Imperiaux traittent avec les Francois et avec les Anglois et qu'on scavoit de part et d'autre des propositions de l'Empereur mais qu'Elles étoient si éloignée du plan de la paix que je me devoit tenir l'esprit en repos de ce côté, qu'il étoit aussi vray que les Hollandois traittent avec la France et avec l'Angleterre et que cela s'avançoit disoit il en propres termes au grand galop, qu'il étoit d'interet de la Hollande de conclure plutôt avec la France et l'Angleterre qu'avec les Imperiaux, que cela étant il s'en suivoit naturellement que l'Empereur restera le dernier, que Mr. de Polignac avoit raison et que luy Strafford avoit tousjours en vu ce moien comme une chose infaillible pour votre rétablissement, qu'en attendant l'acheminement des affaires sur cette matiere il ne m'a pas beaucoup parlé pendant le congres. Il me demanda ensuite les nouvelles de Mr. de Birndorff. Je luy dit qu'il étoit ici mais que je ne l'ay pas vu depuis qu'il a tache de separer à l'instigation de Mr. de Rechteren la religion des vos affaires. Il me dit de l'avoir vu promener au mail avec le secretaire de l'Empereur que n'ayant plus de subsistence l'evêque l'a recommande à tous les ministres Protestantes qui en ont écrit à leurs maitres pour voir si on ne pourra rien obtenir d'Eux pour luy. J'ay répondu que n'ayant point de communication étroite avec luy, je ne pouvoit rien dire sur son sujet mais que j'avoit gagné des amis pour V. A. S. qui s'interessent d'autant plus pour Elle s'on vien à bout d'elogner le Comte de Rechteren ainsi Milord conclut qu'il étoit du sentiment que la Hollande signant la paix avec la France et s'accommodant avec l'Angleterre on sera incontestablement le maitre de stipuler le rétablissement de V. A. S.

NB. *Le reste des affaires d'argent.*

239.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 4. Septembre 1712.

Vos deux lettres du 20. et du 23. d'aout me sont rendues ensemble sans que je puisse deviner ou elle ont put s'arreter pour se Joindre. Ce que vous me mandiez dans la premiere de la Treve qui devoit se publier entre les armées des Etats Generaux et celle de France se detruit par les nouvelles de la dernière et je persiste à

croire que l'impossibilité seule de trouver les fonds nécessaires pour la continuation de la Guerre fera entrer les Etats Generaux dans le dessein de la paix cependant tout ce qui se passe dans les negociations me fait esperer que mes affaires pouront prendre dorenavant un meilleur train. Les nouvelles qu'on debite à la Haye touchant la Hongrie sont confirmées par le Sieur Sigmond Geezi qui s'est sauvé en Pologne sur ce qu'on cherchoit à le faire emprisonner avec d'autres accusées de correspondance avec moy comme personne ne peut scavoir la fausseté de cette accusation mieux que moy qui depuis l'accommodement de Caroli n'ay pas escrit une seule lettre en Hongrie. Je suis tres persuadé que jamais du peu de sureté qu'il y avroit pour moy dans un accommodement particulier en sorte qu'arrive ce qui pourra je suis resolu d'attendre mon sort de la negociation de la paix generale. Je n'ay jusqu'à present donné aucune ordre aux Hongrois de rien entreprendre ni tenter contre le Gubernium present, mais je ne veux pas repondre des Seigneurs et Gentilhommes qui ont le dessein de repasser dans le Royaume et à quils on a refusé la restitution de leurs terres vu que tot ou tard la misere qu'ils souffrent leur fera prendre un semblable parti. Monsieur Jablonski me fait esperer par la derniere lettre qui est du 27. qu'il vous enverra au premier jour les autres 300 Ecus. Menagez cet argent le mieux que vous pourrez ven que ce long temps je ne seray pas en etat de vous envoyer d'autre.

(Original.)

Francois Prince m. p.

240.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht ce le 6. Sept. 1712.

Ayant insinué selon mes precedentes aux Plenipotentiaires de France ce que le parti contraire au Comte de Rechteren exige d'Eux ils me chargerent hier d'ecrire à la Haye que le Roy leur maitre demande pour une satisfaction que le Comte de Rechteren soit absolument demis des toutes les emplois et qu'en attendant il ne paroistroient

point dans aucune conference ou le dit Comte se trouvera. Je n'ay pas manque d'en donner aussitost part à la Haye en y ajoutant que la France eseroit que le successeur du dit Comte aura des meilleurs intentions pour la paix et que surtout je m'attendoit qu'il appuiera les interets de V. A. S. d'autant plus que c'est par mon canal qu'il sera venu à bout de son dessein, les affaires humaines etant sujettes à tant des vicissitudes et surtout les resolutions de cette Respublique à tant des changements à cause du grand nombre des factions differentes. Je n'ay scauroit assurer positivement V. A. S. de l'evenement de cette affaire toute fois. Il y a apparence qu'Elle reussira au souhaïtt et en ce cas Votre retablissement est immanquable soit par la paix à laquelle cette partie feroit joindre l'Etat à la France et à l'Angleterre dans votre cause soit à la continuation de la guerre à la quelle on ne se resoudroit point sans obtenir prealablement de l'Empereur une satisfaction pour V. A. S. Il ne s'est rien passé depuis ma derniere ni dans le publique ni par rapport à Elle et le Comte de Metternich etant à Amsterdam je ne put pas luy parler comme V. A. S. me l'a ordonné m'entretenir avec luy sur la conjuncture. (*Le reste des particularités domestiques.*)

241.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 10. Septembre 1712.

J'ay reçu vos deux lettres du 27. et du 30. Aout. Je suis tres satisfait de vostre activité, et seray bien aise que vous continuez à vous conduire comme vous avez tousjours fait, mes ordres vous serviront de regle, et profitant de mon coté des avis que vous me donnez, je reitereray mes soins par l'abbé Brenner pour faire entrer la cour de France dans les vues que vous me proposez.

(Original.)

Francois Prince m. p.

242.

Schreiben des Abbé Brenner an Klement.

Parisiis 14. Sept. 1712.

Accepi litteras quas ad me P. D. V. dare placuerit, nec intermittam notitia, quam inde hausî, pro Serenitatis Suae officiis uti,

quantum quidem tempus et rerum dispositio sinerint. Rem mihi P. D. V. gratissimam fecerit, si eadem qua hactenus ratione me certiore reddiderit, de iis quae ad ejusdem notitiam pervenerint, quid vel ibidem agendum, à dicta Sua Serenitate non dubito abunde instruetur. Quod cambium attinet, informatam velim P. D. V. id nulla ratione à me dependere, sed precise à Domino Hellissant, in mea potestate nec obollum esse et quod pro me percipio adeo tenue, intuitu praesertim expensarum, quae hic fiunt, ut revera in eadem prorsus novi simus. Super sorte mea doleo et V. D. P. sincere compatiar, sed mederi non possum, optarem autem posse ut eo melius exhiberem affectum quo permaneo etc.

243.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De la Haye ce le 17. Sept. 1712.

Comme je suis venu ici uniquement pour seavoir au juste les mesures qu'on prendra dans l'affaire du Comte de Rechteren et par consequent dans celle de la Paix j'ay trouvé que si les Francois n'auront point pretendues la declaration à faire par les autres plenipotentiaires de l'Etat ceux ci se seroient joints au parti contraire au Rechteren et auront fait reussir le projet dont j'ay parlé à V. A. S. mais voyant que les Francois y insistent ils se sont joints au Comte de Rechteren, et ont fait prendre la resolution à l'Etat qu'il desavoue le Comte et que pour cela il ne sera plus employé au traité de la paix. C'est avec cette resolution que Milord Strafford part aujourd'hui pour la communiquer aux Francois. Il paroît que Milord ne se mele pas de cette affaire et tache plutot de l'assoupir, cependant les Francois selon leurs ordres n'accepteront point cette satisfaction et insisteront sur la demande qu'ils ont donné d'autant plus que le parti contraire du Rechteren les fait encourager de ne pas se desister de la pretension qu'il soit rappellé et qu'un autre de sa province soit nommé à sa place et on est sur que pour peu que la France tienne ferme on la luy accordera si bien que dans cette affaire V. A. S. viendra tousjours à son but qu'est d'avoir un parti dans le Gouvernement qui fera tout ce que sera humainement possible pour votre retablissement. Le Comte Rechteren avoit eu dessein de faire imprimer son apologie qui a été

corrigé plus de trois fois par ses amis, mais on l'en a empêché crainte d'aigrir d'avantage les esprits, tandis que cette affaire sera agitée on ne fera rien dans le public par conséquent je ne ferai rien non plus neantmoins il est constant que tout le monde traite et il faut esperer que la Hollande etant la premiere à conclure l'Empereur sera le dernier et comme cela ne se fait pas à Utrecht mais ailleurs en secret il faudra se rapporter à la bonne foy des Mrs. Strafford et Polignac qui m'ont assuré que je ne doit pas avoir peur qu'on fasse un traité secret avec l'Empereur sans stipuler votre retablissement, mais qu'en ce cas ils m'en avertiront asses à temps, comme dans cette conjuncture il n'y a plus rien à faire ici, je repars pour Utrecht ayant l'honneur etc.

244.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 20. Sept. (1712).

N'ayant rien reçu de V. A. S. depuis 2 ordinaires je n'ay rien non plus à luy mander de considerable si non qu'étant de retour ici de la Haye, j'ay rendu compte aux Plenipotentiaires de France de la resolution de l'Etat prise sur l'affaire du Comte de Rechteren; ils n'en ont point etes encore informes à cause que Milord Strafford qui s'estoit arrêté quelque part en chemin n'arriva qu'hier au soir. Ils disent que comme ils n'ont pas put accepter l'alternative que je leur fait proposer ils ne donneront non plus les mains à cette resolution et qu'en un mot ils ne se departiront point de la demande qu'ils ont fait par ordre du Roy, ils ajoutent que comme le bruit court que le Comte de Rechteren va pour les affaires de l'Etat à Wienne ils n'y consentiront point à cause que ce seroit une recompense ce que vien fort à propos pour V. A. S. car autrement s'il y iroit il executeroit fort mal de meme que Mons. Bruinix les ordres de l'Etat en votre faveur et meme pour contrecarrer ce voiage j'en ecrit à la Haye à son parti contraire pour prendre la dessous des justes mesures. Le peuple est fort animé contre les Anglois et les Francois et meme sa fureur est allé si loin qu'on a mis la nuit à la Haye devant la port de Milord Strafford une potence avec une Reine (?) il a depeché sur cet accident un courrier à Londres et les magistrats ont publié une ordonnance par la quelle ils promettent 100 ducats et le pardon au denonciateur.

L'Etat est en quelque facon brouillé avec les Imperiaux ceux-ci ont levés $\frac{m}{600}$ florins pour payer une portion de ce que l'Angleterre ne fait point, mais ils refusent de les donner avant que l'Etat ne s'explique point sur le projet que le Comte de Zinzendorf a donné le 28. Juin et que j'ay envoyé alors à V. A. S. L'etat dit qu'il ne peut rien faire avant que Caesar ne s'explique pas sur leur Barriere des Pays-bas, il n'en veut rien faire pas meme consentir que les Hollandois aient gvarnison dans le chateau de Gand et dans Dundermonde pour avoir communication avec leurs forteresses de Brabant et Flandres et pour surcroit de chagrin Caesar est en traité avec la France pour l'échange des Pays-bas avec le due de Baviere contre l'Electoriat de ce nom ce qu'inquiete beaucoup et l'Empire et les Hollandois. Caesar à son tour voit qu'on donne la Sicile au due de Savoye pour que celui-ci l'échange avec l'Emperenr contre le duché de Milan ce qui donneroit au Caesar une exclusion d'Italie. Il faut esperer que ces brouilleries aboutiront à quelque chose de bon pour V. A. S. dont l'unique interet à present est de veiller qu'on ne l'oublie point en cas que Caesar vint à signer une Paix particuliere. Je suis à tous moments aux ecoutes et je recomande la meme chose à Mr. Brenner qui depuis 2 mois ne m'a pas repondu quoyque Milord Strafford l'attend pour determiner mon voyage de Londres avec impatience. Je suis etc.

245.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Le 21. Sept. 1712.

Votre lettre du 6 de ce mois m'apprend ce qui s'est passé au sujet du Comte de Rechteren et que les Plenipotentiaires de France ont souhaité que vous escrivissiez a la Haye sur la satisfaction que le Roy demande en leur faveur contre ce Comte. Ces ministres n'ont pas jugé a propos de faire eux memes cette declaration, cela me fait croire qu'ils ne se sont servi de vous que pour faire une tentation dans le dessein de s'en desister si cette affaire devien trop difficile. J'aurais regardé la demande que vous avez fait comme une chose de tres dangereuse consequence pour mes interets en cas que le Comte de Rechteren venant à conserver ses Emploies et son credit en fut

informé mais comme les declarations violentes de la cour de Vienne sur mon sujet aux Etats Generaux et aux ministres des Roys de Pologne et de Prusse ne me laissent esperer aucune avantage que par la voie de la France, je crois ne devoir rien craindre de cette affaire quelque sorte qu'elle puisse avoir parceque Sr. le Comte de Recheren a assez de credit pour se maintenir et faire resoudre les Etats Generaux a la Continuation de la Guerre. J'aures certainement plus a esperer de cette Resolution que du succes de la presenté negotiation si au contraire il vien a etre exclu de nombre des plenipotentiaires les esperances que vous me donnez ne sont pas mediocres en sorte que vous ne devez rien negliger pour seconder les intentions des ministres de France. Je vous enverray par la poste de Samedy prochain des lettres de change en faveur du Prince du Kurakin pour l'argent que je luy dois encore de celuy qu'il vous a avancé, et vne autre encore de trois cens ecus votre subsistance. J'ecris à Mr. Jablonski au sujet du vin dont vous me parlez et j'espere qu'il disposera les marchands a vous faire livrer l'antal que vous me demandez pour Milord Strafford. Je compte que vous continuerez avec votre activité et votre zele ordinaire a l'avancement des mes interets.

A tergo:

Francois Prince m. p.

A Monsieur

Monsieur Gnaden.

(Original.)

246.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 23. Sept. 1712.

J'ay receu à la fois celles de V. A. S. du 10. et du 14. de ce mois. Comme l'affaire de Mr. le Comte de Recheren avec Mr. Menager n'est pas encore ajousté toutes les negotiations souspendues cependant la resolution des Etats dont j'ay parlé dans ma precedenté n'a été prise que le 21. de ce mois, les Francois paroissent resolues de ne rien demordre a cet egard de leurs premieres demandes il faut voir ce que Milord Strafford faira dans cette occasion depuis son depart de la

Haye qui étoit le 18. au matin. Il a été quelque part dans les provinces et son voiage a intrigué même les plenipotentiaires de France on croit pourtant généralement qu'il a été à Amsterdam ou en Gueldre pour disposer les esprits à la paix : les Plenipotentiaires de France et d'Angleterre semblent être encore inquietes sur l'irresolution des Etats car quoyqu'ils soient surs qu'ils traittent on sait pourtant qu'ils ont tousjours encore une revolution en Angleterre d'autant plus qu'il y a quelques soulevemens en Ecosse et qu'ils voudroient si cela se pouvoit continuer la guerre. Je crois que s'ils en ont envie le refus qu'ils pourront faire de donner une satisfaction ulterieure dans l'affaire du Comte de Rechteren fera sans doute rompre le congres peutetre ne ce sont il que des grimaces pour endormir d'avantage les Imperiaux qui traittent aussi et par là se stipuler des conditions plus avantageuses car en raisonnant dernièrement l'éveque et les plenipotentiaires de Prusse ils disoient qu'ils ne voient aucun moyen pour votre retablissement que l'union de la France avec les Anglois et les Hollandois qui seuls appuies des quelques Princes de l'Empire le peuvent le stipuler. Pour moy je tacherai de profiter des toutes les occasions et d'en avertir exactement V. A. S. et Mons. Brenner pourvu que ce soit soutenu etc.

247.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht ce le 27. Sept. 1712.

L'état a fait proposer par Milord Strafford aux plenipotentiaires de France plusieurs expedients touchants la satisfaction du C. de R(echteren) mais ils ont refusé de les accepter declarant qu'ils ne peuvent pas se desister des demandes qu'ils ont fait au nom du Roy. Cela est cause que les negociations publiques sont suspendues cependant il est sur que les Imperiaux traittent avec la France et l'Etat chacun à part et non obstant tout cela les Francois menacent de rompre plutot le congres que de se departir de la satisfaction demandé. Si cela se fait ce ne sera peutetre qu'une grimace des Hollandois pour endormir les autres. La ville d'Amsterdam est beaucoup plus porté pour la guerre et les états d'Hollande viennent de prendre une resolution unanime de faire pour l'année prochaine un armement puissant pour la mediterrannée. Les Etats Generaux ont aussi resolu et

accordé les fonds pour les fourrages nécessaires à l'armée dans les Pais-bas pour l'hiver prochaine meme ceux qui sont pour la guerre comptent sur sa continuation soutenant qu'ils sont en etat de trouver de l'argent soit par capitation soit autrement. L'invasion des Francois dans le Piemont dans un temps ou ils ont detachées des troupes en Catalogne inquiette ici les esprits et quelquuns pretendent que c'est de concert avec le duc de Savoye que le marechal de Bervick y est entré. J'attends toujours les nouvelles de Mr. Brenner etant etc.

248.

Bericht Klement's an Rákóczy.

Une piece pour le mois Septembre 1712, touchant le C. de Rechteren.

Tout ce qu'il y a des personnes sensées a la Haye trouvent la satisfaction, que le roy de France demande, très moderé par rapport a la personne du Comte de Rechteren, puisqve l'unique chose, qui le touche personnellement, consiste dans son rappell et dans la nomination d'un autre ministre a sa place, ce qui est tres peu de chose pour une conduite aussi insolente, laquelle on peut dire etre universellement desapprouvé des tous ceux qui sont bien informées du fait tel qu'il est. On remarque que ce, que l'on veut exiger des autres plenipotentiaires de l'Etat, est une espee d'une amande honorable a laquelle on veut obliger ces Messieurs qui n'ont commis aucune faute et qui n'ont nulle part a celle de Mons. Rechteren. Cela est bien plus mortifiant pour eux que ne l'est au C. de Rechteren son rappell et la nomination d'un autre a sa place, et comme sans doute on fera parler aux plenipotentiaires de la Grand Bretagne, pour adoucir cette affaire s'il est possible et persvader les plenipotentiaires de France, d'accepter une moindre satisfaction, et que cepandant l'honneur du roy est engage a rien pas accepter de moindre, apres avoir fait declarer que c'est l'unique reparation qu'on puisse admettre, l'on croit que l'unique temperament auquel les plenipotentiaires de France pourroient donner les mains etoit, qu'en persistant sur la reparation telle qu'ils l'ont demande, ils proposassent en meme temps une alternative au choix des Etats Generaux consistant en ce qui svit: Que comme l'offense a été publique, le desaveu le soit aussi; que les Etats Generaux ordonnent au Comte de Rechteren de se rendre chez un des plenipotentiaires de France ou ils seront tous trois; que le dit Comte declare, que

jamais il n'a recen des ses maitres aucun ordre qvi puisse autoriser la conduite qv'il a tenue; qv'il en demande pardons en des termes tres soumis dont il faudroit auparavant dresser le formulaire et l'inserer dans l'alternative: qv'en meme temps les Etats Generaux rappellent le Comte de Rechteren et nomment un autre plenipotentiaire a sa place sans delais. L'on ne doit rien detacher sur cet article une telle Reparation ne seroit pas moindre qve celle qv'on a demande et seroit en qvelque maniere plus juste puisqve il n'y a rien de plus raisonnable qve de faire porter la peine a celui seul qvi a commis la faute. Il est certain qv'en cas qv'on propose cette alternative, tous les autres plenipotentiaires de l'Etat et leurs amis dans l'assemblée des Etats Generaux appuieront pour la faire accepter, et cette reparation ne trouvera point d'obstacle dans la Republique, parceqve comme d'une cote elle est suffissante, de l'autre elle est moins mortifiante. L'on pourroit objectter qve le Comte de Rechteren ne consentira jamais a faire une telle demarche aussi humiliante: mais les Etats Generaux ayant pris la resolution d'accepter cette alternative et donner l'ordre au C. de R. d'en executer le contenu, il ne pourroit eviter d'obeir qv'en prenant le parti de la fuite et sortant de la Republique. Alors les Etats Generaux seront obligés de prendre des fortes resolutions contre luy comme contre un rebelle, et des demarches si publiques rendront encore la reparation plus solemnelle, et l'on eloigneroit pour jamais de leur conseil une personne qvi est le plus grand partisan de la maison d'Autriche.

Le Comte de Rechteren soutienn, qv'il a eu raison et il ajoute qve, si monsieur Menager etoit un homme de sa qvalité, il l'auroit attaqué personnellement et ne se seroit pas amuse a faire battre des valets. Il travaille a son apologie qvi sera imprimé samedi. Il l'avoit d'abord composé d'une façon qvi rendoit le cas encore pis, qve le factum des plenipotentiaires de France ne le fait.

NB. Costervich ?

Il est remarqué qv'il n'y a dans toute la Haye parmi les gens de distinction qve 3 personnes reconnues de toute la terre pour fous qvi osent dire qve le Comte de Rechteren a bien fait. Mais comme le peuple n'est pas informé du fait et qve dans le commencement on l'a debite d'une façon qvi etoit toute a l'avantage du Comte de Rechteren, il seroit bon de faire imprimer le tout en forme de lettre tant en Hollandois qv'en Francois.

P. S. En cas que l'alternative fut proposé et accepté et que le Comte de Rechteren se retirat hors du pais sans se soumettre aux ordres des Etats Generaux, alors il faudroit exiger en termes formels, que le dit Comte de Rechteren seroit exclus pour jamais de l'assemblée des Etats Generaux et autres collegues du gouvernement.

249.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht à la Haye ce le 4. Oct. 1712.

Ce fut le 7. de ce mois que j'ay eu l'honneur d'écrire à V. A. S. Les Plenipotentiaires de France ont proposé à l'Etat pour l'Expedient de la satisfaction demandé pour l'affaire du Comte de Rechteren qu'au lieu de faire la declaration et de desavouer le Comte de Rechteren par les Plenipotentiaires de l'Etat dans la maison d'un de ceux de France ils la doivent faire à la maison de ville dans un plein congres se servir de l'expression de desapprouver au lieu de desavouer et nommer apres un autre Plenipotentiaire à sa place de la meme province. On trouve cette demande encore plus rude que l'autre et l'Etat aura de la peine à y donner les mains cependant les Francois disent que si cela ne se fait pas ils seront obligés de s'en aller celuy qui entre les Etats est dans les interets de V. A. S. ayant esté ici m'a entretenu des toutes ses affaires il dit que tandis que celles de la Republique seront embrouillés comme Elles sont on ne pourra rien faire en votre faveur que l'Etat voyant d'ailleurs que les Francois ne luy veulent pas quasi rien accorder dans la negotiation secrette qu'il a avec eux aimera mieux prendre un Stadhandes (?) que de se laisser maltraiter d'une maniere si rude que ce seroit l'Electeur d'Hannover qu'on prendreroit qui joignant sa puissance à celle de l'Etat et s'embarquant sur une flotte pourroit aller en Angleterre et avec sa parti detruire tout ce que la France a fait avec l'Angleterre. Sur les Imperiaux il disoit que quoiqu'ils souhaitassent la continuation de la guerre ils ne vouloient pourtant pas donner les mains au projet touchant l'armement de l'Empire pour ne luy pas faire connoitre ses forces ni entrer dans aucune negotiation pour la Barriere de l'Etat dans les Pais-bas que le Comte de Zinzendorff veut aller à Bruxelles pour y faire le maitre et pour y regler les quartiers d'hyver que l'Etat en étoit en dispute avec les Imperiaux et aussi au sujet des quartiers d'hyver qu'ils veulent prendre dans l'Electorat de Cologne au

prejudice des Prussiens qui les y doivent avoir tousjours à l'exclusion des autres en vertu d'un traité et qu'on ne voyoit pas comment ses mesintelligences finiront. Je me suis entretenu sur ce discours avec Mr. de Polignac. Il dit qu'on connoit trop l'etat preciaire (?) qu'il ne se commettra jamais dans des Extremities telles dont on semble qu'on veuille menacer la France que le Roy ne se departira plus en aucune maniere de sa demande sur l'affaire du Comte de Rechteren qu'il paroisoit qu' l'etat avoit de la peine a nommer un autre a sa place et qu'il falloit qu'il fut une grande cabale contre celui qui pretend prendre sa place. A l'egard des Imperiaux il dit que l'Angleterre ayant déclaré à l'Empereur qu'on transportera s'il luy plait l'Imperatrice et les troupes de la Catalogne et qu'autrement l'escadre angloise etant rappellé de la mediterrannée et n'y restant que quelques vaisseaux pour la garde de Porte Mahon Elles y resteront exposés. La cour de Vienne n'a point accepté cette offre que cela joint aux autres mesintelligences tendoit à laisser l'Empereur le dernier à faire sa paix et qu'en ce cas on sera en etat de stipuler tout pour V. A. S. Je n'ay pas eu le temps de luy communiquer ma pensée qui est qu'on fonde les esperances de Votre retablissement uniquement sur le fondement que l'Empereur restera le dernier et qu'on ne dit pas ce qu'on feroit en cas qu'il fit sa paix conjointement avec les autres allies. Je m'en expliquerai avant peu et comme la France tien ferme sur l'exécution de sa demande et sur la nomination d'un autre à la place du Comte de Rechteren il faudra ou rompre le traité ou y consentir et ce dilemme doit etre egalelement avantageux à V. A. S. puisqu'Elle trouvera autant son compte dans la continuation de la guerre qu'Elle retirera de l'utilité de celui qui viendra à la place du dit Comte et qui promette de s'interesser vigoureusement pour V. A. S. On a appris tres surement la descente des Suedois dans l'isle de Rugen. Je n'ay pas encore parlé à personne sur ce sujet cependant on parle fort d'une voyage du Czar à la Haye et des offres avantageux qu'il fait pour etre admis dans la grande alliance. Je suis etc.

250.

Bericht desselben an denselben.

D'Utrecht le 4. d'Octobre 1712.

J'ay eu l'honneur de recevoir celle de V. A. S. de 21. du mois passé. Elle aura vu par mes relations svivantes comment l'affaire du

Comte de Rechteren est allé, quelles demandes les plenipotentiaires de France ont fait contre luy, quelle resolution les Etats ont pris à ce sujet avec l'apologie que le dit Comte a publié en sa faveur de sorte que dorenavant V. A. S. n'a rien à craindre de ce Comte, puisqu'il est presque entierement remis de ses emplois, mais au contraire il y a bien d'esperer que de quelque maniere que les choses tournent elle y doit trouver son compte. On m'assure que les Etats Generaux ont pris la resolution de ne rien plus accorder à la France à ce sujet que ce qu'ils ont offert par le Comte Strafford. M'étant entretenu sur cela avec Mr. de Polignac et luy ayant demandé si le Roy donnera les mains aux Expedients proposés par le Comte Strafford il me repondit qu'à la verité il n'avoit point de Reponse sur cette Proposition, mais que leur dernier Courier avoit apporté une declaration positive que le Roy ne desistera pas de sa demande et qu'il veut son execution au pied de la lettre. On est dans l'attente si les Etats se flechiront car autrement les Francois disent publiquement qu'ils rompent le congres et la plupart des gens s'imaginent qu'on y viendra d'autant plus que les ministres des Puissances qui ont fait ou pourront faire leur traité separement ne sont ou ne seroient point guerre en sureté contre l'animosité de la populace sur ce pied on ne fait rien ici, et on parle d'un voyage du C. de Zinzendorff à Bruxelles. Le Prince Eugene se trouve malade à l'armée les Francois aiant pris le 28. les deux angles du chemin couvert devant Quesnoy contens d'en estre des maitres aujourd'hui ou demain et de prendre encore avant le quartier d'hiver Bouchain. Le Roy de Portugal doit avoir accepte l'armistice. Mons. Menager est depuis quelque temps malade et le Comte de Maffei Plenipotentiaire de Savoye est de retour d'Angleterre. Tout le monde croit, qu'il y a été pour la Sicile et on est quasi entierement persuadé qu'il aura par ce traité et que c'est dans le dessein d'obliger l'Empereur à l'echange ce Royaume pour la conservation de Naples contre le duché de Milan le quel joint aux Etats de S. A. R. luy donneroit occasion de se faire Roy de Lombardie mais comme cette echange fermeroit à l'Empereur du coté de la terre une porte en Italie et comme les Italiens ne sont deja que trop jaloux de la puissance de Savoye on croit que cet echange trouveroit des difficultés insurmontables. Il y a meme quelqu'uns qui croient que ce n'est qu'une leurre d'Angleterre pour tenir le duc de Savoye dans ses interets et qu'à la conclusion de la Paix on donnera la Sicile au duc de Baviere ou a

quelque autre paroissant d'ailleurs par tous les demarches des Anglois qu'ils ne la veulent pas donner ou laisser à l'Empereur. Le Baron Forstner envoie de Lorraine n'est pas encore revenu d'Angleterre; il y negotie l'équivalent que son maître pretend pour le Montferrat qu'on a donné au duc de Savoye c'est le meme equivalent demandé pour le duc de Lorraine par luy et par l'Autriche que Mr. de Polignac disoit une fois qu'il devoit estre mis en compromis avec la satisfaction due a V. A. S. Je suis etc.

251.

Schreiben Jablonski's an Klement.

Berlin, 4. October 1712.

Wohlgeborner

Insonders HochgeEhrter Herr Gevatter!

Ich kann den chagrin nicht aussprechen, mit welchem gegenwärtiges schreibe, da mein Anschlag mit Leipzig, darauf mich gänzlich verlassen, fehlgeschlagen, wie Euer Wohlgeboren aus Beilage zu sehen belieben werden. Dieser Brief ist mir gestern späte eingeliefert worden, und heut haben wir so nasses und kaltes Wetter gehabt, dass ich wegen Unpasligkeit, und aus forcht mich zu verwarlosen, nicht auskommen können, wiewol ohne dem auch nicht weiss, wo vnd von wem, bello modo, Geld hernehmen solle. Herr Hoffmeister wird allererst von gestern über 14 tage kommen, vnd ist demnach so weit hienaus die so pressante Angelegenheit nicht zu verschieben. Mir ist beygefallen, wenn ja inzwischen nicht anders gerathen werden könnte, so will mit nächster Post 100 Thr. pro praesenti necessitate, und die übrige 200, bey des Herrn Hoffmeisters wiederkunft übermachen. Ich bin gewislich mit diesen GeldSorgen recht unglücklich. Sie wissen, wie ich mit Mr. Maillet stehe, auch was ich neulich wegen Mr. Bachellé gemeldet. Die Doboische Post ist auch noch nicht bezahlet, vnd habe ich dieselbe bisher de meo verinteressiret. An Herrn Radaj habe deshalb etlich mahl geschrieben, auch von Ihme antwort, aber noch keine realität empfangen. Vor die Herren Szreter habe mich bis 600 Thr. verbürget, weil die Umstände es nicht anders leiden wollen, wenn dieselben dahier nicht verderben sollen, und das schlimmste ist, dass ein gewisser in Preussen, der ein ansehnliches teil meines wenigen Vermögens in händen gehabt, unglücklich

worden, vnd sich unsichtbar gemacht hat etc. etc. Sollte ich in dieser Unrichtigkeit versterben, würden die Meinigen Schaden, vnd ich selbst laesionem famae davon tragen, gleichwol aber erinnert mich meine überhandnehmende Unpässlichkeit meiner Schuldigkeit, und ruft mir ins Ohr: *Dispone domini tuae* etc. Ich werde zwar, wie oben gemeldet, Euer Wohlgeboren in der jetzigen pressanten noth zu dienen suchen, aber ich adjurire Selbte dabey, dass in consideration meiner redlichen dienstwilligkeit, Sie beförderlich seyn, damit bey erst einlaufendem Wechsel aus Frankreich, ausser denen letzten 600 Thr., auch die alte Rechnung richtig gemacht werde, und ich durch dieses mittel bey Herrn Maillet wieder credit bekomme, will ich doch denselben allemahl Ihnen wieder zu dienst anwenden.

Aber auf eine angenehmere materie zu kommen, so erfreuet mich sehr, dass vernehme, wie die Opera Hieronymi bereits unter wegens. Ich hoffe, dieselbe werden wohl eingepacket seyn, dass man sie der fahrenden Post sicher anvertrauen könne, zumahl dieses wohl die beqvemeste Gelegenheit ist, selbige anher zu bekommen. Es berichtet mich aber der Geheimte Post-Raht, Herr Grabe, dass von Utrecht keine fahrende Post anher nicht gehe, sondern es müsse das Paquet durch eine andere Gelegenheit bis Wesel versandt, vnd dasselbst auf die fahrende Post gegeben werden. Euer Wohlgeboren bin ich vor diese geneigte sorgfalt über alle die massen verpflichtet; und weil vermuthet, dass der Herr Abt Brenner die sache in Paris besorget hat, bitte auf solchen Fall, Ihme das allerobliganteste Compliment, das nur seyn kan, zu machen; so bald auch von Ihm die Verzeichnung der ausgelegten Kosten erlange, werde mit der schuldigen Erstattung mich gebührend und vnverweilet einfinden. Göttlicher Gnade treulich empfohlen.

B(erlin), den 4. Oktober 1712.

(Original.)

252.

Bericht Klement's an Rákóczy.

D'Utrecht le 7. Oct. 1712.

Je n'ay pas eu des lettres de V. A. S. l'ordinaire passé et je n'ay pas put non plus rien decouvrir de ce qui se passe au sujet de la mediation polonoise. Il semble que la crise et l'incertitude ou on est

touchant le débarquement des troupes Svedois en Pomeranie et sur la nouvelle qu'on debite, que les Moscovites ont etes repoussé dans la descente projecté dans l'isle de Rugen, sont causes qu'on ne prend aucune mesure dans cette affaire. d'autant plus qu'il paroît, que la gverre du Nord s'allume de plus en plus et que la Svede se pourra remettre d'agir offensivement. Mons. de Polignac etant avanthier a l'assemblée chez Milord Strafford, le C. Zinzendorff luy dit, qu'il alloit a la Haye et que c'étoient les Francois qui le faisoient tant trotter Monsieur de Polignac repondit, qu'il ne voioit pas lieu qu'ils en fussent la cause. Cependant les plenipotentiaires de France ont receu un courier sur les expedients proposées par milord Strafford dans l'affaire du C. de Rechteren avec ordre de ne se pas departir en aucune maniere de la satisfaction demandé par le Roy. Comme on scait sa resolution des etats contraire a cette demande et comme les Francois n'affectent pas de publier leur depart, on croit generalement que, si les etats ne s'accomodent pas, la rupture du congres soit proche, et a en juger par les discours de Mr. de Polignac, il pourroit estre transfere en Angleterre. En ce cas mon voiage pour ce pais la ne seroit pas necessaire; mais s'il devoit estre persuadé (sic) a Gand ou ailleurs, je me persuade de plus en plus, que, pour bien reussir, il faut absolument concerter en Angleterre votre satisfaction, les ministres de cette couronne rien etant pas instruits positivement. Je suis etc.

253.

Schreiben desselben an denselben.

De Rotterdam le 21. Oct. 1712.

Milord Strafford etant parti lundi passé le 17. precipitamment pour aller en Angleterre, j'ay été si peu instruit de son voiage, que je n'ay pas eu le temps de luy parler, ne pouvant pas trop sortir. Aiant donc appris par des connoissances certaines, que le traite de l'Etat avec la France et l'Angleterre étoit extremement avancé, et que c'est pour le finir, que Milord va a Londres, je me mis serieusement a reflechir, que la conclusion d'une paix etant prochaine il falloit songer a vous y faire comprendre reelement et obtenir ladessous les ordres de la Reine, dont ses plenipotentiaires manqvirent (?), et concerter avec elle les mesures qu'il faudra prendre a ce sujet pour cet

effet. J'ay communiqué ma pensée a Mr. de Polignac. Il dit, qu'il croit ce voyage absolument nécessaire, que Milord Strafford par sa présence facilitera ma négociation, et qu'il étoit absolument nécessaire pour le service de V. A. S., d'obtenir la concurrence d'Angleterre que la France elle même demanderoit. Mr. de Polignac m'alléguoit encore pour une preuve de la nécessité de ce voyage ce que les impériaux commençoient a traiter avec l'Angleterre, et qu'ainsi elle étoit maîtresse de stipuler tout pour V. A. S., que je devoit insister sur la restitution de Transsylvanie et des vos biens et attendre, si on ne proposera pas des expédients. J'ay été mardi le 18. dans une grande irresolution qui fut cause que je ne pouvoit rien écrire a V. A. S.; mais voyant mercredi au matin que les 2 autres plenipotentiaires de France étoient tous de l'avis, que je fasse ce voyage, j'ay pris le parti d'y aller, et pour cet fin j'ay communiqué mon dessein a l'évêque qui me pria de le vouloir laisser pour des certaines raisons hors de consultation; mais que pour n'avoir rien sur le cœur d'avoir négligé quelque chose, je devoit partir et cela a la hâte. Mr. de Biberstein qui croit que toutes les articles de la paix pour toutes les puissances sont déjà arrêtés sans être couchées m'a dit qu'il croioit le voyage inutile, puisque l'Angleterre ne changera rien a son plan; mais Mr. Metternich approuva fort mon voyage par les memes raisons que Mr. Polignac. Il me dit en confiance, que les affaires de son maître étoient dans le même état que les vôtres, qu'ils ne sçavoient pas ce qu'on leur donnera, et qu'il falloit se remettre entièrement a la bonne foy des Anglois et aux assurances de Milord Strafford. Celui ci n'a pas été encore embarqué avanthier a cause du vent contraire. Je ne sçait pas même, s'il la put faire hier le même vent continuant. Pour moy je part, pour m'embarquer demain, si le vent le permet, a Helle-vontschluis. Milord Strafford m'ayant dit plusieurs fois, qu'il n'avoit rien en vu que la separation de l'Empereur et des Etats dans la paix, et que l'Empereur revien a l'Angleterre pour stipuler votre rétablissement. Je me servires de cet argument envers luy et je le prières d'employer tout son credit pour faire prendre une resolution a sa cour sur votre sujet, qui vous puisse faire connoître, que vous devez esperer de ce traite. Pour cet fin j'ay écrit a Mr. Brenner qui ne m'écrit point qu'il obtienn une ordre de la France pour son ministre a Londres, pour m'appuyer. Je ne sçait pas si elle arrivera assez tot, supposé que Milord Strafford voudra concourir, a me faire expédier

au plutot de qvoy V. A. S. sera regulierement instruite. La poste part; ainsi je n'ay pas le temps d'ecrire a V. A. S. des fraix dont j'ay besoin dans ce voiage. J'espere de luy pouvoir mander aujourd'hui de Hellevontschluis, etant etc.

254.

Schreiben Rákóczy's an Klement.

Dantzic le 23. Octobre 1712.

Je n'ay pas repondu a plusieurs lettres que vous m'avez ecrit depuis quelque temps croiant aller a Berlin et y prendre des eclaircissements sur les sentiments des allies à mon egard qui puissent me regler sur les ordres que j'auroit a vous donner m'etant trouvé obligé pour des raisons a suspendre ce voiage et jugeant par les choses que vous m'aviez mandé et par d'autres circonstances que les allies se sont beaucoup relachées sur l'attention qu'ils m'avoient promis d'avoir pour mes interets au traité de la paix generale. Je crois que vous ne ferez pas mal de recevoir d'autant plus que vous me marques que l'argent qui vous reste ne pourra vous souffire que pour 3 mois et que je n'ay plus les moiens de fournir a votre subsistence comme j'ay fait par le passé. Tachez pourtant de faire ensorte qu'avant que de partir vous puissiez avoir des reponses aux memoires que vous avez présenté et que j'approuve de toute maniere mais que cette consideration ne vous porte point a prolonger votre sejour en Angleterre de facon que vous manquiez d'argent pour votre voiage si avant votre depart vous apprenez quelque chose qui regarde mes interets par rapport à la paix generale dont on dit que les negotiations vont etre renouées (?) informez en le Baron de Vetes et point l'abbé Brenner avec qui vous n'aurez aucune communication sans une ordre expres de ma part. Je vous avertis que l'Envoye de l'Empereur en Angleterre s'est plaint au Secretaire d'Etat Mr. Saint Jean que l'on y traitoit des mes interets avec vous ce qui ne peut avoir été decouvert que par Radai qui est retourné en Hongrie comme les suites (?) de cet avis ne pourroient m'etre que tres desagrees, partez le plutot que vous pourrez pour me venir rejoindre.

255.

Schreiben desselben an denselben.

Le 28. d'Octobre 1712.
www.flibtool.com.cn

J'ay receu votre lettre du 17. de ce mois. Vous en trouverez une ci-jointe pour Mr. Caspari ou est une remise d'argent qu'il vous a avancé. Vous aurez soin de la luy faire passer surement et si vous pouvez la luy rendre luy meme vous luy ferez bien des excuses de ma part sur les delais de son remboursement. Je n'ay rien à vous dire de plus aujourd'hui si non que vous conformant à mes ordres vous continuiez à me donner des preuves de votre diligence, ordre et de votre zele pour mes interets. La lettre de change ci-jointe est pour vous.

256.

Bericht Klement's an Rákóczy.

De Londres ce le 28. Oct. 1712.

Après avoir essuié la plus rude tempete de 3 jours, je suis arrivé heureusement hier au soir. Comme il est jour de poste, les ministres etant a Windsor, je n'ay put pas voir personne aujourd'hui, et etant fatigué du voyage, je n'ay rien a etre mandé a V. A. S.

(Le reste sont des particularites de depense.)

257.

Bericht desselben an denselben.

De Londres le 1. Nov. 1712.

J'ay receu aujourd'hui celle de V. A. S. du 12. de ce mois. J'ecrit aujourd'hui a Mr. Birndorff pour qv'il puisse repondre a ceux qvi nous ont parlé au sujet du voyage de Mr. Papai. J'ay trouvé occasion de parler a Milord Strafford qvi m'a dit d'attendre son retour de Windsor ou il est allé assister a un grand conseil, et qv'alors il s'entretiendra avec moy sur ce qv'il faudra faire pour le bien de V. A. S., de sorte que j'espere de mander a V. A. S. la premiere ordinaire le resultat de notre conference aussi bien ce que l'abbé Gautier me pourra dire. Il est constant, que cette cour est entierement dans les interets de la Svede, et qv'elle luy donne secretement

de l'argent pour acheter 4 ou 5 regiments qui ont etes a sa solde dans les Pais bas, et pour cet effet il y a 2 colonels ici qui doivent avoir conclu ce marché il y a quelques jours. L'envoye du Czar, Mr. de Lith, que j'ay vu aujourd'hui, en est informé. Il dit d'avoir été obligé de demander son rappell du Czar, puisqve il ne vouloit pas croire ses avis et exigeoit de luy des demarches qui ne faisoient que commettre l'honneur du Czar et le sien, que ce ministre ne se soucioit pas des avances du Czar, ni ne vouloit jamais repondre a aucun memoire qv'il faisoit presenter sur la conjuncture, et qv'en un mot le ministere du Czar ne connoissant pas ce pais n'a pas pris ni voulu prendre des justes mesures pour les interets du Czar. Cette confiance que ce ministre m'a fait, me fait suffisamment connoitre la cause de la tiedeur de l'Eveque de Bristol, qui etant entierement dans les interets de la Svede, n'aime pas ceux qui sont attaché au Czar, qvoyque je luy ay fait fort souvent comprendre la necessité ou V. A. S. a été d'avoir des liaisons avec luy. Il se peut aussi que la difficulté que j'ay eu l'anné passé d'obtenir une reponse ici provenoit de ce, que j'avois eu ordre de declarer, que le Czar soutenoit votre cause, et je craigne meme que la prevention et la haine qv'on a ici contre le Czar, ne me soit pas nuisible. Cependant tout dependra de Milord Strafford a qui j'ay (je) insinueres indirectement tout ce que je pourres juger etre necessaire d'oter les opinions qv'on a au sujet de V. A. S. par rapport au Czar. Je luy feres meme connoitre ce que Mons. de Polignac a fait ecrite il y a quelque mois a V. A. S. par rapport a la Svede, et tout cela pour prouver qv'a la premiere occasion favorable V. A. S. se joindra a elle, surtout si l'Angleterre et la France le trouveront a propos etc.

258.

Bericht desselben an denselben.

De Londres ce le 4. Nov. 1712.

Je suis convenu avec Milord Strafford d'un plan de ma negotiation. Je dois insister qu'on instruisse positivement au sujet de V. A. S. aussi bien que l'Eveque de Bristol que j'y dois etre appuié par le ministre de France avec qui le ministre doit concerter la maniere dont la France et l'Angleterre se doivent prendre pour votre retablissement et enfin

je dois supplier la Reine qu'Elle stipule le retablisement et la satisfaction de V. A. S. en cas que l'Empereur vien de remettre ses interets entre les mains de Sa Majesté. Je dit que je suis convenu avec le dit Seigneur de ce plan que je luy ay donné hier. Comme il est continuellement en conفرance au sujet de la Paix d'Hollande et comme il part aujourd'hui pour Windsor ou il aura la Jarrtierre il m'a dit qu'a son retour nous en parlerons plus amplement. J'ay vu hier l'abbé Gautier il m'a dit de n'avoir pas encore receu des instructions à mon sujet et qu'il viendra raisonner avec moy sur cette affaire, il n'est pourtant pas encore venu, cependant j'ecrit aujourd'hui aux Mrs. de Polignac et Brenner et je les presse tous deux de procurer au plutot ses ordres pour me mettre en etat d'agir et pour pouvoir faire voir à la fin à V. A. S. sur quoy Elle puisse compter au traité de la Paix. Je suis etc.

259.

Bericht desselben an denselben.

De Londres ce le 8. Nov. 1712.

Milord Strafford etant revenu hier au soir de Windsor de la promotion des chevaliers de la Jarrtierre, je l'ay felicite ce matin sur sa nouvelle dignité et j'y ay trouvé plusieurs personnes de distinction qui y estoient venues pour le meme sujet, si bien, qve Milord ayant été obligé d'aller au conseil de cabinet a cause des depeches de la poste, je n'ay pas eu le temps de luy parler; mais il m'a promis de m'envoyer chercher peutetre ce soir ou demain d'abord qv'il aura trouvé une heure a luy. L'abbé Gautier est alle a Windsor, d'ou il n'est pas encore revenu ou qve Mr. Prior qui a été de la part de la Reine en France, en est revenu subitement. On croit pour certain qve les Hollandois sont entrés dans les mesures de la Reine, et on dit qve la France veut bien ceder Strasbourg, et qve la Grande Bretagne se servira de cette restitution pour ammener l'Empire a la paix par consequence d'y forcer l'Empereur. Le duc de Marleborough a déclaré avanthier, qv'il va en Allemagne par permission de la Reine Comme elle ne peut pas exiler personne selon les loix, on ne scait pas ce qv'on en doit penser. La plupart pourtant croient, qve voiant sa parti affoiblie et les soubcons qv'on a contre luy a la cour, il aime mieux de sortir du pais, schachant qv'il sera plus consideré dehors.

La cour commence a declarer qv'elle sera obligé d'appuier le Roy de Suede, etant son gvaranti. L'envoye de Moscovie m'a rendu sa visite. Il paroît souhaitter d'etre rappelle au plus vite, n3 pouvant pas approuver la conduite du ministere de son maitre. Milord Strafford restera encore 15 jours ici, et comme mon sejour sera plus long, je supplie V. A. S. de m'accorder la grace de pourvoir a ma subsistance. Je svis etc.

260.

Bericht desselben an denselben.

De Londres ce le 11. Nov. 1712.

Je n'ay encore rien fait, Milord Strafford n'ayant pas eu le temps de me parler amplement, et le ministere etant trop occupé. Il y a meme deja 15 jours, qv'aucun ministre etranger n'a pas put parler a Milord Bollingbrock; de qvoy V. A. S. peut fort facilement juger de la difficulte qv'on a à negocier ici. La cour etant occupé avec l'ajoutement de la grande affaire de la paix, il semble qv'elle n'a pas tout le loisir de donner attention aux affaires qvi ne la regardent pas de si pres. Je fait pourtant tout au monde et je veille continuellement pour trouver des moments favorables, d'incamener ma negotiation. Cependant cela trainant ainsi en longueur j'aures bientot besoin des remises. Avanthier le nouveau Lordmaire de la ville de Londres fut installé. Il est de la partie regnante, et tous les grands de la cour ont assistés a sa cavalcade qv'il a fait de Westminster au Gvildhal de Londres. La populace la svisie et luy a applaudie par des grands cris. Milord Marlborough ne doit pas aller en Hollande; on a réglé sa route par Ostende, Cologne, Francfort, la ou il luy plaira. On m'ecrit d'Utrecht, qv'on n'y fait rien, qv'on souhaite la paix en Hollande; mais une paix bonne, et qvi, si dans peu on n'a pas une reponse categorique sur le projet envoyé a cette cour, qv'on s'y ira mettre bientot en etat de n'etre pas pris sans verd comme la campagne passée. Le C. Zinzendorff a donné un projet a la Haye par rapport a la qvotte part de l'Empire qvi a ce qv'on dit est plus practicable qve celui qve j'ay envoyé a V. A. S. dans le mois Juillet. Le prince Eugene, Trautson, Schlick, Zinzendorff et Wratisslaw ont perdu leur credit a la cour de Wienne; on parle meme d'oter au prince Eugene la charge du president de gverre. C'est le prince de Lichtenstein, le meme qvi a été en Catalogne, les comtes Stella et Altheim qvi sont les favoris de

l'Empereur et qui gouvernent. L'envoyé de Moscovie a eu un grand discours avec moy sur les affaires de son maitre et traite de chimere tous les projets qu'on a, si le Czar fasse une alliance avec l'Empereur et les Hollandois. Il ajoute qu'il voit que par les fausses mesures qu'on a prises le Czar sera obligé de rendre la Livonie et ce qu'il a pris, que le Roy de Pologne n'étoit pas son veritable ami, que c'est luy qui a fait travailler a Constantinople de faire sortir tous les Moscovites de Pologne, que le Czar en étoit informé, que le roy Auguste tramait encore d'avantage contre luy avec les Francois et qu'il faira tout au monde pour s'accommoder avec la Suede et se joindre a elle contre le Czar. Il m'a tenu ce discours hier au soir ayant été 2 heures de suite chez moy, et m'a fait un detail de tout ce qui s'est passé chez eux depuis la paix d'Altranstaedt. Ne comprenant pas pour quel fin il me le disoit je ne fit autre chose que l'ecouter. L'affaire du C. de Rechteren est encore indecise, a ce qu'on me mande de la Haye ou on est sur, que la France restante ferme le parti contraire du Comte sera mis a sa place. Je suis etc.

261.

Bericht desselben an denselben.

De Londres ce le 15. Nov. 1712.

Je n'ay encore rien fait, mais j'espere que je mettrai l'affaire en train cette semaine, Milord Strafford m'ayant appointé pour le 6 heures de ce soir. Je n'ay rien appris de positive pour ce qui regarde les affaires de la paix hormis la suspension d'armes de Portugall, dont V. A. S. verra les articles dans les gazettes. On continue d'assurer que le traité des Etats Generaux est quasi fait, et cette cour commence a appuyer ouvertement la Suede. J'ay vu le ministre de Pologne ici et il m'est aussi venu voir. C'est le meme qui m'a voulu faire enlever l'année passée lorsque il me crut a Stanislas. Il me dit que cette cour donne pour raison de son attachement a la Suede le danger ou la religion protestante est en Allemagne, si son principal protecteur, le Roy de Suede y seroit opprimée. Cette meme cour, dit il, allegue aussi pour raison de ce qu'elle ne peut pas favoriser le Roy Auguste, qu'il a envoyé son fils en Italie changer de religion et par la oter un electorat aux protestants. Ce ministre m'a aussi dit, qu'il a eu ordre de dire a la Reine que ce n'est que pour amuser le Pape qui luy peut

nuire en Pologne qv'il a envoie son fils en Italie sans avoir jamais songé de le faire changer; mais il se plaint, qv'on ne le veut pas croire effectivement. On tienn pour certain, qve le prince de Saxe a changé l'année passée a Prague et qve ce n'est qve pour depaiser la Reine, qv'on luy renvoie en Italie son gouverneur protestant. On regarde ici le Roy Auguste comme un prince a qvi on ne doit pas trop fier et, si on peut, on ne le laissera pas en Pologne. Le sousdit ministre m'a insinué, qve c'estoient les Imperiaux qvi luy avoient insinués ce qve j'etoit et comme par la svite son maitre a reconnu qv'ils l'ont voulu rendre odieux a cette cour s'il aura entrepris quelqve chose contre moy. Il dit qve son maitre a été depuis ce temps la en garde contre les Imperiaux, mais cela me semble suspect ou qve je scait l'attachement du Roy Auguste aux Imperiaux pour le moins dans ce qvi regarde V. A. S. Je svis etc.

262.

Bericht desselben an denselben.

De Londres 18. Nov. (1712).

J'ay vu a la fin le 15. de ce mois au soir Milord Srafford et j'ay raisonné avec luy sur le plan de ma negotiation ici, dont j'ay escrit a V. A. S. dans une des mes precedentes, comme la supposition, qve l'Empereur va remettre les interets entre les mains de la Reine, ne s'est pas trouvé veritable. Elle ne sera pas en etat de stipuler immediatement de l'Empereur votre retablissement; mais je mettres dans mon memoire une demande, que la Reine promett a V. A. S. de stipuler sa satisfaction lorsqve l'Empereur viendra a son point. En attendant Milord Strafford m'a conseillé, de demander a la Reine une resolution par laquelle elle s'engage, a vous retablir et en vertu de laquelle elle instruisse ses plenipotentiaires a Utrecht pour travailler a cet fin avec ceux de France, et enfin pour eviter les longveurs de mon sejour, qv'elle ordonne au meme plenipotentiaires de concerter a Utrecht avec les Francois la maniere dont on se doit prendre dans l'affaire de V. A. S., et qve, pour scavoir sur qvoy compter, je pourroit repasser, apres avoir eu ici l'expedition par Paris, pour y informer la cour du veritable etat de ma negotiation, et pour l'engager a une resolution ferme, qv'elle n'a pas encore prise. Je me seres deja adresse a

Milord Bollingbrock pour ce fin par son frere que je connoit depuis la Hollande; mais je me suis trouvé si incommodé depuis la nuit du 15. au 16. qv'il m'a été impossible de sortir. Il ne sera pas un moyen plus sur pour obtenir et finir l'affaire de V. A. S. que de promettre a Milord Bollingbrock $\frac{20}{100}$ ecus payables lorsqve vous seres retablie. J'ay eu ordre de V. A. S. l'hyver passée, de le promettre a l'evêque, et je trouve qv' il vaut mieux le faire a la source. Je le luy promettres donc, et comme cet argent ne doit estre payé que lorsqve V. A. S. sera retablie, je croit que par l'entremise de la France on trouvera des marchands a Paris qui ne risquant d'ailleurs rien voudront s'engager de payer a Milord Bollingbrock cette somme. Lorsqve le cas sera accompli, une pareille assurance fera agir ces messieurs bonnement peutetre lorsqve je passerai a Paris. On y pourroit disposer la cour a procurer ses promesses conditionelles. Je suis etc.

263.

Bericht desselben an denselben.

De Londres le 22. Nov. 1712.

Tout est encore a Windsor, et les ministres n'en reviendront que ce soir. On y tien un grand conseil sur les affaires presentes, et on assure que Milord Strafford ne part pas si tot, vu que la France ne veut pas tenir ses offres precedentes par rapport a la Hollande a cause des avantages qv'elle a rapporté contre elle la campagne passée. C'est pour cela meme qv'on a prorogé le parlement jusques a 23. Janvier dans l'esperance que vers ce temps on pourra accommoder toutes choses avec la France. Qvoyque tout soit hors de la ville, j'ay parlé pourtant aujourd'hui au frere de Milord Bollingbrock. Je l'ay prié de l'engager dans vos interets pour la somme de $\frac{20}{100}$ ecus aux conditions dont j'ay parlé a V. A. S. dans ma precedente, et qv'il me procure son entretien et une prompte expedition. Il m'a promis, de luy en parler et de me donner ladessous reponse; mais il m'a fait aussi comprendre, que j'aures besoin de patience avant que d'estre expédié ce qui m'afflige, vu que la grande cherte de ce pais et vu que j'y manque de l'argent. Je suis etc.

264.

Bericht desselben an denselben.

Le 25. Nov. 1712.

www.libtool.com.cn

Je n'ay pas eu encore reponse du frere de Milord Bollingbrock, et je n'ay pas put non plus voir depuis ma derniere Milord Strafford qvi est continuellement occupe ce qvi fait bien voir la lenteur dont on negotie ici et le temps qve j'y seres obligé de rester avant qve d'etre expédié, pourvu qve cela soit heureusement et qve j'ayt de qvoy il faut qve j'ayt, de la patience dans un pais qvi ne convien point a ma santé. C'est depuis le 12. d'octobre qve je n'ay pas receu aucune lettre pour V. A. S. J'ay eu grand soubçon qv'elles sont interceptées, vu qv'il ne se peut pas qve je n'ayt sa reponse sur tous des sujets d'importance. Hier le ministre de Svede ayant receu des lettres de Paris publia qve V. A. S. etoit attendu s'étant embarqué a Dantzic, qve ses domestiques sont deja arrivées a Paris, et qv'on y a pris une maison pour V. A. S. Si cela est, je ne m'etonne pas de son silence. J'ires neantmoins mon grand train et dorenavant j'ecrires a Mr. Brenner tout ce qvi se passera. Je sviss etc.

265.

Memoire Klement's an die Königin von England.

Copie du memoire pour la reine de la Grande Bretagne dans
le mois Novembre 1712.

La mediation qve V. M. a offert au prince Rakoezi de Transsylvanie et aux Etats Confoederes du Royaume d'Hongrie pendant la gverre des ces pais la, les assurances qve V. M. a ensvite donné au dit Prince et aux dits Etats, d'avoir soin de leur inclusion dans la paix generale et surtout dans celle qv'on fera dans le Nord, sont des marques essentielles de la bonte particuliere de V. M. pour le Prince mon maitre. S. A. S. est bien persvade qv'elle aura receu des preuves sensibles de la bonte de V. M., si on seroit venu a un traité de la paix dans le nord; mais comme elle y paroît encore trop éloignée, et comme on est a la veille de conclure une paix generale entre les hauts alliez et la France, les assurances qve V. M. a eu la bonte de donner a S. A. S. et votre bonté naturelle luy font esperer l'honneur

et la grace de sa protection dans ce traité et dans une conjuncture ou V. M. est la maitresse de decider du destin du dit Prince par son retablissement dans ses justes droits et de celui d'un Royaume dont les libertes temporelles et spirituelles sont opprimées. Pour cet effet V. M. est supplié de la part de S. A. S. avec toute la veneration due, de vouloir instruire positivement ses plenipotentiaires a Utrecht, de concourir avec ceux de France et des puissances qui se sont engagées pour son retablissement et de concerter avec les dits ministres la maniere dont on se doit prendre pour obtenir au Prince une juste satisfaction. Et comme S. M. J. entrant dans les mesures de V. M., au sujet de la paix pourroit remettre ses interets entre vos mains, V. M. est treshumblement supplié, de vouloir dans un pareil cas stipuler le retablissement du Prince, mon maitre, de S. M. J., qui ne pourra pas s'empêcher assurément alors de faire ce que V. M. exigeroit. C'est depuis 3 ans, Madame, qu'on a fait voir a V. M. et a son ministere, combien elle soit interessé a procurer le retablissement du Prince, mon maitre, de sorte que ce seroit une enumeration inutile de le repeter ici, S. A. S. étant surtout si fort persuadé de la bonté, de la pieté et de la generosité naturelle de V. M., qu'elle ne doute point, que ce sera plus par ces motifs et ceux de sa gloire que de ceux de l'interet, que V. M. luy accordera ses demandes. C'est dans cette esperance que je finit ayant l'honneur d'être avec le plus profond respect etc.

266.

Bericht desselben an Rákóczy.

De Londres le 4. Dec. 1712.

Voici la copie de la reponse que le frere de Milord Bollingbrock m'a donné par écrit sur ce que je luy avoit dit touchant les affaires de V. A. S. Milord Strafford étoit sur son depart. C'est que je la luy ay communiqué et lorsque je luy ay demandé son avis sur ce que je devoit faire, il me dit que Mr. de St. Jean alloit trop vite en besoin, que la Reine a parlé encore il y a fort peu de temps avec un grand respect de V. A. S., qu'elle pretendoit l'aider a rentrer dans les biens, mais qu'il falloit, que la France le proposoit et que V. A. S. se desistat de la Transsylvanie, que c'étoient les sentiments de la Reine, que je manquoit un point essentiel de n'être pas appuyé de la France.

Comme cette reponse etoit nette, je luy ay demande son avis sur ce qve je devoit faire d'autant plus qve, n'ayant pas receu depuis le 12. d'octobre des nouvelles de V. A. S., je ne scavoit pas qv'oy faire ni a qv'oy me resoudre, surtout si la nouvelle etoit veritable, qve vous vous est (etes) embarqué pour venir par l'Angleterre en France. Il me repondit qve, comme je ne scavoit rien de certain, je devoit aller en France pour y tirer de concert avec Mr. Brenner une reponse positive et pour l'engager a vous soutenir ici, qv'avec une pareille resolution je pourroit retourner en Angleterre si V. A. S. y vien, qvi d'ailleurs n'y feroit rien sans l'appui de la France, si bien qve j'ay pris le parti de partir demain par Dunkerqve a Paris pour y faire ce qve je vien de dire a V. A. S., et comme il se pourroit qv'elle arrivera ici avant moy, cet par cet homme de confiance qve je doit faire rendre la lettre ci jointe a V. A. S., pour luy donner une idée de tout ce qve j'ay fait. Le ministere hait les Moscovites et les Polonois. Il aime les Svedois, et comme on est prevenu des liaisons qve V. A. S. a eu avec les premiers, le plus grand service qve je pourres rendre a V. A. S., c'est d'obtenir l'appui de la France pour elle en cas qv'elle voulut negocier elle meme avec le ministere. Je sv'is etc.

267.

Bericht desselben an denselben.

De Paris ce le 16. Dec. 1712.

V. A. S. n'estant partie de Dantzic qve le 16. Nov. aura sans doute receu celles qve j'ay eu l'honneur de luy ecrire d'Utrecht et de Rotterdam du temps de mon depart pour l'Angleterre avec les raisons qvi m'y ont mené, et meme je croit qve quelqvunes des mes relations luy seront parvenues. Comme Milord Strafford retournant en Hollande trouva a propos qve je devoit allé a Paris, j'ay laissé une lettre pour V. A. S. en Angleterre etant dans l'incertitude au sujet de son voiage, qvi l'aura éclairci entierement des raisons qvi m'ont amené ici, dont je joint ici la copie. Etant arrivée a Paris le 11. de ce mois Mr. Brenner me mena le 14. de ce mois a Versailles, pour parler a Mr. de Torci a qve j'ay dit: qve malgre qve la paix paroisse éloigné avec l'archiduc, on devoit neantmoins preparer de longve main le retablissement de V. A. S., qve l'Angleterre luy avoit prômis d'entrer de toute sa force dans les mesures de la France a son sujet; mais qv'il

faudra que celle ci s'explique et fasse le premier pas, que malgre les ordres du Roy ses plenipotentiaires a Utrecht n'en ont pas parles a ceux d'Angleterre, pas meme par maniere d'entretien, et que c'etoit la cause que les amis de V. A. S. n'ont pas put parler a la Reine, que ce memes amis m'ont assuré qv'il n'y avoit point de temps a perdre pour engager la Reine dans nos interets, et qv'il n'y a pas un autre moien de le faire si non que le Roy de France ecrioit une lettre a la Reine, que Milord Bollingbrock considerant beaucoup les lumieres de Mr. de Torci, surtout pour ce qvi regarde les affaires d'etrangeres, qv'il falloit que Mr. de Torci lui ecrivait une longve lettre sur ce sujet de V. A. S., et qv'enfin les entrées en Angleterre etant fermées a tout autre hormis de ministre de France, que le Roy luy ordonne de m'appuier et de me procurer. Mr. de Torci apres avoir raisonné premierement avec moy sur les affaires d'Angleterre, dit qv'il en parlera au Roy et a Mr. Prior, le ministre d'Angleterre qvi en etoit attendu. Cependant comme Prior n'est pas des amis de Milord Strafford et comme il tard a venir, nous avons resolu Mr. Brenner et moy, que j'ires mardi prochain le 20. dec. a l'audience de Mr. de Torci, pour luy représenter qv'il n'est pas besoin de parler d'affaire a Mr. Prior, qv'il ne me faut qv'une lettre du Roy pour la Reine une de sa part a Milord Bollingbrock dans laquelle il luy doit dire que l'intention du Roy est de s'interessier absolument pour votre retablissement et que l'Angleterre y etant beaucoup interessé, qv'il ecoute les raisons que je luy en allegveres pour cet fin, j'ay dressé un ecrit qvi contiennent les motifs qvi y doivent porter la Reine. Le 1. est ses promesses depuis 1709 qvi sont connues a V. A. S. Le 2. motif est son interet present ou j'ay fait voir clairement que son commerce dans la mediterrannée et dans le Levant est en danger a cause, que l'Empereur, maitre comme il est de l'Italie et aiant la Hongrie et la Transsylvanie a sa discretion, s'attirera le commerce ou y favorisera plutot les Hollandois. Le 3. sont les considerations de l'avenir; celui qvi epousera la niece de l'archiduc mourant sans enfants males, otera a l'Hongrie sa libre election par la Transsylvanie, joindra les etats a ceux d'Autriche et peutetre encore la Pologne, si ce seroit le fils du Roy Auguste, qvi formeroit une nouvelle gverre et brideroit le commerce anglois en Pologne. Le 4. motif l'utilité qv'on retirera de la Transsylvanie rendue on se l'alliera a cause des affaires du Nord; on etablira par la Pologne un commerce avec elle, la Svede en tirera ses utilites, comme elle a

fait l'an 1658 au prejudice de votre maison. Les 5. motif sont les dangereuses consequences de la gverre d'Hongrie que l'Angleterre a sentie pendant celle-ci, puisqve on y dit, qve c'est V. A. S. qvi est la cause, qve l'Espagne reste a son Roy. Le 6. 7. et 8. sont le protestantisme, la facilite qv' on a de faire rendre justice a V. A. S., qve l'Angleterre est gvarante de la Transsylvanie, et enfin la justice de votre cause. Ces motifs se sont communiqves a Mr. de Torci mardi prochain, et V. A. S. sera instruit de la reponse, qv'il m'aura donné. C'est l'etat des vos affaires, et il me semble qv'etant concertées de cette maniere pourvu qv'on y agisse sincerement, on n'y pourra pas manqver. Je suis etc.

268.

Bericht desselben an denselben.

De Paris ce le 30. Dec. 1712.

Etant arrivé ici j'ay eu l'honneur de rendre compte a V. A. S. dans une lettre que j'ay donné a Mr. Brenner, les raisons qvi m'ont amenés ici avec ce que j'avoit deja fait. Aujourd'hui je prend la liberté de marqver a V. A. S., qv'ayant vu le Marquis de Torci il approuva que Mr. Brenner doit dresser un memoire au Roy avec les motifs pour l'Angleterre que j'avoit projettes. Peu de jours apres je suis allé voir de concert avec Mr. Brenner Mr. Prior. Je luy ay promis au nom de V. A. S. $\frac{20}{100}$ ecus payables lorsqve vous seres retablis, a condition qv'il la servira fidelement dans la relation qv'il fera a la Reine lorsqve le Marquis de Torci luy aura parlé des vos affaires. Il me l'a promis, et en conformité de cela Mr. Brenner donna a Mr. de Torci le dit memoire avec les motifs d'Angleterre et le pria d'en parler a Mons. Prior. Mr. Torci ayant dit que c'estoit precisement le temps et qv'il le feroit, je crois que c'est aujourd'hui que l'affaire de V. A. S. est debattue dans le conseil; comme Mr. de Torci a dit a l'abbé Brenner qv'il seroit bon que V. A. S. allat en Angleterre j'ay dit a celui-ci, qv'il falloit que j'ayt mon expedition svivant le projet de Strafford, et qv'autrement V. A. S. n'y feroit rien qv'il falloit premierement notifier son arrivé a la Cour d'Angleterre delicate sur ces points, et enfin les parties y etant brouillées comme elles le sont, il falloit que V. A. S. eut quelqvn avec elle qv'ayant connoissance du pais l'y pourroit

servir plus utilement. Mons. Brenner n'a rien put conclure pour cet effet avec moy dans l'incertitude des vos nouvelles, et ne sachant non plus, si le seroit expédié mardi prochain qui sera le 3. du mois Janvier si j'avoit les lettres que j'ay demandé a la cour, je pouvoit aller a Dunkerque ou a Calais recevoir les ordres de V. A. S., et meme elle pourroit m'envoyer devant, si elle auroit le dessein de passer a Londres; mais si tout cela seroit, l'argent me manque si bien que Mr. Brenner ne me pouvant rien donner et moy n'ayant pas du credit, je cours risque de n'avoir pas du pain. La paix cependant s'avance, et on m'écrit positivement d'Utrecht, qu'il ne tien qu'a la France de vous faire retablir. Le moien pour cela est que la France fasse la declaration demandé en Angleterre, qui y étant soutenue par V. A. S. aura sans doute son effet. Les Imperiaux meme l'apprehendent plus que jamais selon les dites lettres. On ajoute enfin que V. A. S. aiant plus fait que la Baviere, meritoit que la France s'intéressat pour elle, et on finit enfin que tout étant en crise on s'attendoit que les interets de V. A. S. seront aussi incessamment réglées. Je vis etc.

269.

Bericht desselben an denselben.

De Paris ce le 7. Janvier 1713.

J'ay eu déjà l'honneur de rendre compte a V. A. S. par mes precedentes de tout ce qui s'est passé ici depuis mon depart de Londres, presentement je la doit informer, que Mr. de Torci a repondu sur les propositions que je luy ay fait a mon arrivée, que V. A. S. étant a Londres n'a qu'a représenter elle meme l'injustice que la cour de Vienne luy a fait et combien l'Angleterre soit intéressée pour votre retablissement, qu'en attendant cette cour ici proposera votre cause aux ministres d'Angleterre et qu'on entamera avec la Reine une negotiation formelle qui sera plus utile et plus honorable a V. A. S. au lieu des recommandations que j'ay demandé qui paroistroient mendies, que l'affaire ainsi concerté le Roy instruira partout ses ministres sur ce sujet et donnera aussi des nouvelles ordres a ses plenipotentiaires a Utrecht pour y travailler de concert avec moy, n'ayant aussi plus rien a faire ici et ne pouvant pas retourner en Hollande que par l'Angleterre, je part aujourd'hui de concert avec

Mr. Brenner pour Dunkerque, pour y attendre vos ordres, si je la dois aller joindre en Angleterre ou je luy seroit plus utile pour l'informer de bouche des plusieurs particularites et recevoir des nouvelles instructions par rapport a Hollande. Je suis etc.

270.

Bericht desselben an denselben.

Dunkerque le 17. Janvier 1713.

V. A. S. aura la bonté de voir de l'incluse la reponse que Mr. de Torci a donné sur mes propositions que je luy avoit fait au sujet d'Angleterre. J'ay beaucoup des considerations a faire ladessous que je n'oseres pas confier a la plume, et pourtant dans la conjuncture presente ou la paix est plus proche que jamais il n'y a point de temps a perdre; V. A. S. étant en Angleterre, il est absolument necessaire que les interets y soient debattues, pour ne pas donner occasion aux deux cours apres son depart en cas qu'il y ayt quelque finesse dans cette affaire, de se renvoyer l'une a l'autre votre cause, de quoy on s'y scait servir fort habilement. Je n'oseres pas entrer en detail sur ce sujet et je souhaitteres pour le bien de V. A. S. de l'avoir put deja joindre, afin pour luy pouvoir donner des informations bien circonstanciés de tout ce qui se passe et des idées qu'on ne peut donner que de bouche; mais personne n'a pas peut ou peutetre n'a pas voulu me donner suffisamment de quoy faire ce voiage. Ainsi je suis obligé d'attendre les ordres de V. A. S. Je suis etc.

271.

Bericht desselben an denselben.

De Londres le 23. Janvier 1713.

N'ayant pas put avoir jusques a present depuis le 14 jour de mon arrivée ici des nouvelles certaines du sejour et de l'endroit ou V. A. S. est, et meme voiant par les informations qu'on me donnoit, que V. A. S. pourra avoir deja passé a Dunkerque, je crois d'etre de mon devoir de luy envoyer un detail de tout ce qui s'est passé ici jusques a mon depart pour la cour de France et apres. Encore ici V. A. S. trouvera tout cela dans ma lettre du 4. dec. que j'avoit laissé ici, dans deux que j'ay eu l'honneur de luy ecrire de Paris et qui sont

dans le projet de Mr. Brenner, et le reste dans celle de Paris du 7. de ce mois. Etant arrivé a Dunkerque j'y alloit attendre les ordres de V. A. S., et c'est pour ce sujet que je luy avoit ecrit celle du 17. mais ayant trouvé bientôt après par l'assistance de Mr. Charrierre sur mes nippes de qvoy faire le voiage, je me suis acheminé ici et j'y suis arrivé le 19. au soir. Je suis allé le lendemain trouver l'ambassadeur de France ou j'ay rencontre l'abbé Gautier qvi fait ici les affaires du Roy, m'étant informé, s'ils ne scavoient pas ou V. A. S. est, et que Mr. Torci avoit dit qv'elle estoit ici. Ils me repondirent tous deux qv'ils n'en scavoient rien. L'abbé Gautier meme me dit que Milord Bollingbroek avoit envoyé un expres a V. A. S. pour la prier, de ne pas passer outre pour bien des raisons, et qv'il avoit declare au dit abbé, que la Reine ne se melera jamais des vos affaires, meme que le ministre de l'Empereur s'étant plaint contre moy au Grand Thresaurier et luy ayant dit que son maitre esperoit qv'on ne protegera pas des rebelles, luy ayant deja fait un si mauvais partage au traite et que ladessous Milord Oxford luy avoit donné sa parole qv'on ne s'en melera pas. Mr. Gautier m'a promis, qv'il en parlera au secretaire d'etat et qv'il me fera scavoir ce qv'il aura appris. Le duc d'Aurmont parla avec beaucoup de respect pour V. A. S., qv'elle meritoit la consideration, que le Roy avoit pour elle, et que chaque Francois estoit obligé de la servir; mais me dit il dans cette conjuncture, si on me parleroit des vos affaires a la cour, je ne pourres pas vous servir et meme dire que je ne scavoit rien de vous, n'ayant pas aucune ordre de mon maitre sur ce pie-la a moins que la France ne fasse negocier ici votre affaire. Je ne feres rien. La paix se conclura et j'ay peur qv'on n'y parlera pas de V. A. S. J'en ecrit au long a Mr. Brenner ne doutant pas, qv'il ne fasse des demonstrations efficaces a la cour, et cependant je ne pourres rien faire sans les ordres du Roy pour l'ambassadeur et celles de V. A. S. pour moy. J'ay plusieurs paquets des lettres qvi m'ont été donné a Paris lorsqe j'en suis reparti, que je garde jusques a nouvel ordre ayant l'honneur etc.

www.libtool.com.cn

ANHANG I.

Nachtrag

zu der Correspondenz Rákóczy's mit dem k. französischen Hofe
(Band I).

(Aus den von der k. ungrischen Akademie mitgetheilten Abschriften.)

1.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Feldlager von Sakmár, 22. September 1703.

Sire! Le commencement des mes desseins sous les auspices d'un si grand Roy, et la Justice de ma cause ne m'ayant jamais promis que du bon-heur, je m'appercevois Sire avec une joye inconcevable les effets des mes esperences qui servoient autre fois a soulager les miseres de mon exil, et au presant de doner à V. Majesté des marques du zele et attachement que j'ay pour Son service; je vois Sire que le bonheur avec quel a plus a Sa Majesté Divine de benir mes armes m'a fait jusque au presante trouver des occasions telles que j'ay souhaité pour cet effect; pouvant asseurer Vostre Majesté avec tout le respect qu'il est deu a Sa Sacrée Personne, d'avoir mis tout le pais jusqu'au Danube dans mes interesses, batu trois fois les Rasciens, un fois les Transylvains, emporté les places de Kallo, Károly, Somlio, Nagy Bania, Hust, bloqué celles de Sakmar, Munkacs, Ungvar, Grand-Varadin et Tokai, sans trouver jusqu'au presant aucun resistance de procurer bien tost l'entier bonheur de ma patrie par le secour, et aide benigne de Vostres Majesté conforme au projet treshumblemant pressante a Vostre Majesté par ces Ministres, et dont les promptes executions seroient autant plus necessaires, qu'il serviroient a me mestre en estat de resister au mesures des ennemis qui pouroient prendre par la svelte, regler la milice, fortifier les places, et r'annemener la

discipline troublé par la seul nature des soulevemens. J'ay donné Sire des relations amples a Msr. le Marquis de Bonac vostre ministre de la situation presante des affaires de cet pais, et facilite de la Joinction des troupes qu'il plairoit a Vostre Majesté d'envoyer a nostre secour, pour ne pas estre importun a Vostre Majesté par la longueur de ma lettre, et Comme tout mon intention estoit a les conformer a Ses services, j'esper que Vostre Majesté connoitera de plus en plus combien qu'il m'est a Coeur de vous themoignier Sire dans son entier la fidelite et devouement avec quel je suis Sire de Vostre Majesté Leplus humble le plus obeissant et tres aquis serviteur le Prince Rakoczy m. p. Au camp devant Sakmár ce le 26. de moy de Septembre 1703.

(Eigenhändiges Original.)

2.

Schreiben desselben an denselben.

Miskolcz, 16. Febr. 1704.

Sire! Les assurances des graces et protection de Vostre Majesté que Mr. le Chevaillier de Fervil me vien de doner avec sa Lestre, sont trop gracieuses Sire, pour cesser un seul moment de themoignier tres humblemant a Vostre Majesté L'augmentation infinie, qu'il ont apporte a mon desir naturel de La servir, avec tout mon pouvoir et credit que Dieu m'a donné dans ce pais ici; voulant y contribuer avec la derniere goutte de mon sang de me procurer la grace, d'entretenir Vostre Majesté dans des dispositions benignes, que mon Zele, et attachement m'ont attiré: Jusqu'au point de vous fair souvenir Sire, des tres humbles services des mes Ancestres, et l'Alience Ancienne de cet Royaume; et comme jusqu'au presant le Ciel a benit mes Armes, jusqu'a fair entrer absolument tout le plat pais appartenant alla Couronne dans l'interet Communs; exceptées des fortresses qui ne nous peuvent pas nourir Vostre Majesté voire, combien que les graces de Vostre Majesté dont elle nous donne des assurances deviendrons necessaires, pour soutenir un affair plus qu'a demiachevée. J'ay fourni Sire des moiens convenables a vostre ministre pour favoriser la Joinction, si necessaire au bien publique, et puisqve les oppressions de cet pais, et la justice de cette Guerre est connue a Vostre Majesté,

je me promet un remede prompt contre les inconvenians qui pourroient arriver, et aide, pour me conserver Sire en estat de continuer a fair voir a Vostre Majesté dans son entier le devoueman avec quel je svis Sire de Vostre Majesté le treshumble tres obeissant et tres devoué Serviteur Le Prince Rakoczy m. p. a Miskolez ce le 16. Fevrier 1704.

(Eigenhändiges Original.)

3.

Schreiben desselben an denselben.

Jáss-Berény, 24. Febr. 1704.

Sire! Les indispositions de sa saintée ayant eloigné de moy M. des Alleurs si devant Envoye Extraordinaire de Vostre Majesté auprez de moy; et presentement son Ambassadeur nomée a la Porte Ottomane, il m'a fait remettre la lettre dont Vostre Majesté ma honoré, et par la quelle j'ay appris vos intentions Sire, et les bontées avec quelles Vostre Majesté Royale a bien voulu distinguer les merittes de ce Sgr. son depart m'auroit estes sensible, dans les conjonctures presentes ou j'avois plus besoin que jamais de ses bons Conseilles et avis, lesquelles je me svis fait plaisir de svivre en toutes les occasions lorsque je les ay trouve convenables au bien de mes interets; si les assurances qu'il a pleu a Vostre Majesté de me les reiterer par lui aussi bien que par la continue de sa lettre ne me faisoient pas esperer tout de sa benignté; et qu'elle aura la bontée de seconder les interets de ce Royaume et de mes Etats selon que je l'ay prié de représenter a Vostre Majesté Quoy que vous pouvez estre assuré Sire, que de quel maniere qu'il vous plaise de disposer de moy, j'ay une confiance, si ferme dans la personne Sacrée de Vostre Majesté qu'en remettans toutes mes interets a sa benigne disposition je ne cesserais jamais d'estre avec tout le respect et veneration Sire de Vostre Majesté Royale le tres humble tres obeissant et tres devoué Serviteur Francois Prince m. p. a Jas Berin ce le 24. de Fevrier 1704.

4.

Schreiben desselben an denselben.

Feldlager von Solth, 15. Junii 1704.

Sire! Le peu de surté qu'il y avoit d'envoyer mes lettres par la voye de Danzik a retardé mon devoir de doner a Vostre Majesté un

detail entier des affaires de ce pays ci, mais presentement que je puis me servir de l'adresse de Constantinople, je ne neglige aucun moment de doner a Vostre Majesté une tres humble rélation de tout ce qui s'est passé de bon et de mauvais, depuis qu'elle a este informée par mes precedentes, de l'avantages que les premiers Ardeurs d'un peuple jaloux de ses libertez produisoit, et dont la defaite du General Schlik donnoit des marques evidentes; mais auprez cette action le soldat ne trouvant plus d'Ennemis, et se croyant en surté par la conquete de toute la Hongrie, commeneoit a songer a ses affaires particulieres, et il se retiroit avec les butins faits sur son Ennemis; je n'ay pas neglige Sire le moyens que je pouvois employer pour ramasser les troupes debandées, et comme la derniere rigueur me pouvoit estre prejudiciable parmy de troupes animées par une trop vaste idée de la liberté, ou par un attachement particulier de ma personne je l'ay melée avec des menaces, promesses et douceurs pour ne rien epargner en tout ce qui concerne le service de ma patrie et de Vostre Majesté.

Toutes ces peines et menagemens estoient surpassées de celles que j'ay esté obligé d'observer a l'egard des trois Religions que les loix ont etablies dans ce Royaume par l'ancien consentement mesme du Clergé; et comme la maison d'Autriche s'est servie dans toutes les soulevemens precedentes de leurs Jalousie pour dissiper les desseins le mieu concertées, il faloit une delicatesse toute particuliere pour ne pas choquer quelq'un de set partis, ils avoient des pretensions tres justes sur des Eglises que les loix ont etablies pour leur usage, et que la maison d'Autriche a repris sur eux. Mais l'egard et l'attachement que j'ay pour la Religion Catholique, m'ayant porte a chercher les moyens de les retenir le plus long temps que je pourois, j'ay trouvé des raisons assez plausibles de le faire sans la moindre offence; les attaques lentes des fortresses faute de munitions de guerre m'ayant donné du temps a m'appliquer aux affaires politiques et economiques de ce Royaume.

J'ay passé plus de la moitié de l'hyver sous les tentes avec des troupes ny habillées ny payées et leur ayant accorde que deux mois de quartier, j'ay commencé la campagne par le bombardement d'Agria. S'est pendant cet siege Sire que la Cour de Vienne surpriese de l'heureux succéz si impreveu, a commencé de penser a la negotiation, pendant que d'un autre côté elle a veu mes Parties devant la ville de sa residence; elle fit le choix de la personne de Mr. le Prince

archeveque de Calocza pour cet effet, et elle a surpassé dans cette rencontre la mefiance qu'elle avoit eue auparavant dans la personne de ce prelat qui fut accusée autre fois avec moy de correspondance avec Votre Majesté et de l'envie de la servir, elle croioit que le credit qu'une si digne personne avoit acquis parmy les mieux intentionnees pourroit luy servir a nous persvader de preferer les negociations aux evenemens douteux de la guerre, l'on s'est servy de la voye du Comte Bereseni Marechal de mes troupes pour me les proposer; apres les conferences que Mr. l'Archeveque a eue avec ce Comte sous pre-texte de vouloir entrer dans mon party, j'ay d'abord envisagé la quantité d'inconveniens et préjudices de cette negotiation sachant la maxime de l'Empereur de vouloir gagner du temps pour se remettre, et sur cet specieux pretexte de mettre de la division parmy de partis et membres faibles de ce corps naissant; Je n'ay pas oublie Sire dans cette rencontre que le Zele que j'ay de servir ma patrie est étroitement joint a celuy de servir Vôte Majesté mais aussi ils n'echaperent pas a ma vue les considerations de l'incertitude des resolutions de Mr. l'Electeur de Baviere a l'egard de sa jonction, faute de moyens de m'adresser a luy; joint aux troubles de la porte, qui ont empeché également mes correspondances avec Votre Ambassadeur, puisque mes couriers ont esté en partie intercepte, et arretez par les rasciens, et les autres renvoyez par le Passa de Temiswar qui n'a pas voulu leur permettre le passage a Constantinople, de sorte que ces principales raisons jointes aux autres concernantes la disposition interieur, m'ont fait resoudre les menagement de la cour de Vienne, pour donner du temps a Mr. l'Electeur et ne pas forcer l'Empereur a recourir a l'ayde des Turcs en leur offrant un partie de ce Royaume pour retenir l'autre; J'ay ordonné au Comte Bereseni d'ecouter Mr. l'Archeveque sans rien conclure, et de s'en remettre a ma resolution. La cour jmerpiale pleine d'esperence par ces premieres apparences, croyoit qu'elle pouroit separer le comte nommé de mes interets, elle ne tarda pas d'envoyer l'envoyé d'Holande chez luy, croyant la conclusion de la paix infallible; il est vray que le comte a admis le ministre nommé a mon issüe, s'imaginant que le desseins qui luy ait esté donné de feindre de vouloir entrer en negociation autorisait sa demarche, outre l'intention qu'il avoit d'informer les puissances maritimes de nos affaires, mais ce ministre fut bien surpris luy mesme d'apprendre tout ce qu'on luy a dit, et il a même reconüe par une lettre écrite depuis

la faute qu'il avois commis de ne s'etre pas adresser a moy, voila Sire la source de mils faussetez inventées par les Ennemys, et qui ont servy a donner de l'ombrage de ma fermeté a vos ministres, malgré mes assurances; quoy que je puisse dire, et assurer Votre Majesté que l'on n'est jamais entrée dans le détail de ce traité. Mr. l'Archeveque pour racourcir la negotiation, demanda une entreveue que je luy accorda a Gyöngyös dans l'intention de voir jusque a quel point l'estremite avoit conduit la cour Imperialle; Je trovay Mr l'Archeveque dans les sentimens que je m'estois promis de luy, et qu'il n'estoit attaché aux interetz de la cour nommée qu'autant qu'elle se pouvoit accorder avec les nostres, sans que j'aye trouvé aucune difficulté de me servir de ce prince selon que j'ay jugé le plus convenable, c'est dans ses assurances Sire que j'ay pris la liberté de recommander a Votre Majeste cet prelat si digne de la pourpre, et autant eclatant par sa sagesse et son sçavoir que par le veritable attachement aux interetz de sa Patrie.

Les conferences que nous avons eues pendant notre sejour n'ont consiste que sur l'assurance et garantie que l'Empereur pouroit nous donner, apres les atteintes si manifestes de ses sermens et traitez et ayant pris qu'il ne pensoit qu'a nous amuser, en nous voulant donner celle de son Fils, il ne me falût pas un pretexte plus specieux de trainer cette affaire, et de renvoyer le prelat nommé avec quantite de plaintes que nous avont faites des injustices comises et animositez universelles augmentées par la defiance des assurances et garanties si legeres.

Le bruit de cette assemblée avec l'intrique de cet ennemy avoit reveille les protestans du Royaume, et leur deputez me demandoient une prompt execution de leur griefs avec retablissement dans leurs Eglises et paroises, il estoit en vain de remettre affaires a la diette generale puisqu'ils estoient persvadéz que je ne cherchois qu'a prolonger l'accomplissement de leurs desirs que dans la veüe d'introduire les troupes de Votre Majesté et ensuite au lieu de satisfaction, de les exterminer a l'exemple d'elle; les raisons differentes que je leurs avois alleguées n'estoient pas souffisantes, si je n'avois pas par des sermens reiteréz donné des assurances que les intentions de Votre Majesté et celle de Mr. l'Electeur de Bavier estoit entierement bornées par le demembrement de ce Royaume de la puissance de la Maison d'Autriche, et que les troupes auront ordres de ne se ineler de rien,

que de ce qu'on jugera profitable pour l'interet commun, que Mr. l'Electeur ne se joindra pas en dessein de faire secouer le joug passé pour nous imposer les siens, avec quoy ils se separerent contents.

Ce fut dans ce même moment que je receüs la nouvelle de la retraite precipitée du General Caroly qui tenoit le commandement de toute l'etendue du pays au de la de Danube, Je croyit au commencement que la fuite de ce General estoit arrivéé par la force de l'armée Imperiale, mais par la suite j'ay reconnu qu'on a du l'attribuer a l'impossibilité a retenir les troupes assembléees dans un pays ou les fourrages estoient devenues si rares. Le general estoit de retour d'une partie avancées jusque dans le fauxbourgs de Vienne, lorsqu'il appris le dessein du General Heister de surprendre la ville d'Eisenstadt ou il avoit laissé son infanterie, et ne ayant pas jugé apropos de fair defendre un endroit mal fortifié en hazardant toute son infanterie il depecha les ordres pour sa retraite avec l'artillerie, mais le peu de diligence que l'on fit pour hater cette retraite, fut cause que l'infanterie fut surprise et defaite par la force superieure de l'Ennemy, apres quoy le General nommé ne se trouva plus en estat des les arreter en sorte que la faute qu'il a fait consiste principalement dans la précipitation avec laquelle il voulü repasser le Danube et laisser les troupes au de la sans chef, il faut aussi avouer que la terreur panique que les malheurs inspirent souvent aux armées a eu la plus grand part dans cette affaire, les troupes disperseeés sans commandement svivrent leur premiers mouvemens inspirez ou par la crainte de l'Ennemy ou par l'amour de la patrie, et les unes s'engageoient dans le party dell'ennemy et les autres cherchoient la retraite avec leurs familles dans des marais ou dans des bois impracticables en esperence de secours.

Les allemans se contenterent de la prise de l'Albe Royale qui leur ouvrit la porte, et se crojoient assurez par le serment de fidelité, qu'ils avoient forcée de preter les comitats et les habitans. Il fit aussi bruler les batteaux qu'il trouva sur le bord du Danube, croyant que me sera impossible de passer ce fleuve.

Le General Heister a resolu d'employer ses forces contre le corps du Marechal Comte Bercseni, pour mettre a couvert la Moravie, il a choisi pour son trajett l'isle de Schüt poste tres considerable par la quantité de Canaux et d'isle que la reviere forme, gardée dans cet temps la par le General Comte Pekri; son entreprise fut facilité par

les fortresses de Raab et de Commor qui favorisoient leur pont de maniere qu'en jettant un sous les canons de la derniere place, et faisant descendre des batteaux armez de Pressbourg, il tachoit de mettre mes troupes entre Deux feux, et on ne doit assurément qu'a la sage conduite du General nommé, l'echeouement du dessein en battant entierement les troupes débarquées.

Le General Heister n'a pas borné la son dessein, mais ayant repassé le Danube, il fit construire plusieurs ponts par des diverses canaux, et par la superiorité de ce forces obligeat mes troupes de lui abandonner ce poste aupres un cannonement d'une journée entiere; nos affaires furent mises dans une mechante situation par ce passage et il en avoit une grande quantite que par la peur des Allemans commençoient a prendre partie parmi eux, mon Armée ayant este mis hors d'estat de leur resister; j'étois en marche apres la prise d'Agria pour passer le Danube sous Bude, lorsque je receu des lettres du Comte Bereseni qui sollicitait du secours que je lui ay envoyay a proportion de mon Armée sans le mettre cependant en estat d'arreter la poursuite des Alemans.

Il y avoit un corps de l'Ennemy qui venoit du coté de Moravie pour agir le long des montagnes sous le commandement du General major Rzicsan, lequel apres la prise de la ville de Trenchin cherchoit d'enveloper mes troupes d'une maniere, que l'utilité du passage du Danube pour i aquerir ce pays, et se joindre aux troupes dispersées, fut contrabalancée par l'inconvenient d'abandonner mes terres, et les familles des mes troupes a la discretion de l'Ennemy. J'en ay remis la decision aux officiers convoquez aprez leur avoir proposez les raisons pour et contre, les Deux entreprises, ils choisirent le partis de me suivre aveuglement par tout et Je me svis resolu de secourir ceux qu'ils avoient la confiance en moy, et par la diversion que Je feray en Autriche de forcer l'Ennemy d'abandonner son dessein, dans cette veue je me svis posté sur le bord de Danube vis a vis de Pax et apres avoir pris poste je fis passer une partie de ma Cavallerie a la nage sous le commandement du Marechal du Camp Comte de Forgacs, J'ay restay avec l'infanterie et quelque reste de Cavallerie pour retenir les Rasciens en bride, et de l'empêcher de se joindre aux General Hejster. Le Marechal nommé avancoit sans obstacle, et trouvoit tous les jours son party renforcé, il fit faire des Courses jusqu', a deux lieu de Vienne et par cette diversion si peu prévue il rompit le dessein de

l'ennemy en l'obligeant d'abandoner le Comte Bercseni et de repasser de Danube pour secourir Albe Royale.

Les deputées de Mr. l'archeveque estant de retour ont trouvée les affaires dans cette situation, pour nous renouveler les propositions d'une treve, et de la denomination du lieu pour la negotiation de la paix; la cour de Vienne paroissoit agir selon son ordinaire, enfié des avantages des ses armes elle croyoit de me trouver plus dispose par le revers de la fortune pour rentrer en acommodement, j'ay cependant plus consideré mon devoir envers Votre Majesté, que tout ce qu'il pouvoit m'arriver, j'ay disposay les esprits pour convenir avec moy qu'il estoit mieux de nous exposer aux plus grandes extremités que de manquer de la fermeté al'exemple des autres qui ont remply de fausses ideés tout l'Europa de nostre nation.

C'est apres le depart Sire de Mr. l'Archeveque que la nouvelle de la favorable disposition de la porte m'a este aportée par le Secretaire de Mr. le Marquis de Ferriol vôte Ambassadeur alla porte, de maniere que l'esperence qui renforçoit mes resolutions, de n'estre jamais abandonne d'un Monarque si Genereux, avoit este si promptement satisfaite que pensée par un securs si puissant.

Cette nouvelle fut svivie par celle de la defaite du General Rzicsan qui restoit avec ses troupes pour continuer le dessein que l'autre avoit este forcé d'abandoner contre le Comte Bercseny, mais son armée ayant esté rassuré par la retraite de son plus puissant enemy, et renforcée par les troupes de diverses blocus de places peu importantes, chercherent et attaquèrent si apropos cet enemy, qui ont mis trois mils hommes sur la place, et fait mil prisonier. Le General Commen-
dent meme en personne apres s'ester jette avec trois cens officiers dans un petit chateaux fut contraint de se rendre prisonier de guerre avec les autres. L'artillerie et bagages sont resté entierement au vainqueur et l'importante poste de l'Isle de Schét avec tous les passages de Moravie furent le fruit de sa victoire qui n'a coute la vie qu'a trente soldats, pour nous servir de marque d'autant plus convainquantes des graces du Seigneur. Le retour Sire de ce bon succéz et conquetez de tout ce que nous avons quitté ne m'a fait nullement rejeter les propositions de Mr. le Marquis de Ferriol, mais ayant d'abord depêche des exprez, Je l'ay prié d'accepter le secours des Turcs si cela se peut, sans faire remuer toutes les forces de l'Empire Ottoman pour ne pas causer de l'ombrage au pape et aux autres puissances

Cretiennes, mais seulement de m'envoyer $\frac{n}{12}$ hommes sous le pretexte de troupes levées a la solde J'ay prie encor ce ministe de prendre des assurances au nom de Votre Majesté, qui ne reprendront pas les places prises sur eux, et qui n'etandront pas leur frontieres, moienant quoy le Royaume leur donnera une gratification annuele. J'espere toujours de la Grace de Votre Majesté, que si meme les Turcs n'observoient pas leurs paroles, elle secourira contre eux un Royaume qui contera toujours avec moy sur l'alliance et protection de Votre Majesté, alla quelle il souhaitera demeurer redevable de son bonheur, si ces secours nous joint. Je suis intentionné de m'emparer des portes de Croatie, ce qui se pourra faire sans des grandes difficultez, et on rassurera ce Royaume par ces clefs et communications avec les Etats d'Espagne; Il ne me reste Sire que de supplier tres humblement Votre Majesté de vouloir bien faire tenir des Ordres aux Gouverneur de Naples pour me secourir avec des munitions de guerre et des troupes pour retenir les Turcs leur devoir par unne marque si evidente de sa protection; un nombre des trois ou quatre mils homs d'infanterie pourroit estre souffisant, outre les provisions des armes pour redoubler l'animosité de ce peuple, a qui le retardement de la jonction de Mr. l'Electeur de Baviere avoit fait balancer sur le choix qui devoit faire entre l'evenement douteux de la guerre et le repos d'unne apparente paix. J'ay Sire unne si entiere confiance en vos assurances et inclinations benignes, que Je ne fais aucune difficulté de l'assurer cette nation par les engagements de mon honneur et vie meme que Votre Majesté ne l'abandonera point et que ses veües n'estants que pour faire le bonheur de ce Royaume ancien et tres fidel Allié de Sa Couronne. J'ay Sire des marques trop evidentes toutes les Jours des graces de Votre Majesté pour vous faire souvenir Sire d'avantage de ma maison opprimé et de celui qui reste avec toute la veneration et le respect possible Sire de Votre Majesté le tres humble, tres obeissant et tres devoué Serviteur Le prince Rakoczy m. p. Du Camp de Solt au bord de Danube ce le 15. de Juin 1704.

(Eigenhändiges Original.)

5.

Schreiben desselben an den Marquis v. Torcy.

Feldlager von Solt, 15. Juni 1704.

Monsieur! Voyant par toutes les graces de Sa Msté. et les Ordres qu'il luy a pleu de doner a ses ministres l'aggreement que mes

services font, J'ay pris la liberté de luy faire un detail le plus juste de tout ce qui est passé dans cet pais ici, ne doutant nullement que tant des heureux succès et bonheur d'une nation oppressé établie sous ses auspices ne fasse du plaisir a son Cœur magnanime. L'Armée Imperiale sous le commandement du General Haister se retire sous les Canons des Fortresses, dont il y'en a grand partie en extremitées des passages d'Autriche, Moravie, Silesie, Pologne, Moldavie et Valachie sont delivray pour avancer soit pour la Joinction de Mr. l'Electeur soit pour fair des Conquetes ; mais avec tout cela il faut que Je dise que la necessité des subsides devient plus grande a mesures que nous prenons des places, ou faisons des Conquetes, de butins sans la paye rend le soldat insolant et inobeissant, de la maniere que l'on ne scauroit executer des desseins solides ; ils se debandoient, ils se ressembloient a leur fantasies et comme les chatiments ne peuvent estre que moderées, il faut des nouveaux moyens pour les fair agir. Je ne veut tirer aucun avantage de ce que Je fais pour ma patrie et service du Roy, mais Je vous assur que les jours et le nuit sont employées pour conduire les affaires de la sort, mon credit et l'amour les soutiennent, mais peut on promettre de Long duré de l'un et de l'autre sans appuis ? Les commerces son cessées, les mines appovries, et le peuple ne manie que les Armes si l'en peut avoir ; Je connois la depence alla quelle le Roy est engagé par la quantité des guerres qu'il soutien, aussi Je ne demand, qu'autant qu'il est absolument necessair pour soutenir, non pas hazarder un entreprise qui desarme le plus puissent des ces ennemis. La Capitale des ses etats estoit autant que bloqué, la disette commençoit, la populace s'effarouchoit d'un maniere surprenant, mais tout est fini faut des troupes disciplinée. De veint quatre mills homs qui l'on commencé mettre les Ennemis dans cet estat ; ne resteroient que quatre lorsque le General Karoli s'a retire ; si l'on permet le pillage nous arrachons nos entrailles, si l'on empeche tout se debande, puisque les promes que l'on fait et l'esperence que l'on donne depuis un an ne sont pas executées. Plut au Dieu, Mr., que vous connoiteriez au fond les conjonctures presentes de cet costé, peut estre vous seriez le premier a avouer que le Roy ne pouroit mieu employer ses subsides que de cet costé. Toutes les pais hereditaires nous sont ouvertes, les peuples lassé de Tyrannie sans que nous soms en estat de tirer aucun avantage. Si l'on entre avec un Armée tell que nous avons pour pilier, nous les mettons

au desespoir, si nous empêchons cet doucer du soldat, tout y deserte, et Je n'auroit que la crainte d'une retraite honteuse. Je conjure V. E. par la fidélité et attachement qu'elle a pour le service de son Roy, de pousser au bout un entreprise qui n'a jamais esté conduite Jusque a cet point. Il seroit esté plus a souhaiter que nous serions esté secouru par Mr. l'E^e de Bavier que par les Turques, mais craignant selonc toutes les apparences que cet prince ne s'engage dans cet importante affair que pour luy servir d'un instrument de fair reussir ses vues formées, Je ne me peut pas imaginer qu'il pense en sorte qu'il seroit necessaire.

Les difficultés de persvader a cette nation que l'aide de Turques ne la nouira pas seront tres grandes sans les assurances de Sa M^{sté}. depeché dans le formes pour pouvoir fair voir a ceux a qui l'on trouvera necessair, et principalement au Clergé qui se trouve entierement devoué alla Maison d'Autriche, sans cela il fera son possible de persvader a toutes les esprits soit turbulentes soit timides les svittes imaginaires d'un secour si dangereux, et je tourne a vous prier de supplier a Sa Majesté de ma part, de ne me pas refuser cette grace que Je ne pretend que pour la mieu servir, il seroit importante de le stylizer de la sorte, que si les Turques faisoient quelques choses contre leurs assurances, le Roy nous aydera a reparer le tort qui nous sera faite. Je me promette cela monsieur des vos sentimens que vous m'aves marquée plains d'amitie qui m'engagoient d'estre sans reserve Monsieur de Votre Excellence tres humble et tres obeissant serviteur le prince Rakoczy m. p. du Camp de Solt ce le 15 de Juin 1704.

(Eigenhändiges Original.)

6.

Schreiben desselben an K. Ludwig XIV.

Feldlager vor Szegedin, 9. August 1704.

Sire! J'envoye le Sr. Michel secretaire de l'ambassadeur de votre Majesté a Constantinople auprez de votre Sacrée personne, pour luy rendre un compte exact de la scituation des affaires de ce pays, j'en ay donné vne instruction and Sr. Michel qui a resté auprez de moy pendant quatre mois, il y a pris de connoissances des affaires d'Hongrie, ainsi j'espere Sire que sur ce qu'il aura l'honneur de vous dire,

vosre Majesté voudra bien avoir la bonte de me faire tenir ses ordres sur ce que je doit faire, je m'y regleroit de point en point et je les executeroit avec tout le zele et toute l'ardeur imaginable.

Je suis persvadé Sire que Votre Majesté apprendra avec plaisir comme je suis eté élu prince de Transilvanie le 6. du mois dernier, et les marques d'un veritable attachement que les Transilvains m'ont donnée en ne reconnoissant pour leur souverain d'un consentement unanime.

Je suis avec un respect infiny Sire de Votre Majesté le tres humble et tres obeissant serviteur. Le prince Rákóczy m. p. Au camp devant Seguedin le 9 Aoust 1704.

(Original.)

7.

Instruction Rákóczy's für Herrn Michel, k. franz. Bot-schafts-Secretär in Constantinopel, bei dessen Reise an den franz. Hof.

Feldlager vor Szegedin, 6. August 1704.

Instruction pour Mr. Michel secretaire de Mr. l'ambassadeur de France à Constantinople, s'en allant à la Cour pour mes affaires.

Le Sr. Michel donnera des assurances de mon zele et de mon attachement pour le service de Sa Majesté, il l'assurera aussi de la fermeté inviolable avec laquelle je tacheray de poursuivre cette rigueur.

Il donnera encore un detail tres exact des dispositions du pays selon la connoissance qu'il en a pris, et représentera tres humblement a Sa Majesté que ce grand nombre de troupes ou plustôt milices animées au commencement par une esperance de secours, s'est diminuée, et depuis qu'elle ne voit paroître ny troupe ny argent, la plus grande partie a pris le party de conserver les premiers butins qu'elle a fait et de demeurer chez elle, qu'il ne sera pas difficile de trouver encore de troupes sùfisantes, mais que manquant des Armes et de l'argent on est ors d'estat d'executer des desseins solides, qu'on ne peut donner aux troupes que les officiers qui demandent que bien souvent ne valent pas grande chose, et que si on ne les leur accordoit pas, ils se debanderoient a mesure qu'ils viendroient

Qu'il n'y a eu que l'ignorance de l'Ennemy qui nous ayt conservé jusqu'à present dans laquelle la populace l'a entretenu par de fausses nouvelles.

Que depuis la bataille de Mr. Heister les habitans de l'autre côté du Danube ne veulent plus prendre les armes, de peur de cruautez que ce general a exercées contre eux avant ladite bataille.

Que toute mon armée ne consiste qu'en 5000 hommes, et que l'on ne peut attribuer qu'à la grace de Dieu, que les Allemans n'ayent pas poursuivis le fruit de leur victoire, puisqu'il n'a tenu qu'à eux de reprendre tout le pays.

Que la victoire du Comte Carroly qui a remportée avec 1300 hommes contre 4000 Allemans, peut estre contée pour miraculeuse, puis qu'il a pris sur eux onze drapeaux, 24 Caisses et toute l'artillerie et bagage, que la verité est, que c'est par une surprise que cette action est arrivée, mais qu'elle ne donne pourtant aucun avantage, Mr. le general Heister estant plus que sufisant pour chasser le peu de troupes qui reste.

Le dit Sr. Michel rendra compte aussi de mon entreprise contre les Rasciens qui n'a esté que pour ne pas laissé l'ennemy de ce côté du Danube.

Du dessein du siege de Seguedin qui n'a pas pu estre poursuivy à cause du débandement général des troupes.

Il fera voir aussi comme il est impossible d'entreprendre la moindre chose presentement par raport à la moisson et aux rendanges qui font dissiper continuelement les troupes pour aler donner par là de la subsistance à leurs familles, de sorte que le dit Sr. Michel fera voir tres respectueusement à Sa Majesté la necessité qu'il y a de faire une treve, dans l'esperance de voir bientôt l'effet de ses graces et de sa protection tant de fois promise.

Que ce n'est que par un fond considerable d'argent que les affaires d'Hongrie pourront se retablir, en tenant un corps de troupes de 15 à 16.000 hommes payes, que l'on choisira et à qui on donnera des officiers qui leur introduiront la discipline, et qu'on conservera ce corps pour agir directement contre les forces des Allemans.

Sa Majesté devant estre informée par son ambassadeur à Constantinople de la resolution de la porte sur les affaires d'Hongrie le dit Sr. Michel supplira tres humblement Sa Majesté de donner ses ordres à son ambassadeur à Constantinople de tacher de faire une

levée parmy les arnautes d'environ 6000 hommes d'infanterie et 2000 de cavallerie, que c'est par ce moyen la que nous attendrons tres humblement l'ayde de Sa Majesté, puisqu'autrement ce pays voyant sa ruine inevitable, il sera contraint de conclurre la paix qui ne luy servira pas de secouer son joug, mais de le diferer.

Que je feray cependant mon possible de trainer les affaires jusqu'à six mois, mais qu'on ayt la honte de faire avancer de l'argent plustôt, afin qu'avant la treve je puisse choisir quelques troupes.

Le dit Sr. Michel fera voir aussi que la plus grande partie de la noblesse ne souhaite que la paix, mais que si elle voyoit des secours evidents de Sa Majesté, qu'assurement elle reprendroit le courage, que les anglois et les Hollandois se sont declares a l'Empereur de rappeler plustôt leur troupes avant de permettre qu'elles soient commandées de marcher contre nous jusques qu'il y ayt quelque esperance de la paix.

Et enfin le dit Sr. Michel estant exactement informé de toute chose touchant ces affaires, j'espere qu'il en rendra un compte juste et fidele. Fait au Camp. devant Seguedin le 9 Aoust 1704. F. Princee Rákóczy m. p.

(Original.)

8.

Bericht desselben an K. Ludwig XIV.

Erlau, 17. März 1705.

Sire! Quoy que depuis le commencement de cette guerre Je reçois les marques des inclinations bienfaisantes de Vostre Majestée; les assurances Sire, que vous me donnez de vos benignes sentimens, par celles dont elle m'a honoré par Mr. des Alleurs Comte de Clinchamp chevalier de vos ordres et General de vos Armées aussi bien, que par sa relation, me sont d'autant plus sensibles, que Vostre Majesté les estande sur tout ma Patrie, Je ne cesse d'admirer en elle cet Magnanimité dont vostre Coeur Royal est rempli; et dont vous est loué et admiré Sire de vos ennemis mesme, ce sont ces assurances qui me font connoître la grandeur de vostre Generosité pour ne manquer jamais de me rendre digne de sa continuation. J'ay donné au Ministre nomée de Vtre. Mté. dont les merites ont d'abor attiré mon estime et ma confidence particuliere, toutes les informations qui regardoient

les affaires de cet Royaume, vous assurant Sire que la reconnoissance que cet pais vous doit sera toujours envisagé par moy pandent toute la conduite des ses interets, avec un attention tres particulier, en sort qu'il ne me rest rien que de prier Dieu pour la conservation de la personne sacrée de vostre Majestée et qu'il veuil multiplier ses victoires contre l'ennemi commun. Sire de vostre Majestée le tres humble et tres devoué serviteur le Prince Rakoczi et de Transylvanie m. p. Donné a Agria ce le 17 de Marse 1705.

(Eigenhändiges Original.)

9.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Veresegyhaz, 8. Juli 1705.

Sire! L'on ne scauroit estre plus sensible aux bonteés et graces que Je svis Sire a celle qu'il a plu a Vostre Majesté Royale de me themoinier par Mr. des Alleurs. La déclaration qu'il vient de me donner soivant vos ordres des resolutions dignes de vostre coeur Royal et Heroique, avec les augmentations des subsides, aux quelles vostre generosité naturelle vous a porté Sire, sont effectivement des marques si fortes de vostre benignités, que Je trouve mes peines et travaux d'autant plus douces, qu'ils sont esté capables de m'attirer par ces sentimens de Vostre Majesté Royale des Avantages si considerables; Je tacheray Sire de m'en rendre aussi digne, que J'ay estois hereux de les aquerir, en faisant envisager autant qu'il me sera possible a tout ma patrie ses veritables interets, et d'employeer les dittes subsides pour procurer ses avantages, et servant Vostre Majesté Royale avec le mesme zele que J'ay tachoit de faire jusque a present, et svivant que Mr. des Alleurs Comte de Clinchamp, dont la capacité et profonde experience m'aide en tout, poura plus amplement informer Vostre Majesté Royale. Comme cependant auprez la mort de l'Empeur le Roy de Romans semble vouloir promettre a la nation tout ce qu'elle peut desirer, les conjonctures paroissent m'obliger a tenir la diette General pour scavoir les intentions des Etats. Il est vray que Je seroit inconsolable si cette convocation produisoit des effects contraires aux intentions que J'ay de bien employer les subsides qu'elle m'a voulu accorder, cependant Vostre Majesté Royale peut estre assuré que Je les menageray si bien en laissant un partie entre

les mains de Mr. de Bonac a Dantzik, qu'en cas que malgré moy la paix se devoit conclure, elle se puisse employer allieur avec le mesme effect; n'ayant point plus grand ambition ni des intentions plus pressentes qu'a vous themoigner l'ardeur et l'attachement avec quel je suis Sire de Vostre Majesté Royal le tres humble tres obeissant et tres aquis serviteur Le Prince de Transylvania m. p. du Camp de Veresegyház trois lieu de Pest, ce le 8 de Juillet 1705.

(Original.)

10.

Schreiben K. Ludwig's XIV. an Rákóczy.

Marly, 27. August 1705.

Mon Cousin! J'ay reçu avec plaisir par la lettre que vous m'avez ecrite le 8 de Juillet la continuation de vos sentimens sur ce qui me regarde et Vre. zele pour le bien de votre patrie. Vous devez estre assuré que souhaitant aussi veritablement que je fait la gloire et le bonheur d'une nation Illustre et toujours distinguée par sa valleur je seray tres aise en la secourant de pouvoir ainsy contribuer a vos avantages particuliers et de vous marquer l'estime et l'affection que j'ay pour vous etc. etc. A Marly 27. Aoust 1705.

(Minute.)

11.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Szada-Erdő, 25. November 1705.

Sire! Je vien d'apprendre par M. des Alleurs ce qu'il a plu a Vre. Mté. de luy ordonner au sujet du memoire qui luy a esté présenté par l'argent que J'ay auprez Mr. l'Electeur de Baviere, effectivement Je ne peut attribuer qu'a son zele la demande qu'il a fait a l'egard des subsides, aussi bien qu'il s'est adressée a Vre. Mté. n'ayant encore eu ordre que de les proposer a Mr. l'Electeur, et de prier ce prince qu'il les appuyast lorsque il serons proposés a Vre. Mté.

Depuis que vous avez eu la bontée Sire de me reconnoitre prince de Transylvanie, avec les assurance que l'on m'a donné de vostre parte, J'ay pensé de suivre les traces de mes prédecesseurs et ancestres, en souhaitant conclur le traité proposée a Vre. Mté.

J'ay mesme envisagée en cela vostre propre interests dans ce pais ici, ou sans doute il auroit esté plus avancée, si cet traité avoit esté conclu devant l'assemblée General des Etats. L'on auroit trouvé moyen d'establir un tel forme de Gouvernement, qui auroit pu ratifier le dit traité, et mesme a present si Vre. Mté. veut bien m'accorder le mesme honeur qu'au Prince Apafli et a mes Ancestres, vous pouvez estre assurée Sire que vous augmenterez beaucoup les occasions de pouvoir vous temoigner le zele que J'ay pour vos service.

Je ne scaurois aussy m'empêcher Sire de marquer mon estonnement avec quel j'ay appris que le bruit estoit repandue que M. des Alleurs estois en mesintelligence avec mes Generaux, ce qu'il est d'autant moins vray, qu'un des principaux luy en avoit offert le commendement dans cet dernier occasion, en sorte que Vre. Mté. peut estre assurée qu'il est Generalement estimée de tout le monde.

Je scay que cet ministre informera Vre. Mté. de ce qui s'est passé dans le dernier action que nous eumes avec l'ennemi, sans qu'il soit necessaire que Je vous ennui Sire par un long detail, ce dont pour abbreger la presente que Je la finis par la representation de mon respectueuse zele avec le quel Je suis Sire de Vostre Majestée Royale le tres humble tres obeissant tres aquis et devoüe serviteur le Prince de Transylvanie m. p. Du Camp d'Erdöd Sada ce le 25. Novemb. 1705.

(Eigenhändiges Original.)

12.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Munkács, 30. December 1705.

Sire! Il y a longtemps que J'ay destiné de donner a Vre. Majesté unne detail particuliere et sincere de l'estat de ce pais ci mais les affaires balancoient entre les negotiations et continuation de la guerre d'une maniere si douteuse, que moy mesme quoyque le premier moteur, en devois avec patience attendre les evenemens, sans les pouvoir prévoir. Ces conjonctures douteuses Sire n'ont pas encore changées de face, pour que Je vous puisse dire un resultat certain; Mais comme sans doute ces incertitudes doivent causer des inquietudes a Vostre Majeste, Je prende la liberté de luy en faire une detail un peu long affair qu'elle puisse Juger mieu par ma naive

Sincérité du caractere de mon coeur, qui s'est uniquement attaché a chercher le bien de sa patrie et le service de Vre. Mté.

Vous avez este souffisement informé Sire des premiers mouvement et ardeurs de cette nation pour l'entreprise de cette guerre, et par mes informations et par les effets mesme, et j'avou que je ne peut presentement chercher que dans la providence la raison d'un si prompt changement, c'est une faiblesse et découragement que l'on auroit bien de la peine d'expliquer, que Je ne pourrait faire sans douleur extreme. Dans le temps que mes ordres ni l'exemple de la valeur de Mr. des Alleurs n'ayent pu les exciter a faire leur devoirs considerant les conjonctures favorables pendent que les hereuse progresses de vos Armes Sire ne me promettoient que du bonheur.

Cette triste conjoncture est acompagnée d'une jalousie secrette de tous mes generaux, ce qui rend inutile les projeets le mieu concertées et empeche le reglement des troupes autant par le peu de discipline que les uns fons observer pour gagner l'affection du soldats, que par la peu connoissance qu'ils ont a la guerre; il y en a qui sont honteux d'apprendre et pour cacher leur ignorance soutienojent les anciens maximes de la Nation, quoyque l'experience nous ayent appris combien il nous ayent estées funestes en sorte qu'il ne me paroissent d'accord qu'a vouloir estre quasi tous independans les uns des autres.

J'ay preferé la voy de douceur pour appaiser ces esprits dans le temps que mon autorité n'estoit establi que par la seule nature des soulevemens et rang que ma naissance me donnoit parmi ma nation, mais le bienfaits mesmes et ma dissimulation n'ont pu venir a bout de mon dessein, en sorte que J'ay jugé necessair de tenir l'Assemblé general de Secsin, pour laisser les Etats arbitres de leurs sort. Je croy que Mr. des Alleurs a informé Vre. Mté. des peines que Je me svis donné pour accorder les differents des Religions que J'ay envisagé depuis le commencement tres dangereuses pour l'interet commun et comme une voy frayé des divisions qu'ils avoient ruinée jusque au present toutes les entreprises les mieu concertées, celui mesme qui avoit une envie secrette de partager l'autorité supreme avec moy, et avoit tousjours flatté et excité sous main le clerge ne voulant estre que spectateur du jeu dans lequel l'amour de ma Patrie m'alloit engager, et par une indifference exterior tachoit peustestre de profiter de l'evenement de cette grand affaire, J'ay

dependent eu le bonheur de la porter a bon port sans profit de ceux qu'ils esperoient beaucoup, et je croy mesme qu'il ne me nuira plus.

J'ay engagé tout la Nation par cete moyen a mes interets, j'ay esté autorisé par une consentement generale, et une confiance si grande, que Je peut dire que l'on ma donné une pouvoir tout a fait souveraine.

Il est cependant etrange que malgré tout ce pouvoir je me trouve embarrassé, ces inconveniens dont j'ay donné le detail a Vtre. Mté. et dont le remede me pouroit conduire a une extremite qui pouroit estre également heureux que malheureux. Ceux a qui j'ay a faire me sons necessaires sans qu'il m'aydoient, et l'exemple du feu Comte Tekeli me fait voir quelles menagemens l'on dois avoir pour les principaux d'une nation qui connois tres bien les finesses de la maison d'Autriche, ne balance pas de choisir la guerre, mais elle ne veut souffrir ny ses incommodités, ny hazarder sa vie.

Pardonez Sire que j'ose parler de contrarietees pareilles a Vre. Mté. ; par les travaux que j'ay entrepris pour l'honneur de ma nation, elle peut bien connoitre qu'il s'agissoit de mon propre honneur de chercher des termes plus choisies ; mais J'aime bien mieu de reparer sa honte que de la deguiser devant un si grand Roy a qui je dois tant et lequel Je considere comme l'unique abbris de ma mauvaise fortune, estant assuré de sa generosité sans egalle, que malgré de toutes ces malheureuses situations elle n'abandonera pas les interets de ma Patrie.

Sans abuser donc de Vostre pacience Sire en continuant ce long et ennuiens detail, il faut admirer la bonté de Dieu, qui nous fait perdre d'un costée et gagner de l'autre, puisque en recompense d'une partie de la Transylvanie il me vien de donner la grande estendue du pais de l'autre costée du Danube ; et augmentée mes armées de plus de douse mil homms et mesme aprez la defaite du detachement du Jeune Hejster, a fait prendre les armes aux habitans de la Sirmie, et tous ceux qui sons entre la Save et la Drave ; effectivement j'ay gagnée d'avantage que je n'ay perdue, sans considerer les mouvemens futures de l'armée Ennemie devenue autant hardie et entreprenante, par ce qu'elle vient de faire, que la mienne intimidée et méfiante de ses forces, en sorte que malgré ma resolution et fermeté je ne scaurois quasi moy mesme quel party choisir, entre la crainte du malheur de ma patrie subjuguée, ou la force des armes et une paix peu solide et également malheureuse.

Faites moy la grace Sire de ne pas douter que Je ne sois de l'avis de preferer la mort incertaine par la continuation de la guerre en esperence d'une hereux succès a l'esclavage de cette paix douteuse; mais depuis que l'experience m'a fait malhereusement connoitre qu'il y en a beaucoup qui voudroient mourir; j'en ay remis la decision au Senat que j'ay convoquée pour la 25 de janvier prochain, l'on dois a cette assemblée travailler aux instructions de ceux qui seront deputées pour le traité, et ramasser ou construire les articles de la paix J'ay rejetay les propositions de la treve qui devois preceder cete traité, pour continuer les operations pendant cet hyver d'ou dependera le tout.

Ces informations Sire, joint a celles que ceux qui sons auprez de moy de la part de Vre. Mte. luy ont donné pourons fair tirer l'horoscope d'Hongrie a vostre penetration profonde et sans egalle. Je vous ay voulu represente ce firmamant plain de cours irreguliers des Astres qui ne me peuvent faire esperer ny du bien ny du mal, et je ne demande que l'excuse a Vre. Mté. si parmi les etoils errantes ne pouvant pas choisir le pole, je ne puis dire a quel port les vagues et les vents capricieux pousserons mon vaisseau; et si je menage selon les incertitudes ou je svís les subsidies que vous m'accordes si genereusement, ne pouvant vous donner des assurances ni plus sures ni plus positives que le timon que Je tiens ne sera gouverné que par l'envie de meriter vos bonnes graces et d'estre toujours avec le respect et veneration tres profonde Sire de Vostre Majesté Royal le tres humble tres obeissant et tres devoué serviteur Le Prince de Transylvanie m. p. a Monkacs ce le 30 de Xbre 1705.

(Eigenhändiges Original.)

13.

Stand der Angelegenheiten der aufständischen Ungern 1705.

Etat des affaires des Mecontents de Hongrie en 1705.

Le Royaume d'Hongrie etant composé comme on sçait de plusieurs districts qui se nomment Comitatus, chaque comitat est presentement regi par un Gouverneur qui est toujours un gentil homme du distrit, a qui cette charge donne le titre de Comes pendant le tems seulement qu'il est en exercice; et il y a dans chaque ville, village,

bourg et bourgade des vice-comites qui font executer les ordres du Comte, que celui-ci reçoit du Conseil d'Etat etabli pour la liberté de la patrie. Les gouverneurs des places de guerre ne dependent pas des Comtes et reçoivent les Ordres directement du Conseil d'etat ou des officiers generaux.

D'est ce Conseil d'Etat qui est aujourd'huy en possession de la souveraineté. Il est composé des plus grands seigneurs du royaume, qui se sont partagéz entre-eux les principales charges de la guerre et de la magistrature.

Ces seigneurs ont élu le prince Rakoczi pour leur chef; il est capitaine general des armes, et toutes les deliberations du conseil se font en son nom.

Ce prince prend les titres suivants:

Franciscus Secundus Rákóczi, dei gratia, Transilvaniae princeps electus, Partis regni Hungariæ Dominus, Siculorum Comes, dux Munkaesii ac Macoviczii; dominus perennis de Sáros-Patak, Tokai, Regecz, Ecsed, Somlyó, Lednic, Szere, Onod etc.

Tous les peuples d'Hongrie sont divisés en deux partis qui se distinguent par les noms de Labancz et de Couroutz; les premiers tiennent pour l'empereur, les autres pour le prince Rakoczi.

Ils sont dans l'un et l'autre parti des trois religions qui ont libre exercice en Hongrie: catholiques; lutheriens et calvinistes.

Le prince est des plus zélés catholiques, mais presque tous les officiers de sa maison, comme aussi les conseillers d'etat professent les deux autres religions.

Les charges de la maison de ce prince sont a peupres les memes que chez les princes allemands; et le service s'y foit a la maniere hongroise, qui n'est pas fort differente de l'allemande.

Avant qu'il fut élu prince de Transilvanie, il mangeoit en publique a une table de vingt-quatre couverts qui est presentement tenue par son grand maitre de hostel, et la sienne n'est aujourd'huy que de huit couverts. Le grand marechal de la cour y mange toujours, et se place vis-a-vis de S. A. Les autres couverts sont remplis par des personnes nommées, que le grand maitre d'hostel prend soin de faire avertir. Le prince est servi seul en vaisselle d'argent; le reste de la vaisselle est d'estain. Le buffet n'a pour tout ornement que quantité de flacons de vin de Tokai et de Gromds*) gobellets de Cristal de Boheme.

*) grands?

L'equipage de prince n'est pas plus magnifique que sa table. Il consiste en un carosse a six chevaux, une chaise attelée de même, et cinq ou six chevaux du main, avec des harnois veritablement asses riches, qui proviennent de divers butins faits sur des generaux allemands. Son campement est dans la même simplicité, n'y ayant que trois tentes pour sa personne avec une douzaine de canonieres pour sa maison.

Des le commencement des troubles, le prince Rákóczi prit la precaution de former deux Regimens pour sa garde, qui dans la suite fut renforcée d'une compagnie de grenadiers françois; et c'estoit la tout ce qu'il y avoit de troupes réglées dans l'armée des mécontents avant la campagne de 1705, le reste n'étant composé que de gens ramassés volontairement dans les comitats, mal armés, sans paye, et sans officiers; et qui avoient la liberté de se retirer quand bon leur sembloit; ce qui fut cause du desordre qui arriva a la bataille de Tirnau sur la fin de 1704. Je ne fairay pas icy le detail de cette action, en ayant donné une ample relation dans le tems; je dirai seulement que cette deroute avoit jetté la consternation parmy les Courrountz. Il étoit impossible de rallier les fuyards qu's'étant divisés par pelotons commetoient des brigandages par tout le royaume, et ceux qui n'avoient pas abandonné leurs etendars commançoient a murmurer, et demandoient la paix. Dans cette conjoncture l'archeveque de Colossa fit des propositions d'accommodement qui ebranlerent quelques uns des principaux chefs, et le prince Rakoczi fut sur le point de voir son parti ruiné. Mais son grand courage n'en fut pas abattu. Ce vaillant et judicieux prince a qui il ne manque que des armées pour etre un des plus grands capitaines du monde, connut alors que ce n'est pas tous jours le nombre de soldats qui fait gagner les batailles; qu'il faut des officiers, et de la discipline, et sur tout de l'argent qui est le neuf des grandes entreprise.

C'est ce que ce prince representa au conseil d'état qui fut assemblé a Leuentz le premier de Janvier 1705; ou suivant ses remonstrances il fut deliberé qu'on auroit des troupes réglées; et on commença par pourvoir au moyen de les soldoyer; et pour cet effet on fit battre incessamment une monnoye de cuivre qui par un edit eu cours aussy tost par tout le royaume.

Cette monnoye est de deux especes, la poltura et la Libertach. La poltura est du poids d'une drachme, sa valeur est de quarante

poltura pour un demi ecu blanc; la libertach est du poids de cinq drachmes; sa valeur est de dix polturas. Ces deux especes furent frappées au coin des armes d'Hongrie avec ces deux mots sur le revers „Pro libertate.“

On fit ensuite un autre edit par lequel il fut ordonné a tous les Hongrois qui tenoient la campagne, de retourner dans six jours a leurs maisons sur peine de la vie. La plupart s'y retirerent; quelques uns des contrevenans furent pris et pendus; et enfin tous se rendirent a l'obeissance.

Le quinze de fevrier 1705 les comtes firent afficher et publier a son de trompe, que tous les hongrois qui voudroient de plein gré contribuer de leurs personnes a la liberté de la patrie, eussent a se presenter dans la quinzaine. Ils viennent en grand nombre; chacun porta les armes qu'il trouva dans sa maison, et ceux qui avoient des chevaux les amenèrent. Les comtes leurs proposerent un paye fixe toute l'année, de huit libertach par mois aux fantassins, et de douze aux cavalliers avec le pain en campagne, ce qui fut accepté par des cris de joye et des protestations de fidelité. On leur en fit prêter le serment sur le champ, et tous se soumirent aux peines ordonnées par les loix en cas de desertion. On fit aussy la distribution d'un mois de paye. Chacun retourna pour lors a sa maison, et ensuite on leur donne des officiers de leur nation avec des appointemens proportionnez aux charges.

Dans ce même tems le prince Rakoczi ramassa quelques deserteurs et quelques prisonniers de l'armée de l'empereur, auxquels il joignit les Hongrois qui avoient servy autrefois parmi les emperiaux. Il mit a leur teste des officiers allemands ou qui scavoient la langede allemande, et en forma des regimens qui furent vestuts avec uniformité, armés et disciplinés. On leur donna le nom de Regimens allemands, et on leur assigna une paye plus haute qu'aux troupes des comitats.

Il recruta aussy les deux regimens de sa garde, dont l'un est de cavallerie armé de carabines. Celui-ci fut mis au nombre de six cens chevaux; et l'autre, qui est d'une espece d'infanterie, quel les hongrois nomment Palataches, comme qui diroit fusilliers, fut augmenté de quelques compagnies pour former deux batallions, chacun de cinq cens hommes. Ces carabiniers firent assez bien leur devoir dans l'affaire de Tirnaü, au contraire des palataches qui prirent honteu-

sement la fuite. Néanmoins ce prince n'a pas laissé de continuer a leur confier la garde de sa personne. Mais on peut croire que c'est par ce qu'il n'a pas de meilleure infanterie dans son armée, outre qu'il n'est pas assez absolu pour pouvoir casser un corps; et que d'ailleurs il doit quelques egards a ces palataches en consideration de ce qu'ils ont été les premiers des Hongrois qui lui ont offert leurs services lorsqu'il parut dans sa patrie apres son évacion des prisons de Vienne.

Ces palataches étoient alors une troupe de bandits divisés par brigades, qui voloient dans les grands chemins, et faisoient contribuer les bourgades soub les ordres d'un fameux brigand nommé le Capitaine Adam, lequel homme est encore aujourd'hui leur Chef avec titre de colonel du regiment aux gardes. On peut dire aussy que ces palataches ont une fois rendu un service considerable au prince Rakoczi dans une occasion ou (?) il s'agissoit de lui sauver la vie. Comme le recit de cette action peut donner quelque idée de la fermeté de ce prince, et que j'en suis bien instruit, puisqu'il m'a fait l'honneur de me la raconter lui même: je crois qu'il ne sera pas hors de propos de la rapporter icy. Ce fut dans le temps de la naissance des troubles de Hongrie, qu'un officier des troupes de l'empereur entreprit d'enlever le prince Rakoczi, qui pour etabli sa faction alloit de distrit en distrit, a petit bruit, accompagné seulement d'un detachement de ces Palataches, ne marchant que de nuit, et restant tout le jour caché dans des marais ou des broussailles. Or cet officier qui observait avec une petite troupe tous les mouvemens de ce prince et le suivoit de pres, le surprit un jour qu'il étoit dans une Cense ou le besoin pressent de prendre des alimens l'avoit conduit, et que les gens de son escorte s'estoient ecartés pour la même necessité. Il investit la cense, et entrant ensuite dans la cour, il vit le prince a une fenestre et luy cria: „je vous tiens a ce coup mon prince, rendez vous, il y a bon quartier“ ! Alors ce prince, qui avoit une carabine pendue a son costé, luy répondit par un coup qu'il luy tira si juste qu'il l'etendit mort sur la place, et sans perdre temps se barricada dans cette maison avec cinq hommes seulement resolu de vendre chèrement sa vie. Mais heureusement les palataches, qui estoient accurus au bruit du coup de carabaine, arriverent comme les Allemands alloient mettre le feu a la cense, et les chargerent avec tant de vigueur, que tous ceux qui se trouverent dans la cour furent tués, et le reste se dissipa dans le moment.

Pour reprendre le fil de ma naration, je diray que la compagnie de grenadiers françois estoit composé de cent quatrevingt soldat ; de ces deserteurs vagabonds qui passent continuellement d'un service a un autre, mais qui pour l'ordinaire sont de braves gens. Ceuxci se sont signalés en Hongrie dans toutes les occasions, et particuliere-ment a la bataille de Tirnau, ou ils se rendirent maitres du canon des imperiaux apres avoir penetré jusques dans le centre de leur seconde ligne ; et on peut dire qu'ils avoient mis la victoire entre les mains de Hongrois, qui au lieu de les soutenir les abandonnerent subitement, par une fuit generale de toute leur armée, dans le temps qui les imperiaux memes estoient en deroute, sans qu'on puisse attribuer la cause de cette honteuse action, qu'a la lacheté des Courroutz, et a un defaut d'experience de la part de quelques uns de leurs generaux, et a l'infidelité de quelques autres. C'est ainsy que cette petite troupe de François fut livrée aux ennemis, qui passerent au fil de l'épée tout ce qui ne put pas leur echaper. Plus de cent grenadiers resterent sur la place avec tous leurs officiers ; et quelques autres qui avoient été blessés furent longtemps ecartés, n'ayant put se sauver la vie qu'en se melant parmi les morts sur le champ de bataille, de sorte que cette compagnie été entierment detruite ; et il n'en serait plus question, si le prince Rakoczi, qui a des raisons pour conserver le nom d'un corps françois dans son armée, n'avoit pas ramassé environ soixante soldats de nation françoise auxquels il ajoint un pareil nombre d'Hongrois qui luy ont promis d'avoir du courage, et en a formé une nouvelle troupe, qu'on apelle aujourd'huy la compagnie des grenadiers françois. Elle est bien vetue et bien armée ; sa paye est de douse libertach pour mois avec le pain.

Au mois d'Avril 1705 on ajouta a la garde du princee vne compagnie de deux cens hommes tous bons tireurs, qu'on nomma la compagnie de chasseurs, parce qu'elle est effectivement composée de deux cens chasseurs qui vinrent tous ensemble avec leurs armes s'offrir au princee Rakoczi.

Au moi de May suivant ont fit le denombrement des troupes de la liberté, qui estoient composées de six escadrons de carabiniers, huit escadrons allemands, et cent quatre escadrons des Comitats ; deux bataillons de palatches, huit batallions allemands, et cinquante six des Comitats ; ce qui faisoit en tout quarante quatre mil huit cens hommes effectifs sans y comprendre la compagnie des grenadiers

et celle des chasseurs. Mais il n'y avoit de toutes ces troupes que les carabiniers, les palatches, les allemands, et les deux compagnies susdites, qui fussent un peu disciplinées et pourvues des armes necessaire, de sorte qu'on ne pouvoit guere compter que sur quatorze cens chevaux et cinq mil trois cent quatre-vingt fantassins; le reste n'etant propre qu'a affamer une armée et causer du desordre.

Cependant toutes choses etoient bien ordonnées pour l'entretien de ces troupes. On faisoit venir des draps de Pologne pour habiller celles des comitats, toutes les autres etant deja vetués uniformement. On avoit fait battre pour six millions des especes dont j'ay parlé pour faire les payes; — et quant aux vivres, pendant la campagne chaque comitat etoit obligé de fournir le pain pour les troupes de son distrit et tenoit pour cet effet un commissaire a la suite de l'armée. Il y avoit aussi un commissaire qui etoit chargé des vivres pour la maison du prince, celles des envoyés de France et Baviere; les equipages des officiers generaux et les regimens etrangers. Un autre commissaire prenoit soin de la fourniture et de la distribution des boeufs dans l'armée; et un autre faisoit continuellement charier des tonneaux de vin et de biere. Toutes ces munitions de bouche etoient imposées par le conseil d'etat sur les provinces, qui les fournissoient exactement, en faisoient les transports dans les armées, ou elles etoient remises entre les mains des commissaires, qui apres avoir rempli les fournitures vendoient le restant aux vivandiers pour le compte du tresorier general, et taxoient ensuite toutes les choses a un prix raisonnable que les vivandiers ne pouvoient pas excéder sur peine de la vie; ce qui faisoit circuler l'argent des payes, qui par ce moyen revenoit toujours au trésor. Il est certain que ces dispositions etoient tres belles, et qu'elles apportoit toutes sortes de commodités, excepté des tentes dont on etoit si depourvu qu'a la reserve de celles du prince et des principaux officiers on n'en voyoit point dans toute l'armée.

Pour ce qui regarde les armes et les munitions de guerre, on avoit trouvé suffisamment de Canons et de boulets dans les villes de Zatmar, Agria, Cassovie, Eperies, Leventz, Letzau et Néheyzel; on etoit sans mortiers depuis qu'on en a perdu quatre a la levée du siege de Leopoldstat, et on avoit fait porter les cloches de Zatmar a Letzau pour en fondre de nouveaux. On ne manquit pas de bombes; on faisoit de la poudre en divers lieux et particulierement a Agria ou le salpêtre est fort abondant. L'entrepreneur de cette fabrique m'a dit

qu'il en pouroit fournir six milliers par semaine, si on ne le laissoit pas maquer d'argent; mais que par ce defaut il n'en fournissoit pas six quintaux. Il y avoit aussi des fabriques de sabres en plusieurs endroits et quelques unes de fusils; ces dernieres alloient fort lentement faute d'ouvriers.

Quant aux officiers de guerre, il faut sçavoir que les etrangers ne sont pas admis au commendement d'armées; que tous les seigneurs hongrois veulent être generaux et qu'il n'y en a pas un seul qui en soit capable. Le comte de Bereséni est présentement a la teste des troupes et des affaires. Ce n'est pas celuy d'entre eux qui aye le plus de biens et de naissance, mais comme il a plus d'esprit et d'intrigue, il s'est acquis plus d'autorité; malheureusement il est tout neuf dans le metier de la guerre. Le Comte Forgatz est le plus riche et le plus qualifié gentilhomme de Hongrie, il a de la valeur et quelque experience acquise au service de l'empereur, ou pourtant il n'a pas eu de charge au dessus de colonel. Le comte Caroli a aussy servy l'empereur en qualité de lieutenant colonel; celuy-cy ne s'attache qu'a faire des courses dans l'Autriche et la Moravie avec deux ou trois mille chevaux; il connoit parfaitement le pays, mais il a paru jusques a cette heur qu'il ne songoit qu'a faire du butin. Les deux Esterazi sont gens de qualité et de bonne mine, et neveux du comte Tekeli. Il y a une infinité d'autres officiers generaux qui tous ont toujours fait de si mauvoises manoeuvres qu'on les a accusé également d'ignorance et d'infidelité; et c'est ce qui a donné lieu a un proverbe fort usité dans le party du Rakoczi, qu'est, qu'entre les Courroutz on voit bien des Labantz.

L'artillerie est sous la conduite d'un officier françois nommé Lamotte qui est aussy chef des ingenieurs, et qui a sous luy deux capitaines de canonniers, un de bombardiers, et un d'ouvriers. Ces quatre officiers sont françois et se meslent aussy du genie. Les subalternes et les soldats sont presque tous Allemands.

Pour le Prince Rakoczi, comme ses grandes qualites encore plus que sa haute naissance la mettent infiniment audessus de tous les seigneurs de sa nation, je croi devoir placer icy son portrait en peu de mots.

Le prince Rakoczi n'a que trente deux ans, il est grand et bien fait; il a le port majestueux et la physionomie belle; la douceur et la docilité tiennent le premier rang entre les qualités de son esprit, ce

qu'il accompagne de beaucoup de bonne volonté et d'une continuelle application. Je puis même dire que pour avoir été élevé dans l'obscurité, il savait beaucoup de chose et les savait bien; il parle et écrit six langues: hongrois, latin, français, italien, allemand et polonois. C'est un prince vertueux, laborieux, affable, généreux, bienfaisant; il est très exact dans la pratique de la religion; on ne peut rien ajouter à sa valeur; et il parait être exempté des passions de son âge.

Ce prince est né à Tokai de parents catholiques, Son ayeul paternel étoit prince de Transylvanie avant Michel Apafi. Le Comte Serini dont la tragique mort est si connue, étoit son ayeul maternel. Son illustre mère, qui avoit participé à toutes les disgrâces du fameux prince Tekeli son époux en secondes noces, mourut à Constantinople au mois de Février 1702, et cet infortuné mary ne lui survécut que de trois ans et demi, étant décédé à Nicomédie au mois de Septembre 1705. Le S^r Commarmis (?) gentil homme Transilvain qui étoit secrétaire de ce prince lui a fait une épitaphe qui mérite bien d'être rapportée icy:

Hic quiescit ab heroicis laboribus
 Celsissimus Dominus Emericus Tekeli de Kesmark,
 Hungariae et Transylvaniae Princeps.
 Vir a rebus pro asserenda patriæ libertate fortiter gestis
 Tota Europa celebris.
 Post varios fortunæ Casus tandem extorris
 Inter ipsam renascentis hungariae libertatis spem,
 Exilii simul et vitæ finem fecit,
 In Asia ad nicomediensem Bithiniae sinum
 In suo florum Campo.
 Obiit anno salutis 1705. ætatis 47, die 13. Septembris.

J'avois oublié de faire mention d'une petite troupe de Tartares qui est à la solde des Courroutz. Ils sont environ cent cavaliers Tartares de Krim, parmi les quels il peut y avoir une douzaine de Turcs des frontières de Hongrie. Le prince Rakoczi marque une grande envie d'augmenter le nombre des Turcs; et ce ne seroit pas difficile si on s'y prenoit comme il faut. Il y a dans cette compagnie une chose remarquable, qui est que le commandant est un religieux de l'ordre des recollets nommé pere Andrazi, homme de qualité et de bonne mine, sçavant theologien et fameux predicateur. Il est sorti

de son couvent par l'effect d'un grand zele pour la liberte de sa patrie, s'est armé, et a voulu commander une troupe; mais voyant que les Hongrois qui sont la plupart protestans, n'avoient pas asses de déference pour luy, il s'est mis a la teste de ces mahometans, qui luy obeissent volontiers, l'aiment, l'appellent le general Derviche, et n'en connoissent point d'autre. Il n'a pas quitté l'abit de son ordre, mais il y a ajouté un bonnet a la tartare, des bottes, un sabre et une carabine. Il est toujours bien monté, a un bel equipage, et tient une bonne table. On dit que cet homme a donné en quelques occasions des marques d'une valeur distinguée. Le conseil d'état l'a gratifié de la confiscation des biens de deux de ses frères qui demeurent a Vienne ou ils ont des charges a la cour imperiale; il en a deux autres qui ont pris le party de la liberte, dont l'ainé est brigadier dans l'armée de Transilvanie.

Il faut présentement dire quelque chose du pays et de ses habitans, Tout ce qu'il y a de gens qui connoissent la Hongrie conviennent que c'est une des plus belles contrées de l'univers, et des plus abondantes generalement en tout ce qui est à l'usage de l'homme. La campagne y est plaine presque partout et arrosée de quatre grandes rivières qui regorgent de poissons, et dont les bords garnis de prairies fournissent d'excellents paturages a une prodigieuse quantité de bestiaux. On trouve entre ces rivières de grandes plaines labourées qui produissent en abondance le plus pur froment, et qui sont terminées au nord-est par une chaîne de côtes chargés de vignes, qui par la propriété du terroir régalerent les Hongrois des plus délicieux vins du monde. Enfin la nature liberale envers cette hereuse region l'enrichie de mines d'or, d'argent, de mercure, d'estain, de cuivre et de fer. Les plus abondantes en or sont dans les montagnes de Semnitz au Comitat de Baka; et celles d'argent sont aupres de Nagibania vers la frontiere de Transilvanie. L'empereur affermoit toutes ces mines quatre millions de florins par année, ce qui revient à pres de huit millions de francs; les Courroutz en sont presentement les maitres et font battre monnoye comme auparavant, sçavoir les especes d'or a Kremnitz, et celles d'argent et de cuivre a Nagibania. Mais on ne travaille pas aujourd'hui a ces mines avec la même diligence qu'on faisoit en ce temps-la, parceque les principaux ouvriers, qui estoient Allemands, se sont retirés dans les commencements de la revolte. J'ay sçu d'un des entrepreneurs

que les onze dernières années de la jouissance de l'empereur avoient rendu quarante huit millions de florins.

Quante a la nation hongroise les hommes sont communement d'une taille haute, droits et bien faits; les femmes sont grasses, blanches et assés jolies. Les Hongrois ont generalement de l'esprit, mais ils le cultivent aussy peu que les nations les plus barbares; et quoi qu'il soit ordinaire en ce pays-la d'entendre les femmes et les enfans parler latin, il est etonnant de voir a quel point on y neglige les sciences et les arts memes les plus necessaires. Il y a pourtant une université a Debretzen, ou on enseigne les loix et la theologie; mais pour la medecine, elle y est entierement inconnue et n'est pratiqué que par les barbiers, de sorte qu'il n'y a qu'un seul medecin dans toute l'armée du prince Rakoczi; encore est il Allemand.

La langue hongroise a une chose singuliere, qui est, qu'elle ne derive d'aucune autre langue et ne forme aucun idiome. Elle a neantmoins toutes les qualités d'une belle lanque, puisqu'elle est abondante et facile, ses expressions sont concises et sa prononciation est douce et naturelle. Les Hongrois se vantent de descendre directement des Scythes. Je ne veux aprouver ny refuter cette opinion; je diray seulement qu'ils tiennent beaucoup de moeurs et de manieres de ces anciens peuples. Ils ont comme eux un habillement tout guerrier et qui n'a rien de superflu, puisqu'ils ne portent pendant l'hiver qu'un petit manteau fourré fort etroit, et si court qu'il ne couvre pas les cuisses; et n'ont l'esté pour tout habit que le calçon et la chemise. Ils meslent comme les Scythes un air de guerre a leurs actions les plus ordinaires, ne quittants jamais pour aucune fonction les armes qui font une partie de leur habillement, comme le sabre et la carabine; et prenants pour aller au bal la même parure que s'ils alloient a un assaut. Toutes leurs dances sont graves comme nos courantes, et leurs instruments de musique sont des harpes, des flutes et des clairons. Les histoires raportent que les Scythes etoient adonnés au larein et aux brigandages: on peut bien dire qu'en ce-la leurs descendents n'ont pas degeneré, car certainement les Hongrois sont les plus grands voleurs du monde. De plus ils sont ivrognes, vains, menteurs, inconstants, poltrons au dessus de toute expression, et s'ils vont a la guerre ce n'est que par l'esperence du butin.

14.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Erlau, 10. März 1706.

Sire! Je scay que vostre Majesté sera amplement informée par son Ambassadeur a la Porte des principaux points et circonstances de la negociation que J'ay entamée la par mes deputeés. Aussy Sire Je ne vous redis pas la contenue de deux de me lettres dont Mr. des Alleurs a envoyé les Copies à Vre. Mté., des quelles elle verra que J'eu peut avoir des esperances que J'obtiendray la permission de faire des levées dans l'Empire Otthoman.

Comme la paix que mes commissairs commencerons a negocier me parois tres incertaine; si elle ne se fait pas, J'emploieray un partie des subsides que Vre. Mté. m'a accordée à cet effect, mais n'estant pas souflisentes Sire pour avoir un nombre des troupes considerables, Je vien avec unne confiance entire que J'ay en Vre. Mté. de vous représenter la necessité qui me presse a vous importer pour leurs augmentations; malgré la considerations des depenses immenses qu'elle fait pour la continuation de ses glorieuses exploits et justes Guerre; et je me reste entierement a ses benignes dispositions, ne cherchant par la qu'a me mettre en estat de continuer a ses ennemis unne diversion que Je peut croire tres util pour ses interets, et quoi que mon intention ne sois pas de former un Armée capable de resister seul à l'ennemi sans cette que J'ay je crois cependens qu'un nombre mediocre mesme me servira a rencourager mes troupps et la nation. J'attendray donc Sire scavoir vos intentions la dessus avec impacience et zeles tres parfaîté que J'ay pour vos interets; et veneration respectueuse avec quelle Je suis Sire de Vostre Majesté le tres humble tres obeissant et tres devoué serviteur Le Prince Rakoczy et de Transylvanie m. p. à Agria ce le 10 de Mars 1706¹⁾.

(Eigenhändiges Original.)

15.

Bericht desselben an denselben.

Feldlager vor Gran, 5. August 1706.

Sire! La negociation de la paix de ce pais ici etant quasi aussi ancienne que la guerre mesme il seroit sans doute trop innuieux a

¹⁾ Die Antwort des Königs vom 15. April 1706 ist im I. Bande, Nr. 11, p. 291.

Vre. Mté. Royale si J'en voulois faire le detail seachant d'ailleurs qu'elle a este exactement informée de son cours par Mr. Desalleurs, en sorte que Je ne veut que satisfaire a mon devoir en lui donnant aussi part de sa rupture.

Apréz avoir dit a Vre. Mté. Royale dans unne de mes lettres escrit de Munkatz, la quelle Je crois interceptée, que Je ne serois tirer le veritable horoscope de toutes ces apparence qui ne nous faisoient moins aprocher de la paix que de la guerre, Je crojois continuellement, que si les promesses amples de la maison d'Autriche et les malheureux successes de la campagne passée avancoient la negociation, la fierté de la cour de Vienne et l'ancienne mefiance de la nation luy donnoient un aussi egalle balance que Je n'osois rien decider parmis des contrarietés si evidentes, les quelles ne m'ont rien fait trouver de plus convenable pour l'interest commun, que de sonder les veritables intentions de l'Empereur et de faire connoître a la nation combien que Je suis eloigné de mes interest particuliers. J'ay facilité en cet vüe la conclusion de la treve, pour venir au congres de la paix, et J'ay surpassée les considerations des ravitaillement des places bloquées et le retablissement de l'armée de l'Empereur en Transylvanie, pour eviter celles que les vastes promesses de la Maison d'Autriche et par consequent la division des esprits variants sur la continuation de la Guerre, dont les malheurs menacoient les foibles, ayant trouvés l'avantage exterieur de l'Enemis moins dangereux, que la consequence d'une scission interieure, sans parler des autres circonstances particulieres dont le mepris auroit sans doute produit des effets tres desagreables.

L'assurance que J'avois que la justice de la cause et la droiture de mes intentions ne seroient point abandonnés du Ciel, produisoient en moy une entiere indifference du choix du parti que Je devois prendre, pour donner en meme temps a connoître au publique qu'il n'y a que son salut qui me fait agir. J'applanisois sans embaras les difficultés concernantes ou ma qualité de Prince de Transylvanie, ou des autres sourvenues a l'egard de ma personne, les quelles les ministres de l'empereur inventoient a plaisir pour fonder sur elles la cause de la rupture. Tel estoit du commencement d'abord le plain pouvoir que J'avois donné a mes commissairs de Transylvanie; que Je ne fis aucune difficulté de revoquer d'abord a condition que cela ne fasse aucun tort a ma dignité: ayant de surplus consenti

qu'il soit expédié sous le nom des Etats confederés de Transylvanie, selon le souhait de mediateurs, qui crojoient ce pas si difficile pour moy, qu'il ne doutojent nullement que la rupture la svivrait des pres, mais ayant este etonnées du contraire avec les ministres de l'Empereur n'eurent aucune honte de revoquer ce qui avoit este concertée, en disputant simplement l'activitée aux commissairs de Transylvanie. apres qu'il leurs avoit este accordée par les expressions positives du plain pouvoir des Commissairs Imperiaux: voulant simplement que les dits Transilvains n'agissoient qu'en simples particuliers, qui cherchent a s'accommoder, ce qui fut debatue si solidement par les Commissairs de la Confederation Hongroise leurs alliés, que la cour de Vienne ne pouvant rien effectuer par la force de ses raisons a esté obligée de mettre au jours ses intentions le plus secrettes, en declarant qu'elle ne vouloit nullement traitter si l'on persistoit a demander la separation de la Transylvanie de son domain absolu et despotique.

Ces points si durs et si contraires a la ligue de deux nations joint aux inconvenians de la replique de l'Empereur donné aux griefs des Etats confederés de Hongrie, remettant tous les points essentiels a une diette generale sans rien decider de positif, faisant clairement voir que l'on ne souhaitoit le domain de la Transylvanie que pour mieux brider la Hongrie et que l'on ne remettoient les affaires principales a la Diette generale, que pour nous faire poser les armes avant de traiter; sont esté les veritables cause de la rupture de cette negociation, qui fut finie avec la treve par une protestation solemnelle de ma part et de la part des Etats confederés, inserée dans le manifeste que Je feray pour justifier nostre conduite.

Je ne prolongerois que trop ma lettre si Je voulois inserer ici les propositions particulieres que la cour m'a fait faire par le Comte Vratislav, par les mediateurs et par la princesse mon epouse et ma soeur, dont le but n'estoit que pour me faire songer a mes interets et renoncer aux droits de l'Election que J'ay si legitiment sur la principauté de Transylvanie, sur quoy Je m'estois resolu sans hesiter a prendre partis si les Etats de deux Rojaumes la souhaitoient, mais que Je ne pouvois jamais étre assez foible que par une renonciation contraire a leur gré et a leur interets, a mon honeur et a mon serment me rendit indigne d'une principauté qui a eu toute

confiance en moy et qui m'a revetue de ce caractere par son election libre et legitime.

Vous voyez Sire par ce detail abregé les raisons qui nous ont determiné a reprendre les armes, mais Vre. Mté. Royale nous feroit beaucoup d'injustice, si elle ne croioit pas, que l'esperence de la continuation de sa protection ne seroit uniquement à affermir nos resolutions de chercher par cette voix nostre libertée et nostre repos, puisque nous ne doutons nullement que la generosité naturelle de Vre. Mté. Royale, et les avantages que ses armes glorieuses pouront en partie tirer des nostres, ne determinent vostre élémence a nous aider plus puissamment par la suite, que jusque a present, par son traité formel qu'elle aura la bonté de faire avec moy et les Etats confederéz et par l'assurance qu'elle nous fera comprendre dans le traité de paix universelle, aussy bien qu'en poussant la porte a embrasser nos interets, a quoy elle fait paroître d'ailleurs assez d'inclination, pourveu qu'elle soit efficacement poussée par les ministres de V. M. Royale. Les victoires de ses armées d'Italie font aussy une partie de nos esperances, ne doutant nullement qu'elles ne puissent penetrer jusques dans ce pais par la mer adriatique, pour nous aider d'eterniser leur gloire, et par la continuation de leurs progresz mettre a la raison nos Ennemis communs. J'espere aussy Sire que l'exemple de mes Ancestres fideles allies de vostre couronne aideront a porter vos benignes intentions a maintenir les interets de leurs petits fils, en vertue meme du traité conclu par Mr. de Croissy plenipotentiere du Roy Louis treize de glorieuse memoire dans lequel leur posterité ayant este comprise, Je me flatte que mon zele ne meritera pas l'exclusion Vre. Majesté des bontées que vos ancestres m'ont accordes de maniere qu'en guidant ma barque sivant le pole de vos honnes graces et l'esperence que vous ne nous abandoneres pas Sire, Je vais recommencer a vogeur et J'entre en campagne avec des souhaits ardents, que les armes que Je conduis sous des auspices si glorieux, puissent seconder vos justes intentions et convaincre V. M. Royale de mes veritables et submises sentimens avec lesquelles Je suis Sire de vostre Majesté Royale le tres humble tres obéissant et tres dévoué serviteur Le Prince Rákóczy Prince de Transylvanie m. p. Au Camp devant Gran ce le 5 d'Aoust 1706.

(Eigenhändiges Original.)

Schreiben desselben an denselben.

Feldlager von Gyöngyös. 8. November 1706.

Sire! Apres les relations que Vostre Majesté a eu de diverses succès de cette campagne, il seroit superflue par leurs recapitulations prolonger ma lettre. Je ne veut Sire que satisfaire a mon devoir en vous faisant une juste detail de l'estat present de ce Royaume, le quel malgré les efforts de l'ennemi n'a perdue ni courage, ni la bonne volonté de continuer l'ouverage de sa liberte, avec le mesme zele qu'il a commencé; et quoyque une de ses plus nobles parties bruléé ou par l'ennemi ou par mes propres troupes pour oter la subsistence au premier, couverte des cendres encore fumentes nous cause une triste spectacle, tout nous paroît dous en esperence de ce grand bien pour lequel nous sacrifions tout avec plaisir; chacun me paroît deja avoir oublié la perte de son bien, tant l'union des esprit est estroite, et malgre tous ces ravages il ne s'est trouve une seul ame qui n'auroit pas abandoné sa maison plustost que de souhaiter leur protection, en sorte que toute la nation me paroîtroit encore plus resolute, si les bruits mal fondées de diverses avantages des alliés ne la menacoient pas d'une campagne plus rude que celle ci que nous sommes a la veille de finir. Je ne veut pas Sire deguiser a V. Majesté qu'il n'y ay plusieurs qui croient l'approche de la paix universelle, malgré les benignes assurances qu'il vous a plu de me donner, qu'elle n'oubliera pas alors mesme nos interets; et il y en a beaucoup qui se croyant perdus sans une secours estrengers en consideration des renforts que l'empereur pourra tirer de ses armées, et que par la svelte ne pouvant plus tenir teste a l'ennemis l'on seroit obligé de retourner tous-jours a ce moyen violent de bruler par tout; ce qui ne pourroit produire avec le temps qu'une vaste solitude qui nous fairoit perir nous mesmes.

Telles sont Sire les raisonemens appuyé de plusieurs autres de cette nature qui me font resouvenir de la lettre que Je me sois donné l'honneur d'escrire a V. M. Royale de 10 de mars passé, et a la quelle J'ay rescu sa benigne reponse par la lestre qui vous a pleü de m'escrire aussi bien, que par les odres que vous avez donné sur ce sujet a M. Desalleurs qu'il m'a communiqués. Ce n'est pas Sire que J'ay cessé (?) de considerer les depenses auxquelles V. M. Royale se trouve

engagé depuis ce temps la mesme. Ou bien que mon intention soit de lui exagerer la diversion que cette guerre fait a ses ennemis, ou que par des raisonnemens recherchés si bien connus a votre haute pénétration, Je veuile excuser mon importunité, puisque J'ay lieu de me flater que V. M. Royale est entierement persuadée du zele désinteressée qui borne me vues : mais je ne scaurois non plus cacher a V. M. la necessité d'un secours étranger de troupes dont j'ay deja fait deux regimens en Pologne. Svivans les moyens que Je vous ay marqué dans la lettre alleguée d'autant plus aise d'avoir que la puissance d'on je le pretends le tirer, se rende journelement plus favorable a mes interets. Permettez donc Sire que Je vous dise avec cette tres humble confiance que J'ay tousjours eu en votre magnanimite Royale, qu'il est temps de faire jouir de vos genereuse assurances que vous n'abandonerez pas une nation laquelle en esperence d'une melieur paix par vostre protection et secours a rejetté celle qu'elle pouvoit obtenir pour s'exampter de son abolissement dont elle est menacé. La diligence Sire que le ministre de V. M. Royale pourra faire a la porte cette hyver en recevant vos ordres pouroit metre ces troupes en estat d'agir de bonheur, et l'ouverture mesme de la campagne par une entreprise considerable pouroit evanter une bone partie de cels des ennemis. J'empecheray dans cette esperence le remuement de la negociation que la cour de Vienne propose, jusqu'au temps que je pourrois estre informé des resolutions de Vostre Majesté Royale.

Mon obstante que Je me svis remise a la relation de Mr. Desalleurs pour ce qui concerne les affaires de cette campagne, Je ne scaurois Sire sans lui faire tort et aux officiers françois qui me servoient omettre la prise de Gran, ou il se sont signalés avec tante de bravoure, et parmis les quelles Je prenois la liberté de recommander a V. M. Royale les Srs le Maire et la Motthe en priant V. M. Royale de leur vouloir bien accorder la croix de St. Louis. Sur quoy je prie Dieu qu'il veuile combler de ses benedictions precieuses les armes de V. M. Royale, et je reste avec toute le respect et veneration due a vostre personne sacrée, Sire de Vostre Majesté Royale le tres humble tres obeissant et tres dévoué serviteur Le Prince Rakocz y prince de Transylvanie. — Du camp de Gyöngyös ce le 8. de Novembre 1706.

(Eigenhändiges Original.)

17.

Schreiben desselben an denselben.

Rosenau 18. December 1706.

www.fbtool.com.cn

Sire! Ajant faite une detaille ample a Vostre Majesté Royale de l'estat presente de ce Royaume par celle que J'ay eu l'honneur de luy escrire le 8 de Novembre, Je ne scauroit rien ajouter a cette mesme lettre si l'article de la paix Generale dont J'ay parlé a Vostre Majesté que la crainte intimidait beaucoup la Nation, ne m'en donnoit pas sujet de vous en escrire de novau, pour marquer plustost ma sincere confiance que J'ay dans vostre bonté et clemence naturelle par mes relations exactes; qu'en doute que Vostre Majesté Royale ne se souvenir pas de ses benignes assurances, qu'elle m'a donné par M. des Alleurs de faire admettre et recevoir mes ministres aux congreses de la Paix Generale, comme du Prince de Transylvanie, qui pouroient aussi estre chargés d'affaires d'Hongrie, ne mettant nullement en paine non plus, que par les mesmes bontés de Vostre Majesté Je ne sois avertie a temps de cette negociation.

Jay cependant cru Sire d'estre de mon devoir envers ma patrie de représenter a Vostre Majesté Royal que les bruits de la negociation de la dite paix devenantes journelement plus frequentes, pour ne laisser echaper du temps qui me pouroit devenir court par la grande distance du lieu et la difficulté de la correspondance, J'ay trouvé necessair Sire, de supplier Vostre Majesté Royale en cet caas de faire reflexion sur les avantages que J'en pouroit esperer de cette negociation, si les plenipotentiaires de Vostre Majesté seroient exactement de tous les interets de Royaum de Hongrie et Transylvanie, et puisque J'en suis persuadé que Vostre Majesté le veuille mettre l'un et l'autre dans le plus parfaite estat qu'il se pourra, Je prends la liberté de vous représenter Sire que Mr. des Alleurs qui depuis son sejour dans ce pais s'est acquis une connoissance entier de nos interets, seroit aussi propre de seconder les benignes intentions de Vre. Mté. qu'a satisfaire la confiance que la Nations a en luy, et l'estime que J'ay pour sa personne; sans faire cependant tort a l'entiere confiance que J'ay dans vos genereuses assurances, qui me persuadent, que de quelle maniere qu'il plaira a Vostre Mté. Royale de disposer le cours de cette negociation, elle continuera la mesme bonte pour celuy qui

se dit avec tout le respect et veneration due, Sire, de Vre. Mté. Royale le tres humble tres obeissant et tres devoué serviteur Le prince Rakoczy Prince de Transylvanie m. p. A Rosenau ce le 18. Decembre 1706.

www.libtool.com.cn

(Eigenhändiges Original.)

18.

Schreiben Rákóczy's an Marquis v. Torey.

Debreczin, 7. Mai 1707.

Monsieur! Le Sr. Ratki mon colonel de Cavallerie porteur de ma presente, ne m'ayant pas servi avec moins d'attachement et de bravour, que de l'envie de se rendre toujours plus util au service de sa Patrie, comme pour cet effect il n'a pas pu choisir un service plus convenable a son dessein et a mes interets, que cel de Sa Mté. tres Cretienne, Je ne luy ay pas seulement avec plaisir accordé son congé avec les deux gentilshoms a sa svelte, mais ses merittes me l'ont fait mesme juger dignes d'une recommandation particuliere a Vre. Excellence, en la priant de luy vouloir accorder sa protection, et de leur procurer une employ convenable aux rangs qu'il ont eu dans mes troupes, dans les husars de Sa Mté. tres Cretienne, Je serais avec plaisir redevable a Vostre Excellence de ce que vous ferez pour eux, et Je ne manquerais aucune occasion de vous faire voir l'estime avec quelle Je suis, Monsieur, de Vostre Excellence le tres affectionné a luy rendre service Francois Prince m. p. a Debreczin ce le 7. de May 1707 — P. S. J'ay prie Mr. Desalleurs d'escire en France pour faire toucher par vos Ordres cent et veint escus espeece par mois au S' Ratki. (A segédpénzbe betudandó.*)

19.

Schreiben Rákóczy's an König Ludwig XIV.

Terebes, 3. Sept. 1707.

Sire! Je n'en doute nullement que vostre Majesté Royale a esté informé par Son Ambassadeur a Venize du zeile que le Comte Tournon a eu pour Son service, le quel luy ayant fait quitter celuy de l'Empereur, Comme depuis son etablisement dans ce pais ci, il a eu une

*) In die Subsidien einzurechnen.

attachement particulier pour ses interets, il a choisi cette guerre pre-ferablement aux autres pour donner Sire des Marques de son attache-ment a Vostre Majesté Royale, en sorte, que des sentiments si dignes de sa qualité outre ceux que j'ay connue en luy depuis quelques années que Je connois cet Sgr. me l'on fait juger digne de le recommen-der dans les graces de Vostre Majesté Royale, en la prians treshum-blement, si c'est vostre gracieux plaisir Sire, de honorer du caractere du Marechal lieutenant de ses armées, afin que dans cette qualité il se puisse mieu distinguer dans mes armées, me flattant que cette guerre ci ne tende pas moins a l'avancement de vos avantages Sire, que celles qui remplissent toute l'Europe de la gloire de vos armes victorieuses. Je mettrai Sire la grace que Vostre Mayesté lui fera au nombre de celles dont Je luy suis redevable, Sire, et je reste avec tout l'attachement et veneration possible Sire de Vostre Majesté Royale le treshumble tres obeissant et tres devoué serviteur Francois Prince Rakoczy Prince de Transylvanie m. p. A Terebes ce le 3. de Septembre 1707.

(Eigenhändiges Original.)

20.

Schreiben desselben an denselben.

Kaschau, 10. December 1707.

Sire ! Quoy que je sache que Vostre Majesté Royale est d'ailleur assez informé de l'attachement, que M. et M^{re}. la Palatine de Belze Grande Generale de Pologne ont toujours eu pour son service, la re-connoissance cependant que j'ay pour les bienfaites que J'ay recue d'eux pendant mon exil de Pologne outre les graces de Vostre Majesté qu'elle a eu toujours pour moy, me donnoient la hardiesse Sire de prier tres heumblement Vostre Majesté de vouloir bien laisser agir ses inclinations bienfaisantes pour le delivrement de cette dame arrêté par l'ordre du Roy de Svede, et par cette grace renouveler envers moy aussi bien qu'envers elle la continuation de ses bienfaites, et bontées, dans lesquelles pretendans finir mes jours, Je reste avec toute la veneration et du respect possible Sire de Vostre Majesté Royale le tres humble tres obeissant et tres devoué serviteur Francois Prince R. P. de Transylvanie m. p. A Cassovie ce le 10. de Decembre 1707.

(Eigenhändiges Original.)

21.

Schreiben desselben an denselben.

Kaschau, 15. Jänner 1708.

Sire! La protection genereuse que Vostre Majesté Royale me continue toujours, me faisant esperer la continuation de ses benignteiz, j'ay donné ordre au Sieur de Vettes de représenter a Vostre Majesté Royale certaines propositions que j'ay creu estre favorables a ses interets, priant tres humblement Vostre Majesté Royale de vouloir bien les exaucer, et d'ajouter foy a ce qu'il aura l'honneur de vous dire de ma part me flattant que les dites propositions pourront luy faire voir combien je tache de profiter de toutes les conjonctures et occasions de donner a Vostre Majesté Royales des marques de mon zele, attachement et de la veneration avec la quelle je suis, Sire, de Vostre Majesté Royale le tres humble, tres obeissant et tres devoue serviteur Francois Prince m. p. a Cassovie le 15 Janvier 1708 *).

(Original.)

22.

Schreiben Rákóczy's an den Grafen von Tournon.

Károly, 15. Febr. 1708.

Monsieur! Quoique les lettres que vous m'avez escrites le 4 et 23 de ce mois me fassent connoître que vous m'en avez adressé plusieurs autres, je ne sçauois accuser que la reception de celles dont je parle, qui me sont venues par Dantzich. Je suis ravi que vous soyez arrivé en sureté, car par les lettres de Vettés j'avois appris que vous vouliez prendre la route d'Italie par l'Allemagne, qui me paroissant fort dangereuse, je craignoit pour votre personne; mais puisque vous estes en lieu de seureté, toute ma peine est, touchant l'instruction et les lettres de creance que je vous avois envoyées le mois d'Octobre passé lorsque j'avois depeché Vettes a qui j'en avois donné la copie afin qu'il put negocier en cas qu'il vous arrivasse quelque malheur. Je luy mandois qu'il vous les envoyast comme je feray aussy avec la lettre de creance sitôt que je seray de retour a Cassovie ou je pourray tirer la copie de celles que j'avois escrites. Comme vos lettres de Bruxelles touchant la negociation de Mr. l'Electeur de Baviere sont perdues, j'attendray de vous une recapitulation de ce qui est arrivé dans cette affaire.

*) Siehe Bd. I, p. 95.

Je crois qu'il seroit superflu de vous faire des reflexions sur ce qui a este entamé a Paris. J'en suis tres content tant a l'égard de la maniere prompte dont le roy en a usé dans sa resolution, que par raport a la matiere qui servoit de fondement a la negociation. Vous pouvez estre seur que je pousseray icy l'ambassade de laquelle vous ne serez pas exclud, pourveu que je sçache par quelle route l'on pourra la faire passer. J'ay appris avec bien du deplaisir les mauvaises idées que l'on a taché d'inspirer a la cour des affaires de ce pays; et afin que vous puissiez les detruire, je vous envoie le detail de tout ce qui s'y est passé depuis votre depart, comme si l'on escrivoit de Pologne*).

Pour ce qui regarde l'estat de notre Pologne affligée, je ne puis vous en rien escrire de certain; nous nous voyons envelopés tous les jours dans de plus grandes confusions avec peu d'esperance d'en sortir. Je vous manderay donc ce que j'ay appris des affaires de Hongrie par un Hongrois du party de l'empereur, qui a esté obligé de se retirer icy et qui est bien informé. On luy escrit qu'il n'y a rien de plus faux que les nouvelles qu'on a publiées de la division de grands, qu'ils n'ont jamais esté plus unis, qu'ils paroissent l'estre presentement dans la continuation de la guerre, et quante aux operations de la campagne derniere, qu'elles n'ont manquées que par l'absence du pr. Rakoczy et de Comte Berceseni, puisque le premier en l'absence de l'autre ayant donné le commandement au Comte Esterhazi, ce general n'avoit pas assez de lumieres contre celles de Mr. de Starenberg, et s'amusoit a des entreprises de peu de valeur en partageant les troupes et affoiblissent son armée. Qu'ainsi quoyque la cavallerie imperiale fut tres fatiguée par de continuelles diversions, les Allemands ne laisserent pas de venir camper jusques sur le Vag. L'ont dit aussy que le general Rabutin n'est entré en Transilvanie, que par la faute du general Pekri qui pour cela a esté depouillé du commandement de l'armée. On croit mesme que le prince Rakoczy luy fera faire son proces. La fidelité des Transilvains a esté cependant si grande en cette occasion, que la noblesse abandonnant ses maisons s'est toute retirée en Hongrie, en Moldavie et en Turquie. L'on a compté dans le Hongrie seule dix mille personnes que le pr. Rakoczy entretient. Le peuple dans cette confusion causée par l'horreur des Allemands avoit gagné les montagnes, et par cette fuite universelle l'armée de rebelles venant a manquer de vivres fut obligée de se retirer vers les frontieres de

*) Von hier an spricht Rákóczy von sich in der dritten Person.

Hongrie. C'est ainsi que le general Rabutin s'est emparé de la Transilvanie avec tant de facilité. L'on dit pourtant que le chateau de Gorgeny se deffend vaillement. Il estoit pas difficile aux Allemands entréz de cette maniere dans la Transilvanie, de penetrer jusqu'aux frontieres de Hongrie. Dans le temps qu'ils paroissoient vouloir entrer du costé de Nagibania, un party d'Allemans traversant la pologne a faite une irruption dans le Comté de Scepus sous le nom des troupes de Lubomirski, et le malheur voulant qu'en mesme temps un corps detaché de la cavallerie allemande ait passé le Vag du costé de Trenesin, tous ces bruits joints ensemble causoient des allarmes tres fortes et d'autant plus facheuses, que l'on disoit aussy que le pr. Lubomirski avec les 1000 Danois qu'il avoit a son service s'estoit déclaré pour l'empereur. Ces bruits avoient donné une si mauvaise impression de nos affaires a Mr. Desalleurs que je crois bien, qu'il en aura precipité les relations a la cour, et qu'il y aura donné de mauvaises idées des suites de mes affaires. Mais par la bonne conduite et l'aproche du general Bercseni les imperiaux ayant esté obligées de repasser le Vag, le party venu de Silesie se trouvant trop foible fut aussy obligée de se retirer, et l'armée de Transilvanie se mit en quartier d'hiver a Bistriz, Claudiopolis, et dans les lieux Saxons, et les actions de guerre cesserent. C'est pourquoi le Pr. Rakoczy convoca les comtés a Cassovie ou selon la tenure des articles de la diette d' Onod la repartition de l'armée dans les quartiers d'hiver fut faite, et un fond de bonne monoye établi pour la continuation de la guerre, avec tant de joye de la part des comtes qu'il y a peu de chose a esperer des confusions que nous nous flattions devoir estre causées par le cours de la monnoye de cuivre. Pendant que cela se faisoit, une partie de l'armée imperiale avoit repassé le Vag pour etendre ses quartiers, et avoit ramassé quarante mille florins de contributions, mais les rebelles accourrant de toutes parts, les allemands furent contraints de se retirer avec precipitation dans leurs quartiers laissant quelques 100 hommes de leurs bagages et l'argent qu'ils avoient ramassé. Depuis ce temps la l'on dit qu'ils se sont tenus en repos et que l'empereur a rapellé une partie de son armée en Moravie.

Les operations des rebelles continuent avec assez de succes au dela du Danube, ou Bercseni a fait l'esté passé quelques irruptions considerables en Stirie, et battu encore tout nouvellement deux cents Allemands. Vous aurez veu Monsieur les manifestes que la cour de

Vienne a publié contre l'abrenonciation des Hongrois et dans lesquels le Palatin a inséré une protestation publique faite au nom du royaume de Hongrie, pretendant que le royaume est fidele a l'empereur parceque tous les officiers de la couronne persistent dans la fidelité. La liste de leurs noms y est jointe et le votre Monsieur y est inséré. Les rebelles se moquent de ces manifestes ou l'empereur n'a pu mettre le nom d'un seul comté qui lui soit demeuré fidele. Cependant l'empereur a fait publier une diette a Pressbourg pour le 29 du fevrier, et dans les lettres convocatatoires qu'on a fait passer a tous les comtés rebelles l'empereur promet le sauf conduit a tous ceux qui voudront s'y rendre pour traiter la paix, mais il ne paroît pas dans les Hongrois beaucoup de disposition a y venir. J'apprends que le bruit du traité de paix qu'on disoit a negotier a Tirnaü et a Presbourg est faux, on dit meme que les Hongrois ayant desja déclaré le trone vacant ne veulent entrer en aucun traité et que Raköczy s'est transporté sur les frontieres de Transilvanie pour y faire une revue generale des Transilvains, et y faire passer ensuite le general Karoly avec de grandes forces, et qu'il se prepare avec diligence pour prevenir les Allemands, pretendant leur faire cette anné la guerre en personne et avec une armée plus forte que celle qu'il a eut jusqu' a present. Telle est la situation des affaires presentes, la plus juste et par laquelle j'espere que vous pourez detruire les prejugués qui ont esté fomentez a la cour, a ce que je crois, par divers officier françois qui ont quitté mon service la pluspart a cause de la discipline que je veux tenir parmi mes troupes pour empecher la ruine entiere des peuples, et mesme le S^r Dormoiseau inspiré par Mr. des Alleurs pourroit les confirmer si vous ne prenez garde aux relations qu'il fera a la cour. Vous pouvez cependant assurer le roy que l'on ne songera point a la paix si Sa Mté. veut aider a penetrer dans son pays la campagne prochaine et venir ensuite accepter les offres que je luy ay faites par le Sr. Vettes. Je ne vous marqueray pas icy les raisons qui doivent en cette occasion engager(?) le roy a redoubler ses efforts sur le Rhin. Je sais que la cour connoît mieux ses interets que je ne puis le dire, et que par consequent elle jugera qu'en introduisant l' Electeur de Baviere sur le throne de Hongrie elle donnera le dernier coup a la maison d'Autriche sa rivale.

Je crois vous avoir informé des negociations que j'ay entamées a la cour de Rome par l'abbé Brenner lequel a este admis a l'audience

avec assurance que son caractere sera reconnu avec le temps, mais que presentement le pape ne le pouvoit faire a cause du voisinage des imperiaux. Il a eu cependant tout le temps d'informer le pape de l'estat de mes affaires et de detruire les faux bruits que la cour de Vienne faisoit courrir; mais il me mande que par la raison susdite, le pape ne veut pas qu'on s'en tienne à l'abrenonciation que nous avons faite, mais qu'il vouloit bien s'engager de moyenner une paix en arbitre, a quoi je ne consentiray jamais, veu que ce seroit detruire nos libertez en reconnoissant sans une nouvelle election le roy que nous avons detroné. Comme cependant je vois que le pape n'est retenu que par la crainte que luy cause le voisinage des imperiaux, j'espere que son sejour ne me sera pas inutile avec le temps, mais il est bien sensible pour moy que je ne puisse pas trouver les moyens de le faire subsister a Rome, parcequ'il m'est arrivé avec luy la mesme chose qu'avec vous, sçavoir que la lettre de change que je luy ay donnée de cent ecus par mois outre les deux mille qu'il a receus icy sur le revenu de son benefice a esté protestée a la cour par un ordre exprés du roy mesme, qu'il a donné a Monsieur le cardinal de la Tremoille discant qu'il ne vouloit pas partager de cette maniere les subsides qu'il me donne pour la continuation de la guerre; et comme sans ce moyen de luy faire passer de l'argent je n'en trouve aucun autre de le faire subsister, je seray obligé de le rapeller si l'on continue a lui refuser cette somme assez mediocre de la depense de laquelle le fond de la guerre ne souffre pas, puisqu'elle est retenue sur ses propres revenus. Vous avez esté sans doute informé a Dantzich de la confusion que l'irregularité des remises de mes subsides pourront mettre dans mes affaires, si l'on n'y remédie pas, et j'espere que vous ferez tous vos efforts pour pouvoir remedier a cette inconvenient.

Pour vous informer exactement de tout ce qu'il se passe, je n'aurois pas oublié ce qu'on repand parmy nous que le roy Auguste rassemble une nouvelle armée et veut recouvrer, a ce que quelques-uns pretendant, le royaume qu'il a perdu; d'autres assurent qu'il veut aider l'empereur contre nous ayant fait un traité secret avec ce prince pour estre maintenu en Pologne en cas de la paix en Hongrie, et comme ce bruit ne me paroît pas tout a fait déraisonnable, j'aprehende que dans la Diette que l'empereur va tenir on ne nous veuille forcer d'entrer en negociation. J'avous que cela peut n'avoir pas de

fondement, vous le communiquerez cependant a la cour par prevoyance pour avoir ses avis ta dessus, et sçavoir comment elle pourroit nous aider si cela arrivoit.

Si le gentilhomme Kisel se trouve avec vous, qui avoit esté auparavant page auprès de moy, vous pouvez l'employer a copier les lettres que vous m'escrirez pour vous soulager, et par ce moyen le dresser et l'accoutumer aux affaires si vous l'en jugez capable. Continues vos correspondances par la voye de Dantzich et de Madame la Palatine de Posnanie.

23.

Schreiben Rákóczy's an Marquis Desalleurs.

Szerencs, 29. April 1708.

Monsieur! Mon ayde de Camp m'a rendu a son arrivée la lettre que vous m'avez escrite le 26 Aupil, et je me contenterois de ce que le vous ay dis dans mes precedentes sur les propos que Nous avons debatu desja par plusieurs lettres, s'il ne m'estoit pas trop sensible d'avoir esté abusé si cruellement par le sens equivoque de vostre lettre, et comme il m'importe trop de vous faire voir que je ne veux rien entreprendre qui soit contraire aux intentions du Roy, je n'ay pas pu passer sous silence non plus vostre derniere lettre, Mais permettes moy, Monsieur, que je vous dise que par les interpretations des paragraphes de vos lettres j'ay lieu d'avoir peur que nostre controverse ne se finisse pas plustôt que celle que les Jesuites ont avec les Jansenistes, mais pour rentrer en matiere, ne vous estonnés pas si, a vostre avis, je me suis trompé a l'égard de la Toison d'Or, parceque comme vous m'aves mandé dans vostre lettre que le comte Tournon ayant fait représenté au roy que je souhaitois estre honoré par le Roy d'Espagne du Collier de l'Ordre de la Toison, Sa Majesté luy en a fait faire la demande secrettement par son Ambassadeur a Madrid et que le roy son petifils luy avoit promis d'accorder cette grace aussytôt qu'elle souhaiteroit que la chose devint publique, et que vous aves ordre de sçavoir de moy le temps que je le desireray et d'en rendre compte au roy; je n'ay jamais cru qu'il estoit usité de parler de la maniere que le roy d'Espagne fasse des graces au roy de France. En sorte que je ne puis approprier qu'a moy les termes, luy a promis d'accorder cette grace, aussy-bien que le mot,

qu'elle souhaiteroit, ne me paroissoit pas qu'il pvisse avoir du raport au mot du Roy, mais au mot d'Altesse qui preceda sans faire la reflexion que vous faites sur ce que vous mandés que le roy ayant secrettement demandé cet honneur pour moy je pouvois bien juger qu'il ne vouloit pas que cette affaire fut éclatée, parce qu'il me paroissoit trop evident que n'ayant pas fait des instances publiques au roy d'Espagne comme on est accoutumé de faire pour obtenir cet honneur, il ne paroissoit pas a S. M. selon ses conveniens de faire des sollicitations publiques de ma part, Mais elle m'a marqué bien plus sensiblement sa bienveillance ayant fait ce pas secrettement et sans me renvoyer a la route ordinaire des sollicitations et je croirois encore qu'estant un mauvais grammairien, si je m'estois trompé sur le veritable sens des mots dessus marqués, je ne fait pas de mesme sur ce que je vins de dire, au reste je joins icy une lettre pour Sa Mté. T. C. escrite, a ce que je crois, dans le sens que vous avés trouvé apropos.

Pourceque vous dites que je (?) sortirois des bornes que je vous ay fait esperer, si je communiquois la resolution du roy au Senat, je (?) veux bien agir en cela conformement a vos desirs, mais vous seres aussi responsable si les interets de Sa Mté sont retardés avec les nostres a cause du delay de cette affaire d'une aussy grande importance, parceque je crois encore que si la cour avoit voulu estre si reservée la dessus, le roy ne m'auroit pas fait sçavoir il y a tres long temps par le Comte de Tournon, ce que je vous ay dis il y a quelques semaines a Cassovic, et de quoy alors mesme j'avois donné part a Mr. de Bereséni et a quelques Senateurs, et que S. M. T. C. sçait parfaitement bien la difference qu'il y a entre le gouvernement despotique et republicain, et qu'au lieu que dans le premier les princes peuvent tout entreprendre de leur chef, dans celuy ci ils sont attaches aux avis des senateurs qui ont part dans le gouvernement, et particulierement a ce qui concerne les negociations estrangeres, et que ses intentions estoient peuteestre que l'on ne rende pas sa resolution publique aux estats confederés, mais non pas aux senateurs qui prestant toujours un serment tres rigoureux de ne point divulguer les conclusions du senat et les affaires qui y sont traitées, outre que n'ayant pressé cette affaire que pour mettre leurs esprits en repos, vous pourres bien voir vous mesme Monsieur que je ne dissiperay pas leurs soupçons mal fondes en continuant de leur parler comme j'ay

fait jusques a present , et que je me devray contenter des reponses qu'il me pourront faire la dessus, qu'il sera asses temps de choisir les personnes et de debattre leurs intentions pour traiter cette negociation lorsque le roy donnera ses resolutions d'y vouloir entrer, et j'auray le mesme deplaisir que j'ay eu jusques a present de voir la continuation de leur ombrage et doute.

Je vous assure aussy que ma surprise n'est pas moindre sur ce que vous me mandes dans votre derniere , que S. M. ne desire vn autre moyen que les S^r de Tournon et de Vetes pour traiter une alliance que parce-qu'elle ne les en juge pas capables et que leur indiscretion a esté connue, puisque dans vostre premiere vous m'avies expressement mandé que les soupçons que l'on a de ces deux Messieurs sont bien fondés et qu'il estoit de mon interest de couper court a un plus grand mal et de ne pas continuer ma confiance et mes interests a des personnes qui pourroient les trahir, et qui par ces motifs deplaisent a la cour, ce qui me paroît bien different des raisons dessus marquées dans Vostre derniere lettre, puisque assurément je m'estois desja préparé a leur faire des punitions que l'un et l'autre meritoient d'un crime si enorme que la trahison au lieu que celuy-cy n'est qu'un defect de la nature qui sera suffisamment corrigé par leur rapell que je leur ay envoyé.

Enfin comme vous ne me rendés pas que trop circonspect en m'escrivant d'une maniere qui souffre plusieurs explications, je juge aussy necessaire de demander de vous mesme si par ce que vous dites qu'une autre voye que celle d'un envoyé feroit plaisir au roy par la defiance dont on est prevenu a l'egard de deux premiers qui ont fait des manoeuvres desagregables au roy, vous voulés dire qu'en ce point l'intention de Sa Majesté est decisive de ne point vouloir que j'envoye un ministre, ou bien s'il laisse a ma discretion de choisir des personnes plus capables que ceux dont on a parlé, et lesquelles je vous diray, encore que je n'avois pas envoyé avec des instructions et plein-pouvoir de traiter, mais seulement pour obtenir la resolution du roy dont vous m'aves donné part, et je me flatte toujours que jusques a present je ne me suis pas trompé en croyant que Sa Majesté ne fera aucune difficulté de recevoir, mesme de recevoir en publique, en cas que nous trouvons a propos d'envoyer mes ministres apres que le traité sera conclu, comme je ne doute pas non plus que vous manderez exactement les copies de mes lettres en cour; j'espere aussy

que vous me feres sçavoir par la suite les ordres que vous recevres de Sa Mté. sur tout ce que Je vous ay dit , je vous prie en mesme temps d'estre persuadé que je suis avec estime, Monsieur, vostre tres affectionne Francois Prince m. p. A Szerencs le 29 Avril 1708.

(Original.)

24.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Szerencs, 29. April 1708.

Sire! Comme les generosites Royales de Vostre Majesté me donnent chaque jour de nouvelles matieres de remerciements pour les graces dont elle me comble, permettes Sire que je rend la mesme justice a celle que Vostre Mté. vient de me faire m'ayant obtenu du Roy Catholique la promesse du colier de son Ordre de la Toison, que j'ay fais celles que vous m'aves temoigné, Sire, jusques a present, et comme je remets ma reception et la publication de cet honneur au temps qui plaira a Vostre Majesté Royale de faire l'une et l'autre, je continueray de vous assurer, Sire, que non obstant que les liens qui m'attachent a Vostre Auguste Maison ayent tousjours esté indissolubles, ceux-cy ayant estendu ma reconnoissance jusqu'a toute ma posterité mesme, je ne cesseray jamais d'estre avec tout le respect et toute la veneration deüe a Vostre Sacrée personne, Sire, de Vostre Mté Tres Chrestienne le tres humble tres obeissant et tres devoué serviteur François Prince m. p. A Szerencs le 29 Avril 1708.

(Original.)

25.

Schreiben Rákóczy's an Marquis Torcy.

Dantzic, 31. October 1711.

Monsieur! Le Baron de Vettes m'ayant rendu compte de ce que Vostre Excellence luy a bien voulu dire de la part du roy touchant l'inclination favorable ou Sa Mté. avoit la bonté de persister pour mes interets par raport au traité de la paix generale, je charge de mes affaires l'Abbé Brenner dans cette vue, et luy ordonne de dependre entierement de vos avis. Je vous prie tres instamment Monsieur

de ne les luy pas refuser, et de m'accorder aupres du roy la continuation de vos bons offices, auxquels je crois estre en partie redevable des bontez dont Sa Majesté me donne de si frequens temoignages. Je n'oublierai rien pour vous marquer dans les occasions ma reconnoissance et la parfaite consideration avec la quelle je suis, Monsieur, de Vostre Excellence le tres obligé et affectionné a luy servir Francois Prince m. p. Dantzic le 31 Octobre 1711.

(Original.)

26.

Schreiben Rákóczy's an Baron Besenwal.

24. November 1711.

Monsieur! Les Ordres favorables que le roi tres chretien vous donne à mon égard, et le desir qu'il a d'estre instruit de mes dispositions dans l'estat présent de mes affaires, me donne les marque les plus convaincantes de la resolution que Sa Mté. a prise de ne me pas abandonner dans la conjoncture présente, soit qu'il s'agisse de la continuation de la negociation de la paix avec nos ennemis communs, soit que la guerre recommence; mon attachement aux interets du roy et a ceux de ma patrie, me fera repondre avec une sincerité naïve afin que mes resolutions marquent a S. Mté, combien ma fermeté est audessus de la fortune, et que l'envie que j'ay de luy pouvoir estre utile luy fasse voir que mes sentiments sont dignes de sa générosité à mon égard.

Je ne suis point devenu sensible aux malheurs de ma patrie, ni je n'ay point formé la résolution de m'y interesser a quelque prix que ce fut, que je n'aye en même temps preveu tout ce qu'il m'est arrivé en général comme causes auxquelles je sçavois que le caprice de la fortune pouvoit m'exposer; ayant pris ce temps la des resolutions de ne demeurer jamais dans ma patrie, que je n'y visse les libertez retablies, et des seuretez suffisantes pour ma personne, et pour ma maison. J'ay refusé les offres que le roi Auguste m'a fait faire de la part de la cour de Vienne par le Castelan de Cracovie dans le temps de ma précédente retraite en pologne, et depuis celle qu'on me faisoit estant a la teste de la Nation hongroise. C'est pour quoy j'ay si fort désiré les assurances que le Roy vostre maître m'a si souvent reiterées par escrit, de me faire comprendre dans la paix generale. Ces

assurances m'ont tenu lieu de traité, puisque ma confiance est interrie dans la parole de S. Mté, et je sçay bien, que l'exécution de sa bonne volonté dépendra du succès de ses armes.

Ce n'est qu'en veüe de les seconder et de les faciliter de mon costé, que j'ay ménagé les puissances liguées contre le Roy tres Chrestien, et j'ay souvent rejehtë des negociations, estant assuré, que la maison d'Autriche n'avoit rien moins en veüe que de satisfaire la nation, et qu'ayant par consequent toujours lieu de faire retomber le tort sur elle, ces puissances n'ayderoient pas l'empereur ouvertement contre moy. Ces ménagemens m'estoient de plus en plus necessaires, depuis que les malheurs survenus à la France me faisoit prévoir que sans leurs consentement l'exécution des promesses du Roy souffriroient des difficultez insurmontables. Enfin si l'on considere toutes mes actions, on verra que je n'esperois obtenir que par la paix generale le but auquel ma premierre resolution me faisoit aspirer. Nous voyons aujourd'hui les ouvertures de cette negociation, mais la machine est trop grande, pour juger de la solidité des ressorts inconnus que la font mouvoir, de sorte que l'on peut presque aussy aisement en prévoir l'interruption, que l'on est porté a juger de sons cours hereux, par les demarches que l'Angleterre paroît avoir faites, et par la connoissance qu'elle marque avoir de ses veritables interets. J'avoue que cette conjoncture m'est favorable, cette puissance devenant en quelque façon le principal instrument de la paix, pourra seconder les intentions de Roy vostre maitre a mon egard: l'interest des Anglois n'estant nullement commun avec celui de la maison d'Autriche, ils publioient (suivant que l'homme qui negocie de ma part a Londres me le mande) que les refus obstinez du ministre de Vienne d'accorder les affaires de Hongrie, avoient seuls forcé l'Angleterre à aller au dela de ses engagemens, puisque l'empereur s'excusant continuellement la dessus, n'avoit presque en rien accomply les articles de la grande alliance. De sorte que cela même me servira beaucoup a leur représenter combien ils se doivent interesser a l'ajustement des affaires de Hongrie, a la solidité de leur accomodement, et a renfermer dans des justes bornes la puissance de la maison d'Autriche. Mais malgré tout ce qu'ils pourront faire, même conjointement avec le Roy, ils auront de la peine a vaincre par des raisonnemens l'obstination de la cour de Vienne, a moins que l'on n'ait disposé auparavant le ministre sur les points qu'il faudroit conclure pour la seureté du royaume et celle de

ma personne, avec les établissement que le devoir et mon honneur obligent absolument de rechercher, et sans lesquels je suis résolu de m'abandonner plutôt entièrement et uniquement à la providence et de vivre exposé aux malheurs que je souffre actuellement, que de consentir à ce que je ne croyay pas convenir aux véritables intérêts de ma patrie, à mon honneur et à ma sécurité.

Pendant la guerre et le cours des négociations de Hongrie, la Nation a toujours si fort souhaité le rétablissement de la principauté de Transilvanie dans la liberté d'élection de ses princes, que je suis et droit de la demander en vertu de mon élection unanime et légitime, et ce que le royaume et la nation ont trouvé leur sécurité attachée au démembrement de cette principauté des états de la maison d'Autriche. La cour de Vienne a toujours voulu persuader à ses alliés que ce démembrement serait préjudiciable à la chrétienté parce que cet état trop faible pour se soutenir de soi même, serait toujours obligé de se soumettre aux Turcs, et que les différentes factions des prétendants pendant l'interregne ne manqueraient jamais d'attirer la guerre à la nation ; mais on peut parfaitement remédier à cela par l'établissement de l'hérédité dans ma maison du consentement des états, et pour faciliter cette cession, on le peut rendre feudataire des Rois et royaume de Hongrie, comme les électeurs le sont de l'empereur et de l'empire ; enfin, pour calmer la jalousie de la maison d'Autriche, on pourrait faire déclarer les princes de Transilvanie capables (sic) de parvenir à la couronne de Hongrie. Quant aux prétentions particulières de ma maison sur les biens héréditaires, elles seront détaillées par mon plénipotentiaire, et mes droits pleinement débattus en temps et lieu.

Le reste des prétensions des États de Hongrie concerne le rétablissement de leurs droits, que la maison d'Autriche n'a jamais si fort contesté que présentement ; et puisque la mort de l'empereur a laissé ce trône vacant, il ne resteroit rien à stipuler, si non que le prétendant observera les formalités légales dans son couronnement, et rétablira les lois enfreintes par ses prédécesseurs, par les sermens qui doivent garantir, et qu'il suivra le formulaire du serment que l'empereur Léopold et les rois ses prédécesseurs avoient prêté à cet égard.

Ayant jugé ci dessus nécessaire de disposer favorablement le ministre de Vienne, il me paroît par la connoissance particulière que j'ay du P^r de Lichtenstein premier ministre de l'Archiduc, qu'on pour-

roit le gagner par des personnes dont l'adresse seroit appuyée d'une somme de 100/m escus, assurez dans son temps chez un banquier de credit. Ce prince encore endetté depuis son ambassade à Rome, ne possédant qu'un revenu mediocre, et peu capable de satisfaire l'envie qu'il a de paroître avec éclat au commencement de son ministère et de surpasser les ministres qui l'on si fort meprisé sous l'empereur defunt, pourroit par de semblables motifs estre engagé a écouter cette proposition, et l'amitié qu'il m'a autrefois temoignée acheveroit de le determiner en ma faveur; mais le temps est precieux, et il faudroit profiter des besoins ou il se trouvera encore dans le commencement de son ministère.

Si le Roy vouloit se charger de la depense qui accompagne cette negociation, j'en assurerois le remplacement suivant les moyens dont on pourroit convenir, veu que la possession paisible de ma principauté me donneroit de la facilité de remettre ces fonds a Constantinople soit en nature, soit en denrées convenables et de même valeur. Il faudroit tenter la même voye aupres des plenipotentiaires de l'Archiduc au congrez pour la paix, et je crois qu'assuré de ceux cy et du prince(?) de Lichtenstein, je pourrois me flatter de faire valoir avec succes la justice de mes pretensions.

Enfin si l'obstination des ennemis du Roy faisoit rompre les negociations entamées pour la paix, ou laisse à la decision de Sa Mté. si elle veut profiter des moyens que je pourrois avoir de recommencer la guerre en Hongrie, avec plus de succes, que je ne l'ay fait il y a 9 ans. Ma propre experience, la connoissance de la nation, son attachement pour moy, sa confiance en ma personne m'estant mieux connus, ne contribueroient pas peu au succes de cette entreprise.

Le Roi votre maitre s'estant determiné la dessus aura la bonté de vous donner un pleinpouvoir pour traiter avec moy sur les articles d'une alliance formelle et reciproque, pour m'assurer d'autant mieux a l'avenir la protection de sa couronne.

Il faudroit aussy que le Roy nomma une personne telle que je la croirois convenir a la nation, pour commender immediatement sous moy, avec caracterre d'envoyé et de général, que la premiere qualité ostat aux seigneurs du royaume la jalousie et la pensée d'entrer en competence avec luy.

L'experience du passé m'ayant assez fait connoître le fort et le foible des officiers de la nation, je serois d'avis de commencer cette

nouvelle guerre tout différemment de la précédente, et c'est pour cela que je jugerois absolument nécessaire que les troupes étrangères, qui seront levées, portassent le nom de troupes auxiliaires, que le Roy m'auroit accordées pour le recouvrement de mes Etats de Transilvanie. Le general auroit cependant ordre de dependre entierement de moy, il auroit soin de la levée, de la paye, et de la subsistance des troupes, et auroit sous luy les inspecteurs et autres officiers que le Roy nommeroit pour recevoir l'argent, payer, et habiller les troupes suivant les ordres établis par Sa Majesté.

Des qu'on entreroit en Hongrie le pais fourniroit la subsistance de ces troupes, et les contributions que je pourrois aussitot établir avec plus d'autorité qu'auparavant, serviroient à augmenter ce corps, qui seroit dans la suite le modele de toute mon armée.

Les troupes hongroises composées des peuples soulevez obeiroient au général hongrois, pour les quels je ne seroit pas obligé au ménagement que j'ay été forcé d'avoir auparavant pour eux, déstitué de l'appuy d'un corps de Troupes étrangères.

Il seroit a souhaiter que le roi Auguste put être disposé a favoriser cette entreprise et a la levée de 4/m hommes d'infanterie et de 2/m cavalerie; mais quand même ce prince ne voudroit pas le faire directement, sa dissimulation souffrira d'obtenir du Castelan de Cracovie et des autres seigneurs polonois les facilitez necessaires.

Il seroit trop long d'entrer dans le detail des depenses necessaires pour la levée, l'habillement et l'entretien des troupes en Pologne, veu que cela dépendra des ordres que le Roy voudra donner, et des reglemens faits selon son bon plaisir.

On se pourra du reste étendre plus amplement sur la possibilité de ce projet, lorsqu'il agréera a S. Mté. et qu'elle voudra bien se resoudre a y donner les mains. Ce ne sera aussy que sa volonté, qui reglera les sommes necessaires a cette entreprise, lorsqu'elle la jugera convenable à ses interets.

Je crois m'estre suffissamment expliqués Monsieur, sur ce que vous m'avez demandé par ordre du Roy votre maitre, et il ne me reste que de faire une recapitulation abregée de contenu de cette lettre; ma resolution cy dessus marquée estant fort succeinte et tres sincere, n'en a besoin d'aucune etc. etc.

(Das Nachfolgende enthält nur eine Recapitulation des schon Gesagten etc. A. d. A.)

27.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig. XIV.

Dantzig, 20. April 1712.

Sire! Les assurances que Vostre Majesté m'a bien voulu faire donner de Sa protection à mon arrivée icy, et qu'il Luy a plû renouveler en dernier lieu à l'Abbé Brenner mon ministre a Sa cour, me touchent d'une reconnoissance d'autant plus vive, qu'elles peuvent faire voir aux ennemis de Sa gloire, que mon attachement pour Ses interets et la confiance que j'ay toujours eu en Ses bontéz, n'ont pas eu pour moy des suites conformes a leurs malignes interpretations. La même consideration me rend aussy sensible aux bienfaits que Vostre Majesté m'a bien voulu assigner, que j'y suis par le sentiment du besoin continuel que j'en ay, et par consequent si je cherche à les recevoir avec autant d'empressement que je fais, ma conduite ne convient pas moins à mon zele pour Sa gloire qu'à mon propre interet, veu que Ses ennemis et les miens ne souhaiteroient rien plus passionnément que de me voir dans l'indigence. J'y suis, Sire, sans qu'ils le sçachent, et j'employe tous mes soins pour leur en ôter la connoissance : mais toute mon industrie deviendra inutile à cet effet, si Vostre Majesté n'a pas la bonté de me secourir au plustôt. Je manque non seulement de fonds, mais encore de credit, et ceux qui m'ont accompagné dans mon exile, sont reduits à un etat, dont la peinture toucheroit certainement Vostre Majesté de compassion en leur faveur. Ayant quitté a mon exemple leurs biens et leurs maisons pour se reserver avec moy à des conjunctures plus favorables au bien des affaires de Vostre Majesté, ils n'ont pour vivre que la part que je leur donne à Ses bienfaits, et l'honneur qui m'a engagé en Hongrie à ne rien épargner pour le succès d'une entreprise egallement convenable aux interets de la France et au salut de ma patrie, ne m'a laissé pour le temps present aucune ressource ni pour eux ni pour moy même. Ne permettez pas Sire, que je sois plus longtemps dans une situation, qui ne me laisse aucun moyen de les aider, et me met dans l'impossibilité de subsister moy même. Je ne demande à cet effet que le payement exact des sommes, que vous avez eu la bonté de me destiner, l'usage que j'en feray de même que toutes mes pensées et mes desseins

n'auront point d'autre objet que la vue de vous marquer par mes service ma parfaite reconnoissance, et le zele inviolable et tres respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Sire, de Vostre Majesté le tres humble, tres obeissant et tres dévoué serviteur Francois Prince m. p. — A Dantzic le 20 Avril 1712.

(Original.)

28.

Schreiben Rákóczy's an Baron Besenwal.

Am Bord des St. Georg, 10. November 1712.

Monsieur! Je suis heureusement arrivé encore hier au bord, mais le Schipper ne paroît pas encore, et l'importun vulcain Ehren qui me fourni l'occasion de vous escrire qui (qu'il) me tourment ici pour ses pretension et peuteestre empeche le Schipper de venir. Parlez lui je vous en prie si cela en est, puisque vous sçavez que je ne le peu pas payer asteur (à cette heur). Nous avons le meilleur vent du monde, mais nous sommes a l'encre comme a l'escarpoulet. Je ne sçais pas encore ce que ce (c'est) d'etre malade, mais je sçais bien que je ne l'échapererais pas. Assuré (assurez) nos amis je vous en prie de mon souvenir, respect et tendresse. Je suis, Monsieur, Vostre tres humble, tres obeissant serviteur le Comte de Saaros m. p. Au bord de St. George 10. Novembre 1712.

(Eigenhändiges Original.)

29.

Schreiben desselben an denselben.

Im Sund, 21. November 1712.

Monsieur! Selon le dernier biliet que je vous ay escriit, aprez la levée de nostre ancre nous somes encore demeuré deux jours et un nuit a l'ancre au melieu de la rade, et nous sortim ensein avec un vent favorable, le quel lendemain vers dix heurs schanga en bourasque si violent qu'il nous a bien doné de la besoin et a paine nos pompes soufiroient pour vider les eaux que les vagues nous envojeroient par la proüe. Nous passames la nuit dans cet miserable etat et apres un calme de 2 jours et un nuit nous a tenu à la hauteur de

Bornholme. Mais Dieu nous a conservé tous en fort bon sainté hors la Boule qui continue de rendre ses tributs a la mere, à laquelle j'ai resisté malgré tous nos balotements et je me porte le mieux du monde. Houjourdui à la hauteur de Faltiban nous ayons trouvé toute la flotte danois sur l'ancre et nous passame en suite devans Coppenhague qui m'a paru unne ville fort aggreablement situé. Nostre chipper espere de finir encore houjourdui ses affaires a Helsineur, et si le vent qui nous condvi houjourdui est aussi favorable, de lever l'dumain. Le recit que je vous vien fair vous pourra fair voir la lenteur et l'ennui de nostre navigation, laquelle certainement je ne conseille à personne de l'entreprendre l'hiver, sour tout avec un temps aussi pluvieu et mauvais que nous eume jusqu' au present. Je vous prie Mr. d'assurer tous mes amis de la fermeté de mes sentiments, les quelles je ne changerai jamais. Le plus grand passetemps que j'ay ce (c'est) le someil, puisqu' on ne peut pas jouer trop à l'aise aux echec. Le balotement continuel occupe trop la teste. Les aggrements du temps passé m'occupoient beaucoup, et c'est la matiere de mes reveries Conservez tous le Souvenir de celui qui ne cessera jamais d'estre Monsieur vostre m. p. — Dans le Sond ce le 21 de Novembre 1712.

(Eigenhändiges Original.)

30.

Schreiben desselben an denselben.

Am Bord bei Hull in England, 9. Dec. 1712.

Monsieur! Ce n'est que pour tirer mes amis de l'inquietude que je vous escri la presente, sans vous donner une detail de tempetes de 36 heurs, de gros temps contraires de calme, de tourmens et toutes les traverses qui m'ont quasi sans relache accompagné jusqu' ici, ou j'ai etez obligé de relacher a cause de vents contraires. Mais tout d'un coup nous somes aussi condamné a faire ici ma quarantaine. Mais comme en partant Mr. Scott m'a assuré que l'on fera des dispositions pour mon passage, j'ai escrit houjourdui au vicomte Boullinbroock et en 6 jours j'espere quelque reponse favorable pour mon passage. Parmi toutes les traverses susdites je me svís mieu trouvé que les matlots mesme qui pajoit de tributs a la mere continuelement, et je trouve que ni la viande sale, ni les biscuits noirs n'ont nuit a ma sainté. Donez avis de tout ceci, je vous en prie, a ceux que jai

quitté a Dantzik et qui m'appartiennent, puisque je ne veut pas fair de groos paquets, affain qu'il sachent au moins que les chiens mareins ne m'ont devore. Un capre françois qui croise sur la flotte hollandoise nous avoit regalé de trois volé de canons bien vives, mais mal attrapé, puisque le chipper ne vouloit aller a son bord ne l'ayant arboré aucun pavilion. Mais nous nous ayant reconnu aprez de part et d'autre il me regale mieu d'un bon pain blanc. Enfein tout est oublié, puisque nous vojons la terre sans y auser mettre le pied. Faites mes compliment a tous ceux qui se souviennent de moy, et a Mr. et Mine la Strarostine de Merv mes excuses que je ne svis pas ale à Merv. Je escriv pas a la petite Faniche jusqu' a une occasion plus sure, mais vous pouvez la assurer que je ne me souvien pas moins d'elle pour cela. Je svis Monsieur Vostre m. p. — Au bor prez de Hull en Engleterre 9. de Decembre 1712.

(Eigenhändiges Original.)

31.

Schreiben desselben an denselben.

Passy, 9. März 1713.

Monsieur! Je n'ai reçu aucune de vos lettres depuis celle que j'ai accusé par ma derniere, ou moins que l'on m'envoy encore quelque par quelque vois inconnu. Trois jours apres m'avoir logé dans la maison de Carmelin a Salio*) le feu ayant pris dans ma cusinne par un pouttre qui traversoit la cheminé j'ai manqué de estre brulé puisqu'il n'avoit plus de 15 pas de corps de logi jusqu'a la piece qui brula, mais par boucheur n'ayant pas eu du vens j'en svis quitte pour quelques peu d'argent pour reparer le batiment, c'est accident m'a fait deloger de la houjourdvi et je svis venus ici loger dans un maison de Mr. Dorso tres aggreable, et la mieu situé et meublé l'aimable bois de Boulogne tien quasi a mon jardin et estant le maitre de toutes les chasses dans les plaisir du Roy je peut fort bien m'en passer de Paris, ou je n'irais plus que deux fois la semain etc. — A Passy ce le 9 de Mars 1713.

(Eigenhändiges Original.)

*) Chaillot.

32.

Schreiben Rákóczy's an K. Ludwig XIV.

Passy, 27 April 1713. www.dlibnet.cn

Sire! Vostre Majesté verroit cette lettre couvert des larmes que la triste situation de mes affaires me feroit verser si les principes de la Religion et les diverses evenemens de ma vie ne m'avoient appris a adorer la Divine Providence dont les voyes sont inpenetrables. Ce motive modere ma douleur, tant que la foiblesse humaine me le permet, mais les liens de mes sermens me forcent a vous ouvrir mon coeur, Sire, et a vous exposer, plusieurs choses capables d'emouvoir la pieté solide de Vostre Majesté.

Il est notoir, Sire, que les guerres que mes ancetres ont faites pour la cause comune de Vostre Mté. et de Roy de Svede leurs alliéz sont la source de l'animosité que vos ennemis ont fait paroistre en tout temps contre ma maison Mon Pere en ressentit les effets des qu'il fut depuillie de sa Principauté de Transilvanie pour avoir embrassé la religion catholique; son beaupere perdit la tête sur un echoufaud, les fortresses hereditaires de ma maison firent envahies ou demolies, nos tresors, archives, arçeaux et tous les meilleurs effets enlevez, le conseil de Vienne ayant conçu le dessein de la perdre, afin de subjurer la Hongrie. Etant par le svelte devenu ainsy moy mesme l'objet de leur haine, ma vie, depuis la capitulation de Munkatz violée, fut un enchainement de diverses persecutions. Cependant ces injustices estoient pour moy un motif moins puissant de m'y exposer, que l'oppression de la Patrie, la confiance en ma maison, et l'attachement hereditaire à la France. Les lettres que j'ay eu l'honneur d'escrire a Vostre Mté. dans cette veüe (quoyque nullement contraire aux loix de Hongrie) furent la cause de ma prison, et les procedures des juges autrichiens opposées aux même loix le motif de mon evasion. Les bienfaits de Vostre Mté. soulagerent le malheur de mon exile en Pologne, et la reconnoissance jointe aux gémissemens de la nation hongroise me porta a commencer la guerre sans armes, sans troupes, sans argent. Toute la nation et principalement ceux qui a present souffrent avec moy, m'ont toujours marqué de l'amour et de confiance. J'ay vu mes troupes augmentées jusqu' a 75,000 hommes pour resister au diverses armées composées de meilleurs regimens de l'empereur, a toute la

Croatie, aux Rasciens et a un grand nombre de milice armée, et pour bloquer et reduir tant de fortresses que les ennemis avoient partout. Le manque des fonds necessaires par la suite le refus d'entrer dans le projet du secours par la Croatie et dans plusieurs que j'avois formé pour recevoir des armes dont je manquois depuis le commencement de la guerre et enfin la superiorité de mes ennemis ont privé la nation des fruits de ses travaux, pendant que vos ennemis me flattent agreablement en me reprochant que les troupes que j'ay occupé, celles que j'ay empêché de les servir, le secours de vivres que j'ay occupé d'argent et de fonds qu'ils avoient dessein d'engager et que je leurs ay ôté, et les courses continuelles dans les pais hereditaires de l'archiduc, ont beaucoup contribué a traverser leurs desseins contre la France et l'Espagne. C'est ce qui endureit la cour de Vienne contre ceux qui ont concourru avec moy a faire et a soutenir cette guerre, qui leurs a fait un diversion aussi puissente, d'autant plus qu'ils refuserent les derniers offres de cette cour faites par Palfy, il y a deux ans dans un temps ou il estoit encore de quelque consequence pour les affaires de Vostre Mté. qu'on les refusât.

Quelle triste situation, Sire, seroit la mienne si j'étois protégé par un Monarque moins equitable et magnanime que Vostre Mté. J'aurois fait un sacrifice entier et complet de tout ce que j'ay eu au monde, je verrois la princesse mon epouse dans l'indigence, mes enfans captifs, et j'entendrois les ennemis me reprocher par tout le mal que je leurs ay fait sans trouver chez mes amis les consolations qui sont les sorties aussi naturelles d'un entreprise juste comme a etez la mienne, qu'il m'a etez naturelle de chercher de l'asyle en France ne pouvant estre couvert ailleurs des persecutions odieuses et les plus scandaleuses de mes ennemis.

Je suis plainement persuadé, Sire, que les alliés ne seroient pas surpris de voir que Vostre Mté. fit agir fortement et efficacement pour le maintien du dernier article de la paix de Vestphalie et de retablissement de seigneurs et gentilshommes hongrois qui se trouvent en pologne dans la derniere misere, et que cet objet ne retarderoit pas la paix de l'empire quand même Vostre Mté. en feroit une condition de ce que nous regarde. Je suis convenu aussi que cet etat memoratif de l'utilité dont luy ont été les efforts de la nation hongroise, ne se croira pas aggravé des subsides qu'il plaira a Vostre Mté. d'accorder a un prince qui n'a autre ressource pour luy même,

pour ceux qui ne pourroient etre retablis, et pour tous en attendant qu'il le puissent etre.

Car enfin, Sire, quoyque mes menagemens ayent contribué a porter cette nation a s'unir dans un confederation, a declarer l'interregne, et a me donner le plaisir (qu'il n'est permis de gouter qu'aux princes) d'un constant amour et d'une pleine confiance, toute fois les declarations favorables de Vostre Mté. faites par les lettres dont elle m'a honoré, et par son envoyé extraordinaire auprez de moy, ont été les principales motifs. Elles m'ont autorise a leur promettre la continuation de vos bontés, et leur fair esperer leurs retablisement par la paix generale.

Si j'ay eu, Sire, la consolation de soutenir les interets de V. Mté. sans avoir eu de traittez solemneles avec elle, j'espere que l'effet que mon zele et la confiance de la nation ont produit, m'en tiendra lieu afin d'estre traité avec la même bonté que le sont d'autres princes attachez a V. Mté. dont les subsides et arrerages sont assignes sur des fonds assuré.

Plust a Dieu, Sire, que je fusse en etat de svivre mon attachement inviolable aux interets de V. Mté. sans luy etre aucunement a charge, me je suis persuadé qu'elle ne trouvera pas mauvais que je la supplie tres humblement et tres instamment de faire agir efficacement a la paix generale en faveur des pauvres exilés pour les quelles ma conscience m'oblige de m'interesser, et de me continuer en même temps sur des fonds assurez les subsides que Mr. Bösenval son envoyé extraordinaire m'a promis de sa part. Car leur indigence et la mienne etant un puissant motif a la pieté de V. Mté. j'ay lieu de croire qu'elle voudra bien honorer d'un subsistence stable et assuré qui puisse me garantir d'un honteus indigence et de la risée de mes ennemis, et me mettre en etat de secourir ceux qui ont été constamment attachez a la cause comune, jusqu' a ce qu'on les puisse retablir par voye de negociation, ou que l'occasion se presente de donner a V. Mté. des marques du désir qui m'est hereditaire de servir la maison royale de France.

Mon intention, Sire, n'est pas de me plaindre dans cette lettre que je prend la liberte d'ecrir a V. Mté. Si je n'ay pas reussi dans plusieurs de mes tres humbles instance, j'en accuse le temps et la situation des affaires. Je suis penetré de reconnoissance des graces que V. Mté m'a faites; mais les difficultés insurmontables que je

trouve dans le dernier projet qu'on a fait touchant ma subsistence sans faire mention de mes arrerages, les mesures que j'ay prises sur la promesse qui me fut faite a Dantzik a l'egard des subsides reduits a 20,000 par mois depuis la cessation de la guerre de Hongrie, et la sureté que mon etat presant m'oblige a desirer me font prendre la liberté de luy demander la grace qui me puisse garantir d'un changement encore plus funeste et d'une situation tout a fait déplorable. Je me flatte, Sire, que l'instance tres humble que je fais, et que le Prevot de Scepus mon envoye extraordinaire expliquera plus amplement, si V. Mté. l'ordonne, ne lui sera pas importune, qu'elle me honorera d'un reponse favorable, et me confirmera dans les sentimens de la veneration et reconnoissance avec lesquelles je vis et je serais toute ma vie, Sire, de Vostre Majesté le tres humble tres obeissant et tres dévoué serviteur Francois Prince m. p. — A Passi ce le 27. d'Avril 1713.

(Eigenhändiges Original.)

33.

Schreiben Rákóczy's an Marquis Torcy.

(1714.)

Vous m'avez demandes Monsieur l'autre jour une eclaircissement sur les demendes que j'ay fait au Roy. J'ay cru que l'abbé Brenner vous a fait connoitre assez amplement mes intentions la dessus. Mais afin que cet affair trop important pour moy ne se traine en longeur fault d'explications, je vous la ferais avec toute la brieveté possible.

Le Roy n'ayant rien pu fair ni pour moy ni pour mes enfans a la paix de Rastadt je souhaité qu'il ay la bonté de m'aider que je puisse negocier moi même pour mes interets, selon que je jugerais convenable, ce que ne se peut fair sans envoyer en divers cours d'Allemagne et sans y tenir en plusieurs des agens a mes gages.

Pour mieu reussir mesme il faudra que la princesse mon epouse fasse un voyage en empire pour mestre dans mes interets ceux de sa maison.

Outre tout ceci vous vous souviendrez Monsieur, que lorsque les seigneurs hongrois abandonné en pologne voulient venir ici pour emouvoir la pitié du Roy et implorer sa clemence, a la representation que j'ai fait fair a l'abbé Brenner, vous lui avez repondu, que si mesme

ils venoient ici on n'estoient pas en etat de les secourir avant la conclusion de la paix; que le Roy estoit intentionné de fair toutes les efforts possibles pour leurs retablissement: mais s'il ne pourroit pas y reussir c'est alors qu'il pourvoira a leur subsistence.

Je laisse et je laisserais toujours a la generosité du Roy a regler l'augmentation de mes subsides, en consideration de ces Articles, mais je vous dirois bien en confidence que si cette augmentation ne va pas jusque a 100/m livre par an payé par quartie, mon estat ne sera que tres mediocrement soulagé.

Dieu scait combien il m'est sensible d'este a charge au Roy, mais puisque la providence a disposé ainsi (?) de mon sort, la necessité m'oblige a fair ces dernieres remonstrances detaillées comme il sont. Je vous pris M. de les produire aux ieuX de Sa Mté. et de m'obtenir sa resolution, laquelle j'ay lieu d'esperer qu'elle prendra conformes a celles qu'elle m'a donne que elle feira pour moy toute ce qu'elle pourra. Je suis avec tout l'estime et consideration Vostre, Le Comte de Saaros m. p. (Ohne Datum.)

(Eigenhändiges Original.)

34.

Schreiben Rákóczy's an Baron Besenwal.

Kamieniec, 20. März 1721.

Je ne scaurois qu'etre fort sensible Monsieur aux attentions que vous degnez avoir pour moy, et je ne puis pas me persvader de les avoir merité ce d'autant plus que je me sens obligé a une reconnaissance infinie, vous etes Monsieur sans flatterie l'home du monde qui pouvez donner la plus veritable idée d'une amitié parfaite car vous etes le seul de ceux que je connois dont la constante amitié est le plus a l'epreuve du changement. La part que vous voulez bien prendre a la naissance de mon fils en est une marque tres vive dont je vous rends mille graces tres humble et souhaite que ce fils puisse vivre pour s'acquitter envers vous des obligations dont vous est redevable toute ma maison. Mon retour a Varsovie n'est pas encore determine, parceque j'ay trouvé icy plus d'occupation que je n'esperois, etant obligé de juger les differens entre les Turcs et nos gens, outre mon encienne jurisdiction, j'esper neanmoins d'etre assez heureux

pour vous trouver encor avant vostre depart, en tous cas, si j'étois frustré de mon esperance, vous pouvez etre assuré etc. A Kamieniec ce 20. Mars 1721.

(Eigenhändiges Original.)

35.

Schreiben Rákóczy's an den Herzog von Orleans.

Rodosto, 31. August 1721.

Monsieur! Comme la providence me tient dans une etrange situation, si elle m'envoye de facheuse affaires d'un côté, elle me console par les sentiments pleins de bonté que Vostre Altesse Royale me temoigne. Car en effect comment pourois je assez vous remercier M. de tout ce que vous venez de faire pour moy? mais mon etat est si dur, que je scaurois me dispenser de vous importuner encore par ma presente. Je svivis dans un tel eloignement et incertitude de mes propres affaires; que pour comble de mes malheurs, dans le temps meme que je cours risque de perdre tout ce que j'ay, par l'infidelité et malversation de l'abbé Brenner, je ne scay rien de positif demander a V. A. R. outre ce qui elle a eu la bonté d'accorder à M. le C^{te} de Toulouze en ma faveur. Car les differens arrangemens que vous etes obligé de faire, Monsieur, pour le bien de l'etat, ne pouvant parvenir a ma connoissance qu'en trois mois, on ne reçoit ma reponse qu'apres autant de temps ecoulé. En sorte que mes dispositions deviennent presque toujours inutiles, ou rencontrent des arrangemens faites entre le susdit temps. Ainsy la grande confiance que j'ay dans l'amitié de M. le Comte de Toulouze, m'a obligé de passer les bornes de la delicatessen, en le priant de trouver bon que je puisse remettre la disposition de mes affaires entre ses mains; aussi entierement que par les liens d'amitié je me suis donné a luy moy même. Il y a longtemps que l'affection que j'ay pour ce prince m'y a fait donner tout pouvoir de disposer de ma personne. Je prie V. A. R. d'agréer que j'etende cet même pouvoir sur tout ce qui me peut regarder, car je suis persvadé, que le coeur genereuse de V. A. R. seroit encore plus sensiblement touché qu'il n'a été a mon depart, si elle scavoit toute l'etendue du triste avenir qui se presente a mes yeux; si on agit icy à tort et a travers, comme on est accoutumé de faire: a moins que vous ne trouviez M. quelque moyen de m'en tirer et delivrer en cas

que les affaires se tournent de la maniere que j'ay escrit a M. de Comte. Puisque faut d'avoir un chiffre, je n'ay pu les communiquer a M. l'archeveque de Cambrai. Mais si Dieu ne dispose pas autrement de moy, il faudra que je devienne encore plus philosophe que vous ne m'avez veu en partant: puisque alors je n'ay affronté par ma resolution que la dixieme partie des maux que j'ay appris a envisager depuis mon arrivée. Ma ressource sera en attendant votre volonté, de prier Dieu de vous inspirer M. ce que vous devez faire de moy, parceque je ne scaurois prendre un meilleur parti que de me jeter entre vos bras M. etant avec tout l'attachement possible et respectueux sentimens, Monsieur, de Votre Altesse Royale le tres humble et tres devoué serviteur Le comte de Charoche m. p. A Rodostot 31 Août 1721.

(Eigenhändiges Original.)

36.

Schreiben Rákóczy's an den Cardinal Dubois.

Rodosto, 24. Febr. 1722.

Etant hors de portée de scavoir a temps ce qui se passe en Europe, Monsieur, j'espere que Votre Eminence ne trouvera pas mauvais; que je sois peut etre le dernier de ceux qui vous temoignent l'interet qu'ils prennent à votre elevation à la pourpre. Peu de temps aprez cette nouvelle, la gazette m'en a annoncé d'autres, sur lesquelles de Comte de Charos ne voulant se donner la liberté (dans la conjoncture presente) de faire ses tres humbles complimens au Roy et a S. A. R. M. le Duc Regent, prie votre Eminence, de vouloir bien s'en charger de sa part. Les hereux et glorieux mariages du Roy et de M^{re}. de Valois, sont les fruits de vos sages conseils et ministère; a qui convient il mieux de temoigner ma joy qu' à vous Monsieur? puisque celle de toute la France vous doit etre attribuée, aprez Dieu. Quoyque je n'aye pas encore receu votre reponse à la mienne du premier Septembre, je continu de m'adresser a vous; esperant que les bontés que Mad^e. Roiale et M. le Duc d'Orleans ont eu pour moy, et l'amitié qu'ils m'ont temoignée, m'accordera part dans celle de Votre Eminence. Vous m'avez donné sujet d'avoir cette confiance, a l'occasion des depches du S^t. Bon en Espagne, et vous me flattez que vous n'oublierez pas mes interets au congres de Cambrai. Ainsy j'espere que vous excuserez ma naive et sincère confiance, avec la quelle je vous joint

ce memoire. Il peut estre que l'on raisonne dans icelluy comme un aveugle des couleurs; car l'on ne scauroit faire autrement dans une telle ignorance et éloignement ou je viv. Il faut pour moy contre le bon sens, anticiper sur le temps, et raisonner impertinemment sur ce qui peut arriver, pour tacher de deviner l'avenir; ne pouvant pas estre a portée des affaires. Puisque pour le comble de mon malheur il n'y a de puissance que celle des Tures, qui m'accorde l'abri contre la vengeance de ceux qui ne poursuivent pas moins ma personne, que l'attachement hereditaire en moy; que ma maison honorée par les alliances du feu Roy de glorieuse memoire, encore du temps de mon ayeul, a toujours eu pour la France. Mais comme rien ne scauroit le diminuer, je prendray mon mal en patience, et je suivray ma destinée aussi long temps qu'il plaira à la volonté suprême, qui a tracé la carriere de ma vie traversée par tant d'evenemens; parmi lesquels je tache de remplir mon devoir dans une confiance aveugle en sa misericorde. Si j'en avois moins que j'en ay dans la générosité de Votre Eminence, je tacherois de vous emouvoir par le recit de ma situation n'ayant pas eu des occasions jusqu'icy de m'attirer votre amitié, ni de vous convaincre des sentimens de ma parfaite consideration, avec laquelle je suis, Monsieur, de Votre Eminence le tres obligé serviteur
Le Comte de Charoche m. p. A Rodosto le 24 Fevrier 1722.

(Original.)

Die Beilage dazu bildet nachfolgendes Memoire.

I. La paix de l'Europe et la tranquillité publique ayant été le but de la quadruple alliance, elle auroit ramené l'un et l'autre, si le genie de l'homme, son esprit et sa prudence estoient capable du repos et de la tranquillité. Chacun souhaite l'un et l'autre a sa façon; mais le repos de l'un produit l'inquietude, la tranquillité de celuy cause le trouble de l'autre. La droite raison envisage l'équité et la justice; et ce n'est que l'amour propre d'un chacun qui regarde differemment ces objets, que la portée de l'esprit, l'ambition et la prudence deguisent differemment. Chaque science a sa pierre philosophale, dans la recherche de la quelle on passe sa vie, et on peut dire que le repos et la tranquillité est celle de la politique mondaine: car ce ne sont que ses propres principes qui empechent de la trouver. La vie de l'homme seroit une beatitude s'il parvenoit jamais à ce but, dont le

createur n'a pas voulu qu'il jouisse dans ce monde. Il ne faut donc pas s'étonner si les Rois alliés ne sont pas encore parvenus à cette fin qu'ils se sont proposée; et ce qui est le plus extraordinaire, il faut toujours travailler sans esperance d'y parvenir jamais, parce qu'on est obligé de faire ce qui est juste et raisonnable. Cependant, comme on a déjà dit, les differents interets empeche de regarder du meme coté ces objets; la mort d'un Prince, le changement d'un ministre changent le systeme, et forment des differens points de vue, sans compter les evenemens qui surviennent, et differentes pensées qui se succedent, dont les dernières sont souvent meilleures que les premières, ou pour le moins on les croit telles.

II En lisant l'instrument de la quatruple alliance repandu dans le publique; qui est ce qui n'auroit pas cru, qu'aussi tot que l'Espagne l'accepteroit, le calme et la tranquillité tant désirée, succederait au trouble? Enfin le Roy Catholique y est entré et executé meme avec toute la bonne foy requise. Ce Prince a envoyé son ministre qui languit depuis un an à Cambray; cependant le congres qui devoit pacifier toute l'Europe, est devenu infructueux jusqu'à present. On est hors de portée de pouvoir examiner la cause de ce delay, quoy-qu'on soit bien persuadé qu'on trouvera la source dans le precedent point de ce raisonnement, outre qu'il semble qu'il seroit contre le bon sens de croire, que les mariages du Roy de France et du Prince des Asturies n'aient chargé le pivot sur lequel la machine devoit rouler. Le temps, les evenemens, l'experience enfin la raison et la prudence ont produit ce changement, puisque la division entre la France et l'Espagne auroit tot ou tard affaibli ces deux monarchies, et repandu des mauvaises influences sur toute l'Europe.

III. Dans le temps du ministere des Cardinaux de Richelieu et Mazarin, l'Empire et l'Espagne unis dans la maison d'Autriche, entouroient le Royaume de France, par ou elle estoit obligée de faire front à chaque coté. Pour y reussir on menageoit des alliances dans des pays les plus éloignez, en dessein de faire diversion aux ennemis. On fournissoit des subsides au Roy de Suede pour attaquer l'Empire; on en donnoit au Prince de Transylvanie pour soutenir les libertes de la nation hongroise, la quelle ravageoit l'Autriche, la Moravie, et la Silésie, portant la guerre jusqu'aux portes de la residence de l'Empire. Par ce moyen on se degagé des forces de l'Empereur, et on se trouvoit en etat de faire de conquestes sur l'Espagne Une armée de 20 a

30 mille hommes, suffisoit sur le Rhin contre les princes alliés de l'Empire, et une autre de 40 mille hommes plus ou moins occupoit les pays bas. Le Royaume de France fournissoit aisement les recrues pour un tel nombre de troupes, sans se depoupler, et le nombre de ses habitans produisoit l'abondance par l'agriculture. On faisoit fleurir les arts et les manufactures, par l'aisance de la vie, et on s'attire par la le commerce, par le moyen duquel on retiré avec usure l'argent qu'on faisoit sortir par le payment des alliés. Et qui est ce qui ne voit que si la France eut continué ces maximes, elle seroit parvenue au comble de toute felicité mondaine? mais pendant la jeunesse et la prosperité, accompagnées de la flatterie, le feu Roy ayant commencé à sentir ses forces on a chargé de maxime; et peu à peu croyant n'avoir besoin des autres, on ne menageoit plus les alliés, auxquels les depenses domestiques infiniment augmentées, ne permettoient plus de fournir des subsides. Un zele peut etre trop violent a commencé par la suite à depoupler le Royaume, à ruiner, et a transporter les manufactures dans les pays etrangers, et partager le commerce avec eux. Enfin les armées et le nombre de troupes, peut etre de six cens mille hommes tirés de la France, ont obligé d'abandonner l'agriculture même; c'est ce qui a achevé de ruiner le peuple. Voila la source à laquelle on doit remonter, pour trouver les cause de l'etat present; et c'est certainement de la que les malheurs ont coulé comme des ruisseaux qui ont produit un debordement, auquel les differens projets, etablissemens et systemes ne scauroient resister, qu'autant que les faibles digues peuvent arreter l'impetuositè d'un torrent. Cependant malgré cette grande quantité de troupes que la France a entretenue la derniere guerre, ou en seroit elle si l'Empereur Leopold avoit pu faire passer les 30 mille allemands, et autant d'Hongrois, s'il eut voulu, en Espagne, dans le temps qu'il abandonné son cher fils l'Empereur d'à present, a la mercy des Anglois, ne pouvant l'aider ni de troupes ni d'argent, a cause de la guerre de Hongrie. Car les reproches que la Reine d'Angleterre et l'Empereur se faisoient mutuellement avant la paix d'Utrecht, ont evidemment manifesté les conjonctures auxquelles de Roy d'Espagne doit sa couronne, et la France le bonheur d'avoir un de ses fils sur ce meme thrône.

IV. Les Princes qui sont appelez aux gouvernemens des Royaumes, et les pilotes qui tiennent les gouvernailes sous leurs ordres, sont obligés de regarder le present et d'etendre leurs veues jusques

sur l'avenir. La prudence qui a été donnée à l'homme pour des lunettes qui representent des objets éloignés, se brouilleroit souvent, si elle n'étoit soutenue par la force de l'esprit, pour faire ces hommes que l'on appelle les genies superieurs. Et c'est à ceux cy à regarder les maux presens avec intrepidité, et de ne perdre jamais de veue ceux même qui peuvent arriver. On entend souvent l'histoire du Card^{al}. Mazarin, qui malgré les assurances qu'on luy donnoit, ne vouloit jamais approcher d'un cheval, parce qu'il pourroit ruer : mais on ne fait pas toujours reflexion sur la belle maxime que ce mot prescrit aux ministres, qui doivent prévoir dans les amis même ce qu'ils pourroient faire s'ils devenoient ennemis ! Si l'interet et la seule raison d'état faisoient agir les princes, on pourroit plus aisément prendre des mesures pour s'assurer d'eux : mais ayant la nature commune avec tous les hommes, ils ne sont pas exempts de passions, caprices, et boutades, et souvent les plus simples sont les plus dangereux, parcequ'ils se laissent gouverner, et ils suivent ainsi les passions des autres ; en sorte qu'il est bon de se souvenir toujours des maximes du susdit Cardinal Mazarin, pour ne se pas tromper, et en les suivant étendons la veue sur l'avenir.

V. On ne sçauroit avoir une autre pensée sur les véritables interets de la France, si non établissement d'une tranquillité et repos, pour reparer le peuple, le commerce et les finances. Ainsi il est aisé à conclure qu'on ne doit suivre d'autres principes que ceux qui peuvent éloigner tous troubles et guerres ; et puisque la guerre offensive depend de la volonté de l'agresseur, il faut prendre des mesures contre les guerres defensives, dans les quelles les alliances, outre l'interet propre, peuvent engager. Rien n'est plus commun dans l'histoire que les exemples de manquement des alliances, et sans les rechercher dans les temps reculés, la propre memoir d'un chacun les peut fournir ; quoique parmi les hommes rien ne paroisse plus abominable que le manquement de foy. — Helas ! si l'on songeoit à ce qu'on doit à Dieu, au prochain et à soy même, on établroit certainement pour une maxime souveraine des États, de s'exposer plutôt aux derniers perils, que de manquer aux engagements. Ainsi bien loin de suivre les detestables principes, de promettre toujours et de ne rien tenir, il faudroit choisir celui, de promettre prudemment et de n'y manquer jamais. Car d'ordinaire ce ne sont que les engagements imprudens, inconsiderez, temeraires et précipitez, qui mettent les

hommes dans l'impuissance de les remplir. Un état ne peut être sans allié, et la France paroît à présent si réunie par les neuds des mariages avec l'Espagne, qu'elle ne devroit désormais faire que la même famille, le même peuple, et suivre les mêmes intérêts. Cette mutuelle alliance et naturelle, et convenable de part et d'autre : mais il semble, que l'intérêt des États demande encore de faire entrer dans cette alliance défensive le Roy de Sardaigne, parcequ'il seroit trop dangereux de laisser ce prince exposé sans appuy. Tel temps et conjoncture que l'on puisse prévoir, les dangers qui menaçoient autrefois la France du côté des Anglois, sont évanouis, les Holandais sont dans l'impuissance de faire du mal, et on veut même croire que, si la France laisse l'Empereur en repos, ce prince ne l'attaquera pas par la petite porte, pour ainsi dire, du pays bas. Mais c'est icy le cas de prévoir ce qui peut arriver, car de tout ces raisonnemens sur les voisins on concluroit mal si on vouloit s'arrêter simplement, sur ce qu'on peut faire par envie de conquérir; sans y considérer ce qu'on peut entreprendre en dessein de faire des diversions, pour pouvoir frapper plus librement ailleurs. Comme il pourroit arriver dans le cas, si la France étoit obligée de défendre ses alliés; et voilà justement une conjoncture sur laquelle on ne peut assez penser.

VI. On doit pardonner à ceux qui pensent que dans le temps du partage des États d'Italie, par les puissances de la quadruple alliance, on n'avoit pas songé aux mariages, qui unissent aujourd'hui aussi étroitement les intérêts de deux couronnes. Car après avoir donné la Sicile à l'Empereur on s'étoit établi une véritable pierre d'achoppement, en donnant les États de Florence et de Parme à l'Infant Don Carlos. Il faut entièrement assujétir l'esprit à une foy tout-à-fait aveugle, pour croire que l'Empereur ou son successeur, laisse ce prince paisible; à moins qu'il veuille prêter l'autre joue lorsqu'on en aura frappé une. Soit qu'il soit feudataire, soit qu'il ne le soit pas, son sort ne sera guères différens : car quand même on le déclareroit tout-à-fait libre, le beau prétexte restera toujours, de dire, qu'on n'a pas pu préjudicier aux constitutions de l'Empire. C'étoit toujours une des anciennes maximes de la cour de Vienne, tirée de celle de Machiavel, de pousser à bout les foibles, pour avoir des prétextes de les envahir. Lorsqu'on voudra agir ainsi avec l'Infant, on apprendra en Espagne par ce Prince fugitif même la première nouvelle de l'entreprise de l'Empereur contre luy. On se sert de cette expression pour marquer

combien il sera exposé, et la facilité avec laquelle l'Empereur pourra attaquer, avant qu'on puisse le soutenir. L'alliance du Roy de Sardaigne meme ne le sauvera pas, puisque on ne peut s'imaginer que ce prince prenne les armes le premier avant l'arrivé des armes Espagnoles et francoises en Italie. Et ou en sera l'Infant, avant que l'Espagne equipe sa flotte, et l'armée de France en état de descendre en Italie? Il seroit plus seur certainement pour ce prince, de faire administrer ses Etats par un gouverneur, et demeurer en Espagne. Mais cela meme ne luy est pas permis, puisque il doit faire une ligne tout-a-fait separée de la maison Roiale. En cas cependant que cela luy fut permis, on doit toujours croire que l'Empereur fera contribuer ses Etats, comme il en use à present avec le grand Duc, et celuy de Parme. Voila donc, comme on a dit, une pierre d'achopement, au sujet de laquelle la France pût estre troublée, et obligée à une guerre defensive. Le second sujet sera peutetre un jour la decadence du commerce du Levant, par la force maritime que l'Empereur est en état d'establir. Car il faut toujours se souvenir, qu'on ne raisonne pas sur ce qui est actuellement, mais sur ce que l'Empereur ou son successeur pourra faire. Les Hollandois et les Anglois sentent deja les incommodités de la compagnie d'Ostende il ne faudra que trois ou quatre ans de repos à l'Empereur, pour faire parler les Francois de la compagnie du Levant etablie à Vienne.

VII. Ceux qui voudroient s'imaginer que la maison d'Autriche etant a la veille de sa decadence, ses forces se partageront d'elles meme a son extinction, pourroient se tromper, s'ils se fondoient aveuglement sur ce principe, car il pourroit fort bien se faire, que les Electeurs ne pouvant convenir entre eux, se declareront Roys eux memes, sans songer plus à elire un Empereur. On doit avouer meme que toute les apparence conduissent à cet evenement, lequel ne partagera pourtant pas les forces de celuy qui epousera la fille hereditaire de l'Empereur. Ce prince trouvera toujours quelque partisan parmi les petits Roys, et il forcera tour a tour ceux qui ne voudront le reconnoître pour l'Empereur. La France pourra-t-elle s'exempter de cette querelle? Croit on qu'on ne pourra dire un jour, qu'on a cedé l'Alzace contre les constitutions de l'Empire? Surtout si le Prince appellé à la succession de la Maison d'Autriche, se faisoit reconnoître par la voye des armes. Car si l'Empereur aujourd'hui conquerroit meme l'Alzace, il n'en tireroit aucune utilité, etant obligé par ses capitulations

de remettre à l'Empire tout ce qui est, ou a été de sa dependance. Il n'en seroit cependant de meme d'un Empereur reconnu de la maniere desusdit; on pourroit dire icy que la supposition, dans laquelle on etablit que le prince appelé à la succession de l'Empereur retiendra tous ses Etats, est fausse, car les Royaume de Hongrie et de Boheme ne souhaitent que cet evenement pour sortir de l'esclavage. Ils prendront aussitot les armes et ils se demembreront. Mais encore une fois, on sortiroit du systeme de ce raisonnement si on vouloit decider sur le bien qui peut arriver; car c'est la propriété de l'imprudence, de compter sur un bien douteux, et c'est l'effet de la prudence, d'envisager le mal pour le prevenir. Il est certain que la maison d'Autriche court risque de perdre les susdits Royaumes a cause de leurs dispositions interieures: mais par eux meme ils ne seront pas suffisans pour y reussir, si on ne prend des mesures que la prudence suggere, parceque sans cela, si on laissoit aller les choses comme elles vont, on a plus de raison de croire que cela n'arrivera pas. L'Empereur d'aujourd'hui a bien change les maximes de ses predecesseurs quant aux gouvernemens de ces Royaumes, mais sur tout de la Hongrie; car les grands et principaux seigneurs de Boheme avoient toujours part dans le ministere et gouvernement du Royaume. Les mécontentemens n'étoient que dans le peuple, et ils regardoient plus l'oppression que souffroient les sujets esclaves de leurs propres seigneurs, que de la cour de Vienne. Mais au contraire en Hongrie les grands et le peuple étoient maitrisés par les Allemands, avec lesquels la nation antipathisoit de tous temps. L'Empereur regnant a pris le parti de donner les Evechez aux ecclesiastiques de naissance et des premieres familles. Il regarde plus favorablement les seigneurs que ne faisoient ses predecesseurs: il fait tenir une discipline exacte parmi ses troupes; et quoiqu'il aye déclaré de Royaume libre en cas d'extinction de sa ligne masculine par une loy expresse, etablie dans la diette de Presbourg, si cependant dans le temps de sa mort le Royaume ne se trouvoit entierement degarni de troupes, ou si on negligeoit à present les mesures dont on parlera; les Eveques et les seigneurs attachés a la maison d'Autriche, aidés par les troupes qui se trouveront dans le pays l'emporteront aisement sur les bien intentionnez.

VIII. Voila une ebauche fort legere de ce qui peut arriver, pour obliger la France d'entrer dans des guerres defensives, malgré elle;

à moins qu'elle ne veuille manquer à ses alliez, et a elle meme. On n'a dit que trop peu sur ce que l'ambition, la jalousie, l'humeur et le caprice peuvent entreprendre; quoyque l'affectation avec laquelle l'Empereur continue à se donner le titre de Roy d'Espagne, de créer de grands de ce Royaume, et de chevaliers de la Toison d'or, marque toujours qu'il pretend posseder les parties de la monarchie d'Espagne par succession, et non en vertu des traités: ce qui merite bien des attentions et des considerations. En sorte qu'en prevoiant et ruminant tout ce qu'on vient de dire, on vera aisement que la prudence dicte de prendre des mesures éloignées, contre les inconveniens, que les lunettes de longue vue de la meme prudence represent en éloignement. Et quels moyens pourroient estre plus salutaires, que ceux qui conduiroient à la conservation de la paix et de la tranquillité, de la France, en cas meme des susdits evenemens? Pour decouvrir donc ce meme remede, il est necessaire d'examiner en quoy consiste la veritable force de la maison d'Autriche.

IX. Il y a plusieurs Etats forts par leurs situations, et foible interieurement, manquant de forteresses, de troupes, de peuple, et de bons gouvernemens etc. Il y en a qui ont pour partage cette derniere ressource, mais ils sont foibles par leurs situations, étant entourés de voisins puissans, ambitieux et hors de portée d'estre secourus par des puissances interessées pour leur conservation. La communication par la mer etant sujette à tant d'inconveniens et frais immense, n'a pas empeché que l'Espagne soit toujours forte par sa situation barrée par les Pirennées du coté de la terre; mais sa disposition (?) interieure n'a pas toujours correspondu à cet heureux emplacement. L'Angleterre est de meme, à cause de la division continuelle de son gouvernement; mais les avantages naturels manquoient plus à la France dans le temps qu'elle estoit entourée par les Etats du Roy Catholique, en sorte qu'elle ne se soutenoit que par ses forces interieures. On pourroit plus au long deduire cette proposition, en examinant ainsi tous les etats d'Europe: mais pour couper court on ne produira que la Pologne, dont les forces interieures sont absolument nulles. Ouverte de tous cotés, elle conserve pourtant sa liberté dans un libertinage perpetuel, car l'interet de ses voisins qui concourent toujours à sa defense, qui font ainsi l'effet des briques archoutées l'une contre l'autre pour former une voute. Mais si le susdit Etat est ainsi heureux à cause de ses voisins, la situation de la Hongrie est devenue tout-a-fait malheureuse

depuis que les Turcs ont succédé aux Grecs, et aux autres peuples voisins. Car ce n'a été que sur le specieux pretexte de sa deffense et glorieux titre de rempart de la chretienté, que la maison d'Autriche l'a subjuguée, et elle est à present presque hors d'estat d'estre secourue. Les etats de la maison d'Autriche et ceux des Turcs environnent ce Royaume, et le voisinage des Polonois, peuple aussi divisé entre eux, que foible par plusieurs raisons, ne luy est d'aucune utilité. Si on considere ainsi les Etats de la maison d'Autriche, a sçavoir l'Italie, le Tirol, la haute et basse Autriche, avec les Duchés qui composent ce cercle, la Boheme, la Moravie, la Silesie, et la Hongrie: on verra que sa monarchie est autant forte par sa situation, que par des ressources interieures. Les Princes de l'Empire divises par des interets contraires au lieu de pouvoir luy nuire, luy servent de rempar contre la France; et celle cy ne sçauroit l'attaquer sans augmenter le nombre de ses ennemis. Ses derrieres sont assurez, ses Etats fourmillent de peuple, les princes de l'Empire toujours prêts à luy fournir des troupes pour de l'argent la fertilité de son domaine est quasi generale. On commence à eriger des manufactures, etablir et etendre le commerce, ce qui manquoit sous les regnes precedents: en sorte que toutes ces reflexions bien debatus, peuvent mener fort loin l'esprit qui considere attentivement ce qu'elle peut, et ce qu'elle pourra un jour. Mais en meme temps il est aisé à decouvrir son foible, si on prend les mesures necessaires pour reconnoitre une place. Il faut faire son tour avec attention, et pour ne se pas tromper sur le choix de l'attaque, voyons par ou, et avec quel succez elle avoit été attaquée autrefois.

X. Charles quint par son union avec son frère Ferdinand, Roy des Romains, peut seul donner quelque ideé propre à ce dessein. A peine fait on reflexion sur son regne, on voit d'abord que tandis que la Hongrie jouissoit de ses libertés, tandis que la monarchie autrichienne pouvoit estre attaquée par derriere, Ferdinand bien loin de secourir son frere, estoit obligé d'avoir recours à Charles-quint. La France se deffendoit et disputoit le terrain avec succes, et s'est si bien trouvée de cette decouverte, qu'elle se servie toujours depuis princes Gabriel Bethléem, George 1^{er}. Rakoczi, Appaffi et François 2^{de}. prince de Transylvanie pour se soulager. Ce n'est pas que ces princes eussent été assez puissans contre une aussi grande monarchie: mais leurs attaques estoient toujours les plus sensibles, parceque leurs

batteries battoient à revers et à rouage. Leurs premières courses pénétraient d'abord jusques aux portes de la capitale, et de là s'étendaient jusques en Moravie et Silesie. Tous les ministres et les grands de la cour étoient également intéressés, les peuples étoient souvent prêts à se revolter, et ce sont ces cris, qui faisoient pendant la dernière guerre dégarnir l'Italie et le Rhin des troupes de l'Empereur et abandonner l'Espagne. L'intérêt commun des conseillers unissoit les voix dans le conseil, et voilà le secret que le Czar a trouvé pour finir la guerre avec la suède, par le moyen des ravages faits dans ce royaume, et quantité de maisons de plaisance brûlées. Pour rendre cette idée plus vive, on n'a qu'à se souvenir du siège de Landrecy, et de l'enlèvement de M. le premier; on trouvera que ces seuls événemens ont frappé plus vivement la cour, que n'ont fait les pertes de toutes les batailles et places éloignées. Ces réflexions ainsi faites, pourroit-on balancer à décider, que le moyen le plus efficace pour garder la paix en France, pour garantir l'Infant d'Espagne, et le Roy de Sardaigne, seroit d'avoir des alliés éloignés, qui peuvent faire de pareilles diversions, pour tenir en échec un prince et l'empêcher de nuire? On aura beau tourner ses pensées sur le projet, qu'on dit être sur le tapis, de donner la Sicile et Naples au Chevalier St. Georges, de membrer Mantoue et une partie du territoire de Pavie de la Monarchie autrichienne: tous ces projets sont excellens et nécessaires pour assurer le commerce de France dans la méditerranée. Mais si on s'arrête à ces seules vues, on n'exemptera pas la France et l'Espagne de la guerre pour la défense de ces mêmes alliés. Au lieu qu'en ajoutant à ces beaux projets la restitution de la Transylvanie à son prince, et en faisant une alliance offensive et défensive avec lui et avec le Czar de Moscovie; il ne seroit plus question que de fournir de l'argent, en cas d'attaque, conjointement avec l'Espagne, sans recourir à des levées de troupes, équipemens de flottes, et transports de munitions de guerre et de bouche, en Italie, par où on a enervé le Royaume. Car le moindre secours des troupes, qu'on conserveroit toujours en paix pourroit tenir tête lorsqu'on attaqueroit par derrière la puissance avec la quelle on auroit la guerre.

XI. On se souviendra sans doute de projets que le Czar faisoit lui-même étant en France, par où on verra que celui-ci ne rencontrera aucune difficulté du côté de ce prince. Rien n'est plus aisé que de ménager les Polonois pour les faire consentir au passage de ces

memes troupes , puisque d'ailleurs ils ne s'y scauroient opposer. Enfin on avouera peutetre que tout seroit bon et aisé hors de faire consentir l'Empereur à la cession de la Transylvanie; on pourroit peutetre plus directement à une telle reponse, si on connoissoit ce qui se passe dans le Cabinet des ministres. Le premier mobile seroit le commun accord des alliez, car si le projet de donner la Sicille et Neaple au Chevalier St. Georges est réel , il ne tient qu'à eux de mettre le prince de Transylvanie en etat d'agir. Si ce projet est faux et que les congrez de Cambray se tiennent, si les declarations fortes de commun interet des alliez ne faisoient pas effet pour y reussir; il faudroit considerer que l'execution de ce systeme produiroit plus d'utilité, qu'il n'en couteroit aux alliez de faire des efforts bien serieux pour contraindre l'Empereur: d'autant plus, que la restitution de la Transylvanie tireroit après soy le demembrement infaillible du Royaume de Hongrie, après la mort de l'Empereur, dont la Boheme, la Moravie et la Silesie seroient bien ebranlées, en consideration de la tranquillité et de l'état hereux dont elles jouissoient autrefois unies sous le meme Roy.

XII. Tout paroît juste dans ce systeme , car il ne tendt qu'à la deffense de ceux qui pourroient etre injustement troublés et inquietés. Ce n'est pas former de jugemens temeraires et decisifs, de prevoir ce qui peut arriver; au lieu que ni Princes ni ministres ne satisfont aucunement à leur devoir, s'ils ne travaillent que pour le repos de leur propre vie. S'n'etoit question que de prouver la justice des pretensions du prince de Transylvanie, quand meme elles n'auroient pas été deja reconnues par la France et par l'Espagne: rien ne seroit plus facile qu'à remonter à la source en temps et lieu, pourveu qu'on puisse etre à portée de la faire; car il est trop triste d'etre dans un lieu ou il faut six mois pour recevoir de reponse. Au reste on souhaite que Dieu, arbitre de tout, en dispose à sa gloire et au bien des interets, qu'il seconde les intentions qui ne tendent qu'au bien et à la tranquillité des peuples affligés par tant de calamités. Afin qu'apres avoir senti et reconnu la justice des chatimens dus à leurs pechez, ils ressentent les oeuvres de la misericorde digne de leur Dieu.

(Original.)

37.

Schreiben Rákóczy's an den Herzog von Orleans.

Rodosto, 24. May 1722.

Monsieur! Si Monsieur le Cardinal du Bois me connoissoit personnellement, comme j'ay l'honneur d'etre connu de Vostre Altesse Royale, Je m'adresserois à ce ministre en le priant de vous représenter le contenu de ma presente, pour ne pas vous ennuyer M. par un long detail. Mais comme il faut que la connoissance interieure de mon caractere, excuse souvent mes expressions sincerés et naïves, j'espere plus d'indulgence de vous qui me connoissez particulièrement (et vous m'avez meme souvent permis de raisonner à coeur ouvert avec vous) que d'un autre. Que V. A. R. ait donc la bonté du rapeller dans son souvenir le Comte de Charoche luy parlant dans son cabinet avec sa franchise naturelle. Ceux qui ne me connoissent que superficiellement, et qui pensent le plus favorablement de moy, sont portées à croire que je suis du nombre et caractere de ceux qui sont toujours disposées d'entreprendre les affaires le plus difficiles, sans envisager les mesures pour y reussir laissant au hazard ce que la raison et la prudence ne peuvent demeler, et voicy comme ils decident sur mon chapitre. Il peut devenir util pour nos desseins laissons le à portée de menager des mouvemens en Hongrie, lesquelles il me scauroit entreprendre que des Etats du G^d. S^r. Quand il sera temps et necessaire, nous le lacherons, et il sera toujours bien aise de tout entreprendre. Je ne scaurois n'offenser de telles pensées, auxquelles plusieurs apparences peuvent avoir donné lieu, car certainement ma resolution meme de venir dans ce pais cy, dans les conjonctures passées, a été souffisante pour retablir une pareille idée dans l'esprit de ceux qui ont ignoré mon dessein, que je detaille à V. A. R. plus particulièrement. Vouz avez veu que les promesses que le G^d. S^r. m'avoit faites estoient vages et generales, qu'elles pouvoient tourner en bien ou en mal, et la prudence estoit de s'en mefier, mais que le devoir m'inspiroit de ne le pas rejeter par la seul crainte des dangers, aux quelles j'expose ma personne. Vous m'avez dit M. que j'etois un philosophe, lorsque je vous ay déclaré ma resolution de venir voir personnellement ce qui en estoit, me de ne rien entreprendre si les Turcs n'effectuoient pas leurs promesses. Vouz avez approuvé la

conduite que j'ay tenue en arrivant, dont je vous avois rendu compte par M. le C^{te}. de Toulouze, et le M^{re}. de Torey jusque au temps que les interets de la France vous ont proprement forcé de favoriser ceux de l'Empereur. Vous avez cependant pu voir M. par mes sudits relations, que j'ay resisté à toutes les tentatives que les Turcs me faisoient pour me porter à former des entreprises, et à susciter des mouvemens en Hongrie contraires à la raison et maximes de la guerre ssvies et appuyées par la prudence, jusque au point de hazarder de les rebuter et de les degouter de ma fermeté si contraire à leurs esperence et façon d'agir. Mais ne m'etant jamais éloigné des principes sur lesquelles j'avoit fondé mes entreprises Dieu par sa misericorde infini m'a preserve de tout danger, et par la svite du temps il m'a fait gagner l'estime, la consideration, et la confiance de cette nation. Ainsi je crois qu'il est de mon devoir de vous informer de la situation de ce pais selon les idées que j'en ay, en sorte qu'en les confrontant avec les relations de l'ambassadeur de France, vous puissiez prendre vos mesures dans les conjonctures presentes, sur lesquels ma sincerité vous demande la permission de raisonner en confiance ferme, que votre bonté m'excusera puisque je ne peut me fonder que sur des apparences exterieures des affaires passées et futures.

Pour abreger ma lettre je ne repeteray pas les veues que j'ay communiquees à M. le Cardinal Dubois par une memoire depeché le 24 fevrier dernier, dans le quel je me svis etendu sur ce qui pourra arriver un jour, car mon dessein est de parler du present ensvite de mes pensées. La hardiesse que ma sincerité m'inspire commencera d'abord d'affranchir peutetre les bornes de la discretion en voulant approfondir vos pensées et vos desseins passées.

Lorsque j'ay lu l'instrument de la quatriple alliance que V. A. R. a conclu depuis ma sortie de France, je me svis quasi aussitot apperçu que vous jugiez des autres par la droiture de votre coeur, etant persuade que le veritable moyen de conserver la tranquillité de la France, seroit de detruire les prejugez des Puissances de l'Europe, dont les maximes apparentes du Regne passé, les avoient remplies; que la France ne gardoit pas les traités avec fidelité, et qu'elle ne songeoit qu'à s'aggrandir, et de renverser l'equilibre de l'Europe Vous vouliez, dis je, commencer votre regence par la religieuse observance des traittés d'Utrecht et de Rastadt, croyant que l'Empereur voyant la droiture de votre intention ne demenderoit pas mieux que

d'entrer dans les sentimens et candeur dont votre coeur est naturellement rempli. Je sens que ma sincerité deviendrait peutetre trop temeraire si je disoit qu'il auroit été mieux d'agir en arbitre en cette rencontre en faisant l'alliance triple avec l'Angleterre et le Roy de Sardaigne pour cette meme fin, à l'exclusion des parties belligerantes, je m' imagine en meme temps que les ministres d'Angleterre melé de ministres d'Hannovre n'auroient pas osé faire cette demarche opposée aux vœux de la cour de Vienne, et puisque jamais la France n'avoit été alliée de l'Empereur, on ne sçavoit pas non plus l'étendue que la cour de Vienne donnoit à l'honneur de cette alliance, comptant pour devoir les effets de l'amitié que les allies se temoignent reciproquement. Ainsy je m' imagine aisement que les langages doux que les ministres imperiaux tenoient au commencement, se sont changez à mesure que vous vous éloigniez des interets d'Espagne. Pour moy je voyois par tout ce que la gazette m'apprenoit, les grandes avantages que l'alliance de la France donnoit à l'Empereur dans l'esprit de toutes les puissances de l'Europe, et la convocation du congrez de Brunswik étoit la premiere demarche du ministere de Vienne, pour marquer sa pretendue predomination. Maitresse de toute l'Italie, elle commandoit la force maritime d'Angleterre, pendant que la France luy fournissoit les plus grandes parties du payment de ses troupes; et rien ne luy auroit été plus doux que de continuer cette manoeuvre, si Dieu ne luy en eût imposé des bornes en resserrant les alliances naturelles du sang par les noeuds des mariages du Roy de France et du prince des asturies. Il me semble d'entendre d'icy le langage de la cour de Vienne la dessus qui donne sans scrupule des titres de manquemens de devoir, de l'amitié, et de respect; à tout ce qu'on ne fait pas en conformité de ses vœux. Je ne cesse d'admirer les influences de la providence par lesquelles le Congrez Cambray a été différé jusqu'à l'affermissement de ces susdits noeuds. Car il est certain, ou pour mieux dire il me paroît ainsy que si ce congrez avoit d'abord svivi l'acceptation de la quatrouple alliance faite de la part du Roy Catholique les ministres Imperiaux n'ayant pas pû trouver de chevaux assez grands en frise, pour faire leurs entrées à Cambray, ils auroient peutetre monté des chameaux, au lieu qu'il me paroît d'avoir lû que Windisgratz est entré sans ceremonie, content apparemment de la representation de son grand collegue. Madame par sa bonté m'ayant accoutumé à luy marquer mes pensées extravagantes,

est peutetre la cause que j'oublie que j'ecris à V. A. R. chargée de tant d'affaires serieuses, et de toute la dignite Royale. Mais songez, je vous en prie M. que j'ay formé le dessein de vous montrer mon caractere sans deguisement pour que l'expression de ma petulente pensée ne paroisse à vos yeux comme un faute contraire à mes devoirs respectueux pour votre personne, Je m'examine assez, mais je ne sçaurois decider, si je ferois un jugement temeraire de croire que le conseil de Vienne tire des etranges epithets de son dictionnaire au-lique, pour qualifier les plus sincerés et equitables de vos intentions que vous avez eu d'executer vos traitez; et je commence à m'imaginer, que les sentimens dans les quelles je vous ay veu a mon depart de Paris pouroient revenir. A Dieu ne plaise que je souhaite du mal à mon prochain, qui m'en veut beaucoup, mais je crains, par avance, que l'humanité me suggereroit bien du plaisir si vous vous reflexissiez par la suite du temps sur plusieurs matieres d'entretiens que j'ay eu l'honneur d'avoir avec vous, et que vous concussiez le dessein de fournir des occasions à mon attachement hereditaire d'etre utile aux interets de la France. J'avoue cependant sans deguisement, que j'aimerois mieux finir ma vie dans l'obscurité dans laquelle la providence me tient depuis si longtemps, que d'entreprendre de susciter des troubles dans ma Patrie sans prendre des mesures convenables aux principes de la Guerre et de ma conscience. Car il ne conviendrait nullement ni à vos interets ni à mon honneur d'allumer de la paille (pour ainsi dire) dont le feu s'eteindroit lorsqu'il faudroit qu'il chauffât. Je sçay a ne pouvoir pas douter, que la porte ne manque ni de volonté, ni de pouvoir de m'aider, et d'entrer meme en guerre ouverte, en cas que la France et l'Espagne fussent obligées de prendre les armes pour porter l'Empereur à satisfaire aux engagements de la quatriple alliance en ce qui concerne la succession de la Toscane: mais j'ay debattu cet conjuncture trop souvent, et j'ose dire que telle favorable qu'elle puisse me paroître, ne seroit aucunement utile ni pour vous, ni pour moy. Car j'ay reconnu que les Turcs ne sont nullement disposées de faire ce qu'il m'avoient promis, c'est à dire de permettre les levées d'un corps des troupes chretiennes dans leurs Etats, puisque leurs soldats par point de religion meme ne sont nullement capables d'obeir à un chef et offiziers chretiens, et d'ailleurs on ne les engage tous les ans que pour servir l'été, et pour l'hiver ils se debendent pour retourner chez eux. Ils ont beau me

dire qu'on peut les engager pour toute l'année, les officiers memes qui les levent sont dans cet esprit, capable de deserter avec eux, et peutetre on ne trouveroit pas assez des bourreaux pour executer les deserteurs, tant l'usage a prevalu, et est dominant parmi eux; dont il s'ensvit clairement, qu'il (?) faudroit abandonner l'hiver ce qu'on auroit conquis pendant la campagne, et que par consequent on ne fairoit que des courses et des ravages pour desoler ma principauté et ma pauvre patrie. A cet inconviens il s'en joint un autre plus facheux qui me paroît egalelement insurmontable; car quoyque le G^d. S^r. et ses ministres soient persuadées qu'il seroit contraire aux interets de la porte de conquerir la Hongrie et la Transylvanie pour joindre ces etats a leurs Empire; en cas d'heureux succez, leurs pensées se pourroient changer, et quand meme le G^d. S^r. et ses ministres demeurent fermes dans leurs maximes, ils ne seroient jamais les maitres de contenir ces troupes enorguelliés par les victoires et avantages remportées: car les simples Turcs parlent de la Hongrie comme de leur patrie et patrimoine puisque le teritoire de fortresses et les pais autrefois soumis à la contribution, estoient partagees parmi les habitants dont les garnisons des places fortes estoient composée. Voila donc ce qui arriveroit en caas que les Turcs fussent victorieux contre l'apparence et saine raison, et si le contraire arrivoit, on ne pourroit attendre que deux ou trois compagnes d'eux. Toutes ces difficultés m'etoient présentes encore en France, et si l'on ne m'eut promis de l'argent pour lever et discipliner un corps de troupes cretiens, je seroit demeuré tranquille dans ma solitude, mais ayant cru qu'il seroit mon devoir de m'obstiner dans la mefiance de cette promesse, j'ay hazardé mon passage pour n'avoir rien à me reprocher au lieu que je me reprocherois toujours, si je me fiois dorenavant sur ce qu'il pourroient me promettre. Comptez outre cela M. que les Turcs sont entierement incapables d'eux meme de conseil et de l'execution dont les tetes des chefs sont responsable, en sorte que je croirois la mienne bien broulante si je m'exposois jamais à les commander. Je leurs ay souvent représenté toutes ces raisons sans deguissement et il n'y a pas longtemps que j'ay eu l'occasion de les repeter au G^d. Visir. Ainsi il seroit mieux de tirer de leur amitié les avantages dont je prendray la liberté de parler cy aprez.

Par tout ce que je represente jusqu'à present à V. A. S. je ne crois pas contrarier au memoire susdit, que j'ay envoyé a M. le

Cardinal ministre, ainsi je ne repetray pas tout ce qui regarde le Czar de Moscovic, cependant j'avoue franchement que tout le but de mon desir, seroit de rendre la France et l'Espagne paisible spectatrice d'une piece que je voudrois jouer avec ce prince sur le theatre de Hongrie sans charger les Turcs d'autre commission que de me fournir de l'argent, d'exposer leurs queus de Cheval au printemps, et apres avoir evanté leurs pavillons autour d'Adrianople, de les emboiter en automne, representant ainsi le Jupiter des tapisseries, tenant la foudre en main sans la lancer jamais. Il seroit à souhaiter, me dirat on, que l'on peut aussi aisement porter le Czar à ce dessein, qu'il me seroit facile d'engager les Turcs: mais malgré tout ce qu'on me pourroit dire, je crois qu'une negotiation bien entamée de votre part y pourroit reussir, puisqu'il me revient de tous cotés que ce prince continue à armer depuis la conclusion de sa paix glorieuse. Les apparences font juger que les armement regardent l'Empire, il n'est donc plus question de l'emouvoir à la guerre, mais de le détourner, non pas tant de l'objet, que de la maniere d'exécuter les desseins qu'il s'est proposé. Je vous suppose encore M. en amitié avec l'Angleterre, et cette meme raison vous pourroit determiner à tacher de porter le Czar, de faire par mon moyen ce qu'il veut entreprendre en partie en faveur des princes de Holstein et Meklambourg. Je demande icy un peu de patience à V. A. R. pour que je puisse demeler ce paradoxe qui peut vous surprendre, mais il est certain que si le Czar entreprend d'y reussir entierement, il s'engagera mal à propos à une guerre qui ne sera avantageuse qu'à l'Empereur; et voila encore ici un quid pro quo, que je ne crains nullement d'avancer, car je ne connois que trop les maximes de la cour de Vienne de vendre bien cher son secours aux princes de l'Empire, étant persuadé qu'elle seroit à la joye de son coeur de voir commencer cette guerre dans Meklambourg, puisqu'elle luy fournira le pretexte de desunir et de laisser battre les princes protestans pour les secourir quand il seront hors d'haleine, et de maitriser entierement les catholiques par les troupes qu'il fera marcher à leurs secours. Une guerre éloignée des frontieres de ses etats ne fera aucune diversion à ses forces et pendant que la maison de Hanovre et ses alliés combattront, les troupes imperiales demeureront toujours paisibles en Italie. Si pour la poursuite de cette guerre le Czar établit la communication par terre avec ses etats, elle ne pourra faire que par la Pologne et la Prusse,

par une depense infinie, et sans aucune assurance de places d'armes. S'il etablit par la mer, elle ne servira que pendant quatre mois de l'année a cause de la saison de la navigation sur la mer Baltique sujette a mil inconveniens. S'il agit avec toutes ses forces de terre et de mer dans un aussi petit et ingrat pays que le Meklambourg, avec tous les recoins de ses environs, il consommera ses alliées, et les fera devenir ses ennemis. S'il s'empare de Meklambourg et de Holstein, et en laissant des garnisons dans les places retire son armée par le moyen de sa flotte; ce sera un jeu, qu'il faudra recommencer chaque année, dont tout le monde sera inquieté, et personne ne profitera que l'Empereur, éloigné de tout cet embarras. Il me resteroit beaucoup a dire sur le propos, si je ne m'efforçois d'abreger ma lettre pour m'étendre d'avantage sur l'autre partie de mon systeme, de persuader au Czar de faire une alliance avec les Turcs pour mon établissement, a condition que ceux cy n'agissent que de la maniere dessusdite. Ce prince trouveroit son interet en tout ce qu'il peut envisager, s'il entreprenoit la guerre en Allemagne; car on pourroit mettre l'empereur dans le cas dans lequel s'estoit trouvé le Roy defunt a la negociation de Gertruidensberg, c'est a dire qu'on pourroit l'obliger de luy accorder et d'exécuter ce que le Czar souhaiteroit en faveur de princes de Holstein et Meklambourg.

Je parle a un prince grand capitaine qu'ay je besoin de marquer en detail les avantages que le Czar auroit en faisant la guerre en Hongrie, ou tous les habitans se declareroient pour luy, ou la fertilité et la abondance est generale, et la communication avec son pays tres aisée par l'Ukraine et la Podolie, parcequ'il n'y a aucune puissance qui puisse s'opposer, et les Polonois ne seront jamais assez unis pour la disputer. Un corps des troupes de 10/m hommes feroit en Hongrie plus qu'une armée de 50/m ne feroit ailleurs, car j'oserois quasi avancer, que sans donner bataille on forceroit l'Empereur a faire la paix en trois campagnes etant certain que la nation hongroise inquieteroit si fort les troupes imperiales, que pour etre en repos l'hiver elles seroient obligées de se retirer dans les pays hereditaires d'Autriche, Moravie et Boheme, pour jouir des quartiers d'hiver, les places de Hongrie n'étant pas assez grands pour contenir de grosses garnisons. Pour ce qui concerne la campagne, les imperiaux seroient obligés de partager leur armée et de tenir un corps considerable sous Belgrade, a cause de la jalousie que les Turcs leur donneroient, et

ce corps resserée par les Rasciens, de la maniere que les armées françoises l'étoient quelque fois par les miquelets en Espagne, la guerre passée, periroyent par la dizette et maladie chaque année. Car les Rasciens si attachez a l' Empereur pendant la guerre que je faisois, sont devenus aujourd'hui leurs ennemis mortels, ils m'ont deja souvent offert leurs services depuis que j'u svis icy, et lorsqu'ils apprendroient qu'une armée de Moscovites dont ils svivent la religion, est dans le pais, ils les regarderoient comme un messie venu pour les delivrer.

La France, l'Espagne et l'Angleterre seroient spectatrices de cette piece la premiere campagne, ne donnant que de la jalousie par les bruits des armemens en Espagne, et mouvemens des troupes sur les frontieres d'Italie, pay bas, et Alzace faits sur des differens pre-textes, pour contenir les princes de l'Empire et empecher de se degarnir des troupes en faveur de l'Empereur, et apres avoir tout concerté avec le Czar, ces puissances offriroyent leur mediation, se declarant contre le parti qui ne l'accepteroit pas. Comment pourroit on s'imaginer que la cour de Vienne n'ecoutat cette proposition comme une ressource, et qu'elle ne devint traitable au Congrez, dans le quel on regleroit la succession de la maison d'Autriche? On donneroit satisfaction au princes que le Czar paroît vouloir maintenir a present.

J'avoue a V. A. R. que le plaisir que j'ay de l'entretenir sur les avantages de cet projet, m'est d'autant plus sensible que je vois sa facilité: car pour aranger cette machine, il ne faudroit que trainer les affaires a Cambray pour gagner du temps, et si vous me jugez capable M. je m'offre de negocier cette affaire a la cour du Czar, conjointement avec les ministres du Roy. Le Czar et des ministres aiment les vins de Hongrie, le prinze Menzikov favori de ce prince etoit deja autre fois sensible aux offres que je luy ay faits d'une de mes terres en Hongrie, aussi bien que de son etablissement dans ce pays pour se mettre a couvert des evenemens qui menacent d'ordinair les favoris, avantage qu'il ne trouveroit pas dans l'Empire; deux ou trois cens mils ecus plus ou moins employéz par la France et l'Espagne pour cette negociation feroient bien du remuement parmis les autres ministres, car la Czarienne meme recoit de presens de galanteries que l'on pourroit presenter à propos. En sorte que si V. A. S. et l'Espagne agreent ma pensée je pourrois passer en France pour concerter plus particulierement cette affaire, d'ou je passerois en Espagne, ou

on croiroit que vous m'avez fait retirer, et par la suite je passerois a la cour du Czar. La porte s'est deja declarée qu'elle ne me veut pas retenir malgré moy, quoy qu'elle avouoit que ma retraite luy fairoit beaucoup de peine, mais dez que l'Ambassadeur insinuerait au Gr. Vezir que je ne le fait que pour des desseins solide, elle consentiroit avec plaisir a mon voyage.

Je sçais que les ministres hannoveriens sont toujours attachez a l'Empereur et que le secret seroit peutetre mal gardé parmi eux, mais comme le Roy d'Angleterre trouveroit certainement son compte, on ne luy fairoit aucun tort si on commencoit a negocier sans sa participation,

Si la longueur de ma lettre ne vous empeche pas M. de la lire avec attention, j'ay lieu de croire que vous vous appercevrez que je me fais un effort pour la finir: car je ne detaille pas assez toutes les particularitez. Le memoire dont je rapelle le souvenir plus souvent peut en partie suppléer a ce defaut; mais il auroit sans doute été necessaire que je me fusse etendu d'avantage sur les raisons, qu'il faudroit représenter au Czar contre la guerre en Allemagne par laquelle il attirera tout l'Empire sur ses bras; et sur celles que l'on pourroit alleguer pour l'entreprendre en Hongrie. Les entretiens que j'ay eu en France avec ce prince sur l'un et sur l'autre sujet me fourniroient de lumieres particulieres la dessus, et la reponse par laquelle il finisoit les raisonnemens, me donne beaucoup d'esperance, car bien souvent il me paroissoit convenir de ce que je luy disoit, mais il conduoit et disant qu'il ne vouloit courir deux lievres a la fois, puisque la guerre de Suede duroit encore alors. Malgré mes esperances cependant je n'entreprendray rien sans sçavoir autant qu'il m'est permis, votre dessein: mais je suis presque au desespoir lorsque je pense que je ne le sçauray qu'en six mois de temps. Quand meme le Czar feroit quelque mouvement cette campagne icy du côté de l'Allemagne, bien loin de me rebuter, son entreprise fortifieroit mes esperances, car il ne le pourroit faire sans se declarer en meme temps ennemi de l'Empereur, et je m'imagine que ses premiers demarches rencontreront tant de difficultés de ce côté la, qu'il sera bienaise de tourner ses veues du côté de Hongrie. En attendant donc la reponse de V. A. R. soit par le C^{te}. de Toulouse, soit par M. le Cardinal ministre, je ne peut qu'adresser mes vœux au ciel pour que Dieu vous fasse prendre le parti le plus convenable a ses desseins, a l'utilité de la France, et a la gloire de votre régence. L'ignorance dans laquelle je suis sur ce qui se passe

dans l'Europe me doit excuser M. si je produis par ce projet un fruit precosse, en supposant un refroidissement d'amitié entre le Roy et l'Empereur, dont il me seroit encore douloureux d'etre la victime, si la volonte de Dieu ne me tranquilisoit pas. Quelle seroit ma consolation si le decret eternels sur moy m'accorderoient encore le plaisir de vous entretenir sur un dessein, dont je ne vous represente qu'une legere ebauche. Mais quand meme vous souhaiteriez mon depart, je ne pourrois me remuer sans vos bienfaits et secours, tant la crasse et l'abaissement de mon etat m'attachent au pain quotidien, que Dieu ne fait recevoir de la main de ceux aux queles les liens de l'inclination et d'un douce et tendre amitié ne m'attachent nullement, quoyque la reconnaissance m'oblige d'admirer leur procedé pour le rapporter a la providence qui me conduit par de voyes aussi extraordinaires. Mais il est temps que je songe que j'ecris a un prince chargé de l'ecclat et du poids du gouvernement d'une grande monarchie: car je sens (mais peutetre trop tard) que la violence de l'amitié et de l'attachement a conduit ma plume, par laquelle la sincerite de mon coeur s'est expliquée. Mais comme les sentimens du respect ne luy son pas moins propres, il m'est egalement doux et agreable de les rapeller pour vous assurez Monsieur de l'attachement respectueux avec lequel j'ay le honneur d'etre, Monsieur, de Votre Altesse Royale le tres humble et tres obeissant serviteur Le Comte de Charoche m. p. Rodostot 24. May 1722.

(Eigenhändiges Original.)

38.

Schreiben Rákóczy's an eine k. franz. Prinzessinn.

Rodosto, 22. Jänner 1723.

Madame! Le Marechal de Tessé m'ayant mandé qu'il a recuée la lettre que j'ay eu l'honneur d'ecrire a V. A. R. j'ay d'autant plus d'impatience de voir passer quelque battiment francois devant mes fenetres, que j'espere de recevoir votre gracieuse reponse qui est mon unique consolation temporelle dans la situation dans laquelle je ne scais quasi pas si je vis encore, ou si je ne svis au monde qu'a faute qu'on a oublié de m'enterrer: car la triste experience m'apprend qu'outre la mort spirituelle et corporelle il y a encore une mort politique, la quelle le coeur genereux de V. A. R. ne connoit pas pour

mon bon-heur. Ainsi me flattant toujours agreablement que je vis encore dans votre souvenir, il me paroît respirer, quand j'ay l'honneur de vous ecrire; me je me garde bien de prendre la liberté d'expliquer cette enigme, malgré l'envie que mon coeur aussi sincerement et respectueusement attaché qu'il est a vous Madame auroit envie de le faire. La gazette allemande m'a appris encore plutot que celle de Hollande votre voiage de Reims, et j'ay de l'obligation a la premiere, qu'en marquant votre maladie a Vilcotray, n'a pas differé de m'informer aussi de votre heureuse querison, et de la satisfaction que V. A. R. a eu d'etre accompagnée dans son voiage de M^{re}. la Duchese de Lorraine et sa famille. C'etoit assez pour moy de tirer cette satisfaction de la lecture des gazettes, car Dieu mercy les affaires d'Europe commencent a devenir de magnifiques reves pour moy, puisque j'oserois dire par la grace de Dieu que je vis sans ennuis et sans desirs inquiets, car je mentirois si je disois que je ne sois occupé encore par celui de vous faire ma cour et de me reclurre dans ma solitude. J'ay eu l'honneur de mander a V. A. R. par me precedente, de quelle maniere j'ay passé ma vie la derniere année; depuis que j'ay été de retour en ville, j'ay veu des spectacles differens de ceux que j'avois eu en la quittant, car selon l'usage des enciens Grecs on tenoit le mois d'Avril consacré a la reconnoissance de la nature; mais les Grecs modernes paroissent avoir changé cet usage, ayant remis leurs jouissances et noccs au temps que leur vin nouveau cesse de fermenter. Ainsi de que les ouvrage de la campagne, et la recolte finissent, la ville que j'habite commence a retentir par des bruits de haches pour faire des saucissons de la tendre chair de buffe sechée au soleil: et cet manoeuvre etant fini, on en vient aux mariages qui se font d'ordinaire de nuits, eclairés de lampes assez lugubres, et precedées d'une muzette dont les semitons aigus percent encore plus les oreilles dans le paisible silence de la nuit. La solemnité paroît etre plus grande lorsque cet instrument pastoral est accompagne d'une autre espece qu'on appelle violon monocorde tres propre pour les airs que l'on joue, qui ne sont precisement qu'un simple raclement de bojaux: car vous ne devez pas etre surprise Madame, quand je vous diray que c'est toujours le meme air qu'on joue, dont ce ne sont que les grandes huades qui en marquent la cadence, pour mieux exprimer les mouvemens de la tendresse greque ou armenienne. Cette procession nuptiale qui marche a pas comptez dans les rues, n'arrive jamais sous

me fenestres, sans que je ne pense a la parabole de vierges folles; et quoique le bruit m'annonce l'arrivée de l'époux, jamais l'envie ne me prend de garnir ma lamp pour aller audevant de luy, et en rompant mon sommeil, peu s'en faut que je ne leur souhaite du mal a la place du bonheur. Lorsque cet spectacle est représenté de jour, rien ne me paroît plus ridicule que la maniere de danser des habitans de ce pais cy, ils dansent en effet a la ronde comme dans d'autres pays, mais les femmes dansent a par, a peine les homs avancent ils deux pas qu'ils reculent de meme, et les plus joyeux et contens marquent leur allegresse par des braimens efroiables: et c'est ainsi qu'on procede a la multiplication des habitans de la ville, pour remplacer ceux que la peste a emmené.

J'espere que V. A. R. me pardonnera si je l'entretiens de telles niaiseries a son retour de Rheims ou elle a eu lieu de rassasier ses sens de toutes les magnificences que le theatre mondain peut représenter: et ce qui est le plus bizarre, c'est que celles que vous avez veu Madame aussi bien que le spectacle que je me sois donné la liberté de vous représenter, n'ont pas de differens sorts par rapport a leur durée. Vous aviez veu descendre dans le tombeau un Roy que vous aimiez tendrement, du throne sur le quel vous avez veu monter un jeune Monarque, mais vos devez me pardonner, Madame, si je vous rapelle cette reflexion, puisque je n'ay pas lieu d'en faire l'autres qui puissent mieux soulager les ennuis de cette mortelle vie aux queles l'homme est condamné dans ce monde, du quel tous les coins sont remplis de differens spectacles, dont le contraste n'est pas plus bizarre que celuy des noces grecques et du couronnement du plus grand Roy d'Europe. Les contrariétés soutiennent et detruissent la nature, les changemens des evenemens de la vie remplissent nos jours: quel peut etre le plus grand bonheur de l'homme que de se laisser entrainer par le temps, sans changer l'assiete de son esprit, et sans attacher son coeur a ce qui se passe? Je reconnois bien que la vie spirituelle et la solitude ont cet avantage sur la vie mondaine, et je ne peut assez reprocher a moy meme les mouvemens de mes infirmités mortelles, qui traversent si souvent le honneur et le doux repos que j'envisage. Je sens que je suis dans ce monde comme un homme dans un vaisseau emporté par la violence du vent, et qui fait bien du chemin sans changer de place: car c'est ainsi que la rapidité du temps m'emporte vers l'éternité, vers laquelle je n'avance gueres par mon propre

mouvement parceque je suis tiede et paresseux dans le desir d'avancer vers cette eternité bien hereuse que la foy me represente, quoyque je n'ay rien plus dans le monde qui m'arrete encore, comme je eu l'honneur de vous mander dans une des mes precedentes. Je ne suis plus utile a qui que ce soit, en sorte que je suis doublement malheureux lorsque je cesse d'etre utile a moy meme : aussi quand je ais des serieuses reflexions sur mon etat, j'ay bien de la peine a demeler si je souhaite plus de vivre que de mourir.

J'admire, Madame, moy meme ma hardiesse comment j'ose vous ecrire de la maniere que je fais; mais aussi comment pourrois je mieux vous marquer la confiance que j'ay en vos bontéz, qu'en vous exprimant avec une telle sincerité, tout ce qui se passe dans le fonds de mon coeur. Ce ne sont pas des plaintes que je vous produis, a Dieu ne plaise que je me lasse de souffrir dans ce monde les peines aussi justement deues a mes pechez. Il seroit trop dangereux pour moy de souhaiter un changement de vie rempli de prosperitéz mondaines, ainsi je ne fait precisement que me montrer a vous, Madame, puisque vous continuez encore vous souvenir de moy, et vous m'avez promis de ne me pas oublier lorsque vous etes dans votre prie — Dieu, et votre assurance me console infinement plus que les dedain des Princes et des Cardinaux m'afflige, lorsqu'ils ne font pas reponse a mes lettres. Mais quelle chute fais je de la spiritualité a l'humanité? car ce n'est que la derniere qui me porte ainsi a vous expliquer l'enigme par laquelle j'ay commencé ma presente: mais faut il que je condamne ma sincerité? ce que ma prudence suggereroit certainement a faire, si je ne me souvenois pas que j'ecris a V. A. R. ennemie de tout deguisement; et ce n'est justement que par la, que je veux vous marquer, Madame, la grandeur de la consolation, et du contentement que j'ay de recevoir vos lettres, et de me sentir attaché a vous par des sentimens aussi respectueux qui sont sinceres, etant, Madame, de Votre Altesse Royale le tres humble et tres obeissant serviteur et Cousin Francois Prince m. p. — A Rodostot 22. Janvier 1723.

(Eigenhändiges Original.)

39.

Schreiben desselben an dieselbe.

Rodosto, 25. Okt. 1723.

Madame! Peu s'en faut que je n'emploie des expression assez usitées en accusant les mauvaises influences de mon etoile, voiant le

retour d'une de mes lettres, que je me suis donné l'honneur d'écrire à V. A. R. le 16 du mois de Mars : Car l'ayant mise dans l'enveloppe de la feu Princesse, arrivée après sa mort ; elle m'a été renvoyée trempée dans du vinaigre, et accommodée d'une façon que je n'osois prendre la liberté de la lui envoyer cachetée comme elle a été. Mais en même temps comme je l'avois écrite sur le sujet du compliment sur le mariage de M^{re}. de Valois, j'ay cru qu'il est nécessaire de la joindre à ma présente pour que vous fussiez d'autant plus convaincue, Madame, que le sincère attachement que j'ay pour votre personne, est incapable de manquer à son devoir, auquel je veux aussi satisfaire par ma présente au sujet du mariage de M^{re}. de Beaujolois, que les dernières gazettes m'ont annoncé. Pour ce qui concerne les autres articles de cette vieille et maltraitée lettre cy jointe, n'est plus de saison je l'avoue : car votre dernière lettre du 6 May m'éclaircit et tranquillise entièrement mes troubles, d'autant plus que votre bonté l'a remplie d'expressions fortes et si sincères des sentimens favorables que V. A. R. a pour moy, que je remercie Dieu des troubles et des peines que j'ay endurées, puisqu'elles m'ont attiré une consolation aussi sensible de pouvoir être persuadé que vous êtes contente de moy, Madame, et que vous avez pour ainsi dire, excédé votre système en ma faveur, en entrant dans des matières dont je n'aurois jamais osé vous parler, si la nécessité de me justifier à vos yeux ne m'eût forcé. La déclaration que M. le duc d'Orléans vous a envoyée, Madame, et laquelle vous avez eu la bonté de joindre à votre lettre, est bien consolante pour moy, puisque ce prince rend justice à mon caractère : et en effet tout ce qu'il a eu la bonté de faire pour moy, et ce qu'il m'a fait savoir par M. le C^{te}. de Toulouze, a eu toujours du rapport aux explications qu'il vous a données. De manière que j'aurois eu grand tort de soupçonner quelque changement dans ses sentimens, si votre lettre ne m'eût donné la connoissance des faux rapports qu'on a fait sur mon sujet. Je ne serois qu'à demi résigné à la volonté de Dieu, si je ne me contentois pas de tout ce que le susdit écrit contient. Car voyant les raisons par lesquelles on est entre dans des engagements qui m'ont causé tant de peine, et les quelles on a eu la dureté d'exiger à mon égard : il paroît évidemment que c'est la providence qui a disposé ainsi de moy, et que ce n'est que d'elle que je dois attendre des heureuses conjonctures qui me puissent reconduire en France : car il faudroit être plus dépouillé que je ne suis de

l'humanité, pour ne pas souhaiter (si c'est la volonté de Dieu) de revoir un pays, lequel mil motifs me rendent plus desirable que n'est celui que j'habite au milieu de mil desagremens. Il est vray, Madame, que jusqu'à present j'avois lieu de me flatter que les engagements qui me concernoient, estoient expirés par l'acceptation de la quadruple alliance par le Roy d'Espagne car si l'article dont je prend la liberté d'ajouter icy une copie, est tel dans le traité, qu'il a paru dans le public, il me paroît qu'on a stipulé pour ceux qui on suivi le parti du Roy Catholique, puisque ce prince n'ayant eu aucune part dans la paix d'Utrecht, sa dernière guerre n'a été que la continuation de celle qui a précédé le susdit traité. Le conseil de Vienne n'a eu certainement en vue que sa propre haine, quand il a exigé que je ne sois pas reçu en France si je voulois retourner. J'ay sçu les raisons par lesquelles M. le duc d'Orleans a été obligé de luy accorder sa demande, mais toute guerre étant finie et les interets de France étant aussi unis qu'ils le sont avec le Roy d'Espagne, si les sultats engagements ont été, pour ainsi dire, forcez auparavant, ils seront malheureusement pour moy volontaires dorenavant. Seroit il possible que la cour de Vienne soupçonât la cour de France si elle continuoît encore d'exiger mon exclusion, ou qu'elle m'enviat ma chere solitude des Camaldules? Car quand a moy je seroit pret de angager ma parole que je ne me melerois de rien à l'insceu de M. le duc d'Orleans pourveu que je pus retourner dans ma(?) solitude: je me promettrois meme volontiers de n'aller jamais à Paris, car qui est ce qui pourroit exiger de moy que je n'allasse pas de temps en temps à St. Cloud? Mais peutetre Dieu veut de moy encore le depouillement du reste de mon humanité et desir qui me reste de retourner en France.

La fin detestable de Brenner m'a fait voir ce qu'est l'homme abandonné a luy meme, tel esprit qu'il puisse avoir; Dieu par sa misericorde avoit déjà une fois retiré le dit Brenner d'un accez de manie l'année auparavant que je suis sorti de France, on a trouvé une épée nue sous son chevet, et a peine son valet le pouvoit il empêcher qu'il ne se precipitât de la fenetre de l'hotel de Transylvanie. Je n'avois pas lieu de croire que le jeu eut en menquement de foy dans la providence: car au commencement de la guerre de Hongrie ayant été secretaire de l'archeveque de Collocza, lequel l'Empereur Leopold avoit envoyé pour menager la paix; Je ne l'ay pu attirer dans mon parti qu'en luy promettant que je luy procurerois un benefice en

France, car le feu Roy m'avoit autorisé de luy faire cette promesse. Il m'a revelé des affaires tres importantes, et il a mis au jour toute l'intrigue de la cour de Vienne, croiant que le dit benefice en France le mettroit à l'abri de la poursuite de la dite cour quand meme la guerre de Hongrie n'auroit pas une heureuse fin; mais n'ayant rien pû obtenir en sa faveur ni apres di Roy defunt lequel m'avoit donné une promesse formelle, ni aupres du M. le duc d'Orleans il s'est vû decehu de toute esperance, car il croioit que sa tete estoit capable de porter des mitres et des chapeaux rouges meme; il a desesperé de mes affaires entierement, et il a cru qu'il pourroit manquer de pain après ma mort. Je lisois, pour ainsi dire, ces pensées dans sa tete à l'occasion de l'accez de sa manie, et M. le duc d'Orleans se pourroit souvenir que je luy ay dit à l'occasion de mes derniers entretiens que j'ay eu avec luy, que je croiois Brenner capable de me trahir s'il ne luy donnoit quelque benefice. C'est la raison que je ne luy ay donné aucune part dans le maniment de mes deniers, mais il a trouvé le moyen de s'emparer de mes fonds contre mon intention et instruction que je luy ay laissé, s'estant imaginé qu'il s'excuseroit aupres de moy par les gros profits qu'il envisageoit pour moy et pour luy à la occasion des billets, mais comme il voioit que je n'entrois pas dans ses veues et que je desaprouvois sa conduite, dechu de toute ressource, se trouvant entierement coupable d'avoir agi contre mes intentions n'ayant eu en meme temps aucune connoissance fonciere de mes affaires dont la trahison luy eut pû attirer la faveur de la cour de Vienne; frappé donc de la representation d'un triste avenir que son esprit ambitieux rendoit d'autant plus vif, que sa science purement humaine estoit destituée de toute pieté, je ne me suis pas etonné lorsque j'ay appri qu'il a suivi l'exemple de tant d'anciens philosophes paieus. C'est un exemple si sensible Madame, de la foiblesse de l'esprit humain et de son impuissance de se soutenir dans la veue des adversites, que puisque vous vous etes souvenu de ce malheureux, j'ay cru que vous m'excuserez sur ce que je rapporte tout au long son histoire. Sa consideration à servi a me faire connoitre ce que je serois dans mes adversitez et envisagement de mon etat, si la grace de Dieu ne me soutenoit pas; car il me seroit trop cruel de me voir si vivement poursuivi par l'Empereur, qu'il ne me voudroit pas accorder la consolation de demeurer dans de pays chretiens si cela dependoit de luy seul, et que n'a-t-il pas fait icy pour me faire releguer dans

les extremités d'Asie, de me voir, dis je, expose à tous les changemens de cet Empire lunatique, duquel je dois attendre mon pain quotidien : d'avoir deux fils reduits dans un etat bien indigne de leur naissance, à la veille, pour ainsi dire, d'apprendre quelque nouvell impreuve de leurs mariages. Car quand meme je voudrois m'imaginer quelque accommodement avec la cour de Vienne, je n'y sçaurois penser sans danger tandis que je serois dans ce pays cy, et c'est ce qui devoit encore augmenter mon desir de retourner en France. Non, non, Madame, sans fouiller l'avenir, le present dont je parle à V. A. R. seroit capable de me faire tourner la tete, si la foy et ma resignation à la volonté de Dieu ne me rassuroient pas.

Si j'eusse été informé, Madame, de tous les chagrins si sensibles, et des evenemens aussi affligeans qui vous sont arrivez cette année, dans leurs temps; je me flatte que V. A. R. est persuadee que j'eusse partagé avec elle la sensibilité et la douleur mais ne les ayant sçus qu'apres qu'ils sont passez, il ne me rest qu'à remercier Dieu de tout ce qu'il a fait pour vous par rapport aux graces qu'il vous a données d'endurer tant d'afflictions, et qu'il vous a conservée avec toute votre famille Roiale. Oseray je vous faire un detail icy de tout ce qui m'est arrivé à mon tour depuis ma dernière lettre que je vous ay écrit, Madame, sur le funeste evenement que vous m'avez annoncé. J'étois encore dans la ville que je suis venu habiter de nouveau, depuis environ quinze jours, lorsque je vous écrivis: mais certainement si j'eusse tardé seulement deux jours de depecher ma lettre, j'aurois eu scrupule de le faire, par rapport à la contagion qui s'étoit mise dans ma maison. Il est vray que la charité m'avoit suggeré de recevoir le Comte de Berceseny avec la Comtesse sa femme, dans ma maison, quoyqu'il eu déjà perdu son aumonier avec cinq ou six de ses domestiques. Mon medecin qui se cru frappé du meme mal, a été à l'extremité pendant plusieurs jours. Les corps morts passaient tres souvent pendant la journée sous mes fenestres, mais je ne pouvoit pas me determiner a sortir de la ville sans faire les obseques, et prendre le dueil pour la Princesse defunte. Tout le monde se portoit bien dans ma maison lorsque je troussay mon bagage, et fixay mon campement sur une hauteur éloigné de deux heures de chemin d'icy: mais à peine y fus je trois jours, que la peste se manifesta dans la maison que je quittay à la ville, et mon officier l'avoit portée au camp sans qu'il ait été soubçonné de ce mal pendant sa maladie, que le troisieme

jour qu'il mourut à dix pas de ma cuisine, et à l'heure qu'on servoit le diné. Le mal s'est communiqué aux autres par la suite sans m'accabler du nombre des malades à la fois, en sorte que les uns se guerissant rendoient l'esperance de la santé que l'on perd ordinairement quand on est attaqué de ce mal. Et en meme temps un autre mouroit lorsqu'on le croioit le moins, pour nous faire souvenir continuellement du danger dans lequel nous etions: Parceque la charité ne me permettant pas d'abandonner les malades et mon petit troupeau, ne me permettoit pas non plus d'empêcher rigoureusement la communication entre ceux qui étoient infectés; en sorte que nous etions tous exposé de la meme maniere. Je passay la moitié de Juin et le mois de Juillet dans cette situation, et au commencement du mois d'aout je ne avois plus de malades dans mon camp, lorsque le comte Esterhazy, le pere de celui que je eu l'honneur de vous recommander, vint de son camp diner avec moy en parfaite santé. Mais le soir à son retour ayant été attaqué, je luy ay envoyé mon medecin le lendemain, qui le trouva hors de l'usage de ses sens qu'il luy a cependant rendu le meme jour. Et le troisieme jour il vient me rapporter qu'il ne croioit pas qu'il fut attaqué de la peste, mais seulement de la fièvre chaude comme on appelle en Allemagne, et qu'il avoit de l'esperance pour sa guerison s'il parvenoit jusqu'au quatrieme jour, dont le commencement fu le dernier de sa vie. Voila une nouvelle allarme, et sujet de croire que l'infection étoit encore parmi nous, laquelle pourroit être manifestée d'un moment à l'autre dans celui meme qui paroissoit aussi sain que l'étoit le pauvre Comte Esterhazy, gros et gras et d'un temperament joieux. Je vous avoue, Madame, que tels evenemens accompagnez de plusieurs circonstances assez effrayantes, m'ont toujours conservé dans le souvenir continuel du dernier moment de ma vie. Je n'eü aurois pas differé un seul de faire mes dernieres dispositions, mais à peine commençois je à songer à ce que je dois à ceux qui me sont attachez, les moiens les plus essentiels me manquoient à satisfaire à mon devoir: car la journée consomme ce que l'on me fournit icy, et j'eus peur que le vent n'emporta mes papiers, en France, auxquels consiste tout mon bien. Je suis assuré, Madame, que votre coeur genereux et bienfaisant sentira la disposition dans laquelle j'étois; et de laquelle je ne seray pas exempt, tandis que je n'ay d'autre secours que celui que je recois d'icy. Dieu m'a delivré depuis ce temps de tout accident funeste, et le mal ayant cessé aussi

dans la ville, je laissay passé le temps ordinaire qu'on observe par precaution: Mais les vents frais m'obligerent enfin d'entrer le 10. de ce mois avec toute ma maison, dans mes cages; sans pouvoir etre assuré de quelle maniere je passeray l'hiver, puisqu'on est toujours exposé à cette maladie qui regne quasi continuellement a Constantinople, sans que les habitans de part et d'autre prennent des precautions. Ayez donc la bonté de juger vous meme, Madame, des raisons que j'ay de souhaiter d'etre dans des pays chretiens: mais en meme temps combien il m'est douloureux de penser qu'aucun de ceux cy ne soit plus habitable pour moy, hors l'Espagne, dans laquelle je pourroit bien me batir un chateau, mais je n'aurois pas de revenus pour y vivre si je prenois brusquement mon parti. L'experience ne fait connoitre que malgré sa bonne volonté M. le duc d'Orleans n'est pas en etat de me secourir par les paiemens exacts des bienfaits du Roy; et que le regne d'un jeune Roy augmenta toujours la depense au lieu de la diminuer; En sorte que je delibere actuellement, si je ne devrois pas souhaiter d'employer la bienveillance et l'amitié, qu'il a pour moy, pour obtenir quelque secours du Roy d'Espagne, pour que je puisse vivre avec plus de tranquillité que je ne fais icy, dans quelque coin des Etats de ce prince. Accusez, Madame, de indiscretion la franchise et la naïveté avec la quelle je vous parle, tant que vous voudrez; je ne sçauois m'accuser sur ce que je vous parle comme je pense. Et si je paroissais reprehensible devant vous, ce seroit à moy d'accuser votre bonte avec laquelle vous voulez bien vous interesser pour tout ce qui me regarde, de ce qu'elle m'inspire tant de hardiesse d'oser vous parler aussi franchement que je fais. Je ne sçauois desavouer que cette prevoiance et ces inquietudes dans lesquelles je parois vous ecrire, ne soient des effets de la malheureuse humanité qui reside toujours en moy; mais il me semble aussi que ma tranquillité seroit un effet de la paresse et nonchalance, et d'une insensibilite pareille à celle des pierres, si je n'étois pas touché de plusieurs circonstance et des maux des autres qui representent chaque jour devant ma charité. Car pour ce qui concerne ma propre satisfaction, Dieu sçait uniquement ce qui en est, parceque c'est luy qui m'a inspiré de la souhaiter. Ma barbe s'allonge journallement, mais cette partie qui croît encore dans mon chetif corps, ne tend plus que vers la terre. Je ne songe pas en ecrivant ma lettre qu'elle perdrait le plus en sortant de ce pays, parceque de venerable qu'elle est icy elle

deviendrait ridicule ou pour le moins extraordinaire ailleurs. Je voudrais, Madame, pouvoir entretenir V. A. R. de sujets plus gays, puisqu'elle a tant de bonté de s'intéresser pour moy : mais je prends si peu de part dans tout ce qui arrive dans ce pays cy, que rien quasi ne parvient à ma connoissance.

Je suis persuadé qu'elle se sera souvenue de moy lorsqu'elle aura lu ce qui s'est passé à la diette de Hongrie. Si tout le monde étoit attentif combien on est responsable devant Dieu lorsque on fait parler les autres malgré eux, on n'iroit pas si vite dans ces sortes de conjonctures. Dieu m'a appris d'adorer sa providence dans tous les evenemens, soit qu'ils me plaisent ou qu'ils me déplaisent il nous doit suffire qu'elle ne sera pas trompée dans ses desseins, et que tout reviendra à sa gloire; car les hommes propose, et c'est Dieu qui dispose. Ce doit être une consolation pour moy, et je n'en sçaurois trouver une plus solide qu'en me soumettant de plus en plus à la supreme volonté, la priant autant que mes foiblesses le permettent, pour la conservation de V. A. R. à laquelle je souhaite plus de consolation pour l'année que nous allons commencer par sa grace, qu'elle n'en a eu en celle y, dont nous avons commencé le dernier quartier. Je prends, Madame, cette precaution de peur que mon second compliment ne vienne trop tard, comptant d'ailleurs selon les mesures, que j'observe dans mes correspondances, que ma presente luy sera rendue à la fin de Decembre. Il est certain que je ne discontinueray pas mes vœux, dans le fonds de mon coeur, étant avec un respectueux attachement, et veneration qui vous est dûe, Madame, de Votre Altesse Royale, le tres humble et tres obeissant serviteur et cousin Francois Prince m. p. — (Ohne Datum, jedoch ohne Zweifel aus Rodosto im Anfange Octobers 1723. A. d. A.) *)

(Original.)

40.

Schreiben Rákóczy's an den Grafen Morville.

Rodosto, 3. März 1724.

M. le Marechal de Tessé et M. d'O m'ayant informé, Monsieur, des sentimens favorables que vous avez pour moy, je me sens obligé de vous temoigné ma juste reconnaissance : mais puisqu'en meme

*) Dahin ist das Datum in der Überschrift zu berichtigen.

temps ils m'ont mande que vos memes pensées s'étendent en cela jusqu' à la gloire et à l'interet de la France, j'ay été rempli de joye, je l'avoue, de voir en vous un ministre à la tête des affaires etrangeres, qui prend de tels points de veue que je n'ay jamais perdu. Que ma façon d'ecrire et surtout la longueur de ma lettre, ne vous etonne donc pas, je vous en prie ; car tout m'a paru necessaire de vous etre mandé, et tout vous y tiendra dans le meme point de veue.

Je sçais par un principe incontestable de la mathematique, qu'un corps déplacé de sa situation naturelle, qui est son equilibre ne fait que chanceler, et cette consideration m'a fait connoitre, qu'un prince déplacé de son throne ne sçauroit soutenir sa grandeur sans faire de faux pas a chaque moment ; ainsi la qualité de Comte de Charoeh m'est devenue tres chere depuis que celle de prince s'est rendue onereuse, je m'attache donc toujours à la premiere, pour pouvoir vous parler avec un entier epanchement de coeur.

La copie du discours que j'ay tenu au feu Roy de glorieuse memoire, en arrivant en France, N. 1, la lettre que j'ecrivis peu de temps apres mon arrivée, No. 2, et enfin ce que je dis apres la paix d'Utrecht à ce grand Roy, No. 3, vous mettront au fait du commencement, de la continuation et de la fin de la guerre que j'ay fait, et dont Dieu a ainsi disposé que la France et l'Espagne ont tiré plus d'utilité que moy. A Dieu ne plaise que je me plaigne de ce que j'ay été abandonné à la paix de Rastadt, car j'ay bien veu, et le feu Roy m'avoit meme publiquement déclaré avec une bonté approchante à la tendresse, qu'il n'avoit pu faire autrement ; et au reste cette meme bonté qu'il m'a toujours continuée avoit si bien adouci mon etat, que mon devoir à part, la douceur de la vie que je menois à sa cour paroissoit plus agreable à mon naturel, que la vie gerante du throne duquel Dieu m'avoit fait descendre. Je crus d'avoir tout perdu lorsque je vis mourir ce grand Roy, et sachant le grand derangement des finances, j'étois persuadé que feu M. d'Orleans, malgré l'amitié qu'il avoit toujours marquée ne seroit pas en etat de continuer les bienfaits du feu Roy ; ainsi je poursuivis le plan que j'avois formé la derniere année de sa vie, et je me retiray dans la solitude, pour que le monde ne vit en moy un spectacle d'un prince pauvre, et après tant de promesses, presque abandonné de la France. Dieu par sa misericordie infinie avoit si bien secondé ce dessein convenable à mon salut, que bien loin de m'ennuyer dans la susdite solitude, je la regret-

teroïis encore si les devoirs pesants de prince et mes engagements ne m'eussent pas obligé de la quitter.

A peine la regence de feu M. le duc d'Orleans commença-t-elle, que la cour de Vienne, m'attaqua par un endroit bien sensible. Pen-tereider a eu l'effronterie de demander qu'on me fit sortir de France; M. Dhuxelles president du conseil des affaires etrangeres, commen-çoit a faire des difficultés d'admettre mon ministre à la audience. J'étois penetré de douleur, je l'avoue, en voiant ce procedé si peu utile, et si contraire à la gloire de la France, mais ayant fait connoitre mes sentimens à M. le duc d'Orleans par une lettre No. 4. cette affaire fut remediée. Je ne rapelle tous ces evenemens que pour vous mettre au fait de tout ce qui est arrivé à mon egard, opposé à l'interet et à la gloire de la couronne, sans aucune necessité ou utilité pour l'état. Mais Dieu qui avoit ses desseins sur moy a bien voulu m'ex-poser icy aux derniers dangers, humiliations, et aneantissemens. Le memoire No. 5, que j'avois lu au feu Duc Regent en presence de M. le Comte de Toulouze et du marechal Dhuxelles, vous instruira du plan que j'avois formé pour l'interet et l'utilité de la France, et on étoit convenu qu'on m'aideroit en tout, sous main, et en suite la lettre du Grand Seigneur qui m'invitoit à passer dans ses etats, avec de promesses magnifiques, et entierement conforme au susdit plan, m'a déterminé de partir, comme vous verrez tout cela repeté en suivant la lecture des copies cy jointes, et la lettre que ecrivis a Madame, No. 6 vous donnera enfin une ample connoissance de tout ce qui m'est arrivé de contraire à ce dont on étoit convenu. Je n'ay jamais attribué à M. d'Orleans l'engagement de ne me pas recevoir en France, maix aux façons de penser du Cardinal; il est cependant cer-tain que s'étoit le calice le plus amer, qu'on m'a fait avaler.

En sortant de France j'avois été obligé de quitté la qualité paisible du Comte de Charoch et au premier pas que je fis j'heurtay contre l'ambassadeur de France icy: je ne pouvois pas m'imaginer qu'il pretendit plus que les ambassadeurs ses predecesseurs, avec les quels j'avois été autrefois en correspondance; la courtoisie que je leur donnois, étoit, le tres obligé a vous rendre ser-vice, et celuy-cy pretendoit tres heumble et tres obeissant serviteur, ce que je ne donnois qu'a son maitre, et a peine étois je débarqué a Gallipoli, j'ay bien veu qu'il étoit choqué, m'ayant repondu par une adresse d'un nom emprunté, a la lettre par laquelle

je donnois avis à ce ministre de mon arrivée. Cet ambassadeur arriva à Adrianople peu de temps apres moy , en dessein la traverser la paix des Turcs ; le ministre que le Roy d'Espagne avoit envoyé aupres de moy y estoit deja, et par la contenance du ministre de France, les ministres de la porte eurent lieu de croire que le Roy son maitre n'avoit gueres de consideration pour moy. Avant son arrivée je m'etois deja aperçu que tous les conseils des Turcs tendoit à la paix, et qu'ils n'etoient ni capables ni en etat de suivre mes conseils à la guerre, ni d'exécuter le plan que j'avois formé, ainsi bien loin de m'opposer a la paix, je formay le dessein de leur persuader, qu'ils demandassent la mediation des Roys de France, de Pologne, de Prusse. et du Czar de Moscovie, conjointement à celle des Anglois et de Hollandais qu'ils avoient deja demandée. J'avois écrit au pape deffunt pour ce meme sujet, et mon system estoit de former deu congrez en meme temps, un pour la pacification des Turcs sur les frontieres de Pologne. Le Czar et les Roys de Pologne et de Prusse estoient alors mecontens de l'Empereur, et je m'imaginois que dans ce grand concours de toutes les puissances de l'Europe, on auroit pû prescrire des bornes à l'Empereur et aux Turcs. Les ministres de la porte gouterent me proposition, ils envoierent des lettres aux susdits Roys pour les inviter a cette mediation, mais la reponse de la France qui devoit etre le pivot de la machine, tardoit trop, et l'ambassadeur s'etant bientôt retiré d'Adrianople, moy seul ne pouvant soutenir ce projet, les Turcs se precipiterent à conclure leur paix. Les Allemands mirent, pour ainsi dire, le couteau à la gorche des Tures, et c'est en cette contenance qu'ils demandoient fierement, qu'on me livrat à eux lié de chaines. A qui dois je, Mon Dieu, qu'a votre seule misericorde, la fermeté avec laquelle le Grand Seigneur à déclaré qu'il aimeroit mieux hazarder la perte de sa capitale, que de faire une telle demarche contraire à sa loy, et a l'honneur de son Empire ? Depuis la conclusion de cette paix, je ne me suis soutenu dans l'esprit de la porte que par moy meme, etant entierement abandonné de la France, dont le ministre continué toute sa fierté d'ambassadeur à mon egard; je veux cependant croire qu'il ne me nuisoit pas; mais quoyque dans plusieurs occasions j'ay baissé mon pavillon, il est certain qu'outre les paroles bien mesurées et bien arangées, quand meme il aurois eu envie de me soutenir, il n'avoit aucun ordre de le faire.

Vous sçavez Monsieur, que peu de temps apres des la paix Turcs la guerre fut declarée en France contre l'Espagne, pendant sa durée je menageay l'esprit du Grand Visir dans plusieurs entrevues que j'eus avec ce ministre pour persuader à la porte de conclure une paix perpetuelle avec le Czar de Moscovie, et apres avoir reussi de cote des Turcs, je portay le Czar d'envoyer icy un ministre qui reussi heureusement dans sa negociation. Cette affaire me donna un peu de relief dans l'esprit de la porte, d'autant plus que le Czar fort brouillé alors avec la cour de Vienne, leur donnoit quelque esperance qu'il pourroit bien concourir dans mon retablissement dans ma principauté : mais la susdite guerre nouvellement allumée en France estoit un coup de massue qui m'etourdissoit de nouveau, dont le Czar ressentit aussi les effets, et ce prince s'est bientôt retire dans sa coquille. L'ambassadeur de l'Empereur arriva icy dans ce meme temps avec ordre de demander fierement à la porte qu'on me releguat dans les extremités d'Asie, puisque je brouillois toute l'Europe, et tel veritable qu'il ait été, qui est ce qui pourroit croire l'extravagance de sa proposition ? puisqu'il a été assez impudent de demander mon éloignement de la part de tout l'Empire : une telle demande cependant bien loin de me perdre, fit a croire aux Turcs que je meritois leur consideration, et ils me proposerent avec des manieres tres honnetes que je ferois grand plaisir au Visir en demandant de changer ma demeure, car le Grand Seigneur ne vouloit nullement consentir que cela se fit contre mon gré. En tout cecy j'allois a mon tour audevant d'eux et j'obligay infiniment ces ministres. Avant mon depart de Yenikuy j'ay eu une longue entrevue avec le Visir dans sa maison de plaisance, et comme dans ce temps on commençoit déjà a parler du congrez pour la paix à Versailles, je luy fis voir qu'il seroit de l'utilité de la porte, d'envoyer un ambassadeur en France, parcequ'il y a bien des puissances dans la chretienté mecontantes de la grandeur de l'Empereur, lesquelles n'osoient se declarer ouvertement : mais quand l'ambassadeur turc seroit a portée du susdit congrez, il pourroit adroitement sonder leur esprit par les moiens que je faciliterois. Je ne sçai pas si l'ambassadeur de France a concouru ou non dans le demande de cette ambassade, mais il est certain que les Turcs suivirent mon projet dans cette mission, et leur ambassadeur a eu l'ordre de sonder l'esprit du Cardinal à mon egard et de luy proposer, s'il le trouveroit favorable, que la porte estoit disposée de concourir à mon reta-

blissement. Mais l'ambassadeur ture a son retour m'a fait dire que je ne devois compter en rien sur la France, car le ministre m'étoit si contraire qu'il n'a rien osé proposer de ce qui me regardoit, aussi je sentis bientôt les effets de la chute de l'opinion que la porte avoit de moy, par le retranchement en partie de l'argent qu'on fournissoit a ma subsistance; en sorte que ne recevant plus les bienfaits du Roy en France non plus, je ne pouvoit plus longtemps cacher ma misere, contraint de représenter aux yeux de toute l'Europe la figure d'un prince entierement abandonné de la France malgré ses promesses solennelles. La vie me seroit devenue ennuyeuse sans la bonté de Dieu, dans la vue continuelle de ma pauvreté qui me toucheroit moins, si je ne voisais pas la misere des autres seigneurs de Hongrie qui sont encore avec moy ou en Pologne, entraînez par leur fidélité envers moy, et par l'esperance que j'étois autrefois autorisé de leur donner de la part du Roy, qu'il pourvoira à leur subsistance comme il avoit fait en effet par le secours de 40 mil livres par an qu'il me donnoit pour pouvoir fournir à leur subsistance, outre les cent mil livres que le trésor royal me payoit, et mes fonds privilégiés placés sur la maison de ville.

Le congrez pour la pacification de l'Europe étant pret de s'ouvrir, je crus de pouvoir profiter au moins de 8. article de la quadruple alliance solennellement stipulé en faveur de ceux qui ont suivi le parti du Roy d'Espagne, parceque j'avois des lettres de ce Roy par lesquelles il m'avoit déjà promis de soutenir mes interets au congrez d'Utrecht, et il m'avoit reiteré ces assurances par son ministre depuis que je suis dans ce pays cy. J'ay donc envoyé à l'occasion du passage de l'ambassadeur ture, le S^r. Bon, mon gentilhomme ord^{re} et colonel, pour communiquer ses instructions à M. d'Orleans, par M. le comte de Toulouze, qui le fit en presence du Cardinal, et de passer ensuite en Espagne pour menager mes interets à cette cour. Le Cardinal me fit en cette occasion toutes les avances que je pouvois souhaiter de luy, disant que c'étoit le moins que la France devoit faire pour moy; il luy accorda des passeports, et il promit que l'ambassadeur de France auroit ordre de le soutenir à la cour de Madrid. J'avois conçu quelque esperance de l'honnété apparante du ministre, et quelque mois après à l'occasion d'un bruit sourd repandu dans l'Italie, que la France de concert avec l'Espagne, avoient formé le dessein de faire donner les deux Siciles au Pretendant pour qu'il

ceda son droit sur l'Angleterre, je manday le memoire No. 7 au Cardinal, comme une selle à tout cheval, pour voir ce qu'il repondroit. Je scus bientôt après que les recommandations en ma faveur en Espagne, ne consistoient qu'en simple ordre à l'ambassadeur, de declarer que j'étois honnête homme et d'une pieté solide (à ce qu'il disoit), et que je meritois les bienfaits du Roy, puisqu' en demeurant dans les etats du Grand seigneur, je pourrois un jour devenir utile à ses interets. Je crus qu'il étoit necessaire de le detromper du dernier parti de cette laconique recommandation qui paroît avoir été faite en faveur d'un pauvre mendiant, mais comme il convenoit de cacher au Cardinal que je savois les ordres qu'il avoit donnés, je pris le parti d'ecrire à feu M. le duc d'Orleans la lettre No. 8.

De ces abregé de mon histoire, vous verrez, Monsieur, combien de fois, et en combien de manieres, on a terni la gloire de la France en ma personne, vous verrez, dis je, en quel etat je se (sic) suis enfin reduit, et dans quelle langueur je dois attendre la fin de cette miserable vie, comme la seule ressource apparente pour finir mes malheurs, et mettre ainsi au comble la joye de ceux, qui m'ont tant de fois dit et redit, que la France étoit un hopital des princes qu'elle rendoit malheureux.

Je pourrois avancer hardiment que cet etat miserable dans lequel les Hongrois qui étoient icy à la suite de l'ambassadeur de l'Empereur, m'ont scû etre, a été en parti cause que la nation dechue de toute esperance, a si mal soutenu à la dernière diette de Presbourg la declaration que l'Empereur regnant leur fit à son avenement à la couronne, qu'après son décès sans heritier mâle les Etats retournassent dans leur primitive liberté d'elire leur Roy.

Je me consolerois en quelque façon, si tout ce que je souffre pouvoit tourner à l'avantage de la France, mais en verité l'attachement hereditaire que j'ay pour elle, et si j'ose dire, la tendresse que je sens pour le sang de Louis 14., me rend insupportable à moy meme, lorsque je pense que par ma misere je donne occasion de medire d'elle, d'autant plus qu'on sçait que ce ne sont pas les jeux, le luxe, ou enfin mon propre dereglement qui m'a mis dans cet etat; car de tant de prince de mon rang, auxquels la France à accordé sa protection qui est ce qui se fut contenté de moins, au qui se fut reduit avec autant de plaisir que je le fis, dans un etat de particulier pour n'etre pas à charge à l'etat? on croiroit que ma situation ne me peut rien

fournir de plus douloureux, mais ou en serois je sans votre grace, o mon Dieu! lorsque je pense que j'ay au monde deux enfans exposez au sort que vous sçavez deja, Monsieur, par la lettre que j'avois eecrite au Marechal de Tessé.

Je vous ay promis de parler avec effusion de coeur, vous voyez que je poursuis mon destein avec autant moins de retenue, que par votre canal je me produis aux yeux d'un prince premier ministre, heritier du sang et dens sentimens de heros, qui ont toujours eu un attachement et un zele destingué pour la gloire de la France, et l'histoire de cette monarchie est le veritable temoin qu'ils ont soutenu ce meme interet, c'est a dire celuy de la veritable gloire du Roy, dans les temps meme qu'il paroissoit avoir pris d'autres engagements, car ils estoient toujours ennemis des champions que les nuits produisoient tels rougis qu'ils estoient par des pourpres etrangeres. Je ne demande que le retablissement de la gloire de la France en moy, de la maniere qui convient à son repos et à son etat present. Le prince à qui j'ay mon recours, connoit l'attachement que j'ay pour sa personne, et j'ay eu tant de marques de son amitié, que j'ay lieu de croire qu'il me mettra en etat de sortir enfin de ce pays, ou je ne peut jamais etre utile, ni à la France, ni à moy, ainsi sans vouloir rien luy prescrire, je crois qu'il m'est permis de proposer tout ce que je suis persuadé qu'on pourroit faire pour moy. Je laisse à M. le Duc, de juger et de choisir ce qui est convenable aux conjonctures presentes.

J'ay prié M. le Marechal de Tessé de vous presenter le S^r. Bon lorsqu'il arrivera à Paris, pour qu'il vous donne un compte exact de ses commissions; je sçay deja que le Roy d'Espagne s'estoit resolu d'agir conjointement avec la France en ma faveur à Cambray; ainsi pour ne pas faire des propositions indiscrettes sur les negociations qu'on pourroit entamer dans ce lieu en ma faveur, je souhaiterois en premier lieu de passer en France, ce que je pourrois faire, si on me paioit de mes arrerages, et que l'ambassadeur de France à la porte eut ordre de declarer icy, que le Roy croiroit convenable à mes propres interets, lesquels pourroient un jour rejallir sur ceux de la porte avec utilité, que je retournasse en France ensuite du desir que j'en ay moy meme, que le Roy etoit persuadé que le grand Seigneur envisagera sa propre gloire en cette occasion aussi bien que l'estime que le Roy a pour ma personne ensuite des sentimens de son bisayeul;

qu'enfin la porte considerera aussi les egard que j'ay eu pour la lettre par laquelle le Grand Seigneur m'envita de passer dans ses etats, et la confiance avec la quelle je me suis resolu de mepriser les dangers qu'une guerre commencée par la perte de deux batailles me pouvoit représenter: en sorte que le Roy ne doutoit nullement que le Grand Seigneur ne voulut continuer sa protection envers ceux que je voudrois laisser icy, et qu'il laissera meme sa porte toujours ouverte pour moy aussi en cas que mes interets exigeassent mon retour. Je mets ce dernier article tout exprés pour tenir les idées des Turcs en suspend, et pour leur donner plus d'estendu. Si Dieu me reconduit en France, je ne demande d'autre traitement que celui que le feu Roy m'avoit accordé à l'occasion de ma premiere entrevue; et je m'enfoncerois avec plus de plasir que jamais dans ma solitude, d'où étant plus à portée, je verrois de plus près ce qu'on pourra faire pour moy à Cambray dans les conjonctures presentes.

Mais comme le congrez pourroit estre à sa fin, j'instruiray le S^r. Bon de mes veues, afinqu'en attendant meme, M. le Duc puisse decider de mon sort si le cas le pressoit, car je suis aveugle dans la situation de l'Europe, mais tout ce que je vois me persuade que l'Empereur n'est nullement en etat de rompre le congrez quand meme la France et l'Espagne me declarant hautement interessé dans le parti d'Espagne, demanderoit pour moy la restitution de ma principaute, d'autant mieux que la France et l'Espagne m'ayant reconnu pour Prince de Transylvanie, se trouvent engagées de me maintenir, puisque ni dans la paix d'Utrecht ni dans celle de Rastadt, il n'a rien été stipulé qui puisse estre contraire à mes interets: en sorte qu'on ne pouvoit avec justice m'exclure du 8^m. article de la quadruple alliance, soit en ce qui peut concerner ma principaute, soit en ce qui regarde les biens hereditaires de ma maison en Hongrie, conjointement avec ceux qui par l'attachement qu'ils ont eu pour moy, ont été attachez à l'Espagne par moy. Je suis persuade que les ministres de l'Empereur feront bien du bruit lorsqu'ils entendront preferer mon nom, mais qui est ce qui pourroit se persvader qu'ils rompront le traité pour une declaration aussi digne de deux couronnes qui la feroient?

J'instruiray aussi le S^r. Bon, de quelle maniere il pourroit engager en ce meme dessein les ministres anglois et hollandois, car l'affaire de la principauté de Transylvanie a été deja souvent debatue en Angleterre et en Hollande à l'occasion de la paix de Utrecht, et il a été

reconnu qu'il seroit de l'interet de ces deux puissances, que la Transylvanie fut demembrée du domain de l'Empire, quand cela ne seroit que par rapport à l'interet des protestans du pays, qui pourroient jouir plus paisiblement des privileges que les loix de pais leur ont accordées sous le gouvernement de leur propre prince, qu'ils ne scauroient faire sous l'Empereur; mais vous me demanderez icy sans doute quel moyen je pourray fournir pour contraindre l'Empereur à cette restitution, quand meme on seroit resolu de le faire, et c'est à quoy je ne scaurois repondre je l'avoue, puisque l'Empereur est en possession de tous ce qu'il peut desirer; mais quand meme on ne reussiroit pas, il seroit toujours convenable à la gloire du Roy de faire cette proposition, au moins on obtiendrait avec plus de facilité la restitution de mes terres hereditaires à mes enfans, et le retablissement de tout ceux, qui me sont attachez, laissant mon droit sur la Transylvanie dans son etat; car je suis bien persuadé que l'orgueil ne permettra jamais que la cour de Vienne demande que j'y renonce pour ne reconnoitre en quelle maniere que ce puisse estre ma pretension sur cette principauté.

Mais si malgré toutes mes demandes on me condamnoit à finir icy mes jours, pour le moins qu'on me soutienne dans l'esprit des Turcs, et je prie M. le Duc, qu'il ait soin de me faire payer regulierement et qu'il ait la bonté de faire recevoir mes papiers et contrats sur l'hotel de ville au denier porté par le privilege que le Roy m'a accorde. En finissant ma longue depeche, je vous obteste, Monsieur, de me faire sçavoir aussitot que faire se pourra, la resolution de M. le Duc, pour que je sorte une fois de cet etat d'incertitude beaucoup plus cruel que le supplice reel. Je mets ainsi ma destinée entre les mains de ce prince, et apres avoir fait cette premiere et derniere presentation, je prendray le resultat pour la volonté et disposition de la providence, à la quelle je me conformeray en attendant la fin de ma triste vie. Vous pourrez voir par ma façon d'ecrire la confiance que j'ay en ce que vous avez avancé vous meme, et l'esperance dans la quelle je suis, qu'en tout ce que vous ferez pour moy vous envisageres la gloire et l'interet de la France. Je suis de surplus assuré que vous seroit touché de ma situation, sachant que vous avez succé avec le lait les sentimens de votre Ste religion, vous connoissez ses maximes, suivez les à mon egard, car vous sçavez bien que votre ministere ne vous en exempte pas.

Je sçais à mon tour ce que je vous dois en consideration de ce meme objet, et je crois qu'en vous parlant de l'estime et de la consideration que j'ay pour vous, je dirois moins qu'en disant que je suis à vous Monsieur. Le Comte de Charoch m. p. De Rodosto le 3. Mars 1724. www.libtool.com.cn

(Original.)

41.

Schreiben desselben an denselben.

Rodosto, 10. September 1725.

Comme je crois, Monsieur, que vous avez encore des occasions de voir M. le Duc en particulier, je vous prie de le remercier de la continuation de ses bontés pour moy; car il peut etre assuré que prens sa bonne volonté pour des effets, autant que ma miserable situation le permet; qu'ayant leu l'arrêt du Roy au Sujet de l'Etablissement du cinquantieme denier sur les Rentes, j'ay connu l'etat des finances. Et il est certain qu'outre l'attachement que j'ay pour les interets de l'Etat, la seule envie que j'aurois seconder les arrangements du ministere de Monsieur le Duc, m'auroit porté à remettre avec plaisir, au Roy tous mes fonds, comme une obole qui me reste en comparaison de ce que j'ay perdu, mais ayant en meme temps reçu l'information cy jointe d'Italie ma conscience ne me permet pas de m'abandonner entierement à mon penchant. Pour le contenter cependant en partie j'ay crû de ne pouvoir mieux faire que de me remettre entierement entre les mains de M. le Duc, afin qu'il retranche luy meme ce qu'il voudra, pour que je puisse etre parmi les premiers. Vous avez le plein pouvoir de faire en cela ce qu'il faut; Et à qui pourrois je mieux me confier qu'à Vous, puisque je suis entierement à Vous, Francois Prince m. p. — A Rodosto le 10. Septembre 1725.

(Original.)

42.

Schreiben Rákóczy's an den Marquis D'O.

Rodosto, 29. November 1726.
www.libtool.com.cn

Il y a si longtemps, Monsieur, que je n'ay pas receu de vos lettre que je ne sçaurois accuser la Date de la derniere, je ne vous écris pas cependant celle cy en forme de reproche: car je say bien que vous parles et agissez assez pour mes interets; c'est de quoy je vous remercie mille et mille fois. Je vois d'icy combien vous etes occupé et il seroit contraire à l'amitié et à la charité que j'ay pour vous, d'exiger que vous partagiez avec moy le peu de vide de votre journée: peu s'en faut meme que je ne me fasse scrupule du dessein que j'ay formé de vous ecrire une longue epître; vous me devez pourtant pardonner; car vous etes le seul en France à qui je puisse parler avec une entiere efusion de coeur. En premier lieu donc je vous fait mon compliment sur les marques de distinction que le Roy vous a données en vous donnant un grand prix de la vertu militaire: vous savez qu'il n'y a rien que je ne vous souhaite de ce qui peut contribuer a votre veritable bien temporel et spirituel. Quelque grands que puissent etre les changemens arrivez chez vous, ils ne m'ont pas surpris, puisque je toujours eu cette confiance en la providence qu'elle n'abandonneroit pas la France pour toujours au desordre, en sorte que j'espere que tout y'refleurira sous le ministere d'un Cardinal Fleury, à qui je n'aurois certainement pas differé d'écrire si je ne savois que ma lettre ne l'auroit qu'ambarassé apres la declaration donnée au S^r. Bon, parceque les raisons de menagement que le Roy garde à mon egard doivent s'étendre jusqu'au ministre; ainsi la raison demande qu'en menageant le susdit Cardinal je me menage moy meme. Il est certain que rien n'est plus gracieux que la susdite declaration du Roy envers moy! mais les raison que M. de Morville a ajoutées me developpent un facheux ministere: car dire que le Roy defunt ne m'a pas écrit depuis la paix d'Utrecht, et repondre aux representations que le S^r. Bon a faites à savoir que malgré la liaison que la cour d'Espagne avec celle de Vienne elle me reconnoit toujours prince de Transylvanie et me traite d'Altesse Serenissime; repondre, dis je, que cela est indifferent: car quand on reconnoit une fois un prince c'est pour toujours, c'est me faire connoitre que la France ne m'a

amais reconnu pour tel; ou si elle l'a fait (comme toutes les lettres du feu Roy et l'ordre qu'il avoit donné a Mr. Desalleurs de me reconnoître font veir) ce n'a été que jusqu'à la paix d'Utrecht: je ne m'attache cependant pas aux raisonnemens du susdit ministre: car il faudroit auparavant qu'il fut d'accord avec luy meme; outre qu'il me seroit inutile d'approfondir cette matiere: puisque je vois que rien ne subsiste à mon egard de ce que ce grand Roy avoit fait pour moy. On me prie, disoit M. de Morville, que je me prête, mais on ne voit pas qu'on me met en pieces: on me conteste la qualité de prince et par consequent on me range parmi de sujet rebelles à l'Empereur; on aneantit mon total et mes rentes, on me traine le payement de mes subsides, et on n'en paye que la moitié par an; et pardessus tout on me ferme les portes de la France; pourroit on en agir autrement si on seroit engagé de me contraindre à me livrer à la discretion de l'Empereur? Je suis bien persuadé qu'on n'est pas allé jusques là; mais les susdit procédé, mon cher Marquis, me fait assez voir que l'on et las de moy, et que bien loing de se soucier, pour mieux menager la cour de Vienne, en luy marquant combien on est éloigné de soutenir mes interets, peutetre sera-t-on bien aise que je pris mon parti, et que je m'accomode avec elle. Et c'est à ces menagemens qu'on veut que je me prête! Je vous prie donc, j'obteste meme votre charité, de tirer ladessus quelques celaircissement de M. le Cardinal de Fleury, pour que je profite des dispositions favorables dans lesquelles le Roy d'Espagne paroît estre à mon egard; et pour abreger le temps, on n'auroit qu'à donner un passeport au S^r. Bon pour l'Espagne; je luy manderois à droiture carte blanche pour le Roy pour qu'il fasse de moi ce qu'il voudrat: car n'ayant aucune ressource d'un fonds fixe pour trainer le reste de ma vie si traversée, si le ministere de la porte venoit a changer par la mort ou autrement et que l'on commençat à me regarder icy, comme je suis en effet, tout-a-fait inutile à l'Empire, en me retrachant mon prin, exclus que je suis de la chretienté, je seroit contraint de me rendre à l'Empereur, pour ainsy dire, la cord au col. J'ay cette confiance dans la charité et pieté de M. le Cardinal qu'il sera devant Dieu un moment d'attention sur ma situation pour entrer en meme temps dans les sentimens que la religion et la nature m'ont imprimé pour mes enfans, et pour les seigneurs et gentil hommes hongrois, et autrez qui me sont attachez. Je viens d'essuyer pour la seconde fois la peste; j'ay veu cette

foisey l'huissier de ma chambre attaqué de ce mal à ma porte mourir le lendemain j'ay veu tous mes domestiques malades de fievres , qui commençoient avec des symptomes pestilentiels; enfin je me suis veu malade moy meme avec eux attaqué d'une grosse fievre qui redoubloit, et en peu de jours elle m'a si fort decharné et affoibli que ma guerison estoit bien douteuse. Dieu mercy je ne croignoit pas la mort; mais il auroit été inhumain de ne pas ressentir le malhereux sort dans lequel je laissois mes enfans, et tous ceux qui me sont attachez, à qui à peine aurois je pu laisser le contrant de leurs gages. Je ne connois plus de raison de politique ni d'honneur lorsqu'il s'agit de ma conscience, et quand une si triste necessité me prescrira des loix, mon accomodement avec l'Empereur deviendra facile. S'il s'agissoit de plaider, je pourrois faire voir qu'en m'otant ce que j'avois sur la maison de ville on me depouille de mon propre bien; car on sait assez que ce fonds provenoit des arrerages des subsides que le feu Roy m'avoit accordez, lesquels si j'eusse receu je n'aurois pas été obligé d'employer tout mes revenus à la guerre, et j'aurois pû ainsy sortir avec quelque argent comptant de mes etats, au lieu que pouvant compter sur mes arrerages comme en maniere d'echange je m'en suis retirer les mains vides.

Je m'apperois bien qu'en tout cecy je n'agis pas selon les regles de la politique mondaine: mais à Dieu ne plaise que je fasse jamais la moindre demarche à l'insceu du Roy tres Chretien, apres m'avoir assure de la place qu'il m'a bien voulu accorder dans son coeur, j'espere de la conserver par la sincerité et droiture de mes sentiments: car en tout je ne veux que ce qui me paroît que le susdit Roy veut luy meme. Dieu est mon temoin que ce n'est que cette necessité fatale que je vien de vous représenter qui me pourra forcer à prendre une resolution dans laquelle je ne me retrouve pas moy meme; mais aussi je ne pouvois jamais penser comme je pense, car je ne pouvois jamais m'imaginer qu'on peut penser sur mon capitre comme on fait.

Comme toutes les representations et prieres que je fais faire depuis que je suis dans ce pays, ont été infructueuses, comment pourrois je esperer qu'on m'accorde le passage par la France si mon sort me conduisoit en Espagne? mais peutetre les menagemens qu'on a pour la cour de Vienne rendront en son temps ma demande fructueuse. Lisez ma presente à M. le comte de Thoulouse, je suis persuadé

qu'il sera sensible à l'état qui m'oblige de penser d'une manière si étrange, et que ce prince vous aidera à obtenir l'éclaircissement que je souhaite: je l'attendray avec impatience par votre canal; car on me rendroit doublement malheureux si en laissant mon sort indecis, on me faisoit négliger les conjonctures présentes. Je sáy déjà par expérience que la cour de France ne s'employera jamais en ma faveur à celle de Vienne, en sorte que si on m'abandonnoit à cette extrémité, je ne peux espérer que dans l'intervention du Roy d'Espagne pendant l'union présente de ce prince avec l'Empereur. Je suis pleinement convaincu, mon cher Marquis, que vous ne vous refuserez pas à moy dans cette épineuse conjoncture; mais je crains aussy que la politique commune des cours pourroit différer la reponse, si vous ne devenez un peu importun contre votre propre naturel. Comme j'ay dit étre dans une situation dans laquelle je ne me reconnois pas, je voudrois presque vous y mettre dans une dans laquelle vous excédassiez votre caractere, je suis persuadé, que vous aurez du reste de l'indulgence pour mes expressions, et que le Cardinal de Fleury bien loin de les trouver mauvaises, verra que mon langage est d'accord avec la politique chretienne, qui ne connoit pas de deguisement.

Je vous regale d'un mauvais ecritur d'un de mes secretairs puisque le premier est mourant depuis presque trois mois, c'est le pauvre abée Mullot que vous m'aviez envoyé il a trois ans. Si Helissant recois quelque fonds du tresor Royal, faites luy retenir un fond pareil que j'ay destiné au S^r. Bon pour ses appointemens, pour un année entier, car je depecheray incessamment un autre personne pour menager mes interets en France pendent que Bon sera en Espagne, car si même on faisoit un arrangement fixe pour mon fond, je croirois la mission de l'autre profitable aux interets de la France, car etant connus et goûté du Roy et de la Reine il pouroit menager un accommodement entre les deux couronnes, et le pretexte de son voyage seroit le meme, la difference consisteroit dans les instructions que je luy donneroís de bander ou de relacher pour ainsy dire, l'art de mon accommodement avec l'Empereur. Montrez, si vous plait, ma lettre à M. le Cardinal, car je voudrois que mon interieur fût connu de toutes les personne de pieté et charité comme luy, et je suis persuadé que son point fixe est de fair voir qu'on peut manier l'interet de l'étât selon les maximes de l'Evangile: ainsi je soumetteroy avec plaisir mes lumiers aux siens, pour veu qu'il ayt la charité de me les communiquer

soit en me les communicant directement ecrits au C^{te}. de Charoch qui est audessous du ceremonial, soit en me l'instruisant par votre canal, si par motif de charité il vouloit etre instruit de mon etat, il n'aurois qu'a demander a M. de Morville la lettre que j'ay ecrit à ce Minister au commencement du Minister de M. le Duc, avec toutes les pieces y jointes; il seroit un fait tout à coup, et il verroit que je suis bien éloignée de bruillement que la cour de Vienne m'impute, et si j'ay désiré de retourner en France, ce n'estoit que pour finir ma vie dans ma chere solitude de laquelle Dieu m'avoit arrachée avant qu'on m'auroit chassé, al occasion de la conclusion de la quadruple alliance. Je voy que nul puissance de l'Europe a envie de faire la guerre, mais que les mutuelles soubcons inspiré par la politique mondaine les arme tous, ce n'est pas la mesfiance dans la Providence qui m'emû, mais je suis persuadé que ce seroit un presumption criminel si je m'exposois à la mendicité sans faire auparavant tout ce que je peu faire en bonne conscience pour l'éviter: mais si les demarches que je fais seront inutiles, j'ause dire (au moins comme je sent par l'aide de la grace) que je l'accepteray cet etat repugnant à la nature humaine de la main misericordieuse de Dieu, persuadé que je suis qu'elle ne me chargera pas audessus de mes forces, voila l'esprit dans le quel je menagerais mon accomodement avec l'Empereur si on me refuse le necessaire, voila dis je l'esprit dans le quel je demeureray dans la situation dans la quelle je suis si on me l'accord: car Dieu scait combien des pauvres Hongrois n'auroit pas porté le Tourban, jetté par desespoir dans cette malheureuse resolution, s'ils n'eussent pas trouvé du pain dans ma maison. Dieu scay que je ne dirois que dans l'esprit de luy rendre louange si je marquois le nombre des heretiques convertie dans ma maison, et qui vivent examplairement en sorte, que si le devoir de mon etat m'appelloit ailleurs je ne quitterois pas mon sejour avec moins de regret que j'avois quitté autrefois ma solitude, dans laquelle je voudrois bien retourner, mais que scay je si ce n'est pas l'amour proppre qui me reconduiroit pour me exempter du soin d'un assez nombreuse maison? Ainsi mon cher Marquis je retourne à demander à Dieu mon pain quotidien par les Ministere des puissances et des hommes, c'est la le pivot de ma machine politique. A Dieu ne plaise que je suis jamais la cause du rependement d'un goutt de sang humaine pour le retablissement de mon thron et pour la delivrence du peuple au gouvernement du quel

je sois interieurement convaincu qu'il m'avoit apellé, mais si Dieu par ses jugemens il permettoit que la guerre s'allumoit en Europe je croy qu'il seroit de mon devoir de me sacrifier pour le delivrer d'un usurpation manifest, al exemple du S^t. Ladislas notre Roy, en prenant toujours des mesures equitables, et conformes a la loix de Dieu. Voila Mon cher Marquis un precis de ma theologie que je soumet au lumiers de M. le Cardinal, et en m'abandonnant a la volonté de Dieu je suis à vous dans charite Francois Princee m. p. — A Rodosto le 22 Novembre 1726.

(Original.)

www.libtool.com.cn

ANHANG II.

Verzeichniss

der im Archive des k. französischen Ministeriums des Äussern
aufbewahrten auf Franz Rákóczy und die Verbindungen Frank-
reichs mit demselben bezüglichen Actenstücke.

(Aus der von der k. ungrischen Akademie mitgetheilten Abschrift.)

Hongrie de 1700 à 1704, vol. 9. in folio kötetben, a külső ügyek ministeriumának levéltárában Párisban a következő, II. Rákóczy Ferencz támadását illető irományok foglaltatnak.

(Im Bande Hongrie de 1700 à 1704, vol. 9. in folio, im Archiv des Ministerium der auswärtigen Angelegenheiten zu Paris sind folgende die Empörung des Franz Rákóczy II. betreffenden Urkunden enthalten.)

1) 1700 eszt. alatt bizonyos föltételek Rákóczy részéről, melyeket ő alkalmasint a császár ellen föltartani és XIV. Lajos által föltartatni kívánt. Pusztá más. fol. 1, lat. nyelv.

(Unterm J. 1700, gewisse Bedingungen von Seite Rákóczy's, welche er muthmasslich gegen den Kaiser aufrechterhalten und durch Ludwig XIV. unterstützt wissen wollte. Einfache Abschrift, 1 Bl., latein. Spr.)

2) Négy levél, ddo. à Varsovie 7 Juill., 14 Juill., 4 Aoust 11 Aoust 1701 Du Heron ottani francia követtől XIV. Lajoshoz, ennek válaszaival együtt, Rákóczy iránt, és mennyi hasznát vehetné Lajos a császár elleni háborujában. Más fol. 3, fr. nyelv.

(Vier Briefe, ddo. Varsovie 7. Juli, 14. Juli, 4. August, 11. August 1701 vom dortigen französischen Gesandten, Du Heron an Ludwig XIV., mit dessen Erwiderungen, Rákóczy betreffend und welchen Nutzen Ludwig hieraus in seinem Krieg mit dem Kaiser schöpfen könnte. Copie, 3 Bl., franz. Spr.)

3) Bercsényi előadása a magyarok állapotjárul és miben lett legfőbb sérelmeikről, melyet Du Heron 1701. aug. 22. Párisba küldte. Kettős más. az egyik titkos írásban sorköztí magyarázattal. fol. 20.

(Bercsényi's Darlegung über den Zustand der Ungern und ihre Hauptschwächen, welche Du Heron am 22. Aug. 1701 nach Paris schickte. Zweifache Abschrift: die eine in Chifferschrift mit Dechiffirung zwischen den Zeilen, 20 Bl.)

4) Du Heronnak három levele Varsóbul 171. Octob. 27, Nov. 3, és 10-rül. Kivonat és más. foll. 2, fr. nyelv.

(Drei Briefe Du Heron's aus Warschau 27. Octob., 3. u. 10. November 1701. Auszug und Abschrift, 2 Bl., franz. Spr.)

5) XIV. Lajosnak előterjesztendő föltételek, miért, mi végre mi módon és mennyi haszonnal kellene neki Rákóczyt és a Magyarokat segíteni, egy a magyar katonaságnak szokott zsoldját specificáló táblával együtt. Két példány. Más. Küldte Du Heron Varsóból 1701 Nov. 16. fol. 14, fr. nyelv.

(Ludwig dem XIV. vorzulegende Anträge, warum, wozu, wie und mit welchem Nutzen er Rákóczy und den Ungern helfen solle, mit einem den gewöhnlichen Sold der ungrischen Miliz specificirenden Ausweise. Copie, 2 Ex., Von Du Heron am 16. November 1701 aus Warschau eingeschickt, 14 Bl., franz. Spr.)

6) Du Heronnak 1701. Nov. 16, 17, 24, 27-kén. Deczember 1, 16, 22-én és 1702. Jan. 5, Varsóból küldött utasításai ba rövid kivonat, fol. 4, fr. ny.

(Kurzer Auszug der Du Heron aus Warschau vom 16., 17., 24. u. 27. November, dann 1., 16. u. 22. December 1701 und 5. Jänner 1702 eingeschickten Weisungen. 4 Bl., franz. Spr.)

7) XIV. Lajos levele Tököli Imréhez ddo. Marly 20. dec. 1701. Biztatja s ujra fegyverre csábítja. Minuta. fol. 1. fr. nyelv.

(Schreiben Ludwig des XIV. an Emerich Tököli, ddo. Marly 20. Decemb. 1701. Er vertröstet ihn. und ruft ihn neuerdings zu den Waffen. Minute. 1 Bl., franz. Spr.)

8) (Hihető a külső ügyek ministerének) levele Tökölihez, ddo. Versailles 20. dec. 1701, az elsőbbnek comitivája. Más. fol. 1, fr. ny.

(Brief an Tököli (vermuthlich vom Minister des Aussen), ddo. Versailles 20. December 1701; des vorigen Einbegleitung. Copie, 1 Bl., franz. Sprache.)

9) Rákóczy hercegasszony Aspermont grófnénak reclamatiója némely az ura által neki ajándékozott Flandriában fekvő jószágok ránt. An. 1701. Más. fol. 1, in 4° fr. nyelv.

(Reclamation der Prinzessin Rákóczy, vermählten Gräfin Aspermont in Betreff einiger ihr von ihrem Gemahl geschenkten in Flandern liegenden Güter. 1701. Copie, 1 Bl. in 4°. franz. Spr.)

10) Az 5. számalatti irományok töredéke. Más. fol. 4. fr. nyelv.
(Bruchstück der Urkunde unter 5. Copie, 4. Bl., franz. Spr.)

11) Kivonatok Du Heron tudósításiból, ddo. Varsovie 1702 Janvier 30, Fevrier 6, 10, 24, Mars 3, 10, 19, 26, Avril 8, 14, Mars 26. Más. fol. 7. Némelyik mellett a karimán meg van XIV. Lajos válasza is, szinte kivonatban és másban fr. nyelv.

(Auszüge aus den Berichten Du Heron's, ddo. Varsovie 1702. 30. Jän., 6., 19. u. 24. Februar, 3., 10., 19. u. 26. März, 8. u. 14. April, 2. Mai. Cop.

7 Bl. in Franz. Spr. An einigen befindet sich am Rande die Erledigung Ludwig des XIV. ebenfalls im Auszuge und in Abschrift.)

12) Két magyar embernek felelete ezen kérdésekre 1) mi a cél-jok? 2) ahoz mi eszközökkel birnak? 3) milyen az öszveköttetésük az országon belül és kívül? 4) mi legyen a kezesség őszinteségükrül? 5) szükség-e dolgukban némely Lengyelnek is részt venni? Más. fol. 3, fr. nyelv.

(Antwort zweier Ungern auf die Fragen: 1) Was ihre Absicht sei? 2) Was für Mittel sie hiezu besitzen? 3) Welches ihre Verbindungen in und ausserhalb des Landes seien? 4) Was das Unterpfand ihrer Aufrichtigkeit sei? 5) Ob an ihrer Sache auch die Theilnahme einiger Polen nothwendig sei? Copie, 3 Bl., franz. Spr.)

13) Rákóczy Ferencz Du Heronhoz dat. nélk. sok hihetőséget mutat szerencsés célhoz jutásra, s francziaországtól főképen pénzt kíván, Beresényinek alkalmas voltát dicséri. Más. fr. nyelv.

(Franz Rákóczy an Du Heron ohne Datum. Er zeigt viel Vertrauen zur glücklichen Erreichung seiner Absicht und verlangt von Frankreich vornehmlich Geld. Beresényi's Geschicklichkeit lobt er. Copie, franz. Spr.)

14) Terv aziránt, miképen vehetne XIV. Lajos részt Rákóczy dolgában oly hatalmasan, hogy tüstént leguagyobb hasznára is vállnék nekie. Más. fol. 5, fr. nyelv.

(Entwurf darüber, in welcher Weise Ludwig der XIV. an der Sache Rákóczy's so energisch Theil nehmen könnte, dass es ihm sogleich zum grössten Nutzen gereiche. Copie, 3 Bl., franz. Spr.)

15) Rákóczy F. De Bonnac marquishoz, ddo. 17. Mart. 1703. Előterjeszti dolgainak menetelét és némely szükségét, főképen pedig arra emlékezteti, hogy Lajos a császárral netalán kötendő békéből őtet és feleit ne hagyja ki. Más. 3 péld. fr. nyelv.

(Franz Rákóczy an den Marquis de Bonnac, ddo. 17. März 1703. Er schildert den Gang seiner Angelegenheit und einiger seiner Bedürfnisse, und erinnert ihn hauptsächlich daran, dass Ludwig in dem mit dem Kaiser allenfalls einzugehenden Friedensschlusse ihn und seine Partei nicht auslasse. Copie, 3 Exempl., franz. Spr.)

16) Valakinek levele, ddo. Gracz di 23. Aprile 1703. Ez oldal felől tett hadi készülletekrül Rákóczy ellen. Más. fol. 1 in 4^o olasz nyelven.

(Brief eines Ungenannten, ddo. Gratz den 23. April 1703, über die von dieser Seite gegen Rákóczy unternommenen Kriegsrüstungen. Copie, 1 Bl. in 4^o, italienische Spr.)

17) Principis Francisci Rákóczy et Comitis Nicolai Beresényi proclamatio ad Hungaros, ddo. in regno Polonine in arce Brizan 12 Maii 1703. Más. lat. ny. 2 lev. in 4°. (Copie, latein. Spr., 2 Bl. in 4°.)

18) Ugyanaz francia nyelv. Más, 2 lev. folio.
(Dasselbe in französischer Sprache. Copie, 3 Blätter folio.)

19) Rákóczy Bonnac Marquishoz, ddo. 15. Junii 1703, Magyarországhban pártos seregeinél megérkezését jelenti. Más. fr. nyelv.

(Rákóczy an Marquis de Bonnac, ddo. 15. Juni 1703. Er notificirt seine Ankunft in Ungern bei seinen Parteitruppen. Copie, franz. Spr.)

20) Beresényi előterjesztése a magyar dolgoknak leendő és teendő előmozdításáru, ddo. Varsovie 15. Juin 1703. Más. fr. ny. fol. 4.

(Beresényi's Bericht über die mögliche und zu veranlassende Unterstützung der ungrischen Angelegenheiten, ddo. Varsovie 15. Juin 1703. Copie, franz. Spr., 4 Bl.)

21) Rákóczy de Bonnac marquishoz, ddo. Vátka 29. Juin 1703. Más. két példány, fr. ny. fol. 4.

(Rákóczy an Marquis de Bonnac, ddo. Vátka 29. Juin 1703. Copie, 2 Exempl., franz. Spr., 4 Bl.)

22) Ugyanaz ugyanahoz, ddo. du Camp de Debreczin 2. Aout 1703, ottani hadi dolgairul és pénzt sürget. Más. fr. nyelv.

(Derselbe an denselben, ddo. du Camp de Debreczin 2. Aoust 1703, über die dortigen Kriegsangelegenheiten, und betreibt das Geld. Copie, franz. Spr.)

23) XIV. Lajos assignatiója, ddo. 20. August 1703, pénztárnokához 93.000 francrul Rákóczy számára. Más. fr. nyelv. két példány.

(Anweisung Ludwig des XIV., ddo. 20. August 1703, an seinen Cassier über 93.000 Franks für Rákóczy. Copie, franz. Spr., 2 Exemplare.)

24) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. au Camp devant Sakmar (sic) 26. sept. Előadja eddigleni előmenetelit s dolgainak fekvését. Ered. fr. nyelv.

(Rákóczy an Ludwig den XIV., ddo. Camp de Sakmar (sic) 26. Sept. 1703. Er schildert seine bisherigen Fortschritte und die Lage seiner Angelegenheiten. Original, franz. Spr.)

25) Ugyanaz Bonnac marquishoz, ddo. 26. Sept. 1703, Más. fr. nyelv.

(Derselbe an Marquis Bonnac, ddo. 26. Sept. 1703. Copie, franz. Spr.)

26) Ugyanaz ugyanahoz, ddo. 29. sept. 1703. Más. fr. nyelv.

(Derselbe an denselben, ddo. 29. Sept. 1703. Copie, franz. Spr.)

27) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. 26. sept. 1703. Ugyanaz mi 24. sz. alatt csak másban, fr. nyelv.

(Rákóczy an Ludwig den XIV., ddo. 26. Sept. 1703, das Nämliche wie unter Z. 24, nur in Abschrift. Franz. Spr.)

28) Stato di ribelli in Ongaria 29. sept. 1703, divisi sotto diversi corpi in molti capi (Copie, italien. Spr., 2 Bl.)

29) Valakinek levele, ddo. Tyrnaviæ 2. Octobr. 1703. Rákóczy közelgetéséről. Más. lat. nyelv. fol. 1 in 4^o.

(Schreiben eines Ungenannten, ddo. Tyrnaviae 2. Octob. 1703. Über das Herannahen Rákócz's. Copie, latein. Spr., 1 Bl. in 4^o.)

30) XIV. Lajos Rákóczyhoz adott több válaszáinak rövid kivonata. Más. fr. nyelv. fol. 3.

(Kurzer Auszug verschiedener Antworten Ludwig's des XIV. an Rákóczy. Copie, franz. Spr., 3 Bl.)

31) Rákóczy Bonnac Marquishoz, ddo. du Camp devant Tokaj 19. Octob. 1703. Más. fr. nyelv. fol. 4.

(Rákóczy an Marquis Bonnac, ddo. du Camp devant Tokaj 19. Octob. 1703. Copie, franz. Spr., 4 Bl.)

32) De bielkea franczia ministerhez, valami Badalovics (sic) nevű mint irja nevezetes és hires házból való magyar embert, kinek rokonai közt több Cardinál ő maga pedig Rákóczynak pártosa volt, ajál a végett, hogy valami csekély beneficium mellett valahol klastromban éldegélhessen. Eredeti fr. nyelv. ddo. Anvers 6. Novembre 1703, fol. 2 in 4^o.

(De Bielke empfiehlt dem französischen Minister einen gewissen Badalovics, einen Ungern aus einem angesehenen und berühmten Hause, unter dessen Verwandten sich mehrere Cardinäle befinden, er selbst aber Rákóczy's Parteigänger war, zu dem Ende, dass er sich bei einer unbedeutenden Pfründe irgendwo in einem Kloster unterbringen könne. Original, franz. Spr., ddo. Anvers 6. November 1703, 2 Bl. in 4^o.)

33) Utasítás Rákóczyhoz menendő franczia követ számára, ddo. 12. Novemb. 1703. Minuta fr. nyelv.

(Instruction für den zu Rákóczy entsendeten französischen Gesandten, ddo. 12. Novemb. 1703. Minute, franz. Spr.)

34) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. 12. Nov. 1703; az elsőbbnek comitivája. Minuta fr. nyelv.

(Ludwig der XIV. an Rákóczy, ddo. 12. Novemb. 1703. Begleitschreiben des Obigen. Minute, franz. Spr.)

35) Rákóczy Bonnac Marquishoz, ddo. 27. Nov. 1703. Más. fr. nyelv.

(Rákóczy an Marquis Bonnac, ddo. 27. November 1703. Copie, franz. Spr.)

36) Memoire sur les affaires de Hongrie ddo. Nov. 1703. Más. fr. nyelv. fol. 6 in 4^o.

37) Rákóczy Bonnachoz, ddo. du Camp devant Tokai 1. Decemb. 1703. Más. fr. nyelv.

(Rákóczy an Bonnac, ddo. du camp devant Tokaj 1. December 1703. Copie, franz. Spr.)

38) Ugyanaz ugyanahoz, ddo. ugyanott 5. Dec. 1703. Más. fr. nyelven.

(Derselbe an denselben, ddo. ebendasselbst 5. December 1703. Copie, franz. Spr.)

39) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. 22. Dec. 1703. Hízelkedik neki szerencsés előmenetele iránt, s többre serkenti. Minuta fr. nyelv.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. 22. December 1703. Er schmeichelt ihm über sein glückliches Vorsehreiten und spornt ihn zu weiterem an. Minute, franz. Spr.)

40) Propositions qu'on dit avoir été faites a l'empereur par le prince Rákóczy. Két péld. Más. fr. ny. (Copie, 2 Ex., franz. Spr.)

41) Constitution du royaume de Hongrie dont l'in-execution sert de fondement de mecontans. Más. fr. ny. (Copie, franz. Spr.)

42) Kivonat du Heron tudósításából. Más. fr. nyelv. fol. 7.

(Auszug eines Berichtes Du Heron's. Copie, franz. Spr., Bl. 7.)

43) Kivonat Rákóczy leveléből, ddo. Tokaj 8. Jan. 1704. Bonnachoz. Más. fr. nyelv.

(Auszug eines Schreibens Rákóczy's, ddo. Tokaj 8. Januar 1705, an Bonnac. Copie, franz. Spr.)

44) Bonnac hirdetménye minden franczia katona tiszt és katonához, kinek kedve volna, adván nekik a király nevében, teljes szabadságot magyarországban Rákóczy mellett a császár ellen harcolni. Más. fr. nyelv. és datum nélkül.

(Kundmachung Bonnac's an alle französischen Officiere und Soldaten die Lust haben, ihnen im Namen des Königs volle Erlaubniss gewährend, in Ungern unter Rákóczy gegen den Kaiser zu kämpfen. Copie, franz. Spr., ohne Datum.)

45) Rákóczy Ferencz Bonnac Marquishoz, ddo. Miskolcz 31. Jan. 1704. Más. fr. nyelv.

(Franz Rákóczy an Marquis Bonnac, ddo. Miskolcz 31. Januar 1704. Copie, franz. Spr.)

46) Extrait des propositions faites par les mecontents Hongrais a l'empereur. Más. fol. 6. artic. 58. (Copie, 6 Bl., 58 Art.)

47) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Miskolcz 16. Febr. 1704. Eredeti, fr. nyelv.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Miskolcz 16. Februar 1704. Original, franz. Spr.)

48) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanott ugyanakkor. Ered. fr. ny.

(Derselbe an den Minister, ddo. de eod. loco et dato Original, franz. Sprache.)

49) Copie de la lettre du S. de Fierville à Msgr. le Marquis de Torcy du quartier général de Miskolcz 24. Febr. 1704.

50) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Jászberény 24. Febr. 1704. Eredeti fr. nyelv.

(Rákóczy an Ludwig den XIV., ddo. Jászberény 24. Februar 1704. Original, franz. Spr.)

51) Hosszas fejtegetés, a magyarok támadása mennyiben menthető és igazságos. Más. fr. nyelv. Szerzője nem neveztetik. foll. 18.

(Längere Erörterung, inwieweit der Aufstand der Ungern zu entschuldigen und gerecht ist. Copie, franz. Spr., der Verfasser nicht benannt, 18 Bl.)

52) Copie d'une lettre de Rákóczy a Mr. de Bonnac, ddo. 25. Febr. 1705. 2.

53) Lajos assignatiója, ddo. 15. apr. 1704. 30,000 frankrul pénztárnokához Rákóczy számára. Minuta, 2 példány.

(Ludwig's XIV. Anweisung, ddo. 15. April 1704, über 30.000 Francs an seinen Cassier für Rákóczy. Minute, 2 Exemplare.)

54) De Fierville Genguininhez francia követhez Konstantinápolyban, ddo. 28. Mart. 1704. Hosszasan elbeszéli Rákóczy dolgainak menetelét és állapotját. Más. fr. nyelv. fol. 7.

(De Fierville an Genguinin, französischen Gesandten zu Konstantinopel, ddo. 28. März 1704. Er schildert weitwändig den Verlauf und Stand der Rákóczy'schen Angelegenheiten. Copie, franz. Spr., Bl. 7.)

55) Lajos assignatiója, ddo. Versailles 12. Mai 1704. pénztárnokához 30.000 livresrül Rákóczy számára. Minuta, 2 példány.

(Ludwig's XIV. Anweisung, ddo. Versailles 12. Mai 1704, an seinen Cassier über 30.000 Livres für Rákóczy. Minute, 2 Exemplare.)

56) Copie d'une lettre de Mr. de Fierville a Msgr. le Marquis de Torcy du Camp d'Agria 12 Avril 1704.

57) Copie d'une lettre du prince Rákóczy a la Palatine de Beltz, ddo. Jászberény 21. April 1704.

58) Copie d'une lettre d'un officier, ddo. Pressbourg 24. Avril 1704.

59) Copie d'une lettre du S. de Fierville, ddo. 26. Avril 1704, à Mr. le Marquis de Bonnac, Bl. 4.

60) A minister Fierville úrhoz, ddo. Versailles 19. Juin 1704, felel az előbbienekre, minuta.

(Der Minister an Fierville, ddo. Versailles 19. Juin 1704, er antwortet auf die obigen Schreiben. Minute.)

61) Extrait d'une lettre du S. de Fierville, ddo. Camp de Patay, 12. May 1704, a Mr. Marquis de Bonnac.

62) Extrait d'une lettre du prince Rákóczy a Mr. de Bonnac, ddo. du Camp de Patay 12. Mai 1704.

63) Extrait d'une lettre du S. de Fierville a Mr. de Bonnac, du Camp de Patay 21. Mai 1704.

64) A minister utasítása de Fierville számára, ddo. Marly 10. Juillet 1704. Minuta.

(Des Ministers Instruction für de Fierville, ddo. Marly 10. July 1705. Minute.)

65) Copie d'une lettre du S. de Fierville, a Patay 26. Mai 1704.

66) Ugyanaz, ddo. 29. Mai 1704.

(Dasselbe vom 29. Mai 1704.)

67) Rákóczy Bonnachoz, ddo. 30. May 1704. Más. fr. nyelv.

(Rákóczy an Bonnac, ddo. 30. Mai 1704. Copie, franz. Spr.)

68) Copie de la lettre du S. de Fierville, du Camp de Solth 6. Juin 1704, a Mr. de Bonnac.

69) Utasítás de Fiervillehez Versaillesből 1704, Jul. 17.

(Weisung an de Fierville aus Versailles 17. Juli 1704.)

70) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. du Camp de Solt 15. Juin 1704. Böven tudósítja eddigi szerénységéről. Ered. fr. nyelv. fol. 7 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig den XIV., ddo. du Camp de Solt 15. Juin 1704. Er unterrichtet ihn weitläufig über sein bisheriges Glück. Original, franz. Spr., Bl. 7 in 4^o.)

71) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanott és akkor. Eredeti fr. nyelv.

(Derselbe an den Minister, ddo. ebendasselbst und ebendamals. Original, franz. Spr.)

72) Copie d'une lettre du S. de Fierville, du Camp de Solth 19. Juin 1704, a Mr. de Bonnac.

73) Copie des Conditions offertes par l'empereur aux Hongrois soulevés le 20. Juin 1704.

74) Extrait d'une lettre de Mr. de Ferriol a Mr. des Alleurs ecrite de Constantinople le 18. Juillet 1704.

75) Lajos assignatiója 30.000 frankul Rákóczy számára, ddo. Versailles 15. Aoust 1704. Minuta.

(Ludwig's XIV. Anweisung über 30.000 Francs für Rákóczy, ddo. Versailles 15. Aout. 1704. Minute.)

76) Copie d'une lettre du S. de Fierville, au Camp de Szegedin, 25. Juillet 1704.

77) Item de 2. Aoust 1704.

78) Lajos assignatiója, ddo. Fontainebleau 15. September 1704, 30.000 francrul Rákóczy számára. Minuta.

(Ludwig's XIV. Anweisung, ddo. Fontainebleau 14. September 1704, über 30.000 Francs für Rákóczy. Minute.)

79) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. au Camp devant Szegedin 9. Aoust 1704. Ered. fr. nyelv. Török papiroson.

(Rákóczy an Ludwig den XIV., ddo. au camp devant Seguedin 9. Aout 1704. Original, franz. Spr., auf türkischem Papier.)

80) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanott és akkor. Ered. fr. nyelv. török papir.

(Derselbe an den Minister, ddo. ebendas. und ebendamals. Original, fran. Spr., türkisches Papier.)

81) Instruction pour Mr. Michel secretaire de Mr. l'ambassadeur de France a Constantinople s'en allant a la cour de Paris pour les affaire du pr. Rákóczy, ddo. au camp de Seguedin 9. Aout 1704. Eredeti fr. nyelv. török papir. (Orig., franz. Spr., türk. Papier.)

82) Extrait de sept lettres du Sr. Michel a Mr. Ferriol, ddo. du camp de Solth 18 Juin 1704, du camp de Solth 28 Juin 1704, du camp de Titel 12 Juillet 1704, du camp de Titel 14 Juillet 1704,

Temesvár 24 Juillet 1704, Temesvár 27 Juillet 1704, Temesvár 31 Juillet 1704 et P. S. du 2 Aout. 1704. Pour extrait signé Ferriol.

83) Lettre du Sr. de Fierville a M. de Bonnac, ddo. au camp de Szolnok 18 Aout. 1804. Cop.

84) Ugyanaz ugyanahhoz ugyanott, 26. August. Más.

(Derselbe an denselben, ebendaselbst; ddo. Aout 1704. Copie.)

85) Copie de la lettre de M. Desalleurs a M. de Ferriol de Monaster 21 Aout. 1704. Pour copie Ferriol.

86) Utasítás, ddo. Versailles 9. October 1704, Desalleurshez, gyekezzék Rákóczyt a megbékülésről lebeszélni, s a fényes portát akadályoztatni, ne szünjen meg Rákócziat habár kéz alatt is segíteni, Minuta.

(Weisung, ddo. Versailles 9. October 1704 an Desalleurs, Er möge trachten Rákóczy vom Friedensschlusse abzureden und die h. Pforte hindern, damit sie nicht aufhöre, Rákóczy, wenn auch nur unter der Hand, zu unterstützen. Minute.)

87) XIV. Lajos assignatiója 30.000 francra, ddo. Marly 15. October 1704. Rákóczy számára. Minuta.

(Ludwig's XIV. Anweisung über 30.000 Francs, ddo. Marly 15. October 1704, für Rákóczy. Minute.)

88) Utasítás XIV. Lajos nevében, ddo. Versailles 20. November 1704 Desalleurhez, hogy Rákóczynak, noha ez fegyverszünetbe és békülésbe bocsátkozzék, szokott segédpénzt adni kész, remélvén, hogy nem fog megbékülni, aztán folytatólag, ddo. Meudon 27. November 1704, hírét vevén a selmeczi alkudozás félbeszakasztásának, még inkább kívánja Rákóczyt segíteni s több oknál fogva jó sikert remél, mindazáltal, minekelőtte nagyobb költségbe bocsátkoznék, körülményes tudósítást kíván a magyar dolgokról. Minuta.

(Instruction im Namen Ludwig's des XIV., ddo. Versailles 20. November 1704 an Desalleurs, dass er bereit sei, Rákóczy, wenn er sich auch zum Waffenstillstand und Friedensschluss einlasse, die gewohnten Subsidien zu geben, indem er hoffe, dass er keinen Frieden schliessen werde; dann forsetzungsweise, ddo. Meudon 27. November 1704, nachdem er die Unterbrechung der Schemnitzer Unterhandlungen erfahren habe, beabsichtige er umso mehr Rákóczy zu unterstützen und hoffe aus mehrfachen Ursachen einen günstigen Erfolg; dessen ungeachtet wünsche er, bevor er sich in grössere Auslagen einlasse, umständlicher Bericht über die ungrisehen Angelegenheiten. Minute.)

89) Copie du Mémoire du Sr. Michel sur les affaires de Hongrie, du 31 Aout 1704, fol. 5.

90) Etat des apointements que le Prince Rákóczy donne a ses troupes. 31 Aout 1704.

91) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Monaster en Macedoine Aout. 1704, elbeszéli az ottani Beglerbeggel tartott beszélgetését a magyarországi dolgok iránt, minekelőtte ő maga Rákóczyhoz menne. A Beglerberg erővel vitatja, hogy Rákóczy azon várakat, melyeket a Török a császárral kötött 25 esztendei fegyverszünet előtt birt s császárnak csupán ezen béke zálogául engedett által, ha beveszi, a Töröknek kiadni kénytelen leend. Eredeti, fr. nyelv.

(Desalleurs an Ludwig den XIV., ddo. Monaster en Macedoine Aout 1704. Er erzählt seine mit dem dortigen Beglerbeg über die ungrischen Angelegenheiten, bevor er selbst zu Rákóczy ging, stattgehabte Besprechung. Der Beglerbeg fordert mit Nachdruck, dass Rákóczy jene Festungen, welche der Türke vor dem mit dem Kaiser abgeschlossenen 25jährigen Waffenstillstand besessen und dem Kaiser blos als Unterpfand dieses Friedens überlassen habe, wenn er sie einnehme, dem Türken zu übergeben verpflichtet sei. Original, franz. Spr.)

92) Ugyanaz de Ferriolhoz, ddo. Monaster 21 Aout 1704. Ugyanazon tárgya, csak rövidebb. Más. fr. nyelv.

(Derselbe an de Ferriol, ddo. Monaster 21 Aout 1704. Über denselben Gegenstand; nur kürzer. Copie, franz. Spr.)

93) Olasz levél (6 sept. 1704) hadi tudósítás magyarországb. Más.

(Italienisches Schreiben (6. September 1704), Kriegsbericht aus Ungern. Copie.)

94) Copie d'une lettre du Sr. de Fierville a M. de Bonnac, ddo. camp de Egerk (sic) Sept. 1704.

95) Copie d'une lettre de Egerk (sic) 30 Sept. 1704.

96) Copie de quatre lettres de Mr. Desalleurs a Mr. de Ferriol, ddo. Belgrade 27 Sept. 1704, Belgrade de 8 octob. Belgrade 30 Octobre 1704. — Temesvár 10 Decembr. 1704. — Pour copie Ferriol.

97) Instruction de Mr. Desalleur pour Mr. Pelissier s'en allant aupres du prince Rákóczy, ddo. Belgrade 26 Octobr. 1704. Titkos irással vegyes más. (Cop. in Chiffren.)

98) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Versailles 20. November 1704. Minuta.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Versailles 20. Novemb. 1704. Minute.)

99) Copie de la lettre écrite a Mr. le Marquis de Ferriol par le Sr. de Fierville, du Camp devant Neuhäusel 14 Novembre 1704, avec un postscriptum du 19 Novembre 1704; pour copie Ferriol.

100) Copie de la lettre écrite par Mr. le prince Rákóczy à Mr. le Marquis de Ferriol Ambr. du roi à la porte, du Camp de Neuhäusel le 19 Novembre 1704. Pour copie Ferriol.

101) Mint látszik a hajor herczegnek követe ugyanazon herczeghez, ddo. Camp de Seguediu 20 Aoust 1704. Más. fr. nyelv.

(Wie es scheint der Gesandte des Herzogs von Baiern an eben diesen Herzog, ddo. Camp de Seguedin 20 Aout 1704. Copie, franz. Spr.)

102) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. ugyanott 16. Octob. 1704. Más. fr. nyelv.

(Derselbe an denselben, ddo. ebendaselbst 16. October 1704. Copie, franz. Spr.)

103) Magyar dolgokrul tudósító leveleknek mása datum és név nélkül; Párisban megérkezett Novemberben 1704. fr. ny.

(Copie eines Berichtschreibens über die ungrischen Angelegenheiten ohne Datum und Namen. In Paris eingelangt im November 1704. Franz. Spr.)

104) XIV. Lajos assignációja, ddo. Marly 15. December 1704. 15.000 francra Rákóczy számára. Minuta.

(Ludwig's XIV. Anweisung, ddo. Marly 15. December 1704, über 15.000 Francs für Rákóczy. Minute.)

105) Ugyanaz, ddo. Versailles 15 Jan. 1705. 30.000 frankra Rákóczy számára. Minuta.

(Ebensolche, ddo. Versailles 15. Jänner 1705, über 30.000 Francs für Rákóczy. Minute.)

106) Üzenet, melyet De Varenne 1704. November 30. Rákóczy részéről Desalleursnak Temesvárott mondott. Eredeti, fr. nyelv.

(Botschaft, welche De Varenne am 30. November 1704 von Seite Rákóczy's an Desalleurs nach Temesvár mündlich überbrachte. Orig., franz. Spr.)

107) Extrait de la lettre du Sr. de Fierville à Mr. de Bonnac, ddo. Camp devant Leopoldstadt 20 Decembre 1704.

108) A minister Fiervillehez 1704 (vége felé). Minuta.

(Der Minister an Fierville 1704 (gegen Ende). Minute.)

109) Proposta come si dovrebbe rinforciare il corpo esistente in Ongheria sotto il commando del Signore marescialco Haister qual milizia vi si ritruve et come debbino esser distribute le giornate. Más. (Copie.)

110) Rákóczynak nyílt levele Franciaországbul Magyarországra gyarmatosokat, vallási és polgári szabadsággal, meghívó; ddo. Gyönyös 1704. Aug. 22. Eredeti, fr. nyelv. aláír. és nagy pecsét.

(Rákóczy's Patent, womit er aus Frankreich nach Ungern Colonisten mit Glaubens- und bürgerlicher Freiheit beruft, ddo. Gyöngyös 22. Aug. 1704. Original, franz. Spr. Mit Unterschrift und grossem Siegel.)

111) Michel urnak nehány, a Solti táborbul Ferriol Marquishoz irt, leveléhül kivonat, melyben sok titkos és magyarázatlan irás.

(Auszug aus einigen von Herrn Michel aus dem Solter Lager an Marquis Ferriol geschriebenen Briefen, worin viele geheime und unverständliche Schrift.)

Hongrie 1704 à 1706. Vol. 10, fol.

1) Memoire du Roi pour servir d'instruction au Sr. Desalleurs mareschal des Camps et armées de sa Mté., Commandeur de l'ordre militaire de St. Louis etc. allant en Hongrie par ordre de sa Majesté, ddo. 1 Avril 1703, a Versailles. fol. 28. Minuta.

2) Desalleur tudósítása XIV. Lajoshoz, ddo. Belgrade 12 Septembre 1704, addigi utjárul és magyar dolgokrul. Eredeti, fol. 2.

(Desalleurs' Bericht an Ludwig XIV., ddo. Belgrade 12 Septembre 1704, über seine Reise bis dahin und über die ungrischen Angelegenheiten. Original, Fol. 2.)

3) Ugyanaz levele a francia ministerhez, ddo. Belgrade 12 Septembre 1704, ugyanazon tárgyak iránt. Eredeti, fol. 4.

(Ebendesselben Schreiben an den französischen Minister, ddo. Belgrade 12 Septembre 1704 über die nämlichen Gegenstände. Original, Fol. 4.)

4) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Belgrade 27 Septembre 1704. Eredeti, fol. 1.

(Derselbe an denselben, ddo. Belgrade 27 Septembre 1704. Original, Fol. 1.)

5) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Belgrade 8 Octob. 1704, az ottani bassának szánt ajándékokrul, mint a Szultántul segítséget eszközönek. Eredeti titk. irás, fol. 1.

(Derselbe an denselben, ddo. Belgrade 8 Octobre 1704, über die dem dortigen Pascha als dem Bewerkstelliger der Unterstützung des Sultans bestimmten Geschenke. Original mit Chiffren, Fol. 1.)

6) Károlyi Sándor Desalleurhoz, ddo. Berettyó Ujfalu 17 Oct. 1704, sürgetve hívja Magyarországba. Más. latin nyelv. fol. 1, mellette fr. fordítás.

(Alexander Károlyi an Desalleurs, ddo. Berettyó Ujfalu 17. October 1704. Er ruft ihn dringend nach Ungern. Copie, latein. Spr., Fol. 1, dabei eine französische Übersetzung.)

7) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Belgrade 23 Octobre 1704. Más. fr. nyelv., fol. 2.

(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Belgrade 23 Octobre 1704. Copie, franz. Spr., Fol. 2.)

8) Copie de la lettre de Mr. le prince Rákóczy a Mr. Desalleurs, écrite du Camp de Hidres (sic) a deux lieues de Leventz 24 sept. 1704, fol. 1.

9) Extrait de la reponse faite a la lettre précédente par Mr. Desalleurs le 9 Octobre suivant, fol. 1.

10) Copie de la lettre écrite par le Pacha de Belgrade a Mr. le Comte Karoly, le 26 Octobre 1704, fol. 1.

11) Desalleurs a ministerhez, ddo. Belgrad 26 oct. 1704. Más. fol. 1.

(Desalleurs an den Minister, ddo. Belgrade 26 Octobre 1704. Copie, Fol. 1.)

12) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. ugyanott ugyanakkor. Más. fol. 1.

(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. ebendasselbst vom selben Tage. Copie, Fol. 1.)

13) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Temesvár 3 Novembre 1704. Mas. fol. 3.

(Derselbe an denselben, ddo. Temesvár 3 Novemb. 1704. Copie, Fol. 3.)

14) Copie de la lettre de M. Desalleurs au Cte. Károlyi, ddo. Temesvár 4 Novembre 1704.

15) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy par Mr. Desalleurs, ddo. Temesvár 4 Novembre 1704.

16) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Temesvár 10 Decembre 1704. Más. fol. 2.

(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Temesvár 10. December 1704. Copie, Fol. 2.)

17) Rákóczy Desalleurshez, ddo. Devant Neuhausel 12 Novembre 1704. Tököllynek 2.000 aranyat kifizettetni kéri, a francia segédpénzbe betudandót. Más.

(Rákóczy an Desalleurs, ddo. devant Neuhausel 12 Novembre 1704. Er bittet, dem Tökölyi 2.000 Ducaten auszubezahlen, die in die französischen Subsidien einzurechnen wären. Copie.)

18) Utasítás Desalleurhez, ddo. Marly 23 Fevrier 1705. Minuta, fol. 7.

(Instruction für Desalleurs, ddo. Marly 23 Fevr. 1705. Minute, Fol. 7.)

- 19) A franczia minister Desalleurshez, ddo. m. fel. Min., fol. 2.
(Der französische Minister an Desalleurs, ddo. wie oben. Minute, Fol. 2.)
- 20) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy a Mr. de Ferriol ambassadeur de France a Constantinople, ddo. Neuhausel 9 Novembre 1704. fol. 2.
- 21) Copie de l'instruction donné par Mr. Desalleurs au Sr. de Varenne envoyé aupres du pr. Rákóczy, 1704.
- 22) Desalleurs tudósítása XIV. Lajoshoz, ddo. Temesvár 10 Janv. 1705. Más. fol. 2.
(Bericht Desalleurs' an Ludwig XIV. ddo. Temesvár 10 Janvier 1705. Copie, Fol. 2.)
- 23) Ugyanaz a ministerhez, ugyanahhoz és ott. Más.
(Derselbe an den Minister, ebendamals und ebendasselbst. Copie.)
- 24) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Versailles 26 Mart. 1705. Minuta, fr. nyelv.
(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Versailles 26 Mart. 1705. Minute, franz. Spr.)
- 25) Desalleurs XIV. Lajoshoz, Marga proche la porte de fer 6 Febr. 1705. Más. fol. 2.
(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Marga proche la porte de fer 6 Fevr. 1705. Copie, Fol. 2.)
- 26) Extrait d'une lettre de Mr. Brüe interprete du roi à Mr. Desalleurs, ddo. Belgrade 15 Janvier 1705.
- 27) Traduction de la lettre de Hassan Pacha gouverneur de Belgrade écrite au Grand Vizir Ahmed Pacha le 15 Decembre 1704. fol. 2.
- 28) Desalleurs a ministerhez, ddo. Bátor 28 Febr. 1705. Más.
(Desalleurs an den Minister, ddo. Bátor 28. Februar 1705. Copie.)
- 29) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. Agriae 28 Febr. 1705. Más. fol. 3.
(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. Bátor 28. Febr. 1705. Copie, Fol. 3.)
- 30) Ugyanaz a ministerhez, ddo. Agriae 18 Mart. 1705. Más. fol. 2.
(Derselbe an den Minister, ddo. Agriae 18 Martii 1705. Copie, Fol. 2.)
- 31) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. Agriae 18 Mar. 1705. Más. fol. 4.
(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. Agriae 18 Martii 1705. Copie, Fol. 4.)
- 32) Memoire pour communiquer a Mr. le prince Rákóczy. Más. fol. 4.

49) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 6 Mai 1705. Más. fol. 3.
(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Agria 6. Mai 1705. Copie, Fol. 3.)

50) Memoire sur les affaires de Hongrie par Mr. Cherigny. Ered.
fol. 3 in 4°. (Orig., 3 Bl. in 4°.)

51) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 9 Mai 1705. Más. fol. 2.
(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Agria 9. Mai 1705. Copie, Fol. 2.)

52) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 19 Juin 1705, a Versailles.
Minuta, fol. 2.

(Königliche Instruction an Desalleurs, ddo. 18 Juin 1705, à Versailles.
Minute, Fol. 2.)

53) Desalleurs tudósítása kivonatban, ddo. Agria 13 Mai 1705.
(Bericht Desalleurs' auszugsweise, ddo. Agria 13. Mai 1705.)

54) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. 16 Mai 1705. Más. fol. 2.
(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. 16. Mai 1705. Copie, Fol. 2.)

55) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Agria 20 Mai 1705. Más. fol. 3.
(Derselbe an denselben, ddo. Agria 20. Mai 1705. Copie, Fol. 3.)

56) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Agria 27 Mai 1705. Más. fol. 3.
(Derselbe an denselben, ddo. Agria 27. Mai 1705. Copie, Fol. 3.)

57) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Agria 30 Mai 1705. Más. fol. 2.
(Derselbe an denselben, ddo. Agria 30. Mai 1705. Copie, Fol. 2.)

58) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Agria 3 Juin 1705. Más. fol. 3.
(Derselbe an denselben, ddo. Agria 3 Juin 1705. Copie, Fol. 3.)

59) Utasítás Desalleurhez XIV. Lajostul, ddo. Marly 13 Juillet
1705. Minuta, fol. 3.

(Instruction an Desalleurs von Ludwig XIV., ddo. Marly 13 Juillet 1705.
Minute, Fol. 3.)

60) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 6 Juin 1705. Más. fol. 2.
(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Agria 6 Juin 1705. Copie, Fol. 2.)

61) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 16 Juillet 1705.
Minuta.

(Königliche Instruction an Desalleurs, ddo. Marly 16 Juillet 1705.
Minute.)

62) Desalleurs tudósítása XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 10 Juin
1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht an Ludwig XIV., ddo. Agria 10 Juin 1705. Copie,
Fol. 2.)

63) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 23 Juillet
1705. Minuta.

(Königliche Instruction an Desalleurs, ddo. Versailles 23 Juillet 1705. Minute.)

64) Desalleurs XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 13 Juin 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs an Ludwig XIV., ddo. Agria 13 Juin 1705. Copie, Fol. 3.)

65) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz Más.

(Derselbe an den Minister, dasselbe Datum. Copie.)

66) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 30 Juillet 1705. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 30 Juil. 1705. Minute, Fol. 2.)

67) Ugyanaz a ministertől, ddo. ugyanaz.

(Dasselbe vom Minister, gleiches Datum.)

68) Desalleurs a ministerhez, ddo. 19 Juin 1705 à Agria. Más.

(Desalleurs an den Minister, ddo. 19 Juin 1705 à Agria. Copie.)

69) Memoire du Sr. De l'Hommeau attaché a la legation de France aupres du prince Rákóczy, rendu au ministre sur les affaires de Hongrie. Más. (Copie.) fol. 8 in 4^o.

70) Desalleurs tudósítása XIV. Lajoshoz, ddo. du Camp de 2 lieues de Pest 27 Juin 1705. Más.

(Desalleurs' Bericht an Ludwig XIV., ddo. du Camp de 2 lieues de Pest.)

71) Fehlt (sic).

72) Desalleurs tudósítása, ddo. 1 Juillet 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 1 Juillet 1705. Copie, Fol. 2.)

73) Királyi utasítás Desalleurshoz, ddo. Marly 6 Aoust 1705. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 6 Aout 1705. Minute.)

74) Desalleurs tudósítása, ddo. au Camp pres l'isle de St. André 4 Juillet 1705. Más.

(Desalleurs' Bericht, ddo. au Camp pres l'isle de St. André 4 Juillet 1705. Copie.)

75) Ugyanaz, ddo. ugyanott 8 Juillet 1705. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 8 Juillet 1705. Copie, Fol. 3.)

76) Rákóczy levele IV. Lajoshoz, ddo. Camp de Veres-Egyház trois lieues de Pest 8 Juillet 1705. Sajátkéz, fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy's Schreiben an Ludwig XIV., ddo. Camp de Veres-Egyház trois lieues de Pest 8 Juillet 1705. Eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

77) Desalleurs tudósítása, ddo. au Camp de Barcam (Párkány) 15 Juillet 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. au Camp de Barcam (Párkány) 15 Juillet 1705. Copie, Fol. 2.)

78) Ugyanaz, ddo. 18 Juillet 1705. Más.

(Dessgleichen, ddo. 18 Juillet 1705. Copie.)

79) Ugyanaz, ddo. au Camp sur le Waag 25 Juillet 1705. Más. fol. 2.

(Ebenso, ddo. au Camp sur le Waag 25 Juillet 1705. Copie, Fol. 2.)

80) Utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 27 Aoust 1705. Minuta, fol. 5.

(Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 27 Aout 1705. Minute, Fol. 4.)

81) Lettre du Sr. de Brüe a Mgr. le Marquis de Torcy, du Camp de Vác le 12 Juillet 1705. Más. fol. 2.

82) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Marly 1705. Minuta.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Marly 27 Aout 1705. Minute.)

83) Királyi utasítás Desalleurshoz, ddo. Marly 27 Aout 1705. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 27 Aout 1705. Minute.)

84) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. Camp pres du Waag 29 Juillet 1705. Más. fol. 4.

(Desalleurs' Bericht an den König, ddo. au Camp pres du Waag 29 Juillet 1705. Copie, Fol. 4.)

85) Ugyanaz, ddo. ugyanott, 15 Aout 1705. Más. fol. 5.

(Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 15 Aout 1705. Copie, Fol. 5.)

86) A minister Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 1 Octobre 1705. Minuta, fol. 2.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Fontainebleau 1 Octob. 1705. Minute, Fol. 2.)

87) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. Camp pres du Waag 24 Aout 1705. Más. fol. 8.

(Desalleurs' Bericht an den König, ddo. Camp pres du Waag 24 Aout 1705. Copie, Fol. 3.)

88) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 9 Octob. 1705. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Fontainebleau 9 Octob. 1705. Minute, Fol. 2.)

89) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. Szécsén 9 Septemb. 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht an den König, ddo. Szécsén 9. September 1705. Copie, Fol. 3.)

90) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 15 Octb. 1705. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Fontainebleau 15. October 1705. Minute, Fol. 2.)

91) Desalleurs tudósítása, ddo. 16 Septemb. 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 16. September 1705. Copie, Fol. 3.)

92) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 22 Octob. 1705. Minute, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Fontainebleau 22. October 1705. Minute, Fol. 2.)

93) Desalleurs tudósítása, ddo. Szécsén 23 Septemb. 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Szécsén 23. Septemb. 1705. Copie, Fol. 3.)

94) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 5 Novemb. 1705. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 5. Novem. 1705. Minute, Fol. 2.)

95) Desalleurs tudósítása, ddo. Szécsén 30 Septemb. 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Szécsén 30. Septemb. 1705. Copie, Fol. 3.)

96) Ugyanaz, ddo. ugyanott és ugyanakkor. Más.

(Dessgleichen, ddo. ebendaselbst von gleichem Tage. Copie.)

97) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 12 Novemb. 1705. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 12. November 1705. Minute, Fol. 2.)

98) Ugyanaz, ddo. Versailles 26 Novemb. 1705. Minuta.

(Dessgleichen, ddo. Versailles 26. November 1705. Minute.)

99) Desalleurs tudósítása, ddo. Szécsén 7 Octobre 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Szécsén 7. October 1705. Copie, Fol. 3.)

100) Ugyanaz, ddo. Kalo 25 Octobre 1705. Más. fol. 5.

(Dessgleichen, ddo. Kalló 26. October 1705. Copie, Fol. 5.)

101) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 3 Decembre 1705. 6. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 3. December 1705. 6. Minute, Fol. 2.)

102) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. en Transilvanie 30 Octobre 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht an den König, ddo. en Transsilvanie 30. October 1705. Copie, Fol. 2.)

103) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 17 Decembre 1705. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 17. December 1705. Minute, Fol. 2.)

104) Desalleurs tudósítása, ddo. 15 Novembre 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 15. November 1705. Copie, Fol. 2.)

105) Ugyanaz, ddo. 25 Novembre 1705. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 25. November 1705. Copie, Fol. 2.)

106) A minister Desalleurshez, ddo. Marly 7 Janvier 1706. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Marly 7 Janvier 1706. Minute.)

107) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 7 Janvier 1706. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly den 7 Janvier 1706. Minute, Fol. 3.)

108) Desalleurs tudósítása a ministerhez, ddo. 25 Novemb. 1705. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht an den Minister, ddo. 25. November 1705. Copie, Fol. 3.)

109) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Marly 7 Janvier 1706. Minuta, csupa complim.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Marly 7 Janvier 1706. Minute. Bos Compliment.)

110) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. Kalo 2 Decembre 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht an den König, ddo. Kaló 2. Decemb. 1705. Copie, Fol. 2.)

111) Ugyanaz, ddo. 10 Decembre 1705. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 10. December 1705. Copie, Fol. 2.)

112) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 14 Janvier 1706. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 14 Janvier 1706. Minute, Fol. 2.)

113) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. 13 Decembre 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht an den König, ddo. 13. December 1705. Fol. 2.)

114) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 20 Janvier 1706. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 20 Janvier 1706 Minute, Fol. 2.)

115) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 20 Decembre 1705. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Munkács 20. December 1705. Copie, Fol. 2.)

116) Ugyanaz, ddo. ugyanott 30 Decembre 1705. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 30. December 1705. Copie, Fol. 2.)

117) Extrait d'une lettre de Mr. Desalleurs a Mr. de Bonnac, ddo. 26 Decembre 1705. Más.

118) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Munkács 30 Decembre 1705. Ered. sajátkez. fol. 2 in 4°.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Munkács 30. December 1705. Origin. Eigenhändig. Fol. 2 in 4°.)

119) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 4 Fevrier 1706. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 4 Fevrier 1706. Minute, Fol. 2.)

120) Desalleurs tudósítása, ddo. pres Tokay 6 Janvier 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. pres Tokay 6 Janv. 1706. Copie, Fol. 2.)

121) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 18 Fevr. 1706. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 18 Fevr. 1706. Minute, Fol. 3.)

122) Ferriol XIV. Lajoshoz, ddo. Paris 12 Janvier 1706. Eredeti, fol. 2.

(Ferriol an Ludwig XIV., ddo. Paris 12 Janvier 1706. Original, Fol. 2.)

123) Desalleurs tudósítása, ddo. Miskolcz 20 Janvier 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Miskolcz 20 Janvier 1706. Copie, Fol. 2.)

124) Copie de la lettre de Mr. Desalleurs a Mr. de Ferriol, ddo. 9 Janvier 1706. Más.

125) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 4 Mart. 1706. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 4 Mart. 1706. Minute, Fol. 2.)

www.libtool.com.cn

126) Desalleurs tudósítása, ddo. Miskolcz 23 Janvier 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Miskolcz 23 Janvier 1706. Copie, Fol. 2.)

127) Ugyanaz, ddo. Miskolcz 30 Janvier 1706. Más. fol. 4.

(Dessgleichen, ddo. Miskolcz 30 Janvier 1706. Copie, Fol. 4.)

128) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 12 Mart. 1706. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 12 Mart. 1706. Minute, Fol. 3.)

129) Desalleurs tudósítása, ddo. Miskolcz 3 Fevrier 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Miskolcz 3 Fevr. 1706. Copie, Fol. 2.)

130) Ugyanaz a ministerhez, ddo. 10 Febr. 1706. Más. fol. 2.

(Dessgleichen an den Minister, ddo. 10 Fevr. 1706. Copie, Fol. 2.)

131) Reflexions d'un Hongrois présentées au Prince Rákóczy et traduites en francais. envoyées en France par Mr. Desalleurs l'an 1706. fol. 1.

132) Desalleurs tudósítása, ddo. Miskolcz 13 Februar. 1706. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Miskolcz 13 Fevr. 1706. Copie, Fol. 3.)

133) Ugyanaz, ddo. ugyanott 17 Febr. 1706. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 17 Fevr. 1706. Copie, Fol. 3.)

134) Királyi utasítás Desalleurhez, ddo. Versailles 25 Mart. 1706. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 25 Mart. 1706. Minute, Fol. 3.)

135) Desalleurs tudósítása, ddo. 26 Febr. Agria 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Agria 26 Fevrier 1706. Copie, Fol. 2.)

136) Ugyanaz, ddo. ugyanott 3 Martii 1706. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 3 Martii 1706. Copie, Fol. 2.)

137) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanott 3 Martii 1706. Más.

(Dessgleichen an den Minister, ddo. ebendasselbst 3 Mart. 1706. Copie.)

138) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 1. April 1706. Minuta, fol. 1.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 1. April 1706. Minute, Fol. 2.)

139) Copie de la lettre du prince Rákóczy a Mr. de Ferriol, ddo 4 Mart. 1706. Envoyée à Paris par Mr. Desalleurs, fol. 4.

140) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 15 Avril 1706. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 15 Avril 1706. Minute.)

141) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 10 Mart. 1706. Eredeti sajáték. fol. in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Agria 10 Martii 1706. Original. Eigenhändig. Fol. in 4^o.)

142) XIV. Lajos válasza Rákóczyhoz, ddo. Marly 15 Avril 1706. Minuta.

(Ludwig XIV. Antwort an Rákóczy, ddo. Marly 15 Avril 1706. Minute.)

143) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 17 Mart. 1706. Más. (Desalleurs' Bericht, ddo. Agria 17 Mart. 1706. Copie.)

144) Ugyanaz, ddo. ugyanott 10 Mart. 1706. Más. fol. 2. (Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 10 Mart. 1706. Copie, Fol. 2.)

145) Ugyanaz, ddo. ugyanott 20 Mart. 1706. Más. fol. 2. (Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 20 Mart. 1706. Copie, Fol. 2.)

146) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 29 Avril 1706. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 29 Avril 1706. Minute, Fol. 2.)

147) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 27 Mart. 1706. Más. (Desalleurs' Bericht, ddo. Agria 27 Mart. 1706. Copie.)

Hongrie 1706 et 1707. Vol. 11, fol.

1) A minister Desalleurshez, ddo. Versailles 21 Janv. 1706. Min. (Der Minister an Desalleurs, ddo. Versailles 21 Janvier 1706. Minute.)

2) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 3 Avril 1706. Más. (Desalleurs' Bericht, ddo. Agria 3 Avril 1706. Copie.)

3) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Meudon 6 Mai 1706. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Meudon 6. Mai 1706. Minute, Fol. 2.)

4) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 7 Avril 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Agria 7 Avril 1706. Copie, Fol. 2.)

5) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 13 Mai 1706.

Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 13. Mai 1706. Minute, Fol. 2.)

6) Desalleurs tudósítása, ddo. 14 Avril 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 14 Avril 1706. Copie, Fol. 2.)

7) Ugyanaz, ddo. Agria 20 Avril 1706. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. Agria 20 Avril 1706. Copie, Fol. 3.)

8) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 27 Mai 1706.

Min. fol. 3.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 27. Mai 1706. Minute, Fol. 2.)

9) Desalleurs tudósítása, ddo. Topolcsán 28 Avril 1706. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Topolcsán 28 Avril 1706. Copie, Fol. 3.)

10) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 10 Juin 1706.

Min. fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 10 Juin 1706. Minute, Fol. 3.)

11) Desalleurs tudósítása, ddo. Topolcsán 7 Mai 1706. Más. fol. 1.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Topolcsán 7. Mai 1706. Copie, Fol. 1.)

12) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 17 Juin 1706. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 17 Juin 1706. Minute, Fol. 2.)

13) Conditiones armistitii inter Imperatorem et Regem Josephum I., atque Confoederatos regni Hungariae Status, ddo. Posonii 8 Mai 1706. Copia, fol. 8.

14) Desalleurs tudósítása, ddo. Nitra 17 Mai 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Nitra 17. Mai 1706. Copie, Fol. 2.)

15) Ugyanaz, ddo. 22 Mai 1706. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 22. Mai 1706. Copie, Fol. 2.)

16) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 24 Juin 1706.

Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 24 Juin 1706. Minute, Fol. 2.)

- 17) Desalleurs tudósítása, ddo. 29 Mai 1706. Más.
(Desalleurs' Bericht, ddo. 29. Mai 1706. Copie.)
- 18) Ugyanaz, ddo. 2 Juin 1706. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. 2 Juin 1706. Copie, Fol. 3.)
- 19) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 8 Juillet 1706.
Min. fol. 4.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 8 Juillet 1706. Minute, Fol. 4.)
- 20) Desalleurs tudósítása, ddo. 10 Juin 1706. Más.
(Desalleurs' Bericht, ddo. 10 Juin 1706. Copie.)
- 21) Ugyanaz, ddo. 16 Juin 1706. Más.
(Dessgleichen, ddo. 16 Juin 1706. Copie.)
- 22) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 22 Juillet 1706.
Minuta.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 22 Juill. 1706. Minute.)
- 23) Desalleurs tudósítása, ddo. 23 Juin 1706. Más.
(Desalleurs' Bericht, ddo. 23 Juin 1706. Copie.)
- 24) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 29 Juillet 1706. Min.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 29 Juillet 1706. Minute.)
- 25) Desalleurs tudósítása, ddo. 29 Juin 1706. Más. fol. 3.
(Desalleurs' Bericht, ddo. 29 Juin 1706. Copie, Fol. 3.)
- 26) Ugyanaz, ddo. 3 Juillet 1706. Más.
(Dessgleichen, ddo. 3 Juillet 1706. Copie.)
- 27) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 12 Aout 1706.
Min. fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 12 Aout 1706. Minute, Fol. 2.)
- 28) Desalleurs tudósítása, ddo. 7 Juillet 1706. Más.
(Desalleurs' Bericht, ddo. 7 Juillet 1706. Copie.)
- 29) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 19 Aout. 1706. Min. fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 19 Aout 1706. Minute, Fol. 2.)
- 30) Desalleurs tudósítása, ddo. 14 Juillet 1706. Más. fol. 2.
(Desalleurs' Bericht, ddo. 14 Juillet 1706. Copie, Fol. 2.)
- 31) Ugyanaz a minsterhez, ddo. ugyanaz. Más. fol. 2.
(Dessgleichen an den Minister; gleiches Datum. Copie, Fol. 2.)
- 32) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 26 Aout. 1706.
Min. fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 26 Aout 1706. Minute, Fol. 2.)

33) Desalleurs tudósítása, ddo. 22 Juillet 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 22 Juillet 1706. Copie, Fol. 2.)

34) Etat de Situation des affaires de la Hongrie. Más. fol. 2.

35) Királyi tudósítás Desalleurshez, ddo. Versailles 2 Septemb. 1706. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 2 September 1706. Minute, Fol. 2.)

36) Desalleurs tudósítása, ddo. 28 Juillet 1706. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 28 Juillet 1706. Copie, Fol. 2.)

37) Királyi tudósítás Desalleurshez, ddo. Versailles 9 Sept. 1706. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 9. Septemb. 1706. Minute, Fol. 2.)

38) Desalleurs tudósítása, ddo. Camp devant Gran 4 Aout 1706. Másolat.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Camp devant Gran 4 Aout 1706. Copie.)

39) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Camp devant Gran 5 Aout 1706. Eredeti sajtók. fol. 3 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Camp devant Gran 5 Aout 1706. Original. Eigenhändig, Fol. 3 in 4^o.)

40) Desalleurs tudósítása, ddo. Camp devant Gran 11 Aout 1706. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Camp devant Gran 11 Aout 1706. Copie, Fol. 2.)

41) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 14 Octobre 1706. Min. fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 14 Octob. 1706. Minute, Fol. 2.)

42) Desalleurs tudósítása, ddo. Camp devant Gran, 18 Aout 1706. Másolat.

(Bericht Desalleurs', ddo. Camp devant Gran 18 Aout 1706. Copie.)

43) Királyi válasz, ddo. Versailles 23 Sept. 1706. Min. fol. 2.

(Königliche Erwiderung, ddo. Versailles 23 Septembre 1706. Minute, Fol. 2.)

44) Desalleurs tudósítása, ddo. 25 Aout 1706. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 25 Aout 1706. Copie, Fol. 2.)

45) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 28 Octobre 1706. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 28 Octobre 1706. Minute, Fol. 2.)

46) Desalleurs tudósítása, ddo. 1 Sept. 1706. Más.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 1 Septembre 1706. Copie.)

47) Ugyanaz, ddo. 15. Sept. 1706. Más. fol. 5.

(Dessgleichen, ddo. 15 Septemb. 1706. Copie, Fol. 5.)

48) Ugyanaz, ddo. a trois lieues de Gran 23 Sept. 1706. Más.

(Dessgleichen, ddo. a trois lieues de Gran 23 Septembre 1706. Copie.)

49) Ugyanaz, ddo. 2 Octob. 1706. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. 2 Octobre 1706. Copie, Fol. 3.)

50) Ugyanaz, ddo. 6 Octob. 1706. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 6 Octobre 1706. Copie, Fol. 2.)

51) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 18 Novemb. 1706. Min.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 18 Novembre 1706. Minute.)

52) Desalleurs tudósítása, ddo. 16 Octob. 1706. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 16 Octobre 1706. Copie, Fol. 2.)

53) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 9 Dec. 1706. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 9 Decemb. 1706. Minute, Fol. 2.)

54) Desalleurs tudósítása, ddo. 28 Octob. 1706. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. 28 Octobre 1706. Copie.)

55) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanugy. Más.

(Dessgleichen an den Minister von gleichem Datum. Copie.)

56) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 16 Dec. 1706. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 16 Decembre 1706. Minute, Fol. 2.)

57) Desalleurs tudósítása, ddo. 8 Novemb. 1706. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 8 Novembre 1706. Copie, Fol. 2.)

58) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. du Camp de Gyöngyös 8 Nov. 1706. Ered. sajtátkéz, fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV. du Camp de Gyöngyös 8 Novembre 1706. Original. Eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

59) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 30 Dec. 1706. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 30 Decemb. 1706. Minute.)

60) Desalleurs tudósítása, ddo. 10 Nov. 1706. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 10 Novembre 1706. Copie, Fol. 3.)

61) Ugyanaz, ddo. 17 Nov. 1706. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 17 Novembre 1706. Copie, Fol. 2.)

62) Ugyanaz, ddo. 28 Novemb. 1706. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 28 Novembre 1706. Copie, Fol. 2.)

63) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 6 Janv. 1707.

Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 6 Janvier 1707. Minute, Fol. 2.)

64) Desalleurs tudósítása, ddo. 4 Decemb. 1706. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. 4 Decembre 1706. Copie.)

65) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 27 Janv. 1707.

Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 27 Janvier 1707. Minute.)

66) Desalleurs tudósítása, ddo. 8 Decemb. 1706. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. 8 Decembre 1706. Copie.)

67) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Versailles 3 Febr. 1707. Más.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Versailles 3 Febr. 1707. Copie.)

68) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 3 Febr. 1707.

Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 3. Februar 1707. Minute, Fol. 2.)

69) Desalleurs tudósítása, ddo. Roznau 20 Janv. 1707. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. Roznau 29 Janvier 1707. Copie.)

70) Ugyanaz, ddo. ugyanaz a ministerhez. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, gleiches Datum, an den Minister. Copie, Fol. 2.)

71) Utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 3 Mart. 1707. Min.

(Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 3 Mart. 1707. Minute.)

72) Desalleurs tudósítása, ddo. 27 Janv. 1707. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 27 Janvier 1707. Copie, Fol. 2.)

73) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 10 Mart. 1707.

Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 10 Mart. 1707. Minute, Fol. 2.)

74) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 15 Fevr. 1707. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Munkács 15 Fev. 1707. Copie, Fol. 3.)

75) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 31 Mart. 1707. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 31 Mart. 1707. Min. Fol. 2.)

76) Desalleurs tudósítása, ddo. 22 Fevr. 1707. Más.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 22 Fevrier 1707. Copie.)

77) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Más. fol. 2.

(Dessgleichen an den Minister, gleiches Datum. Copie, Fol. 2.)

78) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 14 Avr. 1707. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 14 Avr. 1707. Minute, Fol. 2.)

79) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 10 Mart. 1707. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Munkács 10 Mart. 1707. Copie, Fol. 3.)

80) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 28 Avril 1707. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 28 Avril 1707. Minute.)

81) Desalleurs tudósítása, ddo. 4 Avril 1707. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 4 Avril 1707. Copie, Fol. 2.)

82) Ugyanaz, ddo. 13 Avril 1707. Más.

(Dessgleichen, ddo. 13 Avril 1707. Copie.)

83) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 2 Juin 1707. Min.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 2 Juin 1707. Minute.)

84) Desalleurs tudósítása, ddo. 28 Avril 1707. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 28 Avril 1707. Copie, Fol. 3.)

85) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 16 Juin 1707. Min. fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 16 Juin 1707. Minute, Fol. 3.)

86) Rákóczy a ministerhez, ddo. Debreczin 7 Mai 1707. Ered. sajátkeze.

(Rákóczy an den Minister, ddo. Debreczin 7. Mai 1707. Original. Eigenhändig.)

87) Desalleurs tudósítása, ddo. 14 Mai 1707. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. 14. Mai 1707. Copie, Fol. 2.)

- 88) Ugyanaz, ddo. 14 Mai 1707. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. 14. Mai 1707. Copie, Fol. 3.)
- 89) Extrait d'une lettre du prince Rákóczy a Mr. Groffey du 12 Mai 1707, envoyée a M. de Besenval, fol. 1.
- 90) Kir. utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 30 Juin 1707. Minuta, fol. 4.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 30 Juin 1707. Minute, Fol. 4.)
- 91) Desalleurs tudósítása, ddo. 18 Mai 1707. Más.
(Bericht Desalleurs', ddo. 18. Mai 1707. Copie.)
- 92) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 7 Juillet 1707. Min. fol. 2.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 7 Juill. 1707. Minute, Fol. 2.)
- 93) Desalleurs tudósítása, ddo. 25 Mai 1707. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. 25. Mai 1707. Copie, Fol. 3.)
- 94) Ugyanaz, ddo. 1 Juin 1707. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. 1 Juin 1707. Copie, Fol. 3.)
- 95) Ugyanaz, ddo. 15 Juin 1707. Más. fol. 2.
(Dessgleichen, ddo. 15 Juin 1707. Copie, Fol. 2.)
- 96) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 21 Juillet 1707. Minuta, fol. 3.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 21 Juill. 1707. Minute, Fol. 3.)
- 97) Desalleurs tudósítása, ddo. 11 Juin 1707. Más. fol. 4.
(Bericht Desalleurs', ddo. 11 Juin 1707. Copie, Fol. 4.)
- 98) Ugyanaz a ministerhez, ddo. 19 Juin 1707. Más.
(Dessgleichen an den Minister, ddo. 19 Juin 1707. Copie.)
- 99) Ugyanaz tudósítása, ddo. 22 Juin 1707. Más. fol. 3.
(Dessgleichen Bericht, ddo. 22 Juin 1707. Copie, Fol. 3.)
- 100) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 11 Aout 1707. Minuta.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 11 Aout 1707. Minute.)
- 101) Desalleurs a ministerhez, ddo. 25 Juin 1707. Más. fol. 2.
(Desalleurs an den Minister, ddo. 25 Juin 1707. Copie, Fol. 2.)
- 102) Ugyanaz tudósítása, ddo. 29 Juin 1707. Más. fol. 4.
(Desselben Bericht, ddo. 29 Juin 1707. Copie, Fol. 4.)

- 103) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. 6 Juill. 1707. Más. fol. 2.
(Desselben Bericht, ddo. 6 Juillet 1707. Copie, Fol. 2.)
- 104) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. 12 Juill. 1707. Más. fol.
(Dessgleichen, ddo. 12 Juillet 1707. Copie, Fol.)
- 105) Copie d'une lettre de Mr. Desalleurs a Mr. de Besenval.
- 106) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 25 Aout 1707.
Minuta.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 25 Aout 1707. Minute.)
- 107) Desalleurs tudósítása, ddo. 16 Juillet 1707. Más.
(Bericht Desalleurs', ddo. 16 Juillet 1707. Copie.)
- 108) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 1 Sept. 1707 à Versailles. Minuta.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. 1 Septemb. 1707 à Versailles. Minute.)
- 109) Desalleurs tudósítása, ddo. 23 Juill. 1707. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs' 23 Juill. 1707. Copie, Fol. 3.)
- 110) Ugyanaz, ddo. 20 Juill. 1707. Más. fol. 2.
(Dessgleichen, ddo. 20 Juillet 1707. Copie, Fol. 2.)
- 111) Ugyanaz, ddo. 30 Juill. 1707. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. 30 Juillet 1707. Copie, Fol. 3.)
- 112) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 29 Sept. 1707. Minuta, fol. 2.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Fontainebleau 29 Septembre 1707. Minute, Fol. 2.)
- 113) Desalleurs tudósítása, ddo. Homona 13 Aout 1707. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. Homona 13 Aout 1707. Copie, Fol. 3.)
- 114) Ugyanannak levele a ministerhez, ddo. Homona 13 Aout 1707. Más.
(Desselben Schreiben an den Minister, ddo. Homona 13 Aout 1707. Copie.)
- 115) Kir. utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 15 Sept. 1707. Minuta.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Fontainebleau 15 Septembre 1707. Minute.)
- 116) Desalleurs tudósítása, ddo. 20 Aout 1707. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. 20 Aout 1707. Copie, Fol. 3.)

117) Memoire présenté au prince Rákóczy de la part de l'Electeur de Bavière. Más. fol. 1.

118) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 6 Octob. 1707. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Fontainebleau 6 Octobre 1707. Minute, Fol. 2.)

119) Desalleurs tudósítása, ddo. 27 Aout 1707. Más. fol. 1.

(Bericht Desalleurs', ddo. 27 Aout. 1707. Copie, Fol. 1.)

120) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 13 Octob. 1707 à Fontainebleau. Minute.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 13 Octobre 1707 à Fontainebleau. Minute.)

121) a) Desalleurs tudósítása, ddo. 3 Sept. 1707. Más.

(a) Bericht Desalleurs, ddo. 3 Septembre 1707. Copie.

121) b) Desalleurs a ministerhez, ddo. 3 Septembre 1707. Más. fol. 3.

(b) Dessgleichen an den Minister, ddo. 3 Sept. 1707. Copie, Fol. 3.

122) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Terebes 3 Sept. 1707. Ered. sajtákez. fol. 1 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Terebes 3 Septemb. 1707. Original. Eigenhändig, Fol. 1 in 4^o.)

123) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 10 Nov. 1707. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 10 Novembre 1707. Copie, Fol. 2.)

124) Desalleurs tudósítása, ddo. 10 Sept. 1707. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 10 Septembre 1707. Copie, Fol. 2.)

125) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 27 Octob. 1707. Minute.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 27 Octobre 1707. Minute.)

126) A minister ugyanahhoz, ddo. Marly 10 Nov. 1707. Min.

(Der Minister an denselben, ddo. Marly 10 Novemb. 1707. Minute.)

127) Desalleurs tudósítása, ddo. 21 Septemb. 1707. Más. fol. 5.

(Bericht Desalleurs', ddo. 21 Septembre 1707. Copie, Fol. 5.)

128) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 17 Novemb. 1707. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 17 Novembre 1707. Minute, Fol. 2.)

129) Desalleurs tudósítása, ddo. 28 Sept. 1707. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. 28 Septemb. 1707. Copie, Fol. 3.)

130) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Más. fol. 3.
(Dessgleichen an den Minister, gleiches Datum. Copie, Fol. 3.)

131) Ugyanaz tudósítása, ddo. Patak 5 Octob. 1707. Más. fol. 3.
(Desselben Bericht, ddo. Patak 5 Octobre 1707. Copie, Fol. 3.)

132) Ugyanaz, ddo. 12 Octob. 1707. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. 12 Octob. 1707. Copie, Fol. 3.)

133) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Más.
(Dessgleichen an den Minister, dasselbe Datum. Copie.)

134) Ugyanaz tudósítása, ddo. 29 Octob. 1707. Más. fol. 2.
(Desselben Bericht, ddo. 29. October 1707. Copie, Fol. 2.)

135) Extrait d'une lettre de Mr. de Fierville a Mr. Desalleurs.

136) Desalleurs tudósítása, ddo. 5 Nov. 1707. Más. fol. 4.
(Bericht Desalleurs', ddo. 5 Novemb. 1707. Copie, Fol. 4.)

137) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Más. fol. 8.
(Dessgleichen an den Minister, dasselbe Datum. Copie, Fol. 8.)

138) Ugyanaz tudósítása, ddo. 10 Novemb. 1707. Más. fol. 2.
(Desselben Bericht, ddo. 10 Novemb. 1707. Copie, Fol. 2.)

139) Ugyanaz a ministerhez, ddo. 16 Nov. 1707. Más. fol. 2.
(Dessgleichen an den Minister, ddo. 16 Novemb. 1707. Copie, Fol. 2.)

140) Ugyanaz tudósítása, ddo. 16 Nov. 1707. Más. fol. 2.
(Desselben Bericht, ddo. 16 Novemb. 1707. Copie.)

141) Ugyanaz, ddo. 8 Decemb. 1707. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. 8 Decemb. 1707. Copie, Fol. 3.)

142) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 12 Janv. 1708. Min. fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. 12 Janvier 1708. Minute.)

143) Desalleurs a ministerhez, ddo. 8 Decemb. 1707. Más.
(Desalleurs an den Minister, ddo. 8 Decembre 1707. Copie.)

144) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles ugyanaz. Más.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles vom gleichen Tage. Copie.)

145) A minister Desalleurshez, ddo. ugyanaz. Más.
(Der Minister an Desalleurs. Dasselbe Datum. Copie.)

146) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Cassovie 10 Decemb. 1707. Eredeti sajtókéz. fol. 1 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Cassovie 10. December 1707. Original, Eigenhändig, Fol. 1 in 4^o.)

147) A minister Desalleurshez, ddo. Versailles 12 Fevr. 1708. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Versailles 12. Febr. 1708. Minute.)

148) Desalleurs tudósítása, ddo. 15 Decemb. 1707. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 15. Decemb. 1707. Copie, Fol. 2.)

149) Ugyanaz, ddo. ugyanaz, más tárgyban. Más. fol. 2.

(Dessgleichen von gleichem Datum über einen andern Gegenstand. Copie, Fol. 2.)

150) Ugyanaz, ddo. 21 Decemb. 1707. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. 21. December 1707. Copie, Fol. 3.)

151) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 23 Fevr. 1708. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 23. Februar 1708. Minute, Fol. 2.)

152) A minister ugyanahhoz, ddo. ugyanaz. Minuta.

(Der Minister an denselben, gleiches Datum. Minute.)

153) Desalleurs tudósítása, ddo. 22. Decemb. 1707. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. 22. Decemb. 1707. Copie, Fol. 2.)

154) Ugyanaz, ddo. 25 Decemb. 1707. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 25. Decemb. 1707. Copie, Fol. 2.)

155) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Más.

(Derselbe an den Minister. Gleiches Datum. Copie.)

156) Valami levélnek mása, melyet Desalleurs utolsó tudósításával küldött. Más. fol. 2.

(Abschrift eines Briefes, welchen Desalleurs mit seinem letzteren Berichte übersendete. Copie, Fol. 2.)

157) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 9 Fevr. 1708. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 9 Febr. 1708. Minute.)

Hongrie et Transilvanie 1705 à 1707.

Supplem. vol. 12^{me} in fol.

1) XIV. Lajos assignatiója Rákóczynak Rómába menő Rodulovics nevű követe részére 200 francrúl, mely neki ajándékol adaték, 12 Fevr. 1705. Minuta.

(Ludwig's XIV. Anweisung auf 200 Francs für Rákóczy's nach Rom abgehenden Gesandten Namens Rodulovics, welche diesem als Geschenk gegeben wurden, ddo. 12. Februar 1705. Minute.)

2) Ugyolyan assignatio 30.000 és 14.000 frankul Rákóczy számára, 15 Febr. 1705. és még néhány ezerekrül Desalleurs számára. Minuta.

(Ebensolche Assignation über 30.000 und 14.000 Franks für Rákóczy, ddo. 15 Febr. 1705, und noch über ein paar Tausende für Desalleurs. Minute.)

3) Relation de l'action qui s'est passé entre les Hongrois et le General Heister aupres de Tirnau le 2 Dec. 1704 et depuis jusques au 12 Janv. 1705, fait par un officier francois qui commandoit l'artillerie du prince Rákóczy. Más. fol. 1 in 4^o.

4) Copie de la lettre du prince Rákóczy depuis le depart du Sr. Fournier du 13 Janv. 1705. fol. 3.

5) Addition de la lettre du prince Rákóczy du 14 Janv. et du 4 Fevr. 1705. Más. fol. A.

6) Copie d'une lettre du prince Rákóczy a Mr. de Bonnac, 21 Janv. 1705.

7) Extrait des lettres du Sr. Coulon a l'Electeur de Baviere de Toppelzhan en Hongrie du 14 et 24 Janv. 1705. fol. 2.

8) Assignatiók 3.300, 1.650, 12.000 és 6.000-rül, magyarországhban lévő francia követség számára, ddo. 31 Mart. 1705. Min.

(Anweisung auf 3.300, 1.650, 12.000 und 6.000, für die in Ungern befindliche französische Gesandtschaft, ddo. 31 Mars 1705. Minute.)

9) Copie d'une lettre du prince Rákóczy, ddo. 28 Janv. 1705.

10) Extrait d'une lettre du prince Rákóczy, ddo. 19 Fevr. 1705.

11) Nouvelles de Hongrie du 6 Mart. 1705. Más. fol. 1.

12) Postemento delle truppe cesaree in Ongheria sotto il comando del maresciallo d'Heuster. Más. fol. 1.

13) Rákóczy levele XIV. Lajoshoz, ddo. Agria 17 Mart. 1705. Ered. sajátkeze.

(Schreiben Rákóczy's an Ludwig XIV., ddo. Agria 17 Mars 1705. Origin. Eigenhändig.)

14) Extrait de deux lettres du prince Rákóczy, ddo. 7 et 28 Mars d'Agria.

15) Assignatio 30 és 15 ezer frankra Rákóczy számára, ddo. 15 Avril 1705. Minuta.

(Anweisung auf 30.000 und 15.000 Frances für Rákóczy, ddo. 15 Avril 1705. Minute.)

16) Két nahdorfejevári zsidónak levele a francia ministerhez, ddo. Belgrado li 17 Aprile 1705, pénzváltás dolgában, olasz nyelv.

(Brief zweier Belgrader Juden an den französischen Minister, ddo. Belgrado li 17 Aprile 1705, in Geldwechslungsangelegenheiten. Italien. Spr.)

17) Antonio Liepopilli levele a francia ministerhez, ddo. Belgrado li 17 Aprile 1705, magyar dolgokról.

(Brief des Antonio Liepopilli an den französischen Minister, ddo. Belgrado li 17 Aprile 1705. Über ungrische Angelegenheiten.)

18) Nouvelles de Hongrie Martius 1705, Más. fol. ¼.

19) Extrait d'une lettre du prince Rákóczy, ddo. Agria 14 Avril 1705. fol. 2.

20) Assignatiók 8 Mai 1705, 245 Livr. és 1756 Livr., 15 Mai 1705, 6.000 Livr., és 3.000 magyarországi költ ségekre. Min. és még 9.000, 4.500, 6.000, 3.000, 30.000, 25.000, 60.000, 15.000 Livr.

(Anweisungen vom 8. Mai 1705, 245 Livr. und 1756 Livr., 15. Mai 1705, 6.000 Livr. und 3.000 Livr. auf ungrische Auslagen. Minute, und noch über 9.000, 500, 6.000, 3.000, 30.000, 25.000, 60.000 und 15.000 Livr.)

21) Copie de la lettre traduite du latin du Baron de Vettes hon-
grois au president Rouillé, ddo. Luxembourg 8 Avril 1705, conte-
nante une copie de la lettre du prince Rákóczy au dit Baron Vettes,
ddo. Leueim (Levenez) 20 Fevr. 1705.

22) Assignatiók 50.000 és 25.000 Livr. Rákóczy számára, ddo. 15 Juin 1705.

(Anweisungen auf 50.000 und 25.000 Livr. für Rákóczy, ddo. 15 Juin 1705.)

23) Extrait de la lettre du prince Rákóczy du 12 May 1705. fol. 2.

24) Ugyanaz, ddo. Agria 20. Mai 1705, a M. de Bonnac. fol. 4.

(Dessgleichen, ddo. Agria 20 Mai 1705, a M. de Bonnac. Fol. 4.)

25) Assignatiók, ddo. 1 Juill. 1.650 Livr. és 825 Livr., 6.000 és 3.000 ft. magyarországi költségekre.

(Anweisungen, ddo. 1 Juill. auf 1.650, 825, 6.000 und 3.000 Livr. für ungrische Auslagen.)

26) A minister Kőkényesdi László (Baron de Vetteshez), ddo. Versailles 2 Juill. 1705. Minuta.

(Der Minister an Ladislaus Kőkényesdi (Baron de Vettes), ddo. Versail-
les 2 Juill. 1705. Minute.)

27) Assignatiók, ddo. 15 Juillet 1705 50^m és 25^m Livr. magyarországi költségekre.

(Anweisungen, ddo. 15 Juill. 1705 über 50.000 und 25.000. Livr. für ungrische Ausgaben.)

28) Copie d'une lettre de Mr. Desalleurs à Mr. de Ferriol, ddo. Agria 27 Mai 1705, pour Copie Ferriol fol. 2.

29) Ugyanaz, ddo. Agria 14 Juin 1705, pour Copie Ferriol fol. 3. (Dessgleichen, ddo. Agria 14 Juin 1705. Pour Copie Ferriol, Fol. 3.)

30) Nouvelles de Hongrie, Juill. 1705. Más. fol. 1/2.

31) Copie de la lettre de Mr. Desalleurs à Mr. de Ferriol. ddo. au Camp de Batzen le 12 Juill. 1705. Pour copie Ferriol, fol. 2.

32) Copie de la lettre du prince Rákóczy à Mr. de Ferriol, ddo. au Camp de Batzen 13 Juill. 1705. Pour copie Ferriol. fol. 1.

33) Memoire de ce qui a été dépensé par le Marquis de Bonnac par Ordre du Roy, depuis le memoire envoyé le 16 Juill. 1704 (ddo. 15 Avril 1705) többnyire Rákóczy részére. Más. fol. 3.

34) Extrait de la lettre du prince Rákóczy au Baron de Vettes envoyé de sa part pres l'Electeur de Baviere, ddo. Mocsonok 29 Juill. 1705.

35) Memoire au Roy donné par le Baron de Vettes. Más. fol. 4.

36) Extractus literarum Ser. Transilvaniae principis (ad Ladislaum Kökényesdi de Vettés), ddo. 29 Juill. 1705 ex Mocsonok, fol. 2, a mi 34. szám alatt.

37) Ladislai Kökényesdi de Vettés Franczisci Rákóczy ablegati repraesentatio ad Ludovicum 14-um, ddo. Bruxelles 28. Augusti 1705. Ered. fol. 4.

38) Conditiones confoederationis inter Ludovicum XIV et Franciscum Rákóczy, Ludovico per Lad. Kökényesdi de Vettés propositae, ac submissae Bruxellis 28. Augusti 1705. Eredeti, fol. 3.

39) Relation de l'état ou se trouvoient les affaires des Mécontents d'Hongrie lorsque Mr. Desalleurs est arrivé aupres du prince Rákóczy, et des dispositions qu'on avoit fait en Hongrie et en Transilvanie pour la Campagne 1705, avec une description du pais et des moeurs des habitans. Más. fol. 12.

40) A minister Kökényesdihez, ddo. Fontainebleau 26 Octob. 1705. Minuta.

(Der Minister an Kökényesdi, ddo. Fontainebleau 26 Octob. 1705. Min.)

41) Extrait de deux lettres de Mr. Desalleurs aux Pachas de Belgrade, ddo. Temesvár 9 Sept. 1705. fol. 3.

42) Articles des lettres ecrites par le prince Rákóczy a Mr. le Marquis de Ferriol ambassadeur a Constantinople, du Camp de Nitria le 19 Aout et 12 Sept 1705, pour copie Ferriol, fol. 3.

43) Ugyanaz, még egyszer.

(Dasselbe noch einmal.)

44) Kőkényesdi de Vettés ad ministrum Galliae Marquis de Torey, ddo. Bruxellis 20 Sept. 1705. Eredeti sajátkeze.

45) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Bruxellis 27 Sept. 1705. Eredeti sajátkeze.

(Derselbe an denselben, ddo. Bruxellis 27 Sept. 1705. Original, Eigenthändig.)

46) Extrait d'une lettre du prince Rákóczy au S. de Vettés, ddo. Cassovie 12 Octob. 1705.

47) Francisci Rákóczy salvus conductus pro Barone Josepho de Wojnovics in Croatiam belli ibidem quoque ipsorum Croatorum opera parandi causa eunte, ddo. in Castris ad Bethlen positis 16 Novemb. 1705. Más. fol. 2.

48) Ejusdem proclamatio ad Croatas ut cum ipso contra communem hostem pro communi libertate consurgant, gravissime minitans iis, qui contra has literas egerint, tamquam patrie proditoribus et hostibus manifestis. Datum in Castris ad Bethlen 17 Novemb. 1705. Más. fol. 4.

49) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Marly 7 Janv. 1706. Minuta. Compliment.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Marly 7 Janv. 1706. Minute. Compliment.)

50) Lemaire levele, ddo. a Tirnau 18 Novemb. 1705. Eredeti, fol. 4 in 4^o.

(Schreiben Lemaire's, ddo. a Tirnau 18 Novembre 1705. Original, Fol. 4 in 4^o.)

51) Rövid tudósítás magyarországbul titkos írásban fol. 1.

(Kurzer Bericht aus Ungern in Geheimschrift, Fol. 1.)

52) Copie de l'Addition de la lettre du Sr. de Fierville du 24 Novemb. 1704, renue dans un des duplicata de la même lettre, fol. 1.

53) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Erdőszáda 25 Novemb. 1705. Eredeti sajátkéz, fol. 2 in 4^o. kétszer.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Erdőszáda 25 Novemb. 1705. Original. Eigenhändig, Fol. 2 in 4º. Zweimal.)

54) Kökényesdi de Torcy Marquishoz, ddo. Mons 27 Novemb. 1705. Eredeti fr. nyelv., fol. 2.

(Kökényesdi an Marquis de Torcy, ddo. Mons 27 Novemb. 1705. Origin. franz. Spr., Fol. 2.)

55) Traduction de la lettre du prince Rákóczy a Mr. de Vettés. ddo. de la frontiere de la Transilvanie 30 Novemb. 1705. Más.

56) Traduction de la lettre du secretaire privé du prince Rákóczy, a Mr. de Vettes, ddo. ugyanaz 5 Decemb. 1705. Más.

57) Le chevalier de Combe XIV. Lajoshoz, ddo. Vienne 20 Dec. 1705. Eredeti. fol. 2.

(Chevalier de Combe an Ludwig XIV., ddo. Vienne 20 Decembre 1705. Original, Fol. 2.)

58) Avis de Presbourg du 25 Decemb. 1705. Más.

59) Memoire pour rendre compte de l'etat ou est le payement des subsides du prince Rákóczy en 1705. Más. fol. 3.

60) Deux lettres de l'Archeveque de Colocza présentées a l'Empereur, sans dates. Más. fol. 4.

61) Memoire en forme de manifeste des raisons alleguées par les mécontents de Hongrie, pour justifier leur dernier soulèvement. Suivant la copie imprimée chez Jacques le sincere, a l'enseigne de la verité. 1705, in 4º, fol. 4.

62) Le chevalier de Combe XIV. Lajoshoz, ddo. Vienne 2 Janv. 1706. Ered. sajtók., fol. 2.

(Le chevalier de Combe an Ludwig XIV., ddo. Vienne 2 Janvier 1706. Original. Eigenhändig, Fol. 2.)

63) Copie de la lettre de Mr. l'abbé Brenner envoyé de Mr. le prince Rákóczy a Rome a Mr. l'abbé de Pomponne, sans date.

64) Copie du 8 Janv. 1706. Bécsi hirek (Wiener Nachrichten). fol. 2.

65) Copie de la lettre du prince Rákóczy a Mr. de Ferriol, ddo. Tokaj 15 Janv. 1706, pour Copie Ferriol.

66) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Agria 6 Mart. 1706, p. c. Ferriol. (Derselbe an denselben, ddo. Agria 6 Mars 1706, p. c. Ferriol.)

67) Traduction d'une lettre de Mr. de Vojnovics (a Mr. l'abbé de Pomponne), ddo. 1 Mars. 1706.

68) Extraits des lettres du prince Rákóczy a Mr. de Ferriol, ddo. 22 Fevr. et 6 Mart. 1706, p. c. Ferriol, fol. 2.

69) Comes Stanislaus Orasoczi, Franciscus Cosmas Pogledich, Joannes L. B. Chykuling, Franciscus Silymann, Stephanus Simarovich, Ladislaus Birger, Joannes Budore válaszolják (híhetőleg valamely francia követnek) hogy Rákóczy mellett 1000 emberrel felkelnek. Actum in curilos (sic) 17 Martii 1706. Puszta más.

(Comes Stanislaus Orasoczi, Franciscus Cosmas Pogledich, Joannes L. B. Chikuling, Franciscus Silymann, Stephanus Timarovich, Ladislaus Birger, Joannes Budore antworten (wahrscheinlich irgend einen französischen Emissär) dass sie für Rákóczy mit 1.000 Mann insurgiren. Actum in curilos (sic) 17 Martii 1706. Einfache Abschrift.)

70) Extractus Epistolæ pr. Rákóczy ad Ladislaum Kókényesdi de Vettés 19 Martii 1706.

71) Copie de lettre de Mr. de Fierville a Mr. de Bonnac, ddo. 20 Martii 1706. fol. 2.

72) Extrait de la lettre du prince Rákóczy a Mr. de Vettés, ddo. Erlau 20 Mars. 1706. fol. 2.

73) Ugyanaz, ddo. Agria 15 Avril 1706, bis.

(Dessgleichen, ddo. Agria 15 April 1706. Bis.)

74) Copie du postscriptum de la lettre de Mr. Desalleurs du 20 Avril.

75) Vettés a ministerhez, ddo. Bruxelles 20 Avril 1706. Ered. sajátkeze.

(Vettés an den Minister, ddo. Bruxelles 20 Avril 1706. Original. Eigenhändig.)

76) Copie d'une lettre de Presbourg, 23 Avril 1706.

77) Vettés a ministerhez, ddo. Bruxelles 8 Mai 1706. Eredeti sajátkeze.

(Vettés an den Minister, ddo. Bruxelles 8. Mai 1706. Original. Eigenhändig.)

78) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Mons 16 Junii 1706. Eredeti sajátk., latin nyelv.

(Derselbe an denselben, ddo. Mons 16 Junii 1706. Origin. Eigenhändig. latein. Spr.)

79) Copie d'une lettre du Comte Wratislaw a la princesse Rákóczy, ddo. 22 Juin 1706. fol. 2.

80) Extractus literarum principis Rákóczy, ddo. 16 Augusti 1706. Kökényesdi keze.

81) Lettre tres importante de Bar. de Vojnovics, ddo. Banyaluka 23 August. 1706. Ered. sajátk., fol. 1 in 4^o.

82) Extractus literarum principis Rákóczy ad Lad. de Vettés, ddo. 26 Sept. et 6 Octob. 1706. Kökényesdi keze.

83) Obsidionis Cassoviensis relatio, ddo. 15 Octob. 1706. Kökényesdi keze, fol. 2.

84) Copia literarum Cassovia 12 Octob. 1706, Tállya 16 Octob. 1706, et Dantisco 13 Nov., quantum ex copiatoris qui fuit ipse Kökényesdi scriptura patet ad eum ipsum Kökényesdium datarum, fol. 2.

85) Copie des lettres, ddo. Szolnok 13 Nov., Hatvan 17 Nov. escrites par Mr. Desalleurs a Mr. de Ferriol à Constantinople, fol. 2, p. c. Ferriol.

86) Copie de la lettre du prince Rákóczy à Mr. de Ferriol, ddo. du Camp de Gyöngyös 14 Novemb. 1706, p. c. Ferriol, fol. 3.

87) Ugyanaz, ddo. Camp de Hatvan 18 Nov. 1706. p. c. Ferriol. (Dessgleichen, ddo. Camp de Hatvan 18 Novemb. 1706. p. c. Ferriol.)

88) De Vettés a Mr. le marquis de Torcy ministre du roi de France, ddo. Mons 18 Octob. 1706.

89) Copie d'une lettre, ddo. Tállya 23 Nov. 1706.

90) Le ministre a Mr. de Vettés, ddo. Versailles 3 Decemb. 1706. Minuta.

91) De Vettés a ministerhez, ddo. Mons 2 Decemb. 1706.

(De Vettés an den Minister, ddo. Mons 2 Dec. 1706.)

92) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. ugyanott 3 Decemb. 1706.

(Derselbe an denselben, ddo. ebendasselbst 3. Decemb. 1706.)

93) Copie de la lettre du pr. Rákóczy a de Vettés, ddo. 15 Dec. 1706, fol. 2.

94) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Rosenau 18 Decemb. 1706. Eredeti sajátkeze.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Rosenau 18 Decemb. 1706. Original. Eigenhändig.)

95) Copie des lettres du pr. Rákóczy a Mr. de Ferriol, ddo. Roznau le 18 Decemb. 1706 et le 26 Janv. 1707, p. c. Ferriol. fol. 2.

96) Copie des lettres de Mr. Desalleurs a Mr. de Ferriol, ddo. Roznau 20 Decemb. et 21 Janvier 1707, p. c. Ferriol, fol. 2.

97) De Vettés Marquis de Torcyhoz, ddo. Mons 4 Janv. 1707.

(De Vettés an den Marquis de Torcy, ddo. Mons 4 Janv. 1707.)

98) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. ugyanott 24 Janv. 1707.

(Derselbe an denselben, ddo. ebendasselbst 24 Janv. 1707.)

99) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. ugyanott 29 Janv. 1707.

(Dessgleichen, ddo. ebendasselbst 29 Janv. 1707.)

100) Copies des lettres a Mr. de Vettés, ddo. Munkács 18 Fevr. 1 Mars, 5 Mars, Cassau 11 Mars 1707.

101) Mr. de Fierville a Mr. le Marquis de Torcy, ddo. Munkács le 14 Mars 1707. Ered. sajátkez (Original, eigenh.), fol. 2 in 4^o.

102) De Vettés a Mr. le Marquis de Torcy, ddo. Mons 17 Mars 1707.

103) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. ugyanott 26 Mart. 1707.

(Derselbe an denselben, ddo. ebendasselbst 26 Mars 1707.)

104) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. ugyanott 29 Mart. 1707.

(Derselbe an denselben, ddo. ebendasselbst 29 Mars 1707.)

105) Traduction d'une lettre du pr. Rákóczy a Mr. de Vettés, ddo. 5 Avril 1707.

106) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Vásárhely 9 Avril 1707. Ered. sajátkez. Üdvözlí a Bretagnei herezeg születése felett.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Vásárhely 9 Avril 1707. Origin. Eigenhändig. Beglückwünschung anlässlich der Geburt des Herzogs der Bretagne.)

107) Copie de la lettre du pr. Rákóczy a Mr. de Ferriol, ddo. Vásárhely 19 Avril 1707, p. c. Ferriol, fol. 2.

108) Copie de la lettre de Mdme la princesse de Rákóczy a Mr. de Vettés, ddo. Berlin 25 Mars 1707.

109) Abraham és Móses nádorfejevári zsidók (Desalleurshez), ddo. Belgrade 2 Mai 1707, fol. 2.

(Abraham und Moses, Juden aus Belgrad [an Desalleurs], ddo. Belgrade 2 Mai 1707. Fol. 2.)

110) Copie de la lettre de Mr. Desalleurs a Mr. le Cardinal de la Tremoille, ddo. a Debreczin 5 Mai 1707.

111) Copie de la lettre du pr. Rákóczy a Mr. le Card. de la Tremoille, ddo. Debreczin 7 Mai 1707.

112) Extrait de deux lettres du pr. Rákóczy a Mr. de Vettés, ddo. 1707.

113) Extrait du resultat de l'assemblée des Mescontens a Onod, le 26 Mai 1707. Fol. 4.

114) Articuli Dominorum magnatum et nobilium trium Nationum Transilvaniae et partium Hungariae eidem adnexarum in generalibus eorum comitiis ad diem 28 mensis martii anni praesentis 1707 ex edicto Suae Serenitatis principalis in civitatem Maros-Vásárhely indictis et celebritatis conclusi, quorum sequentes ex hungarico idiomate in latinum translati etc. fol. 2 in 4°.

115) Manifestum Principis Rákóczy et Statuum Confoederatorum ad universos Orbis Christiani principes et republicas de Josepho I. e solio regni Hungariae moto, ddo. in generali conventu nostro pro die 16 Maii 1707, in Campum ad Onod indicto. Más. fol. 2 in 4°. kétszer. (In dupl.)

116) Relation de ce qui s'est passé à la diétte de Hongrie commencée a Onod le 31 Mai 1707. Más. fol. 1 in 4°.

117) Copie de la lettre du Mr. de Surville a Mr. l'Electeur de Baviere, ddo. Camp d'Honoth 15 Juin 1707.

118) Copie d'une lettre de Mr. de Vettés à Mr. l'Electeur de Baviere, ddo. Dantzic 30 Juin 1707.

119) Copie d'une lettre du prince Rákóczy a Mr. le Grand General de Pologne, ddo. 7 Juill. 1707. Fol. 4.

120) Extrait d'une lettre de Mr. le Comte de Tournon a Mr. l'Abbé de Pomponne, ddo. Belgrade 16 Juillet 1707.

121) Lettre du Pr. Rákóczy aux Etats generaux de provinces unies, ddo. Neuheusel 18 Juill. 1706. Copie, fol. 1 in 4°.

122) Copie du discours prononcé par l'ambassadeur d'Angleterre comme chef de la mediation de paix tentée entre les mecontens de Hongrie et la cour imperiale, sur les motifs qui ont fait echouer la dite negociation, devant l'empereur dans le palais de la Favorite. Más. fol. 1 in 4°.

123) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy a l'Abbé Brenner son envoyée à Rome, ddo. Terebes ... Septembre 1707. Fol. 3 in 4°.

124) Copie d'une lettre a Mr. le pr. Rákóczy, ddo. 5 Nov. 1707. Hihetõ Marquis de Bonnac írta Varsóbul. Más. fol. 4.

125) Memoire au roi sur les moyen et conditions necessaires pour continuer la guerre en Hongrie avec avantage. Más. fol. 2.

126) De Vettés à Mr. le marquis de Torey, ddo. Paris 20 Janv. 1708. Ered. fol. 5.

127) Relation du combat pres de Szered arrivé le 18 Decembre 1707.

www.libtool.com.cn

128) Copie d'une lettre du Pr. Rákóczy au roi Luis XIV., ddo. 31 Decemb. 1707.

Hongrie et Transylvanie, 1708. Vol. 13, fol.

1) De Vettés (Kökényesdi László) a ministerhez, ddo. Paris 10 Fevr. 1708, engedelmet kér Rákóczy küldte irományok kinyomtatására.

(De Vettés [Ladislaus Kökényesdi] an den Minister, ddo. Paris 10 Fevr. 1708. Bittet um Erlaubniss zur Drucklegung der von Rákóczy übersickten Schriftstücke.)

2) Desalleurs tudósítása a királyhoz, ddo. 7 Janvier 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs' an den König, ddo. 7 Janv. 1708. Copie, Fol. 3.)

3) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 8 Mars 1708. Minuta, fol. 4.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 8 Mart. 1708. Minute, Fol. 4.)

4) Desalleurs tudósítása a kirh., ddo. 23 Janv. 1708. Más. fol. 2. (Bericht Desalleurs' an den König, ddo. 13 Janv. 1708. Copie, Fol. 2.)

5) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 15 Mars 1708. Min., fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 15 Mars 1708. Minute, Fol. 2.)

6) De Vettés a ministerhez, ddo. Mons 2 Avril 1708.

(De Vettés an den Minister, ddo. Mons 2 Avril 1708.)

7) Desalleurs tudósítása, ddo. 2 Fevr. 1708. Más. fol. 6.

(Bericht Desalleurs', ddo. 2 Fevr. 1708. Copie, Fol. 6.)

8) Ugyanaz, ddo. 10 Fevr. 1708. Más.

(Dessgleichen, ddo. 10 Fevr. 1708. Copie.)

9) Ugyanaz, ddo. 17 Fevr. 1708. Más. fol. 4.

(Dessgleichen, ddo. 17 Fevr. 1708. Copie, Fol. 4.)

10) Ugyanaz, ddo. 4 Mars 1708. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 4 Mars 1708. Copie, Fol. 2.)

11) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 12 Avril 1708. Min., fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 12 Avril 1708. Minute, Fol. 2.)

12) Desalleurs tudósítása, ddo. 7 Mart. 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. 7 Mars 1708. Copie, Fol. 3.)

13) A minister Desalleurshez, ddo. Marly 19 Avril 1708. Min.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Marly 19 Avril 1708. Minute.)

14) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 26 Avril 1708. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 26 Avril 1708. Minute, Fol. 3.)

15) Ugyanaz, ddo. Marly 10 Mai 1708. Min., fol. 4.

(Dessgleichen, ddo. Marly 10. Mai 1708. Minute, Fol. 4.)

16) De Vettés à Mr. l'Electeur de Baviere, ddo. Mons 27 Avril 1708.

17) Desalleurs a ministerhez, ddo. Casovie 29 Mars 1708. Más. fol. 2.

(Desalleurs an den Minister, ddo. Casovie 29 Mars 1708. Copie, Fol. 3.)

18) Ugyanaz a királyhoz, ddo. ugyanott ugyanaz 1708. Más. fol. 2.

(Derselbe an den König, gleiches Datum 1708. Copie, Fol. 2.)

19 Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 3 Mai 1708. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 3 Mai 1708. Minute, Fol. 2.)

20) Desalleurs tudósítása, ddo. Cassovie 1 Avril 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Cassovie 1 Avril 1708. Copie, Fol. 3.)

21) Riviere Torey Marquishoz, ddo. Neuheyzel 14 Mars 1708. Eredeti. Ersekujvárbán levő örségnek végső nyomoruságra jutott állapotjáról.

(Riviere an Marquis Torey, ddo. Neuheyzel 14 Mars 1708. Original. Über den bis zum gänzlichen Elend herabgekommenen Zustand der Besatzung von Neuhausel.)

22) Desalleurs a ministerhez, ddo. Cassovie 1 Avril 1708. Más. fol. 1/2.

(Desalleurs an den Minister, ddo. Cassovie 1 Avril 1708. Copie, Fol. 1/2.)

23) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 1708. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 18 Mai 1708. Minute, Fol. 2.)

24) A minister Desalleurshez, ddo. Versailles 17 Mai 1708. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Versailles 17 Mai 1708. Minute.)

25) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy à Mr. de Vettés, ddo. Cassau 12 Avril 1708. (Kökenyesdy's Schrift.)

26) Desalleurs tudósítása, ddo. Cassovie 8 Avril 1708. Más.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Cassovie 8 Avril 1708. Copie.)

27) Desalleurs tudósítása, ddo. Cassovie 12 Avril 1708. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. Cassovie 12 Avril 1708. Copie.)

28) Ugyanaz a ministerhez, ddo. szintugy. Más.

(Dessgleichen an den Minister. Gleiches Datum. Copie.)

29) Ugyanaz, ddo. 15 Avril 1708, a Cassovie. Más.

(Dessgleichen, ddo. 15 Avril 1708, a Cassovie. Copie.)

30) Ugyanaz tudósítása, ddo. Cassovie 18 Avril 1708. Más. fol. 2.

(Dessgleichen Bericht, ddo. Cassovie 18 Avril 1708. Copie, Fol. 2.)

31) Ugyanaz, ddo. Cassovie 26 Avril 1708. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. Cassovie 26 Avril 1708. Copie, Fol. 3.)

32) Ugyanaz a ministerhez, ddo. szintugy. Más. fol. 2.

(Dessgleichen an den Minister. Gleiches Datum. Copie, Fol. 2.)

33) Copie d'une reponse du pr. Rákóczy, ddo. . . . à la lettre de Mr. Desalleurs du 24 Avril 1708. fol. 5.

34) Ugyanaz du 23 Avril à ugyanaz du 19 Avril 1708. Fol. 6.

(Dessgleichen, vom 23 Avril auf das Schreiben vom 19 Avril 1708. Fol. 6.)

35) Idem d'une reponse de Mr. Desalleurs ddo. . . . à une lettre du pr. Rákóczy ddo. 23 Avril 1708.

36) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 31 Mai 1708. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 31 Mai 1708. Minute, Fol. 3.)

37) Desalleurs tudósítása, ddo. Cassovie 3 Mai 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Cassovie 3 Mai 1708. Copie, Fol. 2.)

38) Reponse à la lettre du pr. Rákóczy du 29 Avril 1708. par Mr. Desalleurs. Más. fol. 3.

39) Lettres ecrites au pr. Rákóczy du 26 Avril 1708, par Mr. Desalleurs. Más. fol. 2.

40) Copies de plusieurs lettres du Pr. Rákóczy a Mr. de Vettés ddo. 31 Mars, 11 Avril, 16 Avril, 30 Avril 1708.

41) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 21 Juin 1708, à Fontainebleau. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 21 Juin 1708, à Fontainebleau. Minute.)

42) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 17 Mai 1708. Más. fol. 4.

(Bericht Desalleurs', ddo. Agria 17 Mai 1708. Copie, Fol. 4.)

43) Rákóczy Desalleurshez, ddo. Szerencs 25 Avril 1708. Más. titkos irással vegy. fol. 3 in 4^o.

(Rákóczy an Desalleurs, ddo. Szerencs 25 Avril 1708. Copie, mit Geheimschrift untermischt. Fol. 3 in 4.)

44) Desalleurs tudósítása, ddo. Agriae 17 Mai 1708. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Agriae 17 Mai 1708. Copie, Fol. 2.)

45) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 28 Juin 1708. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Fontainebleau 28 Juin 1708. Minute.)

46) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 27 Mai 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Agria 27 Mai 1708. Copie, Fol. 3.)

47) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 5 Juillet 1708. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Fontainebleau 5 Juillet 1708. Minute. Fol. 3.)

48) Memoire au roi par Mr. de Vettés, ddo. Fontainebleau 3 Juill. 1708. Ered. (Original) fol. 4.

49) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy à Mr. de Vettés, ddo. Agria 19 Mai 1708. Fol. 2. Kőkényesdi írása.

50) Desalleurs a ministerhez, ddo. Agria 31 Mai 1708. Más. fol. 4.

(Desalleurs an den Minister, ddo. Agria 31 Mai 1708. Copie, Fol. 4.)

51) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 12 Juillet 1708. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Fontainebleau 12 Juillet 1708. Minute, Fol. 2.)

52) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 9 Juin 1708. Más. fol. 4.

(Bericht Desalleurs, ddo. Agria 9 Juin 1708. Copie, Fol. 4.)

53) Ugyanaz, ddo. Agria 14 Juin 1708. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. Agria 14 Juin 1708. Copie, Fol. 2.)

- 54) Ugyanaz, ddo. Gouta 20 Juin 1708. Más. fol. 2.
(Dessgleichen, ddo. Gouta 20 Juin 1708. Copie, Fol. 2.)
- 55) De Vettés au ministre, ddo. Paris 6 Aout 1708. Eredeti sajtókéz.
(De Vettés an den Minister, ddo. Paris 6 Aout 1708. Original. Eigenhändig.)
- 56) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 9 Aug. 1708. Minuta.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Fontainebleau 9. August 1708. Minute.)
- 57) Desalleurs utasítása, ddo. Lewenz 28 Juin 1708. Más. fol. 4.
(Bericht Desalleurs', ddo. Lewenz 28 Juin 1708. Copie, Fol. 4.)
- 58) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Fontainebleau 23 Aout 1708. Minuta, fol. 2.
(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Fontainebleau 23 Aout 1708. Minute, Fol. 2.)
- 59) Desalleurs tudósítása, ddo. pres Neuheyzel 8 Juillet 1708. Más. fol. 6.
(Desalleurs' Bericht, ddo. pres Neuheyzel 8 Juill. 1708. Copie, Fol. 6.)
- 60) Ugyanaz a ministerhez, ddo. pres Neuheyzel 8 Juill. 1708. Más. fol. 3.
(Dessgleichen an den Minister, ddo. pres Neuheysel 8 Juill. 1708. Copie, Fol. 3.)
- 61) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 30 Aout 1708. Minuta, fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 30 Aout 1708. Minute, Fol. 2.)
- 62) Desalleurs tudósítása, ddo. sous Nyitra 16 Juillet 1708. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. sous Nyitra 16 Juill. 1708. Copie.)
- 63) Ugyanaz, ddo. pres Nitra 19 Juill. 1708. Más. fol. 3.
(Dessgleichen, ddo. pres Nyitra 19 Juill. 1708. Copie, Fol. 3.)
- 64) Ugyanaz, ddo. Verbova 26 Juillet 1708. Más.
(Dessgleichen, ddo. Verbova 26 Juill. 1708. Copie.)
- 65) A minister Rákóczyhoz, ddo. Versailles 13 Septemb. 1708. Minuta.
(Der Minister an Rákóczy, ddo. Versailles 13 Sept. 1708. Minute.)

66) Desalleurs tudósítása, ddo. au dela du Vaag, 1 Aout 1708. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. au dela du Vaag 1 Aout 1708. Copie, Fol. 2.)

67) Ugyanaz, ddo. Szécsin 8 Aout 1708. Más fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. Szécsin 8 Aout 1708. Copie, Fol. 3.)

68) Ugyanaz, ddo. Agria 16 Aout 1708. Más. fol. 3.

(Dessgleichen, ddo. Agria 16 Aout 1708. Copie, Fol. 3.)

69) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 27 Septemb. 1708. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 27 Septemb. 1708. Minute, Fol. 2.)

70) Memoire au roi par Mr. de Vetés, ddo. 2 Octob. 1708. Eredeti. (Origin.) fol. 4.

71) Desalleurs tudósítása, ddo. Agria 23 Aout 1708. Más. fol. 7.

(Bericht Desalleurs', ddo. Agria 23 Aout 1708. Copie, Fol. 7.)

72) Ugyanaz, ddo. Zatmar 25 Octob. 1708. Más. fol. 5.

(Dessgleichen, ddo. Zatmar 25 Octob. 1708. Copie, Fol. 5.)

73) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanott és akkor. Más.

(Dessgleichen an den Minister, ddo. ebendasselbst und damals. Copie.)

74) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy a Mr. de Vettés, ddo. Cassau 19 Novemb. 1708. Kökényesdi írása. (Kökényesdy's Schrift.)

75) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 13 Decembre 1708. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 13 Decembre 1708. Minute.)

76) A minister Desalleurshez, ddo. Versailles 3 Janvier 1709. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs', ddo. Versailles 3 Janvier 1709. Minute.)

77) Desalleurs tudósítása, ddo. Szatmár 31 Octob. 1708. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Szatmár 31 Octob. 1708. Copie, Fol. 2.)

78) Ugyanaz, ddo. Szatmár 8 Novemb. 1708. Más.

(Dessgleichen, ddo. Szatmár 8 Novemb. 1708. Copie.)

79) Ugyanaz, ddo. Patak 28 Novemb. 1708. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. Patak 28 Novemb. 1708. Copie, Fol. 2.)

80) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 10 Janvier 1709. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 10 Janvier 1709. Minute.)

81) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 6 Dec. 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 6 Decemb. 1708. Copie, Fol. 3.)

82) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 31 Janvier 1709. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 31 Janvier 1709. Minute, Fol. 2.)

83) A minister ugyanahhoz, ddo. szintugy. Minuta.

(Der Minister an denselben, ddo. eodem, Minute.)

84) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 13 Dec. 1708. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 13 Decemb. 1708. Copie, Fol. 2.)

85) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 7 Fevr. 1709. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 7 Fevr. 1709. Minute.)

86) Desalleurs tudósítása, ddo. 27 Decemb. 1708, addit à Patak 1708. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. 27 Dec. 1708, addit. à Patak 1708. Copie, Fol. 3.)

Hongrie et Transilvanie 1708. Supplem. Vol. 14.

1) Copie de la lettre du pr. Rákóczy à Mr. de Bonnac, ddo. 3 Janvier 1708. fol. 6.

2) Desalleurs tudósítása, ddo. 11 Janv. 1708. Más. fol. 2. Más. fol. 2 (sic).

(Bericht Desalleurs', ddo. 11 Janv. 1708. Copie, Fol. 2.)

3) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Cassovie 15 Janvier 1708. Ered. nem sajátkezű.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Cassovie 15 Janv. 1708. Original, Nicht eigenhändig.)

4) Copie d'une lettre du pr. Rákóczy à Mr. de Vettés, ddo. Neuheusel 21 Janvier 1708. Kökényesdi írása. bis.

5) Extrait de la lettre du Pr. Rákóczy à Mr. de Ferriol, ddo. Caroly 4 Fevrier 1708. Pour copie Ferriol.

6) Lettre du Pr. Rákóczy a Mr. le Comte de Tournon, ddo. Karoly 15 Fevrier 1708. Más. fol. 8.

7) De Vettés à Mr. le Mqs. de Torey, ddo. Paris 16 Fevr. 1708. Eredeti.

8) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Paris 21 Fevrier 1708. Ered.
(Derselbe an denselben, ddo. Paris 21 Fevrier 1708. Original.)

9) Copie d'une lettre de Mr. de Vettés au pr. Rákóczy, ddo.
26 Fevrier 1708. Fol. 3.

10) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Paris 29 Fevrier 1708. Fol. 2.
(Derselbe an denselben, ddo. Paris 29 Fevr. 1708. Fol. 2.)

11) Rákóczy Desalleurshez, ddo. Szerencs 29 (sic) 1708. Eredeti
nem sajátkezű.

(Rákóczy an Desalleurs, ddo. Szerencs 29 (sic) 1708. Original. Nicht
eigenhändig.)

12) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Szerencs 29 Avril 1708. Ered.
nem sajátkezű.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Szerencs 29 Avril 1708. Original. Nicht
eigenhändig.)

13) Extrait de la lettre du pr. Rákóczy au Sr. Brûle étant pour
lors a Belgrade, ddo. Agria 20 Mai 1707, avec la reponse ddo. Bel-
grade 7 Juin 1708. Pour Copie Ferriol.

14) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Fontainebleau 21 Juin 1708.
Minuta. Bis.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Fontainebleau 21 Juin 1708. Minute, bis.)

15) Rákóczy fölhatalmazása Schmid Andras Dantzig kereskedő
részére, hogy a francia kormánytól jövő segédpénzt fölvehesse.
Datum Tálya 20 Mai 1709. Alólirottak Franciscus princeps, Paulus
Ráday, Caspar Beniczky. Hiteles más Dantisci 22 Octob. 1710. sign.
Joan. Christoph. Benkendorff S. R. Mttis Polon. auth. Notarius pub-
licus juratus pecsétje. Fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy's Vollmacht für Andreas Schmid, Handelsmann in Dantzig, zur
Übernahme der vom französischen Hofe kommenden Subsidiengelder. Datum
Tálya 20 Mai 1709. Unterschrieben: Franciscus princeps, Paulus Ráday, Caspar
Beniczky. Beglaubigte Abschrift. Dantisci 22 Octob. 1710 signat. Joan.
Christoph. Benkendorff. S. R. Mattis Polon. auth. Notarius publicus juratus.
Dessen Insigel. Fol. 2 in 4^o.)

16) Desalleurs Besenwalhoz XIV. Lajos követéhez a Svéd udvar-
nál akkor Dantzigban, ddo. Szerencs 9 Juin 1708. Ered. fol. 1 in 4^o.

(Desalleurs an Besenwal, Gesandten Ludwig's XIV. am schwedischen Hofe,
damals in Danzig, ddo. Szerencs 9 Juin 1708. Original, Fol. 1 in 4^o.)

17) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. du Camp a 2 lieues de Nitria
17 Juillet 1708. De la Mothe pattantyus kapitányát Sz. Lajos rendű
vitézül ajánlja. Ered. nem sajátkéz, fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. du Camp à deux lieues de Nitria 17 Juill. 1708. Er empfiehlt seinen Artilleriehauptmann de la Mothe zum Ritterkreuz des St. Ludwig-Ordens. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

18) Ugyanaz a ministerhez ugyanazon tárgyban, ddo. du Camp de Gimes 18 Juillet 1708. Ered. nem sajátk., fol. 1 in 4^o.

(Derselbe an den Minister in der nämlichen Angelegenheit, ddo. du Camp de Gimes 18 Juill. 1708. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

19) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 13 Septembre 1708. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 13 Septembre 1708. Minute, Fol. 2.)

20) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Szécsin 6 Aoust 1708. Más. Fol. 7.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Szécsin 6 Aout 1708. Copie, Fol. 7.)

21) Erre válasz Lajostul, ddo. Versailles 27 Septembre 1708. Minuta.

(Hierauf Antwort von Ludwig, ddo. Versailles 27 Septemb. 1708. Minute.)

22) Rákóczyné tárn De Torcyhoz, ddo. Jarosláv 1 Septembre 1708. Ered. sajátk. fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy's Gemahlin [vielleicht an de Torcy], ddo. Jarosláv 1 Septemb. 1708. Original. Eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

23) Projet d'un traité entre Sa Majesté tres chretienne et ses successeurs d'un part, le Duc, les États et Ordres de la Confédération de royaume de Hongrie d'autre part; du même Projet d'un traité entre Sa Mté tres chretienne et le prince de Transilvanie, avec des observations sur ces deux projets, ddo. Marly 11 Octob. 1708, fol. 7, négyszer.

24) Reflexions sur les observations précédantes de la part du prince Rákóczy. Más. fol. 2, négyszer.

25) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 11 Octob. 1708. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Marly 11 Octobre 1708. Minute, Fol. 3.)

26) Desalleurs tudósítása, ddo. Tokaj 4 Octob. 1708. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Tokaj 4 Octob. 1708. Copie, Fol. 2.)

27) Copie de la lettre du pr. Rákóczy à la reine d'Angleterre, ddo. 1708. Más. fol. 1.

27) Copie de la lettre du Pr. Rákóczy a Mylord Marlborough, ddo. 1708. Más. fol. 2.

28) Conditiones armistitii inter S. Caes. Reg. Majestatem ab una et confederatos regni Hungariae status partibus ab altera per supremos ab utrinque exercituum generales conclusi anno 1708. Copia fol. 2. Másodszer francia fordításban. (Auch 1 Exempl. in franz. Spr. Übersetzung.)

Hongrie et Transilvanie 1709 et 1710.

Vol. 15. fol.

1) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 1709. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. Munkács 1709. Copie.)

2) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 14 Mars 1709. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 14 Mars 1709. Minute, Fol. 2.)

3) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 9 Janv. 1709. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Munkács 9 Janv. 1709. Copie, Fol. 2.)

4) A minister Desalleurshez, ddo. ugyanott és akkor. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. ebendaselbst und ebendamals. Minute.)

5) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 17 Janv. 1709. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Munkács 17 Janv. 1709. Copie, Fol. 3.)

6) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 17 Janv. 1709. Eredeti.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 17 Janv. 1709. Original.)

7) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 20 Janvier 1709. Más. fol. 2.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Munkács 20 Janv. 1709. Copie, Fol. 2.)

8) Extrait d'une lettre de Mr. Desalleurs à Mr. l'Abbé de Pom-pone du 21 Janv. 1709. Más.

9) Instructio pro Illo Comite Henrico a Tournon Comitatus Bologniensis supremo Comite ad ser^{um}. Ducem, Senatum Venetum mandato plenipotentiariorum. Datum Munkács 22 Januarii 1709. Sign. Franciscus princeps. Más. fol. 5.

10) Desalleurs tudósítása, ddo. Munkács 27 Janvier 1709. Más. fol. 3.

(Desalleurs' Bericht, ddo. Munkács 27 Januar 1709. Copie, Fol. 3.)

11) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 28 Mars 1709. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 28 Mars 1709. Minute, Fol. 2.)

12) Desalleurs tudósítása, ddo. 18 Febr. 1709, à Moncáts. Más. (Bericht Desalleurs', ddo. 18 Febr. 1709, à Moncáts. Copie.)

13) A minister Desalleurshez, ddo. Versailles 25 Avril 1709. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Versailles 25 Avril 1709. Minute.)

14) Note generale de tous les argens que j'ay recus de la cour pour Mr. le prince Rákóczy jusqu'au 5 Mars 1709. Más. fol. 2.

15) Desalleurs tudósítása, ddo. Skola 17 Mars 1709. Más. fol. 2. (Bericht Desalleurs', ddo. Skola 17 Mars 1709. Copie, Fol. 2.)

16) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz.

(Dessgleichen an den Minister. Gleiches Datum.)

17) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 6 Juin 1709. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 6 Juin 1709. Minute.)

18) Epistola originalis Joannis Pápai ad ministrum Gallicum, ddo. Cand. Albae 16 Martii 1709. fol. 1.

19) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 26 Mars 1709. Ered.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 26 Mars 1709. Original.)

20) Desalleurs tudósítása, ddo. Skola 27 Mars 1709. Más.

(Bericht Desalleurs', ddo. Skola 27 Mars 1709. Copie.)

21) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. 29 Mars 1709.

(Dessgleichen, ddo. 29 Mars 1709.)

22) Ugyanaz ugyanaz, ddo. à Moncáts 20 Avril 1709, Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. 20 Avril 1709, à Moncáts. Copie, Fol. 2.)

23) Ugyanaz ugyanaz, ddo. Moncáts 28 Avril 1709. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. Moncáts 28 Avril 1709. Copie, Fol. 2.)

24) A minister Desalleurshez, ddo. Marly 13 Juin 1709. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Marly 13 Juin 1709. Minute.)

25) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 13 Juin 1709. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 13 Juin 1709. Minute.)

26) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Marly 29 Juin 1709. Minuta.

(Dessgleichen an denselben, ddo. Marly 29 Juin 1709. Minute.)

- 27) Desalleurs tudósítása, ddo. Moncás 7 Mai 1709. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. Moncás 7 Mai 1709. Copie, Fol. 3.)
- 28) Ugyanaz, ddo. Moncás 11 Mai 1709. Más. fol. 1.
(Dessgleichen, ddo. Moncás 11 Mai 1709. Copie, Fol. 1.)
- 29) Ugyanaz, ddo. ugyanaz, második levél. Más. fol. 2.
(Dessgleichen, gleiches Datum. Zweiter Brief. Copie, Fol. 2.)
- 30) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 20 Juin 1709. Minuta.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 20 Juin 1709. Minute.)
- 31) A minister Desalleurshez, ddo. ugyanaz. Minuta.
(Der Minister an Desalleurs. Gleiches Datum. Minute.)
- 32) Desalleurs a ministerhez, ddo. Talia 22 Mai 1709. Más. fol. 3.
(Desalleurs an den Minister, ddo. Talia 22 Mai 1709. Copie, Fol. 3.)
- 33) Desalleurs tudósítása, ddo. Talia 22 Mai 1709. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. Talia 22 Mai 1709. Copie, Fol. 3.)
- 34) Ugyanaz, ddo. Tálya 26 Mai 1709. Más. fol. 2.
(Dasselbe, ddo. Tálya 26 Mai 1709. Copie, Fol. 2.)
- 35) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 4 Juillet 1709.
Minuta. fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 4 Juillet 1709. Minute, Fol. 2.)
- 36) Desalleurs tudósítása, ddo. Szerencs 6 Juin 1709. Más. fol. 2.
(Bericht Desalleurs', ddo. Szerencs 6 Juin 1709. Copie, Fol. 2.)
- 37) Ugyanaz a ministerhez, ddo. Szerencs 13 Juin 1709. Más.
fol. 3.
(Dessgleichen an den Minister, ddo. Szerencs 13 Juin 1709. Copie, Fol. 3.)
- 38) Rákóczy a ministerhez, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Ered.
fol. 1 in 4^o.
(Rákóczy an den Minister, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Original, Fol. 1 in 4^o.)
- 39) Etat d'ordonances expédiées pour les subsides de Mr. le prince Rákóczy depuis le 27 fevr. 1709, jusqu'au 15 Mars 1711.
összesen 1,539.333 liv. 6 sol. 8 den.
- 40) Rákóczy a ministerhez, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Ered.
fol. 1 in 4^o.
(Rákóczy an den Minister, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Original, Fol. 1 in 4^o.)
- 41) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Ered.
fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Original, Fol. 2 in 4^o.)

42) Desalleurs a ministerhez, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Más. fol. 2.

(Desalleurs an den Minister, ddo. Szerencs 16 Juin 1709. Copie, Fol. 2.)

43) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 1 Aout 1709. Minuta, fol. 3.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 1 Aoust 1709. Min. Fol. 3.)

44) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 23 Juin 1709. Eredeti.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 23 Juin 1709. Original.)

45) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 27 Juin 1709. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 27 Juin 1709. Copie, Fol. 2.)

46) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 3 Juill. 1709. Ered. fol. 2.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 3 Juill. 1709. Original, Fol. 2.)

47) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 8 Juill. 1709. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 8 Juill. 1709. Copie, Fol. 3.)

48) Ugyanaz, ddo. Patak 21 Juill. 1709. Más. fol. 2.

(Dessgleichen, ddo. Patak 21 Juill. 1709. Copie, Fol. 2.)

49) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 12 Septemb. 1709. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 12 Septemb. 1709. Minute.)

50) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 1 Aoust 1709. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 1 Aout 1709. Copie, Fol. 2.)

51) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 3 Aoust 1709. Más. fol. 2.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 3 Aoust 1709. Original.)

52) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 8 Aoust 1709. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 8 Aoust 1709. Copie, Fol. 2.)

53) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Más.

(Dessgleichen an den Minister. Gleiches Datum. Copie.)

54) Ugyanazon tudósítás, ddo. Patak 15 Aoust 1709. Más. fol. 4.

(Dessgleichen, ddo. Patak 15 Aoust 1709. Copie, Fol. 4.)

55) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 19 Septemb. 1709. Minuta.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 19 Septembre 1709. Minute.)

56) Ugyanaz, ddo. Marly 10 Octob. 1709.

(Dessgleichen, ddo. Marly 10 Octob. 1709.)

57) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 29 Aoust 1709. Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 29 Aoust 1709. C o p i e, F o l. 3.)

58) Királyi tudósítás Desalleurshez, ddo. Versailles 17 Octobre 1709. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung an Desalleurs, ddo. Versailles 17 Octobre 1709. Minute, Fol. 2.)

59) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 5 Septembre 1709. Más. fol. 2.

(Bericht Desalleurs', ddo. Patak 5 Septembre 1709. C o p i e, F o l. 2.)

60) Copie de la lettre du Sr. de Vettés a Mr. Demarez, ddo. 5 Septemb. 1709.

61) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 5 Sept. 1709. Ered.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 5 Septemb. 1709. O r i g i n a l.)

62) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 31 Octobre 1709. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 31 Octobre 1709. Minute.)

63) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Marly 7 Novemb. 1709. Desalleurs visszahívja töle Constantinápolyba menendőt. Minuta.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Marly 7 Novemb. 1709. Er beruft Desalleurs von ihm ab, da er nach Konstantinopel zu gehen habe. Minute.)

64) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. ugyanaz. Minuta, fol. 2.

(Königliche Weisung für Desalleurs. Gleiches Datum. Minute, Fol. 2.)

65) Desalleurs tudósítása, ddo. Patak 29 Septemb. 1709. Más. fol. 3.

(Bericht Desalleurs, ddo. Patak 29 Septemb. 1709. C o p i e, F o l. 3.)

66) A minister Desalleurshez, ddo. Versailles 5 Decembre 1709. Minuta.

(Der Minister an Desalleurs, ddo. Versailles 5 Decemb. 1709. Minute.)

67) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. ugyanaz. Minuta, fol. 1.

(Königliche Weisung für Desalleurs. Dasselbe Datum. Minute, Fol. 1.)

68) Desalleurs tudósítása, ddo. Moncáts 24 Octobre 1709. Más. fol. 5.

(Bericht Desalleurs', ddo. Moncáts 24 Octob. 1709. C o p i e, F o l. 5.)

69) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Marly 19 Decemb. 1709. Minuta.

(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Marly 19 Decembre. 1709. Minute.)

- 70) Desalleurs tudósítása, ddo. Moncáts 31 Octob. 1709. Más.
(Desalleurs' Bericht, ddo. Moncats 31 Octob. 1709. C o p i e.)
- 71) A minister Desalleurshez, ddo. 31 Octobre 1709. Más.
(Der Minister an Desalleurs, ddo. 31 Octob. 1709. C o p i e.)
- 72) Desalleurs tudósítása, ddo. Moncáts 1 Nov. 1709. Más. fol. 3.
(Desalleurs' Bericht, ddo. Moncats 1 Novemb. 1709. C o p i e, F o l. 3.)
- 73) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 9 Janv. 1710.
Minuta, fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 9 Janvier 1710.
M i n u t e, F o l. 2.)
- 74) Desalleurs tudósítása, ddo. Moncáts 11 Novembre 1709.
Más. fol. 2.
(Bericht Desalleurs', ddo. Moncats 11 Novemb. 1709. C o p i e, F o l. 2.)
- 75) Vettés a bajor választóhoz, ddo. Paris 14 Novemb. 1709.
Eredeti, fol. 4.
(Vettés an den Kurfürsten von Bayern, ddo. Paris 14 Novembre 1709.
O r i g i n a l, F o l. 4.)
- 76) Desalleurs tudósítása, ddo. Muncáts 20 Novembre 1709.
Más. fol. 3.
(Bericht Desalleurs', ddo. Moncats 20 Novemb. 1709. C o p i e, F o l. 3.)
- 77) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. Versailles 15 Janvier
1710. Minuta, fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. Versailles 15 Janvier 1710.
M i n u t e, F o l. 2.)
- 78) Copie de deux lettres ecrites de Patak le 23 Novembre et
19 Decembre 1709, à Mr. le Marquis de Torcy (Minister), fol. 3.
- 79) Királyi utasítás Desalleurshez, ddo. 30 Janvier 1710. Minuta,
fol. 2.
(Königliche Weisung für Desalleurs, ddo. 30 Janv. 1710. M i n u t e, F o l. 2.)
- 80) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 12 Decembre 1709. Ered.
(Vettés an den Minister, ddo. Paris 12 Decemb. 1709. O r i g i n a l.)
- 81) Desalleurs a ministerhez, Scrigni 18 Decemb. 1709. Más.
fol. 2.
(Desalleurs an den Minister, ddo. Scrigni 18 Dec. 1709. C o p i e, F o l. 2.)
- 82) Ugyanaz tudósítás, ddo. ugyanott és akkor. Más. fol. 1.
(Desselben Bericht, ddo. ebendasselbt und gleichzeitig. C o p i e, F o l. 1.)
- 83) Ugyanaz, ddo. Moncáts 31 Decemb. 1709. Más. fol. 2.
(Dessgleichen, ddo. Moncats 31 Decemb. 1709. C o p i e, F o l. 2.)

84) Copie de la lettre du Comte de Berceseni a Mr. de Mullern chancelier de la cour de Svede, ddo. Ungvar 11 1710.

85) Desalleurs tudósitása, ddo. Moncáts 14 Fevrier 1710. Más. fol. 6.

(Bericht Desalleurs, ddo. Moncats 14 Fevr. 1710. Copie, Fol. 6.)

86) Desalleurs a ministerhez, ddo. Moncáts 16 Fevrier 1710. Más. fol. 6.

(Desalleurs an den Minister, ddo. Moncats 16 Fevr. 1710. Copie, Fol. 6.)

87) L. M. (La Motte v. Le Maire) a ministerhez, ddo. Cassovie 23 Fevr. 1710. Más.

(L. M. [La Motte oder Le Maire] an den Minister, ddo. Cassovie 23 Fevr. 1710. Copie.)

88) Rákóczy XIV. Lajoshoz, hitesítő Le Maire részére. ddo. Jászberény 14 Mart. 1710. Ered. fol. 1 in 4º.

(Rákóczy an Ludwig XIV. Beglaubigung für Le Maire, ddo. Jászberény 14 Mars 1710. Original, Fol. 1 in 4º.)

89) Reponse de Mr. l'abbé Brenner au memoire du Baron Tiepolt. Más. fol. 3 in 4º.

90) A minister Le Mairehez, ddo. Versailles 17 Avril 1710. Más. fol. 1.

(Der Minister an Le Maire, ddo. Versailles 17 Avril 1710. Copie, Fol. 1.)

91) Le Maire a ministerhez, ddo. Cokola 23 Avril 1710. Más. fol. 1.

(Le Maire an den Minister, ddo. Cokola 23 Avril 1710. Copie, Fol. 1.)

92) Copie de la lettre du Comte Berceseni au Comte Golowkin premier ministre du Czar de Moscovie, ddo. Cassovie 25 Avril 1710.

93) Vettés XIV. Lajoshoz, ddo. Versailles 4 Juillet 1710. Ered. fol. 4.

(Vettés an Ludwig den XIV., ddo. Versailles 4 Juill. 1710. Original, Fol. 4.)

94) Fierville a ministerhez, ddo. du camp Dhonay (sic) 12 Juill. 1710. Más. fol. 4.

(Fierville an den Minister, ddo. du Camp Dhonay (sic) 12 Juill. 1710. Copie, Fol. 4.)

95) Vettés a ministerhez, ddo. Conflans 17 Juillet 1710. Eredeti, fol. 3.

(Vettés an den Minister, ddo. Conflans 17 Juill. 1710. Original, Fol. 3.)

96) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. Paris 17 Juillet 1710. Eredeti, fol. 4.

(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. Paris 17 Juill. 1710. Original, Fol. 4.)

97) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Marly 26 Juill. 1710. Minister ajánlja Vettést.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Marly 26 Juill. 1710, der Minister empfiehlt Vettés.)

98) Memoire concernant la guerre de Hongrie, par le Maire, le 1 Aoust 1710 à Paris. Ered. fol. 9 in 4°.

99) Le Maire a ministerhez, ddo. Paris 5 Septemb. 1710. Ered. fol. 2 in 4°.

(Le Maire an den Minister, ddo. Paris 5 Septembre 1710. Original, Fol. 2 in 4°.)

100) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Paris 20 Septemb. 1710. Ered. fol. 2 in 4°.

(Derselbe an denselben, ddo. Paris 20 Septemb. Original, Fol. 2 in 4°.)

101) Fierville a ministerhez, ddo. au Camp D'Onoit (Onod) 22 Aoust 1710. Más. fol. 4.

(Fierville an den Minister, ddo. du Camp D'Onoit 22 Aout 1710. Copie, Fol. 4.)

102) A minister Fiervillehez, ddo. Versailles 23 Octob. 1710. Minuta, fol. 2.

(Der Minister an Fierville, ddo. Versailles 23 Oct. 1710. Minute, Fol. 2.)

103) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Versailles 25 Septemb. 1710. Más. fol. 2.

(Derselbe an denselben, ddo. Versailles 25 Sept. 1710. Copie, Fol. 2.)

104) Rákóczy a ministerhez, pénz iránt, ddo. Szerencs 28 Sept. 1710. Eredeti sajátkez, fol. 1 in 4°.

(Rákóczy an den Minister um Geld, ddo. Szerencs 28 Septembre 1710. Original. Eigenhändig. Fol. 1 in 4°.)

105) Fierville a ministerhez, ddo. Szerencs 28 Septemb. 1710. Más. fol. 4.

(Fierville an den Minister, ddo. Szerencs 28 Septembre 1710. Copie, Fol. 4.)

106) A minister Fiervillehez, ddo. Versailles 27 Novemb. 1710. Minuta.

(Der Minister an Fierville, ddo. Versailles 27 Novemb. 1710. Minute.)

107) Fierville a ministerhez, ddo. Szerencs 30 Septemb. 1710. Eredeti, fol. 1 in 4^o.

(Fierville an den Minister, ddo. Szerencs 30 Septemb. 1710. Original, Fol. 1 in 4^o.)

108) Rákóczy ugyanahhoz, ddo. ugyanugy. Eredeti, nem saját. Fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy an denselben. Gleiches Datum. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

109) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. Ungvár 18 Octobre 1710. Ered. saját. fol. 1 in 4^o. Egy francia pattantyusztet ajánl.

(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. Ungvár 18 Octob. 1710. Original. Eigenhändig. Fol. 1 in 4^o. Empfiehlt einen französischen Artillerie-Offizier.)

110) Fierville a ministerhez, ddo. Patak 16 Octob. 1710. Más. fol. 2.

(Fierville an den Minister, ddo. Patak 16 Octob. 1710. Copie, Fol. 2.)

111) A minister Fiervillehez, ddo. Marly 15 Janv. 1711. Minuta, fol. 1.

(Der Minister an Fierville, ddo. Marly 15 Janv. 1711. Minute, Fol. 1.)

112) Fierville a ministerhez, ddo. Munkáts 13 Novembre 1710. Más. fol. 2.

(Fierville an den Minister, ddo. Munkats 13 Nov. 1710. Copie, Fol. 2.)

113) Ugyanaz Desalleurshez, ddo. ugyanott 16 Novemb. 1710. Fol. 1.

(Derselbe an Desalleurs, ddo. ebendort 16 Novemb. 1710. Fol. 1.)

114) Desalleurs tudósítása, ddo. Terebes 7 Decembre 1710. Más. fol. 7.

(Bericht Desalleurs, ddo. Terebes 7 Decemb. 1710. Copie, Fol. 7.)

115) Conditions d'une suspension d'armes entre Sa Mté imperiale d'une part et les Etats confoederez du Royaume de Hongrie d'autre conclue par les generaux des armées de deux partis.

116) Prière que les rebelles disent tous les jours principalement Rákóczy.

117) Idem németül.

(Dasselbe in deutscher Sprache.)

Hongrie 1711 et 1712. Vol. 16 in fol.

1) Copie d'une lettre de Mr. de Fierville à Mr. Maron, ddo. Monkats 6 Fevrier 1711.

2) Fierville a ministerhez, ddo. Munkats 6 Fevrier 1711. Más. fol. 2.

(Fierville an den Minister, ddo. Munkats 6 Fevr. 1711. Copie, Fol. 2.)

3) A minister Fiervillehez, ddo. Versailles 9 Avril 1711. Minuta.

(Der Minister an Fierville, ddo. Versailles 9 Avril 1711. Minute.)

4) Declaratio eorum, quae forsitan a Domino principe Francisco Rákóczy pro dubiis moveri, vel in questionem trahi possunt, et revera ipsi proponenda ac explicanda visa, nec non illustr. Domino Comiti Alexandro Karoly pro exigentia commissa sunt. Datum Debreczini 14 Martii 1711. Sign. Comes Joannes Pálfi. Cum dilucidatione ejusdem declarationis per Franciscum Rákóczy. Datum in arce Sztrih 27 Mart. 1711. Signatum Franciscus princeps Rákóczy. Copie, fol. 2.

5) Resolution auf des General Berceseny übergebene Proposition. Más. fol. 12.

6) Copie d'une lettre du Pr. Rákóczy à Mr. de Fierville, ddo. Jaroslav 18 Juin 1711. Fol. 3.

7) Vettés a ministerhez, ddo Paris 11 Juill. 1711. Eredeti több másolt levéllel.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 11 Juill. 1711. Original mit mehreren copirten Briefen.)

8) A minister Vettéshez válaszul, ddo. Marly 13 Juillet 1711. Minuta.

(Der Minister an Vettés zur Antwort, ddo. Marly 14 Juill. 1711. Minute.)

9) Rákóczy levelének Vettéshez mása, ddo. Jaroslav 29 Juillet 1711. Fol. 3.

(Rákóczy's Schreiben an Vettés, ddo. Jaroslav 29 Juill. 1711. Fol. 3.)

10) Vettés a ministerhez, ddo. Fontainebleau 2 Aoust 1711. Eredeti.

(Vettés an den Minister, ddo. Fontainebleau 2 Aoust 1711. Original.)

11) Válasz a ministertől, ddo. ugyanott 6 Aoust 1711.

(Antwort des Ministers, ddo. ebendasselbst 6 Aoust 1711.)

12) Extrait d'une lettre du pr. Rákóczy à Mr. de Vettés, ddo. Jaroslav 13 Aoust 1711, par Vettés.

13) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 21 Aoust 1711. Eredeti.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 21 Aoust 1711. Original.)

14) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Paris 29 Aoust 1711. Eredeti, fol. 4.

(Derselbe an denselben, ddo. Paris 29 Aoust 1711. Original, Fol. 4.)

15) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. Fontainebleau . . Aoust 1711. Rákóczy nevében. Eredeti, fol. 3.

(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. Fontainebleau . . Aoust 1711. Im Namen Rákóczy's. Original, Fol. 3.)

16) Ugyanaz a ministerhez, ddo. Paris 26 Septemb. Eredeti, cum accluis, fol. 3.

(Derselbe an den Minister, ddo. Paris 26 Septemb. Original, cum accluis. Fol. 3.)

17) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. Versailles 21 Septemb. 1711. Eredeti, fol. 1.

(Derselbe an Ludwig XIV., ddo. Versailles 21 Septembre 1711. Original, Fol. 1.)

18) Ugyanaz a ministerhez, ddo. Paris 23 Septembre 1711. Eredeti, fol. 3.

(Derselbe an den Minister, ddo. Paris 23 Sept. 1711. Original, Fol. 3.)

19) Rákóczy a ministerhez, ddo. Dantzig 21 Octob. 1711. Ered. nem sajátkez. fol. 1 in 4^o.

(Rákóczy an den Minister, ddo. Dantzig 21 Octobre 1711. Original, Nicht eigenhändig. Fol. 1 in 4^o.)

20) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. ugyanaz. Ered. nem sajátk. fol. 1.

(Derselbe an Ludwig XIV. Gleiches Datum. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 1.)

21) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Dantzig 31 Octob. Eredeti nem sajátk. fol. 1, condolance de la mort du Dauphin.

(Derselbe an denselben, ddo. Dantzig 31 Octob. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 1. Condolance de la mort du Dauphin.)

22) Ugyanaz a ministerhez, ddo. ugyanaz. Eredeti nem sajátk. fol. 1 in 4^o., hitesítő Brenner apát részére.

(Derselbe an den Minister. Dasselbe Datum. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 1 in 4^o. Beglaubigung für den Abt Brenner.)

23) Ugyanaz XIV. Lajoshoz, ddo. ugyanaz. Eredeti nem sajátk. fol. 1.

(Derselbe an Ludwig XIV. Gleiches Datum. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 1.)

24) Copie d'une lettre du Pr. Rákóczy à Mr. le Baron de Besenval, ddo. . . Novemb. 1711. Fol. 8.

25) XIV. Lajos Rákóczyhoz, ddo. Versailles 6 Decemb. 1711. Minuta, válasz a 21 alattira.

(Ludwig XIV. an Rákóczy, ddo. Versailles 6 Decemb. 1711. Minute. Erwiderung auf das Schreiben unter Zahl 21.)

26) Rákóczy a ministerhez, ddo. Dantzig 8 Decemb. 1711. Ered. nem sajátk. fol 1 in 4^o. Fél, hogy egy arany gyapjas keresztet, mely számára készült, most pedig egy Helissan nevű banquiernek volt átadandó, Vettés elsikasztott, s hírt kér ez iránt.

(Rákóczy an den Minister, ddo. Dantzig 8 Decemb. 1711. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 1 in 4^o. Er befürchtet, dass die Insignien des goldenen Vlieses, welches für ihn angefertigt und jetzt einem Banquier Namens Helissan zu übergeben waren, durch Vettés unterschlagen wurden, und bittet diesfalls um Nachricht.)

27) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Dantzig 25 Decemb. 1711. Ered. fol. 1 in 4^o., nem sajátk., ajánl a Brenner apátot, szepesi káptalan prépostját, visszahivott Vettés helyébe küldöttjét.

(Derselbe an denselben, ddo. Dantzig 25 Decemb. 1711. Original, Fol. 1 in 4^o. Nicht eigenhändig. Er empfiehlt den Abt Brenner, Probst des Zipser Capitels seinen Abgesandten, an Stelle des abberufenen Vettes.

28) Vettés XIV. Lajoshoz, ddo. Versailles 27 Decemb. 1711. Rákóczy nevében. Ered. fol. 2.

(Vettés an Ludwig XIV., ddo. Versailles 27 Decemb. 1711. Im Namen Rákóczy's. Original, Fol. 2.)

29) Puncta pacificationis Hungariae impr. fol. 3 in 4^o.

30) Lettre d'un ministre de Pologne a un Seigneur de l'Empire sur les affaires de la Hongrie, impr. s. l. a. et n. et in 16^o. 183. 2 errata.

31) Extrait des Articles demandez par le Hongrois à l'empereur.
Fol. 1.

32) Idem latin nyelven. Fol. 1.

(Dasselbe in lateinischer Sprache.)

33) Propositions des Hongrois pour un nouveau traite de pacification. Fol. 2.

34) Remarques sur le traité de pacification de Hongrie 1711.
Fol. 5.

35) Remarques sur ce qui regarde ceux qui ont signé traité de pacification de 1711. Fol. 5.

36) Memoire du pr. Rákóczy sur la guerre de Hongrie, dont il etait le chef pendant les années 1701—1710. Más. fol. 79 in 4^o. Valaki ilyen itéletet adott ezen irományrul: „Les memoires du prince Rákóczy contiennent des details suivis et fideles de la guerre qu'il a faite en Hongrie depuis 1701 jusqu'en 1710. Ces details pourront plaire a ceux qui ont du goust et de la curiosité pour tous ce qui concerne le metier des armes; outre les connoissances et les instructions qu'ils en tireront, ils y trouveront un caractere de verité et de bonne foy qui les touchera, et qui fait a mon avis, le principal merite de cet ouvrage.“

„Mais il est absolument necessaire d'en retoucher le style, non pour le rendre elegant, car il n'en est pas besoin, mais pour le rendre supportable.“

„Quoyque le prince Rákóczy y montre partout beaucoup de sagesse et de moderation, comme la guerre qu'il a faite a eu pour object la liberté de la nation hongroise, et qu'il ne luy est pas possible de dissimuler l'ambition, les injustices et la dureté du gouvernement imperial, je penserois qu'il conviendrait de ne les imprimer qu'avec permission tacite, et dans la forme des impressions de Hollande. C'est ainsi qu'on en use pour les memoires dont les matieres sont trop recentes, et c'est un moyen d'en rendre le debit meilleur et plus prompt. J'ajouteray qu'il me paroist que ces memoires pourroient, suivant les conjonctures, produire en Hongrie de bons effets.“ — Ez is a memoriához van csatolva.

37) Forgách Simon gróf XIV. Lajoshoz, ddo. ex Russia Polonica
23 Febr. 1712, segítésget kér. Ered. sajátk.

(Graf Simon Forgách an Ludwig XIV., ddo. ex Russia Polonica 23 Febr. 1712. Bittet um eine Unterstützung. Original, eigenhändig.)

38) Extraits des plusieurs lettres faites par Mr. de Vettés pour justifier ce qu'il a avancé dans sa lettre du Mars 1712.

39) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 11 Mars 1712. Eredeti, fol. 3.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 11 Mars 1712. Original, Fol. 3.)

40) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Dantzig 19 Mars 1712. Ered. nem saját. fol. 1, ajánlja Brenner apátot.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Dantzig 19 Mars 1712. Original, nicht eigenhändig. Fol. 1. Empfiehlt den Abt Brenner.)

41) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Dantzig 20 Avril 1712. Eredeti nem saját. fol. 2, segedelmet kér.

(Derselbe an denselben, ddo. Dantzig 20 Avril 1712. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 2. Bittet um eine Unterstützung.)

42) Ugyanaz ugyanahhoz, még egy ugyanazon datumról. Eredeti nem saját. fol. 1, ismét Brennert ajánlja.

(Derselbe an denselben. Noch einmal von gleichem Datum. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 1. Empfiehlt wieder den Brenner.)

43) Vettés a ministerhez, ddo. Paris 23 Avril 1712. Eredeti.

(Vettés an den Minister, ddo. Paris 23 Avril 1712. Original.)

44) Interrogatoire de trois voyageurs hongrois arrêtés et interrogés a Chateauxthierry, dont l'un se disoit Baron de Thalaba de Transilvanie. fol. 3.

45) Comes Nicolaus Bercsényi ad ministrum Marquisum de Torcy, epist. autographa, ddo. Leopoli in Polonia 8 Julii 1712.

46) Brenner a ministerhez, ddo. Paris 21 Juill. 1712. Autograph (Brenner an den Minister, ddo. Paris 21 Juill. 1712. Autograph.)

47) Még valami Thalabarul, hogy rosszul viselvén magokat, nem csak királyi badi szolgálatba nem fogadtattak, hanem az országbul is kiutasítottak (8 sept. 1712).

(Noch etwas über Thalaba, dass sie, da sie sich schlecht aufführten, nicht nur nicht in königliche Kriegsdienste aufgenommen, sondern auch aus dem Lande ausgewiesen wurden (8 Sept. 1712).)

48) Traduction d'une lettre du minister de Brandenburg a la cour de Vienne ecrite dans le mois d'Aoust 1712.

49) Brenner a ministerhez, ddo. Paris 25 Septembre 1712, melette Rákóczy levelének Brennerhez, ddo. Dantzic 10 Septembre 1712.

(Brenner an den Minister, ddo. Paris 25 Septembre 1712. Beiliegend eine Abschrift des Schreibens Rákóczy's an Brenner, ddo. Dantzic 10 Septembre 1712.)

50) Memoire touchant les prerogatives et titres de Son Altesse Ser. Mr. le prince de Transilvanie. Más. fol. 2.

51) Rákóczy Besenvalhoz, ddo. a bord de St. George 10 Nov. 1712. Fol. 1 in 4°. Autograph.

(Rákóczy an Besenval, ddo. a bord du St. George 10 Novemb. 1712. Fol. 1 in 4°. Autograph.)

52) Ugyanazon báró Besenvalkhoz, ddo. dans le Sond 21 Nov. 1712. Autograph. Fol. 1 in 4°.

(Derselbe an Baron Besenval, ddo. dans le Sond 21 Novemb. 1712. Autogr. Fol. 1 in 4°.)

53) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. au bord pres de Hull en Angleterre 9 Decemb. 1712. Autogr. Fol. 1 in 8°.

(Derselbe an denselben, ddo. au bord pres de Hull en Angleterre 9 Decemb. 1712. Autogr. Fol. 1 in 8°.)

54) Brenner XIV. Lajoshoz, ddo. 28 Decemb. 1712. Autogr. Fol. 3.

(Brenner an Ludwig XIV., ddo. 28 Decemb. 1712. Autogr. Fol. 3.)

55) Deduction des Droits de la principauté de Transilvanie impress. s. l. a. et n. t. Fol. 8 in 4°.

Hongrie 1713—1732. Vol. 17 in fol.

Ezen kötetben többnyire azon irományok foglaltatnak, melyek a magyar bujdosóknak franciaország részéről nyújtott segedelmet illetnek. Nagy része érdektelen, vagy csupán individualis és pillanati

érdekű csekélység. Rákóczy Ferencztől számos eredeti levél és iromány különfélékhez. Nagyobb figyelmet a következők kívánnak és érdemelnek:

In diesem Bande sind meistens jene Urkunden enthalten, welche die den ungrischen Flüchtlingen von Seiten Frankreichs gebotenen Unterstützungen anbelangen. Ein grosser Theil hiervon sind uninteressante oder lediglich individuell und augenblicklich bemerkenswerthe Geringfügigkeiten. Von Franz Rákóczy zahlreiche Originalbriefe und Schreiben an Verschiedene. Nähere Aufmerksamkeit erheischen und verdienen die Folgenden.

1) Rákóczy XIV. Lajoshoz, ddo. Passy 27 April 1713. Eredeti sajáték. Fol. 3. Segedelmi pénz iránt.

(Rákóczy an Ludwig XIV., ddo. Passy 27 Avril 1713. Original. Eigenthändig, Fol. 3. Um Unterstützungsgelder.)

2) Ugyanannak mása.

(Desselben Abschrift.)

3) Vettés XIV. Lajoshoz, ddo. Versailles 25 Febr. 1713. Eredeti sajáték. Fol. 4. Rákóczy nevében, bizonyos föltételek, melyeket a közbékekötésbe beiktatni kér.

(Vettés an Ludwig XIV., ddo. Versailles 25 Febr. 1713. Original. Eigenthändig. Fol. 4. Gewisse Bedingungen, welche er im Namen Rákóczy's in den allgemeinen Friedensvertrag aufzunehmen bittet.)

4) Copie du discours tenu au roi par le prince Rákóczy en Avril 1713. Fol. 1.

5) A lengyelországban bujdosó magyarok kérelme XIV. Lajoshoz segedelmért, ddo. Leopoli 7 Junii 1713. Sign. C. Nicolaus Beresény, C. Simon Forgách, C. Antonius Esterházy, C. Michael Csáki, Georgius Gerhart, Joannes Papai, Sámuel Ebeczky nomine etiam reliquorum nobilium exulantium. Eredeti, fol. 2.

(Bitte der nach Polen geflüchteten Ungern an Ludwig XIV. um Unterstützung, ddo. Leopoli 7 Junii 1713. Sign. C. Nicolaus Beresényi, C. Simon Forgách, C. Antonius Esterházy, C. Michael Csáki, Georgius Gerhard, Joannes Papai, Samuel Ebeczky nomine etiam reliquorum nobilium exulantium. Original. Fol. 2.)

6) XIV. Lajos Resolútiója, mely által Rákóczynak évenként 72.000 livret rendel, az az honaponként 6.000, holott ő legalább 20.000 kért, ddo. Versailles 22 Juin 1713, Minuta.

(Resolution Ludwig's XIV., wodurch Rákóczy jährliche 72.000 livres angewiesen werden, d. i. monatlich 6.000, wo doch dieser um mindestens 20.000 gebeten hatte, ddo. Versailles 22 Juin 1713. Minute.)

7) Névtelen fölírásnak a francia kormányhoz az iránt, hogy Rákóczit Magyarországba visszahozni kellene, mása; benyújtott 1713-ki Octoberben. Fol. 8.

(Abschrift einer anonymen Eingabe an die französische Regierung, dass man Rákóczy wieder nach Ungern zurückbringen sollte, überreicht im October 1713. Fol. 8.)

8) XIV. Lajos Resolútiója, ddo. Marly 20 Juin 1714, Rákóczynak évenként adandó 100.000 francrul. Minuta.

(Resolution Ludwig's XIV., ddo. Marly 20 Juin 1714. Über 100.000 Francs welche Rákóczy jährlich auszuzahlen seien.)

9) XIV. Lajos adott Bercesenynek 8.000, Forgachnak 8.000, Esterháznak 8.000, Csákinak 8.000, Vaynak 5.000, Gerhardnak 2.000, Pápainak 1.500, Krucsainak 1500 francot, váltó levél által Lengyelországba fölveendő, mi az akkori nehéz öszvekötetés miatt, legalább felét ezen summáknak elnyelte.

(Ludwig XIV. bewilligt Beresényi 8.000, Forgách 8.000, Csáki 8.000, Vay 5.000, Gerhard 2.000, Pápai 1.500, Krucsai 1.500 Francs, durch Wechselbriefe in Polen zu erhalten, was bei dem damaligen schwierigen Verkehre wenigstens die Hälfte dieser Summen verschlang.)

10) Esterházy Antal eredeti levele a francia ministerhez, ddo. Miedzibor 1 Augusti 1714, segédpénz kieszközlése végett. Fol. 2.

(Originalbrief Anton Esterházy's an den französischen Minister, ddo. Miedzibor 1 Augusti 1714, wegen Erwirkung eines Unterstützungsbetrages. Fol. 2.)

11) Rákóczy a ministerhez, ddo 1714. Eredeti sajátkeze. Fol. 2 in 4^o.

(Rákóczy an den Minister, ddo. 1714. Original. Eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

12) Tököli Imre testamentoma, ddo. in campo florum ad Nicomediam 3 Septemb. 1705. Hitel. Más. fol. 7.

(Testament Emerich Tököli's, ddo. in campo florum ad Nicomediam 3 Sept. 1705. Beglaubigte Abschrift. Fol. 7.)

13) Rákóczy valamelly herczegasszonyhoz, ddo. Rodosto 10 Juin 1720. Más. fol. 8.

(Rákóczy an eine ungenannte Prinzessin, ddo. Rodosto 10 Juin 1720. Copie, Fol. 8.)

14) Ugyanaz Besenwalhoz, ddo. Kamieniec 20 Mars 1721. Ered. sajátk.

(Derselbe an Besenwal, ddo. Kamieniec 20 Mars 1721. Original. Eigenhändig.)

15) Extrait de plusieurs lettres du prince Rákóczy depuis son départ de la France pour la Turquie en 1717—1720.

16) Rákóczy Orleans herczeg kormányzóhoz, ddo. Rodosto 31 Aout 1721. Ered. sajták. Fol 2 in 4^o.)

(Rákóczy an den Regenten Herzog von Orleans, ddo. Rodosto 31 Aout 1721. Original. Eigenhändig. Fol. 2 in 4^o.)

17) Ugyanaz de Bonnac marquishoz, ddo. ugyanott 1 Septemb. 1721. Eredeti sajták.

(Derselbe an den Marquis de Bonnac, ddo. Ebendasselbst 1 Septemb. 1721. Original. Eigenhändig.)

18) Rákóczy Ferenczné Dubois Kardinálhoz, ddo. Meaux 4 Oct. 1721. Ered. sajták. Folio 1. Jelenti, hogy franciaországban megérkezett és Párisba megy.

(Franz Rákóczy's Gemahlin an Cardinal Dubois, ddo. Meaux 4 Octob. 1721. Original. Eigenhändig. Fol. 1. Sie zeigt ihm an, dass sie in Frankreich angekommen sei und nach Paris gehe.)

19) Rákóczy Ferencz Dubois kardinálhoz, ddo. Rodosto 24 Fev. 1722. Hozzásátolva egy memoire Rákóczy dolgaira nézve. Mind eredeti nem sajtákéz. Fol. 14 in 4^o.

(Franz Rákóczy an Cardinal Dubois, ddo. Rodosto 24 Fevrier 1722. Angefügt ein Memoire über Rákóczy's Angelegenheiten. Alles Original. Nicht eigenhändig. Fol. 14 in 4^o.)

20) Ugyanaz Orleans herczeg kormányzóhoz, ddo. Rodosto 24 Maii 1722. Eredeti sajták. Fol. 11 in 4^o.

(Derselbe an den Regenten Herzog von Orleans, ddo. Rodosto 24. Mai 1722. Original. Eigenhändig. Fol. 11 in 4^o.)

21) Ugyanaz valamelyik francia kir. herczegasszonyhoz, ddo. Rodosto 22 Janv. 1723. Eredeti sajták. Fol. 3.

(Derselbe an eine königliche Prinzessin von Frankreich, ddo. Rodosto 22 Janvier 1723. Original. Eigenhändig. Fol. 3.)

22) Ugyanaz ugyanahhoz. ddo. (Rodosto 1723) Ered. sajták.

(Derselbe an dieselbe, ddo. (Rodosto 1723). Original. Eigenhändig.)

23) Ugyanaz a francia külső ministerhez, ddo. Rodosto 3 Mars 1724. Eredeti nem sajátk. Fol. 10.

(Derselbe an den französischen Minister des Auswärtigen, ddo. Rodosto 3 Mars 1723. Original. Nicht eigenhändig. Fol. 10.)

24) Ugyanaz ugyanahhoz, ddo. Rodosto 10 Septembre 1725. Eredeti nem sajátkéz.

(Derselbe an denselben, ddo. Rodosto 10 Septemb. 1725. Original. Nicht eigenhändig.)

www.libtool.com.cn

ANHANG III.

Chiffrenschlüssel zur Correspondenz Klement's mit dem Fürsten Rákóczy, dessen
Gemahlin u. m. a.

I.

Une des Chifres avec le Prince Rákóczy.

A	= 90. 270. 400.	al	= 381.
B	= 18.	am	= 371.
C	= 80. 260. 390.	an	= 361.
D	= 200.	ar	= 351.
E	= 50. 210. 370.	as	= 341.
F	= 240.	at	= 331.
G	= 290.	au	= 421.
H	= 120.	ae	= 311.
J	= 100. 180.	absque	= 301.
K	= 430.	alioquin	= 291.
L	= 140.	aliud	= 281.
M	= 30. 150. 350.	aliter	= 271.
N	= 250. 310. 300.	alliancia	= 261.
O	= 380. 920.	ante	= 251.
P	= 160.	antea	= 241.
Q	= 190.	armada	= 231.
R	= 20. 130. 340.	artilleria	= 221.
S	= 10. 110. 330.	asseurra	= 211.
T	= 90. 170.	atque	= 201.
U	= 230.	autem	= 191.
W	= 360.	anglia	= 181.
X	= 220.	austria	= 171.
Y	= 410.	augustus	= 161.
Z	= 370.	amsterdam	= 151.
ab	= 421.	arma	= 141.
ac	= 411.	agria	= 131.
ad	= 401.	aprilis	= 121.
af	= 391.	augustus	= 111.

admiral	= 101.	consiliar	= 142.
anno	= 91.	cosaci	= 132.
Ba	= 81.	constantinopol	= 122.
he	= 71.	croati	= 112.
bi	= 61.	centum	= 102.
bo	= 51.	Da	= 92.
bu	= 41.	de	= 82.
bene	= 31.	di	= 72.
Borussi	= 21.	do	= 62.
Bohemi	= 11.	du	= 52.
Berolin	= 422.	deinde	= 42.
Baro	= 412.	dicitur	= 32.
Bavari	= 402.	domin	= 22.
Beresenyi	= 392.	donec	= 12.
Bonac	= 382.	dum	= 423.
Ca	= 373.	dudum	= 413.
ce	= 362.	dux de	= 403.
ci	= 352.	domus austr.	= 393.
co	= 342.	dominus	= 383.
cu	= 332.	danubius	= 373.
et	= 322.	dobozi	= 363.
Cavalleria	= 312.	dieta	= 353.
cito	= 302.	dresda	= 343.
cum	= 292.	dantis	= 333.
Cracovi	= 282.	dani	= 323.
Comes	= 272.	datum	= 313.
Csar	= 262.	die	= 303.
confoederatio	= 252.	december	= 293.
Clement	= 242.	Ec	= 283.
Cassovia	= 232.	et	= 273.
clerus	= 222.	em	= 263.
campidux	= 212.	en	= 253.
cancellar	= 202.	er	= 243.
caesar	= 192.	es	= 233.
capitane	= 182.	et	= 223.
colonel	= 172.	ex	= 213.
comitat	= 162.	ecce	= 203.
commendant	= 152.	enim	= 193.

erga	= 183.	general	= 224.
est	= 173.	germani	= 214.
etiam	= 163.	Ha	= 204.
excellent	= 153.	he	= 194.
exinde	= 143.	hi	= 184.
extra	= 133.	ho	= 174.
Eugenius	= 123.	hu	= 164.
exercitus	= 113.	hac	= 154.
Electior	= 103.	haec	= 144.
Evangelici	= 93.	hic	= 134.
Eszterhazi	= 83.	hinc	= 124.
Elbinga	= 73.	hoc	= 114.
Fa	= 63.	hostis	= 104.
fe	= 53.	huc	= 94.
fi	= 43.	hucusque	= 84.
fo	= 33.	haga	= 74.
fu	= 23.	helveti	= 64.
fl	= 13.	hamburgum	= 54.
fr	= 424.	hollandi	= 44.
fere	= 414.	Je	= 34.
flotta	= 404.	id	= 24.
fideli	= 394.	il	= 14.
forte	= 384.	im	= 425.
frustra	= 374.	in	= 415.
florenc	= 364.	ips	= 405.
Felmarius	= 354.	is	= 395.
Ga	= 344.	in	= 385.
ge	= 334.	ideo	= 375.
gi	= 324.	ille	= 365.
go	= 314.	imposterum	= 355.
gu	= 304.	inde	= 345.
gn	= 294.	insurrectio	= 335.
gazetta	= 284.	intellig	= 325.
gratia	= 274.	intellexi	= 315.
gedan	= 264.	indifferen	= 305.
genua	= 254.	infanteria	= 295.
galia	= 244.	intra	= 285.
gubernator	= 234.	illien	= 275.

imperator	= 265.	misse	= 306.
Jablonski	= 255.	minist.	= 296.
Januarius	= 245.	martius	= 286.
Junius	= 235.	majus	= 276.
Julius	= 225.	Na	= 266.
Karoli	= 215.	ne	= 256.
La	= 205.	ni	= 246.
le	= 195.	no	= 236.
li	= 185.	nu	= 226.
lo	= 175.	nt	= 216.
lu	= 165.	num	= 206.
legat	= 155.	neque	= 196.
licet	= 145.	nihil	= 186.
lintelo	= 135.	nimirum	= 176.
Leopolis	= 125.	non	= 166.
Legatus	= 115.	nostr	= 156.
Lugdunum	= 105.	nunc	= 146.
Litvania	= 95.	neapolis	= 136.
Lipsia	= 85.	nobilit	= 126.
Ma	= 75.	november	= 116.
me	= 65.	Ob	= 106.
mi	= 55.	oc	= 96.
mo	= 45.	om	= 86.
mu	= 35.	op	= 76.
magis	= 25.	or	= 66.
male	= 15.	os	= 56.
mihi	= 426.	offici	= 46.
militia	= 416.	ordines	= 36.
multum	= 406.	occurentia	= 26.
malburg	= 396.	october	= 16.
moravi	= 386.	Pa	= 427.
majestas	= 376.	pe	= 417.
mantu	= 366.	pi	= 407.
mediolan	= 356.	po	= 397.
moscovi	= 346.	pu	= 387.
moldavia	= 336.	pr	= 377.
magnat	= 326.	pecunia	= 367.
mediation	= 316.	penitus	= 357.

per	= 347.	repraesenta	= 388.
politia	= 337.	regimen	= 378.
postea	= 327.	resolutio	= 368.
pugna	= 317.	rursus	= 358.
praesertim	= 307.	rex	= 348.
praeter	= 297.	rabi	= 338.
prius	= 287.	Rhenu	= 328.
pro	= 277.	religio	= 318.
propter	= 267.	roma	= 308.
poloni	= 257.	RPca	= 298.
pontifex	= 247.	ratisbon	= 288.
princeps	= 237.	rotterdam	= 278.
protestan	= 227.	regina	= 268.
piper	= 217.	referendar	= 258.
palatin	= 207.	regiomont	= 248.
periculum	= 197.	Sa	= 238.
parlamentum	= 187.	se	= 228.
paris	= 177.	si	= 218.
praelat	= 167.	so	= 208.
princip	= 157.	su	= 198.
Qua	= 147.	st	= 188.
que	= 137.	satis	= 178.
quae	= 127.	semper	= 168.
qui	= 117.	serenit	= 158.
quo	= 107.	sunt	= 138.
quu	= 97.	sicut	= 148.
quando	= 87.	super	= 128.
quare	= 77.	svec	= 118.
quasi	= 67.	silesi	= 108.
quatenus	= 57.	Stralenheim	= 98.
quicquid	= 47.	Smettau	= 88.
quidem	= 37.	saxon	= 78.
Ra	= 27.	status	= 68.
re	= 17.	sabaudi	= 58.
ri	= 428.	styria	= 48.
ro	= 418.	stanislaus	= 38.
ru	= 408.	secretar	= 28.
atio	= 398.	senatu	= 18.

september	= 429.	Zinzendorf	= 149.
Ta	= 419.	Va	= 139.
te	= 409.	ve	= 129.
ti	= 399.	vi	= 119.
to	= 389.	vo	= 109.
tu	= 379.	vu	= 99.
tr	= 369.	verum	= 89.
tandem	= 359.	vester	= 79.
tantum	= 349.	Vratislav	= 69.
toties	= 339.	Varsavi	= 59.
totaliter	= 319.	Vratislavi	= 49.
tunc	= 309.	Vartenberg	= 39.
Tyrolis	= 299.	Venet.	= 29.
Tibiscus	= 289.	Valachi	= 19.
Tartari	= 279.	Körtvelyessi	= 559.
Turcia	= 269.	D'ancillon	= 549.
Ul	= 259.	ita	= 539.
um	= 249.	London	= 529.
un	= 239.	Vienna	= 519.
ur	= 229.	aula	= 509.
us	= 219.	Tracta	= 499.
ut	= 209.	Hungaria	= 489.
unde	= 199.	Quaranti	= 479.
undique	= 189.	armistic	= 469.
usque	= 179.	mediat	= 459.
Ungari	= 169.	Reg	= 449.
Ujvarinum	= 159.	Pax	= 439.

II.

Chifre avec le Prince Rákóczy et le Comte Beresenyi.

A	= 20. 260.	F	= 70. 310.
B	= 30. 370.	G	= 80. 320.
C	= 40. 280.	H	= 90. 330.
D	= 50. 290.	J	= 100. 340.
E	= 60. 300.	K	= 110. 350.

L	= 120. 360.	august	= 241.
M	= 130. 370.	aula	= 251.
N	= 140. 380.	austr	= 261.
O	= 150. 390.	auxili	= 271.
P	= 160. 400.	ba	= 281.
Q	= 170. 410.	bartphn	= 291.
R	= 180. 420.	Batallio	= 301.
S	= 190. 430.	Bavar	= 311.
T	= 200. 440.	be	= 321.
U	= 210. 450.	belg	= 331.
X	= 220. 460.	Bercsenyi	= 341.
Y	= 230. 470.	Berolini	= 351.
Z	= 240. 480.	bi	= 361.
V	= 10. 250.	bloquad	= 371.
öö	= 000.	bo	= 381.
Abr	= 11.	Bohem	= 391.
absolu	= 21.	Brandenburg	= 401.
aue	= 31.	Brigad	= 421.
accorda	= 41.	Buda	= 431.
ad	= 51.	Buccurust	= 441.
aggre	= 61.	Barg	= 451.
agria	= 71.	Ca	= 461.
alba	= 81.	cancellar	= 471.
alliat	= 91.	cantacutsen	= 481.
amb	= 101.	capit	= 12.
angl	= 111.	cardinal	= 22.
ant	= 121.	carinthe	= 32.
april	= 131.	carol	= 42.
apert	= 141.	Cassov	= 52.
arad	= 151.	castr	= 62.
arch	= 161.	catholic	= 72.
argent	= 171.	cavalleri	= 82.
arm	= 181.	ce	= 92.
armistiti	= 191.	caesar	= 102.
artilleri	= 201.	ci	= 112.
asse	= 211.	ciben	= 122.
au	= 221.	claudiopol	= 132.
auct	= 231.	cler	= 142.

co	= 152.	Effect	= 63.
collig	= 162.	elect	= 73.
com	= 172.	elonginquo	= 83.
commend	= 182.	Eperies	= 93.
confoederat	= 192.	Epitrop	= 103.
cohort	= 202.	equitat	= 113.
conjuro	= 212.	enim	= 123.
consili	= 222.	Eszterhazi	= 133.
constantin	= 232.	etiam	= 143.
coron	= 242.	et	= 153.
cosac	= 252.	Eugeni	= 163.
cracov	= 262.	Europ	= 173.
cremnici	= 272.	exerc	= 183.
croat	= 282.	expedi	= 193.
czar	= 292.	extr	= 203.
cu	= 302.	Fa	= 213.
Da	= 312.	fact	= 223.
dalmat	= 322.	fe	= 233.
dan	= 332.	Felmari	= 243.
danubi	= 342.	fi	= 253.
Dantisc	= 352.	fideli	= 263.
de	= 362.	fini	= 273.
december	= 372.	fo	= 283.
defet	= 382.	foed	= 293.
desaillieurs	= 392.	fogaras	= 303.
desultor	= 402.	for	= 313.
dethronisa	= 412.	fortiter	= 323.
dua	= 422.	Franci	= 333.
di	= 432.	fu	= 343.
dietta	= 442.	Ga	= 353.
disloca	= 452.	galli	= 363.
disposit	= 462.	ge	= 373.
dist	= 472.	gener	= 383.
do	= 482.	german	= 393.
dom	= 13.	gi	= 403.
drav	= 33.	go	= 413.
du	= 43.	grati	= 423.
duele	= 53.	gregari	=

guber	= 463.	just	= 414.
gvaran	= 473.	juni	= 404.
guardi	= 483.	La	= 424.
Ha	= 14.	Landau	= 434.
Haga	= 24.	Landgrau	= 444.
hatvan	= 64.	Laita	= 454.
hære	= 74.	le	= 364.
he	= 84.	legat	= 474.
helvet	= 94.	Leutsovi	= 484.
heister	= 104.	Leopold	= 15.
hi	= 114.	li	= 25.
hispan	= 124.	libert	= 35.
ho	= 134.	Liga	= 45.
holland	= 154.	Linte	= 55.
homagi	= 164.	Litva	= 65.
host	= 174.	Livon	= 75.
hu	= 184.	Lo	= 85.
Hungar	= 194.	Lotaring	= 95.
Ja	= 204.	lu	= 105.
Januari	= 214.	lustr	= 115.
Jarozlo	= 224.	Ma	= 125.
Jaurin	= 234.	Madrit	= 135.
je	= 244.	magist	= 145.
Imper	= 254.	May	= 155.
inaugura	= 264.	Majest	= 165.
induc	= 274.	Malboroug	= 175.
infan	= 284.	manifest	= 185.
infor	= 294.	Marmaros	= 195.
insul	= 304.	march	= 205.
instella	= 314.	marchal	= 215.
instru	= 324.	—	= 225.
inter	= 334.	me	= 235.
inpri	= 344.	medgyes	= 245.
ist	= 354.	mediat	= 285.
ita	= 364.	ment	= 295.
io	= 374.	men	= 305.
iu	= 384.	mi	= 315.
iuli	= 394.	milit	= 325.

minist	= 335.	olomuci	= 236.
mo	= 345.	opp	= 246.
mogunt	= 355.	on	= 256.
moldavia	= 365.	orat	= 266.
mon	= 375.	os	= 276.
Montecuculi	= 385.	Pa	= 286.
Moravi	= 395.	pacifica	= 296.
Moscovi	= 405.	Palatin	= 306.
mu	= 415.	Palffi	= 316.
mundu	= 425.	papa	= 326.
Munkacz	= 435.	passa	= 336.
Na	= 445.	patri	= 346.
Nandor	= 455.	pe	= 356.
natu	= 465.	pest	= 366.
natio	= 475.	petervar	= 376.
no	= 485.	po	= 386.
Neap	= 16.	Podoli	= 396.
negoti	= 26.	Podlachi	= 406.
necess	= 36.	Poloni	= 416.
neosoli	= 46.	Pomerani	= 426.
neostad	= 56.	port	= 436.
neper	= 66.	positi	= 446.
ni	= 76.	proscri	= 456.
nitr	= 86.	post	= 466.
no	= 96.	potent	= 476.
nobil	= 106.	pra	= 486.
nostr	= 116.	præ	= 17.
novella	= 126.	pri	= 27.
november	= 136.	Princ	= 37.
nu	= 146.	pro	= 47.
nunc	= 156.	proflig	= 57.
Ob	= 166.	propugn	= 67.
osequi	= 176.	proscri	= 77.
obsid	= 186.	protect	= 87.
obstac	= 196.	provi	= 97.
occasio	= 206.	provinci	= 107.
october	= 216.	Prussi	= 117.
offensi	= 226.	pu	= 127.

public	= 137.	Sa	= 38.
pugna	= 147.	Sabaud	= 48.
Qua	= 157.	Saxo	= 58.
que	= 167.	se	= 68.
qui	= 177.	secret	= 78.
quo	= 187.	seditio	= 88.
quoniam	= 197.	senatu	= 98.
Ra	= 207.	September	= 108.
raba	= 217.	Servi	= 118.
Rákóczy	= 227.	Scepusi	= 128.
ratifica	= 237.	Schemnic	= 138.
ratisbon	= 247.	si	= 148.
re	= 257.	Silesi	= 158.
rebell	= 267.	simul	= 168.
rece	= 277.	so	= 178.
recrut	= 287.	sopron	= 188.
recu	= 297.	spec	= 198.
reduc	= 307.	stan	= 208.
reform	= 317.	stat	= 218.
regim	= 327.	stocolmi	= 228.
regina	= 337.	str	= 238.
regula	= 347.	strigon	= 248.
religio	= 357.	styria	= 258.
repressali	= 367.	su	= 268.
residen	= 377.	succ	= 278.
resolu	= 387.	sve	= 288.
respublic	= 397.	sup	= 298.
restaur	= 407.	super	= 308.
rest	= 417.	susp.	= 318.
reter	= 427.	Szabolts	= 328.
rex	= 437.	Szamos	= 338.
Rhen	= 447.	Satmar	= 348.
ri	= 457.	Szeged	= 358.
riga	= 467.	Solnok	= 368.
ro	= 477.	Ta	= 378.
roma	= 487.	tant	= 388.
ru	= 18.	tartari	= 398.
ruptu	= 28.	Tempe	= 408.

Temesvar	= 418.	zi	= 239.
ti	= 428.	Va	= 249.
to	= 438.	vacz	= 259.
Tokai	= 448.	vad	= 269.
tormet	= 458.	vag	= 279.
Toronia	= 468.	vaivada	= 289.
tract	= 478.	valachi	= 299.
trad	= 488.	vall	= 309.
trans	= 19.	van	= 319.
tr	= 29.	varda	= 329.
Transilvan	= 39.	varad	= 339.
Transalpi	= 49.	varsovia	= 349.
tu	= 59.	ve	= 359.
Ture	= 69.	vel	= 369.
Tibisc	= 79.	ven	= 379.
Tyrnavi	= 89.	veneti	= 389.
Ulvar	= 99.	vero	= 399.
ult	= 109.	vers	= 409.
ung	= 119.	vester	= 419.
um	= 129.	veteri	= 429.
ur	= 139.	vi	= 439.
us	= 149.	vil	= 449.
ut	= 159.	viet	= 459.
Xa	= 169.	vien	= 469.
xe	= 179.	vigil	= 479.
xi	= 189.	vindict	= 489.
xo	= 199.	vistula	= 255.
xu	= 209.	vo	= 265.
Za	= 219.	vu	= 275.
ze	= 229.		

III.

Chifres avec Madame la Princesse Rákóczy et le General Svedois le Comte de Meyerfeld.

A	= 10.	E	= 50.	5.
B	= 30.	F	= 60.	6.
C	= 20.	G	= 70.	7.
D	= 40.	H	= 80.	8.

J	= 90.	9.	Dänemark	= 55.
K	= 100.	11.	Deutschland	= 56.
L	= 112.	12.	Dantzig	= 57.
M	= 120.	13.	Durchl	= 58.
N	= 130.	14.	Dorpt	= 59.
O	= 140.	15.	Engelland	= 61.
P	= 153.	16.	Evangelische	= 62.
Q	= 160.	17.	Fürst	= 63.
R	= 170.	18.	Frankreich	= 64.
S	= 180.	19.	Fürstenberg	= 65.
T	= 190.	21.	fried	= 66.
U	= 200.	22.	fundament	= 67.
W	= 210.	23.	Graf	= 68.
X	= 220.	24.	General	= 69.
Y	= 230.	25.	Geld	= 71.
Z	= 240.	26.	gedanken	= 72.
Aachen	= 31.		quarantie	= 73.
al	= 32.		Gesandten	= 74.
am	= 33.		Golowkin	= 75.
an	= 34.		Hannover	= 76.
auf	= 35.		Holland	= 77.
aspermontin	= 36.		Hainsius	= 78.
augustus	= 37.		Horn	= 79.
armee	= 38.		Haaffen	= 81.
Berlin	= 39.		Haag	= 82.
Bercsenyi	= 41.		Ingermanland	= 83.
Bayern	= 42.		Kayser	= 84.
Briant	= 43.		Kron	= 85.
Czar	= 44.		Krimm	= 86.
Commerce	= 45.		klein	= 87.
Crassau	= 46.		König	= 88.
Cedrichelm	= 47.		Kiofski	= 91.
Constantinopel	= 48.		Kreig	= 89.
der	= 49.		Klement	= 92.
die	= 51.		Lieftland	= 93.
das	= 52.		Löwenhaupt	= 94.
darauf	= 53.		London	= 95.
dorten	= 54.		Lagercron	= 96.

Luneburg	= 97.	tartern	= 148.
Mencikov	= 98.	Ungarn	= 149.
Mecklenburg	= 99.	Uxsel	= 151.
Maintz?	= 111.	und	= 152.
Mayerfeld	= 112.	Uns	= 153.
Majestät	= 113.	Ursach	= 154.
Moscau	= 114.	Urkund	= 155.
Moscoviter	= 115.	Ursprung	= 156.
Marleboroug	= 116.	Unterthänig	= 157.
mediation	= 117.	Wirtemberg	= 158.
Neuburg	= 118.	Weichsel	= 159.
Narva	= 119.	Wismar	= 161.
Ost-See	= 121.	Zeughaus	= 162.
Preussen	= 122.	Zung	= 163.
Polen	= 123.	Zeichen	= 164.
Posen	= 124.	Zandomir	= 165.
Pommern	= 125.	Zug	= 163.
Pfalz	= 126.	Lublin	= 166.
praetension	= 127.	Lemberg	= 167.
piper	= 128.	Lölhoffel	= 168.
Petersbourg	= 129.	Cruse	= 169.
Riga	= 131.	Jablontzki	= 171.
Russland	= 132.	St.-Julien	= 172.
rathen	= 133.	Jarislav	= 173.
Religion	= 134.	M. Rabi	= 174.
Rheinschild	= 135.	Lamberg	= 175.
Redrihelm	= 136.	Wratislaw	= 176.
Radcivil	= 137.	Szirmai	= 177.
Stanislaus	= 138.	Rönne	= 178.
Sziniavski	= 139.	aequivalent	= 179.
Stockholm	= 141.	Kortholt	= 181.
Schweden	= 142.	Flemming	= 182.
schreiben	= 143.	Princessin	= 183.
schicken	= 144.	Langalerie	= 184.
Thorn	= 145.	Wartenberg	= 185.
tausend	= 146.	Illien	= 186.
türken	= 147.		

Die irrenden numeri können von 300 bis auf 1000 gesetzt werden.

IV.

Chiffre avec Mr. le Baron de Vetes.

A	= 69. 50. 51.	Ba	= 130.
B	= 68. 52. 53.	de	= 131.
C	= 67. 54. 55.	di	= 132.
D	= 66. 56. 57.	do	= 133.
E	= 65. 58. 59.	du	= 134.
F	= 64. 40. 41.	Fa	= 135.
G	= 63. 42. 43.	fe	= 136.
H	= 44. 45. 46.	fi	= 137.
J	= 62. 47. 48.	fo	= 138.
K	= 61. 49. 30.	fu	= 139.
L	= 60. 31. 32.	Ga	= 140.
M	= 80. 33. 36.	ge	= 141.
N	= 70. 34. 35.	gi	= 142.
O	= 81. 71. 72.	go	= 143.
P	= 82. 83. 73.	gu	= 144.
Q	= 74. 75. 84.	Ha	= 145.
R	= 76. 86. 85.	he	= 146.
S	= 77. 87. 78.	hi	= 147.
T	= 88. 89.	ho	= 148.
U	= 90. 91. 92.	hu	= 149.
X	= 102. 93. 94.	Ka	= 150.
Y	= 95. 103. 105.	ke	= 151.
Z	= 104. 96. 97.	ki	= 152.
W	= 1000. 92. 101.	ko	= 153.
Ba	= 120.	ku	= 154.
be	= 121.	La	= 155.
bi	= 122.	le	= 156.
bo	= 123.	li	= 157.
bu	= 124.	lo	= 158.
Ca	= 125.	lu	= 159.
ce	= 126.	Ma	= 160.
ci	= 127.	me	= 161.
co	= 128.	mi	= 162.
cu	= 129.	mo	= 163.

mu	= 164.	uterque	= 202.
Na	= 165.	unus	= 203.
ne	= 166.	unius	= 204.
ni	= 167.	usque	= 205.
no	= 168.	Va	= 206.
nu	= 169.	ve	= 207.
Pa	= 170.	vi	= 208.
pe	= 171.	vo	= 209.
pi	= 172.	vu	= 210.
po	= 173.	Xa	= 211.
pu	= 174.	xe	= 212.
Qua	= 175.	xi	= 213.
que	= 176.	xo	= 214.
qui	= 177.	xu	= 215.
quo	= 178.	Za	= 216.
quu	= 179.	ze	= 317.
qvis	= 180.	zi	= 218.
quisquis	= 181.	zo	= 219.
quispam	= 182.	zu	= 220.
quamobrem	= 183.	Kiraly	= 221.
quamvis	= 184.	Fejedel	= 222.
Ra	= 185.	Groff	= 223.
re	= 186.	Palatinus	= 224.
ri	= 187.	Castellanus	= 225.
ro	= 188.	Püspök	= 226.
ru	= 189.	Erszüspök	= 227.
Sa	= 190.	Cardinal	= 232.
se	= 191.	országgyles	= 231.
si	= 192.	general	= 232.
so	= 193.	nemes emb.	= 233.
su	= 194.	RPca	= 234.
Ta	= 195.	Lengyel orsz.	= 235.
te	= 196.	Gallia	= 236.
ti	= 197.	Hispania	= 237.
to	= 198.	Imperium	= 238.
tu	= 199.	Csaszar	= 239.
utinam	= 200.	Italia	= 240.
utrum	= 201.	Hollandia	= 241.

Anglia	= 242.	Tömesvar	= 260.
Dania	= 243.	datum	= 261.
Svecia	= 244.	anno	= 262.
Török orsz.	= 245.	Szas	= 263.
Moldva	= 246.	ezer	= 264.
Magyar orsz.	= 247.	Januarius	= 265.
Valachia	= 248.	Febr.	= 266.
Erdely	= 249.	martius	= 267.
Crim	= 250.	april	= 268.
Budisak	= 251.	Majus	= 269.
Mosca orsz.	= 252.	Junius	= 270.
Cszar	= 253.	Julius	= 271.
Belgium	= 254.	Augustus	= 272.
Helvetia	= 255.	Septembre	= 273.
Tatar orsz.	= 256.	Octobre	= 274.
Cosak	= 257.	Novembre	= 275.
Constantinopolis	= 258.	Decembre	= 276.
Adrianopolis	= 259.		

V.

**Claves eum Palatino et Palatina Belzensi nune
Castellana Cracoviensi et Abbate Brenner.**

A	= 110. 120. 250.	R	= 40. 390.
B	= 100.	S	= 210. 330.
C	= 130. 260.	T	= 30. 400.
D	= 90. 350.	U	= 220. 340.
E	= 140. 270.	W	= 20.
F	= 360.	X	= 230.
G	= 150. 280.	Z	= 10. 240.
H	= 80.	Nullæ	= 1. 2. 3. 4. 5. 6.
J	= 160. 290.		7. 8. 9. et ultra 402.
L	= 70. 370.	ab	= 402.
M	= 170. 300.	ac	= 401.
N	= 60. 180. 380.	ad	= 399.
O	= 190. 310.	af	= 389.
P	= 50.	al	= 379.
Q	= 200. 320.	am	= 369.

an	= 359.	dicitur	= 358.
ar	= 349.	domin	= 348.
as	= 339.	donec	= 338.
at	= 329.	dum	= 328.
au	= 319.	dudum	= 318.
ae	= 309.	E f	= 298.
absque	= 299.	ec	= 308.
alioquin	= 289.	em	= 288.
aliud	= 279.	en	= 278.
aliter	= 269.	er	= 268.
alliantia	= 259.	es	= 258.
ante	= 249.	et	= 248.
antea	= 239.	ex	= 238.
armada	= 229.	ecce	= 228.
artilleria	= 219.	enim	= 218.
assecura	= 209.	erga	= 208.
atque	= 199.	est	= 198.
autem	= 189.	etiam	= 188.
B a	= 179.	excellentissim	= 178.
be	= 169.	exinde	= 168.
bi	= 159.	extra	= 158.
bo	= 149.	F a	= 148.
bu	= 139.	fe	= 138.
bene	= 129.	fi	= 128.
C a	= 119.	fo	= 118.
ce	= 109.	fu	= 108.
ci	= 99.	fl	= 98.
co	= 89.	fer	= 88.
cu	= 79.	fere	= 78.
cavalleria	= 69.	flotta	= 68.
cito	= 49.	fideli	= 58.
cum	= 39.	forte	= 48.
D a	= 29.	frustra	= 38.
de	= 19.	G a	= 28.
di	= 398.	ge	= 18.
do	= 388.	gi	= 397.
du	= 387.	go	= 387.
deinde	= 368.	gu	= 377.

gra	= 367.	lu	= 376.
gazetta	= 357.	legat	= 366.
gratia	= 347.	licet	= 356.
Ha	= 337.	Ma	= 346.
he	= 327.	me	= 336.
hi	= 317.	mi	= 326.
ho	= 307.	mo	= 316.
hu	= 297.	mu	= 306.
hac	= 287.	magis	= 296.
hæc	= 277.	male	= 286.
hic	= 267.	mibi	= 276.
hinc	= 257.	militia	= 266.
hoc	= 247.	multum	= 256.
hostis	= 237.	Na	= 246.
huc	= 227.	ne	= 236.
hucusque	= 217.	ni	= 226.
Je	= 207.	no	= 216.
id	= 197.	nu	= 206.
il	= 187.	nt	= 196.
im	= 177.	nam	= 186.
in	= 167.	neque	= 176.
ips	= 157.	nihil	= 166.
is	= 147.	nimirum	= 156.
iu	= 137.	non	= 146.
ideo	= 127.	nostr.	= 136.
ille	= 117.	nunc	= 126.
imposterum	= 107.	Ob	= 116.
inde	= 97.	om	= 106.
insurrectio	= 87.	op	= 96.
intellig	= 77.	or	= 86.
intelletu	= 67.	os	= 76.
indifferen	= 57.	offici	= 66.
infanteria	= 47.	ordines	= 56.
intra	= 37.	occurentia	= 46.
La	= 27.	Pa	= 36.
le	= 17.	pe	= 26.
li	= 396.	pi	= 16.
lo	= 386.	po	= 395.
			= 385.

pu	= 375.	so	= 384.
pr	= 365.	su	= 374.
pecunia	= 355.	st	= 364.
penitus	= 345.	sans	= 354.
per	= 335.	semper	= 344.
politic	= 325.	serenit	= 334.
postea	= 315.	sicut	= 324.
pugna	= 350.	sunt	= 314.
præsertim	= 295.	super	= 304.
praeterca	= 285.	Ta	= 294.
prius	= 275.	te	= 284.
pro	= 265.	ti	= 274.
propter	= 255.	to	= 264.
Qua	= 245.	tu	= 254.
que	= 235.	tr	= 244.
quae	= 225.	tandem	= 234.
qui	= 215.	tantum	= 224.
quo	= 205.	toties	= 214.
quu	= 195.	totaliter	= 204.
quando	= 185.	tunc	= 194.
quare	= 175.	U	= 184.
quasi	= 165.	um	= 174.
quatenus	= 155.	un	= 164.
quicquid	= 145.	ur	= 154.
quidem	= 135.	us	= 144.
Ra	= 125.	ut	= 134.
re	= 115.	unde	= 124.
ri	= 105.	undique	= 114.
ro	= 95.	usque	= 104.
ru	= 85.	Va	= 94.
ratio	= 75.	ve	= 84.
repræsenta	= 65.	vi	= 74.
regimen	= 55.	vo	= 64.
resolutio	= 45.	verum	= 44.
rursus	= 35.	vu	= 54.
Sa	= 25.	vester	= 34.
se	= 15.	admiral	= 24.
si	= 394.	Baro	= 14.

Campidux	= 393.	Itali	= 13.
Cancellar	= 383.	Livonia	= 392.
Caesar	= 373.	Moldavia	= 382.
Capitane	= 363.	Moravia	= 372.
Colonel	= 353.	Moscovia	= 362.
Comes	= 343.	Moscovit	= 352.
Comitat	= 333.	Polonia	= 342.
Comissar	= 323.	Prussia	= 332.
Commendant	= 313.	Sabaudia	= 322.
Consiliar	= 303.	Silesia	= 312.
Csar	= 293.	Svecia	= 302.
Dux	= 283.	Tartari	= 292.
Elector	= 273.	Turcia	= 282.
General	= 263.	Lithuani	= 272.
Mediator	= 253.	Transilvania	= 262.
Minister	= 243.	Valachia	= 252.
Palatin	= 233.	Veneti	= 242.
Praelat	= 223.	Palatinatus Belczensis .	= 232.
Princeps	= 213.	Cracoviae	= 222.
Princip	= 203.	Kiovie	= 212.
Rex	= 193.	Masoviae	= 202.
Referendari	= 183.	Podlachia	= 192.
RPca	= 173.	Podoliae	= 182.
Secretar	= 163.	Posnaniae	= 172.
Senat	= 153.	Prussiae	= 162.
Status Regni	= 143.	Ukrainae	= 152.
Thesaurari	= 133.	Volinia	= 142.
Voivoda	= 123.	Constantinopoli	= 132.
anglia	= 113.	Dantis	= 122.
austria	= 103.	Jaroslavia	= 112.
Bavar	= 93.	Leopolis	= 102.
Bohemia	= 83.	Lublin	= 92.
Cosaci	= 73.	Stanislov	= 82.
Dania	= 63.	Thoroni	= 72.
Galli	= 53.	Varsavi	= 62.
Germani	= 43.	Bug	= 52.
Hollandi	= 33.	Danubius	= 42.
Hungari	= 23.	Vistulia	= 32.

Briscia	= 22.	Fürstenberg	= 211.
Narva	= 12.	Groffey	= 201.
Bresan	= 391.	Sembeck	= 191.
Dresda	= 381.	Primas	= 181.
Elbinga	= 371.	Stanislaus	= 171.
Grodno	= 361.	Wackertbart	= 161.
Lipsia	= 351.	Datum	= 151.
Mazeppa	= 341.	Jan	= 141.
Patkul	= 331.	Febr	= 131.
Skorapocchi	= 321.	Martius	= 111.
Regiomont	= 311.	Maii	= 101.
Szkolya	= 301.	Junii	= 91.
Wratislavia	= 291.	Julii	= 81.
Vilna	= 281.	Augusti	= 71.
Augustus	= 371.	Septembris	= 61.
Bonac	= 361.	Octobris	= 51.
Desalleurs	= 251.	Novembris	= 41.
Braun	= 241.	Decembris	= 31.
Dähnhoff	= 231.	centum	= 21.
Favorita	= 221.	mille	= 11.

VI.

**Chifre avec quelques Seigneurs d'Hongrie des
mes amis.**

A	= 17. 30.	O	= 7. 69.
B	= 14. 60.	P	= 5. 83.
C	= 19. 50.	Q	= 6. 390.
D	= 15. 170.	R	= 4. 99.
E	= 18. 200.	S	= 3. 68.
F	= 16. 40.	T	= 2. 92.
G	= 20. 70.	U	= 1. 150.
H	= 13. 80.	W	= 25. 260.
J	= 9. 10.	X	= 23. 330.
K	= 12. 36.	Y	= 22. 400.
L	= 10. 45.	Z	= 24. 500.
M	= 11. 59.	Errantes a bis usque ad decem	
N	= 8. 29.	mille inserri possunt.	

ab	= 231.	et	= 156.
ad	= 232.	cast	= 159.
æ	= 233.	cau	= 183.
ac	= 234.	Danubius	= 284.
alliat	= 236.	danía	= 185.
angl	= 235.	da	= 186.
arma	= 308.	de	= 188.
ar	= 307.	di	= 187.
an	= 309.	do	= 189.
a	= 316.	dobozi	= 188.
al	= 310.	du	= 190.
am	= 312.	dum	= 191.
au	= 313.	dux	= 192.
austria	= 311.	domus aust.	= 196.
augustus	= 317.	Ex	= 245.
aut	= 316.	el	= 246.
Bau	= 800.	es	= 249.
ba	= 315.	ef	= 248.
be	= 314.	et	= 247.
bi	= 318.	em	= 259.
bo	= 319.	en	= 273.
bu	= 320.	est	= 280.
Boruss	= 322.	evangeli	= 225.
Bav	= 323.	Eugenius	= 1000.
Bercsenyi	= 321.	et	= 410.
Bertoti	= 324.	Flora	= 412.
Berolin	= 325.	fa	= 413.
Ca	= 600.	fe	= 414.
Károlyi	= 329.	fi	= 415.
Confoede	= 335.	fo	= 416.
consili	= 333.	fu	= 426.
cum	= 332.	Guaran	= 900.
ce	= 334.	gedan	= 116.
ci	= 335.	gl	= 117.
co	= 336.	ga	= 118.
cu	= 339.	ge	= 109.
comes	= 250.	gi	= 108.
caesar	= 155.	go	= 105.

gu	= 106.	mediat	= 93.
gallia	= 107.	Na	= 94.
genua	= 104.	ne	= 95.
genera	= 103.	ni	= 96.
Hac	= 56.	no	= 97.
Haga	= 42.	nu	= 98.
Heister	= 43.	Ob	= 520.
Hambur	= 44.	op	= 521.
Helve	= 645.	om	= 522.
Holland	= 46.	oc	= 523.
ha	= 47.	or	= 524.
he	= 48.	os	= 525.
hi	= 49.	Pa	= 526.
ho	= 52.	pe	= 527.
hoc	= 53.	pi	= 528.
hu	= 54.	po	= 529.
huc	= 55.	pu	= 530.
hic	= 659.	princeps	= 531.
hæc	= 63.	protest	= 532.
Jablonski	= 64.	paris	= 533.
in	= 65.	polo	= 534.
il	= 66.	Qua	= 535.
id	= 67.	qui	= 536.
iu	= 68.	quae	= 537.
La	= 73.	quo	= 538.
le	= 74.	que	= 539.
li	= 75.	Ra	= 540.
lo	= 76.	re	= 541.
lu	= 77.	ri	= 542.
Ma	= 79.	ro	= 543.
me	= 82.	ru	= 544.
mi	= 683.	rex	= 545.
mo	= 84.	Sa	= 546.
mu	= 85.	se	= 447.
moscov	= 86.	si	= 448.
marleboroug	= 87.	so	= 449.
mediola	= 685.	su	= 451.
mora	= 89.	st	= 552.

stra	= 553.	Va	= 578.
svec	= 554.	ve	= 579.
siles	= 555.	vi	= 581.
stanis	= 556.	vo	= 582.
Ta	= 557.	vu	= 583.
te	= 558.	vene	= 584.
ti	= 559.	vratis	= 585.
to	= 562.	Zivecs	= 586.
tu	= 563.	Zinzendorf	= 587.
tracta	= 564.	Körtvelyessi	= 588.
transilv	= 565.	Ottlik	= 590.
Ut	= 572.	Lamberg	= 591.
um	= 573.	M. Rabi	= 592.
un	= 574.	Klement	= 593.
unga	= 575.	Radwanszki	= 594.
ungari	= 576.	adai	= 595.
Ui	= 577.	Renyiczki	= 596.

VII.

Chifres avec le Prince Kourakin.

A	= 15.	N	= 305.
B	= 25.	O	= 405.
C	= 35.	P	= 505.
D	= 45.	Q	= 605.
E	= 55.	R	= 705.
F	= 65.	S	= 805.
G	= 75.	T	= 905.
H	= 85.	U	= 100.
J	= 95.	X	= 200.
L	= 105.	Y	= 300.
M	= 205.	Z	= 400.

VIII.

**Chifres avec le Secretair privé et d'ambassade
du Roy de Prusse.**

Strafford	= <u>499.</u>	Velderen	= <u>609.</u>
Bristol	= <u>509.</u>	Birndorff	= <u>619.</u>
Zinzendorf	= <u>600.</u>	Ego	= <u>629.</u>
Dähnhoff	= <u>519.</u>	Hales	= <u>639.</u>
Metternich	= <u>529.</u>	Gersdorf	= <u>649.</u>
Depu'es de l'Etat a Ut-		Ilgen	= <u>65.</u>
recht	= <u>539.</u>	Kameke	= <u>659.</u>
Buis	= <u>549.</u>	Jablonski	= <u>601.</u>
van der Duissen	= <u>559.</u>	Princeps F. R.	= <u>602.</u>
Uxelles	= <u>569.</u>	Protestants en Hongrie	= <u>679.</u>
Polignac	= <u>579.</u>	Weis (?)	= <u>689.</u>
Kurakin	= <u>589.</u>	Braun	= <u>709.</u>
Hainsius	= <u>599.</u>	nos maitres	= <u>699.</u>

Personen- und Ortregister.

(Zum I. und II. Bande.)Aachen. I, 232.— II, 244.d'Absac. I, 235. 275.Achmet Pascha, Vezir. II, 144.Adam, Hauptmann. II, 461.Adrianopel. II, 518. 535.Alba, Herzog von. I, 139. 140. 141.Albauier. I, 136.Almanza. I, 53. 81. 387.Althan. II, 80.Altheim. II, 423.Alttraustadt, Frieden von. I, 188.— II, 424.Amazons, Herr. I, 124.Amsterdam. I, 167. 226. 246.— II, 191. 244. 283. 325. 382. 385. 388.
396. 409.Anillon (St. Julien). II, 6. 52. 65. 72.
74. 76. 163.Andaloczi. I, 182. 213. 216.Andrasy. II, 155. 465.Andreas II. von Ungern. II, 56. 58.Anglicanische Kirche. II, 239.d'Angvillar, Graf. I, 147.Anjou, Herzog von. I, 340.— II, 14. 314. 320.Auspach-Brandenburg, Prinz. II, 392.Aparfi, Michael, Vater und Sohn. I, 157.
262.— II, 28. 35. 56. 58. 297. 309. 454. 465.
510.Arad. II, 338.Asien. II, 529. 536.Asow. I, 213.— II, 174. 280.Aspermont, Karl Graf von. I, 98.
120.— II, 101. 288.Aspermont, Gräfin von. I, 118. 327.— II, 50. 292. 335. 343.Asturien, Prinz von. I, 81.— II, 503.August, König von Polen. I, 27. 66.68. 70. 167. 177. 182. 188. 205. 211.
239. 245. 338. 342. 349.— II, I. 6. 11. 15. 21. 72. 90. 91. 133.
326. 363. 380. 424. 425. 439.

Aurmont, Herzog von. S. Ormond.

Ayerst. II, 141. 214. 219. 319.Babocsay. II, 155.Bachellet, Herr. II, 415.Bagosy. I, 22.— II, 155.Baiera. I, 30. 54. 63. 84. 86. 88. 89. 90.

92. 94. 388.

— II, 2. 13. 31. 170. 206. 271. 323. 334.
407. 432. 463.Baiera, Kurfürst von. I, 3. 4. 5. 7.

16. 22. 23. 24. 25. 26. 28. 29. 30.

31. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43.

45. 46. 47. 48. 50. 52. 53. 57. 58. 60.

61. 62. 63. 67. 72. 73. 80. 81. 83. 84.

88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 96. 97. 112.

133. 137. 150. 192. 194. 196. 219.

234. 258. 279. 282. 283. 284. 285.

287. 289. 290. 295. 296. 297. 298.

299. 300. 301. 302. 303. 304. 306.

308. 310. 314. 315. 316. 318. 319.

321. 327. 329. 333. 334. 340. 341.

354. 364.

— II, 2. 13. 286. 414. 441. 442. 446.

448. 453. 477. 480.

Baiera, Gesandter von. I, 133. 137.Baka, Comit. II, 466.Balaguer. II, 170.Baliager, II, 146.

- Ba og, Adam. II, [157](#).
 Baltiachea Meer. I, [209](#).
 — II, [519](#).
 Baluze. I, [21](#). [32](#). [168](#). [183](#). [184](#). [187](#).
[188](#). [192](#). [193](#). [196](#). [209](#). [211](#). [212](#).
[213](#). [215](#). [216](#). [233](#). [238](#). [242](#). [247](#).
 — II, [136](#).
 Barbareaken. I, [151](#).
 Barbut, Herr. II, [141](#).
 Barcelona. I, [4](#). [54](#). [388](#).
 — II, [164](#). [165](#). [170](#). [173](#). [176](#). [376](#).
 Bartfeld. I, [338](#).
 Bartholdi, Herr von. II, [20](#). [40](#). [318](#).
 Barvic, Marschall. S. Bervik.
 Batavia. II, [19](#).
 Bathori, Christoph. II, [55](#).
 Bathori, Sigismund. I, [267](#).
 Bathori, Stephan. II, [55](#).
 Bavy. I, [147](#).
 Baye, Marquis de. I, [131](#).
 Beaujolois, Mademoiselle. II, [526](#).
 Belgien. II, [22](#). [26](#). [36](#). [40](#). [41](#). [43](#). [45](#).
[46](#). [49](#). [78](#). [110](#). [116](#). [184](#).
 Belgien, spanisches. II, [21](#).
 Belgrad. I, [328](#).
 — II, [519](#).
 Belz, Palatin von. I, [345](#). [346](#).
 Belz, Palatine von. I, [121](#). [137](#). [169](#). [346](#).
 — II, [91](#). [106](#). [476](#).
 Bender. I, [148](#). [152](#). [169](#). [337](#). [341](#).
[344](#). [346](#). [363](#).
 — II, [4](#). [6](#). [7](#). [81](#).
 Bender, Bassa von. I, [176](#).
 Bentley, Dr. II, [213](#).
 Benyicky, Herr von. II, [241](#).
 Bercaenyi, Graf von. I, [5](#). [6](#). [9](#).
[12](#). [24](#). [27](#). [63](#). [68](#). [70](#). [74](#). [75](#). [165](#).
[167](#). [184](#). [187](#). [191](#). [207](#). [220](#). [221](#).
[246](#). [283](#). [292](#). [293](#). [294](#). [297](#). [298](#).
[303](#). [309](#). [325](#). [326](#). [340](#). [344](#). [349](#).
[362](#). [380](#).
 — II, [2](#). [9](#). [57](#). [79](#). [80](#). [91](#). [92](#). [93](#).
[101](#). [102](#). [104](#). [105](#). [108](#). [120](#). [134](#).
[139](#). [140](#). [141](#). [142](#). [143](#). [147](#). [148](#).
[149](#). [150](#). [151](#). [157](#). [161](#). [164](#). [171](#).
[183](#). [190](#). [213](#). [229](#). [230](#). [234](#). [381](#).
[383](#). [441](#). [443](#). [444](#). [445](#). [464](#). [478](#).
[479](#). [483](#). [529](#).
 Beregh'er Comit. I, [180](#).
 Bergstädte. I, [123](#).
 Bergstädte. II, [30](#).
 Berlin. I, [6](#). [26](#). [28](#). [31](#). [64](#). [246](#). [254](#).
[325](#). [343](#).
 — II, [2](#). [3](#). [4](#). [5](#). [6](#). [7](#). [8](#). [9](#). [11](#). [17](#). [18](#).
[20](#). [21](#). [24](#). [30](#). [37](#). [38](#). [40](#). [41](#). [48](#). [49](#).
[52](#). [53](#). [55](#). [75](#). [79](#). [82](#). [83](#). [91](#). [92](#). [93](#).
[100](#). [102](#). [103](#). [105](#). [106](#). [110](#). [118](#).
[119](#). [120](#). [123](#). [134](#). [139](#). [143](#). [147](#).
[148](#). [149](#). [150](#). [152](#). [156](#). [161](#). [162](#).
[164](#). [171](#). [172](#). [173](#). [176](#). [183](#). [184](#).
[189](#). [190](#). [191](#). [203](#). [204](#). [211](#). [212](#).
[213](#). [214](#). [229](#). [233](#). [250](#). [265](#). [277](#).
[285](#). [291](#). [301](#). [312](#). [316](#). [318](#). [321](#).
[332](#). [380](#). [392](#). [395](#). [415](#). [419](#).
 Berliner Hof. II, [2](#). [3](#). [4](#). [5](#). [7](#). [9](#). [10](#).
[23](#). [119](#). [120](#). [268](#).
 Berry, Herzog von. I, [90](#).
 — II, [320](#).
 Bertoti, Franz. I, [309](#).
 Bervic, Marschall von. I, [53](#). [54](#). [93](#).
[94](#). [387](#).
 — II, [410](#).
 Besenval, Herr von. I, [53](#). [69](#). [71](#). [77](#).
[168](#). [178](#). [184](#). [192](#). [215](#). [216](#). [221](#).
[273](#). [275](#). [299](#). [307](#). [362](#). [364](#). [386](#).
 — II, [136](#). [486](#). [492](#). [493](#). [494](#). [497](#). [499](#).
 Beaseredi. I, [315](#).
 Bethlen, Gabriel. II, [27](#). [30](#). [49](#). [55](#). [510](#).
 Bevern, Herr von. II, [14](#).
 Bezons. I, [147](#).
 Biberstein, Marschall. II, [9](#). [91](#). [254](#).
[392](#). [396](#). [418](#).
 Bielefeld. II, [191](#).
 Bielke, Regiment. I, [86](#). [150](#). [167](#). [177](#).
 Bilinaki. I, [275](#).
 Birsdorf, Herr. II, [111](#). [115](#). [116](#). [117](#).
[138](#). [141](#). [164](#). [165](#). [190](#). [192](#). [194](#).
[212](#). [214](#). [219](#). [293](#). [308](#). [319](#). [353](#).
[354](#). [369](#). [388](#). [400](#). [402](#). [420](#).
 Bistritz. II, [479](#).
 Bocskai, Fürst. II, [27](#). [55](#).
 Böhmen. I, [267](#). [302](#).
 — II, [3](#). [21](#). [27](#). [176](#). [203](#). [228](#). [508](#). [510](#).
[512](#). [519](#).
 Böhmen, König von. II, [224](#). [334](#).
 Böhmische Lehen. II, [175](#).
 Böhmisches Glas. II, [459](#).
 Bolingbroke, Lord. (S. auch St. Jean
 und St. John.) II, [399](#). [401](#). [423](#). [426](#).
[427](#). [428](#). [430](#). [434](#). [493](#).

Bon, Herr von. II, 337. 339. 340. 343. 344. 346.
 Bonac, Marquis von. I, 7. 10. 31. 82. 91. 94. 97. 101. 104. 107. 108. 110. 112. 114. 115. 118. 120. 121. 127. 128. 137. 140. 192. 222. 249. 324. 328. 330. 333. 339. 337.
 — II, 2. 438. 453.
 Bonet, Herr. II, 12. 233. 235. 241. 248. 250. 261. 266. 271. 276. 293. 295. 300. 307. 312. 315. 324.
 Bonrespos, Herr. I, 91. 98. 103. 104. 108. 109. 112. 113. 114. 115. 118.
 Borelli, Herr. I, 100. 101. 104. 107. 108. 109. 112.
 Boristhenes. I, 146.
 Bornholm. II, 493.
 Bothmar, Baron. II, 250.
 Bouchain. I, 245. 246. 252.
 — II, 219. 386. 395. 414.
 Bouffleur, Marschall. I, 146. 147.
 Boulogner Gehölz. II, 494.
 Bourbon, Haus. I, 70.
 — II, 251.
 Bourg, Graf. I, 146.
 Boyle, Herr. II, 44. 45. 48.
 Brabant. I, 2. 92.
 — II, 22. 35. 104. 116. 118. 170. 175. 385. 407.
 Brandenburg. II, 3. 82. 352.
 Brandenburg, Kurfürst von. I, 267. 268.
 — II, 290. 334.
 Brandenburgische Truppen. II, 3.
 Braunschweig. II, 11. 515.
 Breda, Stadt. II, 91. 92.
 Bremen, Herzogthum. II, 392.
 Brenner, Abbé. I, 166. 184. 214. 228. 233. 235. 238. 244. 255. 256. 259. 270. 272. 273. 275. 276. 277. 278. 279. 349. 350. 352. 360.
 — II, 4. 6. 90. 91. 92. 105. 109. 134. 135. 136. 139. 140. 142. 143. 147. 150. 152. 156. 161. 164. 171. 172. 176. 177. 181. 184. 190. 249. 253. 254. 255. 259. 260. 263. 264. 265. 268. 269. 270. 271. 274. 275. 278. 280. 283. 286. 289. 290. 294. 297. 301. 303. 304. 305. 306. 307. 314. 317. 325. 326. 331. 333. 334. 335.

336. 342. 346. 347. 350. 352. 353. 357. 358. 359. 360. 361. 364. 368. 369. 370. 373. 374. 381. 385. 392. 394. 398. 399. 401. 404. 407. 409. 410. 416. 418. 419. 422. 427. 429. 430. 434. 432. 433. 434. 480. 485. 491. 495. 500. 527. 528.
 Bristol, Bischof von. I, 252. 253.
 — II, 11. 209. 252. 259. 263. 267. 269. 273. 323. 335. 343. 344. 352. 355. 365. 367. 369. 371. 372. 374. 375. 382. 385. 421.
 Brügge. I, 94. 120.
 Brüssel. I, 23. 40. 42. 43. 44. 45. 72. 287. 316. 319. 330. 373. 375. 378.
 — II, 23. 24. 41. 42. 412. 414.
 Bruininx, Herr. II, 6. 7. 8. 41. 66. 68. 73. 74. 77. 83. 85. 89. 93. 94. 97. 98. 100. 101. 102. 103. 106. 109. 113. 114. 115. 116. 125. 127. 151. 162. 189. 194. 278. 324. 384. 386. 388. 406.
 Budzak. II, 161.
 Buis, Herr von. II, 219. 221. 226. 231. 236. 244. 246. 262. 329. 330. 344. 382.
 Buissen, Herr von. S. Buïs.
 Buile, goldene. II, 153.
 Burgund, Herzog von. I, 30. 90. 91. 138.
 Cadix. I, 149. 163.
 Calais. II, 219. 231. 432.
 Caloeza. S. Coloeza.
 Cambray. II, 501. 503. 512. 515. 520. 539. 540.
 Cambray, Erzbischof von. II, 501.
 Canada. II, 222.
 Caraffa, General. II, 56. 153.
 Cardonel, Herr von. II, 5. 23. 24. 25. 41. 42. 44. 48. 100. 102. 103. 110. 111. 113. 115. 117. 118.
 Carlos, Infant. II, 506.
 Carlovitz, Friede von. I, 178.
 — II, 57. 58. 268. 274.
 Caspary, Herr von. II, 354. 357. 372. 384. 420.
 Casse, Herr von. II, 324.
 Castilien. S. Kastilien.
 Catalonien. I, 219.
 — II, 164. 225. 313. 410. 413. 423.
 Chaillot. II, 494.

- Chamberlain, John. II, 191. 204.
213. 214. 219. 300.
- Chamillard, Herr von. I, 91. 134.
281.
- Chan der Tartaren, I, 188.
- Charriere, Herr von, II, 434.
- Christenheit, I, 241.
- Churfürsten, die. I, 132. 134.
- Churfürsten, geistliche. II, 287.
- Cirkassier. I, 359.
- Cleve und Berg. II, 22. 24. 30. 41.
- Clinchamp, Graf. II, 451. 482.
- Cloud, St. II, 527.
- Coblenz. I, 94.
- Colbert, Minister. I, 87. 173. 291.
- Coloesa, Erzbischof von. II, 441. 459.
527.
- Compiègne. I, 149. 228.
- Condé, Prinz. II, 286. 303.
- Conföderation, ungrische. I, 308.
- Constantinopel. I, 85. 87. 99. 106.
133. 136. 140. 149. 152. 167. 178.
188. 190. 200. 209. 212. 238. 328.
331. 332. 343. 346. 348. 349. 363.
— II, 4. 7. 8. 15. 76. 87. 144. 195.
212. 280. 286. 345. 354. 363. 424.
440. 441. 448. 449. 450. 465. 489.
531.
- Conti, Prinz. S. Condé.
- Coac, Herr von. II, 221.
- Cossart, Jean und Isaac. II, 283. 314.
325. 335.
- Costervich. II, 411.
- Coulon. I, 24. 49. 382.
- Crassau, General. I, 146.
— II, 1. 2. 6. 80.
- Croatien. II, 154. 200. 378. 446.
496.
- Croffei, Herr von. S. Groffei.
- Croissy, Herr von. II, 471.
- Cruse, Herr von. II, 86. 91.
- Csaki, Graf von. I, 393.
— II, 155.
- Cuper, Graf. II, 44.
- Curie, römische. I, 18.
- Czar von Russland. I, 27. 28. 30. 31.
32. 33. 34. 63. 64. 65. 67. 68.
69. 70. 71. 72. 74. 75. 76. 77. 78.
79. 80. 81. 82. 84. 89. 135. 146.
148. 167. 168. 169. 171. 172. 174.
175. 176. 177. 180. 181. 182. 183.
184. 186. 187. 188. 189. 190. 191.
201. 202. 203. 204. 205. 206. 207.
210. 211. 212. 213. 214. 215. 216.
217. 218. 221. 229. 233. 237. 238.
239. 240. 241. 243. 244. 247. 248.
256. 297. 298. 299. 300. 301. 306.
307. 308. 309. 310. 311. 312. 313.
314. 337. 338. 339. 341. 342. 344.
345. 346. 347. 348. 349. 360. 361.
362. 363. 364.
— II, 1. 2. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 14.
33. 70. 71. 72. 74. 75. 76. 78.
80. 81. 82. 84. 85. 86. 88. 90. 91.
92. 93. 96. 99. 106. 107. 108. 115.
117. 119. 121. 122. 124. 125. 133.
134. 136. 137. 139. 141. 142. 144.
147. 150. 151. 158. 159. 160. 161.
164. 167. 173. 174. 186. 188. 197.
200. 206. 207. 209. 210. 212. 215.
216. 217. 220. 221. 222. 224. 227.
228. 234. 242. 256. 267. 271. 279.
280. 282. 287. 289. 290. 307. 320.
344. 354. 413. 421. 424. 511. 518.
519. 520. 521. 535. 536.
- Czaren-Tochter. II, 121.
- Czarowitsch. I, 214.
- Dalman, S. Talman.
- Dalmatien. II, 14.
- Damouth, Graf. II, 232.
- Dänemark. II, 30. 44. 382. 392.
- Dänemark, Hof von. II, 3.
- Dänemark, König von. I, 33. 199.
205. 239. 338. 358.
— II, 21. 22. 34. 40. 320. 392.
- Dänemark, Minister von. I, 145. 146.
- Dänen. I, 326. 331. 336.
— II, 388. 392. 479.
- Dänische Truppen. I, 315.
- Danzig. I, 61. 83. 85. 86. 91. 98.
99. 101. 106. 107. 108. 109. 111.
114. 115. 119. 123. 124. 128. 136.
142. 166. 183. 213. 215. 218. 219.
220. 222. 246. 251. 256. 257. 259.
272. 273. 274. 275. 279. 316. 317.
323. 324. 325. 326. 339. 343. 348.
354. 356. 364. 393.
— II, 2. 12. 18. 20. 36. 37. 49. 106.
134. 140. 148. 150. 229. 230. 241.
244. 258. 259. 264. 267. 272. 277.

292. 293. 294. 298. 300. 308. 312.
315. 316. 319. 315. 316. 331. 334.
357. 358. 359. 361. 381. 427. 429.
439. 453. 477. 481. 482. 485. 491.
494. 498.

Danzig, Quästor von. II, 35.

Dauphin. I, 134. 244. 248. 253. 257.
259. 265. 266. 356.
— II, 226. 297. 314. 320.

Dauphiné. I, 149.
— II, 170.

Debreczin. I, 222. 352. 353.
— II, 158. 159. 181. 182. 183. 467.
475.

De la Feuille, Daniel. II, 396.

Dervisch, General. II, 466.

Desalleurs, Marquis. I, 3. 4. 5. 6.
7. 11. 16. 21. 23. 24. 25. 26. 31.
41. 42. 45. 49. 50. 53. 62. 63. 74.
82. 94. 95. 97. 98. 99. 100. 106.
110. 114. 118. 120. 121. 122. 127.
137. 139. 140. 147. 148. 151. 168.
169. 188. 190. 191. 192. 203. 204.
205. 206. 209. 210. 211. 112. 223.
286. 287. 288. 291. 305. 306. 307.
319. 320. 321. 327. 328. 329. 330.
331. 332. 333. 334. 339. 341. 342.
343. 344. 345. 348. 356. 357. 374.
376. 379. 383. 386. 387.
— II, 6. 87. 451. 452. 453. 454. 455.
469. 474. 475. 479. 480. 482. 544.

Desmaretz, Herr von. I, 87. 112. 149.
153. 163. 164. 250. 251.

Deutschland und deutsches Reich.
I, 29. 30. 33. 70. 81. 83. 88. 90.
91. 92. 93. 94. 133. 134. 161. 179.
195. 211. 228. 239. 254. 295. 302.
312. 329. 332. 339. 338.
— II, 96. 218. 228. 291. 341. 376. 422.
424. 466. 477. 498. 519. 521. 530.

Deutschland, Nieder-. I, 54. 388.

Deutschen, die. I, 37. 84. 146. 336.
338. 391.
— II, 64. 76. 80. 200. 444. 450. 461.
464. 478. 479. 508. 535.

Deutsche Fürsten. II, 240. 376.
382.

Dieppe. II, 12.

D'O, Marquis. II, 343.

Dobozi, Herr von. I, 17.

Dobozi, Herr von. II, 5. 6. 65. 91. 92.
111.

Dobozische Post. II, 415.

Döffe, General. I, 53. 386.

Dohna, General-Lieutenant. I, 54. 387.

Dohna, Graf. II, 11. 292.

Dönnhoff, Graf. II, 297. 369.

Dönnhoff, Gräfin. II, 13.

Dolgoruky, Fürst. I, 68. 210. 211.
212. 216. 309. 311.
— II, 158. 159.

Donau. I, 149. 239. 286. 373.
— II, 95. 138. 154. 200. 443. 444.
445. 450. 456. 479.

Dormoiseau, Herr von. II, 430.

Dorpat. I, 184. 185.

Dorso, Herr von. II, 494.

Dort. II, 382. 388.

Douny. I, 164.
— II, 395. 396.

Dover. II, 210.

Drau. II, 138. 456.

Dresden. I, 31.
— II, 21. 147.

Dubois, Cardinal. II, 501. 513. 514.

Dünkirchen. I, 54. 85. 87. 90. 133.
387.
— II, 380. 385. 396. 429. 432. 433.
434.

Düsseldorf. II, 165.

Dukla. II, 139. 189.

Duklaer Pass. I, 355. 399.

Dundermond. II, 497.

Duxelles. S. d'Uxelles.

Ecsed, Festung. I, 180. 216. 353.
— II, 125. 138. 338. 339.

Eichstädt. I, 241.

Elbing. I, 363. 364.
— II, 234. 287.

Elisabeth, Königin. II, 227. 247.

Ellison, Mr. II, 214.

Elsass. I, 130.
— II, 507. 520.

England. I, 19. 29. 33. 34. 56. 84.
85. 88. 249. 251. 259. 263. 265. 266.
272. 282.
— II, 5. 6. 7. 8. 9. 10. 12. 19. 23. 24.
35. 36. 40. 42. 45. 59. 60. 70. 72.
78. 83. 80. 89. 93. 97. 101. 103.
104. 113. 117. 118. 119. 131. 162.

164. 166. 169. 170. 172. 176. 190.
191. 193. 205. 219. 221. 222. 223.
226. 227. 228. 230. 232. 236. 237.
240. 243. 245. 249. 250. 251. 252.
253. 254. 259. 260. 262. 263. 267.
269. 270. 271. 272. 275. 277. 278.
283. 286. 287. 288. 290. 291. 292.
296. 298. 311. 320. 322. 323. 327.
330. 334. 340. 341. 343. 344. 350.
351. 352. 355. 358. 360. 367. 369.
370. 372. 373. 375. 376. 377. 379.
380. 382. 385. 386. 390. 391. 392.
393. 394. 397. 398. 399. 401. 402.
404. 407. 409. 410. 412. 413. 414.
415. 417. 418. 419. 421. 422. 429.
430. 431. 432. 433. 487. 509. 515.
518. 520. 538. 540.
- England, König von. I, 87. 90. 91.
— II, 521.
- England, Königin von. I, 215. 247.
252. 253. 255. 263. 267. 271. 272.
— II, 4. 6. 8. 10. 11. 13. 17. 26. 29. 30.
40. 42. 43. 46. 47. 73. 95. 96. 97.
110. 111. 113. 116. 117. 118. 119.
125. 126. 130. 132. 136. 156. 157.
162. 163. 164. 165. 168. 169. 192.
193. 205. 207. 210. 215. 217. 221.
223. 225. 227. 229. 231. 232. 233.
235. 238. 239. 242. 243. 245. 246.
247. 249. 250. 251. 252. 253. 255.
259. 261. 266. 276. 299. 313. 315.
324. 334. 367. 382. 417. 422. 424.
425. 427. 428. 430. 431. 432. 434.
504.
- England, Parlament von. I, 271.
- Engländer. I, 59. 128. 179. 252. 254.
272. 282.
— II, 146. 165. 169. 183. 210. 224. 248.
272. 286. 289. 295. 305. 306. 313.
314. 324. 330. 331. 343. 356. 379.
371. 378. 380. 385. 388. 389. 390.
391. 393. 394. 399. 402. 406. 409.
415. 487. 504. 506. 507. 535.
- Eperies. I, 338.
— II, 56. 63. 138. 153. 158. 163. 463.
- Erbaix, Herr von. (S. Herbée.) II, 150.
- Erlau. I, 44. 45. 123. 239. 378. 388.
— II, 1. 7. 76. 99. 125. 132. 137.
158. 163. 195. 440. 444. 451. 463.
468.
- Erlau, Bischof von. II, 27.
- Erzherzog. I, 224. 225. 226. 227.
232. 233. 266.
- Espagnon, Herr von. II, 400.
- Esterházy, Fürst Palatin. I, 208.
- Esterházy, Graf Anton. I, 146. 283.
338. 370.
— II, 155. 464. 478. 530.
- Estremadura. I, 131.
- Eugen, Prinz von Savoyen. I, 34. 94.
130. 142. 228. 272. 284. 371.
— II, 12. 21. 51. 80. 104. 116. 118.
125. 148. 149. 152. 153. 158. 159.
253. 260. 261. 263. 266. 271. 275.
276. 290. 294. 295. 299. 307. 312.
313. 320. 324. 330. 343. 344. 355.
376. 380. 382. 385. 386. 388. 392.
393. 396. 414. 423.
- Europa. I, 18. 19. 27. 49. 54. 59. 143.
155. 170. 171. 178. 198. 206. 216.
263. 266. 295. 305. 388.
- Evangelische. II, 39. 44. 45. 83. 89.
94.
— Stände. II, 38. 40. 42. 111.
- Fagel, Herr von. II, 5.
- Falck. II, 20.
- Falmouth. II, 324.
- Falliban, Höhe von. II, 493.
- Feer, Herr. II, 141.
- Felső-Banya. II, 335.
- Felső-Vadatz, Rakoczy von. I, 35.
- Ferdinand I., Kaiser. I, 19.
— II, 28. 54. 58.
- Ferdinand II., Kaiser. II, 27.
- Ferdinand, römischer König. II, 510.
- Ferdinand, Herzog. II, 27.
- Ferriol, Herr von. I, 85. 91. 103. 109.
114. 133. 149. 151. 166. 272.
— II, 445.
- Fervil, Chevalier. S. Fierville.
- Fierville, Gesandter. I, 20. 124. 139.
215. 217. 221. 222. 230. 235. 237.
238. 239. 241. 243. 246. 248. 353.
356. 360.
— II, 20. 22. 37. 438.
- Flandern. I, 23. 30. 54. 60. 90. 91. 92.
93. 94. 115. 116. 118. 135. 143. 147.
149. 164. 166. 247. 286. 388.
— II, 248. 376. 385. 407.
- Fleury, Cardinal. II, 543. 544. 546.

Florenz. II, 506.
 Fogaras, Schloss. II, 309.
 Fontainebleau. I, 96. 99. 100. 102.
 113. 236. 238. 241. 243. 244. 245.
 287. 288. 316. 324. 356.
 Forgacs, Feldmarschall. II, 135. 141.
 464.
 Forstner, Baron. II, 415.
 Fourbai, Chevalier. I, 54. 387.
 Frai. I, 194. 344. 346.
 Frangepany, Graf. I, 302.
 — II, 55. 338. 339.
 Frankfurt. I, 248.
 — II, 11. 166. 211. 267. 292. 372. 392.
 423.
 Frankreich. I, 1. 2. 4. 5. 6. 7. 8. 9.
 11. 18. 19. 23. 24. 26. 27. 29. 30. 31.
 32. 33. 34. 38. 46. 51. 52. 53. 54. 55.
 56. 57. 59. 60. 62. 63. 68. 69. 70. 71.
 76. 77. 79. 81. 89. 92. 93. 99. 100.
 101. 102. 103. 117. 121. 128. 129.
 130. 131. 132. 133. 135. 150. 155.
 161. 163. 168. 174. 178. 186. 188.
 189. 191. 194. 195. 199. 205. 206.
 209. 210. 211. 214. 215. 216. 217.
 218. 223. 224. 225. 226. 233. 244.
 247. 249. 250. 251. 254. 258. 262.
 264. 266. 267. 269. 270. 271. 284.
 292. 298. 300. 301. 310. 312. 313.
 319. 330. 333. 335. 337. 339. 341.
 342. 344. 345. 362. 363.
 — II, 2. 5. 6. 7. 12. 14. 15. 16. 19. 27.
 30. 35. 48. 49. 68. 96. 97. 104. 107.
 114. 115. 121. 126. 138. 151. 153.
 161. 164. 170. 174. 175. 176. 200.
 210. 218. 219. 221. 222. 223. 224.
 225. 226. 231. 232. 236. 237. 240.
 241. 243. 245. 246. 248. 250. 251.
 253. 254. 255. 258. 259. 260. 261.
 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269.
 270. 272. 273. 275. 276. 277. 278.
 279. 280. 282. 283. 285. 286. 287.
 289. 290. 291. 294. 295. 297. 298.
 299. 301. 302. 303. 305. 306. 310.
 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320.
 321. 323. 324. 325. 326. 327. 328.
 331. 334. 336. 340. 341. 342. 343.
 344. 345. 346. 351. 352. 353. 354.
 355. 359. 362. 364. 365. 368. 371.
 372. 373. 375. 376. 377. 378. 379.

Fontes. Abth. II. Bd. XVII.

380. 381. 382. 385. 386. 388. 390.
 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397.
 398. 399. 401. 402. 403. 404. 405.
 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412.
 413. 414. 416. 417. 418. 421. 422.
 423. 425. 426. 427. 428. 429. 432.
 433. 434. 463. 468. 475. 487. 491.
 495. 496. 497. 501. 502. 504. 506.
 507. 508. 509. 510. 511. 512. 514.
 515. 516. 517. 518. 520. 521. 526.
 527. 528. 529. 530. 533. 534. 535.
 536. 537. 538. 539. 540. 541. 543.
 544. 545. 546. 547.
 Frankreich, König von. I, 3. 4. 5. 6.
 7. 8. 9. 10. 11. 13. 14. 20. 21. 23. 24.
 25. 26. 29. 30. 31. 32. 35. 36. 37.
 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46.
 47. 48. 49. 51. 52. 53. 54. 55. 56.
 57. 58. 63. 74. 83. 85. 89. 90. 93.
 100. 104. 122. 123. 133. 134. 143.
 144. 146. 173. 176. 199. 203. 223.
 226. 227. 230. 241. 256. 282. 283.
 284. 289. 290. 295. 313. 314. 317.
 319. 323. 326. 328. 330. 331. 332.
 333. 334. 337. 339. 340. 346. 356.
 364.
 — II, 2. 8. 14. 33. 42. 46. 50. 52. 90.
 92. 104. 115. 117. 121. 122. 170.
 209. 221. 222. 223. 227. 278. 286.
 305. 322. 326. 328. 330. 309. 410.
 413. 430. 437. 438. 439. 448. 451.
 452. 453. 454. 472. 474. 475. 476.
 477. 482. 485. 491. 495. 503. 515.
 535. 537. 538.
 Frankreich, Hof von. I, 72. 121. 223.
 295. 328.
 — II, 13.
 Frankreich, Gesandter von. I, 47. 56.
 188. 350. 390.
 Franz II. Rakoczy, Fürst von Siebenbü-
 rgen. I, 35.
 Franzosen. I, 46. 51. 131. 379. 384.
 — II, 275. 282. 286. 289. 296. 305. 306.
 314. 320. 328. 329. 334. 335. 342.
 343. 352. 363. 369. 385. 391. 392.
 396. 399. 401. 402. 405. 406. 408.
 410. 411. 412. 414. 417. 424. 425.
 507. 510. 520.
 Friesland. II, 244.
 Fuchs, Baron. II, 2.

- Fürstin (Rákóczy). II, [20](#), [22](#), [23](#), [27](#), [109](#).
 Gallus, Graf. II, [220](#), [222](#), [223](#), [226](#), [232](#),
[235](#), [241](#), [243](#), [244](#), [262](#), [266](#).
 Gallipoli. II, [534](#).
 Gallovay, Lord. I, [53](#), [387](#).
 Gassé, Graf von. [187](#).
 Gautier, Abbé. II, [420](#), [422](#), [434](#).
 Geexi, Sigmund. II, [403](#).
 Geldern. II, [330](#), [409](#).
 Generalstaaten der vereinigten Niederlande. I, [85](#), [317](#), [358](#), [393](#).
 — II, [4](#), [5](#), [7](#), [8](#), [9](#), [11](#), [12](#), [17](#), [25](#), [60](#),
[66](#), [70](#), [95](#), [96](#), [101](#), [103](#), [128](#), [193](#),
[194](#), [199](#), [202](#), [207](#), [215](#), [216](#), [217](#),
[218](#), [226](#), [231](#), [237](#), [241](#), [243](#), [246](#),
[253](#), [254](#), [255](#), [261](#), [264](#), [269](#), [272](#),
[278](#), [284](#), [289](#), [307](#), [311](#), [323](#), [346](#),
[372](#), [373](#), [389](#), [399](#), [402](#), [403](#), [408](#),
[409](#), [410](#), [411](#), [412](#), [414](#), [424](#).
 Gent, I, [94](#), [120](#).
 — II, [385](#), [407](#), [417](#).
 St. Georges, Chevalier. II, [511](#), [512](#).
 St. Germain. I, [87](#).
 Gerona. II, [146](#), [170](#).
 Gertruidenburg. I, [161](#), [162](#), [247](#).
 — II, [101](#), [275](#), [276](#), [364](#), [395](#), [519](#).
 Gesandter, russischer, in Konstantinopel. I, [188](#), [189](#), [190](#), [203](#), [210](#).
 Gesandter, russischer, im Haag. I, [215](#).
 Gibraltar, Herr v. Rosenau. II, [250](#), [274](#),
[283](#), [294](#), [298](#), [345](#), [367](#), [375](#), [383](#),
[384](#), [396](#), [397](#), [398](#), [408](#).
 Godolphin, Lord. II, [44](#), [47](#), [235](#), [239](#).
 Gollowkin, Graf Paul, Kanzler. I, [68](#),
[185](#), [190](#), [191](#), [202](#), [206](#), [209](#), [212](#),
[213](#), [221](#), [244](#), [346](#), [349](#).
 — II, [122](#), [287](#).
 Golowkin, Graf Gabriel. I, [309](#), [311](#), [349](#).
 Goltz, General. II, [81](#), [91](#), [96](#), [115](#).
 Gorgeny, Schloss. II, [479](#).
 Gotha. II, [389](#).
 Gran. I, [325](#).
 — II, [468](#), [473](#).
 Gran, Fluss. II, [107](#).
 Grand. I, [154](#), [167](#).
 Greenwich. II, [261](#), [324](#).
 Greifswalde. II, [68](#).
 Grenadiere, französische. II, [462](#).
 Griechen. I, [239](#), [359](#).
 Griechen. II, [519](#), [523](#).
 Grodno. I, [213](#).
 Groffei, Herr. I, [211](#), [275](#).
 — II, [358](#).
 Gross-Feldherr von Polen. S. Sziniavski.
 Grossherr. II, [534](#), [535](#), [536](#), [538](#), [539](#),
[540](#).
 Gross-Marschall v. Polen. S. Sziniavski.
 Gross-Marschallin. S. Sziniavska.
 Grosspensionär, der. Siehe Hejniasius.
 Grossschatzmeister, preussischer. II, [191](#), [231](#), [232](#), [434](#).
 Gross-Vezier. I, [210](#).
 — II, [206](#), [536](#).
 Grosswardein. I, [336](#).
 — II, [338](#), [437](#).
 Guildhall. II, [423](#).
 Gurgen, Schloss. I, [315](#).
 Gyöngyös. I, [22](#), [23](#).
 — II, [442](#), [472](#).
 Gyula, Schlacht von. II, [55](#).
 Haag. I, [162](#), [335](#), [337](#).
 — II, [5](#), [6](#), [8](#), [9](#), [14](#), [19](#), [20](#), [22](#), [25](#), [30](#),
[40](#), [41](#), [44](#), [48](#), [50](#), [52](#), [53](#), [65](#), [91](#),
[95](#), [100](#), [103](#), [104](#), [105](#), [106](#), [110](#), [114](#),
[116](#), [119](#), [165](#), [166](#), [169](#), [170](#), [171](#),
[184](#), [189](#), [191](#), [193](#), [194](#), [207](#), [214](#),
[219](#), [245](#), [249](#), [258](#), [259](#), [261](#), [262](#),
[266](#), [275](#), [276](#), [279](#), [283](#), [288](#), [292](#),
[297](#), [300](#), [303](#), [306](#), [307](#), [313](#), [317](#),
[319](#), [320](#), [330](#), [331](#), [333](#), [342](#), [344](#),
[347](#), [349](#), [354](#), [355](#), [356](#), [363](#), [374](#),
[375](#), [379](#), [381](#), [383](#), [384](#), [385](#), [387](#),
[390](#), [393](#), [395](#), [396](#), [403](#), [404](#), [405](#),
[406](#), [407](#), [409](#), [410](#), [411](#), [412](#), [413](#),
[417](#), [423](#), [424](#).
 Hales, Mr. Robert. II, [204](#), [214](#), [219](#).
 Halmat. II, [78](#), [113](#).
 Hamburg. I, [68](#), [226](#), [246](#), [248](#), [282](#),
[359](#), [369](#).
 — II, [21](#), [75](#), [84](#), [103](#), [380](#).
 Hamel-Brouinix. Siehe Brouinix.
 Hamptoncourt. II, [233](#).
 Hannau (Hanovianus). II, [117](#).
 Hannover. II, [21](#), [29](#), [175](#), [250](#), [260](#),
[281](#), [327](#), [356](#), [380](#), [515](#), [518](#).
 Hannover, Kurfürst v. I, [179](#), [264](#), [268](#).

- Hannover, Kurfürst von. II, 392. 412.
 Harlay. I, 253.
 Havre. II, 226.
 Heems Herr von. II, 14. 219. 385.
 Hegyi. II, 180.
 Heinsius, Grosspensionär. I, 131. 142. 337.
 — II, 5. 8. 48. 100. 103. 111. 112. 113. 114. 116. 118. 164. 261. 264. 279. 281. 283. 288. 314. 320. 325. 346. 377. 379. 381. 382. 383. 386. 388.
 Heister, General. I, 115.
 — II, 3. 76. 80. 81. 95. 99. 443. 444. 447. 450. 456.
 Hellenbach, Baron. II, 38.
 Hellesfontschluis, Hafen. II, 42. 418. 419.
 Hellissant, Kaufmann. I, 273. 275. 276. 364.
 — II, 315. 325. 364. 381. 405. 546.
 Helsingär. II, 493.
 Herbée. (S. Erbaux.) I, 175.
 Herberstein, Graf. II, 148. 157. 162. 172.
 Herbeville, Grafv. I, 49.
 Hermannstadt. II, 309.
 Hesse, Herr. II, 159.
 Hessen. II, 327. 335.
 Hessen, Landgraf von. 117. 356.
 Hibernien. II, 21. 71.
 Hochstädt, Schlacht bei. I, 2. 54. 233. 838.
 Hoffmann, Herr von. II, 223. 246.
 Hofmeister, Herr. II, 415.
 Hohendorff, Baron von. I, 34.
 — II, 13. 14.
 Holay, Herr von. II, 240.
 Holland. I, 19. 24. 53. 56. 72. 85. 94. 115. 116. 118. 124. 127. 132. 138. 143. 151. 155. 156. 158. 162. 163. 215. 266. 276. 284. 316. 328. 329. 332. 336. 337.
 — II, 5. 6. 7. 9. 11. 12. 13. 14. 19. 35. 36. 40. 42. 44. 49. 50. 70. 72. 75. 78. 83. 86. 89. 91. 93. 100. 101. 104. 105. 110. 111. 112. 114. 116. 118. 119. 123. 126. 131. 137. 141. 164. 165. 166. 170. 171. 172. 176. 183. 187. 190. 194. 205. 207. 210. 222. 224. 225. 226. 230. 231. 236. 240. 243. 244. 253. 258. 262. 264. 266. 276. 280. 287. 291. 292. 293. 295. 296. 316. 322. 327. 330. 334. 335. 343. 344. 357. 367. 375. 381. 382. 383. 384. 385. 387. 389. 390. 395. 396. 402. 404. 409. 422. 423. 426. 432. 433. 441. 540.
 Holländer, die. I, 46. 59. 128. 130. 152. 164. 247. 282. 263. 267. 269. 282. 335.
 — II, 146. 164. 169. 170. 183. 190. 207. 211. 221. 222. 223. 224. 240. 265. 275. 282. 298. 304. 329. 333. 348. 350. 370. 378. 380. 385. 389. 390. 391. 398. 401. 402. 407. 409. 411. 422. 424. 430. 451. 506. 507. 535.
 Holitsch, Burg. I, 283. 379.
 Holstein. II, 392. 518. 519.
 Holstein, Herzog von. I, 151.
 — II, 172. 382.
 Holstein, Minister von. I, 153.
 Hommona. I, 63. 64. 66.
 Hospodar der Wallachei und Moldau. I, 239.
 Hull. II, 12. 493.
 Huszt. I, 164. 353.
 — II, 7. 74. 95. 109. 138. 179. 437.
 Indien. I, 225. 250. 257. 259.
 — II, 221. 251. 272. 276.
 Iffertum, Baron. II, 386. 390.
 Ilgen, Baron. II, 5. 9. 20. 39. 84. 85. 88. 119. 146. 166. 167. 171. 173. 174. 176. 183. 205. 207. 212. 224. 292. 373.
 Ilosvay. I, 293.
 — II, 17.
 Ipern. S. Ypern.
 Ipoly, Fluss. II, 107.
 Irländer. II, 225.
 Italien. I, 50. 52. 54. 318. 326. 383. 385. 388.
 — II, 3. 18. 21. 29. 146. 166. 226. 227. 291. 376. 388. 407. 414. 424. 425. 430. 471. 477. 506. 507. 510. 511. 515. 518. 520. 537.
 Italien, Fürsten von. II, 371.
 Italienische Liga. II, 4. 13.
 Jablonski. I, 13. 16. 143. 155. 160. 325. 335.
 — II, 2. 3. 5. 10. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 30. 31. 34. 36. 37. 38. 39.

40. 41. 42. 44. 45. 47. 53. 63. 65.
70. 71. 72. 76. 77. 82. 83. 89. 91.
92. 93. 101. 120. 135. 136. 140. 141.
142. 143. 147. 152. 156. 157. 161.
163. 164. 167. 168. 169. 171. 172.
174. 185. 191. 208. 209. 211. 212.
214. 219. 229. 231. 233. 245. 247.
250. 254. 265. 285. 291. 299. 312.
318. 325. 332. 347. 354. 395. 398.
399. 403. 408. 415.
- Jakob, König von Schottland. I. 84. 87.
88.
— II. 115. 224. 227.
- Janitscharen. II. 144.
- Janus, General. I. 182. 183. 184.
— II. 108. 109.
- Jaroslav. I. 4. 9. 10. 12. 24. 182.
225. 352. 363.
— II. 87. 93. 108. 120. 139. 140. 142.
143. 150. 168. 182. 363.
- Jassi. I. 244.
- Jász-Berény. II. 439.
- Jaworow. II. 177. 211.
- Jean, St. englischer Minister. (S. auch
St. John.) I. 253.
— II. 246. 351. 394. 399. 419. 428.
- Jean St., Marquis de, k. portugiesischer
General. I. 131.
- John, St. (S. auch St. Jean und Boling-
broke.) II. 208. 220. 221. 295. 315.
- Jonston. II. 395.
- Jesuiten. I. 354.
— II. 28. 30. 61. 90. 153. 278. 308.
- Joseph I., Kaiser. I. 44. 49. 51. 52. 55.
356. 361. 382.
— II. 4. 11. 173. 182. 183. 189. 272. 340.
- Julien, St. Siehe Ancillon.
- Kämark. II. 2. 7.
- Kaiser-Tochter. II. 175.
- Kaiserin. I. 219. 222.
- Kaiserin-Witwe. I. 350. 361. 395.
- Kallo, Festung. II. 437.
- Kalviner. I. 60.
- Kamieniec. II. 161. 499.
- Karl V. II. 54. 510.
- Karl VI., Kaiser. I. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.
9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 19. 20. 22.
38. 39. 40. 43. 44. 51. 59. 61. 62. 63.
64. 67. 68. 69. 70. 78. 79. 83. 90. 97.
98. 105. 117. 123. 126. 127. 128. 129.
135. 138. 142. 146. 157. 159. 160.
162. 164. 170. 171. 178. 179. 180.
181. 197. 199. 200. 201. 207. 211.
213. 214. 218. 219. 222. 224. 225.
234. 243. 245. 252. 254. 255. 258.
259. 261. 262. 264. 265. 266. 267.
268. 269. 270. 279. 281. 282. 288.
290. 295. 297. 298. 299. 300. 304.
307. 310. 313. 318. 320. 322. 328.
330. 337. 341. 349. 352. 353. 354.
355. 361.
— II. 1. 221. 224.
- Karl II. II. 320.
- Karl III., König von Spanien. I. 162. 164.
— II. 29. 43. 173. 174. 175. 176. 181.
186. 207. 209. 211. 215. 216. 218.
219. 226. 227.
- Karlovit, Friede zu. S. Carlowitz.
- Károly, Festung. II. 437.
- Károly. II. 4. 5. 17. 477.
- Károlyi, Graf, General. I. 82. 207.
222. 225. 227. 230. 236. 293. 336.
353. 360. 361.
— II. 149. 152. 153. 158. 159. 178. 179.
183. 187. 189. 195. 196. 199. 235.
297. 310. 321. 337. 384. 386. 403.
443. 447. 450. 464. 480.
- Kaschau. I. 48. 96. 216. 221. 222. 316.
338. 340. 344. 353. 382.
— II. 9. 10. 79. 93. 104. 125. 138. 158.
178. 196. 463. 476. 477. 479. 483.
- Kastilien. I. 131. 152.
- Kastilier. I. 132.
- Katholiken. II. 391.
- Kemeny, Johann. II. 55.
- Ketucanny, Insel. I. 89.
- Kiew. II. 20.
- Kiew, Palatin von. I. 167. 171. 172. 177.
181. 338. 346. 347.
— II. 80. 81. 90. 91. 92. 115. 161.
- Kiewianer, die. II. 87.
- Kinsky, Graf von. II. 21.
- Királyfalva. I. 283. 370.
- Kiszel, Herr von. I. 120. 128. 136. 153.
326. 327.
— II. 70. 482.
- Klement. I. 31. 34. 160. 161. 163. 164.
165. 335. 336. 337. 352.
— II. 1. 18. 20. 21. 22. 24. 25. 30. 31.
33. 34. 35. 36. 49. 51. 62. 70. 74. 75.

78. 80. 82. 88. 91. 92. 93. 95. 100.
 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107.
 127. 130. 131. 134. 137. 138. 139.
 140. 141. 142. 143. 145. 147. 150.
 156. 157. 161. 162. 171. 172. 176.
 177. 180. 181. 183. 184. 185. 189.
 190. 191. 193. 203. 204. 206. 208.
 212. 214. 215. 218. 219. 220. 222.
 223. 225. 229. 231. 233. 235. 238.
 241. 244. 245. 247. 248. 249. 250.
 251. 255. 258. 259. 261. 262. 264.
 266. 267. 269. 271. 272. 275. 276.
 277. 279. 282. 283. 288. 291. 293.
 294. 295. 296. 298. 299. 300. 302.
 306. 307. 308. 312. 313. 314. 315.
 316. 319. 320. 324. 326. 330. 332.
 333. 335. 340. 341. 343. 345. 346.
 347. 348. 351. 352. 354. 355. 356.
 357. 358. 359. 360. 361. 364. 365.
 366. 367. 368. 369. 371. 372. 373.
 374. 375. 377. 379. 381. 382. 383.
 384. 385. 387. 389. 391. 393. 395.
 396. 397. 398. 399. 400. 402. 403.
 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410.
 412. 413. 415. 416. 417. 419. 420.
 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427.
 428. 429. 431. 432. 433.
- Klausenburg. II, 479.
- Klobusiczky, Franz Baron von Zeten.
 I, 309.
- Köln. II, 50. 146. 323. 334. 335. 412. 423.
- Köln, Gesandter von. I, 133.
- König, katholischer. I, 161. 207. 255. 257.
- Königsberg. I, 213. 349.
 — II, 2. 6. 20. 22. 23. 37. 51. 134. 135.
 136. 139. 140. 142. 143. 147. 150.
 152. 156. 161. 176. 181. 184.
- Körtvelyesi, Herr von. I, 244.
 — II, 6. 8. 65. 91. 92. 104. 132. 133.
 220. 281. 325. 345. 348. 357. 366.
- Küvör. I, 353.
 — II, 179. 196.
- Koloeza, Erzbischof von. S. Coloeza.
- Kolonitz, Cardinal. II, 391.
- Komorn. II, 444.
- Kopenhagen. II, 493.
- Korthold, Agent. I, 182. 349. 350.
 — II, 20. 141. 143. 150. 205.
- Kosaken. II, 87. 93.
- Kottlin, Insel. I, 80. 314.
- Krakau, Kastellan von. II, 486. 490.
- Krakau, Kastellanin von. I, 339.
 — II, 109.
- Krasnahorka. II, 138.
- Kráy, Herr. I, 86. 100. 104. 107. 109.
 111. 113. 114. 118. 120. 324.
 — II, 3.
- Kremnitz. II, 466.
- Krey, Postmeister. II, 293.
- Krmann. II, 4.
- Kroaten. I, 29.
 — II, 4.
- Kroatien. II, 4. 14.
- Kronstadt. II, 309.
- Kruseay, Stephan. I, 344. 349.
 — II, 77. 79. 94. 102. 108. 180. 190.
- Kukisav. II, 109.
- Kurakin, Fürst. I, 206.
 — II, 253. 260. 265. 278. 279. 280. 287.
 290. 301. 307. 325. 408.
- Kurland. II, 121.
- Kurutzen, die. II, 458.
- Labanczen, die. II, 80. 458.
- Ladislaus, König. II, 548.
- Lafarque, Herr. II, 148.
- Lamberg, Fürst. II, 6. 7. 21. 50. 66.
 69. 70. 88. 97. 173. 194.
- La Mere, de, Brigadier. I, 182. 194.
 340. 342. 344.
- Lamotte, Herr. I, 98. 99. 106. 124.
 — II, 464. 473.
- Landek. II, 140.
- Landrecy. II, 385. 511.
- Lange, Dr. II, 190. 269. 332.
- Langenthal, Herr von. II, 229. 318.
 332. 333.
- La Roque, Mons. de. II, 241.
- Las Minas, Marquis. I, 53. 387.
- Latour. II, 80.
- Legationssecretär, preuss. II, 149.
- Leipzig. II, 82. 415.
- Leitha, II, 138.
- Lemberg. I, 215.
 — II, 20. 109. 157. 183. 185.
- Lemberg, Bischof von. I, 68.
- Lemer. S. La Mere.
- Lens. I, 125.
- Leopold L. Kaiser. I, 157. 262. 353.
 — II, 2. 28. 74. 98. 188. 198. 289.
 310. 327. 338. 339. 504. 527.

Leopold, Tochter des Kaisers. II, 316.
 Leopoldstadt, Festung. II, 463.
 Leuchtenberg, Landgrafschaft. II, 21.
 Leuchtenberg, siehe Lamberg Fürst von.
 Leutschau. I, 338.
 — II, 76. 80. 90. 463.
 Levante. II, 350. 430. 507.
 Levenhaupt, General. I, 69. 71.
 Leventz. I, 325.
 — II, 439. 463.
 Leytha. I, 315.
 Libertach, Münze. II, 459.
 Lichtenstein, Fürst. II, 423. 488. 489.
 Liefland. I, 30. 88. 209. 210.
 — II, 167. 424.
 Liga von Italien, die. II, 4. 13.
 Lille. I, 117.
 Lintelo, Baron von. II, 19. 21. 40. 41. 83. 111. 118. 164. 165. 190. 206. 318.
 Liptau, Grafschaft. II, 7.
 Lissa. II, 354.
 Lissabon. II, 335.
 Lith, Herr von. II, 21. 421.
 Lithauen. I, 213.
 — II, 142. 150.
 Lithauen, Pisarz von. I, 178.
 Locher, Rath. II, 148. 149. 156. 159. 178. 181.
 Lombardie. II, 414.
 London. I, 247. 252. 271.
 — II, 5. 8. 9. 12. 25. 30. 42. 48. 50. 65. 83. 111. 123. 194. 208. 213. 214. 215. 219. 222. 223. 229. 231. 232. 233. 235. 236. 241. 245. 248. 250. 254. 261. 263. 266. 271. 276. 283. 285. 300. 307. 312. 315. 320. 324. 344. 352. 369. 373. 382. 393. 394. 396. 406. 407. 417. 418. 420. 421. 422. 423. 425. 426. 428. 432. 433. 487.
 Lothringen, Herzog von. I, 304.
 — II, 56. 175. 334. 415. 290. 326. 523.
 Löwen. I, 39.
 Löwenwold, Baron von, Minister. I, 187.
 Lübeck. I, 218. 220.
 Lublin. I, 64. 307.
 — II, 70. 93. 109.
 Lublyo. II, 81.

Lubomirski, Fürst. I, 185. 338. 342. 363.
 — II, 18. 30. 36. 44. 68. 76. 87. 90. 95. 479.
 Ludwig, König von Ungern. II, 54. 58.
 Ludwig XIV. II, 227. 471.
 Ludwig XIV., König von Frankreich. I, 35. 79. 173. 291.
 Ludwigsorden. I, 98. 99. 106.
 Lutheraner. I, 60.
 Lüttich. I, 252.
 — II, 244.
 Macchiavelli. II, 506.
 Madrid. I, 147. 149.
 — II, 265. 482.
 Madrider Hof. II, 537.
 Mähren. I, 272. 283. 315. 322. 338. 370.
 — II, 3. 27. 154. 413. 444. 448. 447. 464. 479. 503. 510. 511. 512. 519.
 Maffei, Graf. II, 335. 352. 414.
 Mahlknecht, Baron, Minister. I, 47. 381.
 Mailand. I, 31. 33. 385. 386.
 — II, 382. 407. 414.
 Maillette, Herr v. II, 192. 213. 283. 415. 416.
 Maine, Herzog v. II, 16.
 Mainz, Kurfürst. II, 175.
 Maire, Herr v. II, 473.
 Makovic. I, 303.
 Malplaquet. I, 147. 151.
 Manjoki. II, 274.
 Mantua, Herzog v. I, 11. 51. 52. 57. 60. 304. 385. 391.
 — II, 14. 388. 511.
 Mannki. II, 265.
 Marienwerder. I, 214.
 — II, 6. 84. 136.
 Marlborough. I, 53. 130. 247. 252. 255. 272. 276. 284. 335. 337. 371. 386.
 — II, 4. 5. 6. 7. 8. 17. 18. 19. 20. 22. 23. 24. 25. 30. 35. 36. 37. 38. 40. 41. 42. 44. 46. 47. 48. 49. 84. 89. 95. 97. 100. 103. 104. 110. 112. 113. 115. 116. 118. 119. 169. 210. 239. 243. 247. 248. 266. 276. 422. 423.
 Marlborough, Herzogin v. II, 239.
 Marly. I, 173. 227. 281. 291. 323. 369.
 — II, 453.

Marmaroser Comit. I, 160.

— II, 7, 14, 73, 109.

Maros Fluss. I, 315, 317, 393.

Maros-Vasareli. II, 309.

Marron, Herr. I, 358.

Masham, Madame. II, 339.

Mathis-Claude, Witwe. I, 128.

Matweoff, Herr v. II, 279.

Maximilian Emanuel, Kurfürst v. Bayern. I, 35.

Mayerfeld, General. II, 75.

Mazarin, Cardinal. II, 286, 503, 505.

Mecklenburg. II, 39, 389, 518, 519.

Mecklenburg, Herzog v. II, 389.

Medina, Herzog v. I, 164.

Memel. I, 349.

Menager, Herr. I, 247, 252, 276.

— II, 11, 12, 270, 277, 361, 387, 396, 399, 406, 401, 408, 411, 414.

Mencikoff, Fürst. I, 67, 146, 179, 182, 214.

— II, 122, 520.

Menein. I, 92.

Mercy, General. I, 146.

Merv, Starost und Starostin v. II, 494.

Messineser. I, 4.

Mettelnich, Graf. II, 11, 126, 148, 267, 275, 278, 292, 296, 297, 303, 304, 308, 311, 316, 322, 327, 328, 330, 331, 348, 353, 355, 361, 366, 369, 388, 391, 404, 418.

Menier, Bischof. I, 235.

Meyerfeld, General. II, 7.

Michel Herr v. II, 448, 449, 450.

Michaelsorden, St. I, 99, 325.

Michlovsky. I, 339.

Milau, Herr v. II, 192, 204, 206, 213, 235, 293.

Miller, v. I, 341, 346.

Ministerium, Wiener. I, 17.

Miskolez. II, 438.

Missuna, Herr. II, 179.

Mittelländisches Meer. II, 430.

Moheuge. I, 149.

Mocsonok. I, 38, 40, 282, 286, 369, 373.

Modena, Herzog v. 326.

Mohacs, Schlacht bei. II, 54.

Moldau. I, 213, 394, 347, 359, 362, II, 447, 478.

Moldau, Woywode v. I, 67.

Moldauische Pforte. I, 289, 378.

Monasterol, Graf v. (S. auch Solar.)

I, 29, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87,

88, 93, 95, 112, 113, 114, 137, 139,

140, 141, 147, 173, 228, 234, 236.

Monmouth, Herzog. II, 125.

Mons. I, 24, 30, 46, 51, 53, 54, 72, 73,

81, 82, 83, 86, 90, 91, 92, 93, 94,

98, 136, 141, 147, 148, 149, 150,

320, 380, 385, 386, 388.

Montecuculi, General. II, 158.

Montferrat. II, 415.

Montmejan, Herr v. I, 68, 308.

Moran. I, 338.

Mordee. I, 156, 162.

Morel de Carrier. I, 213.

Morville, Graf. II, 532, 542, 543, 544, 547.

Moskau. I, 7, 32, 78, 191, 201, 213, 216, 226, 301, 308, 312, 345, 356,

— II, 71, 78, 136, 150, 186, 210, 212, 222, 317, 319, 382, 423, 424.

Moskowiter. I, 10, 66, 68, 69, 70, 71, 75, 78, 88, 89, 146, 172, 174,

180, 181, 188, 189, 190, 214, 242,

245, 246, 247, 296, 301, 338, 341,

342, 343, 344, 347, 362.

— II, 20, 62, 142, 144, 161, 164, 174, 214, 289, 380, 388, 417, 424, 429, 520.

Moskowitische Armee. II, 206.

Moskowitischer Friede. II, 101.

Moskowitischer General. II, 87.

Moskowitischer Gesandter. II, 222.

Moskowitischer Krieg. II, 76, 84.

Mose. I, 94.

Motte, la. S. Lamotte.

Müller, Peter. I, 290.

München. I, 31.

Münster, Graf v. I, 45, 378.

Münsterer Friede. II, 299.

Mullot, Abbé. II, 546.

Munkács. I, 58, 63, 126, 175, 176, 179, 180, 216, 236, 270, 303, 327, 329,

338, 350, 351, 352, 353, 354, 360,

397, 398.

— II, 7, 9, 10, 70, 73, 74, 75, 80, 84, 87, 88, 93, 113, 138, 179, 187,

188, 190, 198, 338, 340, 437, 454,

469, 495.

Munkács, Bischof v. I, 181, 182.

Murany. II, 125. 138.
 Nadasdy, Graf. II, 55.
 — II, 157.
 Nadi, Stadt. II, 338.
 Nagy-Banya, Festung. II, 437. 466. 479.
 Nagy-Magyar (Gross-Magendorf). I, 283. 370.
 Namur. II, 281.
 Narwa. I, 184. 185. 186.
 Navarra, König von. I, 236.
 Neapel. I, 50. 53. 164. 383. 386.
 — II, 271. 357. 378. 414. 446. 511. 512.
 Nedecky, Herr. I, 207. 208. 221. 309.
 — II, 222. 230.
 Neitraer Bischof. II, 27.
 Neuburg. II, 175.
 Neuburg, Prinz von. II, 346.
 Neubäusel. I, 186. 325. 326. 330. 338.
 — II, 7. 9. 17. 92. 137. 195. 463.
 Neustadt. I, 215.
 — II, 57.
 Neva. I, 80. 314.
 Nicomedia. II, 465.
 Niederlande. I, 130. 133. 134.
 — II, 3. 286. 300. 320. 323. 388. 392. 407. 410. 421. 520.
 Nieder-Österreich. II, 510.
 Nimwege. I, 252.
 — II, 227. 244.
 Nimwegen, Friede von. II, 290.
 Nordische Mächte. II, 242.
 Nürnberg. II, 392.
 Ober-Österreich. II, 510.
 Ober-Rhein. II, 206.
 Ober-Yssel. II, 306. 343. 350.
 Oskai, Brigadier. I, 322.
 Oesterreich. I, 338.
 — II, 11. 228.
 Oesterreich, Erzherzogthum. II, 27.
 Oesterreich, Haus von. I, 1. 5. 15. 17. 18. 23. 28. 35. 36. 37. 38. 47. 49. 50. 51. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 64. 68. 69. 70. 74. 75. 76. 78. 92. 116. 133. 155. 158. 160. 161. 162. 170. 177. 178. 179. 180. 182. 195. 210. 211. 217. 223. 227. 231. 232. 236. 240. 243. 255. 260. 261. 262. 263. 264. 266. 267. 278. 285. 295. 296. 306. 318.

Oesterreich, Haus von. II, 3. 5. 12. 13. 29. 31. 32. 33. 35. 45. 51. 53. 55. 57. 58. 59. 64. 71. 72. 94. 97. 99. 112. 129. 132. 153. 155. 173. 174. 175. 184. 187. 198. 199. 201. 202. 203. 217. 220. 221. 223. 224. 225. 227. 239. 240. 257. 268. 286. 287. 299. 302. 309. 310. 311. 317. 322. 336. 337. 338. 339. 341. 350. 353. 357. 362. 371. 378. 389. 397. 411. 440. 442. 448. 456. 469. 480. 487. 488. 503. 507. 508. 510. 520.
 Oesterreich, Kaiserin von. II, 222.
 Oesterreich, Prinzessin von. I, 267.
 Ofen. I, 98. 320.
 — II, 76. 157. 444.
 Okolicsanyi, Christoph. I, 12.
 Okolicsanyi, Paul. I, 292.
 — II, 2.
 Onod. I, 26. 31. 59. 74. 159. 217. 223. 227. 230. 232. 260. 292. 295. 296. 306.
 — II, 2. 77. 479.
 Orleans, Herzog von. I, 131. 132.
 — II, 16. 500. 501. 513. 526. 527. 528. 531. 533. 534. 537. 538.
 Orleans, Madame von. II, 16.
 Ormond, Herzog von. II, 353. 372. 376. 382. 385. 392. 434.
 Osnabrücker Friede. II, 28.
 Ostende. II, 423. 507.
 Ottlik, Herr. I, 294.
 — II, 190. 213.
 Ottoboni, Cardinal. I, 149.
 Oudenarde. I, 109. 117.
 Ouvekerke, Herr. I, 118. 329.
 Oxford, Milord. II, 222. 236. 240. 394. 434.
 Palatsch Infanterie. II, 460.
 Palatin. II, 54. 61. 81. 186. 198. 450.
 Palatine (von Belz). S. Belz.
 Palffy, Graf von, Feldmarschall. I, 207. 218. 222. 225. 230. 350. 352. 354. 395.
 — II, 10. 126. 147. 149. 154. 158. 159. 177. 178. 179. 181. 182. 185. 187. 188. 192. 195. 196. 197. 256. 340. 496.
 Palmes, Herr von. II, 9. 123. 148. 151. 162. 164. 165.
 Papay, Herr. I, 328.
 — II, 420.

- apst. I, 18.
— II, 4. 13. 18. 19. 21. 23. 27. 247. 356.
424. 481.
- Paris. I, 6. 25. 29. 53. 72. 73. 81. 83.
86. 87. 88. 95. 98. 99. 100. 107. 108.
111. 112. 113. 114. 115. 118. 119.
120. 122. 123. 124. 126. 127. 128.
129. 130. 131. 132. 133. 134. 135.
136. 139. 141. 143. 147. 148. 149.
150. 153. 155. 156. 158. 162. 163.
164. 165. 166. 167. 172. 202. 206.
226. 228. 230. 233. 234. 235. 236.
240. 245. 246. 248. 249. 250. 251.
253. 254. 255. 258. 259. 264. 265.
271. 272. 276. 277. 282. 287. 316.
323. 324. 326. 327. 330. 331. 332.
339. 363. 365. 387.
— II, 4. 12. 13. 115. 226. 243. 264. 275.
280. 286. 314. 330. 333. 335. 342.
346. 347. 364. 374. 381. 382. 384.
385. 404. 416. 425. 426. 427. 429.
432. 433. 434. 478. 494. 516. 527.
539.
- Parma. II, 506. 507.
- Passionei, Graf. II, 11. 13. 343. 344. 356.
- Passy. II, 494. 495.
- Patak. I, 121. 329.
— II, 6. 62. 66. 69. 158. 278. 285.
- Pavia. II, 511.
- Pax. II, 444.
- Pazdies. II, 180.
- Pekri, General. II, 443. 478.
- Pembrok, Graf. II, 44.
- Pensionär. Siehe Heinsius.
- Perron, Baron von. II, 14.
- Pest. II, 453.
- Petecum, Minister des Herzogs von
Holstein. I, 151. 152. 153. 155.
— II, 392.
- Peter Alexowitsch, Czar. I, 68.
175. 308.
- Peterborough, Lord. II, 10. 146.
148. 149. 150. 151. 152. 153. 156.
162. 164. 165. 168. 169. 170. 171.
172. 179. 190. 191. 195.
- Petersburg. I, 77. 78. 185. 300.
— II, 142. 150.
- Peterson, Herr. (Jablonski.) II, 23.
134. 192. 204. 206. 231. 235. 293.
300. 312. 319. 332.
- Petroczi, General. II, 303.
- Pfalzgraf. II, 175. 287. 334.
- Pforte, ottomanische. I, 32. 43. 44.
151. 188. 193. 195. 200. 203. 206.
210. 211. 234. 331. 363.
— II, 10. 14. 24. 36. 76. 96. 101. 194.
195. 212. 213. 302. 311. 344. 354.
439. 445. 468. 521.
- Philipp IV., König von Spanien. I, 261.
- Philipp, Spaniens Kronpräsident. I, 59.
383.
- Philipp V., König von Spanien. I, 54.
129. 130. 134. 153. 162. 164. 225.
250. 257. 388.
— II, 50. 52. 113. 129. 226. 254. 265.
275. 320. 396.
- Piemont. II, 410.
- Piemont, Prinz von. I, 162.
- Piper, Graf. I, 77.
— II, 68.
- Pirenäen. II, 509.
- Pirenäen-Friede. II, 285.
- Pisa. I, 52. 385.
- Plazendaal. I, 120.
- Podhorszki. II, 4.
- Podolien. II, 519.
- Polen. I, 4. 7. 10. 12. 15. 24. 27. 28. 29.
63. 65. 70. 71. 74. 75. 76. 78. 79. 80.
81. 83. 88. 114. 145. 151. 169. 179.
185. 187. 188. 194. 200. 213. 214.
218. 220. 222. 229. 230. 239. 265.
267. 285. 298. 301. 303. 307. 308.
310. 311. 327. 332. 343. 361. 362.
— II, 2. 6. 9. 10. 14. 15. 18. 20. 21. 32.
36. 51. 54. 64. 66. 68. 72. 73. 80. 82.
84. 90. 109. 120. 139. 144. 149. 158.
161. 162. 164. 172. 181. 182. 186.
197. 200. 228. 256. 264. 280. 289.
303. 307. 350. 363. 380. 398. 403.
416. 424. 425. 429. 430. 447. 463.
473. 476. 478. 481. 490. 495. 509.
510. 511. 518. 519. 535. 537.
- Polen, die. I, 68. 69. 74. 210. 212. 297.
309. 342. 346. 347. 349. 364.
- Polen, König von. I, 26. 30. 31. 32.
33. 67. 76. 121. 177. 178. 182. 188.
220. 239. 240. 241. 243. 245. 247.
248. 300. 313. 322. 354. 358.
— II, 1. 6. 10. 11. 13. 15. 21. 55. 72. 90.
91. 133. 149. 153. 186. 187. 207. 209.

210. 211. 222. 224. 227. 287. 288.
301. 320. 326. 334. 363. 380. 408.
424. 425. 430. 481. 486. 490. 535.
- Polen, Krone von. I, 63. 66. 76. 86. 89.
110. 205. 296. 297. 301. 342.
— II, 108. 109.
- Polen, Kron-Gross-Generalin von. II,
108. 109.
- Pollignac, Abbé. I, 151. 155. 156. 252.
253. 276.
— II, 221. 275. 277. 278. 287. 294. 296.
297. 303. 305. 306. 307. 316. 322.
326. 331. 336. 342. 343. 344. 346.
348. 350. 353. 355. 357. 359. 363.
367. 368. 369. 372. 373. 374. 375.
377. 381. 388. 390. 393. 394. 395.
399. 400. 401. 402. 406. 413. 414.
415. 417. 418. 421. 422.
- Poloczi, Brigadier. I, 315.
- Pollura, Münze. II, 459.
- Pommern. I, 30.
— II, 6. 63. 62. 84. 134. 170. 206. 334.
344. 380. 417.
- Pontanus, Professor. II, 278. 289. 302.
- Port Mahon. II, 313. 378. 413.
- Portobello. II, 324.
- Portugal. I, 131.
— II, 52. 225. 305. 335. 424.
- Portugal, König von. II, 414.
- Portugiesen. I, 132.
— II, 225.
- Posen. II, 22. 186.
- Posen, Palatine von. I, 121. 163. 320.
— II, 38. 482.
- Posener Landtag. II, 28. 83.
- Potocki, S. Kiew, Palatin von.
- Potsdam. II, 205.
- Prag. II, 425.
- Pressburg. I, 36. 97. 105. 227. 266.
315. 322.
— II, 54. 56. 58. 130. 154. 188. 198.
354. 356. 363. 367. 374. 388. 444.
480. 508.
- Pressburg, Reichstag zu. I, 232. 353.
399.
— II, 89. 98. 126. 237. 538.
- Preussen. I, 343. 362.
— II, 19. 24. 36. 38. 39. 40. 42. 49. 70.
81. 82. 91. 104. 106. 107. 131. 133.
140. 185. 166. 167. 168. 172. 177.
211. 212. 224. 253. 263. 289. 292.
327. 335. 380. 391. 413. 415. 518.
- Preussen, König von. I, 13. 16. 18.
19. 28. 31. 64. 139. 160. 179. 214.
254. 264. 282. 335.
— II, 2. 3. 4. 5. 6. 8. 9. 10. 11. 44. 46.
50. 51. 52. 60. 63. 64. 70. 71. 72. 76.
78. 86. 88. 91. 92. 100. 110. 112.
116. 117. 120. 122. 126. 145. 151.
157. 160. 166. 167. 168. 170. 173.
175. 180. 190. 205. 207. 211. 234.
247. 254. 260. 267. 282. 297. 373.
376. 380. 381. 392. 408. 535.
- Preussen, Prinz von. II, 3.
- Prié, Marquis. II, 288.
- Prinzessin, französische. II, 522.
525.
- Prior, Herr. I, 253.
— II, 14. 422. 430. 431.
- Protestanten. I, 354.
— II, 237. 254. 255. 256. 257. 258. 260.
278. 281. 293. 296. 297. 302. 304.
305. 308. 321. 323. 325. 327. 371.
388. 402. 424. 431. 442.
- Protestanten in Ungern. II, 4.
- Protestanten in Siebenbürgen. II, 4.
- Protestantische Fürsten. I, 337.
- Protestantische Deputirte. II, 52.
- Protestantische Stände. II, 4. 6. 8.
65. 67.
- Protestantismus. II, 5.
- Pultawa, Schlacht bei. I, 145. 146.
169. 170.
- Quastalla, Herzog v. II, 358.
- Queensbury, Herzog. II, 44.
- Quesnoy. II, 376. 395. 414.
- Raub. II, 444.
- Rabov. I, 336.
- Rabutin, Graf v., General. I, 3. 292.
317. 393.
— II, 134. 309. 478. 479.
- Raby, Lord. I, 252. 253. 254.
— II, 5. 6. 8. 9. 19. 20. 22. 23. 24. 38.
40. 41. 42. 44. 84. 85. 103. 118. 120.
123. 147. 148. 151. 162. 163. 164.
165. 168. 169. 183. 184. 190. 191.
207. 209. 249.
- Rada. I, 16.
- Raday. I, 48. 284. 304. 309. 352. 353.
371. 382.

Raday, H. 2. 3. 7. 22. 40. 41. 177. 190.
195. 196. 230. 264. 303. 413. 419.
 Radstadt, S. Rastadt.
 Radziwiłł, Fürstin. H. 20.
 Raizen. (S. Rascier.) H. 437. 444.
459. 496. 520.
 Rákóczy, Georg I. 1. 261.
 — H. 53. 510.
 Rákóczy, Georg II. H. 53.
 Rákóczy, Fürstin von. 1. 29.
 Rakofsky, Melchior. 1. 12. 292.
 Rameli, Schlacht bei. 1. 34. 211. 388.
 Randvick, Herr v. H. 330. 344.
 Rascier. (S. Raizen.) 1. 67. 239. 322.
359.
 Rassa, Graf von. 1. 128. 136. 153. 329.
332.
 Rastadt, H. 13. 34. 514.
 Rastädter Friede. H. 498. 533. 540.
 Rastenburg, H. 20. 27.
 Ratki, Herr v. 1. 100. 116.
 — H. 473.
 Rechar, Herr v. 1. 287.
 Rechteren, Graf. H. 12. 22. 254. 278.
302. 303. 304. 306. 316. 327. 328.
329. 330. 331. 343. 353. 388. 400.
401. 402. 403. 405. 406. 407. 408.
409. 410. 411. 412. 413. 414. 417.
424.
 Reda, Herr von (Radai). H. 21.
 Regensburg, H. 21. 163. 171. 211.
366.
 Reichsfürsten, kleine. 1. 47. 381.
 Reichsfürste, die deutschen. H. 228.
 Rekitz, H. 338. 339.
 Rheims, H. 523. 524.
 Rhein. 1. 90. 228. 313.
 — H. 87. 107. 167. 170. 271. 276. 480.
504. 511.
 Rheinschild, Feldmarschall. 1. 146.
 Richelieu, H. 503.
 Niga. 1. 184. 185. 186. 187. 189. 190.
201. 349. 350.
 Riga, H. 140. 141. 142. 143. 150.
 Riswick, Friede zu. 1. 171.
 — H. 215. 258. 303. 335.
 Robinson, Milord. H. 209. 210. 211.
220. 221. 228. 242. 243. 252.
 Rodosto, H. 500. 501. 513. 522. 525.
532. 542. 543.

Roland, de. 1. 86. 316. 320.
 Rom 1. 131.
 — H. 4. 6. 273. 283. 343. 480. 481. 489.
 Römischer König. H. 432.
 Rönne, General. 1. 154. 182. 190. 349.
350.
 Rosenau, Herr v. (S. Guaden.) H. 23.
184. 213. 218. 233. 238. 258. 474.
 Rosenbaum, Herr v. H. 289.
 Rotterdam, H. 42. 118. 283. 323. 417.
429.
 Roubenson, Herr von (Robinson).
1. 86. 253.
 Rouen. 1. 247.
 — H. 13.
 Rouillé, Präsident v. 1. 3. 5. 10. 21. 23.
37. 39. 40. 41. 43. 49. 124. 125. 128.
130. 134. 141. 142. 143. 144. 145.
286. 287. 288. 334. 336. 373. 382.
 Rudolph II. H. 53. 58.
 Rügen, Insel. H. 413. 417.
 Russen, H. 289.
 Russland. 1. 332.
 — H. 161. 182.
 Rutkovszki, Herr v. H. 18. 21. 36.
 Ruzini, Venetian. Gesandter. H. 12. 350.
 Rziesan, General. H. 411. 413.
 Saarlouis. 1. 93. 94. 320.
 Sachsen. 1. 32. 53. 143. 148. 176. 184.
211. 239. 243. 245. 307. 349. 386.
 — H. 21. 175. 187. 333. 352. 380. 479.
 Sachsen, Prinz von. H. 423.
 Sachsen-Zeitz, Cardinal von. H. 30.
147.
 Salonic. 1. 317. 331. 393.
 Salm, Fürst von. H. 20. 40.
 Sandec, H. 82.
 Sáros, Graf von (Rakoczy). H. 13.
229. 492. 499. 501. 502. 513. 522.
533. 534. 542. 547.
 Sardinien. 1. 53. 164. 380.
 Sardinien, König von. H. 506. 507.
511. 515.
 Sároser Comitát. H. 107.
 Sáros-Patak. H. 338. 339.
 Sau, Fluss. H. 450.
 Savadka. S. Zavadka.
 Savoyen. 1. 52. 162. 263. 284. 304. 371.
 — H. 146. 350. 352. 414. 415.
 Savoyen, Chevalier von. H. 307.

- Savoyen, Herzog von. II, 10. 13. 15. 146. 150. 170. 382. 393. 407. 410.
- Scarron, Dichter. I, 107.
- Schacheverel, Doctor II, 119. 239. 247.
- Schafiroff, Baron, russischer Vicekanzler. I, 182. 191. 202. 206. 208. 209. 210. 212. 221. 309. 311. 312. 363.
— II, 122. 280. 287.
- Schelde (Escaut). I, 244.
- Schemnitz, II, 154. 466.
- Scheremetoff, Graf, Feldmarschall. I, 185. 187. 190. 191.
- Schlesien. I, 298.
— II, 3. 9. 27. 66. 71. 87. 89. 119. 176. 228. 258. 296. 306. 391. 447. 479. 503. 510. 511. 512.
- Schlick, General. II, 423. 440.
- Schlieben, Graf von. II, 50. 63.
- Schlippenbach, Herr von. II, 205. 206.
- Schlitten, Graf von (Schlieben). II, 147.
- Schmettau, Baron von. II, 40. 100. 110. 113. 115. 116. 118. 119. 131. 166.
- Schmidt, Andreas. I, 119. 123. 128. 136. 140. 142. 149. 166. 167. 325. 343. 365.
— II, 150.
- Schonen (Sennie). I, 205.
- Schottland. I, 87.
— II, 295. 409.
- Schottländer. II, 295.
- Schranz, Architekt. II, 122.
- Schütt, Insel. I, 282. 286. 370. 373.
— II, 95. 443. 445.
- Schweden. I, 28. 33. 34. 66. 68. 69. 70. 71. 72. 86. 88. 148. 167. 176. 180. 194. 201. 205. 209. 210. 298. 299. 310. 311. 313. 316. 338. 342. 345. 346.
- Schweden. II, 2. 7. 15. 51. 63. 75. 84. 88. 174. 176. 210. 263. 280. 287. 334. 372. 380. 382. 388. 413. 417. 420. 421. 424. 427. 429. 430. 521.
- Schweden, König von. I, 19. 27. 30. 31. 32. 53. 63. 65. 67. 69. 70. 71. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 84. 88. 89. 93. 136. 145. 146. 147. 148. 152. 161. 168. 169. 170. 171. 172. 176. 178. 179. 189. 191. 192. 195. 199. 200. 203. 204. 205. 206. 211. 212. 215. 217. 220. 221. 232. 238. 239. 244. 248. 282. 297. 298. 299. 300. 301. 307. 310. 312. 313. 314. 322. 337. 339. 341. 344. 345. 346. 347. 363. 364. 386.
- Schweden, König von. II, 1. 4. 6. 7. 8. 9. 20. 67. 71. 76. 81. 89. 121. 144. 170. 173. 174. 195. 210. 228. 271. 423. 424. 476. 495. 503.
- Schwedischer Gesandter. II, 21.
- Schwedischer Krieg. II, 106.
- Schweiz. II, 371.
- Schweizer. II, 366.
- Scott, Herr. II, 493.
- Scythen. II, 467.
- Secretär, bairischer Gesandtschafts-. I, 53. 387.
- Secretär des Czar. I, 237.
- Senat, ungarischer. I, 48. 382.
- Serini, Graf (Zriny). I, 302.
— II, 463.
- Sibirien. I, 188.
- Sibo. I, 3. 42. 376.
- Sicilien. I, 164.
— II, 407. 414. 506. 511. 512. 537.
- Sicilianer. I, 55. 389.
- Siebenbürgen, Fürstin von. I, 64.
- Siebenbürgen, Stände von. I, 55. 389.
- Siebenbürgen, Protestanten in. II, 4.
- Sikingen, General. II, 80. 95.
- Silver, Nathakoel, jüdischer Handelsmann in Krakau. I, 286. 373.
- Sinzenhof, Graf. II, 225.
- Sivecz. S. Ziwece.
- Slavonien. II, 154.
- Smölitz. I, 303.
— II, 142.
- Soissons, Graf von. II, 307.
- Solar, Graf von. (S. auch Monastero!) I, 30. 84. 88. 89. 93. 213. 220. 221. 233. 316. 318. 354.
- Soliman, Sultan. II, 54.
- Solth. II, 439.
- Solth, Lager bei. II, 446.
- Somlyó, Festung. I, 317. 393.
— II, 437.
- Sommerset, Herzog von. II, 248.
- Sovári. II, 136.

- Spandau. II, 165.
 Spanheim, Baron. II, 40.
 Spanien. I, 53. 55. 59. 62. 129. 132. 133. 134. 137. 147. 152. 162. 166. 225. 228. 262.
 — II, 10. 27. 29. 31. 33. 34. 39. 40. 146. 149. 167. 170. 175. 178. 216. 221. 226. 237. 244. 246. 251. 271. 272. 276. 295. 305. 309. 312. 313. 320. 335. 370. 377. 390. 431. 446. 496. 501. 503. 504. 506. 507. 509. 511. 512. 515. 516. 518. 520. 531. 533. 536. 537. 538. 540. 543. 544. 545. 546.
 Spanien, Botschafter von. I, 129. 133. 137.
 Spanien, Infant von. I, 511.
 Spanien, König von. I, 55. 131. 149. 150. 156. 164. 234. 250. 257. 258. 262. 267.
 — II, 57. 129. 170. 198. 221. 286. 482. 483. 504. 509. 527. 531. 535. 537. 539. 544. 546.
 Spanien, Königin von. I, 267.
 Spanier, die. I, 162.
 — II, 286. 287.
 Spiegel. II, 187.
 Spiszki, Starost. S. Szpiski.
 Sreter, Herr von. S. Szreter.
 Stände, conföderirte, von Ungern. I, 54. 388.
 Stanislaus, König von Polen. I, 30. 64. 67. 74. 75. 78. 81. 86. 89. 167. 177. 188. 215. 220. 221. 297. 298. 301. 322. 338. 354.
 — II, 1. 6. 81. 380.
 Stanislaus'sche Partei. II, 90.
 Starbemberg. I, 149. 315. 320.
 — II, 146. 154. 170. 478.
 Steiermark. II, 27. 479.
 Stella, Graf. II, 423.
 Stephan I., König von Ungern. II, 53.
 Stepney, Herr. II, 17.
 Stettin. I, 354.
 Stompf (Stampfen?). I, 322.
 Strafford, Graf. I, 252. 253.
 — II, 5. 12. 207. 208. 210. 211. 214. 220. 222. 226. 244. 252. 259. 260. 261. 263. 267. 269. 273. 278. 282. 285. 286. 297. 302. 303. 306. 307. 308. 316. 319. 321. 322. 323. 325. 326. 327. 328. 329. 333. 335. 340. 343. 349. 350. 352. 355. 356. 357. 360. 367. 368. 369. 371. 372. 373. 374. 375. 379. 380. 381. 384. 386. 387. 390. 391. 393. 394. 396. 401. 402. 405. 406. 407. 408. 409. 414. 417. 418. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431.
 Strassburg. I, 130. 133.
 — II, 422.
 Stritz. I, 352.
 Stuhlweissenburg. II, 319. 443.
 Sully, Graf. I, 53. 387.
 Sund, im. II, 492.
 Sunderland, Graf. II, 45. 47. 117. 235. 239.
 Szabolcs. I, 302.
 Szada-Erdő. II, 453.
 Szathmar. I, 119. 123. 302. 325. 351.
 — II, 138. 179. 189. 196. 209. 215. 220. 255. 256. 271. 272. 297. 301. 311. 437. 463.
 Szathmar, Friedensschluss v. II, 11. 313.
 Szathmarer Comitát. I, 180.
 Szathmar, Graf von. I, 22.
 Szecsenyi. I, 12. 217. 230. 293. 295.
 — II, 26. 27. 39. 61. 74. 98. 281. 282. 299. 321. 341. 355. 455.
 Szegedin. I, 98. 320.
 — II, 448. 449. 450.
 Szekelyhid. I, 183. 221.
 Szerencs. I, 141. 144. 145. 147. 175. 183. 186. 207. 226. 234. 259. 272. 273. 334. 339. 340.
 — II, 52. 122. 128. 130. 131. 482. 485.
 Sziniava. II, 108.
 Sziniavski, Kron-Gross-Feldherr in Polen. I, 72.
 — II, 1. 4. 12. 80. 184.
 Sziniavska, Gemahlin des Kron-Gross-Feldherrn in Polen. I, 10. 31. 66. 67. 184.
 — II, 108. 109.
 Szkolya. I, 187.
 — II, 14.
 Szolnok. II, 7. 107. 124. 132. 163. 195.
 Szpiski, Starost. I, 121.
 — II, 90.
 Szreter, Herr. II, 230. 415.

Sztrich. II, 182.
 Sztrapko. II, 138.
 Tallaba, Herr. I, 339.
 — II, 121, 122.
 Talman. I, 349.
 Talya. I, 136, 332.
 Tario, Graf. I, 178.
 Tarragona. II, 179.
 Tartaren. II, 140, 463.
 Tartaren, cirkassische. I, 239.
 Tartaren - Chan. II, 144.
 Tartaren - Chan, Sohn des. II, 161.
 Telek I, Michael. II, 55.
 Temesvár, Pascha von. II, 153, 441.
 Terebes. II, 475.
 Tessé, Marschall von. II, 522, 532, 539.
 Theiss. I, 302, 336.
 — II, 4.
 Theissarmee. II, 107.
 Thorn. I, 64.
 — II, 75, 110, 212, 229, 307.
 Thurotz. I, 306.
 Tilson, Herr. II, 44, 208, 214, 218, 238, 241.
 Tirol. II, 510.
 Tököly, Fürst. I, 86.
 — II, 55, 56, 58, 137, 138, 153, 154, 200, 285, 303, 325, 339, 456, 464, 465.
 Tokai. I, 153, 179, 182, 206.
 — II, 4, 158, 338, 437, 465.
 Tokaier Wein. II, 122, 438.
 Tolet, General. II, 7.
 Tolvay, Herr. II, 4, 20, 73, 193.
 Torcy, Marquis. I, 3, 6, 10, 11, 16, 20, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 39, 45, 46, 68, 70, 81, 82, 85, 86, 88, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 148, 149, 152, 153, 155, 156, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 172, 173, 174, 186, 187, 189, 218, 219, 226, 227, 228, 231, 234, 235, 236, 237, 241, 242, 244, 247, 248, 249, 250, 252, 254, 258, 259, 265, 268, 271, 272, 273, 274, 276, 277, 279, 280, 287, 288, 291, 292, 319, 323,

324, 326, 327, 328, 329, 330, 333, 336, 339, 348, 360, 378.
 Torcy, Marquis. II, 6, 14, 237, 275, 380, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 446, 475, 485, 498, 514.
 Tongmu. II, 287.
 Tory - Ministerium. II, 10, 11, 12.
 Torys. II, 236, 239, 240, 248, 252.
 Toscana. I, 164.
 — II, 516.
 Toscani. II, 116.
 Toulon. I, 81.
 — II, 226.
 Toulouse, Graf von. II, 16, 500, 514, 521, 526, 534, 537, 545.
 Tournay. I, 134, 141.
 Tournay, Citadelle von. I, 145.
 Tournon, Graf von. I, 28, 72, 82, 83, 85, 86, 304, 316, 317, 319, 393.
 — II, 4, 475, 477, 482, 483, 484.
 Townsend, Lord. II, 5, 6, 7, 102, 103, 118, 119, 169.
 Trautson. II, 423.
 Tremoille, de la, Cardinal. II, 481.
 Trencsin. I, 31, 115, 116, 117, 228.
 — II, 1, 3, 444, 479.
 Trier, Kurfürst von. II, 175.
 Türkei. I, 151, 341.
 — II, 478.
 Türken. I, 19, 32, 33, 59, 60, 178, 190, 202, 203, 204, 205, 209, 210, 211, 213, 215, 233, 238, 239, 242, 244, 245, 267, 300, 304, 358, 359, 361.
 — II, 4, 7, 8, 15, 16, 19, 31, 32, 35, 39, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 65, 71, 76, 84, 86, 90, 93, 96, 98, 99, 113, 114, 116, 117, 119, 125, 132, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 149, 151, 153, 155, 166, 167, 173, 174, 194, 199, 200, 202, 207, 209, 212, 214, 216, 217, 225, 227, 255, 267, 268, 274, 280, 282, 285, 286, 287, 302, 337, 344, 345, 353, 358, 363, 382, 441, 445, 446, 448, 465, 488, 499, 502, 510, 513, 514, 516, 517, 518, 519, 535, 536, 540, 541.
 Türkenkrieg. II, 161, 164.
 Turin. I, 4, 54, 211, 388.
 — II, 165.

- Tyrnau. I, 4. 9. 10. 24. 266. 296. 306. 335.
 — II, 59. 77. 186. 199. 302. 439. 460.
462. 480.
 Tyrnauer Vertrag. II, 27. 29. 48. 83. 302.
 Ugocsa, Comitatus von. I, 180.
 Ujvar. II, 20. 107. 123. 153. 169.
 Ukraine. I, 179. 182.
 — II, 20. 161. 280. 519.
 Ulfeld, General. I, 147.
 Ungern, König von. I, 18. 19. 26. 44.
79. 300.
 Ungern, Protestanten. II, 4.
 Ungvár. I, 80. 216. 222. 295. 338.
 — II, 9. 131. 138. 179. 182. 437.
 Urbich, Herr v. I, 177. 181.
 — II, 8. 83. 106. 107. 150. 159. 164.
 Utrecht. I, 232. 253. 258. 259. 270.
 — II, 11. 12. 244. 250. 254. 260. 261.
263. 264. 266. 267. 268. 269. 276.
277. 278. 279. 280. 282. 283. 284.
286. 287. 290. 292. 294. 295. 296.
298. 301. 306. 314. 315. 319. 320.
321. 325. 326. 330. 333. 336. 341.
346. 347. 348. 352. 356. 357. 358.
359. 360. 361. 363. 367. 368. 369.
372. 373. 374. 379. 382. 383. 385.
386. 387. 389. 391. 393. 396. 398.
400. 403. 406. 408. 409. 412. 413.
416. 423. 425. 428. 429. 430. 432.
504. 514. 527. 533. 537. 540. 543.
544.
 d'Uxelles, Marschall. I, 153. 156.
 — II, 270. 271. 273. 339. 370. 400. 534.
 Vadillo, Manuel de. II, 265.
 Vadkert. II, 80. 91.
 Valencia. I, 54. 387.
 Valois, Mademoiselle de. II, 501. 526.
 Varad (Warasdin?). II, 338.
 Vatkerek. I, 163. 165.
 Vay. II, 181.
 Vendome, Herzog. I, 52. 386.
 — II, 21. 170.
 Venedig. I, 28. 149.
 — II, 4. 13. 14. 21. 40. 116. 291. 337.
365. 367. 369. 371. 373. 375. 377.
378. 388. 389. 473.
 Venetianer. I, 211.
 — II, 4. 170. 350.
 Veracius. I, 142. 335.
 Verder, Graf. II, 363.
 Vereczke. II, 139. 180.
 Veresegyhaz. II, 452.
 Vergue, la. II, 366.
 Verne, Graf v. II, 372. 380.
 Versailles. I, 49. 94. 132. 163. 258.
268. 291. 382.
 — II, 275. 370. 429. 536.
 Vetes, Ladislaus Kökenyesdi v. I, 14.
21. 34. 35. 49. 64. 80. 93. 96. 143.
144. 173. 175. 194. 196. 237. 281.
282. 286. 287. 288. 289. 291. 292.
295. 296. 297. 304. 314. 316. 317.
323. 324. 325. 326. 327. 330. 334.
339. 340. 349. 354. 356. 357. 359.
363. 364. 365. 392. 393.
 — II, 4. 8. 16. 17. 94. 174. 243. 270. 271.
280. 364. 395. 419. 477. 480. 484. 485.
 Vezir. I, 211.
 Vilcotray. II, 523.
 Villanova, bei Warschau. I, 183. 184.
186. 201.
 Villars, Marschall. I, 146. 244. 245.
247. 315.
 — II, 396.
 Villeua, Stadt in Valencia. I, 54. 387.
 Villepolski, Herr. I, 121. 122.
 Villeroy. I, 52. 386.
 Vincenti, Herr. II, 14.
 Visocko. S. Wisoeko.
 Viszki. II, 14.
 Vliea, goldenes. II, 94.
 Voynovitsch, Baron. II, 4.
 Voisin, Herr. I, 134.
 Waag. I, 86. 282. 283. 315. 322. 326. 370.
 — II, 478. 479.
 Wallachei. I, 304. 339.
 — II, 80. 447.
 Wallachei, Woywode von der. I, 67.
 Warschau. I, 28. 30. 32. 66. 68. 69.
107. 170. 176. 181. 183. 201. 248.
308. 311. 363.
 — II, 2. 68. 78. 86. 87. 93. 109. 110.
301. 499.
 Warschauer Vertrag. I, 191. 193.
196. 197. 198. 199. 345.
 Wartenberg, Graf von. I, 64.
 — II, 5. 9. 19. 39. 82. 85. 119. 120. 165.
 Wartenberg, Gräfin von. II, 5. 120.
 Wegener, Herr. II, 134. 139. 140. 142.
147. 148. 192. 204. 295. 296. 213. 230.

- Weichsel. II, [110](#).
 Weisses Berg. I, [322](#).
 Weiden, Herr von. II, [5](#). [49](#). [279](#).
[283](#). [284](#). [288](#). [289](#). [300](#). [313](#). [319](#).
[330](#). [331](#). [333](#). [342](#). [384](#).
 Wertheren, Graf. II, [473](#). [481](#). [483](#).
 Wesel. II, [191](#). [293](#). [416](#).
 Westmünster. II, [423](#).
 Westphalen. I, [336](#).
 Westphälischer Friede. II, [218](#).
[228](#). [258](#). [259](#). [274](#). [358](#).
 — II, [176](#). [280](#). [496](#).
 Whitehall. II, [214](#). [218](#). [238](#).
 Wiebeking, Herr. II, [213](#). [241](#).
 Wien. I, [34](#). [51](#). [127](#). [138](#). [146](#). [187](#). [180](#).
[384](#).
 — II, [5](#). [6](#). [7](#). [8](#). [9](#). [10](#). [14](#). [15](#). [20](#). [21](#).
[22](#). [26](#). [29](#). [30](#). [35](#). [40](#). [41](#). [43](#). [50](#). [56](#).
[57](#). [70](#). [83](#). [87](#). [88](#). [96](#). [97](#). [113](#). [118](#).
[119](#). [123](#). [137](#). [148](#). [149](#). [151](#). [153](#).
[157](#). [158](#). [159](#). [162](#). [164](#). [165](#). [168](#).
[169](#). [170](#). [171](#). [172](#). [176](#). [181](#). [182](#).
[183](#). [184](#). [185](#). [189](#). [190](#). [193](#). [194](#).
[195](#). [199](#). [241](#). [216](#). [222](#). [230](#). [255](#).
[297](#). [305](#). [323](#). [324](#). [327](#). [329](#). [344](#).
[350](#). [354](#). [356](#). [365](#). [366](#). [374](#). [386](#).
[393](#). [394](#). [406](#). [413](#). [444](#). [461](#). [466](#).
[488](#). [495](#). [507](#). [516](#). [527](#).
 Wiener Friede (1606). II, [27](#).
 Wien, Hof von. I, [46](#). [47](#). [50](#). [51](#). [59](#).
[67](#). [117](#). [126](#). [128](#). [148](#). [159](#). [160](#). [161](#).
[164](#). [174](#). [177](#). [184](#). [200](#). [217](#). [222](#).
[223](#). [224](#). [225](#). [226](#). [237](#). [239](#). [279](#).
[318](#). [328](#). [330](#). [337](#). [338](#). [343](#). [352](#).
[353](#). [362](#). [379](#). [381](#). [383](#).
 — II, [4](#). [8](#). [14](#). [15](#). [19](#). [28](#). [29](#). [32](#). [36](#). [43](#).
[44](#). [45](#). [47](#). [55](#). [57](#). [62](#). [63](#). [65](#). [70](#). [71](#).
[72](#). [73](#). [74](#). [75](#). [79](#). [83](#). [84](#). [88](#). [97](#). [98](#).
[99](#). [101](#). [107](#). [111](#). [115](#). [128](#). [130](#).
[132](#). [135](#). [136](#). [137](#). [152](#). [154](#). [155](#).
[156](#). [159](#). [160](#). [161](#). [163](#). [165](#). [166](#).
[167](#). [168](#). [171](#). [172](#). [176](#). [177](#). [181](#).
[182](#). [185](#). [187](#). [193](#). [194](#). [197](#). [200](#).
[201](#). [209](#). [210](#). [217](#). [223](#). [224](#). [245](#).
[262](#). [267](#). [268](#). [272](#). [273](#). [274](#). [278](#).
[285](#). [289](#). [290](#). [291](#). [297](#). [301](#). [302](#).
[310](#). [311](#). [312](#). [318](#). [325](#). [327](#). [337](#).
[338](#). [339](#). [344](#). [347](#). [353](#). [355](#). [362](#).
[370](#). [379](#). [383](#). [384](#). [388](#). [392](#). [393](#).
[397](#). [408](#). [413](#). [423](#). [432](#). [440](#). [441](#).
[445](#). [469](#). [470](#). [473](#). [480](#). [481](#). [486](#).
[487](#). [488](#). [496](#). [506](#). [508](#). [515](#). [518](#).
[520](#). [527](#). [528](#). [529](#). [534](#). [536](#). [541](#).
[543](#). [544](#). [545](#). [546](#). [547](#).
 Wiener Zeitung. II, [30](#). [91](#).
 Wighs. II, [235](#). [239](#). [240](#). [247](#). [248](#).
[250](#). [252](#). [262](#). [263](#). [266](#).
 Wigh - Ministerium. II, [5](#).
 Wilczek, Graf. I, [207](#). [208](#). [214](#).
 Wilhelm, König. II, [227](#).
 Windischgrätz. II, [515](#).
 Windsor. II, [208](#). [420](#). [422](#). [426](#).
 Wisocko. II, [67](#). [237](#). [241](#). [356](#).
 Witgenstein, Graf. II, [9](#). [165](#).
 Wladislaus. II, [54](#). [58](#).
 Wolgow. I, [33](#). [238](#). [242](#). [244](#). [247](#). [258](#).
 Wratlaw, Graf. I, [266](#).
 — II, [8](#). [30](#). [43](#). [66](#). [83](#). [125](#). [210](#). [423](#).
[470](#).
 Yenikuy. II, [536](#).
 Ypern. II, [380](#). [385](#).
 Zahrsan. I, [354](#).
 Zaluzan. I, [354](#).
 — II, [180](#). [188](#).
 Zapolya, Johann. I, [19](#).
 — II, [54](#). [55](#). [58](#).
 Zapolya, Joh. Sigismund. II, [55](#).
 Zavadka. II, [93](#). [109](#).
 Zinzendorf, Graf von. I, [142](#).
 — II, [112](#). [118](#). [135](#). [137](#). [279](#). [291](#). [305](#).
[306](#). [321](#). [328](#). [335](#). [343](#). [345](#). [355](#).
[369](#). [374](#). [376](#). [379](#). [384](#). [386](#). [388](#).
[393](#). [407](#). [412](#). [414](#). [417](#). [423](#).
 Zinzerling. II, [191](#).
 Zips. I, [222](#). [338](#). [349](#).
 — II, [30](#). [50](#). [68](#). [72](#). [76](#). [80](#). [87](#). [105](#).
[107](#). [479](#).
 Zipser Städte. I, [342](#).
 Zivec. II, [18](#). [36](#).
 Zolnok. S. Szolnok.
 Zriny, Graf. I, [302](#).
 — II, [55](#). [157](#). [338](#). [339](#).

Nachtrag zur Seite 387. (Schluss des Berichtes vom 26. Juli 1712.)

www.libtool.com.cn

En sortant de chez luy avec l'homme dont je vien parler, il me dit qu'en rendant compte a. V. A. S. je la devoit supplier d'envoyer des assurances pour la somme promis sur (?) des marchands qui ne paient pas avant que l'affaire soit pas obtenue et executé, qu'on aura encore besoin de Mr. de Wassenaer du Wencorde qui a tout le credit dans la Province d'Hollande et de Mr. Brackel qui a le credit dans la Province de Gveldre et tout le pouvoir sur l'esprit de Mr. de Welderen et qu'on leur doit aussi assurer a chacun $\frac{m}{23}$ Ecus payables quand l'affaire sera executé et que sur ce Pié V. A. S. doit estre presque sure de la reussite de la Negotiation de sorte que voici deux voies offertes pour retablir vos affaires. V. A. S. jugera Elle meme le mieux si celle de la continuation de la guerre ou celle-ci qui me semble plus courte luy convienne mieux; V. A. S. peut compter que cet parti remuera ciel et terre pour vous obtenir a quoy Elle s'engage moiennant les dittes assurances effectifs et comme je receu la lettre de V. A. S. du 9. de ce mois dans laquelle Elle m'ordonne de suivre les Plenipotentiaires de France en cas d'une separation dont j'ay eu l'honneur de luy ecrire je la supplie tres humblement de m'ordonner positivement comment je me dois conduire dans cette conjoncture dont je luy vien de donner un detail exact tant par rapport aux Francois que Hollandois, comme leurs efforts pour votre accommodement n'engagent V. A. S. a rien et comme meme s'ils reussissent ils peuvent estre fort utiles. Je crois pouvoir continuer a les y amener etc.

www.libtool.com.cn

Verbesserungen.
www.libtool.com.cn

| Seite | 1, Zeile | 5 von oben | statt | Rokoczy | lies | Rakoczy. |
|-------|----------|------------|-----------|----------------------|------|-----------------------|
| " | 2, | 15 | von unten | Etrangeres. Le Sieur | lies | Etrangeres, Le Sieur. |
| " | 4, | 15 | " | ses | " | cea. |
| " | 24, | 10 | " | Rabi | " | Raby. |
| " | 35, | 17 | " | Eglicorum | " | Evangelicorum. |
| " | 62, | 12 | " | negotiationum | " | negotiationum. |
| " | 66, | 1 | von oben | Schreiben | " | Schreiben. |
| " | 91, | 6 | " | Wiennesea | " | Wiennensea. |
| " | 95, | 1 | " | Marleborough | " | Marlborough. |
| " | 111, | 16 | " | Eglicorum | " | Evangelicorum. |
| " | 125, | 12 | " | partitu | " | partibus. |
| " | 153, | 17 | " | aus | " | aux. |
| " | 188, | 8 | " | la | " | le. |
| " | 233, | 4 | " | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 241, | 7 | " | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 241, | 10 | " | Bille | " | Billet. |
| " | 244, | 1 | von unten | la cou | " | la cour. |
| " | 248, | 13 | von oben | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 250, | 12 | von unten | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 253, | 9 | von oben | 1711 | " | 1712. |
| " | 261, | 9 | " | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 271, | 15 | " | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 276, | 4 | " | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 312, | 4 | von unten | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 323, | 19 | " | Eveque | " | Eveque. |
| " | 324, | 5 | von oben | Bonnet | " | Bonet. |
| " | 356, | 13 | " | E' empereur | " | l'Empereur. |
| " | 368, | 10 | von unten | 2. Juni | " | 22. Juni. |
| " | 439, | 3 | " | Junii | " | Juni. |
| " | 446, | 3 | " | Solt | " | Solth. |
| " | 449, | 15 | von oben | 6. August | " | 9. August. |
| " | 525, | 3 | von unten | 25. October | " | Anfang October. |
| " | 535, | 19 | " | bielke | " | Bielke. |



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn